This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC611
C44R5
Series 2
Tome 12

STANFORD UNIVI
LIBRARIES
STACKS
FEB 24 197

REVUE

DE

CHAMPAGNE & DE BRIE

Arcis-sur-Aube — Imprimerie Léon Frémont.

REVUE
DE CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME DOUZIÈME

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1900

GENERAL BOOKBINDING CO.
149ST 004 2076
75 53 BB
QUALITY CONTROL MARK

Revue de Champagne et de Brie

MA CAMPAGNE A SAINT-DOMINGUE

(1802-1804)

AU LECTEUR

Jacques Mopinot, l'auteur de ce récit, est né à Reims le 9 décembre 1772. Ses parents, modestes campagnards, habitaient Pomacle, village voisin de la ville. De bonne heure sans doute l'adolescent manifesta du goût pour la médecine puisque, fils de simples cultivateurs, il fit des études à Reims, même des études de latin, comme en témoignent certains livres classiques, Virgile et Horace entre autres, qu'il marquait alors de son nom « ex libris Jacobus Mopinot, Remi » et que ses descendants conservent dans leur bibliothèque. Dès l'âge de dix-neuf ans il exerce, comme il le dit lui-même, « l'art de guérir près des armées françaises ». Cette période de sa vie nous échappe; nous n'avons aucun document de nature à nous éclairer. Cette vie de médecin militaire ne semble pas avoir déplu au jeune praticien, puisque au bout de dix ans, en 1802, libéré de tout engagement et déjà de retour chez ses parents, il n'hésite pas à « solliciter un nouvel emploi d'officier de santé militaire ». Il fait connaître en toute simplicité les motifs de sa détermination. Sa demande étant agréée, il quitta la France pour rejoindre l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue.

Il part en 1802, — 13 fructidor an X; — la traversée dura 57 jours. Le retour en 1804, de Charleston à Bordeaux, se fit en 34 jours, à raison d'une cinquantaine de lieues en moyenne par 24 heures. Sa relation de voyage, sa campagne à Saint-Domingue est l'objet de la présente publication. Ce récit écrit très simplement, en dehors de toute préoccupation littéraire, a le seul mérite de la sincérité. C'est le témoignage fidèle d'un témoin oculaire; l'auteur y dit ce qu'il a vu, y raconte ce qu'il a fait. Le texte a été maintenu conforme au manuscrit. Des publicistes de valeur, bons juges de ces questions, ont estimé que le récit de ces formidables soulèvements des nègres de la colonie était de nature à intéresser certains groupes de lecteurs. On sait en effet quelles furent les violences de ces noirs dont l'audace semblait s'enhardir des droits politiques que venait de leur reconnaître notre Assemblée natio-

nale; on connaît leurs déprédations, leur fureur de carnage, leurs atrocités. A l'heure même où la générosité française, rêvant l'affranchissement du monde, abolissait les vieilles servitudes et proclamait la fraternité des races humaines, les noirs d'Amérique donnaient un sanglant démenti à ces pacifiques doctrines d'une civilisation supérieure : ils exterminaient les hommes blancs, dévastaient, pillaient, incendiaient les propriétés, massacraient les colons, les blessés, et jusqu'aux malades des hôpitaux! Tous ces tragiques évènéments ont troublé les dernières années du siècle. On sait aussi la défection de Toussaint Louverture, sa révolte contre l'autorité de la France, l'envoi d'une armée française de vingt mille hommes commandée par le beau-frère du premier consul Bonaparte, le général Leclerc qui meurt bien vite là-bas de la fièvre jaune, à l'âge de trente ans. Cette funeste expédition, avec ses vicissitudes, ses surprises et finalement ses revers n'est que trop riche en scènes émouvantes, en épisodes dramatiques.

De retour en France, en 1804, Jacques Mopinot reste attaché à l'armée comme chirurgien. En 1806 il est encore chirurgien aide-major au 12e régiment d'infanterie légère en garnison à Paris. Il est alors âgé de trente-trois ans et demi, comme le constate son acte de mariage avec Marguerite-Julienne-Clémentine Résin, à Fismes (Marne), le 29 juillet 1806. C'est à la résidence de Fismes qu'il exercera désormais « l'art de guérir » jusqu'à la fin de sa vie Il y meurt le 1er février 1839, dans la 66e année de son âge.

Les paroles d'adieu prononcées sur sa tombe mentionnent son activité, son dévouement professionnel, sa générosité constante, plus manifeste encore pendant les invasions de 1814 et 1815 où il soignait avec la même vigilance tous les malades et blessés, de quelque origine et nationalité qu'ils fussent, — ses actes de courage à la ville comme à la campagne, en présence d'une invasion d'un autre genre, celle du choléra de 1832, et enfin son absolu désintéressement, sa bienveillance, son humanité; non seulement le praticien donnait bénévolement ses soins gratuits aux indigents, mais les chaumières sans ressources connaissaient aussi ses dons charitables, précieux bienfaits pour leur dénûment. L'homme qui avait tant souffert des maux de la guerre compatissait cordialement à toutes les souffrances et misères humaines.

E. M.

Saint-Gilles (Marne), avril 1900.

CHAPITRE I

Le départ. — Motifs de cette détermination. — Conseil des parents. — Les adieux. — Brest. — On y apprend la captivité de Toussaint Louverture et l'invasion de la fièvre jaune. — Tribut au mal de mer. — Vent contraire. — Rencontre d'un bâtiment portugais. — Échange de provisions. — Les poissons « souffleurs ». — Rareté d'eau potable. — La ligne du Tropique. — Baptême grotesque des passagers. — Capture d'un requin. — Fausse joie. — Les marsouins. — Une dorade de belle taille. — Vue de la terre. — Le Cap Samana. — La Rade du Cap français. — Absence de pilote. — Tempête. — Le Fort Picolet. — Entrée en rade. — Nouvelles inquiétantes. — Reprises des hostilités. — L'insurrection redouble. — Le fléau de la fièvre jaune.

Je venais, pendant dix années consécutives, d'exercer « l'art de guérir » près des armées françaises, lorsque vint pour moi l'heure de la libération et du retour chez mes parents. Je revis donc mon village et les plaines de Pomacle, près de Reims. J'y passais deux mois, non point exempt de tout souci, car je réfléchis beaucoup pendant ces semaines de loisir, et m'interrogeai moi-même au sujet de l'avenir. A la suite de ces réflexions, je ne me sentis décidément pas doué d'une patience suffisante pour subir les ennuis et les contrariétés inhérents à la pratique de la médecine dans une clientèle de campagne. Injustes récriminations des malades ou de leur famille, importunités des « donneurs d'avis », tout cela me parut insupportable. Je résolus donc de solliciter un nouvel emploi d'officier de santé militaire, et adressai ma demande au Conseil de santé. Celui-ci, par une faveur spéciale, me fit obtenir ma nomination pour l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, le 11 prairial an X. Je reçus mon ordre ministériel le 4 messidor, et le 10 je partais pour Brest, mon port d'embarquement.

Mes parents ne s'étaient pas résignés facilement à mon départ; leur expérience, leur affection me faisaient mille objections : la durée de l'absence, l'éloignement, les dangers de la mer, les dangers plus redoutables encore d'un climat lointain; ils me mirent enfin devant les yeux tous les malheurs qui pouvaient résulter pour moi d'un si long voyage. Si sages qu'elles fussent, ces considérations n'ébranlèrent point ma résolution. Moi aussi, l'idée de la séparation m'affligeait fort; je fis effort pour surmonter cette émotion bien naturelle à laquelle je n'étais pas plus que d'autres insensible. Mes parents, de leur côté, comprenant que mon projet était bien arrêté et qu'un tel voyage me souriait beaucoup, parurent

être d'accord avec moi et consentirent à mon départ. Mais au fond d'eux-mêmes et mentalement ils en étaient peinés. La tristesse des adieux, au moment du départ, m'en fournit bien la preuve.

Je mis douze jours pour me rendre à Brest. Je passai par Paris où je fis séjour; puis, par Mortagne, Alençon, Laval, Rennes, Lamballe, Saint-Brieuc, etc. J'arrivai à Brest le 22 messidor et dès le lendemain je me hâtai de me faire inscrire dans les bureaux de la marine afin de partir à la première occasion. Je fus désigné pour être embarqué sur un brick marchand nommé *La Suzana;* il devait sous huit jours mettre à la voile.

Je profitai de cet intervalle pour pourvoir aux divers besoins que nécessite une traversée. Ensuite, je visitai le port, la rade et les ateliers de Brest si vantés dans la marine. C'est dans ce port que je vis pour la première fois un vaisseau de guerre. Et le plus beau que je vis fut *l'Océan.* 120 pièces de canon de défense en garnissaient les flancs.

Pendant mon séjour à Brest, on apprit par des bâtiments venant de Saint-Domingue que la colonie était pacifiée. Toussaint-Louverture était prisonnier; on l'amenait en France. Mais on apprenait en outre qu'il régnait dans l'île, et principalement au Cap, une maladie épidémique appelée fièvre jaune qui faisait de cruels ravages. D'après ces nouvelles on se crut obligé à Brest de mettre en quarantaine tous les bâtiments arrivant de cette colonie. On craignait qu'il ne s'y trouvât des passagers atteints de cette maladie, et on avait le souci d'en préserver la ville.

L'absence de vent favorable fit retarder notre départ jusqu'au 13 thermidor. Le 13, à cinq heures du soir nous mîmes à la voile, en même temps qu'un autre brick nommé *le Destin* qui transportait aussi des militaires à Saint-Domingue. Nous sortîmes du Goulet vers onze heures de nuit, et le lendemain matin nous nous trouvâmes en pleine mer. Déjà certains passagers ressentaient le mal trop connu, justement dénommé : *mal de mer*, et je me réjouissais de n'en être point inquiété, espérant pouvoir échapper à cette grave indisposition. Il me faut avouer ceci encore : mon espoir fut bientôt trompé : à peine étais-je à table pour dîner que la tête me tourna; je sentis mes jambes vaciller; on le devine, je n'avais plus nul appétit; j'avais besoin d'air; je montai assez péniblement sur le pont et de là j'envoyai à la mer victorieuse et impassible le trop-plein de mon cœur.

On ne meurt pas du mal de mer; mais il cause une telle fatigue, un tel abattement que l'on se sent incapable de tout effort. On a l'invincible dégoût de tout, même de la vie. Et quel secours attendre des autres? Parents, amis, voisins, camarades, tous sont malades et incapables dès lors de toute assistance. Les marins, de leur côté, habitués au spectacle peu nouveau de pareilles grimaces, ne font que rire de votre mal, et loin de vous secourir, pour peu que vous les gêniez dans leurs manœuvres ils vous marchent sur le corps et vous foulent aux pieds sans même vous avertir d'avoir à vous reculer. Telle fut ma position le deuxième, le troisième, le quatrième jours qui suivirent mon départ. Mes bons parents villageois n'avaient que trop prévu mes infortunes !

Enfin le cinquième jour je me sentis mieux et peu à peu chaque jour je m'habituais au roulis. Le septième jour nous perdîmes de vue la terre quoique nous n'eussions point encore doublé le cap Finistère. Nous avions aussi perdu de vue le brick *le Destin*, qui marchait mieux que nous. Il arriva, en effet cinq jours avant nous au Cap français. — Le 21 thermidor nous aperçumes dans le lointain un convoi d'environ 12 ou 15 voiles; nous présumâmes que c'était l'amiral Villaret-Joyeuse qui se rendait avec une armée à la Martinique.

Nous eûmes calme plat du 22 au 28 thermidor. Il y eut des jours où nous avancions à peine de deux lieues. Le 28, vers onze heures du matin on cria : Navire, et l'on fit voile dessus. Le bâtiment en fit autant de son côté. On s'approcha, on s'aboucha : le navire se trouvait être portugais. Il avait besoin de bois et de viande salée; notre capitaine lui en céda et reçut en échange deux caisses, l'une de citrons et l'autre d'oranges, avec un peu d'argent. J'achetai, moi aussi, deux caisses de ces fruits du Portugal, moyennant un louis. Notre eau était si mauvaise, la chaleur si accablante, et les douceurs à bord étaient si rares que tout le monde contribua à cette dépense, et chacun s'en trouva bien. Comme ce bâtiment se rendait à Rotterdam je priais le capitaine de vouloir bien mettre une lettre à la poste de cette ville. Il accepta volontiers cette commission et s'en acquitta fidèlement, car le destinataire la reçut et me le fit savoir.

Le 29, le calme nous prit de nouveau vers les hauteurs de Madère dont nous apercevions les montagnes. C'est là que je vis des poissons de grandeur énorme, dénommés *souffleurs*. Ils soufflent en effet de l'eau par les narines à huit et dix pieds de hauteur. Nous vîmes aussi dans ces parages des ban-

des de marsouins. Ces poissons sont beaucoup moins gros que les souffleurs; ils ont la forme du cochon, ils en ont aussi le grouin gracieux et sautent hors de l'eau jusqu'à un pied et demi.

Le 8 fructidor, nous aperçûmes un bâtiment. On s'informa à quelle latitude, à quelle longitude on se trouvait. Mais, du bâtiment on nous répondit qu'on n'en savait rien : la réponse était dépourvue de politesse : semblables questions s'échangent entre bâtiments dont le hasard amène la rencontre, afin de s'assurer si l'on est bien dans la bonne route, et si les points concordent. Chaque jour, à midi précis, on prend le point avec un instrument astronomique appelé *sextant* ou *octant*, et l'on juge de la position où l'on se trouve. Ce bâtiment nous parut être anglais, bien qu'il n'eût pas hissé son pavillon pour se faire connaître, tandis que le nôtre était flottant. Tel est pourtant le devoir mutuel des bâtiments, de l'un à l'autre. Mais les Anglais, se persuadant aisément qu'ils sont maîtres de la mer, en usent à leur aise et prétendent affirmer leur supériorité par leur mépris de ces obligations réciproques. En temps de paix cependant, la dignité exige d'autres façons d'agir.

Le calme continua jusqu'au 15, et c'est alors que nous eûmes conscience de l'utilité des provisions que nous avions faites. L'armateur du brick, nommé Riou, de Brest, avait si mal pourvu notre bâtiment des choses les plus nécessaires, que dès le second jour de notre traversée nous fûmes rationnés pour l'eau. Et c'est là une très grande privation en mer, surtout dans les pays chauds.

Le 17 fructidor il nous fut annoncé que nous serions le lendemain sous la *Ligne*, que nous passerions le tropique du Cancer et que nous recevrions *le Baptême*. En effet, le 18 fructidor, en sortant du dîner, nous trouvâmes le pont un peu changé, orné de décorations imprévues, et un instant après la cérémonie commença. Voici à peu près ce qui se fit : Les matelots prennent divers déguisements. L'un des personnages représente le bonhomme Saint-Domingue une fourche à la main; un autre représente un prêtre, avec l'étole au col, une petite palette noircie d'un côté et blanche de l'autre qu'il vous fait baiser à volonté. A leur suite vient un diable et aussi une troupe de diablotins nus, tout tigrés et emplumés. Et voici l'épreuve : on vous fait asseoir sur une planche placée sur un baquet. Le baquet est rempli d'eau. Vous étendez la main, vous recevez de l'eau, et vous mettez alors dans un plat à ce

destiné ce qu'il plaît à votre générosité d'y mettre. On vous laisse ensuite vous retirer. Mais si vous n'êtes pas bien dans l'esprit des matelots, c'est alors qu'ils vous font ressentir les effets de leur vengeance. Lorsque vous êtes encore assis sur le baquet, ils font faire la bascule à la planche qui vous soutient, et vous tombez alors...[1] comment dire le mot? vous tombez dans l'eau tout autrement que la tête la première. L'immergé devient ainsi la risée de tous les spectateurs. Cette facétieuse cérémonie se termine d'ordinaire par l'immersion de deux ou trois individus, suivie d'un arrosement général. Ce divertissement n'a été imaginé que pour faire obtenir une gratification aux matelots. On l'a prohibé depuis, à cause des abus commis. Les passagers ont maintenant le droit de s'y refuser. Deux de nos passagers furent immergés de la sorte et nous nous entendîmes pour qu'il n'y en eût point d'autres.

Le 20 nous prîmes un requin pesant de 120 à 130 livres. Voici dans quelles circonstances. Le temps était très calme; les hommes de l'équipage en profitaient pour se baigner en pleine mer lorsqu'un de ces monstres marins s'approcha pour se saisir de l'un des baigneurs. Fort heureusement on s'en aperçut à temps et l'on cria aux hommes de se retirer promptement. Puis, on jeta à la mer un harpon muni d'un morceau de lard. Le requin vint s'en saisir et fut pris. Tandis qu'on le tirait par le couronnement du bâtiment, il brisa de sa longue queue toutes les fenêtres de la grande chambre. Pour l'attirer sur le pont on fut obligé de le faire tourner à babord, et quand on l'y eut amené non sans peine, le maître charpentier s'approche avec une hache pour le couper en deux; mais ayant mal visé, il le manque et le requin donne un coup de queue avec tant de force et d'énergie qu'il se débarrasse du harpon et saute dans la mer. Notre captif nous échappait. Je fus pour mon compte bien fâché de la maladresse du charpentier; j'eusse été curieux de voir un si gros poisson en son entier. Sa tête est aplatie, faite en ovale. Sa gueule forme soupape, en sorte que, pour saisir sa proie il lui faut renverser la tête en arrière. Sur son corps vivent de petits poissons qui ne le quittent jamais : de là leur vient leur nom de pilotes.

Le lendemain nous rencontrâmes des bandes nombreuses de marsouins, et à cette vue le capitaine nous annonça que nous ne tarderions pas à avoir du gros temps; en effet, le 22, la

1. L'expression du manuscrit est d'un réalisme plus imagé ; nous avons dû la remplacer par une périphrase moins pittoresque.

mer devint si grosse qu'il fut impossible de rester sur le pont, et qu'on fut obligé de fermer les sabords. La crainte devint même bientôt générale lorsqu'on vit le capitaine pensif, anxieux, toujours à la tête des manœuvres et ne prenant aucun repos. Ce mauvais temps dura près de trois jours. Enfin, le 26, le calme revint. Ce jour-là nous prîmes une dorade pesant environ douze livres. Elle était remplie de petits poissons volants auxquels elle fait la chasse. On nous l'apprêta pour le dîner et nous trouvâmes tous que la dorade était un poisson délicieux.

Nous voguâmes encore neuf jours avec l'espoir de découvrir bientôt la terre. Enfin, le 1er vendémiaire, la vigie placée en haut du grand mât cria : Terre! Il était six heures du matin. Tout le monde s'empresse alors de monter sur le pont pour voir cette terre après laquelle chacun soupirait. Nos yeux ne pouvaient point encore la distinguer, mais vers dix heures elle nous apparut bien distinctement : c'était le cap Samana. Cette vue de la terre nous causa une grande joie; cette longue traversée commençait à nous peser bien fort; d'autre part, les provisions touchaient à leur fin. Le 3 vendémiaire, à deux heures après midi, nous étions tout près du Fort Picolet, à l'entrée de la rade du Cap. Nous fîmes des signaux pour qu'un pilote vint à nous pour nous entrer au port. Nous attendîmes ainsi trois heures et aucun pilote ne vint. Tout à coup s'éleva une tempête qui faillit nous faire périr. Force donc fut de nous éloigner en virant de bord, à une distance d'au moins quinze lieues de la terre, car le lendemain 4 nous ne parûmes devant le fort Picolet que vers trois ou quatre heures du soir.

Un pilote cette fois vint à notre bord pour nous faire entrer dans la rade. On l'interrogea sur bien des points, et on apprit de lui que la colonie avait été assez tranquille depuis deux mois, mais que l'insurrection venait de recommencer depuis quelques jours par suite du désarmement des nègres. Une autre nouvelle, encore plus grave, nous attrista. Une épidémie cruelle régnait dans toute la colonie; elle enlevait les hommes en trois jours, et personne ne pouvait remédier au fléau. Tous les jours on enterrait au Cap de 80 à 100 personnes. Sept passagers arrivés par *le Destin* étaient décédés, victimes de la maladie. On peut juger quelles furent nos réflexions et nos inquiétudes en entendant un tel rapport : les hostilités renouvelées, la colonie manquant du nécessaire, une si terrible mortalité s'ajoutant aux maux de la guerre, tout cela présageait un bien sombre avenir.

CHAPITRE II

Fête du village de Pomacle. — Figues et bananes. — Incendie d'une sucrerie. — Chaleur et pestilence. — Types variés de races humaines. — Officiers nègres dans l'armée française. — Envoyé au Fort Margot. — Rencontre d'un Rémois. — Attaque de notre embarcation. — Méprise périlleuse. — Un poste de brigands. — Service à l'hôpital. — La mortalité redouble. — Visite et description d'une sucrerie. — Ordre subit de départ. — Nouvelles sinistres. — Défection des chefs noirs. — Triste sort de nos troupes. — L'Ile de la Tortue. — Difficultés de la traversée. — Les malades sont conduits à la Vallée. — Leurs souffrances. — Inexpérience du capitaine. — Formation de plusieurs hôpitaux. — Réclamations au quartier général. — Retour à la Vallée. — Nouveaux conflits d'administration. — Extrême mortalité. — Climat insalubre de la Vallée. — Cinq mois à l'habitation Moutrille. — Résultats satisfaisants.

Enfin, nous mouillâmes au milieu de la rade, après 57 jours de traversée. Bon nombre de visiteurs vinrent à notre bord. On s'informait des nouvelles d'Europe; on nous demandait si nous n'apportions pas de lettres, et l'on cherchait des yeux si quelque figure d'ami ou de compatriote n'allait point apparaître sur notre bâtiment. De plus, on nous confirma les renseignements reçus : le pilote n'avait dit que trop vrai. C'était un dimanche, et comme je pensais à la France et à mes parents je ne manquai pas de remarquer que ce dimanche était justement le jour de la fête de mon village. Mais ici nous n'étions point à la fête, comme à Pomacle! On ne nous permit pas de descendre et nous dûmes coucher à bord. On nous y apporta des vivres frais, des figues et des bananes. Je n'osai me risquer à en manger plus d'une, tant on m'avait recommandé de me méfier des fruits de la colonie. Pendant la nuit on voyait des feux dans les plaines voisines du Cap; nous n'en pouvions deviner la cause, et, informations prises, on nous apprit que des brigands incendiaient une sucrerie.

Le lendemain matin enfin, nous descendîmes à terre pour nous rendre au bureau de l'état-major général. Quelle fut ma surprise en mettant pied à terre de rencontrer des hommes de toutes couleurs, des blancs, des demi-blancs, des jaunes, d'autres jaunes foncés, des noirs jaunes et d'autres tout noirs. Une telle variété m'étonna. Je n'aurais jamais imaginé qu'il pût y avoir tant de types différents parmi les hommes. Partout sur mon passage au Cap ce n'étaient que maisons incendiées, ruinées de fond en comble, qu'ouvriers occupés à charrier les décombres, tristes restes de l'incendie qui eut lieu à

l'arrivée de l'armée[1]. L'infection répandue au milieu de ces ruines était si grande que quiconque n'était point habitué à cette odeur se trouvait mal. La chaleur s'ajoutait à cette pestilence, décomposait les miasmes putrides et rendait vraiment le Cap inhabitable.

Après avoir été au bureau de l'état-major, j'allai au Conseil de santé et présentai mes titres. Les membres du conseil de santé furent fort satisfaits de voir arriver quatorze officiers de santé. Ils nous dirent de revenir le lendemain et que nos ordres respectifs de service seraient expédiés. J'avais le grand désir de rester avec un de mes camarades nommé Brandin. J'en fis la demande; on me le promit, mais je m'aperçus le lendemain qu'on m'avait manqué de parole. J'employais cette journée à me procurer un logement et à m'acquitter de mes commissions de France. J'avais sept à huit lettres à remettre; des huit personnes à qui elles étaient destinées je n'en trouvai qu'une seule, toutes les autres étaient mortes.

Pendant la journée je vis avec quelque tristesse les épaulettes de général, de chef de brigade, de commandant, enfin d'officier portées par des noirs. Je m'informais pourquoi on confiait ainsi des commandements à des noirs. Il me fut répondu que c'étaient là de bons noirs, ayant embrassé le parti français; on les conservait parce qu'ils étaient acclimatés et qu'ils se battaient bien.

Le lendemain je retournai au conseil de santé chercher mon ordre. Je vis que M. Brandin restait au Cap, et que j'étais désigné seul pour le Port-Margot, à l'hôpital de Cambertin. Je pris des informations pour savoir comment m'y rendre; on me répondit que je ne pouvais y aller autrement que par mer. J'avais beau faire observer que j'étais las déjà de la navigation : on ne m'écouta point. J'allai donc de nouveau au bureau de l'état-major me faire inscrire, et de là au bureau de la Marine où je fus prévenu qu'une goëlette devait partir le lendemain de bon matin pour le Port-Margot. Je fis donc mes adieux à mes compagnons de voyage; je les priai de m'écrire et de me faire parvenir mes lettres, s'il en arrivait.

Le 7 vendémiaire je me rendis à l'embarcadère avec mes effets. Je trouvai là un jeune homme destiné lui aussi à l'hôpital du port Margot; il était pharmacien; le hasard voulut

1. Ces détails concordent exactement avec le récit des historiens. — Voir Thiers, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* Vol. IV, livres 16-17. — et J. de Norvins, tome II, chap. 7.

que ce pharmacien fût de Rheims; c'était M. Mauvaizet. Je fus charmé de trouver là un compatriote. La connaissance fut bien vite faite; nous fîmes ensemble cette traversée; notre équipage se composait de six nègres. Nous ne mîmes que douze heures pour nous rendre au port Margot; mais un peu avant d'y arriver je crus bien que nous étions perdus. Lorsque nous en approchions, on fit sur nous une décharge de coups de fusils qui cribla toutes nos voiles. Tout le monde se cacha. Je fus seul à rester sur le pont. Une seconde décharge fut dirigée contre nous. Je pris alors ma cravate blanche et la fis flotter en signe de paix, car j'avais reconnu de loin que nous avions affaire à des troupes françaises. Le feu cessa; il était temps certes, car la goëlette abandonnée à elle-même sans direction venait de s'échouer. En débarquant j'appris de suite la cause de cette méprise qui eût pu nous coûter la vie : n'apercevant que des nègres à bord, les soldats avaient pensé avoir devant eux une bande de brigands. Il était environ six heures et nous avions encore deux bonnes lieues à faire dans les terres.

Je me renseignai sur la route à suivre. Risquait-on de s'y égarer? Y avait-il des dangers à courir de la part des brigands? Ce double péril existait. Je pris donc tout d'abord la résolution d'attendre jusqu'au lendemain. Mais n'ayant réussi à trouver là ni de quoi manger ni même un lieu où coucher, nous prîmes le parti, Mauvaizet et moi, de laisser nos effets au corps de garde et de partir sur le champ. Nous nous mîmes donc en route. J'avais été prévenu des endroits dangereux; il nous fallait passer tout près d'un poste de brigands. Je fis alors la rencontre d'un mulâtre; il allait au carrefour de Limbé et se chargea de nous accompagner jusqu'après le poste des brigands, sans que nous eussions rien à craindre. Dès qu'il nous eut quittés la nuit nous surprit. Nous étions à la vérité dans la bonne direction, mais le pays et la route nous étaient tout à fait inconnus. Nous marchions avec précaution et le sabre nu pour nous défendre en cas d'attaque. Un peu plus loin j'entends du bruit; c'était une troupe en marche. De suite, comme si nous étions nombreux, je crie : « Halte-là! Qui vive? » On me répond : « Patrouille. » Ces gens armés étaient tous nègres et quand leur chef vint à moi je nous crus perdus. L'appréhension fut de courte durée; en s'approchant de moi j'appris que ces hommes appartenaient au poste de Cambertin. Le chef ajouta que je pouvais faire avancer ma troupe et qu'il me donnerait un noir pour m'accompagner. Sa surprise

fut grande en ne voyant avec moi qu'un seul camarade. Il s'était cru en présence d'un détachement destiné à renforcer le poste.

Nous fûmes conduits à l'hôpital où l'on nous coucha le mieux que l'on pût. Je me présentai le lendemain au chirurgien de 1re classe qui me reçut fort bien. Il m'autorisa de suite à retourner à l'embarcadère pour faire venir mes effets. Dès mon retour je pris le service à l'hôpital. Il y avait 330 malades; mon arrivée n'y fut pas inutile, car les quatre officiers de santé ne pouvaient suffire à la besogne. Un d'eux même tomba malade et mourut en trois jours. Il en fut de même de mon pauvre camarade Mauvaizet; il fit une visite aux malades; à la seconde il tomba malade et mourut au bout du cinquième jour.

Je fus obligé de faire tous les services : c'était un peu rude pour un nouveau débarqué. Je résistai à la fatigue, à la satisfaction de mes chefs.

Ce fut dans les environs de Cambertin que je vis les premières sucreries. La canne à sucre est une sorte de roseau comme il en pousse sur le bord de nos rivières et dans les marais de nos pays; mais le corps du roseau a beaucoup plus de grosseur; il a des nœuds de distance en distance; la feuille aussi est plus large. On plante les cannes à sucre par boutures dans des champs humides; on pratique des canaux pour les arroser. Ces canaux ont la forme de sillons. Lorsqu'on la coupe, la canne à sucre atteint une hauteur de cinq à six pieds. On la transporte alors au moulin pour en exprimer le suc. Il est reçu dans un bassin assez plat, terminé en pente et de là se répand dans un canal aboutissant à la chaudière où on le fait bouillir. Inutile de rapporter la suite des préparations. Je séjournai en cet endroit pendant quinze jours. De temps en temps nous étions attaqués par les brigands, mais ce n'était pas de leur fait que nous perdions le plus de monde. La maladie continuait à exercer de cruels ravages et je ne puis m'en souvenir sans tristesse.

Le 23 vendémiaire je reçus l'ordre vers cinq heures du soir de faire partir pendant la nuit tous les malades indistinctement et de les accompagner sur des bâtiments qui les devaient recevoir à l'embarcadère. Je compris alors que nos affaires allaient mal et que nous battions en retraite. Notre évacuation se fit dans le plus grand ordre. Je m'informai de côté et d'autre du motif d'un si brusque départ, et l'on m'apprit alors que les chefs noirs qu'avait conservés le général Leclerc

avaient fait défection, que le Cap avait été vigoureusement attaqué, que Paul Louverture, frère de Toussaint, qui commandait nos troupes au carrefour de Limbé, au port Margot et ailleurs leur ordonnait de se retirer et leur promettait la vie sauve. Il assurait qu'on ne tirerait pas un coup de fusil, à condition que les Français recommanderaient sa femme et ses enfants qui se trouvaient au Cap. Sans cet arrangement notre situation eut été des plus critiques ; à peine étions-nous deux cents hommes blancs en état de porter les armes pour lutter contre dix à douze mille noirs.

Nous embarquâmes et je reçus l'ordre de me rendre avec mes malades à l'île de la Tortue, éloignée de sept à huit lieues. Nous fûmes tellement contrariés par les vents contraires que nous restâmes cinq jours sans pouvoir entrer dans le canal. Enfin le cinquième jour je débarquai à la Basse-Terre. Je fus fort surpris, à mon arrivée, d'apprendre que tous les hôpitaux du Cap et des environs étaient depuis peu relégués dans cette île. On me donna l'ordre de me rembarquer et d'aller avec 750 malades à la Vallée. Je refusai de m'y rendre et motivai mon refus sur l'état et le dénûment de mes malades. Dix-sept d'entre eux venaient de mourir d'inanition. Mon obstination eut gain de cause : on m'accorda presque ce que je demandais. J'exigeai aussi un ordre de service. On me répondit qu'on avait pourvu à tout. Je m'embarque, les malades se révoltaient et je calmai l'orage autant que je le pus. Notre capitaine ignorait au juste où était la Vallée, et comme il faisait nuit, il n'osait s'approcher trop de la terre. Il aperçut un petit bâtiment mouillé, il cria dessus, et sur la réponse que c'était bien la Vallée, il jeta l'ancre. Nous restâmes à bord jusqu'au petit jour. Je descendis à terre avec le capitaine de la goëlette espérant y trouver un hôpital établi. Hélas! il n'y avait ni hôpital, ni ordre de recevoir des malades, ni même un local convenable pour les abriter.

J'avais une lettre pour l'habitant de cet endroit ; cette lettre contenait les instructions sur la façon dont il devait se conduire avec les malades. Une heure après je vis arriver l'ordonnance chargé des lettres de service pour la formation de plusieurs hôpitaux. Je choisis donc l'emplacement le plus commode, je le disposai pour cette destination spéciale et je fis débarquer d'abord les militaires les plus malades. Quand le local fut rempli, il me restait encore soixante hommes à loger. J'avais reçu l'ordre d'en installer sur les habitations de

M. Moutrille, de MM. Tiffen, Dupuis et Normand. Elles se trouvaient à une lieue au moins de distance de la Vallée; c'est là que je conduisis le reste des malades. J'en plaçai trente chez MM. Moutrille et Tiffen, quinze chez M. Dupuis et autant chez M. Normand, et fis donner à ces malheureux ce que je pus trouver qui leur était convenable. Le soir même je revins à la Vallée, bien fatigué à la vérité, mais satisfait d'avoir rempli ma mission.

Pendant la nuit le directeur reçut trois officiers de santé pour prendre ma place et celle des deux chirurgiens que j'avais avec moi. J'en conçus un grand déplaisir. Je venais de faire le gros de la besogne et comptais pouvoir prendre quelque repos; cet espoir se trouvait trompé. Je crus préférable pourtant de ne pas témoigner trop vivement mon mécontentement. Je rendis compte de ma mission à l'ordonnateur général et au chirurgien en chef et crus devoir porter mes réclamations au quartier général, et demander un poste facile. Je partis donc avec mes deux confrères pour le Canon afin de m'informer où était le quartier général. J'appris qu'il était à deux lieues de là. Mes deux confrères étaient très fatigués et ne voulurent pas me suivre. J'allais donc seul à la Basse-Terre où j'eus l'avantage de trouver M. Trabue. Il se montra lui-même fort étonné de cette rencontre, me pensant encore en fonctions à la Vallée. Je lui appris qu'on m'y avait remplacé. Ceci mit le comble à son étonnement; il m'assura qu'il n'avait jamais eu l'intention de me déplacer et que c'était bien à tort que les chirurgiens nouveau-venus m'en avaient donné l'avis. Et sur le champ il me donna l'ordre de retourner à la Vallée avec mes camarades. Il me chargea du service des habitations que j'avais organisé et me laissa le plein pouvoir de le diriger comme je le jugerais convenable. Muni de cet ordre de service je repars pour la Vallée, et rencontre en route, non loin de Canon, mes deux confrères qui se dirigeaient à leur tour vers la Basse-Terre. Je les instruisis de l'intention de notre chef, et nous nous embarquons au Canon pour la Vallée. A notre arrivée, nous communiquons nos ordres aux officiers de santé et au directeur; et à ce moment certaines difficultés surgirent au sujet du logement dont s'était emparé le directeur. Je me rendis donc chez le commissaire des guerres afin de lever tous les obstacles et supprimer toutes contestations. Je pris mes dispositions avec le commissaire des guerres, et d'après son plein assentiment je plaçai mes deux confrères chez M. Moutrille, et moi je restai à la Vallée où le service était de beaucoup le plus important.

Tout le monde fut satisfait de mon organisation, excepté le directeur qui me trouvait trop honnête homme, car j'avais nettement refusé de faire d'affaires avec lui ; sa friponnerie était si manifeste qu'il fut destitué. On le remplaça par un autre, plus jeune, mais non moins coquin; aussi éprouva-t-il le même sort que son prédécesseur.

Cette situation me plaisait; j'étais bien vu de tout le monde et invité à toutes les parties de plaisir. Ces agréments ne me consolaient pas de voir mon hôpital manquer de bien des choses nécessaires. Il n'était pas dans l'état que j'aurais souhaité. De plus, les malades que je recevais du Cap étaient pour la plupart moribonds; aussi m'en mourait-il un très grand nombre. En outre la salubrité de la Vallée n'était pas satisfaisante. Pour toutes ces raisons je demandais mon changement. On accueillit favorablement ma demande. Comme j'avais fait un rapport sur les avantages que présenterait un établissement installé sur l'habitation Moutrille, on voulut bien m'en charger. J'acceptai avec grande satisfaction cette commission, et pendant près de cinq mois je fus chargé de la santé de 250 malades. Sur mille qui me passèrent par les mains pendant ces cinq mois je n'en vis mourir que sept.

CHAPITRE III

Invasion des nègres armés. — Massacre des malades du Palmiste, de la garnison et des habitants. — Incendies. — Situation périlleuse. — Précautions prises. — Satisfaction du général de Ramel. — Mon commandement. — Certificat d'honneur. — Promesse. — Nommé chirurgien en chef de tout le service de santé. — Rencontre des brigands. — Médecin des habitations. — Projets d'avenir. — Guerre avec l'Angleterre. — Croisière anglaise au Fort du Picolet. — Difficultés croissantes. — Crainte de la famine. — Gestion de l'habitation Moutrille. — Décès du propriétaire. — Sa donation généreuse, mais inutile. — Émigration des habitants à Cuba. — Les Anglais bloquent *la Tortue*. — Ils favorisent la révolte des nègres. — Débarquement nocturne des nègres. — Leur complot réussit. — Les soldats se laissent désarmer. — Leur châtiment. — Les nègres les égorgent. — Un réveil plein d'angoisses. — Avis de mon domestique. — La révolte devient générale. — Nouveaux dangers. — Un canot improvisé. — Fuite périlleuse. — Recueilli par une goëlette américaine. — Sauvetage dramatique. — Attaqués par une frégate anglaise. — Le môle Saint-Nicolas. — Énergie du général de Noailles. — Ses sentiments bienveillants. — Capitulation du Cap français. — Évasion nocturne sur treize bâtiments. — Rencontre d'une frégate ennemie. — Santiago de Cuba. — Privation d'eau potable. — Extrême dénûment. — Attaques en mer. — Le Cap Saint-Antoine. — Rencontre d'un corsaire. — Le golfe du Mexique. — La Havane. — Le général de Noailles s'empare d'un bâtiment anglais. — Sa victoire, sa mort. — Six semaines à l'hôpital de Batavano. — L'offre d'un nouveau poste. —

Violente tempête. — Péril extrême. — Nous prenons la direction des États-Unis. — Nous essuyons le feu d'un corsaire anglais. — Nouvelle perfidie. — Charleston.

Nous vivions fort tranquilles dans cette habitation. Mais cette sécurité ne devait pas durer. Le 28 pluviôse les nègres, irrités sans doute de la reprise du Port de Paix, situé vis-à-vis de la Tortue, dans la grande terre de Saint-Domingue, et sentant bien leur impuissance à s'en rendre maîtres de nouveau se jetèrent sur la Tortue. Ils débarquèrent sans qu'on s'en fût aperçu, et pendant la nuit du 27 au 28 pluviôse ils égorgèrent tous les malades du Palmiste, une grande partie de la garnison et des habitants. Quelques-uns eurent le bonheur d'échapper au massacre, à la faveur de la nuit. M. Moutrille, d'ordonnance chez le général, fut heureusement de ce nombre. Le général resta cinq jours dans les bois.

Ce succès donna de la hardiesse aux brigands nègres ; ayant usé de surprise, ils n'avaient rencontré aucune résistance. La Tortue ne s'attendait point à pareille attaque. Les nègres avancèrent donc, mirent le feu aux habitations Tendron, Lavaux, Castra, Marc, Gensel, Mercier, Duvignaux, Jacques, Denis et vinrent jusque sur les glacis de celles de Doubraire et Binquette où était fixé le quartier général. Ils avaient lâchement immolé à leur fureur tous les malades qu'ils avaient trouvés. Le nombre des nègres s'était singulièrement accru par l'arrivée de ceux de la Tortue, et toute l'île était sérieusement menacée. L'envahissement n'aurait pas tardé sans la sage et diligente précaution du commandant Boscus, sans le secours en hommes et en munitions qui nous arriva du Port de Paix et du Cap.

Mon hôpital fut seul laissé intact ; j'étais bien résolu à ne quitter mon poste qu'à la dernière extrémité. Tous les militaires en état de participer à la défense se rendirent au quartier général et s'y rendirent très utiles. J'étais resté seul avec 450 malades, sans aucun autre chirurgien. Obligé de me tenir sur le qui-vive, je fis monter la garde aux invalides que j'armais de bâtons. J'avais à redouter les nègres de sept habitations : mes précautions, ma manière d'agir nous garantirent de tout malheur. Aussi, le général Ramel, satisfait de ma conduite et du résultat obtenu dans toute cette partie ouest de l'île, me chargea-t-il du commandement de toute cette région. Je conservai ce commandement pendant les moments les plus dangereux de l'insurrection ; mais, dès que le calme fut revenu

je résignai mes pouvoirs, mon service de chirurgien n'étant pas compatible avec un commandement militaire.

Je reçus du général un certificat d'honneur, en récompense de mes services, et j'eus l'intime satisfaction d'avoir conservé à notre armée deux cents hommes qui eussent été certainement égorgés, si j'avais quitté mon poste comme l'avaient fait tous les autres chirurgiens. Mes chefs me promirent aussi comme récompense de me faire parvenir le plus tôt possible mon brevet de chirurgien de 2e classe, que déjà m'avait promis M. Trabuc le 8 brumaire. En même temps ils me donnèrent l'ordre d'évacuer tous les hôpitaux de l'ouest, avec la direction du grand hôpital du Palmiste. Je m'y rendis le 15 ventôse et j'exécutai ces ordres.

Le 24 ventôse, ils reçurent l'ordre de retourner au Cap pour suivre le quartier général qui se transportait au port au Prince. Ils me nommèrent chirurgien en chef de tout le service de santé de l'île. J'entrai en fonctions le 1er germinal et quittai le Palmiste pour m'établir au quartier général, sur l'habitation Dombrère et Binguette. Ces nouvelles fonctions, quoique très honorables pour moi et que j'avais acceptées avec satisfaction, me causèrent quelque désagrément. Sous mes ordres se trouvaient des chirurgiens plus anciens que moi; ils formaient entre eux des cabales; ma conduite à leur égard et le soin que je prenais de leur être utile les firent revenir bientôt de leurs préjugés contre moi, et nous vécûmes en bonne intelligence jusqu'au mois de fructidor.

Mon service ne se bornait pas à la Tortue; le Port de Paix, qui était du ressort du général commandant à la Tortue, avait aussi un service de santé dont la direction m'était confiée. J'étais obligé de temps en temps de m'y rendre pour surveiller le service de l'hôpital et plus d'une fois, soit en allant, soit en revenant, nous étions poursuivis par les barges[1] des brigands. Il nous arriva un jour d'en capturer une, mais les nègres s'étaient jetés à la mer; un seul d'entre eux tomba entre nos mains.

Outre mon service de santé militaire, j'avais aussi à traiter les malades des habitations, ce qui dans toute autre circonstance m'aurait rapporté au moins dix mille francs de revenu, car on y payait bien les médecins. J'avais l'espoir de me fixer dans cette île où l'air est pur, et j'étais décidé de demander ma démission si je venais à éprouver un changement. Mais les

1. Embarcation plate avec une voile carrée (Littré).

fâcheux événements qui suivirent ne me permirent pas de donner suite à ce plan de fortune.

La guerre avec l'Anglais vint mettre le comble à nos maux. Depuis le 1er prairial an XI, on voyait rôder sur nos eaux des bâtiments de guerre anglais ; nous ne savions trop qu'en penser. Enfin le 24 prairial nous les vîmes communiquer avec les nègres du petit Saint-Louis, embarquer sucre, café et autres provisions. Cette conduite inquiéta le général Boscus. Il dépêcha une goëlette au Cap pour en instruire le général en chef Rochambeau. Celui-ci avait quitté le Port au Prince, sur le bruit de nouvelles hostilités avec les Anglais. Quelques jours plus tard nous aperçûmes au nord de l'île sept ou huit vaisseaux de guerre; dès lors nous ne doutâmes plus que nous avions la guerre avec les Anglais, et le surlendemain, au moyen de longues vues nous distinguâmes la croisière anglaise vis-à-vis le fort de Picolet situé juste à l'entrée de la rade du Cap.

Cette découverte fit prendre de nouvelles mesures au général. N'ayant que peu de vivres pour la troupe de l'île, il ordonna à tous les habitants de cesser leurs travaux en vue de récoltes de cafés et d'indigo et de ne s'occuper désormais que de la production de vivres tels que bananes, patates, ignames, manioc, pois et fèves de toutes espèces. Cet ordre fut exécuté ponctuellement.

M. Moutrille, mon intime ami, chez lequel j'avais séjourné environ cinq mois et qui m'avait traité comme un frère, était parti pour le Cap avec la goëlette envoyée par le commandant de l'île. J'avais été chargé de la gestion de son habitation. J'eus le chagrin d'apprendre qu'il était mort au Cap le 26, d'un accès de fièvre chaude. Il me fallut arranger toutes ses affaires et continuer à commander les travaux jusqu'à ce qu'on eût préposé un gérant à l'exploitation. On vint mettre les scellés à l'habitation, et le mois suivant on vendit le mobilier à vil prix. On me fit alors cadeau d'un beau cheval que j'avais coutume de monter; on me gratifia également de diverses choses qui me furent agréables. Quelque temps après il arriva une goëlette qui nous apportait un écrit par lequel M. Moutrille me concédait tout ce qu'il possédait. Les événements qui suivirent me privèrent de cette généreuse donation.

Le général Boscus fut rappelé au Cap; il fut remplacé par Doullion et Béchaud. A partir de cette époque, toutes nos affaires allèrent fort mal. Ces Messieurs usèrent de leurs pouvoirs avec tant d'arbitraire, poussèrent si loin les vexations à

l'égard des habitants, que ceux-ci prirent le parti d'abandonner leurs propriétés pour se retirer dans l'île de Cuba. Encore ne pouvaient-ils s'y rendre sans s'exposer à être pris et pillés par les Anglais. Ils étaient en outre obligés de payer une somme au commandant de l'île, de lui laisser, au moyen d'une vente simulée, la moitié des nègres, négresses et négrillons qu'ils voulaient emmener. Tout le monde voulait partir à quelque prix que ce fût, et bientôt la prise du Port de Paix par les brigands de la grande terre vint donner le coup fatal. J'étais le seul blanc resté dans l'habitation de M. Bergé; on y avait tout laissé à ma disposition. J'étais le maître absolu de tout faire pour le bien du propriétaire. Cette situation ne dura pas longtemps; nous étions bloqués à la Tortue par les bâtiments anglais et ne pouvions communiquer avec le Cap. Si nous essayions de le faire, en risquant le passage, afin de donner de nos nouvelles et d'exposer notre malheureuse situation, nous nous exposions à voir notre bâtiment tomber au pouvoir des Anglais.

Je fus moi-même sur le point de tenter le passage, mais un ami me donna généreusement l'avis qu'on cherchait à me perdre, à cause de ma franchise, car je blâmais hautement les violences commises à la Tortue. Ainsi renseigné, je refusai de me rendre au Cap, motivant mon refus sur le besoin que j'avais de rester à mon service.

Enfin, après mille souffrances et mille privations, arriva le moment fatal. Messieurs les Anglais favorisaient le parti des nègres révoltés, dans la grande terre; ils faisaient commerce avec ces esclaves comme avec une nation policée, les laissaient librement naviguer sur le canal, et en échange de denrées coloniales leur donnaient de la poudre et des armes, les favorisaient en tout pour une descente secrète à la Tortue. Aussi, ces nègres purent-ils débarquer sans qu'on s'en aperçût; ils formèrent un parti, soulevèrent tous les gens de couleur qui ne demandaient pas mieux que de se soustraire à la tyrannie des commandants. Dans la nuit du 6 au 7 brumaire, ils exécutèrent leur complot avec tout le succès qu'ils pouvaient espérer. Car les soldats — de tels hommes méritent-ils encore ce titre? — fatigués de si longues privations, indignés aussi des mauvais traitements qu'ils subissaient tous les jours, refusèrent de se battre contre cette poignée d'esclaves; ils remirent même leurs armes aux nègres de l'île de la Tortue qui en étaient dépourvus; ils espéraient par là se faire des amis, et pour prix de leur condescendance s'épargner le cruel traite-

ment qu'ils prévoyaient. Ils payèrent cher leur faute et furent bien trompés dans leur attente. S'ils avaient connu comme moi le caractère des coquins avec qui ils traitaient, ils se seraient battus jusqu'à la mort, et peut-être eussent-ils été vainqueurs. Mais, pris soit avec armes, soit sans armes, il leur fallut subir la fureur de ces monstres qui n'ont de l'homme que la forme, mais dont le caractère est celui des tigres et des anthropophages.

L'insurrection commença à onze heures du soir le 6 brumaire; à cinq heures du matin, le 7, j'étais encore dans mon lit, ignorant ce qui se passait, car l'habitation où j'étais remonté le soir était éloignée d'une lieue du bourg appelé le Canon. A 5 heures mon domestique vint m'appeler et me dit en créole : « Maître, levez vite; moi entendis fusils là-hiaut, moi croyais brigands veni. » Je me lève, je monte à cheval; à peine avais-je fait trente pas que j'entends un coup de canon et une fusillade peu éloignée. Vite je descends de cheval, saisis ma carabine et me dirige à pied par les chemins détournés vers un poste où se trouvaient cinquante hommes de nos troupes. En y arrivant je ne trouve que des nègres de l'habitation de Doubrère et Binquette. Je me retire alors, et comme les nègres me connaissaient ils me laissèrent passer. L'hôpital se trouvait à une demi-lieue de là; je veux m'y rendre pour prendre des mesures et y donner des ordres suivant les événements. Le chemin était occupé par des nègres et l'hôpital déjà en leur pouvoir. Je prends donc un autre chemin qui conduisait au bourg du Canon, situé sur le bord de la mer. Aux trois quarts du chemin je rencontre les cinquante hommes du poste de Doubrère d'où je venais. Je fis quelques questions et j'appris avec angoisse que le bourg était déjà occupé par les brigands et que les soldats de la Pointe aux Oiseaux et du Canon avaient mis bas les armes.

Je proposai alors au commandant de faire choix d'une position avantageuse afin d'empêcher l'ennemi de faire des progrès vers l'ouest de l'île; je connaissais le terrain et les environs mieux que personne. Le commandant s'y refusa, ajoutant que je n'avais rien à dire. Il fit avancer sa troupe vers le bourg. Un parlementaire envoyé par les nègres vint à sa rencontre, annonçant au nom de son chef que les soldats n'avaient rien à craindre de sa part, attendu qu'ils n'en voulaient qu'aux commandants. Le commandant des troupes présentes, au lieu de se battre, ce qu'il aurait fait avec succès, conclut un armistice avec les brigands et prend avec eux des arrangements.

Cette conduite me parut très répréhensible; je m'en plaignis au commandant lui-même; mais il fallut me taire, car nous étions environnés de nègres qui ne m'auraient fait aucun quartier. Ils connaissaient ma façon de penser à leur égard, et se souvenaient comment je les avais fait traiter dans deux ou trois circonstances.

Nous entrâmes alors dans le bourg. On vint m'avertir que le chef des brigands me demandait. Hélas! je n'étais pas le plus fort; il me fallut donc obéir. Ce chef mulâtre se trouvait être un homme que j'avais déjà traité. Près de lui se trouvaient aussi deux nègres qui m'avaient suivi de la grande terre et auxquels j'avais procuré du travail dans une habitation. Ce chef brigand m'assura qu'il ne me serait fait aucun mal, que je devais être exempt de toute inquiétude. Pour preuve de ses bonnes dispositions il me donna cinq nègres et un caporal nègre pour m'accompagner jusqu'à l'habitation où je faisais ma résidence. Je refusai cette proposition, objectant qu'il y avait au Canon des malades que je ne voulais pas laisser mourir et que je voulais faire remonter à l'hôpital n° 1.

J'avais mes raisons pour adopter ce plan de conduite. Je sentais bien qu'il fallait me sauver et que la fuite n'était possible nulle part ailleurs que dans cet endroit. J'étais fort inquiet sur mon sort futur, et à huit heures du soir je ne savais encore comment je pourrais me tirer de cette île. Il n'y avait là ni canot ni bateau. Le nombre des nègres armés augmentait à chaque instant; tous les soldats avaient donné leurs armes, et le commandant s'était sauvé à la Vallée pour y voir Danlion qui s'y était retiré. On apercevait à deux lieues en mer la goëlette américaine, que la peur d'être prise par les nègres avait fait fuir de Canon pendant la nuit; elle cherchait à s'éloigner davantage. En proie à une telle anxiété, je pris le parti de monter vers l'habitation pour faire mes malles et prendre sur moi ce que j'y avais de plus précieux. A moitié chemin je rencontre mon fidèle Pierre; il m'amenait un cheval, me rapportait ma montre et m'informa de tout ce qui se passait à l'habitation. Il me conseilla de ne pas monter jusque-là, car on m'y aurait probablement tué. Il avait fait toutes mes malles et avait placé de côté les objets que j'avais de plus précieux.

Je lui dis de retourner de suite là-bas, d'y seller un autre cheval et de venir au Canon avec ce qu'il pourrait emporter. Il partit sur le champ. A peine m'eut-il quitté qu'en descendant la crête, je comptais dix-sept barges de brigands de la grande terre; ils se dirigeaient sur la Pointe aux Oiseaux, où

avait commencé l'insurrection. Je compris que le danger était grand et qu'il y avait peu de ressource. Arrivé au Canon, je trouvai tous les esprits inquiets, agités. Les soldats se repentaient d'avoir livré leurs armes; je voulais leur reprocher leur conduite; mais à quoi bon? ce n'était guère le moment. J'attendais mon domestique avec impatience, et voyant qu'il n'arrivait pas, je pris le parti d'aller à la Vallée près du commandant Danlion qui avait avec lui deux cents hommes.

Je fis dire à mon domestique de venir me trouver. J'étais prêt à monter à cheval lorsque j'aperçois un mauvais canot qui soutenait la construction d'une goëlette à laquelle on travaillait. Je fis ôter le canot de dessous le chantier; en boucher les trous et le jeter à la mer fut l'affaire d'un instant. A onze heures et demie mon Pierre n'était pas arrivé. Je monte sur le canot avec six compagnons; pour avirons nous n'avions que de méchants bâtons qui faillirent nous faire noyer. Nous annonçâmes en partant que nous allions faire revenir la goëlette et que nous reviendrions avec elle. Dès qu'ils nous virent en mer, les nègres se repentirent de nous avoir laissés partir. Ils se mirent à nous rappeler, mais ce fut vainement. Trente fois je pensai périr sur ce frêle canot, et trente fois je vis la mer prête à nous engloutir. Enfin, après deux heures d'un rude travail, nous arrivâmes à la goëlette qui avait *mis en travers* pour nous attendre.

Nous y trouvâmes quelques militaires, des femmes et trois ou quatre bourgeois qui s'étaient sauvés pendant la nuit. Il y avait aussi près de la goëlette deux autres canots amenés par d'autres fugitifs. On demanda des gens de bonne volonté pour aller au Canon chercher d'autres militaires, — car le capitaine américain ne voulut point y diriger son bâtiment. Quelques militaires s'offrirent ainsi que deux bourgeois qui avaient laissé là-bas leurs effets. Je leur confiai le soin de faire embarquer mon domestique et mes effets. Mais ces malheureux furent victimes de leur dévouement et de leur bonne volonté. Les nègres s'emparèrent des canots, retinrent les militaires au Canon ainsi que les lettres dont ils étaient porteurs. Inquiets de ne pas les voir revenir, nous descendîmes vers la hauteur de la Vallée, espérant toujours les apercevoir. Mais nous fûmes trompés dans notre attente. Nous prîmes alors le parti d'envoyer à la Vallée le canot de la goëlette américaine dans l'espoir de sauver du monde et de savoir aussi ce qui se passait. Un officier et deux matelots du bord furent chargés de s'y rendre. Ils purent embarquer et nous ramener seize

personnes au nombre desquelles était le commandant Danlion et une femme. Il y avait environ deux cents hommes à la Vallée. A peine nos envoyés eurent-ils mis le canot à la mer pour revenir vers nous que les nègres arrivèrent au pays et firent mettre bas les armes aux troupes qui ne firent aucune résistance. Les nègres se répandirent alors sur le bord de la mer et dirigèrent contre le canot qui s'éloignait une fusillade très nourrie. Les balles sifflaient furieusement aux oreilles des dix-neuf fugitifs, mais n'arrêtèrent pas la marche du canot. Furieux de cet insuccès, les nègres montèrent au fort où nous avions plusieurs pièces de canon de gros calibre et tirèrent à mitraille sur le canot et sur notre goëlette sans blesser personne. Ils prirent alors le parti de tirer à boulet. Un de ces boulets coupa notre gouvernail en deux. Il fallut donc nous éloigner pour attendre le canot dont les rameurs déployaient toute leur force, sans pouvoir guère avancer, à cause des vents et de la marée contraires. Enfin, le canot s'approcha et fit passer à bord de la goëlette ses passagers plus morts que vifs.

Nous nous dirigeâmes alors vers le môle Saint-Nicolas que nos troupes occupaient encore. Il était distant de la Tortue d'environ 15 à 16 lieues. Les vents nous étaient contraires, et pendant toute la nuit nous avions à craindre d'être assaillis par les brigands. La nuit se passa cependant sans accident ; nous aperçumes seulement plusieurs incendies dans l'île de la Tortue. Le lendemain matin nous avions atteint la pointe de l'île, et dans la journée du 8 brumaire nous ne vîmes aucune voile. Mais le soir nous aperçûmes une frégate qui nous parut être anglaise. En effet elle fit voile sur nous en nous tirant du canon. Nous fûmes obligés de mettre en travers pour l'attendre. Les Anglais envoyèrent leur canot à notre bord. Notre misère attira leur compassion ; ils ne nous firent aucun mal, et plaignirent même notre sort. Leur frégate s'appelait : *l'Éole*. On se contenta de prendre nos armes à feu, nos épées et les sabres et on nous apporta de l'eau, du biscuit et un peu de rhum, car nous n'avions ni à boire ni à manger. Puis, ils nous laissèrent. Mais pendant la nuit le feu prit à notre goëlette, et sans la plus grande activité de notre part nous étions condamnés à périr, à brûler au milieu de l'eau.

Le lendemain, vers dix heures, nous fûmes de nouveau arrêtés par les Anglais qui nous tirèrent un coup de canon. Ils nous rapportaient nos sabres et nous firent donner encore de l'eau et du biscuit. Nous ne pouvions joindre le môle, tant

nous étions contrariés par les vents. Enfin le 11 à midi, une brise avantageuse nous conduisit dans la baie. Je débarquai vers trois heures de l'après-midi. Les premières personnes que je rencontrai furent plusieurs de mes amis et de mes confrères; ils me reçurent aussi bien qu'ils le pouvaient et me donnèrent du linge de rechange. Ils n'étaient guère plus heureux au Môle que nous ne l'avions été à la Tortue, s'y trouvant bloqués par les Anglais et attaqués par les nègres. Mais ils avaient pour général M. de Noailles qui s'appliquait à améliorer le sort de la garnison. Dès le lendemain de mon arrivée, je fus employé en qualité de chirurgien de deuxième classe dans l'hôpital de cette place. J'y fis le service, et j'espérais par là obtenir des secours en vêtements. J'en étais tout à fait dépourvu. Il n'en fut rien; on m'assura qu'on n'en avait aucun.

Pendant mon séjour au Môle nous fûmes attaqués plusieurs fois par les brigands; mais ils ne purent réussir, tant cette place était forte. Des parlementaires de ces brigands nous apprirent bientôt que tout ce qui était à la Tortue avait été conduit à la grande terre, et que la majeure partie des blancs avait été exterminée. Le 5 frimaire nous apprîmes que le Cap s'était rendu, que le général Rochambeau avait capitulé avec les nègres, et que la place du Môle Saint-Nicolas était comprise dans cette capitulation. Le général de Noailles ne voulut pas s'en rapporter au récit de ce parlementaire; il exigea des ordres du général Rochambeau. On lui vint apporter, le 10, l'original même de la capitulation intervenue entre le cacique Dessalines et Rochambeau, que Dessalines avait consenti à confier à un messager. Le général de Noailles demanda une prolongation de cinq jours avant de capituler. Le même jour il aperçut une flotte et ne douta pas qu'on évacuait le Cap, dont les Anglais s'étaient emparés. Un parlementaire envoyé par le général revint avec la nouvelle officielle que toute la garnison du Cap était sur cette flotte. Le commodore anglais invita le général de Noailles à se rendre, lui laissant la pleine liberté de dicter lui-même les conditions de la capitulation. Le général répondit qu'il savait se battre et qu'il ne se rendrait ni aux brigands ni aux Anglais, si ce n'est à la dernière extrémité, mais qu'il avait encore des vivres pour tenir longtemps. Le fait n'était pas exact, mais son langage ne pouvait être différent.

Le 13 au soir tout fut prêt pour la fuite; on brisa tout ce qu'on ne put emporter et l'on quitta le Môle Saint-Nicolas

dans un tel état que rien n'y restait qui pût entraver notre évacuation. Ces préparatifs de départ se firent avec tant de précaution et de silence que les nègres ne s'en aperçurent pas. Nous quittâmes la rade sans qu'il fût tiré un coup de fusil. J'en puis parler avec certitude : le bâtiment sur lequel je trouvai place fut le dernier à sortir, et nous ne quittâmes la rade qu'à une heure du matin, le 14 frimaire.

Nous disposions de treize bâtiments pour cette évacuation. Ils appartenaient à différentes nations ; deux seulement étaient français. Le général de Noailles montait une goëlette espagnole qui marchait fort bien. Le brick américain nommé le *Marthe Bland* était un simple bâtiment marchand, ayant peine à se mouvoir. Vers six heures du matin, nous aperçûmes une frégate anglaise qui se dirigeait vers nous. Un coup de canon tiré de cette frégate arrêta un bateau qui ne portait que des bourgeois du Môle. Elle prit probablement des informations, car elle quitta le bateau et fit voile vers nous qui étions les derniers. Quand elle fut à portée, elle tira un coup de canon. Le capitaine américain veut *mettre en travers;* mais un de nos officiers le menace de lui couper le cou s'il ne met pas toutes voiles dehors et s'il ne vire de bord. Cette menace effraye le capitaine; il obéit et nous retournons du côté du Môle. La frégate anglaise avait envie de tout capturer; elle court sur les bâtiments les plus avancés, abandonnant pour l'instant ceux dont la marche est lente. Nous eûmes ainsi le temps de prendre une autre direction, et au lieu de nous rendre à Baracona ou au Port Principe de l'île de Cuba, nous nous dirigeâmes vers Santiago de Cuba. Nous apprîmes depuis que trois de nos bâtiments avaient été capturés par la frégate et que le général avait réussi à se sauver. Nous voguâmes pendant deux jours sans trop savoir où nous étions. Le 16, de grand matin, nous fûmes assaillis par un corsaire. Nous n'avions aucun canon, et pourtant nous nous disposions à résister; mais le corsaire anglais effrayé de notre nombre nous laissa passer et le soir même nous arrivions à Santiago.

On nous laissa à l'entrée de la baie pendant deux jours, sans eau et sans vivres. Pour comble de malheur le câble de la grosse ancre vint à se rompre, et notre bâtiment tomba sur les récifs. Nous eussions tous péri sans le secours d'un corsaire français *Jacques Mathieu* qui vint nous débarrasser. Ces coquins d'Espagnols se seraient réjouis de notre naufrage; aucun d'eux ne vint nous aider.

Nous apprîmes par un bâtiment qui portait le 1er bataillon

de la 31e que le corsaire de la veille les avait dépouillés, volés, et désarmés de leurs fusils. Le cinquième jour qui suivit notre arrivée en rade de Santiago, on nous fit débarquer dans une île déserte où l'on ne trouvait pas une goutte d'eau fraîche. Il fallait faire deux lieues en mer pour trouver une source. Des Espagnols à la vérité venaient vers nous, proposant des vivres, du vin et de l'eau; mais l'eau, dans le principe, coûtait aussi cher que le vin, — quinze sols la bouteille.

Je me trouvai très mal, sans argent, sans vêtement. Je songeais bien à aller à Santiago pour chercher un emploi quelconque; mais il en coûtait six francs pour aller à cette ville éloignée de deux lieues et l'on ne pouvait s'y rendre que par mer. J'étais sur le point de m'offrir à un corsaire comme chirurgien, ne sachant vraiment à quel parti me résoudre. Un ami à qui je confiai ma peine me dissuada de ce projet, en me faisant espérer que je trouverais un meilleur emploi pour l'exercice de ma profession.

Notre bâtiment devait nous reprendre pour nous conduire à la Havane; je retournai donc dans l'île *des Cabris* où l'on nous avait déposés, et le soir même je me rembarquai sur le *Marthe Bland*. Les deux bataillons du corps de la 31e demi-brigade furent mis sur trois bâtiments, avec quelques soldats appartenant à d'autres corps. Deux de ces bâtiments étaient américains; l'autre appartenait à un particulier français.

Le 24 frimaire, au soir, nous mîmes à la voile pour la Havane, emportant avec nous pour dix ou douze jours de vivres et d'eau. Nous devions aller à Batavano pour couper au plus court chemin. Nous perdîmes de vue pendant la nuit les deux autres bâtiments. Mais le matin vers huit heures ils nous apparurent de nouveau. De plus, un gros bâtiment se dirigeait sur nous; nous ne pouvions douter qu'il ne fût anglais, car deux jours avant notre départ de Santiago un canot anglais y était venu faire de l'eau, pour espionner. L'Espagne, étant en paix avec l'Angleterre, ne pouvait refuser l'entrée aux Anglais. Comme nous mîmes nos voiles dehors pour éviter ce bâtiment, il dirigea sa bordée vers les deux autres bâtiments de notre convoi. Il attaqua d'abord par deux coups de canon la goëlette française, *la Louisa*. Au troisième coup de canon, elle amena son pavillon et se rendit à la corvette anglaise appelée *La Rancune*. Ce corsaire emporta toutes les armes qui se trouvaient à bord, vola les malles des officiers et toutes les provisions. Puis, il se dirigea vers le bateau américain qui portait les autres troupes, prit ce qu'il trouva de

meilleur et fit passer sur ce frêle bâtiment toutes les troupes qui se trouvaient sur *la Louisa*. Ces pauvres malheureux étaient entassés les uns sur les autres; ils demandèrent aux Anglais où l'on pouvait aller. On leur répondit d'aller au diable. Quelle cruelle perspective! Ils étaient sans vivres, sans eau, ils avaient des marins qui ne connaissaient pas la côte. Aussi, furent-ils victimes de toutes ces fâcheuses circonstances. Au lieu de dix jours pour se rendre à Batavano, ils mirent vingt-et-un jours. Ils souffrirent de la faim, et la soif les tortura tellement que trente-sept d'entre eux devinrent enragés et moururent. Quatre jours avant d'arriver ils furent obligés de relâcher sur une terre inhabitée, à la recherche d'eau potable. Le canot envoyé à la découverte mit plus de vingt-quatre heures avant de revenir. La perplexité était telle à bord qu'on avait déjà découvert le pont du bâtiment pour en faire un radeau et gagner la terre. Fort heureusement on vit revenir le canot; il ramenait quatre barils d'eau qui servit à étancher la première soif; on alla ensuite en chercher de nouveau. A son arrivée à Batavano, toute la troupe était malade et dans le plus déplorable état.

Quant à nous, qui avions vu l'attaque du corsaire, nous fîmes tous nos efforts pour l'éviter et notre manœuvre y réussit. Mais nos marins connaissaient si peu leur métier qu'ils ne purent trouver la passe pour nous conduire à Batavano. Après avoir louvoyé près de deux jours vers les jardins de la Reine et l'île des Pins, nous primes le parti de continuer notre route par le cap Saint-Antoine et de nous rendre à la Havane en faisant le grand tour. Nous étions réduits à trois onces de biscuit et un verre d'eau par jour; et encore l'eau nous aurait-elle manqué indubitablement si nous n'eussions relâché vers le cap des Corieuthes, risquant fort d'y périr sur la côte qui est très mauvaise. Nous mîmes le canot à la mer avec une douzaine d'hommes bien armés. Ils marchèrent pendant trois ou quatre heures sans trouver d'eau. Ils finirent par découvrir une mare d'eau de pluie, et renvoyèrent le canot chercher des barils. La crainte des bêtes sauvages leur fit passer la nuit aux aguets. Le lendemain et le surlendemain on fit provision d'eau; elle n'était guère bonne, mais en de semblables circonstances on ne songe point à se montrer difficile.

Nous remîmes à la voile, continuant notre route par le cap Saint-Antoine. A la hauteur de ce cap, nous fîmes la rencontre d'une corvette espagnole. On nous assura que nous étions dans la bonne direction et que nous avions été bien inspirés

de ne pas prendre par la passe de Batavano, vu que notre bâtiment prenait trop d'eau pour réussir à y passer. La corvette marchait plus vite que nous et nous laissa. Le surlendemain, nous fûmes attaqués par un petit corsaire anglais. On prit ses dispositions pour le recevoir comme il le méritait, plutôt que de se rendre. Voyant tout notre monde, craignant aussi que nous n'eussions du canon, le corsaire se contenta de nous faire les questions ordinaires et jugea prudent de continuer sa route. Le temps était horrible, la mer extrêmement orageuse. Un des soldats tomba dans la mer sans qu'il fût possible de lui porter secours.

Celui qui faisait fonction de capitaine nous annonça, à l'heure de midi, que nous étions dans le golfe du Mexique, que nous nous trouvions un peu sous la Ligne[1] et que nous ne pouvions tarder à revoir la terre. Nous l'aperçûmes en effet le lendemain dès le matin, et selon toute vraisemblance nous pouvions compter entrer le jour suivant à la Havane. Oui, mais notre maudit capitaine ne connaissait pas son métier; il nous fit dépasser la Havane et descendre le canal de Bahama. Sans la rencontre d'une goëlette espagnole qui nous renseigna, il eut bien été capable de nous conduire jusqu'à Baracona! Il nous fallut remonter le canal, ce qui ne se fit qu'avec la plus grande difficulté. Nous arrivâmes enfin à la Havane le 17 nivôse, après une traversée de vingt-quatre jours; elle aurait dû ne durer que dix jours. On nous mit sur un vaisseau espagnol pour rester en rade.

Je descendis à la Havane le lendemain de notre arrivée, et j'y rencontrai M. Bally, médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue. Il avait été fait prisonnier par les Anglais et retournait en France avec un passeport anglais. Il m'apprit qu'il n'y avait peut-être pas dix officiers de santé de l'armée qui n'eussent été faits prisonniers par les Anglais. J'appris alors qu'un hôpital français avait été établi à Batavano; j'y sollicitai un emploi; on m'en confia le service. La plupart des malades que j'y trouvai étaient ceux du bâtiment qui avaient tant souffert. Nous apprîmes là que le général de Noailles, en se rendant de Baracona à la Havane, avait été rencontré par un bâtiment anglais, qu'on lui avait livré combat, que nos troupes s'étaient emparées du bâtiment anglais, mais que le général avait été tué d'un coup de feu.

Je restai six semaines à ce poste. Le pays, à la vérité, était

1. La Ligne du Tropique.

malsain, mais je m'y suis bien rétabli de mes misères. J'étais aimé de tout le monde, et les services que j'avais pu rendre pendant la traversée, joints aux droits que je pouvais avoir me valurent l'offre de chirurgien-major de la 31e demi-brigade. J'acceptai d'autant plus volontiers la proposition que je connaissais la majeure partie des officiers qui s'étaient trouvés avec moi à la Tortue, et je pris possession de ce nouveau poste.

Quelques jours plus tard on annonça que le général Lavalette allait se rendre à Saint-Domingue que le général Féraud commandait. On avait acheté cinq bâtiments pour porter douze cents hommes : *Africana*, corvette de seize canons, le *Sans-Pareil*, brick de huit canons, un autre brick le *D'Ermide*, la *Marianne* et le *Havaner*. Notre départ fut fixé au 13 avril 1804. Le 12 vers midi, la *Marianne* qui portait dix compagnies de notre corps et quelques canonniers partit en avant pour éclairer. Le 13 au matin le *D'Ermide*, portant la moitié de la 5e demi-brigade légère, mit à la voile. L'*Africana* sur laquelle j'étais monté portait le reste de notre corps, avec trente canonniers et des ouvriers. La 89e était sur le *Havaner;* et enfin le *Sans-Pareil*, où était le général et une partie de la 5e demi-brigade légère.

Nous eûmes beau explorer la mer en tous sens, nous n'aperçûmes point la *Marianne*. Pendant le jour nous ne quittions pas le convoi; mais la nuit, ne pouvant faire usage de signaux de peur d'être vus par les Anglais qui rôdaient depuis longtemps sur ces eaux, nous nous séparâmes sans espoir de nous retrouver. Quand revint le jour, une vingtaine de voiles nous apparut; nous ne pouvions douter que ce ne fût un convoi anglais, et nous craignîmes fort dès lors que la *Marianne* n'eût été capturée. Nous virâmes de bord pour nous éloigner de ce convoi; mais pendant trois jours consécutifs nous ne le perdîmes pas de vue, et nous ne cessions d'être inquiets sur le sort de nos autres bâtiments.

Le 18 avril, la mer devint si grosse qu'on fut obligé de serrer toutes les voiles; et le 19, vers deux heures de l'après-midi, le vent fut si violent et la tempête si affreuse que notre mât d'artimon se rompit. Il aurait inévitablement entraîné dans sa chute nos autres mâts et nous aurait fait couler à fond si l'on ne s'était mis en devoir de couper toutes les manœuvres qui le tenaient. Chacun dut se mettre à l'ouvrage : cordages, pièces de canon, affûts, tout ce qui pouvait gêner fut jeté à la mer.

L'eau arrivait abondamment dans notre bâtiment, comme s
on y eût déversé des tonneaux. Les deux pompes avaier
peine à y suffire. Pendant cinq minutes le bâtiment resta cou
ché sur babord, sans se relever. Tout paraissait désespéré
Nous ne voyions pas le moyen de nous sauver. Mais bientô
la mer devint moins houleuse et moins grosse, et au lieu d
nous diriger vers Sancto-Dominguo nous nous portâmes ver
le nord, du côté des États-Unis, et fîmes voile vers Charleston
Le 4 mai nous arrivions à l'entrée de *La Barre*, éloignée envi
ron de deux lieues. Nous avions le pilote à bord; mais comme
la mer était basse, il fallut jeter l'ancre et passer la nuit.

Le lendemain matin nous aperçûmes deux bâtiments; il
ne nous donnèrent tout d'abord aucune inquiétude parce que
nous avions un pilote à bord, et parce que nous étions sur les
eaux d'une puissance neutre. Ces deux bâtiments étaient
anglais, et s'approchant à portée, il nous lâchent des coups de
canon à mitraille. Nous voulions riposter avec les mauvaises
pièces qui nous restaient. Le pilote nous en dissuada, nous
disant que les Anglais n'avaient pas le droit d'agir de la sorte
et que nous n'avions rien à craindre. Le brick anglais n'en
renouvela pas moins sa décharge, nous faisant signe de baisser
pavillon et de descendre dans la cale, nous menaçant de nous
couler si nous nous y refusions. De nouveau le pilote nous
ordonna de rester en repos et de n'en rien faire. Après quel
ques hésitations on finit par suivre son conseil. L'Anglais
mit son canot à la mer, avec huit nègres et vint nous visiter.
C'était un corsaire. Nous le laissâmes faire. Il nous dit tout
d'abord qu'il allait nous faire entrer à Charleston. Aussi
quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous le vîmes revenir
avec le pavillon anglais et le hisser sur notre bâtiment. Aucun
doute n'était possible; nous étions prisonniers. Notre premier
mouvement était de jeter tous les marins anglais à la mer, et
sans la crainte d'être coulés par les deux bâtiments nous n'eus
sions pas manqué de le faire. Une fois entrés dans la rade de
Charleston, nous contestâmes la validité de la prise et il y eut
procès. Le pilote, qui était Anglais et par conséquent de mau
vaise foi, fit un procès-verbal contraire à la vérité et nous per
dîmes notre procès.

Mais il arriva que ce même corsaire et notre corvette furent
pris à leur tour par un corsaire français et conduits à l'île de
Cuba.

Pour nous, nous restâmes six semaines à Charleston; nous
voulions faire casser le jugement, et notre officier fut rappel

au grand tribunal des États-Unis où nous eûmes, paraît-il, gain de cause.

CHAPITRE IV

Départ pour la France. — Attaqués par un corsaire. — Une mer furieuse. — Epaves de bâtiments naufragés. — Rencontre d'une escadre de guerre anglaise. — Terre-Neuve. — Un bâtiment submergé. — Nouveaux dangers à la hauteur des Açores. — La Tour de Cordouan. — Rade de Royan. — Joie des passagers. — Bordeaux.

Enfin, nous rembarquâmes pour la France le 24 messidor an 12. Je ne puis dire combien ce départ me réjouit. J'étais pourtant malade dans toutes les traversées; j'avais à redouter cette dernière plus que les autres puisqu'elle était de dix-huit cents lieues; mais la perspective de la souffrance ne m'épouvantait pas. Nous eûmes un trois-mât pour nous transporter; nous étions trois cent cinquante hommes. Pour sûreté de notre voyage, le consul anglais nous délivra une espèce de passe-port. A peine sorti de la Barre, nous fûmes attaqués par un corsaire sous pavillon français; il nous donna la chasse pendant quelque temps, mais notre bâtiment était un excellent voilier et put échapper à l'Anglais, car c'en était véritablement un. Pendant les huit premiers jours le temps fut assez beau; mais le 5 thermidor la mer devint grosse, puis furieuse et nous obligea à nous tenir sur pied pendant la nuit. On doubla la barre du gouvernail; nous eussions péri inévitablement dans la tourmente sans la prudence et l'habileté du capitaine. Chacun tremblait et resta jusqu'au jour dans l'incertitude. Peu à peu la mer se calma et le beau temps revint. Les jours suivants, nous rencontrions des débris de bâtiments qui sans aucun doute avaient péri par ce coup de temps. Le 10, à deux heures après-midi, le brouillard était si épais qu'il nous était impossible de distinguer l'avant de notre bâtiment. Puis, tout d'un coup le brouillard tomba et nous aperçûmes toute une forêt de vaisseaux de guerre et de bâtiments. Nous crûmes alors être près d'une rade et nous être trompés de route. On tira sur nous deux coups de canon, et nous mîmes *en travers* pour attendre. A l'approche de deux de ces bâtiments nous reconnûmes que c'était un convoi anglais. On nous tira un coup de canon à mitraille pour nous faire descendre dans la cale et l'on vint nous visiter à bord. Après avoir présenté nos feuilles de passe, nous reçûmes la proposition de recevoir à bord des prisonniers français. Notre bâtiment était déjà trop encombré; on ne put donc en recevoir. Ces bâtiments venaient de la

Jamaïque et de quelques îles appartenant aux Anglais, et se dirigeaient vers différents ports de l'Angleterre sous l'escorte de trois à quatre vaisseaux de ligne, de frégates et de bricks armés. Le convoi se composait de 176 bâtiments. Celui qui vint nous visiter s'informa si nous avions éprouvé le coup de temps du 2 et si nous avions subi des avaries. Il apprit que nous en avions peu souffert et nous raconta que trois des bâtiments de leur convoi avaient péri corps et biens, sans qu'on pût leur porter secours. Un tel récit nous fit justement frémir.

Huit jours plus tard nous eûmes une nouvelle occasion de plaindre davantage encore le sort des marins. De loin nous aperçumes une voile; on se dirigea dessus pour demander la hauteur et le *point*. Notre capitaine nous fit remarquer que ce bâtiment faisait de bien singulières manœuvres. Il nous assura ensuite que ce bâtiment était en détresse, ensuite il nous dit qu'il coulait. Nous hissons alors notre pavillon pour annoncer que nous allions porter secours. Quelle ne fut pas notre surprise en voyant un bâtiment flotter entre deux eaux, sans hommes dessus et les voiles dehors. Le gouvernail nous parut brisé. Ce bâtiment plus fort que le nôtre était de structure américaine. La mer était grosse et ne nous permit pas d'en approcher de très près. Il nous fallut continuer notre route. Cette rencontre se fit après avoir passé les bancs de Terre-Neuve où l'on pêche la morue.

A la hauteur des Açores, nous fûmes poursuivis par des bâtiments anglais; mais, à la faveur de la nuit, nous les évitâmes tous. Nous eûmes alors un peu de calme, mais nous redoutions beaucoup la rencontre des Anglais. Enfin, le 24 thermidor au matin, nous aperçûmes la Tour de Cordouan. Notre joie fut extrême. Une heure après nous vîmes un pilote et vers onze heures du matin nous entrâmes dans la rade de Royan où l'on nous fit faire une quarantaine de quatre jours, pour s'assurer si nous n'avions pas de maladies à bord. Au bout des quatre jours, nous remontâmes la Gironde, et le 28 thermidor nous arrivions devant Bordeaux. Après être restés deux jours en rade, on nous fit descendre en ville. Dieu merci! je suis en France.

L'ancienne Collégiale de Lirey*

Quant au doyen, une de ses premières occupations fut de faire faire les réparations aux bâtiments, aux fermes, ainsi qu'à l'église du chapitre : ces travaux durèrent deux ans et coûtèrent 3,234 livres [1]. Il loua, le 25 mai 1527, 187 cordes et demie de terre à Nicolas Bourget pour sept livres en argent et le charroi de quatre muids de vendange à Troyes Il afferma, le 2 janvier 1730, un demi-arpent de chenevière pour cinq livres et deux poulets à Pierre Menneret, de Longeville, et le lendemain cinq arpents et demi de pré à Pierre Coffinet ; enfin il donna à bail, le 29 mars 1732, un demi-arpent de terre pour trois livres et deux poulets par an à Nicolas Pénard, lieutenant de la justice de Lirey.

Zélé pour conserver le temporel du chapitre, M. Galland ne l'était pas moins pour défendre ses droits spirituels. La plupart des fonctions curiales étaient interdites aux chanoines : ainsi, ils ne devaient bénir ni le pain, ni le vin, ni les cierges, ni les cendres, ni les relevailles, ni faire de prône ou d'annonce. L'official du diocèse l'avait formellement réglé en 1508 et en 1624 [2], cette fois sur les plaintes d'un vicaire de la paroisse, nommé Gobineau. Il n'était pas rare, en effet, que le clergé paroissial se plaignit du chapitre : tantôt, parce que l'office avait lieu à la collégiale à la même heure qu'à la paroisse ; tantôt, parce que, nonobstant les droits curiaux, les chanoines faisaient le service de la chapelle Saint-Michel de Longeville. Il appuyait ses réclamations sur ces paroles de la bulle d'Innocent VI : *Saluo in omnibus jure parochiali sancti Joannis de Bonavalle*, sauf, en toutes choses, le droit paroissial de Saint-Jean-de-Bonneval, et sur l'obligation de remettre au curé le quart des droits funéraires de la sépulture des chanoines dans leur chapelle. Il rappelait que si les paroissiens demandaient à être inhumés à Lirey, le curé avait le droit de faire leur enterrement et de percevoir tout le casuel. Enfin, il se prévalait de son droit d'assister en habit de chœur à cer-

* Voir page 898, tome XI de la *Revue de Champagne*.

1. Arch. de l'Aube, G 822.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

tains offices de la collégiale et de toucher une rétribution pour cette assistance.

La nièce d'un doyen n'ayant pas fait ses Pâques à la paroisse, mais à Lirey, parce qu'elle habitait avec son oncle, l'évêque de Troyes, Mgr de Chavigny, défendit à M. Mojon, vicaire de Saint-Jean-de-Bonneval, de l'admettre pour marraine.

De leur côté, les chanoines faisaient le plus souvent preuve d'esprit de conciliation dans leurs rapports avec les curés de la paroisse. Ainsi, ce fut dans l'église de Saint-Jean-de-Bonneval que, le 27 novembre 1702, le chanoine Thomas Riel célébra le mariage d'un des domestiques du chapitre. A l'enterrement de ce même chanoine, ce fut M. Michelin, curé de la paroisse, qui fit la levée du corps en présence du doyen qui chanta la messe. Le chanoine François Catel, ayant fait un enterrement dans l'église de Lirey, remit au curé la moitié de l'offrande et du luminaire [1].

Les chanoines pouvaient-ils exercer les fonctions curiales à l'égard des personnes à leur service et des habitants du château? On n'en saurait douter, ce droit leur ayant été formellement accordé par le pape Innocent VI. Nous avons d'ailleurs trouvé les registres de mariage et de sépulture qui servirent de 1776 à 1789. Ils sont aujourd'hui au greffe de l'arrondissement. Le baptême était seul excepté des sacrements que les chanoines pouvaient donner. Aussi, lors de sa visite du 12 septembre 1526, l'official avait-il pu constater qu'il n'y avait pas de fonts baptismaux dans l'église et qu'on n'y conservait que les saintes huiles pour les malades [2].

Dès le principe, le curé de la paroisse et le patron, l'abbé de Moutier-la-Celle, avaient reconnu ces droits qui furent confirmés au chapitre par le règlement dressé par l'official en 1505 [3]. Un règlement existait donc; la difficulté était de l'observer.

En 1726, Anne Sonnois, nièce de M. Galland [4] dont elle était

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1. Peut-être s'agit-il ici de l'enterrement fait le 11 mars 1776, et dont il sera parlé un peu plus loin dans ce chapitre.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Anne-Jeanne Sonnois était fille de François Sonnois, procureur en l'Hôtel de Ville de Paris, et de Françoise Galland. Son frère s'appelait Nicolas Dereins, fils de Charles Dereins, capitaine d'artillerie, et de Barbe Mandonnet, inhumés sur la paroisse Saint-Jean à Troyes. Arch. paroissiales de Saint-Jean-de-Bonneval.

la commensale, devait contracter mariage. Le doyen prétendit qu'il pouvait faire la cérémonie nuptiale dans l'église collégiale, mais le curé, M. de Creney, s'opposa à cette prétention. Finalement, un accord intervint entre eux le 15 septembre 1726. Il fut convenu qu'un ban serait publié au prône de la paroisse, que dispense des deux autres serait demandée à l'évêque de Troyes et à l'archevêque de Paris, où la future avait son domicile de droit. Le curé consentit par écrit à ce que le chanoine mariât sa nièce à Lirey ; mais l'acte de célébration fut inscrit sur les registres de la paroisse par le curé lui-même [1].

En paix avec le clergé paroissial, M. Galland se vit contraint de faire valoir ses droits contre ses propres confrères. L'un d'eux, M. Labelle, qui n'était que diacre, s'était dispensé d'assister à l'office le jour de la fête patronale, en 1734 ; de plus, il prétendait prêcher sans la permission du doyen. Celui-ci vit dans une pareille conduite un mépris de ses droits sur le chapitre et de son autorité à gouverner seul le spirituel et le temporel de la collégiale. Il cita donc M. Labelle devant l'official, M. Philippe, qui déclara, le 3 octobre 1734, que tout chanoine étant approuvé par l'évêque ou ses grands vicaires était libre, avec le consentement du curé de la paroisse, de faire des instructions au peuple avant ou après la messe. Il déclara, en outre, conformément à la requête du doyen, que M. Labelle avait encouru la peine de l'amulette [2] pour n'avoir pas assisté à l'office, comme l'exigeait le règlement du chapitre. Enfin, les parties furent renvoyées devant l'évêque pour en obtenir tels règlements et statuts qu'il conviendrait [3].

L'accord ne régnait donc guère entre les chanoines de Lirey. En voici une nouvelle preuve. Le jour de l'octave de la Fête-Dieu, le chanoine de semaine avait refusé au doyen la clef du trésor pour prendre l'ostensoir. M. Galland fut obligé de faire la procession avec le saint-ciboire ; les chanoines n'y assistèrent pas. Le jour de l'Assomption, il fit la procession comme de coutume, mais les chanoines en firent une autre. Il écrivit aussitôt au garde des sceaux pour se plaindre de ses confrères insoumis [4]. M. Chauvelin renvoya l'affaire à l'intendant de

1. Archives paroissiales de Saint-Jean-de-Bonneval.

2. Nous ignorons le sens de ce mot que nous n'avons trouvé défini nulle part.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

4. Arch. de l'Aube, C 1470.

Champagne qui lui communiqua le résultat de son enquête dans la lettre suivante :

« J'ai fait, Monseigneur, vérifier les faits. On me mande que le principal objet de la division est que le doyen se prétend le droit, par sa qualité, de faire l'office les jours de grandes fêtes, et que les chanoines soutiennent que ce droit appartient à celui qui est de semaine. L'affaire a été portée à l'officialité de Troyes, qui a rendu à ce sujet un règlement; mais le sieur Galland a appelé de cette sentence. A ces contestations de présence se joignent des discussions d'intérêt. Les revenus des trois canonicats sont en commun. Le doyen, qu'on dit d'ailleurs extrêmement vif, forme, lors des partages, plusieurs prétentions particulières; les deux chanoines les lui contestent; il paraît qu'il n'y a que leurs supérieurs qui puissent les mettre d'accord. »

Le doyen avait, en effet, appelé à l'officialité de Sens. Sa mort, survenue le 9 décembre 1735, arrêta l'affaire.

Le 16 janvier suivant, le chapitre élut, pour lui succéder, M. Antoine-François le Breton de Trépigny, prêtre du diocèse de Boulogne, bachelier en droit civil et canonique de la Faculté de Paris. M. des Réaulx le présenta le 18 à l'évêque qui, dès le lendemain, lui accorda l'institution canonique[1]. Le nouveau doyen faisait partie du chapitre depuis 1726[2]. Son canonicat était vacant depuis plus de trente ans, et on ne sait plus, dit l'acte de nomination, à qui il avait appartenu[3].

M. de Trépigny loua en 1741, à Jacques Trumel, un demi-quartier de terre en friche à Crésantignes, lieudit les Épinettes, moyennant trente sous de rente foncière et trois deniers de censive[4]. Il afferma le 3 septembre 1766, à Louis Dupont, les prés de Courteranges pour 120 livres[5]. Il avait perdu, en 1753, son beau-frère, M. de Vassan, qui mourut dans la maison canoniale. Il chargea le chanoine Catel de prier le curé de Saint-Jean-de-Bonneval, M. Louis Duquesne[6], de faire sonner le glas à l'église de la paroisse et de lui fournir les indications nécessaires pour rédiger l'acte mortuaire. En envoyant son consentement pour l'inhumation, le doyen rappela au curé

1. Arch. de l'Aube, G 53, fol. 59.
2. Arch. de l'Aube, 9 G 4.
3. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 297.
4. Arch. de l'Aube, 9 G 1.
5. Arch. de l'Étude des notaires de Lirey, à Saint-Jean-de-Bonneval.
6. M. Duquesne mourut en 1774.

que, selon l'usage des chapitres du diocèse, leurs commensaux sont exempts de la juridiction curiale. Ce fut, en effet, le curé qui présida cet enterrement le 13 août 1753. Mais il s'opposa à l'inhumation, à Lirey, de la servante d'un chanoine décédée l'année suivante.

M. de Trépigny mourut à son tour le 12 avril 1767, après une maladie de deux ans. Le curé de Saint-Jean-de-Bonneval et M. Catel prétendirent avoir, chacun de leur côté, le droit de procéder à son enterrement. Mais M. Piot de Courcelles, seigneur de Lirey, les mit d'accord, et un compromis fut passé entre eux le lendemain de la mort du doyen, se réservant, disent-ils, de discuter plus tard leurs droits respectifs.

Cependant, il fallait donner un successeur à M. de Trépigny. Les chanoines n'ayant pas pourvu à cette élection, le seigneur de Lirey présenta lui-même à l'évêque, le 8 août 1767, M. Louis-Gabriel de la Boessière de Kerret, prêtre du diocèse de Quimper, licencié en droit civil et canonique de la Faculté de Rennes, chanoine de l'église de Troyes [1]. Mais cette présentation ne fut suivie d'aucun effet, et le surlendemain, le collateur présenta pour le décanat M. Alexandre Rollin, prêtre du diocèse de Troyes, licencié en droit canon de la Faculté de Paris, chanoine et chantre de la collégiale de Saint-Étienne [2]. Mgr de Barral accorda au nouveau doyen l'institution canonique le 11 août [3].

Au mois de mai 1769, le décanat était de nouveau vacant. M. de Courcelles y nomma M. Joseph Desmarais, abbé de Notre-Dame de Bonlieu, au diocèse de Limoges et vicaire général de Poitiers. C'était un ancien chanoine de la cathédrale de Troyes à laquelle il appartenait depuis le 1er juin 1756 ; il ne faut pas le confondre, disons-le en passant, avec un autre Desmarais également de Limoges, qui fut reçu chanoine de Saint-Pierre le 18 mai 1763, peut-être en remplacement du précédent qui, à cette date, ne figure plus au bref du diocèse. M. Joseph Desmarais n'accepta pas le décanat de Lirey, et le 13 mai 1769 il donna sa démission par devant Me Fournier, notaire à Limoges [4].

1. Arch. de l'Aube, G 121, fol. 203. Il fut reçu chanoine de Troyes le 29 mars 1759, remplit les fonctions de fabricien et mourut le 13 juin 1788.

2. Arch. de l'Aube, G 121 et G 59, fol. 54. M. Rollin mourut le 6 novembre 1786.

3. Arch. de l'Aube, G 121.

4. Arch. de l'Aube, G 59, fol. 101.

A sa place, le patron présenta à l'évêque, le 15 juin, M. Claude Belin. Le nouveau chanoine naquit à Provins, paroisse Saint-Ayoul, le 9 mai 1744, de Pierre-Nicolas Belin, receveur des Aides, et d'Anne Lenglumé[1]. Il était maître ès-arts de l'Université de Paris et bachelier en double droit de la Faculté de Reims[2]. D'abord vicaire à Nemours dans son diocèse, il était chanoine de Lirey depuis le 13 avril 1768 ; il avait remplacé M. Labelle, décédé l'avant-veille, et le 20 mai suivant, le patron lui avait donné une seconde prébende, celle d'Emmanuel Girardot, qui ne résidait plus[3]. Mgr de Barral nomma M. Belin, doyen, le 17 juin 1769. A cette date, M. Belin était aussi titulaire d'une chapelle dans la collégiale de Saint-Étienne; ce bénéfice lui rapportait 19 liv. 18 sous[4].

En 1779, il resta seul à Lirey ; il y avait longtemps déjà que le chapitre n'était plus au complet et ne comptait pas le nombre de chanoines requis d'après l'adage : *tres faciunt capitulum*. Depuis un siècle, aucune élection de doyen n'avait pu être faite. En 1470, 1499, 1504, 1598 et 1618[5], les chanoines étaient encore au nombre de cinq; il n'y en avait plus que quatre en 1628, trois en 1643 et 1741, deux depuis 1760[6]; l'un était M. Catel qui, dès 1735, remplit les fonctions de procureur[7] et mourut le 19 avril 1779[8] âgé de 79 ans. Il fut inhumé le 21, dans la nef de la collégiale, par M. Belin, en présence des curés de Moussey, Villy-le-Maréchal, Sommeval, Bouilly, Saint-Jean-de-Bonneval, Javernant, Saint-Phal, des vicaires de Bouilly, de Saint-Jean et de Saint-Phal, et de M. de Courcelles[9]. Son décès est inséré dans l'*Ordo* du diocèse de 1780. Le collateur donna la prébende vacante à son propre fils, Claude-Éloi Piot de Courcelles, né le 16 mai 1766,

1. Arch. de l'Aube, LV, 1507.
2. Arch. de l'Aube, G 121 et G 59, fol. 101.
3. Arch. de l'Aube, G 59, fol. 101.
4. Arch. de l'Aube, LV, 1507.
5. D'Arbois de Jubainville, *Pouillé et Reg. des Visites de l'Évêque*.
6. Arch. de l'Aube, 9 G 3 et Baugier, *Mém. hist. de la Champ.*, II.
7. Arch. de l'Aube, 9 G 2. M. Catel inhuma, probablement en l'absence du doyen, le 11 mars 1776, dans la nef de la collégiale, un enfant né la veille de Jean-Baptiste Chevance et d'Anne Guenifet (Reg. du Chapitre).
8. La tradition dit que M. Catel était originaire d'Oisemont ou des environs, dans le département de la Somme.
9. Ce fut devant M. de Courcelles que le doyen rendit les comptes de M. Catel à Mlle de Machy, héritière de son oncle (9 G 3).

par conséquent âgé de treize ans seulement [1]. M. de Courcelles avait demandé à Rome une dispense d'âge pour son fils, alors étudiant au collège de Brienne.

Cette nomination ne fut suivie d'aucun effet, et la prébende de M. Catel fut attribuée à M. Antoine-Pierre Patenôtre, curé des Grands-Essarts. Celui-ci ayant déserté, le seigneur de Lirey donna de nouveau le canonicat vacant à son fils le 20 avril 1790. Claude de Courcelles prit possession le 28 mai 1790, en présence de M. Jean Ferron, son professeur de théologie au Grand Séminaire, et de M. Joseph Boucher, curé de Crésantignes [2].

Les revenus du chapitre étaient alors, comme nous l'avons dit plus haut, sensiblement diminués, et il fallait faire d'urgentes réparations aux maisons des chanoines. C'est pourquoi, sur les représentations du doyen, le collateur pria le roi de réduire le chapitre à deux membres, non compris le doyen [3]. Cette réduction fut accordée presque aussitôt, mais aucune autre nomination ne fut faite par le seigneur de Lirey, de sorte que M. Belin et M. Claude de Courcelles restèrent seuls chanoines, et comme ce dernier n'était pas prêtre, le doyen fut obligé de célébrer tous les offices. Nous le voyons bénir le 5 juin 1770, dans l'église de Lirey [4], le mariage de Jean-Chrysostome Cotteret, inspecteur des chemins royaux, avec Marie-Madeleine Champigny, en présence de Christophe Piot de Courcelles [5], licencié ès-lois. Il assiste, le 28 mars 1789, à l'assemblée du clergé du bailliage de Troyes à l'Hôtel-Dieu. Le 27 avril suivant, il marie M. Pierre-Antoine Grillon, chirurgien à Saint-Jean-de-Bonneval, et Marie-Jeanne Trumet, fille de M. Nicolas Trumet, notaire et procureur au bailliage d'Isles [6]; enfin, le 20 août de la même année, il donne la béné-

1. De droit, il faut être âgé d'au moins quatorze ans pour être nommé à un bénéfice, à moins d'y avoir droit à titre de fondateur ; dans ce cas, sept ans suffisent.

2. Arch. de l'Aube, G 125.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Reg. des mariages et des sépultures du Chapitre, au Greffe de Troyes.

5. Christophe Éloy Piot de Courcelles est qualifié de chanoine dans l'acte de mariage. Peut-être est-il le frère de M. Pierre Piot de Courcelles. Le blason de cette famille se lisait : *d'azur à un chevron d'or accompagné de 3 glands tigés et feuillés du même* (*Armor.* de Roserot).

6. Reg. des mariages déposés au Greffe de Troyes.

diction nuptiale à François Cloquemain, de Villery, et à Edmée Gauthier, domestique du château de Lirey.

Dans les baux des propriétés du chapitre, passés par M. Belin, nous remarquons, en 1784, celui des prés de Courteranges loués à Hubert Jaquot, aubergiste à Lusigny, moyennant une somme de 228 livres, et en 1789, la location des 28 arpents de terre de Balnot à Charles Hugerot, moyennant 28 livres et un chapon. Il afferma encore, en 1790, un arpent de pré pour 46 livres à Jean-Baptiste Martin, boucher à Bouilly et, en 1791, 96 cordes de pré pour une somme de 20 livres à Nicolas Geoffroy.

Ces derniers baux étaient faits pour 3 ou 6 ans; mais, hélas! à l'époque de leur expiration, le chapitre de Lirey ne devait plus exister. Le doyen avait dû en effet, le 24 novembre 1790, en remettre l'état certifié, ainsi que le montant des revenus de la collégiale, au directoire du district d'Ervy, auquel une nouvelle organisation venait de rattacher le village de Lirey. Le 7 février 1791, les commissaires du district se rendirent à Lirey et y dressèrent l'inventaire des titres de la collégiale [1], et le 7 octobre, M. Belin leur présenta la situation temporelle du chapitre. Nous y voyons que le doyen récolta, en 1790, dix-neuf ristons [2] de vin ou 23 feuillettes et demie, estimées 427 livres 10 sous. Il faisait valoir quatre arpents et demi de terre lieudit les Barres, d'un revenu de 81 livres. D'une pièce de pré de 82 cordes, il retirait 37 livres 11 sous 8 deniers. La totalité des revenus de la collégiale était de 4,484 livres [3].

En vertu de la loi du 16 octobre 1791, les biens et les bâtiments du chapitre furent mis aux enchères [4]. M. Belin, qui avait prêté les serments prescrits par la Révolution, dut se retirer, en décembre 1794, dans une maison du village pour se fixer ensuite à Méry-sur-Seine. La République lui fit un traitement de 800 livres pour l'année 1791. D'après la tradition, il aurait fait l'école aux enfants de Lirey à l'époque de la Terreur.

Après le rétablissement du culte, il fut successivement nommé curé de Saint-Parres-les-Vaudes le 10 avril 1803; de

1. L'Assemblée Constituante créa la division de la France en départements le 15 janvier 1790.

2. Le mot *riston* est un vieux mot du vocabulaire troyen.

3. Arch. de l'Aube, L.V, 1507.

4. Arch. de l'Aube. Vente des biens nationaux, arrond. de Troyes.

Sainte-Maure le 17 mai de la même année ; de Villemoiron le 1er juin 1809, et de Fouchères le 16 août 1813. Mgr de Boulogne le mit au rang des chanoines honoraires de Troyes le 25 août 1817. M. Belin mourut le 22 juin 1827, âgé de 85 ans[1].

Quant à M. Claude de Courcelles, il prêta également les serments imposés par la Constituante et reçut une pension de 1,000 livres réduite à 800 livres en 1794. Il se retira dans sa famille, à Courcelles, pendant la Terreur[2]. Il ne reçut jamais les saints ordres. On dit qu'il aimait à retourner à Lirey, dont le château n'avait pas cessé de lui appartenir. A plusieurs reprises, il occupa un siège au conseil municipal de sa ville natale. Il mourut célibataire à Troyes, dans sa maison du Cloître-Saint-Étienne, le 14 mai 1840[3], âgé de 74 ans, membre de la Fabrique de Saint-Pierre.

CHAPITRE VI

Services et anniversaires que le chapitre devait acquitter. — Origine, nature, auteurs des fondations. — Donations du doyen Jean Huyart. — Fondation de la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge et de celle du Saint-Nom de Jésus. — Diminution des revenus et suppression des fondations par la Révolution.

Le chapitre de Lirey célébrait chaque jour une grand'messe avec l'oraison pour l'âme de son fondateur Geoffroi de Charny. Cette oraison ne devait s'omettre qu'aux jours de fête[4]. L'acte de fondation de la collégiale qui, comme nous l'avons dit, impose cette charge aux chanoines, les obligeait également à célébrer, le lendemain de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, une messe des défunts pour le fondateur[5].

Le 26 mars, le chapitre faisait aussi un service pour Jeanne de Toucy, première femme du seigneur de Lirey[6]. Dans l'acte de fondation, Geoffroi de Charny avait demandé ce service au jour anniversaire du décès de sa femme. Les chanoines le célébrant le 26 mars, nous nous demandons si le 26 mars était le jour anniversaire de la mort de Jeanne de Toucy, ou si ce

1. Regist. paroiss. — Reg. du secrétariat de l'Évêché.
2. Arch. de l'Aube, LV, 1545.
3. Reg. de la paroisse Saint-Pierre de Troyes.
4. Arch. de l'Aube, 9 G 1 et Camuzat, *Promptuarium*, fol. 412 seqq.
5. Arch. de l'Aube, 9 G 1.
6. Courtalon, *Top.*, t. III, p. 116.

service se faisait pour le fondateur et sa femme, au jour choisi par Geoffroi, peut-être à cause de l'usage général de dire une messe des défunts le lendemain de la fête patronale.

Le chapitre faisait un second service pour son fondateur le 19 septembre, jour anniversaire de la glorieuse mort de Geoffroy à la bataille de Poitiers. Le nécrologe de 1760, qui n'est qu'une copie d'un manuscrit de 1691, le mentionne en ces termes : « Au 19 septembre, l'anniversaire de feu de bonne mémoire Geoffroy de Charny, chevalier, se doibt faire et célébrer le plus solennellement possible, ainsy qu'il a bien mérité et pour le plus excellent personnage qu'on sceut fayre en ladite église et pour cestuy à qui on est le plus tenu. Il fault mettre le poile[1] avec luminaire au milieu du cueur de l'église et estendre les abiz[2] et ornemens d'icelle sur des cordes à l'entour dudit cueur, sonner les cloches et fayre aultres cérémonies de l'église du myeulx qu'il soit possible. Et puys après, fayre bonne chère ».

On se souvient qu'en 1464, le duc de Savoie avait promis aux chanoines de Lirey 50 francs d'or en dédommagement de la perte de l'image du Saint-Suaire[3]. Mais il avait mis à sa donation cette clause que le chapitre célébrerait tous les mois un service pour lui. Or, rien n'indique que les chanoines aient rempli cette condition. Du reste, par le fait même que le duc de Savoie ne paya point cette rente, le chapitre devait se trouver libre de tout engagement à son égard.

Nous donnons maintenant, par ordre chronologique, la liste des fondations établies dans la collégiale, avec le nom de leurs auteurs et les revenus assignés à chacune.

Le 10 février 1480, Guillemin Rabutel, laboureur à Lirey, céda à l'église la moitié d'une maison avec un pourpris hypothéqué de dix sous de rente dus au chapitre, à charge d'un anniversaire au mois d'août.

Le doyen Jacques Martin fonda, probablement en 1503, année de sa mort, deux services, l'un pour Pierre Sauvajot, son prédécesseur, le premier dimanche de Carême, en récompense de ses efforts à conserver les reliquaires et les titres de la collégiale, ainsi que les revenus et les propriétés qui avaient failli, à l'époque des guerres, disparaître comme l'image du Saint-Suaire ; l'autre anniversaire, pour Jacques Martin lui-

1. Drap mortuaire sur le catafalque.

2. Tentures.

3. Soit environ 2,750 francs de notre monnaie.

même. C'est lui également qui fonda l'antienne « Inviolata » avant la grand'messe tous les dimanches et tous les samedis.

Le 17 août 1515, Pierrette Prégiot laissa 7 sous tournois et 6 deniers de rente et un denier tournois de censive pour une messe l'un des jours des Rogations.

En 1527, Jean Guillaume, dit Regnier, demeurant à Lirey, légua 10 sous de rente et un denier tournois de censive portant lots et ventes, défauts et amendes, payables à la Saint-Remi, à prendre sur un quartier et 10 cordes de verger lieudit l'Osche-au-Roi, à charge d'une messe chantée le lundi après la Saint-Antoine d'hiver et annoncée le dimanche précédent. Jean Guillaume mourut le 25 mars 1538.

La même année, Nicolas Petit, chanoine, laissa à l'église la rente de six setiers de blé à prendre sur ses terres de Vaudron, à charge d'une messe basse chaque dimanche et d'un *De Profundis* sur sa fosse. Nicolas Petit mourut le 16 septembre 1528 et fut inhumé dans le chœur de la collégiale.

L'année suivante, le 20 novembre, le doyen Jean Huyart fit une importante donation à l'église de Lirey. Elle consistait en dix arpents et 72 cordes de terre, pré et vigne sur les finages de Lirey, Crésantignes, Javernant et Villery. Le revenu devait en être employé à acquitter les charges suivantes. A chaque heure de l'office canonial, l'officiant, avant de commencer, dira un *Ave Maria* auquel le chœur répondra. Au lavabo de la grand'messe, il dira un *De Profundis*, *Kyrie Eleison*, *Pater noster*, les oraisons *Inclina Domine* et *Fidelium Deus*, et il aspergera d'eau bénite le maître-autel, en se tenant au milieu. A l'élévation, l'officiant dira l'*O Salutaris* : tout cela, moyennant un denier tournois par jour, et aux offices solennels le prêtre aura 2 sous[1] et le diacre et le sous-diacre un denier tournois chacun. Tous les ans, le 2 juillet, le chapitre célébrera sous le rite double la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, comme l'indiquent le missel de parchemin et les antiphonaires composés par les soins du doyen. Les chanoines présents aux premières vêpres recevront dix deniers tournois et autant pour les secondes vêpres, 20 deniers pour les matines et 20 pour la grand'messe. La fabrique recevra autant qu'un chanoine. Chaque prêtre qui dira la messe recevra 3 sous et 4 deniers tournois ; le diacre et le sous-diacre, chacun 6 deniers tournois. Le doyen aura droit à une double

1. Un sou valait alors environ 0 fr. 85 centimes, et un denier sept centimes.

distribution. La veille de la fête, après les complies, le chapitre chantera un répons, comme le *Gaude Maria* qui se chante la veille de l'Annonciation, ensuite les psaumes *Miserere* et *De Profundis*, le *Libera* et les suffrages, sur la sépulture.

Chaque chanoine recevra 10 deniers tournois, la fabrique autant, le doyen le double. Le sonneur et le marguillier auront chacun 2 sous 6 deniers tournois. Les prêtres des paroisses de Saint-Jean-de-Bonneval et de Javernant pourront, en suivant l'ordre d'ancienneté, suppléer les chanoines absents et recevoir les mêmes honoraires, pourvu qu'ils assistent et officient comme eux, « en leur robe honnête et surplis comme il appartient à gens d'église ».

Le jour même de la fête, avant complies, le chapitre chantera les vigiles avec les trois nocturnes, et le lendemain une messe solennelle de *Requiem* précédée des commandises et des sept psaumes de la pénitence et suivie du *Libera* avec versets et oraisons. Chaque chanoine aura 20 deniers tournois s'il assiste aux vigiles, et autant s'il assiste à la messe ; il aura 10 deniers tournois s'il assiste aux commandises, et autant s'il assiste au chant des sept psaumes et des suffrages. Le sonneur recevra 2 sous 6 deniers tournois ; les deux clercs recevront chacun 2 deniers tournois à chaque distribution. Le célébrant, le diacre et le sous-diacre auront les mêmes honoraires que pour la fête de la Visitation, outre leur distribution ordinaire. Si le curé de Saint-Jean-de-Bonneval veut assister à cet anniversaire en se mettant après les chanoines et, comme eux, prendre part à l'office, il aura les mêmes honoraires que l'un d'entre eux.

Le même jour, on dira douze messes basses de *Requiem* qui seront payées au célébrant 2 sous 6 deniers chacune. Les pauvres et les enfants de l'école de Saint-Jean-de-Bonneval recevront chacun 2 deniers tournois s'ils récitent les sept psaumes de la pénitence ou, s'ils ne les savent pas, le chapelet de la Sainte Vierge. Cet anniversaire sera annoncé le dimanche précédent à Lirey, à Saint-Jean-de-Bonneval et à Javernant [1]. Le reliquat du produit du legs sera versé à la Fabrique ainsi que les honoraires des chanoines absents.

Telles sont les fondations dues à la libéralité du doyen Jean Huyart. L'acte en fut passé sous le sceau de la prévôté de Troyes par devant Antoine Cochot et Nicolas Gourdault, notaires royaux. Elles furent acceptées par Maurice de Gyé,

1. Javernant était alors une succursale de Saint-Jean-de-Bonneval.

Charles Ruinet, Jacques Thomassot, Jean Lucas et David Clément, tous chanoines de Lirey.

Le fisc, toujours sur le guet, n'attendit pas longtemps pour se faire représenter les titres d'amortissement de ces donations. En effet, le 1er juin 1542, Jean Savetier, garde de la justice de Lirey, demeurant à Troyes, signifia aux chanoines d'avoir à lui présenter les « titres d'amortissement des biens donnés ou acquis récemment ». Ce fut le chanoine Charles Ruynel qui remplit cette obligation, au nom du chapitre, le 16 juin, et le sergent de la justice, Jean Regnier, lui en délivra un exploit le jour même.

Pierre Benoît l'aîné, de Longeville, laissa un demi-arpent de pré au chapitre, à charge d'un anniversaire avec vêpres, vigiles à neuf leçons et grand'messe. Il mourut le 8 février 1575.

Vers la même époque, nous voyons sa veuve, Edmée Guichard, fonder aussi un service pour son âme. Elle mourut le 16 mai 1580.

Le 13 mai 1602, Edme Benoît l'aîné légua par testament un quartier de terre, lieudit l'Oche-au-Chien, finage de Lirey, moyennant une messe basse et un *Gaude Maria*.

Le 22 juillet 1606, Pierrette Poullet, veuve de Jean Benoît, donna au chapitre trois quartiers de terre, même finage, à charge d'un service, d'un *Salve Regina*, d'un *Libera* et d'un *Gaude Maria*, le jour de la fête de Saint-Pierre. Elle s'engagea à payer les frais de ce service pendant qu'elle vivrait. On le célébrait le 1er juillet.

Les autres fondations dans le XVIIe siècle sont les suivantes : deux grand'messes précédées des vigiles pour Edme Drujeon, qui légua en 1613 un demi-arpent et 4 cordes de pré, aux Maupas, lieudit les Filloces ;

Une grand'messe précédée des vigiles pour Jean Benoît, qui légua un demi-arpent de terre, lieudit le Truchot, en janvier 1617 ;

Une grand'messe avec vigiles pour Étiennette Côme, qui légua 12 cordes de chenevière, lieudit Carouge ou le Cortin-Noël, le 20 novembre 1618 ;

Une grand'messe dans l'octave de la Purification pour David Guillemard, des Maupas, qui légua 30 cordes de terre, lieudit Blanchard, le 15 janvier 1619 ;

Une messe le 22 mai de chaque année, annoncée au prône, pour Nicolas Dagneau, qui légua un demi-arpent de terre au finage de Longeville le 30 décembre 1619 ;

Une grand'messe, précédée des vigiles et des suffrages dans la semaine de la Saint-Jacques, pour Jacques Millon, chanoine, puis curé de Saint-Pouange, qui légua un demi-arpent de terre et un quartier de vigne le 15 juin 1631 ;

Une grand'messe avec les matines, les petites heures, les vêpres, les complies et un *Gaude Maria* le jour de la Présentation de la Sainte-Vierge, et une messe de *Requiem* et un *Libera* le lendemain pour Edme Laurent, chanoine, qui légua, le 3 mars 1635, 187 cordes et demie de pré sur les finages de Longeville, des Maupas et de Lirey ; 32 cordes de terre et 56 cordes 2 aunes de vigne sur Lirey ;

Une messe dans l'octave de la Toussaint pour Pantaléon Gillier, qui légua, le 8 novembre 1642, un quartier de pré à Lirey, lieudit Entre-deux-Rûs ;

Une grand'messe pour Marthe Gauthier, veuve de Jacques Finot, qui légua par testament du 24 août 1693 un demi-arpent de pré ;

Une messe basse avec vigiles, commandises et *Libera* pour Claude Carré, ancien procureur fiscal, qui légua par testament du 31 octobre 1693 une rente de 40 sous ;

Une grand'messe et un *Libera* pour Pierre Ruinet, de Crésantignes, qui légua, le 12 juin 1701, 14 cordes de pré lieudit Entre-deux-Rûs.

Le chapitre de Lirey célébrait encore les anniversaires suivants :

Le mercredi des Quatre-Temps de Carême, une grand'messe et un *Salve*, avec luminaire et sonnerie, pour Collet Mouillefarine, meunier à Bécheret [1], et Marguerite Benoît, sa femme, lesquels ont laissé 10 sous tournois de rente et un denier de censive ;

Le 19 février, une messe pour Guillemette-Angélique des Réaulx, veuve de M. de Joyeuse de Grandpré, qui a légué 60 livres de rente ;

Le 11 mars, une messe basse pour Jacquinot le Barbier, de Jeugny, qui a légué 2 quartiers de vigne ;

Le 14 mars, une messe basse pour Étienne Prieuse, dit Baillot, qui a fait don de la moitié de 5 quartiers de terre ;

Le 15 mars, une messe basse pour Jeannin Racnot et sa femme, qui ont légué un demi-arpent de terre à Mâchy ;

1. Hameau de Saint-Jean-de-Bonneval.

Dans l'octave de l'Annonciation, un service chanté pour Nicolas de la Ruelle, prêtre à Saint-Phal, qui a légué 10 sous de rente ;

Dans l'octave de l'Annonciation, un service pour M. Tristand Boucher, seigneur de Roffey [1], demeurant à Troyes, qui a donné 25 sous tournois de rente et un denier de censive ;

Le 26 avril, une messe pour Jean Lecoq, doyen, qui a fondé la fête du Saint-Nom de Jésus [2] dans l'église de Lirey ;

Le lundi de la Pentecôte, un service pour Nicolas Partiot, qui a légué un demi-arpent de terre ;

Dans le cours du mois d'août, une grand'messe et un *Libera* pour Pierre Ruynel [3], curé de Villy-le-Maréchal, qui a laissé 5 sous tournois de rente et 20 deniers de censive, et une messe basse pour Jeannette, veuve de Jacquinot Talemard, qui a donné 5 sols et 6 deniers de rente.

Le tableau des fondations du chapitre de Lirey mentionne encore l'anniversaire de Nicolas Pourchassot au premier dimanche de janvier ;

D'Edmée Benoît, femme de Barthélemy Rosty, au 20 janvier ;

D'Edme Gillier, chanoine, dans l'octave de la Chandeleur ;

De Blaise Pâtissier, lieutenant de Lirey, au 3 février [4] ;

De Jean Piollé, au jour octave de la Chandeleur ;

D'un sieur Degastine, dans la deuxième semaine de février ;

De Jeannette, femme de Nicolas Labbé, au 2 avril ;

De Nicolas Mariette, au 6 avril ;

De Jean Bourgeois, au 15 avril ;

D'Alizon, femme de Felizot Fardel, au 18 avril ;

1. Roffey, canton de Flogny, arrond. de Tonnerre (Yonne).

2. Sur l'établissement, dans le diocèse de Troyes, de la fête du Saint-Nom de Jésus, on peut lire, dans la *Revue catholique* du 15 janvier 1886, un article de M. l'abbé Lalore.

3. Pierre Ruynel était oncle de Philippe Ruynel, curé de Macey et grand-oncle de Charles Ruynel, curé des Grandes-Chapelles. Il fut inhumé dans la collégiale de Saint-Urbain, devant la porte de la chapelle Notre-Dame (Arch. de l'Aube, 9 G 1). Pierre Ruynel mourut après 1482, année ou il était âgé de 60 ans. Il était, à cette époque, curé de Villy et chapelain de la chapelle du Crucifix de Saint-Étienne (Cf. *Sainctete chrest.*, de Desguerrois, ann. 1382).

4. Comme nous l'apprend l'inscription funéraire, Blaise Pâtissier mourut le 15 décembre. Si son service se célébrait le 3 février, c'était à cause de la fête de saint Blaise, son patron, qui tombe ce jour-là.

De Barthélemy Benoît, au 4 mai ;

De Pierre Martin, neveu du doyen Jacques Martin, maître ès-arts, prêtre, curé de Macey, aux Quatre-Temps de la Pentecôte[1] ;

De Jean Raoul, sieur de la Motte, dans la seconde semaine de mai ;

De Babelet de Verdun, veuve de Jean Bonnot, écuyer, au jour de l'octave de la Saint-Martin d'été ;

De Marguerite, veuve de Jean Chevry, au jour de l'octave de Sainte-Marguerite ;

De Jean-Chrétien Vigon, au jour de l'octave de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ;

De Françoise X..., au 15 août ;

De Catherine Martin, dans la semaine d'avant la Nativité de la Sainte-Vierge ;

De Jean Lucas, au 21 novembre ;

D'Étienne Lecorps, au 24 novembre ;

De Jean Garnier, au 2 décembre ;

De Claudine Gillier, au jour de l'octave de la Conception de la Sainte-Vierge ;

De Germaine Gros, femme d'Edme Damoiseau, au même jour.

Nombreux, on le voit, étaient les services que le chapitre de Lirey avait à célébrer pour ses bienfaiteurs. La liste de ces fondations fut dressée d'abord en 1691, après la démission de François des Réaulx. Le doyen de Trépigny, de concert avec François Catel, la transcrivit en 1760, en y ajoutant les anniversaires fondés depuis 1691.

Bien que la plupart des legs, surtout les plus anciens, eussent à la fin sensiblement diminué de valeur, les chanoines ne manquèrent point d'acquitter toutes ces fondations. Aucune réduction ne paraît avoir été faite des services qui étaient insuffisamment rétribués. Il était réservé aux ennemis de l'ordre, de la justice et de l'Église de supprimer un état de choses respectable comme tout ce qui est fondé sur le droit naturel, et de confisquer des biens possédés aussi librement qu'ils avaient été volontairement donnés.

1. Pierre Martin avait légué, le 2 novembre 1524, cinq quartiers de terre au chapitre. Il avait eu pour exécuteur testamentaire Louis Defer, prêtre à Saint-Jean-de-Bonneval.

CHAPITRE VII

La première église de Lirey. — Son vocable. — Son trésor. — Inventaires des joyaux et des reliquaires. — Visites canoniques de la collégiale. — Reconstruction de l'église par Jean Huyart. — Indulgences nombreuses accordées aux bienfaiteurs et aux visiteurs. — Consécration et dédicace de la nouvelle église. — Taxe sur les biens et l'argenterie des églises. — La chapelle Saint-Michel de Longeville. — Comptes du chapitre. — Réparations de l'église. — L'horloge, les cloches, les verrières. — Souvenirs de la collégiale disséminés dans les églises du voisinage. — Aliénation du retable. — Inventaire des titres et du mobilier. — État de la sacristie à l'époque de la Révolution. — La nouvelle église.

Nous savons bien peu de chose sur la première église bâtie à Lirey. Elle était sous le vocable de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, et est ordinairement désignée sous le nom de collégiale Notre-Dame. Geoffroi de Charny ayant recouvré sa liberté le 31 juillet 1351, il ne perdit point de temps pour l'exécution de son vœu. Le 20 février 1353, l'abbé de Montier-la-Celle donna son consentement à l'érection de l'église, et le 20 juin de la même année elle était achevée, puisque, comme nous l'avons vu, c'est dans l'église que fut passé l'acte de fondation du chapitre : *Actum in ecclesia seu capella nostra prædicta*[1].

Bâtie en bois, elle n'avait probablement rien de remarquable au point de vue architectural. Son plus bel ornement, c'était le trésor dont son fondateur s'était plu à l'enrichir.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les objets précieux de l'église furent confiés à Humbert, comte de la Roche, à cause des guerres qui désolaient la contrée, et à cette occasion le chapitre dut en dresser l'inventaire : c'était le 6 juillet 1418. La principale relique du trésor de Lirey était l'image du Saint-Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On la conservait dans un coffre aux armes du fondateur. Nous trouvons ensuite les reliquaires suivants :

Une croix en argent doré renfermant une parcelle de la vraie croix ; on y voyait les quatre évangélistes et l'écusson de Charny ;

Un ange en argent doré assis sur une tour, tenant un vase dans lequel était un cheveu de la Sainte-Vierge ; sur la tour, on voyait une statuette du fondateur en armes ;

Une statue dorée de la Sainte-Vierge, couronnée et portant

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1 et Camuzat, *Promptuarium*, fol. 420.

l'enfant Jésus qui tenait, dans un reliquaire en cristal, une parcelle de la chemise de la Sainte-Vierge. De la main droite, la Sainte-Vierge portait un ciboire dont on faisait usage le jour de la Fête-Dieu ;

Une statue de saint Jean-Baptiste en argent, tenant un *Agnus Dei ;*

Une statue de saint Jean l'Évangéliste en argent, un livre à la main ;

Un vase en argent contenant une relique de saint Laurent ;

Un vase en argent doré avec émaux ; on y voyait des fioles contenant de l'huile de Notre-Dame de Sordonnay [1] ;

Un autre petit reliquaire en argent ;

Un encensoir en argent et trois touailles d'autel [2].

Tels étaient les reliquaires confiés au comte de la Roche par le chapitre de Lirey. Sauf l'image du Saint-Suaire, ils furent restitués à la collégiale, à une époque qui ne nous est pas connue, par les héritiers d'Humbert.

En 1458, cette restitution n'était pas encore faite, car le 19 janvier de cette année, l'official de Troyes rendit une sentence pour contraindre Charles de Noyers à s'acquitter de sa promesse. Charles de Noyers, seigneur de Watefale et de Stigny, doit être fils de Marguerite de Poitiers et de Guillaume de Noyers [3], frère, par sa mère, de Marguerite de Charny. Or, il avait promis aux chanoines de Lirey, par devant le prévôt de Troyes, de leur payer à la Saint-Remi, d'une part, 800 ducats d'or ou l'équivalent, d'autre part 300 livres tournois, à raison des joyaux de la collégiale dont, par cet acte, il se reconnaît détenteur.

Enfin la restitution eut lieu, car, lors de la visite de l'église de Lirey faite par l'official Jean Colet en 1526, nous retrouvons dans l'inventaire presque tous les reliquaires qui avaient été confiés au comte de la Roche. Le trésor en avait reçu d'autres, acquis peut-être par le doyen Jean Huyart pour la nouvelle église. C'était une statue de saint Étienne en argent ; le

1. Cette huile coulait d'une image de la Sainte Vierge dans le monastère *de Sardenaio*, de Sardenai, à quelques lieues de Damas. Les pèlerins rapportaient de cette huile en Occident (Voir *Docum. inéd. de la Société Acad. de l'Aube*, introd. aux *Inventaires des principales églises*, p. CXXV).

2. Nappes d'autel.

3. *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. II, généalogie de Mont-Saint-Jean. Ce savant ouvrage de M. Ernest Petit est muet sur la branche des Noyers de Watefale.

diacre martyr tenait un livre avec cette inscription en français : *du bras sainct Estienne;* un reliquaire en cuivre et en argent, renfermant entre autres reliques un morceau d'une côte de sainte Anne ; un petit reliquaire en argent avec cette inscription en latin : *du bras de saint Marc l'évangéliste ;* un reliquaire en bronze renfermant un morceau d'un bras de sainte Syre ; deux burettes d'argent, enfin un reliquaire en bois en forme de tableau.

Cet inventaire avait été dressé, par le doyen Jean Huyart, une dizaine d'années avant la visite de l'official; mais le 12 septembre 1526, jour de cette visite, le doyen, ignorant ce qu'il en avait fait, ne put pas le montrer à Jean Colet ; c'est pourquoi celui-ci lui ordonna d'en dresser un dont il aurait à remettre une copie à l'évêque et dont il garderait la minute au chapitre.

Le même jour, Jean Colet constata que le Saint-Sacrement se conservait dans une coupe en ivoire suspendue au-dessus du maître-autel [1]. Les corporaux et les autres ornements de l'église lui parurent en bon état et en nombre suffisant ; il y avait plusieurs calices, deux en argent, les autres en étain [2].

Mais il n'avait pas suffi au zèle du doyen Huyart d'orner la collégiale de précieux reliquaires ; il avait tenu encore à ce que l'édifice qui devait les recevoir fût plus digne de sa destination que la chapelle en bois bâtie par Geoffroi de Charny, et il résolut de la remplacer par une église en pierre. Dans ce but, il s'adressa au Saint-Siège et fit ouvrir les trésors spirituels de l'église en faveur de ceux qui seconderaient son projet.

Vingt-sept cardinaux lui firent adresser une bulle collective approuvant la reconstruction de l'église de Lirey et la recommandant à la charité des fidèles. Elle est datée du 5 novembre 1508. En voici le contenu :

Eugène d'Ostie et de Porto [3], Jean-Antoine de Sabine [4],

1. En Italie, on voit encore dans les grandes églises, d'après une remarque de M. l'abbé Lalore (*Rituel expliq.*), le *Ciborium* au-dessus de l'autel principal.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 2. M. l'abbé Lalore a donné l'inventaire de 1418 et celui de 1526 dans ses *Inventaires des principales églises*, t. II, p. 265.

3. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, identifier ce personnage.

4. Jean-Antoine de Saint-Georges, né à Plaisance, fut prévôt de Milan, évêque d'Alexandrie, puis de Parme, d'Albano, de Palestrine et de Sabine. Il avait été créé cardinal par Alexandre VI. Il mourut en 1509, le 14 mars, et fut inhumé à Saint-Celse (*Trésor de Chron.* de Mas-Latrie).

Guillaume de Tusculum [1] et Dominique d'Albano [2], évêques; Louis-Jean, du titre des Quatre-Saints couronnés [3]; Jacques, du titre de Saint-Clément [4]; Pierre, du titre de Saint-Cyriaque [5]; Jean-Étienne, du titre des saints Serge et Bacque [6]; François, du titre des saints Jean et Paul [7]; François, du titre de Sainte-Suzanne [8]; Nicolas, du titre de Sainte-Prisque [9]; Adrien, du titre de Saint-Chrysogon [10]; François-Guillaume, du titre de Saint-Adrien [11]; Louis, du titre de Saint-Marcel [12]; Marc, du titre de Sainte-Marie trans Tiberim [13]; Robert, du titre de Sainte-Anastasie [14]; Léonard, du titre des Saints-Apôtres [15]; François [16], du titre de Sainte-Cécile; Gabriel, du titre

1. Guillaume Briçonnet fut transféré le 23 septembre 1508 d'Albano, où l'avait été nommé en 1507. Il fut ensuite transféré à Préneste ou Palestrina. Il fut évêque de Saint-Malo, de Nîmes, de Reims, de Narbonne. Déposé le 24 octobre 1511 par Jules II, il fut rétabli par Léon X et mourut en 1514 (*Ibid.*).

2. Dominique Grimani, cardinal de Saint-Marc sous le pape Jules II, puis cardinal d'Albano (*Ibid.*).

3. Louis Mila, évêque de Ségovie, cardinal, mourut en 1507-1508 (*Ibid.*).

4. Jacques Serra, évêque d'Elne (Perpignan) (*Ibid.*).

5. Pierre de Suaglio, Sicilien, fut archevêque de Reggio, puis de Messine; il mourut en 1511 (*Italia Sacra*).

6. Jean-Étienne Ferrero de Verceil fut évêque de Bologne; il mourut en 1510 (Mas-Latrie, *Trés. Chron.*).

7. François Remolini, archevêque de Sorrente, puis archevêque de Palerme, mourut en 1518 (*Ibid.*).

8. François Soderini, Florentin, évêque de Volterra, fut doyen du Sacré-Collège et mourut en 1524 (*Ibid.*).

9. Nicolas, cardinal de Sainte-Prisque, manque dans le *Trésor Chronologique* de Mas-Latrie, colonne 2247, où il y a précisément une lacune entre Jean de Castro, mort en 1506, et André della Valle, qui paraît après 1517 (Mas-Latrie, *Trés. Chron.*).

10. Adrien Castelli, *dit* le cardinal Corneto, Italien, fut évêque d'Hereford, de Bath et de Wells, en Angleterre, et mourut en 1518 (Mas-Latrie, *ibid.*).

11. François Guillaume manque dans le *Trésor de Chronologie* de Mas-Latrie, colonne 2253, entre Pierre d'Aubusson, mort en 1503, et Bandinello Sauli, nommé en 1511.

12. Louis Borgia, Espagnol, mourut en 1511 (Mas-Latrie, *ibid.*).

13. Marc Cornaro, Vénitien, évêque de Vérone, fut d'abord cardinal de Sainte-Marie in Porticu (1500), puis de Sainte-Marie, évêque d'Albano et patriarche de Constantinople, mort en 1524 (*Ibid.*).

14. Robert Guibé, Français, évêque de Rennes, puis de Nantes, mourut en 1513 (*Ibid.*).

15. Léonard de la Rovère, natif de Savone, petit-neveu de Sixte IV, fut évêque d'Agen et mourut en 1520. Il manque dans le *Trésor de Chronologie* de Mas-Latrie, entre Clément de la Rovère, évêque de Mende, mort en 1504, et Pompéi Colonna, nommé en 1517.

16. François Aledosi, d'Imola, évêque de Pavie et de Bologne, mourut en 1511 (*Ibid.*).

de Sainte-Agathe[1]; Fatius, du titre de Sainte-Sabine[2], et Sixte, du titre de Saint-Pierre-ès-liens[3], prêtres; Jean, du titre de Sainte-Marie in dominica[4]; Frédéric, du titre de Saint-Théodore[5]; Julien, du titre de Saint-Ange[6]; Alexandre, du titre de Saint-Eustache[7]; Louis, du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*[8], et Amanieu[9], du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tuliano*, diacres, cardinaux, dûment informés de la grande pauvreté de la chapelle de Lirey, ont donné chacun cent jours d'indulgences à ceux qui la visiteront et lui viendront en aide, depuis le commencement des premières vêpres jusqu'à la fin des secondes, des fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Sainte-Vierge, du lundi de Pâques et du lundi de la Pentecôte[10].

Le légat du pape en France accorda, de son côté, 40 ans d'indulgence aux bienfaiteurs de l'église que faisait rebâtir le Chapitre de Lirey et à ceux qui la visiteraient les jours de l'Annonciation, de la Nativité et de la Purification de la Sainte-Vierge. Cette bulle, donnée à Grenoble le 16 septembre 1515, fut adressée au roi François Ier pour la collégiale.

L'église de Lirey contenait une œuvre d'art qui lui était très supérieure : ce retable de pierre, sculpté et doré, en trois tableaux, que nous allons sommairement décrire, mesure 2 mètres de hauteur et 2m82 de longueur.

A première vue, il présente l'ensemble d'un portail de

1. Gabriel paraît manquer dans le *Trésor de Chronologie* de Mas-Latrie, colonne 2253, entre Louis Podocator, mort en 1504, et Hercule Rangoni, nommé en 1517.

2. Fatius Sanctori, de Viterbe, évêque de Césène, fut administrateur de Pampelune et mourut en 1510 (*Ibid.*).

3. Sixte Gara de la Rovère, né à Lucques, était neveu de Jules II. Il fut archevêque de Bénévent, évêque de Lucques et de Padoue, et mourut en 1517.

4. Jean de Médicis, Florentin, fut pape sous le nom de Léon X (*Ibid.*).

5. Frédéric de Saint-Séverin, Napolitain, fut archevêque de Vienne, promu cardinal en 1489, il mourut en 1516 ou 1517 (*Ibid.*).

6. Julien Césarini, Romain, évêque d'Ascoli, mourut en 1510.

7. Alexandre Farnèse, Romain, évêque d'Ostie, devint le pape Paul III (*Ibid.*).

8. Louis d'Aragon, fils naturel de Ferdinand, roi d'Espagne, évêque d'Aversa, puis de Léon, mourut en 1510 (*Ibid.*).

9. Amanieu, d'Albret, Français, évêque de Pamiers, puis de Pampelune, mourut en 1520 (*Ibid.*).

10. Cette bulle, une des plus belles que possèdent les Archives de l'Aube, est historiée et porte les armes du doyen Jean Huyard.

cathédrale à trois nefs, et laisse apercevoir trois entrées, dont celle du milieu dépasse, par sa dimension, la hauteur des deux autres. Les portes inférieures de chaque côté sont divisées par un trumeau, sorte de pilier sculpté posé sur le sol, et sur lequel viennent s'appuyer les ogives supérieures. Peut-être étaient-elles autrefois surmontées de quelque statue ou reliquaire, à la façon des statues qui reposent sur l'entablement d'autres retables.

Au milieu, l'entrée principale se dessine par une arcade dont l'ébrasement est orné de nombreuses statuettes surmontées d'un pinacle finement travaillé : ce sont peut-être les douze petits prophètes.

Au-dessus de la porte du milieu, un étage de même dimension est occupé par un sujet emprunté au vocable de la collégiale : l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

Pour juger de la beauté du détail, il faut une vue perçante qui permette de pénétrer à fond et de plonger dans les plis et cavités de chaque scène représentée qui échappent à la reproduction photographique. Aussi, de quelle dextérité de touche l'artiste n'a-t-il pas fait preuve pour découper ainsi, creuser, polir et achever toutes ces formes si saisissantes de naturel !

Quelle concision, quelle netteté dans les contours, quelle élégance dans les draperies, quelle richesse et quelle variété dans les costumes !

Ici, la pierre parle mieux qu'aucun langage. Quel air solennel dans ces physionomies tour à tour sévères ou compatissantes ! Tel est l'ensemble ; examinons maintenant en détail ce grand tableau où sont renfermées tant de beautés.

L'œuvre de la Rédemption commence dans la première partie du compartiment de gauche.

Dans les voussures, l'artiste a représenté un prophète tenant un livre ouvert : c'est sans doute Isaïe prédisant la Passion. On voit au-dessus la scène du Lavement des pieds, puis celle où un ange vient consoler Notre-Seigneur dans son agonie, celle où Judas s'approche du Fils de Dieu et le trahit par un perfide baiser.

Au second plan, d'un côté, saint Pierre brandit l'épée sur Malchus, à qui il coupe l'oreille droite, et de l'autre un des valets demande à Notre-Seigneur, assis dans la cour du prétoire, quel est celui qui l'a frappé. Dans une scène supérieure, on voit l'arrestation de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers.

Vient enfin la Flagellation, qui forme la scène principale. Jésus-Christ est attaché, debout, à la colonne. A sa droite et à sa gauche, un soldat lève le bras pour le frapper ; un autre lui tire la chevelure. Quelle curiosité féroce sur les visages de ces bourreaux ! Quelle patience dans l'adorable victime liée à la colonne ! Les fouets que les soldats tiennent à la main frappent la chair du Sauveur et font tomber une grêle de coups sur ses épaules ensanglantées.

L'œuvre mystérieuse de la Rédemption, commencée si douloureusement, se continue dans la seconde partie du compartiment de gauche.

Les voussures nous montrent la Véronique présentant le voile qui a essuyé le visage de Jésus, puis Judas qui se fait justice en se pendant misérablement. C'est ensuite Notre-Seigneur qui, dans deux scènes, comparaît devant Anne et devant Caïphe.

Au second plan, on voit d'un côté les soldats frapper sur la couronne d'épines et l'enfoncer dans le chef de Jésus ; de l'autre, c'est Pilate qui s'avance sur un perron et qui présente Jésus flagellé à la foule en disant : *Ecce homo !* voilà l'homme !

La scène principale représente le Sauveur couronné d'épines et courbé sous son pesant fardeau. En vérité, cette croix gigantesque a quelque chose d'effrayant. Derrière Jésus, un homme soulève la lourde croix ; c'est Simon le Cyrénéen. En même temps, un soldat coiffé d'un chapeau à plumes et vêtu d'un justaucorps, tire le Sauveur avec une corde et lui lance un coup de pied brutal.

La grande scène du milieu reproduit le Crucifiement. Trois arbres patibulaires, fixés dans le roc et formant croix au moyen d'une traverse qui les coupe à la partie supérieure, tiennent suspendus assez haut les corps expirants des trois crucifiés. La croix du milieu dépasse légèrement en hauteur chacune des deux autres qui s'élèvent parallèlement à ses côtés.

Le doux regard de Jésus mourant semble rencontrer celui de la victime de gauche, le bon larron, pour accueillir la vivacité de son repentir. Et par un contraste des plus saillants, le mauvais larron rejette sa tête à droite de Jésus comme avec mépris. Sa bouche semble vomir encore le blasphème, tandis que tout son corps se tord de désespoir.

Mais voilà qu'une femme éplorée nous apparaît au pied de la croix du Sauveur. Elle tient enlacé dans ses bras l'arbre

sacré dont elle ne voudrait plus se séparer. Exquise de touche, cette statue est on ne peut plus caractéristique ; le visage baigné de larmes, les yeux fixés sur son Jésus agonisant, elle recueille le dernier murmure de ses lèvres, le dernier battement de son cœur.

A quelques pas de là, deux soldats, l'œil enflammé de colère, se disputent avec acharnement la robe de Jésus. Un bras armé d'un poignard est sur le point de trancher la tunique sans couture.

A côté de la croix du mauvais larron, un homme tient une hache. Il va rompre les membres des crucifiés. Deux autres, dont l'un est monté sur un cheval richement caparaçonné, tiennent une lance très longue et font entrer le fer sanglant dans le côté du Sauveur. Ici, la scène devient tellement naturelle que l'on serait tenté de repousser certain animal domestique qui vient se mettre de la partie et qui, sans charger le tableau, lui prête encore la couleur la plus vraisemblable.

Un peu plus loin, c'est une des saintes femmes et saint Jean entourant la mère du Sauveur défaillante et lui prodiguant avec empressement le généreux appui de leur dévouement. Quelle touchante image !

Au-devant de la scène, le donateur s'est fait représenter à genoux, les yeux levés vers le Christ. Il tient les mains jointes ; sa tête est coiffée d'une simple calotte ; il est vêtu d'un surplis à larges manches et porte l'aumusse sur le bras gauche.

Sur le second plan, l'œil aperçoit des scènes épisodiques qui se rattachent au crucifiement. D'un côté, Jésus, les mains liées, est assis sur le Calvaire et reçoit les génuflexions dérisoires des Juifs, pendant que près de lui des ouvriers percent les trous dans la croix pour les clous. De l'autre côté, c'est la descente de croix ; tandis que les disciples détachent le corps inanimé, le centurion, à cheval, s'éloigne en se frappant la poitrine et confessant la divinité du crucifié.

Au sommet de la croix, un pélican se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits ; dans les voussures, deux personnages debout que nous n'avons pu identifier ; l'Église, d'une part, représentée par une femme ; la Synagogue d'autre part, figurée par une femme tenant à la main une hampe brisée ; la création de la femme, image de la formation de l'Église sur le Calvaire ; plus loin, un oiseau est perché sur un arbre ; de chaque côté de l'arbre, deux personnages debout ; un jeune homme paraît couché sous le tronc de cet arbre ; à droite de

la croix, un homme ou un ange paraît les mains appuyées sur un puits, les pieds en l'air ; à côté de lui, c'est un autre personnage debout ; enfin, on voit le sacrifice d'Abraham.

Le troisième compartiment n'offre pas moins d'élégance que de variété dans les détails.

Dans la première partie, Jésus est mis dans un tombeau richement sculpté. Joseph d'Arimathie est facile à reconnaître à sa coiffure et à son justaucorps très riche. Les saintes femmes sont toutes là pleurant avec Marie. Le corps de Jésus est à demi étendu sur le monument. Au second plan, le Sauveur apparaît aux justes renfermés dans les limbes, puis à la Sainte Vierge seule.

Il se montre, dans les voussures, à deux saintes femmes, puis, dans une autre scène, à saint Pierre, enfin à saint Thomas, qui met le doigt dans la plaie du côté de Notre-Seigneur ; plus loin, la pêche miraculeuse et une autre scène qui se passe sur le lac.

Dans la seconde partie du compartiment, sous une arcade aussi richement fouillée que les autres, le Sauveur ressuscite. Sa figure apparaît remplie d'une douce majesté. Il effleure encore du pied la lourde pierre qui fermait l'entrée du sépulcre. De la main droite, il rejette gracieusement le long linceul qui le tenait enveloppé. De l'autre il tient sa croix. Son corps semble se balancer légèrement et son regard interroger les cieux. Devant le tombeau, les soldats renversés et comme frappés de la foudre ; ils regardent le divin ressuscité. L'un a la bouche béante et s'appuie, en se renversant, sur son épée désormais inutile ; l'autre tient des deux mains une arbalète à laquelle il a l'air de se cramponner.

L'artiste a reproduit, au second plan d'abord, l'apparition du Sauveur sous la figure d'un jardinier à Marie-Madeleine, et ensuite celle aux saintes femmes. Dans les voussures, Jésus mange avec ses apôtres ; ailleurs, il est à table avec les disciples d'Emmaüs : enfin, il marche sur les eaux.

Comme nous l'avons déjà dit, le sujet représenté au-dessus du Calvaire est l'Annonciation. Marie est à genoux sur le prie-Dieu d'une stalle gothique ; ses regards se portent sur le texte des Saintes Écritures.

A l'extrémité de la stalle est son lit à colonnes que surmonte un ciel très riche et qu'entourent des rideaux très amples. En face de l'humble Vierge, l'archange Gabriel tenant d'une main une banderolle et de l'autre le sceptre

royal. Plusieurs tiges de lys s'élancent d'un vase qui termine l'ogive et lui sert comme de couronnement. Au-dessus, on voit Dieu le Père et le Saint-Esprit, sous l'un des dais gothiques qui courent tout le long du cadre.

A côté, les anges font retentir les airs de leurs chants de joie. Dans les rinceaux, l'artiste a placé les quatre grands prophètes tenant tous une banderolle déployée. Il a mis les armes du donateur dans le bas-relief de droite et celles de Guillaume Huyart à gauche.

Telle est cette précieuse sculpture qu'il est permis, ce nous semble, d'attribuer à Jacques Juliot. Nous avons, pour le croire, plusieurs raisons.

Le retable de Saint-Nizier, décrit par Grosley, fut commandé à Jacques Juliot par le doyen Jean Huyart; pourquoi un autre artiste aurait-il été chargé d'exécuter le retable destiné à la collégiale de Lirey? Le retable de Lirey était achevé avant que celui de Saint-Nizier fut commencé. La réussite du premier ouvrage n'engagea-t-elle pas le généreux donateur à enrichir l'église Saint-Nizier d'une œuvre semblable, sortie de la même main, produite par le même ciseau? En comparant les détails des deux retables aussi bien que leurs grandes lignes, il n'est guère possible de les attribuer à deux artistes [1].

Quoi qu'il en soit, le retable de Lirey est certainement, dans son ensemble, supérieur à ceux que l'on admire encore aujourd'hui dans plusieurs de nos églises rurales, notamment à Rumilly-les Vaudes, à Géraudot, à Saint-André, à Bouilly.

Pendant qu'il le faisait exécuter, M. Huyart eut la satisfaction de voir Mgr Raguier donner son approbation aux faveurs spirituelles obtenues par lui.

L'évêque de Troyes permit, par lettres du 21 février 1518, de publier, dans l'étendue de son diocèse, les bulles qui les contenaient et accorda 40 jours d'indulgences aux fidèles qui visiteraient la nouvelle église.

En somme, comme la remarque en a été faite par un des chanoines, ceux qui faisaient l'aumône à l'église de Lirey pouvaient gagner 5,118 jours d'indulgences dans une seule journée, et ceux qui y faisaient une visite pouvaient en gagner 1,040.

Le doyen Huyart vit le succès couronner ses démarches et

1. Cf. *Annuaire de l'Aube* pour 1886 et pour 1879, et *Mémoires de la Société Académique de l'Aube* pour 1865.

ses pieux efforts ; l'église fut bientôt achevée et l'évêque Guillaume Petit, qui avait succédé à Jacques Raguier, vint la consacrer le 27 mars 1526. Comme l'anniversaire de cette dédicace pouvait tomber dans la semaine Sainte ou un jour empêché par une fête d'un degré supérieur, le prélat le transféra au dimanche après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul.

En 1552, la collégiale reçut la visite canonique soit de l'official Nicole le Tartrier, soit de l'évêque lui-même, Antoine Caraccioli, puisque les chanoines durent lui payer la somme de 4 écus d'or pour son droit de visite [1]. C'était sous le règne de Henri II. Ce roi avait conclu contre l'empereur Charles-Quint une ligue avec Maurice, électeur de Saxe, et Albert, marquis de Brandebourg. Il s'empara, en 1552, des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Mais Charles-Quint, ayant donné aux luthériens une entière sûreté pour leur religion et fait la paix avec les princes allemands, Henri II resta seul à combattre contre lui. Pour subvenir aux frais d'une guerre si ruineuse, il aliéna une partie de son domaine et mit un impôt de 25 livres sur chaque clocher et un autre de 20 livres sur l'argenterie de chaque église [2]. Cette taxe étant proportionnelle au montant des objets en argent possédés par les églises, le chapitre de Lirey se vit dans l'obligation de dresser de nouveau l'inventaire des « reliquaires, joyaux et calices d'argent » de la collégiale et d'en fixer la valeur. Or, cet inventaire, qui fut fait le 26 avril 1552, comprend la plupart des reliquaires en argent mentionnés en 1526, plus quatre calices d'argent et deux burettes du même métal. La croix d'argent est estimée 50 livres tournois [3] ; la statue de la Sainte Vierge, où il y a une relique de la chemise de la Mère de Dieu, 50 livres tournois également ; le reliquaire en forme de tour, 100 livres tournois ; la statuette de saint Jean-Baptiste, 30 livres tournois ; la statuette de saint Étienne, 30 livres tournois ; l'encensoir d'argent, 50 livres tournois ; les cinq calices et les deux burettes, 90 livres tournois.

A cet inventaire, le chapitre joignit un mémoire pour attirer l'attention du roi sur le revenu de la collégiale, revenu qui, malgré de lourdes charges, consistait en 25 ou 30 livres seu-

1. *Inventaire des principales églises de Troyes*, t. I, p. 268.

2. *Hist. de Henri II*, par l'abbé Lambert, et *Inventaire des princ. égl.*, t. I, p. LXXV.

3. La livre tournois valait environ, à cette époque, 16 francs.

lement par prébende et était encore diminué par la redevance à l'évêque. Le même mémoire signale la pauvreté de la chapelle Saint-Michel de Longeville qui ne possédait qu'un calice et deux burettes d'étain [1].

La déclaration de l'argenterie du trésor de Lirey montait à 400 livres. Ignorant sur quelle base et dans quelle proportion fut répartie la taxe exigée par le roi, nous ne saurions dire combien le chapitre eut à payer pour sa part.

Nous aurions aimé à retrouver tous les comptes de la collégiale ; malheureusement, il nous en reste un seul du XVIe siècle. Il a pour auteur Jean Frotey [2], chanoine de Lirey, de Saint-Urbain et de Saint-Étienne. Nous y apprenons que le chapitre avait emprunté 58 écus 2 sous [3] à Claude de Marisy, grenetier au grenier à sel de Troyes, pour payer les réparations de l'horloge. La refonte de la cloche qui était cassée coûta 19 livres 10 sous [4], et on donna à boire pour 3 livres 5 sous aux fondeurs [5]. Les charpentiers reçurent, pour des travaux à l'église, 40 sous et les couvreurs 10 livres, plus une feuillette de vin. On employa 26 boisseaux de ciment qui furent payés 3 livres 5 sous ; deux douzaines de faîtières qui coûtèrent 2 sous pièce ; 10 bottes de lattes payées 30 sous [6].

Ces travaux ayant été exécutés dans le cours de l'année 1598, les cloches furent remontées le 6 mars suivant et l'horloge mise en place moyennant une dépense de 3 livres. Ce compte fut approuvé par Jean Lecoq, Edme Gillier, Edme Laurent et Jean Fournier, membres du chapitre.

Jean Frotey était encore procureur du chapitre quand le peintre verrier, Nicolas Macadrey, restaura les vitraux de l'église. L'artiste ne se hâtait pas, au gré des chanoines, d'exécuter le travail qu'ils lui avaient confié. Aussi Jean Frotey refusa-t-il de lui en remettre un à-compte, comme il était convenu entre eux. De là un procès : le 6 juillet 1602, le

1. Dans la cathédrale de Troyes, au pied de la chaire, il existe un fragment de l'épitaphe d'un chapelain de Saint-Michel mort en 1484 (Fichot, *Statist. monum.*, Troyes, p. 381).

2. Il signa le serment des « Associez de la Ligue chrestienne et royale en 1568 » et fit partie de l'assemblée qui, le 5 avril 1594, reconnut Henri IV pour roi et décida la soumission de la ville (Boutiot, *Hist. de Troyes*, t. III, p. 624, et IV, p. 232).

3. Environ 190 francs de notre monnaie actuelle.

4. Environ 156 francs de notre monnaie actuelle.

5. Environ 26 francs de notre monnaie actuelle.

6. Environ 12 francs de notre monnaie actuelle.

peintre fut condamné à finir son travail pour la Saint-Remi, et le chapitre à lui payer 13 écus pour cet ouvrage.

Peu d'années après, des réparations étaient à faire au clocher; elles furent adjugées, le 23 juillet 1606, par Rabutel, sergent du bailli d'Isles, d'après un devis dressé par Jean et Blandin Geoffroy.

Anne de Rochereau, veuve de René des Réaulx, agissant probablement comme tutrice de son fils François, doyen du chapitre, fit faire, en 1679, la visite de l'église de Lirey par Jean Barbarat, peintre verrier à Troyes.

Or, d'après le rapport de l'expert, il y avait dans l'église une chapelle de Saint-Nicolas et une chapelle de Saint-Éloi. La première était éclairée par une fenêtre où était représentée la vie de la Sainte Vierge. Cette fenêtre était en très mauvais état, il y manquait 3 panneaux peints et deux en verre blanc posé provisoirement à la place des panneaux tombés et estimés 20 livres. La verrière de la chapelle Saint-Éloi demandait des réparations estimées 5 livres 2 sous. Le chœur était éclairé par quatre verrières dont quinze panneaux étaient en mauvais état; il manquait notamment la tête d'une Vierge et trois pièces peintes estimées 13 livres 10 sous. Les fenêtres de la nef comptaient 18 grands panneaux à réparer, d'une valeur de 18 livres 16 sous [1].

Rien ne nous indique que ces réparations aient été exécutées. Le doyen Hugues Galland, à son arrivée au chapitre, trouva beaucoup à faire aux ornements de la sacristie, à toutes les fenêtres de l'église et à l'horloge [2]. De 1726 à 1728, il y dépensa 3,234 livres, y compris les réparations faites aux fermes, aux maisons et au grand pressoir [3].

A défaut de renseignements plus complets sur la collégiale de Lirey, nous avons cherché si, dans les paroisses voisines, il se trouve aujourd'hui quelques objets lui ayant appartenu. Or, les églises de Crésantignes, de Javernant et de Saint-Jean-de-Bonneval sont les seules qui possèdent quelques restes du mobilier de notre église canoniale.

« La chapelle méridionale de l'église de Crésantignes est, dit M. Fichot [4], consacrée à la Sainte Vierge. L'autel porte un

1. Arch. de l'Aube, 9 G 3.
2. Arch. de l'Aube, G 822.
3. Arch. de l'Aube, G 822.
4. *Statist. monum. du départ. de l'Aube*, t. I, arrond. de Troyes.

tabernacle dont l'entablement repose sur des colonnes. Ce tabernacle se termine par une couverture à contrecourbe revêtue d'écailles et sur le haut de laquelle est posée une très jolie statuette en marbre de la Vierge remontant au XIVe siècle, ayant appartenu à l'ancienne collégiale de Lirey. La mère de Dieu tient son fils sur son bras et l'enfant tient un faucon.

La chapelle du Nord est sous le vocable de Saint-Sébastien. On remarque, sur les gradins de l'autel, deux intéressants bas-reliefs provenant aussi de l'ancienne église de Lirey. Ils sont encastrés sans goût dans des motifs de pierre et des fûts de colonnes tronquées, le plus grand se divise en deux compartiments : celui de droite représentait, comme sujet principal, la Flagellation ; il est complètement détruit. On voit encore, sur le sol, les pieds des bourreaux et la base de la colonne à laquelle était attaché Jésus-Christ. Cette scène se passait en présence de Ponce-Pilate placé sur le balcon d'une galerie voûtée dont les détails d'architecture sont intéressants. Deux autres personnages accompagnent le gouverneur ; comme lui ils sont appuyés sur le bord de la galerie regardant ce qui se passe. Le cruel juge se reconnaît à sa coiffure et au tapis que le sculpteur lui a placé sous le bras. A droite, deux serviteurs descendent les degrés de l'escalier de cette tribune, portant sur les épaules un brancard sur lequel est un objet informe que nous n'avons pu définir : serait-ce le raisin mystique symbolisant le sang du juste qui va être immolé. « Moïse avait envoyé douze Hébreux reconnaître le pays de Chanaan et s'assurer de sa fertilité. Ces hommes étant allés jusqu'au torrent de la Grappe de raisin coupèrent une branche de vigne avec sa grappe que deux hommes portèrent sur un levier[1] ».

Dans le deuxième compartiment, on assiste à l'ensevelissement du corps de Jésus par Nicodème, Joseph et les saintes femmes. A la hauteur de la voussure en forme de coquille, deux anges en partie brisés portent des banderolles.

Aux extrémités de l'ensemble s'élèvent de riches colonnes sur le fût desquelles sont accrochés deux petits médaillons contenant des profils de figures d'empereurs romains. La composition des motifs n'est pas très remarquable, mais les détails de la décoration sont d'une richesse bien faite pour séduire et retenir le regard.

Un deuxième bas-relief, représentant Jésus crucifié entre deux larrons, est placé au-dessus du précédent. A droite du

1. *Nombres*, c. XIII.

sujet, l'évanouissement de la Vierge et les lamentations des saintes femmes ; en regard, à gauche, deux soldats se tirent les cheveux ; l'un d'eux porte un violent coup de poignard dans la poitrine de son adversaire, afin d'être seul à s'approprier les dépouilles de Jésus.

Au second plan, d'un côté, Jésus en prière au jardin des Oliviers ; de l'autre côté, le Christ, complètement nu, assis sur l'instrument de son supplice, attend dans un profond abattement et dans ce simple appareil, que ses bourreaux, qui se disputent et se tuent un peu plus bas, veuillent bien le clouer sur la croix.

L'exécution de ses sujets dépasse en ingénuité le grotesque de certains sculpteurs du XVe siècle.

Quel est l'auteur de ces deux bas-reliefs ? C'est peut-être Christophe Molu, qui taillait à cette époque le bois et la pierre et ornait les églises des sujets de la Passion dont il se faisait une spécialité [1].

L'église de Javernant renferme, d'après la tradition locale, des souvenirs de la collégiale de Lirey. Ce seraient, dans la fenêtre de droite du sanctuaire, les panneaux représentant saint Jean-Baptiste en prison et sa décapitation, puis le baptême de Jésus-Christ sur les bords du Jourdain, la conduite du précurseur à la cour d'Hérode, sa présence au banquet et la belle Hérodiade, femme de Philippe son frère. Dans les lobes aux lignes flamboyantes, sont figurés des prophètes, saint Jean prêchant dans le désert devant la foule assemblée, le Baptême et la Pénitence, et enfin Dieu le Père dans une gloire céleste.

Toutes ces verrières sont coupées en deux parties, distribuées et classées sans ordre. Dans la quantité, il y en a beaucoup qui pourraient se compléter et reprendre leur place primitive [2].

Cette verrière ne serait-elle pas un don du doyen Jean Huyart qui y aurait fait représenter la légende de son patron ? Nous inclinons à le penser.

Enfin, dans l'église de Saint-Jean-de-Bonneval, on voit au-dessus de la porte de la sacristie méridionale un tableau de

1. A l'église Sainte-Madeleine de Troyes, comme à celle de Crésantignes, Christophe Molu orna l'autel en pierre qu'il fouilla à la pointe du ciseau. Les bas-reliefs de Crésantignes, dont il est présumé l'auteur, seraient de l'époque du doyen Jean Huyart, contemporain de notre sculpteur.

2. Fichot, *Statist. monum. du départ. de l'Aube.*

la Sainte famille. Le petit saint Jean offre une pomme à l'Enfant Jésus. Cette toile ne paraît pas dépourvue d'une certaine valeur.

Dans ces trois églises, les restes de la collégiale de Lirey sont à leur place. Nous espérons qu'il en sera bientôt de même d'une statue en bois ayant la même origine, et que nous avons vue chez un habitant du village. Ce rare souvenir représente un ange tenant la colonne de la flagellation.

Les autres statues aujourd'hui disparues furent, d'après la tradition, cachées dans la fontaine Augis pendant la Terreur.

Quant au retable que nous avons décrit, il a disparu non seulement du territoire de Lirey, mais de la France. Déposé d'abord dans l'église de la paroisse, il en fut retiré lors de sa démolition vers 1820. On le déposa au grenier du presbytère. C'est de là qu'il est passé en Angleterre où il forme depuis 1857 une des pièces les plus remarquables du musée de South-Kensington à Londres[1] et où avait failli le précéder, en 1838, la belle châsse de Nesle acquise de la fabrique de Villenauxe par un brocanteur parisien. Les moins téméraires supposent que le retable de Lirey a été vendu à vil prix, il y a bientôt un demi-siècle, par ceux qui auraient dû le plus tenir à sa conservation.

A la Révolution, l'église de Lirey subit le sort de tant d'autres édifices religieux. Elle servit d'abord, pendant quelques mois, de dépôt d'une des baignoires ou grandes cuves « pour l'utilité de la République ». Ensuite elle fut mise à l'encan et démolie. Avec l'édifice disparurent les reliquaires et les objets d'art qui enrichissaient le trésor.

Le 7 février 1791, Louis Auger, administrateur du district d'Ervy, agissant en vertu d'une commission du Directoire du département, avait inventorié les titres de la collégiale ainsi que le mobilier de l'église.

Nous reproduisons l'inventaire de la sacristie.

« Argenterie : Un austancoire, un siboire, deux calices dont l'un en vermeille, un encensoir avec sa navette, quatre grand reliquaire et un petit, une croix pour mettre sur l'autel, une croix de cuivre argenté pour la procession, quatre petits chandeliers et une lampe.

« Eteint[2] : huit chandeliers, un plat avec ses burettes.

1. L'inventaire du Musée ne fait pas connaître autre chose que le nom du marchand de Londres qui vendit le retable à la direction 5,275 francs.

2. Étain.

« Livre : quatre livre tant graduel, antiphonaire, deux processionnaux, un emortuale et un missel à l'usage du diocèse.

« Linge : Six nappes d'autel, quinze corporaux, treize amicts, trente-cinq purificatoires, quatorze lavabeau, cinq aube.

« Etat des ornement : treize chasuble, deux dalmatique, cinq chape, une tenture de dais avec deux chapes pareilles, une tenture d'autel en noir, un drap mortuaire, deux étaules le tout en galon faux et en ruban de soye ».

Le doyen, M. Belin ; le maire, Jean Geoffroy, et le procureur de la commune, Blaise Tourey, signèrent cet inventaire si mal orthographié.

L'église de Lirey fournit en 1792, au magasin du district d'Ervy, un cœur en argent, deux épitaphes, un Christ et un petit bassin en cuivre, le tout pesant 68 livres (Arch. de l'Aube, 1 Q 326).

Il ne reste presque rien de la chapelle Saint-Michel de Longeville. Un particulier en a utilisé les matériaux pour la construction de sa maison. Contre le mur est adossée une statue de la Sainte Vierge provenant de la chapelle. Elle est de l'époque de la Renaissance, ainsi que l'édicule avec dôme qui l'abrite. Cette statue, d'ailleurs mutilée, serait mieux au musée que dans la cour d'une ferme.

On voit, dans le chœur de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval, une peinture sur bois représentant l'archange saint Michel terrassant le dragon. Ce tableau ornait autrefois la chapelle Saint-Michel.

M. René Piot de Courcelles, lieutenant du roi et maréchal de France, avait épousé Anne Camusat dont le frère, Claude-Jacques, fut le père de M. Camusat de Vaugourdon. Celui-ci eut une fille, Marie-Sophie-Pauline, qui épousa M. Raymond Onfroy de Bréville, préfet de l'Aube sous le gouvernement de Juillet. Or, cette dame était une chrétienne charitable qui portait beaucoup d'intérêt à l'enfance. Étant présidente du Comité des Dames patronnesses des Salles d'asile, elle avait remarqué avec quel intelligent dévouement les Sœurs de la Providence, fondées par M. l'abbé Boigegrain [1], dirigent les écoles qui leur sont confiées. Elle désira, dans l'intérêt des Sœurs des Terrasses, qu'elles fussent initiées aux méthodes adoptées à Paris pour la direction des asiles. Elle obtint que deux des sœurs

1. Cf. *M. l'abbé Boigegrain et les origines de la Congrég. de la Providence de Troyes*, par Mgr P.-F. Écalle, vicaire général, Troyes, 1896.

iraient dans la capitale, à ses frais, pour acquérir les notions spéciales à ces délicates fonctions dans un établissement modèle.

Par son testament, elle fit un legs en faveur d'une école de religieuses de la Providence à fonder à Lirey. Mais, prévoyant le refus que le gouvernement opposerait à l'exécution de ses intentions, elle stipula sagement que si cette école chrétienne n'était pas autorisée, le legs servirait à bâtir une chapelle paroissiale à Lirey. Le gouvernement admit cette substitution et, le 18 mai 1896, la première pierre de la chapelle fut posée par Mgr Robin, vicaire général de Mgr l'évêque de Troyes [1].

Puisse la nouvelle église faire revivre les saintes pratiques du culte et être le point de départ de la rénovation religieuse des villages de Lirey, Longeville et des Maupas, si éloignés de l'église paroissiale !

A. Prévost.

1. Cf. *Revue cathol.* de Troyes, 30 mai 1896, où la cérémonie de la pose de la première pierre est racontée en détail.

LES ASCENDANTS MATERNELS*

DU

Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle

CHAPITRE II

Philippe Moët.

Philippe Moët était fils de Jehan Moët et de Pérette Cauchon, tous deux précédemment nommés. C'est le premier de la lignée, dont nos archives permettent de reconstituer la vie, du moins en partie. On ne peut indiquer la date de sa naissance que par approximation : il était marié dès 1491 et mourut en 1539. Par suite, il dut naître vers 1465.

I. — Frères et sœurs.

Il eut onze frères et sœurs, dont nous allons essayer de retracer l'historique.

1° Gaucher Moët, époux de Jeanne Caredin. Il se qualifiait co-seigneur de Taissy, et décéda avant 1483. On ne lui connaît qu'un fils, Vincent Moët, écr, sgr. de Courtrizy, époux de Marie Hutin : d'où une fille, Françoise Moët, femme en premières noces de Lancelot de Blois[1], sgr. de Courtrizy, trésorier général de Champagne, et en deuxièmes noces, en 1533, de Jacques de Riencourt, sgr. de Parfondru, lieutenant général de la compagnie d'ordonnance des gendarmes du roi.

* Voir page 881, tome XI de la *Revue de Champagne*.

1. Lancelot de Blois avait lui même épousé en premières noces Marie Cauchon, fille de Jean Cauchon, sgr. de Sillery, et d'Éléonore le Breton d'Ogny, cette dernière, fille de Jean le Breton, sgr. d'Ogny, et de Jeanne Toignel d'Épence (*Arm. de Caumartin*, fol. 156, quatrième degré). Jean le Breton était donc seigneur d'Ogny en Tardenois en même temps que les familles du Plessier, de la Salle et de Bussy (*Une famile d'épée sous l'Ancien Régime, maison de Bussy d'Ogny*, par E. du Pin de la Guérivière). Ce sont ces La Salle d'Ogny qui paraissent avoir essaimé les La Salle de Reims, et sont très vraisemblablement les ayeux du Bienheureux fondateur des Écoles chrétiennes, ainsi qu'en témoignaient du reste les archives des La Salle de Reims, détruites en 1793.

Françoise Moët eut deux filles du premier lit : 1° Marine de Blois, épouse, vers 1545, de Guillaume de Flavigny, et décédée le 28 mai 1580, laissant cinq enfants, dont l'aîné, Nicolas, écr, se qualifia sgr. d'Espuisart, et dont le puîné, Claude, aussi écr, épousa Damoiselle Claude d'Y de Gaucourt [1]. 2° Antoinette de Blois, femme de Henry de Riencourt, écr, sgr. de Parfondru, fils d'un premier lit de Jacques de Riencourt ci-dessus, dont descendance.

La famille de Blois habitait encore Reims à la fin du XVIIe siècle, ainsi que le prouve l'acte suivant des liasses paroissiales de Gueux :

« 1694, 18 décembre. — Baptisé Marie, fille de Mr Gérard Saubinet, receveur de la terre et seigneurie de Gueux, et de Marie Menessier [2], sa femme. Parein : Monsieur Jean de Blois, fils de Monsieur de Blois de Reims. Mareine : Madamoiselle Marie de Blois, fille de Monsieur de Blois, qui ont signé. »

Signé : PICARD.
SAUBINET.
Marie DE BLOIS.
Jean DE BLOIS.

Au chapitre de la généalogie Lespagnol, on verra le mariage de François-Nicolas Lespagnol avec Delle N... de Blois, fille d'Antoine de Blois et de Claudine Saubinet. Nous ignorons s'il n'y aurait pas communauté d'estoc entre cette dernière famille et celle de Saubinet en Lorraine, des sgrs. de la Cout-Terrier et du Puiselet ; ceux-ci, pour la réception en 1722 de Philippe-Hubert de Saubinet comme page du roi Stanislas, purent prouver quatre degrés de noblesse en remontant jusqu'à Jean de Saubinet, écr, mari de Jeanne de Saint-Quentin (1576). Dans

1. En 1465, Gérard de Blois, cher, sgr. de Bellecourt, épousa Jeanne de Hénin de Cuvillers (*Saint Allais*, tome VIII, p. 46).

Quant à Jacques de Riencourt, il figure comme homme d'armes dans le « roolle de la monstre et reveue, faicte à Reims le 4me jour de juillet 1523 de 99 hommes d'armes et neuf vingts dix neuf archiers du nombre de 100 lances fournyes des ordonnances du roy nostre sire soubz la charge et conduicte de Monsr le comte de Retheil, seigneur d'Orval, gouverneur de Champaigne. » (*Revue des Questions Héraldiques, Archéologiques et Historiques*, livraison du 25 mars 1900, p. 529).

Balthazar de Flavigny, 3e fils de Marine de Blois, défendit vaillamment Nesle en 1591 et fut tué au siège de Rouen en 1592.

2. En 1686, M. Ménessier était prêtre curé de Muizon, et vint signer comme tel un acte à Gueux. Gérard Saubinet et sa femme paraissent aussi à plusieurs reprises dans les liasses paroissiales d'Aubilly.

les Ardennes, Mlle de Saubinet fut marraine de l'ancienne cloche de l'église de Saint-Loup, ainsi qu'en témoigne le docteur Vincent dans les *Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers.*

La maison de Blois, aujourd'hui représentée par le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire, avait en effet provigné en Champagne une branche éteinte au commencement de ce siècle, ainsi qu'une seconde en Hollande, également éteinte aujourd'hui en ligne masculine [1].

Quant à la famille de Riencourt, qui porte : *d'argent à 3 fasces de gueules frettées d'or*, c'est une maison des plus anciennes.

En 1166, Armand de Riencourt fut présent à la dédicace de l'église d'Arouaise, près Arras.

En 1146, Robert de Riencourt et Raagunde, sa femme, firent une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Sélincourt.

En novembre 1249, le Pape Innocent IV, adressant à Jean, seigneur de Riencourt, chevalier, et à Hugues, son fils, des lettres de remerciements pour fourniture de subsides contre les Infidèles, leur accorda les mêmes indulgences que s'ils avaient pris la croix... Ils se sont alliés aux Montmorency, Bezannes, Joyeuse, Saisseval, d'Ongnies, du Plessier, etc.

Comme on vient de le voir, Henry de Riencourt épousa en premières noces Antoinette de Blois, issue du premier mariage de sa belle-mère, née Françoise Moët, puis en secondes noces Isabelle de Mandres, Dame de Ployart [2].

Des trois filles de Jacques de Riencourt et de Françoise Moët, la première, Jacqueline, épousa Anne de Certulas, écuyer, sgr. de Maucreux ; la seconde, Françoise, Christophe d'Yvory, écuyer, sgr. d'Écordal ; et la troisième, Marguerite, Denis de Sarpe, écuyer, sgr. de Lugny (peut-être de Serpes, des sgrs. d'Écordal ?).

2° Gérard Moët, sieur de Pommesson [3] et Cormont.

1. Cette communication est due à l'extrême courtoisie de M. le comte de Blois, qui possède des archives relatives au mariage de Françoise Moët et au passage de la terre de Courtrizy dans la famille de Blois.

2. Le château de Ployart est aujourd'hui possédé par le comte de Bertoult d'Hauteclocque, issu des Moët par les Miremont, et comme tel cité à la fin de cet ouvrage.

3. Charles Bertrand, sieur de Pommesson : *de gueules au chevron d'argent, acc. de 3 têtes de faucon de même* (*Revue Nobiliaire*, janvier 1874, page 82).

Quant à Cormont, c'est un village de l'Aisne (arr. de Château-Thierry).

Il mourut sans enfants avant 1533, ainsi que nous l'apprend une vente datée du 7 février 1533, faite à Guillaume Moët « l'aisnel », sgr. de Taissy, et signée du notaire Nicolas de Huz.

Gérard est évidemment le parrain du fils de Philippe, également nommé Gérard, dont nous parlerons plus loin, et qui épousa Nicole Coquebert.

« Acte d'acquisition fait le 7 février 1533 par devant Nicolas Dehuz et Vauronard son collègue, notaires à Reims, et par noble homme Guillaume Moët l'aisnel, sgr. de Taissy dem^t à Reims, de noble personne Charles de Torcy, archer de la Garde du Roy nostre Sire, sgr. des Noës, au nom et comme procureur de Damoiselle Florence le Fèvre sa femme, du tiers d'un quart et du tiers d'un autre quart échus à ladite Damoiselle par le trépas de feu Gérard Moët, escuyer, sgr. de Pommesson, son oncle, et de noble homme Christophe le Fèvre, escuyer, sgr. de Courmont, au nom et comme procureur de Damoiselle Jeanne de Dérain, sa femme, de la moitié en un quart, et de la moitié en un tiers d'un autre quart d'une cense et terres échus à ladite Dérain par le trépas de défunt Baude Moët, escuyer, dem^t à Reims, et Gérard Moët, escuyer, seigneur de Pommesson, ses oncles [1]. »

Gérard Moët vivait encore en 1527, car, le 15 janvier de cette année-là, il accorda un bail à surcens perpétuel à Mme Philippes de Sarrebruche sous le scel d'Adrian Marteau, garde de la baronnie de Drohney.

3° Jabin Moët, dont on ne sait rien.

4° Nicole Moët,

5° Barbe Moët,

6° Marguerite Moët, dont on ne sait rien de plus que ce qui vient d'être exposé pour deux d'entre elles.

7° Baudenet Moët, sgr. de Taissy. Nous consacrerons un chapitre à cette branche des seigneurs de Taissy. Il épousa Marie Toignel d'Épence.

8° Guillaume Moët, également sgr. de Taissy, dont nous parlerons aussi plus loin. Il épousa en premières noces Jeanne de Vieilmaisons, puis Pérette Cauchon du Godard.

9° Philippe, qui fait l'objet de ce chapitre.

1. Cet acte nous apprend les alliances contractées par deux des trois filles de Jean Moët et de Pérette Cauchon, dont nous ignorions la destinée.

De Nicole, Barbe et Marguerite Moët, l'une épousa N... le Fèvre (d'où Florence, femme de Charles de Torcy), et l'autre, N... de Dérain (d'où Jeanne, femme de Christophe le Fèvre de Courmont).

10° Liénard Moët (*alias* Léonard) épousa Marie le Vergeur et en eut une fille, Jeanne, femme de Thierry Noël, des sgrs de Muire. Dans les registres du baillage ducal, on constate que Marie le Vergeur était veuve dès le 24 septembre 1509.

11° Nicolas Moët, époux de Jeanne Mareschal ; ce sont les ascendants de la branche Moët de Romont, et par suite de la famille Chandon de Briailles ; on étudiera plus loin cette descendance.

12° Jeanne Moët, mariée à Thomas Musart.

Thomas était issu d'une vieille famille rémoise, qui eut parfois l'honneur de fournir à la cité ses premiers magistrats : ainsi, en 1467, Nicolas Musart, écuyer, seigneur d'Onchères, contrôleur du grenier à sel, fut nommé lieutenant des habitants. Jeanne Moët mourut bientôt sans laisser d'enfants ; pour éviter les procès suscités par la succession, Thomas Musart dut signer, avec ses beaux-frères et belle-sœur, une transaction qui ne lui laissait que le quart des biens en litige.

Voici, du reste, cette pièce dans son entier :

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jehan Sancerre, licencié en droict, chanoine de Laon, conseiller du Roy nostre Sire, et garde du scel de la Baillie de Vermandois à Laon, estably de par ycellui seigneur, salut. Savoir faisons que par devant nostre amé et féal [ ] Lescaillon, demeurant à Reims, estably de par nous pour y recevoir ce qui s'ensuit, furent présens en leurs personnes Nobles Hommes Thomas Musart d'une part, Baudenet Moët, Guillaume Moët, Philippe Moët, et Liénard Moët, tant en leurs noms, comme eulx faisans et portans fort de Gaucher Moët et de Nicolas Moët, leurs frères, tous demourant à Reims d'aultre part. Disans comme plusieurs héritaiges fussent demourez entre eulx par le trespas de feue damoiselle Jehanne Moëtte, jadis femme dudit Thomas Musart, et pour audessus dits Moëtz. C'est assavoir : une grande maison, assise en la rue de Coursalin, en laquelle demeuroit jadis Ponce Moriset, une autre petite maison en ladite rue, à royé de maistre Pierre Blancpignon, adcause de sa femme ; une aultre maison assise audit Reims à la Cousture, royé Jacquet Bonbeuf d'une part, et Nicolas Lescot d'aultre part. Une aultre maison assise en la rue de Tabours royé Jehan Baudelet d'une part, et Jehan Lermite d'autre part. Une pièce de vigne assise au terroir de Vrigny, contenant sept quartels ou environ, royé Jehan Goujon d'une part. La somme de vingt-deux livres tournois, que tous les dessus dits ensamble auroient droit de prendre sur une maison avec jardin, assise à Villedommange, dont laquelle maison excepté lesdits

vingt-deux livres tournois a esté acquesté par ledit Thomas Musart et ladite Jehanne Moëte durant leur mariage. Desquelz héritaiges ledit Musart aura ung quart par indivis et sesdits frères le surplus. Dans le partaige desquelz héritaiges lesdites parties estoient en voys de chéoir en grande involution de procèz ; les ungs et les aultres finalement pour tous iceulz procèz escheus pour concorde nourir entre eulz, ilz ont fait divisions d'yceulz héritaiges, qui s'ensuit : C'est assavoir que ledit Thomas Musart pour le quart qu'il aura desdits héritaiges, aura et lui appartiendra ladite maison de la Cousture. Quant à ladite somme de vingt-deux livres tournois, que eulz ensamble avoient sur ladite maison de Villedommange, et sy pourra ledit Thomas, si bon lui semble, vendre et aliéner ladite maison de Villedommange, en rendant et payant incontinent après ladite aliénation la somme de vingt livres tournois à yceulx frères, pour tout le droict qu'ils pouvaient valloir en ladite maison, adcause de l'acquest d'icelle faicte par ledit Musart, estant à mariage de lui et de ladite Jehanne Moëtte. Et tout le surplus des héritaiges dessus desclarez appartiendront aux dessusdits frères. Et au regard de la maison de feu Nicolas Musart et demoiselle Pérotte Linaige, pour ce que ledit Thomas en a acquesté la moytié de ladite maison aux temps et mariage de lui et de damoiselle Jehanne Moëtte sa femme, ledit Thomas joyra du lotaige sa vie durant en propriété pour les trois quartz d'après son estat ; l'autre quart retournant aux dessusdits frères ainsi que la coustume de Reims le veult et ordonne. Et partant se despartiront lesdits de tout procès touchant ce qui dit est..... dont lesdittes parties se tiendront pour bien contentes.

Promettant lesdittes parties..... etc.

.....

.....

Ce fu fait en présence de nobles hommes maistres Jehan Cauchon laisné, sieur de Sillery, et Jehan Cauchon le jeune, sieur de Neufvelise, le huitiesme jour de feuvrier l'an mil quatre cens quatre vings six.

Signé : LESCAILLON.

II. — Mariage avec Jehanne Bourgeois.

Philippe Moët épousa, avant l'année 1491, Jehanne Bourgeois, fille de Gérard Bourgeois et de Jehanne le Vergeur.

La famille Bourgeois était anciennement connue à Reims : elle habitait le Ban Saint-Remy et avait ses sépultures dans la vieille basilique. Un de ses membres les plus connus est Dom Oudard Bourgeois[1], grand prieur de l'abbaye de Saint-Remy.

1. Dom Bourgeois a écrit une *Apologie pour le pèlerinage de nos Rois à Corbeny*, au tombeau de saint Marcoul, pour démontrer l'authenticité des reliques du saint, telles qu'on les vénérait en ce village.

En 1638, Oudard fit reconstruire une châsse pour renfermer les reliques du premier apôtre des Francs : elle était destinée à en remplacer une autre, qui remontait à l'archevêque Hincmar. Oudard fit aussi rebâtir le maître-autel.

Rien de tout cela n'a pu échapper au marteau des démolisseurs révolutionnaires.

Quant à la famille le Vergeur, *alias* de Vergeur, elle était des mieux apparentées et comptait, parmi ses alliances, les Cauchon de Lhéry, les Montfort de Méry, etc.

Dans son savant ouvrage sur Reims (*Une vieille cité de France...*, etc.), M. H. Bazin donne une intéressante description de l'hôtel le Vergeur, situé au n° 1 de la rue du Marc.

Le beau-père de Philippe Moët, Gérard Bourgeois, fut un des nombreux plaignants à attaquer l'administration de Raulin Cochinard, commissaire délégué par Louis XI aux fortifications de Reims :

« Interrogé (ledit Cochinard) s'il a pris par force de Gérard Bourgeois, marchand de Reims, 400 livres d'airain ou métail : dict que oui, et qu'il a emploié ledict métail à faire de l'artillerie. Interrogé si, faulte de paier la somme dicte il les faisoit le lendemain exécuter pour le double : dict qu'il l'a faict au nommé Noël Bourgeois, non à aultre. » (Marlot, tome IV, p. 659).

Au reste, la liste des réclamants renferme nombre de noms alliés aux Moët, tels : Pierre Féret, écuyer, receveur du temporel de l'archevêque de Reims, à qui on enleva tout, jusqu'à son propre lit ; Jean Cocquault, emprisonné et rançonné à 400 écus ; Jean Noël l'aîné, pannetier de Reims, spolié de tous ses biens ; Nicolas Noël, frère du précédent ; Guillaume Coquillart, procureur de l'archevêque ; Jean Cauchon l'aîné ; Guillaume Cauchon ; damoiselle Marie, veuve de Pierre Toignel, etc.

III. — Documents divers.

Nous possédons plusieurs documents sur Philippe Moët.

1° Le 13 octobre 1491, Philippe accomplit les actes de foi et hommage pour la terre de Vauxelles au seigneur suzerain dont elle relevait, et ce « au nom et comme procureur de Jehanne le Vergeur », sa belle-mère. On remarquera que cet acte a été annoté quelque cent cinquante ans plus tard. Le signataire, Pierre de Toinel, est un membre de la famille des Toignel d'Épense, dont il a déjà été parlé.

Vauxelles fait aujourd'hui partie de la commune d'Aubon-

court (Ardennes, arr. de Rethel). Or, nous rencontrerons au début du XVIIIe siècle un descendant de Philippe, Nicolas Moët, grènetier au grenier à sel de Cormicy, qui se qualifiera : Moët d'Auboncourt. Le fief de Nicolas lui venait donc en ligne directe de Philippe, qui l'avait laissé à son fils, le seigneur de Bronville, ascendant de Nicolas Moët d'Auboncourt. M. l'abbé Sauvegrain, curé de Corny-Machéromesnil, a eu l'obligeance extrême de dépouiller les archives de Vauxelles-Auboncourt, sans y rencontrer nulle part le nom des Moët. Ces archives ne remontent, du reste, qu'à l'an 1668 ; elles rappellent simplement l'existence du château de Vauxelles, habité alors par une famille de laboureurs, du nom de Mercier[1].

FOY ET HOMMAGE.

Acte de foy et hommage, fait par Philippe Moët, escuyer, de la terre de Vauxelles en 1491 ; lequel est entre les mains de d^elle Anne Lebel, veuve de feu m^re Thierry Moët, escuyer, controlleur en l'eslection de Reims, aux enfans duquel ledit Vauxelles appartient.

Cejourd'hui, treiziesme jour du mois d'octobre, l'an mil quatre cent quatre vingt et onze, fut présent en la cité de Reims Philippe Moët, escuyer, lequel pour, au nom et comme procureur de demoiselle Jehanne Vergeure, veuve de feu Gerard Bourgeois, fit les foy et homage, et aultres debvoirs, à noble homme Jacques de [Paulen ?], escuyer, s^r de Mesneu et de Vauxelle en partye, que tenu luy estoit de faire ladite d^elle à cause de certaines censes et terres féodales, appartenant à ladite D^elle, séantes en la terre, seigneurie, ban et finage dudit Vauxelle, qui appartint à feu m^re Raoul le Vergeur, son père, à quoy par ledict de [Paulen] ledit Philippe a esté receu, sauf tous droicts, et luy a esté baillé en charge et ordonnances pour, et au nom que dessus, et par ledict Jacques de [Paulen] en dedans quarante jours prochains venant ses adveus et dénombrements de son fief suffisamment, ce qu'il a

1. Le seul acte intéressant, relevé ainsi par M. l'abbé Sauvegrain, est le suivant :

« L'an mil six cent nonante sept, le 12me jour du mois de septembre, j'ay, Jean Pasquier, ay baptisé la fille de Messire Edme Le Lieur, chevalier, seigneur de Messon, Vauzelles, et aultres lieux, et de Madame Le Lieur, mariés ensemble, ausquel on a imposé le nom de Claude Remiette Charlotte. Le parin a estez Remy Charle Patée, seigneur de Rochefort, et la marinne Dumoisel Claude de Vergeur, dame de Sainte Phraise, Prèmecy, et aultres lieux, veuve de Messire de Montfort, maréchal de camps des armées du Roy, lieutenant du Roy, seigneur de Ste Phraise, Prèmecy, Méry, et aultres lieux. »

Sign : Remy-Charles PATÉE, seigneur de Rochefort, et J. PASQUIER.

promis de faire sur les peines accoustumées, par quoy lui a été mis par ledit s^r feodal sondit fief, en tant que, toucher luy peut icylui temps pendant ; et en oultre iceluy dénombrement baillé faict en la présence de nous Jacques de Beaufort, s^r de Courlandon et Pierre de Toinel, s^r d'Inaumont en partye, escuyer. Faict en ce jour devant dict. Signé Jacques de Beaufort et Pierre de Toinel.

L'acte de foi et hommage était l'un des plus importants du droit féodal, puisque c'était sur lui que reposait le maintien de la hiérarchie du royaume, depuis le roi, « *Primus inter pares* » jusqu'au dernier possesseur de fief, quelque arrière « vavasseur » qu'il fût.

Le vassal devait cet acte à son suzerain toutes les fois que celui-ci changeait, soit par décès, soit par mutation.

Quarante jours après cette première attestation de vasselage, devait en suivre une autre : c'était l'aveu ou dénombrement. Le vassal n'était obligé de le donner qu'une seule fois de sa vie, et, après l'enregistrement de cet acte, il ne renouvelait, en cas de besoin, que la foi et hommage.

2° En 1516, Charles Quint demanda à François Ier de faire ratifier le traité de Noyon par douze « des bonnes villes du royaume », et Reims fut une des villes désignées.

Nous trouvons Philippe Moët parmi les signataires de cet acte d'acceptation, avec la qualité d'échevin de Reims.

Déjà Philippe avait fait partie du conseil de l'échevinage de 1511 à 1513 (*Chronique* de Pierre Coquault).

Ses frères y avaient aussi figuré : Baudenet, élu à la date du 17 février 1495, puis en 1505 et 1507 ; Guillaume, seigneur de Taissy, en 1507 et 1509 ; enfin Augustin Moët de Variscourt, docteur en médecine, à la date du 29 octobre 1509.

Augustin, fils de Jean et de Jeanne Martin, n'était que le neveu de Philippe Moët.

ORDONNANCE DE FRANÇOIS Ier ADRESSÉE A LA VILLE DE REIMS.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos très chers et bien amés les échevins, nobles, bourgeois et habitans de nostre ville de Reims, salut et dilection.

Comme pour la seureté et entretenement du traicté de mariage de nostre tres cher et très amé frère et cousin le roi catholique et nostre tres amée fille, Louise de France, naguère faict et accordé en nostre ville de Noyon, par les ambassadeurs de nostredict frère et de nous, qui depuis a esté par nous ratifié, et afin que la chose soit plus stable, nous avons entr'aultres choses pro-

mis et sommes tenus faire que de nostre consentement douze des bonnes villes de nostre royaulme, tel qu'il plaira au roy catholique nommer, consentiront en tant qu'à eux appartient, audict traité de mariage, et ycelui agreeront, et renonceront à tout ce que cy après ils pourraient dire et alléguer au contraire et de ce bailleront leurs lettres scellées, par lesquelles ils promettront entretenir ledict traicté.

Et s'il arrivoit que nous, nostre très chère et très amée compagne la roine ou nostredicte fille ou aultres dames qui doivent succeder en son défault et en son lieu, y contrevinssent, en ce cas ils ne les aideront, assisteront, favoriseront, ains au contraire donneront toute ayde, faveur et assistance audict roy catholique et à ses pays et subjects pour l'entretenement dudict traité, nonobstant les services et fidélité qu'ils doibvent envers nous, desquels, quant à l'effect de ceste obligation et seureté, pour la conservation dudict mariage, ils demeureront quictes et deschargés..... en suivant lequel traicté, ycelui nostre frère et cousin le roy catholique vous a nommée pour l'une desdictes douze villes, qu'il veult et entend qu'ils fassent lesdictes promesses.

Pour ce est-il que nous, ce considéré, voulons de nostre part satisfaire et fournir audict traicté à ce que par ycelui a esté par nous promis et sommes tenus.

Consentons, voulons et vous mandons et commandons très expressément, que vous, les eschevins de Reims, consentiez en tant que vous est audict traité de mariage ; et s'il advenoit que nous ou nostre compagne la Royne, nostredicte fille Louise ou les aultres dames en son défault y contrevinssent, en ce cas ne les aydiez, assistiez, ni favorisiez, ains au contraire donniez toute l'ayde, faveur et assistance au roy catholique, pays et subjects ; vous quictons et deschargeons par ces présentes signées de nostre main.

Donné à Amboise, le 22e décembre mil cincq cens et seize, et de nostre règne le deuxiesme.

Signé : FRANÇOYS.
Par le Roy : ROBERT.

Scellé du grand scel de cire jaune.

ACCEPTATION A REIMS.

Nous, Jacques Filletie, escuyer, licentié ès loix, seigneur de Lude, lieutenant de Monsieur le capitaine de Reims, Jehan Pioche, procureur de ladicte ville, Jehan Noël, escuyer, seigneur de Sainct Estienne sur Suippe, prevost de l'eschevinage de Reims, Me Martin Chuffet ; *Philippe Moët*, escuyer, eschevin de Reims ; Me Hubert Cauchon, escuyer, seigneur de Sillery ; *Guillaume Moët*, escuyer ; *Philippe Moët Laisnel*, seigneur de Taissy en partie,..... etc.....

Bourgeois, manans et habitans de ladicte ville de Reims,

assemblés au lieu accoustumé à faire assemblée pour ladicte ville de Reims, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, salut. Comme le roy très chrestien, nostre souverain seigneur, par ses lettres patentes, signées de sa main et scellées de son scel, à nous adressantes, datées du 22e décembre dernier passé, nous a expressément mandé et mande : que pour la seureté du mariage traité en la ville de Noyon, de très hault et tres excellent prince le roy catholique avec tres haulte et très puissante dame Louise de France, fille aisnée dudict roy ; scavoir faisons qu'en obeissant audict traicté, promettons par ces présentes entretenir ledict traicté en tous ses points et articles y contenus, et s'il arrivoit que d'un nouvel que le roy, la royne, Madame Louise et les aultres dames, contenues audict traicté, vinssent au contraire d'ycelui ; en ce cas ne les ayderons, assisterons, ni favoriserons, ains au contraire donnerons toute ayde, faveur et assistance au roy catholique et à ses pays, subjects pour l'entretenement dudict traicté.

En tesmoing de ce nous avons scellé ces présentes lettres du scel et contre scel de l'eschevinaige dudict Reims, qui furent faictes, le samedy, dernier jour de janvier, l'an mil cincq cens et seize.

Suivent les signatures des susnommés.

Inutile de rappeler que le mariage promis avec tant de solennité ne reçut jamais son accomplissement.

Philippe Moët, seigneur de Taissy, est l'époux de Jehanne Bourgeois.

Quant aux deux autres Moët, Philippe et Guillaume, ce sont les fils de Nicolas Moët et de Jehanne Mareschal, et par conséquent les petits-enfants de Jean Moët et de Pérette Cauchon.

Ce sont les ascendants de la branche Moët de Romont.

2° Philippe Moët, ayant hérité la terre de Vauxelles, eut un procès avec Robert de Villèle ; d'après ce dernier, la seigneurie en question relevait de lui : il la fit donc saisir par les gens de justice parce qu'il ne lui en avait pas été fait de foi et hommage. On finit cependant par s'accorder au moyen de la transaction ci-dessous. Robert renonçait à son droit, mais Philippe lui payait pour cette renonciation « 45 solz tournois ».

La saisie d'une terre par le seigneur suzerain faisait partie de la législation féodale. Lorsque le vassal se mettait en retard pour rendre l'hommage, le seigneur pouvait saisir son fief : il en jouissait alors comme propriétaire jusqu'à ce qu'il

ait obtenu satisfaction. Mais cette saisie n'était pas définitive ; elle était levée dès que le vassal récalcitrant se décidait à s'exécuter.

TRANSACTION.

Coppie d'une transaction faicte entre Robert de Villèle, escuyer, et ledit Philippe Moët, aussy escuyer, pour raison de ladite terre de Vauxelles en 1532, qui est mesme main (c'est-à-dire en la possession d'Anne Le Bel, la « controleuse »). Comparurent en leurs personnes Robert de Villèle, escuyer, sr. de Chéhéry en Rethélois, d'une part, et Philippe Moët l'aisné, aussi escuyer, demeurant à Reims, d'aultre part, disant lesdites parties comment procès fut mené et pendant par devant le bailli de Rethélois ou son lieutenant à Rethel entre elles, pour raison de la terre et seigneurie de Vauzelles, appartenant audit Philippe Moët, à cause de quoy ledit Robert de Villèle tenoit contre ledict Moët, parce qu'ycelui Moët fut condamné et contrainct à lui en faire la foy et hommage, créance de services de fidélité, ainsy qu'on debve, et aultres droits à plain contentement en sa demande. Sur quoy ledict Philippe Moët et deffendant disoit qu'il n'en estoit aucunement tenu envers ycelui Robert, et aultres raisons à plain spécifiées audit procès, pour lequel procès issuit, et afin de nourrir paix et amour entre elles, ont faict ce que dict, et faict entre elles les traités, conventions, accord qui ensuyt. C'est assavoyr : que ledict Robert de Villèle s'est désisté et desporté, et par les présentes se désiste et desporte dudit procès, consentant que ledict Moët soit absous de ses demandes et conclusions par luy prises contre ledict Moët, et aussy que la mainmise et saisie faicte à sa requeste de ladite terre et seigneurie de Vauzelles soit ostée et levée au proffit dudit Moët, et confessant ycelui Robert n'avoir aucun droict d'action à raison de ce que dict est contre ledit Moët, et ce moyennant et parmy la somme de quarante cinq solz tournois que ledit Moët lui a baillé et payé en un escul d'or sol.

A ce présent nous notaire pour tous les frais, dépenses, dommaiges, et interestes, qu'il se peut ou pourrait avoir au moyen de la procédure dessusdite, et comme d'ores et promettant lesdites parties chascune en droict soy soubs l'obligation de tous leurs biens, et sur l'amende du roy, et des entretiens garanti l'une partie envers l'autre, les choses dessusdites sans contre contrevenir renonçant.....
..... Faict le premier jour de juin l'an mil cinq cent trente deux par devant nous notaires royaux en Vermandois soubsignés. Ainsy signé Le Grand et Rousselet.

3° Philippe Moët, pour avoir trop peu « ménagé son patrimoine », fut obligé de se livrer au négoce. Plus tard, mû, soit par le regret d'avoir « dérogé », soit par le succès de ses entreprises commerciales, il implora du roi sa réintégration

dans les rangs de la noblesse. François Ier fit droit à sa requête, à la condition expresse « qu'il ne se mêlerait plus du faict de marchandise ».

Ci-dessous le texte des lettres royales, de réhabilitation, dont nous possédons l'original : elles présentent deux ou trois petites lacunes qui proviennent de mots effacés :

François, par la grâce de Dieu, roy de France, aux esleuz sur le faict de la justice de noz aides ès ville et eslection de Reims, ou à leurs commis, salut. Lumble supplication de nostre bien amé Phélippes Moët, escuier, avons receu contenant que combien qu'il soit noble né, et extraict de noble lignée, et que ses feuz père et mère, et autres ses prédécesseurs aient tousjours vescu noblement, bien et loyaulement souz nos prédecesseurs roys de France au ban et arrière ban, quant le cas s'est escheu, et qu'ilz en ont esté requis, néantmoins pour ce que ledit suppliant, qui le temps passé n'eust peu entretenir son estat et mesnage de son patrimoine, luy a convenu son mestier de marchandise, dont néantmoins il se despartiroit volontiers en vivant noblement, comme ont fait par endevant sesdits prédécesseurs ; toutefuoy il doubte que l'on en vueille empescher à joyr du privilège de noblesse, s'il n'avoit sur ce noz lettres en promsion de justice convenables si comme il dit humblement requerrant icelles. Pourquoy nous, ces choses considérées, que voulons et désirons subvenir aux nobles de nostre royaume, et pourvéoir de remedde, tel que au cas appartient, vous mandons, et pour ce que ledit suppliant est demourant ès fermes de votre eslection, si mestier est, que appelle notre procureur ou son substitud sur le fait de noz aydes en l'eslection de Reims, et autres qui pour ce seront à appeller. Et vous appert de ce qui dit est, et mesmement, que ledit suppliant soit noble né, et extraict de noble lignée, que ses père et mère et autres ses prédécesseurs ayant tousjours vescu noblement, et joy du privilège de noblesse. Que icelluy suppliant se vueille départir du fait de marchandise, et vivre noblement, comme ont fait ses prédécesseurs, ou des autres choses dessusdites tant que suffire doyt. Vous en ce cas faictes, souffrez et laissez joir et user iceluy suppliant du privileige de noblesse, ainsi qu'ont fait sesdits prédécesseurs, et autres nobles du pays, sans souffrir asseoir ou imposer en noz tailles ou impositions, ou autres subsides de nostre royaume, dont les personnes nobles ont accoustumés estre francs et exemps. Et aux parties oyées faictes bon et brief droit. Car ainsi nous plaist il estre fait, nonobstant que ledit suppliant ait le temps passé et soit meslé dudit fait de marchandise, que ne luy voulons au cas dessus dit nuyre ni préjudicier en aucune manière. Mais en tant que mestier est les avoir receus et recevoir de grâce espécialle par les présentes [

] rigueur de droict, et quelzconques lettres

subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraincts, pourveu que doresnavant ledit suppliant ne se mesle plus dudit faict de marchandise, mais vivra noblement, comme les autres nobles ont fait de toute ancienneté. Donné à Paris le 6e jour de juing l'an de grâce mil cinq cens quinze et de nostre règne le premier.

Par le Conseil.

Signé du monogramme de François Ier.

4° Malgré ces lettres de réhabilitation, Philippe Moët eut à plaider plusieurs années avec les préposés aux tailles et gabelles : ceux-ci ne voulaient pas admettre que Philippe put reprendre le rang de privilégié, dont il était déchu volontairement par négoce. Ce ne fut qu'en 1519 qu'ils consentirent à l'effacer du rôle des imposés : et encore stipulèrent-ils qu'il paierait la taille de l'année présente.

Il y a dans cette dernière pièce un grand nombre de mots rongés par l'humidité ou usés par les plis du parchemin : aussi avons-nous le regret de ne pouvoir la donner en entier.

EXISTENCE DE NOBLESSE POUR PHÉLIPPE MOET L'AISNEL, DEMOURANT A REIMS.

A tous ceulz qui ces présentes lettres verront ou orront, les esleuz de par le roy nostre sire sur le faict des aydes, et ordonnez pour ce garder ès ville et eslection de Reims, salut. Comme Phelippe Moët demourant à Reims impétrant de lettres royaulx en forme de réabilitation de noblesse [ ] sergent royal sur le faict des aydes en ladicte eslection fut adjourné par devant nous au mardy quinziesme jour de mars mil cinq cens dix huict honorable homme Pierre..... procureur du roy sur le faict desdictes aydes, tailles et gabelles. Et Jehan Pioche, procureur des habitans de ladite ville [ ] lesdictes lettres royaulx par luy obtenues. Desquelles la teneur faisant :

« François, par la grâce de Dieu, roy de France, aux esleuz sur le faict de la justice de nos aydes ès ville et eslection de Reims ou à leurs commis, salut..... etc. » Auquel jour les parties comparans en personnes d'après le [ ] du contenu desdictes lettres, disant par ledict Impétrant, demandeur, qu'il est né noble et extraict de noble lignée, que ses feux père et mère et aultres ses prédécesseurs ont esté nobles personnes tenuz et réputez, vescus noblement, joy du privilège de noblesse, comme les aultres nobles de ce royaume ; et que néantmoins qu'il se soit entremeslé du faict de marchandise, iceluy a esté réellement par le roy restitué au rang de sa noblesse et généalogie ; requérant l'enthérinement des dessusdites lettres, par lesquelz adjourné ledit deffendeur a esté requis veoir lesdictes lettres par les mains de la

courz. Et qui leur a esté octroyé et ordonné que lesditz deffendeurs viendront pour cause [ ]
dedans la huitaine ; que par intimation escheu le jeudy vingt quatriesme jeur dudit mois de mars ; auquel jour la cause fut mise en estat du consentement des parties au mardy ensuyvanct, qui est eschu le mardy vingt neufiesme jour dudict mois de mars. Auquel jour les parties comparans en personnes, après que de la part desditz procureurs du roy et des habitans de ladicte ville fut dist qu'ilz auroient bonne congnoissance dudict impétrant et de ses parents, et qu'il estoit issu de noble lignée par le contient de l'enthérinement desdictes lettres, en informant tout ensuyvanct la coutume desdictes lettres. Et pour en informer par ledict impétrant, fut produict honorable homme Jehan Pussot l'aisnel, lequel en la présence desditz deffendeurs, fut sommé de dire véritté. Ce faict audict Impétrant demandeur et requérant, fut baillé d'icelluy pour amplement informer du contenu de sesdictes lettres et de sa généalogie légitime. Connaissons luy de nous en le greffier adjourne, que par coutumance escheut le jeudy vingt-quatriesme jour de mars ; auquel jour les parties comparans en personnes, après que de la part dudict Impétrant demandeur, réquérant droict.....
..... etc.
.....
.....
auquel jour, les parties comparans en personnes, ledict demandeur et lesdictz deffendeurs par ledict procureur du roy, faict que pour ledict Pioche, procureur des habitans de ladicte ville de Reims, veu par nous lesdictes lettres royaulx obtenues par ledict impétrant, l'enqueste faicte par diligence pour informer du tout, et de sa généalogie, les tesmoings non reprochés et consentement du procureur du roy et des habitans de ladicte ville de Reims....
.....
il joyra doresnavant des privilèges de noblesse, tout ainsy que font les aultres nobles de ce royaulme, pourveu qu'il paiera la taxe de la taille l'année présente sur luy imposée suivant notre sentence et jugement. En tesmoing de ce, nous avons scellés les présentes de deux de nos scaulx, ce fut faict ledict jour, douziesme jour de may l'an mil cinq cens dix neuf.

Signé : CHARPENTIER.

IV. — Confirmation de noblesse.

Enfin Philippe Moët obtint une sentence de confirmation, qui dut coïncider avec la date de son décès. Cette sentence est en effet du 26 octobre 1539, et, ainsi que nous allons le voir, ses enfants se réunirent pour accepter son héritage le dernier jour de ce même mois :

« Acte de l'hôtel de ville de Reims en parchemin, signé Augier, du 26 octobre 1539, par lequel, vu les lettres de sentence confirmative de la noblesse dudit Philippe Moët en date du 12 may 1519, il a été résolu que la somme de 30 livres, à laquelle il avait été imposé en certain rôle de taille, lui serait rendue, et qu'à l'avenir il serait tenu et réputé pour noble, ainsi que Pierre Moët, son fils. »

V. — Décès de Philippe Moët.

Le 30 octobre 1539 les enfants de Philippe Moët et de Jehanne Bourgeois s'engagèrent à accepter la succession de leurs parents. Nous allons d'abord donner cet acte, puis, après une digression sur Jérôme Grossaine, sous le scel de qui il fut passé, nous reprendrons successivement chacun des enfants de Philippe et de Jeanne.

A tous ceux qui les présentes lettres verront ou orront, Hiérosme Grossainne, escuyer, licencié ès lois, conseiller du roy nostre sire, bailli de Reyms, salut. Sçavoir faisons que après le trespas de feu Philippe Moët, l'aisnel, en son vivant escuyer, dem^t à Reims, sont comparus noble et discrette personne Mre Guillaume Moët, chanoine de Reims, Gérard Moët, marchand, Mre Pierre Roland, à cause de dam^elle Catherine Moët, sa femme ; lesquels, tant pour eux que pour Hiérosme Moët, Pierre Moët, Mre Jean Moët, Mre Nicolas Moët, et Marie Moët, leurs frères et sœur, nous ont déclaré qu'ils se portoient héritiers purs et simples dudit deffunct et de feu dam^elle Jeanne Bourgeois, sa femme. Requérant estre à eux remis et avoir acte de leur dicte déclaration ; qui leur a esté octroyé, sauf tous droicts. En tesmoing de ce nous avons faict sceller les présentes du scel dudit baillage. Et my le nostre pour contrescel.

Ce fu faict le sixiesme jour d'octobre, l'an mil cinq cens trente neuf.

Signé : G. Frizon avec paraphe.

Jérôme Grossaine, que nous rencontrons ici, avait épousé Jacqueline, *alias* Pérette Moët ; nous voilà donc amené à faire un peu de généalogie en remontant à Nicolas Moët, l'oncle de Philippe, qui fait l'objet de ce chapitre.

Nicolas Moët l'anobli avait épousé, on s'en souvient, Guillemette Cauchon, et en eut deux enfants :

1° Jean Moët, qui continua la descendance en épousant Jeanne Martin.

2° Marie Moët, femme en premières noces de Jean Goujon IIe du nom, éc^r, sgr. de Coigny et Marquény, et en deuxièmes noces de Pierre de Thuisy. Elle testa en 1523. Nous aurons à reparler plus longuement de la famille de Thuisy, lorsque

nous aborderons l'achat de la seigneurie de Brouillet par Nicolas Moët.

Jean Moët eut à son tour deux enfants :

1° Augustin Moët, mari en premières noces de Remiette Cauchon, et en secondes noces de Charlotte Moët ; on les retrouvera tous au chapitre Moët de Variscourt.

2° Jacqueline Moët, femme de Jérôme Grossaine, d'où 22 enfants. C'est donc l'épouse du bailli de Reims susnommé.

Comme on le verra au chapitre de la branche de Variscourt, Augustin Moët eut deux enfants de sa première femme :

1° Jacqueline Moët, épouse de Jacques Moët de Variscourt ; ils feront l'objet d'un chapitre spécial.

2° Charlotte Moët, épouse de N... Fillette, sieur de Ludes.

Ajoutons, à propos des Grossaine, qu'une nomenclature de papiers de famille, dressée par Jean Moët, grand-père de J.-B. de la Salle, et écrite de sa main, renferme l'analyse d'une pièce dont l'original manque malheureusement à notre chartrier :

« Attestation en forme d'enqueste, faicte par Hiérosme Grossaine, lieutenant civil à Reims, de mil cinq cens cinquante, où le quatre tesmoins, quy sont un chanoine de Reims, deux gentilshommes et un bourgeois, disent que Philippe Moët estoit père de Nicolas Moët, et Hiérosme Moët, et qu'ilz les ont tousjours veu vivre noblement, et ont esté tenus pour nobles à Reims. »

D'un autre côté, nous trouvons l'acte suivant dans les minutes de Rogier :

« Le 13 juin 1572, Pierre Grossaine, sieur de Barbonval, demeurant audict lieu, est nommé tuteur de Nicolas, Jehan, Izabeau, et Claude les Grossaine, ses frères et sœurs, tous enfans de feu Mre Hiérosme Grossaine, et de demelle Pérette Moët, sa femme. »

Parmi les vingt-deux enfants issus de ce mariage, dix-huit étaient donc, en 1572, majeurs ou décédés.

Comme on vient de le voir, Marie Moët, qualifiée dame de Tours-sur-Marne, Bouzy et Athies, épousa en premières noces Jean Goujon, *alias* de Goujon, sgr. de Marquény et Coigny. Jean mourut le 12 novembre 1504, et fut inhumé au milieu du chœur de Saint-Hilaire, sous une grande tombe, où étaient accolées les armes des Goujon et des Moët.

Il était fils de :

Jean de Goujon, écr, sgr. des mêmes lieux, époux en 1449 de

Jeanne de la Place, dame de Coigny en partie, fille elle-même de Nicolas, *alias* Coleçon, écr, et de Jeanne de Rouvroy. Une fille de Jean et de Jeanne, nommée Jeanne Goujon, épousa Nicolas Cauchon, écr, sgr. de Gueux et de Sillery, décédé en 1487.

Jean était fils de :

Pierre de Goujon, aussi seigneur de Coigny et Marquény, et d'Isabeau le Maire.

Là s'arrête la filiation suivie ; cependant on rencontre encore :

Pierre de Goujon, écr, vivant en 1200 ;

Jean de Goujon, écr, sgr. de Tailly, vivant en 1271 ;

Guérin de Goujon, chanoine de Saint-Timothée de Reims en 1254 ;

Autre Guérin de Goujon, diacre de ladite paroisse, qui testa en 1314 en faveur de ses frères Thomas et Jesson (Marlot, tome II, page 603).

Goujon portait : *d'azur au chevron d'or, occompagné de 3 losanges de même*, et avait pour devise : *sans mal penser*.

Les Grossaine, reconnus dans leur noblesse en 1666 [1], portaient : *d'azur à deux épées passées en sautoir, aux poignées d'or, lamées d'argent, la pointe en bas*.

Ils s'allièrent à la famille de Lambre, dont un membre épousa, au XVIIe siècle, une delle Moët, ainsi qu'on le verra plus tard.

Jeannot de Castre, sgr. du Housseau, fils de Roderic, épousa en effet Guillemette de Lambre, fille de Louis, sgr. de Lambre, et Didier, frère de Jeannot, Jehanne de Lambre, aussi sœur de Guillemette.

Jehanne de Castre, fille de Jeannot et de Guillemette, était veuve, dès 1592, de Nicolas Grossaine, sgr de Barbonval, dont on a mentionné plus haut la minorité.

1. Cette enquête de 1666 nous fournit un document curieux : « Jean de la Fontaine, maître des eaux et forêts de Château-Thierry. Condamné sur son désistement à 1,200 livres par M. Dorieux, il a obtenu décharge entière de ladite somme suivant l'ordre de M. de Colbert. » Cette aventure de notre grand fabuliste peint sur le vif son insouciance si célèbre. Sous la menace d'un procès de la part de l'enquêteur royal, il préfère de beaucoup ne pas troubler sa quiétude, et se désiste de toute prétention nobiliaire. C'est bien là l'homme qui « se laissait marier ». Mais alors arrive cette grosse amende de 1,200 l., qui a enfin le don d'émouvoir le bonhomme. Aussi fait-il agir ses puissants protecteurs pour obtenir décharge.

Quant au fils aîné de Didier, nommé Philippe de Castres, il prit pour femme Louise, fille de Jérôme Grossaine, qui lui apporta en dot la terre et seigneurie de Barbonval[1].

En 1736, Nicolas-Honoré de Lambre était archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au département de Picardie, exploitant par tout le royaume, et reçu au baillage d'Amiens ; il demeurait audit Amiens, rue de Lavigerie[2].

Après cette longue digression, causée par l'alliance de Jérôme Grossaine, nous revenons enfin aux enfants de Philippe Moët, énoncés dans l'acte d'acceptation d'héritage de 1539.

Marie Moët épousa ensuite Nicolas Terfon, et Jérôme, Jehanne Charuel.

Jérôme et Jehanne formèrent la branche de Crèvecœur et de la Fortemaison : nous y reviendrons plus tard[3].

Quant à Nicolas Moët, qui continue la descendance, nous lui consacrerons un chapitre à part.

Les minutes du notaire Savetel renferment un acte en date du 31 décembre 1548, par lequel Pierre Moët vend à un chanoine de Reims une pièce de terre sise au terroir de Rocquigny. Nous ne savons rien de plus sur lui.

Nous n'avons pas non plus réussi, dans nos recherches sur les Charruel, qui attiraient cependant notre attention par leur double alliance avec la famille Moët.

D'Hozier ne les nomme qu'une fois.

En effet, à la page 768 du registre deuxième, nous lisons que Nicolas-Claude de Mongeot épousa, en 1714, Madeleine Regnard, fille de Charles Regnard et de Madeleine Charruel.

Il ajoute que Madeleine avait deux frères :

1° Pierre Charruel, avocat, lieutenant général de police en la ville de Reims.

1. Barbonval a été possédé par un de nos plus gracieux poètes du moyen âge, Eustache Deschamps (dit Morel à cause de son teint basané), conseiller, maître des eaux et forêts du duc d'Orléans en Champagne et en Brie.

2. Claude de Bussy, époux en 1582 de Françoise de Castre, fille de Didier, capitaine et gruyer de Rumigny, et de Jeanne de Lambre (*Une famille d'épée sous l'Ancien Régime, maison de Bussy d'Ogny*, par E. du Pin de la Guérivière, p. 11). Claude de Bussy était donc le beau-frère de Louise Grossaine, dame de Barbonval.

3. Le château et la cense de Crèvecœur appartenaient à la paroisse d'Allend'huy, dans les Ardennes. Quant à la Fortemaison, c'était un fief de l'arrondissement d'Épernay.

2° Armand Charruel, conseiller au parlement de Metz.

Gérard Moët semble peu se préoccuper des lettres de réhabilitation obtenues par son père en 1515.

C'est, du moins, ce que sa qualification de marchand nous amène à supposer.

Nous le retrouverons dans des documents postérieurs ; dans l'un d'eux, il est cité comme « gouverneur eschevin de Reims ».

Il épousa Nicole Coquebert. Ajoutons encore qu'une de ses filles, nommée Barbe, épousa Poncelet Maillefer, fils de Jean et d'Eutrope Boucher ; Poncelet et Barbe sont les grands-parents paternels de Jean Maillefer, né en 1611, auteur de mémoires fort curieux continués par son fils.

Ce dernier, qui s'appelait aussi Jean, épousa la sœur de Jean-Baptiste de la Salle, qui était ainsi sa cousine ; peut-être le ménage n'en a-t-il jamais rien su.

Les armoiries Moët-Coquebert, relevées par M. Charles Givelet sur une cheminée du XVIe siècle en l'hôtel Moët de la rue du Marc, doivent-elles rappeler l'alliance de Gérard Moët et de Nicole Coquebert ? C'est là une question que nous discuterons dans un chapitre suivant. De plus, nous demandons au lecteur la permission de renvoyer à la fin du chapitre actuel la descendance de Gérard Moët, un peu longue à intercaler ici.

Il est une fille de Philippe Moët, que ne mentionne pas l'acte de partage, c'est Nicole Moët, femme de Gérard le Florignier, sgr. de Crèvecœur, et mère de Thierry le Florignier, époux de Françoise de Rochereau.

« Dénombrement donné par damoiselle Nicolle Moët, veuve de Gérard le Farrinier *(sic)*, dem^t à Reims, des héritages et dépendances du fief de Crèvecœur à Jacques de Failly, esc^r, sgr. de Sausseulles.

« Signé : Nicole Moet. »

(Original en parchemin, B. N., *Pièces orig.*, tome 1095, dossier 25,155, de Failly, pièce 16, en date du 16 décembre 1544.)

Nous devons la découverte de cette pièce à M. le vicomte de Poli, président du Conseil héraldique de France.

Les minutes du notaire Jacques Augier renferment le testament de Nicole :

« Le 1er mars 1541, Nicolle Moët, vefve de Gérard le Florinier, gisante malade sur son lit,
désire estre inhumée en l'Eglise des Frères Prescheurs près de sa mère ;
donne 10 livres à l'Eglise St-Pierre et 20 aulnes de toille pour faire aulbes ; à Nicolle, fille de Gobert Fore et de Marie le Florignier, sa petite-fille, une chaine d'or d'environ cincquante esculs et une fasson d'anneau d'or pour ladicte Nicolle le jour de son mariage. »

Bien que Nicole ne soit pas nommée parmi les enfants de Philippe Moët, il est certain cependant que c'est bien de lui qu'elle est née :

« Thierry le Florinier, escr, fils de noble homme Gérard le Florinier, escr, sgr. de Crèvecœur, et de Nicolle Moët (fille elle-même de Philippes Moët, sgr. de Crèvecœur, et de Jeanne Bourgeois), et Françoise de Rochereau, son épouse, donnent quittance, le 2 avril 1557, de la somme de 2,060 écus sol donnés à très noble personne Denis de Rochereau par ledit Thierry. »

(Minutes du notaire Augier.)

VII. — Lieu d'inhumation de Philippe Moët.

D'après une note écrite au XVIIe siècle en marge d'une de nos pièces, l'épitaphe de Philippe Moët se voyait encore à ce moment dans l'église des Pères Jacobins de Reims, au-dessus du bénitier, près de la porte d'entrée.

VIII. — Postérité de Gérard Moët.

Comme nous l'avons annoncé plus haut, nous donnons ici la postérité de Gérard Moët.

Gérard Moët eut de Nicole Coquebert [1] :

1° Thierry Moët, abbé de Chartreuve ;

2° Pierre Moët, époux de delle Claude le Cerf de Prosnes ;

3° Jehanne Moët, mariée à Pierre Serval ;

4° Barbe Moët, mariée à Poncelet Maillefer.

Thierry Moët, abbé de Chartreuve, fut parrain, le 14 mai 1588, de René Serval, en même temps que sa sœur, déjà veuve de Pierre Serval, était marraine de l'enfant (St-Pierre

1. Nicole Coquebert était fille de Thierry, célèbre à Reims pendant les guerres de religion par ses vertus militaires et sa fidélité au roi, et de Remiette Bâchelier.

de Reims). Les minutes du notaire Thomas Rogier renferment le testament de Thierry, daté du 15 mai 1610 ; en voici le résumé :

« Thierry Moët, naguère abbé de Notre-Dame de Chartreuve, diocèse de Soissons, demeurant de présent au convent des Prescheurs de Reims ; veult estre inhumé à la chappelle Sainct Pierre le Martir en l'église des frères Prescheurs, où est feu Jehanne le Vergeur, mère grand de feu son bon père Gérard Moët ; et pour que l'on y fasse mêmes services que pour un prieur, il laisse 100 livres tournois ; laisse 30 livres audit convent pour les réparations qui y sont nécessaires ; donne à Jehan Maillefer, chanoine de Nostre-Dame, son nepveu, un tableau portant l'histoire de l'enfant prodigue, une seraingue d'argent, une pierre verde *(sic)* servant pour discerner la gravelle, et deux autres tableaux, l'un le roy Henry second, et l'autre la dame de Brayne ;

A son neveu Pierre Serval, prieur du Mont-Dieu, quatre tableaux peints en huile, l'un où est la figure du Sauveur, deux aultres où sont une Vierge Marie, l'autre la figure de Françoys Premier ;

A Loyse Moët, sa niepce, ung livre, la Légende des Saincts, en trois volumes. »

Dans un testament antérieur, en date du 21 mars 1608, Thierry Moët, « naguère abbé de Nostre-Dame de Chartreuve, à présent au convent des Frères Prescheurs de Reims, donne à Thierry Moët, chanoine, son nepveu, son calice, paix et poteletz d'argent, une chasuble de camelot violet, deux aulbes, et son missel ».

Pierre Serval, d'abord archidiacre de Champagne par la résignation de François Bruslart en 1586, quitta tous ses bénéfices pour se faire religieux en la Chartreuse du Mont-Dieu. On doit noter ici que le prédécesseur de François Bruslart en la charge d'archidiacre fut Thierry Moët lui-même à la date de 1565.

Ainsi donc, pour mieux répondre aux préceptes de la perfection évangélique, Pierre Serval montra au XVIe siècle le même exemple d'abnégation que son petit-neveu Jean-Baptiste de la Salle cent ans après.

Thierry Moët put célébrer les noces d'or de sa carrière sacerdotale : une minute de Savetel, en date du 21 avril 1556, nous le montre déjà « prestre chanoine et seneschal de l'Église Nostre-Dame de Reims ».

Passons au frère de Thierry, nommé Pierre. Sa femme Claude le Cerf figura comme parente, le 9 octobre 1577, à

Ville-en-Tardenois, au contrat de mariage de Jean Joibert [1], écuyer, avec Apolline Cauchon, fille de Jérosme, écuyer, sgr. de Dugny et de Ville-en-Tardenois, et de feue Apolline Goujon (Signé Jean de Vaucelles et Médard de Laire. Bibl. Nat., *Pièces orig.*, tome 1583, dossiers Joibert, pièce 36). Pierre Moët eut un fils chanoine de Reims, Pierre, *alias* Thierry, et deux filles non mariées, dont l'une appelée Louise, décédée le 7 janvier 1653, célibataire, âgée de 75 ans (St-Symphorien).

Jeanne Moët, veuve de Pierre Serval, possédait en 1577, à Courmelois, une cense de 182 pièces de terre, passée ensuite par achat à la famille Vuiliot, ascendants maternels de Mme la comtesse de Barthélemy d'Hastel. Un des fils de Jeanne Moët fut, comme on vient de le voir, prieur du Mont-Dieu [2].

Une fille de Poncelet Maillefer et de Barbe Moët, nommée Renée, épousa Henry Colbert, du parentage du grand ministre.

1. La famille de Joybert, qui a possédé le château de Belval en Laonnois, est citée à la fin de cet ouvrage comme issue des Moët par les Miremont.

2. Dans le tome VIII de *Saint-Allais*, on relève à l'article Hénin de Cuvillers le mariage, en 1645, de Marguerite de Serval, fille de Christophe, écuyer, et d'Élisabeth Godet de Soudé, avec Guillaume d'Hénin de Cuvillers.

Jean Moët = Pérette Cauchon.

- **1° Gaucher Moët = Jeanne Caredin.**
  - Vincent Moët, écr, sgr de Courtrizy = Marie Hutin.
    - Françoise Moët, ép. : 1° Lancelot de Blois. 2° Jacques de Riencourt.
- **2° Gérard Moët, sr de Pommesson, décédé en célibat.**
- **3° Jabin Moët.**
- **4° Nicole Moët.**
- **5° Barbe Moët.**
- **6° Marguerite Moët.**
  (de Nicole, Barbe et Marguerite, l'une épousa N... le Fèvre, et l'autre N... de Dérain.)
- **7° Baudenet Moët. = Marie Toignel (sans enfants).**
- **8° Guillaume Moët, époux de : *a*. Jeanne de Vieilmaisons ; *b*. Pérette Cauchon du Godard.**
  - D'où entr'autres : 1° Jacques Moët de Varis-court ; = Jacqueline Moët,
- **9° Philippe Moët, = Jeanne Bourgeois.**
  - 1° Guillaume Moët chanoine de Reims. 3° Catherine Moët, = Pierre Roland. 4° Hiérosme Moët, = Jeanne Charuel. 5° Pierre Moët. 6° Jean Moët. 7° Nicolas Moët, objet d'un chapitre suivant. 8° Marie Moët, = Nicolas Terfon 9° Nicolle Moët, = Gérard le Florignier.
  - 2° Gérard Moët, = Nicole Coquebert.
    - 1° Thierry Moët, abbé de Chartreuve.
    - 2° Pierre Moët, = Claude le Cerf de Prosnes.
    - 3° Jehanne Moët, = Pierre Serval.
    - 4° Barbe Moët, = Poncelet Maillefer.
- **10° Liénard Moët, = Marie le Vergeur.**
  - 1° Jeanne Moët, = Thierry Noël.
- **11° Nicolas Moët, = Jeanne Mareschal.**
- **12° Jeanne Moët, = Thomas Musart.**

Nicolas Moët = Guillemette Cauchon.

1° Jean Moët,
= Jeanne Martin.

2° Marie Moet,
femme de :
a. Jean Goujon II.
b. Pierre de Thuisy.

1° Augustin Moet de Variscourt,
époux de :
a. Remiette Cauchon.
b. Charlotte Moët
(fille de Guillaume et de Jeanne de Vieilmaisons), sa cousine issue de germaine.

2° Jacqueline Moet,
= Hierosme Grossaine.

Du 1er lit :

1° Jacqueline Moet,
= Jacques Moët, fils de Guillaume, et cousin issu de germain d'Augustin, son beau-père.

2° Charlotte Moet,
= N... Fillette de Ludes.

CHAPITRE III

Moët de Taissy.

Baudenet et Guillaume Moët, frères de Philippe Moët[1] furent seigneurs de Taissy, chacun pour moitié[1].

I. — Baude[2] ou Baudenet Moët.

Baudenet Moët mourut en 1514 ; il avait épousé Marie Toignel, des seigneurs d'Epence. Marie Toignel ne mourut qu'en 1538, et il fut alors dressé un inventaire des meubles et héritages de sa succession : la grande quantité de maisons et seigneuries, qui y sont énumérées, devait constituer une des grosses fortunes de l'époque : on constate toutefois que le nombre des héritiers répondait à l'importance de l'héritage.

INVENTAIRE.

Inventaire des biens meubles, demeurés du décès de feu d^elle^ Marie Toignel, en son vivant veuve de feu Baude Moët, en son vivant, demeurant à Reims, faict par nous, Gobert Frizon, greffier du baillage de Reims, et notaire dudit baillage, et Nicolas de Hue, aussi notaire audit baillage, à la requeste de noble homme Adrian de Bezannes, Nicolas le Vergeur, Jean le Vergeur, Mre Pierre Faure, à cause de dam^elle^ Catherine le Vergeur sa femme, Mre Guillaume Desforges, Jean de Bezannes, Mre Simon Foret, à

1. 10 novembre 1517. Bail par noble homme Guillaume Moët, demeurant à Reims, à un poissonnier de Reims, de tous les bois, prés et fossés à poissons, qui appartiennent audit bailleur, à cause de Pérette du Godard, sa femme, sis à Reims, derrière la maison des Dardalu entre deux Ponts, royé les héritiers de Philippe de Bezannes, pour douze ans, moyennant 4 livres dix solz par an. Signé : ROGIER.

Ainsi qu'on le verra bientôt, Pérette du Godard était la seconde femme de Guillaume.

2. Dans des notes écrites *de la main de Jean Moët*, grand-père de J.-B. de la Salle, nous avons rencontré l'analyse d'un acte, qui s'est probablement perdu par la suite des temps, car nous ne le possédons pas :

« Contract de surcens du moulin de Taissy faict par nobles personnes Guillaume Moët et damoiselle Marie Toignel, vefve de Baude Moët, seigneur et dame de Taissy, passé par devant et signé Roussel et [ ] tabellions royaux demeurans à Reims, le 2 janvier mil cincq cens dix sept. »

Quant au fief du Clicquot de Taissy, Baudenet Moët l'avait acheté de Godefroy d'Aspremont ; il avait là pour voisin Jean Toignel, seigneur de la Forte Maison et de la moitié de Montbré, dont l'autre moitié appartenait à Baudenet et à Marie, comme on va le constater.

cause de dam^elle Catherine Jacquemin, sa femme, Quentin Gruvel, à cause de Marguerite Desforges, sa femme, Pierre Braulx, à cause de Collette Desforges, sa femme, Mre Pierre François, tuteur et curateur de Charles, Guillaume, Jacques, Jean, Pierre, Claude et Pérotte, enfans myneurs de luy et de feue demoiselle Jeanne Defforges sa femme, Mre Hubert Cauchon, comme tuteur de Claude le Folmarié, fils de feu Quentin le Folmarié, et de feu d^elle Anne Cauchon, sa femme, et aussy comme procureur de d^elle Marie Picart, ayant la garde noble de Marie et Marguerite, enfans myneurs de feu Jean Cauchon et de ladite demoiselle Marie Picart, Hubert Féret, tant à cause de d^elle Perotte le Folmarié, que comme soy faisant, et portant fort de Jean Feret, à cause de d^elle Jeanne le Folmarié, sa femme, et encor ledit Jean le Vergeur, comme soy faisant et portant fort de Mre Sébastien le Roulier, à cause de dem^elle Madeleine de Bezannes, sa femme, et encor ledit Mre Guillaume Defforges, comme soy faisant et portant fort de Mengin le Goix, Guillaume le Goix, Mre Nicol le Goix, Mre Claude Dorigny, à cause de d^elle Louize le Goix, sa femme, et Denys Rochereau, à cause de Marguerite le Goix, sa femme, tous héritiers de ladite deffuncte :

Du mardy premier jour d'avril mil cinq cent trente huit :

Ensuyvent les héritages qui appartenoient à feu dem^elle Marie Toignel lesquels elle possessoit au jour de son trespas.

1° Une maison assise à Reims en la rue ou elle a esté tousjours demeurant et où elle est trespassé.

2° Une aultre maison tenant a icelle appellée la maison de la Tour.

3° Item au marché au bled trois aultres maisons tenantes ensemble.

4° Une aultre maison au bourg de Vesle dudit Reims.

5° Une aultre maison entre deux ponts et un fossé à poissons.

6° Item à la Cousture un surcens de six livres pris sur une maison appellée la maison à l'escaille.

7° Item la terre et seigneurie de Taissy et deux petites maisons en ycelle terre.

8° La terre et seigneurie du Clicquot à Taissy.

9° La terre et seigneurie de Montbret pour moytié.

10° La terre et seigneurie de Mont Saint Pierre.

11° La terre et seigneurie de Roquignicourt ès Fossés.

12° Le fief du Chastelet les Ripon.

13° Une cense à Montoin.

14° Une petite rente à St Cernin.

15° Deux jours de terre et un jardin à Bethniville.

16° Une cense au terroir de Reims.

17° La vicomté et seigneurie d'Ayzelles.

18° Un surcens de six livres dix sols sur une maison à Pontarcy.

19° La seigneurie de Méry et Prémecy en laquelle il y a deux censes, un moulin et un pressoir.

20° La terre et seigneurie de Mesleroy.

21° La terre et seigneurie de Mizy.

22° Le fief des Tournelles audit Mizy.

23° La terre et seigneurie de Leuvrigny les Mesnil.

24° A Mareuil sur Marne plusieurs terres, vignes et mazures.

25° A Fontaine les Aunay un bois appellé le bois du Lurq.

26° La terre et seigneurie de Pringy.

27° A Villers le Sec une petite quantité de terres et prés.

28° A Mutigny près la Chaussée une pièce de prés.

29° La terre et seigneurie de Saint Estienne sur Suippe.

30° A Saint-Estienne à Arne une cense.

31° Un surcens assis à Nogent en la Montaigne.

Signé : Frizon et de Hue.

La seigneurie de Méry, indiquée ci-dessus, avait antérieurement appartenu à Guillaume Toignel, le lieutenant de la ville de Reims, qui se trouve ainsi rangé dans l'ascendance de Marie Toignel.

Sept ans avant son décès, Marie Toignel fit donation d'une maison à Jeanne Moët, fille de Philippe et de Marie Tartier :

« Donation faite le 23 mars 1533 par devant Nicolas Dehuz et Gérard Savetel, son collègue, notaires à Reims, par damoiselle Marie Thoignel, veuve de Baude Moët, dame de Taissy et Méry, demte à Reims, à Jeanne Moët, fille de Philippe Moët le Jeusne et de Marie Tartier sa femme, d'une maison rue de Mars, afin d'augmenter et avancer son mariage, à la charge toutefois qu'arrivant le décès de ladite Jeanne Moët sans enfans, ladite maison retournera au plus aîné frère, sœur ou heritier de ladite Jeanne Moët de son côté et ligne, sans être divisée et sans que lesdits Philippe Moet le Jeusne et sa femme puissent prétendre avoir aucun droit en ladite maison en quelque temps et en quelque manière que ce soit ».

Nous verrons plus tard que Jeanne Moët épousa :

1° Claude Dudré, écuyer, sgr. de Provisy et du Ruisselet.

2° En 1557, Jean Chinoir, écuyer, sgr. de Beine et victe de Chambrecy.

La famille Toignel était une des plus distinguées de la province de Champagne.

Les Toignel d'Espence bâtirent, en la paroisse de Verdelot,

le château de Launay-Renaud, alors un des plus beaux de la Brie. Ils y recevaient foi et hommage du sire de Rieux : celui-ci, assisté de son procureur fiscal, devait être sans épée ni éperons, tête nue et un genou en terre.

Les membres les plus connus de cette maison furent :

Claude Toignel, bailli de Châlons en 1417 ;

Claude Toignel[1] d'Espence, vidame de Châlons en 1465, époux de Marie de Bazoches ; Guillaume Toignel, sieur de Courmas, lieutenant des habitants de Reims de 1499 à 1505 ; Claude Toignel d'Espence, capitaine de la ville de Sainte-Menehould en 1529 ; Claude Toignel d'Espence, recteur de l'Université de Paris en 1566, qui réfuta les arguments de Théodore de Bèze au fameux colloque de Poissy, et publia une foule d'ouvrages théologiques. Remarquons, à titre de contraste, que le docteur Claude Toignel avait pour neveu un des chefs du protestantisme, Antoine de Nettancourt[2], fils d'Anne d'Espence, dame de Bettancourt.

Enfin, en 1538, Antoine Toignel d'Espence fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de Champagne.

II. — Guillaume Moët. — Ses deux mariages.

Guillaume Moët, frère de Baudenet, épousa en premières

1. Épitaphe de l'église Saint-Alpin de Châlons :

« Cy gist Claude Toignel, en son vivant chevalier, seigneur d'Espences et vidame de Chaalons, lequel fonda en ceste chapelle une messe chascun iour à..... décéda le IIe iour d'oct.... 14..... »

2. Antoine de Nettancourt, mari en premières noces de Françoise de Boutillac, et en secondes noces de Lucrèce de Miremont, écrivit l'un des premiers à Calvin pour lui demander un ministre huguenot : celui-ci lui envoya aussitôt Honoré de Campdomerc, qui resta soixante ans à Nettancourt. Le jour où Antoine épousa Lucrèce de Miremont, veuve elle-même de Nicolas de Bermangis, se célébra aussi le mariage de Georges de Nettancourt, fils d'Antoine et de Françoise de Boutillac, avec Louise de Bermangis, issue du premier mariage de Lucrèce de Miremont. Antoine demanda par son testament à être enterré près de sa première femme dans l'église de Nettancourt, ce qui eut lieu malgré sa religion. Une ordonnance postérieure défendit d'inhumer ainsi les protestants dans les églises. La maison de Miremont avait embrassé la réforme à cette époque, et Lucrèce maria la fille issue de son second mariage, Marie de Nettancourt, avec un coreligionnaire, Pierre de Condé, écuyer, seigneur de Vandières.

Les Condé persévérèrent longtemps dans leur nouveau culte, car, dans le courant du XVIIe siècle, on trouve encore deux gentilshommes huguenots à Beaulieu en Argonne : ce sont Jacques de Condé, écuyer, et François de Foucault.

noces Jeanne de Vieilmaisons, et en secondes noces Pérette Cauchon de Godard [1], décédée en 1535.

Les Vieuxmaisons ou Vieilmaisons se sont illustrés en maintes occasions. Ils figurèrent aux Croisades : en 1240, la Charte d'Ascalon mentionne un chevalier champenois du nom de Jehan de Vieuxmaison. Au fameux siège de Rhodes par les Ottomans se distingua frère Marc de Vieumaison [2].

On doit citer ici la maintenue de noblesse, donnée en 1666 par M. Dorieux, enquêteur royal :

« Jean de Vieilmaison de Cys, demeurant à Cys.

A produit des titres authentiques de cinq races depuis l'année 1539. Les préposés ont donné leur désistement. Jugé Bon par Mr Dorieux. Cette maison est une des plus anciennes du pays. Porte : *fuselé d'argent et d'azur au chef de gueules.* »

Enfin, en 1686, Louise-Geneviève de Vieilsmaison, fille d'un gentilhomme champenois, fut reçue dans la maison royale de Saint-Cyr.

Nous avons encore relevé, dans le ***Chartrier de la forteresse de Forzy***, une alliance de cette maison avec les le Blond de Forzy.

III. — Dénombrement de Taissy.

Guillaume Moët donna, en 1532, un dénombrement de son fief du Clicquot de Taissy à l'archevêque Robert de Lenoncourt, qui en était seigneur suzerain, à cause de son château de Porte-Mars :

DÉNOMBREMENT DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DE TAISSY.

(« Mr de Bezannes de Taissy ha *(sic)* l'original en parchemin. »)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Robert de Lenoncourt, par la permission divine archevesque de Reims, Premier Pair de France, Salut.

Scachent tous que auiourd'huy, datte de ces présentes, avons receu de Guillaume Moët l'aisnel, escuyer, sieur de Taissy, son dénombrement et desclaration de la moytié de la terre et seigneurie de Taissy, dict le Cliquot, partissant contre demoiselle Marie

1. En 1484, Thomas Cauchon, écuyer, seigneur de Godard et Savigny-sur-Ardres, fut nommé lieutenant du bailli de Vermandois.

2. Il figure notamment comme chevalier du prieuré de Champagne dans une revue passée en 1522 par le grand maître Villiers de l'Isle Adam, en vue du siège que l'on craignait avec raison.

Toignel, vefve de feu Baude Moët, qu'il tient de nous en fief et hommage et mouvant, à cause de nostre chastel de Porte Mars, duquel dénombrement la teneur ensuyt :

De tres Révérend Père en Dieu et mon très honoré seigneur Monseigneur l'archevesque et duc de Reims, premier pair de France, Je, Guillaume Moët, escuyer, sieur de Taissy en partie, tiens et advoue tenir en fief, foy et homage en ladicte seigneurie de Taissy la moytié par indivis, partissante contre demoiselle Marie Tognielle, vefve de feu Baude Moët, de tout ce que s'ensuit :

Et premier une maison enclose de fossés abbreuvés de la rivière de Vesle, où il y a beau pont au devant, pour l'entrée d'icelle, chambres, estables, grande grange et bergeries, tournelles au coin d'icelle maison, qui est la maison seigneurialle dudict lieu de Taissy pour le fief du Clicquot, attenant de laquelle y a une belle grande pièce de prez toute enclose de murailles, contenant trois jours et demy ou environ, avec la rivière de Vesle à l'environ de ladicte maison à prendre depuis le vivier jusqu'à la rivière de Clermarest, et à icelle maison appendent environ deux cens jours de terres, tant prez que marests. Lesquelles maison, grange, terres, prez, marests vont à croist et décroist, et vallent pour le présent de louage la somme de cincquante livres tournois. Item le moulin, qui est sur la rivière depuis la Saulx, qui est au coin du pré vers Reims, jusqu'au chemin commun, auprès duquel y a une maison a loge les mesnier ; laquelle maison et son pourpris contient 23 hommés 6 verges 8 piedz, qui est baillée au mesnier avec 2 hommés de marests, qu'il detient à présent, à la charge de toutes réparations et entretiènement, moyenant qu'il en rend par chacun an douze livres, deulx poulles et un muid de froment, et si doibt le molage du seigneur ou de son censier. Item le pressoir à nous appartenant, assis audict Taissy, qui est à croist et décroist, et peut valloir par an 16 livres tournois. Item appartient à moy la rivière de la ville qui contient environ demy lieue en montant vers Sillery, qui est à croist et décroist, et est louée présentement 6 livres tournois. Item de ladicte seigneurie dépendent les héritages qui s'ensuivent ; qui, pour le profict de la chose, ont esté baillez par mes predecesseurs aux charges cy après desclarées :

A Droin Alart une pièce de pré séant en lieudict en Boumont, royé moy mesme d'une part et les hoirs feu Guillaume Tartier d'aultre part, contenant environ un jour, dont il est tenu nous payer par chacun an au jour Sainct Martin [ ] parisis sur peine de l'amende. Thiery Chaudron tient une maison, jardin, bois, et place anciennement appelés le four du Clicquot, royé le chemin du four du costé vers Sillery, et les hoirs Mre Robert Blondel vers Reims, et contient le tout environ un jour, dont il nous doibt payer par chacun an au jour de Nostre Dame en mars, sur peine de l'amende, la somme de 16 solz parisis. Jean Destrez tient une pièce et jardin..... Pierre Gardische tient une maison, jar-

din et pourpris, royé le chemin attenant du cimestière..... Peschon Curquin tient une pièce de terre arable en lieudict en Cauchon, royé le surcens que tient ledict Curquin du Val des Escoliers du costé vers Sillery et le prieur de Clermarest vers Reims..... Etienne Morel et aultres ses coheritiers de feu Jacques Bayot, tiennent un jardin et pourpris, royé de la rivière du costé de l'Eglise, d'aultre le chemin commun de la presbite..... Antoine Coas tient une maison, lieu et pourpris..... et aultrefois a esté à feu Jacques Chevalier. Jean de Noel tient une maison et pourpris audict Taissy..... Guillemette, vefve de feu Thibault Hibert tient un jardin audict Taissy..... Adam Coulon tient une maison, lieu et pourpris, royé le couvent Sainct Remy..... Plus tient audict Taissy un jardin sur la Rue..... Didier Dauvergne tient audict Taissy une maison et jardin sur la Rue..... Vincent Garassu tient une maison et jardin sur la Rue..... Collinet Dorigny tient une pièce de vigne au terroir de Montbré..... Item ledict Jean Bloudel l'aisnel tient une aultre pièce de vigne audict lieu, royé ledict Dorigny et Gérard du Pressoir..... Item ledict Gérard du Pressoir tient une aultre pièce de vigne audict lieu..... Les doyen et Chappitre de Sainct Symphorian tiennent une pièce de vigne, assize en lieudict en Treffon du Vault, royé Jacques Condé d'une part, et Jean Jouglet d'aultre part, contenant huict hommés ou environ, moyenant qu'ilz sont tenuz nous payer par chacun an la somme de 16 deniers parisis de surcens, payables au jour de Sainct Remy, sur peine de cincq solz parisis. Jean Jouglet tient au mesme lieu 3 hommés..... Monsieur Amelly, chanoyne de Reims, tient une aultre pièce de vigne audict lieu..... Nicolas Bernard tient une aultre pièce de vigne..... La vefve feu Nicolas Noel tient une aultre pièce en lieudict En Rouvière royé le Val des Escoliers..... Collesson Doyenet tient une aultre pièce de vignes... et ladicte vefve détient aussy un savart audict lieu..... Pierre Gardische tient une aultre pièce de vigne audict lieu..... Collesson Harpedanne[1] une aultre pièce de vigne audict lieu.....

.....

Item les Relligieux du Val des Escolliers tiennent une aultre pièce..... Pierre Gardische tient une aultre pièce de vigne, royé Nicolas de l'Hospital vers Taissy, et celle qui fut Jeanne du Courtil, pour laquelle il doibt deux cacques de vin payables au jour Sainct Remy, sur peine de l'amende. Robin Hibert tient une aultre pièce de vigne en lieudit En Vigneulle..... Jean Jobart en tient une aultre pour laquelle il nous doibt une caque de viu..... Item à nous appartient la mairie dudict Taissy en nostre dicte seigneurie ; lequel mayeur prend présentement ez teroir lesdicts cens, rentes et surcens, avec droict d'affoigue et rouage, et toutes amendes qui peuvent s'adjuger en ladicte terre, excepté les con-

1. Harpedanne est le nom d'une famille anglo-saxonne établie au XIVe siècle en Gascogne.

fiscations, laquelle mairie vad à croist et décroist, et vault de présent de ferme la somme de trante six livres tournois. Item à nous particulièrement appartient le cens appelé le cens des Vigneulles, au prix de 2 solz parisis pour jour, payables au jour Sainct Remy sur peine de l'amende, qu'a accoustumé recevoir le mayeur avec les aultres cens de ladicte mairie, qui peuvent monter à trante deux solz ou environ. Item nous avons droicts de cens qui sont en commun, desquelz mondict seigneur l'archevesque prend le huictiesme denier, et moy Moët à cause de mon fief de Taissy un thiers aux sept aultres pars, et nous deux ensemble à cause dudict fief du Clicquot, le reste, et se paient lesdicts cens au jour Sainct Remy pour partie et en my may pour le reste, et peuvent valloir pour nostre part, à cause du fief du Clicquot, par chacun an, 16 livres tournois. Item nous avons four banal en nostre dicte seigneurie, auquel nos bourgeois sont tenuz venir cuyre leur pain, mais de présent c'est de nulle valleur, par ce qu'il est en ruine. Item nous avons audict lieu droict que tous nos bourgeois demeurans en ladicte terre donnent par chacun feu douze deniers, dont à présent on ne paye rien. Item tous nos bourgeois ayans chevaulx nous doivent, pour chacun cheval, trois quartelz froment et un quartel avoyne, dont on ne paye rien présentement dudict quartel d'avoyne. Item à nous encor, à cause de ladicte seigneurie, appartiennent aulcuns mesmes cens, qui sont d'ancienneté à quattre divers paiemens, pour jouyr des héritaiges des Vigneulles, qui nous vallent au jour Sainct Remy environ vingt et un solz six deniers, et en la my may cinq solz trois deniers. Item tous nos dicts bourgeois nous donnent par chacun an, le dimanche devant Caresme, une poulle, et au jour Sainct Remy, un quartel froment, qui vad à croist et décroist, et se monte présentement environ seize quartelz et seize poulles. Item en tous les lieux dessusdicts nous avons toute justice, haulte, moyenne et basse, confiscations et amendes, quand le cas y eschet. Item nous avons droict de rouage en nostre dicte terre et seigneurie, que chacun qui acheste vin en poinsson ou en quuvée, et il le mesne hors nostre dict village et seigneurie du Clicquot, doibt deux deniers parisis pour chacun vaisseau, soit quuvée ou poinsson, et ce sur peine d'amende de soixante solz parisis à prendre sur ceulx qui le transportent ou mesnent hors de ladicte seigneurie. Item aussy nous avons droict d'affoigue, que quand aulcun vad de vie à trespas, les héritiers sont tenuz venir affoiguer dedans neuf jours après ledict trespas, et payer pour ledict droict d'affoigue deux deniers parisis pour chacun héritier, sur peine de l'amende de soixante solz parisis, et encor doivent payer en affoiguant demy cens que doivent les héritages, qui appartiennent à telz trépassés. Item nous avons en ladicte terre et seigneurie droict de vesture, qui est tel que ceulx qui sont achepteurs d'heritaiges en ladicte seigneurie, ou eschangent, sont tenuz eux en venir faire vestir avant qu'ilz entrent esdicts héritaiges par eux acheptés, sur peine de l'amende de

soixante solz parisis, et leur fault pour ledict droict de vesture au mayeur deux deniers parisis, lesquelz il fault qu'ilz baillent, avant eux despartir, sur peine d'amende de soixante solz parisis.

Toutes lesquelles choses dessusdictes Je, Guillaume Moët dessus nommé, audict nom tiens et advoue tenir en fief, foy et hommage lige de mondict seigneur l'archevesque duc de Reims par la manière qui cy dessus est desclaré, en protestant augmenter ou diminuer de ce présent desnombrement ; si aulcune chose par erreur y mis avois, ou oublié à mettre, touttes et quanteffois qu'il viendra en ma cognoissance ; en tesmoing de ce j'ay signé ces pnntes lettres de desnombrement de mon signe manuel et scellé du scel de mes armes, le quinziesme jour de juin, l'an mil cincq cens trante deux.

Signé : Guillaume Moet.

De laquelle seigneurie du Clicquot, terres et héritaiges dessus dicts, ledict Guillaume Moët, escuyer, nous a faict les foy et hommage et serment de fidélité, ainsy que tenu faire estoit ; à quoy l'avons receu sauf nostre droict de l'autruy, et donnons mandement à tous nos officiers, justiciers et subjectz qu'audict Guillaume Moët en la jouissance dudict fief, terres et héritaiges dessusdicts ilz ne baillent et ne souffrent estre baillé aulcun destourbier ou empeschement, mais le laissent et souffrent jouir plainement et paisiblement d'iceluy, en tesmoing de ce nous avons faict sceller ces présentes de nostre scel et faict signer par nostre secretaire. Ce fut faict le quinziesme jour de juin l'an mil cincq cens trante deux. Ainsy signé : Par Monseigneur : [ ] avec paraphe et scellé de cire rouge des armes ecartellées de l'archevesque de Reims de Lenoncourt.

La maison forte de Taissy est célèbre dans les fastes de Reims. En 1359, Gaucher de Châtillon, chargé de la défense de la ville, fit démanteler cette forteresse, où les Anglais auraient pu trouver un abri. Taissy appartenait alors à messires Fretel de Saux et Olivier de Juvigny. Ce château se trouvait sur l'emplacement de la demeure de M. Ballot-Decès (*Communication de M. Jadart*). Taissy s'appelait aussi Vieilchastel (*Notes de M. Charlemagne Moët*).

IV. — Postérité de Guillaume Moët.

De sa première femme, Jehanne de Vieilmaisons, Guillaume Moët eut trois fils et six filles :

1° *Baudenet Moët*, sieur d'Ossonval, époux d'Anne Fillet.

Nous rencontrons ce nom de Fillet dans notre histoire locale. Robert Fillette fut, en 1447, « maître des œuvres de la ville de Reims ». Berthélemy Fillette, sieur de Ludes, posséda à la fin du xve siècle le moulin Huon.

Jacques Fillet fut lieutenant des habitants en 1505 et 1515 : ce fut lui qui harangua François Ier à son arrivée pour le sacre. En 1557, Robert Fillet, écuyer, contribua à rédiger la coutume.

2° *Guillaume Moët*, grand prieur de Saint-Remy.

3° *Jacques Moët, sieur de Variscourt* et chef de la branche de ce nom.

4° *Marie Moët*, femme de Jehan Frizon.

En 1528, Jean Frizon est procureur du roi à Reims. En 1571, Philippe Frizon, capitaine des arquebusiers, fut nommé lieutenant des habitants. Nicolas Frizon, vicomte de Saux, obtint la même charge en 1603. Pierre Frizon, chanoine et grand pénitencier en 1620, fut un écrivain et un érudit : il laissa par son testament 2,000 livres à la bibliothèque de Reims. Enfin, Nicolas Frizon, seigneur de la Motte, fut anobli par lettres royales de 1685.

Un autre membre de cette famille fut, à la fin du XVIIe siècle, *conseiller-secrétaire* du roi, charge qui conférait la noblesse.

« Lesdits héritages, scis au terroir de Pargny (aux Longues Roys, derier l'Esglise, soubz les vignes Lambin..., etc.), acquis par Pierre Joyaux et Jehanne Coulon, sa femme, de Mr Robert Frizon, *secrétaire* du Roy, par contract du 21 septembre 1675, moyennant 650 livres, lesquels héritages ont esté rendus pour bénéfice de retrait lignager aud. sieur Coquebert par contract du 7 novembre passé par devant Adnet et Bonnestraine. »

(Extrait d'une déclaration d'héritages et acquests, faits constant le mariage de feu Mre André Coquebert, escuyer, seigneur de Belleaucourt, Pypa, Mutry, Fleury la Rivière, etc., premier président en l'eslection de Reims, conseiller, secrétaire du roy, et dame Agnès de Santeuil.)

5° *Jehanne Moët*, épouse de Nicolas Noël, seigneur de Muire. En 1572, Jeanne Moët eut à soutenir contre les « manans et habitans de la ville de Reims », un procès que nous verrons plus tard. Leur fille, Marie Noël, épousa successivement Jean Pioche et le poète Edmond du Boullay ; leur autre fille, Adrienne, se maria à Simon Coquebert de Coulommes ; ces derniers sont à la fois les ascendants des Coquebert de Belleaucourt et de Pérette Lespagnol, aïeule de Jean-Baptiste de la Salle.

C'était une famille distinguée du Rémois. Nicolas fut lieutenant des habitants en 1555. A Muire se trouvait leur château,

agrandi au XVIIe siècle par la famille de Paris, rebâti au XVIIIe par le marquis de Saint-Clair, et détruit par la tourmente révolutionnaire. Lors de leur sacre, Louis XII, François Ier et Henri II y reçurent quelques instants l'hospitalité.

Pour faire mieux connaître Nicolas Noël, nous n'avons, du reste, qu'à renvoyer le lecteur au remarquable ouvrage de M. Charles Givelet, intitulé : *l'Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims* (page 83), ainsi qu'à celui de M. Bazin sur notre vieille cité rémoise. On y constate que Nicolas Noël et Jeanne Moët habitaient la maison de la rue du Marc, que nous verrons bientôt appartenir, en 1547, à Nicolas Moët et à Guillemette de l'Hospital. Noël blasonnait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois alérions d'argent.* On peut voir, au musée de Reims, les armes de Nicolas Noël et de Jeanne Moët accolées sur un manteau de cheminée Renaissance.

6° *Léonor Moët*, femme d'Adrian le Boulanger, écuyer.

7° *Catherine Moët*, femme de Jehan Coquault.

La famille Coquault remonte fort loin : dès 1237, on voit un de ses membres faire une donation au monastère de Saint-Thierry. Pierre Coquault, chanoine de Notre-Dame, écrivit une *Histoire de la ville et province de Reims*, rédigée surtout au point de vue ecclésiastique. On sait qu'Oudard Coquault a laissé des mémoires très curieux, publiés par M. Ch. Loriquet en 1875. Oudard habitait un carrefour situé au bout de l'ancienne rue du Bourg-Saint-Denis, et la tradition a conservé à sa maison le nom de « Loges Coquaut ».

8° *Charlotte Moët*, épouse d'Augustin Moët, écuyer, sieur de Variscourt, décédé avant 1535.

9° *Nicole Moët*, femme de Pierre Coquillard.

Comme on le sait, une des illustrations de cette famille fut Guillaume Coquillard, né en 1421, ami de l'archevêque Juvénal des Ursins. Il eut l'honneur de déplaire au capitaine Cochinard, qui, digne ministre de Louis XI, remplissait la ville de ses exactions[1]. Coquillard fut ensuite nommé membre du Chapitre et mourut en 1510. Il a laissé de nombreuses satires sur les mœurs du temps : on ne peut guère leur reprocher qu'un naturalisme prématuré dans la crudité de l'expression.

Une terre dite « la Coquillarde », au terroir de Coulommes,

1. A la suite de l'administration de Cochinard, la plus cruelle injure que pouvaient s'adresser des Rémois en querelle, était de se traiter de « Cochinardeau ». Les tribunaux du temps en font foi.

semblerait établir que cette famille eut des propriétés en ce village.

Disons enfin, pour compléter nos renseignements sur les enfants de Guillaume Moët, que Baude, sieur d'Ossonval, ci-dessus nommé, eut une fille, Aimée Moët, qui épousa Guillaume de Bezannes, et lui porta la terre et seigneurie de Taissy[1]. Guillaume était fils d'Adrien de Bezannes et de Louise de Miremont, fille elle-même de Jehan de Miremont, IIe du nom, baron de Gueux, et de Jehanne de Brumières[2].

Ici, nous devons relever l'erreur de d'Hozier, qui, à l'article de Bezannes, prétend qu'Aimée Moët était née de Baude Moët, sieur de Taissy, et de Marie Toignel, tandis que ses parents étaient Baude Moët, sieur d'Ossonval, et Anne Fillette (Registre IV, livraison quatorzième, page 104).

D'après d'Hozier, Guillaume de Bezannes et Aimée Moët eurent deux fils, Jacques et Louis de Bezannes :

1° Jacques de Bezannes épousa : 1° Delle Claude de Brion ; 2° Anne de Nivenehan, veuve de Jaques de Bezannes, seigneur de Bezannes, d'où six enfants.

2° Louis de Bezannes, écuyer, seigneur de Taissy, fut marié à Barbe Cauchon, fille de Nicolas Cauchon, baron du Tour, et de Charlotte du Moulin. Il mourut sans postérité, et sa veuve se remaria avec Antoine de Harlus, baron de Givroy.

En 1666, la famille de Bezannes obtint confirmation de noblesse.

« Louis de Bezannes, sieur de Guignicourt ;

Anthoine, sieur du Mesnil ;

Guillaume, sieur de Prouvais ;

Charles, sieur de Nesles,

ont produit des titres en très bonne forme de six races depuis 1500. Ils ont eu désistement. Jugé bon par M. Dorieux.

D'azur, semé de besans d'or, au lion d'argent brochant sur le tout.

Marguerite de Bezannes, veuve de Florent de Chanon, a produit des titres en bonne forme. Jugé bon par M. Dorieux. »

1. Jacques Moët, escuyer, sieur de Wariscourt, ayant la guarde noble de Aymée Moët, fille de feu Baulde Moët et de damoiselle Anne Fillette. 25 septembre 1552 (Extrait des minutes du notaire Rogier).

2. Le portrait de Jehan II de Miremont se trouve à Belleaucourt-Coulommes.

En 1534, Valentin de Bezannes fut reçu chevalier de l'ord de Saint-Jean de Jérusalem.

Furent admis parmi les pages du roi :

1° En sa petite écurie : Antoine de Bezannes (1681).

2° En sa grande écurie : César de Bezannes (1681).

Nous lisons dans les notes de Pons-Ludon :

« De Bezannes de Fétieux, marié à la fille unique de l'E pagnol ; son fils aîné naquit en ventôse de l'an IV chez s ayeul. » On mentionnera ce mariage au chapitre de la géné logie Lespagnol.

(*A suivre.*) E. du Pin de la Guérivière.

LES NOMS PROPRES TROYENS

Dans notre belle France, chaque province présente, au point de vue des noms propres de personnes et de lieux, une terminaison particulière ou du moins prédominante, une désinence spéciale au pays, qui fait retrouver de suite la provenance, le lieu d'origine de ces noms quand on les rencontre ailleurs.

Les noms de lieux en *court* sont souvent de Lorraine-Champagne (Barrois, Perthois) ; ceux en *igny* sont Picards ; en *ville* ils sont Normands ; ceux en *é* et *ière* sont originaires de l'Anjou et provinces voisines ; en Flandres on en trouve une quantité en *inghem ;* le prétendu pays de Cyrano réclame ceux en *ac*, etc. Les noms de famille ont souvent aussi des terminaisons qui sont tout à fait locales. La désinence en *at* est troyenne ; celle en *reau* est des parages de la Touraine ; en *ieu* elle provient du Dauphiné ; en *oz*, de la Savoie, etc. Ces terminaisons peuvent aider à reconnaître, loin de son pays propre, l'origine d'un nom expatrié. Les chemins de fer, la mobilité de la vie moderne ont peu changé cet état de choses, et les noms de famille sont restés locaux, au moins pris dans leur masse. Quand nous avons rencontré loin du département de l'Aube un Retournat et un Bernaudat, ou autre porteur d'un nom en *at*, nous sommes presque toujours tombé sur un champenois d'origine ; du moins, en cherchant dans son ascendance, nous avons presque toujours pu déterminer l'origine champenoise de son titulaire. De même si vous rencontrez, du Nord au Midi, un Deheurle, un Damoiseau, un Ruotte, un Camusat, tenez pour certain que vous êtes devant un champenois de race.

Si nous jetons les yeux autour de nous, à Troyes et aux environs, sur les enseignes des marchands, si nous examinons les Annuaires et parcourons les Almanachs locaux, nous serons frappés de la quantité des noms en *at* que nous y rencontrerons. Cette simple remarque ne peut donner lieu à une étude étymologique ou philologique, le sujet n'en vaut pas la peine, et notre compétence est médiocre ; nous sommes simplement en présence d'une forme favorite du parler troyen ; nous serions surpris cependant que quelque érudit plus autorisé que nous-même ne pût tirer du fait que nous remarquons

quelques développements ou quelques considérations intéressantes.

Tous ceux qui ont vécu à Troyes ont pu être frappés aussi de la quantité de vocables en *at* que contient la langue populaire de cette région. Qui n'y a entendu parler du beau *Toquat?* Qui n'y a entendu les gens fatigués d'une trop longue marche se plaindre de cette courbature des membres inférieurs qu'on appelle les *queignats?* Un miséreux se plaint-il? un ouvrier peine-t-il au travail? il se déclare un pauvre *patirat*. Ce qui ailleurs est un patouillis, devient à Troyes un *patouillat;* au mois d'août on y est dévoré par de menus insectes qui sont des *aoutats;* un misérable marche avec des béquilles, c'est un pauvre *béquillat;* il devient tout de suite *cannat* si son état amélioré ne lui rend plus nécessaire que l'aide de la canne.

Les noms en *at* sont fréquents aussi au cadastre de la région troyenne : Le Labourat, les Murats, le Chiennat, Cliquat, Courtillat, Malvat, Marivat, les Mazelats, et beaucoup d'autres, éveillant les idées de terre de grands labours, de murs, de courtille, etc.

Mais ce sont les noms de personne en *at* qui sont de beaucoup les plus fréquents en ce pays. En voici deux listes que nous fournissons à titre d'exemple (on pourrait en trouver beaucoup d'autres), la première formée des noms dont l'étymologie, l'idée et l'origine se dégagent avec évidence, la seconde comprenant ceux dont la racine est plus douteuse et nécessiterait une étude spéciale.

Alvergnat. (Auvergnat.)
Bailliat. (Bailli.)
Baptistat. (Baptiste.)
Barbarat. (Barbare.)
Barbuat. (Barbu.)
Bergerat. (Berger.)
Berriat. (Berrichon.)
Bichat. (Biche.)
Blondat. (Blond.)
Bontat. (Bon.)
Borgnat. (Borgne.)
Bossuat. (Bossu.)
Boucherat. (Boucher.)
Bouderat. (Boudeur?)
Boulat. (Boule.)
Bourgeat. (De Bourges.)
Bourguignat. (Bourguignon.)
Bouverat. (Bouvier.)
Brigandat. (Brigand.)
Cagniat. (Cagneux.)
Camusat. (Camus.)
Champagnat. (Champenois.)
Chanoinat. (Chanoine.)
Charlat. (Charles.)
Charonnat. (Charron.)
Chasserat. (Chasseur.)
Chatouillat. (Chatouilleur.)
Chenuat. (Chenu.)
Chevalat. (Cavalier.)
Chevriat. (Chevrier.)
Chevrolat. (Chevrier.)
Chrétiennat. (Chrétien.)
Colombat. (Colombe.)
Commergnat. (Commère.)

Compérat. (Compère.)
Cornat. (Cornu.)
Cornuat. (Cornu.)
Cousinat. (Cousin.)
Coutural. (Couturier.)
Diablat. (Diable.)
Fauchat. (Faucheur.)
Format. (Formeur.)
Fournerat. (Fournier.)
Gautherinat. (Gauthier.)
Gibiat. (Gibier.)
Goujat.
Hucherat. (Huchier.)
Jeannerat. (Jean.)
Jeannotat. (Jeannot.)
Lampoignat. (Empoigneur.)
Languillat. (Languille.)
Langrognat. (Grognon.)
Lévesquat. (Lévesque.)
Louvat. (Loup.)
Le Mairat. (Le Maire.)
Massonnat. (Masson.)
Mérat. (Maire.)
Mercerat. (Mercier.)
Merlat. (Merle.)
Moinat. (Moine.)
Morissat. (Maurice.)
Noblat. (Noble.)
Nourissat. (Nourrisseur.)
Pannetrat. (Pannetier.)
Passerat. (Passeur.)
Patriat. (Compatriote.)
Pelletrat. (Pelletier.)
Picardat. (Picard.)
Pierrat. (Pierre.)
Pigeonnat. (Pigeon.)
Pinçonnat. (Pinçon.)
Pionnat. (Pion.)
Peauchat. (Peau de chat ?)
Poillerat. (Poilu.)
Porcherat. (Porcher.)
Porterat. (Portier.)
Posturat. (Poseur, modèle ?)
Poterat. (Potier.)
Précherat. (Prêcheur.)
Prévostat. (Prévot.)
Protat. (Prote.)
Rapinat. (Rapineur.)
Renaudat. (Renaud.)
Retournat. (Tourneur.)
Rougerat. (Rouge.)
Roussat. (Roux.)
Sourdat. (Sourd.)
Tacherat. (Tâcheron.)
Taillardat. (Tailleur.)
Thierriat. (Thierry.)
Tonnelat. (Tonnelier.)
Vacherat. (Vacher.)
Valtat. (Valet.)
Verrat.

Aviat.
Baderat.
Balbedat.
Barat.
Barbezat.
Berchat.
Bacquiat.
Béchuat.
Bernaudat.
Bersat.
Biscarat.
Boillotat.
Boisselat.
Bonnat.
Bordat.
Bottat.
Bouillat.
Bouillerat (La).
Bourdat.
Bourdillat.
Bréaudat.
Butat.
Cabarat.
Caillat.
Cambusat.
Carougeat.
Cavillat.
Chatriat.
Chauchat.
Chèmelat.
Choiselat.
Chonat.
Collat.
Coltat.
Contat.
Costat.
Demeurat.
Dollat.
Duboucarat.
Duchat.
Dunezat.
Dunongeat.
Evrat.
Fariat.
Fautrat.
Fenat.
Fournaiat.
Gatouillat.
Gauliat.
Gaupillat.
Gayat.

Grillat.
Gruat.
Guenat.
Guerbillat.
Hatat.
Hourdillat.
Houstat.
Jouglat.
Juchat.
Labiat.
Laffrat.
Larbouillat.
Lavat.
Lervat.
Lonnat.
Lutrat.
Malvernat.
Marguenat.
Marlorat.
Marnat.
Marsat.
Matrat.
Mauvignat.
Mennerat.
Morat.
Moriat.
Mulat.
Murgeat.
Mussat.
Nérat.
Nognat.
Palengat.
Parat.
Pargeat.
Péquignat.
Perdrigat.
Peschat.
Piat.
Pidansat.
Pillat.
Pingat.
Plassat.
Podelat.
Pougiat.
Prémiat.
Prestat.
Rabiat.
Rabuat.
Ratat.
Raverat.
Riat.
Rouginat.
Salviniat.
Sarrat.
Seurat.
Soucat.
Thiessenat.
Trutat.
Vallat.
Verpillat.

Albert DE MAUROY.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort :

De M. Démoulin, administrateur des colonies françaises, en résidence au lac Tchad, décédé à Châlons.

Les obsèques ont eu lieu en cette ville le 2 décembre 1899 ;

— De M. Alexandre de Bary, négociant en vins de Champagne, décédé à Reims le 3 décembre, à l'âge de 45 ans.

Les obsèques ont eu lieu au temple protestant de cette ville, le 5, où des discours ont été prononcés par MM. Krug, au nom du Syndicat des vins de Champagne, et Delouvin, au nom de la Société de secours mutuel de la corporation des tonneliers, dont le défunt était président.

Le corps a été ensuite transporté à Paris, pour y être incinéré, suivant le désir exprimé par M. de Bary ;

— De Mme Louis Pommery, née Lucie Buffet, décédée à Cannes, dans la nuit du 5 au 6 décembre, à l'âge de 51 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 11 décembre, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Horguelin, directeur des contributions directes en retraite, président de la Société d'agriculture de la Marne, décédé à Châlons-sur-Marne, à l'âge de 76 ans, le 12 décembre 1899.

Il appartenait à une ancienne famille dont le nom figure avec honneur, à diverses dates, dans les annales châlonnaises. Sa carrière administrative fut des plus honorables et des plus brillantes. On lui doit la reconstitution des registres de la direction du Nord, détruits par un incendie. La croix de la Légion d'honneur fut la récompense légitime de ses services.

En dehors de ses fonctions officielles, M. Horguelin s'était consacré à des études approfondies d'archéologie, d'histoire, de philologie et de numismatique. A Paris, il avait suivi le cours de Jules Quicherat à l'École des Chartes, et il mit à profit pour ses recherches sur l'histoire locale les leçons de cet illustre maître. Aussi la Société académique de Châlons fut-elle heureuse de lui ouvrir ses rangs : il enrichit ses annales de travaux nombreux et en occupa dignement la présidence.

Sa perte sera vivement ressentie par ses collègues.

Les funérailles de M. Horguelin ont été célébrées à Pogny (Marne), son village natal, au milieu d'une assistance empressée et émue.

Sur la tombe, un ami du défunt, M. Bonviolle, a prononcé quelques paroles d'adieu ;

— De M. Jean-Hippolyte Berthelé, père de notre collaborateur M. Joseph Berthelé, archiviste de l'Hérault, décédé à Château-Thierry, le 14 décembre, à l'âge de 80 ans ;

— De M. Jean-Baptiste-Hubert Lebon, décédé à Soissons, le 20 décembre, dans sa centième année.

Le défunt était né à Mézières le 17 mai 1800 ;

— De M. Pol Roger, négociant en vins de Champagne, membre de la Chambre syndicale, ancien juge au Tribunal de commerce, décédé à Épernay, le 20 décembre, à l'âge de 68 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 22, en l'église Notre-Dame ;

— De M. le docteur Gallois, ancien maire de Rilly-la-Montagne, représentant du canton de Verzy au Conseil général de la Marne.

Les obsèques ont eu lieu le 23 décembre, à Rilly.

Au cimetière, MM. Gilbert, préfet de la Marne, Monfeuillard, député, Ducanoy, maire de Rilly, le docteur Langlet, Marcel Pochet, conseiller d'arrondissement, André, inspecteur primaire, et le docteur Gibert ont prononcé des discours ;

— De M. Léon de Singly, décédé à Saint-Léonard, près Taissy (Marne), le 21 décembre, à l'âge de 52 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Taissy, le 26 décembre ;

— De M. Félix-Ovide Senart, ancien maire de Suippes, décédé à Reims, le 23 décembre, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu à Suippes (Marne), le 27 décembre ;

— De M. Ernest-Léopold Dézert, ancien géomètre, officier d'Académie, premier adjoint au maire d'Épernay, directeur de la Caisse d'épargne, décédé à Épernay, le 24 décembre, dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le 27 décembre, à Épernay.

Sur la tombe, des discours ont été prononcés par MM. Fleuricourt, maire, au nom de la municipalité, et le docteur Évrard, au nom de l'Administration de la Caisse d'épargne ;

— De M. Louis-Charles-Henri Pille, élève architecte de l'Académie de France, décédé à Rome, à l'âge de vingt-neuf ans.

Né à Paris, il avait obtenu, en 1894, au Salon des Champs-Élysées, une médaille de troisième classe. Le grand prix de Rome lui avait été décerné en 1896.

Les obsèques ont eu lieu le 27, à Rome, en l'église de Saint-Louis-des-Français, en présence des ambassadeurs de France, MM. Barrère et Nisard, avec le personnel de leurs ambassades, du cardinal Mathieu, de M. Guillaume, directeur de l'Académie, de l'abbé Duchesne, directeur de l'École française, des pensionnaires de la Villa Médicis et du palais Farnèse, et des principaux membres de la colonie française.

L'absoute a été donnée par Mgr d'Armailhac, aumônier de Saint-Louis, assisté de ses chapelains ;

— De M. Louis-Frédéric Barbé, chef de gare d'Épernay, décédé dans cette ville le 24 décembre.

Les obsèques ont eu lieu le 27, en l'église Notre-Dame d'Épernay ; l'inhumation a eu lieu au Breuil-en-Vexin (Seine-et-Oise) ;

— De M. Marguet, ancien conseiller municipal de Châlons, décédé en cette ville ;

— De Mme veuve Tavernier, mère de M. Paul Tavernier, directeur de l'*Impartial de la Marne*, décédée à Vitry-le-François ;

— De M. Augustin-Léon Chauffert, négociant en tissus, officier d'Académie, président d'honneur des Établissements économiques, directeur honoraire de la Caisse d'épargne, décédé à Reims le 2 janvier 1900, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 5, en l'église Saint-Jacques. Sur la tombe, quelques paroles d'adieu ont été prononcées par MM. Regnault, au nom des Établissements économiques, et Vitry, au nom du personnel de la maison ;

— De M. l'abbé Delvaux, curé de Regniowez (Ardennes), ancien vicaire de Saint-André de Reims, décédé le 12 janvier, à l'âge de 37 ans ;

— De Mlle Victoire-Sophie Diancourt, décédée à Reims, le 14 janvier, dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu le 16, en l'église Saint-André ;

— De M. Josem, horticulteur paysagiste, vice-président de la Société d'horticulture d'Épernay, décédé à Châlons, à l'âge de 45 ans ;

— De M. Poyer, chef du bureau des contributions et des listes électorales de Reims, décédé en cette ville.

Les obsèques ont eu lieu le 19 janvier. Au cimetière, M. Charles Richard, adjoint au maire, a prononcé l'éloge du défunt ;

— De M. Louis-Maurice Henriot, négociant en vins de Champagne, décédé à Reims, le 27 janvier, dans sa quarantième année.

Les obsèques ont eu lieu le 30, en l'église Saint-André ;

— De M. Debrousse, maire de La Chapelle-Rablais (Seine-et-Marne), président du Conseil d'administration des mines de Malfidano, chevalier de la Légion d'honneur, décédé au château des Moyeux (Seine-et-Marne), à l'âge de 56 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Trois recueils de portraits aux crayons ou à la plume représentant des souverains et des personnages de la France et des Pays-Bas, avec notices historiques et vingt-quatre héliogravures, par L. Quarré-Reybourbon, officier de l'Instruction publique... *Lille, Danel*, 1900. Gr. in-8° de 132 pages (Extrait du t. XXIII du *Bulletin de la Commission historique du Nord*).

Ce grand et bel ouvrage offre la description et la reproduction des portraits flamands les plus remarquables, aux crayons ou à la plume, que l'auteur a pu retrouver dans les recueils des Bibliothèques d'Arras, de Bruxelles et de Lille. Il s'est inspiré d'un travail analogue de M. Bouchot pour les portraits au crayon de la Bibliothèque nationale.

Chaque portrait est accompagné d'une notice biographique du personnage et des mentions qui fixent la provenance et la valeur artistique du portrait. La reproduction est nette, d'un caractère de grande finesse et par conséquent d'une fidélité qui nous semble irréprochable.

Parmi ces portraits de personnages divers, il en est un qui nous touche de bien près, c'est celui de Guillaume Fillastre, qui joignit à tant d'autres dignités celle de chanoine de l'église de Reims, et fit un don considérable pour l'achèvement d'une tour de cette illustre métropole. Il est d'autres portraits d'hommes célèbres, les uns comme historiens, Monstrelet par exemple, d'autres comme guerriers, grands seigneurs, bourgeois ou bienfaiteurs des riches cités du Nord.

A la suite des portraits reproduits, vient la table générale des recueils, qui forme un précieux document d'iconographie. L'œuvre de M. Quarré-Reybourbon est donc à la fois une contribution de haute valeur à l'art et à l'histoire de la Flandre.

H. J.

* * *

Du toucher des écrouelles par les rois de France, par le chanoine Ch. Cerf ; 2e édition. *Reims, imp. Lucien Monce*, 1899. Br. in-8° de 75 pp. (Tirage à part du journal *L'Avenir* de Reims).

Une lecture faite sur ce sujet à l'Académie de Reims par M. l'abbé Cerf, et publiée en brochure tirée à part des *Travaux* de cette Société en 1867, était devenue très rare. Le vénérable auteur, mort en 1898, avait préparé les éléments d'une réédition qui vient de paraître par les soins de son neveu, M. Lucien Monce, et avec une préface explicative par M. l'abbé Alex. Han-

nesse, secrétaire de l'archevêché de Reims. Nous sommes donc en présence d'une étude doublement soignée et intéressante par son objet que nous voulons signaler au point de vue historique.

La première partie est consacrée au toucher des écrouelles par nos rois, la seconde aux guérisons qui en sont résultées à diverses époques, et la troisième à la vertu qui pouvait permettre aux rois d'opérer ces prodiges. Sur ces deux derniers points, nous renvoyons à la notice et à ses conclusions qui s'étendent jusqu'au sacre de Charles X. Sur le premier point, qui a trait à la cérémonie traditionnelle en elle-même, nous renvoyons aux nombreux auteurs qui l'ont décrite et prouvent la confiance des foules innombrables de malades qui se présentaient chaque fois qu'un de nos monarques usait de sa prérogative incontestée. Les témoignages abondent et ils ont été recueillis dans le présent travail de manière, croyons-nous, à épuiser la matière.

On trouverait dans la France entière des traces curieuses de cet usage invétéré. Citons-en une que la bonne fortune d'une visite avec le comte de Marsy nous a fait découvrir l'an dernier dans l'église Saint-Jacques de Compiègne. C'est un tableau datant de 1775 et représentant le roi Louis XVI agenouillé dans l'église Saint-Remy de Reims devant la châsse de Saint-Marcoul que l'on y avait apportée de Corbeny. Les pauvres malades remplissent les nefs voisines et attendent que le prince vienne les toucher et les assister de ses aumônes en cette fonction encore plus charitable que royale. H. J.

***

La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François vient de publier les tomes XIX et XX de ses *Mémoires*.

Voici le sommaire du tome XIX : *Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes, et Pierre du Laurens. Quelques factums oubliés contre Bossuet*, par M. Ernest Jovy ; — *Notice biographique sur M. E. Deschiens, ancien président de la Société*, par M. le docteur Vast ; — *Un document inédit sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Grenoble en 1768*, par M. Ernest Jovy ; — *Sur quelques lettres de Pierre Herbert, à propos d'un travail de M. Jovy*, par M. le docteur Vast ; — *Parure de Frignicourt. — Alluvions anciennes. — Age des cavernes*, par M. le docteur L. Mougin (avec une planche en couleur) ; — *François Tissard et Jérôme Aléandre. Contribution à l'histoire des origines des études grecques en France* (première partie), par M. Ernest Jovy ; — *Muscinées des environs de Vitry-le-François*, par M. E. Dutertre ; — *Variétés numismatiques vitryates*, avec planches, par M. le docteur Mougin ; — *Note sur les armoiries de la ville de Vitry-le-François*, par M. Ernest Jovy ; — *Extraits analytiques des comptes-rendus des séances des années 1897 et 1898*.

Le tome XX renferme les travaux suivants : *Deux poésies oubliées en l'honneur de Bossuet*, par M. Ernest Jovy ; — *Pierre*

Herbert et ses travaux inédits sur l'Anthologie de Planude, par M. Ernest Jovy ; — *Les Marvis*, par M. le docteur Mougin ; — *Un extrait inédit des Mémoires de M. Domyné de Verzet, bienfaiteur de la ville de Vitry-le-François*, par M. Ernest Jovy ; — *Fragments d'une correspondance entre le chevalier de Villeneuve d'Ansouïs et l'ingénieur Malavois (1779-1806)*, par M. le docteur Vast ; — *Vues et sites disparus de l'arrondissement de Vitry-le-François*, par M. le docteur Mougin ; — *Extraits analytiques des comptes-rendus des séances de l'année 1899 ; — Table par noms d'auteurs et par matières des travaux de la Société de 1861 à 1900 (20 volumes)*, par M. le docteur Mougin.

***

La *Revue critique d'histoire et de littérature* que dirige M. Chuquet, professeur au Collège de France, apprécie ainsi, dans son numéro du 5 février dernier (p. 118), le travail inséré au tome XX des *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Francois* sur Pierre Herbert et ses travaux inédits sur l'Anthologie de Planude :

« Le modeste professeur que fut Pierre Herbert (né à Couvrot (Marne) en 1812, mort à Vitry-le-François en 1872 ; en dernier lieu, professeur à Albi) serait bien ignoré aujourd'hui, si M. Ernest Jovy ne s'était attaché au pieux devoir de le faire connaître. Herbert était un savant et un travailleur ; mais en réalité il fut peu encouragé par ceux qui auraient dû le plus le soutenir, et c'est sans doute pour cette raison qu'il a laissé manuscrits les travaux que nous présente aujourd'hui M. Jovy (*Pierre Herbert et ses travaux inédits sur l'Anthologie de Planude* ; Vitry-le-François, typographie Ve Tavernier, 1899, 286 pp.). Les pages qui se rapportent à l'Anthologie grecque et à l'histoire du texte auraient pu faire la réputation de l'auteur. M. Jovy, en publiant ces essais, a rendu un réel service, non seulement aux amis de ces charmantes productions de l'esprit grec, mais encore à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre vieille érudition française ; les notes d'Herbert sur Pierre Gilly y ajoutent un utile chapitre. Il se trouve qu'actuellement on s'occupe beaucoup de l'Anthologie à l'étranger ; la thèse de M. Ouvré sur Méléagre a montré que notre Université ne restait pas indifférente, et le volume publié par M. Jovy le montrera encore mieux. »

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (décembre 1899) :

PAUL COLLINET, Deux voyages en Ardenne au XVIIe siècle : I. Description de Sedan en 1626 par Jean Fontaine et Louis Schœnbub. — II. Voyage de François Brunet de Paris à Liège en 1680.

Dr A. LAPIERRE, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois (*suite*).

CHRONIQUE. — Inauguration de la fontaine monumentale érigée à Charleville en l'honneur de Charles de Gonzague.

BIBLIOGRAPHIE. — *Étude d'histoire locale :* Notice biographique, littéraire et critique sur Jacques-Léopold-Charles-Godefroy de la Tour, sixième comte d'Évreux, dernier duc de Bouillon (1746-1802), par M. Vattier (P. COLLINET).

Revue des périodiques (*suite*).

GRAVURE HORS TEXTE. — Vue de la fontaine monumentale de la place Ducale, à Charleville (cliché de M. Maurice Vattier).

— Janvier 1900 :

H. JADART, Les inscriptions de l'église de Rumigny (Ardennes).

Dr A. LAPIERRE, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois (*suite*).

VARIÉTÉS. — I. Rectification à la liste des personnages inhumés dans l'église Saint-Charles de Sedan (S. L.). — II. Autographes intéressant les Ardennes à Turin et à Amsterdam (P. Collinet).

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES. — *Douze légendes merveilleuses du pays d'Ardenne*, par J. Mazé (J. BOURGUIGNON). — *Les cloches du canton de Château-Porcien*, par H. Jadart, F. Baudemant et J. Carlier (P. COLLINET). — Voyage en France ; 20e série : Haute-Picardie, *Champagne rémoise et Ardennes*, par Ardouin-Dumazet (PAUL COLLINET).

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 décembre 1899) :

Note sur un livre ayant appartenu à Napoléon Ier, par M. GEORGES VICAIRE.

Incunables de bibliothèques privées (2e série), par M. l'abbé J.-B. MARTIN (fin).

Une relique et un manuscrit, par M. GEORGES MONVAL.

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des Collections historiques de la ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par M. PAUL LACOMBE (suite).

Les Petits Romantiques, Édouard d'Anglemont, par M. EUGÈNE ASSE (suite).

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

A l'hôtel Drouot.

Chronique.

Livres nouveaux.

Table des matières et des planches.

— 15 janvier :

Circulaire de la librairie Henri Leclerc.

Les Fondeurs de caractères parisiens et leur clientèle de province à la fin du XVIIe siècle, par M. Ph. RENOUARD.

On y trouve des renseignements sur les Le Bé, issus d'une famille de maîtres-papetiers à Troyes ; sur les Seneuse et les Denoux, imprimeurs à Châlons.

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des Collections historiques de la ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par M. Paul Lacombe (fin)

Les petits romantiques, Édouard d'Anglemont, par Eugène Asse (suite).

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par Maurice Henriet (suite).

A l'hôtel Drouot.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Chronique.

Livres nouveaux.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (janvier-février 1900) :

I. L'inventaire du mobilier du comte de Montmorency à Givet, en 1763, par Méhul père.

II. Mélanges. — La suppression des visites du nouvel an, à Sedan, en 1773.

III. Un cas de bigamie, à Mézières, en 1619.

IV. Le droit de lopin à Holy, en l'an X.

V. Noces d'or et de diamant à Voncq, Monthermé, Savigny, Chagny, Barricourt, Sorcy, Mézières (1774-1783).

VI. Une rixe entre des Bohémiens et des habitants de Grandpré, en 1660.

VII. Une association de violonistes à Charleroy, en 1651.

VIII. Notes extraites des anciens registres paroissiaux de Saint-Laurent, de Damouzy et de Jandun (accidents divers, découverte d'un reliquaire, fonte d'une cloche, tremblements de terre, aurore boréale, orages, bénédiction de tableaux, etc.).

IX. Variétés révolutionnaires. — Cahiers de doléances d'Attigny, de Vendresse, de Vrigne-aux-Bois et Tendrecourt.

X. Bibliographie. — Héron de Villefosse, *Hommage à Léon Renier*; Meyrac, *Charles de Gonzague, fondateur de Charleville*; Petitfils, *La fontaine Ducale et l'eau à Charleville.*

***

Sommaire de la *Revue historique*, tome LXXII (janvier-février 1900) :

E. Glasson. *Le rôle politique du Conseil souverain d'Alsace*, p. 1-45. — E. Rodocanachi et G. Marcatti. *Élisa Baciocchi en Italie* (suite et fin) p. 46-71. — R. Poupardin. *Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne*, p. 72-95. — Ch. Petit-Dutaillis et P. Guilhermoz, correspondance au sujet de la condamnation de Jean sans Terre, p. 96-101.

CHRONIQUE

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du 9 décembre 1899.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

Le Président dépose sur le Bureau comme dons faits à la Société par :

1° M. le docteur Leblond, ancien interne des hôpitaux de Paris, membre de la Société Académique de l'Oise : *L'Abbaye de Rebais-en-Brie ;*

2° M. le docteur Corlieu : *L'Histoire de Charly-sur-Marne ;*

3° *Souvenirs de l'Exposition artistique et historique de la ville de Meaux* (avril et mai 1876) ;

4° M. Lemarié : la *Petite Gazette de Dammartin.*

5° M. Barigny : deux pièces de monnaie trouvées à Juilly (Louis XVI et République Française, 1796-90).

Sont ensuite élus membres titulaires : MM. Lebert, professeur au collège de Meaux, et Pigornet, médecin à Crécy.

M. Bigaut consacre une lecture à l'*Ode sur le Fromage de Brie*, de Saint-Amand.

Le joyeux poète, malmené par Boileau, a chanté le fromage de Brie avec une verve et une conviction qui convenaient bien au « roi des Goinfres ». M. Bigaut accompagne sa lecture de fins commentaires, qui mettent en valeur les traits, les « concetti » de ce frère de Cyrano.

M. Gassies annonce que, grâce à l'initiative de M. Barbier, maire de Meaux, et du Conseil municipal, la question du *Musée* est entrée dans la voie de la réalisation. Une Commission a été nommée, et une vaste et belle salle, située au second étage de l'Hôtel de Ville, est destinée à recevoir les objets d'art, les tableaux et les antiquités. M. Gassies fait appel à la générosité de tous les membres de la Société. Il espère que chacun voudra contribuer à enrichir le *Musée de Meaux* par des dons et des legs. Les moindres objets ayant un intérêt local ne sont pas à dédaigner. La Commission sera reconnaissante de tous les dons, et elle décidera dans quelle mesure on doit les accepter.

M. Müller rappelle que M. Bocquet-Liancourt avait, en 1876, formulé un semblable appel, à l'occasion de l'Exposition artistique et historique, mais tous les objets qu'il a recueillis sont allés grossir les collections du collège de Juilly, au lieu de former l'embryon du musée de Meaux.

Séance du 11 janvier 1900. — Le Président dépose sur le Bureau, comme dons faits à la Société :

1° Par M. Lemarié : la *Petite Gazette de Dammartin ;*

2° Par M Barigny : une pièce de monnaie à l'effigie de Louis XIII (1642).

M. Barigny prend ensuite la parole ; il attire l'attention des membres présents sur la belle et grande verrière qui décore l'escalier d'honneur du nouvel Hôtel de Ville. Il rappelle que l'idée de représenter à cette place la proclamation, en 1179, de la première charte municipale de Meaux, revient à M. Gassies. Le sujet a été indiqué par lui, sur la demande de l'architecte, à Messieurs les membres de la municipalité et du Conseil, qui l'ont approuvé. La verrière a été exécutée par la Société de peinture sur verre dirigée par M. Champigneulle, à Paris. Le premier acte de la vie municipale de Meaux se trouve ainsi rappelé dans le vestibule de l'Hôtel de Ville. Suivant une tradition constamment observée, l'artiste a introduit dans la foule des portraits contemporains ; c'est ainsi qu'on trouvera parmi les Meldois du XIIe siècle M. Barbier, maire de Meaux, MM. Chalot et Bourjot, adjoints, M. Boudinaud, architecte du monument, placés dans le fond du tableau d'une façon très discrète.

Une conversation s'engage relativement aux chartes communales de Meaux. M. Gassies donne des explications sur cet épisode de la vie politique de la vieille cité briarde. Il a étudié, depuis longtemps, les textes des chartes de 1179 et de 1222 et s'est efforcé de dégager le caractère de la commune de Meaux.

M. Müller et les membres présents sont d'avis qu'il devrait compléter son travail, et la Société le publierait à l'occasion de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville. Du reste on a, en raison de la lenteur avec laquelle se sont constitués les derniers bulletins, décidé, lors d'une séance antérieure, que les travaux pourraient être imprimés au fur et à mesure et adressés aux membres.

C'est ainsi que procède la Société de Provins qui publie son bulletin par fascicules tous les deux mois. Dès maintenant, la Société possède, outre le travail commencé par M. Gassies sur les chartes communales de Meaux, une intéressante étude de M. Barigny, consacrée à l'*ancien Hôtel-Dieu de Meaux,* relativement auquel il se trouvait documenté d'une façon toute particulière. M. Mélaye, de Dammartin, a déposé une étude sur Oissery, et il termine en ce moment sa carte des voies romaines.

M. Andrieux nous annonce, pour une séance prochaine, la révélation d'une charte inédite du comte de Champagne Thibault V.

M. le Dr Corlieu fournit également un travail.

La Société autorise donc M. Gassies à publier son travail sur les chartes de Meaux.

M. Barigny, trésorier, fait observer que le tour d'impression du bulletin revient à M. Hurtel ; MM. Laffiteau-Lalot et Le Blondel ayant été chargés chacun de l'impression d'un volume.

La parole est ensuite donnée à M. Gassies pour la lecture de la première partie de son rapport sur l'excursion des Sociétés de Seine-et-Marne réunies à la Société de Sens (18 mai 1899). Ce rapport a été imprimé en septembre dernier, par les soins de la Société de Provins, chez M. Louage. L'excursion était présidée, effectivement, par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut.

Un grand nombre de notabilités des départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne y avaient pris part : notamment MM. Droz, président du Conseil général ; Lefèvre, ancien député de Fontainebleau ; Morains, sous-préfet de Provins ; Beautier, directeur de l'enregistrement du département de Seine-et-Marne ; Boué, directeur des contributions indirectes de Seine-et-Marne ; David, inspecteur des eaux et forêts ; Brandin, conseiller général ; Julliot, conservateur du Musée de Sens ; Th. Lhuillier, le savant archéologue de Melun ; Buisson, de Montigny-Lencoup, Anthéaume, de Provins ; Barigny, de Meaux ; Girardot, de Nanteuil-sur-Marne, etc. Au total, plus de cent cinquante excursionnistes.

M. l'abbé Bonno, aujourd'hui curé de Chelles, s'était chargé d'organiser l'excursion. M. Gassies avait été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire général des Sociétés. La première partie est consacrée à la collégiale de Champeaux.

La suite de la lecture est remise à la prochaine réunion.

***

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. — *Séance du 14 décembre 1899.* — M. Lumereaux adresse deux phototypies qui représentent un moteur aérien, le *Cyclon*, dont il a pris le brevet avec M. Maginot, de Sermaize. C'est pour ce moteur aérien que la Société académique de la Marne a décerné, en 1896, à MM. Lumereaux et Maginot son prix de mécanique (prix Picot).

M. le docteur Vast annonce que la Société des vétérans de Saint-Dizier, présidée par M. Albin Rozet, vient de prendre une initiative intéressante. Sur la proposition de son président, elle a décidé qu'il serait érigé dans cette ville un monument en souvenir de l'héroïque défense de Saint-Dizier, lors du siège qu'elle soutint en 1544 contre les armées de l'Empire, commandées par Charles-Quint.

On sait quelle est l'importance de ce fait historique. Le siège de Saint-Dizier doit être compté parmi les plus beaux faits d'armes qui honorèrent l'armée française au XVIe siècle. Une poignée de braves arrêta l'empereur pendant quarante-trois jours, et c'est grâce à leur dévouement que l'invasion ne dépassa guère Château-Thierry.

La défense fut surtout organisée par le comte de Sancerre, Lalande, son principal lieutenant, et Hieronimo Marino, ingénieur italien au service de François Ier, qui devait plus tard présider

aux plans du nouveau Vitry. Le monument projeté rappellerait ces trois noms à la reconnaissance de la France.

M. Vast rappelle que la Société des Sciences et Arts a depuis longtemps déjà honoré ces glorieux souvenirs. Le tome XII de nos *Mémoires* renferme le travail le plus important qui ait été donné sur le siège de Saint-Dizier, dans l'ouvrage posthume de Charles Paillard, l'*Invasion allemande en 1544*, qu'a publié M. G. Hérelle.

M. le docteur Vast est proclamé vice-président pour l'année 1900.

***

Société académique de l'Aube. — *Séance du 15 décembre 1899.* — Présidence de M. de la Boullaye, vice-président.

Deux décès ont été notifiés à la Société : celui de Mme la baronne de Vendeuvre, veuve d'un ancien confrère qui s'était toujours intéressé aux travaux de la Société, et celui de M. Dutreix, député.

Ouvrages offerts.

Par Mme Rabel : Une brochure contenant les discours prononcés, le 10 mai 1899, aux obsèques de M. Paul Rabel, son mari, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur du personnel au ministère des Travaux publics, membre correspondant de la Société, à laquelle il a appartenu trop peu de temps. Un portrait fort ressemblant accompagne cette brochure.

Par M. René Stourm, membre correspondant : le tirage à part de son intéressante étude sur les maisons-types du pays d'Othe.

Par M. Herluison, membre correspondant : pour le Musée, une plaque sur cuivre, portrait de La Fontaine ; et pour la Bibliothèque, huit brochures éditées par lui : 1° *Le Monument de Bossuet. Lettre de Mgr Touchet à ce sujet ;* — 2° *Discours de Mgr Touchet à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Racine ;* — 3° Un tirage à part du Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Histoire de l'Imprimerie en France*, par Claudin, *Une visite de M. Hanotaux à la salle des Thèses ;* — 4° *Le Soldat qui tue et le Soldat qui meurt*, allocution de Mgr Touchet ; — 5° *Le Tombeau de Jeanne d'Arc*, par M. Auguste Cordier, poème dédié à Mgr Touchet ; — 6° *Jeanne d'Arc, l'envoyée de Dieu*, panégyrique prononcé par Mgr Ireland, le 8 mai 1899 ; — 7° *Jeanne d'Arc à Jargeau*, panégyrique prononcé par M. l'abbé Lenoble, le 18 septembre 1898 ; — 8° *Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans*, par M. l'abbé Bernois.

Lectures et communications des membres.

M. le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Félix Fontaine sur un travail de M. Louis Morin, relatif aux *Sociétés de secours mutuels à Troyes aux XVIe et XVIIe siècles.* Cette intéressante étude, bien documentée, serait tout à fait à sa place

dans les *Mémoires*, qui renferment déjà un ouvrage du même auteur sur *Les joueurs d'instruments à Troyes*.

M. de Fontenay rend compte de deux opuscules présentés pour les concours de la Société : *Notice sur la grande sécheresse de l'année 1893*, suivie d'une *Leçon sur l'utilité des oiseaux et leur protection*. L'auteur de la notice s'adresse aux enfants et fait œuvre éminemment utile en leur expliquant les services rendus par ces précieux auxiliaires de l'agriculteur et de l'horticulteur. Il passe en revue un grand nombre d'entre eux et donne d'intéressants détails sur la nourriture préférée par chaque variété. Un questionnaire termine la notice ; les enfants doivent pouvoir y répondre.

M. le rapporteur propose d'attribuer à ce travail une médaille de bronze. Ces conclusions sont adoptées. L'ouverture du pli cacheté, joint à l'envoi, fait connaître l'auteur : M. Ildefonse Bourgeois, instituteur à Montsuzain (Aube).

M. le président rend compte du travail adressé par M. Fliche sur *Le pin sylvestre dans les terrains quaternaires de Clérey*. Il en fait ressortir le mérite et l'importance avec sa compétence habituelle, et en propose le renvoi à la Commission de publication, qui est voté à l'unanimité.

La séance réglementaire, dans laquelle il sera procédé à la réélection des membres des Bureaux, est fixée au vendredi 29 décembre.

Séance du 19 janvier 1900. — Présidence de M. de la Boullaye, président.

M. le président annonce que M. Félix Fontaine a été nommé chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, et lui exprime les félicitations de la Société.

Mme Léon Pigeotte, veuve de l'un de nos plus regrettés confrères, vient de mourir. Elle avait, de son vivant, assuré à la Société la propriété du portrait de Ninet de Lestin, son trisaïeul, peint par lui-même. Elle a, de plus, légué le portrait de sa mère, peint par Arnaud, et deux tableaux de Callot. Ces œuvres d'art seront déposées au Musée.

Il est rappelé que les ouvrages présentés pour le prix Étienne Georges et pour les autres prix à décerner en 1900, doivent être remis au secrétaire de la Société le 1er mars au plus tard.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique le mandat de la 3e annuité de la subvention accordée à la Société pour la publication du Catalogue des bronzes du Musée, dû à la plume érudite et à l'habile crayon de M. Le Clert.

Correspondance.

M. Raymond Kœchlin et M. Marquet de Vasselot, membres correspondants, préparent, en collaboration, un travail sur l'histoire de la sculpture à Troyes et dans la région troyenne. Le volume

doit paraître au printemps, et les auteurs proposent d'en lire un chapitre à la Société Académique, à la séance du 16 mars. Cette proposition est acceptée avec reconnaissance.

Ouvrages offerts.

L'Administration de la Bibliothèque de la ville offre un *Catalogue de la Bibliothèque*, faisant suite au supplément général publié en 1893.

M. Labourasse, membre correspondant, fait hommage d'un volume qu'il vient de publier sur l'ancienne abbaye de Jandeurs.

M. Paul Fliche, membre correspondant, adresse deux opuscules : *Note sur un bois de vigne des Cinérites du Cantal* et *Une nouvelle localité d'Ostrya carpinifolia* (arbre forestier) *en France (Basses-Alpes).*

Lectures et Communications.

M. Le Clert donne lecture de la liste des dons faits au Musée pendant le quatrième trimestre de 1899 ; des remerciements sont adressés aux donateurs.

Au nom de M. Albert Babeau, M. Le Clert lit un rapport sur deux travaux publiés par M. Jules Vernier, archiviste de l'Aube : le premier sur *Le Mariage de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec Marguerite de Flandre ;* le second, rempli de curieux détails sur *Mandrin et les Mandrinistes.*

Élections.

MM. Seurat, percepteur à Saint-Parres-les-Vaudes, et le docteur Marchandé, officier de l'Instruction publique, à Bar-sur-Aube, sont élus membres associés.

M. de Larminat, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts à Vesoul (Haute-Saône), est élu membre correspondant.

***

Société d'Histoire naturelle de Reims. — *Séance du 4 décembre 1899.* — Les botanistes de la Société ont entrepris un travail de grande importance et de longue haleine sur la flore de la Marne, sous le titre général d'Études sur la géographie botanique du département de la Marne. Les divers botanistes répartis dans les différentes régions du département collaboreront, il faut l'espérer, chacun pour leurs environs, à cette œuvre commune. Déjà, dans le courant de l'année qui finit, M. de Lamarlière, donnant le signal du départ, a publié ses recherches sur la flore hygrophile de la vallée de la Vesle. M. A. Guillaume a suivi de près et aujourd'hui il nous donne un aperçu de ses études, à peu près terminées, sur la flore de la plaine crayeuse des environs de Reims. Le sujet était aussi aride que le sol exploré. Néanmoins, il faut louer l'auteur de la patience qu'il a mise à explorer une région aussi peu attrayante et de la façon vraiment intéressante

dont il a traité son sujet. Limitant ses recherches à la partie de la plaine champenoise qui a pour sous-sol la craie à bélemnitelles, et qui est recouverte en maintes places par des limons divers d'origine et de composition, l'auteur donne tous les renseignements qu'il lui a été possible de trouver sur la structure géologique, physique et chimique du sol, ainsi que sur le climat. Il n'a eu garde d'oublier ses devanciers, et il cite les sources où il a puisé ces renseignements, dont la plupart d'ailleurs lui sont personnels. Il divise ensuite son sujet en flore des endroits couverts (bois, etc.) et des endroits découverts. C'est cette dernière partie et plus particulièrement la flore des moissons qu'il expose en cette séance. Le travail paraîtra d'ailleurs au bulletin de 1900, et on pourra se rendre compte de la somme d'efforts qu'il a fallu faire pour rendre intéressante cette étude jusqu'ici négligée.

M. de Lamarlière expose ensuite les découvertes faites dans le domaine de la bryologie rémoise depuis la publication de ses « Notes briologiques », en 1898. Quinze espèces de mousses et deux hépathiques nouvelles pour la région ont été trouvées, soit par M. Cardot, soit par M. de Lamarlière. Ceci porte à 238 le nombre des mucinées connues actuellement dans le département de la Marne. Il est certain que l'on atteindra facilement le nombre de 300 dans un laps de temps assez court.

M. Laurent entretient la Société des eaux souterraines de Trépail. Il rappelle d'abord l'excursion qu'il a faite dans le gouffre avec plusieurs membres de la Société, en octobre 1898, excursion malheureusement incomplète. M. Chenay, plus heureux, a pu terminer l'exploration. Au-delà de la cascade, la route est toujours pénible et un éboulement plus important que ceux situés en aval vient barrer le chemin. Au-delà se trouve une fissure tapissée de stalactites, dans laquelle il faut descendre au moyen d'une corde, sur une hauteur de quatre mètres. Le haut de la fissure n'a pas livré ses secrets, même à la lumière du magnésium. Enfin, le souterrain se termine par une voûte surbaissée. A cet endroit le sol est formé d'une vase abondante, provenant sans doute des infiltrations qui se sont produites à la surface du sol.

M. Laurent a visité d'ailleurs, dans la forêt de Verzy, divers gouffres qui pourraient être en relation avec le souterrain de Trépail, gouffres de Clairegoutte et gouffres de l'Eoulus ou de l'Eouluse. Tous sont au niveau de la craie et forment avec l'ouverture du souterrain une ligne droite, dirigée S.-E.-N.-O., qui paraît être la direction du souterrain lui-même.

Il faudra faire des expériences de coloration pour savoir les relations qui existent entre ces divers accidents de terrain. D'après les renseignements obtenus par M. Chenay, des menues pailles jetées au gouffre de l'Eoulus seraient sorties à la source de Crilly et à différentes sources près d'Isse, non loin de la Marne. Ces résultats sont très importants au point de vue de l'hygiène,

car cela démontrerait que dans ces diverses sources on n'a nullement affaire à de véritables eaux de sources, mais simplement à des cours d'eau souterrains qui, au point de vue alimentaire, n'ont nullement la même valeur.

M. L. Demaison pense qu'il en serait de même des sources du Sourdon, à Saint-Martin-d'Ablois, et de celles d'Argensolles.

***

Une soutenance de thèse a l'École des Chartes. L'Hôtel-Dieu-Le-Comte de Troyes, du XIIe au XVIIe siècle (1157-1630), par M. Paul Vilnet. — Parmi les thèses les plus brillamment soutenues, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, à l'École des Chartes, les 29, 30 et 31 janvier 1900, nous avons remarqué l'étude consacrée par M. Paul Vilnet à l'*Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, du XIIe au XVIIe siècle (1157-1630)*.

Nous en donnons ici le résumé, d'après les *Positions des thèses* imprimées à Chalon-sur-Saône, imprimerie française et orientale E. Bertrand, 1900, in-8° de 176 pages.

— Dans une brève introduction, l'auteur résume d'abord les travaux antérieurs, et donne un aperçu historique sur les archives de l'Hôtel-Dieu, et leur classement, aperçu qu'il complète par une excellente bibliographie du sujet.

— Il aborde ensuite, dans une première partie, l'histoire de l'Hôtel-Dieu du XIIe au XVIe siècle, date de sa réorganisation.

L'origine précise de cet établissement est inconnue. Le titre de fondation a été détruit dans l'incendie de 1188, et l'acte le plus ancien que possèdent les archives de l'hôpital est de l'année suivante, 1189. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les historiens locaux lui assignaient comme fondateur Henri Ier le Libéral, comte de Champagne (1152-1181) ; mais en 1783, Courtalon-Delaistre proposa de reporter la date de fondation au-delà de l'année 1149. Cette erreur a été corrigée par M. H. d'Arbois de Jubainville, et c'est bien à Henri Ier le Libéral qu'il faut attribuer la fondation de l'Hôtel-Dieu-le-Comte vers l'année 1157.

Les comtes ses successeurs accordent à cette pieuse fondation des privilèges et des exemptions ; nous citerons des chartes de Thibault IV (1226) et de Thibault V (1267). Les papes Célestin III (1197), Honorius III (1217), et Urbain IV (1263) prennent l'hôpital sous leur protection. Après la réunion du comté de Champagne à la couronne, les rois de France lui concèdent des sauvegardes ou confirment ses possessions ; on a des lettres de Philippe V (1319), de Charles IV (1323) et de Philippe VI (1329).

L'hôpital exerçait d'ailleurs des droits seigneuriaux. Lieu d'immunité et de franchise, il étendait sa juridiction sur une certaine région de la ville de Troyes.

Sa fortune, au XVIe siècle, a pour source la charité privée ; l'hô-

pital vit surtout de donations diverses et d'achats. Il possède plusieurs granges à la Chapelle-Saint-Luc, à Verdumel, à Poivres, à Donnement ; il a des terres, prés, vignes, moulins, jardins dont le rendement alimente ses ressources ; à Troyes même des propriétés immobilières viennent grossir le chiffre de ses revenus. En outre, depuis l'année 1270, l'Hôtel-Dieu de Troyes perçoit une rente de 200 livres sur le domaine royal. Parmi ses recettes extraordinaires, il faut compter les legs testamentaires, les fondations d'obits, les quêtes, etc.

— Dans une seconde partie, M. Vilnet étudie l'administration de l'Hôtel-Dieu de Troyes, du XIIe au XVIe siècle. L'établissement est soumis à la double autorité du comte et de l'évêque ; le premier en est le maître, le second y a droit de visite et de correction. Cependant, dès la fin du XIIIe siècle, l'aumônier du comte cherche à se substituer à l'évêque.

Bien que les premiers textes ne mentionnent point la présence de religieuses à l'hôpital, le service d'assistance dut être cependant partagé, dès l'origine, entre une congrégation d'hommes et une congrégation de femmes. — Le « maître » est cité dès 1189. Il est nommé par le comte de Champagne ou son aumônier et institué par l'évêque. De bonne heure, les chanoines de la collégiale de Saint-Étienne de Troyes, auxquels Henri Ier le Libéral avait confié la surveillance de l'Hôtel-Dieu, cherchèrent à s'en attribuer l'administration ; il en résulta, au début du XIIIe siècle, une vive querelle entre l'hôpital et le chapitre, qui nécessita l'intervention de Blanche, comtesse régente de Champagne. Un règlement fut établi en mars 1213.

En 1263, l'aumônier du comte de Champagne rédige les statuts hospitaliers définitifs. Le personnel religieux se compose alors de frères et de sœurs qui suivent la règle de saint Augustin. On compte à la fin du XIIIe siècle huit frères clercs, dix frères lais, et dix sœurs ; mais ce nombre diminue insensiblement jusqu'à se trouver réduit à trois religieux prêtres et quatre religieuses au début du XVIe siècle.

Pour la réception d'un postulant, il faut l'assentiment du maître ou prieur ; la règle dans toute sa rigueur est exposée au candidat, dont l'admission définitive est prononcée en assemblée du chapitre. Les conditions requises sont : le célibat, la constitution physique en rapport avec les difficultés du service ; les qualités morales ; la règle ne fixe pas d'âge, mais on trouve de fréquentes mentions de religieuses entrées à l'Hôtel-Dieu, entre douze et seize ans, comme servantes ou « chambrières ».

Le temps de probation est généralement d'un an ; viennent ensuite les vœux, la prise d'habit.

Jusqu'à la réunion du comté de Champagne à la couronne, le maître continue d'être nommé par l'aumônier du comte et insti-

tué par l'évêque. Dès le début du XIVe siècle, l'aumônier du roi nomme le maître après élection faite par les religieux, mais l'évêque garde le droit de confirmation.

Choisi d'abord parmi les frères de l'Hôtel-Dieu revêtus de la prêtrise, le maître est très fréquemment, surtout à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, présenté par les abbayes augustines de Troyes ou les prieurés qui en dépendent. Nicolas Forjot, maître de l'Hôtel-Dieu de 1481 à 1514, était abbé de Saint-Loup de Troyes.

D'une façon générale, le maître dirige tous les services, assisté d'un vicaire et d'un clerc receveur. A côté de lui, la « prieuse » a la surveillance des sœurs, règle le service des salles, et peut être chargée de toute l'administration intérieure.

Le chapitre ratifie le choix des postulants fait par le maître, surveille son administration, intervient dans les affaires importantes, et dicte la plupart des mesures disciplinaires dont M. Vilnet examine le code.

— Nous arrivons à la troisième partie, embrassant la grande réforme du XVIe siècle.

Cette réforme fut amenée par l'immixtion de la municipalité troyenne dans l'administration des quatre hôpitaux de la ville (Hôtel-Dieu-le-Comte, Saint-Nicolas, Saint-Bernard et Saint-Esprit), à l'occasion du refus fait par eux de recevoir les pestiférés. Les échevins se chargèrent dès lors d'organiser le service de l'assistance. Un arrêt du Parlement, du 5 août 1518, condamne les quatre hôpitaux à contribuer à l'entretien des pestiférés, pour le tiers de leurs revenus ; à la suite de nombreuses difficultés, un accord est conclu avec les échevins, le 27 mars 1523, en vertu duquel les maîtres des hôpitaux s'engagent à fournir les secours nécessaires aux malades atteints de contagion. Toutefois, la durée de cet arrangement est éphémère ; après l'incendie du 24 mai 1524, à Troyes, qui détruit plusieurs propriétés de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, cet établissement fait de nouvelles difficultés pour payer sa « cote des pestiférés ».

En 1526, la question de réforme se pose nettement. Le 3 mai de cette année, les échevins adressent une requête au Parlement, tendant à donner à l'Hôtel-Dieu-le-Comte une administration semblable à celle de l'Hôtel-Dieu de Paris. L'opposition du gouverneur de Champagne, Claude de Guise, empêche les échevins de poursuivre leur projet (août 1526).

La peste fait une nouvelle apparition en 1529, et la Ville prend aussitôt des mesures pour faire face au danger. Le 17 avril 1531, une sentence du bailli de Troyes ordonne que, désormais, deux bourgeois de la ville administreront chacun des Hôtels-Dieu de concert avec le maître ecclésiastique, et rendront compte de leur gestion au lieutenant-général assisté du procureur du roi, de deux notables bourgeois et du chapitre de la cathédrale.

Cependant l'annonce de graves désordres survenus dans les hôpitaux déterminèrent bientôt les échevins à porter au Parlement de nouvelles plaintes. Les maîtres, de leur côté, soutenus par le grand aumônier, s'adressèrent au Grand Conseil. Interviennent alors successivement l'enquête de 1532 sur le régime intérieur des établissements hospitaliers, l'arrêt du Grand Conseil en date du 4 janvier 1533, les lettres patentes de François Ier du 13 juin 1534, confiant l'administration des hôpitaux de la ville à quatre bourgeois élus par l'assemblée générale des habitants. Un arrêt des Grands-Jours de Troyes, le 28 septembre 1535, vient confirmer ces lettres. L'intervention du grand aumônier le fait modifier, car celui-ci veut garder toutes ses prérogatives et nommer lui-même les administrateurs de cet hôpital de fondation royale ; de là, de nouvelles lettres patentes du roi qui attribuent au grand aumônier ou à son vicaire à Troyes la nomination des quatre bourgeois et règlent certaines questions de détails (4 avril 1536).

Les nouveaux administrateurs éprouvent les plus grandes difficultés à prendre en main la gestion du temporel des hôpitaux. Les scandales se renouvellent. Pour remédier à cet état de choses, le grand aumônier promulgue, le 5 janvier 1537, une ordonnance qui protège les bourgeois élus et fixe le vestiaire du maître spirituel et des religieux.

Peu de temps après, la reddition de comptes fait naître un procès entre le vicaire du grand aumônier à Troyes et les administrateurs ; le vicaire refuse de procéder à l'élection de nouveaux bourgeois, intervention du bailli, appel au Grand Conseil dont un arrêt condamne le vicaire (juillet 1541).

A partir de cette date, les administrateurs exercent paisiblement leurs fonctions.

— La quatrième partie est consacrée à l'examen du service des malades, à l'Hôtel-Dieu.

Tandis que la plupart des maisons-Dieu du moyen âge s'ouvrent libéralement à toutes les maladies, à toutes les misères, l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes se montre singulièrement éclectique. Hôpital, et non pas hospice, il refuse les lépreux, qui trouvent accueil à la maladrerie des Deux-Eaux près de Troyes, les boiteux, les manchots, les contrefaits, les aveugles. En revanche, il reçoit de bonne heure les passants et les indigents ; on y trouve un quartier des « hôtes ».

Jusqu'en 1270, les femmes grosses ne sont reçues qu'après leur accouchement. Le 22 juin de cette année, Renaud de Bar-le-Duc fait don de la « Maison-le-Comte » qui devra être spécialement affectée à leur réception.

Les enfants trouvés ne seront admis qu'après la réforme du XVIe siècle, mais tous les autres y sont entretenus au moins depuis le XIIIe siècle. On rencontre dans les comptes la mention des

gages de la nourrice des petits enfants, dont les couches sont faites de petits coffres de bois remplis de paille. Les orphelins sont élevés à l'hôpital jusqu'à l'âge de dix ans ; on leur attribue une dot, un trousseau.

Dès son admission dans l'hôpital, le malade doit se confesser et au besoin recevoir la communion.

Le règlement contient de sévères prescriptions relativement à la propreté des linges du lit du malade ; on fait des lessives journalières : le rû Cordé est là tout près, et cette proximité a ses avantages et ses inconvénients qu'on devine sans peine.

Si parfois plusieurs malades, par faute de place, partagent le même lit, il est de règle cependant que les plus souffrants aient un lit spécial.

Chaque année a lieu la vente des hardes des malades décédés.

L'auteur nous fait connaître la disposition intérieure des salles ; la salle des hommes malades, appelée l' « ospital » ou la « salle » ; l' « enfermerie » pour les « grés » malades ; la salle des accouchées.

Conformément à une disposition presque générale dans les hôpitaux du moyen âge, la grande salle communique avec l'église de l'Hôtel-Dieu ; en outre, un autel est placé, sinon dans toutes les salles, du moins dans l' « ospital ».

Les malades font deux repas par jour ; les religieux et religieuses ne prennent leurs repas qu'après eux ; autant que les ressources de la maison le permettent, on procure aux malades tout ce qu'ils désirent. Les menus varient, suivant le temps : jours maigres, jours gras, carême.

L'assistance est entièrement gratuite ; mais il arrive que des malades assez fortunés acquittent leur dette de gratitude par diverses donations à l'Hôtel-Dieu. La subsistance de la maison est fournie par ses propriétés : granges ou fermes, moulins et fours, vignobles, etc. Les malades boivent du vin, les passants et indigents du verjus.

A certains anniversaires et jours de fête, « beaux jours », des distributions supplémentaires ont lieu : par exemple, aux fêtes de saint Barthélemy et de sainte Marguerite, patrons de l'hôpital. Une procession solennelle a lieu le jour de Pâques-Fleuries.

Après la réforme du XVIe siècle, les enfants trouvés sont élevés à l'hôpital Saint-Bernard de Troyes, les femmes malades sont soignées à l'hôpital Saint-Nicolas.

A la suite d'un procès survenu entre l'Hôtel-Dieu-le-Comte et l'hôpital Saint-Bernard, au sujet des enfants trouvés, ceux-ci sont définitivement entretenus, à partir de 1547, aux frais de l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

L' « angelot » ou coffre de bois destiné à recevoir les enfants trouvés est placé à la porte de la chapelle Sainte-Marguerite. Les

premiers soins leur sont donnés dans la salle des femmes gisantes, faute de chambre spéciale affectée à leur réception. On les met de bonne heure en nourrice.

La plupart des archives hospitalières antérieures au XVIe siècle ne fournissent que des indications rares et peu précises sur l'organisation du service médical dans les hôpitaux.

Il se peut que l'Hôtel-Dieu-le-Comte ait eu un médecin dès le commencement du XIIIe siècle ; mais la chose n'est certaine que pour le XVIe. De même, les barbiers-chirurgiens, médecins, apothicaires mentionnés à partir du XVIe siècle n'ont pas d'attributions bien déterminées ; ils doivent être assimilés les uns aux autres.

M. Vilnet cite un curieux contrat passé entre un barbier-chirurgien qui devient pensionnaire de l'Hôtel-Dieu et le maître de l'hôpital (18 juin 1581).

C'est au commencement du XVIIe siècle que s'organise définitivement le service d'assistance ; l'Hôtel-Dieu a désormais son médecin ordinaire, son chirurgien, son apothicaire à gages.

Parmi les principaux remèdes employés pour la guérison des malades figurent les tisanes, les fruits confits, le sucre rosat, etc. On conduit les malades pour les bains, hors de l'hôpital, aux « étuves » publiques. En cas de guérison, on laisse le malade séjourner à l'hôpital un temps plus ou moins long, pour sa convalescence. S'il meurt, le service funèbre est célébré dans la chapelle basse de l'église.

L'Hôtel-Dieu a deux cimetières, dont l'un fait partie du grand cimetière de Notre-Dame-aux-Nonnains, l'autre est attenant à l'église de l'Hôtel-Dieu. Des procès s'élevèrent à deux reprises (1359, 1524) entre les religieux et l'échevinage, pour savoir si les habitants de la ville auraient droit de passage dans le petit cimetière Sainte-Marguerite.

— Dans une cinquième et dernière partie, notre confrère présente un essai de restitution des anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, qui faisait primitivement partie des dépendances du palais des comtes de Champagne, et se trouvait situé en face de la collégiale Saint-Étienne, fondée en 1157 par Henri Ier le Libéral. Ce premier local, affecté à la réception des passants et des malades, devint promptement insuffisant. Grâce à la générosité de Renaud de Bar-le-Duc, l'hôpital occupe, à partir de 1270, tout un ensemble de bâtiments désignés communément sous le nom de « Maison-le-Comte », et compris entre la rue de la Cité qui les borne au nord et la rue du Palais au sud. La limite orientale, assez flottante, touche aux propriétés des chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Urbain de Troyes. L'aile occidentale des bâtiments est longée par une des dérivations de la Seine, le rû Cordé : c'est là une disposition analogue à celle de la plupart des Maisons-Dieu du moyen-âge, pla-

cées à proximité d'une rivière dont l'eau peut servir aux usages les plus divers.

Sur le pont de la Girouarde s'élève la chapelle Notre-Dame. Pendant près de deux siècles (xive et xve siècles), l'Hôtel-Dieu se maintient dans cet état, et les travaux qu'on y exécute consistent surtout en restaurations et réfections. En 1385, un procès a lieu entre les religieux et un propriétaire voisin au sujet de réparations à faire à la chapelle Notre-Dame. En 1413, une sentence du bailli de Troyes autorise la communauté à transférer cette chapelle dans l'église proprement dite de l'Hôtel-Dieu, située vis-à-vis de la collégiale Saint-Étienne ; cette sentence ne reçoit son exécution qu'en octobre 1428 : on démolit alors l'édifice, qui s'élevait entre la porte de la Girouarde et la grosse tour de l'Hôtel-Dieu.

A la fin du xve siècle, les bâtiments menacent ruine ; en vain les porteurs des reliques de l'hôpital parcourent-ils les diocèses voisins pour exciter la générosité des fidèles : le produit de leurs quêtes ne peut couvrir les dépenses nécessitées par les restaurations à faire.

C'est à Nicolas Forjot, maître de l'Hôtel-Dieu, et en même temps prieur de l'hôpital Saint-Bernard et abbé de Saint-Loup de Troyes, que revient l'honneur d'avoir dirigé les travaux de reconstruction de l'Hôtel-Dieu de 1482 à 1494.

D'après les registres de visite, les bâtiments s'étendent alors le long de la rue de la Cité, depuis le rû Cordé jusqu'à l'hôtel de *la Coupe d'argent* ou de la *Grande Coupe*, qu'occupe une partie de l'aile orientale de l'Hôtel-Dieu actuel ; il y a le « gué aux chevaux », les petits ouvroirs, la grosse tour, la porte d'entrée, les « Maisons Neuves », vers l'église Saint-Étienne, et à côté des maisons canoniales, se succèdent, de l'est à l'ouest, la seconde porte d'entrée de l'hôpital, le petit cimetière Sainte-Marguerite, l'église de l'Hôtel-Dieu, enfin l'immeuble voisin du pont de la Salle.

L'auteur décrit tour à tour, à l'intérieur de l'enclos, l'emplacement de la grande salle des malades, l'infirmerie, la maison des femmes grosses, les logements du maître et des religieux, la maison des religieuses, le couvent, les dépendances et communs.

La plus ancienne mention de l'existence certaine d'une chapelle à l'Hôtel-Dieu se trouve dans un texte du mois d'août 1205 ; M. Vilnet en détermine la situation.

L'église de l'hôpital était à double étage ; la chapelle inférieure dédiée à sainte Marguerite, la chapelle supérieure sous l'invocation de saint Barthélemy.

Sous la direction de Nicolas Forjot, d'importants travaux de réfection furent accomplis, et verriers et orfèvres concoururent à la décoration de l'édifice.

Dans un appendice, formé de nombreuses pièces justificatives, notre confrère donne une liste des prieurs et maîtres de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes. A. T.-R.

***

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS POUR LES ANNÉES 1900 ET 1901 PAR L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS.

Prix à décerner en 1900.

BIOGRAPHIE

Antoine Fournier, primicier de Metz, bienfaiteur de l'Université de Reims en 1610.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

HISTOIRE

Prix V. Duquénelle.

Histoire de la Maîtrise de Reims, depuis ses origines jusqu'à nos jours; recherches sur ses maîtres et ses élèves. L'enseignement de la musique et du chant à Reims.

Les documents se trouvent à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, ainsi qu'aux archives de la Fabrique de Notre-Dame.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

Prix L.-F. Clicquot.

1° Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de 50 à 150 vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

En outre, l'Académie récompensera les auteurs d'études sur l'économie politique, les sciences et les beaux-arts appliqués aux besoins de la ville et de la région.

Prix à décerner en 1901.

Histoire des écoles de mathématiques et de dessin, fondées par la ville de Reims au XVIIIe siècle.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Prix à décerner chaque année.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

1° Monographie d'une commune ou d'un canton des départements de la Marne ou des Ardennes.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du

sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

L'Académie récompensera aussi chaque année les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés *(franco)* à M. le secrétaire général, avant le 15 avril 1900, terme de rigueur.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général, H. Jadart. — *Le Président annuel,* Dr O. Guelliot.

***

Enquête sur le Folk-Lore, par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. — La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne sera reconnaissante aux personnes qui voudront bien lui adresser copie des chansons, des légendes et des contes encore inédits et ayant été populaires en Champagne et plus spécialement dans le département de la Marne.

Elle accueillera avec la même faveur tout renseignement relatif aux fêtes, aux cérémonies, aux redevances et aux usages pratiqués sous l'ancien régime, aux mots et locutions du vieux langage, ainsi qu'à l'étymologie des noms de lieux.

Il est désirable que l'on indique, autant que possible, la date, la région, les localités auxquelles se rapporteront les communications. Si la Société publie tout ou partie d'une communication, elle ne manquera pas de mentionner le nom de la personne à la bienveillance de laquelle elle la doit, sauf avis contraire de sa part.

La Société fait particulièrement appel à ses membres correspondants, à MM. les maires, les instituteurs, les curés, les notaires et les géomètres. Elle sera heureuse d'attribuer des médailles et des diplômes aux auteurs des travaux d'enseignement qui lui seront remis sur ces questions.

Le Président, E. Doutté. — *Le Secrétaire,* C. Nicol.

***

Société Académique de l'Aube. — Programme des concours ouverts en 1900. — La Société Académique de l'Aube décernera, en 1900, les prix suivants :

1° Un prix trisannuel de 500 francs, fondé par M. l'abbé Étienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à l'auteur du meilleur *Travail historique, littéraire, archéologique ou biographique, relatif à la province de Champagne.*

On peut être renseigné sur les conditions spéciales à ce concours en s'adressant à M. le secrétaire de la Société ou en consultant les derniers volumes des « Mémoires » et de « l'Annuaire de l'Aube » ;

2° Un prix de la valeur de 100 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Utilisation la plus avantageuse du lait et de ses dérivés et sur les moyens de favoriser le développement de cette industrie ;*

3° Un prix de la valeur de 100 francs à l'auteur du meilleur mémoire *Sur la métallurgie du fer dans le département de l'Aube ;*

4° Un prix de la valeur de 100 francs à l'auteur du meilleur *Essai de restitution des tympans des portails de la Cathédrale de Troyes.*

Le mode d'exécution est laissé à l'appréciation des concurrents;

5° Un prix de la valeur de 100 francs à l'auteur d'une *Pièce de vers inédite*, dont le sujet est laissé au choix des concurrents (200 vers au plus) ;

6° Le prix Formont. Ce prix, de la valeur de 100 francs, offert à la Société Académique par les héritiers de M. Émile Formont, de Bar-sur-Aube, n'ayant pu être décerné l'année dernière sera attribué, s'il y a lieu, selon les intentions des donateurs, à l'auteur du meilleur *Mémoire historique ou archéologique relatif à Bar-sur-Aube.*

Les concurrents, pour ces six prix, devront faire remettre leurs manuscrits à Troyes, chez le secrétaire de la Société, au plus tard le 1er mars 1900.

***

La collection d'art russe du baron de Baye au Musée Galliera. — Le baron de Baye, qui, à la suite de ses nombreuses explorations dans toutes les Russies, s'est constitué une importante collection d'objets d'art en provenant, vient d'avoir la généreuse pensée d'offrir cette collection à un musée.

« M. Baudin, ministre des Travaux publics, a pris en considération un projet consistant à créer à cet effet au musée Galliera une exposition de l'art russe. Une salle y serait consacrée et por-

terait le nom de M. le baron de Baye. Le Conseil municipal va avoir à prendre prochainement une décision dans ce sens. »

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le quatrième trimestre de l'année 1899 :

Archéologie.

Il a été donné par M. Henri Nollez, maire de Pougy, par l'intermédiaire de M. Adam, docteur en médecine audit lieu : — Un grand pistolet d'arçon, dont la garniture en fer est couverte d'ornements ciselés en relief. Cette arme, datant de la première moitié du XVIIIe siècle, a été trouvée par le donateur dans les fossés de l'ancien château de Pougy.

Numismatique.

Mme Baumann, rue Hennequin, à Troyes : — Une pièce de quatre sous à l'effigie de Louis XIV. Elle porte au revers deux L enlacés accostés de trois lis sous une couronne et la légende : *Domine salvum fac regem.*

L'abbé Prévot, membre associé : — Un sol de Louis XV, pièce incuse ; une médaille de confiance émise par les frères Monneron en 1792 ; — Une monnaie russe en cuivre, datée de 1777.

Anonyme : — Un exemplaire, en bronze, de la médaille offerte à Émile Vuillemin, son ingénieur-directeur-gérant (50 ans de service, 5 août 1895), par la Compagnie des mines d'Aniche.

Histoire naturelle.

Le commandant Macé, rue du Petit-Cloître-Saint-Pierre, n° 9, à Troyes : — Un petit oiseau exotique de l'ordre des passereaux granivores.

Bibliothèque du Musée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : — *La Peinture en Europe. La Hollande*, par MM. Lafenestre et Richtemberger.

***

Dons a la Bibliothèque de Reims. — Les dons faits à la Bibliothèque pendant l'année 1899 ne sont pas inférieurs à ceux des années précédentes et méritent à leurs auteurs l'expression de la gratitude de la ville. Voici les noms de ces bienfaiteurs dans l'ordre d'arrivée de leurs libéralités.

I. — *Livres, Ouvrages divers.*

L'État (ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ministère du Commerce).

La Banque de France.

Les villes de Paris, Boulogne-sur-Mer, Châlons-sur-Marne, Nîmes et Reims.

L'Institut de France.

L'Académie Royale de Belgique.

L'Académie de Reims.

La Société industrielle.

La Société d'Agriculture de la Marne.

Le Conseil général de la Marne.

La Chambre de Commerce de Reims.

Le Comice agricole de Reims et de nombreuses Sociétés rémoises; des éditeurs des journaux rémois, des annuaires et autres publications locales.

MM. V. Diancourt, Armand Bourgeois, C. Enlart, Leblond, H. Menu, Hildenfinger, Pélicier, Henri Jadart, Anatole de Barthélemy, de Vienne, Haro, Guinot, Ad. Bellevoye, A. Lamy, Vassart et Nouvion, A. Lhote, J. Berthelé, l'abbé Alexandre, Baltet, Lavorgne, l'abbé Étienne Georges, Hugueny, l'abbé Hannesse, Ch. Givelet, l'abbé U. Chevalier, Piesvaux, Alph. Gosset, Henri Matot, Dr Jolly, Poinsignon, Scheridan, Gustave Laurent, Louis Demaison, Vandenbrouque, Guillaume, de l'Institut; Bailly, Dr Weill fils, Hubert fils, Duchâtaux, l'abbé A. Chevallier, Ostermann, Dr Colleville, Fourdrignier, Salesse, Auffroy, L. Morin, Dr Pol Gosset, Jules Laurent, H. Bailly, H. Lacaille, Ch. Bosteaux, Dr Lardennois, Jouan, P. Despiques, Duméril, Dr Alex. Henrot, Guignard, Alfred Lefort, Dr Langlet, Mopinot, Lemoine, horticulteur; Manceau, chimiste; comte Raoul Chandon de Briailles, J. Justinart, Bouis, Paruite, Luchaire, Émile Lefèvre, Dr Bourgeois, Bonnet, Anquetin, Henri Loriquet, P. Pellot, Lucien Monce, Paquotte, le baron Frédéric Seillière (don posthume).

II. — *Autographes, Manuscrits.*

Édition d'Horace annotée par Jules Janin, et manuscrit du *Talisman*, offerts par M. Auguste Chesnel, de Vailly (Aisne); le Roi Arthur (la Table ronde), poésie par M. Émile Lefèvre.

III. — *Gravures, Photographies, etc.*

MM. Marguin, l'abbé Chevallier, H. Matot, Dupont, de Nolhac, H. Jadart, le baron de Baye, Jamas, graveur; Bouchette, architecte; Alph. Gosset, *id.*; F. Rothier, Lamaudière et Léon Morel.

***

Encore le Folk-Lore des Bateliers au port de Reims. — L'hiver, avec ses rigueurs et ses gelées, amène un spectacle nouveau et non moins curieux pour l'étude des mœurs de nos bateliers. Le 24 décembre 1899, de nombreux bateaux stationnaient dans la glace en amont et en aval du port de Reims, et une promenade sur les digues offrait l'intéressante et facile revue de leurs vocables. Voici donc une série de ces noms inédits, groupés par genres (36 noms).

Ils sont peu nombreux cette fois dans le genre religieux, deux seulement : *St Mathias* et *Ste Esther*, mais ils abondent dans l'ordre mythologique : *Vulcain, Pluton, Naïade, Char de Vénus*, ou topographique : *Ville de Luxembourg, Le Havre, Alaska, Le Pont de St-Brice, La Champagne*, ou biographique : *Forbin, Faidherbe, Jauréguiberry, Rigny*. Quelques noms d'amitié ou de famille viennent tempérer ces grandes évocations d'amiraux : *Le jeune François, Arsène, Gabrielle, Gaston, Rosalie, Les Bons amis*, voilà pour satisfaire les relations intimes, et cet autre non moins expressif : *Cœur de père*, qui appartient à Lelong, à Cuise-la-Motte (Oise).

Nous arrivons aux vocables ayant trait aux qualités du bateau, aux vœux que l'on forme pour lui lors de son baptême : *Vigilant, Robuste, Le retrouvé, La ruche, Sans fin, Fruit du travail, Prudent, Timoré, Plongeur, Non accéléré, Bon à tout, Artiste* (accompagné de deux palettes et de vues du bateau en marche), *Le sublime*, et enfin, il fallait s'y attendre, *Fin de siècle*, c'est-à-dire d'humeur indéfinissable, mais gai compagnon.

Reims, le 31 décembre 1899.

H. J.

***

Nouvelles artistiques. — *La statue de Jeanne d'Arc, par Paul Dubois.* — Le piédestal qui doit porter la statue équestre de Jeanne d'Arc par Paul Dubois, que l'on a décidé d'ériger sur la place de Saint-Augustin, vient d'être terminé.

On s'occupe d'y asseoir la statue elle-même, qui est un des chefs-d'œuvre les plus vibrants de la sculpture moderne. Sur la face antérieure du piédestal, une inscription résume avec une concision antique la glorieuse existence de la vierge de Vaucouleurs.

***

Un monument à Jeanne d'Arc, à Rouen. — M. Julien Goujon, député de la Seine-Inférieure, et plusieurs de ses collègues, viennent de saisir la Chambre d'une proposition de résolution tendant à autoriser la ville de Rouen à organiser une loterie nationale pour l'érection d'un monument à Jeanne d'Arc.

Sur la place de Rouen où elle fut brûlée, on va ériger une statue colossale de la libératrice de la France.

Chose étrange ! Jeanne d'Arc, qui a été honorée en France par tant de statues, n'a pas de monument, à Rouen, sur le lieu où elle subit son horrible supplice.

Cette place même ne porte pas son nom ; elle s'appelle : place Verdrel.

Un concours sera ouvert entre tous les artistes français pour l'exécution de la statue de Rouen ; les frais de ce monument

seront couverts par une loterie autorisée par le gouvernement, loterie d'un million de francs.

***

Le monument de Bossuet. — Le Comité pour le monument de Bossuet s'est transporté à l'atelier du sculpteur Ernest Dubois, pour se rendre compte de l'état d'avancement de l'œuvre, destinée, comme on sait, à la cathédrale de Meaux.

De l'avis unanime, elle a été jugée de premier ordre et tout à fait digne du sujet, comme de l'artiste, qui a récemment obtenu la médaille d'honneur du Salon.

Par une conception très belle et très heureuse, les figures allégoriques groupées autour du socle, au lieu de symboliser banalement des idées morales telles que l'Éloquence ou la Foi, résument, comme nous l'avons dit déjà, la vie même et les œuvres magistrales du grand homme : c'est Henriette d'Angleterre, c'est sœur Louise de la Miséricorde, c'est Turenne ramené à la religion catholique, c'est le Dauphin aux pieds de son immortel Précepteur, c'est le Grand Condé d'après le médaillon de Chantilly ; — et, planant pour ainsi dire au-dessus de tous, Bossuet, debout sur le haut piédestal, le bras levé dans un geste imposant et prononçant une de ces Oraisons funèbres dont retentit encore l'Histoire.

La statue seule de Bossuet ne mesure pas moins de 2m40 et le monument atteindra sept mètres.

L'ensemble est plein de grandeur, on pourrait dire de majesté. Aussi les membres de la Commission ont-ils adressé les plus chaleureuses félicitations au jeune artiste, dont l'œuvre comptera certainement parmi les plus belles de la sculpture française.

Le public en pourra juger d'ailleurs au prochain Salon, où elle sera exposée.

***

Saint-Marceaux et le monument de Dumas fils. — M. de Saint-Marceaux travaille avec ardeur à l'exécution de la statue d'Alexandre Dumas fils, qui doit être érigée place Malesherbes, et dont la maquette a été si fort admirée du Comité de l'Œuvre.

Ce qu'on ne sait généralement pas, c'est que la statue sera prise tout entière dans un seul bloc de marbre. Elle aura une hauteur de quatre mètres. Le grand écrivain a été représenté dans sa robe de travail, prêtant l'oreille aux plaintes de la femme au XIXe siècle. Il sera donc immortalisé dans l'apologie la plus noble de son œuvre de romancier et de moraliste.

M. de Saint-Marceaux compte avoir terminé le monument ver la fin d'avril.

MM. Roujon, Victorien Sardou, Gérôme, Detaille et tous les membres de la Commission du monument d'Alexandre Dumas fils, dit le *Figaro*, se sont donné récemment rendez-vous en l'ate-

lier de Saint-Marceaux, pour voir la maquette, définitive cette fois.

Avec un artiste comme Saint-Marceaux, jamais content de son œuvre, même quand tout le monde l'admire et la trouve parfaite, il faut toujours s'attendre à des retouches de la dernière heure, et l'on s'était trop hâté de décrire le monument.

Saint-Marceaux a retouché son œuvre, et, ma foi! tout est pour le mieux. La gracieuse théorie de femmes allant à leur confident qui, penché vers elles, les écoute, le groupe, l'ensemble, Saint-Marceaux n'a eu garde d'y toucher : c'eût été un crime, vraiment; mais le socle paraissait un peu écrasé; il l'a surhaussé, et une chute de camélias, maintenant, s'épand autour du nom de l'écrivain gravé dans le marbre.

***

Saint-Marceaux et le monument de Félix Faure. — Notre éminent compatriote Saint-Marceaux est infatigable. Il a commencé depuis peu, dit le *Figaro*, l'exécution du modèle dont le moulage doit être livré aux fondeurs pour le monument en bronze, destiné au Père-Lachaise, représentant le président Faure couché, à demi enveloppé par les plis des deux drapeaux français et russe accouplés et sur la hampe desquels est posée sa main droite.

Nous avons vu ce modèle dans l'atelier de l'artiste : le corps est déjà indiqué, la tête admirable d'expression est à peu près finie; elle est inclinée à droite vers les drapeaux, comme si le dernier regard, que cachent maintenant les paupières closes, avait été pour eux.

Contrairement à ce qu'on avait dit, le monument ne sera pas inauguré à l'anniversaire de sa mort, qui tombe dans quelques jours.

Les travaux de construction du caveau qui lui est spécialement destiné, dans la grande allée centrale, sont d'ailleurs à peine tracés.

Toutefois cette inauguration, selon le désir exprimé par la famille, aura lieu, cette année, dans le courant de l'été.

***

Une intéressante vente artistique a eu lieu dernièrement à Reims, celle de la collection P..., composée d'armes anciennes; de faïences françaises et étrangères : Rouen, Sinceny, Lunéville, Islettes, Strasbourg, Nevers, Longwy, Delft, etc., au nombre de cinq à six cents pièces; instruments de musique; toiles des peintres rémois Herbé, Rigon, Guéry; poteries égyptiennes, grecques, gauloises et gallo-romaines; haches et couteaux préhistoriques; verreries de Venise et de Bohême; bibelots chinois et japonais, etc.

***

M. Navlet et le buste du docteur Decès. — Le statuaire rémois Navlet vient d'achever le buste, en terre cuite, du docteur Decès, qui lui a été commandé par la Société de gymnastique la *Fraternelle*. Celle-ci tient à le placer, comme témoignage de reconnaissance envers le dévoué président de la Fédération de l'Est, dans la salle de ses exercices, rue Montlaurent, dont ce dernier lui avait fait don.

M. Navlet a obtenu de la *Fraternelle* la permission de le reproduire en plâtre.

***

Un violon célèbre. — Notre compatriote rémois M. Louis Doyen, dont le talent de violoniste est fort apprécié des connaisseurs, possède un stradivarius, l'un des plus parfaits qui aient été fabriqués par le grand luthier de Crémone. Ce remarquable instrument est de provenance illustre. Avant de devenir la propriété de M. Doyen, il avait appartenu pendant près d'un siècle à deux des plus grands maîtres : Kreutzer, violon solo de Napoléon Ier, chef d'orchestre à l'Opéra, et Massart, l'éminent professeur du Conservatoire.

***

M. Edmond Missa et la première représentation de l'« Hôte ». — Le Théâtre-Lyrique (Renaissance) a donné, le 23 décembre 1899, la première représentation de l'*Hôte*, drame lyrique de M. Edmond Missa.

Par sa naissance, par sa famille — une pléiade de musiciens, M. Ernest Duval, le distingué professeur, M. l'abbé Duval, l'artiste dont le talent est généralement apprécié — M. Missa est rémois. Il est né à Reims en 1862.

Dès sa jeunesse, il entra à la Maîtrise, où il fut l'élève du regretté maître de chapelle Robert, auquel la ville est redevable de la pépinière de musiciens distingués qui en soutiennent si dignement le renom artistique.

A l'âge de dix ans, Edmond Missa, que son talent avait déjà mis en lumière, se voyait confier l'orgue d'accompagnement de Notre-Dame.

En 1878, il entre au Conservatoire, classe de Duprato, où il remporte un second prix d'harmonie et se classe premier au concours pour la place d'organiste à l'église de Saint-Louis-en-l'Ile.

En 1881, après avoir suivi les cours de M. Jules Massenet, il reçoit le premier prix de fugue et de contre-point. La même année, il se voit décerner le second grand prix de Rome, avec sa cantate, *Geneviève*.

En 1885, entre les douze concurrents qui se présentent pour la

place d'organiste de Notre-Dame des Blancs-Manteaux, M. Missa obtient le numéro 1.

Quelques mois plus tard, nouveau succès ; il remporte le prix Crescent, sur 18 compositeurs, avec la partition *Juge et Partie*, que l'Opéra-Comique représentait le 17 novembre 1886 et que M. Justin Née a montée sur notre scène, au cours de la même saison (1886-1887).

Entre autres ouvrages lyriques joués avec succès, nous citerons simplement *Dinah* (25 janvier 1894) ; la *Belle Sophie ; Ninon de Lenclos* (Opéra-Comique, 19 février 1895), etc., etc.

Enfin, ou plutôt pour suivre l'ordre chronologique, avant toutes ces pièces l'*Hôte* (1892-1893).

En dehors de ces compositions dramatiques, M. Missa est l'heureux auteur de nombreuses mélodies et de pièces pour piano très vivement appréciées.

L'*Hôte* fut d'abord représenté sous forme de pantomime au Cercle Funambulesque dans l'hiver 1892-93. Devant le gros effet produit, M. Larcher eut l'idée de faire jouer l'*Hôte* — action mimée en trois actes de MM. Michel Carré et Hugonnet, musique de Missa — au théâtre des Bouffes-Parisiens, le 9 juin 1893.

Cette fois encore, le public fut profondément ému par l'action si dramatique et si touchante. Mais une pantomime n'a qu'un public restreint, et celle-ci disparut de l'affiche après treize représentations.

Les amis des auteurs leur conseillèrent de tirer parti de leur œuvre dont ils firent un opéra de demi-caractère que M. Carvalho n'osa pas monter, reculant devant l'intrigue même.

Sur ces entrefaites, notre confrère Léon Kerst signala l'*Hôte* à M. Vizentini, alors directeur du Grand-Théâtre de Lyon. Après audition, M. Vizentini indiqua des changements importants aux auteurs qui acceptèrent avec enthousiasme, et l'*Hôte*, drame lyrique, fut créé à Lyon, le 8 février 1897, avec un très grand succès.

L'ouvrage tint l'affiche toute la saison.

L'intrigue en est très simple.

Dans un petit village des environs de Belfort, un garde forestier, Hans, vit heureux avec sa fille Rosel, entre de vieux amis de vingt ans.

Certain soir d'orage, pendant que le garde fait sa ronde, un étranger se présente ; c'est un espion allemand qui capte la confiance du vieux soldat, éveille l'amour au cœur de la blonde fille d'Alsace, et peut ainsi se livrer tout entier à ses projets de trahison. Il s'est emparé d'un livret oublié par mégarde par un petit sergent de chasseurs à pied. Mais celui-ci parvient, avec l'aide des amis du forestier, à démasquer le coupable dont Hans fait prompte justice.

La presse parisienne a généralement accueilli avec une chaude sympathie cette œuvre musicale, qui ne manque pas de sincérité dans la tendresse ou dans le patriotisme, a dit M. Catulle Mendès dans le *Journal*. La partition, écrite avec facilité, souvent empreinte d'un aimable archaïsme, d'un sentimentalisme assez délicat et discret, est appréciée avec bienveillance par MM. Salvayre, dans le *Gil Blas*, Lacome, dans la *Libre Parole*, Gauthier-Villars, dans l'*Echo de Paris*, etc.

L'interprétation, par Mme Guilbaut, MM. Nancey, Larbaudière, Vals, Servat et Lecomte, était très satisfaisante, et la mise en scène n'a pas été moins applaudie.

***

Distribution des prix de vertu, à Reims. — La distribution annuelle des prix de vertu a eu lieu à Reims, le dimanche 25 décembre 1899, sous la présidence de M. Émile Gebhart, membre de l'Institut, délégué par le ministre de l'Instruction publique, assisté de MM. Diancourt, sénateur ; Noirot, maire de la ville ; de Mgr Cauly, vicaire général ; des généraux Hardschmidt, Poulleau et Maillac ; de MM Lannes de Montebello, député ; Huard, sous-préfet ; Pol Neveux, chef de Cabinet du ministre de l'Instruction publique ; Dr Henri Henrot, directeur de l'École de Médecine, etc., etc.

Après la présentation obligatoire, par le maire, de M. Gebhart, dont il rappelle la brillante carrière universitaire, les beaux travaux historiques, philosophiques et littéraires, et auquel il offre, en souvenir de sa visite, une médaille aux armes de la ville, le président prononce une allocution charmante, pleine de finesse et de bonhomie, que nous nous reprocherions d'analyser :

« Dans la lettre par laquelle il m'invitait à me rendre à l'appel de M. le maire de Reims, M. le ministre de l'Instruction publique me laissait entendre que, pour un Lorrain, la Champagne est une province de famille et que, parmi vous, je me trouverais comme à mon foyer domestique. Cette raison seule m'eût décidé sans peine au voyage. Mais il en est une autre plus forte encore, où se glisse bien quelque orgueil et que je me reprocherais de vous cacher. J'ai vu, dans cette invitation, un très grand honneur. Être associé, pour quelques heures, à vos œuvres généreuses, être, pour un jour, citoyen de votre noble ville, cette bonne fortune éveillait en moi un trop vif sentiment de fierté pour qu'il me fût permis de m'y dérober. Je l'ai donc acceptée avec joie et je remercie très cordialement M. le maire d'avoir pensé à moi.

« Cette grande cité occupe, en effet, dans notre histoire nationale, une place si éminente, qu'il n'y faut entrer qu'avec respect. Reims fut, durant de longs siècles, la métropole religieuse de la France. Le jour où saint Remi courba le front de Clovis sous l'eau

baptismale, la barbarie mérovingienne commença de s'adoucir et la haute vocation de notre patrie, à savoir le gouvernement moral de la civilisation européenne, fut instituée. Dès ce jour, Reims porta comme l'âme de la France. Son école épiscopale fut au premier rang. Ses archevêques défendirent à la fois l'intégrité de la doctrine chrétienne, les droits de la couronne et les libertés de l'Église française. Du cloître de Reims sortit l'un des plus grands papes du moyen-âge, votre évêque Gerbert, Silvestre II. Puis, sous les arceaux de votre merveilleuse cathédrale, les rois de France vinrent recevoir le sacrement de royauté. Partout ailleurs, à Paris, dans les villes et les châteaux du royaume, à Soissons, à Laon, à Compiègne, à Fontainebleau, à Blois, à Saint-Germain, plus tard encore, à Versailles, ils accomplissaient leur office politique : c'est ici seulement qu'ils étaient faits rois.

« C'est à Reims que Jeanne d'Arc voulut ranimer et glorifier l'image de la France. Il y avait alors un prince anglais qui régnait dans Paris, mais la vierge héroïque savait qu'en cette ville où elle ramenait Charles VII résidait le charme de cette chose auguste : l'unité de la Patrie. Le jour du sacre elle souhaita se reposer sous la pierre de votre église. « Si je dois mourir, disait-elle à l'archevêque, je veux que l'on m'enterre ici. » *Ici*, dans sa pensée, c'était le berceau même de la France.

« Messieurs, ces temps sont fort lointains, et la figure de notre histoire a bien changé. Mais Reims demeure toujours, dans la vie moderne, un symbole du génie national. Vous représentez avec éclat le travail industriel, source féconde de civilisation. D'autres villes, Lyon, par exemple, partagent avec vous cet honneur. Mais, pour les fondations de bienfaisance, créées par le bon cœur des citoyens, sagement, paternellement administrées par vos magistrats municipaux, votre ville est hors de pair.

« Et l'exemple que donne Reims mérite d'être proposé à toutes nos grandes cités d'industrie. Le travail et la fraternité sont deux forces, deux vertus dont l'intime union devrait toujours apparaître pour le plus grand bien de la communauté humaine

« Vous le savez mieux que moi et tout à l'heure on le dira très haut, partout où le travail industriel se manifeste avec le plus de puissance, se rencontrent aussi les destinées les plus touchantes, les dévouements les plus profonds, les fidélités les plus courageuses, parfois même des destinées tragiques supportées, combattues dans l'ombre avec une fermeté et une douceur d'âme sans pareilles. Alors commence le devoir de fraternité, devoir religieux, parce qu'il se marque à toutes les pages de l'évangile, devoir social, puisqu'il se fonde sur la justice et qu'il est une cause de vie pour les sociétés politiques. Faire la guerre à l'égoïsme, encourager la gratitude, aider les faibles à porter leur fardeau quotidien, aider les braves gens à soulager tout autour d'eux d'obscures infortunes, telle est votre œuvre, Messieurs, et la mission de votre

cité. Reims ne voit plus sacrer de têtes royales ; chaque année, elle sacre la vertu. Et c'est encore une assez belle façon d'honorer la France.

« Après tout, vous avez gardé une tradition de bonté qui remonte à ces vieux siècles que je rappelais tout à l'heure. L'évêque qui convertit Clovis veille toujours sur sa métropole. Comme je vis, par prédilection, parmi les très anciens livres, j'ai voulu interroger l'histoire de saint Remi. Quel cœur excellent, quelle âme indulgente et tendre ! « Il était si débonnaire, lisons-nous dans la *Légende Dorée*, que les petits oiseaux venaient à sa table et qu'il leur donnait de ses mains à manger. Et une fois qu'il était l'hôte d'une dame et qu'elle n'avait presque plus de vin, Remi entra au cellier et il fit le signe de la croix dessus le tonneau et aussitôt le vin coula en si grande abondance qu'il se répandit dans tout le cellier ». La légende est charmante et le voile en est transparent. Vous aussi, Messieurs, à l'imitation de votre doux patron, vous appelez et réchauffez les petits oiseaux auxquels l'hiver est dur, les enfants orphelins, les veuves, les vaillantes jeunes filles, les vieux et loyaux ouvriers, vos compagnons de labeur. Puisse, pour ce bienfait, le bienheureux évêque sourire toujours à vos vendanges, c'est-à-dire à la prospérité, à la paix morale de Reims et de la Champagne ! C'est le vœu sincère d'un ami qui conservera le souvenir de la fête à laquelle vous l'avez convié ».

Le maire lit ensuite le rapport annuel sur les dons et legs faits à la ville au cours des douze mois écoulés.

Le Musée a notamment reçu :

De l'État, deux tableaux, *Portrait d'homme*, par Ludovico de Cigola ; *Soir d'hiver à Bertricourt*, par Armand Guéry.

De M. Jules Warnier, une série d'œuvres de haute valeur : 7 bronzes de Barye ; 3 aquarelles, dont une de Millet ; 21 tableaux, dont 10 de Coro ; 2 de Chintreuil ; 2 de Daubigny ; 2 de Jongkind ; 2 de Diaz et 3 de Bonvin, Lépine et Daumier. La famille de M. Warnier nous a, en outre, offert le portrait, gravé par R. Varin, de ce généreux bienfaiteur de notre musée.

Des héritiers de M. J.-B. Thilloy, le portrait de M. Lotte, de Fère-en-Tardenois, par Thomas Couture.

De M. A-S. Toudouze, une peinture sur bois par lui-même, représentant le *Lac du Bourget*.

Citons en outre, parmi les dons de natures diverses :

De M. Henri Bailly, le buste original de M. Étienne Robert, professeur de musique, par notre correspondant Chavalliaud.

De M. Paul Michel, le buste en terre cuite de M. Étienne Lesage, fondateur de la Société de prévoyance pour la retraite.

De la famille Goussiez-Duchaleau, de MM. Jadart et Jamas, des dessins par Nanteuil et Adolphe Varin.

De Mme veuve Meugin, née Bonnay de Melvaux, deux meubles précieux, une commode Louis XV et une commode Louis XVI, un tableau en tapisserie et plusieurs gravures.

De M. Wendling, une jolie statue en pierre : *La Madeleine*, du XVIe siècle.

De MM. Mauroy, Parmentier et Logeart, divers objets très intéressants provenant de fouilles exécutées à Reims et dans les environs.

De Mme veuve Victor Rogelet, des bijoux et diverses pièces artistiques.

De M. G. Hédin, un panneau décoratif, découvert ces jours derniers, véritable type historique, représentant le portrait en pied de Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames et sœur du cardinal de Lorraine.

De M. le baron de Baye, un manuscrit venant de Tobolsk et deux lots de monnaies anciennes, or et bronze, venant de la Sibérie.

Et enfin de nombreuses médailles anciennes, par MM. Charlier, Prangère, Achard, veuve Aimé Allard, etc., etc.

Enfin la ville a reçu de nombreux dons ou legs pécuniaires dont l'ensemble atteint le chiffre de plusieurs millions.

Suit l'énumération de ces libéralités, à laquelle succède celle des prix nombreux décernés aux ouvriers et ouvrières les plus méritants.

***

Les troupeaux de moutons en Champagne. — *Le Courrier de la Champagne* a publié, en décembre 1899, une curieuse étude sur *Les plus grands troupeaux de moutons dans le monde*. Nous y voyons que depuis quarante ans, le chiffre des troupeaux a considérablement baissé en France et notamment en Champagne. Beaucoup de nos villages n'ont même plus de moutons. Les plus forts lots se rencontrent aujourd'hui dans le Soissonnais et la Brie, surtout près des sucreries, où les propriétaires trouvent facilement les pulpes des betteraves propres à l'engraissage du bétail. Dans ces régions, on peut citer beaucoup de lots de 6 à 700 têtes, mais fort peu dépassent 1,000 têtes ; ce sont les établissements de MM. Linart, à Saint-Germainmont (Ardennes), 2,500 moutons ; Magnier, à Loisy (Aisne), 2,000 ; Lesueur, près Ribemont (Aisne), 1,700 ; Dieu, à Bertaignemont (Aisne), Conseil, à Oulchy-le-Château (Aisne), 1,400 ; Jacquemart, à Liez (Aisne), 1,300 ; Leclerc Hédouin, à Breuil-Saconin (Aisne), 1,200 ; Potel, à Damare (Aisne), Hédouin, à Romain (Marne), Renard-Gandon, à Châlons-sur-Vesle (Marne), 1,100 ; Achille Brizon, à Montigny-la-Cour (Aisne), Ve Vallerand, à Moufflay (Aisne), Lepointe, à Altigny (Ardennes), Lesage, à Écury (Seine-et-Marne), Couesnon, à Coulommiers (Seine-et-Marne), 1,000.

***

Découvertes archéologiques. — *Sépultures gallo-romaines à Romilly.* — Des cantonniers, en réparant une ancienne voie romaine qui borde le nouveau cimetière de Romilly, ont mis à découvert une douzaine de squelettes et de nombreux vases en terre, de toutes dimensions. On se trouve en présence d'un ancien cimetière gallo-romain dont l'existence était connue. Déjà M. Méranda, propriétaire de ces terres, avait fait exécuter des fouilles vers cet endroit ; mais on n'avait rien trouvé.

***

Les souterrains de Provins. — Au cours des travaux de terrassements de la ligne de Provins à Esternay, les ouvriers viennent de mettre à découvert un vaste souterrain qui a près de 50 mètres de long. On a relevé beaucoup de noms de familles, gravés en gothique sur les parois. De nombreux ossements ont été trouvés. Ce souterrain daterait, paraît-il, du XVIe siècle.

***

Erratum. — Dans la chronique de son numéro d'octobre-novembre 1899, p. 858, la *Revue de Champagne et de Brie* a reproduit, d'après les journaux de Reims, sous la rubrique : *Découvertes archéologiques : Armes mérovingiennes, à Faverolles* (Marne), le récit faux et de tous points fantaisiste qui a été publié d'abord par le journal *La Croix de Reims*, au mois de juillet 1899. Ce récit est une duperie et une mystification à signaler aux chercheurs de bonne foi. H. J.

***

Le nouveau camp de Mailly. — Le 20e corps d'armée, le plus important de tous, puisqu'il garde la porte la plus menacée de la frontière, n'a pas de camp permanent. Celui de Châlons est occupé successivement par le 6e corps, par la cavalerie indépendante, par les batteries détachées de tous les points du territoire ; il ne peut donc donner asile aux troupes de Nancy et de Toul que d'une façon très fugitive. Or, les feux de guerre sont devenus indispensables. Il faut, je l'ai dit à propos d'Avor, trouver moyen de tirer à balle et à obus dans toutes les hypothèses présentées par la réalité.

Le territoire du 20e corps, en Meurthe-et-Moselle, est fort exigu, la population relativement dense, et n'a pas d'espaces déserts, sinon dans la plaine de Woëvre. Mais celle-ci est à la frontière même : on ne saurait songer à s'installer à une faible distance de Metz.

Restait l'Aube, département détaché, sorte de colonie militaire

du 20e corps entre les 6e, 7e et 5e corps. Le corps d'armée de Nancy possède la plupart de ses dépôts dans le centre de ravitaillement de Troyes et dans la petite et illustre ville de Brienne. Il y a là toute une étendue de Champagne pouilleuse plus accidentée, plus boisée et fraîche que celle de Mourmelon, c'est-à-dire de Châlons.

Sauf de petits groupes de fermes, pas de centres d'habitation en dehors des vallées où coulent de clairs ruisseaux issus de la craie. On peut y déployer les bataillons, lancer les escadrons, amener les batteries en action sans risquer de mettre à mal laboureurs et pastourelles. Et l'on s'est décidé à donner au 20e corps ce plateau compris entre l'Herbissonne, l'Aube et le Puits et traversé par la Lhuitrelle — si toutefois les Chambres délient les cordons de la bourse.

Il n'existe pas un point aussi remarquablement préparé, dans la France entière. Deux lignes stratégiques s'y croisent, reliées au point de jonction de Sommesous par des raccordements : celle de Paris à Vitry-le-François, prolongée sur Lérouville par le « quadruplement » de la ligne de Strasbourg ; celle d'Orléans à Châlons, à double voie, avec des quais de débarquement nombreux. Le génie militaire et l'état-major ont adopté l'installation de baraques, écuries et magasins près du double village de Mailly, à deux lieues au sud de Sommesous. Le *Figaro* a donné jadis des détails géométriques très complets sur la création projetée.

Mais ce qu'il n'a pas dit encore, c'est l'aspect du territoire où l'on voudrait exercer nos troupes de l'Est.

De Châlons à Sommesous, on a déjà traversé la Champagne pouilleuse, ses pinèdes régulières, ses emblavures d'un vert doux, ses chaumes pacagés par les troupeaux, mais c'était en somme un pays en progrès. En quittant le département de la Marne pour l'Aube, on retrouve un coin de la classique terre pouilleuse, la craie revêtue de lichen et plantée de maigres genèvriers ; ce sont les savarts à peine mordus par de souffreteuses plantations de pins et d'aulnes.

Brusquement, à l'issue d'une tranchée, le paysage change, les horizons infinis apparaissent, le sol se plisse, les campagnes verdoyantes sont semées de bouquets de pins plus vigoureux. Dans un ravin profond, au milieu d'une exubérante végétation d'aulnes aquatiques, peupliers et saules, étincellent les toits d'ardoises et pointent les flèches grêles de Mailly-le-Grand et de Mailly-le-Petit.

Près de la station, des jalons plantés dans les champs révèlent le site futur des baraquements. Là, sur un plateau ondulé, abrité du vent d'ouest par une colline ombragée de pins, s'aligneront les maisons de planches.

A Mailly, naît la Lhuitrelle ; à Villiers-Herbisse, l'Herbissonne vient au jour. Entre ces deux clairs ruisseaux, la ligne de faîte est assez accidentée, très vallonnée, plantée de sapins. Elle offre des

positions intéressantes et variées pour les manœuvres, mais de cours d'eau à cours d'eau il y a huit kilomètres à peine, et les vallées sont trop bordées de villages pour pouvoir être exposées au tir.

Sur la rive gauche de la Lhuitrelle, jusqu'au vallon du Puits, on peut, au contraire, manœuvrer sans entraves. Sur vingt-cinq kilomètres du nord au sud, sur douze kilomètres de l'est à l'ouest, les cultures sont rares. Le plus gros centre, appelé Les Fenus, n'a pas dix maisons. De ce côté, on pourra faire les opérations de très ample envergure.

En somme, sauf la plus grande variété d'aspect et des pinèdes plus vastes et nombreuses, le camp de Mailly, s'il se fait, rappellera assez le camp de Châlons par l'étendue et la majesté mélancolique des horizons. Il aura, plus que lui, des oasis au long des ruisseaux et même, vers le sud, une rivière abondante, d'une limpidité admirable, l'Aube devant former un des fronts. Les villages se suivent au bord des cours d'eau comme les perles d'un collier ; hameaux pittoresques, où les constructions de briques couvertes d'ardoises n'ont pas encore fait disparaître les antiques chaumières de poutrelles et de torchis accroupies, comme écrasées sous leur carapace moussue. ARDOUIN-DUMAZET.

***

INAUGURATION DE LA BELLE-CROIX, A PASSY-GRIGNY. — Le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien, patron du hameau de Pareuil, dépendance de Passy-Grigny (Marne), a eu lieu l'inauguration d'une croix, absente depuis vingt-cinq ans, au lieudit *la Belle-Croix*, entre Pareuil et Grigny. C'est M. Jean Robion qui avait gracieusement offert le bois de cette croix.

Malgré une pluie battante, la cérémonie s'est accomplie au milieu du concours de toute la population respectueuse et recueillie.

***

CONFÉRENCE DU Dr DOYEN, A LONDRES. — Le docteur Doyen, l'éminent chirurgien rémois, vient de faire, à Londres, devant la Société de gynécologie qui l'avait invité, une conférence sur les procédés opératoires et sur sa technique spéciale.

Il a été reçu et traité par la Faculté anglaise avec les plus grands honneurs, et cette réception est autant à louer chez ceux qui l'ont préparée, qu'elle est à la gloire de celui qui en a été l'objet.

***

NOCES D'OR. — Au mois de décembre dernier, les époux Masson-Vailly, d'Avenay (Marne), ont célébré le cinquantième anniversaire de leur mariage.

***

Don a la Ville de Reims. — MM. Arthur et Louis de Bary, négociants en vins de Champagne, ont décidé, en mémoire de leur frère, M. Alexandre de Bary, de faire don à la Ville de Reims d'une somme de 100,000 francs.

50,000 francs seraient destinés aux hospices de la ville, 15,000 francs seraient alloués au bureau de bienfaisance, et le reste attribué aux ouvriers de la maison G.-H. Mumm et de quelques autres maisons.

D'autre part, M. G.-H. de Mumm et M. de Guaïta ont remis au maire de Reims, en souvenir de leur regretté associé et ami, une somme de 100,000 francs pour les pauvres de la ville.

Le souvenir de M. de Bary restera donc gravé parmi ceux des bienfaiteurs de la ville de Reims.

***

Nominations et Distinctions. — Dans sa séance du jeudi 21 décembre 1899, l'Académie française a procédé au renouvellement du bureau de l'Académie pour le premier trimestre de l'année 1900. M. Gaston Paris a été élu directeur. Les fonctions de chancelier seront remplies pendant cette période et selon l'usage par M. Henri Lavedan, le dernier académicien reçu, qui assistait à la séance.

***

Mgr Herscher, vicaire général à Langres, vient d'être nommé évêque de cette ville en remplacement du vénérable Mgr Larue, que son grand âge a décidé à prendre sa retraite.

En reconnaissance de ses longs et précieux services, le Souverain Pontife vient de conférer le titre d'archevêque de Palesium à Mgr Larue, évêque démissionnaire de Langres. C'est donc sous ce titre que Mgr Larue sera préconisé au Consistoire du 14 décembre.

L'éminent prélat a décidé de se retirer à Paris, chez sa sœur, Mme Cambon.

***

Nous relevons avec plaisir, parmi les lauréats que l'Académie de Médecine a récompensés dans sa séance du 12 décembre dernier, le nom d'un de nos concitoyens, le docteur Lardennois, chirurgien des hôpitaux de Reims.

Le docteur Lardennois, alors interne des hôpitaux de Paris, avait imaginé un nouveau procédé d'anastomose intestinale. Nous empruntons au *Bulletin* de l'Académie de Médecine quelques extraits de l'appréciation flatteuse portée sur cette nouvelle technique opératoire par M. le docteur Delorme, médecin principal de l'armée, rapporteur de la Commission de l'Académie :

« ... C'est de ce procédé hasardeux très difficile que dérive celui à la fois simple, sûr et ingénieux que propose M. Lardennois. S'il n'a pu l'employer encore que chez les animaux, par contre il lui a fourni chez eux des résultats assez remarquables pour qu'on soit autorisé à en faire l'application chez l'homme... L'idée de M. Lardennois est originale et ingénieuse ; sa formule est simple, son acte précis et sûr... il est à la portée de tout chirurgien même non spécialisé dans la chirurgie intestinale. »

***

M. Laurette, chef de bataillon à l'état-major particulier de l'armée, chef du génie à Givet, vient d'être désigné pour remplir les mêmes fonctions à Neufchâteau.

***

La Société de Géographie d'Alger vient de décerner sa médaille annuelle au capitaine Pein, un châlonnais, chef du poste d'Ouargla.

C'est cet officier qui, l'an dernier, dirigea si bien le ravitaillement de la mission Foureau-Lamy. Il a reconnu, en outre, toute la région entre Temassinin et Radent, et est revenu en arrière par la route d'Amadghor, rapportant le relevé de nombreux itinéraires.

***

Le général Jannot. — Le colonel Eugène Jannot, récemment promu général de brigade et nommé au commandement de la 81e brigade d'infanterie, est né à Attigny (Ardennes), le 7 octobre 1844. Sorti sous-lieutenant de l'École militaire le 1er octobre 1865, il fut affecté au 15e bataillon de chasseurs et passa comme lieutenant au 12e bataillon de même arme (décret du 15 octobre 1869).

Au mois de mars 1870, il s'embarque pour l'Algérie, afin d'être employé aux affaires indigènes. D'abord adjoint stagiaire, puis titulaire au bureau arabe de Teniet-el-Haad, il quitta ce poste le 21 janvier 1871 pour rejoindre, avec le grade de capitaine, le 28e bataillon de chasseurs (décret du 12 janvier 1871).

Après la guerre, le capitaine Jannot resta au 28e bataillon de chasseurs en qualité d'adjudant-major et fit campagne en Tunisie du 31 juillet 1881 à la fin du mois de mars 1882. Il fut promu chef de bataillon au 19e d'infanterie le 23 février 1882 ; mais, par décision du même jour, M. Jannot fut désigné pour exercer les fonctions de major au 70e, qu'il quitta au mois de mai 1885 pour commander un bataillon du 64e.

Chevalier de la Légion d'honneur le 24 juin 1885, M. Jannot prit, l'année suivante, le commandement du 25e bataillon de chasseurs à pied. Il a été promu lieutenant-colonel du 132e régi-

ment d'infanterie le 23 mars 1891 et colonel du 148e le 11 octobre 1894. En juin 1895, il prenait, en qualité de colonel, le commandement du 132e régiment d'infanterie.

M Jannot a reçu la rosette d'officier de la Légion d'honneur le 14 septembre 1897, des mains du Président de la République, sur le terrain de la revue passée à Saint-Quentin après les manœuvres du Nord.

Actuellement, le général Jannot compte trente-six années de service et 4 campagnes.

Aux dernières manœuvres, il fut appelé au commandement de la brigade de chasseurs qui représentait l'ennemi.

***

Le général de Piépape. — Le colonel Philpin de Piépape, récemment promu général de brigade et nommé au commandement de la place de Dijon, est né à Langres, le 16 mai 1840. Sorti dans les premiers rangs de Saint-Cyr, il a débuté dans l'état-major. En 1870, il était au 5e corps et combattit vaillamment à Busancy, à Beaumont et à Sedan. Dans cette dernière journée, blessé dès le début d'un coup de feu à la main gauche, il continue de combattre ; mais bientôt son cheval est tué et il reçoit lui-même une nouvelle blessure plus grave, au pied droit, qui le force à rester sur le champ de bataille, où il est pris par les Allemands. Passé dans l'infanterie à la suppression du corps d'état-major, M. de Piépape a été presque constamment employé sur la frontière de l'Est. Colonel le 29 décembre 1892, il était depuis près de cinq ans à la tête de l'état-major du 11e corps, à Nantes.

***

Parmi les récentes promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons les nominations suivantes :

M. le général de division Massiet, commandant la 4e division de cavalerie, à Châlons-sur-Marne, a été promu au grade de commandeur ;

MM. les capitaines de Loustal, de l'état-major du 6e corps, de Courchant, du 15e chasseurs, Michel, du 40e ; le médecin-major de 2e classe Speckhahn, du 15e ; le vétérinaire en 1er Bernard, du 25e, en garnison à Châlons, ont été promus au grade de chevalier.

***

Le capitaine Léon-Pierre Lebègue, du 4e régiment du génie, à Grenoble, vient d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Notre distingué compatriote est le fils du regretté Léon Lebègue, d'Épernay ; engagé volontaire, il a fait toute sa carrière dans l'arme du génie.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Émile Fontenoy, capitaine au 37e régiment de ligne, en garnison à Troyes (Aube), vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Enfant de Dormans, M. Émile Fontenoy, âgé d'environ 42 ans, est sorti du rang et c'est grâce à son travail et à sa persévérance qu'il a su conquérir depuis plusieurs années déjà le grade qu'il occupe.

***

M. Alexandre Hanonnet de La Grange, capitaine commandant de dragons à Vienne (Isère), vient, par décret présidentiel, d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le nouveau légionnaire est le fils de M. Hanonnet de La Grange, de Vendresse (Ardennes), qui fut, pendant plus de quarante ans, conseiller général des Ardennes, pour le canton d'Omont.

***

Au nombre des nominations dans la Légion d'honneur faites sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, figure le nom de notre compatriote rémois, M. Pol Neveux, chef adjoint du cabinet de M. Leygues.

M. Pol Neveux a commencé par être un journaliste de talent, un critique d'art d'un goût raffiné ; il a écrit des nouvelles d'un sentiment fin et délicat, et un roman, *Golo*, pur chef-d'œuvre, que l'Académie française a couronné.

***

Dans le dernier mouvement administratif, paru à l'*Officiel* le 1er janvier 1900, nous relevons les nominations qui suivent :

M. Génébrier, sous-préfet de Rocroi, est nommé sous-préfet de Rethel, en remplacement de M. Grosclaude, nommé sous-préfet d'Embrun ;

M. Melcot, conseiller de préfecture de la Loire, est nommé sous-préfet de Rocroi, en remplacement de M. Génébrier, nommé sous-préfet de Rethel.

***

Dans l'ordre judiciaire, M. Rosenfeld, procureur à Nogent-le-Rotrou, est nommé juge au tribunal de première instance de Reims ;

M. de Job, juge d'instruction à Reims, est nommé conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Moisset.

***

Dans l'ordre des finances, M. Derevoge, trésorier général à

Chaumont, est nommé à Troyes, en remplacement de M. Bès de Berc, nommé à Laon.

M. Paul, ancien préfet de l'Oise, est nommé trésorier général à Chaumont.

***

M. Gaston Paris, membre de l'Académie française, administrateur du Collège de France, vient d'accepter la présidence de la Commission de la syntaxe instituée par le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

***

Mariages. — Le 27 décembre 1899 a eu lieu, à Jonchery-sur-Vesle (Marne), le mariage de M. Émile Pasté, maire de Condé-les-Herpy, et de Mlle Jeanne Laurent, belle-fille de M. Van Bunnen, médecin à Jonchery.

***

Le samedi 6 janvier 1900, M. l'abbé de Beauséjour, vicaire général du diocèse de Besançon, a béni, en la chapelle des Carmes, le mariage de M. J. Bouissou, lieutenant au 7e chasseurs, avec Mlle de Follenay, fille du comte et de la comtesse de Follenay, née Maricourt, demeurant au château de Lescherolles, par la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

Les témoins étaient, pour le marié : le colonel de Mérignac, commandant le 7e chasseurs, et M. Glandaz, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris ; pour la mariée : le commandant d'Albiac, son cousin, et le baron de Maricourt, son oncle.

***

Le mardi 9 janvier 1900 a été célébré à Châlons, en l'église cathédrale, le mariage de Mlle de Benoist, fille aînée du général Jules de Benoist, commandant la 3e division de cavalerie indépendante à Châlons-sur-Marne, officier de la Légion d'honneur, et de Mme Jules Benoist, née de Morenghe, avec M. Charles-Louis Cadart, capitaine au 40e régiment d'artillerie en garnison à Saint-Mihiel, fils de feu M. le général Cadart.

Les témoins de Mlle de Benoist étaient : M. le général Kessler, membre du Conseil supérieur de la guerre, commandant en chef le 6e corps d'armée, grand-officier de la Légion d'honneur, et le baron Albert de Benoist, son oncle ; ceux de M. le capitaine Cadart étaient : M. le général de division Delambre, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur, et M. le colonel Colard, commandant le 40e d'artillerie, à Saint-Mihiel, officier de la Légion d'honneur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Presson, curé de Waly (Meuse), dans la paroisse duquel se trouve le domaine patrimonial de la famille de Benoist.

La messe a été dite par M. le chanoine Lucot, curé-archiprêtre de la cathédrale.

MM. Molard et Jacquet, vicaires généraux, représentaient Mgr l'évêque de Châlons.

***

Le mercredi 10 janvier 1900 a été célébré à Épernay, en l'église Notre-Dame, le mariage de Mlle Marie Mercier, fille de M. Eugène Mercier, négociant en vins de Champagne, avec M. Eugène Salmon, négociant en vins à Ay.

M. l'abbé Maheu, curé de Plivot, ami de la famille, a donné la bénédiction nuptiale.

***

Le mardi 23 janvier a été célébré, en l'église Notre-Dame d'Épernay, le mariage de M. Henri Martin, capitaine d'artillerie, membre de la Commission d'expériences à Calais, fils de M. Martin-Leclère, et de Mlle Louise Chabault, fille de M. Chabault, négociant.

M. l'abbé Quittat, curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Épernay, a donné la bénédiction nuptiale.

***

Nous apprenons le mariage de M. Paul Jacquin, de Wassy, capitaine d'artillerie de marine, l'un des héros de la campagne du Dahomey, avec Mlle Jeanne Gestin, fille de M. Gestin, décédé, commissaire de la marine et officier de la Légion d'honneur.

Le lieutenant d'artillerie de marine, Gaston Jacquin, le vainqueur de Samory, était témoin au mariage de son frère.

Le troisième frère, Léon Jacquin, qui, lui aussi, porte les galons de capitaine d'artillerie de marine, est actuellement au Sénégal.

MÉLANGES

Fêtes publiques a Bar-sur-Aube il y a cent ans.

I

Dans l'histoire de chaque pays, de chaque ville, il y a toujours des faits, des détails — intéressants parfois — qui échappent à l'observateur.

C'est un de ces faits, à peine mentionné — et tout incomplet encore — par M. Chevalier dans son *Histoire de Bar-sur-Aube*, que nous allons exhumer des vieux registres tout poudreux de la mairie.

Bar-sur-Aube, tout comme Nanterre et Puteaux de nos jours, a eu ses *rosières*.

A l'occasion de réjouissances publiques pour la naissance du Dauphin, en 1781 ; pour le mariage de l'empereur Napoléon et son couronnement, en 1810 ; pour la naissance du roi de Rome, en 1811, et pour « l'anniversaire de l'Empire », en 1812, la ville dota et maria des jeunes filles vertueuses.

Voici les noms de ces *rosières :*

25 novembre 1781. — *Claire Bourgoin* et *Anne Bizot*, mariées l'une à Jacques Duchesne et l'autre à Pierre Sarcelle.

23 avril 1810. — *Geneviève Dangin* et *Françoise Champion*, mariées la première à Jean-Baptiste-François Prévot et la seconde à Jean-Baptiste Jeanson.

1er janvier 1811. — *Germaine Robillard*, mariée à Nicolas Comte ou Conte.

9 juin 1811. — *Catherine Mallard*, qui épouse Joseph Frise ou Frize.

6 décembre 1812. — *Anne Bertin*, mariée à Jean-Baptiste-Simon Blavoyer.

II

Le 31 octobre 1781, à l'assemblée municipale, le maire, Rivière, présenta une lettre adressée « à la Compagnie » par M. Rouillé d'Orfeuille, intendant de la province de Champagne :

« Chaalons, le 25 octobre 1781.

« M. le comte de Vergennes[1] vient de m'adresser, Messieurs,

1. Le comte de Vergennes, disciple de Choiseul, fut ministre de 1774 à 1787 ; après la disgrâce de Necker (1781), il devint ministre dirigeant. Voici le jugement qu'un historien a porté sur lui : « Le reste d'éclat qui a été jeté sur la monarchie en ces derniers temps est dû tout entier à M. de Vergennes. »

une lettre du Roy par laquelle Sa Majesté me fait part de celle qu'elle a écrittes aux Archevesques et Evesques de son royaume pour faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises de leurs diocèses, en action de grâce de l'heureuse délivrance de la Reine et de la naissance d'un Prince.

« Sa Majesté m'autorise à donner ordre à tous les officiers des villes d'assister à cette cérémonie ainsy qu'il est d'usage.

« Je vous en fais part, Messieurs, afin que vous assistiés en corps et compagnie au *Te Deum* qui sera chanté dans l'Église principale de votre ville, et, à cet égard, j'assure Monsieur le comte de Vergennes que vous répondrés avec zèle aux intentions de Sa Majesté.

« Vous aurés soin de faire faire des feux de joie, ainsy qu'il est accoutumé pour marques de réjouissances publiques, quoique M. le comte de Vergennes ne me prescrive rien à cet égard, je crois devoir vous observer qu'il ne faut point vous [*astreindre*] à des dépenses qui deviendroient à charge à l'état de vos finances et qu'il faut vous abstenir de tout repas et festes publiques. Vous devés principalement employer la somme que vos finances peuvent vous permettre pour soulager les pauvres, les indigents et les prisonniers[1] et pour faire marier quelques pauvres filles vertueuses ; ce sera sûrement ce qui sera le plus conforme aux vües bienfaisantes du Roy et plus agréable à Sa Majesté. Je ne puis, au surplus, que m'en rapporter à ce que vous croirés devoir faire, après que vous aurés consulté et pris l'avis des notables.

« Vous voudrés bien m'en faire part en m'accusant la réception de cette lettre et être bien persuadés que j'ay l'honneur d'être parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : ROUILLÉ. »[2]

1. A Bar-sur-Aube, les prisonniers jouissaient de certains privilèges. C'est ainsi qu'ils avaient des droits contre les chanoines de Saint-Maclou.

« En 1716, le 5 avril, le prévôt de Bar reçut, lors de la visite qu'il fit aux prisonniers, une plainte où ceux-ci lui font savoir que, depuis le 15 janvier précédent, les Vénérables de Saint-Maclou ne remplissent pas les obligations contractées envers eux par une ancienne fondation. C'était une distribution de 5 livres de pain et de 2 pintes de vin tous les dimanches et 7 jours de fêtes dénotées en la table de cuivre (ces droits étaient fixés sur une table de cuivre clouée aux piliers de l'antique collégiale) ; — 10 livres de pain et 8 pintes de vin leur étaient en outre dues à Pâques, la Pentecôte, Toussaint, Noël, Sainte-Anne et Epiphanie. Sur cette plainte, le prévôt fit enjoindre aux chanoines de Saint-Maclou de se conformer aux charges de la fondation invoquée par les prisonniers qui s'élevaient ici au rang de leurs adversaires. »

(*Boutiot*. Rapport sur le dépouillement des archives déposées aux prisons de Troyes, — *Annuaire de l'Aube*, 1851.)

2. Délibérations. — 31 octobre 1781.

Après la lecture de cette lettre :

« La Compagnie, en rendant les plus sincères actions de grâce à Dieu de l'heureuse délivrance de la Reine et de la naissance du Prince qu'il a plu à la Providence de nous envoyer, a arresté qu'il sera incessamment convoqué une assemblée de Messieurs les notables. »

Le corps de ville et les notables devaient, de concert, régler le programme des réjouissances et choisir les deux demoiselles à doter.

Le 2 novembre, l'assemblée municipale vota une somme de 600 livres, à prendre sur les deniers de la ville.

« Pour doter et marier deux filles vertueuses nées et demeurantes en cette ville, lesquelles seront choisies par Messieurs les notables, de concert avec les officiers municipaux, pour les mariages être célébrés autant que faire se pourra, le jour du *Te Deum* et autres cérémonies à l'occasion de l'heureuse délivrance de la Reine et de la naissance du Prince qu'il a plu à la Providence de nous envoyer. » [1]

Elle décida, en outre, de demander à l'Intendant à ce que les nouveaux époux jouissent, pendant trois ans, « de l'exemption de toutes impositions et logement de gens de guerre et corvées. »

Et comme la ville « n'a qu'un modique revenu, il sera apporté toute l'économie convenable » dans les dépenses qu'occasionneront les frais de ces deux mariages, et celles qu'entraînera la décoration de la ville [2].

E. Maury.

1. De plus, il devait être distribué « le même jour, trois livres de pain et 5 sols en argent à chacqun de cent pauvres et prisonniers de cette ville. » (Délibérations.)

2. Délibérations. — Vendredy, 2 novembre 1781.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

LE VILLAGE

ET

L'ÉGLISE DE RENNEVILLE (ARDENNES)

Le village de Renneville est l'un des plus beaux et des mieux situés de la vallée du Hurtault, qui commence à la forêt de Signy-l'Abbaye et se continue jusqu'à Montcornet-en-Thiérache. Il appartient bien, par son histoire comme par la nature du sol, à cette région si intéressante de la Thiérache comprenant la partie nord du département de l'Aisne et les cantons contigus de Rumigny et de Chaumont-Porcien (Ardennes). Là se déploie, à travers les pâtures et les vergers, une puissante végétation d'arbres fruitiers ; de profonds ravins sillonnent les terroirs ; les garennes et les bocages abondent au milieu des champs cultivés, et les villages se détachent du fond de la verdure, offrant la plupart la perspective d'une église garnie de tourelles, de mâchicoulis, et percée de meurtrières.

C'est, en effet, un vieux pays frontière que ce coin de la France, exposé plus longtemps que tout autre aux incursions des Espagnols et des bandes de partisans hollandais. Bien au-delà de la guerre de Cent ans, du XVIe siècle et des guerres de religion, pendant la Fronde surtout, il fallut y résister aux passages de troupes, aux courses des pillards. A la moindre alerte, les habitants de chaque village devaient se réfugier et se défendre dans la tour de leur église transformée en forteresse. Ces faits ont été récemment retracés dans l'ensemble [1].

Maintenant, après deux siècles de paix intérieure, seulement interrompue par les invasions de 1814-1815 et 1870-1871, les vestiges qui nous restent de ces temps héroïques n'en sont que plus curieux à interroger et à connaître en détail. Les populations respectent ces monuments qui parlent bien haut de leurs aïeux, et le peu de faits anciens

1. Consulter la notice intitulée : *La Thiérache militaire, églises fortifiées*, publiée par le comte de Marsy en 1885, brochure in-8°, extraite des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, t. IX, avec six figures.

qu'on soit à même de recueillir sur chaque localité devient à leurs yeux une mine précieuse et féconde. C'est à ce titre que nous allons tenter de grouper les renseignements et les documents qui nous sont tombés entre les mains sur le passé de Renneville, en y ajoutant une description assez minutieuse de l'église à l'aspect pittoresque qui domine la vaste place et les rues bien tracées du village. Les habitants s'intéressent à la conservation et à la sauvegarde de leur église : nous serions heureux d'y aider par cette contribution historique et archéologique [1]. Nous verrons d'abord ce qui a trait à l'histoire de Senicourt et Renneville en eux-mêmes, puis à l'histoire de l'église et enfin à sa description extérieure et intérieure.

CHAPITRE PREMIER

Notions historiques sur Senicourt et Renneville [2].

Senicourt et Renneville furent, à l'origine, des domaines agricoles de création fort ancienne, contemporains sans doute des temps mérovingiens, et ils conservèrent, dans leurs noms mêmes, ceux de leurs fondateurs ou premiers possesseurs [3]. Pour trouver une trace historique de leur existence et de leur transmission, il faut nous reporter au XIIe siècle. A cette époque, Senicourt était une localité relevant de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, et Renneville faisait partie des immenses propriétés des seigneurs de Rozoy-sur-Serre [4]. Il y avait

1. Nous avons pu joindre au texte un plan de l'édifice relevé par M. Bègue, architecte à Reims, chargé de la restauration, et quelques vues et croquis dûs à M. Jules Prillieux, à M. l'abbé Laborde, curé de Hannogne, et à M. l'abbé Mouchené, curé de Renneville. — Nous devons, d'autre part, à M. Jules Carlier une part d'active collaboration pour les mesures prises sur place, la copie des documents à la mairie et le contrôle des traditions locales.

2. Senicourt n'existe plus. Renneville est la dernière commune du canton de Chaumont-Porcien, à peu de distance de la limite du département de l'Aisne. On y compte 406 habitants, et son terroir contient 984 hectares. Renneville est situé à 5 kilomètres de Rozoy et relié par un chemin direct.

3. Senicourt est appelé *Sennicurtis* dans une charte de 1178, citée plus loin, et Renneville se nomme *Rarivilla* dans la charte de 1205, également citée, *Ranavilla* dans un pouillé du début du XIVe siècle. La forme de ces noms ne nous permet pas de les identifier avec ceux des propriétaires primitifs, dont ces lieux étaient les domaines (*curtis* ou *villa*), à l'époque franque et mérovingienne.

4. Aussi c'est dans l'énorme recueil intitulé : *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs comprenant une grande partie de la Thié-*

alors déjà un moulin sur le Hurtault et un établissement sur le coteau pour la culture, mais le véritable village et l'église étaient à Senicourt, dans cette gorge profonde, aujourd'hui déserte, que l'on nomme les *Fonds de Senicourt*, à moitié chemin environ entre Renneville et Hannogne. Les rôles furent intervertis au début du XIIIe siècle, par suite de la fondation d'une commune à Renneville (1205), sous les auspices réciproques des seigneurs de Rozoy et des abbés de Saint-Martin de Laon.

Cette dernière abbaye était parvenue, en peu de temps (1154 à 1205), à obtenir la constitution d'une vaste dépendance en cet endroit, par suite de la donation du territoire de Renneville qu'elle obtint de Renaud de Rozoy en 1154 [1], et de l'abandon, à son profit, des droits de l'abbaye de Saint-Nicaise sur l'église, le manse dominical, les bois et les champs de Senicourt en 1178 [2]. Le village de Senicourt était important. Il comprenait en 1114, dans son étendue, Chaumontagne, ferme du Temple, relevant aujourd'hui de Seraincourt [3], Sennifay, localité disparue, et Renneville qui devait l'emporter par le choix qui en fut fait pour la nouvelle commune [4]. Sa situation

rache et du Porcien..., par G.-A. Martin (3 vol. gr. in-8° ; *Laon, Fleury*, 1863), que l'on trouvera les plus anciens titres sur Renneville, ainsi que les renseignements postérieurs jusqu'à la Révolution. Voir la table des noms au t. III.

1. C'est aux Archives départementales de l'Aisne, série H, fonds de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, qu'il faut puiser les principaux renseignements sur l'état de Renneville depuis le moyen âge. Nous y voyons (H. 872) que Renaud de Rozoy fit don à cette abbaye du territoire de Renneville, et que Sanson, archevêque de Reims, approuva cette donation en 1154. — D'autres donations à Bertincourt en 1173, à Senicourt en 1178, la constitution d'une commune et d'un village à Renneville en 1205, d'autres concessions, ventes, baux, etc., sont énumérés dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives de l'Aisne*, t. III, pages 144 et 145. — On trouvera aussi au même recueil des renseignements sur les biens que la commanderie de Boncourt possédait à Renneville, H. 1766, 1768. (*Inventaire-Sommaire*, p. 256.)

2. Voici les termes de l'acte passé en 1178 entre les abbés : « Notum esse volumus... quod Guido, abbas sancti Nichasii Remensis, communi consilio et assensu capituli sui, concessit ecclesie (sancti Martini Laudunensis) quicquid possidebat apud Sennicurtem in planis atque nemoribus, videlicet mansum dominicum cum appendiciis suis et districto, altare etiam cum decimatione ad illud pertinente..... Actum Lauduni in capitulo S. Martini anno incarnati verbi mo co LXXoVIIIo. » (*Cartulaire de l'abbaye de St-Nicaise*, à la Bibliothèque de Reims, pièce LIX, fo 35, verso.)

3. Canton de Château-Porcien (Ardennes).

4. *Essai sur Rozoy* cité plus haut, t. I, p. 209, 210, 259, 300 et 420.

sur la rivière lui assurait une facilité de communication que ne possédait pas Senicourt isolé au fond de son ravin. Les moines de Saint-Martin de Laon ne s'étaient pas trompés dans leurs prévisions, et ils avaient acquis dans ce canton un ensemble riche et prospère.

L'église, et probablement peu à peu tout le village de Senicourt, tombèrent en ruines et furent abandonnés dans le cours du XIIIe siècle, car il n'en existe plus de traces dans les documents postérieurs[1]. On ignore le vocable de son église, qui put être d'ailleurs transféré dans celle de Renneville, au sein de laquelle se fondirent toutes les habitudes et tous les droits[2]. Les terroirs contigus furent réunis, et une cense subsista seule sans doute pendant quelques siècles pour le fermier de Saint-Martin, mais elle-même avait disparu longtemps avant le milieu du XVIIe siècle, comme nous le montrerons plus loin. Pas n'est besoin de supposer un incendie, comme le rapporte une tradition locale, pour se rendre compte de l'anéantissement total de cette ancienne localité[3]. Il suffit qu'une translation des feux se soit opérée progressivement au cours d'un siècle, sous la pression de besoins nouveaux et d'avantages aussi réels que celui de l'établissement d'une communauté mieux placée. La carte de Cassini nous prouve qu'au dernier siècle il n'y avait plus d'habitation à Senicourt, car elle n'en marque pas même le nom. Les derniers vestiges ont eux-même péri[4].

1. Il n'est pas fait mention de Senicourt dans les pouillés du début du XIVe siècle publiés par P. Varin au t. II des *Archives administratives de Reims*. — En 1556, on voit comparaître au bailliage de Reims, pour la réformation des coutumes de Vermandois, « les manans et habitans de Sernicourt ». Y a-t-il analogie de nom ? La table des Archives de Varin ne donne que cette mention pour Sernicourt.

2. « Dans les anciens registres de la paroisse, Renneville est appelé *Renneville-Synicourt*, et le cimetière est appelé *cimetière de S*t*-Martin*. — Le patron de la paroisse est St Nicolas. » *Statistique de 1844*, p. 1 et 2. (Archives de l'Archevêché de Reims.)

3. « Une tradition locale rapporte que *Synicourt*, ancien village à deux kilomètres de Renneville, ayant été totalement détruit par un violent incendie, les religieux de l'abbaye de St-Martin de Laon, établis sur l'emplacement de Renneville, y avaient concédé du terrain aux habitants de Synicourt pour reconstruire l'endroit tel qu'il existe actuellement. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

4. Dans son *Essai sur Rozoy* (t. I, p. 210), G.-A. Martin rapporte qu'une ferme existait encore à Senicourt à la fin du siècle dernier, et qu'un puits y subsistait encore. Une grange a été démolie depuis. Nous n'y avons vu aucun vestige dans notre visite du 30 août 1900, tandis qu'un puits se trouve encore à peu de distance sur le même chemin, près de l'ancien bois

Ce fut donc, selon nous, la constitution d'une commune et d'un village à Renneville, en 1205, qui fixa pour l'avenir un nouveau chef-lieu, et assura à cette localité son heureuse installation, la construction d'une église qui garde sa nef de cette époque, la régularité de ses rues et de sa place d'une dimension si rare dans nos villages. On y retrouve l'empreinte d'une création d'un seul bloc, « de villa construenda », est-il dit dans la charte, c'est-à-dire d'un village à bâtir d'un commun accord entre les habitants et leurs seigneurs. Les échevins du lieu eurent une part d'administration et de justice sous la suzeraineté des religieux et du seigneur laïc, mais, comme ce dernier, aux termes même de la charte, ne pouvait avoir ni gîte, ni maison à Renneville, ce furent les habitants et les religieux qui réglèrent bientôt leurs droits en commun [1]. En effet, les seigneurs de Rozoy, qui maintenaient certains de leurs droits sur Renneville après la donation de 1154, cessèrent en fait et en droit d'en exercer aucun à partir de la fin du XIIIe siècle [2], et l'abbé de Saint-Martin de Laon est indiqué comme étant le seul seigneur du lieu dans la liste des villages dressée vers 1306 pour le rachat des appeaux volages du Laonnois [3]. Le seigneur de Rozoy, Pierre de Craon, abandonna même, en 1387, ses droits de pêche au bief du moulin de Renneville, de sorte que les religieux devenaient les maîtres absolus de la seigneurie sur tout le terroir [4].

Les manants de Renneville vivaient donc selon les usages et

d'Hannogne. (*Essai sur Rozoy*, p. 210.) — « La grange de Senicourt était une vieille bâtisse en bois, entourée et couverte de chaume ; on y remisait des récoltes et elle servait d'abri aux chevaux des habitants de Renneville qui exploitaient les terres de Senicourt. Elle a disparu depuis trente ans environ. Un puits se trouvait aussi à Senicourt, et le cadastre l'indique encore comme lieudit. » (*Note de J. Carlier.*)

1. Accord entre Roger, seigneur de Rozoy, et l'abbaye de Saint-Martin de Laon, pour l'établissement d'une commune et d'un village à Renneville, qui observeront le régime et les coutumes de Laon. (1205 ; original en latin.) *Archives dép. de l'Aisne*, H. 956. Une traduction de cette pièce fort curieuse a été donnée dans l'*Essai sur Rozoy* déjà cité, t. I, p. 300-303. — En 1248, Roger II, seigneur de Rozoy, dut céder à l'abbaye de Saint-Martin le *bourget*, tour ou petit château, qu'il avait fait construire à Renneville, malgré la charte de commune, p. 369. Voir l'appendice, I.

2. Vente en 1284, par Jean d'Audenarde, seigneur de Rozoy, de la moitié de la terre de Renneville, Senicourt et dépendances, à l'abbaye de Saint-Martin de Laon. (*Essai sur Rozoy*, t. I, p. 420.)

3. « Reineville. Dominus abbas S. Martini Laudunensis. Foci CXXX. Nolunt redimere appellationes. » (*Essai sur Rozoy*, t. I, p. 611.)

4. *Ibidem*, p. 498.

la coutume de Laon[1], concédés par la charte de commune, et il n'y avait plus parmi eux de serfs par le fait de cette concession. Toutefois, ils eurent des différends assez graves avec leurs seigneurs relativement aux redevances que ces derniers réclamaient de chaque maison à certains jours de l'année. Une transaction intervint au XVe siècle devant un clerc de Montcornet, et les habitants comparants en personne avec le mandataire de l'abbaye se mirent d'accord pour fixer les droits à percevoir et même la peine encourue pour non payement, à savoir que « lesdits seigneurs puellent faire despendre les huis de ceulx qui n'ont mie payé au jour et faire saisir l'héritage[2] ». Les relations furent fréquentes entre les prémontrés de Saint-Martin et les habitants qui comptèrent plusieurs des leurs dans leurs rangs, même un abbé, Bertrand de Renneville, qui mourut à Laon en 1258[3].

Il régna, tout porte à le croire, une assez grande prospérité dans les campagnes durant tout le cours du XIIIe siècle, et probablement jusqu'au premier tiers du suivant, mais avec les suites de la guerre de Cent ans et les maux croissants de l'invasion, la situation de chaque village devint terrible avant la fin du XIVe siècle et jusqu'au milieu du XVe. C'est ainsi qu'à Renneville, où nous avons vu plus haut dénombrer 130 feux (environ 4 à 500 habitants) vers 1306, on ne comptait plus en 1451 que dix feux (environ 40 à 50 habitants), l'église était en mauvais état[4], et les terres y étaient abandonnées aux épines et aux chardons[5]. La situation redevint meilleure dès la fin du XVe siècle, mais les luttes religieuses de la fin du XVIe siècle, les invasions et les troubles de la Fronde au XVIIe siècle exposèrent encore la population à de cruelles alternatives et à

1. Renneville dépendit toujours du bailliage de Vermandois, et son nom est écrit *Raineville* sur la liste des lieux. — A la réformation des coutumes de Vermandois à Reims, le 31 octobre 1556, on voit comparaître « Frère Regnault Dupuy, docteur en théologie, curé de Renneville, par ledict Angier. » Les habitants du lieu comparurent par le même Angier. *Archives législatives de la ville de Reims*, par P. Varin, 1re partie, p. 882, 907 et 911.

2. Document, daté du 12 janvier 1410, qui donne les noms des principaux habitants, et se trouve en entier dans l'*Essai sur Rozoy*, t. I, p. 516 et 613.

3. *Gallia christiana*, t. IX, p. 665.

4. Etat du doyenné de Saint-Germainmont en 1451. A Renneville, « ecclesia est ruinosa... ; non sunt nisi decem domicilia in villa vel circiter » (fol. 1). *Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, série G. 259.

5. « Terra non aratur, propter spinas et tribulos in dicta terra existentes. » (*Archives de Reims*, pièce donnée plus loin.)

d'immenses pertes. C'est ainsi qu'en 1657 un délégué du maréchal Fabert, Terruel, y constatait l'incendie de 31 maisons et de 22 granges, avec cela une diminution énorme dans le nombre des habitants et des charrues cultivées. La cense de Senicourt était indiquée d'ailleurs comme disparue et à jamais abolie [1].

Au XVIIIe siècle, la pleine tranquillité était assurée au dedans, mais le chiffre des feux n'était pas encore très élevé [2]. On peut cependant présumer qu'au milieu et à la fin du siècle, la commune avait retrouvé environ 300 habitants [3]. Le cahier de Renneville pour les États généraux de 1789 contient un vœu ardent en faveur de l'égalité des impôts et de l'abolition des privilèges [4]. Il n'est pas surprenant qu'un arbre de la Liberté ait été planté alors sur la Place publique comme symbole de l'affranchissement et de l'enthousiasme populaire en 1790. On y montre encore le peuplier planté à cette date, ou plus exactement peut-être son successeur en 1848, et aussi celui qui lui fut adjoint au centenaire de 1889.

La Révolution amena naturellement, avec ses bienfaits, sa part de charges et de contributions, auxquelles la commune de Renneville se soumit comme les autres, ainsi qu'à tous les

1. « Renneville et Senicourt, à l'abbé de Saint-Martin de Laon, autrefois 89 habitants (feux) et 35 charrues ; terroir, 688 arpens, prez, 18 ; (actuellement) charrues, 8 et demi ; pleins mesnages, 56, demi, 7 ; sont taillez à 400 livres ; payent à Rocroy 354 livres. — Ont 31 maisons et 22 granges brûlées, et la cense de Senicourt abolie de longtamps. » (*Registre contenant les paroisses de l'Élection de Rheims, en l'état où Terruel les a trouvées aux mois de janvier et février 1657*). Voir ce passage dans le t. LXXIV des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 293.

2. « Rainneville et Senicourt, *Senicourt ne subsiste plus*, 68 feux. » Election de Reims, feux relevés en 1735, dénombrement publié à la suite du procès-verbal de Caumartin sur la Noblesse de Champagne, *Vouziers*, 1852, p. 171.

3. Il y avait 200 communiants en 1692, d'après un procès-verbal de visite reproduit plus loin en appendice. Ce chiffre avait baissé plus tard : « Le nombre des communiants est de 172 environ ; il n'y a point actuellement de maître d'école, mais il y en a un d'engagé et reçu par la communauté. » Procès-verbal de visite du 21 juin 1743, signé par Pierre de Laplace, prieur curé, Bernard Lacombe, Michel Gosset et Jean Trezeux, habitants. (*Archives de Reims*, fonds déjà cité.) — En 1774, on comptait 220 communiants environ, c'est-à-dire 300 habitants y compris les enfants n'ayant pas encore fait la première communion. (Voir cette pièce en appendice.) Le chiffre des habitants avait atteint 484 en 1825 ; il descendit à 459 en 1851 et à 402 en 1876. (*La population de l'arrondissement de Rethel*, par H. Jadart, 1882, p. 10.)

4. Vœu reproduit dans l'*Essai sur Rozoy*, t. III, p. 85. — Le cahier original est aux Archives de Mézières. Il est reproduit en appendice, VII.

sacrifices nécessités par les guerres et invasions successives[1]. Notre intention ne peut être de retracer l'histoire contemporaine de la localité, regrettant de n'avoir su donner de son passé qu'une pâle esquisse à l'aide de pièces trop peu nombreuses. Souhaitons-lui, du moins, la paix et l'abondance dans le présent et dans l'avenir !

Il est un point cependant que nous voudrions fixer dans l'état actuel du pays, c'est la topographie du terroir, la nomenclature de ses lieuxdits[2], de ses voies de communication[3], de ses anciennes croix et de ses vieux arbres. Sur ce dernier chapitre, nous avons une étude spéciale de M. Jules Carlier à donner en appendice ; elle retracera, plus amplement que nous ne pourrions le faire ici, l'histoire et les dimensions du magnifique tilleul du chemin de Chaumontagne, dit le *Petit Arbre*, incomparable ornement pour le site de Renneville et l'honneur de son terroir[4].

Dans le village même, nous avons à signaler divers types d'anciennes constructions rurales, quelques-unes en briques et formant pavillon autour de la place publique, d'autres en pans de bois garnis de carreaux de terre. En cherchant bien, on retrouverait dans ces vieilles demeures des taques de cheminée en fonte, peut-être des meubles et des ustensiles précieux pour l'étude des anciens métiers : le tissage de la toile, la fabrication du cidre, etc.

Le nom d'un maître-maçon de Renneville est conservé à

1. *Ibidem*, t. II, p. 688, 692 et 704.

2. Nous publions en appendice trois documents, datés de 1610 et 1614, donnant l'indication de nombreux lieuxdits, ce sont les déclarations des usages de Renneville et des biens de l'église, transcrits aux Archives nationales par le très obligeant concours de M. Léon Le Grand, archiviste. Quant aux lieuxdits actuels, nous espérons en publier la liste aussi en appendice, grâce à l'obligeant concours de M. Georges Menu. — De même, nous produirons les extraits des anciens registres paroissiaux, avec les mentions les plus intéressantes, d'après le dépouillement très minutieux qu'a bien voulu en faire M. Jules Carlier, travail facilité par M. Froment, instituteur.

3. *Essai sur Rozoy*, t. I, p. 258, voir une transaction de 1166 relative au pont de Renneville et aux chemins se dirigeant de cette commune vers Chaumontagne et Hannogne, lesquels existent toujours. — Voir *Ibidem*, p. 296, sur l'*Arbre de la Paix* ou le *Gros arbre*.

4. La carte de Cassini indique à cet endroit une croix avec ce nom : *Le Calvaire*. — La carte de l'Etat-major n'en fait pas mention. — L'Atlas cantonal de Vendol pour le département des Ardennes (1837) marque sur le chemin de Renneville vers Chaumontagne d'abord une épine, puis le *Gros arbre*, ensuite le *Petit arbre* et enfin une épine. D'après ce tracé, ce serait le *Gros arbre* qui subsisterait seul.

trois endroits et à proximité de la place. Sur la porte d'une maison de belle apparence (habitation de Mlle Lescuyer), construite en pierres de taille à l'angle de la route de Rozoy, on lit :

F. P. IACQUES DROMAQUE
MAITRE MAÇON ETANT ENTREPRENEUR LOUIS PARIS
A REINEVILLE CE 8 Otobre 1787

On a reporté au mur latéral du café Riché, récemment reconstruit à l'angle de la place, un cadran solaire en pierre portant une mention analogue :

FAIT PAR IAC
QUE DROMAC
1805

Dans le pignon de la maison de culture de M. Bitaille, construite nouvellement, on a replacé la pierre de construction de l'ancien pignon où on lit :

FAITE
PAR MOI
ANTHOINE
TREXEVX
A REINVILLE
EN 1770

Autre pierre de construction au pignon de la maison Leduc, maréchal, portant aussi sur la façade un cadran solaire en ardoise :

DROMAQVE
MAÇON
A RENVILLE
1809

Nous parlerons du pavillon dit l'*Audience*, encore existant dans une maison de culture communiquant avec le cimetière, en traitant de l'église et du lieudit *Saint-Martin*.

CHAPITRE II

Historique de l'église de Renneville.

L'église de Renneville porte inscrite dans ses murailles toute l'histoire du village. Il suffit d'y lire les dates : le portail et la nef marquent l'établissement en pleine prospérité de la commune en 1205 ; — la tour ensuite, et le chevet avec leurs appareils de forteresse, marquent une époque de restauration pour l'édifice et de défense nécessaire pour la localité, au xve siècle comme au xviie. Les bas-côtés et la sacristie sont des additions modernes sans caractère.

Bien que la charte de fondation du village soit muette sur la construction de l'église, c'est un fait qui en ressort de la façon la plus catégorique et qui concorde d'ailleurs d'une manière saisissante avec l'architecture du vaisseau principal encore debout[1]. Nous avons donc, ce qui est toujours rare, une portion d'édifice datée, d'un caractère très simple, mais d'une ampleur réelle au dedans : les piliers et les arcades de la nef sont d'une haute structure, d'un type hardi qui en imposait au visiteur chargé de s'en rendre compte au xvie siècle après une restauration[2]. Les parties ajoutées à l'œuvre primitive ont la même élévation, la même pureté de lignes. Ce sont seulement les réfections en briques du xviie siècle qui ont produit des taches dans l'ensemble, mais ces taches sont comme des cicatrices visibles qui ont guéri les blessures et les plaies des guerres civiles et étrangères. Partout où la solidité n'est pas compromise, ces ajoutés, pittoresques aussi, ont donc un droit glorieux de survie, au nom de l'histoire tout au moins.

C'est tout ce que nous avons à dire de la trace vivante du passé ineffaçable sur les murs de l'église dans son état présent. Il nous reste à lui appliquer les textes, non moins vivants, non moins curieux, des pouillés du diocèse de Reims dont elle fit toujours partie intégrante au doyenné de Saint-Germainmont. Ils remontent au début du xive siècle, pas

1. Toute cette partie de l'église serait édifiée en pierre de Dizy-le-Gros (Aisne), localité voisine encore renommée pour ses carrières. Les matériaux du surplus des constructions ont dû leur être empruntés aussi.

2. Etat du doyenné de Saint-Germainmont en 1512. A Renneville, « ecclesia est magne structure, que tamen satis bene retinetur » (fol. 4.) (*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, série G. 259.)

avant malheureusement, et nous instruisent sur son vocable (St Nicolas), son présentateur (l'abbé de St-Martin), et autres circonstances précisées jusqu'à la fin de l'ancien régime[1].

Une source, plus féconde en renseignements détaillés, vient des visites périodiques des doyens qui eurent lieu à maintes reprises du XVe au XVIIIe siècle[2]. Nous n'en avons pas pour l'époque primitive, qui nous renseigneraient peut-être sur le fait même de la construction que les abbés de Saint-Martin, seigneurs fondateurs et décimateurs du lieu, voulurent rendre digne de la localité qu'ils créaient avec leurs propres ressources. Les habitants ne durent supporter seuls la part de dépenses habituellement à leur charge pour la construction de la nef, car le village, en cours de construction lui-même, leur imposait de lourds sacrifices pour y établir leurs demeures. La nef ne fut pas voûtée, parce que ce n'était pas l'usage de le faire dans les campagnes : elle était recouverte d'un simple plancher, peut-être seulement de la charpente de la toiture. Le chœur primitif, que nous ne connaissons plus, était aussi élevé que la nef et dût avoir des voûtes de même dimension que les voûtes actuelles, dans la proportion de l'arc triomphal du XIIIe siècle qui subsiste encore. Quant à la tour primitive, nous ignorons son emplacement et sa structure ; la tour actuelle nous semble une création postérieure, qui n'a gardé d'ailleurs, dans sa partie haute, qu'une seule baie accompagnée de colonnettes avec chapiteaux à feuillages du XIVe ou plutôt du XVe siècle[3].

Reprenons les textes des procès-verbaux de visites qui débutent avec l'époque calamiteuse du XVe siècle. Celui de 1451 donne le nom du curé, Jean Corbaut, qui sans doute ne

1. Decanatus de Sancti Germani monte. (Pouillés du XIVe siècle.) Presbyter de Rainneville et Rubignis, Monachi albi. — Perrochia de Ranavilla, fundata in honore B. Nicholai, sunt monachi albi. Patronus abbas S. Martini Laudunensis. — Doyenné de Saint-Germainmont (Pouillé de Bauny, 1776). *Renneville*, patronne, la Se Vierge ; présentateur à la cure, l'abbé de St-Martin de Laon ; bailliage de Reims ; 200 communiants ; revenu de la cure, 600 livres ; décimes, 40 livres ; revenu de la fabrique, 25 livres ; décimes, 3 livres ; seigneur, l'abbé de St-Martin de Laon. (*Archives administratives de Reims*, par Pierre Varin, t. II, p. 1066.)

2. Visites générales du doyenné de Saint-Germainmont en 1451, 1475, 1512, vers 1684 et 1716. — Visites particulières de la paroisse de Renneville en 1692, 1743 et 1781. (*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, série G. 259. Visites.)

3. « Notons toutefois que l'appareil est le même à la base de la tour qu'au portail, même mortier de gros sable et chaux ; les joints ont dû être refaits plus tard en mortier de briques pilées et chaux. » (*Note de J. Carlier.*)

résidait pas puisqu'il n'y avait plus de presbytère. L'église a besoin de grandes réparations, vu son état de ruine dans ses parties principales, surtout dans les vitraux et les murs. Toutefois le cimetière était encore bien clos, mais les revenus des biens de l'église étaient nuls par suite de la détresse publique [1].

Le procès-verbal de 1475 constate un bien meilleur état. Cependant le curé Alexandre de la Croix ne résidait pas, c'était Jean Vuynbert, curé d'Hannogne, qui desservait à sa place. L'église était bien fournie d'ornements, vases sacrés, livres, etc. ; surtout elle était remise en état dans son gros œuvre, à l'exception des vitraux, et la nef particulièrement bien entretenue [2]. Est-ce dans l'intervalle des visites de 1451 et de 1475 que fut construit le chevet actuel, peut-être même la tour ? Cela est possible, car l'expression *magne structure* peut s'appliquer aussi bien au chœur qu'à la nef, et le style de ces parties nouvelles pourrait correspondre à la fin du XVe siècle, bien que certains détails accusent le XVIe siècle. La grande fenêtre [3] du fond a tout à fait le caractère rayonnant, qui précéda l'efflorescence des baies flamboyantes. Il est vrai qu'on a pu volontairement donner à la plus grande baie du chevet, même au XVIe siècle, un aspect gothique plus accentué afin de la mettre en harmonie avec la sobre architecture de la nef.

En tout cas, au début du XVIe siècle, l'édifice était tel que

1. Status decanatus Xristianitatis de Sancti Germani monte... Ranavilla anni 1451. — Abbas Sancti Martini laudunensis est patronus ecclesie de Ranavilla..... Frater Joannes Corbaut, ejusdem abbatie religiosus, est curatus dicte ecclesie..... Non est domus presbiteralis. Ecclesia est magne retentionis et est ruinosa in pluribus sui partibus, maxime in vitrinis et muris, et non sunt nisi decem domicilia in villa vel circiter. Cimiterium est competenter clausum..... Redditus dicte ecclesie, ut aiunt custodes, consistunt tantummodo in uno journali prati et in tribus quartellis terre arabilis, que nunc non aratur propter spinas et tribulos (chardons) in dicta terra existentes. (*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché déjà cité.*)

2. Status decanatus de S. Germanimonte, 1475. Raineville. Abbas Sancti Martini laudunensis est patronus... Curatus est frater Alexander de Cruce qui non est residens. Cura deservitur per dominum Johannem Vuynbert, curatum de Hannognia de licencia curie... (Détails sur les dîmes, les ornements, livres, vases sacrés, etc.) Cimiterium non est bene clausum. Ecclesia, que est magne structure, demptis victrinis navis, est competenter retenta. (*Même dépôt.*)

3. Cette fenêtre a de l'analogie avec celle du fond de l'église Saint-Martin de Laon, bien que d'époque différente, et les piliers de la nef de Renneville ont aussi quelque ressemblance avec ceux de la nef de Saint-Martin. Voir l'*Histoire de Laon* par Melleville, t. I, p. 149.

nous le voyons, mais intact alors et dominant avec fierté le village et tout le vallon. C'était, en 1512, un chapelain, Jean Charlier, qui desservait la paroisse, tandis que le curé, Michel Charlier, peut-être son frère, habitait l'abbaye de Saint-Martin de Laon. L'église, le cimetière, le presbytère et le mobilier tout entier sont trouvés en bon état, et les coûtres ou marguilliers ne reçoivent ni réprimande, ni injonction de la part du doyen [1].

Depuis cette visite jusqu'en 1663, nous n'avons aucun document officiel sur la tenue de l'église, mais il est facile de se rendre compte des misères qu'elle subit, comme le village, sous la Ligue et sous la Fronde. Ce fut alors que la tourelle Saint-Michel et le corps de garde de la tour furent l'objet d'attaques et de défenses dont leur état matériel garde les traces. Mais ces luttes n'ont pas eu d'annalistes locaux pour les consigner, et nul écho bien précis n'est parvenu jusqu'à nous sur ces faits quotidiens mais peu saillants au milieu des grandes crises qui atteignaient la France tout entière. Les protestants étaient nombreux et puissants dans la région ; ils firent des incursions contre les catholiques et ceux-ci ripostèrent par des coups et des pillages analogues. C'est la loi de la guerre. De même, les bandits armés sous la Fronde à la solde de l'étranger ou des princes rebelles ne ménagèrent ni les églises, ni l'asile des laboureurs inoffensifs. Ceux-ci purent légitimement leur courir sus, après avoir mis en réserve dans l'église, sous son double plancher ou dans ses souterrains, tout ce qu'ils avaient de précieux. Ils avaient même installé à demeure des coffres dans le lieu saint, pour y sauvegarder leurs hardes.

Voici la description que nous donne de la paroisse un dignitaire du chapitre de Reims, M. Taillet, en 1663 et en 1671 :

« Renneville, St Nicolas, le XXII juin 1663, M. Taillet. XX s. — L'église de St Nicolas de Renneville. Frère Nicolas Vrayet, religieux de St Martin de Laon, curé ; Jacques Chemin, maître d'eschole ; Jean Chapelet et Regnaut Jonquet, coustres. Il n'y a point de belle mère. L'abbé de St Martin, patron de la cure et seigneur

1. Status decanatus de S. Germani monte, Regneville, 1512. In ecclesia parochiali de Regnevillâ deservit in divinis dominus Johannes Charlier, capellanus approbatus ex parte curie remensis. Curatus est frater Michael Charlier, religiosus Sancti Martini laudunensis. Dicta ecclesia est magne structure, que tamen satis bene retinetur..... Cimeterium est bene clausum. Domus presbiteralis bene se habet... Custodes sunt Goddefrinus Hanequineau et Johannes Jacque, quibus nihil injunctum est. (*Archives de Reims, fonds déjà cité*, registre, p. 4.)

du lieu, possède VII charues tournantes exemptes de dixmes. Le s^r curé perçoit toutes les dixmes. Le St Sacrement est en un ciboire de cuivre en un tabernacle posé sur l'autel. Les fonds et S^tes huiles en estat. Le cemitier ouvert de tous costés. L'église possède XXXVI jalois de tere, loués XXXVI livres. Il y a un calice d'argent et des ornemens suffisament. Il y a deux cents communians ; les comptes se rendent exactement.

« Nous avons ordonné au s^r curé de faire élire une belle mère, et en recevoir le serment [1] ; et faire fermer le cemitier de telle sorte que les bestiaux n'y puissent entrer.

« Donné une boette d'argent.

« Le 2 juillet 1671. L'église est pleine de coffres et les paroissiens ont fait un double plancher dans la nef à cause des passées des soldats ; le reste est en estat [2]. »

Quelques années plus tard, en 1676, c'est l'archevêque lui-même, Charles-Maurice Le Tellier, qui décrit en ces termes l'état de la paroisse :

« St Nicolas de Renneville, à la présentation de l'abbé de St Martin de Laon, venu à Hanogne le 14 juin 1676. Fr. Nicolas Vrayet, religieux de ladite abbayé, âgé de 48 ans. C'est un bon religieux qui a de l'esprit et qui fait bien son devoir. Son presbytère en mauvais état. Il le bâtit actuellement presque à ses dépens.

« Ordonner au curé de se servir des livres d'église à l'usage de mon diocèse et non pas de ceux de Prémontré. Je suis content de lui sur cela.

« 200 communiants. Il n'y a point de sage femme [3]. Le cimetierre est ouvert. Le curé m'a promis qu'il y aurait bientôt un confessionnal.

« Nicolas Canon l'aisné, (l'envoyer) à M. de la Illière pour le chastier, il ne fait pas ses pâques.

« Que des 400 livres, qui sont d'argent à l'église, on en réparera la tour [4]. Les habitans y mettront 600 livres de leur argent et le curé abandonne sur ces 400 livres de l'argent de l'église ce qu'il en prétendoit pour obits.

« J'ai réglé que le curé entretiendroit doresnavant comme décimateur le cœur et cancel. Qu'on ferme le cimetierre. »

1. Sage femme choisie dans le village, voir note plus loin.

2. *Archives de Reims*, fonds de l'Archevêché, G. Visites, registre couvert en parchemin, n° 94.

3. *Sage femme* ou *belle mère*. On appelait ainsi la femme du village élue par les autres femmes pour les assister dans leurs couches. Elle était approuvée par le curé en vue de l'administration du baptême.

4. La tour porte, en effet, à deux endroits dans les parties supérieures refaites en briques les dates de 1665 et de 1679.

Voilà des faits précis, des ordres impérieux, qui révèlent ici, comme partout, l'archevêque réparateur infatigable des désastres de la guerre, vigilant pour la réfection des églises et la guérison des plaies morales du clergé ou des paroissiens. Il parcourait les campagnes comme les villes, notait sur place tous les incidents, et faisait ensuite exécuter ses ordonnances avec une indomptable fermeté. En outre, il commettait à époques fixes des visiteurs spéciaux pour s'assurer de la réforme des abus, et c'est ainsi qu'il nous reste un procès-verbal de visite très détaillé de la paroisse de Renneville par le doyen de Saint-Germainmont, en date du 17 janvier 1692. Ce document est donné à l'appendice dans ses parties principales : on y verra notamment qu'à cette date l'église était encore « en méchant état », et que les fenêtres de la nef restaient ouvertes aux intempéries ; — on y conservait (chose bien oubliée depuis) des reliques de saint Batian, évêque de Lodi au ve siècle, dont la fête se célébrait le 19 janvier, et qui eut un autel sous son titre dans l'église au XVIIIe siècle ; — la condition du curé et celle du maître d'école, comme on disait alors, sont précisées sur les points essentiels, de même que beaucoup de faits locaux qui seront lus avec intérêt [1].

D'autres procès-verbaux de visite se succèdent pour le XVIIIe siècle, bien que les successeurs de Le Tellier n'aient plus le même zèle que lui pour la visite pastorale. L'un d'eux délégua un chanoine, en 1743, pour parcourir les doyennés ruraux, et son examen ne manque pas d'un certain optimisme inséparable des tendances de l'époque [2]. Il règne, au contraire, un esprit de minutie et d'amour du détail dans le questionnaire qui fut envoyé à tous les curés du diocèse en 1774. Les réponses du curé de Renneville, Sébastien-Xavier Seguin, sans avoir l'originalité de plusieurs de ses confrères, nous donnent cependant un résumé fort curieux de l'état de cho-

1. Voir en appendice la pièce V.

2. Du 21 juin 1743, visite de l'église de Renneville par Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, commis par Son Altesse Mgr l'Archevêque duc de Reims pour faire la visitte de son diocèse, assisté de M. de Laplace, chanoine régulier de Prémontré, prieur curé du lieu, de M. Sta, curé de Sévigny, et de M. Meusnier, curé de St-Quentin-le-petit..... Rien de défectueux dans le mobilier, ni dans le corps de l'église ; il faut enfermer les titres de l'église dans une armoire à deux clefs que l'on établira ; le revenu de la cure est de 700 livres année commune, et celui de la fabrique environ de cent livres. M. l'évêque de Laon, en sa qualité d'abbé de Saint-Martin, est présentateur à la cure et seul décimateur. (*Procès-verbal aux archives de Reims, fonds déjà cité.*)

ses à ce moment au point de vue du nombre et des professions des habitants et surtout de l'état de l'église et des réparations que l'on y désirait exécuter en maçonnerie et en couvertures. C'est un ensemble étendu pour la fin de l'ancien régime et qui mérite d'être approfondi dans le texte lui-même [1].

Nous signalerons encore avant la Révolution les rapports très précis de l'actif doyen M. Desoize, curé de Sévigny, qui surveille la tenue de l'église par ses démarches et ses observations au spirituel et au temporel. Il trouve que l'édifice « s'annonce bien et pour le dedans et pour le dehors », mais qu'il faudrait obvier à l'humidité qui y règne (comme aujourd'hui encore) par des tranchées revêtues de briques au pied des murs [2]. Il s'intéresse à une confrérie de Saint-Hubert et à la fondation de saluts [3]. Il cherche même à augmenter les ressources de la fabrique par une plantation d'arbres à fruits dans le cimetière et provoque la construction d'une sacristie [4]. Bien qu'autorisée par l'autorité diocésaine [5], cette construction n'eut pas lieu ou ne fut que provisoire, car cet appendice de

1. Voir en appendice la pièce VI.

2. « L'église grande, bien éclairée, bien pavée, s'annonce bien et pour le dedans et pour le dehors... ; il y a de l'humidité au pied des murs du chœur et de la chapelle collatérale du midi, ainsi qu'au nord ; on devra creuser un fossé ou tranchée revêtue de briques pour y obvier. » *Visite de l'église de Renneville* par l'abbé Desoize, curé de Sévigny et doyen de Saint-Germainmont, le 11 juin 1781, aux Archives de Reims, au fonds déjà cité.

3. « Il n'y a dans la paroisse qu'une seule confrérie, de St Hubert *ad devotionem*, sans aucun titre. Chaque confrère et consœur donnent un sol par chaque année pour une grand'messe qui se chante le jour de la fête... Monsieur le prieur (l'abbé Dessain, curé du lieu) et les principaux habitants... désireraient qu'il plût à Son Excellence de permettre que la bénédiction fut donnée avec le St Sacrement les quatre principales fêtes de l'année à un salut que chanterait M. le Prieur *ad majorem Dei gloriam* et sans retribution, observant que jamais on ne donne de bénédiction dans cette paroisse à la réserve de l'Octave (du St Sacrement). » (*Même visite du 11 juin 1781.*)

4. « Les revenus de la fabrique pourraient à l'avenir être améliorés considérablement, si dans le cimetière, qui est très vaste pour une petite paroisse, bien clôturé de hayes vives, en bon terrein et bonne exposition, il se faisait au compte de l'église une plantation d'arbres à cidre dont la dépouille se vendroit très bien dans le païs. » (*Même visite du 11 juin 1781.*) Cette même visite motive la construction d'une sacristie sur le cimetière contre les piliers du chœur.

5. Ordonnance de l'archevêque prescrivant la construction d'une nouvelle sacristie (7 avril 1783). *Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, série G, 259.

l'église, que l'on réclamait encore en 1844 [1], ne fut établi que plus tard dans des conditions suffisantes.

La Révolution de 1789, qui réalisa les vœux des habitants par la suppression des derniers droits féodaux et le régime de l'égalité, apporta au contraire un trouble profond dans leurs habitudes par la constitution civile du clergé. Le curé, M. du Metz de Fromentel, refusa le serment à cette constitution et quitta sans doute la paroisse en 1791, après l'élection d'un curé constitutionnel. Sans ébaucher l'étude des misères et des embarras de la période révolutionnaire au point de vue du culte et de l'entretien sans nul doute défectueux de l'église, nous pouvons relater la présence d'un ministre de la religion en 1798, d'après la déclaration qu'il en fit à l'autorité civile [2]. Le Concordat approchait et vint rétablir, à la satisfaction générale, un accord indispensable pour la paix publique. L'église, officiellement rouverte alors et réparée dans la mesure nécessaire, reprit son emploi séculaire pour le service religieux.

Nous empruntons à un relevé dressé avec soin [3] la liste des curés depuis le milieu du XVIIe siècle [4].

« Voici, suivant l'ordre des temps, les noms des curés de la paroisse de Renneville :

Depuis 1645 jusqu'en 1647. — Dominique Gérard.

Depuis 1653 jusqu'en 1692. — Maître Frère Nicolas Vrayet, prêtre prieur curé de Renneville.

Depuis 1692 jusqu'en 1696. — Antoine Fromage.

1. « Il est à regretter qu'il n'y ait aucune sacristie à l'église de Renneville ; c'est la chapelle de St Sébastien, à droite du chœur, qui en tient lieu. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

2. Le 23 juillet 1798, l'administration cantonale de Chaumont-Porcien recevait du citoyen Jean-Charles Richot, « ex-prêtre, ministre du culte catholique », la déclaration qu'il venait de Novy, canton de Sault-les-Rethel, pour faire sa résidence à Renneville et y exercer le culte catholique conformément aux lois de la République. » (*Essai sur Rozoy*, t. II, p. 723.)

3. *Statistique historique de la paroisse de Renneville*, demandée le 1er février 1844 par les ordres de Mgr Gousset. Elle forme un manuscrit de 9 pages in-4°, déposé aux Archives de l'Archevêché de Reims et obligeamment communiqué par M. l'abbé Hannesse, secrétaire, en août 1900. Les archives locales n'en ont pas conservé le double.

4. Auparavant, les documents que nous produisons signalent : Frère Jean Corbaut, curé en 1451 ; Frère Alexandre de la Croix, en 1475 ; Frère Michel Charlier, en 1512 ; Frère Regnault Dupuy, docteur en théologie, en 1556 ; Frère Vincent Cordier, en 1610, tous de l'ordre des Prémontrés.

Depuis 1696 jusqu'en 1697. — Adrien-François Bertrand.

Depuis 1697 jusqu'en 1723. — Maître Henry Grisollet, religieux profès de l'abbaye de St-Martin de Laon, ordre des Prémontrés, prieur curé de Renneville ; il est mort à Renneville à l'âge de 63 ans.

Depuis 1724 jusqu'en 1730. — François de Sorbon.

Depuis 1730 jusqu'en 1744. — Pierre de La Place.

Depuis 1744 jusqu'en 1759. — Hocart.

Depuis 1759 jusqu'en 1763. — Gabriel Dutemple ; il est mort à Renneville le 31 mai 1763.

Depuis 1763 jusqu'en 1785. — Sébastien-Xavier Seguin.

Depuis 1785 jusqu'en 1791. — Du Metz de Fromentel[1].

Depuis 1802 jusqu'en 1804. — M. Bida, curé de Fraillicourt et Renneville ; il est actuellement chanoine titulaire de la cathédrale de Reims (1844).

Depuis 1804 jusqu'en 1807. — M. Hezette, curé-desservant de Renneville.

Depuis 1808 jusqu'en 1829. — Jean-Charles-Antoine Lacroix, curé-desservant de Fraillicourt et Renneville ; il est mort à Fraillicourt en 1829[2].

Depuis 1829 jusqu'en 1843. — André Bernard, curé de Fraillicourt et Renneville. » Ce dernier est décédé curé d'Éteignères (Ardennes), et son portrait est conservé au presbytère de Fraillicourt.

Depuis cette date, les curés desservants de Renneville furent : M. F. Renault (1er juillet 1843 au 25 janvier 1895)[3]; M. Kieffer, par intérim, et M. l'abbé A. Monchené, curé de Fraillicourt et de Renneville depuis le 20 octobre 1896, plein de zèle et de sollicitude pour ces deux paroisses.

1. D'après une annotation d'un exemplaire de l'*Almanach historique de Reims pour 1789*, que je possède, ce curé resta fidèle et ne prêta pas serment à la Constitution civile du clergé.

2. Il est toujours recommandé au prône dans ses anciennes paroisses. Voir sur lui les pièces données en appendice relativement à ses états de service. Les Archives de l'Archevêché de Reims conservent un recueil mss. in-12, composé par l'abbé Baronnet, ancien curé de Cernay-en-Dormois, donnant le tableau du clergé du diocèse de Reims pendant la Révolution, séculier, régulier, insermenté ou assermenté. On y lit cette mention : « Prêtres demeurés fidèles et autres promus aux ordres pendant la Révolution, Diacres et autres ordres, (entre autres :) LACROIX (Jean-Charles-Antoine) », qui était le futur curé de Fraillicourt et Renneville, parti de France en 1790 ou 1791 et rentré au moment du Concordat vers 1801. Né à Adon (Ardennes), fils du maître d'école de cette commune, il était le grand-oncle de l'auteur de cette notice.

3. Notice sur l'abbé F. Renault dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, t. XXVIII, p. 76.

CHAPITRE III

Description de l'église de Renneville.

Cette église se dresse sur un monticule ombragé de quelques beaux arbres et dominant le village ; elle est entourée du cimetière sur toutes les faces ; vers l'est, le cimetière est contigu à une maison de culture, où une porte donne même accès dans ses dépendances. C'est l'ensemble qui constituait le domaine primitif des seigneurs de Rozoy, puis de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, domaine qui a donné naissance au village et sur lequel les religieux construisirent l'église en 1205. L'abbaye conserva le terrain voisin de l'église comme chef-lieu de sa seigneurie, siège de la justice locale et résidence de ses représentants ou fermiers. Ce terrain est devenu propriété privée depuis la Révolution, mais l'église reste dans les mêmes conditions.

Tel est l'état de choses qui se perpétue depuis bientôt sept siècles, et Renneville pourrait fêter en 1905 le 700e anniversaire de sa fondation. Son église, ou du moins la nef, serait le témoin survivant de son origine. La description de cet édifice, qui comporte beaucoup de parties ajoutées et d'accessoires pour la défense, ne peut être rédigée sur un plan d'une unité parfaite ; nous la donnerons, autant que possible, dans l'ordre chronologique, au dehors d'abord et ensuite au dedans.

Avant de produire notre description, nous jugeons indispensable de la faire précéder d'une notice composée vers 1845, erronée sur plusieurs points, mais utile à connaître en ce qu'elle précisait l'état du monument il y a un demi-siècle.

Voici cette notice de M. Jean Hubert, inspecteur des monuments historiques du département des Ardennes, qui classa parmi eux l'église dont nous nous occupons :

« XLVIIe. Renneville. *Église de style ogival du XVIe siècle, les transepts, le chœur, le portail, les tours et les tourelles doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

« Cette église est composée d'une nef principale à trois travées [1] et de deux bas-côtés éclairés par trois fenêtres. Le plafond de la nef et des bas-côtés est en bois, et le tout est de construction récente. Deux transepts à voûte ogivale, percés d'une fenêtre

1. Erreur, il y a quatre travées de chaque côté de la nef, y compris la tour.

ogivale à deux meneaux [1]. Chœur à voûte ogivale, terminé carrément, avec nervures anguleuses et écussons. L'un de ces écussons porte une fleur de lys ; un autre des armoiries que l'on ne peut distinguer du bas de l'église ; un troisième porte une tête d'homme. Il est percé de trois fenêtres ogivales ; celles de côté à un meneau ; celle du fond, qui est très belle, à trois meneaux surmontés d'une rosace qui contient encore quelques fragments de vitraux peints [2]. Piliers avec chapiteaux à crochets et à dessins enroulés. Le portail principal est ogival. De chaque côté sont trois piliers avec chapiteaux à crochets. Les voussures sont du même style que les piliers.

« La façade est percée de deux fenêtres et soutenue par deux contreforts. Au-dessus du portail est un mâchicoulis. A droite de cette façade est une tourelle ronde crénelée ; à gauche, le clocher qui est formé d'une grosse tour quadrangulaire, percée de fenêtres, flanquée aux angles de tourelles rondes crénelées. Une fenêtre ogivale au nord. Le dessus de la tour est voûté d'ogive avec nervures anguleuses.

« Derrière l'abside, il y avait deux tourelles rondes ; elles sont aujourd'hui en ruines. La plupart des contreforts sont ornés de dais bien sculptés [3].

« Cette église, située sur un point assez élevé, offre un aspect très pittoresque. L'intérieur en est fort sale, et le plafond est en latteaux qui n'ont pas été recouverts [4]. »

Nous arrivons maintenant à décrire nous-même l'édifice dans son état actuel, à la suite de trois visites sur les lieux et à l'aide des relevés de l'architecte [5].

Extérieur.

Façade occidentale et portail. — Vers l'ouest, en face de l'entrée du cimetière, se dresse la façade de la nef, ayant conservé son architecture du début du XIIIe siècle, sauf dans la partie supérieure.

La porte en arc brisé s'ouvre sous un tympan refait en bri-

1. Celle du côté nord seulement est à deux meneaux.

2. Vitraux disparus malheureusement et remplacés par un assemblage de vitres de couleur. Un seul débris ancien (sorte de niche Renaissance) subsiste dans le lobe supérieur de la fenêtre latérale nord du sanctuaire.

3. Ces dais sont enlevés de la place qu'ils occupaient ; nous en avons vu un débris dans le cimetière et un autre dans la rue voisine de l'église (1900).

4. *Statistique monumentale du département des Ardennes*, dressée par Jean Hubert en 1845 et publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, 1853, t. XVIII, p. 248.

5. Visites des 19 juillet 1878, 13 septembre 1897 et 30 août 1900.

ques dans le haut[1] ; l'archivolte est formée de trois tores en retraite reposant sur des colonnes munies de chapiteaux à crochets. Tout cet ensemble, construit en bons matériaux, est bien conservé dans sa simplicité primitive[2].

Au-dessus de la porte, et à peu de distance, s'ouvrent deux fenêtres en arc brisé sans encadrement ; plus haut s'ouvrait une rosace dont la trace est saillante, mais qui a été bouchée en briques, probablement au XVIe siècle, pour établir au milieu un mâchicoulis encore existant sur ses trois consoles en saillie et dominant l'entrée de l'église.

Le sommet du pignon a été refait en briques sans caractère d'architecture, et percé d'une baie carrée également sans caractère. Deux solides contreforts en pierre, refaits partiellement en briques, s'appuyent sur les côtés de la façade dans sa partie la plus ancienne.

Tour et tourelle. — La façade du XIIIe siècle a été élargie des deux côtés pour être accompagnée de tout un appareil militaire, créé probablement au XVe siècle pour assurer la défense et la sécurité du village. Sur la gauche, c'est-à-dire vers le nord, on éleva une tour carrée qui devient octogone au sommet et supporte aux angles trois petites tourelles d'observation. Sur la droite, c'est-à-dire vers le sud, on bâtit une large tourelle circulaire couverte d'une toiture en poivrière, percée de meurtrières et garnie de mâchicoulis[3].

La tour, accolée au portail, servit donc à la fois de lieu de défense et de clocher, son rez-de-chaussée s'appelle même encore le *corps de garde*, et la tourelle, à l'opposé vers le sud, fut bâtie en pierre et uniquement consacrée à la défense dans ses trois étages sous le vocable de *Saint-Michel*, patron des guerriers et des lieux fortifiés, très vénéré sous ce titre au XVe siècle.

Construite en matériaux solides, sans aucun ornement, la

1. Nous y avions observé, en 1878, la vieille porte en bois sculpté, dont les vantaux portaient encore leurs ferrures fleurdelisées.

2. « La porte principale est ogivale, l'ogive est soutenue de chaque côté par trois colonnes avec chapiteaux à crochets, et les voussures sont formées de la même manière et correspondent aux colonnes. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

3. « La façade de l'église, percée de deux fenêtres ogivales, est flanquée de deux contreforts ; au-dessus de la porte, est un mâchicoulis ; on remarque encore de nombreux créneaux. A droite de la façade, se trouve une tourelle ronde crénelée, et à laquelle on voit encore trois mâchicoulis mutilés. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.) — Sur l'architecture de l'église de Renneville, voir aussi l'*Essai sur Rozoy*, t. II, p. 83.

tour, d'une masse imposante, est flanquée de contreforts droits aux angles vers le nord et vers l'est ; elle est percée de deux fenêtres en arc brisé, étroites et ébrasées, aujourd'hui bouchées à l'étage inférieur. La partie supérieure de la tour, avant les réfections en briques, était aussi percée, sur chacun de ses pans, de baies en arc brisé encadrées de tores : la seule qui subsiste avec son encadrement en pierre muni de deux colonnettes avec chapiteaux à feuillages, se trouve à l'angle nord-est près de l'escalier de la tourelle et visible seulement à l'intérieur [1].

Deux tourelles, refaites en briques sur bases en pierre, garnissent la face de la tour vers l'ouest à sa partie supérieure, l'une avec escalier reposant sur les contreforts d'angle, et l'autre en encorbellement sur le contrefort voisin du portail. Ces tourelles sont recouvertes de toitures en poivrière très pointues. — La troisième tourelle, sur la face nord de la tour, a été refaite en briques, mais sa toiture en ardoises est plus basse que celle du devant. Des têtes grotesques ont été sculptées à la base de l'encorbellement de ces tourelles.

La tour est percée, en outre, de nombreuses ouvertures servant de meurtrières aux différents étages ; on voit encore un mâchicoulis à la face vers l'est reposant sur deux consoles [2]. A l'angle vers l'est et le sud-est, la face de la tour a été refaite en briques à l'époque moderne ; les réfections en briques sur les autres faces remontent au XVIIe siècle : la date de 1665, en briques noires vernissées, se lit à la face vers le nord, et celle de 1679 à la face vers le sud, au-dessus de la baie sans caractère du sommet et au-dessous de la corniche supportant la flèche.

Haute d'environ 23 mètres en maçonnerie, la tour porte les traces des assauts qu'elle a subis et aussi les atteintes de la

1. La montée des cloches et la pose des deux cadrans de l'horloge ont pu contribuer à défigurer ces baies qui ajoutaient à la beauté de la tour.

2. Le *Dictionnaire de Trévoux* définit ainsi ce terme : « *Machecoulis* ou *Machicoulis*, espèce de fortification, parapet en saillie ou galerie garnie d'une devanture faite de dalles ou de briques, et soutenue par des courbeaux, qu'on faisait au haut des tours ; l'espace des courbeaux étant à jour servoit à jetter des pierres et autres choses pour empêcher qu'on n'approchât du pied de la muraille. » — D'après le même *Dictionnaire*, les meurtrières sont des ouvertures dans une muraille pour tirer, et les créneaux sont des dentelures au haut d'une muraille, également pour tirer. En ce sens, il n'y a jamais eu de créneaux à l'église de Renneville, mais seulement des meurtrières. Il n'y a donc pas lieu d'en créer au sommet des tourelles d'angle, à la place des toitures en poivrière.

vétusté, mais ses bases paraissent solides et rien n'a fléchi dans son gros œuvre, malgré les réfections qui la bigarrent. Elle est recouverte d'une flèche en charpente à six pans assez bien proportionnée, et surmontée d'une croix en fer fleurdelisée très simple et d'un coq. La hauteur totale serait de 33 mètres [1]. Des réparations y furent opérées en 1819 et en 1837 [2]. Si on la reconstruit, qu'on la refasse telle qu'elle est.

La tourelle défensive de Saint-Michel est de proportions beaucoup plus modestes que la tour. Elle est accolée à l'angle d'une construction en craie servant de chapelle latérale au sud du portail. Elle est percée de petites meurtrières et porte les appareils encore visibles de deux mâchicoulis sous la corniche. La pierre de sa muraille est rongée, sans que sa solidité soit compromise. Elle doit être conservée intacte.

Nef et bas-côtés. — La nef principale, assez élevée, est recouverte d'une toiture en ardoises, qui se continue à la même hauteur au-dessus du chevet. La nef n'offre plus, ni au sud ni au nord, d'autres vestiges de l'architecture primitive que sa corniche à modillons qui est bien du XIIIe siècle. Les fenêtres hautes ont été bouchées à une époque que nous ne saurions préciser, et leurs traces, encore visibles par endroits, indiquent que ces baies assez élevées et en arc brisé correspondaient aux travées de la nef.

Quant aux murs des bas-côtés, ils sont d'époque très moderne (vers 1840), reconstruits en pierres et briques avec fenêtres cintrées sans caractère. Cette reconstruction a été fâcheuse en ce qu'on n'a pas suivi le tracé des anciens murs, et que, par suite du rétrécissement des basses nefs, on a

1. « A gauche de la façade occidentale est le clocher qui est formé d'une grosse tour quadrangulaire percée de fenêtres, flanquée aux angles de tourelles cylindriques crénelées ; à la face septentrionale on voit une fenêtre ogivale, et au levant on voit un machicoulis ; du sol au sommet de la flèche, le clocher a 33 mètres de hauteur. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

2. Délibération de juillet 1819, à l'occasion d'une « réparation à faire à la « flèche de l'église ; il se trouve que l'enfrètement de la croix n'est plus de « qualité suffisante, par l'eau qui a pénétré et a occasionné la pourriture « des bois ; il s'agit d'en ôter ladite croix pour réparer partie ou neuf et « pouvoir la reposer avec assurance. Ce dernier parti est le seul moyen « pour éviter plus grand danger par sa chûte que l'on craignait depuis plu- « sieurs années. La dépense sera de 300 francs ». — En 1837, la commune s'impose pour la somme de 600 francs pour « des réparations urgentes et « indispensables à faire à la flèche et aux gros murs dégradés par les « pluies ». (Registre des délibérations municipales ; il ne remonte pas au-delà de 1816.)

laissé en dehors de l'édifice une portion de l'arcade gothique communiquant avec la chapelle du sud [1].

Au bas de la nef latérale sud, se trouve une construction du xve ou xvie siècle, plus large, avec toiture à deux rampants, sans ouvertures, contre laquelle fait saillie la tour de Saint-Michel.

Chapelles latérales. — L'église de Renneville n'a point de transept proprement dit, mais deux chapelles latérales du xve siècle d'inégale hauteur sont accolées au chevet. Celle du sud est recouverte d'une toiture en appentis actuellement sans pignon ; contrefort à l'angle et fenêtre cintrée non ébrasée sur la face vers le sud. Un grillage, avec barreaux en fer d'aspect ancien, protège cette fenêtre. Une sacristie moderne en briques occupe l'intervalle entre la chapelle du sud et le chevet.

Au nord, la chapelle latérale est plus élevée, avec pignon et toiture à deux rampants, recouverte en ardoise. Deux larges meurtrières sont béantes sur la face vers le nord au niveau de la toiture. Au-dessous, s'ouvre une belle fenêtre gothique, divisée par deux meneaux en trois baies, celle du milieu plus élevée ; elles sont terminées toutes les trois par un arc trilobé et offrent un assemblage fort simple mais élégant.

Un contrefort très saillant soutient la muraille à l'angle du côté du chevet, et un contrefort droit se dresse du côté opposé. Comme l'autre contrefort, il est recouvert d'un petit toit en ardoises, mais sa partie supérieure est mutilée ; on y voit la trace d'une niche dont le dais a été arraché. Ce dais existait encore en 1844, et ses débris gisent dans le cimetière, tandis qu'une autre pierre sculptée semblable, gisant dans la rue voisine, provient d'un autre contrefort [2].

Une corniche simple règne sous la toiture sur les faces latérales de la chapelle. La face vers l'est offre les traces d'une fenêtre en arc brisé, maintenant bouchée, et d'une ancienne meurtrière ouverte à côté.

Chevet et tourelles. — Un chevet carré à deux travées

1. « On voit avec peine le peu de goût qui a présidé, dans les derniers temps, à la reconstruction des murs des bas-côtés ; ces nouveaux murs, au lieu de se trouver sur les fondements des anciens, rentrent dans l'église d'environ deux mètres ; de sorte qu'ils cachent aux regards une partie de la voûte des chapelles latérales, ce qui est d'un très mauvais effet et défigure tout à fait l'édifice. » (*Statistique de la paroisse en 1844.*)

2. « Plusieurs des contreforts sont ornés de dais sculptés avec soin et d'une bonne facture. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

termine l'édifice du côté de l'est ; c'est une construction très solide en pierres bien appareillées, qui porte tous les caractères de la fin du xve siècle, principalement dans la vaste fenêtre rayonnante qui occupe toute la face au levant. Un cordon très saillant, avec ressauts, règne sur toute la muraille à environ un mètre de hauteur.

Du côté du sud, le chevet est percé d'une fenêtre gothique à un meneau avec arc trilobé dans chaque baie ; encadrement de moulures tout autour de la fenêtre. A l'angle, contrefort refait en briques au sommet. — Même fenêtre et dispositions analogues du côté nord. Une corniche avec simples moulures règne sous la toiture de part et d'autre.

La portion caractéristique du chevet est sa façade vers l'est, qui offre le même appareil défensif que la haute tour accolée au portail. Au chevet se dressent, comme à la tour, deux tourelles d'observation aux angles, et le pignon en pierre avec lucarne est lui-même percé de cinq trous formant autant de meurtrières. Malheureusement, les tourelles latérales ont perdu leur couronnement, elles ont été démolies à des hauteurs inégales, et leurs bases seules offrent des vestiges de leur belle ordonnance[1]. La tourelle du nord-est s'étage en encorbellement au-dessus d'un contrefort, et on voit à la base une petite figure d'ange mutilée. — La tourelle du sud-est repose sur une tour épaisse, semi-circulaire, contenant l'escalier à vis qui conduit aux combles de ce côté ; cet escalier, se prolongeant à la base, descendait, nous a-t-on dit, dans un souterrain de refuge dont l'entrée est maintenant obstruée.

La grande fenêtre au levant subsiste seule dans son ancien aspect d'un beau type rayonnant ; trois meneaux la divisent en trois baies tréflées et surmontées de rosaces d'un caractère régulier, le tout bien conservé dans son intégrité au dehors comme au dedans.

Intérieur.

Nous avons donné plus haut la notice de l'archéologue chargé du classement officiel, voici celle du curé de la paroisse, qui s'intéressait à l'édifice à bien des titres et en connaissait les détails et les besoins les plus urgents :

1. « Autrefois, derrière l'abside, se trouvaient deux tourelles cylindriques qui complétaient le système de fortifications, l'une de ces tourelles existe encore, l'autre a été détruite ; derrière la chapelle de St Sébastien, à droite de l'abside, on remarque encore un machicoulis. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

« L'église de Renneville a trois nefs ; la nef principale est séparée des bas-côtés par deux rangées de piliers ; ces piliers sont en pierre de taille, de forme carrée, et n'ont qu'un simple tailloir pour chapiteaux ; ils soutiennent d'un côté quatre arcades ogivales, de l'autre cinq arcades aussi ogivales [1]. Les trois nefs sont simplement plafonnées en bois, mais le chœur et les bras du transept sont voûtés en ogive ; les bras du transept sont percés d'une fenêtre ogivale à deux meneaux [2] ; le chœur se termine carrément ; l'arcade qui y donne entrée est ogivale ; l'ogive repose de chaque côté sur un groupe de trois colonnes, auxquelles sont jointes les colonnes qui soutiennent les premiers arceaux de la voûte du chœur ; les autres arceaux de cette voûte, qui est très élevée et très hardie, sont soutenus par quatre autres colonnes engagées, deux dans le mur méridional de l'abside et les deux autres dans le mur septentrional. Les chapiteaux de ces différentes colonnes sont sculptés à crosses, crochets et dessins enroulés. Les nervures de la voûte sont anguleuses et portent des écussons : l'un d'eux porte une fleur de lys, l'autre un écusson armorié, le troisième une tête ; la voûte du chœur forme deux travées, celle du bras droit du transept en forme deux aussi ; celle du bras gauche en forme une. Il y a encore une autre travée à la partie inférieure du bas-côté de droite ; la voûte est en ogive avec nervures comme dans le chœur et le transept ; cette dernière sert de chapelle aux fonts baptismaux. Les fenêtres du chœur sont ogivales ; celles de côté sont à un meneau ; celle du fond, qui est fort belle, est à trois meneaux surmontés d'une rosace d'un bon travail ; on remarque encore quelques fragments de vitraux peints [3]. »

Après ce coup d'œil général assez exact sur l'intérieur, nous allons en reprendre les différentes parties afin d'en préciser l'âge et l'étendue [4].

Nef et bas-côtés. — La nef dans toute son étendue, du portail à l'arc triomphal, appartient au début du XIIIe siècle, date fixée pour nous par l'établissement du village en 1205. Elle est très sobre comme lignes d'architecture, et cependant son élévation, sa largeur, l'ampleur de ses arcades lui donnent un caractère de grandeur et de solidité qui frappe le visi-

1. La première des arcades, sur la gauche en entrant, a été bouchée en briques pour clore le dessous de la tour avec laquelle elle communiquait. La nef n'a que quatre travées de chaque côté.

2. Du côté nord seulement. Pour nous, ces bras du transept sont plutôt simplement des chapelles latérales.

3. Vitraux disparus, comme il a été dit plus haut. *Statistique de la paroisse de Renneville*, 1844.

4. La longueur de l'édifice est de 31 mètres ; sa largeur de 13 mètres. (*Dimensions données dans la statistique de la paroisse en 1844.*)

teur [1]. Malgré l'absence de voûtes, qui n'entrent pas dans son plan, elle se suffit par ses dimensions régulières, et l'on n'a à regretter que la mutilation des fenêtres hautes qui ont été toutes bouchées à une époque incertaine [2].

Il serait possible sans doute de les rouvrir en consolidant la muraille.

Le plancher qui recouvre la nef est de création postérieure, car il masque le haut de la rosace qui s'ouvrait au-dessus des deux fenêtres à lancettes. Il est probable que la nef n'avait pas d'autre couverture primitivement que le comble de la toiture. Le plancher n'offre plus de traces des moulures qui devaient décorer les poutres et les chevrons ; le tout est aujourd'hui enduit de plâtre et a été plafonné récemment [3]. Ce serait une décoration à rétablir.

La nef comprend quatre travées sur chaque côté ; les arcades de chacune sont en tiers-point avec arc doubleau reposant sur de hauts piliers carrés, munis d'un simple tailloir à la naissance de l'arc. Aucune moulure ne rehausse leur profil : la régularité est leur seul ornement. La première arcade, à droite en entrant, donne accès dans une sorte de chapelle latérale ; celle de gauche est murée en briques et contient une petite porte donnant accès au corps de garde sous la tour. De ce même côté, un éperon en briques et pierres à la base s'appuye contre la muraille et sert de contrefort à la tour, masse énorme appliquée contre la nef primitive.

Les trois autres travées ouvrent sur les bas-côtés, percés de fenêtres cintrées, qui n'offrent en eux-mêmes aucun caractère. Le plancher qui les recouvre est en très mauvais état, comme leur toiture, ce qui explique l'humidité qui se remarque dans toute cette portion de l'édifice.

Le mur de la nef, au couchant, est percé d'une porte en arc brisé très simple avec tympan refait ; au-dessus, s'ouvrent deux fenêtres en arc brisé et ébrasées sans encadrement, que dominait une rosace murée de longue date et invisible, d'ailleurs, dans sa partie supérieure obstruée par le plancher qui recouvre la nef. Les fenêtres hautes ont été également bouchées au sud et au nord, sans qu'il en reste de traces saillantes, mais

1. L'édifice était indiqué dans une visite comme étant *magne structure*, passage cité plus haut.

2. Peut-être lors de la reconstruction des bas-côtés en 1840, dans la pensée que les fenêtres de ces derniers suffiraient à éclairer l'édifice.

3. On lit au-dessus de l'arc triomphal cette signature : *Bernard, plafonneur à Rozoy, 1893.*

elles pourraient être refaites, comme nous en exprimions le vœu plus haut.

Arc triomphal. — Terminant la nef et plus décoré que les arcades de celle-ci, l'arc triomphal est le seul vestige de l'architecture du chœur primitif qui datait, lui aussi, de 1205. La reconstruction du chevet au xve siècle a ménagé l'arc triomphal des deux côtés : sa haute arcade en tiers-point, garnie de tores, repose toujours, de part et d'autre, sur un groupe de trois colonnes engagées, munies de chapiteaux à crochets.

A la colonne du milieu, de chaque côté, on remarque les entailles avec rainures qui supportaient la poutre transversale, où dominait le Christ en croix, accompagné des statues de la Vierge et de St Jean [1]. Cette poutre, appelée *trabes doxalis*, du poids glorieux qu'elle portait, a même laissé des traces de son arrachement sur la droite. Elle a dû être enlevée à une époque assez récente (vers 1850), lorsqu'on a supprimé presque partout l'image du Christ à cet endroit visible de l'église entière, faute d'en comprendre le symbolisme antique et la réelle beauté décorative [2].

Chœur et chevet. — L'arc triomphal a gardé sa face vers le chevet comme vers la nef, et ses colonnes, de ce côté, supportent les nervures de la voûte de la première travée contiguë du xve siècle.

Le chevet comporte, en effet, deux travées d'égales dimensions, voûtées d'ogive à la même hauteur que la nef. Les branches de la voûte, dans la première partie, sont composées de lignes diagonales et d'autres transversales, ces dernières, peut-être, ajoutées au xvie siècle pour garantir la solidité. Une clef centrale, assez large, offre l'image de deux croix en relief, et on voit sur les nervures transversales des médaillons circulaires à moitié de leur longueur, décorés de figures variées aussi en relief : vers la nef, le sujet n'a pu être distingué ; à droite se trouve une fleur de lis couronnée ; à gauche, un buste de personnage vu de profil ; vers le chevet, une étoile. Les nervures diagonales n'ont pas cette décoration et reposent sur des colonnes engagées avec chapiteaux à feuillages du côté du chevet.

1. Au sommet de l'arc triomphal, le crochet de suspension du crucifix est resté intact. — Le Christ est aujourd'hui en face de la chaire, et les statues latérales dans le débarras du bas de la tourelle Saint-Michel.

2. Un exemple vient d'être donné du rétablissement de cet usage traditionnel à l'église Saint-Jacques de Reims, par les soins de M. l'abbé Butot, curé-doyen, en 1896.

La travée du chevet, formant le sanctuaire, est voûtée comme la précédente, avec l'assemblage identique des nervures se coupant et ornées aux mêmes endroits de médaillons sculptés. La clef centrale a disparu (elle portait sans doute les armes de France) ; vers la première travée, le médaillon offre une étoile ; à droite, un écusson portant deux fleurs de lis à la partie inférieure et un semis de croisettes en chef [1] ; à gauche, un écusson parti de France et du dauphin ; vers le chevet, une tête de profil assez effacée. Les nervures principales retombent sur quatre colonnes engagées, munies de chapiteaux à feuillages saillants et très variés [2]. La voûte du chevet atteint une élévation de onze mètres.

La première travée n'est percée d'aucune fenêtre ; elle communique sur les côtés par des arcades en tiers-point avec les chapelles latérales, dont les voûtes sont d'inégale hauteur entre elles et avec le chevet. Par conséquent, il n'existe point de transept ou nef transversale entre la nef et le chevet.

Le chevet, terminé par un mur plat, est éclairé par trois fenêtres en arc brisé, celle du fond très large, divisée par trois meneaux en compartiments tréflés que surmontent des rosaces d'un dessin régulier, les fenêtres latérales semblables et divisées par un seul meneau avec remplage supérieur trilobé.

Une piscine de forme rectangulaire, encadrée de simples moulures, se trouve dans la muraille sur la droite du sanctuaire. Une autre piscine, d'un dessin gothique flamboyant, se voit aussi à l'angle du sanctuaire et de la chapelle du nord : sa cuve, de forme arrondie, repose sur une colonnette, et une niche ornée d'une coquille la recouvre comme d'un riche dais de feuillages [3].

Chapelles latérales. — Les deux chapelles latérales ont pu être ajoutées après coup au chevet et l'une après l'autre, car elles ne sont pas sur un plan symétrique.

La chapelle du côté nord comprend une seule travée voûtée

1. Ces armoiries, qui pourraient être celles de seigneurs de la contrée, bienfaiteurs de l'église, ne sont point celles des religieux de Saint-Martin, seigneurs du lieu, car cette abbaye portait *de gueules à 3 fleurs de lis d'or, 2 et 1, à la roue du même posée en abîme.* (Armoiries indiquées par M. Souchon, archiviste de l'Aisne.)

2. Ces feuillages, ainsi que les médaillons de la voûte, font un bon effet d'ensemble, mais ils n'ont pas de finesse ni d'élégance dans les détails, c'est l'œuvre d'une main secondaire.

3. Pareille piscine devait se trouver à l'angle opposé ; on en retrouve un fragment sculpté, encastré au bas du premier pilier de la nef au sud.

d'ogive ; les branches prismatiques reposent sur des consoles, et à droite vers le chevet sur une jolie figurine aujourd'hui mutilée. La fenêtre qui éclairait la chapelle au levant est bouchée, mais il reste au nord une belle fenêtre à deux meneaux formant trois compartiments tréflés sans remplage à la partie supérieure.

La chapelle du sud se compose de deux travées, la première vers la basse nef assez étroite, celle contiguë au chevet assez large, toutes les deux voûtées, mais à une élévation moindre que dans la chapelle du nord. Les nervures prismatiques des deux voûtes reposent sur des consoles fort simples. La fenêtre vers le levant est obstruée par le toit de la sacristie ; celle vers le sud est cintrée sans caractère. L'ensemble paraît bien appartenir au XVIe siècle.

Le bas-côté sud communiquait avec cette chapelle par une arcade en tiers-point garnie de moulures, et qui se trouve en partie murée et en dehors de l'église par suite du rétrécissement du bas-côté. Nous n'avons pas remarqué de traces d'arcade semblable au nord.

On peut aussi considérer comme chapelle latérale l'espace voûté qui subsiste au bas de la nef, du côté sud, en avant de la tourelle de Saint-Michel. Cet espace est encore recouvert de sa voûte d'ogive peu élevée, dont les branches reposent sur des colonnes tronquées. On y a installé les fonts baptismaux dont nous parlerons plus loin.

Tour et tourelles, combles. — A l'intérieur, la tour, si massive au dehors, n'offre point de chapelle à son rez-de-chaussée. On se rend compte qu'elle a été ajoutée comme hors-d'œuvre, surtout pour la défense et la sonnerie. La première travée de la nef, contre laquelle elle s'appuye, a son arcade bouchée en briques probablement depuis le XVIIe siècle ; on a ménagé une petite porte dans ce mur, par laquelle on accède à une salle carrée, que l'on désigne encore sous le nom de *corps de garde*, et qui est recouverte d'une haute voûte d'ogive dont les branches retombent aux angles sur des têtes grotesques en console [1]. Les deux baies vers l'ouest et le nord, en arc brisé et ébrasées, ont été bouchées de longue date. Cet espace n'est éclairé que par les lucarnes et les trous des meurtrières ; à l'angle nord-est s'ouvre la porte de l'escalier

1. « Le dessous de la tour, composant une chambre, est voûté en ogive avec nervures comme dans le chœur et le transept. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

à vis qui conduit aux combles et aux tourelles hautes de la tour[1].

On accède ainsi à l'étage supérieur, par où l'on communique avec les combles de la nef, qui ne présentent aucune particularité à signaler. Au sommet de la tour et au niveau des trois tourelles, se trouve l'étage campanaire, rempli par le beffroi, charpente de fortes dimensions, qui ne contient plus qu'une seule cloche. L'intérieur des tourelles, l'escalier et les baies offrent bien des parties usées et démantelées, mais l'ensemble tient bon et subsiste en dépit des intempéries. Un abri a été disposé au sommet pour y installer l'horloge communale qui donne l'heure par deux cadrans au nord et à l'ouest. Il n'y a pas dans la tour de second étage voûté.

Les combles du chevet, qui sont la continuation à égale hauteur de ceux de la nef, n'offrent à noter que les baies disposées en forme de meurtrière vers l'est, celle du milieu plus large et d'où l'on pouvait faire le guet de ce côté, tandis que d'autres guetteurs veillaient aux angles du clocher. Sur la droite du chevet, dans l'angle sud-est, on rencontre l'entrée de l'escalier en spirale descendant jusqu'à la base de la tourelle et se prolongeant plus bas d'après la tradition.

La tourelle de Saint-Michel est disposée, de son côté, en trois étages, avec escalier en spirale donnant dans une salle basse voûtée et accédant à une chambre aussi voûtée, superposée, très solide pour la résistance et percée de meurtrières contre les assaillants. Voûtes avec nervures et retombée semblables à la salle basse du clocher. Le troisième étage, sous la toiture, existe au niveau des mâchicoulis visibles du dedans comme du dehors ; on y arrive également par un escalier à vis. Toutes ces dispositions défensives, à la tour comme à la tourelle, sont des exemples vivants des mœurs militaires du passé et doivent être respectées, à tous égards, dans une restauration du monument. C'est l'honneur du pays !

Autels, crucifix, statues. — Il n'y a plus d'anciens autels dans l'église de Renneville, mais on y voit déposées, sur la gauche du portail en entrant, deux pierres d'autel pouvant remonter au moyen âge, portant encore les croix de consécration. La plus grande, fort épaisse, mesure 2 mètres de longueur sur 1m15 de largeur. Elle pourrait être utilisée en lais-

1. Tous ces espaces servent de réceptacles à des nuées de pigeons, qui font leurs nids dans les embrasures et les toitures. Le sonneur bénéficie de leurs nichées et vend jusqu'aux fientes dont les greniers sont parsemés.

sant sa face visible. Une troisième pierre d'autel a été ainsi placée dans le pavé du bas-côté nord.

Le maître-autel actuel est une œuvre de menuiserie moderne. Il a été exécuté, vers 1845, par un ouvrier du pays nommé Godefroy, dans le style Louis XV assez bien imité [1]. Six colonnes en bois soutiennent un baldaquin fort élevé, sculpté et doré, qui ne masque rien et peut être conservé. Auparavant, le rétable contenait un tableau de la *Naissance de Notre-Seigneur*, réputé sans valeur, ainsi que les autres objets mobiliers [2]. Des anciens vitraux du chœur, il ne reste qu'un fragment au sommet de la fenêtre du nord.

Les autels latéraux, refaits en menuiserie d'un genre gothique, n'offrent pas davantage d'intérêt artistique [3]. — Les bancs de la nef sont d'ancienne menuiserie, avec pieds et accoudoirs élégamment tournés ; la chaire délabrée, ornée de consoles, n'offre aucune sculpture.

Nous avons dit plus haut que le crucifix de l'arc triomphal avait été reporté en face de la chaire. La croix est d'un beau dessin flamboyant à jour dans les montants qui sont terminés par des médaillons où se trouvaient les figures des quatre évangélistes : il serait facile de rendre à cette croix son aspect primitif, et de lui rendre aussi son accompagnement naturel des statues de la sainte Vierge et de saint Jean qui sont conservées au bas de la tourelle de Saint-Michel. Ces deux figures, hautes de 1 mètre environ, sans être d'une grande finesse de sculpture, ont gardé leur caractère intact et leur coloris dans

1. L'auteur du maître-autel est Martin-Jules-César Godefroy, menuisier à Renneville, né en 1803, mort en 1880.

2. « Le tabernacle en bois, la chaire très simple en menuiserie, le pupitre, le confes ionnal, les fonts baptismaux, les statues, ne méritent aucune mention. On ne remarque aucune pierre tumulaire dans l'église. On n'y voit qu'un seul tableau, celui du maître-autel, d'assez grande dimension, le sujet est la *Naissance de N.-S. Jésus-Christ*, et il ne paraît pas avoir une grande valeur artistique. — Dans le sanctuaire, piscine gothique mutilée ; dans la chapelle de la Ste-Vierge, petite piscine gothique dont les sculptures sont d'un bon travail. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

3. Voici l'état ancien des autels latéraux : « Il y a deux chapelles, l'une à droite du chœur porte le nom de chapelle de St-Sébastien (la statue de ce saint y devint l'objet d'un culte particulier et d'une sorte de pèlerinage depuis l'épidémie du choléra en 1832) ; l'autre, à gauche, est la chapelle de la Ste-Vierge. Il y a trois autels, le maître-autel et les deux autels latéraux, qui sont portatifs tous les trois. Ces trois autels sont en bois, celui du milieu surmonté d'un rétable avec deux colonnes et deux pilastres supportant une corniche très simple. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

les tons du moyen âge [1]. On peut juger du bon effet et de la remise en honneur de cet ensemble dans les églises Saint-Remi et Saint-Jacques de Reims.

Les statues de l'époque gothique méritent toutes plus d'égards qu'on ne leur en témoigne généralement depuis deux siècles, et nous souhaitons qu'on n'inflige pas à celles-ci le traitement barbare que subirent plusieurs autres dans la même église [2]. Déjà beaucoup d'amateurs et de musées recherchent les anciennes statues de nos églises : le moment viendra où ces dernières les revendiqueront elles-mêmes et les remettront à leur place traditionnelle.

Outre les deux statues de l'arc triomphal, l'église de Renneville possède trois autres statues en bois, mises en réserve : une Vierge (1 mètre de hauteur), debout, tenant l'Enfant Jésus de la main droite et une rose de la gauche ; — un évêque tenant une croix à double traverse de la main gauche et recevant de la droite un attribut mutilé (peut-être la sainte Ampoule, ce qui indiquerait la statue de saint Remi) ; — un autre évêque assis sur un siège, ne portant aucun attribut (qui pourrait être soit saint Nicolas, le patron du lieu [3], soit saint Bassien, évêque de Lodi, dont l'église conservait encore des reliques au dernier siècle). — Enfin, signalons dans le massif du maître-autel une statue en bois bien mutilée de saint Sébastien, du XVIIe ou XVIIIe siècle, le martyr attaché à un arbre et portant au sommet : STS SEBASTIANE. (Hauteur, 1^m10.)

Fonts baptismaux, bénitier. — Les fonts de baptême, contemporains de la fondation de l'église, subsistent encore dans la travée voûtée au bas de la nef latérale du sud. On y voit une cuve baptismale très simple du XIIe siècle, en pierre noire dite de Givet, assez large, cantonnée de quatre têtes à visages saillants. La base circulaire, très basse, sur laquelle repose

1. Toutes les anciennes statues étaient peintes ainsi que les retables. Voir *La Polychromie dans la statuaire du Moyen âge et de la Renaissance*, par L. Courajod, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVIII, 1888.

2. Dans la visite de l'église de Renneville en 1692, on constate « qu'il y a des statues ridicules et on en a fait enterrer deux ». (*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, série G. 259.)

3. Ce vocable immémorial lui appartient toujours, bien que le pouillé de Bauny en 1777 indique la Ste Vierge comme patronne, et que la fête du village ait lieu le dimanche qui suit le 8 septembre. Une bannière de saint Nicolas est suspendue à droite du sanctuaire.

cette cuve a été refaite. Le couvercle en bois est ancien (XVIIe ou XVIIIe siècle), avec dessins arrondis et entrées de serrure en fer.

Sur la droite du portail, en entrant dans la nef, se trouve un bénitier en pierre, moderne, de forme carrée, reposant sur des débris de colonnes engagées avec frise ou chapiteau à feuillages assez frustes du moyen âge. (Hauteur de ce débris, 0^m60.)

Inscriptions et Cimetière.

Si l'église de Renneville présente un caractère très attrayant au point de vue monumental et historique, elle est d'un intérêt presque nul pour l'épigraphie. Sa cloche est moderne ; aucune pierre tombale n'a été conservée dans ses nefs, et on ne lit sur les murailles que des noms d'habitants du pays avec des dates remontant à deux siècles à peine. Pas de mention de guet ou d'un fait militaire quelconque dans ses tourelles, ni autour de ses mâchicoulis. Nous recueillerons cependant avec un soin scrupuleux les moindres traces du passé qui ont leur valeur pour les annales locales.

Cloche. — Le beffroi de la tour indique, par son ampleur, que plusieurs cloches y furent installées avant la Révolution [1]. La seule survivante de cette époque fut refondue en 1816, et le poids de la cloche, ainsi que son inscription, nous sont connus d'ailleurs [2].

Elle fut ainsi décrite en 1844 par le curé de la paroisse :

« Le clocher ne renferme qu'une cloche dont l'existence ne remonte qu'à l'année 1816 ; elle est de forme ordinaire et pèse 750 kilogrammes. On y lit l'inscription suivante :

L'an 1816, j'ai été bénite par Monsieur Lefranc, doyen de Chaumont, assisté de Monsieur Lacroix, curé de Renneville ; j'ai eu pour parrain Mr Hugues Cocu, maire de la commune de Renneville, et époux de M^de Marie-Félicité Lointier, et pour marraine Marie-Thérèse Lelièvre, sœur de Mr Jean-Baptiste Lelièvre, adjoint, qui m'ont donné le nom de Marie-Thérèse-Félicité ;

1. « Avant la Révolution, il y avait une seconde cloche. » (*Statistique de la paroisse en 1844.*)

2. Une délibération du Conseil municipal, du 13 novembre 1816, indique que la dépense occasionnée pour la refonte de la cloche est de 610 francs, somme qui sera en partie couverte par le produit de la vente d'arbres situés sur le terrain communal et qui a produit 310 francs, et par une cotisation volontaire des habitants qui se monte à 296 francs. (*Registre des délibérations.*) — Hugues Cocu, mentionné sur cette cloche, a été maire de la commune de Renneville de 1816 à 1820. Il fut remplacé par M. César-Jean-Baptiste Sandrique-Cocu, son gendre.

Mr Antoine Menu-Menu, marguillier, et Mr Clin-Joly, secrétaire de la mairie et arpenteur; — fait par Antoine et François Loiseau. »

En 1853, une nouvelle cloche a été acquise en remplacement de l'ancienne et a pris place dans la tour, où elle se trouve encore, attendant une compagne. Voici sa légende, moulée toute entière sur la face du devant :

† J'AI ÉTÉ FONDUE EN 1853, BÉNITE PAR
Mr LEFÈVRE [1], Mr RENAULT, CURÉ DE RENNEVILLE.
J'AI EU POUR PARRAIN Mr THIERRY JOLY ET POUR
MARRAINE Me CÉSARINE COCU, ÉPOUSE DE Mr CLOVIS
LEFÈVRE, QUI M'ONT NOMMÉE MARIE SÉSARINE.
Mr JEAN-Bte JOLY, MAIRE.
FONDERIE LOISEAU-LIÉGAULT, A MÉZIÈRES [2].

Le diamètre de cette cloche est de 1m25. Ses ornements sur les anses consistent en figures grotesques de quadrupèdes accroupis, et au-dessus de l'inscription en une course de rinceaux et de fleurons avec une riche guirlande de feuillages. Sur la panse, ressort la figure moulée de la Vierge portant l'Enfant Jésus. La poussière et les déjections d'oiseaux ont déjà encrassé cette décoration [3].

Noms et dates gravés au dedans et au dehors de l'église. — Le pavé de l'église, en carreaux rouges, est moderne dans toute l'étendue des nefs. A la marche au niveau du chevet, se voit une dalle tumulaire en pierre calcaire (mesurant 1m50 de hauteur sur 0m60 de largeur), fruste dans presque toute sa surface. On y distingue seulement dans le bas le chiffre IHS en grandes lettres et surmonté d'une croix ; sur la bordure encadrant la dalle, l'inscription n'offre plus de lisible que ces

1. Curé de La Neuville-lès-Wasigny, né à Renneville.

2. Ce fondeur laissa à la commune la garantie ci-dessous : « Je soussigné Loiseau Liégault, fondeur de cloche résident à Mézières, garanti pour dix années de la solidité d'une cloche fondue par moi en mil huit cent cinquante trois pour la commune de Renneville, m'engage de la refondre à mes frais ainsi que de la dépendre, conduire à la fonderie et reconduire ladite cloche à mes frais, ainsi que pour dépendre et rependre ladite cloche dans le cas où ladite cloche viendrait à manquer pour défaut d'art, attendu que les défauts dont elle est revêtue aujourd'hui donnent des doutes à Mr le maire de Renneville et à ses conseilliers. Donné à Renneville le 18 août 1853 par moi Loiseau Liégault pour garantie pendant dix années consécutives. » (*Signé*) Loiseau Liégault. (*Archives communales.*) — Plusieurs lettres de l'inscription étant coulées pendant la fonte, on dut les retracer au burin.

3. Texte et description dûs entièrement à l'obligeance de M. Jules Carlier, de Hannogne.

mots : ..... NVIER 164 (?) AAGE DE..... Ce sont les seules traces de l'épitaphe [1].

Quant aux noms et dates, les voici relevés par groupes selon les endroits divers où ils ont été inscrits dans le cours des siècles, les uns en majuscules, les autres en caractères d'écriture, reproduits tous ici en italique.

Piliers de la nef et du chœur à l'intérieur :

I. Prin, 1650. — *Iean Fossier*, 1692. — *Antoine Laurent*. — *Nicolas Deville*. — *C. Mahieur*, 1682. — *Verdin Philippe*, 1690. — *Gabriel Chappellet*. — *I. Magnan*. — *Iean Canon, m^tre d'ecole à Rayneville*, 1711.

Muraille du chevet à l'intérieur des combles et autour de l'embrasure de la lucarne vers l'est :

Hugues Cocu, 1793 [2]. — *Philippe Poreaux*, 1749. — *Philippe Menu*, 1701. — *Crépin Lieber*, 1719. — *Gouvain*, 1626. — *Fait par moi Arlot, couvreur d'ardoises dem. à Résigny* [3]. — *P. Maupin*, 1618. — *Simon Dautrepe*, 1730. — *I. Canon, M. d. de R^lle*, 167.. — *Martin Beudi(?)*, 1727. — *L. Dufour*, 1760. — *J.-B. Fontaine, maitre d'école à Reineville*, 1754.

Sur la tourelle de Saint-Michel à l'extérieur et au mur voisin :

Henri Lelièvre, âgé de 25 ans, 1766. — *Étienne Baillet*, 1757. *Jean-B^te-Antoine, âgé de 25 ans*, 1819. — *Jacque Lointier*, 1709. — *Pierre Dromacq*. — *Antoine Menu*.

Autres traces frustes, silhouette d'un ecclésiastique avec son bonnet carré surmonté d'une croix, et enfin nombreuses croix indiquant des sépultures voisines, selon l'ancien usage.

Sur la muraille de la chapelle du sud :

J.-Baptiste Trezeux. — *Iean Lefevre*, 1786. — *Antoine Poreaux*, 1771. — *I.-B. Lointier*, 1773. — *Martin Menu*. — *P. Dizi*. — *Nicolas Fresencourt*, 1733. — *Iaq. le moine de ncan (?)*, 1774. — *Pierre Laurent, Jean Cocu, Floque*.

Dates diverses : 1534, 1745, croix nombreuses.

Sur la muraille de la chapelle du nord et au chevet :

1. Des sépultures assez nombreuses se firent dans l'église aux derniers siècles, comme en témoignent les extraits des registres paroissiaux donnés en appendice, mais il n'en subsiste aucune autre trace extérieure.

2. Ancien militaire bien connu du temps de la République et de l'Empire, puis maire de Renneville.

3. Commune voisine du département de l'Aisne.

Paul Sugniet, 1702. — *Fait par Iean Petit.* — *Martin Deliere, âgé de dix-sept ans.* — *Jean Connieux (?)*, avec initiales et paraphe en écriture du XVIe siècle au-dessous. — *Charles Trezeux.* — *I. Magnan.* — *M. Magnan*, 1777. — *Gabriel Lointier*, 1640. — *Hulin*, 1845.

Croix et traces diverses frustes.

Cimetière et lieudit Saint-Martin. — Le cimetière, assez vaste et régulier, bien clos et entouré de haies vives, n'offre aucun monument ancien, ni aucune mention historique sur ses tombes. Une allée de sapins conduit de la grille d'entrée au portail et obstrue la vue de l'église de ce côté ; un arbre croît également trop près de la tour à l'ouest. Quelques beaux arbres se dressent dans les angles sur la rue, et ceux-là, loin de nuire à l'édifice, en forment l'accompagnement naturel.

Nous avons expliqué plus haut comment l'église fut construite sur le terrain de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, et comment cette dernière conserva un domaine contigu au cimetière. Ce domaine, aliéné en 1790, devenu simple maison de culture, communique encore au levant avec le cimetière par une porte à claire-voie. Presque au bord de cette issue, à gauche, se trouve un petit bâtiment aux murs épais en pierre, de forme carrée, recouvert d'une toiture en ardoises, sans étage, percé en avant d'une porte cintrée et d'une baie avec linteau à l'opposé. On le désigne sous le nom de l'*Audience*, parce que là le procureur de l'abbaye tenait son siège pour la justice et les recettes fiscales. Nous l'avons signalé pour le cas où il viendrait à disparaître ou à être modifié dans son aspect encore caractéristique.

Ici prend fin notre modeste étude sur le village et l'église de Renneville, entreprise dans le but d'intéresser les habitants au culte du passé et de raviver en eux l'amour du clocher. Ce sentiment n'est point éteint dans leurs cœurs ; au contraire, tout ce qui concerne la commune ou l'église les touche et active leur zèle. En 1877, une mairie avec maison d'école a été construite dans les meilleures conditions au bord de la rue principale ; la place publique reste bien alignée et plantée en vue des fêtes et des réjouissances. Malheureusement, l'église a été longtemps négligée dans son entretien le plus indispensable, celui des toitures et des murs, et c'est de ce côté que doivent se porter leur sollicitude la plus urgente et leurs efforts les plus énergiques. Ils ont des ressources et la générosité de chacun pour y faire face.

Notre rôle d'historien ne nous permet pas d'entrer dans la

question des voies et moyens pour aboutir avec succès, ni de formuler à cet égard des conseils, pas plus que de tracer des plans. Mais la description archéologique donnée plus haut permettra d'apprécier les parties essentielles du monument, celles que nos vœux, du moins, tendent à voir respecter dans leur intégrité : la nef du XIIIe siècle avec son portail et ses piliers si solides, la tour et la tourelle, le chevet du XVe siècle. Cet assemblage est une donnée pour l'art aussi bien qu'un témoin pour l'histoire : qu'il subsiste donc, nous le souhaitons, dans son intégrité, dans sa bigarrure, si l'on veut ! Qu'une main ferme et habile recimente ou refasse en partie les murailles et sache les préserver à l'avenir des infiltrations qui sont la grande cause du mal, tant mieux et tous y applaudiront. Mais que la silhouette de l'édifice ne soit pas changée ni au dedans ni au dehors ! Que son appareil défensif soit maintenu avec autant de goût que de respect du passé ! Voilà nos vœux, dirons-nous, et tous ceux qui aiment les monuments sous leur aspect traditionnel en formeront de semblables et voudront les voir réaliser. Courage et confiance dans ce but aussi élevé que patriotique !

Henri JADART.

APPENDICE

—

I

1205. Charte de création du village et de concession de la commune de Renneville [1].

In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Philippus *Dei gratia Francorum rex omnibus* in perpetuum. Noverint universi tam presentes quam futuri quod Wibertus abbas et conventus ecclesie Sancti Martini Laudunensis convenerunt cum Rogero domino de Rozeto *de villa construenda* in territorio ipsius ecclesie, in territorio videlicet Segnicurtis [2] et Rariville [3] ad usus et consuetudines civitatis Laudunensis gubernanda. Talis itaque inter eos pactio est celebrata quod *tota villa et omnia* que ad villam pertinent in terragiis, scilicet venditionibus, foragiis, forefactis, banno, justicia, furno et molendino bannalibus et omnibus commodis que de villa et eisdem provenient territoriis, ipsis erunt communia et per majorem qui communis erit, et ministeriales alios utrique parti fide et juramento astrictos inter eos per medium dividentur, et partem suam prefatus Rogerus poterit asportare donec fratribus jam dicte ecclesie de sua fuerit satisfac-

1. Cette charte, que nous croyons inédite, a été traduite en français et publiée de la sorte dans l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre* par G.-A. Martin, *Laon*, 1863, t. I, p. 300 à 303. — Le texte latin que nous produisons ici a été transcrit en 1900 par M. l'abbé Bouxin, vicaire à la cathédrale de Laon, sur la pièce originale aux Archives départementales de l'Aisne (H, 956), et complété, pour les passages défectueux, sur le cartulaire du XVIIIe siècle de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, au même dépôt. Ces passages sont reproduits ici en italique.

2. *Senicourt*, lieudit actuel du terroir de Renneville. La table du *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste* porte *Signicurtis*, au lieu de *Segnicurtis* qui est dans la charte de 1205, et renvoie à *Sennicourt* qu'elle place près de Rozoi, selon D. Grenier, mais ajoute à tort : « C'est peut-être l'endroit appelé *Seraincourt*, sur la carte de Cassini, au sud de Rozoi-sur-Serre. » — Le nom *Saisnicurtis* n'est pas identifié, p. 638. (*Catalogue des Actes de Philippe-Auguste* par Léopold Delisle, *Paris*, 1856.)

3. On lit dans quelques autres documents *Ranivilla*. (*Note de M. l'abbé Bouxin.*) La table du *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste* fait mention de *Rarivilla* avec renvoi à *Reineville*, identifié à tort sous cette forme. — Il est encore question de Renneville dans le *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, page 241, « n° 1044, sous l'année 1207, du 22 avril, au 5 avril 1208 (A, 1207). — Roger de Rozoi prend en fief de Philippe-Auguste tout ce que lui, Roger, possédait in territorio *Saisnicurtis* et *Rariville*. Original. Trésor des Chartes. Hommages, II, 2, J. 622, Reg. 31, f. 111, n° 136. »

tum. Attamen abbas et fratres ejusdem ecclesie domum de Segnicurte sicut modo sita est cum terris suis quas modo excolit citra haiam versus curiam Segnicurtis et ab omni exactione et servili consuetudine liberam et quietam, medietatem pratorum Rariville, decimas tocius territorii et ville cum omnibus ad altare pertinentibus, haiam territorio curie Segnicurtis contiguam, custodiam, bannum et forefactum haie sibi preter partem de jam dicti Rogeri retinent voluntate. Haia autem habebit viginti virgas in latitudine, in longitudine vero quantum terra Segnicurtis modo culta extenditur a nemore de Chalmontana[1] usque ad nemus de Walepia[2], et de ea jam dicti fratres suam per omnia facient voluntatem, hoc excepto quod non poterunt extirpare eam, et in ea prefatus Rogerus nichil aliud habebit quam si forte quod in fratrum remanet arbitrio aliquo tempore eam vendiderint, ipse Rogerus unam medietatem habebit in venditionis precio, et ipsi sibi aliam retinebunt. Trecensus autem septem modiorum frumenti ad mensuram Castri Porciensis[3] qui pro Segnicurte, et etiam trecensus quinque modiorum et decem galetorum frumenti ad mensuram de Roseto[4] qui pro Rarivilla debentur, annuatim de communi terragio solventur, et tam diu fratres totum terragium in manu sua detinebunt donec trecensus totus cum pena et sumptibus vecture ex integro persolvatur. Majores, scabinos et ministeriales alios communiter ponent ac deponent, nec abbas[5] sine Rogero[6], *nec Rogerus* sine abbate ponendi aliquem aut deponendi habebit potestatem. Quidquid prefatus Rogerus in eadem villa et in eisdem territoriis habebit, de nobis in feodo tenebit, nec ullo modo poterit in manu domini qui Rosetum tenebit, alienare; nec alii ad tempus concedere, nec feodum dividere aut minuere, nisi prefate ecclesie voluerit aliquid conferre. Nichil ibi poterit acquirere sine ipsis, nec ipsi sine *eo* nisi eis conferatur sub titulo elemosine, que si de terra fuerit, infra annum et diem vendetur si emptor apparuerit qui *secundum* estimationem valoris emere voluerit, et eis solum elemosine precium remanebit. Grangiam pro terragio reponendo de communi factam ibi communiter habebunt et molendinum de communi factum et in molendino sine multura molere poterunt fratres in curia Segnicurtis manentes. Nullum in villa gistum prefatus Rogerus accipere aut propriam habere poterit mansionem; nec in villa sine abbate aut aliquo fratre domus ex parte ipsius placitare, nec ipsi sine eo, nisi sit pro haia quam in sua retinuit proprietate; nec extra villam aliquem de villa in causam aut placitum trahere nisi aliquid extra territorium com-

1. *Chaumontagne*, commune de Seraincourt.
2. *Waleppe*, commune de Sévigny.
3. *Château-Porcien* (Ardennes).
4. *Rozoy-sur-Serre* (Aisne).
5. L'abbé de Saint-Martin de Laon.
6. Roger, comte de Rozoy.

miserit, pro quo debeat alibi judicari ; nec homines illius ville ad tornamentum ibunt, ad equitationem quoque aut guerram, nisi ipso die ad suum commode redire possint hospitium, *non* ducentur, nisi forte sit pro defensione terre Roseti evidenti ac manifesta causa incumbente. Unusquisque mansionarius pro domo et mansura sua unum sextarium frumenti et unum sextarium avene ad mensuram de Roseto in festo sancti Remigii et festo Omnium sanctorum duodecim denarios parisiensis monete et in festo sancti Martini duos denarios parisiensis monete *in cra*stino Natalis Domini duos capones singulis annis jam dicte ecclesie et prefato Rogero persolvet, et his solutis, liber erit ab omni tallia et exactione, nisi contingat eum forisfacere. Homines nostri do*manii sive* de villis nostris domaniis in jam dicta villa non retinebuntur. Nulli nisi in villa manserit, in territorio ville terras habere licebit, nec aliquis de fundo territorii nisi ecclesie sancti Martini legatum facere *pote*rit. Ad augmentum etiam predicte ville jam dictus Rogerus omnes aisentias terre sue, sicut eas ceteri sui homines vel burgenses habent, omnibus hominibus predicte ville libere et quiete *concess*it habendas. Hec omnia jam dictus Rogerus, cum Ahelide uxore sua [1], in ecclesia sancti Martini Laudunensis se fideliter observaturum in sacra juravit, quod et facturi sunt ad submonitionem abbatis et *fratrum omnes* re*i* hujus heredes futuri domini videlicet de Roseto. Si vero predictus Rogerus in his que ad dictam villam pertinent et homines ipsius ville et res jam dicte ecclesie forisfecerit et contra *conventiones quas inter* se habent, sicut in ipsorum autenticis continetur, venire presumpserit, si ad ammonitionem abbatis et fratrum Sancti Martini infra quadraginta dies id non emendaverit, quidquid *in eodem territorio et* in jam dicta villa habebit, licite saisiemus et in manu nostra tenebimus donec injuriam passis fuerit congrue satisfactum. Nos igitur hec omnia supradicta sicut in ipsius abbati*s et ecclesie Sancti Martini* [2] autentico necnon et in ipsius Rogeri autentico continetur expressum ad petitionem ipsorum, quantum ad nos attinet, approbamus, et ut perpetuum robur optineat, sigilli nostri auctoritate *et regii nominis* karactere inferius annotato presentem paginam, salvo jure nostro, confirmamus. Actum apud Conpendium anno ab Incarnatione Domini m° ducentesimo quinto, regni *vero nostri vicesimo septimo* [3], astantibus in palatio nostro quo-

1. *Aélide*, femme du comte Roger.

2. Abbaye des prémontrés de Saint-Martin de Laon.

3. Le *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, par Léopold Delisle (*Paris*, 1856), fait mention de cette charte à la p. 219, sous le n° 959, en ces termes : « 1205, du 1er novembre au 1er avril 1206. Compiègne (Apud Compendium, anno 1205, regni [2] 7. ») — Philippe-Auguste confirme un accord conclu entre Guibert, abbé de Saint-Martin de Laon, et Roger, sire de Rozoi, au sujet d'un village à construire sur le terroir de Sennicourt et de Reineville. Copie par Dom Grenier, Chartes et diplômes, 107, f. 198 (d'après l'original).

rum nomina supposita sunt et signa, dapifero nullo, signum Guidonis buticularii, signum Mathei camerarii, signum Droconis constabularii.

Datum vacante *(Monogramme)* cancellaria.

(*Archives départementales de l'Aisne*, H. 956.)

II

Usaiges de Raineville [1].

(28 mars 1610.)

Nous, Jehan Feuillet, maire, Martin Canon, Nicolas Muhart, eschevins, Herculles Baillet, greffier en la justice de Raynneville, et Abraham Pothier, procureur scindicq dudict lieu pour ceste presente année, nommés et esleuz par la communaultez dudict Raynneville le dimenche vingt deuziesme du présent mois, disons, déclarons et affermons pour ladicte communaulté, en vertu du pouvoir à nous par eulx donnez, par devant vous, Messieurs les commissaire depputez par le roy pour la liquidation des droictz des francq fiefz et nouveau acquestz au resort du Parlement de Paris, que audict village de Rainneville appartiennent les usaige et aisance appellez de toute antiennetez les Bastilz ou Fille, contenant trois arpens ou environ, tenant d'une part aux jardins des lieu dudict Raynneville et le bierre du mollin, d'aultre les prez du seigneur et aultre appellez les Clozeau, d'ung bout aux terre du chappitre de Rozoy, dedans lesquelz traverse deulx grandz chemin, l'ung qui conduict à Montcornet et l'aultre à Rozoy, comme ausi faict l'eau qui passe audict Rainneville, en deulx partye, qui faict que le toute lesdictes aysances sont divisée en quatre partye, que aultrement se ne seroit que ung, à cause de quoi eles ne servent, une grande partie d'icelle au mosnier dudict lieu à y prendre de la terre pour travailler audict mollin, chaussée et ventillerie [2]; une aultre partie à prendre encorre de la terre pour servir à bastir et rediffier les bastimens quy ont estez ruinez, et le reste pour mettre aulcune fois le bestial à qui bon semble, sans que on n'en tire aulcuns profficz. Desquelz usage on a accoustumés de toute anciennetez, qu'ilz n'est mémoir au plus antien du contraire, en joïr comme desus est dict, sans que pour ce on en paie aulcuns droictz au seigneur, sinon que chacun habitans pour ung droict d'estallage de deulx deniers parisis, sans que de ce ilz soit en la congnoissance d'en avoir aulcuns tiltre. Déclarans comme desus que ledict village et communaultez ne posède aultre bien de communaultez que ce que desus déclaré. Et où ilz s'en trouveroit d'aultre et d'advantage sy apres, consentons pour ladicte communaultez dès à présent qu'ilz soit réunye aux dommaine du Roy. Et

1. En marge : *Taxé VI livres. Feux :* CI.

2. *Ventillerie*, construction de digues.

sy certiffions ausi que audict Rainneville il n'i a aulcuns fiefz ni arrierre fiefz. En tesmoings de quoi nous avons seignez ces présentes le vingt huictiesme jour du mois de mars mil six cens dix. Duquel présent certificatz en avons dresez encorre deulx autres, l'ung pour demeurer entre les mains dudict sieur commissaire, l'aultre entre les mains du maire et cely icy au greffe dudict lieu.

(Signé) : FEUILLIET, H. BAILLET, MARTIN CANON, N. MUHART, A. POTYER.

Lesquelz usaige desus nommez lesdictz habitans rellevent du roy nostre sire et sont en nombre de quatre vingtz douze feuz ou environ, ce que certiffie estre vray. En foi de quoi j'ai cy signé ès presences de Jehan Fournier, notaire en la court spirituelle de Reims, et Jehan Robinet demeurant à Reims les mois, jour et an que dessus.

(Signé) : FEUILLIET, FOURNIER, JEHAN ROBINET.

(*Archives nationales*, P 773 [34]B, copie due à l'obligeante collaboration de M. Léon Le Grand, archiviste.)

III

Déclaration de l'église de Raineville [1].

(28 mars 1610.)

Nous frerre Vincent Cordier, prestre, curé de Raynneville, Daniel Baillet, Simon Cotte, marguellier de l'église monsieur Sainct Nicolas dudict lieu, nommés et esleu par la communaultez dudict mesme lieu le vingt et uniesme jour du present mois de mars,

Disons, déclarons et affermons par devant vous messieurs les commissaires deputtez par le roy pour la liquidation des droictz des francq fiefz au resort du Parlement de Paris, que ladicte église a et luy appartient la quantitez de sept jallois, trois pugniet ou environ de terre asis au terroir dudict Raynneville en plusieurs piece avec ung quartelz de prez ou environs, à raison de soixante six verge deulx tier pour chacun jallois, lequel jallois se divise en deulx quartel et le quartel en deulx pugniez, desquelz on en rend à ladicte eglise par chacun an la quantitez de unze quartelz de grain par tier froment, metalin et avoine, chacun grain à sa mesme mesure dudict Rainneville. Lesquelle terre et heritaige ont estez aulmosnez par plusieurs personne tant vivans que deceddez depuis douze ans ou environs, aux charge de plusieurs obiitz et pour lesquelle ladicte eglise et marguellier d'icelle sont tenu par chacun an de payer, tant au curé que à son clercq, la somme de vingt deulx solz six deniers tournois, et quy vien-

1. En marge : *Quarante solz.*,

nent en diminution du revenu sy desus pour ce que le detenteur desdictz heritaige n'est tenu desdictes charges.

Déclarons et afermons, comme desus, que ladicte église n'a et ne posede aultre bien et heritaige que ceulx sy desus déclaré et où ilz s'en trouveroit d'aultre sy après que celle si desus que elle posede à present, consentons audict nom que elle soient reunnie au domaine du Roy.

En tesmoing de quoi avons seignez ces presente le vingt huictiesme jour du mois de mars mil six cens dix. Duquel present certificatz en avons dresez encorre deulx aultre, l'ung pour demeurer entre les mains desdict marguellier et l'aultre au greffe de la justice dudict lieu, et celui ici estre délivrez audict sieur commissaire.

(Signé) : V. Cordier, Simon Cotte,
Daniel Baillet.

(*Archives nationales*, P 773 [34]B, copie due, comme la précédente, à l'obligeance de M. Léon Le Grand, archiviste.)

IV

L'Église. — Rayneville[1].

(4 août 1614.)

Nous Mathieu Fossier et Jehan Balta, marguelier de l'église et fabricque Monsieur St Nicolas de Rayneville, certifions à noz seigneurs les commissaires députés par Sa Majesté sur le faict des francs fiefs et nouveau acquest au resort du Parlement de Paris.

Que cy après ensuit ample déclaration des biens et heritage apartenant à ladicte esglise et fabricque assis au terroir dudict Rayneville.

Et premier

I. Ung quartel de prez lieudict les Prez St Nicolas tenant d'une parte à Jacque Herbaux, d'aultre à Martin Canon, d'ung bout à la rivière.

II. Item deux jallois et demy de terre lieudict la Terre aux Ovilliaux royant d'une parte à Nicolas Baillieu, d'aultre à Godeffrin Juppin, d'ung boul au fossé Tousée.

III. Item trois pugniet de terre, lieudict le Grand Serizier, tenant d'une parte audict Bailleu, d'aultre au heritiers Guillaume Vallée, d'ung bout à *(le nom manque)*.

IV. Item ung quartel demi pugniet au mesme lieu royant d'une parte audict Baillieu, d'aultre à... *(blanc)*, d'ung bout au seigneur.

V. Item ung jalloy lieudict le boy Chauduart, tenant d'une

1. En marge : *Ladicte église a esté taxée à XLII s. Fault réformer la taxe. Taxe : quatre livres.*

parte à Messire Guilliaume Jacque, d'aultre aux hoirs de Nicolle Le Febvre vefve de Nicollas Fossier, d'ung boul aux hoirs de Jehan Fossier le jeusne.

VI. Item ung aultre jalloy audict lieu le Boy Chauduart, tirant plus vers l'occident, royant la vefve Medard Desjardins d'une parte, d'aultre Gobin Lienart.

VII. Item ung aultre jalloy lieudict le Fossée Touzée royant d'une parte Martin Fossier, d'aultre à la vefve Charle Robinet, d'ung boul audict Baillieu.

VIII. Item cinq pugniet, lieudict le Fossée Moisnel tenant d'une parte à Simon Quentin, d'aultre aux hoirs Lienart Lefebvre, d'ung boul à Pierre Caramoan.

IX. Item ung quartel lieudict la Fontaine Mameline tenant d'une parte à Nicolas Pitier, d'aultre à plusieurs tourniers, d'ung boul au fossée de ladicte fontaine.

X. Item ung jalloy lieudict la Voyette de la Mainsonne, royant à Godeffrin Jacque d'une parte, et d'ung boul à Nicolas Le Nisse.

XI. Et ung jalloy lieudict les Goulette royant d'une parte à Jehan Jacque, d'aultre à la vefve Jacquenin, d'ung boul à Nicolas Baillieu.

Toutes lesquelles heritages ont estée donnée par aulmosne par plusieurs personne particulière deceddée depuis l'année mil cinq cens quatre vingt seize que aultres, seulement par parolles verbal sans escript, à charge aulcune de quelque obye, oultre la dixme à Dieu, et droicts seigneuraux, de quoy le curez dudict lieu en a faict quelque notte aux messe de ladicte esglise.

De tout quoy ladicte esglise et fabricque en tire seulement par an douze quartel et ung pugniet de grain par moitiez metail et l'autre moitiez avoigne, le tout mesure au bledz dudict Rayneville sur quoy fault que les margueliers d'icelle esglise payent tous les ans au curez dudict lieu et à son clercq vingt sept soulz six deniers pour toute les obbyes.

Toute lesdictes teres et prez sont à raison de soixante six verges deux tiers pour chacun jalloy. Ledict jalloy ce divise en deux quartel et le quartel en deux pugniet; vingt deux piez et demy pour verges et piez de marchand.

Qui est tout ce qui apartient de heritage à ladicte héglise, sans aulcun autre, ny rente ny revenu sinon seulement dix soubz, deux à ladicte esglise pour avoir du vin pour les communiant au Pasques et quelque charbon au jour de Noel, ce que nous certifions comme dessus estre vray. En tesmoing de quoy nous avons signez et marcqué la présente, le quatriesme jour du moy d'aoust mil six cens et quatorze.

(Signé) : M. Fossier, margellier.

La marque dudict Balta, marguellier.

(*Archives nationales*, P 773 [34]B, copie due, comme les précédentes, à l'obligeance de M. Léon Le Grand, archiviste.)

V

Procès-verbal de la visite de l'église et de la paroisse de Renneville, le 17 janvier 1692.

1.

L'église est bâtie sous l'invocation de S. Nicolas, évêque de Myre.

2.

On ne sçait si l'église est consacrée.

3.

Mrs de St Martin de Laon nomment à la cure.

.....

12.

L'église est assés régulière, mais en méchant état. On y fait cependant tous les ans quelques réparations au dépens de l'église. On ne sçait qui en est chargé, ou le sr abbé comme décimateur ancien, ou le sr curé qui perçoit à présent touttes les dixmes, il faut connoître le traité fait entre eux.

Il y a des fenestres dans la nef ouvertes, c'est ce qui cause un grand froid et du vent dans l'église.

13.

Le nombre des communians est de 200.

14.

Il n'y a point d'hérétiques, ni de nouveaux convertis.

15.

Il y a une petitte châsse assez propre dans laquelle il y a des reliques de st Batian, évêque; on n'en veoit pas d'approbation; cette châsse est exposée au dessus du tabernacle [1].

16.

Il y a... des livres de chant à l'usage des Prémontrés, contre les ordres de Son Excellence.

1. D'après le *Répertoire* des *Sources historiques du moyen âge*, par l'abbé Ulysse Chevalier, on compte cinq saints du nom de *Bassien*, *Batianus*, le premier est St Pierre d'Afrique; le second, lecteur, est Basse d'Alexandrie; le troisième, confesseur à Constantinople, est mort en 453; le quatrième, évêque de Lodi, est mort en 413, et sa fête se célèbre le 19 janvier; et le cinquième est mort à Syracuse vers 269. — Il est probable que c'est le quatrième, de beaucoup le plus connu, qui était honoré à Renneville. (Voir les *Acta SS. Bolland.* (1643), janvier, t. II, p. 221-2.)

17.

Il y a un calice d'argent... un ciboire de cuivre... un soleil qui n'est que de cuivre et mal propre.

18.

Il y a des livres qui ne sont pas à l'usage de Reims, à l'exception du rituel qui est de la dernière impression. Le missel premontré dont on (se) sert étant tout dechiré, on a adverti les marguilliers d'en acheter un nouveau et à l'usage de Reims.

.....

21.

Il y a avec le grand autel deux autres autels assez mal ornés ; on en croit une *(sic)* profané. Le sr curé n'y dit plus la messe.

.....

27.

Il y a des statues ridicules et on en a fait enterrer deux [1].

29.

Les paroissiens sont assez assidus, à l'exception d'un nommé François Lescoué ; on lui a parlé sur ce suiet, il a promis d'être plus ponctuel ; il n'y a point de scandaleux que cet homme à cause de ses absences au service divin.....

Il y a une inimitié publique entre deux beaux frères, qui sont le meusnier et Canon ; depuis trois ans ils se consument en frais par un procès ; pour les réunir, on les a obligé de mettre leur procès entre nos mains et donner leur prétentions à Mr le curé de Fraillicourt et à moy et ils ont promis de passer à notre décision.

Tout le monde s'est acquité de son devoir à Pasque, il n'y a pas de mariés separés, ny de mariages invalides.

30.

Le sr curé instruit en advent et carême, il est languissant depuis six mois, et ne peut actuelement deservir à cause de son incommodité dont il espère guérir ; il est absent depuis 10 jours et est allé à St Martin de Laon pour s'y retablir plus facilement.

31.

Il y a un maître d'école, natif du lieu, capable, et de bonne vie ; il n'a point de lettre et sa condition est chétive [2].

1. A cette époque et depuis, on a souvent considéré comme *ridicules* de vieilles statues gothiques, d'un type archaïque, et remarquables comme œuvres de sculpture. On en comprend mieux la beauté de nos jours, lorsqu'on sait les remettre à leur véritable place.

2. Ce maître d'école se nommait Jean Canon, et son nom se retrouve à plusieurs endroits sur les murs de l'église.

32.

Les filles vont à l'école avec les garçons et on a ordonné au maître d'écolle de les séparer au moins d'un ban dans la classe.

33.

Les paroissiens envoient leurs enfans à l'école depuis surtout octobre jusqu'à pasque et au catéchisme quand on le fait.

34.

Il y a des fons baptismaux bien fermés et placés au bas de l'église, du côté de l'épitre.

35.

Il y a des registres bien conditionés pour inscrire ensemble les baptesmes, les mariages et mortuaires.

.....

41.

Le cimetière est fermé en partie de muraille et en partie de haye ; on n'y tient pas d'assemblée scandaleuses ny foires. Les paroissiens y restent quelques fois pour décider les affaires de leur communauté, et il est difficile d'en empêcher la prattique.

42.

Le revenu de la fabrique est de 80 livres ou 100 livres, consistant en terre, prez et oblations.

43.

J'ai trouvé les comptes en mauvais ordre.....

46.

Tout le monde paie dixme, à l'exception de M. l'abbé de St Martin qui a six charrues sur le terroir exemptes.....

50.

Il y a un beau et bon presbytère, où rien ne manque.....

51.

Le curé se nomme Mre Nicolas Vrayet, presmontré..., natif d'Amiens, aagé de 64 ans.....

52.

La cure est actuellement deservie par Mre Robert Alexandre, curé de Fraillicourt, distant de Renneville d'un grand cart de lieu[1].....

(Archives de Reims, fonds de l'Archevêché, série G. Visites.)

1. *Fraillicourt*, même canton, commune voisine dont les curés ont presque constamment desservi Renneville depuis le concordat de 1801.

VI

1774. Demandes concernant l'état de l'église et de la paroisse de Renneville, auxquelles M. le curé de Renneville est prié de donner sa réponse par écrit...

Curé ? — Sébastien-Xavier Seguin, né à Vaivre en Franche-Comté, diocèse de Besançon, le 30 juin 1736, gradué, ordonné prêtre à Paris en 1761, et depuis dix ans il travaille dans le ministère... en 1763 il a pris possession de son bénéfice.....

Seigneur ? — Son éminence Mgr l'évêque de Laon [1].

Bailliage, etc. ? — Bailliage de Reims, du ressort du Parlement de Paris, intendance de Châlons, subdélégation de Châteauportien, élection et maîtrise des eaux et forêts de Reims.

Poste ? — Le lieu de la poste le plus voisin est Rethel-Mazarin. Au défaut, le messager de Rozoy.

Décimateur ? — Le curé est seul possesseur des grosses et menues dîmes de la paroisse [2].

Communiants ? — 220 environ.

Caractère des paroissiens ? — Celui qui se trouve ordinairement dans les gens de campagne.

Professions ? — Tous laboureurs, manouvriers et pauvres.

Maître d'école ? — Il n'y a qu'un maître d'école et point de maîtresse. Chaque laboureur lui donne un cartel de bled et les manœuvres un demi cartel ; jusqu'à présent le curé et les paroissiens les ont nommé. Le casuel du maître est très peu de chose. Il instruit les garçons et les filles, les écoles se tiennent chez luy et il a ordinairement une quarantaine d'écoliers des deux sexes.

Registres ? — Les registres de baptême, mortuaire et mariage sont tels que je les ai reçus de Reims. Ils sont en bon ordre et remontent sans interruption jusqu'en 1660. Il y en a quelques-uns de plus anciens, mais ils ne se suivent pas [3].

Église ? — L'église est suffisamment grande pour contenir les paroissiens, le sanctuaire a 22 pieds de largeur sur 13 de longueur, le chœur a 22 pieds de large sur 36 de long. La nef a 46

1. La mense des abbés de Saint-Martin avait été réunie à l'évêché de Laon.

2. Voici une note sur le revenu de ces dîmes qui nous paraît exagérée dans son calcul : « Avant la Révolution, les revenus du curé consistaient dans la perception de la dîme, qui formait dans les derniers temps une somme de deux mille quatre cent livres. Dans le pouillé du diocèse de 1711, le revenu de la cure de Renneville n'est évalué qu'à huit cent livres. » (*Statistique de la paroisse*, 1844.)

3. Les plus anciens datent de 1641 et sont encore conservés à la mairie sans être reliés en volume. Ce serait un grand service de les relier.

pieds de long sur 40 de large. Il y a en outre deux chapelles à côté du chœur, de chacune douze pieds quarrés. Le sanctuaire, le chœur et les chapelles sont voûtées et la nef lambrissée.

Autels? — Il y a trois autels, l'un sous le titre de la Nativité de la s^te^ Vierge [1], un sous le titre de s^t^ Boissien [2], et l'autre de la Vierge ; il y a une pierre sacrée à chacun de ces autels.

.....

Réparations? — Il y a très peu de réparations à faire au chœur de l'église, si ce n'est à la couverture, où il peut y en avoir pour une quarantaine de livres, encore ne sont-elles pas urgentes ; le pavé est en bon état.

Les réparations qu'il conviendroit de faire à la nef, suivant la visite qui en a été faite, se monte à 450 livres, tant pour maçonnerie que pour couverture, les fenêtres sont suffisamment grandes et bien vitrées.

Clocher? — Il n'y a rien à réparer au clocher ni aux cloches.

Fabrique? — Le revenu fixe de la fabrique consiste en 45 livres d'argent et 8 septiers et demi de bled...

Il y a un bureau de fabrique tous les ans, lorsque le marguillier rend ses comptes ; il y a un registre où l'on inscrit les conclusions..... Le bureau est composé du curé, des marguilliers et des paroissiens. Le curé seul, jusqu'à présent, a nommé les marguilliers le premier jour de l'an ; l'année prochaine, le marguillier sera élu par le curé et les paroissiens, ils en sont déjà prévenus [3]. Les comptes se rendent exactement...

(*A suivre.*)

1. Nous ignorons pour quel motif, à cette date, disparaît le vocable du titulaire et patron primitif de l'église, saint Nicolas, qui est encore vénéré comme tel.

2. Saint Batian ou Bassien, évêque de Lodi ; voir la note donnée plus haut, dans la pièce précédente.

3. C'est ainsi que le voulait le droit en vigueur.

LES SEIGNEURS DU FIEF DE NICÉ

Au PETIT-MESNIL (Aube)

Le fief de Nicé au Petit-Mesnil ne dépendait pas des seigneurs du Petit-Mesnil, mais relevait directement du comte de Brienne. *Jacques du Morhier* et *Éléonore du Mayet* (*alias* Mahiet), son épouse, ne figurent pas, comme le prétend l'abbé Caulin[1], parmi les seigneurs de ce fief ; il a été érigé par *Jean de Nicé*, seigneur de Nicé et de Romilly, qui lui a donné son nom. Jacques du Morhier et ses devanciers ont seulement possédé quelques parcelles de ce qui fut plus tard le fief de Nicé.

Voici les noms des seigneurs qui ont possédé ce fief, et en même temps le détail de leurs terres, maisons, prés et bois au Petit-Mesnil et Chaumesnil :

1. *Jean de Nicé*. Vente de plusieurs héritages chargés de cens envers le seigneur de Romilly-sur-Seine, noble Jehan, seigneur de Nicé et de Romilly (14 mars 1475, 29 octobre 1523, 20 janvier 1525). — Aveu fourni par noble Jehan de Nicey et de Romilly, comme ayant la garde noble et administration des biens de *Ferry de Nicé*, son fils, seigneur du Petit-Mesnil, Chaumesnil, et des bois et forêts de Ferrière, en partie, à savoir : 1° pour la tierce partie de la terre du Petit-Mesnil, une maison seigneuriale derrière le chœur de l'église, 80 j. de terres en une pièce appelée la *pièce de Romilly* et les *haies Gillet*, autrement dit les *Grands-Champs* ; une pièce de pré appelée le pré *Laudot* (environ 6 fauchées) ; pour 190 j. environ en plusieurs endroits ; pour le bail des grosses dîmes dont le seigneur de Romilly a 1/3 dans la moitié (l'autre moitié appartient au curé)[2] ; plusieurs censives sur maisons, prés, terres, bois[3], et héritages ; la moitié d'un aulnois à Unienville ; droit de justice, h^te^... sur un bois appelé le *bois du Mesnil* ou *des Courgains*[4], en la paroisse de Juvanzé, contenant 106 j. (faisant

1. *Quelques seigneuries...*, p. 404. — Au lieu d'*Éléonore*, l'abbé Caulin dit *Lyénol*.

2. Les religieux du couvent de Basse-Fontaine, auxquels appartient la chapelle St-Gilles, en sont exempts pour le labourage d'une demi-charrue.

3. Les seigneurs ont donné le droit d'usage aux habitants sur 80 arp. en Ferrière, à charge de payer au seigneur de Nicey une poule vive et suffisante à la St-Thomas (14 mai 1519).

4. C'est le bois de Beaulieu ; il a été cédé aux religieux par les comtes de Brienne.

la moitié de 212), où il y a maison, granges et autres édifices; la 6e partie du bois de *Ferrière* ou de Nicé, le bois *les haies Fleury* (50 j. faisant la moitié de 100); le hameau du bois Herpin (anciennement le bois des enfants du Mesnil) contenant 55 j. (faisant la moitié de 110).

2° Pour le fief de *Suzemont* sous Blaise-les-Vassy, contenant environ 140 j. de terres, 17 f. de prés, 2 arp. en jardin et 20 arp. de bois usages que tiennent *Marguerite*, ve de feu petit Jean de Houdreville, écuyer, pour 1/3 [1], et *Balthazar Gallois*, écuyer, pour les 2/3 [2].

3° Pour 6 fauch. de prés près Renfroussart; pour les petits fiefs *Jehannot le Borgne* (maison, accin, terres, prés, bois...), *Guillaume le Moyne*, *Jehan Ménisson* ou *Guiot* de Gigny.

4° Pour la 4e partie de la justice hte... de Chaumesnil, du four banal; pour une motte et place de maison seigneuriale, aisances et dépendances, appelée le fief de Briolle (1 f. de pré environ); 25 j. de prés et terres derrière cette motte, lieudit le *champ Coulon* (pièce du fief de Nicé); la moitié de toutes les autres terres labourables; 13 f. et 2 d. de prés, censives (13 août 1526).

II. *Ferry de Nicé* (fils du précédent). Vente par noble homme Alexandre Abricardot et delle Guillemette d'Amyster, sa fe, et par noble homme Guillaume Cynbiston, pour lui et pour ses frères et sœurs, enfants de feu Alexandre Cynbiston, écuyer, et delle Claude d'Amyster, sa fe, à noble seigneur *Ferry de Romilly*, d'une pièce de terre et pré de 10 j. aux Basses-Giberies, moyennant 100 l. tournois. Ladite pièce de terre appartint naguère à feu noble homme Jean d'Amyster, écuyer, sr de Coussegrey (18 juillet 1548). — Vente par Gilles du Mesnil à Ferry de Nicé et à *Madeleine de Choiseul*, sa fe, dame en partie d'Anne Marie en Bassigny, des 4/6 d'une maison, granges, étables, au Petit-Mesnil (Laurent et Claude du Mesnil, ses frères, ont les 2/6), moyennant 600 l. tournois. Il réserve le droit de douaire que possède en cette maison *Joanneton de Rollet*, sa vie durant (sa mère, fe en 2es noces de Nicolas du Mesnil). De plus, le sr du Mesnil cède au sr de Nicé une portion de terre qu'il a derrière sa maison, pour une autre portion semblable (25 juin 1549). — Acceptation de cette vente par Madeleine de Choiseul, fe du sr de Nicé (4 novembre 1550). — Acquisition, par Ferry de Nicé, d'un cartier 6 carreaux de chenevière et de 2 arp. 1/4 au-dessus du pré *l'étang le Borgne* (6 juillet 1550-25 octobre 1559).

III. *Madeleine de Choiseul* (ve de Ferry de Nicé). Foy et hom-

1. Marguerite, tutrice de Nicolas de Houdreville son fils.

2. Au nom et comme procureur de Thierry Gallois, prêtre, Claude de Valecourt, Claude Genuyer et Claude de Valecourt, sa fe, et aussi au nom de Catherine, Nicolas et Marguerite, enfants mineurs d'Ozier de Valecourt et d'Agnès de Verneuil, sa fe.

mage par Madeleine de Choiseul, v^e de Ferry de Nicé, s^r en partie du Petit-Mesnil, Chaumesnil, Ferrière et Renfroussart, et de Jouvanzé pour la totalité, tant en son nom que comme douairière et ayant la garde-noble de *Jean*, *Antoine*, *Ferry*, et *Anne* les de Nicey, ses enfants (2 octobre 1561). — Échange entre Madeleine de Choiseul et *Jehan Yardin* et *Jehanne Després*, sa f^e (d^t au château de Morvilliers), par lequel la dame de Nicé donne une maison qu'elle avait acquise de Gilles du Mesnil avec une somme de 1,044 l., et le s^r Yardin donne en contre-échange une maison, granges, étables, cour, jardin, accin, verger (10 j.), terres, derrière lesdits bâtiments (6 j.) (7 novembre 1561). — Vente par Nicolas Tassin à Madeleine de Choiseul de 1/18 dans un gagnage appartenant à feu Claude Vacher, moyennant 13^l 14^s 4^d en principal (1er juillet 1562). — Échange par lequel le s^r d'Aigremont donne à Madeleine de Choiseul 3 j. 4^d de terres au buisson *Marie* contre 6 j. 4^d 1/2 (20 juin 1564). — Vente par Quentin Rosty et Guillaume Passé à Madeleine de Choiseul de 1/2 f. de pré au-dessus de la couée de *l'étang le Borgne* pour 10^l 10^s tournois (18 septembre 1565). — Acquisition par Madeleine de Choiseul d'un arpent de terre, proche l'église, moyennant 100 l. (10 mai 1568). — Acquisition par la même de Jehan Vincent, lab^r, d'une maison, cour, jardin (4 j.) chargés de 10^s envers Jean d'Aigremont et Thomas de Champeaux, moyennant 400 l. (11 mai 1568). — Vente par noble homme Jehan Venier, notaire et praticien au comté de Brienne, à Madeleine de Choiseul, d'une maison, grange, cour, jardin et accin (1/2 arp.) à Chaumesnil, près l'église, pour 120 l. tournois (19 avril 1571).

IV. *Ferry de Nicé* (fils de Ferry et de Madeleine de Choiseul). Échange des 5/6 d'une 36e partie ou environ de la terre du Petit-Mesnil appartenant à *Jehan de l'Evesque* et à d^elle *Léonarde de Beaubey*, son épouse, d^t à Chaumesnil, avec la somme de 11^s de menues censives et 8 boisseaux 1/2 de grains dûs annuellement audit de l'Evesque sur plusieurs héritages, contre une pièce de terre labourable contenant 15 arp. sis à Orvilliers, appartenant au s^r Ferry de Nicé (3 avril 1582). — Échange fait entre le s^r *Jean du Fay* et d^elle *Charlotte de Bertel*, sa f^e, d'une 40e partie en la totalité de la terre du Petit-Mesnil, et en la moitié de celle de Chaumesnil, qui lui est échue par le décès de Christophe du Fay et Agnès du Mesnil, ses père et mère, avec la somme de 48^l 11^d tournois, 3 chapons, 2 poules et 1/4 de chapon et 12 boiss. de grains à prendre tous les ans au jour de St Remy et de St Martin d'hiver sur plusieurs héritages, contre 26 arp. de terres environ, sis à Orvilliers, appartenant au s^r Ferry de Nicé (21 mai 1582). — A la suite de cet acte, est la ratification de cet échange par d^elle Charlotte de Bertel (30 mai 1582 [1]).

1. Au moyen de cet acte se trouve rectifiée la généalogie de l'abbé Caulin, page 399. Si l'on en croit le même abbé Caulin, *Ferry de Nicé* serait

V. *Madeleine de Nicé*. Madeleine de Nicé est la fille de *Jean*, frère de Ferry, et non pas la fille de celui-ci, comme l'affirme l'abbé Defer (*Mém. de la Soc. acad.*, tome XXVI, p. 112). L'acte suivant le prouve : « Foy et hommage par *Madelaine de Nicé*, fille unique de *Jean de Nicé*, pour partie des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil, et pour la totalité de Jouvanzé (26 mars 1586). — Compte (arrêté le 9 janv. 1609) rendu par Nicolas Beudot à Me *Pierre de Raguier*, chevalier, sr et baron de Poussey, sr de Jouvanzey, le Petit-Mesnil et Chaumesnil en partie, à cause de dame *Madelaine de Nicé*, son épouse, pour 2 années de la recette et dépens des terres du Petit-Mesnil et Chaumesnil (8 janvier 1609).

VI. *Étienne de Nicé* (fils de Ferry). Foy et hommage par Etienne de Nicé, chevalier, pour les terres de Jouvandez, le Petit-Mesnil et Chaumesnil (1er septembre 1618). — Aveu fourni par Etienne de Nicé à Léon de Luxembourg, 1° pour la moitié de la tierce partie (1/6) de la terre du Petit-Mesnil (l'autre moitié appartient aux enfants de défunte Madeleine de Nicé, vivante dame d'Artigoty) ; pour une 40e partie dans les deux autres tiers, à cause de l'échange fait avec messire Ferry de Nicé, son père, par feu Jehan du Fay, et encore pour une 36e partie dans les mêmes deux tiers, à cause de l'échange fait avec le sr de Nicé par feu Jehan de l'Evesque ; pour 1/6 en la moitié des grosses dîmes ; justice hte... sur 212 j. à Jouvandey ; pour la moitié d'une maison seigneuriale (la maison de Nicé), la moitié de la maison de Romilly, la moitié de 80 j. de terres et 8 f. de prés (pièce de Romilly) ; pour 88 arp. 1/4 de bois en Ferrière, moitié d'une pièce de terre de 4 j. devant les bâtiments et accins de feu Guy du Mesnil ; pour moitié du bois Fleury (réduit à 40 j.), moitié du bois des enfants du Mesnil (55 j.) pour le fief de Suzemont, Gondrecourt et Hancourt [1].

2° Pour la moitié de la 4e partie (1/8) de la justice hte... de Chaumesnil (plus la 40e partie en la moitié provenant d'un échange fait avec Jean du Fay), du four banal, la moitié d'une motte et place... (ici reviennent tous les articles énumérés dans l'aveu du 13 août 1526) (4 mars 1621). — Autre aveu du 8 janvier 1633 [2].

l'aïeul maternel de *Charles-Louis de Lantage*, né à Troyes, en 1616, auteur du « Catéchisme de la Foi et des Mœurs », mort grand vicaire du Puy, en 1694.

1. Le fief de Suzemont appartient à Hercule Descaldamasse pour 1/30 ; à Jacques Gallois pour un peu plus de 1/3 ; à Pierre Gallois pour 2/15 ; à Nicolas de Carrel pour 1/18 ; à Jehan Gallois et à Susanne Gallois, héritiers de défunt Pierre de Gallois et d'Elisabeth de Bergne pour 2/9 ; à Nicolas de Houdreville pour 2/15 ; à Charles de Houdreville pour 1/10 ; à Louis de Charagat pour 1/15, et enfin à Jean Bouquin, tous écuyers, pour 1/15.

2. Étienne de Nicé épousa Claire de Bragelogne (n° IX).

VII. *Chrétien d'Artigoty* (époux de Madeleine de Nicé, sœur d'Etienne). Aveu fourni par Chrétien d'Artigoty, en son nom et comme ayant la garde-noble de ses enfants et de feue dame Madeleine de Nicé, son épouse, pour partie des seigneuries du Petit-Mesnil... (même aveu que le précédent, 12 novembre 1621).

VIII. *Henriette d'Artigoty* (fille du précédent). Foy et hommage par dame Henriette d'Artigoty, v^e de messire Charles de Cougy, au nom et comme héritière de défunte dame de Nicé, f^e de Chrétien d'Artigoty, pour partie des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil (30 octobre 1627). — Aveu fourni à Léon de Luxembourg par dame Henriette d'Artigoty [1] pour les seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil, Ferrières, bois Fleury et bois Herpin (même aveu que celui du 12 novembre 1621, 18 janvier 1629). — Autre aveu du 30 décembre 1632. — Troisième aveu pour 1/6 de la seigneurie du Petit-Mesnil et Chaumesnil, provenant de la succession de Madeleine de Nicé, sa mère (24 septembre 1642).

IX. *Claire de Bragelogne*. Foy et hommage par dame Claire de Bragelogne, v^e de messire Etienne de Nicé, pour les terres et seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs (7 avril 1642).

X. *Louis de Choiseul*. Louis de Choiseul, chevalier, marquis de Francières, conseiller du roi, bailli et gouverneur de la ville de Langres, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, héritier d'une partie du fief de Nicé par son mariage avec *Catherine de Nicé* (acte du 12 avril 1672).

XI. *Claude de Choiseul* (fils du précédent). Il était aussi chevalier et marquis de Francières, l'héritier par bénéfice d'inventaire de défunt François de Choiseul, son frère, vivant prieur et seigneur des prieurés de Radonvilliers et de Chichey. Il possède le fief de Nicé par donation faite à lui par son père et Catherine de Nicé, sa v^e, en son contrat de mariage avec dame Catherine-Alfonsine de Renty (5 mai 1658).

XII. *Claude du Housset*. Claude de Choiseul vend à M. du Houssay, marquis de Lichaud et de Lux, créancier de la dame Catherine de Nicé, le 1/3 des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil qui appartiennent à la succession de ladite dame, ainsi que *la tour appelée de Nicé* de laquelle relèvent plusieurs fiefs, moyennant 10,500 l. (12 avril 1672).

XIII. *Claude Paillot*. M. du Housset a donné par testament les seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil et le fief de Nicé à M. *Claude Paillot*, chanoine de Troyes (1687) ; celui-ci les a cédées à son frère *Pierre Paillot*, qui les a données en mariage à sa fille *Catherine Paillot*, épouse de M. Edouard le Gras, conseiller du roi et son receveur au grenier à sel d'Arcis-sur-Aube. — Il y a un acte de foy et hommage par Claude Paillot, comme léga-

1. Henriette avait un frère appelé Arnoul d'Artigoty.

taire de M. Claude du Housset, pour les seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil (5 décembre 1687).

XIV. *Edouard Legras.* Foy et hommage par Edouard Legras, au nom et comme mari de Catherine Paillot, pour les seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil et le fief de Nicé (3 juillet 1700). — Autre hommage du 6 avril 1705, pour 1/3 de la seigneurie du Petit-Mesnil, 1/30 et 1/40 dans les deux autres tiers, et aussi pour 1/4 de la seigneurie de Chaumesnil, et 1/30 et 1/40 dans les trois autres quarts.

XV. *Pierre de Chaumont.* Vente par Edouard Legras et sa f^e^, Marie-Anne Michelin, à Pierre de Chaumont, d^t^ à St-Urbain, proche Joinville, et à *dame Louise Fournier*, son épouse, de tout ce qui leur appartient dans la terre du Petit-Mesnil et Chaumesnil, du fief de Nicé, de Suzemont qui relève du fief de Nicé, de Gondrecourt et Hancourt qui dépendent de Suzemont, moyennant la somme de 15,000 l. (1er mars 1716). — Foy et hommage par Pierre de Chaumont pour partie des seigneuries du Petit-Mesnil, le tout acquis d'Edouard le Gras, par contrat du 1er mars 1716 (1er avril 1716). — Opposition signifiée par M. Grassin d'Arcis à Pierre Hapard, curé du Petit-Mesnil, à Pierre Chaumont et à Louise Fournier, au *titre clérical* de Charles-Nicolas de Chaumont, acolyte du diocèse de Châlons, passé le 18 novembre 1723, parce que, dans ce titre, les s^r^ et dame de Chaumont ont fait comprendre les cens, rentes, bois, domaines seigneuriaux et droits dépendant de la terre du Petit-Mesnil et Chaumesnil, dans lesquels M. Grassin a intérêt (7 décembre 1723). — Acquisition par M. Grassin, du s^r^ Pierre de Chaumont, d'une pièce de bois de 180 arp., dit le *bois de Nicé*, dans la forêt de Ferrière ; du droit de justice h^te^... du Petit-Mesnil et Chaumesnil ; de tous les droits de dîmes pour four bannal, feux, censives... (1/3 par indivis avec les autres seigneurs), droits de justice sur 80 arp. d'usages dits les *Bicques*, et sur 55 j. de terres dits les *bois Herpin* et autres héritages ; la mouvance sur la seigneurie de Suzemont, possédée par M. de Rommecourt. Le s^r^ de Chaumont se réserve toutes les maisons, terres, prés, étangs, bois et héritages autres que la pièce de bois ci-dessus, les droits de justice et de seigneurie qui leur appartiennent à cause de 1/30 et 1/40 par eux acquis du s^r^ Legras, le droit de terrage et dîmes en vin sur quelques héritages de la paroisse de Gondrecourt, dépendant du fief de Nicé, tous les droits de justice et redevances dépendant du fief de Nicé. La présente vente faite moyennant 15,000 l. M. Grassin cède à M. Chaumont son droit dans la chapelle du Petit-Mesnil qu'il tient du s^r^ de Rémond, en suite de l'acquisition qu'il a faite de sa part de seigneurie, plus 1/2 f. de prés lieudit les Courgains (21 janvier 1725). — Ratification de cette vente par la dame de Chaumont (15 juin 1725). — Par 2 quittances des 15 et 23 février 1728, Charles-Nicolas de Chaumont, prêtre, fondé de procuration de Pierre de Chaumont, et de son épouse, déclare avoir reçu les

15,000 l. et tous les arrérages. — Sentence arbitrale qui fixe les portions de seigneurie de M. et d^elle^ de Chaumont et de M. Grassin (14 janvier 1730). — Défenses publiées à Juvanzé, Trannes, Eclance et le Petit-Mesnil, les 30 mars et 5 avril 1732, de conduire des bestiaux et de couper du bois dans l'accrue de *pute-racine*, dans les Rigornets et les Courgains appartenant à M. de Chaumont. — Pouvoir donné par Charles de Maisons, abbé régulier de l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, f. de Vanvay prieur, f. Anthoine Pothier, f. Lemaire, f. Delaleue, f. Leseure, f. Laganne, tous religieux composant la communauté, ordre des Prémontrés, à f. Vanvay prieur, pour terminer les différends qui ont surgi au sujet du bois des Courgains (2 mai 1737). — Partage du bois des Courgains entre f. Claude de Vanvay, prieur de Beaulieu, et M. de Chaumont (tant en son nom qu'en celui de Charles Nicolas, prêtre), à qui il en appartient 84 arp. 1/2, non compris l'acquisition qu'ils ont faite du s^r^ Lepage et sa f^e^ en 1733 (3 j. 1/2 pour 57^l^ 6^s^), ni l'échange fait avec les religieuses de Bar-sur-Aube le 6 mai 1742 (20 juin 1738).

XVI. *Louise Fournier* (épouse de Pierre de Chaumont). Partage des biens de Louise Fournier entre *Nicolas Charles*, prieur commandataire de Jessains, *Claude Benoît* et *Madeleine-Gabrielle de Chaumont*. Il est convenu que la chapelle et les droits seigneuriaux (excepté Haie Fleury) resteront indivis. Le 1er lot échu au s^r^ abbé de Chaumont comprend : moitié de la maison seigneuriale de Nicé et dépendances (le tout 7 j. 69 carreaux), l'étang des Courgains (5 arp. 5 carreaux), 109 j. 72 carreaux de terres, 14 f. 45 carreaux de prés, et 35 arp. 33 carreaux de bois. — Le 2e lot échu à la d^elle^ de Chaumont comprend : la maison de Romilly, au Petit-Mesnil, derrière l'église, cour, jardin (1 j. 1/2), 108 j. 43 carreaux de terres, 13 f. 39 carreaux de prés, 45 arp. 99 carreaux de bois. — Le 3e lot échu à Claude Benoît comprend : la moitié de la maison de Nicé, les portions de dîmes de Gondrecourt et Hancourt, 112 j. 61 carreaux de terres, 13 f. de prés, 36 arp. 17 carreaux de bois et 47 arp. 20 carreaux de terres enclavées dans les bois. Ce lot étant plus fort que les autres, Claude Benoît a remis 1,000 l. au 1er lot et 186 au second (28 mai 1743).

XVII. *Elisabeth Lallier* (v^e^ de Claude Benoît). Acquisition par dame Elisabeth-Emilie Lallier, dame des Touches et de la Colombe, v^e^ de Claude Benoît de Chaumont, tant en son nom que comme tutrice de *Pierre-Alexandre* et de *Charles-Gabriel de Chaumont*, ses enfants mineurs, et par d^elle^ *Madeleine-Gabrielle* et *Charles-Nicolas*, de Pierre Grassin, de 4 j. de terres plantés en glands, aux Rigornets, moyennant 100 l., et un autre journal pour 37 l., — et reconnaissance de M. Grassin pour une coupe de bois taillis faite par les s^rs^ de Chaumont (2 septembre 1748 [1]). —

1. Il y a un échange de l'abbé de Chaumont, prieur de Mothé, avec J.-B. Collet, procureur du roi en la prévôté de Bar-sur-Aube (21 novembre

Donation par d^elle Gabrielle de Chaumont de l'usufruit de 1/3 dans 1/40 des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil, faite à M. l'abbé de Carbonnière, écuyer, prieur de St-Pierre de Bar-sur-Aube, s^r de Bergère et du mont Ste-Germaine. — Désistement de ce dernier (1er septembre 1750). — Foy et hommage des s^rs dame et d^elle de Chaumont pour les seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil et Nicé (18 novembre 1750). — Aveu d'Elisabeth-Emilie Lallier et de d^elle Gabrielle de Chaumont 1° pour les 2/3 de 1/30 et de 1/40 dans la justice du Petit-Mesnil et Chaumesnil (l'autre tiers appartient à Charles-Nicolas); 2° pour 12 j. 52 c. de terres, 6 f. 3 c. de prés à Chaumesnil; 3° pour les 2/3 du fief de Nicé, maison seigneuriale; 4° pour la maison de Romilly atenant, le tout provenant de la succession de Pierre de Chaumont et de dame Louise Fournier, son épouse, suivant le partage annexé au présent aveu (5 janvier 1751). — Acquisition par la dame de Chaumont, du s^r Charles-Nicolas de Chaumont, de la moitié de la maison de Nicé (indivise avec les enfants de feu Claude Benoît), cour, grange, jardin, accin, moyennant 600 l., plus les meubles qui se trouvent dans ladite maison pour 400 l. (17 novembre 1751). — Foy et hommage par la dame de Chaumont pour ce qu'elle a acquis de Charles-Nicolas, prieur de Mothé et de Jessains, son beau-frère (9 octobre 1752).

XVIII. *M. Grassin d'Arcis-sur-Aube.* Acquisition par M. Grassin, des s^rs et d^elle de Chaumont, de 9 j. 1/4 de terres-friches au *Chesne brûlé*, moyennant 300 l. (28 septembre 1742). — Acquisition par M. Grassin, des s^rs et d^elle de Chaumont, de 48 j. 1/2 de terres, moyennant 1,800 l. (9 août 1743). — Acquisition par M. Grassin, de Charles-Nicolas de Chaumont, de 2 j. 1/2 de terres pour 87^l 10^s (27 octobre 1745). — Acquisition par M. Grassin, de l'abbé de Chaumont, de 3 arp. 70 carreaux de bois ès Courgains pour 444 l. (2 septembre 1748). — Acquisition par M. Grassin, du même abbé de Chaumont, de 291 cordes de bois aux Courgains, moyennant 400 l. (1er juillet 1750). — Acquisition par M. Grassin, de dame Elisabeth-Emilie Lallier et de d^elle Gabrielle de Chaumont, de tout ce qui leur appartient au Petit-Mesnil, Chaumesnil, Juvanzé, la Rothière et autres lieux. La dame Lallier vend également la part qu'elle a acquise du s^r Charles-Nicolas de Chaumont dans la maison seigneuriale de Nicé, et le droit de chapelle dans l'église du Petit-Mesnil; elle se réserve les dîmes de Gondrecourt et Hancourt et les Haies Fleury, et le prix d'une coupe de bois de 22 arp. aux Rigornets. La présente vente faite moyennant la somme de 4,500 l. (9 décembre 1756). — Acquisition, par M. Gras-

1748); un autre avec Edme-François-Marcel de Bossancourt (12 janvier 1750); un troisième avec Pierre Pautaine (24 décembre 1750), et une acquisition du s^r Lepage, écuyer, et de Madeleine Boyaux, sa f^e (30 décembre 1733). — Il y a aussi un échange de Benoît de Chaumont avec Françoise Gervaisot, v^e Quentin Lemoine, du 12 juillet 1729.

sin, de Charles-Nicolas de Chaumont, prêtre, des droits et biens qui lui appartiennent au Petit-Mesnil et Chaumesnil, Jouvanzé et La Rothière, moyennant 3,500 l. Il y a 19 j. de terres, 2 f. 30 cordes de prés, 4 arp. 25 cordes de bois sur l'étang de *pute-racine*, le 1/3 de la carpière des Renardières et du pré au-dessous, des censives... (19 décembre 1756).

Par ces différentes acquisitions, M. Grassin devint seigneur du *fief de Nicé* et d'une bonne partie des terres du Petit-Mesnil. Depuis cette époque, Nicé a toujours conservé son nom ; il y a encore, au Petit-Mesnil, une pièce de terre qu'on appelle la *pièce de Nicé* ; mais le fief a disparu.

P. Chauvet.

En passant par la Champagne[1]

La mode est aux voyages, et il n'est si modeste homme de lettres qui n'ait sur la conscience quelques notes pittoresques ou quelques visions plus ou moins éblouissantes d'un lointain pays. Hugo, Gautier, Taine ont donné l'exemple ; aujourd'hui, nos librairies regorgent de fantaisies d'artistes moins illustres.

Par snobisme, la foule a suivi le courant, et la littérature des guides s'est épanouie en une splendeur inattendue : Bœdeker le dispute à Joanne par l'abondance des détails, Conty essaie de les surpasser par la netteté de sa rédaction.

Mais entre ces visions d'art du poète et ces sèches notations du touriste, il y a place, croyons-nous, à d'autres livres plus propres à notre époque de si vives luttes économiques. M. Ardouin-Dumazet nous le prouve par sa collection du *Voyage en France* dont il vient de publier la vingtième série.

L'auteur est connu. Ancien soldat, critique militaire au *Temps* et au *Figaro*, il a, par nécessité professionnelle, parcouru tous les coins de notre France, des plaines du Nord aux escarpements des Alpes, des granits de Bretagne aux grès des Vosges. Il a étudié sur le terrain notre histoire militaire : il a pu écrire sur les plaines de Flandre telle monographie de premier ordre, se distinguer parmi les plus autorisés dans l'étude des questions algériennes, prendre rang parmi les historiens de l'année terrible, dont il fut un modeste héros.

Mais il s'est surtout attaché à la France du présent ; il l'a visitée en amoureux, épris de son sol imprévu, de son ciel changeant, de ses vagabondes rivières, de ses populations énergiques et spirituelles, de ses ressources inépuisables de vie. Il la décrit donc, cette France, en admirateur passionné, mais il a aussi de plus hautes ambitions. Il veut mener sur son actuelle situation une enquête économique, chercher les causes de son mal, si mal il y a ; rédiger, en

1. Ardouin-Dumazet. *Voyage en France*, 20e série. Haute-Picardie, Champagne rémoise, Ardennes. Paris, Berger-Levrault, 1899, in-12, 3 fr. 50. — E. Hinzelin. *Images de France*. Paris, Berger-Levrault, 1900, in-12 avec couverture en couleur de V. Prouvé, 3 fr. 50.

un mot, une consultation dont les données en disent long sur l'avenir qui nous est réservé.

***

Haute-Picardie, Champagne rémoise et Ardennes, telles sont les contrées enquêtées dans cette *vingtième* série, contrées agricoles, industrielles, commerciales, militaires, où s'accuse la variété de notre France.

M. Ardouin-Dumazet part du Noyonnais, pays de modeste jardinage ; il trace de la petite ville un délicieux pastel, il la montre comme une fleur discrètement ouverte entre les rideaux vert tendre de ses champs de haricots, car c'est Noyon la patrie des haricots, et non Soissons, comme on le croit à tort. Soissons n'est qu'une ville du passé, un musée de ruines dont certaines remontent aux Mérovingiens. M. Ardouin-Dumazet passe donc vite, il gagne les vastes plaines du Laonnois, il atteint Laon, cette autre capitale des légumes, et il décrit d'un crayon leste la petite cité perchée sur sa colline aux maisons serrées les unes contre les autres, aux bons bourgeois calmes et bedonnants, à la société maniérée et solennelle dont s'éjouit autrefois Champfleury, celui des *Bourgeois de Molinchart*.

Mais la Thiérache est là avec son problème économique : la question des vanniers. Il paraît que les vanniers abondent là-bas dans ce gras pays de plaines humides, mais qu'ils sont plongés dans une profonde misère, accablés par les grèves, ce qui met la Thiérache à deux doigts de sa ruine. A deux pas plus loin, autre phénomène non moins curieux, le *Familistère de Guise*, cette chimère d'un fouriériste transportée dans la réalité du monde moderne.

La course continue par Chauny avec ses industries et ses canaux, par Coucy, célèbre par son vieux château féodal, dédaigné des voyageurs français qui vont chercher au loin, sur le Rhin ou en Écosse, des impressions romantiques.

On arrive à Reims ! Vive la Champagne, Messieurs ! Et tout de suite dare-dare, sans nous laisser le temps de respirer, après un rapide coup d'œil à la cathédrale, après une course échevelée à travers les vieilles rues, après quelques mots sur les laines, industrie dont il a parlé déjà précédemment, M. Ardouin-Dumazet nous conduit dans la montagne de Reims, nous fait interviewer le vigneron, nous renseigne sur les moindres détails de sa vie, nous fait admirer les vignes si bien entretenues, les raisins appétissants, nous

force à goûter avec lui la douce purée septembrale encore dans la cuve, nous entraîne à travers les caves à toutes les manipulations subies par les bouteilles, il contrôle même la comptabilité du commerce des vins. Bref, c'est une monographie complète, aucun détail ne reste ignoré, et comment résister à la conclusion d'une telle leçon, c'est-à-dire à une flûte de champagne gentiment offerte. C'est dommage que dans cette apologie de la plus célèbre friandise de notre Champagne, M. Ardouin-Dumazet ait oublié les biscuits et les pains d'épices de la cité rémoise.

A la sortie de Reims, la plaine s'étend immense, mer de chaume doré, steppes de landes grises que bossellent quelques bouquets de sapins. C'est le camp de Châlons, et l'ancien soldat qu'est l'auteur se trouve ici à son aise : il fait en un chapitre l'histoire du camp depuis Attila jusqu'à nos modernes saint-cyriens qui vont s'y exercer en manœuvres. C'est une suite d'images d'Épinal gaiement enluminées, comme on les aime en ce pays de France, où tous les marmots ne rêvent que plumets, sabres et tambours.

Dans l'Ardenne plus âpre qui s'étend au nord, M. Ardouin-Dumazet reste économiste : il a à peine un coup d'œil pour les sites de la vallée de la Meuse, son imagination ne travaille pas au souvenir des légendes de ce pays moyenâgeux. Il parcourt au contraire, le carnet à la main comme un chef d'usine, le royaume de la quincaillerie ; il visite les fonderies, les chaudronneries, les clouteries ; il descend aussi dans les ardoisières de Fumay ; il admire les chevaux ardennais, les seuls qui résistèrent à la campagne de Russie ; il enquête sur le malaise de la draperie sedanaise.

Il n'est aucun élément de la vie du pays qui lui reste étranger ; à chacun il consacre en monographie un chapitre spécial : il en indique les origines, le développement, il en conjecture les destinées, il signale les précautions à prendre. Il conseille, il avertit, il menace, c'est un guide sûr et éclairé, même pour les gens du pays, qu'il visite en touriste pressé. Quel profit pourrait tirer de tels livres chaque province de notre France, car chacune d'elles aura ainsi son volume. C'est pourquoi nous voudrions voir cette enquête connue de tous, jeunes et vieux, élèves et maîtres, Français de tout âge, de toutes conditions, animés du seul amour de la patrie, du seul désir de la fortifier, de l'ennoblir, de la grandir, d'une suite d'efforts toujours plus ardents Telle est

la leçon qui se dégage de la lecture de ce *Voyage en France* effectué pour cette fois à travers la Champagne.

***

Au spectacle de tant d'activités dévorantes, des collines de vignes de la montagne de Reims, des panaches de fumée de la grande cité, de l'agitation des usines ardennaises, il vient à l'homme comme un besoin de repos, d'une halte dans le rêve ; il sent naître en lui le goût de l'idéal, de la poésie. Il va ainsi poussé vers la nature, d'une beauté si discrète en cette région de l'Est, il se complaît dans le détail de ses attraits, il les décrit, les énumère avec amour, les pare d'épithètes subtiles et rares, les chante en prose harmonieuse et nuancée comme les tons clairs des plaines ou les ciels changeants des vallées. Nous avons déjà dit comment un jeune romancier champenois, M. Pol Neveux, l'auteur de *Golo*, avait décrit la Champagne en impressionniste ; aujourd'hui c'est un poète, M. Émile Hinzelin, qui, en une prose voisine du vers, la parcourt avec le même souci du pittoresque, des notes artistiques, y vient chercher les plus belles feuilles d'un album qu'il intitule : *Images de France*.

L'une de ces plus belles images est sur la couverture du livre, illustrée par l'artiste lorrain Victor Prouvé. Dans la vaste baie d'une ouverture romane se profile la silhouette délicieusement négligée d'une lectrice moderne : on sent dans cette créature à la chevelure aux larges flots, à la taille souple, à la pose naturelle et simple, on sent, dis-je, la province saine et forte, d'une beauté vigoureuse et dédaigneuse d'apprêts. Elle est là comme une muse en un cadre de lumière divine qui va du vert émeraude par le rose pêche du soleil à peine disparu au sombre violet du haut ciel déjà envahi par la nuit. Est-ce le crépuscule ? C'est peut-être l'aurore ! Qu'importe ! cette gamme de fraîches couleurs, si tendres, si habilement nuancées est de notre Champagne au vaste ciel.

Et, dans le fond, quels paysages n'admire-t-on pas ? Allons-y avec l'auteur : « Je me rappelle surtout, dit-il, les bouleaux au corps délicat, flexible et merveilleusement blanc ; leurs ramilles fines comme une chevelure, leurs minces feuilles me plaisaient comme des joyaux, leur écorce enchantait mes doigts et mes lèvres. » Oui, c'est bien là l'arbre de notre pays, non pas le chêne trapu des rochers de granit, mais le frêle bouleau, l'agile peuplier, l'arbuste

élancé à qui il suffit, pour vivre, d'une maigre couche de terre végétale, d'un clair filet d'eau qui coule dans la plaine aux premiers rayons du soleil comme une barre d'argent poli. Oui, le voilà notre paysage champenois, fait de rien : un pli de terrain à peine sensible, un tapis vert sans épaisseur, un filet d'eau, un rideau d'arbres et par là-dessus le grand, l'immense, l'énorme ciel, dont la chute est lointaine, où s'amoncellent au moindre rayon de soleil des profondeurs d'azur, où s'entrechoquent au premier grain des chaos de nuages livides, où, en une même minute, le paysage apparaît divin et infernal, frais et désert, joyeux ou triste, selon le hasard d'un jeu de lumière, d'un nuage qui passe.

Telle apparaît la Champagne dans les *Images de France*. M. Hinzelin a, pour en parler, des douceurs extraordinaires d'expression. Voyez cet instantané de la Marne : « Belle et mélancolique, cette Marne ! Elle déploie en frémissant sa robe d'un vert si intense, si précieux qu'on a envie de la saisir et de l'approcher de ses lèvres. » Ailleurs, il ajoute encore : « la Marne, couleur de sève intarissable » et, comme il le dit lui-même d'un fils de la Champagne, de La Fontaine, « le long de cette rivière parfaite, par ces collines mollement soulevées, sous un ciel délicat, il se tient pour ainsi dire tout près de la terre, penché et parfumé d'elle. »

Mais l'auteur ne s'en tient pas à l'étude de la nature, il observe aussi ce qu'en a fait l'homme : il visite, les unes après les autres, ces villes de la vallée de la Marne, Lagny, Château-Thierry, Provins ; elles ont toutes pour lui un air de famille, une fraternité qui lui apparaît délicieuse : des ruines d'un château, quelque vieille église, d'antiques maisons pareilles, « de douces maisons d'un seul étage, au toit gris et penchant, aux fenêtres larges, à la mine avenante ». Il entre donc en souriant dans ces demeures paisibles, il en interroge les habitants, fait revivre les figures disparues : Château-Thierry lui rappelle La Fontaine ; la Ferté-Milon, Racine ; Vouziers, Taine ; Langres, Diderot, et Joinville, l'historien de Saint Louis.

De ces augustes entrevues, il dégage la philosophie de l'âme champenoise, variée, changeante comme le ciel du pays : « ou bien elle se fie naïvement à la Foi ; — ou bien elle se place en marge du monde et elle l'observe avec un regard narquois ; — ou, enfin, elle s'abandonne à la passion comme à une suprême raison de vivre. Voilà donc tout Joinville, ou tout La Fontaine, ou tout Racine. »

***

Qu'on nous pardonne ces apologies de notre pays natal. Elles ne sont pas dues à un amour aveugle, à un parti-pris : dès les premières années de la jeunesse, nous avons subi, comme tant d'autres, la pression des préjugés, nous nous sommes laissé dire que la Champagne était un pays pauvre, une vilaine terre. On nous répétait un proverbe bien connu, on nous rappelait les immenses plaines désertes, on nous dissimulait l'ardente vie de la grande cité rémoise, on souriait de la banalité de ses paysages, de leur monotonie, de leur vulgarité, et, en notre jeune âme d'enfant, incapable de penser par elle-même, nous acceptions ces idées toutes faites. Nous avons cru longtemps que le pittoresque ne pouvait résider que dans des amas de rochers, souvent de carton-pâte, dans des chutes d'eau vertigineuses, en un mot, dans des paysages surchargés. Et nous avons dédaigné de bonne foi la simplicité et la douceur de notre nature champenoise ; nous avons couru, suivant la foule, à la montagne, à la mer, à la forêt, à l'étranger, avide de paysages nouveaux.

Aujourd'hui, au contraire, nos yeux plus expérimentés ont mieux discerné l'énormité des efforts : le paysan, dans la plaine, a fécondé le sol infertile, l'ouvrier, dans l'usine, a porté notre nom aux quatre coins de l'univers, a fait connaître partout la Champagne, grande, forte et prospère, terre enviée de nos ennemis.

Aujourd'hui aussi, nos yeux, déjà lassés par les illusions, les mirages trompeurs de la vie, ont observé la nature avec la passion du vrai et du naturel. Ils ont pu mieux apprécier la Champagne, ils ont retrouvé les horizons qui leur donnèrent une première jouissance, ils ont noté les nuances d'un ciel trop longtemps méprisé, ils se sont reposés dans l'harmonie des amples lignes d'horizon. La Champagne nous est alors apparue superbe et triomphante, digne d'admiration, digne de cette conclusion que le voyage le plus délicieux, le plus pittoresque, le plus édifiant, nous pouvions le faire sans sortir de chez nous. Voilà pourquoi, en compagnie d'un économiste comme M. Ardouin-Dumazet, d'un poète comme M. Émile Hinzelin, nous n'avons pas hésité à entreprendre ce voyage en France, mais, bien entendu, *en passant par la Champagne* et en nous y tenant.

Paul DESPIQUES,
Professeur au Lycée de Reims.

LES ASCENDANTS MATERNELS*

DU

Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle

V. — Pérette Cauchon, seconde femme de Guillaume Moët.

Pérette Cauchon du Godard[1] eut, après la mort de son mari, des démêlés avec les enfants de celui-ci et de Jeanne de Vieilmaison. Elle voulait hériter de tous les biens meubles de Guillaume Moët, de la moitié des héritages qu'il possédait au moment de son second mariage, et de la moitié des acquêts faits pendant ledit mariage. Par la transaction suivante, les enfants de Guillaume et de Jehanne concèdent le premier point ; mais ils se partagent la totalité des biens tant nobles que roturiers, et quant aux acquêts, ils établissent une restriction pour ceux faits pendant la communauté de leurs parents.

Cet acte nous apprend le mariage de deux des filles de Pierre Coquillard et de Nicole Moët : celui de Marie Coquillard avec Jean Thirié, et celui de Marguerite Coquillard avec Jean Rousset.

Transaction entre Dlle Pérette Cauchon, dite du Godard, vefve de feu Guillaume Moët, vivant escuyer, sr de Taissy, et les enfants dudit deffunct Moët, sr de Taissy en 1535.

Comparurent en leurs personnes demoiselle Perette Cauchon, dite du Godard, vefve de feu Guillaume Moët, en son vivant

* Voir page 71, tome XII de la *Revue de Champagne*.

1. Pérette Cauchon était fille de Jacques Cauchon et de Jeanne du Moulinet. Quant au fief du Godard, on se rappelle qu'il appartenait à la paroisse de Cauroy les-Hermonville.

« 29 décembre 1480. Baude du Moulinet, escr, dem' à Reims, prend pour sa vie, et les vies de Mme Mile du Moulinet, Jeanne du Moulinet, femme de Jacques Cauchon, de Laurent du Moulinet, ses enfans, et des enfans desdits Jeanne et Laurent, des héritages situés à Colomne, appartenans à l'abbaye de Saint-Remy. » (Arch. de Saint-Remy de Reims.)

Ainsi donc, le père de Jeanne du Moulinet était qualifié écuyer et appartenait par suite à la noblesse.

escuyer, s^r de Taissy, d'une part, et nobles personnes Baude Moët, Guillaume Moët, maistre Jacques Moët, en leurs noms, Mre Jean Frizon et dem^elle Marie Moët, sa femme, à cause d'elle, Nicolas Noël, dem^elle Jeanne Moët, sa femme, à cause d'elle, Adrian le Boulanger, escuier, s^r de [ ] pour et au nom de dem^elle Leonor Moët, sa femme, soy faisant et portant fort d'elle, et promettant lui faire ratifier ce qui cy après est transcrit, toutes fois que requis en sera, Jean Coquault, d^elle Catherine Moët, sa femme, à cause d'elle, dem^elle Charlotte Moët, vefve de feu Mre Augustin Moët, en son vyvant, escuier, s^r de Variscourt, en son nom, Jean Thirié, d^elle Marie, sa femme, Jean Rousset, Marguerite, sa femme, à cause d'elles, filles de feu Pierre Coquillard, et Nicole Moët, sa femme, et encor ledit Noël, au nom, et comme tuteur, et curateur de Guillaume, Pierre, Jean et Perette, enfans myneurs d'ans desdits deffunts Pierre Coquillard et Nicolle Moët, jadis sa femme, tous ensemble ès noms que dessus, enfans et héritiers dudit deffunt Guillaume Moët, s^r de Taissy ; d'autre part..... comme dist est disant lesdites parties comme pour raison des biens de succession dudit deffunt Guillaume Moët, s^r de Taissy, ils soient en danger de tomber en involutions de procès sur ce que ladite d^elle Perette, sa vefve, comme noble personne, survivante son marit, prétend tous les meubles et choses mobiliaires en propriété, aussy la moytié des conquests faits constant le mariage, et en douaire, moytié de tous les héritages que ledit deffunct avoit à l'heure qu'il l'espousa de quelque nature qu'ils fussent, propres ou acquests, féodaux ou roturiers, et sy prétendait en usufruit sa vie durant du moins pour sa demeurance la maison appartenant audit feu s^r, assise en cette ville de Reims en la rue de Coursalin, où est décédé ledict défunct, tant à raison dudit douaire, comme par loix testamentaires, et ordonances dudit deffunct, et sur ce que d'avantage elle prétendoit que toutes rentes constituées à prix d'argent acquises par ledit défunt en son vivant, en quelque temps que c'ait esté, devroient être censées et réputées meubles, et à elle appartenant, et nonobstant quelques dons, cessions ou transports que ledit defunct en ait peu faire aux dessusdits ses enfans ou aucuns d'eux, lesquels dons, cessions ou transports desdites rentes, et generalement tous autres heritages, debtes, obligations ou lesdites rentes elle pretendoit estre et debvroient estre nuls, de nul effet et valeur. Sy recognurent lesdites parties de leur bonne volonté, sans force, avoir transigé, pacifié, et accordé entre elles pour nourrir bonne paix, alliance et amitié ensemblement, en la forme et manière, qui s'ensuit : assavoir, que à ladite d^elle vefve seront, et appartiendront, sont et appartiennent tous les meubles, droits, choses, noms, raisons et actions mobiliaires qui appartenoient audit défunct et à elle, à l'heure du trespas d'ycelui, et de ce est et demeure saisi et en possession jouyssante, comme noble personne, par mariage survivante, et sy luy demeureront et appar-

tiendront toutes rentes constituées, acquises par ledit défunct, en quelque temps que ce soit, sur héritages ou par personnes situées et demeurantes ès termes du baillage de Vitry, et ailleurs, hors le baillage de Vermandois, avec la moytié seulement de telles rentes constituées sur héritages et par personnes demeurantes audit baillage de Vermandois, et pour tout douaire et usufruit ou demeurance, elle aura, tiendra et jouira de ladite maison assise audit Coursalin pour le temps, terme, et espar du jour de Noël prochain, venant en un an. Aussy luy appartiendront en tous droits de propriété la moytié de tous heritages, conquests, faits constant le mariage dudit deffunct et d'elle, en quelque part qu'ils soient, Vermandois, Vitry ou ailleurs, et sy reprendra et retient à elle ses héritages propres et conquests à elle, appartenant à l'heure de leur mariage, ou qui depuis luy sont escheus et advenus, et sy demeurera ladite d^elle^ quitte envers lesdits héritiers de chascun d'eux de la somme de cent livres à eux donnés et laissés par testament de feu Baude Moët leur oncle, et qu'ils prétendent avoir été retenu pour eux par ledit défunt, s^r^ de Taissy, leur père, dont ils ont été par luy satisfaicts et s'en sont tenus pour contens. Et d'autre part auxdits enfans et héritiers seront, demeureront, et appartiendront l'autre moytié des conquests faits constant ledit mariage et aussy la moytié desdites rentes, constituées audit baillage de Vermandois, et sy reprendront et retiendront, tous et un chascun, les heritages féodaux et roturiers propres et conquests appartenant audit deffunt à l'heure de la célébration dudit mariage, et quy depuis luy sont venus et escheus par les successions de ses parents, francs, quittes, et deschargés de tout douaire, usufruit et demeurance pour ladite demoyselle vefve et lequel elle a donné, quitté, et renoncé au profit desdits enfans, et tout ce par tout fors et excepté ledit usufruit de ladite maison pour ledit temps comme dist est à départir entre lesdits enfans iceux héritages par après conquests et rentes, assavoir entre ceux du premier mariage dudit défunct et de feue d^elle^ Jeanne de Vieil Maison, sa première femme, les conquests faits avec ladite D^elle^ de Vieil Maison, leur mère, pour la moytié tant seulement à tout le reste desdits héritages et rentes, de quelque nature qu'ils soient, entre eux tous ensemblement selon droict de raison, et les coustumes des païs, où ils sont assis, et sy demeurent tous dons, cessions ou transports faits auxdits enfans et à chascun d'eux par ledit défunct en son vivant soit en héritages, rentes, debtes ou obligations personnelles, nulles, de nul effet et valeur, et comme chose non faicte et advenue, excepté toutesfois certains dons, faits par ledit défunct aux dessusdits ses enfans, et à chascun d'eux, de la somme de deux cens livres tournois, provenant de la somme de deux mille six cens livres tournois, qu'il avoit jadis donné en garde audit défunct Pierre Coquillart, lesquels dons seront bons et valables, et demeurent en leur effect et vertu. Et lesdits enfans d'ycelui Pierre Coquillart quittes

et deschargés de ladite somme. Sy comme toutes ces choses dittes et dont promettent lesdites parties, et chascune d'elle, en droict, foy et noms et qualités que dessus, lesdittes femmes licenciées comme dessus par leur foy de ce, et soubz l'obligation de tous leurs biens, mesme ledit Moët des biens appartenant auxdits myneurs à tenir, entretenir et avoir pour agréable, ferme, et stable à tousjours les traités, accord, et conventions dessus dittes, l'une partie envers l'autre, sans deffaillir ou contrevenir, et sur peine de renonciation.

Faict le premier jour de décembre, l'an mil cinq cens trente cinq, par devant nous, notaires royaux, ainsi signé

ROGIER et DE HUE avec paraphe.

Grâce aux recherches de notre savant cousin, M. Alfred de Puisieux, nous pouvons faire connaître ici l'existence d'une fille issue du second mariage de Guillaume Moët avec Pérette Cauchon du Godard : c'est N... Moët, dame du Godat *(sic)*, mariée à Jean de Hédouville, dit le jeune, mort le 23 septembre 1558, fils de Louis, écuyer, et de Jeanne de la Bretonnière.

(Gén. mss. par l'abbé de Hédouville de Merval, page 32.)

Le nom des Cauchon se retrouve si souvent sous notre plume, que, pour relier davantage notre sujet, nous allons donner ici la filiation des membres de cette famille, qu'on a déjà rencontrés ou qu'on rencontrera bientôt.

Guillaume Cauchon et Marie de Montlaurent eurent plusieurs enfants, dont nous citerons entre autres Jacques et Jean.

Jacques Cauchon, sgr. de Verzenay, vicomte de Louvois, épousa, en 1476, Jeanne, fille de Baude du Moulinet, sgr. de Vermoise, et d'Agnès Coquelet ; Jacques et Jeanne sont les parents de Pérette Cauchon du Godard, ci-dessus nommée. Jean Cauchon, frère puiné de Jacques, fut sgr. de Dugny, et épousa Marie du Moulinet, fille de Laurent du Moulinet et de Jeanne le Boucherat. C'est de ce Dugny, fief de la paroisse de Mareuil-sur-Ay, qu'un ramage de la maison Moët tira au XVIIe siècle son nom de terre. Jean Cauchon et Marie du Moulinet n'eurent point d'enfants.

Au degré suivant, Guillaume Cauchon, sgr. de Dugny en 1530, second fils de Jacques et de Jeanne du Moulinet, épousa Jeanne Grossaine, fille de Hiérosme, sgr. de Barbonval, et de Jacqueline Moët. D'où Hiérosme Cauchon, père entre autres enfants d'Apolline Cauchon, femme de Jean de Joybert, dont

nous avons donné le contrat. Au même degré Remy Cauchon, sgr. de Muizon, frère puiné de Guillaume, épousa Jacquette Biset, décédée en 1596, et en eut Jean Cauchon, sgr. de Muizon, marî : 1° d'Élisabeth Forest ; 2° de Jeanne Moët, fille de Nicolas, et sœur de Philippe Moët de Brouillet ; on la retrouvera au chapitre consacré à ce dernier.

Jean Cauchon eut de sa première femme, Élisabeth Forest, Philbert, sgr. de Jonval, capᵉ de chevau-légers, mort en 1590, et Jacquette Cauchon, femme de Pierre Lesguisé, sgr. d'Aigremont en 1580. Nous les rencontrerons à nouveau à propos de la forteresse du Griffon.

Enfin Renaud Cauchon, sgr. de Condé en 1540, 4ᵉ fils de Jacques et de Jeanne du Moulinet, épousa Nicole Coquebert, d'où Marie Cauchon, femme en 1580 de Philippe Moët de Brouillet, comme on l'exposera plus tard. C'est par suite de ce dernier mariage que le fief de Dugny entra dans la famille Moët.

VI. — Nicolas Noël, sgr. de Muire.

La même année 1535, Nicolas Noël acheta à ses cohéritiers leur part d'une pièce de vigne sise au terroir de Pargny.

Ci-dessous l'analyse de cet acte :

« Baulde Moët ; Guillaume Moët ; maistre Jacques Moët, en leurs noms ; Adrian le Boulanger, au nom de dᵉˡˡᵉ Lyonor Moët, sa femme ; honorable homme et saige mᵗʳᵉ Jehan Frizon, licencié ès loix, à cause de dᵉˡˡᵉ Marie Moët, sa femme ; Jehan Cocquault, à cause de Katherine Moët, sa femme ; Laurens du Godard, au nom de dᵉˡˡᵉ Charlotte Moët, vefve de feu maistre Augustin Moët ; Jehan Thiret, à cause de Marie Cocquillart, sa femme, et au nom des enffans myneurs de feuz Pierre Cocquillart et Nicolle Moët, sa femme, vendent à Nicolas Noël, marchand à Reims, les huict parts par indivis, dont les neuf font le tout, laquelle neufiesme appartient audict Noël à cause de Jehanne Moët, sa femme..... en une pièce de vigne au terroir de Pargny, lieudict en Vicot, et de deux aultres pièces de vigne, venuz auxdicts vendeurs et achepteurs par le trespas de feu Guillaume Moët, vivant sieur de Taissy, leur père ; la présente vendition faicte moyennant la somme de 26 livres tournois 13 solz. »

ROGIER.

VII. — Documents divers sur les Moët de Taissy.

Pour terminer cet aperçu sur les Moët de Taissy, nous allons donner rapidement l'analyse de quelques autres actes moins importants, extraits des minutes des notaires rémois :

1° 3 janvier 1535. Noble homme Baulde Moët, sieur de Taissy, demeurant à Reims, d'une part, honorable homme Nicolas Noël et d^elle^ Jehanne Moët, sa femme, demeurans à Reims, d'aultre part ;

Disent comme à eulz, de la succession de feu Guillaume Moët, leur père, leur soient advenus partie de la terre et seigneurye de Taissy et la moitié par indivis d'une maison sise à Reims, rue de Coursalin, royé Anthoyne du Puys..... font entre eulz le partaige comme sensuit :

Audict Baulde Moët appartiendra pour sa part tout le droict, seigneurye et propriété que ledict Noël et sadicte femme auoient en ladicte terre et seigneurye de Taissy ; et audict Noël et à sadicte femme la moitié par indivis de ladicte maison rue de Coursalin et 2 surcens, chascun de 20 solz tournois.

(Rogier.)

2° 3 janvier 1535. Mre Jehan Frizon, licencié ès loix, et Marie Moët, sa femme, cèdent à Baulde Moët leur part en la seigneurye de Taissy. — Et ce dernier cède audict Frizon sa part de la grande maison de Coursalin où est déceddé deffunct Guillaume Moët, sieur de Taissy, leur père.

(Rogier.)

3° 30 mars 1535. Nicolas Noël, Bourgeois de Reims et Jehanne Moët, sa femme, vendent à Charlotte Moët, vefve de maistre Augustin Moët, demeurant à Reims, une vigne au terroir de Pargny.

(Rogier.)

4° 14 juillet 1537, vente d'une maison rue du....., royé Pérette Cauchon, vefve de Guillaume Moët.

(Rogier.)

Par respect pour le lecteur, nous avons pris sur nous de taire le nom de la rue de Pérette Cauchon. Qu'il nous suffise de dire, pour mettre sur la voie les archéologues rémois, que cette rue se trouvait dans les environs de la Porte-Mars, et qu'il nous est impossible de reproduire pareille gauloiserie.

5° 22 décembre 1537. Noble homme Baulde Moët, sieur de Taissy, demeurant à Reims, baille et cède à Jehan Cocquault et d^elle^ Katherine Moët, sa femme, demeurans à Reims, la moitié par indivis, partissant contre D^elle^ Perette Cauchon, d'une maison sise à Reims rue de Porte Mars, appellée la Belle Ymaige [1]. Et ledict

1. Non loin de là existe encore la rue de la Belle-Image, sans que cependant il y ait relation entre l'appellation de la rue et la maison de Baude Moët.

La rue en question tirait en effet son nom d'une autre « Belle Image », d'une statue de la sainte Vierge, placée dès le XIIIe siècle au coin de ladite rue et de celle de l'Échauderie. Dans la rue des Deux-Anges actuelle, se trouvait aussi une maison dite « à la Belle Image des Deux Anges » : d'où la dénomination écourtée d'aujourd'hui.

Cocquault cède en eschange tous ses droicts en la seigneurie de Taissy, compris un bois au terroir de Ludes.

Signé : Rogier.

VIII. — Branche de Nicolas Moët.

Pour compléter nos données sur la postérité de Jehan Moët et de Pérette Cauchon, nous allons résumer ce que nous avons pu réunir sur Nicolas Moët et Jehanne Mareschal.

1° 1495, le 26 may. A Philippe et Guillaume, enfans myneurs de feu Nicolas Moët, vivant demourant à Reims, et de Jehanne, sa femme, ont estés créez tuteurs du costé paternel Guillaume Moët et Philippe Moët, et du costé maternel, Mtre Nicol Mareschal et Jehan Charmillon.

(Registres du Baillage Ducal.)

2° 1512, 24 mai. Guillaume Moët et Mre Philippe Moët le jeusne, demourans à Reims, font partaige des héritaiges à eulz eschuz par le dècez et trespas de feu Nicolas Moët, vivant leur père, et de feu Baulde Moët, leur oncle, vivant escuier, sieur de Taissy et grenetier de Reims.

Audict Guillaume est eschu une maison avec cour et jardin, sise à Villedommange, lieudict près l'Eglise, royé la vefve Jehan Moët et avec ce quatorze hommés de vignes appartenantes audict feu Nicolas, leur père, sises audict terroir. Item une maison sise à Reims en la Cousture prosche le Grant Jardin des Arbalestriers... Item une maison au marchié au bled..., royé Thierry Noël. Item le grant grenier à sel sis au derrière de la maison Remy Lelarge, royé ledict Philippe Moët, et ung petit jardin sis en la rue du Temple, royé Mre Jehan Cauchon.

Audict Philippe Moët est eschu une maison sise à Reims rue de la Patisserie où est demourant Anthoyne d'Arcq, royé Mre Jehan Cauchon. Item une aultre maison sise à Reims rue de la Brouette, en laquelle est demourant Pierre Marotte, royé Nicolas Chinoir, venante de leurdict père. Item une aultre maison, au lieu de la Cousture, royé la vefve Robert de Paris. Item ung petit grenier à sel, au derrière de la maison Remy Le Large, tenant audict Guillaume Moët. Item avec ce la vigne de Taissy lieudict en Pasquis, venant dudict Baulde, leur oncle.

(Pierre Rogier.)

3° 8 mars 1528. Philippe Moët, bourgeois de Reims, et Marie Tartier, sa femme, demeurans à Reims, recongnoissent debvoir à honorable homme Amery Pioche, esleu de Reims, huict cens livres tournois, pour vendition à eulz faicte d'une maison scize à Reims au devant du grant portail de Sainct Pierre le Vieil, d'une

grange et jardin sciz audict Reims, lieudict haulte Cruppe[1], et d'une grange au bout de la rue du Marcq.

(Pierre Rogier.)

4° Une pièce, en date du 4 août 1532, mentionne Guillaume Moët, époux de Jehanne Cauchon.

(Pierre Rogier.)

5° Philippe Moët le jeune (par opposition au mari de Jehanne Bourgeois), demeurant à Reims, vend à Loys de Sorbais, escuier, sieur de Girondel, une maison sise à Reims au devant du grand portail de Saint Pierre le Vieil en laquelle souloit tenir l'escolle dudit Saint Pierre, moyennant 150 livres tournois ; ce en date du 25 février 1526.

(Pierre Rogier.)

1er *degré.*

Pour nous résumer, Nicolas Moët eut deux fils de Jeanne Maréchal :

1° Guillaume Moët, époux de Jeanne Cauchon ;

2° Philippe Moët, époux de Marie Tartier.

Les deux fils de Nicolas s'étaient donc alliés aux meilleures familles de Reims. Pour le prouver, il nous suffira de rappeler qu'à cette même époque Nicole Tartier était la femme d'Antoine du Puitz, écuyer, sgr. de Montigny, lieutenant des habitants de Reims en 1524 et 1535, puis capitaine de la ville en 1542. On a pu voir au paragraphe VII de ce chapitre qu'il habitait, rue de Coursalin, une maison voisine de celle de Nicolas Noël, où était décédé Guillaume Moët (paragraphe V).

2e *degré.*

Guillaume eut à son tour deux fils :

1° Claude Moët, écr, sgr. de la Saulx-Basse, possessionné à Courmelois (ce qui l'a fait prendre par le comte de Barthélemy d'Hastel pour un frère de la veuve de Pierre Serval). Il n'eut que des filles, et on ignore même le nom de sa femme. Le fief de la Saulx-Basse faisait partie de la paroisse de Thénorgues (Ardennes).

2° Nicolas Moët, receveur des aides en l'Élection, qui épousa Roberte le Florignier, fille de Germain.

3e *degré.*

Nicolas Moët eut trois enfants :

1° Regnaut Moët, qui épousa Jeanne Godinot ;

1. Non loin de la Porte Cerès était en effet la rue Haute-Croupe, ainsi nommée à cause de la hauteur qu'il fallait gravir pour arriver jusqu'aux remparts.

2° Simonne Moët, mariée à Antoine Frémyn ;

3° Jeanne Moët, femme de Robert Fillette, sgr de Ludes.

Nous fournirons dans un chapitre spécial la descendance de Regnaut Moët, appuyée sur un certain nombre d'actes.

Philippe Moët et Marie Tartier eurent plusieurs enfants : un de leurs fils, Guillaume Moët, épousa, au milieu du siècle, Jeanne Souyn, d'où un fils et une fille, Anne et Adam. Adam Moët alla faire à Rouen son apprentissage de commerce, et dès lors on perd sa trace.

Un autre de leurs fils, Philbert, se fit moine à St-Remy ; une sœur de Philbert, Marie Moët, épousa Pierre Tiercelet ; elle figure ainsi dans le parentage de M. H. Jadart, bibliothécaire de Reims [1].

C'est aussi de Philippe et de Marie Tartier que descend la branche Moët de Romont, aujourd'hui représentée par la famille Chandon de Briailles.

On lira dans un chapitre particulier la filiation de cette branche jusqu'à nos jours.

On y verra également que Guillaume Moët et Jeanne Cauchon de Verzenay eurent une fille, Margueritte, femme de Jean Chinoir, écuyer, vicomte de Chambrecy, dont les noms sont déjà venus sous notre plume.

« 1er août 1556. Pierre Souyn, marchand, et Jehanne Souyn, veuve de Guillaume Moët, demeurans à Reims, promettent à Guillaume Osane, marchand à Rouen, de l'aquicter de la caution qu'il fera envers le premier marchand ou aultre personne de ladicte ville de Rouen de la personne de Adam Moët, fils de ladicte Jehanne Souyn..., lequel est de présent audict Rouen pour trouver maistre et soy rendre en service ».

(Jehan Rogier.)

« Avril 1569. Jehanne Souyn, vefve de Guillaume Moët, demourante à Reims rue de la Fourberie... »

(Jehan Rogier.)

« 5 may 1586. Testament d'Anne Moët, fille de feuz Guillaume Moët et Jehanne Souyn, ses père et mère, paroisse Sainct Pierre.

Désire estre inhumée en l'église des Cordeliers près de sesdicts père et mère. »

(Brisset.)

Pour en revenir à Nicolas Moët, sa charge de receveur des aides provenait de Claude Pioche, qui la résigna le 23 novem-

1. Remy Tiercelet fut vicaire de Pargny en 1732, et curé de Faverolles en 1733 (Registres paroissiaux desdits lieux).

bre 1553 au profit dudit Nicolas. Rien d'étonnant à ce fait, puisque la famille Pioche était apparentée aux Moët. En effet, on a vu plus haut Jean Pioche épouser la fille de Nicolas Noël de Muire et de Jeanne Moët.

« Le 23 novembre 1553, Claude Pioche[1], recepveur des aydes en l'eslection de Reims, donne procuration à Jehan du Val de pour luy comparoir devant le Roy nostre Sire ou Monsgr le chancelier, pour illecq résigner et remectre ès leurs mains ledict office de recepveur des aydes pour, au nom et au proffict de Nicolas Moët, clerc. »

(Jehan Rogier.)

On sait qu'au moyen âge les laïques se faisaient parfois tonsurer ; ils jouissaient de ce chef de certaines immunités, et, par exemple, n'étaient justiciables que des tribunaux ecclésiastiques.

Jacques Cœur, le fameux argentier de Charles VII, était ainsi tonsuré : par conséquent, sa condamnation prononcée par un tribunal composé de « ses haineux », tous laïques, était illégale.

Nicolas Moët se maria dans l'intervalle de novembre 1553 à novembre 1554. En effet, une minute du notaire Savetel, en date du 24 novembre 1554, porte mention de : « Nicolas Moët, receveur des aydes en l'eslection de Reims, époux de Roberde Florinier, demourant audict Reims. »

Il mourut avant 1572.

Nous lisons en effet sur une minute de Rogier, du 1er mars 1572 : « Roberde le Florinier, sœure de Thomas le Florinier, bourgeois de Châlons, et veuve de Nicolas Moët, recepveur des aides en l'Eslection. »

Nicolas laissa un fils du nom de Jean, dont on ne sait rien :

« 1579, 16 juillet. Baptême de Robert, fils de Nicolas Leclerc et de Pérette, sa femme. Parrain : Jehan Moët. Marraine : Roberte Moët, sa mère. »

(St-Hilaire.)

Quant à Antoine Frémyn, le gendre de Nicolas Moët, il naquit en 1558 et mourut le 18 février 1640. Il était fils de Philippe Frémyn, marié le 22 décembre 1550 avec Anne Coquebert, sœur de Nicole, femme de Renaud Cauchon : toutes deux filles de Thierry Coquebert et de Remiette Bâchelier.

1. Claude Pioche fut élu lieutenant des habitants de Reims de 1556 à 1560. On remarque à son propos que c'est le premier lieutenant que la Ville ait choisi hors de la noblesse.

Simone Moët naquit aussi, comme son mari, en 1558, et décéda le 18 septembre 1624. Antoine et Simone sont les ascendants de la maison Frémyn de Sapicourt, des sgrs. marquis de l'Estang.

De plus, Antoine Frémyn et Simone Moët eurent une fille, nommée Roberte.

Elle épousa, en 1601, Poncelet Maillefer, marchand, bourgeois de Reims, décédé le 18 janvier 1648, fils de Jean Maillefer le jeune, seigneur de Lilette, et de Jeanne de la Salle.

D'où :

Jean Maillefer, époux de Guillemette Cocquebert.

D'où :

Antoine Maillefer, époux de Marie-Anne de la Salle.

D'où :

Antoine Maillefer, époux d'Élisabeth-Marie-Madeleine Coquebert de Mutry.

D'où :

Antoine-Jean-Baptiste Maillefer, époux de Marie-Thérèse Ruinart de Brimont.

Ce rameau s'est éteint en se fondant dans les familles de Noirlieu, d'Estresse de Lanzac de Laborie, de Vivès et de Richecour.

Une autre fille d'Antoine Frémyn, nommée Pérette, épousa, le 23 janvier 1606, Claude Lespagnol, second fils de Jean Lespagnol et de Claude Loreignol ; Claude Lespagnol mourut le 2 août 1646, laissant dix enfants de Pérette Frémyn.

On pourra consulter, pour leur nomenclature et leur descendance, la généalogie Lespagnol (second rameau issu de la deuxième branche, troisième degré), généalogie que nous donnerons dans un chapitre particulier.

La Bibliothèque nationale nous a fourni un seul acte sur Nicolas Moët, acte que nous analyserons rapidement :

« Vente faite le 25 avril 1555 par Jehannon Thélart, vigneron, demeurant à Sacy, à honorable homme Nicolas Moët, receveur des aydes en l'eslection de Reims, d'une pièce de vigne au terroir de Sacy, lieudit la Haute Croix, par devant Vauronard et Coppillon, notaires royaux à Reims. »

(B. N., Cab. des Titres, Nouveau d'Hozier, 238.)

Nous consacrerons plus tard un chapitre à la descendance masculine de Nicolas Moët et de Roberte le Florinier, en la commençant à leur fils Regnault Moët, époux de Jeanne Godi-

ıot, nom célèbre à Reims grâce au généreux chanoine de Notre-Dame au XVIIIe siècle !

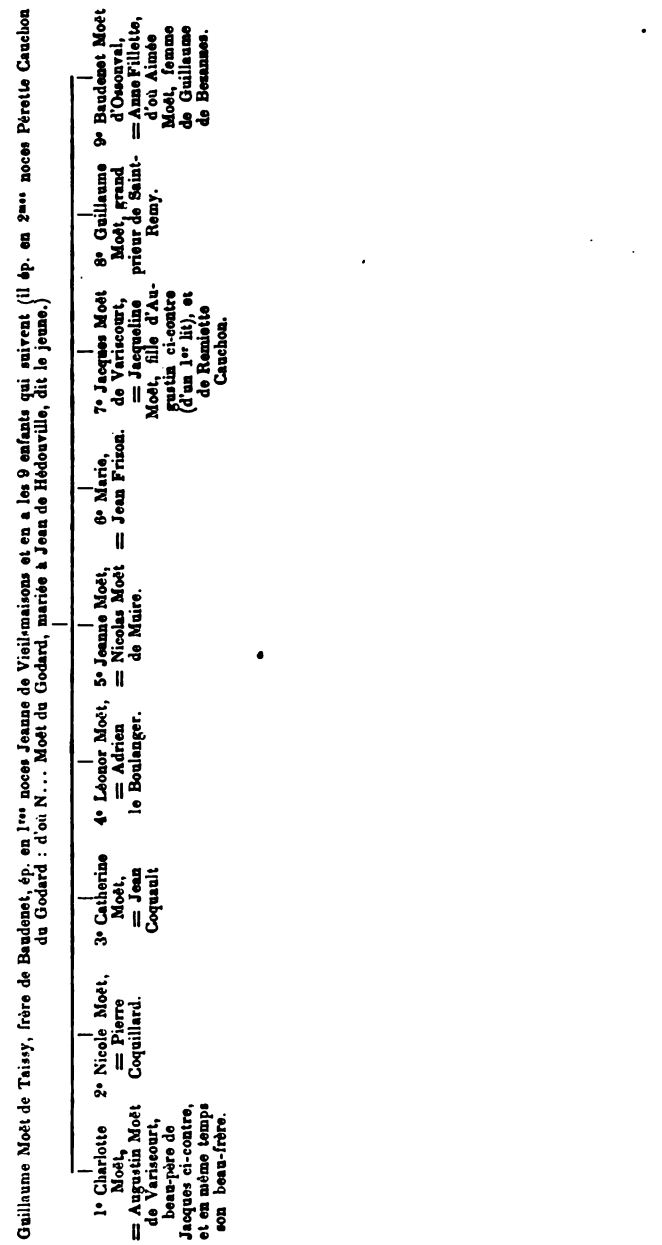

Nicolas Moët = Jeanne Maruschal.

- 1° Guillaume Moët, = Jeanne Cauchon.
  - 1° Claude Moët, écr, sgr de la Saulx Basse, épousa N... et n'eut que des filles.
  - 2° Nicolas Moët, receveur des aides, = Roberte le Florignier.
    - 1° Regnaut Moët, = Jeanne Godinot (descendance.)
    - 2° Simone Moët, = Antoine Frémyn, des seigneurs de Sapicourt.
    - 3° Jeanne Moët, = Robert Fillette, sgr de Ludes.
- 2° Philippe Moët, = Marie Tartier : ascendants de la branche Moët de Romont, fondue dans la maison Chandon de Briailles.

(*A suivre.*) E. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE.

COLBERT INTIME[1]

« J'admire M. Colbert, qui ne pouvait souffrir Suétone parce que Suétone avait révélé la turpitude des empereurs. C'est par là qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. Dans la vie des hommes célèbres, il faut relever jusqu'à leurs minuties comme a fait Plutarque. Il n'y a rien qui intéresse tant le lecteur et cela vaut mieux que toutes ces réflexions vagues que font nos historiens. »

(Œuvres de Boileau, édition Saint-Marc. T. V, p. 32, note de Brossette.)

Il y a sans doute quelque témérité à parler de Colbert à Reims. Il est loin d'y être oublié : il a sa statue à l'entrée de notre ville, son nom a été donné à l'une de nos rues principales, sa maison se distingue par une plaque commémorative, son souvenir est rappelé par chaque chroniqueur rémois, son œuvre a été exposée dans tous ses détails et avec force louanges par nos grands historiens, elle a été offerte comme modèle de travail et d'énergie à chacun des enfants de nos écoles. Et cependant nous avons cru qu'il y avait encore à dire sur Colbert quelque chose qui n'avait pas été dit, ou plutôt qui vient seulement d'être dit, depuis qu'on le connaît mieux par des documents certains, sa propre correspondance.

C'est qu'en réalité Colbert est resté longtemps peu ou mal connu. On a pu à peine percer le mystère de ses origines et de ses débuts, on ne sait de lui que sa vie politique ; personne ne l'avait suivi dans son hôtel de la rue Vivienne, en dehors du cabinet du roi, et c'est ainsi le côté le plus curieux du personnage qui s'est dérobé à nous.

Colbert est resté à nos yeux l'homme tout d'une pièce, le seul ministre digne du grand siècle, qui en fait partie comme un argument d'une thèse philosophique, par conséquent explicable par son milieu. Nous l'avons toujours vu comme nous avions déjà, dans nos études classiques,

1. Conférence faite le 2 février 1900 à l'Hôtel de Ville de Reims sous les auspices du Comité de la Ligue de l'Enseignement.

considéré le siècle de Louis XIV avec quelque chose de grand, de régulier et de solennel qui frappe l'imagination. La Cour apparaît alors comme un Olympe, où le roi siège comme Jupiter au milieu des immortels ; Versailles est le temple où trône l'idole ; l'étiquette les rites d'un culte. Alors tout se ressent de l'imposante majesté du souverain, les lignes de l'architecture comme le style des auteurs, la coupe des vêtements comme la tournure des idées, les spéculations de la philosophie comme les boucles des perruques. Les dames, menues et frêles, ou altières et imposantes, en leurs lourdes robes de cour lamées d'or et d'argent, s'étagent sur les larges degrés des terrasses de Versailles comme en un cadre harmonieux, en une divine apothéose [1]. Était-il permis à Colbert, un parvenu, un petit bourgeois, de jouer tel qu'il était sa partie en ce noble concert ? Avec sa figure trop passionnée, trop sincère, qu'eût fait ce fâcheux en cette assemblée d'honnêtes gens ?

Colbert a donc été admis à figurer dans le grand siècle, mais avec une tête de circonstance, fardée, pomponnée à plaisir par les historiens. Augustin Thierry [2], un libéral de 1830, plein de naïves et généreuses illusions, a commencé la légende. C'est lui qui parle au peuple de France de l'âme ardente de Colbert pour le bien public, c'est lui qui déclare le ministre peu sympathique aux plaintes de l'intérêt privé, c'est lui qui affirme que Colbert n'était pas avide de richesse, c'est lui qui, enfin, enregistre comme paroles d'évangile des traits de morale en action dûs plutôt à la plume de flatteurs intéressés : « Je voudrais, aurait dit Colbert, que l'abondance régnât dans le royaume, que tout le monde y fût content, et que sans emplois, sans dignités, éloigné de la Cour et des affaires, l'herbe crût dans ma cour. »

Quelle conscience ! Quelle dignité surhumaine ! La figure de Colbert apparaît dès lors idéale, belle d'une beauté classique, un peu trop froide peut-être pour plaire aux âmes populaires ; mais les successeurs d'Augustin Thierry, et après eux les faiseurs de manuels historiques, continuaient la légende avec quelques traits plus particuliers : ils accusaient non seulement les dix-sept heures de

1. Cf. Taine. *Essais de critique et d'histoire.*
2. *Essai sur le Tiers-État.*

travail quotidien, mais ils multipliaient les propos plaisants, ils se répétaient l'histoire de la solliciteuse éconduite sans réponse, ils se transmettaient les phrases sonores sur la grandeur du roi : « Il faut, écrivait Colbert au roi, épargner cinq sous aux choses non nécessaires et jeter les millions quand il s'agit de votre gloire. » Les historiens n'avaient garde non plus d'oublier les surnoms pittoresques : le *Nord* de Mme de Sévigné, *l'homme de marbre* de Guy Patin et, sous cette apparence austère et froide qu'ils prétendaient voulue et factice, ils affirmaient chez Colbert un amour sincère et profond des classes laborieuses, une véritable pitié pour les maux qu'il ne pouvait soulager et dont la pensée l'attendrissait jusqu'aux larmes[1].

En marge de cette peinture de salon, il y aurait, croyons-nous, à esquisser en quelques traits une silhouette plus vraie, plus vivante et plus impressionnante par conséquent du Colbert réel[2], tel que l'ont vu certains de ses contemporains, des exilés et des persécutés, non aveuglés par la faveur du puissant ministre[3], des esprits libres et gais comme ce spirituel abbé Choisy[4] qui disait la vérité en se jouant, tel que se montre enfin Colbert lui-même dans sa *Correspondance* (car il a beaucoup écrit), qui n'a été publiée par M. Pierre Clément qu'à partir de 1861 jusqu'en 1882[5]. C'est donc depuis cette dernière date seulement qu'il a été permis de se faire une idée exacte de Colbert, de le connaître dans l'intimité de sa vie et de sa conscience, de le juger par conséquent plus équitablement, sans diminuer en rien la grandeur de son œuvre, avec ce qu'il a pu y avoir de faible, de pénible, de douloureux, d'*humain* en lui. Ainsi l'ont vu, en des livres

1. Vast et Jallifier. *Histoire de l'Europe* (1610-1789). Paris, Garnier, 1892, 5e édition, p. 190.

2. Il y a deux Colbert tout simplement, comme il y a deux siècles de Louis XIV. Cf. Sainte-Beuve. *Causeries du lundi*, I, p. 460-461 : « J'ai dit qu'il y a deux aspects du siècle ou règne de Louis XIV, l'aspect apparent, imposant et noble, et le revers, le fond, plus naturel, trop naturel, et où il ne faut pas trop regarder. »

3. Cf. les pamphlets du temps signalés par Pierre Clément dans son *Histoire de Colbert*.

4. Dans ses *Mémoires*, publiés par M. de Lescure. Paris, Jouaust, 2 in-12.

5. Dans la collection des *Documents inédits*, 7 vol. in-4.

récents, M. de Cosnac[1] et M. Lavisse[2], des esprits très différents, très opposés, et c'est en les suivant de près dans la lecture de la correspondance du grand ministre que nous allons esquisser ce COLBERT INTIME.

***

L'histoire de la famille de Colbert reste, malgré tant de recherches, assez peu précise. On peut affirmer son origine roturière et elle fut en effet, en ce régime soigneusement hiérarchisé, un curieux exemple d'ascension sociale, évolution accomplie sans brusquerie, sans causes accidentelles, mais par une longue suite d'efforts de plusieurs générations.

On trouve dès le début du XVIe siècle des Colbert marchands de serge, de braves gens laborieux, économes, qui consacraient les gains de leur commerce à des achats de terre et se plaisaient à en porter les noms. C'est à cette époque un Hector Colbert, seigneur de Magneux, un autre Gérard Colbert, sieur de Crèvecœur.

Au début du XVIIe siècle, les Colbert sont toujours commerçants, mais ils ne se contentent plus d'acheter des terres pour se sortir de leur négoce, ils acquièrent en même temps des charges honorifiques, parfois même des fonctions royales. Ainsi le grand-père de notre Colbert eut le titre de contrôleur-général des gabelles pour la Bourgogne et la Picardie ; son père Nicolas, tout en vendant des serges à Reims, se faisait appeler sieur de Vandières ; enfin, il acheta plus tard à Paris une charge de payeur de rentes à l'Hôtel de Ville.

On a donc affaire, au début du XVIIe siècle, à deux catégories de Colbert : les uns, commerçants enrichis, mais toujours attachés au comptoir ; les autres, propriétaires

1. Comte de Cosnac. *Mazarin et Colbert*. Paris, Plon, 1892, 2 in-8°. L'auteur, descendant d'une vieille famille noble, dont un membre a joué comme évêque un rôle assez important à la cour de Louis XIV, est imbu de préjugés nobiliaires et, comme tel, assez sévère, pour ne pas dire partial, à l'égard de Colbert, qui reste pour lui un parvenu.

2. Cf. *Revue de Paris*, nos du 1er septembre et du 15 octobre 1896, Colbert intendant de Mazarin ; Colbert avant le ministère. A consulter encore Pierre Clément. *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*. Paris, Guillaumin, 1846, in-8°, rééditée en 1874 en 2 in-8° chez Didier et Neymarck. *Colbert et son temps*. Paris, Dentu, 1877, 2 in-8°.

et fonctionnaires, de la meilleure bourgeoisie, voisine de la noblesse de robe.

C'est dans ce milieu que naquit Jean-Baptiste Colbert, le 29 août 1619, de Nicolas Colbert et de d^elle Marie Pussort, fille d'un marchand de Reims. On ne sait presque rien de ses jeunes années, ni de son éducation. Quelques-uns de ses biographes ont affirmé qu'il avait été l'élève des Jésuites; on peut l'admettre, car son frère, l'évêque de Luçon, le lui rappelle dans une lettre, mais il est probable qu'il n'y fit pas de longues études. Il n'aurait acquis chez eux que les connaissances indispensables à son avenir de commerçant. Olivier d'Ormesson [1], — un de ses ennemis il est vrai, — prétend tenir d'un de ses condisciples qu'il avait l'esprit si pesant qu'il fut toujours des derniers de sa classe; l'abbé de Choisy [2] assure de son côté que Colbert ne savait pas le latin et qu'il citait souvent hors de propos des passages latins appris par cœur, que ses docteurs à gages lui avaient expliqués. Ce sont là racontars d'écoliers peu probants; aujourd'hui, peut-être encore plus qu'autrefois, il n'est pas rare que les forts en thème du collège ne soient les derniers à la plus dure école de la vie et ne se laissent battre par leurs anciens condisciples, les derniers de la classe, tant il est vrai que la valeur intellectuelle d'un homme ne peut guère se mesurer exclusivement à son habileté à tourner le vers latin.

Un fait certain, c'est que Colbert sortit de bonne heure du collège pour être initié au commerce, suivant les uns chez un banquier de Lyon, selon les autres dans les bureaux des banquiers de Mazarin, et aussi dans l'étude d'un notaire, père du poète Chapelain, plus tard chez un trésorier des parties casuelles. Il serait resté toute sa vie dans le commerce sans un de ses oncles, Colbert de Saint-Pouange, premier commis à la guerre, qui avait épousé une sœur de Le Tellier, et le fit entrer à l'âge de vingt ans dans les bureaux du ministère. D'Ormesson, toujours mauvaise langue, raconte que Colbert avait conservé son esprit lourd; cependant c'était déjà un travailleur infatigable, un commis consciencieux, bref un fonctionnaire comme il y en avait peu, même en ces temps lointains. Le

1. Cité par P. Clément. *Histoire de Colbert*, II, p. 503.
2. Édit. de Lescure. *Mémoires*, I, p. 90-96.

Tellier l'estima, non pour son humeur rogue, son esprit peu sociable comme on a voulu l'insinuer, mais en l'éprouvant de 1640 à 1648 en des services modestes de commissaire aux revues ou d'intendant d'armée.

A vingt-neuf ans, Colbert, homme pratique, qui craignait sans doute les aventures ou la fougue de la jeunesse, se réfugiait dans un mariage avantageux en épousant une demoiselle Marie Charon, fille d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui se trouvait avoir une dot de 40,000 écus. Le voilà solidement établi, bien apparenté, déjà transformé par ses nombreux avatars, capable de faire provision d'observations. Il songea donc, pour se pousser plus loin, à un titre officiel, et en pleine Fronde, en 1649, au moment où les charges étaient à vil prix, il acheta un brevet de conseiller d'État et il en profita surtout pour faire rendre hommage dans le brevet à son expérience des affaires, à sa prudence, à sa bonne conduite, à sa fidélité. Colbert avait fait mieux qu'une bonne affaire, en une heure troublée où les fidélités les plus sûres étaient suspectes, il avait su se faire délivrer un bon certificat, qui venait bien à propos pour lui permettre de chercher un maître plus puissant que tous ceux qu'il avait servis jusque-là.

L'occasion s'offrait à lui plus belle que jamais : il était à ce moment, de 1648 à 1651, l'intermédiaire entre Le Tellier rivé au ministère et Mazarin, obligé de suivre la Cour en province ou de fuir en exil. Il avait peine à remplir ses fonctions près de Mazarin, il se plaignait à Le Tellier de ses procédés discourtois à son égard, il se vantait même de ne plus vouloir l'aborder au moment où il allait être autorisé à accepter les offres de Mazarin, car tout est calcul désormais dans la vie de Colbert. Sans doute, il hasardait beaucoup en se mettant au service d'un ministre si impopulaire ; en réalité, il savait ainsi donner plus de prix à ses services ; il savait aussi, par ce qu'il avait vu et appris à la cour, sur quel fondement solide reposait la faveur de Mazarin : il était donc assuré de ne rien compromettre au moment où, en apparence, il feignait d'hésiter par crainte. Il y a dans cet épisode de la vie de Colbert une certaine malice finaude qui rappelle son origine champenoise.

Une fois chez Mazarin, Colbert n'avait pas fini de jouer au plus fin : lui, si humble et si petit la veille, affectait

une certaine roideur ; il se sentait le plus capable des agents d'affaires de son maître et, à peine dans la place, il demandait à Mazarin de casser aux gages tous ses autres mandataires, parce que seule, disait-il, une personne dévouée, expérimentée et discrète devait être investie de la direction. Et chose curieuse, Mazarin, cet homme si défiant et si rusé, l'écouta, il renvoya ou lui subordonna ses autres domestiques, il n'osa même pas insister près de Colbert pour lui fixer le chiffre de ses gages. Dans cette absence de conventions, ce fut le cardinal qui fut dupe. Colbert avait bien prétendu ne pas servir par intérêt, mais par inclination et affection pure ; à dire vrai, il n'y a pas de gens qui coûtent plus cher que ceux qui assurent vouloir servir pour rien. La seule excuse de Mazarin était de se dire qu'il n'aurait pas à prendre dans sa caisse, mais dans celle de la France, les gages de son nouveau serviteur. En revanche, pour Colbert, le théâtre des opérations s'était élargi ; il était cette fois l'intermédiaire entre Mazarin et Anne d'Autriche, par conséquent des deux côtés à la source des faveurs, au meilleur poste d'observation sur le terrain mouvant de la Cour, alors que précisément il avait eu le bonheur de ne s'être encore imposé à l'attention de personne.

Quel allait être son rôle chez Mazarin ? Oh ! bien modeste toujours. Au lieu de s'abandonner aux folles exagérations du parvenu grisé par les premiers sourires de la fortune, il développait en lui des qualités, qui ne pouvaient que le servir près de son maître sans susciter aucune rivalité. D'abord, son goût pour le travail. Le travail fut en effet la joie de toute sa vie ; ce fut en lui qu'il puisa sa force la plus dure et la plus résistante : il en tirait comme une âpre jouissance devant la formation progressive de son esprit, il s'exaltait devant les difficultés grandissantes, se pénétrait, prenait chaque jour conscience de sa valeur. Il redoublait ainsi d'efforts, s'appesantissait sur le bureau, tendait sa volonté opiniâtre, appliquait la méthode de son esprit froid et positif, éclairait les cas embrouillés de son amour de l'exactitude. Il aimait à tout débrouiller, à mettre tout en bonne forme et il écrivait le plus possible de lettres, de mémoires et de comptes. Il fut en un mot, pour Mazarin, le bœuf de labour qu'il devait être plus tard pour Louis XIV.

Il eut comme seconde qualité son honnêteté profession-

nelle : d'après l'abbé de Choisy, Colbert aurait été persuadé que « la bonne foi dans les affaires était un fondement solide ». Tout Colbert est dans cette maxime, la bonne foi a pour lui bien moins une valeur morale qu'une valeur marchande. Tempérament de commerçant sans doute, en tout cas ce n'était pas l'austérité tout d'une pièce dont nous a parlé la grande histoire. Colbert ne s'estimait qu'à sa juste valeur, tout au plus au titre de simple intendant ; comme tel il n'exigeait pour lui que le minimum nécessaire : peu de scrupules dans le choix des moyens et des intermédiaires, une probité stricte, mais limitée par les intérêts de son maître.

Il s'attacha tout de suite à la reconstitution de la fortune de Mazarin : il payait les dettes pour liquider au plus vite un passé gênant, mais il réclamait âprement les créances, il intervenait brutalement en faveur du cardinal dans les procès en cours devant le Parlement, il obsédait le surintendant des finances de ses réclamations, il était même si avide que la Vieuville ne voulut plus le recevoir et que la reine dut intervenir dans leur querelle [1].

Colbert avait encore pour maxime de ne point entreprendre d'affaire injuste, mais où est le juste ? où est l'injuste lorsqu'on est aveuglé par l'intérêt du maître ? Colbert s'en préoccupait très peu, du reste, lorsqu'il faisait donner à Mazarin de puissants monopoles aux dépens du commerce français, lorsqu'il spéculait pour le même Mazarin sous un nom d'emprunt sur la baisse des monnaies, lorsqu'il exploitait, toujours sous un nom supposé, le service des subsistances des armées, lorsqu'il exerçait d'autorité la contrebande et forçait les agents du roi à ne pas percevoir de droits sur les marchandises du cardinal [2]. Pour toutes ces opérations, Colbert avait besoin de la connivence du surintendant des finances. Fouquet avait remplacé la Vieuville dans ces fonctions, Colbert usa largement de ses bonnes dispositions sans y mettre aucune discrétion, aussi s'explique-t-on la stupéfaction de Fouquet quand, quelques années plus tard, après la mort du cardinal, il se vit si âprement poursuivi par celui qui, en somme, n'avait été que son complice.

1. Cf. Comte de Cosnac. *Mazarin et Colbert*, I, p. 174-188.

2. Comte de Cosnac, *Mazarin et Colbert*, I, p. 302-303, et Chéruel. *Mémoires sur la vie et le procès du surintendant Fouquet*. Paris, 1864, I, 272-281, 329.

On n'en finirait pas, d'ailleurs, si l'on voulait citer tous les traits de caractère en contradiction avec l'austère portrait que l'histoire a tracé de Colbert. Il ne se contenta pas d'être près de Mazarin un homme d'affaires plus ou moins scrupuleux, violent dans la défense des intérêts de son maître jusqu'à l'injustice, jusqu'au mépris des intérêts de l'État, de cet État qu'il devait défendre ensuite avec la même énergie. Il fut pis, il fut moins, c'est-à-dire le véritable domestique de Mazarin, non pas le domestique comme on l'entendait dans la langue du XVIIe siècle avec le sens de familier, d'ami intime, mais dans le sens de serviteur. Colbert fut en quelque sorte le *maître Jacques* de la maison du cardinal.

Lorsque le maître revenait d'exil, il était chargé d'acheter des lits pour la famille, de faire confectionner la livrée des gens, l'uniforme des gardes et même le trousseau de ces demoiselles les nièces. C'était encore Colbert qui soignait la garde-robe de Mazarin, qui décidait pour les robes de chambre entre le velours et le crépon, qui garnissait la table de toilette des odeurs les plus fortes et les plus rares. Quand Mazarin était en campagne avec l'armée, il lui envoyait des éventails pour se défendre contre la chaleur, il approvisionnait sa table. Sa correspondance avec Mazarin est pleine de détails curieux à ce sujet, on croirait parfois lire un de ces capitulaires de Charlemagne dans lesquels le grand empereur ne dédaignait pas de s'occuper de ses fermes, des dépenses de sa maison. Colbert répondait par des envois : « Avez-vous trouvé bon le veau que je vous adressai ? Il y en a encore un à Vincennes. » Une autre fois, il ne voulait pas faire de frais pour envoyer des légumes et des fruits du jardin et il cherchait à utiliser pour le port des chevaux d'officiers qui partaient à l'armée. Que de soucis encore pour les bouteilles d'eau de Spa qui cassent en route, pour les oranges de Portugal, auxquelles Colbert fait interdire l'entrée du royaume pour les donner comme primeur à Mazarin ! Ce fut le secret de sa faveur près du cardinal, qui, à sa mort, en le recommandant au roi, donna à Colbert sa plus belle récompense [1].

Tels sont les origines et les débuts de Colbert, si long-

1. Comte de Cosnac. *Mazarin et Colbert*, I, p. 388, 391, 417, 421-423, 471-2, 486-7 et correspondance publiée là pour la première fois.

temps mal connus, presque dissimulés par l'histoire et par Colbert lui-même, cependant si curieux, si importants pour l'explication définitive de son caractère. Ce n'est plus l'intensive éducation d'un favorisé du sort, éducation de luxe et de serre chaude, ce n'est plus le lancement d'un fils de famille dans un monde où les siens n'ont qu'à utiliser de belles relations, non, tant d'heureuses circonstances ne se rencontraient alors que pour les princes des plus hautes maisons, un Condé par exemple. La réalité est tout autre pour Colbert, elle le présente à nos yeux surpris obscur et pauvre, sans appui, sans protecteur sérieux au seuil d'une société rigoureusement fermée ; elle nous le montre dès sa plus tendre jeunesse abandonné à lui-même, aux prises avec les nécessités de l'existence et en même temps séduit par les attraits de la vie brillante de la cour. Voilà donc notre héros en proie à l'incertitude, à la recherche de sa voie : d'un côté, une existence honorable, mais cachée, mesquine de petit fonctionnaire ou de négociant de province, peu sûre encore, subordonnée à la fortune du maître, exigeant de longues années de travail régulier ; de l'autre, au contraire, des possibilités d'existence aventureuse peut-être, et aussi plus mouvementée, plus large, plus propice aux robustes ambitions. Colbert sentait en lui cette ambition, mais il avait compris tout de suite que ses fortes qualités de travail, d'ordre, d'économie, de fidélité ne pouvaient suffire à lui assurer le succès, la gloire, la considération ; qu'il ne serait jamais en ce monde de courtisans hautains et vaniteux qu'un parvenu. Il n'avait donc qu'à se garder de toute illusion, à se plier pour réussir aux concessions nécessaires, son seul souci restant, par respect pour lui-même, de ne pas les pousser trop loin.

Ainsi compris, Colbert n'apparaît plus dans l'histoire comme un homme tout d'une pièce : il est plus vivant, plus vibrant, plus ouvert aux sentiments de la grande humanité. Il a, lui aussi, ses passions et ses faiblesses à côté de ses vertus et de ses forces ; on s'explique mieux, dans son œuvre si vigoureuse, enfantée par de tels efforts différents, pourquoi ces points faibles et où ils sont.

***

Maintenant, passons vite sur les débuts de Colbert à la cour, sur son entrée au ministère, sur son attitude si

cruelle dans le procès Fouquet, et allons tout droit à l'homme arrivé. Voyons s'il fut seulement le grave personnage, l'austère administrateur, l'acharné travailleur, le *Nord* impassible dont nous parle Mme de Sévigné. Voyons si réellement, en face de son œuvre qui reste grande dans l'histoire, il s'est isolé dans son cabinet autant qu'on a voulu le faire croire, à l'abri des intrigues d'autrefois, loin de toute influence de cour, défendu de toute angoisse nouvelle, de toute défaillance momentanée, ou même seulement de concessions à la vie de son temps. Sur ce point encore, il faut en rabattre.

Sa silhouette est complexe, énigmatique et douteuse, à deux faces, l'une tournée vers le roi, l'autre vers le public.

Ainsi, à propos de ses affaires personnelles, ce serait une erreur de se représenter Colbert, sur quelques lignes de sa correspondance ou sur quelque noble anecdote de la morale en action, comme un homme tout à fait désintéressé, absorbé par le seul souci de la France et du roi, passionné seulement par l'austère devoir. S'il fut d'une honnêteté rigoureuse, d'une probité si irréprochable qu'il pouvait sans crainte soumettre ses comptes au contrôle des envieux, de ses rivaux, du roi lui-même, il eut soin en réalité de n'oublier ni lui, ni les siens. Colbert avait contracté cette habitude chez Mazarin de ne pas prendre, mais de se faire donner le plus possible.

Augustin Thierry a osé prétendre que Colbert n'était pas avide de richesses; est-ce par ironie? car Colbert n'eut jamais d'autre souci que celui d'amasser une grande fortune. Il avait tant reçu déjà de Mazarin que celui-ci, esprit défiant, qui voulait savoir la traite de reconnaissance qu'il pouvait tirer sur son protégé, s'avisa un jour de lui réclamer la liste de ses bienfaits [1]. Colbert n'hésita pas, il la dressa telle qu'elle était, c'est-à-dire très longue ; bien plus, dans son ardeur à plaire à son maître d'alors, il la fit imprimer pour mieux montrer à tous ce qu'il devait à Mazarin. Erreur d'un moment, qu'il regretta lorsqu'il devint plus tard grand seigneur.

On sait comment, à la suite de ces libéralités, Colbert avait pu acheter un hôtel à Paris, une maison de plaisance pour l'été, une seigneurie, celle de Seignelay. En

1. Comte de Cosnac. *Mazarin et Colbert*, I, p. 424, 466, 497.

1670, il touchait 100,000 livres d'appointements annuels. Enfin, il maria très bien ses filles avec les porteurs des plus grands noms de la noblesse française, les Beauvilliers, les Chevreuse, les Mortemart, les Saint-Aignan, tout cela grâce à des gratifications royales de 200,000 livres à un million. On s'explique ainsi comment, au moment de sa mort, Colbert eut, comme son maître Mazarin, quelque incertitude sur sa fortune et pourquoi il sentit le besoin d'envoyer au roi le mémoire de son bien, qui montait à plus de 10 millions (soit 50 millions de nos jours [1]). Il fit voir alors que les appointements de ses charges et les gratifications extraordinaires avaient pu, en vingt-deux ans, produire légitimement une somme aussi considérable que celle-là.

Mais l'avidité de Colbert ne s'en tint pas là. Il fit l'avenir de ses fils aux dépens de la France : Seignelay, son fils aîné, à 20 ans, le remplaçait à la marine ; un autre, à 9 ans, dans sa charge de surintendant des bâtiments royaux ; un troisième eut pour sa part un gros bénéfice ; un quatrième fut pourvu du régiment de Champagne. Il en fut de même pour ses frères : Colbert de Croissy fut ambassadeur à Londres, puis secrétaire d'État des affaires étrangères ; Nicolas fut connu comme évêque d'Auxerre ; Colbert de Maulevrier fit son chemin à l'armée. De même encore pour ses sœurs pourvues de riches abbayes, pour les neveux, pour les cousins germains et petits cousins, qui tous furent aidés, encouragés, poussés. Les Colbert, comme on l'a remarqué, encombrèrent littéralement toutes les avenues du pouvoir, toutes les carrières de l'État. On ne peut donc nier que Colbert fut un de nos ministres les plus intègres, mais qu'on nous fasse grâce désormais de son dédain des richesses [2].

On constate la même attitude embarrassée chez Colbert lorsqu'il est à la cour. Au conseil du roi, il se sentait toujours homme nouveau, créature enfantée par le caprice du maître. Il restait très humble par ses façons, il se présentait en tenue de commis de l'épargne avec un sac de velours noir sous le bras ; il osait à peine être lui, il soufflait ses idées au jeune roi, il refusait les louanges des inférieurs, défendait qu'on le titrât de Monseigneur.

1. Neymarck, *Colbert et son temps*, Paris, Dentu, 1877, t. II, p. 147-199.

2. Neymarck, I, 193-199.

En réalité, cette apparente simplicité cachait un orgueil terrible : « Après la mort de Mazarin, écrit l'abbé de Choisy en parlant de Colbert, l'orgueilleux fronça le sourcil... Légué au roi comme un bon valet qui ne songerait qu'à le servir, à peine fut-il dans le conseil qu'il en voulut presque être le maître. »

Voilà la vérité. Souple et humble avec le roi comme autrefois avec Mazarin, Colbert sentait sa tâche plus grande et plus haute ; c'était pour le roi, pour la France qu'il allait se dévouer, il lui fallait donc plus de dignité aux yeux du public.

Il crut s'en donner par ses prétentions à la noblesse. On sait tous ses efforts pour convaincre ses contemporains qu'il descendait d'une illustre famille d'Écosse ; l'abbé de Choisy raconte que, lorsqu'il fit entrer un de ses fils dans l'ordre de Malte, Colbert aurait prié les commissaires d'examiner les preuves de noblesse avec la plus grande rigueur, et aurait fourni des parchemins de 300 ans plus noircis qu'il ne fallait ; à Reims même, il ne dédaignait pas de donner la comédie en allant prier publiquement sur la pierre tombale d'un preux chevalier Colbert, originaire d'Écosse [1].

Colbert alla même plus loin, jusqu'à jouer dans la vie le rôle du bourgeois gentilhomme. Hâtons-nous de dire qu'il le joua avec aisance. Il avait acheté, du temps de Mazarin, un fief en Bourgogne, la terre de Seignelay, moitié par le désir de faire un bon placement, moitié pour le plaisir d'y jouer au châtelain. Il était passionné pour ce domaine, qui avait appartenu à la vieille famille de Savoisy, donnait entrée aux États de la province, avait un ancien et fort château bâti sur une colline et datant de Charles VI. Il s'enorgueillissait de ses dépendances, du gros bourg de négociants et d'industriels qui s'étendait à ses pieds, des huit paroisses sur lesquelles le seigneur avait droit de haute et basse justice. Il dressait fièrement

1. « Un homme de la cour, qui n'a pas un assez beau nom, doit l'ensevelir sous un meilleur ; mais s'il l'a tel qu'il ose le porter, il doit alors insinuer qu'il est de tous les noms le plus illustre, comme sa maison de toutes les maisons la plus ancienne... Il doit se piquer d'avoir un ancien château à tourelles, à créneaux et à mâchicoulis, dire en toute rencontre *ma race, ma branche, mon nom et mes armes*... C'est une grande simplicité que d'apporter à la cour la moindre roture, et de n'y être pas gentilhomme. » (La Bruyère. *Les Caractères.*)

le catalogue des foires franches, des droits de pêche, de cens, de banalité ; il comptait complaisamment ses vingt-quatre arrière-vassaux et il avait soin de faire valoir tous ces avantages dans les lettres royaux qui érigeaient sa terre en marquisat afin que nul des courtisans ne doutât de sa qualité de gentilhomme.

Colbert prit en effet son rôle au sérieux. Il parlait de sa terre en propriétaire convaincu, il disait non seulement : *Mes bois, mes moulins*, il allait même plus loin, il étendait sa possession jusqu'aux gens et disait aussi : *Mes habitants*. Il voulut qu'on rétablît les fourches patibulaires, signe désagréable, mais certain de sa puissance. Il était fort chatouilleux de son droit de pêche et menaçait de procès ou de bastonnade les délinquants. Il soignait sa seigneurie non pas seulement comme une terre de rapport, mais comme une demeure de luxe où il lui était permis de recevoir en grand seigneur : Mme de Pecquigny, une noble dame qui allait à Lyon, trouva au-devant d'elle, en passant par là, une belle escorte de gardes à cheval ; elle fut reçue par un frère de Colbert, évêque dans le voisinage, visitée et complimentée par tous les habitants, elle s'en alla ravie sans douter un instant de la noblesse de son hôte.

Colbert, enfin, s'intéressait à la chasse, droit seigneurial. Il avait fait créer à Seignelay une capitainerie des chasses dont le titulaire était en même temps gouverneur de son château. Il était lui-même bon cavalier, il avait toujours des chevaux de selle à sa disposition, il chassait même, car son gouverneur lui annonce un jour qu'il peut donner à courre cinq ou six cerfs et se divertir à la poursuite des loups. C'est un trait curieux, à méditer, de ce Colbert chez lui, dans sa terre, cherchant des plaisirs aussi distingués pour lui et pour les siens, signant des ordres de mort des belettes ou autres bêtes malfaisantes en même temps que quelque déclaration importante, destinée à changer les relations économiques de millions d'hommes.

Colbert courtisan avait aussi son lieu de villégiature non loin de Versailles, à Sceaux, une vraie demeure royale. Le Nôtre en avait dessiné les jardins, la Quintinie les entretint. Colbert y fit édifier des bosquets, des grottes, des fontaines jaillissantes ; il l'orna des peintures de Le Brun, des statues de Puget ; il y donna des fêtes au roi.

Mme de Montespan, la favorite, y venait voir Mme Colbert. C'était là enfin, aux portes de Paris, que le ministre se réfugiait, se délassait parmi les poètes, les gens de lettres sans vouloir qu'on osât le déranger.

A Paris, Colbert avec sa digne compagne, « son lieutenant », comme il disait de sa femme, ne faisait pas moins bonne figure. Il donnait la comédie dans son grand hôtel de la rue Vivienne, il y faisait jouer Molière devant ses invités, il y organisait de véritables orchestres, car il aimait les opéras, la musique et les ballets. Colbert, qui était si sévère comme ministre contre les joueurs, installait dans ses salons les jeux à la mode : le hoca, la bassette ; il permettait même qu'on jouât gros jeu chez lui à la façon des grands seigneurs.

Enfin, le croirait-on, Colbert n'était pas loin d'imiter les élégants du jour, les ridicules marquis des comédies de Molière. Il aimait les odeurs comme les élégants de son temps, comme son ancien maître Mazarin ; il en faisait venir à grands frais et en secret ; il écrivait gravement à l'un de ses hommes d'affaires : « A l'égard des gants, ceux de Frangipane sont fort bien parfumés, mais pour ceux de Néroli, je vous prie de m'en envoyer. » Le grand Colbert prenant parti pour les gants de frangipane contre les gants de néroli ! On croit rêver ! dit un de ses admirateurs, un sérieux économiste, qui reste stupéfait d'une telle frivolité.

Mme Colbert, qui toute sa vie n'oublia pas son origine bourgeoise, qui prenait plaisir à rester Mme Colbert tout court, avait pour plus de 100,000 livres de vaisselle d'argent, 10,000 livres de vaisselle de vermeil ; son appartement était garni de tapisseries, ses bahuts renfermaient 120,000 livres de bijoux.

Colbert avait aussi une des plus belles écuries de Paris, il ne voulait se laisser devancer par aucun seigneur dans les rues de la capitale, et il allait bon train, selon la mode du temps. Sa femme avait un carrosse à huit chevaux gris d'une robe très rare, et quand il envoyait son fils aîné à l'armée, il pouvait tirer de ses écuries, pour son équipage, 40 chevaux de race. Tout cela n'était ni petit, ni mesquin.

La cave seule était mal garnie, et cependant l'abbé de Choisy affirme que Colbert aimait le vin, petit travers bien naturel chez un Champenois d'origine. A sa mort, on

ne trouva dans sa cave qu'un foudre de vin du Rhin, mais c'était une coutume de l'époque de ne pas faire provision de vins dans les grandes maisons, les crûs les plus rares étaient vendus au jour le jour, selon les besoins, par les traiteurs de la ville, comme le fameux Boussingault que Boileau rendit célèbre.

Colbert tint même à se dégager des préjugés mesquins de la morale bourgeoise : s'il faut en croire un de ses contemporains, son biographe assez favorable, il aurait eu, tout comme un homme de qualité, ses aventures d'amour : il est vrai qu'on a pu les compter sans doute, à cause de leur rareté. En tout cas, il fit preuve d'indulgence pour les plus folles passions des grands personnages, et l'on sait son rôle pénible dans les amours du roi et de Mlle de la Vallière, plus tard aussi de Mme de Montespan[1].

Voilà Colbert, dans sa vie intime, quand il n'était ni chez le roi, ni au conseil, ni dans son cabinet de ministre. Il est ainsi mieux connu, plus naturel, plus vraisemblable, il explique mieux, croyons-nous, par ces distractions, par cette mondanité insoupçonnée si longtemps, l'effort perpétuel, presque douloureux de sa vie publique. Il est ainsi possible, réel, et non plus être de chimère et de convention.

* * *

Faut-il essayer, pour conclure, de pénétrer la conscience de l'homme d'État ? Faut-il se demander, comme d'autres l'ont déjà fait, si Colbert aima réellement le peuple[2], s'il plaça le premier parmi ses devoirs le respect dû à la justice[3], aux grandes lois directrices de l'humanité, s'il administra la France en vertu de principes rigoureux au-dessus de tout intérêt particulier[4] ? Nous ne le ferons

1. Cf. J. Lair. *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV*. Paris, Plon, 1882, 2e édit., p. 122-3, 141, 190, 281, 353. — Pierre Clément. *Mme de Montespan et Louis XIV*. Paris, Didier, 1868, in-12, p. 19, 48, 68, n. 1, 104, 105, 123, 126.

2. *Revue de Paris*, 15 octobre 1896, p. 828-830. Lavisse. *Colbert avant le ministère*.

3. Chéruel. *Mémoires sur Fouquet*, II, 376-378. Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, II, p. 460, écrit, à propos de l'intervention de Colbert près des juges, ces lignes concluantes : « Il y avait en Colbert, sous ce rapport, une absence de sens moral complète, et les lettres de Colbert en fournissent une triste preuve. »

4. E. Deschanel. *A Bâtons rompus*. Paris, Hachette, 1868, in-16, p. 70-78, donne des exemples nombreux du contraire.

pas, ce serait dépasser le sujet de cette causerie, ce serait en commencer une autre, ce serait entreprendre la critique de l'œuvre elle-même de Colbert. Or, cette œuvre, quoiqu'on en puisse dire, est ce qu'il y a de mieux en lui. Elle est énorme, au-dessus des forces d'un seul homme ; elle est digne d'admiration et, à côté des réserves nécessaires, nous ne lui ménagerions pas les éloges, si nous avions à l'exposer en détail.

Elle n'a pas seulement le mérite de favoriser, d'exalter la grandeur de Louis XIV, de lui offrir le luxe de la gloire militaire, de la renommée littéraire et de la suprématie morale de l'Europe. Elle a aussi à nos yeux l'avantage d'ouvrir en plein milieu du XVIIe siècle, entre les atrocités de la Fronde et les horreurs de la fin du règne, une ère trop courte, hélas ! de prospérité matérielle. Quel que soit le mobile qui ait guidé Colbert, la France, par lui, connut quelque temps le bonheur ; avec lui les paysans français, « ces animaux farouches » dont parle La Bruyère, cette pauvre matière dont est faite notre histoire, furent moins misérables, moins torturés. Nous sommes avec eux sur la route de Versailles lorsqu'ils font la haie sur le passage du cortège royal qui défile au grand galop, et c'est pitié pour nous, au milieu de cette pompe triomphale, de ces escadrons de gentilshommes en dentelles, de ces essaims de jolies femmes en robe de cour, c'est pitié pour nous, dis-je, d'apercevoir à la portière d'un carrosse, non pas la figure austère et renfrognée de Colbert avec sa sévérité un peu conventionnelle, mais son masque douloureux, ardent, angoissé, convulsé par une longue lutte contre tant d'abus, contre tant d'égoïsmes, contre tant d'insouciance et d'oubli de la misère populaire. Oui, c'est pitié pour nous de nous rappeler sa fin tragique, l'abandon, l'ingratitude du roi, le désespoir de Colbert, blessé à mort par cette injustice inattendue, tué par la vanité de son dévouement à un seul homme, comme s'il n'avait pas, pour se consoler à cette minute suprême, le souvenir du bien fait à tout un peuple. Et c'est de ce bien, qu'en notre cœur sensible d'homme moderne, nous disons aujourd'hui à Colbert grand merci.

Paul DESPIQUES.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort :

De M. Edmond Vuilquin, ancien notaire, directeur-adjoint de la Caisse d'épargne de Châlons, décédé à Grandpré, son pays natal.

Nommé notaire en 1862, il avait été admis à l'honorariat en 1889.

Les obsèques ont eu lieu à Grandpré, le 6 février ;

— De M. Marie-Arthur Decès, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé à Reims, le 7 février, dans sa soixante-neuvième année.

Né dans cette ville le 31 mai 1831, il y avait fait ses études, d'abord au lycée, puis à l'École de médecine. Après un séjour à Paris où il se fit recevoir interne des hôpitaux, il revint comme professeur dans sa ville natale en 1858. Fils et petit-fils de chirurgiens distingués, il devint en 1883 titulaire de la chaire de clinique chirurgicale de Reims où son enseignement fut fort apprécié.

Le docteur Decès était membre du conseil municipal et de l'académie de Reims.

Les obsèques ont eu lieu le 10, en l'église Notre-Dame, au milieu d'une nombreuse assistance. Au cimetière du Nord, deux discours ont été prononcés par M. Noirot, maire de Reims, et par le docteur Henri Henrot, au nom de l'École de médecine ;

— Du général de brigade Percin, commandant en chef du cadre de réserve, décédé à Douai, le 10 février, à l'âge de 64 ans.

Né à Nancy en 1836, sorti de l'École polytechnique dans l'arme du génie, il fut nommé capitaine en 1859, il fit en cette qualité la campagne contre l'Allemagne, puis passa chef de bataillon en 1874, colonel en 1887, et général de brigade en 1894. Il fut, en dernier lieu, commandant supérieur du groupe des places fortes de Reims.

Le général Percin était commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu à Douai, le 12 février, en l'église Saint-Jacques ;

— De Mme Thuly-Rousseau, décédée à Beaumont-sur-Vesle (Marne), dans sa quatre-vingt-seizième année. Cette vénérable dame, qui a conservé jusqu'à la fin l'usage de toutes ses facultés et qui n'avait pas la moindre infirmité, était la nièce du sénateur comte Rousseau, un des hommes illustres de la Champagne (1738-1815) dont le corps repose au Panthéon ;

— De M. Oudot, membre du conseil municipal de Châlons, décédé le 12 février ;

— De M. Pierre-Arthur Florion, industriel à Épinal, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, décédé le 13 février, dans sa soixante-cinquième année.

Né à Sainte-Menehould le 18 février 1835, il était fixé à Épinal depuis 1861, époque de son mariage avec Mlle Grandjean. Il avait fait ses études au collège de Châlons et son droit à Paris, où il fut reçu licencié et fit son stage d'avocat.

M. Florion a été maire d'Épinal du 29 janvier 1881 au 20 avril 1883 ; conseiller général du canton d'Épinal de 1889 à 1895 ;

— De M. de Chevigné, colonel du 12e cuirassiers, décédé subitement le 13 février, à Lunéville, où il tenait garnison.

Originaire d'Étrépy (Marne), il était cousin-germain et beau-frère de M. Morillot, député de la Marne.

Les obsèques ont eu lieu le 15 février, à Étrépy ;

— De Mme Madeleine Mouth, en religion sœur Ange, religieuse du pensionnat de Sainte-Chrétienne d'Épernay, décédée en cette ville le 17 février, dans la soixantième année de son âge et la trente-septième de sa profession religieuse ;

— De M. Pierre-Nicolas Massey, décédé à Saint-Loup de Buffigny (Aube), à l'âge de 84 ans.

De bonne heure, M. Massey s'était pris d'une ardente passion pour l'archéologie, et consacra sa vie entière à entreprendre des fouilles. Armé d'une sonde, il explora jusqu'à ces dernières années, avec une grande sûreté d'observation, le territoire troyen, et enrichit le musée de nombreux objets appartenant à l'époque gallo-romaine ;

— De M. l'abbé Marie-Louis-Amédée Nolin, chanoine titulaire de la cathédrale de Châlons, ancien vicaire d'Épernay, ancien curé de Pierry, Moussy et Chavot, décédé à Châlons, le 19 février, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu à Châlons, le 22 février, en l'église cathédrale : l'évêque, assisté de ses vicaires généraux et de cinquante prêtres, assistait à la cérémonie et a donné l'absoute.

Le diocèse de Châlons perd en l'abbé Nolin un de ses prêtres les plus distingués. Celui-ci a légué à la fabrique de Pierry, où il a laissé les plus chers souvenirs, une somme de mille francs, ainsi qu'un magnifique calice et des burettes ciselées qui lui furent offertes autrefois par ses paroissiens ;

— De M. Girardot, notaire honoraire, décédé à Ay (Marne), le 21 février, à l'âge de 84 ans.

Né à Cumières en 1815, il fut pendant vingt-sept ans notaire à Verzy (Marne), de 1845 à 1872, et se retira ensuite à Ay.

Les obsèques ont eu lieu le 23 février, à Ay. Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Lefèvre, président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Reims ;

— De M. Charles Arlot, père de M. Ernest Arlot, rédacteur de l'*Indépendant rémois*, décédé le 25 février à Asfeld (Ardennes), à l'âge de 72 ans.

Il avait été, en 1868, l'un des fondateurs de l'*Indépendant rémois*, et remplit, de 1875 à 1881, les fonctions de secrétaire du conseil municipal de Reims. Il s'était retiré à Asfeld depuis 1893.

Son corps a été ramené à Reims, où les obsèques ont eu lieu le 1er mars, en l'église Saint-Remi ;

— Du docteur Paul Simon, conseiller municipal de Sainte-Menehould, décédé en cette ville le 28 février, à l'âge de 62 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 30, en l'église paroissiale de Sainte-Menehould ;

— De M. Charles-Jean-Baptiste Frérot, descendant d'une des plus anciennes et des plus notables familles de Sézanne, décédé en cette ville à l'âge de 75 ans ;

— De M. Louis Colange, ancien charpentier, décédé à Châlons à l'âge de 90 ans.

Engagé volontaire à 18 ans, puis voltigeur au 37e d'infanterie, Colange était le dernier survivant du siège d'Anvers ;

— Du capitaine en retraite Pierre-Jules Renault, décédé à Reims le 6 mars, à l'âge de 79 ans.

Né à Reims en 1821, engagé volontaire en 1840, au 19e régiment d'infanterie légère, en Algérie, il était passé peu de temps après aux zouaves, et c'est dans ce corps que pendant vingt années il parcourut les champs de bataille d'Afrique, d'Orient et d'Italie.

Il s'était retiré à Châlons en 1873, après 30 ans de service et plus de 20 campagnes. C'est dans cette ville qu'ont eu lieu ses obsèques le 9 mars, en l'église Notre-Dame.

Au cimetière, M. Binet, ami du défunt, a retracé en quelques mots sa valeureuse carrière ;

— De M. Zénobe Musart, décédé à Somme-Vesle (Marne), à l'âge de 80 ans.

Il était le frère de l'abbé Musart, vicaire général du diocèse de Châlons, mort il y a quelques années.

Modeste cultivateur, il aimait à consacrer ses loisirs à l'étude de l'histoire ancienne, et s'occupait à recopier les actes de l'état-civil de son village pendant le XVIIIe siècle, mettant en lumière les faits les plus importants. Il enregistrait en outre les éphémérides agricoles et météorologiques dont il fut témoin pendant sa longue carrière, et possédait admirablement tous les renseignements historiques et généalogiques relatifs à la région ;

— De Mme Anne-Marie Raulx, en religion sœur Marie-Victorine, de l'ordre de Saint-Charles, décédée à Sainte-Menehould le 6 mars.

Les obsèques ont eu lieu le 8. Sur sa tombe, M. Lallement, premier adjoint, a prononcé des paroles émues ;

— De M. Adolphe Godfrin, décédé à Sainte-Menehould le 6 mars.

Les obsèques ont eu lieu le 8 ;

— De Mme Minet, en religion sœur Pélagie, religieuse de l'Immaculée-Conception, décédée à Vitry-le-François, le 7 mars, à l'âge de 86 ans ;

— De M. Octave de Condé, décédé le 7 mars.

Les obsèques ont eu lieu le 9 ;

— De M. Albert Jolly, ancien négociant, adjoint au maire de la ville de Reims, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, décédé à Reims, le 18 mars, dans sa 64e année.

Les obsèques ont eu lieu le 21, en l'église Saint-Jacques. Au cimetière du Nord, deux discours ont été prononcés par MM. Noirot, maire de Reims, et Jules Henrot, au nom du Bureau de bienfaisance, dont le défunt était vice-président ;

— De M. Lemaire, notaire honoraire, ancien maire de Pogny (Marne), ancien conseiller d'arrondissement, ancien suppléant de la justice de paix, décédé à Pogny le 21 mars.

Les obsèques ont eu lieu le 23. Sur la tombe, un discours a été prononcé par M. Roze, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Châlons ;

— De M. Charles Joly, ancien maire de Vienne-le-Château (Marne), ancien conseiller d'arrondissement du canton de Ville-sur-Tourbe, décédé le 22 mars, dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 26, en l'église paroissiale de Vienne-le-Château ;

— De Mme veuve Houssart, décédée à Guignicourt (Aisne), à l'âge de 102 ans. Elle était née à Saint-Thierry (Marne), le 7 vendémiaire an VI (28 septembre 1797) ;

— De M. Augé-Colin, originaire d'Avize (Marne), décédé à Nice à l'âge de 82 ans.

La ville d'Avize doit à la générosité de M. Augé-Colin plusieurs bonnes œuvres impérissables, entre autres l'hôpital (qui porte son nom), la chapelle de cet établissement, etc.

Les obsèques de cet homme de bien ont eu lieu à Avize ;

— De Mme la vicomtesse de Saint-Léon, née de Valon d'Ambrugeac, décédée à Paris, le 30 mars, à l'âge de 40 ans.

Fille du comte et de la comtesse d'Ambrugeac, petite-fille du général comte d'Ambrugeac, pair de France, et du marquis de Coislin, elle avait épousé M. le vicomte Dufresne de Saint-Léon.

L'inhumation a eu lieu au tombeau de famille de Neuvy.

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542), publiée sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par Alexandre TAUSSERAT-RADEL. Paris, Alcan, 1899. 1 vol. in-8° de LXXIII-811 pp.

[Nous reproduisons, d'après le *Bulletin critique* du 15 mars 1900, l'article ci-dessous, consacré au beau livre que vient de publier notre collaborateur M. Tausserat-Radel].

La Commission des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères a entrepris une double collection : l'une, la plus connue, contient les *Instructions* données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française et comprend déjà une quinzaine de volumes ; l'autre est l'*Inventaire analytique* des Archives du ministère des Affaires étrangères : cinq des volumes parus renferment les *Papiers de Barthélemy* (1792-1796) ; deux volumes seulement se rapportent au XVIe siècle et sont consacrés aux ambassades en Angleterre, l'un de MM. de Castillon et de Marillac (1537-1542), l'autre de M. Odet de Selve (1546-1549). C'est à cette dernière collection qu'appartient la publication de M. Tausserat-Radel, et, comme les deux précédentes, elle nous reporte au XVIe siècle ; mais ce n'est plus en Angleterre, c'est à Venise que nous conduit la correspondance politique de Guillaume Pellicier (1540 à 1542).

Cette correspondance était déjà connue ; elle avait été à plusieurs reprises utilisée. L'ambassade de Pellicier avait été étudiée sous ses divers aspects. Les travaux de M. J. Zeller, de M. Omont, les notes de M. Dorez avaient mis en pleine lumière la figure curieuse et attachante du prélat humaniste et diplomate. Il suffit de rappeler quel a été son rôle. Pellicier fut envoyé à Venise au début de 1539, au moment où François Ier accentuait son rapprochement avec Charles-Quint et paraissait vouloir abandonner ses anciens alliés, tous ceux que leurs intérêts animaient contre l'empereur, en particulier Venise et le Sultan. La tâche de Pellicier fut donc difficile, d'autant plus difficile qu'à ce moment même Venise était en guerre avec les Turcs. Il lui fallait à la fois gagner la confiance des Vénitiens, les maintenir dans l'influence de la France, et mettre fin à la guerre turco-vénitienne à des conditions honorables pour la République, et cependant acceptables pour le Sultan. Pellicier fut assez habile pour y réussir et, le 2 octobre 1540, une paix fut signée, dont tout l'honneur et une grande partie du profit revenaient à la France. « L'influence de la fière « République était remplacée à Constantinople par celle du roi

« très chrétien, et le lion de Saint-Marc lui-même devait s'y abri-
« ter sous la bannière aux fleurs de lis. » (J. Zeller, p. 210.) Venise, même en décadence, était cependant toujours la porte de l'Orient : c'était là qu'arrivaient toutes les nouvelles non seulement de l'empire ottoman, mais de toute la Méditerranée, de la Hongrie et de l'Europe centrale. Pellicier ne se contente pas d'assurer le passage des courriers qui viennent de Constantinople par Raguse, de Bude, ou d'Allemagne, il est à l'affût de tous les bruits, des moindres rumeurs. Sa correspondance se trouve être ainsi une mine de renseignements précieux et parfois uniques, non seulement sur le gouvernement des Turcs, mais encore sur la guerre que déchaîna la mort de Zapolya en Hongrie, sur l'expédition d'Alger, si désastreuse pour Charles-Quint.

Cependant François Ier, trompé dans les espérances que le passage de Charles-Quint à travers la France lui avait fait concevoir, revenait à ses anciens desseins ; la lutte entre les deux rivaux, un moment différée, apparaissait de nouveau inévitable. Comme la plupart des meilleurs serviteurs du roi, Pellicier en avait toujours jugé ainsi et avait pris ses dispositions en conséquence. L'assassinat de Frégose et de Rincon en juillet 1541, dans des conditions fâcheuses pour le bon renom de Charles-Quint et de son lieutenant au Milanais, le marquis del Vasto, ouvrit les yeux aux plus aveugles. L'enquête longue et minutieuse à laquelle Pellicier se livra, de concert avec Guillaume du Bellay, alors gouverneur du Piémont, ne permettait pas de douter de la complicité, au moins tacite, des agents de l'empereur. On envisagea cet acte comme une rupture de la trêve de Nice, et l'on se prépara à la guerre. Bien que chargé d'une mission pacifique, Pellicier se met à recruter des soldats, à enrôler des capitaines, parmi ces condottieri dont fourmillaient toutes les villes italiennes ; il sollicite et obtient, moyennant honneurs et finance, le concours des princes italiens clients de la France ou mécontents de l'empereur ; il entretient des « pratiques » pour prendre des villes comme Crémone et assure le succès du coup de main sur Marano. On voit s'agiter, vivre et agir tout ce monde d'aventuriers en quête de pensions, de seigneurs besoigneux et quémandeurs, d'agents secrets qu'on désigne toujours sous des dénominations vagues : « l'ami d'Allemagne,... le compère,... l'homme que sçavez,... « etc. » Pellicier avait des espions un peu partout dans le nord de l'Italie ; il en avait plusieurs au sein du gouvernement vénitien lui-même, dans le corps des secrétaires. La prise de Marano fit découvrir les principaux, qui furent exécutés. Le procès des « révélateurs » rendit la situation de Pellicier impossible à Venise : il fut rappelé et remplacé par Jean de Montluc en octobre 1542, au moment où la guerre entre François Ier et Charles-Quint venait de recommencer.

Les trois années que Pellicier passa à Venise furent remplies par des événements politiques importants ; ils n'absorbèrent pour-

tant pas toute l'activité de notre prélat. Comme chez Jean du Bellay, Jacques Colin, etc., en Pellicier le diplomate se doublait d'un érudit, d'un humaniste. La mission des ambassadeurs à Venise, comme celles des ambassadeurs à Rome ou à Florence, était à la fois politique et « scientifique ». Tous ces agents recherchaient pour le roi (et aussi pour eux-mêmes) les œuvres d'art, les manuscrits, les « antiquailles », et s'efforçaient d'attirer dans la clientèle de la France les artistes, les érudits, tous ceux qui s'étaient fait un nom dans les choses de l'esprit. A Venise, Pellicier fut en rapports étroits avec les Manuce, avec les copistes venus d'Orient qui le fournirent des manuscrits grecs dont il approvisionna la « librairie royale » de Fontainebleau, sans oublier sa propre bibliothèque. Livres, graines précieuses, plantes rares, il recherchait tout, sans se lasser, expédiant en France ses trouvailles, choses et hommes, un architecte comme Serlio qui fut protégé de la reine de Navarre, ou des ingénieurs comme Carrara et Jérôme Marin dont on put apprécier le talent dans les fortifications du Piémont.

Telle fut cette ambassade sur laquelle nous renseignent les dépêches de Pellicier. De ces dépêches, nous n'avons que la seconde partie : toutes celles antérieures au mois de juillet 1540 (sauf trois), nous manquent. Les autres (du 2 juillet 1540 au 26 août 1542) nous sont connues par trois manuscrits dont le meilleur est celui du ministère des Affaires étrangères. C'est celui que M. Tausserat-Radel a reproduit. A première vue, la tâche paraissait ingrate de publier des textes qui avaient déjà été utilisés à plusieurs reprises. Mais l'éditeur a conçu son œuvre d'une façon originale et l'a réalisée de manière qu'elle rendra d'inappréciables services. Indépendamment d'une copieuse introduction où il a exposé à grands traits la politique générale de François Ier à Venise et dans le Levant, et en détail la vie de Pellicier avant et après son ambassade, corrigeant au passage un certain nombre de menues erreurs, M. T.-R., dans le texte même de la correspondance, n'a pas voulu laisser passer un seul nom de personne ou de lieu sans l'identifier ou le localiser avec exactitude. De là toute une série de petites notices biographiques sommaires qui représentent un travail considérable, car la plupart sont faites d'après des documents inédits. Il faut noter en particulier l'emploi judicieux fait des *Extraits des Comptes de l'Epargne* du mss. Clairambault 1215, dont M. Zeller avait déjà, dans sa thèse, signalé l'importance. A vrai dire, il ne serait pas impossible de relever dans ces notes si nombreuses et si substantielles quelques minuscules erreurs ou quelques lapsus ; mais si l'on considère les proportions du livre et la masse de matériaux ainsi disséminée au bas des 800 pages, l'on songe moins à critiquer qu'à applaudir à un tel résultat. — En outre, M. T.-R. a fait suivre la correspondance de Pellicier d'un volumineux appendice, où l'on trouve tous les renseignements que l'on peut souhaiter, soit sur les événements

contemporains de l'ambassade, soit sur la destinée des manuscrits de la correspondance de notre évêque. Viennent d'abord (I) les lettres de Guillaume Pellicier pendant la première partie de son ambassade (1539-1540) publiées par Ribier au XVIIe siècle, d'après des originaux aujourd'hui perdus. Les Archives du ministère des Affaires étrangères ont fourni : (II) les extraits de la correspondance de Georges de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur de François Ier auprès de Charles-Quint (7 août — 5 oct. 1540), et (III) les extraits de la correspondance de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, vice-roi en Piémont (5 juin — 31 octobre 1542) qui complètent admirablement la correspondance de Pellicier et sont d'une importance capitale pour les opérations des Français dans l'Italie du Nord au début de cette nouvelle guerre ; ces extraits ne comportent guère moins de 40 pages (658-697). Deux lettres d'une Hermione, parente, peut-être fille de Pellicier (IV); l'inventaire de sa bibliothèque (V); des extraits de la correspondance de Claude Baduel, peu tendre pour l'évêque de Montpellier (VI); la vie de Guillaume Pellicier par l'abbé de Folard (VII); les documents relatifs à l'acquisition, en 1741, par le gouvernement de Louis XV, des papiers diplomatiques provenant de la bibliothèque de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, et notamment du manuscrit de la correspondance de Pellicier (VIII); enfin une série de précieuses additions et corrections (IX), tel est, en résumé, le contenu de cet appendice. Ajoutons enfin qu'une table analytique des matières, très détaillée et très complète, permet de se mouvoir à l'aise au milieu de cette masse de faits et de noms. L'édition de M. T.-R. est un véritable monument ; mais elle sera, ce qui est peut-être mieux encore, un instrument de travail excellent qui assurera à l'éditeur la gratitude, discrète sans doute, mais profonde, de tous ceux qui auront à s'occuper de la politique française durant la seconde moitié du règne de François Ier.

V.-L. Bourrilly.

* * *

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ; Reims, 1900, Henri Matot, éditeur ; in-8° de 416-144 pp. — Prix : 0 fr. 75 ; *franco*, 1 fr. 50.

L'Almanach a eu en ce siècle deux vulgarisateurs, deux Ardennais. Le premier, M. Matot-Braine, né à Mézières, fonda, en 1859, l'*Almanach de la Champagne et de l'Aisne*, aujourd'hui l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ;* le second, M. Hachette, né à Rethel et dont le nom est attaché depuis 1894 à l'*Almanach-Hachette*.

Ces maîtres de la première heure ne sont plus. Mais leurs fils, héritiers de leurs sentiments et de leur foi persévérante, poursuivent et fécondent l'œuvre de leurs pères.

Si l'*Almanach-Hachette* intéresse la France entière, par les

mille détails que contiennent ses 550 pages, l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, dont l'horizon est plus limité puisqu'il n'embrasse que trois départements, occupe sa place dans la bibliothèque de l'érudit et du chercheur et sur la table du simple lecteur, désireux de connaître et d'étudier l'histoire particulière de sa *petite Patrie*.

La 42e année de cette publication vient d'être inscrite sur sa couverture et c'est avec une curiosité soutenue que l'on tourne ses 560 pages illustrées par 77 gravures, portraits et cartes.

Au point de vue du texte, nous signalerons, sans nous y arrêter, le calendrier, les prédictions de M. G. Bivès (du Gers), les foires, les marchés, les fêtes patronales et les *Éphémérides départementales*, ces dernières groupées avec soin.

Le premier article intéressant l'histoire régionale, dû à M. le Dr Guelliot, de Reims, a trait à la création d'un *Musée ethnographique de la Champagne (Marne et Ardennes)*; quatre vignettes font revivre le mobilier de nos ancêtres. Une note sur les *Vieilles Enseignes de Rethel* qui n'est, croyons-nous, qu'un fragment du travail que M. Albert Baudon prépare sur les *vieilles rues et les vieilles maisons* de la cité Mazarine.

M. E. Bouchel, avec *L'Abbé Jean de Pienne, doyen du Mont-Notre-Dame*, nous initie à la vie d'un curé de campagne sous l'ancien régime ; M. Camille Blondiot donne la suite de sa *Vallée du Surmelin* que onze vues et portraits complètent. Ce travail renferme des pages intéressantes sur le château et la seigneurie de Condé-en-Brie.

M. Henry Rouy étudie la *Guerre de Sedan* (1493-1496); M. Maurice Henriet fait le récit des fêtes du deuxième centenaire de Jean Racine, avec les qualités de style que M. Frédéric Henriet, son père, l'écrivain bien connu, apporte dans les *Souvenirs de la vallée de la Meuse* qui suivent ; quatre gravures accompagnent cette dernière étude. Un article sur le *Camp de Châlons* fait revivre les souvenirs tristes et glorieux qui s'attachent à ce camp ; le *Grand Canal central allemand*, avec une carte ; la suite de la notice historique sur le *Canton de Monthermé* par le bénédictin Dom Albert Noël. Une courte mais bonne étude sur les *Fêtes révolutionnaires du département de la Marne*, avec une vue de l'*autel de la Patrie* élevé à Reims, par M. G. Laurent. Après une esquisse de la *Vie de M. Félix Faure* signée Jules Poirier, des pages sur des *Hommes de Guerre nés à Sedan*, par E. Henry. Les *Convoyeurs de Bétheny en 1870*, notes inédites sur le passage du 7e corps de l'armée de Châlons, en Champagne. La plume du savant auteur, M. H. Jadart, a fourni un article des plus intéressants sur les *Vieux Arbres de la contrée*. M. l'abbé Chevallier poursuit ses études archéologiques sur les *Carreaux vernissés* et donne une *Notice sur Trois-Puits*. M. Louis Cornart a bien voulu donner ses impressions de touriste sur *Ay et ses environs*. Après

l'*Édilité rémoise* vient une bonne étude sur la *Société mutuelle de prévoyance pour la retraite*, dont la signature Ch. R. laisse deviner un des plus fervents mutualistes rémois.

M. Albert Baudon continue ses notes d'archéologie et d'histoire : *Excursions dans la Vallée de l'Aisne*, agrémentées de six vues intéressantes ; la *Fontaine monumentale* que Charleville a élevée à la mémoire de son fondateur Charles de Gonzague ; l'*Œuvre des Voyages scolaires* ; la *Fièvre aphteuse*, avec gravures.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'étude : *A Travers Laon*, d'un intérêt tout particulier : sa première partie est consacrée au *chemin de fer à crémaillère* qui relie la ville de Laon à sa gare : un plan de la ville, un profil du terrain et deux autres gravures initient le lecteur à cette remarquable entreprise ; la seconde partie rappelle le souvenir des *trois instituteurs de l'Aisne*, Desbordeaux, Poulette et Leroy, fusillés en 1870, et dont la ville de Laon a perpétué le souvenir par un monument commémoratif ; trois portraits et une vue du monument complètent la notice. Enfin les *Ardoisières des Ardennes*, avec huit superbes gravures ; la signature de M. le docteur Séjournet, de Revin, suffit pour en recommander la lecture.

A noter, en outre de ces importantes notices : les *Récoltes de 1899* ; les *Devoirs imposés par la loi sur les accidents du travail* ; la *Répartition des troupes sur le territoire champenois* ; les *Vendanges en 1899* ; les *Décorations accordées aux Champenois* pendant cette même période ; les *articles nécrologiques* des notables décédés dans la région ; les *renseignements administratifs* des trois départements augmentés de la liste des *délégués cantonaux*.

Telle est, dans son ensemble, l'importante publication à laquelle l'intelligent et sympathique éditeur Henri Matot a apporté tous ses soins pour doter nos lecteurs d'un livre aussi utile qu'intéressant.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (février 1900) :

Dr A. Lapierre, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois *(suite)*.

Variété. — Les comptes du voyage fait en 1516 par Girolamo Aleandro de Liège à Paris, à travers les Ardennes, par P. Collinet.

Compte-rendu bibliographique. — Robert Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)* (Stéphen Leroy).

Bulletin bibliographique.

— Mars 1900 :

J. Villette, L'enlèvement des filles du seigneur de Contreuve.

Al. Baudon et A. Goffart, Les délibérations d'une municipalité du canton de Rethel : Biermes (1791-1792) *(à suivre)*.

CHRONIQUE. — I. Résultats des fouilles faites dans les cimetières gaulois d'Aussonce pendant l'année 1899, par GUSTAVE LOGKART.

II. Mention de la mort de Jean Gerson dans l'obituaire de Saint-Paul de Lyon, par PAUL COLLINET.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES. — M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale ; les monnaies mérovingiennes* (STEPHEN LEROY). — P. Despiques, *Notre pays meusien* (CH. HOUIN). — P. Despiques, *Soldats de Lorraine* (CH. HOUIN).

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mars-avril 1900) :

I. Inscriptions mouzonnaises, par A. FRÉZET.

II. BIBLIOGRAPHIE. — H. Jadart, *Les anciens registres paroissiaux de Sévigny-Waleppe (1608-1792)*. — M. Prou, *Une statuette de Mercure trouvée à Montereau*. — *M. Nanquette* (H. J.). — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France* (H. J.). — L. Demaison, *Les chevets des églises Notre-Dame de Châlons et Saint-Remi de Reims*.

III. CHRONIQUE. — Aristide Croisy (H. J.). — Les portraits ardennais du château de Rosnay (H. J.). — Trouvailles archéologiques à Juzancourt (H. J.).

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 février 1900) :

Bibliographie des travaux de M. A. de Montaiglon, professeur à l'École des Chartes, supplément (avec un portrait), par FERNAND BOURNON et GASTON DUVAL.

Les fondeurs de caractères parisiens et leur clientèle de province à la fin du XVIIe siècle, par Ph. RENOUARD *(fin)*.

Nous y relevons les noms de Nicolas Pothier, établi en 1677, de Jean Hachette (1684), à Reims ; de Prussurot (1693), à Sens ; de Jean Oudot, établi en 1676, de Fiacre de Prat, établi en 1678, de Jacques Oudot, établi en 1679, d'Edme Prévost, établi en 1686, de Jacques Febvre, établi en 1682, de Charles Briden, établi en 1673, à Troyes ; de Quentin Seneuse et François son fils (1681), de Jean Langault (1683), à Vitry-le-François.

Les Petits Romantiques, Édouard d'Anglemont, par M. EUGÈNE ASSE *(fin)*.

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par M. MAURICE HENRIET *(fin)*.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Chronique.

Livres nouveaux.

— 15 mars 1900 :

A propos d'un ex-libris français du temps de François Ier, par LÉOPOLD DELISLE.

Une lettre d'Alfred de Vigny, par HENRI CORDIER.

Documents inédits sur Guillaume Fichet et sa famille, par C. COUDERC.

Le « Rollin » de l'Empereur, par GEORGES VICAIRE.

Les éditions originales du Sermon sur l'unité de l'Église, par l'abbé CH. URBAIN.

Une lettre de Gabriel Peignot, par l'abbé TOUGARD.

L'édition originale des poésies de Vauquelin des Yveteaux, par FRÉDÉRIC LACHÈVRE.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

CHRONIQUE

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 8 février 1900.* — Présidence de M. Müller.

M. le président dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

1° Les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1898.*

2° Une poterie du XIIe siècle donnée par M. Barigny, membre de la Société.

3° Communication à la Société, par M. Leblondel, d'un dessin du XVIIe siècle, représentant les Ponts et Moulins du Marché de Meaux.

4° La *Petite Gazette de Dammartin,* par M. Lemarié.

M. Barigny, trésorier de la Société, prend ensuite la parole pour exposer les comptes financiers de la Société pour l'année 1899.

Les recettes s'élèvent, au 31 janvier 1900, à la somme de	1.292 35
Les dépenses à la même date sont de neuf cent vingt-neuf francs quatre-vingt centimes	929 80
Reste en caisse	362 55
Livret de la Caisse d'épargne	1.271 32
Legs Deveze au 1er janvier 1900	4 »
Total de l'actif au 1er janvier 1900	1.637 87

Les membres présents approuvent en tout son contenu le compte présenté par M. le trésorier, et des félicitations lui sont unanimement votées pour sa bonne et belle gestion.

M. Andrieux, bibliothécaire de la Société, donne communication aux membres présents d'une charte inédite, de Thibaut V, roi de Navarre et comte de Champagne, qui affranchit du droit de gruerie 40 arpents des bois de Quincy. Cette charte est de 1269.

La charte sera publiée dans le Bulletin.

M. Gassies ayant été retenu au musée, la lecture de son rapport est remise à la prochaine réunion.

Séance du 8 mars 1900. — M. le président dépose sur le bureau comme don fait à la Société :

Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin,* numéros des 11 et 15 février et du 4 mars 1900.

M. Gassies offre à la Société le numéro 1er de l'année 1900 de la

Revue des études anciennes publiées à Bordeaux. Ce numéro contient un très intéressant article de M. Gassies sur une poterie romaine à sujet macabre trouvée par lui à Meaux, et une reproduction de cette poterie qui est du reste maintenant au musée de la ville de Meaux.

M. Husson dépose sur le bureau une pièce intéressante. C'est une carte d'identité d'un sans-culotte, membre de la Société populaire de la commune de Crécy pendant la Révolution.

M. Gassies communique un intéressant cahier de M. Melaye, contenant des documents sur Oissery.

L'assemblée décide que les objets appartenant à la Société pourront être déposés au musée de la ville, mais devront porter une étiquette d'une couleur spéciale avec indication que ces objets sont la propriété de la Société. Ils devront être, par conséquent, communiqués aux membres de la Société, le cas échéant.

M. Gassies donne lecture de la dernière partie de son rapport sur l'excursion générale de la Société du 18 mai 1899. Cette seconde partie est consacrée aux ruines de Blandy et au château de Vaux.

***

Société académique de l'Aube. — *Séance du 16 mars 1900.* — Présidence de M. A. de la Boullaye, président.

Communications du président.

M. le président fait part de la mort de M. Monnot des Angles, membre associé depuis 1882, et de M. Philippe Salmon, président de la Commission des monuments mégalithiques, membre correspondant depuis 1854. Il exprime à leurs familles les condoléances de la Société.

Ouvrages offerts.

M. Derisson, maire d'Hampigny, offre : *Une transaction en 1556 entre François de Clèves, duc de Nivernais, et la commune d'Hampigny* (Troyes, Paul Nouel, 1900).

M. le baron de Baye envoie un numéro du *Journal* annonçant qu'il va fonder au musée Galliera, à Paris, une salle relative à l'art russe, où il exposera les collections rapportées de ses voyages. Le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* contient aussi une étude de M. le docteur Capitan sur ces collections.

Publications périodiques et travaux des Sociétés correspondantes.

Le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Rouen* continue un très intéressant travail, avec planches, sur les vieux arbres de la Normandie.

Dans les *Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et archéologie*, M. l'abbé Ulysse Chevalier publie, d'après les travaux

de M. l'abbé Lalore, une étude sur l'authenticité du Saint-Suaire de Lirey, aujourd'hui vénéré à Turin.

La *Feuille des jeunes naturalistes* donne un article sur les Orthoptères des environs de Sens.

Dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, M. Ernest Petit, membre correspondant, publie un travail sur les *Bourgeois de l'Yonne à la cour de Philippe de Valois*.

Les *Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace*, publient une correspondance inédite du maréchal Lefebvre, avec quelques lettres de sa femme, la célèbre Madame Sans-Gêne.

Dans la *Revue Bourguignonne de l'enseignement supérieur*, M. Gaffarel donne une notice sur le conventionnel régicide Prieur, de la Côte-d'Or, où il relate la tradition d'après laquelle Prieur ne fut pas inquiété sous la Restauration parce qu'il avait des documents relatifs à la délivrance de Louis XVII de la prison du Temple.

Travaux des membres de la Société.

M. le président remercie MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot, membres correspondants, de ce qu'ils ont bien voulu apporter aujourd'hui à la Société la primeur du grand ouvrage qu'ils vont faire paraître sur l'*Histoire de la sculpture à Troyes et dans la région troyenne*.

Élections et présentations.

M. Lucien Gérard, agriculteur à Hancourt, commune de Margerie (Marne), est élu membre correspondant.

M. Derisson, agriculteur et maire d'Hampigny, est présenté comme membre associé.

M. Paul Combaz, archéologue, au château d'Armainvilliers (Seine-et-Marne), est présenté comme membre correspondant.

***

Société d'Histoire naturelle de Reims. — *Séance du samedi 10 mars 1900*. — Cette soirée a été très intéressante, comme toutes celles, d'ailleurs, que donne cette Société de naturalistes, où maîtres et élèves travaillent avec une confraternité véritablement touchante.

M. Tuniot présidait la séance. Après avoir dépouillé la correspondance de la Société et traité les affaires courantes, l'honorable président compléta les renseignements qu'il avait donnés à la séance précédente sur « l'Ephestia kuehniella », le lépidoptère des boulangers, découvert à Reims par M. Bellevoye, et dont M. Louis Demaison présente un échantillon récemment capturé.

Dans un développement fort intéressant, M. Tuniot explique que ce parasite de la farine peut être supprimé au moyen de l'insec-

ticide Vicat et de la naphtaline. M. Decaux a indiqué un moyen radical pour éliminer cet insecte de la farine attaquée par le microbe : c'est le *tamisage*.

Puis c'est au tour de M. André Guillaume, étudiant en droit, de prendre la parole. Dans sa conférence sur la flore des savarts et des bois de pins de la plaine rémoise, il a montré à son auditoire qu'il était un explorateur habile. Avec un certain talent oratoire, il nous a exposé que l'homme n'a sur les savarts qu'une influence indirecte. Cependant, en les défrichant et en les replantant, l'homme modifie encore la végétation primitive. Il résulte de remarques personnelles du jeune orateur que certaines espèces, généralement étrangères à la région, sont en voie d'extension.

M. Géneau de la Marlière, le distingué professeur de l'École de Médecine, entretient ensuite l'auditoire des diverses espèces de crucifères existant dans la Marne. Il insiste surtout sur la distribution géographique des espèces. La plupart de celles existant dans la Marne y ont été introduites.

Pour terminer cette séance, M. Laurent présente un œuf de cane absolument noir. Il insiste sur la rareté de cet échantillon et l'attribue à la présence de quelque bactérie chromogène.

Maurice LAJOUX.

***

LISTE DES DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1900 :

Peinture.

Il a été donné par :

Mme veuve Léon Pigeotte (par son testament) : — Un portrait de sa mère, *Mme François Carteron*, née Cortier, toile, par Arnaud, 1823 ; — Un portrait de *Jacques* (dit *Ninet*) *de Létin*, peintre troyen, peint par lui-même (1597-1661). Ce legs a été fait en exécution du désir de M. François Carteron dont Ninet de Létin était le trisaïeul ; — Deux petites peintures sur cuivre, *le Martyre de saint Mathieu*, apôtre, et *le Martyre de saint Barthélemy*, apôtre, par Jacques Callot, peintre et graveur, né à Nancy (1593-1635). Chacune d'elles est accompagnée d'une petite gravure au burin, reproduisant exactement et dans les mêmes dimensions le sujet du tableau. Une note manuscrite, placée au dos d'un des cadres, constate que ces peintures ont été achetées en 1757 à la vente de M. Favart, archidiacre de Champagne. Elles avaient appartenu précédemment à M. Raussin, doyen de la Faculté de médecine de Reims, et furent apportées à Troyes par M. l'abbé Lemaître, de Châlons, qui en fit présent à M. Favart.

Mme veuve Joissant, 1, rue de Preize, à Troyes : — *Victor Hugo*, portrait au pastel.

Archéologie.

M. Hyacinthe Chailliot, propriétaire aux Grandes-Chapelles (par

testament du 5 septembre 1898) : — Une hache en silex datant de l'époque néolithique ; — Une fibule en bronze avec traverse et prolongement en forme de queue d'oiseau, décorée de deux plaques en losange superposées, celle du dessus ajourée. Époque gallo-romaine. Elle a été trouvée aux Grandes-Chapelles, dans le lieu dit *Veurlaines* ou *Werlaines*, près du finage de Rilly-Sainte-Syre, non loin d'une voie romaine et sur l'emplacement d'un village détruit au XVIe siècle ; — Une petite boucle en bronze paraissant provenir d'une chaussure et appartenir à l'époque gallo-romaine ; une clé en fer datant du XIVe siècle. Ces deux objets ont été trouvés à *Veurlaines ;* — Une petite feuille de bronze estampé en forme d'anneau ovale portant un rang de perlettes creuses qui ont dû être remplies d'émail. Elle date de l'époque gallo-romaine et a été découverte aux Grandes-Chapelles, dans le lieu dit *la Vieille-Voie-de-Sainte-Syre ;* — Un fer de flèche de forme amygdaloïde trouvé aux Grandes-Chapelles, dans le lieu dit le *Haut-du-Haut ;* — Une petite statuette en fer, homme sauvage debout, tenant sa massue des deux mains ; derrière son dos est un tenon destiné à le fixer sur le moraillon d'une serrure à bosse ou sur le marteau d'un heurtoir. Exécution grossière. Commencement du XVIe siècle.

M. Sansonni-Millard, à Vaudes, par l'entremise de M. Seurat, membre associé : — Un landier en fer datant du XVIe siècle. Il représente un homme sauvage debout, tenant sa massue au repos, à ses pieds est un écu armorié, *au chevron accompagné en chef d'un poisson mis en fasce, et de trois étoiles à six rayons posées 2 et 1.* (Le musée possède une pierre sculptée portant les mêmes armes et provenant du presbytère de Saint-Martin-ès-Vignes.)

M. Morizot, à Dampierre : — Une plaque de cheminée représentant les instruments de la Passion posés sur un autel. Au-dessus est un cœur enflammé et la légende : *Ignem sui amoris accendat Deus in cordibus nostris*, et au bas cette autre : *In nostris sacrum Deus extrue cordibus ignem.*

MM. Despéret et Cie, 31, rue de la Paix, à Troyes : — Une plaque de cheminée semblable à la précédente, mais en plus mauvais état de conservation.

M. J.-B. Moutard, propriétaire à Chappes : — Une épée à poignée garnie de fil de métal argenté, XVIIIe siècle ; — Un vase en faïence, de style empire, avec application de reliefs en pâte blanche représentant des figurines sur fond bleu pâle.

M. Vitry-Pithois, à Fouchères : — Un plat en faïence décoré en camaïeu bleu. Fabrique de Fouchères.

M. Hérard-Menin, à Saint-Parres-les-Vaudes : — Un saladier en faïence, cassé en deux morceaux. Fabrique de Fouchères.

M. Ernest Coindet, propriétaire à Fouchères : — Un carreau de pavage incrusté et vernissé, trouvé dans les décombres de

l'église de Fouchères. Il représente un porc-épic ayant un grand nombre de pommes piquées sur son dos, XVIe siècle.

Mlle Eulalie Legendre, 9, rue des Trois-Ormes, à Troyes : — Sept échantillons de point coupé, XVIe siècle ; — Un remarquable échantillon de point coupé entre-deux brodé, XVIe siècle ; — Deux carrés en filet brodé et application de batiste avec étoile brodée au centre, XVIe siècle ; — Un échantillon, mélange de carrés en filet brodé et en broderie anglaise, XVIIe siècle ; — Un morceau d'entre-deux, toile brochée avec broderie anglaise et jours en point tiré, XVIIIe siècle ; — Un échantillon de dentelle des Vosges, ancien ; — Deux morceaux de guipure Renaissance ; — Un échantillon de bordure de guimpe en point de Venise ; — Un morceau de soie brochée en couleur ; — Un échantillon de satin blanc brodé en couleur, à la main, XVIIIe siècle ; — Un échantillon de toile de coton, brodée en couleur au point de chaînette, XVIIIe siècle ; — Un morceau de tapisserie au petit point, XVIIIe siècle.

Numismatique.

M. Hyacinthe Chailliot (par son testament) : — Un double tournois de Louis XIII, daté de 1643 ; — Une pièce de 10 sols, argent, à l'effigie de Louis XIV, frappe de 1676 ; — Un liard du même souverain, au millésime 1656 ; — Une pièce de 30 sols, datée de l'an IV de la liberté (1792) ; — Un jeton en cuivre jaune aux chiffres enlacés de Henri II et de Catherine de Médicis, avec la date 1554 ; — Deux monnaies frustes, en cuivre ; — Trois monnaies allemandes et un bouton d'habit portant sur le pourtour la légende : *Compagnie des pionniers* ; — Vingt-sept médailles décernées à M. Hyacinthe Chailliot dans différents concours, dont une est en or, huit en vermeil, onze en argent et sept en bronze.

M. Gustave Delery, marchand de fer à Romilly : — Un blanc de Henri III, très fruste ; — Une monnaie en billon du royaume Lombardo-Vénitien (1 centesimo) frappée en 1822. Ces deux monnaies ont été trouvées à Romilly dans le jardin du donateur.

M. Camille Arnould, membre résidant : — Un petit bronze romain ; — Cinq monnaies françaises et deux monnaies étrangères en billon ; — Un jeton en cuivre jaune ; — Une médaille de grand module, en bronze, frappée à l'occasion de la pose de la première pierre de la *colonne nationale* érigée place de la Concorde, le 25 messidor an VIII ; — Une médaille à l'effigie de Charles-Ferdinand, duc de Berry, assassiné le 14 février 1820. Bronze ; — Une médaille commémorative de la naissance du duc de Bordeaux. Bronze.

M. Adolphe Seurat, membre associé : — Une pièce de 2 fr. 50 cent. frappée en 1848, à l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges.

M. l'abbé Chauvet, membre associé : — Seize monnaies fran-

çaises, telles que : sols de Louis XVI et de la République, liards de Louis XIV et doubles deniers tournois du prince de Conti ; — Une monnaie suisse et trois monnaies allemandes en cuivre ; — Un jeton de Nuremberg et dix-sept monnaies de cuivre, deniers et doubles deniers, entièrement frustes.

M. Alfred Paton, directeur d'atelier à l'usine Mauchauffée, 13, rue du Beffroi, à Troyes : — Une médaille en cuivre jaune frappée à l'occasion du couronnement de Napoléon Ier, le 2 frimaire an XIII.

Anonyme : — Cinq exemplaires des médailles délivrées par la ville de Troyes pour être attachées au collier des chiens qui ont payé la taxe municipale. L'une est de l'émission de 1898, les quatre autres de l'émission de 1899.

Histoire naturelle.

M. Hyacinthe Chailliot (par son testament) : — Trois cadres divisés en dix compartiments renfermant des *animaux et insectes nuisibles à l'agriculture ;* des *insectes nuisibles aux produits forestiers et horticoles ;* des *insectes industriels* et des *animaux et insectes utiles à l'agriculture ;* — Vingt-et-une boîtes vitrées contenant des *oiseaux et insectes* divers ; — Deux boîtes relatives à la *sériciculture ;* — Quinze *oiseaux montés ;* — Quelques boîtes vitrées renfermant des insectes entièrement détériorés et plusieurs boîtes vides ; — Un *herbier* des plantes de l'Aube, composé de trois cartons et de quatre liasses.

M. Ulysse Deheurle, rue du Vouldy, à Troyes : — Un œuf de cane ayant une forme anormale.

Paléontologie.

M. Chapplain-Vierdet, de Vaudes, par M. Seurat : — Un mollusque de la famille des Ammonites trouvé à Courcelles dans le terrier de la tuilerie de M. le comte de Launay.

***

Monument funéraire dans l'église d'Hampigny. — Des restaurations nouvellement faites à l'église d'Hampigny (Aube) ont permis de déplacer et de mettre plus en évidence une pierre sculptée portant une inscription funéraire du commencement du XVIe siècle.

Les archéologues connaissaient déjà ce monument ; mais ce que personne n'avait pu soupçonner, c'est la richesse et le fini de cette merveille de pierre à demi-ensevelie jusqu'ici sous une couche de badigeon, comme la muraille où elle était encastrée.

C'est une dalle de grain très fin, mesurant 83 centimètres de hauteur sur 42 de largeur et 9 d'épaisseur. Le sommet est taillé en ogive surbaissée. La surface rectangulaire (50 centimètres sur 42) porte l'inscription suivante, en caractères gothiques d'une grande beauté :

Cy devant gist envers Dieu fort active
Marguerite Chérot, noble et très saige
Elle fut de Monstierender native
Eut pour mary homme prudent et saige
Pierre Picart, conceupt en mariage
Frère Nicole, abbé de Boullencourt.
Le cinquiesme octobre le passage
De mort passa, mil V^e huit tout court.
Priez pour son âme.

Ce huictain est entouré d'une corde à nœuds, qui n'est autre que le cordon de veuvage. Il y a dix dizaines de petits nœuds séparées par des nœuds plus gros, et les extrémités de la corde retombent effilochées de chaque côté de l'inscription.

Au-dessus de ces huit vers, et dans la partie ogivale de notre pierre, se détache en haut-relief un groupe de trois personnages. Au centre, la Sainte Vierge couronnée et assise sur un trône à dossier, et se présente de trois-quarts sur sa droite. Elle porte sur le genou gauche l'Enfant-Jésus, qu'elle entoure du bras gauche ; de la main droite elle tient un lis à trois branches. En face, à gauche, l'abbé de Boulaucourt, Frère Nicole Picart, agenouillé, les mains jointes, lève les yeux vers la divine Mère. Dans cette posture, l'abbé porte la crosse appuyée à l'épaule, et le capuce, un peu rejeté en arrière, découvre l'oreille et la couronne de cheveux. De ses mains s'élève une banderolle détachée de la pierre par l'habile ciseau du sculpteur. De l'autre côté, derrière la Sainte Vierge, Marguerite Chérot, dans le costume et sous la coiffure des femmes du temps, est également agenouillée, et de ses mains jointes une autre banderolle monte parallèlement à celle de son fils.

Dans les angles restant entre le bord de la pierre, l'arc en accolade qui sert, en haut, d'encadrement à l'inscription, et les volutes supportant les deux figures en prière, on voit, en bas-relief, deux anges repliés sur eux-mêmes, les cheveux liés en longues nattes redressées comme celle d'Absalon suspendu au chêne, et porteurs, eux aussi, de banderolles.

Enfin, au-dessous de la figure centrale de la Vierge-Mère, dans la pointe de l'arc qui surmonte le huictain, se lisent les armes de l'abbé. Parti : au 1er, *à deux épées en sautoir la pointe en bas ;* au 2e, *au lion léopardé, la tête tournée à senestre, la queue relevée sur le dos.*

Telle est la disposition générale de ce monument trop longtemps ignoré, mais que son emplacement actuel sous une fenêtre du sanctuaire, côté de l'Évangile, vient de mettre à hauteur de l'œil.

La pierre commémorative que nous avons décrite n'a pu être érigée qu'en 1512 au plus tôt. Elle dit, en effet, que Nicole Picart était abbé de Boulancourt ; or, Nicole ne fut élu abbé qu'en 1512.

L. D.

***

Mélanges sur Bossuet. — *Conférence de M. Brunetière à Rome.* — Le 30 janvier 1899, à Rome, en présence d'un millier d'auditeurs, M. Brunetière a donné, dans la grande salle du palais de la Chancellerie, une conférence sur la « Modernité de Bossuet ».

Le Pape aurait désiré que la conférence fût donnée en sa présence, dans une des salles du Vatican ; mais le docteur Lapponi a décliné la responsabilité de laisser Léon XIII en contact avec de nombreuses personnes, surtout à l'heure actuelle où l'influenza sévit à Rome.

M. Brunetière a fait son entrée, accompagné par le cardinal Mathieu ; il a été accueilli par des applaudissements.

Le cardinal Parocchi, en sa qualité de cardinal-chancelier, a présenté en italien M. Brunetière dans des termes très flatteurs pour le conférencier.

L'orateur a obtenu un grand succès. Il a été souvent interrompu par des applaudissements dont, plusieurs fois, les cardinaux ont donné le signal.

Dans l'assistance, on remarquait les cardinaux Rampolla, Parocchi, Serafino et Vincenzo Vannutelli, Mathieu, Satolli, Ferrata, Casali del Drago, Segna et di Pietro, trois camériers participants ; le vice-camerlingue, l'auditeur de rote pour la France, l'évêque d'Orléans, les prélats Tripepi, Marini, Bartoloni, Laperrine, d'Hautpoul, Darmailhacq, Duchesne, Tarnassi, et de nombreux chefs de communautés.

L'ambassadeur de France, M. Nisard, assistait à la conférence avec le personnel de l'ambassade. On remarquait aussi les ambassadeurs et les ministres de plusieurs autres puissances près le Saint-Siège et plusieurs ambassadeurs et membres du corps diplomatique accrédités auprès du Quirinal, des hommes politiques italiens, parmi lesquels M. Sonnino ; un grand nombre de dames et l'élite de la société.

La fin de la conférence a été saluée par de longs applaudissements. Tous les cardinaux, ainsi que les autres personnages, ont vivement félicité M. Brunetière.

Nos lecteurs trouveront plus loin, dans les *Mélanges*, cette page éloquente d'après le *Journal des Débats* du 1er février 1900.

***

M. Brunetière au Vatican. — Le Pape a reçu, le 31 janvier, M. Brunetière en audience particulière. Il l'a prié de résumer pour lui, en quelques mots, sa conférence sur Bossuet. Léon XIII a eu ensuite, avec le directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, une con-

versation très animée. Il a parlé de l'importance qu'il attachait à la réunion des Églises.

A propos de Bossuet, Léon XIII a dit que s'il y avait en lui quelque chose de vieux, c'était son gallicanisme, facile à excuser et à oublier en considération de tant de génie et de services rendus. Le Saint-Père s'est de nouveau intéressé à l'achèvement du monument qu'on doit élever à Bossuet dans la cathédrale de Meaux et a terminé l'audience en remettant à M. Brunetière la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

***

Bossuet à l'évêché de Dijon. — Une fête à l'évêché. — Une grande réception, suivie d'un magnifique concert, a eu lieu le 17 février à l'évêché de Dijon, à l'occasion du premier anniversaire de l'intronisation de Mgr Le Nordez. Le clergé non seulement de la ville épiscopale, mais de toutes les parties du diocèse, y était largement représenté, ainsi que les séminaires, les écoles et surtout l'Académie de Bossuet, fondation récente du prélat, dont on connaît le culte pour le grand évêque de Meaux.

Ce culte se traduit en actes. Après l'Académie, ce sera le « musée Bossuet », dont Mgr Le Nordez a annoncé la prochaine inauguration dans un discours empreint de la plus fine et de la plus charmante bonhomie. Ce musée est installé dans l'une des salles du rez-de-chaussée de l'évêché. Mgr Le Nordez en a fait les honneurs à ses invités.

Ensuite a eu lieu le concert, qui fut un véritable triomphe pour MM. Laumonier, Chevignard, Guzman, Deslandes.

***

L'art russe a Paris. — On va inaugurer prochainement, sans doute, au musée Galliera, une salle qui portera le nom du baron de Baye, et dans laquelle seront réunies les importantes collections que l'explorateur a rapportées de ses missions et voyages, et qu'il offre à la ville de Paris ; grâce à ce don généreux, grâce à la compétence et au goût artistique de MM. Clairin, Labusquière, Hattat, Blondel et Lampué, membres de la Commission des Beaux-Arts à l'Hôtel de Ville, grâce à la manière dont notre ami Formentin a su organiser une hospitalité somptueuse, — une lacune regrettable sera désormais comblée.

Le baron de Baye ayant remarqué que dans les musées de Pétersbourg, de Moscou, il y a des vitrines d'art français, souhaitait que la réciproque existât ; il a déjà disséminé au Louvre, à Cluny, au Muséum, à l'École des Mines, au musée Guimet, ailleurs encore, le résultat de ses excursions depuis 1891 ; mais, cette fois, il veut révéler le travail artistique de nos voisins étudiés dans les campagnes lointaines, chez les paysans, en Sibérie, au Caucase,

le travail d'hier et d'aujourd'hui, les manifestations anciennes et modernes comparées ; des bijoux, des étoffes, des bois sculptés, des armes, des icônes, des serrures, des vêtements, des émaux, des reliquaires ; c'est un véritable trésor de mille choses diverses qui nous évoquent des peuples peu familiers à notre indifférence d'exotisme. Les communications faites par le baron de Baye en séance de la Société nationale des Antiquaires de France sont excessivement curieuses, j'en feuillète les procès-verbaux : une bague géorgienne antérieure au XVIe siècle et qui est gravée de lettres appartenant à l'alphabet khoutzouri ; un ex-voto en fer recueilli dans une chapelle ruinée, à Gori, principale ville de la Karthalinie ; un cadenas en bronze à forme de quadrupède, d'origine orientale, et qu'on fabrique encore à Nijni-Novgorod ; un dolmen dans la province du Kouban ; pendants d'oreille trouvés sur les côtes de la mer Noire et semblables à ceux qu'on a découverts dans les sépultures mérovingiennes de la Bourgogne ; anneau d'oreille avare du Daghestan ; une épée en bronze de Kakhétie, etc.

Le baron de Baye, qui a eu, à plusieurs reprises, des missions du ministère de l'Instruction publique, — missions gratuites, d'ailleurs, — fournit des éléments précieux aux études ethnographiques et archéologiques. Au point de vue des religions, des coutumes, des influences, de l'art, des mœurs d'autrefois et de celles de maintenant, ces plaquettes où il raconte ses voyages en les illustrant de photographies prises par lui, nous mènent en Géorgie, en Transcaucasie, de Moscou à Krasnoïarsk, de Penza à Minoussinsk, et, ainsi qu'il l'a dit dans une conférence, « il faut se hâter d'étudier ces races appelées à perdre leur originalité ou à disparaître, en face de l'œuvre d'extension, de pénétration, d'assimilation opérée par les Russes ; œuvre servie par des aptitudes, par un système politique, par un besoin de colonisation, et surtout par cette force entraînante qui fait leur puissance et leur grandeur ».

Il y a plaisir à faire ces études avec un guide aussi renseigné et aussi affable que M. le baron de Baye ; j'ai eu, un de ces matins d'hiver, en son hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, la primeur des dons qu'il fait au musée Galliera.

Petit, toute sa barbe, le verbe très lent, très doux, quasi-timide, le geste rare, les mains délicates de toucheur de bibelots, il écrivait devant la fenêtre de son cabinet de travail, dans un entour de livres, de brochures, de correspondances, de photographies, d'armes, de bijoux, les tables, les chaises, tout encombré de mille et une choses intéressantes. Lui aussi, sans doute, collabore à la fameuse alliance ; il a, en ses voyages annuels, conquis de solides amitiés, et ses recherches lui sont facilitées en haut lieu. Il obtient là-bas des autorisations exceptionnelles pour faire des fouilles, pour visiter les trésors des églises ; certaines pièces

rares qu'il me montrait lui ont été offertes par des grands personnages, exemple qui sera certainement suivi quand on connaîtra l'installation de la salle de Baye.

Ouvrant des vitrines, des caisses, des malles, il présenta à ma curiosité et à mon admiration des broderies, des dentelles, des étoffes ornées de l'oiseau-femme, de l'aigle à deux têtes, des croix aux émaux harmonieux, des pendeloques tartares aux minuscules boules soudées en grappes, des chaînes filigranées, des colliers de vieilles monnaies, des ornementations métalliques de coiffures, des broches historiées de perles, des boucles d'oreilles piquées de pierres irisées ; et, pour prouver comment des formes, des figures, des dessins se perpétuent, il a acheté dans des bazars de Moscou de vulgaires bimbeloteries actuelles, d'une fabrication sommaire et commerciale, mais où l'on retrouve la persistance de l'art ancien, teinté d'orientalisme. En même temps qu'il collectionne, il étudie, constate, explique, chronologise, et ses richesses fourniraient aisément la documentation nécessaire à une histoire de l'art russe.

Pour nos ouvriers parisiens, il y aura là une source féconde d'inspiration, l'expression même d'une race, d'un peuple, des modèles de tissage, de ciselure, d'orfèvrerie, une élégance et une conviction primitives, des modes peut-être même à créer.

Le baron de Baye ne s'en tient pas à ces seules préoccupations archéologiques, il sait des pays qu'il a traversés la psychologie intime, et sa conversation est attachante, comme ses conférences instructives.

On ne saurait faire un usage plus intelligent des ressources et des loisirs de la fortune ; il serait à souhaiter que cela devînt très *smart*.

(Journal.) Maurice Guillemot.

***

Les missions du baron de Baye en Russie. — La revue russe illustrée *Niva* (la Néva), du 12 février 1900, consacre à notre collaborateur le baron de Baye une intéressante notice, accompagnée d'un portrait, dans laquelle, esquissant à larges traits sa carrière archéologique et ethnographique, elle rend hommage au zèle infatigable, aux persévérantes investigations du voyageur français.

***

Conférence du baron de Baye sur Tiflis. — Le baron de Baye a donné, le 24 mars 1900, à l'Union chrétienne des jeunes gens de Paris, 14, rue de Trévise, une intéressante conférence sur « Tiflis », la capitale de la Géorgie.

En ouvrant la séance devant un auditoire nombreux, M. le général Venukoff, ancien secrétaire général de la Société de géographie de Russie, qui présidait l'assemblée, a, dans une courte

allocution, cité les noms des devanciers du baron de Baye au Caucase. Ensuite, le conférencier a parlé de la fondation de Tiflis (la ville aux eaux chaudes), de sa situation pittoresque, de son histoire si richement brodée de légendes, de ses monuments anciens et nouveaux et de sa population semi-orientale et semi-européenne. Des projections électriques mettaient sous les yeux des auditeurs tel type curieux que bien peu auront l'occasion de voir au naturel, tel monument que l'imagination seule n'aurait pu se représenter, et ponctuaient de documents irréfutables la poétique causerie du voyageur.

Sans doute, pour n'être pas suspecté d'une admiration exagérée à l'égard de la ville prestigieuse, le baron de Baye a eu recours à des citations de poètes russes qui habitèrent Tiflis et en dirent le charme ; il a lu une page exquise de Pouchkine sur les « Bains », et plusieurs poèmes de Lermontoff.

Ainsi, promenant ses auditeurs de la tombe de Griboïedow à celle d'un prince descendant de Mahomet, des « Bains » au « Bajaï », d'un monument des premiers âges de la chrétienté au « Théâtre », et quittant parfois ce rôle pour celui d'historien et de poète, M. de Baye a réussi à évoquer parfaitement en eux le caractère de la ville dans son aspect et dans son esprit.

***

Le lieutenant-colonel d'Eu. — Le lieutenant-colonel d'Eu, qui commande la colonne de Goléa, chargée de secourir les troupes d'occupation d'In-Salah, est, comme le capitaine Pein, originaire de nos contrées.

Il est né à Moncets, près de Châlons, et est sorti de Saint-Cyr en 1870.

Sa carrière s'est écoulée presque entièrement en Algérie.

***

Banquet annuel de la Société amicale de la Marne. — La Société amicale de la Marne a donné, le mercredi 21 février, un banquet dans les salons Corazza, sous la présidence du général Mourlan, en l'honneur de MM. le commandant Laviron, promu officier de la Légion d'honneur, capitaine Crochet, Pol Neveux, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, et Charpentier, consul de France, nommés chevaliers de la Légion d'honneur; Ch. Tantet, maire du troisième arrondissement, promu officier de l'Instruction publique, et Valentin, trésorier adjoint de la Société, nommé officier d'Académie. A l'issue du banquet, une conférence a été faite sur les « Artistes marnois », par M. Henri Bernard, publiciste.

***

Le monument de M. Linard a Rethel. — L'inauguration du

monument élevé sur une des places de Rethel, à M. Linard, décédé sénateur des Ardennes, est fixée au 29 avril. Le ministre de l'Agriculture a promis de présider cette fête.

***

Chasse fructueuse. — Le 21 courant, M. Bayen-Dudaut, propriétaire à Aulnay-sur-Marne (Marne), a fait une belle capture en abattant en paroli deux superbes Chénalopex (oies d'Égypte), le mâle et la femelle *(Chenalopex ægyptiaca*, Linné). Ces oiseaux ne se rencontrent que très accidentellement dans notre pays, car il faut remonter à 1814 et 1833 pour trouver dans les annales ornithologiques la capture de semblables individus dans le nord-est de la France.

***

Centenaire. — M. Frédéric Leroux, maire de Comblizy (Marne), a le bonheur de posséder encore son père qui a atteint sa centième année le 8 février courant.

C'est un bon vieillard, causeur et gai, qui, n'ayant rien perdu de ses facultés, conte volontiers les choses de son temps et s'entretient avec beaucoup de bon sens sur le sujet que le hasard amène.

Comblizy est le pays natal de M. Pierre Leroux. Il ne l'avait jamais quitté. Par son travail, son économie, il a agrandi le patrimoine de ses enfants ; il y a à peine dix ans qu'il ne fait plus de gros travaux, mais il s'occupe toujours un peu.

Ajoutons qu'il a été conseiller municipal et adjoint durant un grand nombre d'années.

***

Noces d'or. — Samedi 3 février, les époux Barthélemy-Mercier, de Moslins (Marne), ont célébré leurs noces d'or, entourés de leurs enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, en tout 42 personnes.

***

Nominations et Distinctions. — *Nominations dans la Légion d'honneur.* — Parmi les nouveaux décorés, nous rencontrons les noms de MM. Charles Arnould, négociant à Reims, vice-président du syndicat du commerce des vins de Champagne, chef actuel de la maison de Saint-Marceaux et Cie, dans laquelle il est entré comme employé en 1866.

Il fut, en 1882, l'un des fondateurs du syndicat du commerce des vins de Champagne, dont il a été le secrétaire pendant de longues années.

Ex-conseiller municipal de la ville de Reims et conseiller général de la Marne, il a pris une part active à tout le mouvement

républicain depuis 1869. La maison de la Libre Pensée, qu'il a fondée de ses deniers personnels, est mise gratuitement à la disposition des associations ouvrières.

M. Arnould s'occupe beaucoup des œuvres de prévoyance et d'assistance sociales ;

— Georges Reynaud, industriel à Bétheniville (Marne), dont il est maire depuis 1892 ;

— François Garet, docteur en médecine, conseiller municipal de Fagnières (Marne), en 1868, adjoint au maire de cette commune de 1871 à 1874 ; conseiller municipal de Châlons depuis 1874, adjoint au maire depuis 1884, président du Conseil d'arrondissement, directeur de la Caisse d'épargne, etc. ;

— Paul Bouquet, de Poix (Marne), officier d'Académie, ancien médecin de la marine à Brest.

***

Le R. P. Feuillette. — Le P. Feuillette, un des prédicateurs les plus renommés de l'ordre des dominicains, a été désigné, le 30 mars, par le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'école Albert-le-Grand, comme successeur du P. Didon à la direction des deux écoles de la rue Saint-Jacques et d'Arcueil. Le P. Feuillette a accepté cette nomination.

Le Père Feuillette est né à Saint-Dizier, dans la Haute-Marne, en 1842. Il termina ses études au Petit Séminaire de Langres, puis vint à la Faculté de Droit de Paris, où il resta deux années comme étudiant. Il entra ensuite au noviciat des dominicains et y fit le stage réglementaire, puis commença à prêcher en province. Il fut nommé prieur de Lille en 1894 et du couvent de la rue du Bac en 1897.

Prédicateur de talent, le P. Feuillette a occupé, pendant les stations du carême, la chaire des principales églises de France. Il fut particulièrement remarqué lorsqu'il prononça, à Notre-Dame, le panégyrique de Jeanne d'Arc. En même temps qu'un orateur distingué, le P. Feuillette passe pour un administrateur habile, et ses méthodes d'éducation, nous a-t-on dit à l'école Albert-le-Grand, sont absolument celles que suivit le P. Didon, dont il était le disciple et l'ami très intime. Il était aussi particulièrement lié avec la famille Félix Faure et il célébrait chaque année la messe de Noël dans la chapelle de l'Élysée.

***

M. Frédéric Sauvignier. — Nous apprenons avec plaisir que M. Frédéric Sauvignier, d'Hautvillers (Marne), vient d'être nommé professeur de dessin au lycée de Chambéry (Savoie).

M. Sauvignier, dont on a déjà pu admirer plusieurs toiles à la

mairie d'Hautvillers, est un élève du peintre rémois Armand Guéry.

L'année dernière, aux Beaux-Arts, il avait obtenu la première médaille de perspective et la première médaille d'anatomie.

Au concours de dessin de la ville de Paris, il avait eu aussi une médaille ; enfin il a été nommé professeur de dessin, breveté, avec le n° 3 sur près de 450 concurrents de tous âges et de tous pays.

***

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 1er février 1900, ont été nommés officiers de l'Instruction publique, dans notre région :

MM. Adelmar-Adolphe Barbadaux, conservateur de la bibliothèque municipale de Charleville (Ardennes) ;

Justin Bellanger, conservateur de la bibliothèque de la ville de Provins (Seine-et-Marne) ;

Louis-Léon Berrard, maire de Bar-sur-Aube, conseiller général ;

François-Georges Farny, docteur-médecin à Rebais (Seine-et-Marne), conseiller général, délégué cantonal ;

Ernest Garnier, ancien adjoint au maire de Reims ;

Édouard Grenier, directeur de l'hospice départemental de Montreuil-aux-Lions (Aisne) ;

Désiré Guelliot, pharmacien, adjoint au maire de Vouziers (Ardennes), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal ;

Alphonse-Jules Lahaye, instituteur honoraire, conseiller municipal, délégué cantonal à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) ;

Allyre Loche, conseiller général, adjoint au maire de Bouy (Marne), président du tribunal de commerce, délégué cantonal ;

Gustave-Amédée-Joseph Masson, membre du bureau d'administration de l'école normale de Troyes et du bureau d'administration du lycée de jeunes filles ;

Alexis Papuchon, général de brigade commandant le génie de la 6e région à Châlons-sur-Marne ;

Georges Peyrat, percepteur des contributions directes à Saint-Soupplets (Seine-et-Marne), publiciste ;

Hector Pron, artiste peintre, conservateur du musée de peinture à Troyes ;

Jean-François-Jules Racine père, architecte à Charleville (Ardennes) ;

Louis Raïssac, secrétaire de la mairie de Reims ;

Auguste-Armand Tridémy, compositeur de musique à Mézières (Ardennes) ;

Officiers d'Académie :

MM. Émilien Augé, maire de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) ;

Louis Bardoux, président de la délégation cantonale à Nangis (Seine-et-Marne) ;

Camille-Edmond Bernard, maire de Nogent-le-Roi (Haute-Marne) ;

Jules-Alexandre-Louis Bonnet, conseiller municipal à Épernay, secrétaire du Comité de la caisse des écoles, délégué cantonal ;

Henri-Justin Bosson, chef de bataillon du génie à Châlons-sur-Marne ;

Jean-Baptiste Brioux, maire de Mesmont (Ardennes), délégué cantonal ;

Ernest Brisset, artiste peintre à Reims ;

Honoré-Nicolas Caumeau, professeur à l'école municipale de dessin de Troyes (Aube) ;

Jean-Nicolas-Pascal Cayasse, premier adjoint au maire de Rethel (Ardennes), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal ;

Jules-Henri-Édouard Chapron, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Sens (Yonne) ;

Jean-Eugène Charlier, professeur au cours municipal de Reims ;

Louis-Ernest Choullier, juge de paix à Ervy (Aube) ;

Eugène-Amédée-Désiré Collin, docteur-médecin à Sainte-Menehould (Marne) ;

Aman-Marie-Charles-Isidore Cornevin, docteur-médecin à Breuvannes (Haute-Marne) ;

Paul Dazy, maître de chapelle de la cathédrale de Reims ;

Louis-Marie-Alexandre Denizard, adjoint au maire d'Orbais-l'Abbaye (Marne), délégué cantonal ;

Mme Adèle Desteuque, née Palloteaux, présidente du Comité des dames patronesses de l'école de la rue du Mont-d'Arène à Reims ;

MM. Henri-Fernand-Émile Dolé, maire de Villers-Allerand (Marne), vice-président de la Société de tir ;

Pierre-Eugène-Raymond Dubost, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Maurice Dunand, docteur-médecin à Esternay (Marne), délégué cantonal ;

Alphonse Dupéchez, conseiller municipal à Sens (Yonne), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal ;

François-Joseph Flamant, vice-président du syndicat des Sociétés mutuelles de Reims ;

Zéphyrin-Jules-Albert Fourgaut, président du cercle républicain de la Haute-Marne, à Paris ;

André-Auguste Fourmand-Piot, maire de Dormans (Marne), délégué cantonal ;

Emmanuel Fourot, entrepreneur de travaux publics à Troyes;

Jean-Jules Gairal, maire de Carignan (Ardennes), conseiller général, délégué cantonal ;

Glatigny, chef d'institution à Vouziers (Ardennes ;

Louis-Octave Godard, imprimeur à Saint-Dizier (Haute-Marne) ;

Ernest-Jules Godard, docteur-médecin à Suippes (Marne), adjoint au maire, délégué cantonal ;

Paul-Clément Gros, docteur-médecin, inspecteur des écoles à Auxon (Aube) ;

Alexandre-Marie-Alfred Grosieux, pharmacien à Givet (Ardennes) ;

Auguste-Alfred Guillon, économe de l'école de commerce et d'industrie de Reims ;

Jean-Baptiste-Léon Guyot, docteur-médecin à Dammartin (Haute-Marne), délégué cantonal ;

Louis-Eugène Jehl, trésorier de la Société de tir de Chelles (Seine-et-Marne) ;

Marie-François-Victor Jouve, secrétaire-trésorier du sou des écoles à Givet (Ardennes) ;

Hubert Lamarle, maire de Mareuil-sur-Ay (Marne) ;

Paul-Alfred-Victor Languin, secrétaire en chef de la sous-préfecture d'Épernay ;

Pierre-Edmond Laurent, juge de paix à Châlons-sur-Marne ;

Pierre-Henri Lauroy, conseiller d'arrondissement à Arc-en-Barrois, à Doncevoir (Haute-Marne) ;

Ernest Leblanc-Bigerel, président du conseil d'arrondissement, délégué cantonal à Vitry-le-François (Marne) ;

François Legros, ancien instituteur, maire de Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne), délégué cantonal ;

Louis-Auguste-Théodore Lenoir, adjoint au maire de Vertus (Marne), conseiller d'arrondissement, président de la délégation cantonale ;

Émile-Justin Le Roy, maire de Tours-sur-Marne (Marne) ;

Pierre-Adrien-Louis Magnin, bâtonnier de l'ordre des avocats de Troyes, délégué cantonal, conseiller général ;

Jean-Baptiste-Alfred Marchand, directeur de la musique municipale de Bazancourt (Marne) ;

Henri Menu, attaché à la bibliothèque de la ville de Reims ;

Alphonse-Jean-Baptiste Moilleron, ancien instituteur, juge de paix à Avize (Marne) ;

Louis-Marie Mourot, homme de lettres à Osne-le-Val (Haute-Marne) ;

Henri Nautré, secrétaire général de la Chambre consultative des Sociétés de secours mutuels des Ardennes ;

Adrien Pasquier, commissaire contrôleur de la Caisse d'épargne à Meaux ;

Émile Radel, agent-voyer d'arrondissement à Langres ;

Jules-Désiré Renoux, ancien instituteur à Montry (Seine-et-Marne) ;

Saint-Rémy-François-Hippolyte Robin, maire de Mourmelon-le-Grand (Marne), délégué cantonal ;

Ernest-Joseph Rose, vice-président de la Société de gymnastique l'*Avant-Garde*, à Château-Thierry (Aisne) ;

Jules-Nicolas Royer, architecte, délégué cantonal à Joinville (Haute-Marne) ;

Thévenet, maire de Dizy-Magenta (Marne) ;

Louis-Désiré Watigny, administrateur du domaine de Ferrières, à Ferrières-en-Brie (Seine-et-Marne) ;

Wiet, docteur-médecin, conseiller général, délégué cantonal à Reims.

***

Par décret en date du 9 février 1900, rendu sur la proposition du ministre de l'Agriculture, ont été promus au grade d'officier du Mérite agricole, dans notre région :

MM. Louis-Médard Bidot, agriculteur à Provins (Seine-et-Marne) ;

Grégoire-Emmanuel Bocquenet, maire, trésorier du Comice agricole de Prauthoy (Haute-Marne) ;

Édouard-Paul Monthiers, ingénieur civil, propriétaire à la Croix-en-Brie (Seine-et-Marne) ;

Jules-Louis Perrin, *dit* Dalligny, directeur du *Progrès de la Haute-Marne*, à Wassy (Haute-Marne) ;

Remy-Marie-Edmond Wargnier-Chasse, agriculteur-horticulteur à Courcelles-Sapicourt (Marne) ;

Au grade de chevalier :

MM. Martin Aublin, agriculteur à Vrizy (Ardennes) ;

Lucien-Charles Baltet, horticulteur à Troyes (Aube) ;

Henri-Isidore Banceron, constructeur-mécanicien à Troyes (Aube) ;

Athanase-Victor Bardoux, viticulteur et négociant en vins à Rilly-la-Montagne (Marne) ;

Charles-Louis-Napoléon Barré, cultivateur à Condé-sur-Marne (Marne) ;

Bonnard, jardinier en chef au château de Montry (Seine-et-Marne) ;

Louis-Amand Carlier-Chatelain, agriculteur et propriétaire à Festigny (Marne) ;

Jean-Baptiste-Léopold *dit* Paul Chamerois, cultivateur, conseiller d'arrondissement à Bar-sur-Aube (Aube) ;

Félix-Léonard Charpentier, cultivateur à Boyenval, commune de Coulombs (Seine-et-Marne);

Ferdinand-Victor Congy, chef des cultures potagères au château de Ferrières (Seine-et Marne) ;

Louis Coutier, cultivateur à Charbogne (Ardennes) ;

Pierre-Nicolas Damoiseau, agriculteur à Laubressel (Aube) ;

Jean-Baptiste-Éléonore Degand, charron-forgeron, maire de Balesmes (Haute-Marne) ;

Albert-Léon Duchesne, agriculteur, maire de Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne) ;

Henri-François Dumont, inspecteur des eaux et forêts à Vitry-le-François (Marne) ;

Léon Duviquet, propriétaire à Trilport (Seine-et-Marne) ;

Ambroise Gilbert, préfet de la Marne ;

Alphonse Giot, cultivateur à Étoges (Marne) ;

Auguste-Théophile Houbé, agriculteur, maire de Mortcerf (Seine-et-Marne) ;

Jeangey, viticulteur à Damrémont (Haute-Marne) ;

Claude-Odile Lebel, cultivateur, maire de Jonchery (Haute-Marne) ;

Louis Leloup, jardinier en chef à Rentilly, commune de Bussy-Saint-Martin (Seine-et-Marne) ;

Paul-Marie-Adolphe Lereuil, agriculteur, avocat à Châteauvillain (Haute-Marne) ;

Jean-Marie Magnier, propriétaire filateur, maire à Rosoy (Haute-Marne) ;

Louis Maltot, cultivateur à Bétheny (Marne) ;

Émile-Théophile Minost, cultivateur à Champguyon (Marne) ;

Julien-Charles-Bénoni Mougret, publiciste à Châlons (Marne) ;

Nicolas-Eugène Multhier, juge de paix à Soulaines (Aube), demeurant à Montier-en-Der (Haute-Marne) ;

Achille Nisole, agriculteur, maire de Lonny (Ardennes) ;

Dieudonné Pasquet, cultivateur, maire de Granges-sur-Aube (Marne) ;

Auguste Petit-Bernard, conducteur des ponts et chaussées (hydraulique agricole) en retraite à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) ;

Alphonse-Paul-Joseph Philippe, professeur spécial d'agriculture à Joinville (Haute-Marne) ;

Louis-Adolphe Ragouilliaux, viticulteur à Tréloup (Aisne) ;

Gauthier-Ernest Régnier, agriculteur-distillateur, maire de Brienne-le-Château (Aube) ;

Joseph-Florentin-Hercule Renaut, agent-voyer en retraite, maire de Germay (Haute-Marne) ;

Édouard Robert, agriculteur, maire de Mailly (Aube) ;

Jules Roy, cultivateur-vigneron à Tréloup (Aisne) ;

René-Lucien Thoraillier, agriculteur et viticulteur à la Postolle (Yonne).

***

Mouvement administratif.

M. Martin-Feuillée, préfet du Tarn, vient d'être nommé préfet des Ardennes en remplacement de M. Joly, nommé préfet du Puy-de-Dôme.

***

Mouvement financier.

M. Mayan, trésorier-payeur général de la Haute-Savoie, vient d'être nommé à Auxerre en remplacement de M. Rolland, trésorier-payeur général de l'Yonne, nommé à Laon ;

M. Reibell, trésorier-payeur général de l'Aisne, est nommé à Marseille ;

M. Paul, préfet de l'Oise, est nommé trésorier-payeur général à Chaumont, en remplacement de M. Thomas Derevoge, nommé à Troyes ;

M. Bès de Berc, trésorier-payeur général de l'Aube, est nommé à Nantes.

***

Lauréats de la Faculté de Médecine de Paris.

Parmi les onze lauréats de la Faculté de Médecine de Paris, qui ont obtenu des médailles d'argent à l'occasion de leurs thèses, se trouvent trois de nos compatriotes : M. Henri Lardennois, de Reims (n° 5) ; M. Albert Mouchet, de Sens (n° 6); M. Paul Sainton, de Troyes (n° 10).

***

Le lieutenant Poulet. — Dans le télégramme relatif à la bataille d'In-Rhar, adressée au ministre de la Guerre, nous relevons, parmi les officiers qui se sont particulièrement distingués, le nom de M. Benjamin Poulet, lieutenant aux tirailleurs sahariens.

Le lieutenant Poulet est un enfant des Ardennes. Il est né à Vrigne-aux-Bois le 28 novembre 1868 ; il a fait toutes ses études à l'institution Notre-Dame de Rethel. Sorti de Saint-Maixent en 1890, il débuta comme sous-lieutenant dans les chasseurs à pied, à Nancy.

Nous applaudissons de tout cœur au brillant exploit qui lui a

valu l'honneur d'être signalé, et nous adressons à M. Poulet et à sa famille nos plus chaudes félicitations.

***

Le docteur Pozzi. — M. le docteur Pozzi vient d'être nommé professeur de clinique chirurgicale à l'École de Médecine de Reims.

***

M. le général de division Marcille, gouverneur de Verdun, est désigné pour inspecter le génie du 6e corps (directions de Châlons, Reims et Verdun).

***

Par décision ministérielle du 30 mars 1900, M. Boulenger, chef de bataillon au 3e régiment à Arras, a été nommé chef du génie à Châlons-sur-Marne.

M. Bosson, chef de bataillon, chef du génie à Châlons-sur-Marne, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions à Remiremont.

***

Mlle Justinart. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Justinart, une jeune artiste rémoise, vient de faire recevoir au Salon de 1900 une miniature d'enfant : *Mlle Reine.*

Il convient d'autant plus de féliciter l'habile miniaturiste de ce succès que, cette année, le jury d'admission s'est montré très difficile et n'a reçu que 1,912 œuvres au lieu de 4,098 pour lesquelles il s'était prononcé l'an dernier.

***

Mariages. — Le 15 février, a été célébré à Avize (Marne), le mariage de Mlle Camille Laydeker, fille de M. le docteur Laydeker, et de M. Gaston Gobert, docteur en médecine à Avize, fils de M. Léon Gobert, notaire à Sivry-sur-Meuse.

Les témoins de l'épouse étaient Mlle Jeanne-Marie-Louise Renault, de Nancy, sa cousine, et M. Henri-Martin Dugard, avocat à Nancy, son cousin; ceux de l'époux, M. Henri-Achille Couvreur, notaire à Avize, son ami, et M. Albert-Marie Gobert, docteur en droit, directeur-propriétaire du *Courrier de la Champagne,* à Reims, son frère.

***

Le 26 février a eu lieu à Sedan, en l'église Saint-Charles, le mariage de M. le docteur Henry Lardennois, ex-interne des hôpitaux de Paris, lauréat de l'Académie de médecine, chirurgien des

hôpitaux de Reims, avec Mlle Louise Bourgeois, fille de M. Bourgeois, négociant en tissus à Sedan.

C'est M. le chanoine Dervillé, archiprêtre de Sedan, qui a donné aux fiancés la bénédiction nuptiale.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. les Drs Béruzier, de Raucourt, et Bitterlin, de Saint-Maur-les-Fossés ; pour le marié : MM. les Drs Michaux, chirurgien des hôpitaux de Paris, son ancien chef de service, et Guelliot, chirurgien des hôpitaux de Reims.

MÉLANGES

La modernité de Bossuet. — Conférence faite à Rome, au Palais de la Chancellerie pontificale, le 30 janvier 1900, par M. Brunetière :

Éminences,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

« Le Français qui le vante n'apprend rien à l'étranger ; et, quoique je puisse aujourd'hui vous en dire, toujours prévenu par vos pensées, j'aurais encore à répondre au secret reproche que vous me ferez d'être demeuré beaucoup au-dessous. » Ce sont presque les premiers mots de Bossuet, dans son *Oraison funèbre du prince de Condé* ; et je ne sais, après deux siècles maintenant écoulés, s'ils ne sont pas plus vrais de lui que de son héros même. Non, en vérité, « le Français qui le vante » ne saurait rien apprendre à l'étranger, et sans doute ici moins que partout ailleurs, — à Rome, au centre de l'unité catholique, dans la ville où l'on respire ces deux antiquités dont Bossuet fut tour à tour l'éloquent interprète ; — où tout parle encore de ce peuple roi, *populum late regem*, qu'il a loué lui-même si magnifiquement, avec une sincérité si conforme à la nature de son propre génie ; — et Rome enfin, d'où, pour me servir de ses propres expressions, le successeur de saint Pierre, depuis dix-neuf cents ans, « ne cesse nuit et jour de crier aux nations les plus éloignées, afin de les appeler au banquet où tout est fait un. »

Mais, Messeigneurs, si ce grand nom de Bossuet, qui m'avait d'abord effrayé, me rassure, parce que, comme je l'espère, ce n'est pas à moi qui vous parle, mais à lui, dont je vous parle, que vous serez ce soir uniquement attentifs, c'est à la condition que je ne sorte pas de mon domaine. Vous n'attendez assurément de moi que je vous dise ni quel fut l'évêque, ni quel fut le théologien ! C'est l'homme seul, c'est le philosophe qui m'appartiennent, c'est le grand orateur ! Ou, mieux encore, et plus modestement, c'est le guide et c'est le maître, c'est le conducteur d'âmes, c'est le directeur d'esprits, — je dirais volontiers le directeur d'études, — c'est le penseur dont les leçons n'ont pas cessé, ni jamais ne cesseront d'être actuelles, d'être vivantes ; et, en me proposant de vous parler de la *Modernité de Bossuet*, je ne me suis pas proposé d'autre but que de vous en rendre juges. Il nous arrive trop souvent, à nous autres Français, d'ensevelir nos morts fameux dans le linceul de leur propre gloire. Nous ne les oublions certes pas, mais nous ne les fréquentons plus ! Contents de savoir qu'ils ont vécu, nous vivons à notre tour, et ils ne nous deviennent pas précisément indifférents, mais nous ne vivons pas avec eux dans cette intimité quotidienne, étroite et familière, qu'à défaut même de la religion, l'amour de la patrie commune devrait suffire, cependant, à entretenir ! Le croiriez-vous, Messeigneurs, vous, dont les églises sont toutes pleines des tombeaux de ceux qui ont honoré l'Italie, le croirez-vous, que ni à Dijon, où il est né, ni à Meaux, dans cette cathédrale qu'il a pour jamais illustrée, ni à Paris, Bossuet n'a encore de tombeau ! Mais nous, voulant lui en dresser un, nous

n'en avons pas imaginé de plus sûr moyen que de commencer, et avant tout, par réveiller le souvenir de son œuvre dans les mémoires. Si quelques-uns de nos contemporains ne connaissent de lui que son grand nom, nous voudrions essayer de leur dire ce qu'ils trouveraient d'actualité, de profit, d'instruction dans son œuvre. Et vous concevez aisément les raisons que nous avons eues de le dire à Rome, et de Rome, afin de placer ce que nous en dirions sous l'invocation du Saint-Siège.

Qu'il me soit donc permis d'en exprimer ma profonde reconnaissance à Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Aussitôt qu'Elle a eu connu notre projet, Sa Sainteté a voulu l'encourager, par une lettre adressée au cardinal Perraud, et, depuis, Messeigneurs, vous n'avez pas oublié en quels termes, dans une de ses dernières Encycliques, Elle a parlé de Bossuet. Elle a daigné faire davantage, en approuvant l'idée de cette conférence, et en nous permettant de la tenir en territoire pontifical. Honneur insigne, mais honneur périlleux ! dont je serais, Messeigneurs, presque moins fier qu'accablé, si je ne me sentais soutenu par la bienveillance de l'illustre Pontife ; et si mon unique ambition n'était pas que d'y répondre en faisant passer, en essayant de faire passer dans ce discours un écho bien lointain et bien affaibli de sa propre pensée, et de sa sympathie pour la France :

Gallicæ gentes, jubaris vetusti
Ne quid obscuret radios, cavete
Neve suffundat malesuadus error
Mentibus umbras.

Ce qu'il y a d'abord, Messeigneurs, de tout moderne et de contemporain dans Bossuet, je ne craindrai pas de dire, — après vous avoir rappelé des vers de Léon XIII, — que c'est la nature même de son style et l'accent poétique de son éloquence. Si jamais une langue a été « fixée » quelque part, c'est dans les monuments de l'éloquence de Bossuet, et rien n'en a fléchi, ni vieilli, ni ne s'en est seulement, comme on dit, démodé. Cela tient-il peut-être à ce que personne moins que lui ne s'est soucié de « flatter par des cadences harmonieuses » les oreilles de ses contemporains ? Je le voudrais, car, en vérité, ce serait une grande leçon ! Mais le fait est que la langue de Bossuet est celle que nous parlons et que nous écrivons encore..., quand nous le pouvons. Dans ses *Sermons* eux-mêmes, qu'il n'a pas lui-même recueillis, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, dans ses *Élévations sur les mystères*, dans ses *Méditations sur l'Evangile*, qu'il n'a pas lui-même revues et imprimées, nous ne trouvons pas un mot, pas un tour de phrase qui nous rebute, ou qui nous arrête, ou qui nous surprenne. « Ma vie est de quatre-vingts ans tout au plus, prenons-en cent ! Qu'il y a eu de temps où je n'étais pas ! Qu'il y en a où je ne serai point ! et que j'occupe peu de place dans ce grand abîme des ans ! Je ne suis rien : ce petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant où il faut que j'aille. Je ne suis venu que pour faire nombre ; encore n'avait-on que faire de moi, et la comédie ne se serait pas moins bien jouée quand je serais demeuré derrière le théâtre. » Il y a deux siècles et demi que Bossuet, âgé de vingt-et-un ans alors, traçait ces quelques lignes dans sa cellule du collège de Navarre, et ne les diriez-vous pas écrites et pensées d'hier ? Les pensées éternelles font sans doute le style durable. On a comparé quelquefois Bossuet avec Cicéron ou avec Démosthène, et on a cru très ingénieux de dire qu'à tout le moins Démosthène et Cicéron avaient-ils une supériorité sur Bossuet, « qui était, dans leurs discours, de n'avoir point fait de théologie ». Mais c'est précisément le contraire qu'il faut dire. Parce qu'ils

n'ont point fait de théologie, c'est-à-dire parce qu'ils ne se sont point souciés, dans leurs discours, de nos relations éternelles, parce qu'ils y ont mis le temporel avant le spirituel, la « figure du monde qui passe » avant les seules réalités qui durent, c'est pour cela que toute leur éloquence n'a jamais atteint les hauteurs où se meut le génie puissant et varié de Bossuet. Mais n'est-ce pas aussi pour cela qu'une partie de leur œuvre est devenue caduque et n'intéresse plus aujourd'hui que les érudits ou les curieux ? La « modernité » de Bossuet, Messeigneurs, une partie de sa « modernité », celle qui nous attire à lui d'abord, et ensuite qui nous retient, c'est qu'il n'a pas eu d'autre souci littéraire que d'exprimer, dans un style définitif, des vérités éternelles : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.*

Ce qui le rend plus moderne encore, et tout à fait notre contemporain, c'est que les autres, ceux qu'on lui compare, peuvent bien être, comme lui, de grands orateurs, mais il est de plus qu'eux, lui, Bossuet, un poète, un grand poète, et l'un des plus grands qu'il y ait dans l'histoire de la littérature française. Les titres seuls de quelques-uns de ses ouvrages ne le disent-ils pas assez clairement, je serais tenté de dire presque naïvement ? *Élévations sur les mystères*, *Méditations sur l'Évangile*, ce ne sont pas ici, vous le savez, Messeigneurs, de froids raisonnements, de la dialectique, ni des réflexions, mais ce sont des effusions de cœur, ce sont des élans du chrétien vers son Dieu, ce sont vraiment des chants, ce sont des odes, ce sont des hymnes. « Seigneur, je laisse toute créature et je vous regarde comme étant seul avant tous les siècles : ô la belle et riche aumône que vous avez faite en créant le monde ! Que la terre était pauvre sous les eaux, et qu'elle était vide dans sa sécheresse, avant que vous en eussiez fait germer les plantes, avec tant de fruits et de vertus différentes, avant la naissance des forêts, avant que vous l'eussiez comme tapissée d'herbes et de fleurs, et avant encore que vous l'eussiez couverte de tant d'animaux !... Que la mer était pauvre dans la vaste amplitude de son sein !... et qu'y avait-il de moins animé et de plus vide que l'air ?... Mais combien le ciel même était-il pauvre, avant que vous l'eussiez semé d'étoiles !... Que toute la masse de l'univers était informe et que le chaos en était affreux !... Mais vous, Seigneur, qui étiez et qui portiez tout en votre toute-puissance, vous n'avez fait « qu'ouvrir votre main et vous avez rempli de bénédictions le ciel et la terre ». Splendeur des images, intensité du sentiment, simplicité, grandeur, variété du mouvement, rien ne manque ici de ce qui fait proprement la poésie lyrique, ici, ni dans les *Sermons* de Bossuet, ni dans ses *Oraisons funèbres*, ni dans vingt autres de ses ouvrages. Il a encore du poète lyrique ces commencements brusques et soudains, ces exordes qui n'en sont pas, mais qui s'emparent d'un auditoire et qui le transportent au cœur même d'un sujet. « Sire, ce que l'œil n'a pas aperçu, ce que l'oreille n'a pas ouï, ce qui jamais n'est entré dans le cœur de l'homme, c'est ce qui doit faire le sujet de cet entretien » : tel est le début d'un de ses sermons pour la Toussaint. Il en a l'infinie variété de ton, la liberté dans la grandeur, la familiarité dans le sublime. Il en a aussi, Messeigneurs, la sensibilité profonde, cette manière de prendre lui-même, tout le premier, sa part des leçons qu'il nous donne, et de s'intéresser, d'intervenir, de se mêler de sa personne dans l'application des vérités qu'il exprime.

N'est-ce pas là précisément ce que nous aimons aujourd'hui dans nos poètes ? Et qui sait si ce n'est pas là même une des raisons pour lesquelles, tout en admirant beaucoup l'orateur, cependant il ne semble pas que ses contemporains aient senti tout le prix de cette incomparable éloquence ? Ecoutez-le dans son *Sermon sur la mort* : « O éternel roi des siècles, vous

êtes toujours à vous-même, toujours en vous-même ; votre être éternellement immuable ni ne s'écoule, ni ne se change, ni ne se mesure ! Et voici « que vous avez fait mes jours mesurables, et ma substance n'est rien devant vous. » Non ! ma substance n'est rien devant vous ; et tout être qui se mesure n'est rien, parce que ce qui se mesure a son terme, et, lorsqu'on est venu à ce terme, un dernier point détruit tout, comme s'il n'avait jamais été. Qu'est-ce que cent ans, qu'est-ce que mille ans, puisqu'un seul moment les efface ? Multipliez vos jours, comme les cerfs, que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre pendant tant de siècles ; durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité ; entassez dans cet espace, qui paraît immense, honneurs, richesses, plaisirs ; que vous profitera cet amas, puisque le dernier souffle de la mort, tout faible, tout languissant, abattra tout à coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants ? » N'est-il pas vrai que nous ne le lisons pas seulement, ici, nous l'entendons vraiment, nous le voyons ! Et nous nous livrons alors, parce que lui-même il se donne à nous ! Nous ne nous contentons plus de l'admirer, nous l'aimons. C'est que nous avons senti son cœur vibrer dans ses paroles, sa sensibilité s'épancher dans son discours, le déborder même par instants ! Hommes de notre temps, ce genre d'éloquence qu'on n'appréciait guère au XVIIe siècle, nous touche et nous émeut. Voilà comme nous aimons qu'on nous parle. Et nous reconnaissons, dans ce prédicateur qu'on nous a si souvent et si faussement représenté comme un dominateur ou un tyran des intelligences, un homme comme nous, notre semblable, un moderne et un « contemporain ».

Il ne l'est pas moins, Messeigneurs, en tant que préoccupé des grandes questions qui nous occupent toujours, et particulièrement de la question si délicate et si grave de la réunion des Églises. La réunion des Eglises, le retour des protestants de France et d'Allemagne à l'unité catholique, oui, telle a été, pendant un demi-siècle, — depuis ses débuts à Metz jusqu'à sa mort, — la grande préoccupation de Bossuet. En connaissez-vous aujourd'hui de plus *actuelle ?* et de toutes celles qui ont rempli le glorieux Pontificat de Léon XIII, en est-il une qui lui tienne toujours plus à cœur ? Parmi tant de témoignages de la sollicitude de l'illustre Pontife, lesquels choisirai-je pour les rappeler ? Sa *Lettre au cardinal Rampolla*, du 15 juin 1887 ? ou sa *Lettre aux Polonais*, du 19 mars 1894 ? Celle du 20 juin de la même année : *Principibus populisque universis ?* La *Lettre aux Anglais*, du 14 avril 1895 ? L'*Encyclique* sur *l'Unité de l'Église*, du 29 juin 1896 ? Certes, si jamais le monde voit se réaliser quelque jour le miracle de l'unité chrétienne, — et pourquoi ne le verrait-il pas ? — sa reconnaissance n'hésitera pas, et, au premier rang de ceux qui l'auront préparé, ce bienfait dont on ne saurait calculer les suites, elle mettra le Pape Léon XIII. Pourquoi, Messeigneurs, me refuserais-je ici la douceur de croire qu'une des choses que Léon XIII admire et aime dans notre Bossuet, parmi tant d'autres qualités, c'est peut-être et surtout l'ardeur dont Bossuet a fait preuve pour écarter les préjugés, pour détruire les obstacles, pour aplanir les difficultés qui empêchaient cette union ? Personne encore, Messeigneurs, ne s'est placé à ce point de vue pour écrire ou pour étudier l'histoire de la pensée de Bossuet, et, n'ayant moi-même rien de ce qu'il faudrait pour essayer de le faire, vous me croirez aisément si je vous dis combien je le regrette ! Mais, si quelqu'un voulait en tenter la difficile entreprise, quels services ne rendrait-il pas à la mémoire de Bossuet lui-même, à la cause de la réunion des Eglises, et au progrès de l'humanité future !

C'est à Metz, en 1653, que Bossuet a commencé de travailler à la réunion, et le premier ouvrage que nous ayons de lui, c'est sa *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*. Paul Ferri, qui exerçait son ministère à Metz, était un des docteurs les plus écoutés du protestantisme français. Du même temps aussi date un *Sermon de vêture*, où, comme on l'a dit, nous voyons Bossuet en possession de l'argument capital qu'il développera plus tard dans son *Histoire des Variations*. « Nous enseignons ce que nous ont appris nos prédécesseurs, et nos prédécesseurs l'ont reçu des hommes apostoliques, et ceux-là des apôtres, et les apôtres de Jésus-Christ, et Jésus-Christ de son père. C'est à peu près ce que veulent dire ces paroles du grand Tertullien : *Ecclesia ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit*. O la belle chaîne, ô la sainte concorde, ô la divine tissure que nos nouveaux docteurs ont rompue ! » c'est de cet argument qu'il va se faire une arme. Ou plutôt non, j'ai tort de dire une arme ! C'est un moyen de conciliation qu'il s'en fait, en y ramenant et en y subordonnant toute la controverse. Car telle est sa manière, simple, large et si franche ! Je me rappelle un beau passage de son *Discours sur l'histoire universelle*. Il y examine les objections que l'on tire contre l'Ecriture de la variété des textes et des versions des livres saints, et il conclut : « Mais laissons là les vaines disputes et tranchons la question au fond. Qu'on me dise s'il n'est pas constant que, de toutes les versions et de tout le texte, quel qu'il soit, il en reviendra toujours les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrine, et, enfin, la même substance ? » Pareillement, dans cette grande affaire de la réunion, il va droit au principal. Tous les points qui font difficulté entre catholiques et protestants, il les dégage, il les éclaircit, il les réduit à ce qu'ils ont d'essentiel, et, pour y réussir, il ne demande que la liberté de les *exposer*. C'est l'objet de ce livre célèbre : *l'Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse*, écrit pour convertir Turenne, publié pour la première fois en 1670, traduit dans toutes les langues, et qui fit, non seulement en France, mais en Allemagne et en Angleterre, un si grand effet parmi les protestants que ce qu'ils trouvèrent de plus solide à lui opposer, c'est que Bossuet avait « adouci la doctrine de l'Eglise dans la rigueur de ses dogmes ». Vous savez qu'il n'en était rien et le Saint-Siège le déclara lui-même.

Cependant quelques années s'écoulent, et Bossuet fait un pas de plus. Il ramène toute la controverse à la question de l'Eglise, qu'il traite à fond, dans la *Relatioe de sa Conférence avec le ministre Claude*, en 1862 ; qu'il reprend d'une autre manière, en historien de la réforme, dans son *Histoire des variations des Églises protestantes*, le plus beau livre de la langue française ; et où ce n'est plus seulement l'autorité de l'Eglise, mais l'autorité de l'Ecriture elle-même, et généralement toute espèce d'autorité, philosophique, politique, morale, qu'il montre être mise par le protestantisme au hasard des décisions ou des caprices individuels. Autant d'Églises que de paroisses, et, dans la paroisse, autant d'opinions et, par conséquent, de chapelles que de têtes ! Est-ce là le signe de la vérité ?

En posant ainsi la question, s'il a vu juste et profondément, Messeigneurs, l'histoire du siècle qui finit est là pour nous le dire ! Assurément aucun de vous, aucun de nous ne méconnaîtra, n'a jamais méconnu ce qu'il pouvait avoir, ce qu'il y avait de vertus privées, de vertu laïque ou philosophique dans les communions protestantes, et n'est-ce pas Bourdaloue, le Père Bourdaloue, un jésuite, qui n'a pas craint de donner les protestants de son temps en exemple à quelques catholiques ? Bossuet, non plus, n'était pas incapable de ce sentiment de justice, et je n'en voudrais pour preuve

que sa *Correspondance* avec le ministre Ferri. On ne saurait être plus courtois, dans la forme, ni mêler plus de déférence à plus de charité. Mais que le protestantisme soit une atténuation du principe d'autorité ; qu'il tende à faire de l'individu la mesure et le juge de toute vérité ; que par la diminution du dogme il tende, ou, si l'on veut, qu'il aboutisse inévitablement à la sécularisation, et, comme on dit de nos jours, à la « laïcisation » de la morale ; qu'il relâche par là le lien que « la religion » formait naguère entre les hommes ; qu'il lui enlève son caractère d'universalité et qu'avec la catholicité dogmatique, il énerve ainsi la vertu sociale du christianisme, je ne crois pas qu'on puisse le nier, et, depuis deux cents ans, c'est le danger que Bossuet, dans son *Histoire* ou dans ses *Avertissements aux protestants*, a éloquemment signalé. N'est-ce pas cela qui est grave dans la division et dans la séparation des Églises ? Mais, si Bossuet l'a senti, Messeigneurs, et s'il a fait mieux que de le sentir, s'il l'a montré ; s'il a fait preuve, en le montrant, d'une science, d'une loyauté, d'une modération, d'une conscience d'historien qu'il faut bien aujourd'hui reconnaître ; si la controverse en est presque au même point ; si ce que l'on discute aujourd'hui plus âprement que jamais, c'est la question de savoir si « la vérité venue de Dieu a eu d'abord toute sa perfection » ; si c'est le principe de ses *Avertissements* comme de son *Histoire des variations*, et, philosophiquement, si l'on ne peut le lui refuser ou le lui contester sans nier le concept même de la religion, qu'y a-t-il de plus actuel, de plus moderne, qui réponde mieux aux préoccupations de l'heure présente, et qui nous donne enfin une plus haute idée de la perspicacité de son génie ?

Ce qui d'ailleurs ne fait pas moins d'honneur à son caractère qu'à son génie, c'est que les attaques violentes, déloyales, injurieuses même, dont son *Histoire des variations* fut l'objet, ne l'ont pas détourné de travailler à la réunion. Il y travaillait activement en 1691, dans le temps même qu'il achevait ses *Avertissements aux protestants*, et on ne saurait rien lire de plus conciliant que sa correspondance avec Molanus, abbé de Lokum, si ce n'est la correspondance où il n'oppose que la charité de son zèle avec la force de son éloquence aux vivacités et aux subtilités de l'illustre Leibnitz. C'est le philosophe, non l'évêque, en cette occasion, qui manqua quelquefois de patience et même de politesse. Bossuet ne se découragea pas. Dans le même temps que Leibnitz le harcelait de ses chicanes ou de ses « cavillations », comme on disait alors, il écrivait son *Instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, pour y montrer, disait-il, « par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens doit aussi nous faire catholiques ». C'était, Messeigneurs, en 1700, et, vous le voyez, c'était toujours la même argumentation, mais une fois encore présentée sous une forme nouvelle et singulièrement saisissante. En connaissez-vous de plus « actuelle », et, à l'heure qu'il est, la question ne se propose-t-elle pas dans les mêmes termes : « Le même principe qui nous fait chrétiens doit-il ou non nous faire catholiques ? » Je le disais donc bien : pendant un demi-siècle, de 1653 à 1704, la réunion des Églises a été le principal objet de l'attention de Bossuet. Pour procurer cette réunion, il s'est efforcé d'ôter d'abord de la controverse tout principe d'aigreur, et de la ramener à ses termes essentiels. Que ce fût avec les protestants de Metz, ou avec ceux de Paris, ou avec ceux de Hanovre, il ne s'est refusé à aucune des propositions d'entente ou de conciliation qu'on lui soumettait. Dialecticien consommé, il a fait preuve pendant cinquante ans de non moins de souplesse ou d'ingéniosité que d'éloquence, et d'autant de charité que de fermeté. Permettez-moi, Messeigneurs, d'appuyer sur ce dernier point et d'achever ainsi

de préciser l'attitude qui a été la sienne pendant ce demi-siècle. « Pendant que nous représenterons à nos frères errants, écrivait-il dans son *Instruction sur les promesses de l'Église*, ces vérités adorables, joignez-vous à nous, peuple fidèle... Concevez avant toutes choses un désir sincère de leur salut, témoignez-le sans affectation et de plénitude de cœur ; tournez-vous en toute sorte de formes pour les gagner. « Reprenez les uns », comme dit saint Jude, en leur remontrant, mais avec douceur, que ceux qui ne sont pas dans l'Église sont déjà jugés. Quand vous leur voyez de l'aigreur, « sauvez-les en les arrachant du milieu du lac ; ayez pour les autres une tendre compassion, avec une crainte de les perdre ou de manquer à quelque chose pour les attirer. Parlez-leur, dit saint Augustin, *amanter*, *dolenter*, *fraterne*, *placide*, avec amour, avec douceur, sans dispute, paisiblement, comme on fait à son ami, à son voisin, à son frère... » Je le demande aux adversaires les plus acharnés de Bossuet : y a-t-il un mot dans ces lignes qui n'honore autant la charité du chrétien que la fermeté du docteur de l'Église ; et pourquoi faut-il, après cela, que dans cette grande entreprise, conçue avec tant de générosité, conduite avec tant de prudence en même temps que de génie, et dont il attendait lui-même tant d'effets, il ait échoué ?

Mais a-t-il échoué ? C'est ce que l'on pourrait se demander ; et, s'il a échoué, d'autres échoueront-ils toujours ? Messeigneurs, je ne le crois pas. Seul ou presque seul en son temps, Bossuet a senti la nécessité de s'unir. Qui niera que cette nécessité soit aujourd'hui presque universellement sentie ? Nous le voyons en Angleterre, en Allemagne, en Amérique. Il y a de cela quelques années, non seulement on ne contestait plus à Bossuet la réalité des variations des Eglises protestantes, le protestantisme s'en faisait gloire ! Vous nous accusez d'avoir varié, disait-on ! Soit ! mais varier, c'est progresser, et c'est grâce à ces variations que nos communions s'adaptent à la fois aux besoins des individus et aux nécessités des temps. Il y en avait même qui voyaient ou qui croyaient voir dans la multiplication des sectes un signe de ce qu'ils appelaient la fécondité du sentiment religieux ; et c'était le temps où, dans un autre ordre d'idées, l'impossibilité de se fixer passait, vous vous le rappelez, pour la suprême élégance intellectuelle. On évoluait, donc on existait ; on se contredisait, donc on pensait ; et on se divisait, donc on progressait. Que dis-je ! Le progrès consistait dans la division ou dans la différenciation même ; et si par hasard deux « intellectuels » s'apercevaient qu'ils pensaient de la même manière, ils s'affirmaient à eux-mêmes leur intellectualisme en essayant de penser... autrement. Mais ces temps sont maintenant passés, et il faut souhaiter, Messeigneurs, il faut espérer, et j'espère qu'ils ne reviendront plus. On a recommencé, et heureusement, de sentir le prix de l'unité. On a compris que ce qui fait en tout genre la valeur de l'individu, c'est le coefficient social. La « morale indépendante » n'est qu'un mot, et l'action est toujours gouvernée par l'idée. Comprendra-t-on aussi, sentira-t-on le prix de l'autorité ? Si nous avons besoin d'une main qui gouverne, combien plus avons-nous besoin d'une tête qui décide : Εἷς κοίρανος ἔστω. Mais, le jour où nous l'aurons compris, à qui nous adresserons-nous ? Quelle Eglise trouverons-nous dont l'immutabilité nous garantisse les conditions hors desquelles il n'y a pas de société spirituelle possible, ni peut-être de société matérielle ? Messeigneurs, il n'y en a qu'une ; et ce jour-là, qui verra le retour des Eglises au centre de l'unité catholique, ce jour, s'il doit luire sur l'humanité, sera le jour aussi du triomphe de Bossuet.

Ce n'est pas tout encore, Messeigneurs, et, après vous avoir montré ce qu'il y avait, ce que je crois voir d'actuel, et même de futur, dans l'œuvre littéraire ou dans l'œuvre polémique de Bossuet, je voudrais vous faire voir, avant de terminer, ce que je trouve aussi, dans son œuvre philosophique, de moderne ou de contemporain. « Je ne veux point, a-t-il dit quelque part, élever un Père au-dessus des autres par une comparaison odieuse, ni prononcer des arrêts de préférence... Mais c'est un fait qu'on ne peut nier, que saint Athanase, par exemple, qui ne le cède en rien à aucun des Pères en génie et en profondeur, et qui est pour ainsi dire l'original de l'Eglise, dans les disputes contre Arius ne s'étend guère au delà de cette matière. Il en est à peu près de même des autres Pères, dont la théologie paraît renfermée dans les matières que l'occasion et les besoins de l'Eglise leur ont présentées... » Ne pourrait-on pas dire pareillement de lui que, de toutes les matières que les besoins de l'Eglise et l'occasion lui ont présentées, il n'y en a peut-être pas une que Bossuet ait traitée avec plus d'ampleur, avec plus de complaisance et avec plus d'autorité que la matière de la Providence ? Il n'y en avait pas alors qu'il fût plus nécessaire de défendre, d'éclaircir, de développer. C'est ce que Bossuet a bien compris. L'un des premiers en son temps, il a vu, d'une vue singulièrement pénétrante, où tendait le spinosisme naissant. Autant ou plus que Luther et Calvin, c'est Spinosa qu'il a voulu réfuter dans la seconde partie de son *Discours sur l'histoire universelle;* et ce seul fait, Messeigneurs, que, pour beaucoup de nos contemporains, Bossuet, avant et surtout, est l'auteur de son *Discours sur l'histoire universelle*, suffirait à nous permettre de reconnaître en lui le théologien de la Providence.

Nous le retrouvons également dans la suite entière de ses *Sermons* : « *Semper humana gens male de Deo meruit*... De toutes les perfections infinies de Dieu, celle qui a été exposée à des contradictions plus opiniâtres, c'est sans doute cette Providence éternelle qui gouverne les choses humaines. Rien n'a paru plus insupportable à l'arrogance des libertins que de se voir continuellement observés par cet œil toujours veillant de la Providence ; il leur a paru, à ces libertins, que c'était une contrainte importune de reconnaître qu'il y eût au ciel une force supérieure qui gouvernât tous nos mouvements et châtiât nos actions déréglées avec une autorité souveraine. Ils ont voulu secouer le joug de cette Providence qui veille sur nous, afin d'entretenir dans l'indépendance une liberté indocile qui les porte à vivre à leur fantaisie, sans crainte, sans retenue et sans discipline. » Nous le retrouvons encore dans ses *Oraisons funèbres*, celles d'*Henriette de France*, de *Madame*, d'*Anne de Gonzague*. S'il fait moins de place à la Providence dans l'*Histoire des Variations des Eglises protestantes*, c'est que, de toutes les doctrines que Calvin avait retenues de l'enseignement de l'Eglise, à peine en nommerait-on une qu'il ait crue plus fermement que la doctrine de la Providence. Et n'y a-t-il pas mieux encore, Messeigneurs, si Fénelon ayant quelque part prononcé, dans son *Sermon pour la fête de l'Épiphanie*, cette parole devenue presque proverbiale : « L'homme s'agite, mais Dieu le mène, » c'est à Bossuet qu'on l'attribue ? Et, en effet, il n'y en a pas qui résume mieux sa pensée, d'une manière plus exacte, ou plus brève, ou plus saisissante.

Eh bien ! maintenant, Messeigneurs, depuis Bossuet, depuis cent cinquante ou deux cents ans bientôt, quelle doctrine a été, est toujours plus attaquée ? Avec encore plus de perspicacité que les libertins du siècle précédent, et grâce à Bossuet peut-être, les « philosophes du XVIIIe siècle » ont compris, Voltaire en tête, que la doctrine de la Providence était en

quelque sorte « l'ouvrage avancé » de la religion, celui qu'il fallait démanteler avant d'attaquer le corps de la place ; et ils y ont donc porté tout leur effort. Plutôt que de la reconnaître, cette Providence, ils ont mieux aimé livrer au hasard l'histoire de l'humanité, les révolutions des Empires, et la destinée des simples particuliers. Vous me dispenserez de rappeler ici leurs sarcasmes ! De plus savants sont venus ensuite, ou de plus prétentieux, qui ont essayé de limiter la Providence de Dieu par le moyen de l'immutabilité des lois de la nature ; et il s'est trouvé que, dans son *Traité du libre arbitre*, si l'on y change quelques mots seulement, Bossuet leur avait déjà répondu. L'immutabilité des lois de la nature ne saurait faire échec à l'auteur des lois de la nature ; et d'ailleurs, pour en faire la remarque en passant, comment ces logiciens, qui ne sauraient concilier la Providence de Dieu avec l'immutabilité des lois de la nature, concilient-ils donc l'immutabilité des lois de la nature avec leur hypothèse du progrès continu ? Vous rappellerai-je après cela que, jusque de nos jours, la doctrine de la Providence n'est pas quotidiennement en butte à de moins furieux assauts. Toute la question du *surnaturel* n'en dépend-elle pas ? Toute la question du sens de l'histoire ? Toute la question de la conduite et de l'objet de la vie ? Naturalistes ou panthéistes, fatalistes ou déterministes, que nient-ils tous, avec des arguments tantôt semblables et tantôt contraires, si ce n'est la Providence ? et, même en me plaçant, pour un moment, à leur point de vue, qu'y a-t-il donc de plus « actuel » et de plus « contemporain » qu'une œuvre comme celle de Bossuet, remplie, pour ainsi dire, de la doctrine de la Providence ?

Or, Messeigneurs, vous le savez, les solutions de ces grands problèmes ne sont pas aussi nombreuses qu'il plaît à notre vanité de le croire ; il n'y en a pas plus de deux ou trois, entre lesquelles il nous faut choisir. C'est aussi bien ce que reconnaissent même les libres-penseurs, et j'en sais qui les ont cataloguées ou inventoriées, ces solutions. La doctrine de la Providence en est une. Quand la vérité n'en serait pas garantie au chrétien par l'autorité de la révélation, je dis que cette solution serait encore la plus constante.

Tout commence ici-bas, mais tout finit ailleurs !

Ne fût-elle pas la plus consolante, je dis qu'elle serait encore la plus morale, et, au contraire, quelle morale fonderait-on sur « la concurrence vitale » ou sur la dangereuse illusion du « progrès continu ? » Si elle n'était pas la plus morale, je dis qu'elle serait encore la seule capable d'éclairer les obscurités de l'histoire, et de communiquer un sens aux agitations des hommes. Mais, Messeigneurs, si l'histoire, si la morale, c'est-à-dire la charité, si la consolation, c'est-à-dire l'espérance, et si la révélation, c'est-à-dire la foi, doivent sombrer ensemble dans le naufrage d'une doctrine, que faut-il davantage ; et que sera-ce donc que la vérité ? Quand Bossuet n'aurait fait que poser la question en ces termes, nous ne saurions lui en savoir trop de gré, et c'en serait assez pour ne lui refuser ni le nom de « philosophe », ni celui de « penseur ».

On le lui a refusé cependant. On lui a reproché de n'avoir eu d'autre philosophie que celle de ses « vieux cahiers de Navarre ! » On lui a reproché de n'avoir pas prévu Voltaire et le siècle de l'*Encyclopédie !* Comme si la philosophie n'était qu'un baladinage, une espèce de *sport*, l'art de jongler avec les idées, ou comme si la profondeur, l'étendue, la force de la pensée se mesuraient à son inconsistance ! Nous pouvons juger de la valeur et de la sincérité du reproche ! L'œuvre de Bossuet est là pour y répondre. Car, en terminant, Messeigneurs, si nous ramassions sous un seul point de vue

tout ce que j'ai tâché de vous en dire, c'est alors et de là qu'il nous apparaîtrait mêlé de toute sa pensée aux controverses de l'heure présente. L'idolâtrie du « sens propre », c'est-à-dire ce que nous nommons aujourd'hui du nom de *subjectivisme*, voilà ce qu'il a toute sa vie combattu ! La tendance de l'homme à ne se servir de la société que comme d'un moyen d'en sortir, c'est-à-dire ce que nous nommons aujourd'hui du nom d'*individualisme*, voilà le grand danger qu'il a essayé d'écarter ! La défiance de nous-mêmes, voilà enfin ce qu'il nous a toute sa vie enseigné ! Qui dira que la leçon nous soit inutile ? et de quels maux nos sociétés sont-elles aujourd'hui plus profondément travaillées ?

Éminences,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

Que la gravité de ces maux ne nous soit pourtant pas une raison de désespérer. Bossuet n'a jamais connu le découragement ; et certes, nous l'aurions bien mal entendu, je vous l'aurais bien mal représenté, ou plutôt je l'aurais trahi si, dans tout ce que je vous en ai dit, vous n'aviez senti sa confiance dans la bonté, dans le succès, dans le triomphe de sa cause. Oserai-je ajouter que, si l'on respire quelque part la même confiance, c'est ici, dans Rome, où, — j'ai plaisir à le répéter, — l'insigne bienveillance du Souverain Pontife m'a permis de rendre cet hommage moins encore peut-être à l'incomparable orateur qu'au lutteur de tant de combats ? Et pour en témoigner ma profonde reconnaissance, je voudrais être autre chose ici qu'un « homme de bonne volonté » sans mission ni mandat presque de personne ; je voudrais être ce soir la voix de tout un peuple et de tout un pays. Mais, si cette ambition m'est interdite, je craindrais que ce n'en fût une autre, — plus subtile peut-être sous son apparente modestie, — que de vouloir être seul à remercier le Saint-Père. Et c'est pourquoi je terminerai ce discours en suppliant le pape Léon XIII de daigner agréer, avec mon humble hommage, l'hommage de tous ceux qui verront avec moi, dans l'accueil qu'il a fait à l'idée de cette glorification de Bossuet, une preuve nouvelle des sentiments particuliers du chef de la catholicité pour tout ce qui touche les intérêts, le rôle et l'avenir de la France.

***

Quelques aperçus sur les Rétables des Autels *(à propos d'anciens rétables conservés dans plusieurs églises du diocèse de Châlons)*. — Disons d'abord avec les archéologues[1] ce que l'on entend par ce mot *rétable*.

Le rétable ou contre-autel, c'est la table posée verticalement au-dessus de l'autel, et qui lui sert de dossier. Originairement, c'était là le rétable ; la matière en était variée, tantôt de bois, tantôt de pierre, d'autres fois de métal. Sur cette matière s'exerçait l'art du peintre, du sculpteur, de l'émailleur ou de l'orfèvre, dans les pieuses représentations qu'offrait le rétable.

A Saint-Marc de Venise, on montre un rétable du IXe siècle, tra-

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du Mobilier français*, t. I, p. 232, et *Dictionnaire d'architecture* (du même), aux mots *Autel* et *Rétable*.

vail bysantin en or et constellé de pierres précieuses. Notre église abbatiale de Saint-Memmie possédait jadis un rétable d'argent qui lui avait été donné au XIIIe siècle. Sur les rétables des autels, nos pères peignaient ou sculptaient les images de Notre-Seigneur ou des saints, objet de leur particulière dévotion, ou quelques scènes de leur vie.

Les anciens rétables étaient de petites proportions; tel le rétable de cuivre repoussé dont les guerres de la Révolution ont dépouillé une des églises de Coblentz, pour en enrichir l'église abbatiale de Saint-Denis en France ; tels encore les anciens rétables de bois peint de l'église de Sainte-Elisabeth de Hongrie, à Marbourg, où sont représentées en relief les scènes de la vie de la « Chère Sainte ». Ces rétables, dont nous parlons ici, sont mobiles ; tous l'étaient dans le principe. Ils n'étaient pas à demeure fixe sur l'autel, comme ils le sont généralement depuis trois siècles ; on ne les y plaçait qu'aux jours de solennité.

D'abord tout d'une pièce, ils se divisèrent plus tard en plusieurs compartiments, comme les triptyques des oratoires privés, mais les proportions en étaient beaucoup plus grandes. Le fameux rétable de Van Eyck (l'Adoration de l'Agneau mystique), à la cathédrale de Gand, appartient à cette catégorie de rétables ; il en est de même des merveilleux rétables de Rubens à Anvers et de Memling à Bruges.

Trois panneaux réunis composent ces grands rétables : celui du milieu, le plus développé, présente le sujet principal ; les sujets secondaires occupent les deux panneaux de droite et de gauche, qui, munis de charnières, se replient sur le panneau central, d'où le nom de *altarblatt* donné par les Allemands à ces sortes de rétables. Un savant et pieux curé du Dôme de Francfort, M. Munzelberger, a publié, il y a huit à neuf ans, un très bel ouvrage sur ces *rétables à ailes*, comme il les appelle, *altarflügel*.

Ces ailes ou volets s'ouvraient à volonté, et le rétable présentait aux fidèles, en tout ou en partie, suivant le rite de la fête, les saints personnages ou les scènes chrétiennes dont il était orné.

Quand le rétable était complètement fermé, on pouvait voir encore, sur la face extérieure des deux volets latéraux, la peinture de quelque image pieuse. C'était, pour les fidèles, un dédommagement à la privation des scènes intérieures qu'ils ne pouvaient alors contempler.

Avec le temps, le rétable se modifia encore et cessa d'être mobile ; on l'accrochait au mur au-dessus de l'autel. Les anciens rétables, conservés dans plusieurs églises rurales du diocèse de Châlons, à Mareuil-en-Brie (XIVe siècle), à Colligny, à Fromentières, enfin au Mesnil-les-Hurlus[1], tous de style ogival et du XVe au

1. Les trois premiers de ces rétables ont été décrits au *Congrès archéologique de France, session 42e, tenue à Châlons en 1875* (in-8o. Paris,

XVIe siècle, témoignent de cette disposition. Malgré l'état de délabrement où presque tous se trouvent, malgré la perte des volets qui pour la plupart en formaient le complément, ils restent des pièces d'un grand intérêt, tant par l'heureux choix et la belle ordonnance des sujets, que par la savante architecture qui encadre les scènes, et par la finesse de leur exécution. C'était d'ordinaire, comme dans les rétables qui viennent d'être signalés, la vie de Notre-Seigneur et sa passion qui en fournissaient les sujets. L'enseignement religieux se donnait à nos pères par le rétable comme par les verrières historiées de nos églises. Telle demeura jusqu'à l'époque de la Renaissance la disposition des rétables, soit fixes, soit mobiles. Eussent-ils fait corps avec l'autel, ils n'offraient pas de réceptacle à la Sainte-Eucharistie.

Le tabernacle n'existait pas. La Sainte-Réserve était enfermée dans une pixide, qui tantôt avait la forme d'une colombe, tantôt celle d'une tourelle, et, couverte d'un voile précieux, restait suspendue au-dessus de l'autel, d'où elle descendait et remontait à l'aide de tirants. La cathédrale d'Amiens a conservé cet usage : la suspension de la Sainte-Réserve est une colonnade de précieux métal. A la cathédrale de Châlons, la pixide était en forme de tour, partie cristal, partie bronze ciselé et doré, et d'un très beau travail de style Louis XIV. Les deux anneaux pratiqués, l'un au sommet de la tourelle, l'autre au-dessous, marquent sa destination ; aussi bien la place qu'elle occupait est encore indiquée, au grand autel, par le gros piton attaché au plafond du baldaquin où elle était suspendue, et par les deux autres placés à la base d'une des colonnes, du côté de l'épitre, où s'accrochaient les tirants. Ce beau vase, vraisemblablement donné à la cathédrale par Mgr Vialart après le désastre de l'incendie de 1668, qu'il mit tant de zèle à réparer, a reçu depuis la Révolution une autre destination : on en a fait une châsse pour les reliques de saint Etienne, patron de la cathédrale.

D'autres modifications survinrent aux rétables des autels, avec la Renaissance. Qui ne se souvient de ces rétables avec colonnes, corniches et entablements, de style prétendu grec, montant jusqu'à la voûte de l'édifice, rétables où s'encadrait un tableau quelconque, Christ en croix, Vierge-Mère ou patron local, et dont le goût païen des XVIIe et XVIIIe siècles avait, par un déplorable contresens, gratifié nos églises, presque toutes de style ogival ? Il a fallu bien du temps pour revenir de ces aberrations, et reprendre les saines traditions de notre art national. Aujourd'hui, grâce à Dieu, nos sanctuaires sont débarrassés de cette encombrante ornementation. Les fenêtres des absides se sont rouvertes, les vitraux

Derache-Dumoulin, 1876). Il paraît que le rétable de Colligny provient de l'ancienne église Saint-Sulpice de Châlons. — Au cours des réunions du Congrès, on a signalé le rétable d'argent donné au XIIIe siècle à l'église Saint-Memmie et depuis longtemps disparu ; il en a été parlé plus haut.

historiés s y sont replacés, et des rétables bien entendus ont reparu sur nos autels.

Les rétables des derniers siècles qui ont survécu à ces intelligentes réformes ont dû leur conservation au caractère moderne du temple où ils sont restés. Le rétable de l'église de La Cheppe est dans ce cas. Il n'a rien du genre des anciens rétables gothiques : l'église toute moderne ne le demandait pas. Il n'a rien non plus du genre monumental des rétables du XVIIe siècle ; il n'écrase pas l'autel ; il l'orne avec sobriété, mais avec une sobriété qui est loin d'exclure l'élégance et même la richesse. Si je parle de richesse, c'est moins pour signaler la belle dorure dont sont revêtues les sculptures sur bois de ce rétable, que pour recommander l'art avec lequel il a été conçu, et qui apparait jusque dans ses moindres détails.

L'art y est, en effet, partout. Il est incontestable dans la scène de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, le principal motif du rétable, et dans les gracieuses guirlandes qui l'entourent, et dans ces charmantes statuettes, ingénieusement distribuées dans toutes les parties de ce beau meuble. La peinture sur cuivre vient aussi concourir à l'ornementation du rétable par les deux médaillons de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge qui y sont enchâssés.

Il faudrait signaler surtout, faisant corps avec ce rétable, le tabernacle, où s'appliquent de jolies colonnes torses, où sont adossées les images d'anges et de saints, garde d'honneur du divin prisonnier. Et au-dessus du tabernacle, se dressent, dans une exposition fixe, quatre anges qui soutiennent un diadème fleurdelisé au-dessus du Saint-Sacrement : tel est le couronnement de ce petit monument.

Ce rétable a une histoire. Il provient, dit-on, de la chapelle des Ursulines de Châlons. Aux plus mauvais jours de la Révolution, un bon laboureur de la Cheppe — son nom est à retenir, il s'appelait Pierre Tronsson — était venu à la ville pour affaires ; c'était l'heure du sac des églises ; le conventionnel Bourbotte[1], de passage à Châlons, avait ordonné la destruction de tous les objets ayant servi au culte. Sur une des voitures chargées des dépouilles des églises, Pierre Tronsson aperçoit le rétable. « Si je pouvais le

1. « Des ouvriers furent mis en réquisition par la municipalité de Châ-« lons, en juillet 1794, *pour faire disparaître tous les symboles de fana-« tisme et de superstition.* (C'était peu de jours avant la mort de Robes-« pierre.)

« Cette réquisition fut faite par ordre du représentant Bourbotte, qui pas-« sait à Châlons pour se rendre en Allemagne, où il devait exercer les « fonctions de commissaire de la Convention près d'une de nos armées (celle du Rhin-et-Moselle).

« Bourbotte menaça les autorités de la ville de les traduire devant le « Tribunal révolutionnaire, dans le cas où, à son retour, il retrouverait les

sauver du feu qui l'attend, se dit-il, que je serais heureux de l'offrir plus tard à notre église ! » Et aussitôt d'entrer en pourparlers avec le voiturier. Moyennant quelques pièces d'argent, il l'obtient pour La Cheppe, l'y ramène secrètement, le cache soigneusement dans son grenier et le donne à l'église dès qu'elle se rouvre au culte. Un tel acte de courage chrétien ne saurait tomber dans l'oubli.

C'est ce rétable fort endommagé par la Révolution et aussi par le temps — il n'a pas loin de trois siècles — que M. le curé de La Cheppe vient de faire complètement, et je puis dire magnifiquement restaurer, avec l'aide de ses paroissiens. Quand il s'agit de parer la maison de Dieu, est-il sacrifice devant lequel M. Oury recule? Aussi en quel bel état il a su mettre son église, depuis l'entrée jusqu'au sanctuaire, et de quel élégant clocher il a voulu la couronner ! Cette fois, c'était le tour de l'antique rétable. La besogne, certes, n'était pas mince. C'étaient des statuettes depuis longtemps disparues à remplacer, d'autres mutilées à réparer ; c'était le meuble tout entier à redorer. Tout cela s'est fait et bien fait ; le meuble est rendu à son intégrité et à sa splendeur première. Aujourd'hui, la demeure est vraiment digne du Roi des rois qui l'habite.

Puissent nos vieux rétables, précieux par l'art qui les distingue, épaves de la Révolution, échoués, comme celui dont nous parlons, dans les paroisses rurales qui les possèdent maintenant, puissent-ils, ces meubles antiques, avoir bientôt la même fortune que celui de La Cheppe !

(Journal de la Marne.) P. L.

***

Les leçons de Louis Courajod. — La mort n'a pas laissé à Louis Courajod le temps de donner à ses leçons de l'École du Louvre une forme définitive. C'est un malheur irréparable et que chaque année qui s'écoule nous fait plus vivement sentir. Lui seul eût pu exposer complètement sa doctrine et, en l'étayant de toutes les preuves, de tous les documents sur lesquels il l'avait fondée, lui conserver cet accent personnel, cette saveur d'originalité que son âme violente et sa parole impétueuse lui avaient communiquée.

« emblèmes du culte catholique. Pour échapper à la guillotine, on s'em-« pressa de déférer à cette réquisition. »

(Note de M. de Granrut, dans son rapport sur les églises de Saint-Loup et de Saint-Jean.)

V. *Congrès archéologiques de France, Séances générales tenues à Châlons, Aix*, etc., en 1855 — (In-8°, Paris, Derache, 1856.)

(La restauration du rétable a été exécutée par MM. Bapst, sculpteur, et Périnet, ébéniste à Châlons, et M. Cornet, peintre décorateur à Suippes. C'est une œuvre qui leur fait honneur.)

Un érudit, qui fut de ses élèves les plus assidus et de ses meilleurs amis, M. Albert Marignan, a publié, il y a quelques mois, un résumé d'une partie de ses leçons [1] et ce travail, par les références bibliographiques et les listes de documents qui l'accompagnent, est appelé à rendre de grands services aux archéologues. Mais, si l'on trouve dans cet exposé consciencieux toute la substance de l'enseignement de Courajod, on y chercherait en vain Courajod lui-même, « cette voix chaude et violente, ces exclamations d'amour et de haine, cette parole généreuse », dont M. André Pératé disait si bien, récemment, qu'aucun de ceux qui les entendirent ne saurait les oublier. Il a semblé à quelques amis de Courajod qu'il fallait sauver de l'oubli tout ce qu'on pouvait saisir encore de sa puissante personnalité, — et non seulement réunir ces « leçons d'ouverture », tirées et distribuées à petit nombre, dont le retentissement avait été si grand, mais encore chercher dans ses manuscrits tout ce qui conserverait son empreinte reconnaissable et sa vivante ressemblance. Courajod lui-même, quelque temps avant sa mort (mais qui de nous pouvait y croire !), avait formellement manifesté l'intention de confier à deux de ses amis le soin de cette publication posthume. Le vœu de sa famille, la découverte dans ses papiers d'un grand nombre de fragments écrits la veille du cours pour être lus ou conservés comme de passionnés sommaires de la leçon elle-même, ont décidé la publication des trois volumes, dont le premier, préparé par les soins du R. P. de La Croix, vient d'être mis en vente [2]. Si nombreuses et déplorables qu'en puissent être les lacunes, on le retrouve là, dans la spontanéité de sa parole, et presque de son geste familier, combatif, généreux, mettant au service de ses idées et de sa foi toutes les ardeurs d'un esprit tour à tour audacieux et timoré, d'une âme enthousiaste et inquiète.

La doctrine qui fait l'unité de son enseignement peut se résumer d'un mot : la France s'est trompée en croyant, — ou l'on a trompé la France en lui faisant croire, — qu'elle était latine ou, plus exactement, qu'elle n'était que latine. Certes, l'élément latin fut un des facteurs importants de son histoire, de son esprit et de son art. Mais on en a arbitrairement exagéré l'importance ; par suite, on a faussé l'intelligence de notre art au moyen-âge, compromis ou retardé l'épanouissement de l'art moderne, introduit

1. *Un Historien de l'art français. Louis Courajod*, par Albert Marignan. I. *Les Temps francs*. — Paris, Bouillon, 1899. In-8°.

2. Louis Courajod. *Leçons professées à l'École du Louvre*, 1887-1896, publiées sous la direction de MM. Henry Lemonnier et André Michel : I. *Origines de l'art roman et gothique*, éditées avec le concours du R. P. de La Croix. Paris, A. Picard, éditeur, 1899. In-8°.

Le second volume, qui paraîtra dans les premiers mois de 1900, comprendra *les Origines de la Renaissance ;* le troisième, qui suivra de près, *l'École académique*.

dans la pédagogie un principe contraire aux instincts profonds et héréditaires du tempérament national. En réalité, l'art français ne s'est jamais bien trouvé d'aller chercher son mot d'ordre à Rome, et, du jour où l'esprit romain parut avoir triomphé chez nous, le premier et humiliant effet de sa victoire fut de nous faire renier nos monuments les plus authentiquement français ; avec la complicité du clergé catholique et « romain », les cathédrales françaises furent déclarées « gothiques » et barbares ; il fut entendu qu'elles ne subsistaient « que pour la honte de ceux qui avaient eu la patience de les construire » ; — les « ordres » antiques et païens rentrèrent en vainqueurs dans l'Église chrétienne. Beulé écrivait que l'art du moyen-âge « n'était ni chrétien ni français », et, aujourd'hui encore, à l'Académie des Beaux-Arts, on professe que l'architecture qui nous a donné Notre-Dame de Paris, de Chartres, d'Amiens et de Reims, « a laissé un système et pas de chefs-d'œuvre ». « L'art français », ce serait donc celui qui consisterait en combinaisons plus ou moins ingénieuses du dorique, du « toscan », de l'ionien et du corinthien ; — celui qui nous a valu la façade de Saint-Gervais, Saint-Sulpice et la Bourse, — et la plupart des Casinos de villes d'eaux. Cette opinion est assurément respectable. Il est permis pourtant de la combattre.

C'est ce que fit Courajod. Le fit-il toujours avec la mesure et la « prudence » nécessaires ? Oh ! non ; le ciel ne l'avait pas créé pour être diplomate. Il eut toutes les maladresses ; il ne sut pas « insinuer » les vérités, garder le sentiment des nuances. Il avait des emportements et des colères de « barbare ». Nous lui disions souvent qu'il devait descendre d'un de ces Francs établis dans l'Ile-de-France, dans les plaines fécondes où il aimait à montrer, dès le XIe siècle, à l'aube des temps romans, le mystérieux travail de germination dont l'éclosion fut, au XIIe siècle, le premier art « gothique », l'*opus francigenum*. « C'est là, disait-il, c'est là « que lentement Dieu sema douce France ; c'est là qu'a poussé le « glorieux art français. »

Cet art français, comment vint-il au monde, quels éléments l'analyse révèle-t-elle dans la constitution de sa matière plastique, et selon quels dosages variables ces divers éléments se combinèrent-ils aux divers moments de son évolution ? C'est le problème — ou la série de problèmes — dont Courajod chercha la solution pendant les neuf années de son enseignement. « J'ai l'intention, disait-il un jour familièrement au début d'une leçon sur l'*État de l'opinion sur les sources de l'art roman*, j'ai l'intention de faire beaucoup de dégâts dans l'appartement. Je suis un mauvais locataire. J'ai l'honneur de prévenir notre propriétaire, c'est-à-dire l'opinion publique, que le chapitre des réparations locatives ne sera pas mince. » Et peut-être a-t-il brisé plus de vitres qu'il n'était indispensable. Mais, — André Pératé l'écrivait excellemment, — au travers des vitres brisées, ce puissant héraut des revendications nationales jetait la semence qui allait « bientôt

lever au champ de l'histoire de l'art ». Pour ne mentionner aujourd'hui qu'une de ces idées, reprise par lui à satiété et formulée de cent façons, est-ce que tout n'annonce pas, à l'heure présente, le triomphe définitif de cette affirmation : « Ce n'est pas Rome, c'est Byzance et son art presque asiatique, c'est Byzance qui a été le trait d'union entre la civilisation païenne et la civilisation chrétienne ? » D'importants travaux archéologiques, en ce moment en préparation, apporteront des preuves nouvelles et décisives de cette vérité, — que M. Bayet avait déjà rétablie dans ses fécondes *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*[1]. La superstition romaine aura de rudes assauts à soutenir. Elle nous a donné en art l'académisme, — en politique, le césarisme..... Puisse-t-elle, — pour l'avenir et la santé morale de la France, — succomber à jamais !

Des crimes de l'un et de l'autre, Courajod rendait la pédagogie responsable, et, pour donner aux lecteurs, qui ne le connaîtraient pas encore, une idée de sa manière, qu'on me permette une citation, — un peu longue, mais si intéressante !

« Depuis trois siècles, écrivit-il un jour, la pédagogie classique nous apprend à rougir de nos origines, à renier nos ancêtres. Qui donc a inspiré à l'âme tendre et contemplative d'un Fénelon le dédain et les insultes qu'il a jetées à la face de l'art gothique ? Qui donc a fermé à cet art les sympathies toutes naturelles du mysticisme profond et sentimental de tant de cœurs français du XVIIe siècle ? Qui donc l'a rendu odieux même à l'indépendance intellectuelle du gallicanisme et du jansénisme ? Qui donc a armé contre lui l'indifférence hautaine d'un Voltaire ou d'un Montesquieu, l'ironie du président de Brosses, la malveillance des encyclopédistes et du XVIIIe siècle tout entier, la haine des gens de lettres et de ceux qui s'intitulaient des gens de goût ? Toujours la pédagogie ! C'est elle qui, sous l'ancien régime, par l'exclusif enseignement classique des Universités et des jésuites, a fini par inspirer à l'Église elle-même, non seulement l'indifférence pour la grande œuvre esthétique et pittoresque qu'elle avait apportée au monde avec la foi, mais encore le mépris et le reniement de cette esthétique. C'est elle qui a fait des collèges de chanoines et des chapitres de religieux, des évêques et des abbés, les pires ennemis de l'architecture et de la sculpture françaises. C'est elle qui a favorisé le vandalisme comme une œuvre pie et fait accepter par l'Europe chrétienne l'orthodoxie de l'art païen ressuscité ! *Il risorgimento.*

« Dans l'ordre politique, elle a produit chez nous un phénomène bien plus extraordinaire encore. Lorsque la société française du XVIIIe siècle voulut se renouveler, cette société n'évoqua pas le souvenir des premiers martyrs de nos libertés communales, des

1. *Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes*, 1879. Fascicule 10e.

fondateurs des libertés publiques, des citoyens, des bourgeois qui avaient scellé de leur sang les premières revendications. Elle ne songea pas à reprendre et à continuer leur œuvre. Le souvenir en était disparu sous la lourde alluvion des factices traditions classiques. On connaissait à merveille l'histoire des Gracques, de Catilina, les péripéties de toutes les crises sociales de Rome ; on ignorait l'histoire de l'affranchissement de nos communes. La Révolution française se réclama directement des Romains et proclama la liberté d'une façon abstraite, comme elle aurait concédé un privilège, en invoquant le nom des inventeurs et des codificateurs de l'esclavage. Elle n'ouvrit l'ère des évolutions sociales que pour la fermer aussitôt conformément aux principes de la société antique. Elle institua le règne absolu et universel du droit romain sur une civilisation sortie du droit coutumier ; elle appliqua la loi païenne à une société qui précisément s'était faite chrétienne pour échapper à cette loi.

« Dans les choses de l'art, ce fut le même résultat. La révolution de David, révolution toute d'orgueil et bien inutile, comme l'a montré le marquis de Laborde — la révolution de David se fit, non pas au nom de la liberté et des principes nationaux de notre art, qui avait besoin d'évoluer, de se développer dans leur sens historique ; la révolution de David se fit au nom d'un principe absolu, au nom de l'autorité doctrinale de l'art antique, c'est-à-dire au nom exclusif d'un seul d'entre tous les éléments dont l'art moderne était composé...

« Même spectacle de nos jours. Elle était parfaitement constante avec elle-même, cette pédagogie, quand elle sifflait en France, il y a cinquante ans, la musique de Beethoven ; quand elle proscrivait celle de Berlioz et de Richard Wagner, quand elle proscrivait Viollet-Le-Duc... »

Me trompè-je en pensant que de pareilles pages valent d'être connues et méditées.

André Michel.

* * *

Reims révolutionnaire. — L'émigré rémois Souyn a Quiberon (1795). — Les noms des Rémois, nobles ou non, qui quittèrent la France en 1791 et 1792 sont bien connus ; ils ont été imprimés plusieurs fois par les soins de la Nation [1] qui, héritière des biens des émigrés, a fait publier leurs noms pour être renseignée exactement sur l'existence et la nature de leurs propriétés. Ce qu'on ignore, même pour les principaux d'entre eux, c'est la vie difficile qu'ils vécurent sur la terre étrangère, c'est quelquefois même

1. Liste alphabétique des individus émigrés, déportés, reclus ou condamnés à mort pour crime de lèse-Nation, qui avaient leur domicile ou des biens dans l'étendue du district de Reims. Grand placard imprimé à Reims, chez Jeunehomme, an II.

la date de leur mort ; aussi est-il bon de ne laisser perdre aucun document de nature à jeter quelque lumière sur ce sujet.

On connaît l'affaire de Quiberon ; le docteur Thomas de Closmadeuc vient de la conter à nouveau dans un volume [1] bourré de documents reproduits en entier, comme c'est aujourd'hui la mode. La littérature y perd quelquefois un chef-d'œuvre, mais l'histoire y gagne sûrement de bons livres dans lesquels le lecteur peut juger les faits, pièces en mains.

Le 9 messidor an III (27 juin 1795), cinq régiments d'émigrés, commandés par d'Hervilly, débarquèrent sur le rivage de Carnac ; de nombreux chouans vinrent renforcer cette armée, qui trouva devant elle les républicains commandés par Hoche. Malgré un premier succès, la prise du fort Penthièvre, elle se laissa enfermer dans la presqu'île de Quiberon, avec la seule alternative de se rembarquer ou de percer les lignes qui la retenaient prisonnière. L'attaque contre les retranchements des républicains échoua, et quelques jours après (3 thermidor-21 juillet), les émigrés furent acculés au fond de la presqu'île : les uns se jetèrent à l'eau pour regagner les embarcations qui les avaient amenés, d'autres se battirent jusqu'à la mort, d'autres enfin, ce furent les plus malheureux, se rendirent. Les prisonniers, au nombre de plus de six mille, tant émigrés que chouans ou républicains enrôlés de force par les royalistes, furent conduits le soir même à Auray.

Hoche avait-il promis à Sombreuil et à ceux qui se rendraient une capitulation honorable ? Il est difficile de le savoir, mais la loi ne pouvait pas ne pas être appliquée : tout émigré pris les armes à la main devait être jugé et condamné à mort.

En vertu de cette loi, Blad et Tallien, représentants du peuple, envoyés extraordinairement aux armées de l'Ouest, arrêtèrent qu'il serait nommé une *commission militaire* pour juger les prisonniers de Quiberon (3 thermidor). Cinq jours après, et d'accord avec les représentants, le général Lemoine, que Hoche avait nommé commandant des troupes du Morbihan, nomma deux commissions, une à Auray et une à Quiberon.

La première commission d'Auray fut cassée le 11 thermidor par Lemoine, parce qu'elle croyait à la possibilité de la capitulation invoquée par quelques prisonniers, et remplacée par une seconde qui fut présidée par François Bouillon, capitaine du 2e bataillon de chasseurs. Elle fonctionna un jour à Auray, puis le 13 thermidor se transporta à Vannes.

Ce jour-là comparut devant elle « *un individu sur l'identité duquel nous sommes loin d'être édifié* », a écrit M. Thomas de Closmadeuc. Le procès-verbal de son interrogatoire apprend ce qui suit :

1. Thomas de Closmadeuc. *Quiberon, 1795. Emigrés et chouans. Commissions militaires : interrogatoires et jugements* (Paris, 1899).

« Interrogé Denis Soui, fils de François... et de Jeanne Espagnole, âgé de 21 ans, né à Rheims. Avant la Révolution il était en Allemagne, dans le Palatinat, comme voyageur. Il n'est pas rentré en France depuis ; a pris l'année dernière du service chez les ennemis de la République ; a déclaré qu'il était sorti du territoire français en 1788. Il n'a pas cherché à rentrer en France depuis son départ. A été pris, dans le régiment de Salm, comme enseigne. Lecture faite, a signé : Souen. »

On remarquera que ce jeune homme a répondu qu'il était sorti de France avant 1788 ; or comme en 1795 il déclarait être âgé de 21 ans, il aurait donc eu 14 ans au moment de son émigration ; il ne disait pas la vérité, et pour cause. Le représentant Blad, en effet, avait pris un arrêté par lequel il était sursis au jugement des prisonniers, émigrés avant l'âge de 16 ans (11 thermidor) ; ce prisonnier cherchait donc comme beaucoup d'autres à se rajeunir : le sursis, c'était une évasion possible, c'était dans tous les cas la condamnation à mort retardée. Mais les instructions du Comité de Salut public arrivèrent : « Les lois relatives aux émigrés sont claires et précises... elles ordonnent positivement qu'on punisse comme émigrés ceux qui, étant sortis de France avant 14 ans, ont porté les armes contre la République. » *(Comité de Salut public au représentant Mathieu, 22 thermidor III.)*

Notre jeune émigré qui, pendant son sursis, avait été enfermé dans la prison de Vannes, dite *La Tour* (la tour de Clisson) repassa donc en jugement ; mais comme la commission qui l'avait interrogé avait encore été cassée par Lemoine sans grands motifs, il comparut le 9 fructidor devant une nouvelle commission présidée par Lohée, capitaine du 2e bataillon de la 67e demi-brigade. Il fit les mêmes déclarations que la première fois et dit, en outre, qu'il n'était pas noble, qu'il n'avait pas eu connaissance de la loi du 28 mars 1793 qui s'occupe des émigrés pris les armes à la main. Il signa Soain son interrogatoire.

La Commission le condamna à mort le 9 fructidor ; il fut fusillé.

Quel est donc ce rémois qui signa tantôt Souen, tantôt Soain, dont M. Thomas de Closmadeuc ne connaît pas l'identité et que La Gournerie, qui a publié une liste des victimes de Quiberon, appelle par erreur Antoine-Louis de Souyn des Tournelles ?

C'est Anne-Denis Souyn, fils unique de François-Joseph Souyn, dernier lieutenant des habitants de Reims.

La famille Souyn est bien connue de ceux qui savent l'histoire de Reims au XVIIIe siècle ; d'après une note retrouvée dans les papiers de Hédouin de Pons-Ludon, elle comprenait à cette époque trois branches et Louis Souyn, major au régiment royal d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, marié à Anne Lappy, aurait eu trois enfants :

I. — François-Joseph Souyn (né en septembre 1720, mort en juin 1790), seigneur du Cosson, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi ; il fut élu lieutenant des habitants en 1776 et réélu en 1785. Il était noble ; sa présence aux séances de l'ordre de la noblesse du bailliage de Reims en 1789 le prouvent suffisamment. Ses armoiries portaient : *d'or à trois lions de sable posés 2 et 1.*

De Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes, sa femme, il eut plusieurs enfants, dont :

Anne-Denis, né le 23 décembre 1768, qui fut l'émigré dont nous avons parlé plus haut : il fut fusillé le 9 fructidor an III (26 août 1795). Il avait donc vingt-sept ans en 1795 et était noble, malgré sa réponse à la Commission.

Joséphine-Angélique, qui épousa Louis de Penn, officier au régiment d'Esterhazy-Hussards. M. de Penn émigra seul, et en vertu de la loi relative au séquestre des biens d'émigrés, les scellés furent posés chez lui, à Reims, rue de Gueux, le 21 mars 1792. *(Archives de Reims. Émigrés.)* Sa femme divorça pour ne plus être astreinte aux mesures prises contre les femmes d'émigrés.

François-Joseph Souyn eut d'autres enfants, Antoinette-Marie-Anne et Robertine-Marie-Françoise qui épousa Jean-Étienne-Thomas de Cugnon, chevalier, seigneur d'Alincourt, Branscourt, etc. Souyn, le lieutenant, était un brave homme ; ses contemporains le disaient avare et souriaient en le voyant monté peu noblement sur un animal à longues oreilles qui l'aidait à rapporter les légumes de sa campagne.

II. — Denis-François Souyn des Tournelles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et gouverneur de la ville de Condom, était le second fils de Louis Souyn.

III. — Robert-Garlache Souyn de Taincourt, troisième fils de Louis Souyn, épousa Anne-Marie-Françoise Maillefer, dont il eut au moins deux enfants : l'un d'eux, Jean-Baptiste-André-Garlache, émigra et trouva *peut-être*, lui aussi, la mort à Quiberon, mais pendant la bataille.

En résumé, François-Joseph Souyn eut un fils, un gendre et un neveu au nombre des émigrés ; dans cette famille qui servait le roi depuis plusieurs générations, il est aisé de comprendre comment les enfants furent amenés à sortir de France.

P. G.

***

Un Chalonnais a Schœnbrunn. — Le drame de M. Rostand, *l'Aiglon*, que Mme Sarah Bernhardt va représenter ces jours-ci à Paris, remet de nouveau en scène la mystérieuse et attirante figure du duc de Reichstadt, fils de Napoléon Ier, ce jeune prince qui voulut qu'on lui donnât comme épitaphe : « Né roi de Rome, mort colonel autrichien. »

En 1814, le duc de Reichstadt avait été séparé de son père, qu'il ne devait plus revoir. Emmené en Autriche, le château de Schœnbrünn, aux environs de Vienne, lui fut donné comme résidence, et c'est là qu'il mourut à vingt-et-un ans, en 1832.

Avant M. Rostand, le duc de Reichstadt a été le héros de plus d'une pièce de théâtre, et l'on a gardé souvenir de l'une d'elles, le drame de Barthélemy et Méry, *le Fils de l'Homme*.

Les auteurs n'ont jamais manqué à mettre le jeune prince en relations avec quelque ancien officier français qui lui redisait les hauts faits des armées impériales.

Ce n'est pas là un personnage absolument de convention. Plus d'un ancien soldat de l'empereur fut admis auprès du jeune prince ; le maréchal Marmont, en de longs entretiens, lui fit le récit des grandes guerres d'Allemagne, de 1805 à 1809. Avant lui, un de nos compatriotes de la Champagne avait apporté à l'enfant impérial le souvenir des grandeurs évanouies, et c'était le général Hurault de Sorbée.

Hurault de Sorbée était né à Reims le 15 avril 1786 ; mais nous pouvons le considérer comme Châlonnais, car il fut élevé dans notre ville, où, pendant plusieurs années, son père fut ingénieur en chef des ponts et chaussées. Entre autres travaux, il reconstruisit le pont qui conduit du Jard aux allées de Forêt et qui s'est appelé longtemps le pont Hurault.

M. Hurault père aurait voulu que son fils entrât à l'Ecole polytechnique ; mais il était mort quand, après un examen qui le classait parmi les admissibles, le jeune Hurault de Sorbée préféra la vie active des armées au génie civil. Profitant de la recommandation de son examinateur, le célèbre Monge, il se fit recevoir à l'Ecole militaire de Fontainebleau. En 1806, il était sous-lieutenant au 13e de ligne, alors en garnison en Italie ; il fit la campagne de 1809 comme lieutenant de grenadiers dans l'armée du prince Eugène, prit part à cette marche victorieuse à travers la Carniole, la Carinthie, la Hongrie, assista à la bataille de Raab, et, le 5 juillet, se trouva avec les troupes qui devaient livrer le lendemain la bataille de Wagram. Cette bataille fut précédée, dans la soirée du 5, d'un combat assez malheureux pour nos armes, où le lieutenant Hurault fut gravement blessé d'un biscaïen à la cuisse gauche. Sa brillante conduite lui valut le grade de capitaine.

Il entra en 1813 dans la garde impériale, ce qui lui donnait le rang de major, et assista à toutes les grandes actions de cette campagne, ainsi qu'à celles de 1814.

Il eut l'honneur insigne d'être choisi par l'empereur pour faire partie du bataillon de l'île d'Elbe. A la même époque, sa femme, qui avait été attachée à la personne de l'impératrice Marie-Louise, suivait celle-ci à Vienne. Napoléon sut doublement gré au commandant de son dévouement à sa famille.

Quelques mois après, lorsque les ennuis de l'exil s'augmentèrent pour l'ex-empereur de son anxiété comme époux et comme père, voulant que Marie-Louise apprît jusqu'à quel point on oubliait que ces deux titres auraient dû être respectés en lui, malgré sa déchéance, Napoléon fit appeler le commandant de Sorbée ; c'était le 20 août 1814 :

— Hurault, lui dit-il, vous êtes amoureux de votre femme ; je vous offre de la revoir ; le brick l'*Inconstant* va appareiller pour Gênes, embarquez-vous ; Drouot vous remettra un passeport ; vous irez de Gênes à Turin, et de Turin à Aix près de Chambéry ; c'est là qu'est l'impératrice ; votre femme est avec elle, vous direz qu'aucune lettre ne me parvient, qu'il est bien cruel de me laisser sans nouvelles de mon fils, et que l'empereur d'Autriche ne devrait pas être complice de cet acte d'inhumanité. Vous trouverez auprès de Marie-Louise une espèce de geôlier, sous le titre de chevalier d'honneur, le général de Neipperg, mais vous y trouverez aussi le baron de Méneval et la marquise de Brignole, tous deux amis sûrs et dévoués. Vous viendrez me dire comment vous avez été reçu. Le brick vous attendra en conséquence dans la rade de Gênes.

Ce que Napoléon ajouta était confié au dévouement et au secret du commandant.

M. de Sorbée partit, et non sans quelques détours sur les routes, il arriva à Aix. Mais M. de Neipperg, que Napoléon n'avait pas tort d'appeler un geôlier, faisait bonne garde. Il fit arrêter le jeune officier, de concert avec les autorités locales, et le dirigea sur Paris. Là, le directeur général de la police, M. Beugnot, prit connaissance de ses dépêches, et en référa au roi Louis XVIII.

Défense fut faite à M. de Sorbée de retourner à l'île d'Elbe ; mais il eut l'autorisation d'aller rejoindre sa femme à Schœnbrünn, où l'impératrice s'était rendue dans l'intervalle.

Epoux et père, c'était à peine une consolation pour le malheureux messager de l'empereur, de pouvoir retrouver sa femme à la cour d'Autriche, quand il pensait au brick l'*Inconstant* qui l'attendait en vain dans la rade de Gênes, et à cette île d'Elbe où il se figurait que, ne le voyant pas revenir, on le comparait au corbeau de l'Arche.

M. Hurault de Sorbée traversa Châlons-sur-Marne pour embrasser sa mère, qui vivait encore, et se dirigea par Strasbourg sur Schœnbrünn. Là, il lui fut permis de résider et de visiter quelquefois le palais où le jeune roi de Rome l'appelait le *soldat de papa ;* mais, hors du palais, il s'aperçut que la police autrichienne ne le perdait pas de vue.

A la fin de mars, on apprit à Vienne le débarquement de Napoléon à Cannes. Le commandant Hurault ne doutant pas que, docile à la proclamation, « l'aigle ne volât de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame », n'eut pas de repos qu'il

n'eût obtenu de l'ambassadeur de France, M. de Talleyrand, un passeport de retour. Dans le trouble où la grande nouvelle jetait tout le monde diplomatique, il put s'en procurer un ; il fit même une partie de la route avec un courrier de cabinet ; puis ayant dû voyager seul, il se vit plusieurs fois arrêté, interrogé, relâché, jusqu'à ce qu'à Strasbourg le drapeau tricolore lui apparaissant sur la flèche de la cathédrale, il se félicita d'avoir eu foi à l'étoile de l'empereur.

A Strasbourg, il acheta une calèche, prit la poste jusqu'à Paris et descendit dans la cour des Tuileries. Quoiqu'il fût accouru en poste, l'aigle l'avait devancé ; les généraux Bertrand et Drouot le conduisirent immédiatement à Napoléon, avec qui il eut un long entretien. Des Tuileries, le commandant ne fit que traverser la place du Carrousel pour rejoindre ses camarades de l'île d'Elbe à l'*Hôtel des Braves*. Il obtint le grade de lieutenant-colonel, fut nommé officier de la Légion d'honneur et partit avec le 3e grenadiers pour les frontières de Belgique.

Le 18 juin, à Waterloo, il recueillit une compagnie de marins et de sapeurs qui était poursuivie par l'ennemi, et dégagea le capitaine Préaux qui la commandait. Il fit mieux que de sauver son frère d'armes : « Il me donna la place d'honneur à la première face de son carré », écrivait plus tard M. Préaux, reconnaissant envers celui qui ne l'arrachait à la mort que pour lui offrir l'occasion de l'affronter à ses côtés. Quinze ans plus tard, en Afrique, le capitaine Préaux, devenu colonel, devait payer à son frère d'armes la dette de Waterloo.

Dans cette même et fatale journée du 18 juin, M. de Sorbée fut gravement blessé à la mâchoire ; quand il fut guéri de sa blessure, il apprit que la Restauration l'avait rayé des cadres de l'armée. Il aurait pu prendre du service dans les Etats de Parme, attribués en toute souveraineté à Marie-Louise ; mais, quoique la guerre eût dévoré tout son patrimoine, Marie-Louise étant redevenue archiduchesse d'Autriche, il refusa d'endosser un uniforme étranger. Il ne voulut pas davantage que Mme Hurault de Sorbée restât au service de l'ex-impératrice.

Cependant quelques années plus tard, le ministre de la Guerre, maréchal Gouvion Saint-Cyr, rendit à Hurault de Sorbée le titre et l'emploi de chef de bataillon ; notre compatriote fit la campagne d'Espagne en 1823, et comme colonel au 34e de ligne, celle d'Alger en 1830. Devenu maréchal de camp, il termina sa carrière active dans le commandement du département de la Gironde.

Il mourut en 1851.

Quelque temps après l'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République, ce prince, à qui il avait été présenté, lui dit : « Général, l'empereur vous aimait comme son enfant, nous sommes donc comme en famille. »

Beaucoup d'articles ont été écrits dans la presse parisienne à propos de l'*Aiglon ;* on a réveillé bien des souvenirs historiques, mais ce n'est pas sans avoir commis plus d'une erreur. C'est ainsi que dans un article du *Figaro,* sur Schœnbrünn, il était incidemment question de l'archiduc Charles, « un des rares généraux, disait notre confrère, qui ne furent pas battus par Napoléon. »

Or, l'archiduc Charles ne se trouva que deux fois en présence de Napoléon : la première, c'était en 1797, il perdit la bataille du Tagliamento et dut se replier sur Vienne ; la seconde, c'était en 1809, Napoléon le vainquit à Abensberg et à Eckmühl et finalement à Wagram.

***

Histoire de quelques cloches du département de la Marne. — Dans son numéro du 14 juin 1899, le *Courrier du Nord-Est* a publié l' « Histoire de quelques cloches du département de la Marne » ; nous sommes heureux d'en donner aujourd'hui un complément dû aux longues et minutieuses recherches de notre dévoué collaborateur, et qui sera certainement intéressant pour un grand nombre de nos lecteurs :

AMBONNAY

L'histoire de cette paroisse du canton d'Ay a été publiée, en 1892, dans le Répertoire archéologique du canton. L'église a été décrite avec beaucoup de soin, mais les cloches et l'horloge ont été oubliées. C'est cette double lacune que nous nous empressons de combler.

1. L'an 1830, j'ai été bénite par M. Nicolas-François Paulus, curé de la commune d'Ambonnay, et nommée Marie-Joséphine-Elisabeth par M. Joseph-Alexandre Barancourt et par Mme Marie-Elisabeth-Augustine Mangin, épouse de M. Louis-Antoine Barancourt. — Cauchois jeune, de Champigneulle (Haute-Marne), fondeur.

2. L'an 1830, j'ai été baptisée avec ma sœur par M. François-Nicolas Paulus, curé de la commune d'Ambonnay, et nommée Marie-Hélaine-Augustine par M. Augustin Houry et par Mme Hélaine Vesselle, épouse de M. Jean-Louis Varlot ; MM. Louis-Antoine Barancourt, maire, et Louis-Félix Varlot, adjoint.

MM. Antoine Vesselle, Nicolas Boutillier, Claude Delamalmaison, Jean-Baptiste Barancourt, Basle Vesselle, Antoine Pierlot, Théodore Simon, Mme Guiset, MM. Louis Pierre et Louis-Jacques Merlin, instituteur.

3. L'horloge paroissiale résulte d'un don fait en 1879 par M. Nicolas Barancourt ; elle provient de la maison Duterne, de Damery. Il en existe une autre à l'extrémité opposée du village, où elle est également fort utile et plus rapprochée des vignes : c'est celle du superbe groupe scolaire.

BOURSAULT

La paroisse a trois cloches qui ont été descendues de leur ancienne demeure, il y a quelques années, lors de la reconstruction du clocher. Après plusieurs mois passés à la belle étoile, elles reprirent possession de leur nouvelle résidence.

Mais, soit qu'elles regrettassent leur liberté, soit tout autre motif, la plus grosse, qui aurait dû être au moins la plus sage, essaya, depuis cette épo-

que, de reprendre le grand air et de renouveler ainsi, en 1896, un *deux décembre*. Mal lui en prit, car elle ne réussit pas et tomba lourdement sur le premier plancher, laissant les sonneurs-carillonneurs dans le plus grand ébahissement, mais sans leur causer aucun mal.

Ces cloches ont été fondues en 1833 par MM. Barrard, de La Chapelle-Monthodon, et Cochois, de Châlons, sous l'administration de M. Petit, maire de Boursault.

La plus grosse, devenue sage avec l'âge, a été refondue à Vitry, sous l'administration de M. Lepigouché, maire. Elle a pour parrain et marraine M. le comte de Chevigné, propriétaire du château et du domaine de Boursault, et Mlle Anne-Victurnienne de Mortemart, devenue duchesse de Crussol et d'Uzès.

Il existe en outre, au château, une horloge monumentale, dont le joyeux carillon s'entend de tous les points du village et sert d'horloge publique pour les habitants.

IGNY-LE-JARD

Grâce à de sérieuses recherches, nous pouvons donner des détails précis sur les cloches de cette paroisse du canton de Dormans.

Les deux cloches actuelles ont été bénites par Mgr Meignan, évêque de Châlons, le 15 septembre 1866, et cette cérémonie imposante fut l'objet d'un compte-rendu qui fait honneur à la population autant qu'à son digne curé, M. l'abbé Thilloy, et au talent de l'auteur de l'article. Voir, à ce sujet, le *Bulletin du Diocèse*, n° 23, à la date du 29 septembre 1866, et le *Journal de la Marne* du 26.

Voici l'inscription gravée autour de la plus grosse de ces deux cloches :

L'an 1866, j'ai été bénite par Mgr René-Guillaume Meignan, évêque de Châlons, assisté de M. Louis Thilloy, curé d'Igny-le-Jard; M. Julien Bérat, maire ; Barrard, fondeur à La Chapelle-Monthodon, par Dormans (Marne). J'ai été nommée Clémence-Augustine par M. Clément-Félix Polge et Mlle Clémence-Stéphanie-Augustine Varoquier, fille de Mme Éliza-Victoire Lecocq, veuve Varoquier, de Dormans.

L'inscription de la seconde nous manque en ce moment ; elle sera publiée dans un prochain numéro de notre journal.

L'auteur de la Monographie historique d'Igny, continuateur du travail de M. l'abbé Fierfort, constate que la cloche unique de la paroisse, fondue en 1830, se nommait Nicole, qu'elle avait été bénite par M. Maingault, alors curé du lieu, et qu'elle avait eu pour parrain M. Charlot, dit Lecocq, alors maire de cette commune depuis 1818. C'est avec le métal de cette cloche, augmenté naturellement, que furent fondues les cloches actuelles, par suite d'un traité passé avec M. Barrard-Bertin, de La Chapelle-Monthodon, et les dernières de cet habile fondeur, dont le fils existe encore à Dormans.

Le même historien a rappelé également l'inscription de la maîtresse cloche, bénite le 30 juillet 1787 par M. Malette, curé du lieu, qui en fut le parrain avec Mme veuve Alexis Nicaise, née Jeanne-Victoire-Nicole Mignon, en présence des curés de Nesle et de Festigny, de Nicolas L'Emblet, Nicolas Evrat, Jean-Baptiste Bertin, commissaire de police, Pierre Robert, syndic, Claude Roulot, Jacques Nizet et autres.

PLIVOT (canton d'Avize)

Les trois cloches paroissiales ont des dates différentes : la plus petite date de 1821 et les deux autres de 1818. Leurs inscriptions, fort longues, ont été publiées dans l'année 1866, par M. l'abbé Barré, alors curé de la paroisse.

La plus grosse porte ceci : Louis XVIII régnant, le baron de Jessaint étant préfet de la Marne, j'ai été fondue à l'École royale des arts et métiers de Châlons, l'an 1817, pour la commune de Plivot. Pierre Laurent étant curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain Nicolas Pageot, maire, et pour marraine Marie-Anne Leclère, veuve Tausserat. Mon nom est Marie-Anne.

La moyenne eut pour parrain Joseph Fourny, adjoint, et pour marraine Marie-Anne Bonnard. Son nom est Joséphine, fondue aussi à Châlons, en 1818, à l'Ecole royale des arts et métiers.

La petite, fondue en 1821 par Cochois et Chevresson, de Châlons, eut pour parrain M. Varnier, Jean-Baptiste, doyen d'âge du Conseil municipal, et pour marraine Marie-Antoinette Harlin, épouse de Remy Varnier, qui la nommèrent Antoinette.

L'horloge paroissiale, qui provient également de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, comme celles de Chaumuzy, Fleury, Louvois, Tauxières, etc., date aussi de cette époque.

BOUZY (canton d'Ay)

Il ne reste aucun souvenir de l'ancienne cloche de cette riche paroisse, qui en possède actuellement trois, fondues à Vitry, par la maison Paintendre. Voici leurs inscriptions :

1. L'an de grâce 1875, le 8 juin, j'ai été bénite par Son Excellence Mgr Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, assisté de M. Louis Chardinal, curé de Bouzy, en présence de M. Amédée-Alexandre Vesselle-Barancourt et de dame Marie-Hélène-Philogène Barancourt, de Bouzy, qui m'ont nommée Alexandrine-Hélène.

Maire, M. Louis-Bazile Canot-Jeannet ; adjoint, M. Alexandre Vesselle-Barancourt ; membres du Conseil de fabrique, MM. Paillard-Sergent, Barnaut-Vesselle, Guillemette-Ruelle, Robert-Lebœuf et Robert-Cocteau.

2. L'an 1875, le 8 juin... en présence de M. Louis-Basile Canot-Jeannet, maire, et de dame Marie-Joséphine Choubat-Jacquinet, de Bouzy, qui m'ont nommée Marie-Louise-Joséphine.

3. La plus grosse porte ces mots : L'an de grâce 1875, le 8 juin... M. Charles-Barbe-Alfred Werlé de Montebello, de Reims, et Mme Marie-Clémentine de Chevigné, épouse de M. le comte Anne-Louis-Samuel de Rochechouard de Mortemart, demeurant à Paris, qui m'ont nommée Barbe.

(*Journal de la Marne.*) A. F.

***

M. POINSIGNON. — Nous extrayons du *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure* la notice suivante :

« M. Maurice Poinsignon, né à Metz le 6 mars 1814, est mort à Châlons-sur-Marne le 22 novembre 1899.

C'est à M. Louis Wiesener, l'éminent historien, décédé à la fin de 1898, son ami d'enfance, que devait revenir le soin de retracer cette longue existence.

Il échoit à un ami de moins vieille date, témoin des trente-huit dernières années de la vie de M. Poinsignon. Mais telle en est l'unité morale que la seconde moitié répond absolument à la première.

Voici donc ce que l'examen encore incomplet de ses papiers ajoute aux souvenirs d'une intime fréquentation.

Il était l'aîné des quatre fils du directeur d'une imprimerie de Metz.

Il fit ses études d'abord au Petit Séminaire, puis au Collège royal. Se vouant à l'enseignement, il débuta dans un collège communal de la Lorraine.

A vingt-et-un ans, il perdit en quinze jours, emportés par la fièvre typhoïde, deux de ses frères ; le troisième, officier d'infanterie de marine, revint mourir près de lui et de sa mère, à Châlons, en 1865.

En 1837, il entra à l'École normale pour en sortir agrégé d'histoire en 1840, et fut professeur d'histoire à Rodez, à Angers, puis à Grenoble.

Vers 1847, il interrompit sa carrière universitaire, ayant été appelé par l'amiral de Makau à faire à Paris l'éducation de son fils.

A cette éducation, terminée vers 1852, succéda, en 1853, celle du fils de M. Werlé, qui dirigeait à Reims la célèbre maison Clicquot, devenue la sienne, et fut longtemps maire de Reims, puis député sous l'Empire.

C'est ici qu'il faut parler de la valeur morale de M. Poinsignon. Elevé par une mère admirable, vraie femme forte selon l'Ecriture sainte, dans des principes religieux dont il ne dévia jamais, il traversa, sans atteinte à leur intégrité, l'Ecole normale en contact fraternel avec cinq promotions de camarades qui apportaient et conservaient chacun l'esprit de sa province et de son éducation. Les croyances, les caractères n'étaient pas les mêmes assurément, mais point de respect humain, égards mutuels entre les dissidents et liberté complète des convictions. Telle était en ce temps-là l'Ecole normale.

M. Poinsignon y trouva et connut des noms sympathiques, dont plusieurs sont devenus chers à l'Eglise : Olivaint, Pitard, Hernschein, Louis Lacroix, Vardière.

M. et Mme Werlé avaient donc rencontré en M. Poinsignon l'homme selon leur cœur pour l'instruction, mais surtout pour la formation du caractère de leur fils, M. Alfred Werlé. Cette tâche s'acheva avec un plein succès vers 1855. Il venait de perdre son père et rentra alors dans l'Université comme fonctionnaire administratif. Censeur au Mans et à Douai, inspecteur d'Académie à Montauban, puis à Châlons-sur-Marne à la fin de 1861.

Il y resta jusqu'en 1877, époque où il fut mis presque d'office à la retraite.

Comment il a rempli cette importante fonction ?

La réponse en sera donnée par toutes les administrations avec lesquelles il eut à traiter, par ses rapports au Conseil général, par

le Bulletin de l'instruction primaire, qu'il fonda, mais surtout par les instituteurs de ce temps, bons appréciateurs de sa bienveillance et de son esprit de justice.

Les témoignages de reconnaissance lui arrivèrent nombreux, non seulement pendant son administration, mais encore après qu'on n'eut plus rien à craindre de sa fermeté ni rien à espérer de sa faveur. Plusieurs y sont restés fidèles jusqu'à la fin.

A la crainte, il avait fait succéder la confiance, l'émulation de mieux faire, pour tout dire en un mot : il était aimé de son personnel. Son chagrin fut de voir ce bon esprit décliner et, à la fin, disparaître à peu près.

Rendu à la vie privée, il revint sur ses travaux d'histoire dont il reste à parler.

Il avait d'abord publié ses deux thèses de doctorat ès-lettres en 1846.

En latin il prit pour sujet : *Quid fuerit Illyricum ad usque Diocletiam tempora ;* en français : « Du nombre et de l'origine « des provinces romaines créées depuis Auguste jusqu'à Dio- « clétien. »

En 1856, ce furent deux volumes sous ce titre : *Origines de la société moderne ou Histoire des quatre premiers siècles du moyen âge.*

Grandement loués par M. Guignaut, ils n'eurent pas d'abord tout le renom qu'ils méritaient, soit à cause du vague du premier titre, soit parce qu'ils ouvraient une voie neuve, où d'autres l'ont suivi, en redressant bien des erreurs sur le rôle de l'Eglise sous les Mérovingiens. Mais justice a été rendue avant que parût la deuxième édition qu'il prépara, et ces volumes sont devenus rares et recherchés.

Après avoir publié une *Géographie historique de la Marne,* puis un grand Atlas cantonal du département, il entreprit une *Histoire de la Champagne et de la Brie* en trois fort beaux volumes in-8° (1886). — Lorsque la première édition en fut épuisée, il voulut améliorer cette œuvre monumentale, et il eut la satisfaction de terminer le troisième volume de la deuxième édition quelques mois avant sa mort.

On ne refera pas cet ouvrage de tant de conscience et de tant de labeur ; on pourra l'abréger, mais ce sera aux dépens de l'agrément que lui donnent les citations des chroniqueurs contemporains.

Son grand mérite est aussi dans son impartialité ; elle est telle que beaucoup de faux jugements y furent redressés, au scandale, pourrait-on dire, des préjugés en cours, notamment sur les guerres religieuses du XVIe siècle et sur le rôle de la Ligue en Champagne contre les calvinistes.

A M. Wiesener, qui s'en étonnait, il disait : « Est-ce ma faute

si on t'a faussé l'histoire ? Je n'ai fait pour la Ligue que ce que tu as fait pour Marie Stuart et le ministère du cardinal Dubois. »

Ce grand travail ne l'empêchait pas de satisfaire aux devoirs et aux relations de la vie civile et de charmer par sa correspondance l'intimité de quelques amis. L'estime publique dont il jouissait touchait à la vénération.

Toutefois, la plus belle œuvre de sa vie reste cette éducation privée et le lien qu'elle créa entre le maître et l'élève, si loin l'un de l'autre par la position sociale, mais si rapprochés par le cœur.

Honneur égal, à l'un d'avoir su inspirer, à l'autre d'avoir ressenti et conservé jusqu'à la fin une si vive affection. Leur correspondance en offre le vivant témoignage.

Pas une joie domestique, pas un deuil n'arrivait chez l'un que l'autre n'en éprouvât le contre-coup. A citer par exemple la lettre de condoléances que M. Poinsignon écrivit après la mort de M. Werlé père.

Une vie toute chrétienne ne pouvait qu'être couronnée par une sainte mort. Telle fut la sienne. Mais de ses obsèques il eut soin d'écarter tout discours et toute couronne, « n'appartenant qu'à Dieu, écrit-il dans son testament, de lui décerner celle qu'il espère de sa miséricorde ».

A. S.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES ASCENDANTS MATERNELS*

DU

Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle

CHAPITRE IV

Moët de Variscourt.

Jacques Moët, écuyer, licencié ès loix, fils de Guillaume et de Jeanne de Vieilmaisons, épousa Jacqueline Moët, fille d'Augustin, écuyer, seigneur de Variscourt[1] et de Remiette Cauchon : toutes filiations déjà données précédemment.

Augustin Moët était docteur en médecine, profession qu'il était permis d'embrasser sans déroger. Par son second mariage avec Charlotte Moët, fille de Guillaume et de Jeanne de Vieilmaisons, il devint le beau-frère de son gendre Jacques Moët. Il laissa à ce dernier la seigneurie de Variscourt, lorsqu'il mourut aux environs de 1535. Ci-dessous un résumé généalogique de cette branche, qui, par la famille d'Aspremont, confine à la maison d'Autriche.

1er *degré.*

Jacques Moët et Jacqueline Moët eurent au moins six enfants, que nous allons énumérer rapidement, en nous réservant d'y revenir plus tard.

1° Augustin Moët, écuyer, seigneur de Variscourt, époux, vers 1570, de Maux Tavernier, des vicomtes de Crécy[2]. Il eut un fils, Claude Moët de Variscourt, qui suivra, et une fille, Marguerite, encore existante en 1598, dont on ne sait rien.

* Voir page 226, tome XII de la *Revue de Champagne.*

1. Petit village du Laonnois.

2. Louis Moët, ascendant des Moët de Romont, épousa Anne Tavernier, apparemment de la même famille. Quant à Maux, elle était fille de Louis Tavernier, écuyer, vicomte de Crécy-au-Mont, prévôt de Laon, et de Catherine de Vallenjelier. (Renseignement dû à l'obligeance de notre érudit cousin M. A. de Puisieux.)

2° Jacques Moët, écuyer, sgr. de la Bertoche[1], époux de Dlle N... de Paris[2].

3° Agnès Moët, femme de Barthélemy Férêt, écuyer, sgr. de Gueux, des sgrs. de Montlaurent.

4° Jeanne Moët, épouse de Claude Lescot.

5° Marguerite Moët, femme de Jacques de Martigny[3], avocat, fils d'Antoine et d'Élisabeth Ambelin.

6° Marie Moët, femme de Charles Petit.

Nous devons enfin faire remarquer l'existence de Jeanne Moët, mariée avant 1579 à Nicolas Férêt, sgr. de Ludes. Le mariage d'Agnès avec Barthélemy Férêt nous induit à supposer que Jeanne était sœur d'Agnès, et Nicolas frère de Barthélemy : pure hypothèse qu'il resterait à prouver.

2e *degré.*

Claude Moët de Variscourt, gentilhomme ordinaire de la bouche du roi et commandant du régiment de Marillac, fils d'Augustin et de Maux Tavernier, épousa : 1° Marie de Scifame, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Charlotte d'Aspremont, *grand'tante de Charles IV, duc de Lorraine*[4]. Claude, né en 1571, mourut commandant de la citadelle de Verdun avant 1630, laissant un fils unique, Claude-François Moët, né en 1617. Quant à Charlotte d'Aspremont, nous la verrons tester en 1635.

3e *degré.*

Claude-François Moët de Variscourt décéda sans alliance à Bar-le-Duc, à son retour de l'arrière-ban, en décembre 1635.

Ainsi s'éteignit la branche de Variscourt, au moment où,

1. La Bretèche, paroisse de Saint-Martin-en-Brie.

2. Jacques Moët eut de ce mariage Jacques Moët, 2e du nom, sgr. de la Bertoche et Vély, qui épousa Dlle N... de Roual. Elle était veuve en 1639 et eut 4 enfants :

1° N... Moët, femme de Claude Langlois, écr, sgr. de Chevigny.

2° Jeanne Moët, 1re du nom.

3° Jeanne Moët, 2e du nom.

4° Marguerite Moët.

3. Regnauld de Martigny fut archevêque de Reims en 1126.

4. Dom Calmet, qui donne tout au long la filiation de la maison d'Aspremont, la commence au VIIe siècle, en énonçant au 1er degré le mariage de Sigisbert, des comtes de Verdun, avec Bertille, des princes de Metz. Les principaux droits régaliens des barons d'Aspremont, reconnus par sentence impériale vers 1250, consistaient à anoblir les roturiers, les décorer de titres militaires, créer des notaires pour instrumenter dans tout l'empire, légitimer les bâtards, etc.

par son alliance avec la maison d'Aspremont, elle venait de s'illustrer et de s'ouvrir le chemin des honneurs.

Les circonstances qui déterminèrent le mariage de Charles IV avec Marie-Louise d'Aspremont, fille de Charles, baron de Nanteuil (ce dernier, neveu de Mme de Variscourt), sont trop curieuses pour que nous ne fassions pas une courte analyse du récit du marquis de Beauvau, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

« Pour recouvrer son comté d'Aspremont, Mr d'Aspremont de Nanteuil avait fait la guerre à Charles de Lorraine, et repris le château d'Aspremont, Bouconville et Mussey. Mais alors intervint le traité de Marsal, qui l'obligea à restitution, sauf à recourir en justice contre Charles et aussi contre un autre concurrent, le comte de Linange, qui se prétendait possesseur de droits sur ce comté. Ruiné par les frais de ses campagnes, Mr d'Aspremont était en mauvaise posture pour poursuivre, lorsque, muni d'un sauf-conduit, il se décida à aller à Nancy avec sa femme et sa fille. Immédiatement, le duc Charles tomba amoureux de cette dernière. Il fut agréé et fixa ses noces au jour de la St Charles, son patron. Ce jour-là, rempli encore d'irrésolution, il ferma rigoureusement sa porte ; mais Mr, Mme et Melle d'Aspremont la forcèrent. En désespoir de cause, il argua de l'absence de son curé : Merlin, homme d'affaires du comte d'Aspremont, y suppléa en faisant appeller le vicaire du curé. Ainsi, en dépit de tous les obstacles, fut célébré ce mariage, que le duc porta à la connaissance du public quinze jours après. »

(Mémoires du marquis de Beauvau, concernant ce qui s'est passé de plus mémorable sous le règne de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, pages 263 et suivantes.)

Charles d'Aspremont, beau-père de Charlotte Moët de Variscourt, avait eu de sa première femme, Bonne d'Orgeault, un fils, aussi nommé Charles, qui passa vingt-cinq années de sa vie chez les Turcs, testa le 29 février 1640, et mourut centenaire.

Après avoir étudié la parenté des Variscourt avec la famille d'Aspremont, nous passons à celle qui les relie également avec La Fontaine, notre immortel fabuliste.

Comme nous venons de l'écrire, Marie Moët épousa Charles Petit, procureur du roi à Châtillon-sur-Marne. En compulsant les registres paroissiaux de cette commune, M. Pellot a mis au jour des actes qui se rapportent à Charles Petit et à Marie Moët ; nous prenons la liberté de les copier sur sa notice, *Le Petit de Richebourg :*

« 22 may 1597. Claude, fille de noble homme Mre Charles Petit, procureur du roy, et de Damoiselle Marie, sa femme.

Jacques Mouët, escuyer, sieur de la Bretaigne [1], parin, et Damoyselle Janne Mouët, vesve de deffunct Me Claude Lescot, demte à Reims, marine. »

« 22 juillet 1598. Louys, fils de noble hõme Charles Petit, procureur du roy, et de Damoyselle Marie, sa femme ; Me Arthus Petit, parin, et Damoyselle Nicole, femme de Monsr le lieutenant le Dieu, marine. »

« 1604, du 19 septembre. Anne, fille de noble homme Charles Petit, procureur du roy, et Damoyselle Marie Mouët, sa femme. Noble Homme Adrian de Barillon, escuyer, sgr. d'Anthenay, thrésorier général en la généralité de Soissons, parin, et honoré Dame Anne Camus, femme de honoré seigneur Messire Claude Pinart, chevalier, vicomte de Comblizi, marine. »

« 21 may 1606. Agnès, fille de noble homme Charles Petit, procureur du roy, et Damoyselle Marie Mouët, sa femme. Claude Mouët, escuyer, seigneur de Wariscourt, parin, et Damoyselle Agnes, vesve de deffunct Barthelemy Feret, sgr. de Gueux, marine. »

Une ligne, laissée en blanc par le scribe de Châtillon, était réservée pour les noms et titres du mari d'Agnès Moët, et nous suppléons à cette omission trois fois séculaire.

« Le 23 octobre 1623. A esté baptisé Lié, fils de Lié Petit, escuyer, seigneur de Heurtebize, et de damoiselle Marie Carré. Le parin Charles, fils de Me Jean Charlot, conseiller au siège présidial, à Reims ; marine Damoiselle Agnès Petit, fille de noble homme Charles Petit, procureur du roy au siège de Chaon. »

Les registres paroissiaux de Reims fournissent aussi un acte intéressant :

« 1633, 11 janvier. Baptême de Charles, fils de Luc Petit ; parain : Me Louis Hericart, lieutenant à la Ferté Milon. Maraine : Marie Moët, vefve de Charles Petit, vivant escuyer, procureur à Châtillon-sur-Marne. »

(St Pierre de Reims.)

Louis Héricart avait épousé Agnès Petit, née le 21 mai 1606 de Charles Petit, déjà nommé, et de Marie Moët ; c'est le père de Marie Héricart qui, le 11 novembre 1647, devint la femme de La Fontaine.

Marie Moët était donc, si l'on peut s'exprimer ainsi, la belle-grand'-mère de l'admirateur de Baruch.

1. La Bretèche.

Nous avons nommé plus haut Claude Lescot, époux de Jeanne Moët et beau-frère, par conséquent, de la femme de Charles Petit. Notre *Chartrier familial de Bussy d'Ogny* renferme, en date de 1564, une pièce qui le concerne :

1° Eschange entre Guillaume de Bussy, escuyer, seigneur d'Ogny, Rougnac en Tardenois, et chastel du Plessier, bail et marit de damoiselle Aimée de Louvain, d'ung costé, et d'aultre Pierre de Bussy, frère audict seigneur, escuyer, demeurant à Reims, hōme d'armes des ordonnances du Roy soubz la charge du Duc de Bouillon. Ledict Guillaume cède audict Pierre, en eschange de tous les droicts seigneuriaux d'Ogny, une maison scize à Reims, en la rue Saincte Marguerite, tenante d'une part à la maison de Saincte Marguerite, et d'aultre à la chartrerie de Sainct Symphorien, en la seigneurye de Monsgr l'Archevesque et Duc de Reims, franche de touttes charges, excepté de sa part des fraiz du Sainct Sacre du Roy, nostre Sire, quant le cas y eschiera. Faict et passé le neufiesme jour d'avril, l'an mil cincq cens soixante et quatre, après Pasques, par devant nous, notaires royaulx, Delaval et Rogier.

2° Vente immédiate dudict immeuble faite par Pierre de Bussy à *Claude Lescot,* advocat, demeurant à Reims, qualifié de « honnorable homme et saige maistre, docteur èz droict », moyennant et parmi le prix et sōme de dix huict cens livres tournois, laquelle sōme ledict vendeur a eu et receu content en testons du Roy et douzains comptez et nombrez ; dont dévesture et vesture faictes par devant nous nottaires, audict jour, neufiesme avril 1564.

Signé : DELAVAL.
ROGIER.

Agnès Moët, épouse de Barthélemy Féret, écuyer, seigneur de Gueux, en eut deux enfants : Claude et Huberte.

Quant à Marguerite Moët, épouse de Jacques de Martigny, avocat au présidial de Laon, nous allons constater que le 27 juin *1572*, elle avait un fils, Antoine de Martigny, âgé de 25 ans.

Telle est, d'après nous, la véritable filiation de la branche de Variscourt ; on trouvera ci-dessous le résumé des documents que nous avons pu réunir à son sujet, documents qui ont servi de base à notre travail.

8 janvier 1521. Bail par Mre Augustin Moët, docteur en médecine, à P. Bourgeois, vigneron à Villedommange, d'une maison et d'une pièce de vigne de 13 hommés, sises audict Villedommange, moyennant 6 livres pour la maison et 4 livres pour la vigne.

(Pierre ROGIER.)

1er août 1531. Honorable homme et saige Maistre Jacques Moët, escuyer, licencié ès loix, et damoiselle Jacqueline Moët, sa femme, demeurans à Reims, déclarent avoir receu de noble homme et saige Maistre Augustin Moët, docteur en médecine, sieur de Wariscourt, père de ladicte Jacqueline Moët, par les mains de dlle Charlotte Moët, femme dudict Maistre Augustin, la somme de 200 livres tournois restans à payer de la somme de 1,200 livres tournois ; de laquelle somme ledict Maistre Augustin Moët estoit tenu en traictant le mariage dudict Maistre Jacques Moët et sadicte femme, et aussy par le testament de feu damoyselle Remiette Cauchon, vivante femme en premières nopces dudict Mtre Augustin Moët, et mère d'icelle damoyselle Jacqueline, pour les causes contenues audict testament, pour employer par ledict Mtre Jacques Moët ladicte somme de 200 livres tournois avec autres 300 livres tournois, qui est la moictié de 600 livres tournois, qu'il a receu dudict Maistre Augustin le 24 avril dernier passé.

(Rogier.)

1535. Le sieur Jacques Moët, escuyer, sieur de Wariscourt, veut construire une maison au Marché au bled, royé Mre Regnault Cauchon, doyen de l'Église de Reims, et Nicolas Oudin, faisant le coing du marché.

(Registres du Buffet, fol. 205.)

1552, le 25 septembre. Jacques Moët, escuyer, sieur de Wariscourt, avant la guarde noble de Aymée Moët, fille de feu Baulde Moët, et de demoiselle Anne Fillette, sa mère.

(Rogier.)

1561, 26 mars. Bail d'un estail à vendre chair, sis en la Grande Boucherie de Reims, par Augustin Moët, escuyer, sieur de Wariscourt, demourant à Reims, en son nom, et se portant fort de ses frères et sœurs, héritiers de feu demoiselle Agnetz du Molinet, vivante vefve de feu Maistre Jehan Cauchon, sieur de Verzenay.

(Jehan Rogier.)

1572, le 16 décembre. Jacques Moët, escuyer, demeurant à la Haulte Maison, paroisse de Saint Brice, vend à Gérard Damez, faiseur de pains d'epices, une maison devant le portail Sainct Jacques, moyennant 250 livres tournois.

(Rogier.)

1572, le 27 juin. Anthoine de Martigny, advocat au Présidial de Laon, âgé de 25 ans, logé en l'hostel du Saumon, procureur fondé de Marguerite Moët, sa mère, vefve de Mre Jacques de Martigny, advocat audict siège... (constitution de rentes).

(Thomas Rogier.)

1578, le 26 avril. Barthelemy Feret, escuyer, seigneur en partie

de Gueux, y demeurant à présent, marit de Agnetz Moët, fille de Jacques Moët, escuyer, seigneur du Godard[1].....

(Jean Rogier.)

1596, le 10 août. Claude Moët, escuyer, sieur de Wariscourt et du Godard en partie, âgé de 25 ans, demeurant audict Wariscourt, et Jesson Delabre, laboureur à Cauroy les Hermonville (au sujet de réparations de la maison et moulin dépendant de la seigneurie du Godard).

(Roland.)

1598, le 17 janvier. Claude Moët, escuyer, sieur de Wariscourt et du Godard, gentilhomme ordinaire de la Bouche du Roy, âgé de 25 ans passés, et dame Marie de Scifame, sa femme, vendent à Jacques de Bezannes, escuyer, seigneur de Taissy, y demeurant, la moitié en un quart et deux neuviesmes en un quart et à partir par indivis du fief de Clicquot, et Beaumont, sis audict Taissy, escheus audict sieur de Wariscourt, tant de la succession de feu Mre Jacques Moët, son grand-père, que par eschange qu'il a fait avec delle Jehanne Moët, sa tante, vefve de Mre Claude Lescot, que de Demoiselle Marguerite Moët, sa sœur.

(Augier.)

1598, le 17 juin. Claude Moët, escuyer, seigneur de Wariscourt et du Godard, demeurant à Wariscourt, estant à Cormissy, vend à Mre Nlas Boudin, grenetier du grenier à sel de Cormissy, une maison sise audict Godard avec grange, estables, en partie fondues, et ung molin avec la chaussée qui passe au devant de ladicte maison, appelée la maison du Godard, et tous ses droicts en la terre et seigneurie du Godard, à luy escheus de la succession de Jacques Moët, son ayeul paternel, et par donation de Jeanne Moët, sa tante, vefve de Mre Claude Lescot, à charge par ledict vendeur de demeurer quitte envers l'achepteur de deux cens escus qu'il luy debvoit.

(Roland.)

1630, le 17 janvier. Delle Charlotte d'Aspremont, veuve de Claude Moët, seigneur de Variscourt, dame en partie de la seigneurie d'Aire les Balehan, demeurante audit Variscourt, recognoit par ces présentes tenir en fief de Msgr le Duc de Mantoue, de Montferrat, Nivernois, Rethellois, etc., ladite terre et seigneurie d'Aire pour la part qui luy appartient cy après desclarée :

.....

.....

Et est la part que ladite demoiselle prend en tout le revenu de ladite terre affermée pour le présent 20 livres d'argent et deux chappons.

(Roland.)

1. Le Godard était un fief de la paroisse de Cauroy-lès-Hermonville.

30 juillet 1627. Noble Homme Anthoine de Martigny, cons^ler du roy, maistre des eaux et forêts du Baillage de Vermandois, dem^t à Laon, mandataire de dam^elle Marguerite Moët, veuve de noble Homme Me Jacques de Martigny, avocat en parlement, dem^t à Laon [1], vend à François de Beffroy, écuyer, sieur de Crèvecœur et Sausseuil en partie, dem^t audict Crèvecœur, divers immeubles au terroir d'Amagne.

Signé : PAUFFIN et BARTHÉLEMY, notaires à Rethel.

La communication de cette pièce nous a été faite par M. Pellot.

1633, le 30 novembre. Testament de Agnetz Moët, vefve de Barthelemy Feret, seigneur de Gueux..... Veult estre inhumée en l'église Sainct Symphorien de Reims, où est feu Monsieur de Gueux, son marit.

(François COPPILLON.)

1635, le 31 décembre. Testament de Charlotte d'Aspremont, veuve de Claude Moët, sieur de Variscourt, malade, en la maison de Mre Jehan de Bourgongne, procureur de l'Archeveché, rue de Coursalin.

Désire estre inhumée en l'église de Variscourt, attenant le tombeau de son mari, à costé du Lutrin.

Laisse à l'église de Variscourt 30 livres pour achapt d'ornemens, une coupe d'argent doré, et une escuelle d'argent, pour estre converti en un calice, dont les coustres auront soin, et qui sera ressuré au chasteau pour sa conservation.

Ses exécuteurs testamentaires sont Jehan et Daniel de Bourgongne.

(P. AUGIER.)

1636, le 4 janvier. Charlotte d'Aspremont, vefve de Claude Moët, escuyer, sieur de Variscourt, tutrice de feu Claude-François Moët, fils dudict deffunct et d'elle, et Anthoine de Martigny, seigneur de Bernancourt, lieutenant particulier au présidial de Laon, procureur de Marguerite Moët, sa mère, vefve de Jacques de Martigny, advocat en la cour du Parlement, font une transaction pour éteindre un procez relativement à la seigneurie de Variscourt.

Les registres paroissiaux de Reims donnent aussi des actes relatifs aux Variscourt :

1. Antoine d'Espinoy et ses frères, enfants de feu Louis d'Espinoy, sieur de Chavignon, du Fay en partie, etc., et de feu damoiselle *Jeanne de Martigny*, furent tous confirmés dans leur noblesse... par lettres du 4 septembre 1606, registrées le 1er décembre suivant. (*Dictionnaire de Lainé*, tome Ier, page 396.)

1589, le 2 septembre, ont été parrain et marraine Claude Lescot, docteur ez droict, et Jehanne Moët, sa femme.

(St Pierre.)

1590, le 6 juillet. Baptême de Claude, fils de Barthelemy Feret, escuyer, seigneur de Gueux en partie, et de Agnetz Moët. Parrain : Claude Moët, escuyer, sieur de Variscourt. Marraine : Jehanne Moët, femme de Mre Claude Lescot, advocat.

(St Symphorien.)

1591, le 27 octobre. Baptême de Huberte, fille de Barthelemy Feret, et de Agnès Moët.

(St Symphorien.)

1579, le 31 juillet. Baptême de Adrian, fils de Jehan Thomas. Parrain : Adrian de Rooche, gentilhomme, fils d'un conseiller d'Anvers. Marraine : Jehanne Moët, femme de Nicolas Feret, seigneur de Lude en partie.

(St Hilaire.)

Jacques Moet, écuyer, fils de Guillaume et de Jeanne de Vieilmaisons. — **Jacqueline Moët de Variscourt, fille d'Augustin, écuyer, Docteur en médecine, et de Remiette Cauchon.**

- 1° Augustin Moet de Variscourt = Maux Tavernier, des V^tes de Crécy.
  - 1° Claude Moët de Variscourt épouse : *a.* Marie de Spifame ; *b.* Charlotte d'Aspremont.
    - Claude-François Moët de Variscourt (1617-1635) mort sans hoirs.
  - 2° Marguerite Moët de Variscourt.
- 2° Jacques Moet de la Bertoche = N... de Paris.
- 3° Agnès Moet = Barthélemy Feret de Gueux.
  - Jacques Moët de la Bertoche = N... de Roual. D'ou des filles seulement (dont Mme Langlois de Chevigny).
- 4° Jeanne Moët = Claude Lescot.
- 5° Marguerite Moët = Jacques de Martigny.
- 6° Marie Moët = Charles Petit (aïeuls de la femme de La Fontaine.)

(*N.-B. — Jeanne Moet, femme de Nicolas Féret, sgr. de Ludes en 1579, peut-être sœur d'Agnès Moët ?*)

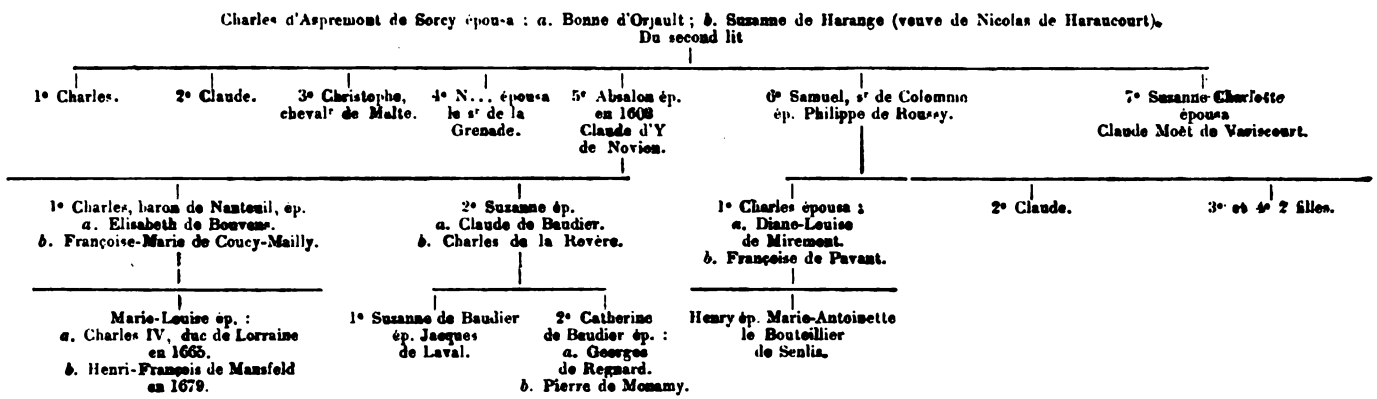

Tableau de la parenté de Charlotte Moët de Variscourt, née d'Aspremont, avec Marie-Louise de Lorraine (d'après M. le comte de Bony de Lavergne.)

CHAPITRE V

Nicolas Moët.

I. — Mariage avec Guillemette de l'Hospital.

Nicolas Moët, fils de Philippe et de Jeanne Bourgeois, continue la descendance.

Par contrat de mariage, daté du 20 mai 1545, il épousa Guillemette de l'Hospital, veuve de Germain le Florinier ; de son premier lit, cette dernière avait trois enfants : Thomas, Pierre et Roberte le Florinier.

« Contrat de mariage, signé Augier et Vauronard, entre Nicolas Moët, escuyer, procureur du roy au Baillage et siège Présidial de Reims, et Guillemette de l'Hospital, par lequel il est stipulé que le survivant des conjoints emportera les meubles, à charge des dettes, suivant la coutume de Reims, gardée entre les Nobles. »

La famille de l'Hospital, des sgrs. des Grandes-Loges, la Chapelle et Castel, est célèbre dans l'histoire de Châlons. Dans le courant du XVIe siècle, elle fournit à cette ville trois capitaines royaux.

Un ascendant de Guillemette habitait Reims au XVe siècle, et fit des acquisitions sur le terroir de Rosnay [1], acquisitions que Nicolas Moët posséda ensuite du chef de sa femme. La coïncidence des prénoms et la vraisemblance des dates nous font supposer que Guillemette de l'Hospital était petite-fille de Guillaume, qui figure dans l'acte suivant :

A tous ceulx..., Rogier Lequeux, mayeur de Ronnay en la Terre, juridiction et seigneurie de Monsgr Jehan de Mirmont, escuier dudict Ronnay en partie, salut. Savoir faisons que par devant nous, en la présence de Jehan Gauchet et Remy Fersenault, eschevins....., furent présens Raulin Chaillot et Maresson, sa femme, demrs aud. Ronnay... et recongneurent lesd. conjoingz avoir vendu et ont vendu à honorable homme Guille de Lospital, md, demt à Reims, un quartel de terre séant aud. Ronnay en lieudict en Coulommier, royé les hoirs Philippot le Chaudrelier d'une part....., etc. Scellé de notre scel, duquel nous usons, et avons acoustume user en lad. mairie. Ce fut faict et passé le 17e jour d'aoust, l'an mil.

R. Lequeux.

1. La pièce ici mentionnée provient du Chartrier du château de Rosnay, que notre cousin, le colonel vicomte de Breuil, issu des Moët de Dugny, a eu l'extrême obligeance de mettre à notre disposition.

A noter ici un fait bien rare heureusement pour les historiens ! Rogier Lequeux a oublié de dater son acte, et sa plume s'est arrêtée à l'an mil ! Mais l'écriture est notoirement du xve siècle ; de plus, les Miremont n'ont quitté l'Auvergne pour la Champagne qu'en 1350. Enfin, pour préciser davantage, nous avons à Belleaucourt le portrait de notre arrière-oncle, Jean II de Miremont, baron de Gueux et sgr. de Rosnay, avec la date de 1480 : l'achat de Guillaume de l'Hospital doit donc bien se rapporter à la seconde moitié du xve siècle.

Nicolas Moët augmenta d'ailleurs la propriété de Rosnay, qu'il tenait de sa femme :

1° En 1560, il acheta l'emplacement du château actuel ;

2° Six mois après, il s'y agrandit d'une nouvelle maison ;

3° En 1564, il se rendit acquéreur de bois sur le même terroir ;

4° En 1577, il y acheta encore une maison.

19 mars 1560. — Comparurent noble homme Nicolas Moët, procureur du roy, et Jehan Novisse, sergent royal en l'élection de Reims, et Marie Barenger, sa femme,... les parties font entr'elles les eschanges qui ensuivent : led. Moët transporte auxdits Novisse deux maisons soubz ung mesme toict, assise à Reims rue de Portemars, tenant aud. Moët et à M^tre Jehan Cadart... et lesd. Novisse transportent par ces présentes aud. Moët une aultre maison, chambres, cuisine, grange, court devant, jardin derrier, assise à Ronnay, lieud. à la Grande Rue, tenant à la maison presbiteralle dud. Ronnay, en la sgrie du Chappre de l'esglise Nostre Dame de Reims [1].

BONNESTRAYNE.

30 oct. 1560. — Comparurent Gérard Foret, m^d, et dame^lle Marye le Flourinier, sa femme, dem^t à Reims... et vendent à Dame^lle Magdelaine le Flourignier, vefve de M^tre Louys Hocart, vivant prévost pour le roy à Ste Menehould et sieur de Vienne-la-Ville, dem^t aud. Reims, une maison sise à Ronnay, lieud. à la Grande Rue, tenant à M^tre Nicol. Moët....., etc.

(Suit l'énumération des terres qui composèrent depuis la « Cense de Rosnay ».)

BAILLET.

1. C'est sur l'emplacement de cette maison qu'a été construit le château actuel de Rosnay, dont l'ancien château et maison forte n'est plus qu'une simple ferme. Voilà donc près de quatre siècles que la terre de Rosnay n'a changé de mains que par héritage, en passant successivement des l'Hospital aux Moët, puis aux Sahuguet de Thermes, et enfin aux du Hamel de Breuil.

Gérard Foret est appelé Gobert Forret dans un acte du 3 février 1567, où sa veuve, Marie le Florinier, vend à Nicolas Moët de Brouillet une autre maison, située à Rosnay, en la Grande Rue, près de l'église.

17 febvrier 1564. — Je, Pierre Lambin, vigneron dem^t à Germigny, vends à Honor^e Homme Maistre Nicol Moët, licencié ès loix, procureur du roy, une pièce de bois au terroir de Rosnay, lieudit en Hazin..., etc.

Pierre Lambin,
De Foigny,
Delamarche.

26 avril 1577. — Furent pns Thévenin de Montguyot, sgr. de Bruyères et Anne le Faure, sa femme, demourans aud. Bruyères, et ont vendu à Noble Homme Maistre Nicolas Moët, licencié ès loix, advocat dem^t à Reims, une maison, court, jardin, et ung aultre jardin faisant renhache au villaige de Ronnay, lieudict à la Rue de Boymont, appartenant aud. achepteur de feu maistre Odo le Goix, bredant au jardin des Coulommiers ; en la sgrie du chappitre de l'esglize Nostre Dame de Reims ; moyennant et parmi la somme de huict vingtz livres tournois, et lad. Dame^lle Anne le Faure confesse avoir receu la somme de six livres tournois pour ses esplingues.

Leclerc.

Le chartrier du château de Rosnay nous apprend le partage de la terre entre les enfants de Guillemette de l'Hospital, tant du premier que du second lit :

Premier lot des 6 lots des heritages d'acquests faits par deffuncts Maistre Nicolas Moët, procureur du roy au siège présidial de Reims, et Dame^lle Guillemette de l'Hospital, sa femme, auparavant vefve de feu Germain Florinier... et héritages de naissance ..... pour en appartenir, par le sort d'iceux, trois lots aux trois enfants desd. deffuncts Moët et de l'Hospital, un aux enfans de feu Thomas Florinier, un autre aux enfans de feu Pierre Florinier, et l'autre aux enfans de feu Robert Florinier ; enfans du premier mariage d'icelle deffuncte de l'Hospital.

Premier :

La grande cense dud. Ronnay, venant du naissant de la deffuncte, estimée huict cens esculs sol.

Etc.....

(Collationné à l'original par Leleu et Bretaigne, le 23 octobre 1666, sans indication de date pour cette pièce de partage.)

19 mars 1581. — Fut présent noble homme maistre Nicolas

Moët, licentié ès loix, et recongnut avoir baillé à tiltre de louaige à Pierre Chemin, lab^r, dem^t à Ronnay, une maison, granges, estables, court, jardin derrière, sise à Ronnay, rue de la Fontaine, au dessoubz de l'église, tenant aud. bailleur d'une part, et à Jehan le Conte ; et quatre vingt septiers de terres.

Signé : Rogier.

II. — Achat de Brouillet.

En 1555, Nicolas Moët et Guillemette de l'Hospital achetèrent à Pierre de Thuisy le fief de la Bouvrie de Brouillet. Nous croyons devoir remonter aux antiquités connues de cette seigneurie, qui fut si longtemps l'apanage héréditaire de la maison Moët, et sur laquelle le chartrier de Belleaucourt renferme un dossier assez complet.

Fief de la Bouvrie de Brouillet.

Le fief de la Bouvrie consistait en une maison dite anciennement la maison de la Bouvrie (aujourd'hui « le château de M. de Brouillet »), dont relevaient une partie des droits seigneuriaux du village de Brouillet, situé à deux kilomètres du village plus important de Crugny. Ce fief mouvait de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, qui possédait la justice du lieu de temps immémorial. En 1040, Guy de Châtillon abandonna à cette abbaye le patronage et les dîmes de Crugny, et Philippe Ier confirma cette donation en 1090. Dans d'autres actes, on voit souvent la seigneurie de Brouillet dépendre de celle de Crugny [1]. Il est donc vraisemblable que Brouillet ait fait partie de la donation en question, et que ses habitants aient, dès cette époque reculée, « expérimenté s'il faisait bon vivre sous la crosse ». En tout cas, les archives de la Bibliothèque de Reims établissent que l'abbé de Saint-Remy était seigneur haut justicier de Brouillet dès l'année 1154.

Le premier possesseur connu du fief de la Bouvrie est Pierre Noirmans de Crugny, écuyer. En 1297, il fit acte de foi et hommage à l'abbé de Saint-Remy, en détaillant les divers droits féodaux, à lui dûs par les habitants, et en se déclarant

1. La famille de Beaufort a possédé quelques biens à Crugny : « Le 1er décembre 1457, fut présent noble homme Robert de Beaufort, escuyer, seigneur de Séry en Portien, donataire de damoiselle Isabelle, Dame de Courlandon, vefve de Jehan Montaillié de Courtagnon ; lequel vend à Mre Nicol Robillart, abbé de Sainct Remy de Reims, dix huict arpens de bois au terroir de Crugny, lieudict le Bois de Caille, moienant la somme de 66 livres tournois. » — Crugny vit naître un historien qui eut son heure de célébrité : nous voulons parler du fameux abbé Vély.

l'homme lige du seigneur abbé ; cela en présence de Baudouin de Condé, Henry de Laon, Jacob, curé de Cortizy, etc. L'hommage lige obligeait le vassal à suivre le suzerain en guerre sans limite de temps ; de plus, si le suzerain commandait lui-même ses troupes, le service du vassal devait aussi être personnel.

ACTE DE FOY ET HOMAGE DU FIEF DE BROUILLET.

1297.

Anno Dni 1297, feriā quartā post Oculi mei intravit et fecit homagium de ore et manū Petrus dictus Noirmans de Crugny, armiger, in manu Domini Reverendi Abbatis Monasterii Sancti Remigii Remensis ; et denuntiavit se tenere in feodo ab eodem Abbati, videlicet : quòd quilibet manens, panemque et focum suum tenens in ville de Bruillet tenet[ur] et debetur Domino Abbati et dicto Petro Noirman insimul in unum sextarium avenæ, quolibet anno, medietatem ad rasū et medietatem ad cumulū, et unam gallinam, et tres denarios turonenses ; itâ quòd ista sunt solvenda in die festo Sancti Remigii, in Capiti Octobris ; et in istis habet Dominus Abbas medietatem, et ipse Petrus aliam medietatem ; item tres denarios turonenses solvendos quolibet annodie festo Natali Domini ; tres denarios turonenses ad pasca ; item unum sextarium vini dicti de Vinagio, quod debet Gerardus Turpinus ad festa Sancti Martini. Item quatuor Corucyas per annum de equis dictæ villæ de Bruillet. In omnibus istis similiter habet Dominus Abbas medietatem quietam et pacifiam ; et de aliā medietate promisit dictus Armiger servire ipsi Domino Abbati tanquam homo ligus, suo vero Domino prout ad feodū pertinet ; et si quid aliud invenerit se tenere, quod non denonciaverit, promisit illud denonciare intrā quadraginta dies, quod nisi prosit ; Dominus Abbas ex tunc faciet actum Remis in Monasterio ; in comitatu Domini Abbatis præsentibus ad hoc Dominis Thesaurario, Camerario, Balduino de Condis, Henryco de Lauduno, Jacobo curato de Cortizy, Petro Alixan de Remis, clerico, et pluribus aliis fide dignis.

On ne sait rien de plus de Pierre Noirmans de Crugny. Le châtelain de Creil en 1218, d'après le cartulaire de Philippe Auguste, était Jean de Noermont. Nous ignorons s'il aurait quelque relation de parenté avec le seigneur de Brouillet.

Au commencement du XIVe siècle, c'était la famille de Châlons [1] qui possédait l'ancien fief de Pierre Noirmans de Cru-

1. Année 1353. Compte présenté à l'échevinage de Reims par *Pierre de Châlons, échevin* (démêlés de pêche avec l'abbé de Saint-Remy) : Tassin

guy ; on ne sait si elle lui succédait par achat ou par voie d'héritage.

Jehan de Châlons en 1308, et sa veuve Marie en 1316, donnèrent deux dénombrements à l'abbé de Saint-Remy.

En marge de ces pièces, Nicolas Moët, fils de Jean et de Pérette Lespagnol, a écrit des remarques sur les Châlons. Il donne le texte d'une épitaphe qu'il a déchiffrée à Saint-Hilaire de Reims, en la nef :

« Cy gist..... feme de feu Regnault de Châlons, et mère de Thibault de Châlons, qui trespassa en mil trois cens et six..... »

Jean de Châlons (ci-dessus nommé), ajoute-t-il, fils de Thibault, mourut en 1316 et fut enterré avec sa mère grande, l'épouse de Regnault. Sur le lieu de leur sépulture, il n'y avait qu'une tombe de simple pierre.

Malheureusement, nous n'avons pas le dénombrement de 1308, mais nos archives renferment celui de 1316.

REGISTRES DES DEBVOIRES DE FIEF FAICTS A Mr L'ABBÉ DE St-REMY DE REIMS.

Anno Domini 1316, feriâ tertiâ post decollationem Sancti Johannis Baptistæ, Maria, relicta Johannis de Catalauno, denominavit ea, quæ tenet in feodum et homagium a Domino Abbati Sancti Remigii in hunc modum, videlicet : quemdam redditum vulgariter nuncupatum « Bouvrie de Brouillet », scilicet, quod qui tenet managium suum intra vel extra atrium, debet quolibet anno unum quartellum avenæ à comble, et quartellum avenæ ad rasum; item medietatem unius gallinæ, item quatuor denarios cum obolo turonensi, item quilibet habens equum vel equos trahentes, debet pro quolibet equo sex denarios turonenses ; item si aliquis sit in deffectu solutionis præmissorum, poterit capere, seu capti facere [vadia ?] pro redditu hujusmodi Justitia dicti loci ad hoc minime convocata.

Au moyen-âge, le mot « atrium », l'*aître* ou *âtre*, était le

Bergier, lieutenant dou Bailly de Reims, et Remy Cauchon, son clerc,... etc.

Jean de Châlons, seigneur de Courmas, fut, en 1417, lieutenant de la ville de Reims, et eut maille à partir avec le clergé, qu'il voulait faire contribuer à la garde des portes et à la construction des murailles. Les liasses paroissiales de Courmas nous apprennent l'existence, au siècle dernier, d'un centenaire de cette famille : Simon de Châlons, chevalier, seigneur de Courmas, décédé le 19 août 1740 au château dudit lieu, à l'âge de 100 ans et 3 mois, et inhumé le 20 août en la chapelle de Courmas.

synonyme de « cimetière [1] ». Par conséquent, l'expression « intra vel extrà atrium » veut dire : ceux qui habitent au dedans, ou au dehors du cimetière. « Au dedans » s'appliquait probablement aux maisons qui entouraient ledit cimetière. Mais la destruction totale du village au xve siècle nous enlève tout moyen de contrôler cette interprétation par l'état actuel des lieux : interprétation, d'ailleurs, suffisamment prouvée par la répétition de cette clause dans les pièces françaises qui suivront.

Quant au quartel « à comble », et l'autre « à ras », l'explication en est facile, par ce fait que le second, de surface horizontale avec les bords, était moins plein que ne devait l'être le premier, de surface convexe.

Robert dit le Riche, bourgeois de Reims, posséda ensuite le fief de la Bouvrie sans qu'on sache à quel titre. Le 5 juin 1393 il le vendit à Jehan Roquet de Cernon, demeurant aussi à Reims. Dans l'acte de vente, on remarque la qualification de ville attribuée à Brouillet. Le mot ville est pris ici dans le sens latin, « villa », c'est-à-dire métairie, et par extension ensemble de métairies, signification qu'on lui donnait souvent au moyen-âge.

Ce même acte nous apprend encore qu'il y avait alors à Brouillet une justice seigneuriale, présidée par le maieur Dudin le Breton : circonstance qui ne se représente plus par la suite. En effet, dans toutes les pièces postérieures à la fin du xive siècle, Brouillet est administré par la justice de Cruguy. Ce fait tendrait à établir que le village en question, tout en n'étant pas une ville dans l'acception moderne du mot, devait cependant être plus important qu'aujourd'hui. Ce qui confirme la possibilité de cette hypothèse, c'est que, comme nous le verrons plus tard, Brouillet a été totalement détruit pendant la guerre de Cent ans [2], et est même resté inhabité un certain temps.

A cette supposition de l'importance ancienne de Brouillet, on pourrait objecter qu'on en dit autant de presque tous les

1. A Arras, par exemple, existait en 89 une église nommée Saint-Nicolas *en l'Atre*, dont l'appellation était dérivée du cimetière, qui l'entourait.

2. « En 1421, les Rémois abandonnèrent Charles VI et se liguèrent avec les Anglais. Jamais Reims ne fut si malheureux qu'à cette époque. *Pillage*, famine, peste, il éprouva toutes les calamités à la fois. » — (Gérusez.)

C'est donc au début du xve siècle qu'il faut attribuer la destruction complète du village, que nous étudions ici. L'église de Brouillet ne remonte, en effet, qu'au xvie siècle.

villages dont on étudie l'histoire. Mais ce fait, à peu près général, ne présente rien d'étonnant, lorsque l'on considère le développement progressif de la majorité de nos villes depuis plusieurs siècles.

ACQUISITION DU FIEF DE BROUILLET DU 22 MAY 1393 PAR JEAN ROQUET SUR ROBERT DICT LE RICHE.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Jean, chevalier du Pont, cons^ler du roy nostre Sire, et garde du scel de la Baillie de Vermandois à Laon, estably de par ycelui seigneur, salut.

Scachent tous que par devant nostre amé et féal Jean Jacquemin, clerc demourant à Reims, commis et estably par nous, pour en recevoir, et à nous rapporter ce qui s'ensuyt : vint en sa personne Robert, dict le Riche, de Reims, et recogneut comme à luy appartinst à bon, juste et loyal tiltre, print et perceut sur chascun feu, chief d'hostel de la ville de Bruillet lez Crugny une mine d'aveine, un quartel à comble et l'autre à raz, et demy pouille, et quatre deniers et mailles tournois, et aussy prinst et perceut de chascun cheval ou jument estant ou appartenant aux personnes d'yceux hostels six deniers parisis chascun an au jour Sainct Martin d'iver, excepté que, à hostelz et feux, qui sont au cimetière d'icelle ville, il ne prinst et perceut que ladicte mine d'aveine et demy pouille dessuz diz, et ne aussy excepté que sur tous ceulx qui ont chevaulx ou jumens, il ne prinst nulz desdiz quatre deniers et maille tournois, et ne prinst que la demy adveine et demy pouille dessus diz, et lesdicts six deniers parisis ; et aussy excepté de tout ce que dict est dessus clercs et gentilzhomes, lesquels clercs et gentilzhomes ne doient ne sont compris en aucun des choses dessus dictes ; ains en sont francs et exemps des choses dessus dictes. Mouvant en fief de l'église Sainct Remy de Reims, et aussy est ledict recognoissant et à luy appartinst les heritaiges en censive, qui cy après s'ensuyvent ; assis au terroir de ladicte ville de Bruillet : c'est assavoir : au lieudict environ la chière, un quartel de boys ou environ, tenant à Jehan Gomont d'une part. Au lieudict dessoubz Brueillet, une mine de bois ou environ, a royé dudict Jehan Gomont d'une part ; au lieudict [au VVés ?], un boinssel et demy de boys ou environ, a royé du chemin et de la Rivière ; au boys de Couham, une pièce de boys, contenant environ boinssel et demy, a royé les hoirs de Maistre Simon Margaut d'une part. Une pièce de boys, en lieudict En Mesmes [1], contenant environ un boinssel, royé du couvant de ladicte esglize ; et un boinssel de boys ou environ devant le molin, a royé le chemin de Rolan.

1. La famille de Mesme a plus tard possédé des seigneuries aux environs de Brouillet.

Que ce, et générallement tous les héritaiges quelconques, que ledict Robert avoit, tenoit, jouissoit et possessoit à quelque tiltre ou cause que ce fust, tant en fief, seigneurie et censive, comme anciennement en la ville et terroir de Brueillet, il auroit et a vendus, transportez bien et loyalment perpétuellement, et à tous jours à Jehan Roquet de Cernon, demourant à Reims, acheteur pour li, pour ses hoirs, successeurs, et ceulx qui de li auront sur ce cause, et que ce vendaige il avoit faict audict acheteur parmy le prix et some, c'est assavoir : ladicte terre de fiefz de douze florins d'or francs du coing du roy nostre syre, et celle en censive de quatre florins d'or francs du coing du roy nostre syre pour le principal marchié, et un franc au vin d'ycelui marché ; desquelz prix ledict vendeur s'est tenu content et bien payez, en a quitté ledict acheteur, ses hoirs et tous aultres, à qui quittance en présent, et doit appartenir perpétuellement, à tous jours, promettant ledict vendeur, par la foy de son corps, pour ce donné en la main de nostre dict commis, sur l'amende du roy nostre syre, et soubz l'obligation de tous ses biens, ses hoirs, successeurs et de tous les biens d'yceulx, meubles et immeubles, présens et à venir, et tenir ledict vendage bien et loyalment, sans contrevenir, et à garantir touttes les choses dessuz dittes audict acheteur, aux ayans de li sur ce cause ou au porteur de ces lettres de tous empeschemens quelconques envers tous et contre tous, en jugement et dehors et pour tant de fond comme maistre seigneur du tout à ses propres coustz, fraiz et despens, et en rendre et payer tous coustz, fraiz, domaiges, despens et interests, quy par deffault de ce faire ou encouvrer seroient ; dont il promet à croire le porteur de ces lettres par tout par son simple serment, sans aultre preuve, tiltre ou transaction déjugé sur ce faire ; et auquel porteur de ces lettres ledict vendeur promet à respondre sur tout le contenu en icelles, sans avoir ne montrer aultre lettre de grâce ne de procuration fors les présentes seulement ; et renonçant en ce faict ledict vendeur par sa dicte foy à touttes fraudes en touttes coustumes et usaiges de pays, à tout droict, escript et non escript, canon et civil, et générallement à touttes aultres déceptions, exceptions, barres, cautelles, et cavillations quelconques, quy contre ces lettres et la teneur d'icelles pouroient estre dictes ou proposées. En tesmoing de ce nous à la relation de nostre dict commis, quy tout ce nous rapporta, avons scellé ces lettres du scel de la Baillie dessus dicte. Ce fut faict le vingt deuxiesme jour du mois de may, l'an de grâce mil trois cens quattre vingt et treize.

Signé : Jacquemin (avec paraphe).

3 juin 1393. — Vesture pour les héritages de roture sciz a Brouillet acquis par Jean Roquet.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jehan Chevalier du Pont, conseiller du roy nostre sire, et garde du scel de la Baillie de Vermandois, à Laon estably de par ycelluy sei-

gneur, salut. Sachent tous que par devant nostre amé et féal Jehan Jaqmin, clerc demourant à Reims, cōmis et estably de par nous pour en recevoir, et à nous rapporter ce qui s'ensuyt : Présent en sa propre personne Dudin le Breton, maieur de la ville de Brueillet, et recogneut, dit et affirma cōme Robert le Riche de Reims eust vendu et transporté perpetuellement, à tous jours à Jehan Roquet de Cernon, demourant à Reims, les héritages en censive, dont mention est faicte ez lettres, avecques lesquelles ces présentes sont unies ; que d'iceulx héritages en censive vendus cōme item est es dittes lettres, yceluy Robert s'estoit et est dès certain jour passé démis, dévestus et dessaisis en sa main cōme en main de justice, et que du consentement d'ycelluy Robert, il en avoit et a vestu, saisi et mis en saisine et possession ledict Jehan Roquet, pour li, ses hoirs et ayans cause, perpétuellement et à tous jours, sauf tous drois. De laquelle recognoissance icelli Jehan Roquet requist et a requis à nostre dict cōmis lettres ou instrument ; lesquelles il luy octroya en ceste forme pour valoir en temps et en lieu, ce que raison donra. En tesmoing de ce nous à la relation de nostre dict cōmis, qui tout ce nous rapporta, avons scellé ces lettres du scel de la Baillie dessusdict. Ce fu faict le cincquiesme jour du moys de juing, l'an de grâce mil trois cens quatre ving et trèze.

Signé : Jaqmin (avec paraphe).

D'Hozier ne donne qu'une seule fois le nom de Roquet.

A l'article Bouet, on lit en effet que René Bouet, sieur de Couray, épousa, en 1539, Andrée Roquet, fille de Hugues Roquet, sieur des Essarts, et de demoiselle Hervé.

(Registre troisième, livraison neuvième, page 127.) On ne sait rien de plus sur cette famille.

Marotte Roquet, fille de Colart Roquet de Cernon, épousa Milet de Thuisy, fils de Pierre III, et lui porta le fief de la Bouvrie, qui passa ensuite à son fils Pierre de Thuisy, IVe du nom, puis à son petit-fils, Pierre, Ve du nom.

Un document du premier chapitre nomme Colasson Roquet, élu au conseil de ville.

Colart et Colasson désignent un seul et même personnage. Tous ceux qui ont étudié les anciens titres savent combien était variable l'orthographe des noms propres : le même individu peut s'appeler Bode et Baudenet, Jehanne et Jehanneton, Marotte et Marguerite, et ainsi de suite.

Les Thuisy sont connus à Reims de temps immémorial. Parmi les chevaliers champenois présents à la 7e croisade, se trouve le nom de Renier de Thuisy. Remy de Thuisy, séné-

chal de Reims, fut, en 1232, inhumé en l'église Saint-Remy. En 1335, Baudouin de Thuisy, vassal de l'archevêque, figurait à une revue passée à la Porte Mars : il montait, disent les chroniqueurs, « un roussin bail baillet de musel, à blanc crin et blanche queue, au senestre pied de derrière blanc ». Les Thuisy habitaient, non loin du village du même nom, le château de Luches, démoli sous Louis XI par ordre de Cochinard.

Au XVIe siècle, la descendance mâle s'éteignit dans la famille Goujon, qui releva le nom [1].

Mais revenons à Brouillet.

En 1480, Pierre de Thuisy, IVe du nom, donna un dénombrement du fief à Robert de Lenoncourt, archevêque de Tours et abbé commendataire de Saint-Remy :

DÉNOMBREMENT DONNÉ PAR PIERRE DE THUISY EN 1480.

Je, Pierre de Thuisy, licencié ès loix, seigneur de Brouillet les Cruny, tiens et avoue à tenir en foy et hommage de Réverend Père en Dieu Monseigneur Robert de Lenoncourt, par la grâce de Dieu archevesque de Tours, abbé commendataire et administrateur perpétuel de l'Eglise et abbaye de Saint-Remy de Reims, les choses qui s'ensuivent ; c'est assavoir : sur chascun feu et chef d'hostel de ladite ville de Brouillet, excepté clercs et gentilzhommes, une mine d'avoine, l'un des quartels à comble et l'autre à rez demy poulle et quatre deniers et maille tournois, et aussy de chascun cheval ou jument, estant en ladite ville, et appartenant aux personnes d'yceulx hostels, six deniers parisis chascun an au jour Saint Martin d'hiver, exepté que les hostels qui sont au cimetière d'icelle ville, je ne y prins ni perçois que ladite mine d'avoine d'avoine et demy poulle, et aussy exepté que, sur tous ceux qui ont chevaux ou juments, je ne prins lesdits quatre deniers et maille tournois et ne y prins que ladite avoine et demy poulle et lesdits six deniers parisis ; toutes lesquelles choses avoue à tenir de mondit seigneur par la manière cy devant ditte, et au nom que dessus ; et luy en promès foy, loyauté et serment, selon ce que le fief le requiert, en faisant protestation, que sy aultres choses j'avois oubliées à mettre et déclarer en ce présent dénombrement, tant du plus comme du moins, qu'il ne tourne à prejudice, et que je y puisse corriger et amander, toutes fois que mestier sera. En tesmoin de ce j'ay signé ce présent dénombrement de mon seing manuel l'an mil quatre cent quatre vingt.

1. Furent reçus chevaliers de Malte : 1° au grand prieuré de Champagne, le 22 mars 1681, Charles-François de Goujon de Condé ; 2° Louis-Gérôme Goujon de Thuisy, né le 13 juin 1749, admis le 23 août 1751 ; 3° Charles-François de Goujon de Thuisy, né le 14 novembre 1753, admis, le 23 février 1761, au prieuré de France.

En 1495, Pierre de Thuisy fait acte de foi et hommage, au même Robert de Lenoncourt, du fief de la Bouvrie, dont il a hérité de son aïeul Colart Roquet et de sa mère damoiselle Marotte « Roquette ».

1er MAI 1495. — ACTE DE FOY ET HOMAGE FAIT PAR PIERRE DE THUISY A Mr L'ABBÉ DE St-REMY, POUR LE FIEF DE LA BOUVRIE, SCIZ A BROUILLET.

A tous ceulx qui les présentes lettres verront ou orront, Robert de Lenoncourt, par la grâce de Dieu archevesque de Tours, abbé commendataire de l'Eglize et archimonastère Saint Remy de Reims, salut. Savoir faisons que aujourd'huy est comparu par devant nous nostre bien amé Maistre Pierre de Thuisy, licencié ès loix ; lequel a fait en nos mains les foy, hommaige et serment de fidélité, qu'il estoit tenu nous faire pour et à cause du fief de la Bouvrie de Brouillet les Cruny, tenu et mouvant de nous à cause de nostre archimonastère, à luy appartenant par la succession et trespas de ses père et mère ; de quoy l'avons receu, sauf nostre droit et l'autruy ; et luy avons enjoint que dedens quarante jours il en baille ses adveu et dénombrement en forme deus sur les présentes en tels cas acoustumées. Cy donnons en mandement par ces présentes à noz baillis, procureurs et chambriers que pour raison dudit hommaige non fait, ne soit baillé audit de Thuisy aucun empeschement audit fief, mais luy souffrent et laissent joyr paisiblement. En tesmoing de ce, nous avons fait sceller ces présentes du scel aux causes de ladite abbaye ; qui furent faittes le premier jour de may, l'an mil quatre cens quatre vingtz et quinze.

Par Monseigneur : VARLET.

En 1501, le même Pierre de Thuisy, dont l'abbé de Saint-Remy contestait les droits, passa une transaction avec celui-ci. Nous y apprenons la destruction totale de Brouillet « au temps des guerres » ; à signaler aussi la façon dont les moines améliorent le sort des habitants en supprimant la redevance des chevaux de trait, que nous avions vue reproduite dans tous les dénombrements précédents.

Peut-être ne lirait-on pas sans intérêt l'appréciation de cette pièce, écrite par un contemporain au verso du parchemin :

« Accord faict pour paix avoir entre Monseigneur l'abbé de Sainct Remy, les Relligieux et couvent du mesme lieu, et Messire Pierre de Thuisy, escuier, prestendant à cause de son fief de la Bouverie de Brouillet plusieurs redevances luy compter et à luy estre dues par les manans et habitans dudict lieu ; comme aussy plusieurs terres, et roturières, luy appartenir et non dudict fief, qu'il advoué tenir de l'Eglize dudict Sainct Remy. Sur ces pretentions luy fut accordé moitié de deux quartels d'avoyne par chacun

chef d'hostel, qu'il tiendroit en fief de ladicte Eglize, et à laquelle Eglize l'autre moitié appartiendroit sans subjection envers ledict de Thuisy ; et quant aux terres et héritaiges par iceluy prestendues, luy fut accordé aux conditions de fief comme dessus la quantité de vingt septiers de terre et quatre septiers de bois, que le chambrier luy délivrera, et moyenant ce les parties demeureront d'acord. »

TRANSACTION ENTRE L'ABBÉ DE SAINT-REMY ET PIERRE DE THUISY DU 12 AOUST 1501.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jean Cauchon laisné, escuier, licencié es loix, seigneur de Sillery, Ludes et Puysieulx, Bailli ou garde de la justice et jurisdiction temporelle de messieurs les Relligieux, abbé, et couvant de Saint Remy de Reims, salut. Comme procès fut meu et exposé à mouvoir entre les venerables relligieux, abbé, et couvant ou leur procureur, pour eux d'une part et Me Pierre de Thuisy, escuier, licencié es loix, d'autre part, pour raison de ce que ledit de Thuisy disoit et maintenoit, qu'à cause, et par le décès de feu Colart Roquet, son ayeul maternel, et damoiselle Marotte Roquette, sa mère, luy composoit et appartenoit un certain fief appellé la Bouvrie, assis et situé en la terre et seigneurie de Brouillet, tenu et mouvant en fief d'ycelle Eglize, au moyen duquel fief il avoit droit de prendre et percevoir, par chascun an et tous les ans, sur chascun chef d'hostel deux quartels avoine, l'un comble et l'autre raz, cinq deniers oboles tournois, une poule avec six deniers parisis sur chascun cheval, ou jument, dont il avoit faict les foy et homage à nos Reverend Père en Dieu, Monseigneur l'Archevesque de Tours, abbé commendattaire de laditte abbaye, et avoit aussy audit lieu plusieurs prés terres, maison mazure, bois, vignes, et autres héritaiges, roturiers et non féodaux, desquels ses predécesseurs avoient le temps passé jouy, et ce jusques au temps des guerres, à le moyen desquelles ledit lieu de Brouillet et autres circonvoisins avoient été ruinés, détruits, totalement inhabités, desquelles choses tant féodalles que roturières il requeroit la delivrance et mainlevée, et lesdits relligieux, abbé et couvant ou leurdit procureur pour eux disoit et maintenoit que, posé que ledit de Thuisy eut esté receu en foy et homage dudit fief, si ne sauroit il montrer ou enseigner par dénombrement, adveu, ou récepissé authentique, en quoy il consistoit, et sy neanmoins ses predécesseurs ny luy aussy jamais jouy ni pareillement desdites terres roturières, à raison de quoy il disoit que ledit de Thuisy n'y avoit aucun droit, mais que le tout appartenoit auxdits relligieux, abbé et couvant, et qu'ils en avoient jouy et usé de tout temps et ancienneté, comme scitués et assis en leur seigneurie et haulte justice, sur quoy lesdittes parties estoient en voye de tomber en grande involution de procèz, et depuis ledit de Thuizy s'est tiré vers ledit très Reverend Père et ses officiers, auxquels il avoit demontré les cho-

ses par luy dessus proposées, et pour en faire apparoir, montré et exhibé plusieurs lettres, titres, et enseiguements authentiques, et le tout veu, a esté transigé et accordé entre lesdits Reverend et de Thuizy, pour éviter procès, et nourryr paix, en telle manière que dorénavant et à toujours lesdites rentes d'aveine, argent, poulles appartiendront pour moitié audit reverend père commendataire dessus nommé, et pour l'autre audit de Thuisy, lesquels il tiendra comme ses prédécesseurs en foy et hommage d'ycelle Eglize et quant auxdits six deniers parisis sur chascun cheval ou jument, ils ne se leveront ores, ne pour le temps advenir, mais en demeureront quittes les habitants dudit Brouillet, et leurs dittes bestes ; et pour les terres roturières, boys, vignes, que ledit de Thuisy et ses prédécesseurs y souloient tenir et avoir, ledit de Thuisy aura et prendra vingt septiers de terre et quatre septiers de bois, qui luy seront baillés et délivrés par le chambrier dudit lieu, dont il paiera à laditte Eglize par chascun an et tous les ans pour chascun septier deux deniers parisis au jour de feste de Saint Remy, chef d'octobre, sans toucher toutefois à la maison mazure, jardin, prés derrière, et contiennement d'ycelle, dont il jouyssoit et a jouy par cy devant : et par ce moyen ledit de Thuisy a quitté et délaissé à ladite Eglize le reste du droit par luy prétendu, duquel traité, accord et transaction lesdites parties et chascune d'ycelles ont promis tenir et garantir l'une envers l'autre. C'est assavoir ledit très Reverend Père par le procureur et sur l'obligation des biens d'ycelle abbaye, et ledit de Thuisy, en sa personne, sous l'obligation de tous ses biens, présents et advenir, duquel traité, accord, et transaction ainsy faicte et passée pardevant nous lesdittes parties ont, de leur consentement, reçeu condamnation et a ycelui tenir, garder et entretenir, sans contrevenir les avons condamnéz, dont elles ont requis lettres, en tesmoin de ce, nous avons scellé ces présentes du scel aux causes de laditte Abbaye, qui furent faictes le jeudy, 12e jour d'aoust mil cinq cens et un.

Signées Pussor et scellées.

En 1521, Pierre de Thuisy, Ve du nom, fils du précédent, aussi licencié ès lois, sgr. de Plivôt et Soudaye-Sainte-Croix[1], demeurant à Châlons, fit acte de foi et hommage à l'archevêque duc de Reims, abbé commendataire de Saint-Remy.

1. « Lettres patentes du roy pour l'établissement du séminaire de Soudé-Sainte-Croix, diocèse de Chaalons ; suivies de l'acte de fondation par Henry Godet, sieur des Bordes, auditeur en la chambre des comptes, et Agnès de Santueil, sa femme ; et d'autres pièces justificatives. 8 janvier 1648 ; 1 pièce de 32 pages 1-4. » (Extrait de la Bibliothèque champenoise de Techener.) Il est évident qu'on a voulu ici écrire *de Santeuil ;* famille qui donna aux lettres plusieurs poètes, et à la ville de Paris nombre de magistrats et d'échevins. Par arrêt épiscopal du 25 mai 1672, le séminaire fut supprimé, à cause de l'impossibilité d'y faire vivre maîtres et élèves. (Collection de Champagne, de M. Louis Paris.)

18 JUIN 1521. — ACTE DE FOY ET HOMAGE PAR PIERRE DE THUISY, FILS DU FIEF DE LA BOUVRIE SCIZ A BROUILLET.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, André Dorigny, licencié ès loix, Bailly ou garde de la justice et jurisdiction temporelle de l'abbaye Sainct Remy de Reims, salut. Savoir faisons que aujourd'huy est venu et comparu par devant nous Noble et honnorable homme et saige maistre Pierre de Thuisy, licencié es loix, demourant à Chaalons. Lequel a faict en noz mains les foy, homaige et serment de fidélité, qu'il estoit tenu de faire pour raison du fief, appellé La Bouvrie de Brouillet, à très Reverend Père en Dieu monseigneur l'archevesque et duc de Reims, premier per de France, abbé commendataire de l'Eglise et archimonastère dudit Sainct Remy, à cause de sa crosse abbatiale de ladicte abbaye; à luy remis et escheu par partaige fait à l'encontre de ses cohéritiers par le décez et trespas de feu noble homme maistre Pierre de Thuisy, son père, dernier possesseur dudit fief. A quoy nous l'avons receu par l'ordonnance de mondit seigneur, en la présence et du consentement du procureur fiscal de ladite abbaye, sauf le droit de mondit seigneur et l'autruy, et luy avons enjoinct de bailler ses adveu et dénombrement en forme deus dedans quarante jours sur les présentes en tels cas accoustumés. Aucunement ledit fief estoit saisi, arresté ou autrement empesché. Et faulte dudit homaige fait nous, du consentement dudit procureur, en avons tenu la main audit de Thuisy, en payant les franz pour ce accoustumés. En tesmoing de ce, nous avons scellé les présentes lettres de nostre scel. Ce fut fait le dix huitiesme jour du moys de juing, l'an mil cinq cens vingt ung.

Signé : BAILLET avec paraphe.

Enfin, en 1555, Pierre de Thuisy vendit le fief de la Bouvrie à Nicolas Moët et à Guillemette de l'Hospital, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Il en avait donc été seigneur pendant trente-quatre ans.

ACHAT DE BROUILLET PAR NICOLAS MOET.

A tous ceulz qui ces présentes lettres verront, Jehan Fremyn, licencié ès loix, conseiller du roy nostre sire, et garde du scel de la Baillie de Vermandois, à Reims estant de par le roy nostre dict seigneur, salut. Scavoir faisons que par devant Pierre Coppillon et Jehan Aubry, notaires royaux en ladicte baillie, demourant audict Reims, et à ce faire establys de par ledict seigneur; comparut en sa personne Pierre de Thuisy, escuyer, seigneur de Plivot et de Soueday Sainete Croix, demourant audict Plivot, et recongneut de son bon gré, sans force, avoir vendu, cedé et transporté dès à présent et pour tousjours à Maistre Nicolas Moët, escuyer, procureur du roy au siège présidial de Reims, et Damoyselle Guillemette de l'Hospital, sa femme, demourant audict

Reims, ladite femme licentiée et authorisée de son marit suffisamment, à ce présents achepteurs, pour eulz, leurs hoirs et ayans cause : le fief de la Bouvrie, assiz en la terre et seigneurie de Broulliet, mouvant des Relligieuz, abbé, et couvant de Sainct Remy de Reims, consistant en cens, rentes, poulles, avoine et bourgeoisies partissant toutes les aultres héritaiges, qui audict vendeur comportent et appartiennent, situez en villaige et terroir dudit Broulliet. Ensamble tous les surcens que ledict vendeur a droict de prendre et parcevoir sur aulcuns héritaiges dudict Broulliet, et tous les aultres droictz qui audict vendeur comporte et appartient, tant en fief, terres et censives audict Broullet, et de ceulz qui en deppendent, et siz audict terroir ; ledict vendeur cède et transporte audict achepteur, acceptans, tous les arrérai-ges qui luy sont deulz à cause de son dict fief, héritaiges de sur-cens dessus. La présente vendition, cession et transport faictz moyennant la somme de cent livres tournois. Que pour ce ledict vendeur en a confessé avoir ce vendu audict achepteur dès le douziesme jour de may mil cinq cens cinquante quattre et dont se tient pour bien content par devant lesdicts nottaires. Et en a quicté et quicte lesdicts achepteurs, leurs hoyrs et tous aultres à tousjours dudict fief, des deppendances d'ycellui, et aultres héritaiges dessusdicts ainsy venduz que dict est. S'en est ledict vendeur dessaisi et dessaisit ès mains desdicts notaires comme ès mains de justice pour le roy nostre dict seigneur. Lesquelz notaires, en tant que faire en convient, et leur est loisible, du consentement dudict vendeur, ont vestu, saisy et mis en bonne possession ledict achepteur comme de bon et loyal vendaige, et le bail de tradiction entre eulz sauf tous droictz ; et déclarant ledict vendeur se desvêtir et dessaisir ès mains de pardevant la justice du lieu où lesdicts héritaiges sont assiz. Consentant lesdicts achepteurs ou aultres par eulz en estre vestu, saisy et mis en bonne possession et faisant icelle, justice ou aultre qu'il appartiendra toutes et quantes fois qu'ilz en requerront et aussy en estre receuz en foi et homaige dudict fief des dessusdicts en icelle seigneurie dont il est mouvant.....
.....
.....
Promettant ledict vendeur par sa foy donnée corporellement ès mainz desdicts notaires et soubz l'obligation de tous ses biens et de ceulz de ses hoyrs et ayans cause meubles et immeubles présens et advenir.....
.....
.....
.....

En tesmoing de ce, nous, au rapport desdicts notaires, avons mis le scel de ladicte baillie. Ce fut faict le vingt sixiesme jour[1] l'an mil cinq cens cinquante cing.

Signé : COPPILLON.
AUBRY.

1. L'énonciation du mois a été oubliée par le scribe.

« Ces présentes ont esté insinuées et registrées au quatriesme volume du registre des insinuations du bailly de Vermandois, prevosté de Reims, second Z, troisiesme fueilletz, le vingtiesme jour de septembre, mil cinq cens cinquante cinq. J'ay moy, greffier commis, soubzsigné. »

Peut-être le lecteur ne trouvera-t-il pas dénuées d'intérêt les quelques notes qui suivent, écrites *de la main* de Philippe, fils aîné de Nicolas Moët et de Guillemette de l'Hospital :

« Ce qui est fief à Brouillet, venant de feu Nicolas Moët et de demoyselle Guillemette de l'Hospital, qui est un acquest faict constant leur mariage, consiste en moytié des bourgeoisies dudict Brouillet, l'autre moytié appartenant à Monsieur l'abbé de Sainct Remy de Reims.

Pour la bourgeoisie chacun mesnage entier doibt par chacun an à la Sainct Martin deux quartels d'avoyne à la mesure au blé, une poulle et cinq deniers, et les vefves ne doivent que moytié.

Il y peut avoir à Brouillet 24 ou 25 maisons ; depuis que je reçois le droict, il n'y a point de plus de six septiers ou six septiers un quartel pour la moytié à la mesure au blé, et des poulles à proportion, qui sont dix ou douze meschantes poulles au plus, et 4 à 5 f. d'argent, quelquefois moins.

Il n'y a que cela en fief, et n'ay aucune justice audict Brouillet ; elle appartient à Mr l'abbé de Sainct Remy, qui en est en possession immémoriale : aussy l'acquisition dudict fief n'en porte rien.

L'avoyne est estimé à 20 solz le septier, prise sur le lieu, et la poulle à 6 s. : monte à 9 livres 12 solz 5 deniers d'argent.

Ladicte moytié est venant desdicts Moët et de l'Hospital, estimée à 10 livres : c'est au plus hault.

Cette portion de fief reste à diviser entre les Moët et les Fleurignier, enfans desdicts acquéreurs, de sorte qu'en la moytié qui a appartenu à Mre Nicolas Moët, les Fleurignier n'y ont rien, d'autant qu'ils ne sont enfans ny héritiers dudict Moët.

L'autre moytié qui a appartenu à ladicte l'Hospital s'est deut partager entre lesdicts enfans, de sorte que Thomas Fleurignier, fils aisné de ladicte l'Hospital, y a eu moytié suivant la coustume, qui est un quart (Coustume de Reims, art. 42 : Brouillet est de ladicte coustume). Et l'autre quart s'est deut partager entre Pierre Fleurignier, Philippes Moët, Thierry Moët, Roberte Fleurignier et Marie Moët, femme de René Feret, vidame de Chaalons, aussy enfans de ladicte l'Hospital, de sorte qu'un filz pren autant que deux filles suivant la coustume de Reims, qui est celle de Brouillet ; c'est un quart à partager en quatre : scavoir : trois filz et deux filles prelevant autant qu'un fils, et ainsy appartient à Pierre Fleurignier un quart au quart.

Le quart de 10 livres est 50 solz.

Desquelz il en appartient le quart à Pierre Fleurignier, qui est douze solz par chacun an.

Mre Nicolas Moët a laissé Philippes, Thièry et Marie Moët, ses enfans, auxquelz appartient la moytié dudict fief. En ceste moytié appartient à Philippes Moët moytié, qui est un quart au total de l'autre quart au total à Thiery et Marie Moët.

Guillemette de l'Hospital a laissé Thomas, Pierre et Roberte Fleurignier du premier lict, et du second lict lesdicts Philippes, Thiery et Marie Moët, auxquelz ses enfans appartient l'autre moytié dudict fief : scavoir à Thomas le Fleurignier moytié esdicte moytié, qui est un quart au total, laquelle part de Thomas a esté acquise de ses héritiers avec sa part du Griffon conjoinctement par nous et madamoiselle la controleuse Moët [1].

L'autre quart au total appartient à Philippes, Thiery, Marie Moët, Pierre et Roberte Fleurignier, qui est pour la part de Philippes Moët comme héritier de sa mère un quart au quart, et un quart au total comme héritier de son père. »

Avant de passer à un autre sujet, et dans le but de dissiper toute obscurité sur les divers sgrs. de Thuisy, que l'on vient de rencontrer, qu'on nous permette d'en donner ici une généalogie succincte.

1er *degré.*

Milet de Thuisy, fils de Pierre III et d'Isabelle Coquelet, épousa Marguerite Roquet, fille de Colart, sgr. de Brouillet.

2e *degré.*

D'où Pierre IV, qui épousa successivement [2] :

1° Jacquette Cuissotte ;

2° Jeanne Molé ;

3° Marie Moët, nommée précédemment.

3e *degré.*

D'où Pierre V (issu du premier lit), qui épousa :

1° Roberte le Folmarié ;

1. Thierry Moët, contrôleur des Tailles en l'Élection de Reims, avait épousé Anne Le Bel : c'est elle qui est ainsi qualifiée.

Quant à Roberte Florignier, c'est elle qui épousa Nicolas Moët en 1554.

Ainsi donc, les seigneuries du Griffon et de Terron-sur-Aisne avaient été acquises par la communauté de Nicolas Moët et de Guillemette de l'Hospital. On les retrouvera encore dans les partages ou figurera Jean-Baptiste de la Salle. (Le Griffon, forteresse sise sur le terroir de Vandy.)

2. La chronique de Charles Cuissotte montre, le 10 novembre 1504, Pierre IV de Thuisy dans l'exercice de ses fonctions de procureur de la ville de Châlons, lors de la réception du nouvel évêque, Mgr Gillet de Luxembourg.

2° **Marguerite de Creil.**

Par suite, Pierre V, qui vendit Brouillet à Nicolas Moët, était lui-même beau-fils de Marie Moët.

La famille de Goujon fut appelée à relever le nom de Thuisy, éteint en mâles, en considération du mariage de Nicolas de Goujon, écr, sgr. de Tours-sur-Marne, Coigny, Bouzy, Athis, etc..., anobli en juin 1523, avec Jeanne de Thuisy (1519), fille de Pierre IV et de Jacquette Cuissotte de Gizaucourt, sa première femme.

III. — Magistrature.

Nous avons vu dans l'acte précédent que Nicolas Moët était procureur du roi au siège présidial de Reims.

C'est le premier magistrat de la famille. Par la suite, tous les aînés embrassèrent cette carrière.

IV. — Hôtel de la rue du Marc.

En 1547, Nicolas Moët était possesseur d'un hôtel au coin de la rue du Marc et de la ruelle du Temple [1] ; il demanda aux échevins de Reims l'autorisation de rebâtir un de ses murs en droite ligne, pour ne pas y laisser subsister un renfoncement servant à de trop profanes usages. Nous savons, en effet, que la propreté publique des villes de cette époque était dans un état fort embryonnaire. Ceux qui veulent s'en convaincre peuvent étudier les démêlés des habitants de Sens avec leurs magistrats dans le courant du XVIIe siècle.

Mais, pour en revenir à Reims, nous rencontrons, dans le document ci-dessous, deux personnages de connaissance : Gérard Moët, celui qui, en 1539, est qualifié de marchand, et Jehan Coquillard, fils de Pierre Coquillard et de Nicolle Moët ; ces derniers sont énoncés dans une transaction passée en 1535 avec Pérette Cauchon du Godard, veuve de Guillaume Moët de Taissy.

1547.

A tous ceulx qui les présentes lettres lerront, les eschevins de Reims, salut. Scavoir faisons que le seiziesme jour de janvier, l'an mil cinq cent quarante sept, sur la requeste à nous fette, et présentée par maistre Nicolle Moët, escuier, licencié es loix, procu-

1. Cet hôtel appartint, à la fin du XVIIIe siècle, au comte de Miremont, marquis de Berrieux, puis à M. de Colnet, son gendre, qui le revendit.

C'est ainsi que cet hôtel sortit de la famille et se trouve aujourd'hui possédé par la famille Werlé.

reur du roy, nostre sire, au siège royal estably à Reims ; disant que à luy appartient une maison, lieu pourpris, ainsi que le tout se comporte, assise en ceste ville de Reims, en la rue du Marc, faisant le coing de la rue du Temple ; en laquelle il fera volontiers edifflier et bastir quelque bastiment de neuf. Et en ce faisant, abastre et desmolir ung pignon ou muraille du corps d'hostel de devant respondant sur ladite rue du Temple. Lequel n'est à ligne directe mais est courbe et tortue, et difforme ladite rue, par laquelle à la vérité il passe peu de chartiers ; de ycelui et la muraille y tenant faire rebastir et réedifflier à droicte ligne et directement, sans y délaisser le creux quy y est dépendant, quy ne sert à la vérité qu'à gecter des ordures et des immodicitez. Mais il doubte qu'il ne puisse ce faire, sans avoir bonne provision : il vous plaise permectre qu'il puisse faire abastre et réedifflier ladite muraille à ligne directe, afin que la rue soict ruyé et embelly. Du que telle autre provision de justice que ferez, au cas appartenant, luy soict par vous imparty. Et en ce faisant vous ferez bien. Signé N. Moët. Ordonné a esté que ce lieu devant dict en ladite requeste estre visité par Jehan Coquillart, l'ung des gouverneurs eschevins, par Nicolas Chinoir, Pons Sabsoure et Gerard Moët, aultre gouverneur eschevin, le procureur de céans présent qui en faict prendre les mesures par les sergens de céans, quy en feront les rappors au premier Conseil. Pour ce fait en conclave et le mardy, quatorziesme jour de febvrier, audit an, mil cinq cens quarante sept. Après que lesdits Chinoir et Coquillart et procureur ont dict que suivant la conclusion dudit seiziesme janvier dernier, et exepté la muraille et lieu de céans en ladite requeste, ce qu'ilz ont rapporté que le creux de ladite muraille, respondant sur la ruelle du Temple, faict difformité en ladicte ruelle, et que sy ladicte muraille estoit tiré à droicte ligne, le pavement de la rue seroit plus honneste, sy mie séant en Reims le chemin et passaige faict pour harnoys, gens de cheval ou de pied. Conclud a esté dans ledit rapport qu'il est permis audict maistre Nicolle Moët faire bastir ladite muraille, respondant sur ladite ruelle du Temple, et la tirer à droicte ligne, depuis le coing de ladite muraille, du costé vers le Temple, où commance le creux, jusques au coing et arette du devant de la maison, frontissant sur ladite rue du Marc contenant en contenance vingt neuf piedz trois quartz sauf tous droicts. En tesmoing de ce nous avons faict sceller ces présentes du scel de l'eschevinaige dudit Reims, les jour et an dessus dicts. Signé : DUBOYS.

Maintenant que nous connaissons quelque peu l'hôtel de Nicolas Moët et Nicolas lui-même, rappelons ce que nous en avons déjà dit au chapitre Ier, au sujet des armoiries Moët-Cocquebert, placées au-dessus d'une cheminée Renaissance.

Nous ne voyons, à cette époque, qu'une seule alliance qui y puisse correspondre : c'est celle de Gérard Moët avec Nicole

Cocquebert. Et, de ce qui précède, il résulte que l'hôtel appartenait non à Gérard, mais à son frère Nicolas.

Ne faudrait-il donc pas admettre qu'avant d'épouser *une veuve* en 1545 (veuve qui avait déjà trois enfants), Nicolas ait eu une première femme de la famille Cocquebert? Nous soumettons au lecteur cette hypothèse, qui nous paraît assez probable, car, d'un côté, elle correspond à la présence de ces armoiries, et de l'autre elle expliquerait plus facilement le mariage de veuf à veuve, ayant charge d'enfants? Du chapitre suivant, nous tirerons, du reste, un autre argument en faveur de cette opinion.

On doit faire remarquer ici que l'hôtel de la Salle, situé rue de l'Arbalète, n° 4, à Reims, fut bâti par Nicolas Moët de 1545 à 1557, et porte encore sur plusieurs points le monogramme N. M. C'était là qu'à un siècle d'intervalle devait naître l'illustre et saint descendant de Nicolas Moët, le glorieux fondateur des Frères!

Notre chartrier ne contient aucune donnée sur cet événement important de la vie du trisaïeul de Jean-Baptiste de la Salle, événement qu'on relève dans l'intéressant ouvrage de M. Bazin sur la cité rémoise.

V. — Achat de la cense de Brouillet.

Le 19 janvier 1569, par devant Jehan Colbert, docteur en droit, comparurent noble et scientifique personne maître Thomas Cauchon, sieur de Chantraine, Neufeville, Chaulaz, etc., grand archidiacre en l'église Notre-Dame de Reims, et noble homme maître Nicolas Moët, procureur du roy au siège royal et présidial dudit Reims, écuyer, sieur de Brouillet, lequel, par échange fait avec ledit Thomas Cauchon, acquiert la maison sise à la grande Rue, royée les reverends religieux, abbé et couvent de Saint-Remy de Reims, et la cense en dépendant, au terroir et village de Brouillet [1].

Nous aurons occasion de parler à nouveau de cette cense,

1. La maison que Nicolas Moët cède « par contreschange » lui venait de Guy de Beaumont :

« Le 19 janvier 1554, Guy de Beaumont, escr, sgr. de St-Estienne à Arne, vend à Mre Nicolas Moët, escr, procureur du roy au Présidial, et d^elle Guillemette de l'Hospital, sa femme, demeurans à Reims, 2 maisons soubz ung mesme toict, joingnant l'une de l'autre, sises à Reims, rue de Porte-Mars, tenant à Mre Jehan Cadart, advocat à Reims, moyennant 700 tournois. »

Signé : Rogier.

qui échut en partage à Hubert Féret, sieur d'Alincourt, chanoine de Notre-Dame de Reims, et petit-fils de Nicolas Moët.

Marlot donne la nomination de Thomas Cauchon comme grand archidiacre en date de 1542 (p. 303). Thomas fut plus tard vicaire général de Charles de Lorraine, et mourut en 1568, laissant sa bibliothèque à l'église de Reims.

ESCHANGE POUR Mre NICOLAS MOËT CONTRE Mre THOMAS CAUCHON.

A tous ceulx qui ces pnŧes lettres verront ou orront, Jehan Colbert, docteur ès droictz, conseiller du roy nostre sire, et garde du scel de la Baillye de Vermandois à Reims, estably de par ledict seigneur, salut. Scavoir faisons que par devant Robert Gerard et Jehan Roger, notaires royaulx en ladicte baillye, demourans audict Reims, et à ce faire estably de par ledict seigneur, furent pns personnellement noble et scientiffique personne Maistre Thomas Cauchon, seigneur de Chanteranne, et Neuville, Chaulatz, chanoyne et grand archidiacre en l'église nostre Dame de Reims, d'une part ; et noble homme Maistre Nicolas Moët, procureur du roy nostre sire au siège royal et présidial dudict Reims d'aultre part ; et recongneurent de leur bon gré, sans force, avoir faict et font entre eulx les eschanges et permutations des heritaiges quy ensuyvent. C'est assavoir : ledict Cauchon avoir baillé, cedé, quicté et transporté dès maintenant et pour tousjours audict Moët, ce acceptant pour luy, ses hoirs et ayans cause, une cense et mestairie sise au terroir de Brouillet, consistant en maison, court, grange, estable, lieu et pourpris, comme elle se comporte tenant à la grande rue d'une part, et aux terres de ladicte cense d'aultre part, budant d'ung bout à Gerard..... et d'aultre bout à l'abbaye de Sainct Remy de Reims ; avec touttes et chascune des pièces de terre arables et prez dependans de ladicte maison et cense, sises au terroir dudict Brouillet et terroirs voisins ; ainsy que par cy devanct les ont tenuz successivement à tiltre de louaige dudict seigneur de Chanteranne feu Pierre Darloy et Francois Darlois vivant son filz. Ainsy que generallement ladicte cense, mestairie et heritaiges en dependans sont comprins en une déclaration du 26e jour de may et aultres jours suyvancts, mil cincq cens soixante et sept, signé en fin de Montazin arpenteur juré demourant à Reims, mis ez mains dudict Moët par ledict Cauchon ce jourd'huy. Et combien que ledict Francois Darloys rendoit oultre les maisons d'icelle cense la somme de six livres tournois par an, néantmoings est aussy comprins avec icelle cense et ledict pnt eschange un surcens annuel de 30 solz tournois, deu par les heritiers ou ayans cause de feu Hubert Danton : assavoir dix solz tournois sur deux arpens de vignes et 20 solz tournois sur ung pré. Touteffois audict Cauchon les arréraiges, qui luy cy sont deubz, restront, et aussy les arréraiges des grains et argent à luy

deubz d'icelle cense ; pour le payment desquelz ycelluy Moët a promis donner audict Cauchon tout confort et ayde à luy possible. Et pour ce que ycelluy Cauchon se doubte que par cy devant luy avoit esté indeument retenuz desdicts heritaiges et des deppendances de ladicte cense, il a ceddé, quicté et transporté, et par les présentes cède, quicte et transporte audict Moët, ce acceptant pour luy, sesdictz hoyrs et ayans cause, tout le droict, raison et action qu'il a pour le recouvrement desdictz heritaiges et prez, qui ont esté autreffois de ladicte cense, contre touttes personnes que ycelluy Moët verra estre à poursuivre ; et laquelle poursuite se fera aux despens dudict Moët, et sans touteffois que ledict Cauchon soit tenu d'aulcune garendie pour les heritaiges et prez que ledict Moët cy pourra recouvrer, non contenuz en ladicte déclaration. Et sy est accordé que ledict Moët ne recueillera pour la cense des dessusdictes maison, terres arables et prez, eschéant au jour de feste Sainct Martin d'hyver prochain, que la quantité de vingt septiers de froment, quarante trois aultres de seigle, trente trois septiers avoyne, et la somme de six livres tournois d'argent ; le surplus des grains provenans des terres de la dessusdicte cense appartiendra audict Cauchon, par ce qu'il a faict empouiller à ses despens les terres d'icelle cense aux empouilles dernières. Ensuyt la teneur desdictes pièces de terre. Premier une pièce de terre lieudict à Folligny .....

.....

.....

Et pour contreschange ledict Moët a baillé, ceddé, quicté et transporté audict tiltre audict Cauchon, ce acceptant pour luy, ses successeurs et ayans cause, les heritages cy après déclarés : premier ung vendangeoir consistant en une court, cellier, cave, salle et greuier dessus, lieu et pourpris que le tout se comporte, sise à Reims, rue de Portemars, tenante à Nicolas Noël d'une part, et à Landouzy d'aultre part ; item et deux petittes maisons tenant ensemble et soubz ung mesme toict, lieu et pourpris comme elles se comportent, sises en ladicte rue de Portemars, tenant à Mre Jehan Cadart d'une part, et audict Noël d'aultre part, en la seigneurie, justice et jurisdiction de monsgr l'archevesque et Duc de Reims, premier paire *(sic)* de France ; francs et quittes de touttes charges, servitudes et ypothèques quelconques, excepté de ceux des fraiz du sacre du roy nostre sire, le cas y eschéant. Pour lesdicts héritaiges devant déclarés, ainsy eschangez par les parties que dict est, joyr et possesser et en faire et disposer pour leurs dictz hoirs, successeurs et ayans cause comme de leur propre chose dès maintenant, à tousjours, respectivement.

Ce présent eschange faict sans rendre aulcune chose de solte, l'une partie à l'aultre et des dessusdictz heritaiges ainsy baillez et eschangés par les partyes que dict est, s'en sont lesdictes parties de chascune d'elles à son regard desmises et dessaisies ez mains et par devant lesdictz notaires comme mains souveraines pour le

roy nostre sire ; et d'abondant icelles parties pour elles plus à plain desmettre et dessaisir d'iceulx heritaiges par devant les justices des lieux, où ilz sont scitués et assis, et consentent qu'elles ou procureur elles en soient vestues, saisies et mises en bonne possession et saisine par icelles justices.

Promestans lesdictes parties et chascune d'elles :

Assavoir ledict Cauchon par sa foy et parolle de prestre, soubz l'obligation de tous ses biens temporels présens et advenir ; et ledict Moët par la foy pour ce donnée corporellement ez mains desdictz notaires et soubz l'obligation de tous ses biens, tenir, entretenir et avoir pour agréable ledict eschange et permutation dessusdictes ; en tesmoings de ce nous, au rapport d'yceulx notaires, avons mis le scel de ladicte baillye. Ce fut faict et passé le dix neufiesme jour de janvier, l'an mil cincq cens soixante et neuf.

Signé : Gérard.
Rogier.

Deux ans avant l'échange qui précède, Thomas Cauchon avait fait arpenter la cense de Brouillet (on a pu le voir dans le courant de la pièce précédente).

Scachent tous que je, Claude de Montasin, arpenteur juré dem^t à Reims, requesté de Mre Thomas Cauchon, grand archidiacre et chanoine de l'église de Nostre Dame de Reims, à la conduictes des persones de Pierre Petit Baron, censier, demeurant à Broulliet, et Françoys Darloys, laboureur demeurant à Lagery, le septiesme jour du moys de mars, mil cincq cens soisante et sept, j'ay suys transportez au village dudict Brouliet, où j'ay faict de tous les héritaiges arpentaige et mesuraige : Et premier :

Item une maison, granges, estables, et jardin, assiz au village dudict Broulliet, royée la Grande Rue d'une part, et les terres dudict sieur d'aultre part, budant au couvent de Sainct Remy d'un bout et à Gérard Pouru d'aultre bout, contenant sept quartels huict verges 6 piedz.

Pièce de prez au dessoubz de la maison et tenens d'icelle, contenant 4 arpans 1 quartel 17 verges. Une aultre pièce de prez audict lieu, contenens 3 quartelz.....
.....
.....
Le tout se monte à la quantité de six vingt arpans troys quartelz dix verges treize piedz. Signé : Montasin.

Nicolas Moët rentra en possession de son vendangeoir trois ans après s'en être ainsi défait.

Nous lisons en effet dans les minutes du notaire Rogier :

« Le 13 septembre 1572, Georges Moët, bourgeois de Reims, vend à Nicolas Moët, procureur du roi, un vendangeoir, rue de

Porte Mars, moyennant 2,400 livres tournois, lequel avoit esté ceddé audict Georges par Thomas Cauchon, grand archidiacre en l'église Nostre Dame. »

Georges, ascendant des Moët de Noyon, était neveu de Nicolas : il fut homme d'armes des ordonnances du roi.

VI. — Achat et bail de terres à Brouillet.

Le 13 février 1577 fut présent Gérard le Blanc, laboureur, demeurant à Brouillet, lequel « de sa bonne volonté, sans force ny contraincte, a vendu, ceddé, quitté et transporté, et par les présentes vend, cedde, quitte et transporte à noble homme maistre Nicolas Moët, escuyer, procureur du roy au siège présidial de Reims, cinq arpens et demy de terres arables sciz au terroir dudict Brouillet au lieudict en Foligny ; la présente vendition faicte moyennant la somme de soixante solz tournois ».

En 1578, Nicolas bailla à titre de louage, à Noël Desnouilles, laboureur, demeurant à Brouillet, les 5 arpents 1/2 achetés en 1577 à Gérard le Blanc.

VII. — Bail d'une maison à Champfleury.

Le 10 avril 1578, noble homme Mre Nicolas Moët, licencié es lois, et delle Guillemette de Lhospital, sa femme, « demeurans à Reims, baillent à tiltre de louaige une maison, court, grange, jardin, sise à Champflory avec 111 jours, 11 hommés, 8 verges de terre arable ».

VIII. — Procès au sujet d'une taille imposée à la ville de Reims.

Un procès, où Nicolas Moët joua un rôle, eut lieu en 1575-76 entre :

1° Les « manans et habitans de la ville de Reims », d'une part ;

2° Et de l'autre, Regnault Goujon, écuyer, seigneur de Condé, Nicolas Moët, procureur du roy, Hierosme Cauchon, écuyer, seigneur de Dugny, Hierosme Goujon[1], écuyer, seigneur de Vrault, Nicolas Goujon, écuyer, sieur de Tours-sur-Marne, Mre Guillaume Lorris, sieur de Corneille, et damoiselle

1. Hierosme Goujon, époux de Nicole Cauchon, fille de Regnault Cauchon et de Nicole Coquebert, était donc beau-frère de Philippe Moët, fils de Nicolas Moët, qui nous occupe en ce moment.

Jeanne le Folmarié[1], veuve de feu Jean le Briotin, en son vivant écuyer.

Voici le sujet du procès :

Le 1er septembre 1575, le Roi avait imposé à la ville de Reims une taille de 1,210 livres tournois pour payer les garnisons des villes frontières.

Les Rémois prétendaient faire contribuer à cette taille les gentilshommes en cause.

Et ceux-ci poursuivaient à leur tour les Rémois, en excipant de leur qualité de « nobles nés et extraicts de noble lignée ».

Deux pièces ont rapport à cette affaire :

1° L'exposé des motifs, sur lesquels s'appuient les demandeurs, pour refuser le paiement de la taille ;

2° Le jugement qui déboute de leurs prétentions les habitants de Reims, défendeurs. Jehanne le Folmarie et Guillaume Lorris sont les seuls dont on ne reconnaisse pas les droits : ils sont tous deux invités à produire leurs titres dedans quinzaine.

Guillaume Lorris porte à la fois le nom et le prénom du célèbre auteur du roman de la *Rose*, cet entassement d'allégories licencieuses, qui fit les délices de nos pères.

Cette coïncidence indiquerait chez le sieur de Corneille la prétention de faire remonter son origine au précurseur de Jean de Meung.

Guillaume de Lorris, le poète qui se fit aussi un nom comme jurisconsulte, portait : *d'or à la fasce d'azur, accompagnée de trois aigles de gueules, deux en chef et une en pointe.*

DES NOBLES DE REIMS.

Motif du droict que baillent par devant nous, Messieurs les Esleuz de Reims, Regnault Cauchon, escuyer, sieur de Condé, Me Nicolas Moët, escuyer et procureur au siège présidial dudit Reims, Maistre Guillaume Lorris, escuyer, sr de Corneilles, Hierosme Cauchon, escuyer, sr de Dugny, Hierosme Goujon, escuyer, sr de Vrault, Nicolas Goujon, escuyer, sr de Tou sur Marne, et Damelle Jehanne le Folmarié, vefve de feu Jehan Briotin, en son

1. Les Folmarié obtinrent, en 1518, des lettres de reconnaissance de noblesse. L'un d'eux fut vidame de Châlons en 1515.

Jehan Briotin, écuyer, seigneur de Seuil, fut deux fois lieutenant de la ville de Reims, en 1542-43, puis en 1551. Il fut aussi maître de l'artillerie. On verra plus loin qu'il était fils d'Érard Briotin. Ainsi qu'on pourra s'en convaincre au chapitre consacré aux Lespagnol, Pérette Lespagnol, l'aïeule du Bienheureux, comptait parmi ses ascendants Marie Briotin, fille de Nicolas, écr, sr de Seuil, et de Pérette Bourguet.

vivant, escuyer, s^r de Seuil, opposant à la recette et debast de la taille de douze cens dix livres tournois, demandées par le roy aux habitants de ladite ville de Reims, pour payer les gens de guerre tenant garnison ès villes frontières de ce royausme ;

Demandeurs —

A l'encontre des manans et habitans de ladite ville de Reims

Deffendeurs —

Le roy, par ses patentes du septiesme mars, mil cinq cens soixante et quinze, a ordonné que, pour le paiement des gens de guerre sur chaque paroisse des eslections en la généralité de Champaigne sera levée la somme de trente et une livres dix sols, et le fort portant le faible, audit vingt solz pour livre pour les fraiz à la raison de ce que dessus a accoustume estre cottizé pour les tailles.

Sur le département faict par Monsr le général de la charge, les habitants de la ville de Reims ont estés cottizés et imposés à ladite taille.

De ceste cottization les demandeurs ont été imposés, à quoy ils se sont opposéz.

Pour les moiens de leur opposition, ils ont dict qu'ils sont nobles personnes, nés et attraicts de noble lignée, vivant noblement, et jouyssant des privilèges de noblesse.

Desquels dessus dits privilèges ils sont en possession de tout temps, mesme au sû desdits deffendeurs habitants, et par actes publiques.

En premier lieu ces deniers ordonnés par lettres patentes du 7e mars sont destinez pour le paiement des gens de guerre, à quoy les nobles ne sont aulcunement cottizables par les ordonnances royaulx.

On descouvre plus apert l'intention du roy par ces motz soubsignés apposéz auxdites lettres : « De ce que a acoustume estre cottizé pour les tailles. »

Cela est certain et notoire que de France les nobles à cause de leur qualité de noblesse ne sont aulcunement cottizables aux tailles.

Et quant à ces motz apposéz auxdites lettres : « Vous y comprendrez les bonnes villes », ils ne peuvent estre autrement entendus, synon de ceuz demourant auxdites bonnes villes contribuables aux tailles, et non de ceulx qui ne sont cottizables.

Au regard de ces motz apposéz auxdittes lettres : « Nonobstant tout privilège et leurs exemptions », ils sont insérés aux corps des villes qui par privilège sont exemptes des tailles, et non aux titulaires personnes demourant auxdittes villes, qui ne sont cottizables.

Ces mots « leurs exemptions » le démonstrent assez de que ceulx qui sont contribuables aux tailles, et qui, par lettres ou octroy du

roy, en sont exempts, sont compris en ceste cottization au département de tous ceulz qui à cause de leur qualité de noblesse en sont exemptz.

Les nobles ont leurs privilèges, non pas à temps, mais perpétuels, tant pour eulz que pour leur postérité. Il faudrait donc qu'il y ait une expresse dérogation pour le regard des nobles.

Les clauses générales apposéez auxdites lettres ne sont autrement entendus que contre les contribuables.

Le roy, pour aulcunes particulières considérations, a octroyé à aulcunes villes et bourgs de son royaume lesdites exemption et privilège de ne payer taille pour quelque temps.

Auquel privilége et exemption il a dérogé pour le regard de ladite taille ordonnée estre levée par lesdites patentes.

Mais ceulz qui, à cause de leurs qualitez ou offices, ne sont contribuables aux tailles comme estant un privilège inhérent à leur personne et perpétuel, auquel n'est dérogé, ils ne sont cottizables.

Ne faict rien, les exemptions particulières des ecclésiastiques pour ce que le roy comprend toutes personnes, excepté lesdits ecclésiastiques.

Par ce que la raison déclarée par lesdits d'exemption est qu'ils sont d'ailleurs servicés, ce que de pareil font les nobles, soit de service personnel, contribution de ban et arrière ban ou aultrement.

Les nobles ne sont cottizables que pour ce qui concerne les fortifications des villes closturées, et entretainement d'ycelles, lesquelles ils résident et qu'ils ont èz villes et faulx bourgs, où ilz habitent, et non le fort portant le faible, selon leurs facultez.

Aultrement ils paieraient pour les fiefs deux fois, et sans aultre privilège ni exemption.

Pour ces causes, soustiennent qu'ils sont bien fondez en leurs oppositions et y persistent, afin de répéter domaiges et intérestz.

EXTRAICT DES REGISTRES DE L'ESLECTION DE REIMS.

Entre Regnault Goujon, escuyer, seigneur de Condé, Nicolas Moët, escuyer, procureur du roy au siège présidial de Reims, Hierosme Cauchon, escuyer, seigneur Dugny, Hierosme Goujon, escuyer, seigneur de Vrault, Nicolas Goujon, escuyer, s^r de Tou sur Marne, Mre Guillaume Lorris, s^r de Corneille, et dam^elle Jehanne le Folmarié, vefve de feu Jehan Briotin, en son vivant escuyer, seigneur de Sueil, opposans à l'asiette de la taille de douze cens dix livres ; demandeurs.

Et les manans et habitans de la ville de Reims, deffendeurs.

Leu le procès ; les exploits faits sur les sieurs Regnault et Hierosme Cauchon ; Hierosme Goujon, signez Lhermite en date du vij^e jour de juillet, mil cinq cens soixante quinze ; les causes d'opposition à ce que dessus ; l'acte du vingt quatriesme septem-

bre, mil cinq cens soixante quinze, dans lequel est ordonné que lesdits deffendeurs viendront contester sur les qualitez desdits demandeurs à huitaine ; acte du vingt deuxiesme d'octobre, portant deffault contre lesdits deffendeurs, sauf huitaine, que à faulte de contester sur lesdittes qualitez passé serait pour confession. Aultre acte du vingt neuviesme dudit mois portant deffault contre lesdits deffendeurs.....
.....
.....

Nous disons que, pour le regard de la somme de neuf cens soixantes livres tournois, et faisant partie de la somme de douze cens dix livres tournois, à quoy se monte la taille dont est question, qu'à bonne et juste cause ledit Regnault et Hierosme Cauchon, Nicolas Moët, Hierosme et Nicolas Goujon, opposans, se sont opposez à l'assiette sur euz faitte, comme nobles personnes et attraicts de nobles lignées ; ordonnons que les deniers par eux payés leur seront rendus et restituez au prorata de ladite somme de neuf cens soixante livres tournois, et quant à la somme de deux cens cinquante livres tournois, faisant l'autre partie de ladite somme de douze cens dix livres, que lesdits deffendeurs ont dict estre pour fraiz de ville, disons avant que y faire droict, que lesdits deffendeurs viendront déclarer en la huitaine quelz fraiz et à quoy ladite somme a esté employée ; laquelle déclaration sera commise pour y venir répondre en la huictaine suyvante pour le tout faict ; rapporte et ordonne ce qu'il appartiendra pour raison des despans de ce chef réformez, et quand avant que fayre droict à ladite Folmarié, disons qu'elle ediffiera en dedans quinzaine que feu Jehan Briotin, son marit, était filz et descendu de feu Erard Briotin, en son vyvant demeurant à Reims, pour ce faut faire droict tant au principal qu'aux despans, et quant au regard de maistre Guillaume Lorris, avant que de fayre droict à ses conclusions, ordonnons qu'il justifiera sa qualité dedans quinzaine, et, à faulte de ce faire, il est déboutté et déboutons de ses causes et despans.

Signé : Jugan et Tilloys.

Faict le samedy, douziesme jour de may, mil cinq cens soixante et seize.

Maître Augustin Blondel assistant le demandeur Regnault Cauchon — Maître Jean Bauchamp, procureur des deffendeurs.

Jeanne Moët, veuve de Nicolas Noël et cousine germaine de Nicolas Moët, eut à soutenir, en 1572, un procès analogue contre les habitants de Reims : elle obtint aussi gain de cause.

Ci-dessous le jugement prononcé en sa faveur :

PROCÈS PERDU PAR LES MANANS ET HABITANS DE LA VILLE DE REIMS CONTRE DAMOYSELLE JEHANNE MOET.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, les ezleuz pour le

roy nostre sire sur le faict des aydes et tailles, ordonnez pour la guerre ès ville et eslection de Reims, salut. Scavoir faisons que, veulz le procès d'entre Damoyselle Jehanne Moët, vefve de feu Nicolas Noël, en son vivant, seigneur de Muyre, impétrante de lettres royaulx, demanderesse et requérant l'enthérinement d'ycelles. Le procureur du roy en ladite eslection et les manans et habitans de la ville de Reims deffendeurs. Lesdictes lettres royaulx obtenues de la part de ladite demanderesse en date du dixiesme jour de mars, mil cinq cens soixante onze, l'exploict d'Anthoine Fasse, sergent royal en ladite eslection, par lequel appert assignation avoir esté donné tant audict procureur du roy que auxditz habitans par devant nous, pour consentir ou dissentir l'enthérinement d'icelles. La deffault contre eulz obtenu pur et simple par ladicte demanderesse à faulte de deffendre, par vertu duquel auroient eztés lesditz deffendeurs débouttez de touttes exceptions et deffences qu'ilz eussent peu proposer, pour empescher l'enthérinement desdictes lettres, et ordonne qu'ilz bailleront sa demande et proffict de deffault, et icelle vérisfiront, tant par l'extraict que tesmoings. La demande articulée et baillée par escript suyvanct par ladicte demanderesse lettres et tiltres produictz et enqueste faite de la part d'icelle requeste par elle présentée, le treiziesme jour de décembre audict an, et appoinctement suyvanct icelle, par lequel auroyt esté ordonné que lesditz deffendeurs bailleroient reproches à l'encontre des tesmoings oyez en ladicte enqueste, pour après baillé salvations par ladicte demanderesse ; produire par les parties, bailler contredictz et en droict et dedans les délaiz portéz par ledict appointement ; la déclaration dudict procureur du roy d'avoir eu communication de ladicte enqueste, et n'a moyen de reprocher lesdictz tesmoings oyéz en icelles, consentant que le procez se juge en l'estat qu'il se trouvera estre. Reproches proposéz par lesdictz habitans et contenuz en l'acte du vingt neufiesme jour de décembre audict an. [*illisible*] de bailler contredictz, et salvations par les parties et appoinctement de droict du douziesme jour de janvier mil cinq cens soixante douze, et dernier passé, et les aultres pièces réglant la procédure.

Nous disons que lesdictes lettres sont enthérinées et les enthérinons, et, en ce faisant, que la demanderesse joyra et usera des privilèges, franchises, et libertez de noblesse, comme estant telle, et extraicte de noble lignée, et tout ainsy en la forme et manière que font et ont accoustumé faire les aultres nobles du pays, et pourveu que doresnavant elle ne fera actes desrogeants à noblesse et faire despenz par nostre sentiment. [*mots effacés*] et est ledit signé Doulcet et Pilloir. Au tesmoing de ce, nous avons faict mettre à ces présentes le scel auz causes de ladicte eslection, et furent faictes, données et prononcées en jugement en la présence de maistre Jehan Bauchamp, procureur de la demanderesse, et en la présence du procureur du roy en ladicte eslection, comparant par maistre Augustin Blondel, son substitud, et au deffault desditz

habitans. Le dix septiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens soixante douze.

Signé : LESCUYER.

Comme on l'a vu précédemment, Hierosme Moët, frère de Nicolas, épousa Jeanne Charuel[1] et en eut, entre autres enfants, Jean Moët, écuyer, seigneur de Crèvecœur, époux, à son tour, de Jeanne de Cierges[2].

Jean Moët, et après sa mort Jeanne de Cierges, eurent à soutenir un procès identique contre les habitants de Bricquenay, résidence de la branche des Moët de Crèvecœur. Dans une pièce de défense présentée par Jeanne, nous apprenons que, comme son père, Hierosme avait « trafiqué » à Épernay, mais qu'il avait ensuite obtenu sa réhabilitation[3].

Nous regrettons de ne donner ici qu'un document tronqué, par suite de l'état déplorable de ce parchemin.

MINUTTE DE SALVAÕN A CONTREDICTZ, POUR DAMOISELLE JEHANNE DE CIERGE, VEFVE DE FEU NOBLE HOMME J. MOËT, CONTRE LES HABITANS DE BRICQUENAY.

Salvations à contredictz, qui baillé furent pardevant nous, Messrs les président et esleuz en l'eslection de Reims, Damoiselle Jehanne de Cierge, vefve de feu Jehan Moët, en son vivant escuyer, seigneur en partye de Crèvecœur, est opposant à l'assiette de la taille sur luy faicte à Bricquenay ; ayant ladicte vefve repris le procès au lieu dudict deffunct son marit, demandeur, contre les manans et habitans de Bricquenay, deffendeurs, pour monstrer que les pièces produictes par la demanderesse opposante font foy et preuve sufisante des faictz, pour lesquelz elles sont produictes à ce, nonobstant et sans avoir esgard aux contredictz desdictz deffendeurs. Et que ledict différend controverse entre les parties soit jugé et terminé pour et au proufict de ladicte demoizelle demanderesse.

Que le poinct où gist la décision de la cause est de scavoir si

1. 3 février 1564. — Bail à dlle Jehanne Cheruelle, vefve de noble homme Hierosme Moët, demeurant à Reims, d'une maison avec courcelle, jardin et celier derrière, yssue aussy derrière, sise rue du Bourg-Sainct-Denys, estant des deppendances de l'abbaye d'Eslon.

Ainsi donc, Jeanne Charuel habita aussi Reims.

2. Cierges est un petit village de l'Aisne, situé dans l'ancien pays du Tardenois.

3. Le 26 may 1537, Hierosme Moët, marchand, demourant à Épernay. (Extrait des minutes de Nicolas de Huz.)

Hierosme Moët et Jeanne Charuel furent, paraît-il, ruinés par le « brulement d'Esparnay » : ce qui explique pourquoi ils se livrèrent au négoce. (Note d'une pièce du chartrier de Belleaucourt.)

Hierosme Moët pére audict Jehan, et si pareillement ledict Jehan estoient nez de noble race et vivoient noblement.

Pour verifier ce faict, la demanderesse a produict soubz la cotte G. certaines grosses de sentences rendues par vous, messieurs, ou les prédécesseurs esleuz au jour du mois de décembre, l'an mil cinq cens cinquante, au proufict dudict Hierosme Moët contre Monsr le procureur du roy en l'eslection et habitans de Reims; par lesquelles grosses de sentences, obtenues par ledict deffunct Hierosme Moët, en forme de réabilitation de noblesse, sont enthérinées audict Moët, et, en ce faisant, ycelui Hierosme Moët desclaré noble et extraict de noble lignée et ordonne qu'il joyra des privilèges de noblesse, tout ainsi que font les nobles de ce royaulme.

Les défendeurs dient pour contredire ladicte sentence quelle est rendue sur ung procès non [.....], et sans ledict sieur procureur du roy, qui est la partye principale.

Mais les defendeurs s'abusent : car en telles matières d'enthérinez de grosses, où il n'est question que d'informer d'un faict que il est mandé par ycelle la desclaraõn faicte par le procureur du roy et habitans informans du faict, ils accordent l'enthérinement d'icelle.

Au surplus est rendue avec ledict sieur procureur du roy et habitans, et sont ces partyes légitimes.

Et pour ung judicatum est, et ledict Hierosme Moët desclaré noble, et ordonné que joyra des privilèges de noblesse ; dont n'y a appel : Res judicata pro veritate habenda est.

Comme aussy il est jugé par aultre sentence soubz la cotte H, en datte du [.....] jour de novembre, mil cinq cens soixante, que ledict Jehan Moët estoit bien opposant à la cotte et assiette des tailles des deniers sur luy imposez par lesdictz deffendeurs, ou les affermés des tailles dudict Bricquenay ; ordonné que ledict Moët joyra des privilèges de noblesse, tels que joyssent les aultres personnes nobles, et qu'il sera distraict du roolle desdictes tailles, comme estant noble personne, et que les deniers assignez il auroit esté cottisé, et lesquelz il auroit payez, luy seroient renduz, et reassis sur les aultres habitans dudict Bricquenay.

Ceste sentence a esté rendue causâ cognitâ bene, les pièces produictes, et avec légitime tradistion, et non seullement avec Pierre Masson mais avec lesdictz habitans contrédisans.

Quant à l'enqueste produicte soubz la cotte [...] et faicte à la requeste dudict Moët, elle ne gist [.....], d'aultant que sur ycelle est inthérinée la susdicte sentence, quy a desclaré ledict Moët noble personne.

Et sententias tanquam veritati rendendum est, quæ res judicata pro veritate habetur *(sic)*.

Nil refert si, par ladicte enqueste, il nest pas verifié seullement

que ledict Jehan Moët estoit fils dudict Hierosme Moët. Car ores qu'il fut ainsy, et sy est, telle preuve suffit pour la première sentence du mois de décembre pour vérifier la noblesse dudict Jehan ; car l'assignation est bonne, le père estoit noble, ergo le filz est aussi noble. Maxime il ne se trouve point que ledict Jehan ait contrevenu à ladicte qualité, ny faict chose répugnante à ycelle. Par ceste enqueste, non seullement il est verifié que ledict Jehan Moët est filz de Hierosme Moët, mais que ledict Hierosme Moët père de Jehan estoient nobles personnes, vivoient noblement et que telz ils estoient tenuz.

Les tesmoings en ladicte enqueste deposent que ledict Hierosme demeuroit à Reims, que depuis il auroit esté rehabilité. Car ledict s^r trafiquoit et opéroit marchandise, il faisoit sa demourance à Espernay.

Au surplus, non omnino sint controversiæ, est si ledict trafic de marchandise est cause de faire perdre la qualité de noblesse, contre la commune opinion, soit pour l'affirmative. Mais encores est plus doubteux, sy le père vient de noble race, opérant marchandise, préjudicie à la noblesse de ses enfans.

Or c'est vray pour celuy quy auroit esté le premier noble de sa race.

Mais pour le regard de celuy, qui tient la noblesse de ses ancestres, que ledict Hierosme Moët seroit judicandus esse.

Qui enim nobilitate non sibi acquirit ; sed a majoribus accepit cum facto suo amittit ; filius nihil prejudicat. C'est le texte.

Mesme ores qu'on tienne l'opinion contraire, sy est estant à présent réhabilité comme a esté ledict deffunct Moët ; il ne deubte que le trafic de marchandise ne peult préjudicier (de nobilitate primus....., caput 35).

Addatur que ledict Jehan Moët, par sentences cy dessus escriptes, et dont n'y a appel, a esté desclaré noble et ordonné qu'il joyra des privilèges de noblesse.

La sentence du 25e jour du moys de janvier, mil cinq cens [.....], rendue par messieurs les esleuz les predécesseurs, et produicte sous la cotte J , aide de beaucoup le bon droict de la demanderesse pour la justification de ladicte qualité de noblesse dudict Jehan Moët.

Comme par ycelle sentence et arrest maistre Nicolas Moët, frère dudict Jehan Moët, est desclaré noble personne, et comme tel est dict bien opposant à la taille, à laquelle il auroit esté cottizé par les cottizeurs des tailles à Espernay, et quil sera biffé des roolles dycelle cottization ; quil joyra des privilèges de noblesse, que les deniers par luy payez pour lesdictes tailles luy seront renduz.

Ledict Jehan Moët est frère audict deffunct m^re Nicolas Moët, ycelle sentence luy peult et deult proufiter, de mesme que ledict m^re Nicolas Moët ne soyt aultrement de noblesse de race.

Par ladicte sentence sont cottés les sentences de noblesse obtenues par ledict Philippe Moët, avant Hierosme Moët, père audict Jehan Moët, frère aisné dudict Mre Nicolas.

Adde que lesdictes sentences sont rendues sans partyes prédises, et faict simplement : car les habitans d'Espernay avoient interest [.....]

L'arrest produict soub la mesme cotte J. du 25 janvier 1563 est plus exprès pour ladicte qualité de noblesse et monstre que ladicte qualité provient des predécesseurs dudict Moët. Car la Cour, par son arrest définitif, desclare ledict Nicolas Moët frère exemp de touttes tailles, services, impositions, comme noble personne, naiz et extraict de noble lignée.

Cest arrest est rendu non sollement avec lesdicts habitans d'Espernay, mais avec monsieur le procureur général du roy, et ne peuvent [.....] ny réellement dire les deffendeurs de la valleur dudict arrest.

Partant il doilt faire foy de estre bien par vérité ledict Jehan Moët frère aisnel audict mre Nicolas, estant noble personne. Et encores qu'il fut ainsy par les parties deffenderesses, et lesdictes sentences et arrests n'eussent proufé lesdictz faictz acquets, baillés et establys, touteffois lesdictes sentences et arrests ne deuvent avoir moing de faire tort desdictes parties deffenderesses.

Car par l'ordonnance de l'an mil cincq cens [.....] les sentences rendues par contumace, après la preuve des demandeurs faicte, sont desclarés valables et ont authorité de foy entre les partyes demanderesses et deffenderesses.

Se trouvent véritables les sentences obtenues par Philippe Moët et Hierosme Moët denommé, et sentences devant cottés soit aultres personnes par les aieux et pères dudict deffunct Jehan Moët, et est le faict contraire attizer une pure calomnie.

Finablement les defendeurs se verront mal fondez, et par ces sentences et arrests, renduz pour les père, frère, et marit de ladicte demanderesse, quy font foy.....

.....

Partant dernier sans controverse, ledict Jehan Moët estoit noble personne, et comme tel debvoit juir des privilèges de noblesse, et estre biffé et distraict des roolles des tailles ; et de ce font foy les tiltres produicts, nonobstant lesdictz deffendeurs.

Concluant ladicte demanderesse demande despans et interestz.

IX. — Descendance de Hiérosme Moët, frère de Nicolas.

En résumé, Hiérosme Moët, décédé avant 1571, et Jeanne Charuel, morte elle-même en 1587, eurent dix enfants :

1° Jean Moët, mari d'Anne de Cierges, décédé avant 1587, auteur de la branche de Crèvecœur.

2° Nicolas Moët de la Fortemaison, procureur, auteur de la branche fixée par lui à Épernay.

3° Hiérosme Moët, capitaine de bourgeoisie, échevin en 1567, vivant encore en 1570, marié à Marguerite N...

4° Philippe Moët, époux, en 1575, d'Anne Châlons : d'où descendance.

5° Pierre Moët, marié à N. Mimin, auteur d'une branche établie à Paris.

6° Thierry Moët de Crèvecœur, époux de Claude Béran : d'où les Moët de Tarnaux [1].

7° Georges Moët, époux de Marie le Roux, auteur de la branche fixée à Noyon au début de ce siècle, et encore existante.

8° Marc Moët, chanoine régulier de St-Martin d'Épernay, où il fit profession en 1546 ; décédé en 1554 pendant un voyage à Rome.

9° Pérette Moët, femme de Geoffroy Droinet, élu et procureur du roi des Eaux et Forêts d'Épernay.

10° N..., femme du sr N... de Lambourg : d'où Claude de Lambourg, mariée à Augustin Droinet, *alias* Droynet.

On étudiera plus loin ces diverses branches : nous demandons cependant la permission d'achever l'article de la branche aînée, les seigneurs de Crèvecœur, puisque nous l'avons entamé ; nous reviendrons ensuite à Nicolas Moët de Brouillet.

Nous citerons d'abord un extrait des registres de convocation du ban et de l'arrière-ban en date d'octobre 1567, époque critique où les guerres de religion ensanglantaient la France, et où les villes avaient fort à faire pour se mettre à l'abri des coups de main des religionnaires.

EXTRAICT DES REGISTRES DE L'ASSEMBLÉE DU BAN ET ARRIÈRE BAN, COMMANDÉ LES SEIZE ET DIX SEPTIESME JOURS DU MOIS D'OCTOBRE, L'AN MIL CINCQ CENS SOIXANTE ET SEPT, PAR LE BAILLY DE VERMANDOIS COMMISSAIRE.

Jehan Mouët, escuyer, sieur de Cramoyselle, et Jehanne Cheruelle, sa mère, vefve de feu Hierosme Moët, Marie Moët, vefve de feu Thomas Terfon, Isabeau de l'Hospital, vefve de Guillaume Mercier, Jehan Mercier, Philbert Cachet, Nicolas Cocquebert, procureur de Marie Cachette, sa femme, marchand, et Perette Boucher, vefve de feu Thomas Cachette, au nom et comme tutrice et cura-

1. Le nom de Tarnaux pourrait venir de la petite rivière qui passe à Plivôt.

teur de Jean Cachette, filz myneur de feu Thomas Cachette et d'elle, dem^te^ à Reims ; ledict Jean Mercier, lieuten^t^, et Nicolas Cocquebert, pour le pnt enseigne de la compagnie de Christophe Cachette, cappitaine de deux cens hommes, et ledict Philbert Cachette aussy pour le pnt enseigne de la compagnie de Jean Godinot, cappitaine de deux cens hommes, le tout pour la tuition et deffense de la ville de Reims. Tous les dessusdicts seigneurs de parties des fief, terre et seigneurie de Crèvecœur, baill. de [....], prévosté de Sainct Thierry.

Et encore Marie Mercier, Ysabeau de l'Hospital, Jeh. Mercier, Philbert Cachette, Nicolas Cocquebert, Jean Cachette, seigneurs de douze faulchées de prez feodaulx, scituez aussy audict Crèvecœur.

Se sont pntés par Me Jean de Pouilly, demourant à Reims, leur procureur, fondé de procuration spécialle, passée par devant Jacquesson et Rogier, nottaires, le dix huictiesme jour du pnt mois.

.....

.....

.....

Lesdicts Jehan Mercier, Nicolas Cocquebert et Philbert Cachette avons chargé de cappitaine, lieutenant et enseigne de compagnies de genz de pied pour la garde et deffense de ladicte ville de Reims, requerant pour leur regard exemption du service et contribution de deniers audict ban et arrière ban, attendu le service actuel qu'ilz font audict Reims en personnes, et au regard de Jehan Mouët, s^r^ de Cramoyselle, Jehanne Cheruelle, Marie Mercier, Isabeau de l'Hospital et Perette Boucher, ont esté receuz à contribution, et chargé de faire apparoir et fournir deniers à la quinzaine. Faict soubz le seing de nostre greffier ces jour et an que dessus.

Signé : LEMAISTRE.

En 1579, Jeanne de Cierges, veuve de Jean Moët, nommé dans le précédent document, donne par procuration tout pouvoir à Jan (*sic*) Moët, Linguet de Reims, et Gérard Moët, pour vendre une maison à tourelles sise rue du Bourg-Saint-Denis, à Reims, et tenant d'une part aux hoirs de Philippe Moët. La conclusion à en tirer, c'est que nous savons maintenant où habitait Philippe Moët, objet d'un chapitre précédent.

Il est à supposer que Hierosme Moët avait racheté à la succession de 1539 une partie de la maison paternelle (partie devenue ainsi la « maison à tourelles »), tandis que l'autre partie restait indivise entre ses cohéritiers.

Jeanne de Cierges avait un fils, nommé Jean comme son père, et seigneur de Crèvecœur. C'est lui dont il s'agit dans la procuration suivante. Elle avait aussi une fille, Nicole Moët,

mariée en premières noces à Jean de Rochereau, écuyer, et en secondes à Augustin Brisset, capitaine [1].

PROCURATION BAILLÉE PAR DAMOYSELLE JEANNE DE CYERGES, VEFVE DE FEU JAN MOËT, VIVANT ESCUIER, S^r DE CREVECŒUR, DEMEURANT A BRICQUENAY.

A tous ceulx, qui ces présentes lettres verront, Nicol Haale, licencié ès loix, garde pourveu par le roy nostre sire des scaulx aux extracts de la prevosté de Sainctem^d [2], salut. Scavoir faisons que par devant Francoys Reugnard et.... Auvet, notaire royaulx de ladicte prevosté, fut présente en sa personne damoyselle Jeanne de Cierges, vefve de feu Jan Moët, vivant, escuier, seigneur de Crèvecœur, demeurant à Bricquenay, tant en son nom que comme ayant la charge, gouvernement et administration des enfans myneurs d'aage dudict deffunct et d'icelle : laquelle nous a nommes, ordonnés, constitués et establys ses procureurs : Jan Moët, Linguet de Reims, Gérard Moët.

Auxquelz procureurs, et à chascun d'eulz portant ces présentes ladicte constituante a donné et donne par ces présentes pleins pouvoir, puissance et aucthorité et mandement espécial de vendre, engaiger et alyener à tous jours, à une ou plusieurs personnes, que bon leur semblera, et pour tel prix que faire se pourra : Une maison à tourelles, jardin derrière, lieu pourpris, comme elle se comporte, assise en la ville de Reims, en la rue du Bourg Sainct Denys, tenant d'une part aux hoyrs Philippe Moët, et de l'aultre part une maison appartenant à l'abbaye de Sainct Denys de Reims.....

.....

A charge de rendre son juste et loyal compte à ladicte constituante ; et aultre de payer, acquitter et descharger doresnavant par le détenteur ou détenteurs de ladicte maison ladicte constituante et les siens de la somme de cinquante solz tournois de surcens au jour Sainct Jan Baptiste, dont ladicte maison est chargée envers discrette personne Messire..... Scellier, prebstre, chappelain de la chappelle Sainct Nicaise, fondé en l'Eglise Nre Dame de Reims ou aultres de ladicte chappelle, duquel Scellier ledict deffunct Moët tenoit ladicte maison audict tiltre de surcens pour quatre vingt dix neuf ans par le consentement et la permission de ce faire baillée audict Scellier par le chappitre de ladicte Eglize Nre Dame de Reims, comme appert par le bail de prinse de ce faicte audict deffunct Moët le vingt troyziesme jor de may, mil cinq cens cinquante six ; apparoit auxdictz notairez faire lesdictes

1. Jeanne Charruel, par son testament daté de 1587, laissa à son petit-fils Jean Moët, par préciput sur ses oncles, la terre et seigneurie de Crèvecœur.

2. Sainte-Menehould.

venditions ou transportz aux charges dudict surcens ; pour le reste des..... dudict bail et prinse desdictes venditions, transportz ou permutations y passent lesdictes assurances au prouffict des acquéreurs pardevant notaires ou telz aultres personnes que bon leur semblera.....
..... Ce fut faict et passé le vingt deulziesme jour d'aoust, mil cinq cens soixante dix neuf ; ladicte Demoyselle constituante a signé ces présentes ainsy et les notaires.

Signé : Jehanne DE CIERGE, REUGNARD, et AUVET.

En 1603, Jean de Moët, écuyer, seigneur de Crèvecœur, demeurant à Bricquenay, et Robert de Moët, aussi écuyer, seigneur de Fontenelles, demeurant à Fontenelles, firent une transaction au sujet de la succession de Jean de Moët et de damoiselle Jeanne de Cierges, leurs père et mère.

Seuls, ou à peu près, de toute la famille Moët, ils intercalent une particule dans leur nom.

La particule n'offre, du reste, rien de probant en fait de noblesse, et ce n'est que depuis la Révolution qu'on lui attache une importance exagérée, importance qui provient de la suppression, dans nos usages, des qualifications d'écuyer et de chevalier, accordées, l'une aux anoblis, l'autre aux gentilshommes [1]. Par sa date de 1603, cet acte donne approximativement l'époque du décès de Jeanne de Cierges, qui avait eu lieu peu d'années auparavant.

On y trouve aussi des détails sur les rapports de fraternelle amitié de Jean et de Robert.

TRANSACTION ENTRE JEHAN ET ROBERT DE MOËT.

A tous ceulx qui ces pntes lettres verront, Pière de Sainctremy, conseiller du roy nostre sire, esleu pour sa Majestez, et garde de

1. Telle était, du moins, la législation établie par l'usage pendant les cent cinquante dernières années de la monarchie, et qu'on a eu le tort d'abandonner à la Restauration. En effet, par l'introduction du mot « chevalier », accordé sur preuves à qui de droit, les actes d'état civil auraient créé un fossé infranchissable entre les nobles de race et les usurpateurs de titres et qualités qui pullulent aujourd'hui ; car pour faire insérer dans un acte ces titres et qualités, il faut prouver, ou que les aïeux les ont toujours portés, ou que ces titres ont été concédés à un de ces mêmes aïeux en bonne et légitime forme.

Avant la seconde partie du XVIIe siècle, les gentilshommes de la meilleure noblesse se contentaient bien souvent de la simple qualification d'écuyer : tradition dérivée sans doute de la nécessité de l'accolade pour agréger un écuyer au rang de la chevalerie.

ses scaulx au siège, tabellionage, prevosté de Sainctemanehould, salut. Scavoir faisons que par devant Jehan Potheaulz, not^re roial hereditaire, residant à Busancy, et en la pnce de Pierre de Montguion, escuyer, cap^e de la ville de Beaumont, dem^t à Germon, et Pière Bogue dem^t à Busancy, tesmoings à ce appellez : comparurent en leurs personnes Jean de Moët, escuyer, seigneur de Crevecœur, dem^t à Bricquenay, d'une part ; et Robert de Moët, escuyer, seigneur de Fontenelles, dem^t audict lieu d'aultre. Dirent les partis que par le decez de feu Jehan de Moët et de damoiselle Jehanne de Cierge, leur père et mère, leurs seroient escheuz plusieurs biens, tant meubles que immeubles, desquelz immeubles ilz ont ce jourdhuy entre euz faict partaige, faict et passé entre euz, signez de leurs mains, qu'ilz entendent tenir, entretenir, et avoir pour agréable à tousjours, et par ce que lesdictes parties auroient paravant ledict partaige vendu et distribué, quelque pièce des héritages desdictes successions en temps de hourye, qu'ilz en ont eu affaire, a estez entre euz accordé que l'une et l'aultre des parties en demeureroit quicte l'une envers l'aultre, et l'aultre envers l'une, à quoy ilz ont quicté et renoncé par ladicte convention. Lesdictes parties ont consenti que la maison où ledict Robert faict à pnt sa demourance, assize audict Bricquenay, contenante en soy jardin darière, cour et aysance d'ycelle, comme elle se comporte, lieudict devant l'église, est, demeure et appartient audict Robert sans nul exception, et en ycelle ledict Jehan de Moët quicte et renonce à sa part remis et donné audict Robert, son frère, en récompense du droit que ledict Robert avoit à Crèvecœur, et que ladicte feue damoyselle Jehanne de Cierge, leur mère, a cydevant vendu et aliéné, et les deniers employez à l'acquest de quelques de ses debtes ; dont semblablement ilz demeurent d'accord, sans s'en aulcunement inquiester les uns les aultres. D'ailleurs par le pnt traité demeure audict Jehan de Moët ung morceau de terre assiz audict Bricquenay, contenant trois quarterons de prez lieudict derrière les hayes, royés les prez de la deffence, d'une part, et d'aultre le sieur de..... ; ung quartier et demy de prez au dessoubz de cestuy cy dessus, et ledict sieur de..... d'une part, et d'aultre le pré dudict Jean de Moët ; trois quartiers et demy de terre lieudict le hom Maugusson, tenant d'une part Pière Masson, d'aultre Jean Robert lieudict la..... dudict Bricquenay ; et ung arpent de terre à Saincte Marie tenant ledict sieur de Crevecœur d'une part, d'aultre à la rue vers Bricquenay ; une terre lieudict le Coqueloup tenant d'une part à François Jacques, d'aultre au sieur de Crevecœur ; oultre lesdictes parties ont dict que lors du decez de lad. déffuncte Jehanne de Cierge, leur mère, ilz avoient quelque quantitez de grains en commune entre euz, desquelles led. sieur de Crèvecœur a joy, et dit en avoir faict de payer quelques debtes en communaultez ou aultrement disposez. Et depuis a joy des heritages de lad. communaultez, sans en

avoir payé la pention de vendage audict Robert, ny à aultre pour luy ; toutteffois en demeure quicte led. sieur de Crèvecœur envers led. Fontenelles son frère, par ce que, par plusieurs années mesme de ce temps de joissance, led. sieur de Crèvecœur a nourry et entretenu ledict sieur de Fontenelles de ses nécessitez selon son estat de qualitez, dont il se seroit et s'est contantez. Cy luy a quicté et remis la somme de quinze escus qu'il luy debvoit pour la parpaye d'un cheval à luy conduict et delivrez par iceluy de Crèvecœur ; six escus d'argent prestez et plusieurs aultres choses à luy fourny pour son entretienement, tant en vestemens qu'aultre ses nécessitez, et, sans en compter plus amplement, en demeurent quictes lesd. parties les unes envers les aultres de toute affaire qu'ilz peutz et pourroit avoir eu le temps passé jusqu'à huy ; de quoy généralement sans nul rétention ilz demeurent quictes et absouz les uns envers les aultres sans espérance s'en inquiester ore ny à jamais, à quoy ils ont renoncé et renoncent par ces pntes que lesd. parties promestent tenir et avoir pour agréables tout le contenu cy dessus.

Si comme tout ce que lesd. parties dirent.....

.....

En tesmoings de ce nous, garde sus nommez au rapport et seing manuel dudict notaire roial, avons à ces présentes apposez les sceaulx de ladicte prevostez. Ce fut faict et passé à Bricquenay au logis dudict sieur de Crèvecœur le vingt cincquiesme jour du mois de juillet an mil six cens et trois ; lesd. parties ont signez sur la minutte des pntes avec lesdicts notaire et tesmoings.

POTHÉAULZ.

Ici s'arrêtent nos documents sur les Crèvecœur, et nous allons recourir aux minutes notariées de Reims :

« 27 juillet 1638. — Par devant Nicolas Houdiette, notaire à Bricquenay, fut présente Jeanne de Moët, demeurante audict Bricquenay, laquelle de son plein gré donne à Gabriel de Moët, escuyer, seigneur de Beynes et de Fontenelles, et à damoiselle Marie de Moët, sa sœur, demeurans audict Bricquenay, tous ses immeubles (pavillon, bastimens, terres, prez, etc.). »

« May 1683. — Jean Moët, escuyer, seigneur de Fontenelles, demeurant à Dontrien, vend à Anthoine Fremyn, seigneur de Beyne et de Moucherie, conseiller du roy, esleu de Reims, une pièce de bois dans la garenne de Beyne, contenant 5 arpens, moyennant 160 livres. »

« May 1683. — Jean Moët, escuyer, seigneur de Fontenelles, demeurant à Dontrien, fils et héritier de defunte Françoise Chinoir, vivante femme de Gabriel Moët . . . . . (au sujet d'une maison seigneuriale sise à Beyne, royé la rue de Tambours). »

(Les deux actes ci-dessus extraits des minutes d'Herbin.)

Cherchons les conclusions à tirer des documents précédents, en nous aidant de Caumartin d'abord, et ensuite des « Dossiers bleus » de la Bibliothèque nationale.

Jean de Moët, seigneur de Crèvecœur, eut un fils, capitaine au Rég^t de Vandy, mort sans hoirs, fils dont on ignore le prénom, et décéda avant 1587. Son frère, Robert de Moët, seigneur de Fontenelles, eut un fils, nommé Gabriel, seigneur du même lieu, et une fille nommée Marie. Ce fils épousa Françoise Chinoir et en eut à son tour Jean Moët, éc^r, sgr. de Fontenelles, dem^t à Dontrien, et Pierre Moët, né en 1650 [1]. Jeanne de Moët (donation de 1638) doit être sœur de Jean et de Robert : c'est, du moins, ce que nous font penser les termes de cette donation.

Jean, existant encore en 1683, paraît avoir abandonné Bricquenay, qu'avaient habité son père et son aïeul, pour se fixer à Dontrien, non loin de sa seigneurie de Beine.

X. — Nicolas Moët dans les registres paroissiaux.

Dans les registres paroissiaux de Reims, on rencontre le nom de Nicolas Moët de Brouillet.

St-Hilaire :

« 1575, le 4 juillet, baptême de Nicolas, fils de Georges de Tilloys, procureur du siège, et de Thomasse. Parrain : Mre Nicol. Moët, procureur du roy, et marraine : d^elle Guillemette de l'Hospital, sa femme. »

« 1578, le 2 juing ; baptême de Nicolas, fils de Philippot Moët et de Anne, sa femme. Parrain : Nicolas Moët, et marraine : Guillemette de l'Hospital, sa femme. »

Dans ce dernier acte, le père est Philippe Moët, seigneur de Crèvecœur ; la mère est Anne Châlons, tous deux déja nommés.

XI. — Mort de Nicolas Moët.

Nicolas Moët mourut avant la fin de l'année 1580 :

« Procès verbal de partage du 17 novembre 1580, signé Rains-

1. St-Hilaire de Reims :

« 1650, le 22 may ». — Baptême de Pierre, fils de Gabriel Moët, sieur de Fontenel et de Beine, et de Françoise Chinoir. Parain : Jehan Moët, escuier, sieur de Brouillet. Maraine : Pérette Lespagnol, sa femme. »

Les Chinoir, vicomtes de Chambrecy, se sont par deux fois alliés aux Moët.

sant, des biens délaissés par deffunt Mre Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, et damoiselle Guillemette de l'Hospital, fait entre René Feret, escuyer, vidâme de Châlons, noble homme Philippe Moët, escuyer, sieur dudit lieu, procureur du roi au siège présidial de Reims, damoiselle Anne Lebel, veuve de deffunt noble homme Mre Thierry Moët vivant contrôleur en l'élection de Reims, ayant la garde noble des enfants mineurs dudit deffunt et d'elle, et autres y dénommés, tous enfants et héritiers desdits deffunts Nicolas Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et de damoiselle Guillemette de l'Hospital, sa femme. »

XII. — Remarque sur la généalogie Moët.

Tout ce qui précède s'appuye sur des documents irréfutables.

Cependant nous voulons citer pour mémoire une généalogie quelque peu fantaisiste, dressée en 1610.

Cette année-là, des enquêteurs, chargés par l'ordre de Malte de rechercher les preuves de Barthélemy Féret, candidat audit ordre, reconnurent les Moët pour « nobles nés, et extraits de noble lignée », mais en établirent la filiation sur la déposition de simples témoins, pour ce appelés. D'après eux, Nicolas Moët de Brouillet serait fils de Guillaume Moët de Taissy et d'Anne Fillette.

Dans une note *écrite de sa main*, Jean Moët de Brouillet (1599-1670) fait judicieusement remarquer que le plus âgé des déposants n'était que sexagénaire, et comme Philippe Moët, père de Nicolas, était mort depuis soixante-et-onze ans déjà, ces témoins ne parlaient absolument que par ouï-dire.

D'ailleurs, on peut fort bien se passer de cet argument, car les pièces citées jusqu'ici nous paraissent suffisamment probantes.

(*A suivre.*) E. du Pin de la Guérivière.

Hièrosme Moët = Jeanne Charuel.

- 1° Jean Moët, écr, sgr. de Crèvecœur = Anne de Cierges.
  - 1° Jean Moët, écr, sgr. de Crèvecœur (par donation de sa grand'mère Jeanne Charuel) = N.....
    - N... Moët, cape au Régt de Vandy mort sans hoirs.
- 2° Nicolas Moët de la Fortemaison, auteur de la branche d'Epernay.
- 3° Hièrosme Moët = Marguerite N...
- 4° Philippe Moët = Anne Châlons (descendance).
  - 2° Robert Moët, écr, sgr. de Fontenelles = N.....
    - 1° Gabriel Moët, écr, sgr. de Fontenelles = Françoise Chinoir, des Vtes de Chambrecy.
      - Jean Moët, écr, sgr. de Fontenelles demt à Dontrien en 1683.
    - 2° Marie Moët, demt à Bricquemay en 1638.
  - 3° Nicolle Moët ép. : 1° Jean de Rochereau, écr ; 2° Augustin Brisset.
- 5° Pierre Moët = N... Mimin (auteurs d'une branche à Paris).
- 6° Thierry Moët = Claude Béran (auteurs de la branche de Tarnaux).
- 7° Georges Moët = Marie le Roux (auteurs d'une branche depuis fixée à Noyon).
- 8° Marc Moët, chanoine d'Epernay.
- 9° Pérette Moët = Geoffroy Droinet.
- 10° Delle N... Moët = N... de Lambourg.

LE VILLAGE

ET

L'ÉGLISE DE RENNEVILLE (ARDENNES)*

Biens communs? — Les paroissiens m'ont dit que les biens communs consistoient en 200 verges de pré et 100 verges de terre ; quelque fois on n'en tire rien, d'autrefois on les loue pour en employer l'argent tant par le sindicat que pour l'entretien des ponts[1].

Presbytère? — Il est assez en état, si ce n'est une partie de la couverture ; il consiste en deux chambres basses et deux hautes, il est assés près de l'église, et il y a un jardin qui en dépend.

Rapport de fer. — Il est en vigueur de temps immémorial. Le droit de rapport de fer consiste à prendre demie dîme sur les héritages cultivés par mes paroissiens et qui sont situés sur un territoire voisin au nôtre, il ne s'étend pas sur les territoires séparés par un territoire intermédiaire.

J.-SÉBASTIEN-XAVIER SEGUIN,
prieur curé de la paroisse de Renneville.

(Archives de Reims, même fonds et même série G.)

VII

Extrait des Archives départementales des Ardennes.
Série B.

RÉNÉVILLE. — CAHIER DE LA PAROISSE DE RÉNÉVILLE (1789).

Plaintes et doléances que les habitants de Rénéville, composés de soixante-dix-neuf feux situés sur la frontière de Champagne, ont arrêté pour être portés par leurs députés à l'Assemblée des États généraux, en conformité du règlement fait par le Roy le vingt-quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf, si Messieurs de l'Assemblée le jugent à propos.

* Voir page 161, tome XII de la *Revue de Champagne*.

1. On retrouve des titres de gestion de ces biens aux Archives départementales des Ardennes à Mézières, série G. 220. Église et fabrique de Renneville. — Même dépôt, série C. 264. Communauté de Renneville, compte des recettes et dépenses en 1764 et en 1788. En cette dernière année, la recette montait à 638 livres... et la dépense à 219 livres 17 sous.

Article premier.

Ils déclarent être pénétrés de la reconnaissance la plus profonde et la plus respectueuse envers Sa Majesté Louis XVI, roi de France et de Navare, de ce qu'il a bien voulu réunir les peuples de tous états de son empire pour aviser aux moyens de les rendre heureux, soutenir la gloire et l'honneur du trône et de la nation et de satisfaire à ses charges ;

Nous l'assurons avec le respect le plus profond et la soumission la plus humble qu'aucune ordre, ni aucun citoyen ne l'emportera sur le zèle et l'amour de notre communauté et de chacun de nous en particulier à le servir de nos corps et de nos biens sans réserves ;

Nous remercions aussi le digne ministre qui le seconde et lui donne le conseil pour l'encourager dans ses vues bienfaisantes[1], et prions la Providence de leur donner des jours et la fermeté nécessaire pour réussir et de jouir longtemps des fruits de leurs travaux.

Art. 2e.

Nous reconnaissons que nos biens venant de l'Etat, rien n'est plus naturel que de contribuer à ses charges, en conséquence que la dette de la nation est la nôtre, n'étant pas juste que ceux qui ont prêté pour la cause publique en soient les victimes.

Art. 3e.

Le tiers Etat n'a jamais vu qu'avec douleur que les deux premiers ordres du royaume, quy a des biens et un luxe immense joignent des privilèges et des exemptions sans nombre, ayant toujours été affranchies des charges publiques et des impôts, le ruineux partage du tiers état ; le troisième ordre appelé au pied du trône pour y exposer ses doléances ne doit point craindre de déclarer à la face de la nation entière qu'il n'a jamais regardé que comme une oppression révoltante l'inégalité énorme qui se trouve dans son état civil et celui des deux premiers ordres ; il proteste donc que sa réclamation préliminaire aux Etats généraux doit être et sera celle d'insister sur la réforme de cette inégalité ; il proteste que cette réforme remplira le plus cher de ses souhaits et que sans elle il n'entrevoit que des calamités publiques, une scission générale dans l'Etat, un avenir affreux.

Art. 4e.

Mais si comme on doit s'y attendre les deux premiers ordres se rendent enfin justice et consentent de contribuer avec le troisième aux charges publiques, il est indispensable qu'ils les acquittent conjointement avec lui et par un seul et même rôle. Ils sont composés de citoyens qui ne doivent différer en rien de ceux du troisième ordre ; tous sont également membres de l'Etat, ils doivent

1. Il s'agit de Necker, si populaire alors.

donc ne former qu'un seul et même corps ; qu'on leur laisse le privilège d'être cottés par ordre, cela est de droit, et cette distinction est la seule qu'ils puissent espérer ; celui de pouvoir s'imposer eux-mêmes seroit des plus dangereux et ne tendroit qu'à faire rentrer le tiers état dans l'oppression ; ils n'en doivent pas même voir l'image.

Art. 5e.

Demander que les trois ordres dictent la loi qui commandera à tous sans distinction de privilèges.

Art. 6e.

Qu'avant de consentir à aucun impôt, chacune communautée donne le tableau de ses charges royalle, publiques et particulières, afin d'en faire connoitre le fardeau effrayant qui tombe presque entièrement sur le tiers état, en effet de résoudre le tout en une seule imposition légale et uniforme sur toutes les personnes et les biens sans distinction d'ordres ni de privilèges, respecter les droits de la propriété ; charger l'Etat d'acquitter ceux onéreux aux peuples, afin de diminuer les frais de perception, faciliter les jouissances, aréter les vexations, les difficultés et les procès dont le peuple est écrasé en toute manières, lui laisser au moins la liberté de cultiver, d'engraisser, d'ensemencer son champ, dont la production est reconnue pour être la principale richesse de l'Etat et la ressource de la vie du riche comme du pauvre.

Art. 7e.

Les impôts de la taille et des vingtièmes sont susceptibles de bien des abus par les infidélités de bien des déclarations il fauderoit infliger de fortes amandes, même la peine de la confiscation ou enfin y remédier par le moyen qu'avisera la nation.

Art. 8e.

Il y a trop longtemps que la nation gémit sous l'établissement oppresseur des gabelles, le pauvre surtout, et le peuple de campagne conjurent la nation à la faire annéantir pour jamais. N'est-il pas affligeant pour l'humanité qu'un malheureux père de famille qui n'a que le fruit de ses sueurs à donner à ses enfants en voient une bonne partie employée à se procurer le sel dont il fait sans contredit une consommation considérable ? qu'un citoyen soit sans cesse exposé à des recherches, à des perquisitions effrayantes, qu'une foule d'hommes qu'ils pourroient être utiles à l'Etat le tiennent au contraire dans l'oppression? qu'enfin l'Etat même soit obligé de solder cette espèce de milice, dont l'ineptie, les employés et les abus ne font qu'affronter la misère des campagnes, et mettre le trouble dans les différents ordres? Qu'il y ait donc à cet égard une réforme absolue : elle séchera en partie les larmes de l'indigent[1].

1. Il y avait à Renneville, dès 1688, une brigade de gardes dépendant

Art. 9e.

La suppression des aides et de tous autres droits relatifs, le tout étant nuisible et destructif d'un commerce libre qui fait aussi une des principales richesse de l'état.

Art. 10e.

Comme aussi la suppression du dernier droit destructif de l'industrie nationnalle et des manufactures en ce genre dont l'étranger profite en enlevant les matières premières.

Art. 11e.

L'impôt territorial que vouloit introduire le gouvernement seroit ruineux pour les cultivateurs, d'un coté il se voiroit enlever une partie de ses biens, de ses denrées, de ses pailles qui font sa richesse quy donne la facilité d'améliorer ses terres et de faire des élèves, qu'ils sont enfin le produit de ses travaux et de ses sueurs ; de l'autre les frais de recouvrement de cet impôt absorberoit une bonne partie de sa valeur quy seroit perdus pour le redevable et pour le Roy : il faut donc le rejeter.

Art. 12e.

Que le produit et l'emploi de tous les impôts soit connus de tous.

Art. 13e.

Que tous les autres impôts soient annéantis, comme aussi les charges ecclésiastiques et seigneuriales ; à l'égard des dîmes rien ne pourroit empêcher qu'on les suppriment entièrement, sous quelque modification, ce seroit en considération de cette suppression de charger les communautés d'un retour annuelle en argent pour l'amélioration du sort des curés et vicaires de campagnes, les dîmes appartenantes aux communautés régulières et séculières, il fauderoient les ammener, ainsi que toutes autres décimateurs, à en faire le juste sacrifice, le bien général et la raison l'exigent ; il seroit même du plus grand intérêt pour la nation de supprimer la plupart d'entre elles dont le luxe et les richesses ne doivent qu'affronter la misère de l'indigent sans le secourir. S'il était possible d'espérer cette suppression salutaire, qui feroit rentrer dans le commerce tant de propriétés mortes, et inutile aujourd'hui, à combien plus forte raison le cultivateur n'a-t-il pas droit d'espérer la suppression des dîmes, qui en l'encourageant et en bonifiant son art, bonifieroit également le sort des curés et vicaires, qui de tous ceux des premiers ordres sont en quelque sorte les plus utiles aux peuples.

Art. 14e.

Mais en améliorant le sort des curés il fauderoit en rentrancher l'abus qu'il s'y trouve. C'est celui qui résulte des honnoraires

du Grenier à sel. Les abus de cette milice auront vivement frappé les habitants, Cfr. *État civil*, ch. VIII, p. 60.

qu'ils leur sont accordés dans l'exercice de leurs fonctions. Rien n'est plus contraire à la pureté et aux principes de la religion que de voir exiger de la part des curés des sordides honoraires pour accorder aux fidèles les sacrements qu'elle leur donne. Tout doit être gratuit dans leurs fonctions et nécessite à ce sujet une reforme absolue [1].

Art. 15e.

Le cultivateur, dont l'état nourrissier a toujours été négligé jusqu'ici, avisera sans doute de la nation assemblée, toute l'attention qu'il a droit d'en espérer. Il est sans doute arrivée le temps heureux où les esprits plus éclairés sur les intérêts de la patrie s'empresseront d'accorder à l'art utile de l'agriculture tous les encouragements dont il est susceptible. S'en seroit un bien à souhaiter sans doute que de donner aux communautés la faculté de racheter le terrage et cens. S'il leur est dubé, on pourroit déterminer le rachat à une somme fixée et proportionnée aux territoires. Par là les laboureurs voiroient rentrer dans ses mains toutes les productions qu'il ne fait croistre dans ses champs qu'à force de travail et de frais et qui à tous égards luy sont si chères; ils se regarderont comme les plus heureux d'avoir la dépouille entière du champ qu'il auroit semé ; il augmenteroit ses bestiaux, ses élèves, ses engrais et son exploitation ; de là une bonification dans l'agriculture.

Art. 16e.

Comme enfin le droit de mettre rouir les chanvres et le lin étant préférable à la conservation de quelques mauvais poissons, attendu que dans beaucoup d'endroits le commerce du chanvre et du lin font la seule ressource des habitants.

Art. 17e.

Réduire les pigeons et pigeonniers en proportion de la propriété avec les obligations de les renfermer dans le temps nuisible aux empouilles, sinon permettre de les tuer.

Art. 18e.

Que les lois, poids et mesures dans le royaume soient uniformes.

Art. 19e.

Demander l'abolition de toute banalité : droit de hallage et tous autres contraires à la liberté publique et trop onéreux aux peuples.

Art. 20e.

Accorder à tous meuniers le droit des questes en toutes endroits et fixer le droit de mouture en argent.

Art. 21e.

Demander l'abolition du droit de franchise.

1. Les abus, que pouvait amener alors le casuel, ont été corrigés par la réforme qui a suivi le Concordat de 1801.

Art. 22e.

Que les changements des biens pour la confection de la taille ne se fait pas avec exactitude ; que les habitants de campagnes qui ne s'occupent que du travail de leurs bras font l'état des changements avec de précipitation ; un commissaire arrive, il ne connoit personne, ny leurs qualités ni leurs pouvoirs, il prend à peine ce qu'on lui donne, précipités de faire sa tourné et d'être de retour chez lui ; il entend des contestations qu'ils sont toujours emportées par les plus forts et par ceux de qui dépendent les sorts de plusieurs personnes ; le commissaire emporte des matériaux qui ne peut rassembler avec justesse, et occasionnent des troubles ; c'est ce que nous pouvons prouver cette année et autres.

Art. 23e.

Comme enfin de remettre aux communautés de quoy à entretenir les chemins de communications, comme les ponts, la nef de l'église, le clocher, les cloches, le presbitère et le port, et réception d'ordre à tous ceux qui n'ont aucuns revenus communaux.

Art. 24e.

Demander une cour souveraine dans la province.

Art. 25e.

Créer tous baillages avec ressort d'environ deux cents paroisses des plus prochaines.

Art. 26e.

Former leurs arrondissements nonobstant la diversité des coutumes pour le plus grand avantage du peuple.

Art. 27e.

Demander le retour des Etats généraux fixé, et des assemblées intermédiaires conformement aux Etats du Dauphiné.

Art. 28e.

Demander qu'il soit aussi supprimé les droits de lots et vende envers le seigneur qui est le douzième deniers par chaque mutation.

Art. 29e.

Que les corvées soient continuées, mais ceux qu'il les fasse les paye.

Art. 30e.

Rappeler la fixation auquel prix nous payons nos dîmes et nos terrages envers les deux ordres ; ils perçoivent la huitième partie de nos récoltes en général.

Enfin le tiers état, attend du zèle, des lumières et de la fermeté de ses représentants les plus généreux efforts à l'effet de poser pour l'avenir des bornes invariables entre les droits du troisième ordre et ceux des deux premiers ; puis il sauront mettre un frein salutaire à leur brigue et à leur puissant ascendant dans l'administration de la justice.

Ont signé : LOINTIER, HISEOL, POREAUX, TRÉZEUX, MENU, FLOQUET, LOINTIER, LEFÈVRE, THIERRY, MENU, COCU, TRÉZEUX, HOSSON, MENU, JOURNET, LOFLOT, HOUPPILLARD, DUFORT, LOINTIER, CHARPENTIER, BATTE, CORDIER, MENU, VARLET, GODFROY, TASSERIER, MENU, PETIT et LOINTIER.

Pour copie certifiée conforme :
Mézières, le 2 mai 1889.

(Archives départementales des Ardennes, copie aux archives communales de Renneville, pièce transcrite sur cette copie par M. Georges Menu, propriétaire à Renneville, 1900.)

VIII

Archives communales de Renneville (Ardennes).

EXTRAITS DE L'ÉTAT-CIVIL
(Anciens registres paroissiaux.)

1641. Registre des baptêmes de la cure de Raineville de l'année mil six cent quarante et un.

1642. Jean Chappellet, greffier de la justice de Raineville. Nicolas Chappellet, notaire audit lieu.

1645. Dominique Férard, curé de Rayville (mars).

1645. Le lundy vingt septieme jours du moy de febvrier mil six cent quarante cinq, enterrement du corps de Marie Potier, femme de Martin Brisset, laquelle ayant esté meurtrie et cruellement mise à mort par les cavaliers du Régiment de Roac[1] (qui après avoir logés à Raynville logeoient pour lors par ordre du Roy à Rubigny) fut inhumé dans le cimetière de Raynville.

Lacune pour l'année 1646 et 1647 est incomplète.

1647 (7 avril). M. Cendrier, religieux de St Martin de Laon, faisant les fonctions pour Mr le curé.

De 1659 à 1663, il n'y a un registre que pour les baptêmes, lacune jusqu'en 1669.

1669. Wrayet, curé de Raynville. Les signatures et les marques commencent en 1669.

1670. Jean Maireau, greffier de la justice de ce lieu. Maistre Charles Chappellet, bailly de Raynville. Robert Broye, curé de Fraillicourt.

1671. Jacques Duchemin, maistre d'écolle.

1672. Maistre François d'Ogny, procureur fiscal en la justice du lieu.

1. Nom incertain.

1672. Ce septieme may mil six cent soixante douze a esté enterré en l'église de céan noble homme Jossé Montaumer, chevalier de Champ Grand, par Jacque Brodeau, curé de Noircourt, assisté de Mr Charles Chappellet, bailly, Nicolas Jupin, maire en la justice de ce lieu, qui ont signés avec Nicolas Wrayet qui conduisit ce convoye et signés ledit jours et ans.

1672. Jean Canon, greffier en la justice de Raynville.

Lacune de 1672 à 1675.

1675. Jean Canon, maistre d'escolle et greffier en la justice du lieu, Charles Chappellet, bailly et garde en la justice, etc.

1677. Hector Chappellet, greffier en la justice de Raynville, Maistre Nicolas Antoine, chirurgien.

1678. L'an de grace mil six cent soixante dix huit est decédé Jean Menu, laboureur dudit lieu, estant aagé de cinquante sept ans ou environ et a esté inhumé dans cette église au dedans de la nef, etc.

1678. Inhumation de Nicolas Canon, marchant bricquetier dant audit lieu, estant aagé de cinquante ans ou environs a este inhumé dans ceste eglise au devant d'un autel à l'entrée du chœur de ladite église, etc.

1678 (2 février). Inhumation de Thomas Baillet, tisserand en toile, dant audit lieu, agé de 75 ans, a esté inhumé dans ceste église dedant la nef, etc.

1678 (6 mars). Inhumation de Marie Gérard, fille de deffunt Michel Gérard, manouvrier, a esté inhumé dans ceste église dans la nef, etc.

1678. Philippe Canon Veieux de la terre et seign. de Rayn ville.

1678. Jean Canon, lapidaire, dem^t a present à Rayn ville.

1682. Cejourd'huy vingt cinquieme jour du mois de janvier mil six cent quatre vingt deux, a esté baptisé par moy prieur soussigné, Anthoine, fils de Claude Leblon, berger, et Louise Monceau, sa femme, pères et mères. Le parrain a esté Noble homme Messire Anthoine Le parmentier, escuyer, seigneur de Cauroy, Bertincourt et autres lieux, et pour marraine demoiselle Claude Daguisy, dame de Vumel [1] et de Hivier [2] qui ont signés avec nous *(aucunes signatures)*.

1684 (10 février). Inhumation de Maistre Nicolas Antoine Tinant, chirurgien, dans l'église dudit lieu.

1684. Maistre Jean Fouquet, marchand à Rayn ville.

1684. Jean Charpentier, chirurgien à Raynville.

1686. Sébastien Chastel, dit St Martin, archer des gabelles, Noble homme Pierre Menu, brigadier des gabelles, Nicolas Bruslé, sergent.

1 et 2. Noms incertains. Probablement *Iviers* (Aisne) et *Rumel* (Ardennes).

1687. Bapteme de Charlotte, fille de Sébastien Chastelle, dit St Martin, garde du sel à la brigade établie à Rayn ville.

1687. Gille Adam, dit Chastillon, garde du sel à la même brigade.

1688. Maistre Gobert Lelievre, receveur de la terre et seign. de Rayn ville.

1688. Inhumation de Pierre Courtois, noyé en allant se baigner... dans la Fosse de la Ventillerie dudit Rayn ville.

1688. Honneste homme Pierre de Margoutier, officier de la brigade établie à Rayn ville, et Maistre Jean Cazin, de ladite brigade.

1688. Mr Charles Chappellet, bailly et garde de la seigneurie de Rayn ville.

1688 (2 décembre) a esté célébré le mariage par maistre Robert Alexandre, curé de Fraillicourt, avec la permission du prieur de Rayn ville, le mariage de Noble homme Charles Leborgne, dem^t a Vaux et autres lieux en partie, et Damoiselle Margueritte Vicard, fille de honneste homme Jacques Vicard et de Damoiselle Marie Wrayet, ses pères et méres, en presence de Messire Nicolas de Castre, escuyer, seigneur de Vaux et autres lieux, et Messire Augustin François, chevalier, seigneur de Failly, Vaux et en partie Givron et autres lieux, et Maistre Jacques Wrayet, curé de Sévigny, maistre Nicolas Wrayet, prieur curé de Raynville, oncles de ladite Vicard qui ont signés.

1690. (On commence a écrire Renneville).

1691. Le curé de Fraillicourt, Robert Alexandre, dessert Renneville pendant quelques mois (pour l'absence et les infirmités de Mr Wrayet).

1693. Ce registre, ainsi que les suivants jusqu'en 1716, porte : Registre pour Renneville et Sénicourt.

1693. François Ledru, maistre d'escolle.

1693 (15 novembre). Inumation de Nicolas Denvet, pauvre mendiant agé de 98 ans.

1694. Inhumation de François d'Ogny, procureur fiscal.

1695. Cejourd'huy treizieme jours de fevrier mil six cent quatre vingt quinze est décédé Mr Nicolas Wrayet, prieur curé de la paroisse de Raynville, estant agé d'environ soixante... *(en blanc)* ans, a été conduit et enterré dans l'eglise dudit lieu par moy Doyen de la Doyenné de Chateau Porcien soussigné avec les cérémonies ordinaires après avoir reçu tous les sacrements de Notre mère la Ste Eglise en présence de Mr Jacques Wrayet, prêtre et curé de la paroisse de Sevigny, son frère, et Maitre Alexandre, curé de Fraillicourt, qui ont signés.

1695 (23 mars). Le Réverend père Cayesse dessert Renneville.

1695 (15 août). Antoine Fromage, prieur curé de Renneville.

1696 (1er novembre). Mr François Bertrand, prieur curé de Renneville.

1697 (26 février). Fre Henry Grisollet, prestre prieur de la paroisse St Nicolas de Renneville.

1701. Etienne Mayeux, receveur de la terre et seign. de Renneville.

1703. Damoiselle Antoinette d'Assoutille, fème de Mr Jean Jacques Pongeois [1], receveur de la terre et seigneurie de St Quentin.

1703. Jean Chappellet, greffier en la justice de Renneville.

1723. L'an mil sept cent vingt trois, le dixième jour du mois de décembre est décédé en cette paroisse vénérable et discrette personne Messire Henry Grisolet, religieux profès de l'abbaye de St Martin de Laon, ordre de Presmont. prieur et curé de St Nicolas de Renneville, et le onzième dudit mois nous l'avons inhumé dans l'église paroissiale, sous la lampe, avec les cérémonies ordinaires en présence des soussignés. Il étoit aagé de soixante ans environ.

JACQUESSON, curé de St Quentin. DAVESNE, curé de Seringcourt. DE LA MOTTE, curé de Fraillicourt.

FR. DE VINAY, procureur de St Martin. C. S. DUVROST, prestre, curé de Blanzy. St BOSQUILLON.

1724. De Sorbon, prestre curé de Renneville.

1729. Granson, curé prieur de Renneville.

1730. Fr. Pierre de la Place, prestre prieur de Renneville.

1734. L'an mil sept cent trente quatre, le sept may, est décédé Pierre André de la Place, marchand à Reims, père de Mr Pierre de la Place, pour lors prestre prieur de Renneville, a esté inhumé dans l'église dudit lieu, il estoit agé de soixante trois ans ou environ.

1734 (8 octobre). Décès d'Elisabeth Chappellet, veuve de Jean Philippe Prévost, notaire Royale à Rocroy, a esté inhumée en présence de Mr Nivoit, avocat en parlement à Rethel Mazarin.

1736. L'an de grace mil sept cent trente six, le deuxième jours du mois de juin, je soussigné Fr Pierre de la Place, curé de Renneville, ay baptisé sous condition un enfant dont les père et mère ne sont pas connus, que l'on a trouvé aujourd'huy sur les quatres heures du matin exposé sur les premiers degrés en haut de la croix qui est sur la place dudit lieu, sur les langes duquel étoit écrit ces mots : (Je ne suis point baptisé mais je suis assuré,) on lui a imposé le nom de Crespin. Le parrain a été Crespin Liébert, reçeveur de Mgr l'Evêque de Laon, et la marraine Elisabet Varlet.

1736 (29 juin). Inhumation de Mtre Jean Chappellet [2], agé de soixante six ans, greffier en la justice dudit lieu.

1742. Bernard de la Combe, chirurgien. Sébastien Charpentier, sergent.

1. Son épitaphe existe encore dans l'église de St-Quentin-le-Petit.

2. Cette famille est très ancienne, la plupart de ses membres occupaient

1744. Fr Daniel Hocart, prieur de Renneville.

1749. Jean Bte Lointier, reçeveur de la terre et seigneurie.

Le Père Agapit de St Hélorin, religieux Carme de la Communauté de Donchery, province de France, fait deux baptêmes pour l'absence du prieur curé de Renneville.

1758. Fr Remy Guinot, religieux Cordelier de la Cassine, dessert quelques temps la paroisse.

1759 (novembre). Fr Gabriel du Temple, curé de Renneville.

1763. Le 31 may est décédé dans cette paroisse Fr Gabriel du Temple, prêtre prieur de Renville, agé de 66 ans ou environ, il a été inhumé dans le chœur de l'eglise de cette paroisse en presence de Mr Dessein, curé de N. D. de Fraillicourt, et Mr Dubois, curé de Berlyse.

1763 (1er juin). Fr Parchappe de Vinay, desservant.

1763 (12 juin). Frère Séguin Sébastien Xavier. Premontré curé de Renneville.

1772. Inhumation, par l'ordonnance du lieutenant de justice, de Jean Marrau, agé de 86 ans, trouvé mort sur le terroir, ayant sur lui une image de la vierge et une médaille.

1772. Nicolas Joseph Vandelet, chirurgien.

1772. Jean Bte Joüart, curé de Renneville. (Le Fr Séguin rentre en fonctions la même année.)

1772. Jean Bte Lointier, procureur fiscal.

1772. Le Rt Père Hubert, dominicain de Revin, et un chanoine de Rozoy-sur-Serre, desservent la paroisse.

1779. Mtre Delvincourt, chirurgien.

1785. Du Metz Fromentel, chanoine Premontré, desservant de Renneville.

1785. Wadez, maitre d'écolle [1].

IX

Extraits des Registres paroissiaux modernes et états de services du curé J.-Ch. Lacroix.

Les registres paroissiaux depuis le commencement du siècle sont conservés à la sacristie (1808 à 1900). Un plus ancien registre

des fonctions administratives au siècle dernier à Renneville, à Hannogne-St-Remi et à Montcornet (Aisne). Voir Mien Péon, *Le canton de Rozoy*. Elle a donné un poète bien connu et estimé en Bretagne en la personne de M. Paul Chappellet, né à Montcornet le 24 décembre 1850, décédé à Morlaix le 25 mai 1894. (Nécrologie dans l'Alm. Matot-Braine, 1895.)

1. M. Lapie, maire actuel de Renneville, a mis très obligeamment les archives communales à notre disposition, nous l'en remercions bien sincère-

(1804 à 1807) a été retrouvé au grenier du presbytère et donne d'intéressants renseignements sur la reprise du culte. Il porte en tête : *Évêché de Metz, Département des Ardennes, Provicariat de Mézieres, Commissariat de Charleville, 4e arrondissement, Sous-Préfecture de Rethel, Canton de Chaumont, Succursale de Renneville. Registre des Baptêmes conséquemment à l'article du Rituel abrégé de Metz, qui ordonne de tenir et conformément à l'ordonnance de M. l'Év. de Metz qui enjoint de suivre tout ce qui est prescrit dans cet abrégé du Rituel, à dater du 20 juin 1804 1er Messidor an 12.*

On trouve dans ce registre, à la date du 10 juillet 1804, un acte de baptême rédigé par François-Régis-Alexandre Bida, prêtre, ancien curé de Fraillicourt, délégué provisoirement pour Renneville. Depuis la date du 9 septembre, même année, les actes sont rédigés par Philippe-François Hezet, desservant provisoire. On rencontre beaucoup d'actes de baptêmes d'adultes, notamment pour la famille Cocu, de Bray, dont les enfants, au nombre de dix, furent baptisés les 1er et 14 avril 1805, à des âges variant de quatre à dix ans (le culte avait été cependant rétabli à Hannogne dès la fin de l'année 1796). A Renneville, le curé Hezet continue l'administration du baptême à des enfants âgés de 9 à 12 ans jusqu'en 1807. A partir de 1808, les actes sont réguliers et tenus par le curé de Fraillicourt, dont voici les états de services.

M. l'abbé Lacroix (Jean-Charles-Antoine) est né à Adon, le 23 juillet 1766. Il a quitté le Séminaire de Reims vers 1792, et rentra en France à l'époque du Concordat de 1801.

Il a reçu les ordres en exil :

Mgr de Talleyrand-Périgord lui a donné des Lettres dimissoires :

Pour les Ordres mineurs, en 1793.

Pour le Sous-Diaconat, en 1794.

Pour la Prêtrise, en 1794, le 13 mai.

Rien n'indique où les ordinations ont eu lieu.

Mgr de Talleyrand était en 1793 à Bruxelles, en 1795 à Essenach, dans le duché de Saxe-Weimar.

M. Lacroix a été curé de Fraillicourt et Renneville (la nomination par l'évêque de Meaux est du 1er juillet 1807) depuis 1808 jusqu'à sa mort, le 25 mai 1829 ; il a été enterré à Fraillicourt le 27 mai 1829.

(Pièce fournie par M. l'abbé Al. Hannesse, secrétaire de l'Archevêché de Reims, 1900.)

ment. Les registres d'état civil, que nous venons de parcourir, sont malheureusement incomplets et ne sont pas reliés, mais nous espérons que la municipalité, qui a su jusqu'ici sauvegarder tant de souvenirs historiques dans cette commune, saura faire le nécessaire pour en assurer désormais la conservation.

J. Carlier.

ACTE DE BAPTÊME

ADON. — L'an de grâce 1766, le 25e jour du mois de juillet, et *(sic)* né en cette paroisse et le même jour je Hubert nas Plaisant, prestre curé de Chappe, ay baptisé, a l'absence de mr le prieur curé de Chaumont et d'Adon, le fils de Jean Bte La Croix, maitre d'école, et de Catherine Lejeune, ses père et mère, mariez ensemble, et habitans de cette paroisse, auquel on a imposé le nom de Jean Charles Antoine. Le parein a été Antoine Collet, fermier de la ferme du Luteau, paroisse de Chaumont, et la mareine a été Nicolle Horreaux, de la paroisse dud. Adon, qui ont signez avec moi, prestre curé dud. Chappe, les jours mois et an que dessus.

Signé : A. COLLET, H. N. PLAISANT.

ACTE DE DÉCÈS

FRAILLICOURT, 25 mai 1829. — Jn Charles Antoine Lacroix, 63 ans, curé desservant, né à Adon, fils de défunt J. B. Lacroix instituteur à Adon, et de défunte Catherine Lejeune ; témoins, Jn fois Jadart, 54 ans, propriétaire à Adon.....

(Extraits transcrits au greffe du Tribunal de Rethel par l'obligeant concours de M. Paul Pellot, 1900.)

X

Lieuxdits [1] du terroir de Renneville [2].

(D'après le plan cadastral dressé par M. Javelot, géomètre, en 1835.)

Section A.

La motelle du chemin de Rozoy.
Le buisson de la motelle.
La sablière.
La garenne La Bruyère.
Le Fossé Moinet.
La garenne Cocu [3].
Les sauls Féroto.
La Boulangère.
Le bois l'Avocat.
Le sentier de Rozoy.
Le chemin de Rozoy.
Le Roty.
La terre à Cailloux.
L'Ostenne [4].

1. Nous devons la copie de ces lieuxdits à l'obligeance de M. Georges Menu, cultivateur à Renneville. L'annotation qui les accompagne est l'œuvre de M. Jules Carlier, de Hannogne.

2. Il y a en France trois communes du nom de *Renneville*, celle qui nous occupe, une autre dans l'Eure, arrondissement des Andelys, et une troisième dans la Haute-Garonne, arrondissement de Villefranche-de-Lauragais ; en outre, il y a dans la Marne la commune de *Villeneuve-Renneville*, et celle de *Rainneville* dans la Somme.

3. Cette famille est très ancienne dans le pays, un de ses membres était un des fermiers des abbés de Signy pour leurs terres de Bray-Hannogne à la fin du XVIe siècle.

4. A l'origine du christianisme, certains arbres des forêts étaient encore

Les Fourches.
La Buissière.
La grande Motte [1].
La Carrière.
Les jardins du Pont.
Les Cloisiaux [2].
Le fer à cheval.
Les prés rompus.
La cote des basses terres.
La Huche [3].
La culée.
La Fontaine au mè [4].
La ruelle Marotte.
Le sentier de la Mainferme.
Le Fossé Jeanne Pardieu.

Section B.

Le courty Rousselet.
Le Buisson du chemin de Chaumontagne.
La Fosse Bouillie.
La petite Sauls.
Le Chemin de Chaumontagne.
Le Gros Arbre [5].
Les vingt deux sauls.
La Digue.
Le Petit Arbre [6].
Le Chemin du Radoy.
La montée du Chemin du Radoy [7].
Les Sauselles [8].
Le Gloa [9].
Le bois de Chaumontagne.
La terre aux Leux [10].
La Ferve du déjeuner.
Le Chemin des Charbonniers.
La Marnière.
La garenne Jacques Petit.
La Fosse Gagneux.
La terre aux trippes.
La cote de la Momelenne.
Le Chemin de Chaumont.
Le Chapeau.
Le Piquet.
L'Épinette.
La Fosse Véron.
Entre deux terroirs.
La terre à l'or [11].
Le bois Cadet.
Le moulin à vent [12].
Le Poteau.
La Béchette.

l'objet de cultes ou croyances superstitieuses. Pour détruire ces croyances, l'Église crut que le meilleur moyen était de les sanctifier en y plaçant des reliques ou des images religieuses. Quand l'arbre tombait de vétusté, on replaçait la relique dans l'arbre le plus voisin. De là ces noms de « Chêne de la Vierge », « Chêne à l'os » ou à « l'Host » (hostie). Ce lieudit « l'Ostenne » peut avoir eu la même origine, car cet usage a existé en Thiérache. Cfr. Martin, *Essai historique sur Rozoy*, t. I, p. 72.

1. Ancien poste d'observation.
2. Enclos entourés de cloies ou claies.
3. *Huche*, coffre pour pétrir et serrer le pain.
4. Lieudit cité dans la charte de 1114 (apud fontem merulæ).
5. Arbre séculaire aujourd'hui détruit.
6. Voir sa description à l'article suivant.
7. Le « Radoye », hameau de la commune de Fraillicourt.
8. Terres sourceuses et humides.
9. Le « gloa » ou « gloie » signifie dans le pays : petite mare.
10. La terre aux « leux », aux loups qui étaient très nombreux en Thiérache au XVIe siècle.
11. Lieu probable d'une ancienne découverte.
12. Il existait encore en 1835.

La croix de la Paix [1].
Le jardin Jeanne Legrand.
La briqueterie.
La vigne des Prêtres.
La rue du Four [2].
La fontaine Laprelle [3].
Le Mont des Vaches.
Le petit moulin.
La horle Chartier.
Entre deux terroirs.
Le Horle Vulot.
Les grandes goulettes.
Au noyer.
Aux étages.
Le puits de Sénicourt [7].
Les tournants de la fontaine Blanche.
Le fond de la fontaine Blanche.
Entre deux bois.
Le fossé des chevreuils.

Section C.

La Muit.
Entrée de la Muit.
Le Pré Lamet.
Le Chemin de Berlyse.
Le Jardin Gosset.
La terre l'Obit [4].
Le fond de Boncourt [5].
Le Temple [6].
Le Jardin Bondoin.
La Fosse Bondoin.
Le Bulteau.
Rue de Berlyse.
Rue du Pont.
Rue du vieux moulin.
Rue basse de Chaumont.
Rue haute de Chaumont.
Rue de Chaumontagne.
Rue de Sénicourt.
Rue du vieux Chemin de Sévigny.

Section D.

La Hayette [8].
La terre Lagrosse.
Le Bochet [9].
Le Cerisier.
Le vieux Chemin de Sévigny.
Le Fondrier.
Le Calvaire.
La cote Buirette.
La vallée des balossiers.
Le Chemin des Bœufs.
La croix de Senicourt [10].
La vallée des Sarts [11].
L'églantier.
Le bois Maudit.
Les Grandes Rondes.
Le Font de Waleppe.
La terre à létron.
Le ravin de la Roulette.
La terre Martin Cochon.

1. Cette croix a aujourd'hui disparu, elle devait avoir certainement la même origine que « l'Arbre de la Paix ».

2. Ancien four banal.

3. Lieudit très commun dans nos environs, il signifie « La prairie ».

4. Ancienne fondation religieuse, terre donnée à l'église.

5 et 6. Avant d'appartenir aux abbés de Saint-Martin de Laon, le territoire de Renneville avait été donné par un seigneur de Rozoy aux Templiers (Martin, *Essai sur Rozoy*, page 257). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que cet ordre ait eu une maison dans ces lieux ou du moins une terre.

7. Dernier vestige du village, il est aujourd'hui comblé.

8. Il existe encore une partie de haie d'épine fort ancienne à la limite des terroirs de Senicourt et Waleppe.

9. Petit bois.

10. Cette croix n'existe plus.

11. Autrefois terrains incultes.

XI

Recherches sur les vieux arbres du terroir de Renneville et des environs, 1900.

I. — Département des Ardennes

Bray (commune d'Hannogne-St-Remi). — Nous ne pouvons quitter ce territoire fertile et fécond en vieux arbres sans mentionner les restes de l' « Epine du Canton » et le peuplier du « Faux-Serment » qui atteignent près de 4 mètres de circonférence.

Renneville. — Près du chemin qui relie les fermes de Chaumontagne au village de Renneville, se trouve un magnifique tilleul à petites feuilles, qui s'appelle le *Petit arbre*, nom qui lui a été donné autrefois pour le distinguer d'un plus gros tout voisin nommé l'*Arbre de la Paix*, aujourd'hui détruit, et dont le tronc mesurait 9 à 10 mètres de tour. M. Martin (*Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre et les environs*, t. I, page 296), nous dit que c'est peut-être à un arrangement conclu en 1213 lors du bornage des terroirs de Renneville et Chaumontagne par les religieux de Signy d'une part et ceux de St-Martin de Laon et Roger de Rozoy d'autre part, qu'il faut en attribuer l'origine. Ce qui semble confirmer l'opinion de M. Martin, c'est qu'à quelques pas de l'*Arbre de la Paix* existait encore au milieu de ce siècle l'*Épine des Moines*, dont l'énorme tronc est tombé de vétusté. Cette épine devait être contemporaine et devait avoir la même origine que l'*Arbre de la Paix*[1].

Il était d'usage au moyen âge, lors des bornages de terroirs, de sceller la bonne entente entre les parties en plantant des arbres et souvent des épines sur les nouvelles bornes dont ils étaient ainsi les protecteurs et en même temps les gardiens vivants des limites des domaines.

La plupart des arbres séculaires qui nous restent dans la campagne ne doivent leur survivance à travers les siècles qu'à cet usage si pratique.

Revenons à notre *Petit Arbre;* c'est un tilleul d'un très be aspect, son port est droit et la nature a très bien proportionné sa hauteur avec la largeur de ses rameaux qui s'étendent à 35 mètres de diamètre. La circonférence de son tronc, prise au pied, est de 6m30, et elle est de 10 mètres à la naissance des premières branches ; il est consolidé par d'énormes nervures du côté du couchant, tandis qu'il est plat du côté du levant.

C'est le plus bel arbre de notre contrée ; inconnu des amis et protecteurs des vieux arbres à cause de son isolement dans la

1. Cet arbre, comme les tilleuls de Dohis, devrait plus vraisemblablement son origine à la paix de Vervins conclue en 1598, ce qui lui donnerait déjà une antiquité respectable. H. J.

plaine, nous sommes donc heureux de leur faire connaître et recommander cette beauté végétale et d'en donner ici une photographie d'après le cliché de notre dévoué curé d'Hannogne-Saint-Remi.

L'Arbre de la Liberté. — La magnifique place publique de Renneville conserve encore son arbre de Liberté planté en 1790 [1]. C'est un gigantesque peuplier très droit, et la municipalité de ce village, fidèle aux traditions nationales, a fait planter sur la même place, le 5 mai 1889, un arbre du Centenaire, un très vigoureux peuplier.

Forest (commune de Seraincourt). — On trouve dans ce hameau bon nombre d'arbres fruitiers énormes et encore en plein rapport, signalons un noyer et plusieurs poiriers qui atteignent 4 mètres de circonférence.

Comme on le voit, notre contrée, qui forme les limites naturelles de la Champagne avec la Thiérache, a fourni et a su conserver sa part de beaux spécimens végétaux.

II. — Département de l'Aisne

Saint-Acquaire (commune de Boncourt). — La chapelle de cette ferme est abritée sous un vieux chêne dont le tronc mesure 8 mètres de tour ; malheureusement, il devient caduc, et depuis plusieurs années la santé du vieil arbre donne des inquiétudes, car les dernières branches se refusent à produire des rejets nouveaux au printemps, et les feuilles n'ont plus la même verdure. Espérons que le propriétaire conservera cet arbre vénérable le plus longtemps possible, comme un souvenir des chevaliers de Malte qui l'ont planté ; et puisque l'antique chapelle au pied de laquelle il a grandi a disparu, qu'il reste au moins le protecteur du nouvel édifice et qu'il le couvre encore longtemps de son ombre tutélaire.

Beaumont (commune du Thuel). — Sur le terroir de cette ferme, du côté de Renneville, se remarquent deux beaux chênes isolés, dont le plus gros mesure 5 mètres de tour et le second 4 mètres.

« *Nizy-le-Comte* et *Lappion*. — L'arbre Pariseau, planté sur le faîte qui sépare, en cette latitude, le bassin de l'Aisne et celui de la Serre par la Souche, pied cornier des terroirs de Lappion et de Montigny-la-Cour, porte le nom du berger qui l'a planté.

C'est un bel ormeau très droit, mesurant 4m50 à 1 mètre du sol ; ses puissantes racines semblent descendre de ses branches et lui forment de solides contreforts. Cet arbre est certainement vieux de plusieurs siècles, il est placé sur le chemin, dit *des Moines*, qui va de la Val-Roy à Sissonne, près du point trigonométri-

1. Les places publiques de Logny et la Hardoye conservent aussi leurs arbres de Liberté. Celui de Renneville a pu être renouvelé depuis la Révolution.

que 126. Il fut témoin de plusieurs faits ; des squelettes furent déterrés non loin de lui par la charrue, et un petit trésor fut découvert à environ 100 mètres à l'est : des médailles aux effigies de Gordien le Pieux, Vespasien, Gratien, Aurélien, etc., composaient cette trouvaille.

L'arbre Pariseau est le plus beau du pays, il semble encore avoir de longues années à vivre, droit et haut, son attitude semble dédaigner la colère des cieux [1].

Nous terminons en lui souhaitant une longue vie et heureuse vieillesse. Puissent nos arrières-neveux avoir le plaisir de le voir et le bonheur de se reposer à l'ombre de ses vigoureux rameaux comme ont fait nos grands-pères, depuis des siècles, pendant les terribles chaleurs de la moisson ! »

J. CARLIER.

Hannogne-Saint-Remi, 15 juillet 1900.

(Communication de M. Eugène Macquin.)

XII

Croix de chemin et inscriptions diverses, 1900.

Le Calvaire. — Sur la route de Renneville à Waleppe, lieudit « Le Calvaire », se trouve une croix en fer moderne abritée par un groupe de trois beaux tilleuls.

Croix du Chemin de Senicourt. — Un peu plus loin, à la naissance du chemin de traverse se dirigeant sur Sénicourt, le lieudit « La croix du Chemin de Sénicourt » indique l'emplacement d'une croix disparue.

Le socle d'une autre croix existe aussi sur le même terroir, au-dessus de Sénicourt, à la croisée des chemins de Renneville à Hannogne et de Chaumontagne à Waleppe, non loin de la ferme du Pont des Aulnes.

Calvaire de la Place publique. — La place publique est la plus vaste et la plus belle de la région, elle est entourée d'une allée de sapins. Elle conserve entre les deux arbres historiques de la Liberté (1848) et du Centenaire (1889), un calvaire monumental entouré d'une grille qui remplace une croix en bois qui tombait de vétusté.

Sur le piédestal en granit, M. l'abbé Mouchené, curé actuel de Fraillicourt et Renneville, a fait graver les inscriptions suivantes :

1. Cfr. *Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, Reims, Matot-Braine*, années 1900 et 1901, articles sur *Quelques vieux arbres de la contrée*, par H. Jadart, pages 129, 131 et 252. — Ajoutons qu'à Noircourt (Aisne), on voit dans la cour de la ferme Yvernaux (ancienne ferme du château) un magnifique marronnier qui a plus de 3 mètres de tour.

Oh bon Jésus
Protégez les habitants de Renneville
Bénissez leurs travaux
Donnez-leur la santé et la paix
Sanctifiez leurs âmes et
Obtenez-leur de mourir
Dans l'amitié de Dieu.

Un peu plus bas, sur le socle :

Le 21 mai 1898 le cardinal Langénieux,
archevêque de Reims, a bénit ce calvaire
érigé aux frais des habitants de la commune,
Il a accordé une indulgence de 100 jours à tout fidèle
qui récitera en sa présence un Pater et un Ave
pour l'Église et pour la France.

Cimetière. — On n'y voit aucun monument ancien. Deux croix en fer sans caractère portent l'épitaphe de M. Sandrique, maire, et celle de son épouse :

A la mémoire de César-Jean-Bte Sandrique âgé de 41 ans, époux de Fne Cocu, décédé le 10 avril 1843. Requiescat in pace.	*A la mémoire de Fne Cocu épouse de J.-Bte Sandrique décédée le 22 février 1844. Requiescat in pace.*

Monument en granit, avec plaque en marbre blanc, sur laquelle on lit cette épitaphe :

A la mémoire de
l'abbé Félix Renault
né à Thilay
le 1er mars 1812
curé de Renneville
et Fraillicourt
pendant 53 années
décédé à Renneville
le 25 janvier 1895
Requiescat in pace.

Stèle funéraire sur la route de Berlise. — Une stèle funéraire sur la route de Berlise est surmontée d'un buste de la République en bronze. Elle porte cette simple inscription :

A la mémoire
d'Alexandre Lointier
né le 1er août 1815
décédé le 30 mars 1883.
La commune
de Renneville reconnaissante.

Elle rappelle ainsi la mémoire et protège la tombe du principal bienfaiteur de la commune. Par son testament il lui a donné toute sa fortune et ses biens, maisons, terres et bois.

La mairie de Renneville conserve une partie de sa bibliothèque.

Les Fourches. — Ce lieudit est donné à une étroite bande de terre terminée en pointe, qui s'allonge entre deux ravins boisés; ce nom lui vient certainement de sa forme, mais a pu servir aussi de lieu d'exécutions aux abbés de Saint-Martin. Cet endroit est situé à environ 100 mètres du village, sur le faux chemin de Rozoy.

Trouvailles diverses. — Le 5 mars 1894 j'ai relevé à 2 kilomètres de Renneville, sur la route de Waleppe, des traces d'habitations de l'époque gallo-romaine qui auraient été mises au jour par le cantonnier chargé de creuser des fossés de chaque côté de cette route. De nombreuses tuiles à rebords, des débris de poterie, des restes de foyers et un béton en pierre brute apparaissent dans le fossé sur une longueur de 3 mètres.

A Senicourt, il y a environ quarante ans, un cultivateur, en labourant, a découvert un cercueil en pierre avec des ossements et différents objets qui n'ont pas été conservés, au lieudit le « Champ des morts ». Il est probable que ce serait là des restes de l'ancien cimetière.

(Renseignement donné par M. Lelièvre, de Renneville.)

On a trouvé un boulet en grès du XVIe ou du XVIIe siècle aux environs de la place publique de Renneville (diamètre : 0,70, — poids : 14 kilogr.), et il a été offert par M. Jules Fleury à la collection d'antiquités formée par M. Jules Carlier, à Hannogne.

Octobre 1900. J. CARLIER.

Henri JADART.

Glossaire du Mouzonnais

Supplément et Proverbes

En présentant un supplément à notre glossaire mouzonnais, il y a déjà plus de deux ans, nous ne cachions pas qu'il nous restait encore bien des additions à faire. Il rentrait tout à fait dans nos vues d'offrir des spécimens de phrases patoises : or nous n'avons pas, comme nos voisins de la Flandre, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg ou de la Lorraine, une littérature régionale, pas même d'almanach où se trouve quelque histoire contée dans l'idiome local. Les quelques phrases que nous avons forgées pour nos citations seront donc heureusement renforcées, croyons-nous, par l'appoint des proverbes, dont nous avons recueilli plus de deux cent cinquante formules patoises. Et c'est là le prétexte du nouveau supplément que nous apportons, qui comprend, en outre, des citations en langage ancien et un certain nombre de termes nouvellement retrouvés. Si ce n'est pas le dernier mot, nous voulons espérer du moins qu'il restera bien peu à faire dans la suite pour rendre complète la liste des vocables en usage sur les bords de la Meuse et de la Chiers.

A

Achaux, s. f. chaux. — *I' m'faurot in sac ou deux d'*ACHAUX. De là *achauteler*.

Aco, encore. Revenant de Belgique et traversant la frontière, Alexand' Titisse (Alexandre, fils de Jean-Baptiste) s'exclame : « Aco *sent-on bin qu'ons es(t) en France !* »

Acouveter (s'), v., comme s'**Acouvissie(r)**, se blottir.

Adamé, adj.

Pièce *adamée* est bin vite dépensée.
(*Proverbe*)

C'est ce que veut dire la mère à son fils à qui elle donne quelque écu et lui recommande : « *Tiens ! v'la 'n belle pièce toute nuve ! n' la change mi, surtout, m'nafant !* »

A fait, adv. « *Mangie(r)* A FAIT », se ruiner par une vie désordonnée.

Se voit on gens morir, boins et malvais *affait*.
(*Gilles le Muisis*)

Ce qui signifie : Aussi voit-on mourir, tous et successivement, les bons comme les mauvais.

Agré-iab(l)e, adj.

Il e(st) *agré-iabe* comme in' port' du prijon.
(*Proverbe*)

Agu-ïe, s. f., aiguille.

Cherchie(r) in' *agu-ïe* da(ns) 'n botte dü foin.
(*Proverbe*)

Aguignie(r), v., regarder avec insistance et intention de reconnaître.

Et elle *aguigna* un sien oncle.
(*La Tour Landry*)

Agu-ïon, s. m.

Il n' faut mi regiber cont(r) l'*agu-ïon*, on se pique deux fois.
(*Proverbe*)

Ahoter, v. Dans le vieux français, on trouve **Enheuder**, et à Ramerupt on dit **Enhotter**. C'est toujours : embarrasser : *j'sos* AHOTÉ, *j'n'a peus pus, jü n'sais pus aïe.*

Aidie(r), v., aider. Pour l'imparfait en *ot* :

Maheut, frère sa mère, qui li *aidot* contre le roi chrestien.
(*Estoire des Rois*, F. Michel)

Aigie, p. p., aisé, facile.

Le teus qui gangne trop bi(e)n ai bén *aigie* : i(l) peut dépensie(r) trop bin.
(*Proverbe*)

Ain-mer. — Ce verbe est en général suivi de la prép. *de* : *J'ain-me moult* D' *raier chus nous.*

Ajev'leus, s., ouvrier qui fait la javelle. — Comparez à *Amasseus.*

Ajouqué, adj., perché, placé comme la poule sur le « jouc ». On dit d'une balle : « *ma p'lote est restée* AJOUQUÉE *à la son don poirie(r).* »

Ane, s. f. Mot à peu près inconnu dans le patois, où il est remplacé par bourrique, terme courant. Un malin de Douzy, pour amuser un enfant, imagine de le faire monter « su(s) in viau », mais en le tournant vers le derrière de l'animal. Évidemment son intention était qu'il

Bride l'âne pa(r) la *queu-ie.*

(*Proverbe*)

Ano-iie(r), v.

C'est l' teus qu'attend qui *s'ano-ie.*

(*Proverbe*)

Apeutit, s. f.

L'apeutit vin(t) a mangeant.

(*Proverbe*)

Apremidi, s. f.

N'y ai si laid samedi quü l' soleil nü luit *apremidi.*

(*Proverbe*)

On ajoute : « *n'y a 'n ai qu' quat(re) da(ns) la campagne* (l'année).

Aprenre, Appren(d)re, v. — *J'apernos, J'ai aprins, J'aprenrai.*

Avint issi ke par un jur
Alout l'enfans a sun labur
A lescole u il *apernoit.*

(*Vie de St Gilles*)

Aprentier, Aprentière, s. m. et f.

I'n *apprentier* n'est mi maît(re).

(*Proverbe*)

Apréter, v., habiller. — *Depéchez v'à v'*APPRÉTER, *j'vans parti(r)! v'la l'dernie(r) caup d'la messe qui soune.* — APPRÉTEZ *l'gamin!*

Aprunter, v., emprunté.

Vaut miu(s) acheter qu' d'*aprunter.*

(*Proverbe*)

Aragie(r), v. — P. p , *Aragie,* enragé.

Le teus qui veut tu-iér s' chin dit qu'il é(st) *aragie.*

(*Proverbe*)

Quer il devoit bien *erragier.*

(*La Chapele de Raiex*)

On verrai ça quantt' t'arai mangie d' la vache *aragie.*

(*Proverbe*)

Argent, s. f. — Jean Ponce, un philosophe dü Bulson qu'étot savetie(r) et qu'avot train-né la gaïole mout longta(ns), disot : « Faut pren(d)re lü temps comme i(l) vint, les gens pou(r) c'qu'i(ls) sant, et l'ARGENT pou(r) c'qu'*elle* vaut *(Proverbe).*

L'argent est ronde, faut qu'*elle* roule.

(*Proverbe*)

Arnicot, s. m., hanneton. — Les enfants en font des moulins : ils cassent les extrémités des grosses pattes, en ne gardant que les... cuisses qu'ils traversent suivant les axes de deux épingles. Ces deux épingles sont rejointes par une aile pliée, arrêtée par les « maques », aile empruntée en général à un autre arnicot, et qui servira de collier embrassant l'axe du moulin, qui est une simple et mince tige de bois arrondie. L'enfant adjure l'insecte ainsi :

Arnicot, arnicot boûs !
Prends ta volée et s' t'enfous !

Ce qui signifie mot à mot : « hanneton, bruis ! prends ta volée et ainsi t'enfuis. » Le seul mouvement qui résulte de l'effort du hanneton qui cherche à s'envoler est évidemment un mouvement circulaire.

Les *Arnicots* de Lametz.

(*Blason de Lametz*)

Arrachie(r), v.

Vaut mius laissie(r) s'n afant morveux quü d' li *arrachie(r)* le nez.

(*Proverbe*)

Arrie(r), adv., arrière, excepté, au-delà. *Jü n'voulos p(t)us (v)oir c'mouchoï(r) là ; j'lai tapé (jeté) bin lon* ARIE(R).

Artillans, artilleus, adj., ingénieux, adroit, habile, rusé.

L'archevesque de Cantorbire, pour chou qu'il estoit uns des plus hauts *artiers* del monde.

(*Estoire des rois d'Engleterre*)

Li reis de France fu soutilz
Et plus *artilos* c'uns gopils.

(*Guillaume le Maréchal*)

(K') *Artillos* le sentent et sage.

(*Id.*)

Asanle, Asemb(l)e, adv.

On dirot qu' j'ans gardé les cochons *asemb(l)e.*

(*Dicton*)

Quant cil les vit venir *asemble.*

(*Guill. le Maréchal*)

Asseuler, v., esseuler, rendre ou faire seul, isoler. — P. p., Asseulé, isolé, abandonné. — *Bin oui ! la Marianne, la v'la bén* ASSEULÉE, *asteure ! tout l'monde la déwaite.*

Assir, v., asseoir.

Et si se doivent *assir* honnestement.
(*Règlem*[t] *Maladerie d'Amiens*, 1305)

Intronizare, *assir* en caiere,
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*[e] *s.*)

Et aulcunes fois les estourneaulx se *assient* sur ung ourmel.
(Jehan de Brie)

Assoti(r), v. Devenir sot, fou. — On dit même : « Assoti(r) de faim, de soif, de froid, » être malade et tout dérangé par suite de faim, de soif, de froid. Cette dernière cause rend les *mains* SOTTES, c'est-à-dire gourdes, sans aucune sensibilité, ni capacité de saisir.

Asteure, adv. — A cette heure, à présent.

J'ai des pourtraicts de ma forme de vingt-cinq ans; ie les compare a celuy d'*asteure*.
(Montaigne, *Essais*)

Atend(r)e, Atade, v., attendre. A l'impératif on dit : « *atatt in peu* (prononcez peu-ie) ».

Atend(r)e, Atade, v., entendre, comprendre.

Qui n'*atend (atatt)* qu'in' cloche n'*atend* qu'in son.
(*Proverbe*)

I(l) s'y *atend* comme à ramer des choux.
(*Proverbe*)

Atraper, v., surprendre, prendre sur le fait. — *J'l'ai* ATRAPÉ *à nos canadas : il avot d'jà empli la moitie dü s'panie(r).*

Aub(r)e, s. m., arbre.

L'*aube* nü choit mi don premie(r) coup.
(*Proverbe*)

Au matin, au soir. Expr. adv.

Fist tel tonnoire environ entre cinq et six heures *au matin*, que...
(*Journal d'un Bourgeois de Paris*)

Austant, autant. — On prononce *ostant*.

C'e(st) *austant* qu'i(l) porte dü l'iaue à la ruvière.
(*Proverbe*)

Ca serve *austant* qu'in cautère sus 'n jambe dü bos.
(*Proverbe*)

Avau, adv.-préposition. Aval, parmi, à travers.

Et fist on par la jcie d'icelle paix les feuz *avau* Paris.
(*Journal d'un Bourgeois de Paris*)

Avein-ne, Avon-ne, s. f., avoine.

C' n'est jamais l' chuvaus qui gangne l'*avein-ne*, qui la mange.

(*Proverbe*)

Aveu (eu bref), avec.

Aveu 'n langue on va à Rome.

(*Proverbe*)

Les choux sant bons quan(d) i sant gras : i faut don du beurre *aveu*.

(*Id.*)

Et s'i mena si Dex me saut
Ove lui le conte Reinalt.

(*Guill. le Maréchal*)

Avo-iie(r), v.

Avo-iie(r) le manche après le ramon.

(*Proverbe*)

Avûle, s. m.

Da(ns) l' royaume des *avûles*, c'est les borgnes qui sant rois.

(*Proverbe*)

I bau-ie comme in' *avûle*, qu'ai perdu s' bauton.

(*Id.*)

Qui bien lor violt (veut) si prie et ort (orare)
Qu'il soient tuit *avulle* et sort (sourd).

(*Parthonopeus*)

Azarder (s').

Alors l'accouchée *s'azarde* de parler tout doucement.

(*Caquets de l'accouchée*)

B

Babâque, s. m., excrément, saleté. — *Babâque !* exclamation par laquelle on avertit un enfant de ne pas toucher à un objet en le présentant comme du... caca.

Baculer, v.

Trop bien il seront *baculé*
Et bien ara le cul brulé.

(*Le songe véritable*)

Bassiner, v.

Et partout où il (le roi) passoit, on crioit très-joieusement « Nouel ! » et gectoit on violettes et fleurs sur lui, et au soir soupoient les gens emmy les rues par très joyeuse chère, et firent feu tout partout Paris, et *bassynoient* de bassins tout parmy Paris.

(*Journal d'un Bourgeois de Paris*)

Battrie, s. f., machine à battre le grain, batteuse mécanique.

Bau-iie(r), v., créer. Voy. *bauton*.

Baurai (je), futur du verbe *bau-iie(r)*, donner.

Souris volante, vins par ci
J' tu *baurai* don pain moisi.
(*Jeu*)

Bauton, s. m.

I(l) bau-ie comme in' avûle qu'ai perdu s' *bauton*.
(*Proverbe*)

Bê(l), pour bel, beau.

Li jors fu *bes* et li pres larges.
(*Robert de Blois*, Beaudous)

Tout nouvê(l), tout *bê(l)*.
(*Proverbe*)

Vendredi, c'est l' pus laid ou l' pus *bê(l)*.
(*Proverbe*)

Béqui-iie(r), v., béquiller, fourgonner avec la cuiller, qui se dit : qui-iie. — Les Comtois emploient le terme *Pechiller*.

Berbis, s. f.

Mangie(r) sans boire ? C'é(st) in repas d' *berbis*.
(*Proverbe*)

J'ans fait in repas de *berbis* (c'est-à-dire nous n'avons pas bu).
(*Proverbe*)

La *berbis* qui bêle perde sa gueulée.
(*Proverbe*)

Berlafe, s. f., gifle.

Se aulcung joynne ou estrangier disoit aulcunes parolles injurieuses à aulcung honneste homme paysant et ycelluy paysan ou quelqu'aultre donnoit une *laffée* de la main.....
(*Charte comm. de la Roche, pays de Vaud*, 1526)

Berlic-berloc, adv. — *Comat qu'ça va ? — Eh bin !* BERLIC-BERLOC ! *jü n'vas mi trop*. — Se dit aussi d'un individu à moitié ivre.

Berner, v., tomber dans la berne, dans le fossé, culbuter. — *Chose étot raide, i clambauchot ; pis tout d'in coup il ai té* BERNER *da(ns) 'n glô-ïe*.

Biaus, Biaus-et..... A Reims, on prononce : *beau zet blanc*.

Tout nouviaus tout *biaus*.

(*Proverbe*)

Ses ainsnes flex ot non Jehans
Sages, courtois, et *biaus et grans*.

(*Blonde et Jehan*)

Biers.

Cuna, *biers* d'enfant.

(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Bi-iie(r), billie(r), v., sortir, saillir, faire saillie. — Dans le Nord, on dit *biquer;* tout le monde connaît « l'caillou qui bique », rocher fameux, aux environs de Quievrain, chanté par Ch. Deulin.

Bille, bi-ie, s. f. — Expression ironique : « *n'y a'n ai 'n belle* BIE ! » signifiant qu'on s'exclame devant le peu d'une chose qu'on croyait trouver en grande quantité.

Bilot, s. m., oison. Le Normand emploie *pirot*.

Sur muguet sauvaige, donnoit l'y rengnier, sorte de maladie. Et sur celle herbe et ses rinciaux descent une manière de *bylos* : lesquelz descendent de l'air semblables à fil de coton.

(Jehan de Brie)

Bin, adv., bien.

I(l) n'est jamais trop tard pou(r) *bin* faire.

(*Proverbe*)

Biser, v. S'applique spécialement à cette course que prennent les bêtes à cornes piquées par les mouches.

Quant une vake *bise*, toutes voellent *biser*.

(*Gilles le Muisis*)

Blanc-bounet, s. m., une femme ou individu du sexe qui porte le bonnet. — *Quoi (est) c' qui n'y ai co par là ? qué trîmard ! — C' n'est rin, va, c'est dés* BLANCS-BOUNETS ! (Ce n'est rien ! une femme... qui se noie).

Blanches-bêtes.

Et lors fu delivret par l'abbet chinq mil et chinq cens *blanques biestes* et tous li autre moeble et les biestailles.

(*Ed. de Gilles le Muisis*)

Blou-ïe, int., zut ! — *Tü m'embêtes aveu toutes tes nauterries ! Et pis sais-tu iauque ? — Non ! — Eh bin j'tu dis :* BLOU-ÏE !

Boire, v.

Beuvans ! jü n' *boirans* jamais si jeun-nes !
(*Proverbe*)

Bos, s. m., bois.

Ça serve ostant qu'in cautère sus 'n jambe dü *bos*.
(*Proverbe*)

C'est l' diable qui marie sa fille au *bos* (lorsque l'arc-en-ciel parait pendant la pluie, c'est-à-dire que le soleil luit).
(*Proverbe*)

Saint Jean ai chu da(ns) l'iaue
Saint Pierre l'ai rapéchie
In' p'tit morciau d' *bos*
Pou(r) le réchauffie(r).
(*Feu de la St Jean*)

On (v)oit bin d' qué(l) *bos* qu'i(l) s' chauffe.
(*Proverbe*)

Boudjut, s. m. Bâton que le laboureur emploie pour nettoyer le soc de sa charrue. — Plus souvent synonyme de trique. — Ne serait-ce pas : « boute jus ! », jette à bas ?

Bouffer, v. On dit : « *i(l) bouffe dü colère*, » la colère lu monte au visage, lui gonfle la face.

Li reiz Ric(hard) remest en ire,
Si qu'il ne pout un sol mot dire,
Ainz *boufa* et fu irascuz ;
Ausint comme singler feruz (sanglier frappé, blessé).
Entra en sa chambre *boufant*.
(*Guill. le Mareschal*)

Bougrou, s. m., bougre. Juron dans les apostrophes injurieuses : BOUGROU *d'cochon !* BOUGROU *d'mons(tre) !* BOUGROU *d'verrat !* BOUGROU *d'canaille !* On sait que *bougre* équivaut à *bulgare* et veut dire surtout mécréant, au moyen-âge.

Bounet, s. m.

C'est deux têtes da(ns) l' mein-me *bounet*.
(*Proverbe*)

Boure, v., plus ordinairement *bouli(r)*, bouillir. — *Faurai faire* BOURE *lü café à boune heure ! — Quand la soupe* BOURAI !... — Du bruit particulier que fait le liquide en bouillant, et auquel se rapporte le verbe *bruire*, nous avons aussi tiré notre verbe *boure* qu'on ne trouve guère employé que dans l'incantation du jeu décrit à l'article : *arnicot :*

Arnicot, arnicot, *bous* !
Prends ta volée et s' t'enfous !

Bout. Dans l'expression : *à tout* BOUT *d'champ ;* à chaque instant, à propos de tout et de rien.

Boiaux, s. pl.

Les Artésiens *boyaux rouges.*

(*Prov. de Leroux de Lincy*)

Braije, s. f.

Il est serieux comme in chat qui chie da(ns) les *braijes.*

(*Proverbe*)

Il est pus chaud que la *braise* (Il est très malin, fin et rusé).

(*Proverbe*)

Brêloue(r), s. m., treuil sur lequel s'enroule la « corde à brêle ».

Brichauder, v., brichelander est le même terme.

Bride à viau, s. f. Lien imaginaire et grotesque, chose inutile.

Eh bin, oui ! c'est 'n *bride à viau.*

(*Proverbe*)

Brodure, s. f., broderie.

Parements le plus estrangement ouvrez et si richement de fin or et de *brodure* de perle.

(*Mélusine*)

Buire, s. m., feu des Brandons.

..... lettres, qui furent faites et donees l'an de grace mil deux cens quatre vins et trois ans, le dimange après les *Bures.*

(*Cartul. d'Orval, mars* 1284)

Bûrre, s. m., beurre.

I' n' faut mi tant d' *bûrre* pou(r) faire in quartron !

(*Proverbe*)

Les choux sant bons quan(d) i sant gras : i faut don *burre* aveu.

(*Proverbe*)

C

Ca.

Li dons est nobles et grans
Ca, se par vou gré l'avoie
Je seroie connoisanz

Que de vous amez seroie.

(*Chanson d'Escurel*)

Cab(r)e, s. f. On dit « d'in' individu maig(re) » qu'

Il abrasserot 'n *cabe* ateur les cornes.
(*Proverbe*)

C'est comme à Arreux
D'ou (est) ce quü la *cab(re)* ai prins l' leu
(*Blason d'Arreux*)

Cachie, p. p., caché.

Péché *cachie* est moitie pardouné.
(*Proverbe*)

Caflot, s. m., terme méprisant par lequel on désigne un café trop léger, mal fait, ce qu'on désigne souvent par de la *brich'-lande*.

Caillau, s. m., prononciation exceptionnelle de caillou.

Calculus, *caillaus*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Califech'toune, int. Équivaut à zut ! laissez-moi tranquille.

Canada, s. m., nom de la pomme de terre.

Pour se venir voire condamner aux suplians la disme des topinambours ou pommes de terre dits *canadas*.
(*Requête au prévôt d'Agimont*, 1766)

Canle. On trouve l'emploi fréquent de ce mot dans les œuvres de Gilles le Muisis : avec le sens de relations, fréquentations, commerce de compagnie habituels — selon Schéler qui le croit synonyme du vieux mot *acointise*, *chalandise*, et connexe de *chanlant*, autre forme de *chalant*, synonyme d'*acointe*. C'est bien, avec l'idée malhonnête en plus, la signification de notre terme : mauvaise compagnie, gens sans honneur ni foi : « *I n'(v)oit et nü reçoit quü d'la* CANLE. »

« Ha ! quel *chanlant !* quel larron ! »
(*Fabliau du Prestre qu'on porte*)

De toutes gens aveules ont volontiers le *canle*.
(*Gilles le Muisis*)

Câquette, s. m., femme bavarde et plutôt babillarde. — Qui ne connaît « Marie Câquette dü Chéhery ? »

Carcanerie, s. f., lieu où l'on équarrit les bestiaux morts, surtout les chevaux (ou carcans). — Dans nos environs, Bacq et Maloir ont la réputation : *i(ls) ramassant tous les ch'faus don pays pou(r) les r'meinner da(ns) zeux* CARCANERIES.

Carculer, v.

Pour venir au grant militaire et sçavoir par ce nombre, en *querculant*, la revolution des temps.

(Eust. Deschamps, *de Arismétique*)

Carouée, s. f.

Toutes le charrues..... doivent venir en ma *croée*, et hareir (arer, labourer) ·I· jour a wain et ·I· jour à tramois et ·I· jour au soumart (semailles).

(*Charte de Thionville*, 1239)

Tuit cil qui... doient clore mes *crowees* et feneir (faner) mon foinc...

(*Idem*)

Catou-iie(r), v.

Titillare, *catoier*.

(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Caugnie(r), v. — Il caugne. — On dit : *waite comme lü ga-iot* CAUGNE ! (regarde comme le taureau baisse la tête et avance les cornes menaçantes comme s'il voulait encorner !) — Se dit même parfois d'un homme en colère, qui grommelle et menace : *quoi (est) ce quü t'ais co à* CAUGNIE(R) *coumna !*

Cementière, s. f.

L'endemain au matin devant qu'elle fust menee au *cementière* de l'abbaye Sainct Ouen.

(*C'est de Jehanne la Pucelle*)

Chairbounée, s. f.

Mondit sgr et ses couvens me doivent une *charbounée* de lart de piet et demy de long, prinse de l'espes du bacon sans fendre atout le couenne.

(*Denombr*t *de* 1474 *à l'abb. de* S*t* *Vincent de Laon*)

Chairette, s. f.

Pour la journée d'une *cherrette* qui mena le bois.

(*Actes Normands*, 1329)

Chairi-ie(r) droit.

Folye est de soy marier
Car on n'y peult *droit charrier*.

(Matheolus)

Chairu-e.

Mett' la *chairue* d'vant les bu-ies.

(*Proverbe*)

Chairu-iage, s. m., charroi et mieux : une attelée de charrue.

Et avons encore retenu ou finage de ladite ville d'Olixie deux *charruages* de terre.

(*Charte d'Olizy*, *avril* 1284)

Chameau, s. m., nuage. — *V'la co 'n giboulée qui s'apprête ! waite in peu par là, comme tes* CHAMEAUX *roulant !* — On dit aussi en proverbe et par moquerie :

On (v)oit bin qu'i n' fait mi biau, les *chameaux* vo-iageant !
(*Proverbe*)

Lors ceux *camiaux* qu' pourtaint l' tounarre
Et qu' flambint coumm' des meul's en feu
Ceux *camiaux* qu'apeurint la terre...
(*Ste Soulange*, poésie en patois du Berry, par Hugues Lapaire.

Chanter l'co(q). On dit d'une poule qui ne pond plus : « not' pou-ie *chante lü co(q)*, faut la tu-ier. »

Chat-brûlé, s. m. Nom qu'on donne à la belle chenille noire rayée d'or, et velue, qui se tient dans les herbes. Elle a les apparences d'un chat brun-noir tigré.

Chaud.

Lors, tressuant trestout de *chaud*.
(*Le songe véritable*)

Chaussie(r), v.

C'est les cordounie(rs) les pus mau *chaussies*.
(*Proverbe*)

Checun.

Sa volunté et sun esgart
Die *checun* de sue part.
(*Vie de St Gilles*)

De quoy si com *chescun* savoit.
(*La Chapele de Baiex*)

Cheoir, v. *I che-iot*.

Si l' ciel *che-iot*, n'y arot bin des alouettes dü prises.
(*Proverbe*)

Cherbon, s. m., charbon.

Et doit assaer les forniax a *cherbon* dudit marché.
(*Actes Normands*, 1327)

Chevau.

Adonc descendit de dessus son *chevau*.
(*Mélusine*, 1387)

Et le roy vint à son *chevau* et monta.
(*Id.*)

Et le roy tourne le frain de son *chevau*.
(*Id.*)

Et neantmoins qu'il dormoit, son *chevau* l'emporta.
(*Id.*)

Ne en nulle manière, il ne conduisoit son *chevau*.
(*Id.*)

Et de paour que lè *chevau* eut.

(*Id.*)

Et prinst le frain du *chevau*.

(*Id.*)

Ramondin monta à *chevau*.

(*Id.*)

Chevau don bon Diü, s. m. La cétoine, aux belles ailes vertes rayées longitudinalement d'or.

Chieuse dü rallonges. C'est le nom de la femme de Douzy, que l'on va « consulter » quand, n'ayant qu'une corde trop courte, ou tout autre objet de longueur insuffisante, on désire qu'elle y chie une rallonge. C'est un blason de l'habitant de Douzy.

Chin, s. m., chien. — *Iél(r)e lü chin*, être jobard, déçu ou volé : *J'cro-ios bin r(v)oir mü liev(r)e à la trawée d'la hauïe! Mais j'ai té l'* CHIN ! *Il avot d'ja passé.*

I(l) naige comme in *chin* d' plomb.

Comme lü *chin* d' Jean dé Nivelle
Qui s' sauve quan(d) on l'appelle.

Bon *chin* chasse dü race.

I(ls) san(t) amis comme *chin* et chat.

I(l) n' vaut mi les quat(re) fers d'in *chin*.

C'ê(st) mout malaijie aveu vous aut(res) : in' vraie chairue d' *chin(s)* à mein-ner.

Courez toujou(rs) après l' *chin* : jamais i(l) nü v' mordrai.

(C'est l'équivalent de : v' n'arez jamais soi(f), si v'ez la soin d'boire düvant.)

Il e(st) arrivé là comme in *chin* da(ns) in jü d' guilles.

Le teus qui se couche aveu des *chins*, s' leuve aveu des puces.

Il est mout *chin* (avare) : i(l) tondro(t) in' ue.

(*Proverbes*)

Chiquette, s. f., petit morceau. — *Doune li 'n* CHIQUETTE *dü pain.*

Chîre, v., « cacare ». — *Et va t'a* CHÎRE, *dis !*

Choufloteus, s. m., qui sifflotte, siffle bas et d'une manière constante ; mauvais siffleur.

Chu, chute, p. p. de choir.

Et li cuens ot esté *chus*, et un suen chevalier le mist sur son cheval.

(*Chron. de Villehardouin*)

Et se elle ne feust *cheute* en péché de desobeissance.

(*Chev. de la Tour Landry*)

Vous n'estes pas *chute* de haut.

(*Caquets de l'accouchée*)

Et les hemorroides en sont *chutes* au fondement.

(*Moyen de parvenir*)

Je congnoy et scay de certain que je suis *cheute* au plus bas.

(*Gerard de Nevers*)

Cîleu(r), s. m.

Chascune maisons me doibt un *sillour* au wain (blé) et ·I· au tramois (mars).

(*Charte de Thionville*, 1239)

Clairté.

Dedans la chambre n'ont *clartez*
Cirge ne lampe alumez.

(*Tristan et Yseult*)

Clairtif, **clartif**, adj., qui donne de la clarté, de la lumière ; éclairant, lumineux. — *Oh l'biaus guernie(r)! et bin* CLAIRTIF : *on y (v)oit comme da(ns) la rue.*

Co, encore.

C' n'est mi l' tout dû s' lever matin, faut *co* arriver à l'heure.

(*Proverbe*)

Cœud(r)e, v., coudre.

Consuere, *keudre*.

(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e s.)

Coi (au). D'un individu qui a commis quelque faute qui lui vaut la prison, on dit qu' « i(l) s'ai fait mett(re) AU COI ».

Conversion de saint Paul. A Bulson elle se raconte ainsi : In' fois saint Paul ai v'lu s' colleter aveu le Bon Diû ; et pou(r) s' sauver don vent qu'i(l) li avo-iot, i(l) s'avot mins da(ns) in touniau dud' doû (est) ce qu'il avot défait in fond ; i tournot le touniau sur sa panse, pou(r) quû le fond bouchie waite don côté don vent. Le bon Diû étot mou(lt) en colère dû n' sa(v)oi(r) chouffler sus l'homme comme i(l) voulot : mais v'la tout d'in coup qu'i(l) s' met à li avo-iie(r) ses quat(re) vents. L'pauv(re) saint Paul ai bin té obligie d' s'avouer vaincu : il avot co réfléchi trop tard ! et quand i(l) s'ai mis à r'songie(r) qu'il arot d'vu dressie(r) l'touniau l'cu en l'air, il s'an av'lot à s'fout' des coups de poing et à s'appeler imbécile.

Cop, s. m., coup. — Expr. — *Pa(r) des* cops, parfois, par moments, quelquefois.

Faut mius in *cop* d' lance qu'in *cop* d' langue.
(*Proverbe*)

O l'espée tels *cops* lor donne
Que mult bien rend et guerredone.
(*Guill. le Maréchal*)

Corwâc, s. m., corbeau (onomatopée, cri de l'oiseau). — Nous avons, à la frontière belge, la « Roche aux *corpiûs* ».

Cotaur(d), cotaû(rd), s. m., se dit souvent pour *coq*. C'est un terme d'amitié, presque affectueux, qu'on emploie surtout quand le coq se promène galamment autour de ses poules, faisant le beau et « discourant » : Il articule alors quelque chose comme : *Kotôor ! Kotôor !*

Cotu. Nom d'un jeu qu'on peut décrire comme il suit : Une pierre longue et plate est dressée, sur laquelle visent les joueurs armés de cailloux, en se proposant de renverser ladite pierre appelée *cotu*, gardée elle-même par un des joueurs qui retient aussi le nom de *cotu* : avant que ses co-joueurs lancent leurs pierres sur le cotu, il leur adresse le discours suivant débité très vite : « *J'défends m'* cotu, *des pie(ds) et des pattes, jusqu'à la fin d'la partier : l'teus qui parte da(ns) les coups, c'est loue !* » Et voici ce que cela signifie : Quand un joueur adroit déplante le cotu, tous les joueurs s'éloignent en courant : le gardien du cotu replante sa pierre et court après eux, essayant d'en saisir un, qui doit devenir par ce fait le gardien du cotu. En même temps ceux qui ont pris la fuite tentent de revenir autour du cotu, en un point qui s'appelle le « mort ». S'ils y reviennent tous, le cotu a perdu et demeure cotu. S'il a rejoint un des joueurs, il l'intronise cotu à sa place. Or, il résulte de là que ceux qui jettent les pierres sont toujours sur le qui-vive et prêts à s'esquiver. Si donc l'un d'eux, jugeant mal, défile pendant le jeu, et avant que le cotu ne soit abattu, c'est-à-dire pendant les coups, c'est comme à pigeon-vole, il perd et devient cotu : *c'est loue (lui) qu'est cotu.*

Coûchie(r), v.

Decumbere, *couchier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Il ai *couchie* à la belle étoile.
(*Proverbe*)

Counoit(r)e, connaître.

Cil de la cort le roi Artu
Counoissent bien sa grant vertu.
(Rob. de Blois, *Biaudous*)

Cousi, cosi, s. m., cousin. Terme courant à la frontière. — *Bonjour, el' cousi!*

Que... plus toy aim que frere ni *cosis*.
(*Huon d'Auvergne*, p. 509)

Coutiau.

On t'a donrai des petits *coutiaus* pou(r) les perd(r)e.
(*Dicton*)

Pou(r) boire, i n' faut pont d' *coutiau*.
(*Proverbe*)

Couvert, s. m., couvercle.

N'y ai pont d' si laid pot qui n' trouve sü *couvert*.
(*Proverbe*)

Crachie(r), v.

Excreare, *rachier*.
Exspuere, *rachier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Crinçon, s. m. S'emploie souvent pour désigner un mauvais violon.

Cicada (cigale), *crinçons*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Crinçouner, v., jouer d'un mauvais violon. Remarquer qu'en effet le son que l'on en tire équivaut au cri qu'émet la cigale ou *crinçon*.

Crompire, s. f.

De présentement payer le droit de dixme à l'onziesme des pommes de terre appelées vulgairement *crompire*.
(*Assignation de Pierre Oudin, curé de Chémery*, 1772. — Publ. par P. Laurent)

Croquer, v., donner une croque ou chiquenaude.

Teus cuit estre moult senés
Qui tost se *croke* sor le nés.
(*Rom. de Renart*)

Crûte, s. f., creux, trou, cavité dans un arbre : analogue de *baure* et traduction de crypte, grotte que le vieux français disait *croûte*.

Crûtin, s. m., pousses qui croissent après les coupes de bois.

Cueiller, v., cueillir. Employé parfois à la place de cueud(r)e.

On veoit filles aller
Jouer aux champs, violettes *cueiller*
(*Une ville flamande au XIV*e *s.*)

Par coi chil qui estoit establi a *coeuillier* ledit tonnelieu en ladite ville...

(*Échevinage d'Amiens*, 1307)

Cueûde, s. m., coude.

Cubitus, *ceutes*.

(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e s.)

Curâlis(te), s. m., partisan du curé. Mot créé à une époque où des dissentiments s'élevèrent à Bulson entre le curé et l'instituteur (1858).

D

Danse (fout' in'), v. Donner une râclée. N'est-ce pas *tanse?* Une tenson était jadis une querelle, un combat.

Del gros del poing tel *tanse* te doney
Que les ·II· oeilz te feisse voler.

(*Girars de Viane*)

Dansie(r), v. Au lieu de : « n' sa(v)oi(r) sus quel pie(d) baller », on dit aussi :

I(l) n' sait pus sus quel pie(d) *dansie(r)*.

(*Proverbe*)

L' chat parti, les souris *dansant* (ou faisant la fête).

(*Proverbe*)

Dau-ie, s. f.

Vaut mius (v)oir ses talons que ses *dau-ies !*

(*Proverbe*)

Débauchie(r), v., détourner, mettre hors de sens (Debaccho, as, are, dire en furieux).

Debaccari, foursener.

(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e s.)

Debout, s. m., bout, extrémité. — *A debout*, à bout, à chef : *quel afant! on n' sait za v'ni(r) à* D'BOUT.

Veant son adversaire entrer ou par, à l'autre *debout*.

(*Testam*t *et obsèques de Louis de Mâle*)

Car Esperanche le seüre
Qui va hardiement partout
Le perchut bien vers le *debout*.

(*Le ju de le Capete Martinet*)

Le sieur de Montgomery atout ses Engles estoit venu logier à Venette au *debout* de la prée.

(G. Chastellain)

User la chandelle pa(r) les deux *debouts.*
(*Proverbe*)

Décatou-illie(r), v., chatouiller.

Décolérer (ne), v., ne pas cesser d'être en colère. — *Dud'-puis c' jou(r) là i(l) n'* DÉCOLÈRE *pus.*

Découverre, v. *On* DÉCOUVERRAI *les cava-iie(rs) apremidi.*

Mais dou paraige ne se volt *decouverre*
Qu'il n'a soing de vantance.
(*Jourdains de Blaivies*)

Défluxion, s. f.

Chacun prenoit précaution contre.....
Fiebvres, cathars, goutes, *défluxions.*
(*Une ville flamande au XIV*e *s.*)

Défois, s. m., nom donné souvent à des pièces ou parties de forêts, comme à Bulson, où existe encore le « Bos don Défois ». On sait que dans l'ancien français, *défois* équivaut à *défense.*

Hoedes de Laingres li volt maitre *defois*
Toute la terre dont Auberis iert oirs.
(*Romant d'Auberis le Borgoignon*)

Déguinchie, adj. fém., débraillé, mal habillé, les habits dégrafés.

Déguinde, s. f., dégaine.

Démence, s. f., ruine. — *La maison d'au Culot est tou(t) à* DÉMENCE.

Démengeure, s. f., démangeaison.

Pruritus, *demengeure.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Dent, s. m.

Lequel Geuffroy *au Grant Dent* ardit l'abbaye.
(*Mélusine*)

Dépiécie(r).

Qui... *despiece* la robe a autrui doit ou Seignour 10 sols.
(*Charte vaudoise du XIV*e *s.*)

..... Rompent chevous, *depiécent* draps
Mult reclaiment saint Nicholas.
(*Vie de S*t *Nicholas*, Wace)

Déplo-iie(r).

Deplicare, *desploiier.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Dernier — en — expr. adv., à la fin.

Car par autre voie ne l'eust vaincu et tant que *au derrenier* il s'en repentist et se chastia.
(*Chevalier de la Tour-Landry*)

Désairé, adj., perdu, désorienté, qui ne se reconnaît point, n'a pas son *air* habituel, son allure ordinaire. — *Quand j' rateurre (rentre) chus nous, aprê(s) a(v)oi(r) tê longtas parti, ma chatte ai l'air toute* DÉSAIRÉE.

Désharnichie(r), v. Oter le harnais.

Desur, de — sur, prép., sur, dessus.

Et sunt *de sur* un banc assis.
(*Vie de saint Gilles*)

Dévaller, v., descendre.

Et après ce qu'ils furent allez ung peu de chemin en *dévallant* ung destroit.
(*Miracles Ste Katerine de Fierboys*)

Et Mélior son banc *dévale*.
(*Parthonopeus*)

Devant, adv., avant, auparavant. — On dit : *l' jou(r) dü* D'VANT.

Et la sepmaine *de devant* l'Ascension.
(*Journal d'un Bourgeois de Paris*)

Il avoit pris le pain benist
Le dimenge *de devant*.
(*Chr. de Geoffroy Gaimar*)

Il bailla icelle ferme à Jehan Moreau, longtemps *devant* qu'il feust temps de la bailler.
(*Documents inédits sur Commynes*)

Devantie(r), s. m.

J'ayme mieux voir sa clerceliere.....
Son *devantier* blanc.....
(*Bigarrures du S^t^ des Accords*)

Diab(l)e, s. m. Un jour d'orage où le soleil et la pluie se montrent ensemble, on dit :

C'est l' *diab(l)e* qui bat sa femme et marie sa fille.
(*Proverbe*)

Dirie, s. f. Des *diries !* ce sont des bavardages, des cancans. — Des dires, des on-dit.

Disains (je), *Disaint (ils)*.

Devant le pape esturent li message réal
Auquant *diseint* bien, plusor *diseint* mal.
(*Garnier de Pont Ste Maxence*)

Doir, v., devoir. — *J' doirai*, je devrai.

I(l) *doirai* 'n belle chandelle à la Vierge, c'ti là !

Don, art. contracté : du.

Si li pesa moult *don* chevalier.
(*Conte de la Charrette*)

J' li ai tiré les vers *don* nez.
(*Proverbe*)

Quand on parle *don* leu, ons a (v)oit la queue.
(*Proverbe*)

Mon Dius ! préservez-nous de la justice d'Omont, *don* pain de Sapougne et *don* vin d' Mouzon.

Don qué, duquel... ou *don teus quü*.

Je dois faire mon maieur d'un des bourzois de la vile, *dou queil* que je voudrai.
(*Charte de Thionville*, 1239)

Dormi(r), v. Je ou il *dorme*.

L' teus qui *dorme* bin n' sent mi les puces.
(*Proverbe*)

Douner, v., donner. — *J' don-rai*.

Impendere, *douner*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIVe s.*)

Mes ia ne te *donront* secours.
(*Fable dou Lievre et dou Moinel*)

Ons est toujou(rs) cousin aveu l' teus qui *doune* trop bin.
(*Proverbe*)

D'ous quü pour *d'où (est) ce quü ?* — Où et d'où ? — *Dous quü v' restez ? — du d' dous quü t' devins ?* d'où viens-tu ? — *D'où est-ce quü t' vas ?* où vas-tu ?

Dragon, s. m., nom qu'on donne au « cerf volant » en papier qui sert de jouet aux enfants.

Dravière, s. f.

Les topinambours ou pommes de terre doivent être comparés aux grains. pois et *dravières*.
(*Requête au prévôt d'Agimont*, 1766. — Pub. par P. Laurent)

Drie(r). *Parler pa(r)* DRIE(R), faire des rapports, des racontars, des appréciations hors de la présence de l'intéressé.

Dsus, dessus.

I(l) cherche sa bourrique et il est *dsus*.
(*Proverbe*)

Dû, contraction de la préposition de avec le pronom le.

Ainsi que vous orrez au livre, mais que j'aie temps et loisir *du faire* et vous *du lire*.
(Froissart, *Chron.*)

Dud'puis, depuis. — « Il n'y a point de mot, dit Vaugelas, qui se soit tant opiniâtré pour s'établir ou qui ait été tant rebuté que *du depuis* ». (Relevé par M. G. Levavasseur.)

Mais *du depuis* que s'est cru le péché
Presque ont failli tous les biens de la terre.
(Jean le Houx, *Vaux de vire*)

Et *du depuis* toujours dans les autres se tient..
(Vauquelin de la Fresnaye)

Duite, s. f. Existe déjà dans le « Renard contrefait ».

Duites, reprises, fis i treuvent (dans le drap).
(*Le Dit des Mestiers*)

Düvant, **Dvant**, avant.

I(l) faut tourner sept(e) fois sa langue da(ns) sa bouche *duvant* quü d' parler.
(*Proverbe*)

'N faut mi acheter la bride *düvant* l' chevaus.
(*Proverbe*)

Dzous, sous, dessous. — Quelquefois *zous*, *düzous*.

Mets ta main sus *t' chapiau*, la bête est *dzous*.
(*Proverbe*)

I(l) passerai co bin dü l'iaue *dzous* le pont.
(*Proverbe*)

I(l) m'ai coupé l'herbe *zous* l' pie(d).
(*Proverbe*)

E

Echerdron, s. m., chardon.

Quand on raboure in' terre lú jou(r) d' la St Laurent, i' n' vint pont d'*écherdrons* d'da(ns).
(*Proverbe*)

Echielle, s. f.

Après loue, i(l) faut tirer l'*échielle*.
(*Proverbe*)

Eclisse, s. f.

Od lui est li rois de Galice
Qui fait de mainte lance *esclice*.
(*Parthonopeus*)

Ecorchie(r), v.

Excoriare, *escorchier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr. lat.*, *XIV*e *s.*)
Decorticare, *escorchier*.
(*Id.*)

Ecramure, s. f., ce qu'on a enlevé en écrémant un pot de lait « cramé ».

Effaucer, v., effacer. — On dit plus souvent *faucer*. Mais il en dérive le subst. *effauçures*.

Sans *esfauçures*, aperte et fraiche
I verriez l'abécé grezesque (abécédaire grec).
(*Vie d'Édouard le confesseur*)

Ei = é et **Eir** = er, prononciation de notre patois bien souvent relevée, et qui se présente fréquemment reproduite avec cette forme orthographique dans une charte de Thionville (1239) : aleir, demandeir, awardeir, feneir,..... nomei, vertei, eswardei... Ne pas oublier que chez nous les verbes corder, bouter, oser, fermer, monter, parer,..... doivent se prononcer à peu près comme les mots : corneille, bouteille, oseille, fermeil, monteil, pareil.

Eins, **eint**, 1re et 3e personnes plur. des imparfaits (finales).

En toz les lius ou il pov*eint*.
(*G. le Maréchal*)
Chevaliers.....
Qui chascun jor vol*eint* prendre.
(*Id.*)
Lors manda l'en cels qui ven*eint*.
(*Id.*)
Et que trop bien le servir*eint*.
(*Id.*)
A toz cels qui a lui est*eint*
Et qui la cruelté v*eint*.
(*Id.*)

Enque.

Se toute la mer estoit *enque*
Et terre et champ et le chemin
Estoient papier et parchemin.
(*Matheolus*)

En = au. Très usité au-delà de Carignan, vers Auflance, où

on dit : EN *meiche*, EN *pelle*, EN *chêtai* pour : au jardin, à la chambre (salon), au château.

Ensinne, s. m., fumier. Du vieux français *ensainer*, engraisser, mettre du sain (voy. saïen).

Epluchie(r), v., éplucher ; puis : discuter, examiner, voir de près.

Dicutere, *espleucier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Epresser, v., presser. S'emploie à peu près exclusivement à propos de la préparation du fromage.

Epressures, s. f. pl. Ce qui reste quand on a pressé et exprimé le jus liquide que contient une pâte quelconque.

Epuceter, épucie(r), v. Oter les puces.

Epûgie(r).

Exhaurire, *espuisier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Esqueurre (s'), v., se secouer.

Il herice sa laine et se *esqueult*, tellement que on l'entend (le mouton) bien au son de sa petite clochette.
(Jehan de Brie, *Le bon berger*)

Essu-iie(r), v. Futur : **j'essûrai**.

Touailles blanches, sans reprouche
A quoy on *essura* sa bouche.
(Eust. Deschamps, *Mirouer de mariage*)

Estampi(r), v.

Vos fussiez miez en *estampeiz* (sur vos jambes).
(*La mort du roi Gormont*)

Estrangou-iie(r), v., étrangler. C'est plutôt un terme d'argot.

Eteule, s. f.

Culmus, *esteule*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Etichie(r), v. Vieilles formes : *estechier*, *estekier*, se planter, s'enfoncer.

En leurs corps *estekans* l'espee demora.
(*Gilles le Muisis*)

C'est le : « a'n *étichant* m' coutiaus » de l'exemple donné.

Etournai, êtourniau, s. m., étourneau, sansonnet.

Quant doucement chantent oisel
Merle, mauvis et l'oriol
Et *estornel* et rossignol.
(Ben. de Ste-More, *Chr. Ducs Norm.*)

Etout.

Et autre chose *et tout* que je n'ose (pas) dire.
(Vieille chanson, citée par Larivey, dans *les Tromperies* — et chantée encore aujourd'hui.)

Eusse, s. f., pièce de fer en forme de couronne que l'on applique et scelle avec une clavette pour fixer la roue sur l'*essieu*. En proverbe, d'un individu qui fait mal son affaire, on dit :

T'ais remins l'*eusse* duvant la roue.
(*Proverbe*)

C'est l'équivalent d' « *acheter la bride duvant le chevaus* » ; ou encore : « il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. »

Event (à l'). Expr. adv. On dit : « *C'est 'n tête à l'*ÉVENT, » c'est-à-dire un individu léger, sans consistance, dont l'opinion change au plus léger souffle. — A peu près comme « à la vanvole ».

F

Faîne.

Fagina, *favine*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIVe s.*)

Fairot, fairai, cond. et futur de faire, il ferait, il fait.

Oh ! c'est in malin, c'ti-là, i va vite : i *fairot* bin quatorze liues à quinze jou(rs).
(*Proverbe*)

Fai(t) à fait, adv., au fur et à mesure, en ordre. — *Ons arracherai les canadas* FAIT-A-FAIT ; *on n'lairai pont d'route qui n'eû(t) 'té fouennée.*

Faquin, s. m., celui qui s'habille avec recherche, soigne sa mise.

Fauchette, s. f., perce-oreille, *forficula*.

Feille, s. f.

L' teus qu'ai peu(r) des *feilles*, qu'i(l) n' va mi au bos.
(*Proverbe*)

Femeus, s. m., fumeur. Briton aurait dû écrire *fumare* et *fumosus* (fumeux, qui donne de la fumée).

Fimosus, *femeus*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Fimare, *femer*.
(*Id.*)

Femie(r), s. m., fumier.

C'est comme lü co(q), c'ti là ! il est fort sus s' *femie(r)*.
(*Proverbe*)

Ferans (je), futur de faire : nous ferons.

J' *ferans* d'in' pierre deux coups.
(*Proverbe*)

Ferrons, s. m., ferrets, petits tubes métalliques adaptés aux lacets de soulier.

Fersin, s. m. Voyez le v. *Fersinner*. — Hécart, dans son dictionnaire rouchi, enregistre le mot *Foursin*, amas considérable de petits vers qui viennent d'éclore, ou de petits poissons qui sortent de l'œuf, et par extension à plusieurs autres choses. « *Hé ! queu foursin !* » Il semble aussi y rapporter le verbe *fourser*, qui signifie en général abonder et spécialement frayer, en parlant des poissons. — Notre mot *Fersinner* veut bien dire aussi grouiller, remuer, paraître en grand nombre ; mais on y joint d'ordinaire l'idée de bruissement.

Filloteux, adj., qui aime la société des filles, des jeunes filles.

Fimbrière, s. f. On trouve dans Ducange : *fambrayer*, pour fumer, donner une fumure. Il cite le terme *fimbriatum*. — Dans le Maine, *fambrayer*, *fombrayer* est le mot qui signifie charroyer le fumier, enlever le fumier, et aussi changer la litière des bestiaux.

Finard. Le proverbe cité, tiré de G. Meurier, trésor des sentences, se dit ici :

N'y ai si fin renard qui n' trouve pus *finard*.
(*Proverbe*)

Flaiau, s. m.

O granz fus, o pelz, o quareals
O forches fieres, ou *flaials*
Se défendoient cil dedenz.
(*Guill. le Maréchal*)

Flèche, s. f., viande : terme resté des occupations allemandes, comme *schnick*, *schloff*, etc.

Fo-ion, s. m. Blason : *les foïons* ou *fo-ians d' Donchery.* Cette petite ville est bâtie au centre d'une vaste prairie de la Meuse, où les taupes exercent leur industrie et poussent ces nombreux tertres de terre jaune que nous appelons des *moulinées.*

Talpa, *fouan.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Fou, Fo(l) ; on prononce *faue.*

Pus vius, pus *fou.*
Pus vi(es), pus *faue.*
(*Proverbe*)

Faut rire aveu les *fo(ls).*
(*Proverbe*)

Avec les *fols* il faut foller.
(G. Coquillart)

Four, s. m. On prononce *fouë.*

I(l) fait noir comme da(ns) in *fou(r).*
(*Proverbe*)

Fourragie(r), v., employé souvent pour fureter, voler. — *Il ai té* FOURRAGIE(R), *da(ns) not' enclos d' la vô-ie du Chevége aveu ses trois cabes ! I n'est mi geinné, tout d' meinme.*

Foûte, s. m., liqueur séminale.

Foutrie, s. f., chose sans valeur, action indigne, raison sans raison. — *Jü n' tü croirai jamais ! c'est d' la* FOUTRIE, *tout ça.*

Frais, adj., mouillé. A un conseilleur indiscret, dont la jeunesse est le principal défaut, on dit :

Ne jause mi tant ! t'es co *frais* drie(r) les oreilles.
(*Proverbe*)

Fremi-iant, adj., qui fremi-ie, *petillant.*

Moulliez le en trois paires d'eaue chaude, puis le mettez en lait de vache *fremiant.*
(*Viandier de Taillevent*)

Fro-ion, s. m.

Confricare, *froier.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Froumi, s. m.

Il est malin ? (méchant ?) si on peut dire ! i n'écraserot mi seulema(t) in *froumi.*
(*Proverbe*)

Son mary n'a pas la force de tuer un *formy.*
(Larivey, *le Fidelle*)

Froumi-ions, s. m., fourmillements, picotements qu'on

éprouve parfois dans les membres, dans les pieds surtout ainsi qu'on l'a déjà exprimé aux mots : *fremi-iie(r)* et *froumi*.

Fu(e), s. m., feu. On prononce fu-ie.

N'y ai pont d' fumée sans *fu(ë)*.
(*Proverbe*)

I(l) s' sauve comme s'il avot l' *fuë* au cu(l).
(*Id.*)

J'a mettros ma main au *fu(ë)*.
(*Id. — Serment*)

Fumière, s. f.

Fumus, *fumiere*.
(G. Briton. *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Futu, s. m.

Ça n' vaut mi in *futu*.
(*Proverbe*)

G

Gadru, adj., vivant, alerte, bien portant, rétu, bien dru. Dans la Comté on emploie *vadru*, et Mounier explique que le chanvre est vadru quand il pousse vigoureusement. — *Elle ai iu quat' afants tout d' suite, et ma foi, i(ls) sant bin* GADRUS.

Gâgâ, s. m., enfant gâté... *Oh! t'grand* GAGA, *qui s'fait biersie(r)*.

Gaiole, s. f. En vieux français signifie geole, prison. — Chez nous, par extension, mauvaise baraque mobile, voiture, charrette où se loge le « camp volant ». — Dans l'expression « *Rouler la gaïole* », on veut positivement dire « pousser sa roulotte ».

Vaine et vencue a le parole
Com s'ele fust traite de *gaiole*.
(*Parthonopeus de Blois*)

Riens (Armans) ne li dist (à Parth.), ne n'i parole.
Geter le fait en se *gaiole*.
(*Id.*)

On trouve aussi *géole*, qui est peut-être la prononciation de *gaiole* dans les vers ci-dessus.

Gens (la pauv'). — Personne, femme peu heureuse, qui a des misères. — *C'est 'n mout* PAUV' GENS. — *Ah bin! ma* PAUV' GENS, *si v' savie(z) c' quû j'ans d' mau*.

Geron, s. m.

Bitrus, *gerons*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Gerounée, s. f. Le contenu du geron : *J'ai rapporté n' grande* G'ROUNÉE *d'ougnons dü d'das s'jardin.*

Glace. Employé avec le sens particulier que lui donne l'appréciation : Il ai les mains (ou les pie(ds) comme des GLACES.

Glau-iette ou **glô-iette,** s. f., petite glaû-ie, petite mare, légère flaque d'eau.

Sûme les orges à la poudrette (terre sèche, en poudre), et
les avein-nes à la *glô-iette* (terre mouillée).
(*Proverbe*)

Grandessîme, adj., grandissime. Presque uniquement employé à propos de la marche, de l'allure : *L'chevaus est parti au* GRANDESSÎME *galop.*

Guille, s. f., quille. Quand il tonne, le paysan esprit fort dit volontiers :

C'est l' diab(l)e (ou l' bon Diu) qui joue aux *guilles.*
(*Proverbe*)

H

Habile!-Habile! Interjection équivalente à : Vite! vite! dépêchons-nous! On dit aussi : *tu n'es guère* HABILE! pour « tu n'es pas vif! »

Hâleus, adj., venteux.

Mars *hâleus*
Marie la fille don raboureus.
(*Proverbe*)

Hansie(r), v., haleter, respirer avec peine, bruyamment (onomatopée), comme quand on est essoufflé. — *Si t' vo-ios comme jü* HANSE, *quand j' monte in' côte!*

Happer, v. On dit que le feu happe : il resserre, frippe la peau.

Haû-ie, s. f., haie.

Les *haû-ies* ant des ius, et les murs des oreïes.
(*Proverbe*)

Hautons, s. m. On dit d'un individu qu' « *i(l) rebat ses* HAUTONS » pour signifier qu'il rabâche, qu'il rappelle de vieux souvenirs déjà racontés, qu'il tire des conséquences d'une chose déjà

étudiée. — *Porter les hautons* est une autre expression équivalente à « coiffer sainte Catherine », qui s'applique à une fille non mariée au moment du mariage d'une cadette. Et en fait, une cérémonie consiste à faire porter à ladite aînée non favorisée une hotte, un panier contenant des menues-pailles, des grains, etc., qui sont appelés en bloc « *hautons* ». Il est arrivé, à Bulson, qu'une Françoise (*Meun-nie(r)*, surnom) a effectivement porté des « hautons » qu'elle sema dans la nef de l'église où se faisait le mariage. On raconte que le curé ne fut pas content de ce manque de respect.

Hou-iu. Dans la Grammaire de du Guez (Génin, p. 901), on trouve *houtlu*, sans explication.

Hourdage, s. m. Construction en planches servant d'échafaudage pour les maçons.

Hoûter, v. H très aspiré, équivalent de choûter, écouter, écouter avec attention.

Huge, s. f.

Archa, *huge*.
Cista, *huge*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

I

Iaue, s. f., eaue.

C'êst bon, ça ! ça fait v'ni(r) l'*iaue* à la bouche
(*Proverbe*)

I' n' faut jamais derre : fontain-ne, jü n' boirai pont dü t'n *iaue*.
(*Proverbe*)

C'est l'*iaue* qui dort qui no-ïe.
(*Proverbe*)

C'est l'*iaue* qui dort qu'est la pus trait(r)e.
(*Proverbe*)

Ça n' manque mi puc quü l'*iaue* à la ruvière.
(*Proverbe*)

I' n' vaut mi l'*iaue* qu'i boit.
(*Proverbe*)

L'*iaue* va toujou(rs) à la rivière.
(*Proverbe*)

I(l) mettrai dü l'*iaue* da(ns) s' vin.
(*Proverbe*)

Ie, finale remplacée en français par *ée*.

Ains puis que la loi fu jugie
Ne fu beste si herbergie
Ne en si riche lit couchie.
(*Tristan et Yseult*)

Il, pron. pour *ils*.

Nos avons droit et *il* unt tort.
(*Guill. le Maréchal*)

In = un, rencontré souvent. Féminin *ine*.

Il est laid comme *in* pou.
(*Proverbe*)

Ingn. Prononciation du son final *in*.

Les povres familleux qui meurent de froit, de *faing* et de soif.
(*La Tour Landry*)

Insipide, adj. Ne signifie nullement sans saveur, mais seulement et uniquement insupportable, fatigant, ennuyeux.

Desipere, assoter.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e s.)

Inventiouner, v., inventer, imaginer. On dit : *I(l) n' sait quoi* INVENTIOUNER *pou(r) malfaire ! — J'vous d'mande in peu, quoi' (est) ce qu'il* INVENTIOUNE *co ?*

Ir, finale qui se prononce régulièrement *i*.

Quant il a dict tout son plaisi(r)
Faict semblant qu'il veuille dormi(r)
Clost ses euls et tent son esperit
Diex le receoit por li servi(r)
.....
Or entendez du Sainct Marty(r)
Comme il fu plein du Saint Esperit
Regarde en haut et voit parti(r)
Les cieux sur soi et couvri(r).
(*Epistre Mr St Estienne*)

J

Jalée.

Brouillar(ds) en mar(s)
Jalée(s) en mai.
(*Proverbe*)

A Douzy, aujourd'hui encore, certains marquent et retiennent les jours où le brouillard s'est montré « pou(r) (v)oir si ça serai vrai qu'i(l) gn'y vinrai des JALÉES da(ns) l' mois de mai ».

Jaler, v. On dit : *I* JALE *à pierre fend(r)e.*

Jalouserie, s. f., jalousie, envie ; faits envieux. — *Quoi (est) ce qu'i(ls) racontent co ? i(ls) m'embêtant aveu leu(rs) cancans ! Tout ça ça n'est qu' des* JALOUSERIES.

Jean Bête, s. m., nigaud, serin, qui se laisse attraper.

Quand *Jean Bête* est mort, il ai laissie bin des héritiers.
(*Proverbe*)

J'es, contraction des pronoms *je* et *les*.

Sire Hug. de Corni dist :
Ges ai esmez certeinement.
(*Guillaume le Mareschal*)

J'ai à mes tres (tente) mes garnemens laissiez
Ges irai querre, ci revenrai arrier.
(*Id.*)

Ce dernier vers est en pur patois : *j'es irai querre, et jü r'venrai arie(r).*

Jeun-ne, s. m.

On n'ai jamais vu des *jeûn-nes* dü pierrot, porter 'n becquée à leu(r) mère.
(*Proverbe*)

Jóacime, prononciation du nom propre *Joachim*. Léon Séché prétend qu'on doit dire : *Jo-a-chim*.

Joe, s. f., quelquefois pour joue. — *Il ai les* jo(es) *rouges*.

Joindant, p. pr. de joind(r)e.

... une fachie de pret tout *joindant* des pres d'Orval.
(*Cart. d'Orval*, 1270)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

M. Auguste Nicaise, correspondant du ministère de l'Instruction publique, est mort à Châlons le 22 avril 1900, à l'âge de 72 ans, après une longue et cruelle maladie.

C'est une perte pour la cité châlonnaise et pour notre province de Champagne ; avec M. Nicaise disparaît un de ces hommes dont la place est marquée dans toute cité qui a des souvenirs et des traditions, c'est-à-dire l'antiquaire, l'archéologue, l'érudit, l'historien, le collectionneur. L'étranger de distinction, l'officier instruit, le savant étaient heureux, dans leurs visites à Châlons ou dans leurs études sur l'histoire provinciale, de rencontrer en M. Auguste Nicaise un guide excellent.

Fils d'un médecin distingué, il s'était fait recevoir licencié en droit et s'était d'abord destiné à l'administration ; mais il se donna bientôt tout entier aux études historiques et archéologiques. La place nous manquerait pour énumérer ses multiples publications dans une carrière littéraire de plus de quarante ans. Nous citerons seulement ses travaux sur Bertin du Rocheret, son histoire d'Épernay, ses études historiques sur les Templiers, etc.

Nous rappellerons l'impulsion qu'il donna à la science archéologique ; ses travaux en ce sens, édités par la Société académique de la Marne, valurent à celle-ci, en 1875, un des grands prix offerts aux Sociétés savantes par le ministère de l'Instruction publique.

Il avait fondé, avec le produit de ses découvertes, dans l'ancien hôtel de Claude d'Espence, qu'il habitait, un musée qui commençait aux époques géologiques et se poursuivait jusqu'au XVIIIe siècle.

En tableaux, œuvres d'art, mobilier de style, cette collection comprenait des œuvres rares et charmantes et qui faisaient l'admiration des connaisseurs.

Pour ses recherches et pour ses travaux historiques, il avait auprès de lui un précieux collaborateur dans la dévouée compagne de sa vie, qui n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus affectueux.

Si nous ajoutons que M. Auguste Nicaise faisait partie d'un grand nombre de Sociétés, qu'il remplissait depuis un quart de siècle environ les fonctions de juge de paix, et qu'il y apportait beaucoup de science, d'expérience et de dévouement, on se fera une idée de la somme de travail que représente cette existence si bien remplie.

Peut-être a-t-on le droit de regretter que la récompense

suprême, dont on est si prodigue, ait manqué à cet homme de haute valeur, qui d'ailleurs n'a jamais compté un ennemi.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 25 avril, à 10 heures du matin, en l'église Notre-Dame.

Les cordons du drap mortuaire étaient tenus par MM. Doutté, président de la Société d'agriculture ; Rose, suppléant de la justice de paix d'Écury ; Damel, avoué ; Émile Dagonet, président de la Croix-Rouge ; Payot, inspecteur d'académie ; Schmit, archéologue.

Dans l'assistance se trouvaient M. Morel, l'archéologue bien connu, président de l'Académie nationale de Reims ; M. Alfred Neymarck, de Paris ; des représentants des Sociétés auxquelles appartenait le défunt : Société académique de la Marne ; Volontaires et Combattants de 1870 ; le *Myosotis ;* Société amicale du collège ; une délégation d'élèves de cet établissement, etc.

Au cimetière plusieurs discours ont été prononcés par MM. Doutté, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Châlons ; Camille Écoutin, au nom de l'association amicale du collège ; Schmit, au nom du Comité des Volontaires et Combattants de 1870 ; Masson, au nom de la Société le *Myosotis*.

***

On annonce également la mort :

De M. Augé-Colin, officier d'académie, chevalier du Mérite agricole, ancien maire d'Avize, fondateur et bienfaiteur de l'hôpital-hospice de cette ville, ancien négociant en vins de Champagne, décédé à Nice, le 17 mars dernier, à l'âge de 80 ans.

Ses restes, ramenés à Avize, ont été l'objet de funérailles touchantes célébrées en l'église paroissiale, au milieu d'une nombreuse assistance, le 4 avril, à 10 heures du matin.

Le corps a été ensuite déposé dans le caveau construit sous la chapelle de l'hôpital. Deux discours ont été prononcés par M. Vallé, sénateur, et Lucotte, maire d'Avize ;

— De M. Georges-Henri Willemin, chef d'escadron au 22e dragons, à Reims.

Les obsèques ont eu lieu le 5 avril, à Paris, en l'église Saint-Pierre de Chaillot ;

— De M. Camille Cassier, adjudant d'infanterie de marine, décédé à Tananarive (Madagascar), le 4 avril 1900, dans sa trente-cinquième année.

Un service funèbre a été célébré le 23 avril, en l'église Saint-Remi de Reims ;

— De M. Pététin, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons le 11 avril, à l'âge de 42 ans.

Les obsèques ont été célébrées le 13 avril, en l'église Notre-Dame ;

— De M. René Lesecq, de Mareuil-sur-Ay (Marne), aide-commissaire au Soudan, décédé à Kayes (Sénégal), le 15 avril, à l'âge de 28 ans ;

— De M. l'abbé Pierre-Prosper Delorme, curé de Romain et de Courlandon (Marne), décédé le 17 avril, à l'âge de 71 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 21, en l'église paroissiale de Romain ;

— De M. Vernouillet, conseiller d'arrondissement, décédé à Reims, le 17 avril.

Les obsèques ont eu lieu le 19 ;

— De Mme Harot, en religion sœur Ludmilla, directrice de l'école maternelle de Fismes (Marne), décédée le 19 avril ;

— De M. Louis Vernier, architecte à Châlons.

Ses obsèques ont eu lieu le 21. Sur la tombe, un discours a été prononcé par M. Jolly, conseiller général du canton de Sézanne ;

— De M. Ulysse-Ernest Herveux, président de la Chambre de commerce de Châlons-sur-Marne, officier de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 65 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 23 avril, en l'église cathédrale. A l'issue de la cérémonie religieuse, des discours ont été prononcés par MM. Vincienne, au nom de la Chambre de commerce ; Oury, au nom de l'*Union républicaine* ; Lapie, au nom du Tribunal de commerce ; Écoutin, au nom de l'administration des hôpitaux de Châlons.

L'inhumation a eu lieu à Mairy-sur-Marne ;

— De Mme veuve Charles Charbonneaux, née Séraphine-Clotilde Baillieux, décédée à Reims, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu le 30, en l'église Notre-Dame ;

— De la sœur Sainte-Geneviève, des religieuses de la Providence, décédée à Vertus (Marne), le 28 avril.

Les obsèques ont eu lieu le 30 ;

— De M. l'abbé Bliard, curé de Bethon (Marne) depuis 1869, décédé le 28 avril, dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 1er mai, en présence d'une trentaine d'ecclésiastiques venus des diocèses de Châlons et de Troyes. Le supérieur du Grand-Séminaire de Châlons, grand vicaire honoraire et délégué de Mgr Latty, présidait la cérémonie, assisté de MM. Lacombe et Périnet, chanoines titulaires, de l'archiprêtre de Sézanne et des doyens d'Esternay et de Villenauxe.

Avant l'absoute, M. l'abbé Pasquet, curé-doyen du canton, a prononcé l'éloge funèbre du regretté pasteur.

A l'issue du service, le corps a été transporté à Binarville (Marne) où s'est faite l'inhumation ;

— De M. Sénicourt-Bernard, chevalier du Mérite agricole, décédé subitement à Épernay, le 29 avril, à l'âge de 73 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 1er mai, en l'église Notre-Dame. Le corps a été ensuite dirigé sur Chézy-l'Abbaye (Aisne) où l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille ;

— De Mme la comtesse Le Brun de Neuville, décédée à Béthon, le 8 mai.

Les obsèques ont eu lieu le 10, sous la présidence de M. l'abbé Molard, vicaire général, délégué par l'évêque de Châlons.

M. le doyen d'Esternay, avant l'absoute, a rappelé, devant une assistance nombreuse et recueillie, les vertus chrétiennes et l'inépuisable charité de la digne châtelaine ;

— De Mme la supérieure des institutrices religieuses de l'école fondée à Béthon par la feue comtesse de Neuville ;

— De Mme Émile Fonte, née Maria Tareste, femme de l'imprimeur agéen, décédée à Ay, le 11 mai, dans sa trente-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 13, en l'église paroissiale ;

— De M. Paul de Muizon, élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, décédé à Reims, le 15 mai, dans sa vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu le 18, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Gustave Bauche, manufacturier, décédé à Paris, le 14 mai, dans sa cinquante-cinquième année.

Né à Paris le 17 avril 1841, M. Bauche était chef de bataillon au 42e régiment territorial d'infanterie.

Les obsèques ont eu lieu le 17 mai, en l'église Notre-Dame de Reims ;

— De M. Philippe-Adolphe-Marie Longnon, fils de M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, décédé à Paris, le 19 mai, dans sa dix-huitième année.

Nous adressons à notre éminent compatriote et à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie ;

— De M. Émile Chavance, décédé le 21 mai.

Les obsèques ont eu lieu à Vitry-le-François, le 23, en présence d'une assistance considérable. Au cimetière, cinq discours ont été prononcés par MM. Lambert Boucher, premier adjoint, au nom de la municipalité; Vincienne, président de la Société de Secours mutuels ; Besnard, président de l'Union des sapeurs-pompiers de la Marne ; Lainé, notaire, au nom de la Compagnie des notaires de l'arrondissement de Vitry ; et Nicaud, capitaine de la Compagnie de sapeurs-pompiers de Vitry-le-François ;

— De M. Jean-Baptiste-Jules Palloteau-Guyotin, ancien manufacturier, décédé à Reims, le 24 mai, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 26, en l'église Notre-Dame ;

— De Mme veuve Lejeune, née Aglaé-Alexandrine Porquet, décédée subitement à Pierry (Marne), le 25 mai, dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques ont été célébrées le 28, en l'église paroissiale de Pierry. L'inhumation a eu lieu à Paris, au cimetière du Père-Lachaise ;

— De M. Delacroix, lieutenant d'artillerie, décédé à Châlons, dans sa trente-et-unième année ;

— De M. Maurice de Faultrier, ancien officier de cavalerie, décédé à Vitry-le-François.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur M. l'abbé Joseph Regnart, exilé de 1792 à 1800, curé de Cormicy, vicaire général de Reims, par M. l'abbé Alex HANNESSE, secrétaire de l'Archevêché de Reims. (Extrait du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1900.) Brochure de 12 pages gr. in-8°, avec portrait en phototypie.

Dans un court préambule, l'auteur de cette intéressante notice en indique la source dans « un manuscrit heureusement découvert », dont il ne signale pas l'origine, ni le dépôt actuel. Mais sa consciencieuse étude nous garantit la fidélité et la certitude de ses investigations et de ses renseignements. Il décrit successivement la jeunesse, les études et les premières fonctions à Reims de l'abbé Regnart, qui enseignait au collège de l'Université au moment de la Révolution. Son départ pour l'exil, les phases périlleuses et très mouvementées de ses séjours successifs en Belgique, dans les pays rhénans, en Westphalie et en Bavière, son retour en 1802 à Cormicy, sa paroisse natale, qu'il desservit jusqu'en 1837, son ministère à Reims de cette date jusqu'à sa mort en 1854, forment une biographie complète, instructive pour l'histoire locale, et édifiante pour tous les souvenirs religieux qu'elle rappelle et précise avec un soin très méritoire.

H. J.

* * *

Bibliothèque liturgique. Tome septième. *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy. — Martyrologe, calendrier, ordinaires et prosaire de la métropole de Reims* (VIIIe-XIIIe siècles), publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise, par le chanoine ULYSSE CHEVALIER, correspondant de l'Institut. Avec neuf planches en photogravure. — *Paris, Alphonse Picard*, 1900. Gr. in-8° de LXXII-418 pages. Prix : 10 francs.

Cet ouvrage, dont le compte-rendu figure au *Journal des Savants* (avril 1900) avec la signature de M. Léopold Delisle, ne peut passer inaperçu en Champagne. L'auteur, si connu par les services qu'il rend à la bibliographie, nous fournit dans ce nouvel ouvrage un recueil d'ensemble sur la liturgie rémoise au moyen âge. Il offre les éléments les plus sûrs et les mieux commentés pour écrire une histoire de cette liturgie, comme pour tenter une restitution pratique et actuelle de ses plus beaux textes et de ses plus vénérables rites. Nous n'exagérons pas en louant le mérite d'une résurrection de cette sorte, dont M. le chanoine Ulysse Chevalier est, pour ainsi dire, le seul en France à nous présenter le spectacle.

Les études liturgiques ont, en dehors du culte chrétien qu'elles alimentent, une portée immense en histoire, en archéologie, et même en littérature. Sachons donc les faire revivre et les cultiver, comme on le fait avec tant de succès en Angleterre et en Allemagne, avec tout l'appareil de la science et de la plus saine érudition.

H. JADART.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (avril 1900) :

Dr A. LAPIERRE, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois (*suite*).

AL. BAUDON et A. GOFFART, Les délibérations d'une municipalité du canton de Rethel : Biermes (1791-1792) (*suite et fin*).

VARIÉTÉS. — I. La maison d'Enghien dans la région ardennaise au moyen âge (A. SECHERET).

II. Épitaphe de Marie de Rethel à l'abbaye de Cambron (PAUL COLLINET).

III. Une inscription concernant Martin de Custine, seigneur de Villy.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES. — *La première année de collège d'Isidore Torticolle*, par G. Delaw (H. HOUIN). — *Notes sur le dernier duc de Bouillon et les manuscrits qu'il a laissés*, par S. Cauët (P. C.)

— Mai 1900 :

GEORGES DELEAU, Les Auberges-frontières.

Dr A. LAPIERRE, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois (*suite*).

CHRONIQUE. — Trouvaille préhistorique à Chevenges.

VARIÉTÉS. — I. Abraham de Fabert fils (A. P.).

II. Quelques mots sur L.-S.-F. de la Pointe et ses œuvres (Dr J. JAILLIOT).

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE. — *La Compagnie du comte de Rethel (1523)*, par le vicomte Oscar de Poli (P. PELLOT).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Livres et périodiques : *Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes*, *Ons Hemecht*.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mai-juin 1900) :

I. Le franc salé dans le Rethélois (1596-1613), par H. LACAILLE.

II. MÉLANGES. — L'effectif de la compagnie d'ordonnance du maréchal de la Marck (1534), par PAUL PELLOT.

III. Un méfait de la famille des Armoises, par H. MORANVILLÉ.

IV. Travaux exécutés, en 1689, à l'église d'Antheny, par J. SOUCHON.

V. BIBLIOGRAPHIE. — H. Matot, *Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (année 1900). — Maurice Prou, *Leçon d'ouverture du cours de diplomatique à l'École des Chartes*.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 avril 1900) :

Les Bibliothèques particulières de l'empereur Napoléon, par M. ANTOINE GUILLOIS.

Reliures en vernis sans odeur, par M. LÉON GRUEL.

Congrès international des bibliothécaires.

A l'hôtel Drouot. Vente de la bibliothèque de feu M. Guyot de Villeneuve, président de la Société des Bibliophiles français.

(On y remarque de nombreuses éditions originales de Bossuet, dont plusieurs de provenances célèbres, notamment l'*Histoire des variations des églises protestantes ;* Paris, 1688, 3 vol. in-4°, maroquin rouge, exemplaire revu et corrigé par l'auteur, et relié à ses armes, — vendu 19,020 francs.)

Chronique.

Livres nouveaux.

— 15 mai 1900 :

Les Archives de la Seine en 1900 et leur histoire, par M. MARIUS BARROUX.

Lettre et note de Raynouard, par M. MAURICE TOURNEUX.

Saluste Du Bartas et ses éditeurs parisiens, par M. le duc DE FEZENSAC.

Notules sur Charles Baudelaire, par M. HENRI CORDIER.

Boufflers moraliste, par M. ADRIEN SÉE.

Les Mazarinades de la Bibliothèque Mazarine.

A l'hôtel Drouot. Vente de la bibliothèque de feu M. Guyot de Villeneuve (*fin*).

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

***

A TRAVERS LES REVUES. — Dans la *Revue des Etudes anciennes* (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi), tome II, n° 1, janvier-mars 1900, nous signalerons une étude de M. Gassies sur une poterie romaine à sujet macabre découverte à Meaux.

CHRONIQUE

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du 12 avril 1900.* — Présidence de M. Droz, président.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Mélaye à M. Gassies, relative à la découverte, à Saint-Pathus, d'un cimetière mérovingien. M. Gassies pense qu'il y aurait lieu de demander au propriétaire l'autorisation de faire des fouilles dans ce cimetière, et que moyennant une légère indemnité le propriétaire y consentirait.

Les membres présents, appréciant les observations de M. Gassies, votent une somme de 150 francs pour les fouilles à faire au cimetière de Saint-Pathus.

M. Gassies annonce également qu'il a reçu de M. Mélaye, pour être insérée au Bulletin, la carte des voies romaines du département de Seine-et-Marne.

M. Hurtel fournira un devis relatif à l'impression et au tirage de la carte.

Le président dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

La *Petite Gazette de Dammartin,* par M. Lemarié.

Quatre pièces de monnaie anciennes, données par M. Barigny.

Le président appelle l'attention de l'assemblée sur l'excursion qui doit avoir lieu en 1900. Les membres présents, sans cependant rien préjuger, semblent incliner pour une excursion à Provins.

Le président prend ensuite la parole pour donner communication, au nom de M. Andrieux, de deux intéressantes lettres de M. le comte de Bercheny, l'une datée du camp de Hamale, le 18 août 1747, et adressée au comte d'Argenson, au sujet du gouvernement de Péronne qu'il demande pour lui ; l'autre, du 17 janvier 1752, à l'ancien évêque de Mirepoix, qui avait la feuille des bénéfices, pour lui demander l'abbaye de Pont-aux-Dames pour sa fille, Sophie, religieuse bernardine dans l'abbaye de Flines près Douai.

***

Société d'Histoire et d'Archéologie de Brie-Comte-Robert. — La jeune Société d'Histoire et d'Archéologie de Brie-Comte-Robert a tenu, le 22 avril 1900, sa deuxième réunion générale annuelle. Il nous faut dire un mot de cette Compagnie dont l'apparition, dans ces dernières années, explique l'extraordinaire curiosité qui s'est emparée du pays pour les choses du passé.

Une chose, en particulier, est à noter dans cette nouvelle florai-

son de l'intellectualité briarde : c'est la masse des adhérents à la Société dont nous parlons. Il y a là un fait d'ordre psychologique tout particulier.

On ferait croire difficilement que les cultivateurs soient des adeptes forcenés de l'histoire et de l'archéologie. Il s'est produit, cependant, à Brie-Comte-Robert, un groupement historique et archéologique qui n'atteint pas moins de 270 membres, recrutés dans tous les mondes : tâcherons et ouvriers, agriculteurs et fermiers, propriétaires, rentiers, fonctionnaires, etc., etc. 270 sociétaires sur un canton de 10,000 habitants.

Chose non moins singulière, c'est le résultat obtenu par la Société de Brie. En deux ans d'existence elle a publié huit fascicules in-4° sur deux colonnes contenant environ 200 pages. Une illustration, un peu exubérante au début, a envahi les premiers numéros de cette publication, s'amoindrissant peu à peu avec les œuvres sérieuses et les études de quelques-uns.

Il y a là un effort intellectuel non seulement digne d'intérêt, mais de nature à attirer l'attention de l'observateur. Un fait entre autres est à remarquer : c'est que sur un terrain aussi peu propice à l'expansion de certaines idées, la Société d'Histoire de Brie-Comte-Robert, à la suite d'une campagne de presse menée par un de ses membres, M. Edmond Michel, est arrivée à créer, de toutes pièces, un mouvement patriotique dans une population plus disposée à goûter les côtés pratiques de la vie que les formules métaphysiques. Grâce au souvenir d'un fait local, remontant à l'occupation allemande, en 1870, la Société a provoqué, dans une ville comptant à peine 2,500 habitants, une fête qui réunissait plus de 3,000 personnes et dont nous donnons plus loin le compte-rendu.

La Société avait eu l'heureuse pensée de faire coïncider sa dernière réunion annuelle avec cette fête.

M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, et M. Moyaux, son collègue, de l'Académie des Beaux-Arts, avaient été conviés à la cérémonie ainsi qu'à l'assemblée générale de la Société.

Cette dernière réunion a été occupée par une étude fort habilement présentée par l'un des membres de la Société, M. Chantecler, agriculteur, sur un mammouth fossile trouvé dans les alluvions de la Seine, en aval de Melun.

M. Héron de Villefosse, dans une causerie familière, s'est entretenu avec les membres présents de l'hospice et de la maladrerie de la ville, citant à ce propos et commentant en même temps le travail fort complet publié par M. Legrand dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*

A la suite de cette réunion intime, fort intéressante cependant, a eu lieu un banquet de cinquante couverts présidé par M. Brandin, conseiller général, président de la Société, après quoi s'est déroulée la cérémonie.

Il s'agissait d'honorer la mémoire de Mlle Clara Toussaint, ancienne receveuse des postes à Brie-Comte-Robert, dont l'attitude vaillante, pendant l'occupation allemande en 1870, avait laissé dans le pays un profond souvenir. Dans une intéressante brochure intitulée *Une page d'histoire locale, Mademoiselle Clara Toussaint, receveuse des postes à Brie-Comte-Robert en 1870*, M. Edmond Michel a retracé, en termes élevés, la conduite héroïque de cette noble femme, et, sur sa proposition, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Brie-Comte-Robert avait décidé de placer sur la maison une plaque commémorative en marbre blanc portant l'inscription suivante :

DANS CETTE MAISON
OU FUT LE BUREAU DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
MLLE CLARA TOUSSAINT
RECEVEUSE PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE
EN 1870
CONTINUA SON SERVICE
AU PÉRIL DE SA VIE PLUSIEURS FOIS MENACÉE.
ELLE EUT POUR AIDES COURAGEUX
MM. BUTOT ET MAMÈS
FACTEURS ET CITOYENS DE CETTE VILLE

—

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BRIE-COMTE-ROBERT
MORMANT, TOURNAN ET LA VALLÉE DE L'YÈRES
AVEC LE CONCOURS DE LA MUNICIPALITÉ, DES HABITANTS
ET DE LA FAMILLE
ÉRIGEA CETTE PLAQUE COMMÉMORATIVE
XXII AVRIL M.DCCCC

Nous empruntons au *Républicain de Melun*, du 25 avril 1900, le récit de la fête locale organisée à l'occasion de la remise de cette plaque commémorative à la municipalité de Brie-Comte-Robert.

Le cortège, formé à l'Hôtel de Ville, s'est rendu place des Bergeries. A voir son nombre, sa composition, son ordonnance, il était facile de comprendre les sympathies qui l'avaient formé et de deviner celles qui devaient l'attendre sur son passage.

L'estrade officielle, magnifiquement ornée, s'est garnie d'une foule de notabilités.

Citons d'abord Mmes Biollay, M. Maurice Biollay, proches parents de Mlle Toussaint, accompagnés de Me Guyot, notaire de la famille.

M. Prevet, sénateur, présidait la cérémonie, ayant à ses côtés M. Brandin, conseiller général, et M. Héron de Villefosse, mem-

bre de l'Institut et membre d'honneur de notre Société d'archéologie.

On remarquait en outre : M. Poiré, premier adjoint, ceint de son écharpe, et représentant M. Jourde, maire, retenu chez lui par la maladie ; M. Grognard, deuxième adjoint ; MM. Anjouis, Diot, Galpin Prudent, Moret, Raimbaud, Rousseau, conseillers municipaux ; Legras, conseiller d'arrondissement ; le juge de paix, le receveur de l'Enregistrement, le percepteur, le greffier de paix, le conducteur des ponts et chaussées ; MM. Deloison, notaire honoraire et ancien adjoint de la ville, Mathias, propriétaire de la maison où fut le bureau des postes, etc., etc.

Au pied de l'estrade, la fanfare, sous la direction de M. Wosmeck, et la chorale, sous celle de M. Thomas ; en plus le corps des sapeurs-pompiers, commandé par son dévoué lieutenant, M. Aubry.

M. Paillard, le zélé président de la Commission qui a réglé tous les détails de la fête, prononce tout d'abord une allocution fort émouvante avant de faire au maire la remise de la plaque commémorative.

Au moment de la remise, des détonations d'artillerie éclatent, le voile qui cache la plaque tombe et la fanfare entonne la *Marseillaise*, soulignée par plusieurs salves d'applaudissements.

M. Brandin, président de la Société d'archéologie, félicite les initiateurs et les organisateurs de cette fête. Ses remerciements vont de « M. Michel, notre savant et honoré confrère qui eut l'idée de la manifestation d'aujourd'hui », à « M. Paillard, président de la Commission, qui organisa cette cérémonie ».

M. Brandin dit ensuite, et nous nous faisons avec plaisir l'écho de ses paroles :

« Le premier encouragement nous est venu du Conseil municipal de Brie. Nous ne pouvions douter de son bon vouloir, mais la Société d'archéologie saisit avec empressement l'occasion qui lui est aujourd'hui donnée de pouvoir le remercier publiquement de l'appui matériel et moral qu'elle a reçu de lui en cette circonstance comme dans quelques autres encore.

« Nous remercions tous les souscripteurs qui ont bien voulu répondre à l'appel du Comité. Il a fallu qu'ils fussent nombreux pour constituer avec des apports, la plupart modestes, la somme assez importante qui nous était nécessaire. Aussi pouvons-nous dire, justement et avec une bien douce satisfaction, que cette souscription est une manifestation véritablement populaire.

« Je remercie enfin toutes les personnes qui nous ont aidé, ne serait-ce que par des complaisances, et j'adresse nos félicitations aux Sociétés musicales et à la Compagnie des sapeurs-pompiers dont la participation concourt à l'éclat de cette cérémonie.

« Avant d'exprimer notre profonde gratitude pour les personnages éminents qui nous ont fait l'honneur de venir la rehausser

de leur présence, j'ai à vous présenter les excuses de plusieurs de nos invités. »

M. Brandin fait connaître ensuite les noms des invités qui se sont excusés, y compris M. Balandreau, député de l'arrondissement.

A ce propos, l'honorable conseiller général du canton de Brie ajoute :

« Si nous sommes heureux de trouver à nos côtés les représentants de la municipalité de Brie, nous regrettons bien sincèrement de ne pas voir à sa tête le premier magistrat de la cité, l'honorable M. Jourde. Nous savons que les souffrances qu'il endure l'empêchent depuis longtemps de prendre part aux cérémonies publiques. Nous envoyons notre salut à cet homme droit, qui a ses préférences politiques, comme chacun de nous ; mais qui, sans les sacrifier, a toujours su remplir avec dignité les devoirs de représentation que sa charge de maire lui impose.

« C'est avec une bien vive satisfaction que nous trouvons à nos côtés un ancien magistrat municipal de cette ville, M. Deloison, qui a été témoin de la belle conduite de Mlle Toussaint et dont la ferme et courageuse attitude en ces jours difficiles ne devrait pas non plus être oubliée.

« Nous remercions tous les fonctionnaires de Brie ici présents, à quelque administration qu'ils appartiennent. Nous remercions enfin Messieurs les membres des municipalités voisines qui ont bien voulu prendre part à une cérémonie dont l'éclat rejaillit sur le canton tout entier.

« Vous retracerai-je maintenant, Messieurs, la carrière de Mlle Toussaint, et sa courageuse conduite pendant l'occupation allemande. Je ne l'entreprendrai pas, je ne saurais en effet le faire, ni aussi bien ni aussi complètement que l'honoré confrère à qui nous devons la notice que vous voudrez tous lire.

« C'est une page qui a encore un autre mérite, celui de venir bien à son heure.

« Dans cette crise morale que traverse notre pays, quand nous voyons tous les nobles sentiments, respect, abnégation, dévouement, patriotisme qui sont le pacte fondamental de toute société humaine et sans lesquels il ne peut y avoir de nation grande et forte, en butte au dénigrement, à la haine, à l'envie, à l'orgueil surexcités, il est bon que les honnêtes gens se lèvent pour les défendre et les glorifier. Et il ne faut pas qu'ils craignent de dire bien haut quel respect ils éprouvent pour ceux qui, dans quelque rang où ils se trouvent, quelque fonction qu'ils remplissent, savent s'en inspirer.

« Lorsqu'il y a un an Mlle Toussaint est décédée dans cette ville, théâtre de sa valeureuse conduite, elle ne pouvait penser que le jour de sa glorification fût si proche. Elle jouissait de l'estime et

du respect de tous, et cela suffisait à son cœur simple et à sa modestie ; elle était d'ailleurs de ceux qui trouvent dans leur conscience leur plus belle récompense.

« Mais quels regrets pour nous de n'avoir pu lui donner de son vivant le témoignage public de notre admiration !

« Plus favorisés qu'elle, ses deux fidèles collaborateurs, MM. Mamès et Butot, peuvent assister aujourd'hui à la fête du triomphe. Je suis bien fier de leur remettre, au nom de la Société d'archéologie, la médaille commémorative qu'elle a fait frapper en leur honneur. »

M. Maurice Biollay prend ensuite la parole au nom de la famille. Ses remerciements s'adressent à tous ; faute de place, nous renonçons à les publier pour insérer ce morceau d'une éloquence émue et sincèrement patriotique :

« Messieurs, ma tâche me paraîtrait incomplètement remplie, si je ne cherchais à vous témoigner d'une autre manière encore la vivacité de nos sentiments. Puissé-je répondre ainsi à la noblesse des vôtres.

« Vous savez combien Mlle Toussaint était bonne et modeste ; avec quel soin, avec quel empressement, elle vantait les actions d'autrui et comme il était difficile de l'amener à parler d'elle, quelle défiance elle montrait de son propre mérite, quel souci de toujours amoindrir la valeur de ses actes. Vous la verriez bien confuse et bien troublée si elle assistait à cette fête ; vous l'entendriez même protester contre tant d'éloges, avec un tel accent que vous ne pourriez mettre en doute sa sincérité.

« Et pourtant, Messieurs, vous lui donneriez une de ces joies qu'aucune autre ne surpasse, car si, pour les natures d'élite, il paraît tout simple d'accomplir leur devoir, rien n'est moins certain que de l'avoir accompli ; scrupuleuses à l'excès vis-à-vis d'elles-mêmes, il leur faut des témoignages aussi éclatants que celui-ci, pour ne plus récuser leur conscience et, s'avouant enfin qu'elles ont bien agi, goûter cette satisfaction intérieure qui est leur plus pure récompense.

« Cette satisfaction serait d'autant plus grande pour Mlle Toussaint qu'elle lui viendrait de Brie-Comte-Robert, qu'elle a tant aimé qu'elle y a voulu mourir ; au milieu de cette population à laquelle elle s'était dévouée et dont l'estime et l'affection ont adouci ses dernières années ; auprès de ces amis qui lui étaient demeurés fidèles durant les années d'absence et dont l'attachement lui embellissait la vie.

« Il ne me reste plus qu'à formuler un souhait : c'est que cet exemple, que vous proposez à l'attention de la foule, réconforte ceux qui, dans cette foule, luttent avec énergie, sans nul autre souci que de bien mériter d'eux-mêmes. Qu'ils se disent, ceux-là, que la justice arrive toujours et qu'il importe peu qu'on soit

encore de ce monde quand elle parvient jusqu'à vous, parce qu'il y a quelque chose qui ne périt pas. »

M. le sénateur Prévet, avec cet accent qui conquiert les foules, cette facilité d'élocution et cette hauteur de pensées qui les captive, félicite de son œuvre la Société d'archéologie de Brie-Comte-Robert.

« Votre Société, dit-il, en se donnant la mission de rechercher dans le passé les faits locaux, a voulu aussi bien relever l'acte d'héroïsme simple et modeste accompli dans une maison voisine de cette place par une femme, guidée par son seul dévouement patriotique et soutenue par deux hommes, humbles employés qui, courant sur les grandes routes, y rencontraient toutes sortes de difficultés, d'obstacles et de périls pour remplir leur devoir.

« Ce que votre Société a fait est une œuvre grande, parce qu'elle met ainsi en relief cette vérité que les hommes du peuple de France sont honnêtement et scrupuleusement dévoués à leurs devoirs.

« Ce qui distingue ce pays de tous les autres, c'est son attachement au passé, aux choses comme aux êtres disparus. C'est là, pour ainsi dire, le génie propre à notre nation. Ici, devant la mort, tout le monde se découvre, respectueux ; la mort c'est le passé. Le pays aime ses traditions, le souvenir de ses ancêtres qu'il conserve dévotement et qui se transmet de génération en génération avec une pieuse déférence.

« Votre Société d'histoire et d'archéologie a obéi à ce sentiment inné en rappelant des événements demeurés obscurs et qui, sans elle, fussent peut-être restés oubliés. Elle a fait plus ; elle a fourni aux générations à venir l'histoire de cette femme menacée, persécutée, risquant le plus souvent d'être fusillée et subissant l'assaut brutal d'un soldat allemand, mais montrant ainsi ce qu'on doit faire et ce qu'on peut faire pour remplir son devoir.

« C'est une chose consolante à admirer que dans ce pays les plus humbles, les plus modestes, depuis la receveuse des postes jusqu'au dernier des soldats, chacun, avec une abnégation remarquable, sait remplir sa tâche. Nul souci du danger à courir, nulle appréhension de la mort. Les uns et les autres demeurent à leur poste, comme le fit cette femme faible dont nous perpétuons la mémoire.

« La plaque apposée à cette maison, désormais historique, frappera les passants, frappera les générations à venir. Elle leur dira, car en quelques mots elle rappelle les faits qui se sont déroulés, qu'il y a trente ans, une simple fonctionnaire et de très modestes employés surent accomplir tout leur devoir, pour obéir à la seule voix de leur conscience.

« C'est pour les enfants, pour les générations à venir un grand enseignement que je félicite la Société d'archéologie d'avoir inauguré ici. Les générations futures apprendront que le pays a été

humilié, que l'ennemi s'est posé en vainqueur, que la population a souffert et qu'un soldat allemand a frappé une femme accomplissant son devoir. Mais elles sauront aussi que la France est restée debout et elles se diront, par l'inscription que vous voyez d'ici, que le courage et l'abnégation furent célébrés. Elles se diront que la France debout se réserve et se resserre pour éviter le retour de ces heures douloureuses.

« Et vous, Messieurs, vous vous direz que par la concorde, par l'union, il vous est loisible de bien mériter de la nation et de faire œuvre admirable pour votre pays. »

Nous ne relaterons pas les multiples et enthousiastes bravos qui ont salué tous ces discours. Bornons-nous à répéter que chacun a emporté de cette fête un souvenir durable et le désir d'en voir une autre semblable.

Le soir, un bal, où se coudoyaient les plus aimables personnes, a eu lieu sur la place des Bergeries. Une foule considérable était là. On a dansé jusqu'à une heure du matin et, alors, peu à peu, le bal, se déplaçant en une théorie symphonique, s'est déroulé le long de la rue Gambetta pour venir battre ses derniers et joyeux accords jusque sur la place du Marché.

Ajoutons qu'un temps merveilleux a favorisé cette fête.

***

Deux chartes de l'abbaye de Josaphat. — M. Kohler vient de publier dans la *Revue de l'Orient latin* (tome VII, p. 149 et 164), parmi les chartes de l'abbaye de N.-D. de Josaphat, deux actes qui intéressent la Champagne. Par l'une, donnée à Jérusalem en 1179, Henri Ier, comte de Troyes, assigna à cette abbaye une rente annuelle de 10 livres sur ses biens aussitôt son retour en France; il recommande à sa femme et à son fils de faire cette assignation, s'il vient à mourir en Terre Sainte. Les témoins sont : Henri, comte de Grandpré[1]; Geoffroi, frère de celui-ci; Guillaume de Sainte-Maure; Guillaume, maréchal; Robert de Milli, Arnaud Gammar, Thibaut de Fimes, Me Philippe, Me Hugue, Mile de Provins. — Sceau au cavalier : + S. HERICI : TRECENSIV : COMITIS PALATINI. — Il n'y a pas de contre-sceau.

Par la seconde charte, donnée à Acre en juillet 1195, Henri II, comte de Troyes, concède à Gautier *Alemanus* le droit de négocier dans ses domaines sans payer ni droits ni coutumes. Les témoins sont : Hugues de Tibériade, Renaud de Sidon, Raoul de Tibériade, sénéchal du royaume; Gautier de Cesarée, Gautier de Bethan, Terric de *Teneromonte*, Terric de *Mea*, Adam Coste,

1. C'est par erreur que l'éditeur indique Henri IV, comte de Grandpré; il s'agit ici de Henri II et de Geoffroy, son frère, qui fut seigneur de Balham et de Château-Porcien.

Josce, archevêque de Tyr, chancelier du royaume [1]. — Sceau au cavalier : + HENRICVS TRECENSIS COMES PALATINVS. Il n'y a pas de contre-sceau.

* * *

Le coq gaulois devant l'Institut. — Il y a deux ans, nous reproduisions dans nos colonnes les critiques suggérées à notre compatriote M. A. de Barthélemy, à propos des types qu'il était question d'adopter sur les nouvelles monnaies françaises. Il démontrait que le *bonnet phrygien* et le *coq gaulois* étaient de véritables non-sens, presque ridicules par leur naïveté même. La question du *coq* dit *gaulois* n'est pas encore liquidée ; tout récemment un correspondant de l'Institut, M. Ducrocq, apportait de nouveaux arguments à l'appui de la thèse soutenue par M. de Barthélemy [2] ; celui ci, en présentant ce mémoire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, s'exprimait en ces termes :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un opuscule récemment « publié par M. Th. Ducrocq, professeur honoraire à la Faculté de « droit de l'Université de Paris, doyen honoraire de la Faculté de « Poitiers. Il a tenu à vous faire hommage de ce travail dans « lequel il expose quelques observations au sujet des types adop- « tés pour les nouvelles monnaies. Ces observations concernent « surtout le *Coq gaulois* qui paraît devoir être officiellement « choisi pour devenir l'emblème de la nation française.

« Je ne puis faire d'objections aux arguments présentés par « M. Ducrocq ; dès 1898, je faisais déjà remarquer que le *bonnet* « *phrygien* n'avait jamais été *le bonnet de la Liberté* ; de plus, « que le coq n'avait jamais représenté ni la Gaule ni la France « avant l'ordonnance du lieutenant-général du royaume des 9-10 « août 1830

« M. Ducrocq a traité la question avec une logique et des déve- « loppements devant lesquels je ne puis que m'effacer. Comme il « le fait très bien remarquer, si on devait exclure la fleur de lis « et l'aigle comme symbole des régimes déchus, la logique com- « mandait de prescrire également le *coq* qui représenta, entre « 1830 et 1848, le régime établi entre la double apparition de « *l'aigle*.

« Il n'y a pas à nier que le coq, emblème de la Vigilance, fut « dans l'antiquité l'oiseau de Mercure, dieu du Commerce, c'est « comme symbole de la Vigilance qu'il figure en 1791 auprès du « Génie de la France sur le type composé par Dupré.

1. Dans cette charte, les témoins sont les principaux officiers de la cour du royaume de Jérusalem ; Henri II, en fait, était roi, mais il n'en portait pas le titre.

2. *Les nouveaux types monétaires de la France, rapprochés, pour l'un d'eux, des monnaies gauloises*, par Th. Ducrocq. Poitiers, Blois et Roy, 1900, in-8° de 27 pages.

« Lorsqu'il s'agit de choisir un emblème qui soit l'image allé-
« gorique d'une grande nation, il ne suffit pas de s'arrêter, sans
« contrôle, à une idée conçue hâtivement, sans étude prélimi-
« naire. On peut arriver ainsi, et c'est le cas qui se présente, à
« consacrer gravement un calembour qui se répétait dans le
« Forum lorsque l'on entendait parler de mouvements hostiles
« dans la Gaule Cisalpine ; ou, encore, on emprunte un jeu de
« mots à quelque fabriquant de jetons de Nuremberg.

« Avec M. Ducrocq, je crois plus que jamais que le *coq*, à
« aucune époque, ne fut l'emblème officiel de notre pays. Il a été
« et il est toujours le symbole de la Vigilance, *la sentinelle des*
« *nuits*, comme disait Pline ; à ce titre il convient bien mieux à
« l'institution que Velléius Paterculus nommait *Securitatis urbanæ*
« *custodia* qu'à la France. »

***

Les trésors des églises de Reims a l'Exposition. — Le Gouvernement a eu la pensée de consacrer une section de l'Exposition aux objets d'art religieux que nous ont légués les siècles passés, et qui, échappés au naufrage de la Révolution, constituent aujourd'hui les trésors les plus précieux de nos églises.

La direction des cultes ayant assuré à NN. SS. les Évêques, gardiens vigilants de ces richesses sacrées, que les plus grandes précautions seraient prises pour que les objets, ainsi envoyés à Paris, fussent à l'abri de toute détérioration, ils ont consenti à s'en dessaisir momentanément et à les confier à MM. les architectes diocésains, chargés spécialement de veiller à leur emballage et à leur transport.

Voici la liste des objets d'art expédiés dans ces conditions par les églises du diocèse de Reims, et qui sont exposés au petit palais des Champs-Élysées. On remarquera que, parmi eux, figurent plusieurs reliquaires ; mais avant de les envoyer à Paris, on a pris soin d'en retirer les reliques, ainsi que le commandaient le spectre dû aux restes de nos saints et les convenances.

Église métropolitaine : Calice dit de saint Remi ; XIIe siècle ; — Tronçon d'une crosse en buis, dite Bâton de saint Gibrien ; XIIe siècle ; — Reliquaire de saint Sixte ; XIIe siècle ; — Reliquaire de saint Pierre et de saint Paul ; XIVe siècle ; — Ostensoir ; XVe siècle ; — Reliquaire de sainte Ursule ; 1575 ; — Reliquaire dit du Saint-Sépulcre ; XVIe siècle ; — Mantel ou chasuble ; XIIIe siècle ; — Chasuble en soie blanche et velours rouge frappé, à orfrois brodés d'or et d'argent ; XIVe siècle ; — Chasuble en velours ; XVe siècle ; — Chasuble des sacres des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ; — Deux tapisseries dites du « *Fort Roy Clovis* » ; 1440 ; — Une des tapisseries de la collection dite de Lenoncourt ; 1530 ; — Une des quatre tapisseries dites des Cantiques ; XVIIe siècle.

Basilique de Saint-Remi : Buste reliquaire ; — Crosse abbatiale ; XIIIe siècle ; — Sept tapisseries de la *Vie de saint Remy* ; 1531 ; — Douze émaux de Jules Lawdin, de Limoges, représentant diverses scènes de la vie des martyrs rémois ; 1663 ; — Un ornement complet : chasuble, chape et dalmatique de style Louis XIII.

Église Saint-Jacques : Deux chandeliers d'autel de style Louis XIV.

Église Saint-André : Une statue en pierre de saint André.

Église de Berru : Un calice ; 1570.

Église de Blanchefosse Croix processionnelle provenant de l'abbaye de Bonnefontaine ; XIIIe siècle.

Église de Mairy : Bras-reliquaire de saint Hippolyte, martyr ; XIVe siècle.

Église de Murtin : Reliquaire de sainte Marguerite, vierge martyre ; XVe siècle ; — Reliquaire du chef de la même sainte ; XVe siècle.

***

Une excursion a Pontigny. — Nous allons bien loin, souvent, chercher pour les yeux et pour l'esprit la pâture de curiosité légitime que nous nous accordons pendant les vacances. Il est si facile cependant de se procurer cette douce satisfaction sans presque sortir de chez soi, sans frais et sans fatigue.

Que de trésors ignorés et qu'on a sous la main ! Que d'excursions faciles et intéressantes au plus haut point qu'on pourrait faire dans une journée, mais qu'on ne fera pas parce qu'on les ignore.

Qui d'entre nous, à ses heures de loisir, va visiter les églises de Mussy ou de Rumilly, les vitraux d'Ervy ou le jubé de Villemaur ? Les sites pittoresques de l'ancienne abbaye de Clairvaux ou du château de Chacenay ne nous disent rien ; Brienne est délaissé et nous courons au loin admirer les banalités classiques et les foires au pain d'épices.

Tout proche de nous cependant, dans l'Yonne, les grottes d'Arcy-sur-Cure peuvent intéresser le touriste autant que celles de Han, et l'archéologue se délectera dans l'étude des vieilles églises de Vézelay ou Pontigny.

Pontigny est à deux pas. L'instant de prendre le train de Saint-Florentin, de débarquer à la gare du P.-L.-M. et de traverser sur une belle route huit kilomètres de bois frais et fleuris, et on y est. La promenade en vaut la peine, surtout quand elle est matinale. Quoi de plus agréable que de respirer l'air pur et parfumé, écouter chanter le coucou et gazouiller la fauvette ?

Mais les charmes champêtres ne sont pas ici les plus grands ; on peut les trouver ailleurs.

Ce qu'on ne trouve pas si facilement, c'est une véritable abbaye

du moyen âge à l'aurore du XXe siècle. Abbaye un peu modernisée il est vrai, mais qui donne encore, malgré ses amputations, la physionomie des anciens monastères cisterciens.

Du monastère, il ne reste guère que l'enclos avec ses hautes murailles, ses portes monumentales, ses canaux, ses étangs et ses vergers. Le palais abbatial a disparu ; mais les communs ont été respectés et les nouveaux moines ont tiré un excellent parti des anciens celliers et greniers voûtés qu'ils ont habilement transformés en réfectoire, bibliothèque, musée, etc.

Le reste des bâtiments de l'abbaye actuelle est de construction récente.

Mais la perle, pour ne pas dire la merveille, c'est l'ancienne église du XIIe siècle, en pur style de l'époque et d'une admirable netteté de lignes. Elle date de 1114 et elle est due à la munificence de Thibaut II de Champagne. Précédée d'un péristyle à larges baies, d'un aspect sévère, elle s'ouvre sur une large nef longue de 108 mètres qui se termine par une abside aux nervures concentriques, séparant de nombreuses et étroites fenêtres à lancettes, et entourée par vingt-trois chapelles symétriques aboutissant à un transept éclairé de belles rosaces, et terminé à chaque extrémité par un cloître.

De chaque côté de la grande nef et contournant le chœur, courent deux nefs latérales très étroites qui offrent aux regards un admirable effet de perspective rappelant un peu celui de la cathédrale de Spire.

Pas de tour ni de clocher. Autrefois, l'église était surmontée au transept par une flèche de 20 mètres d'élévation. Elle a succombé une première fois sous les coups des huguenots et une dernière fois sous ceux du temps.

Si nous ajoutons que le R. P. Laproste, le vénéré et distingué successeur du R. P. Boyer, de sainte mémoire, se fera un religieux plaisir de vous raconter l'histoire de l'église et de l'abbaye, vous montrera la chapelle de saint Thomas Becket, vous fera vénérer les reliques très bien conservées de saint Edme, mort en 1240, visiter les précieux parchemins et reliquaires de son trésor et de plus, si vous êtes ecclésiastique, vous offrira gracieusement la plus aimable et la plus généreuse hospitalité désirable, que pouvez-vous arguer pour laisser inactifs votre bâton de pèlerin et votre appareil photographique ?

Tous les jours des caravanes d'Anglais viennent visiter ces merveilles ; le va et vient des étrangers est incessant et vous avez l'air de ne pas vous douter que ces attractions sont à votre porte ? Et vous me demandez où vous pourriez bien aller le lundi de la Pentecôte ? — Car c'est le lundi de la Pentecôte que se fait à Pontigny le grand pèlerinage annuel.

Barbares et Wisigoths que vous êtes ! S.

***

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans et à Paris.* — Le lundi 7 mai, Orléans fêtait l'anniversaire de Jeanne.

Pour la vieille ville, c'est au 7 mai que se place la commémoration. Ce jour-là, les Anglais, battus, refoulés, écrasés, furent contraints de lever le siège.

Il n'y a nulle part une plus belle page de bataille dans nos récits épiques.

L'inspiration de la Pucelle y fut merveilleuse. Entrée huit jours auparavant dans les murailles par une habileté stratégique, qui ne le cédait qu'à sa bravoure, elle avait employé toutes ses heures, jour et nuit, à préparer l'offensive la plus hardie, passant outre aux récriminations et aux avertissements sinistres de capitaines tels que Dunois et n'écoutant que ses voix.

Autour d'elle, commençait à poindre un morne désespoir. Elle ranimait tous les courages. L'armée de secours arriva à l'heure suprême qu'elle avait annoncée. Les Anglais étaient terrifiés à ce point que, disait Suffolk, leurs soldats se croyaient frappés par la vengeance divine.

Au jour dit, elle cria à son écuyer : « Mes armes, apportez-moi mes armes et amenez-moi mon cheval ! » Et elle conduisit elle-même l'assaut des bastilles ennemies. Elle avait prophétisé qu'il sortirait du sang de son corps au-dessus du sein. Elle reçut, en effet, une flèche au-dessus du sein. La blessure était profonde. L'épaule était traversée. On la pansa.

Mais elle resta sur la brèche, et bientôt les tourelles et les boulevards des Anglais tombaient en notre pouvoir. Elle avait prédit à Glacidas, un de leurs chefs, que le siège serait levé, mais qu'il ne le verrait pas ; et M. Henri Martin, peu suspect de complaisance, reconnaît que Glacidas fut tué la veille de la délivrance d'Orléans.

Ce sont ces superbes fastes que la ville d'Orléans célèbre chaque année. En évoquant la sublime, rapide et éblouissante épopée dont elle fut l'une des étapes capitales, elle sent bien qu'avec elle vibrent tous les cœurs.

Quand le soir du 7 mai, de la tour séculaire, tonne le canon, quand la cloche du beffroi sonne de quart d'heure en quart d'heure, joignant ses volées à celles de la cathédrale et des églises, quand le maire d'Orléans remet sur le parvis de la basilique, à l'évêque, l'étendard de Jeanne d'Arc, il semble que l'âme de la France traverse de son souffle cette archaïque restitution de l'un des plus imposants et des plus touchants faits d'armes de la vieille France !

Ailleurs encore qu'à Orléans, refleurissent avec cette semaine de mai les vertus et les exploits de la pauvre fille.

Sur tous les points de la France ensanglantée où elle posa le pied, les pieuses manifestations se multiplient.

Un pèlerinage traditionnel conduit à Domrémy-la-Pucelle — comme s'appelle maintenant le petit village — les populations de la vallée de la Meuse, aujourd'hui si proches de la frontière allemande, et que les délices du lointain et vaillant passé font frémir d'espoir. La maison natale de Jeanne a été conservée. On y suspend des ex-voto, des croix, des couronnes, des drapeaux.

A Chécy, où elle s'est arrêtée, à Jargeau, qu'elle a délivré des Anglais, on honore annuellement l'héroïne. A Saint-Cyr-en-Vel, la principale rue, où elle descendit de cheval, porte son nom.

Rouen n'a pas été la dernière à proclamer la réhabilitation de l'innocente, après que les grands juges l'eurent décrétée. En 1756, elle lui élevait un monument sur le Vieux-Marché où elle avait été brûlée.

Nancy, la vieille cité lorraine, abrite sous les voûtes de sa cathédrale une Jeanne d'Arc en marbre due au ciseau d'Antonin Mercié.

Et d'autres glorifications lui sont préparées, en ce moment même, par des mains patriciennes !

Paris est trop patriote pour ne pas avoir pris une place prépondérante dans ce concert de la reconnaissance française auquel s'associent les Anglais eux-mêmes qui voudraient effacer la tache faite à leur honneur par le hideux supplice.

Une des rues de Paris a été baptisée de ce nom à jamais béni.

Une statue lui a été érigée tout près de l'endroit où elle fut blessée à l'assaut du 8 septembre.

La place des Pyramides la montre dans sa juvénilité courageuse, un peu trop atténuée par le talent délicat de Frémiet, et elle se pavoisait hier de fleurs et de couronnes, dont l'une, notamment, déposée par la Société amicale du Loiret.

Et voici maintenant que sur la place Saint-Augustin, en face du porche de l'église, se profile dans l'espace la Jeanne d'Arc équestre, inspirée et frémissante, de M. Paul Dubois, qui apparut au Salon de 1895.

On ne pouvait choisir un emplacement plus radieux. Depuis hier l'œuvre se détache libre et fière, dans toute sa beauté, de quelque côté qu'on la considère.

L'expression est à la fois idéale et virile. Le cheval est en plein trot de guerre. Sa crinière flotte au vent. Le bras droit déployé, portant l'épée prête à frapper, l'héroïne, casque en tête, le regard droit devant elle, est solidement assise sur ses étriers. La jeunesse vibre en elle. Mais ses épaules ouvertes, sa poitrine gonflée, sa jambe collée à la selle, la mâle aisance de son attitude sous la lourde cuirasse, trahissent la robustesse physique d'une fille de laboureurs.

En réalisant cette composition magistrale, M. Paul Dubois a fait mieux que de donner à l'art universel une des œuvres du temps présent, qui méritent le plus de survivre, il a interprété, il a traduit le sentiment mêlé d'orgueil, d'attendrissement et de gratitude qui anime la France.

Le piédestal est de M. Formigé. Il est en marbre et d'un seul bloc. Le style en est des plus simples. Les inscriptions qui y figurent recèlent un bref historique de la mission de Jeanne avec ces deux dates : 1412 — 1431 — qui résument lapidairement cette existence qui passa comme l'éclair d'une épée.

Et encore cette prophétique signification qu'elle fit au duc de Bedford : *Je suis cy venue de par Dieu le Roy du Ciel pour vous bouter hors de toute France.*

Qu'ajouter à cette parole grandiose en qui respire la créature la plus douce, la plus haute et aussi la plus généreuse qui émerge de nos annales nationales et des lointains de l'humanité, et dont l'apothéose se répétera dimanche sous les voûtes de Notre-Dame.

Elle dépasse la mesure ordinaire de l'espèce humaine, cette jeune Lorraine de dix-sept ans, qui eut la pureté du lis, le dévouement d'une femme, la flamme guerrière, et en qui se réveilla le cœur défaillant d'une grande nation !

(Gaulois.) TOUT-PARIS.

***

Inauguration de la JEANNE D'ARC *de Dubois, à Paris.* — On a érigé le 8 mai, à deux heures, sur son piédestal de marbre blanc, devant l'église Saint-Augustin, à Paris, la *Jeanne d'Arc* de Paul Dubois.

La cérémonie, toute simple, a eu lieu en présence du maître, de M. Formigé, architecte du piédestal, et d'une foule nombreuse de curieux qui, une fois la statue bien en place et débarrassée des derniers cordages qui la retenaient encore, n'ont pu s'empêcher d'applaudir, tant elle est belle, évocatrice, et bien là dans son cadre, entre l'église et le quartier de troupes voisin, où l'on entend par intervalles des sonneries de clairons ou des roulements de tambours.

Jeanne apparaît, de très loin sur le boulevard Malesherbes, l'épée haute, le visage tourné vers le ciel, inspirée, et cette image d'enfant sur un cheval de guerre se détachant en avant du grand portique de l'église est vraiment saisissante.

M. Paul Dubois avait tenu à ce que son œuvre fût érigée pour quelque anniversaire de la glorieuse épopée qu'accomplit en deux ans la petite bergère de Domremy : c'était celui de la délivrance d'Orléans, et tandis que la Société amicale du Loiret déposait devant la *Jeanne d'Arc* de Frémiet une couronne de roses, d'œillets et de lis, l'inauguration de la *Jeanne d'Arc* de Paul Dubois

était un nouvel et magnifique hommage à l'héroïne de dix-sept ans.

***

La fête de Jeanne d'Arc à Notre-Dame de Paris. — La fête de Jeanne d'Arc a été célébrée le dimanche 13 mai, à trois heures, à Notre-Dame de Paris, avec la solennité accoutumée, en présence d'une foule qui remplissait entièrement les trois nefs de la basilique.

Le cardinal Richard présidait, assisté des vicaires généraux du diocèse et entouré de tous les membres du chapitre.

La cérémonie spéciale dont nous parlons, annoncée par les cloches sonnant à toute volée, a commencé à l'issue des vêpres capitulaires.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé le panégyrique de l'héroïne.

L'éminent prélat avait pris pour texte ces deux mots : *Gladius Domini*, Elle a été l'épée de Dieu. Et il s'est attaché, en retraçant à grands traits l'épopée de Jeanne d'Arc, à démontrer, contrairement aux conclusions de l'odieux procès de Rouen, le caractère surnaturel de la mission de notre grande libératrice.

« Nul peuple n'a suspendu dans sa panoplie autant d'épées que le peuple français.

« De Clovis à Charlemagne, de Charlemagne à Robert le Fort, de Robert le Fort à saint Louis, de saint Louis à Duguesclin, de Duguesclin à François Ier, de François Ier à Henri IV, de Henri IV à Condé, de Condé à Bonaparte, que de glaives illustres ! comme ils étincellent, frappent, tuent ! C'est terrible et superbe.

« Il est vrai, c'est terrible et superbe... mais ce n'est pas merveilleux.

« Ceux qui tiennent et manient ces glaives y ont le bras fait. Rois et capitaines, tous sont nés pour cela.

« Mais Jeanne d'Arc ! Humainement, son lot devait-il être de suivre la carrière des armes ? Elle affirmait que non, qui croirait qu'elle se trompait !

« Elle guerroya parce que Dieu la choisit de spéciale élection pour ses batailles.

« Agée de treize ans, Jeanne eut une vision. Saint Michel lui apparut, en belle lumière de midi, dans le jardin de son père. L'archange des batailles lui recommanda d'être bonne, d'aller souvent à l'église : « Dieu l'emploierait. »

« Dieu l'emploierait ». Comprenez bien. L'épée de la France et de Dieu au XVe siècle ne sera ni un roi, ni un fils de roi, ni un capitaine : ce sera cette enfant très petite et très humble ; ce sera ce néant humain ! »

Tout serait à citer dans le magnifique discours de Mgr Touchet.

Mais il faut se borner. Voici sa péroraison, bien digne de l'éminent orateur et de l'évêque qu'est Mgr d'Orléans :

« Ça remet l'âme de voir Dieu intervenir de si magistrale façon dans les affaires de ce bas monde. Devant ce spectacle, qu'elles sont petites nos démonstrations, et qu'ils sont puérils nos scepticismes !

« Ça remet l'âme de penser que celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires eut si bel effroi que la France périt qu'il résolut par un miraculeux dessein de lui forger, sur son enclume réservée, le glaive vainqueur et sauveur.

« Ça remet l'âme de se souvenir qu'on disait alors, qu'on avait dit avant, qu'on a dit depuis que la France n'était plus bonne qu'à jeter à la fosse où finissent de se consumer les nationalités éteintes tandis qu'elle était à la veille de devenir plus forte que jamais. Singulier peuple qui ne touche aux abîmes que pour remonter aux étoiles.

« Ça remet l'âme — ô Jeanne, permettez-moi ce cri ! — de songer que la cendre de votre bûcher fut jetée aux quatre vents du ciel : car nous imaginons que la terre qui reçut cette semence féconde se fleurira d'âge en âge des frondaisons admirables de l'héroïsme, du génie, de l'honneur et de la vertu.

« Ça remet l'âme de voir se lever après cinq cents ans le pays entier autour de l'image de sa libératrice. Il n'est donc pas léger autant qu'on le dit puisqu'il a la mémoire si longue. Il est donc compatissant et bon puisqu'il enveloppe la jeune fille brûlée dans les bras respectueux de son fidèle amour ; il est donc héroïque instinctivement, puisqu'il entend si bien la majesté de la vierge soldat qui restitua à ses aïeux l'intégrité du sol national, et avec elle le respect de nos voisins et l'indépendance qui sont le premier bien comme la première dignité des peuples.

« Ça remet l'âme de sentir ainsi Dieu presque plus infini, la religion plus belle, le courage plus vénérable, les exploits militaires plus dignes d'enthousiasme, l'armée plus digne d'hommage, la patrie plus digne de sacrifices, la France plus immortelle.

« O Jeanne ! O épée de Dieu ! O épée de la France. Nous te bénissons, toi notre joie, et avec toi Dieu ton amour et avec la France ta passion.

« Jeanne ! Dieu ! France ! Noms inégalement sacrés, mais unis jusqu'à demeurer inséparables ; montez, montez toujours sur l'horizon de l'humanité.

« Dieu, soyez adoré.

« Jeanne, soyez vénérée.

« France, sois prospère, laborieuse, équitable, libre, fière, belle et brave ; triomphe dans les nobles arts de la paix où tu étonnes le monde et, si ce qu'au ciel ne plaise, il le fallait, triomphe dans le dur métier de la guerre, oui triomphe ! Ce fut ton passé souvent, que ce soit ton avenir à jamais ! »

Le cardinal Richard a présidé, après ce discours, la procession de la bannière de Jeanne d'Arc et donné le salut du Saint-Sacrement, pendant lequel l'harmonie des Frères de Saint-Jean-de-Dieu a exécuté plusieurs morceaux, notamment l'hymne à Jeanne d'Arc, de Josset, et la prière pour la France.

X.

***

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Rennes. — Le 21 mai, au matin, l'archevêché, la cathédrale, toutes les églises, tous les couvents, tous les établissements religieux de la ville de Rennes et un très grand nombre de maisons particulières ont été pavoisés d'oriflammes bleues et blanches, aux couleurs de Jeanne d'Arc, de pavillons jaunes et blancs aux couleurs papales et de drapeaux français dont la partie blanche est marquée d'un cœur de Jésus.

Dans les rues Hoche et d'Orléans, notamment, des sortes d'arcs de triomphe ont été dressés où se lisaient les inscriptions : « A la bonne Lorraine ! » ou « A la grande patriote ! »

***

Jeanne d'Arc aux arènes de Lutèce. — Après la concurrence des arènes de Béziers, le théâtre d'Orange va avoir la concurrence des arènes de Lutèce !

Il est, en effet, question d'organiser, pour le 14 juillet prochain, aux arènes de la rue Monge, une grande fête populaire au cours de laquelle on donnerait une représentation de la *Jeanne d'Arc* de Barbier.

Plusieurs conseillers municipaux ont adopté cette idée avec empressement, et la question doit être portée devant les nouveaux édiles dès leur première réunion.

***

Canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. — Jean-Baptiste de la Salle, qui a été canonisé le 24 mai, est le véritable initiateur, en France, de l'éducation primaire ; c'est lui qui fonda l'Institut des Frères des écoles chrétiennes ; il ouvrit, à Paris, des écoles destinées à former des maîtres d'école pour les campagnes ; c'étaient là les premières écoles normales d'instituteurs.

Chose à remarquer, Jean-Baptiste de la Salle fut, en pédagogie, un innovateur hardi ; jusqu'à lui, on apprenait à lire aux enfants dans des livres en latin ; il demanda aux professeurs formés par lui d'apprendre à lire à leurs élèves dans des livres en français. Cette innovation était des plus importantes, car les enfants s'intéressèrent bien davantage à leurs études quand on leur fit déchiffrer des passages de livres écrits dans leur langue maternelle.

Peu de jours avant la cérémonie de la canonisation, S. Ém. le cardinal Langénieux adressait la lettre suivante au clergé de son diocèse :

« Messieurs et chers collaborateurs,

« Vous savez qu'à la date du 2 juillet 1899, le Souverain Pontife a promulgué le décret de la Sacrée Congrégation des Rites pour la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, et que les solennités publiques seront célébrées le 24 prochain dans la basilique vaticane.

« Cette cause intéresse le monde entier, car la merveilleuse expansion de l'Institut des Frères a fait connaître et vénérer partout le nom de l'humble prêtre rémois qui fut le véritable fondateur de l'école populaire. Les nations les plus éloignées seront représentées à ces fêtes. La France y envoie d'importantes délégations. Mais si le monde a connu Jean-Baptiste de la Salle, n'est-ce pas Reims qui le lui a donné ? Si Rouen est fière de posséder son tombeau, n'est-ce pas à Reims qu'il est né, qu'il a grandi, qu'il a reçu le sacerdoce, qu'il a établi sa première école et créé son institut.

« Le décret le rappelle en ces termes : « Grâce à Roland, chanoine de Reims, qui le dirigeait dans la piété, il fut mis à la tête des Sœurs de l'Enfant-Jésus, et les écoles de cet institut devinrent, sous son impulsion, si rapidement prospères, que cela fit naître chez tous le désir de le voir procurer, de la même façon, l'instruction et l'éducation chrétienne aux jeunes garçons. Les commencements furent modestes. Ils consistèrent dans une école annexée à la cure de Saint-Maurice. Mais bientôt, ni le diocèse de Reims, ni les frontières même de la France ne purent contenir l'œuvre nouvelle. »

« Il y a donc pour nous, Rémois, une obligation toute particulière de prendre part aux solennités du 24 mai.

« L'opinion publique reste aujourd'hui étrangère aux manifestations de la vie catholique ; elle a peu de souci de nos gloires religieuses, et elle ne s'émeut guère d'un événement comme celui-là. Mais des jours viendront où la ville de Reims se souviendra de ce saint que l'Église acclame, et elle l'honorera comme une de ses illustrations les plus pures.

« Pour le moment, c'est à l'Église de Reims qu'il appartient de prendre des initiatives et de joindre ses actions de grâces à celles du monde catholique. C'est donc pour votre archevêque un devoir, et il s'en fait une joie, d'assister à la cérémonie de la canonisation et d'y représenter non seulement le chapitre métropolitain, qui compta Jean-Baptiste de la Salle parmi ses membres, mais le diocèse tout entier.

« Des pèlerinages s'organisent dans notre région. Il nous serait agréable de retrouver à Rome des prêtres de Reims et des pèlerins en grand nombre. Nous félicitons ceux qui pourront partir.

Nous invitons les autres à s'unir à nous par leurs vœux et par leurs prières.

« L'acte du Saint-Siège prendra à Rome un relief incomparable au milieu des solennités du 24 mai. Il importe que l'écho s'en répande au loin, et tout particulièrement en France, pour que cette génération tourmentée et prévenue en saisisse le sens et en comprenne la portée.

« C'est pourquoi, dans le courant du mois de novembre prochain, nous célébrerons à Reims, comme nous l'avons fait en 1888 pour la béatification, un triduum d'actions de grâces qui sera, en même temps qu'un enseignement pratique pour le peuple, une manifestation de foi et une source de bénédictions pour notre pays.

« Dans les circonstances actuelles, en effet, après vingt-cinq ans d'une expérience douloureuse, à l'heure où il apparaît si clairement que les fruits de ces laïcisations scolaires n'ont pas été ceux que l'on en attendait, il semble que la glorification de Jean-Baptiste de la Salle resplendisse au milieu de nos tristesses comme un encouragement et une espérance. Les événements rendent chaque jour notre ministère plus difficile et plus ingrat : à l'exemple de notre saint, sachons travailler et souffrir sans que l'épreuve ni la contradiction nous déconcertent jamais. »

Le 17 mai, le Pape a tenu le dernier consistoire préparatoire pour la canonisation des Bienheureux de la Salle et Rita da Cascia. Deux cents cardinaux, patriarches, archevêques et évêques italiens et étrangers y assistaient. Le Pape prononça une allocution en latin et demanda aux prélats présents leur avis sur la canonisation. Tous donnèrent, par un placet, un avis favorable.

M. Nisard, ambassadeur de France auprès du Vatican, offrit, le 22 mai, un grand déjeuner à l'occasion de la canonisation du Bienheureux.

Parmi les invités on remarquait les cardinaux Rampolla, Alacchi, Ferrata, Agliardi, *Langénieux;* les évêques de Rouen, Cahors, Monaco ; NN. SS. les prélats Mourey, Laperrine, d'Hautpoul, et l'abbé Duchesne ; MM. Léon Harmel, Laudet, secrétaire d'ambassade, et Dard, attaché d'ambassade.

La grande solennité de la canonisation a eu lieu le 24, dans la basilique de Saint-Pierre. La basilique était remplie. Plus de 60,000 personnes avaient reçu des billets ; plus de 150,000 en avaient sollicité.

A huit heures, les portes du sanctuaire s'ouvrent. Dix mille cierges inondent l'immense vaisseau de clartés ; une traînée de feu court le long des arcs, couronne le pourtour de la coupole de Michel-Ange, fait briller les ors des mosaïques, étinceler les galons vermeils, flambant neufs, dont on a recouvert les vieux damas cramoisis.

L'abside surtout est resplendissante. L'électricité, jusqu'ici mise à l'index par la Congrégation des rites, triomphe dans la basilique papale. Cinq cents lampes, surmontant de riches candélabres, donnent un éclat extraordinaire aux ors de la somptueuse *Gloire* du Bernin au fond de l'abside, et à ceux du rayonnement qui s'échappe du groupe de la Trinité dominant la chaire de Pierre. Entre l'autel de l'abside et le trône pontifical, où bientôt va siéger Léon XIII, se rangent les stalles pour les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques et prélats.

Enfin un mouvement se produit, les têtes s'agitent ; la procession fait son entrée. Partie de la chapelle Sixtine, où le Pape a entonné l'hymne que les chantres continuent, le cortège, descendant les degrés de l'escalier royal, a traversé le portique et pénètre lentement sous les hautes voûtes de la basilique. Les moines, dans leurs frocs rustiques, précèdent le clergé séculier ; tous portent le cierge allumé et murmurent des prières ; voici les confréries avec les immenses étendards des deux Bienheureux ; celui de Rita est escorté des religieux augustins et des notables de Cascia, en Ombrie, fiers d'assister au triomphe mystique de leur vénéré compatriote. L'étendard de Jean-Baptiste de la Salle est fièrement porté par les frères des écoles chrétiennes venus de France. Le comte de la Salle, petit-neveu du Bienheureux, d'une main tient le cordon, de l'autre un cierge.

Défilent successivement la prélature en rouge et violet, la croix papale, les évêques au nombre de deux cents, en chape et mitre blanche ; puis, précédant le Pape, les cardinaux revêtus des ornements spéciaux à chaque ordre : dalmatique pour les diacres, chasuble blanche pour les prêtres, chape brodée pour les évêques. Tout à coup les trompettes d'argent retentissent, saluant l'entrée du Pontife, en même temps que les chantres entonnent le *Tu es Petrus*.

Assis sur son trône mouvant, un dais de drap d'or déployé au-dessus de sa tête, lentement Léon XIII s'avance. Deux grands éventails se balancent derrière le trône ; les épées de la garde suisse flamboient au milieu de l'escorte aux costumes variés.

Les bras, les mouchoirs s'agitent, un tonnerre d'acclamations ébranle les voûtes. Le Pape, souriant, bénit de la main droite, alors que la gauche tient un cierge allumé. La tiare papale est toute resplendissante de pierreries ; une colombe d'or fait fermail à l'ample chape blanche sous laquelle se perd le corps grêle du vieillard.

Le Pontife prend place sur le trône ; cardinaux et évêques lui rendent hommage en baisant les uns la main, les autres la mule.

Accompagné des postulateurs et de sa cour, le cardinal procureur de la cause des deux saints s'approche du trône. Debout pendant que les autres sont prosternés, il expose son instance au Pape et le supplie de prononcer la sentence de canonisation. Le

Pontife fait répondre par son secrétaire, Mgr Volpini, qu'il veut encore implorer l'assistance de Dieu, et l'on entonne le *Veni creator*.

Deuxième instance du cardinal ; nouvel ordre de prier et, par le chant des litanies, on invoque tous les saints du Ciel. A la troisième instance, le Pape se décide. Le moment est solennel. Toujours assis sur son trône, Léon XIII, en sa qualité de chef suprême de l'Église, de vicaire du Christ et de successeur des apôtres, déclare que Jean-Baptiste de la Salle et Rita sont saints et ont droit, dans l'Église universelle, aux honneurs réservés aux saints. L'assistance écoute la sentence debout.

Les trompettes d'argent font résonner une fanfare ; le bourdon de Saint-Pierre, mis en branle, fait entendre sa voix puissante, à laquelle répond le carillon des cloches des 400 églises de Rome. Le Pape commence le *Te Deum*, que les chantres achèvent.

En raison de son grand âge, Léon XIII n'a pas célébré la messe. Par un privilège extrêmement rare, il a délégué le cardinal Oreglia, en l'autorisant à célébrer à l'autel exclusivement réservé au Souverain Pontife.

Les chants, très beaux, ont été exécutés avec précision sous la direction du vieux Mustapha qui, à cette occasion, a revendiqué ses droits de maître de chapelle pontificale. Un chœur d'enfants, placé dans la partie supérieure de la coupole, de cette hauteur, envoyait des notes claires et argentines donnant l'illusion d'un concert angélique.

Une caractéristique de l'offertoire aux messes de canonisation, c'est l'offrande au Pape, faite par les cardinaux, les postulateurs et autres notabilités, de cierges, de pain, du vin et de l'eau du sacrifice, de tourterelles et de différents petits oiseaux renfermés en des cages dorées.

Enfin, la messe est terminée et, du haut du trône, le Pape donne sa bénédiction à la foule prosternée.

Le cortège se reforme et, cette fois, Léon XIII a sur sa tête la belle tiare gothique, don des catholiques de Paris. Devant la Confession, à l'entrée de la grande nef, les porteurs s'arrêtent. Le trône est placé sur une estrade et, debout, le Souverain Pontife, d'une voix ferme, prononce les paroles de la bénédiction *urbi et orbi*, qui autrefois se donnait du haut du balcon de la loggia dominant la façade de la basilique.

Le Pape a été acclamé par la multitude des pèlerins, parmi lesquels dix mille Français.

Le cardinal Langénieux a présenté les offrandes au Saint Père.

La délégation du Chapitre de Reims et le comte Jean Chandon de Briailles occupaient la tribune d'honneur réservée à la famille.

M. le chanoine Bussenot, secrétaire général de l'Archevêché, vicaire général, et M. le chanoine Collignon, curé-archiprêtre de

Notre-Dame, le T. C. Fr. Julien, visiteur-adjoint du district, les directeurs du pensionnat de la rue de Venise, de l'école de la rue de Contray et de Courlancy, M. l'abbé Gayet, aumônier de l'école Jean-Baptiste de la Salle, accompagné d'un groupe de ses élèves, M. Duval, avocat, président de l'Association des anciens élèves du Pensionnat, étaient allés à Rome représenter l'insigne Chapitre métropolitain, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes et leurs élèves, aux fêtes de la canonisation.

Le Pape a fixé au 14 mai la fête de saint Jean-Baptiste de la Salle.

***

Le Catalogue d'Autographes de Noel Charavay, pour juin 1900, contenait d'intéressantes lettres : de Joseph Daussoigne, compositeur de musique, neveu de Méhul, né à Givet, relative à ses droits d'auteur sur *Valentine de Milan*, œuvre inachevée de son oncle, qu'il avait terminée et fait représenter (1823) ; — de François Devienne, compositeur de musique, né à Joinville (Haute-Marne) : reçu de ses droits d'auteur pour plusieurs représentations des *Visitandines ;* — du dessinateur humoriste Jean-Louis Forain, né à Reims ; — du délicat poète et romancier contemporain Henri de Régnier ; — du célèbre académicien Taine, priant son éditeur d'activer la réimpression de l'*Ancien régime ;* — d'Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, datée d'Eisenach, 22 août 1795. Dans cette curieuse pièce, le prélat donne à son correspondant des détails sur sa situation à l'étranger. Il rapporte les observations d'un professeur qui a fait une course à Reims pour se rendre compte de l'état des esprits et des dispositions des habitants. Les églises ne peuvent contenir les fidèles, les campagnes sont également bien disposées ; — de Mme Anne de Mortemart, duchesse d'Uzès ; — de Sébastien Zamet, évêque de Langres, aumônier de Marie de Médicis.

***

Conférence du baron de Baye. — Le baron de Baye a donné successivement à Paris, devant la Société de Géographie commerciale, le 17 avril, et à Reims, devant l'Académie, le 25 mai, une intéressante conférence sur la « Nouvelle Russie », dont il explorait naguère les sites pittoresques.

Les gouvernements de Tamide, de Kherson et d'Ekaterinoslaf forment cette région encore peu connue du vulgaire et où cependant la science et le génie de l'homme appellent à la vie et à la richesse, des contrées fertiles et jusqu'ici incultes.

Il y a parmi ces steppes hier encore désertes, çà et là, des centres industriels qui se développent et mettent en œuvre les ressources immenses du pays.

Peuplades sauvages et errantes, les habitants n'avaient jamais

soupçonné sa fécondité. La main puissante de Catherine II y accéléra la poussée coloniale et tous s'y donnèrent rendez-vous, aventuriers des pays éloignés, sectaires des différents cultes et des temples les plus divers : Allemands, Grecs, Tatars, etc., etc., catholiques, luthériens, juifs, musulmans, et malgré tout, au milieu des cheminées d'usines, des hauts fourneaux, qui, par l'initiative française, belge ou allemande, exploitent ces fertiles entrailles de la terre, ces souvenirs du passé, ces coutumes populaires, religieuses et rustiques, conservent leur vigueur et leur force ; ces vieilles, très vieilles légendes, les images des ancêtres parlent encore aux descendants de jours depuis longtemps écoulés.

Kiew, Ekatérinoslaf, les contrées de la steppe, les centres coloniaux, Mariopol, défilent tour à tour sous les yeux des spectateurs, avec les belles projections présentées par MM. Molteni, à Paris, et Lucien Houlon, à Reims.

Le baron de Baye était accompagné, dans cette dernière ville, par MM. Vargonnine, correspondant de la *Gazette de Moscou* ; Doubanski, correspondant de la *Novoïe Vremia* ; Savedjeff, de Tiflis ; Nicolas Badrounine, secrétaire du Comité de l'industrie rurale russe à l'Exposition universelle, présidé par S. A. I. Mme la Grande Duchesse Serge, qui ont visité ses monuments avec un grand intérêt.

***

Nouvelles artistiques. — *Les artistes rémois au Salon de 1900.* — Au lieu de l'hospitalité spacieuse de la galerie des machines, le Salon a trouvé cette année un asile à l'avenue de Breteuil, près du puits artésien de Grenelle, sur l'emplacement d'un ancien abattoir. Le talent d'un architecte y a créé en quelques mois une installation provisoire faite de toiles et de menuiserie, qui abritera tant bien que mal nos artistes et aussi le concours hippique. Il y a moins de tableaux et moins de salles et nul ne s'en plaindra ; mais la lumière est bien distribuée, et sauf pour la sculpture resserrée dans un espace trop étroit, les exposants n'ont pas à se plaindre.

On sait que la Société nationale des Beaux-Arts a renoncé à faire son exposition annuelle, redoutant non sans quelque raison la concurrence de la riche exposition rétrospective qui réunira dans le palais des Champs-Élysées l'élite des œuvres d'art du siècle. La Société des Artistes français a bravé ce péril et, au prix d'un gros sacrifice d'argent, a voulu ne pas interrompre la série déjà longue de ses Salons. Elle a bien subi quelques défections. Un certain nombre de ses artistes les plus cotés lui ont été infidèles et se sont réservés pour l'exposition centenaire qui consacrera leur talent et les présentera en une compagnie plus *select*. Néanmoins et même ainsi réduit, le Salon est intéressant pour qui se donne la peine

d'y chercher et présente un assez bon nombre d'œuvres fort estimables.

Nos compatriotes y tiennent naturellement une place importante, puisque le prix du Salon a été attribué à un jeune artiste qui n'a pas encore atteint la trentaine, M. Émile Wéry, de Reims, pour sa belle toile intitulée : *Les Bateliers, à Amsterdam*. L'auteur y tient la promesse que ses études de Bretagne nous avaient précédemment fait espérer. Voici, d'ailleurs, en quels termes le *Temps* apprécie l'œuvre de M. Wéry :

« Le sujet en est des plus simples. Sur un des plus grands canaux d'Amsterdam le soir tombe. Mû par l'effort vigoureux de deux hommes penchés sur son bordage, un bateau navigue avec lenteur, à la perche. Zébrée de rouge et de vert, sa coque brune glisse paisiblement sur l'eau trouble, et quantité d'autres barques, autour d'elle, en une piquante mêlée, s'entrecroisent. Adossé au gouvernail, un vieillard surveille la route. Une jeune mère, assise à ses pieds, s'abandonne au nourrisson goulu qui la tette — et c'est tout. Mais ce tout est inoubliable. Une sérénité dont on ne saurait exprimer la douceur flotte dans l'air, et cette sérénité s'accroît de l'impression que ce paisible tableau familial nous procure. Il règne entre les personnages et le décor, entre le ciel et l'animation silencieuse des eaux une de ces harmonies pénétrantes qui ennoblissent, en le poétisant, le spectacle, et le parent d'autant de dignité que de grandeur.

« La justesse de l'impression, dans le tableau, est relevée par la qualité toute spéciale du faire. L'exécution en est extrêmement variée et très large. Les tons, vigoureux et francs, sont posés en une matière grenue qui supprime les luisants et fait poudroyer, en l'éparpillant, la lumière. Mais ce poudroiement n'est pas pour faire tort aux effets de couleurs, et les effets ici sont puissants ; ils sont même, dans leur rudesse apparente, très moelleux. Voyez l'exquise finesse du ciel et, sur le pignon dentelé des maisons qui bordent le canal, les caresses du dernier rayon.

« Si l'on veut mieux encore se convaincre de ce qu'il y a, dans cette composition, de supérieur, il suffit de la comparer à une toile, exécutée dans des dimensions analogues, sur un motif à peu près pareil, et qui n'est en rien méprisable. Chez M. Duvent comme chez M. Wéry, nous sommes en Hollande ; nous avons sous les yeux un bateau flottant sur un canal, et, sur ce bateau, un tableau familial, mais son œuvre ne nous fait rien éprouver de ce frisson qui nous a secoué devant les *Bateliers d'Amsterdam* tout à l'heure. Exécutée avec infiniment de conscience, encadrée dans un décor rustique des plus justes, elle n'intéresse pourtant ni n'émeut, parce qu'elle n'a pas été recréée. Nous avions tout à l'heure le drame et, dans une certaine mesure, l'épopée. Ici, c'est le fait divers. »

L'*Été*, de M. Thiérot, nous montre dans la fraîcheur d'un

bocage quelques nymphes ou dryades, dont la claire nudité tranche sur la sombre verdure des feuillages encadrant un paisible étang.

La *Matinée de printemps* et les *Bords de la Suippe*, de M. Armand Guéry, évoquent à nos yeux la poésie intime et discrète des sites champenois affectionnés par l'excellent artiste.

De M. Perdreau, voici la moisson en *Août, aux environs de Lille*. Parmi les chaumes erre une humble glaneuse, sous les rayons d'un soleil ardent.

Le *Rieur*, de M. Gustave Pierre, portrait de jeune homme qui fait face au public et le regarde avec un franc rire, a valu à l'artiste une troisième médaille.

Une fine aquarelle de M. Daux, lettrine pour une tête de chapitre, nous présente comme emblème de la *Jeunesse* une fillette nue, assise sur un chapiteau antique, envoyant au loin, d'un geste gracieux, un tendre appel.

Mlle Justinart a envoyé une charmante miniature d'enfant blonde, une gerbe de fleurs entre ses mains.

Le *Semeur*, statuette en bronze, caractérise l'envoi de M. J.-B. Germain.

M. Jamas expose des Amours, *Joueurs de dames*, gravure au burin commandée par la Société française des Amis des Arts.

M. Lobot une très bonne lithographie du portrait de Rembrandt jeune conservé au musée du Louvre.

En architecture, M. Deneux a réuni quatre dessins très étudiés de la flèche qui orne le chevet de la cathédrale, dite *clocher à l'ange*, depuis longtemps privée de la statue de cuivre qui la surmontait et qui a été, jusqu'à ces dernières années, déposée dans la chapelle souterraine de l'Archevêché.

***

Première représentation du Follet, *légende lyrique de M. Ernest Lefèvre, à Paris*. — L'an dernier, le prix du 10e concours Cressent était attribué à notre compatriote rémois M. Ernest Lefèvre, dont le théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris, vient de représenter la pièce avec un certain succès.

Le Follet, légende lyrique en un acte, a été composé sur des paroles de M. Pierre Barbier. La scène se passe en Bretagne, au temps de Louis XIII, dans le manoir de Kérouët. Ce château est hanté par un petit lutin familier, très dévoué à la famille du marquis, mais que son caractère malicieux incite à jouer mille tours pendables au vieux Jeannic. Si le brave serviteur bat le briquet, Scorf lui vole les étincelles ; il souffle les bougies, il renverse la salière dans la marmite, il dérobe la tabatière de Jeannic et en vide le contenu dans la soupe de ce dernier. Heureusement Jean-

nic a bon caractère et il se console en pensant que lorsque le château sera habité, Scorf et les lutins ses frères seront moins hardis.

Sur ces entrefaites surviennent René de Kérouët et sa jeune femme Henriette qui se querellent en véritables jaloux qu'ils sont. Madame a laissé complaisamment s'arrêter sur elle le regard d'un page effronté. Monsieur, de son côté, a considéré avec une attention trop soutenue certaine dame, jeune et jolie, arrêtée sur le seuil d'une auberge. Et les époux, irrités l'un contre l'autre, se séparent et rentrent chacun dans leur chambre pour s'écrire une lettre de rupture.

Scorf, invisible, a tout entendu, il se promet de donner à chacun une petite leçon. Costumé en damoiseau, il sort de la chambre d'Henriette. René le voit, le provoque ; ils se battent, et au moment où René croit l'atteindre, le sylphe mystérieux disparaît. C'est maintenant une jolie femme qui se présente aux yeux d'Henriette. Plus de doute, c'est l'étrangère qui a suivi René au mépris de toute pudeur. Pleine d'une aveugle jalousie, elle saisit la jeune femme par sa robe flottante, mais le vêtement lui reste dans la main, et Scorf a disparu.

Puis quand les deux époux s'accusent réciproquement d'infidélité et s'adressent les plus sanglants reproches, Scorf les apaise par des paroles qui leur apprennent qu'ils ont été le jouet du lutin, qui les bénit et s'évanouit dans l'aube naissante.

La partition, très soignée, était interprétée avec goût par Mlle Eyreams dans le rôle de Scorf; M. Delvoye, Jeannic; Mlle Laisné, Henriette, et M. David, René. L'ouverture est conçue agréablement dans une note à la fois champêtre et fantastique, et la critique a particulièrement applaudi la sérénade ironique de Scorf, accompagnée de cristallins éclats de rire, les chœurs des lutins dans la coulisse, et la charmante invocation à la lune.

***

Le monument de Bossuet. — Le monument de Bossuet, destiné à la cathédrale de Meaux, et dont la maquette, grandeur définitive, est exposée au grand palais des Champs-Élysées, ne sera inauguré qu'en 1904.

Le sculpteur Ernest Dubois a, en effet, demandé à peu près trois ans pour exécuter son œuvre ; et, d'autre part, le Comité de ce monument a pensé qu'il y aurait lieu d'attendre, pour l'inaugurer, le deuxième centenaire de la mort de Bossuet, le 12 avril 1904.

Bossuet est mort, le 12 avril 1704, à Paris, rue Sainte-Anne.

La souscription ouverte par le Comité de la statue de Bossuet se monte actuellement à 37,474 fr. 50.

***

Notre-Dame-des-Monts et la duchesse d'Uzès. — Mme la

duchesse d'Uzès a achevé la maquette d'une statue de la Vierge qui doit avoir, avec son piédestal, 2 mètres de hauteur. Cette statue sera érigée sur le puy ou puech qui domine le village de Fontaneilles, au-dessus des gorges du Tarn, entre Séverac-le-Château et Millau.

La Vierge de Mme la duchesse d'Uzès, qui sera appelée Notre-Dame-des-Monts, dominera toute la région des Causses en vue des monts d'Aubrac, du Levezou, de la Margeride et des Cévennes.

L'inauguration aura lieu à la fin de l'été prochain. Une part des frais du monument sera supportée par Mme d'Uzès ; le reste est réuni par une souscription publique.

***

Le statuaire Saint-Marceaux. — L'*Écho de Paris* consacre à notre éminent compatriote, M. de Saint-Marceaux, les quelques lignes qui suivent :

« Il faut admirer en Saint-Marceaux le plus intelligent de nos sculpteurs. Avouons qu'il y a des sculpteurs très habiles qui ne sont pas très intelligents. Ils tiennent une place assez considérable dans l'art contemporain pour qu'on ait cru devoir faire, à leur usage, toute une esthétique : il est convenu que la sculpture ne doit pas exprimer d'idées, tranquillisante conception !... Mais dans chaque œuvre de Saint-Marceaux il y a des idées, plusieurs idées, profondes, difficiles parfois, de subtiles impressions aussi que la musique exprimerait plus aisément. Saint-Marceaux a compris que le mal essentiel de la sculpture frauçaise lui vient d'être toujours soumise à l'influence du XVIe siècle italien. Aussi l'effort de toute sa vie a-t-il été de se débarrasser du traditionnel poncif. Il y a réussi. Rappelez-vous le *Génie de la Tombe,* au Luxembourg, et maintenant allez voir au grand palais le merveilleux groupe des *Destinées*. Saint-Marceaux eut d'autres maîtres que les Italiens du Seizième : tout enfant, à Reims, il passait à la cathédrale ses heures d'école buissonnière. Les bons ouvriers médiévaux lui enseignèrent un art sincère, vrai, proche de la nature, expressif avec ingénuité. Ils lui apprirent à n'avoir pas recours à des procédés faciles, à des formules, à des recettes, ni non plus à des trucs. Il faut comparer ce sculpteur à ces rares écrivains dont le style est exempt de clichés. — Et cette âme d'artiste très raffinée, très tourmentée, très inquiète, est exquise, infiniment séduisante et douce, triste et gaie, contemplative, douloureuse, pleine d'allégresse pourtant. »

André Beaunier.

***

Le dessinateur Forain à Rome. — Notre compatriote rémois Forain vient de faire le voyage de Rome. On a prêté au célèbre ironiste l'intention de solliciter une audience du Pape et la chose n'a rien qui doive surprendre ceux qui le connaissent. L'intéres-

saute figure de Léon XIII a de quoi tenter l'observation aiguë d'un artiste aussi sensé, et l'on sait en outre que Forain, sous son enveloppe de sceptique boulevardier, cache une âme de mystique et de croyant.

En fait, sa sensibilité d'artiste délicat a été vivement impressionnée par la majesté du premier temple catholique et les splendeurs des spectacles qu'il a vus. On s'en doutait bien ; mais il faut être de ses familiers pour savoir avec quel raffinement de pensées il sait exprimer ce qu'il a vu.

Nous espérons que le mordant dessinateur fixera, par la suite, par la plume ou le crayon, quelques-uns de ses souvenirs.

***

Le violoniste Marteau. — M. Henri Marteau, le jeune et déjà célèbre violoniste, vient de rentrer à Paris après un séjour de plusieurs mois en Amérique.

Ce séjour n'a été pour le brillant artiste qu'une longue succession de triomphes et d'ovations.

***

Banquet annuel des anciens élèves de Juilly. — Le soixante-onzième banquet de l'Association des anciens élèves du collège de Juilly (Seine-et-Marne) a eu lieu à Juilly le 20 mai 1900, sous la présidence de M. de Scitivaux, ancien trésorier-payeur général.

A l'issue de la messe commémorative des anciens élèves décédés, dans la vaste salle des Bustes, à l'heure des toasts, le R. P. Olivier, supérieur du collège, évoque dans une chaude allocution le Juilly d'il y a un siècle, celui de 1800, avec son personnel enseignant, ses élèves, ses domestiques, et au dehors ses jeunes gloires répandues sur les champs de bataille de l'Europe et de l'Égypte.

Après une réponse émue du président, et une vive improvisation d'un ami de la maison, M. César Caire, récemment élu conseiller municipal de Paris, l'amiral Humann débite un spirituel impromptu en vers ; enfin le barde juliacien, M. Mony, lit une poésie pleine de philosophie et d'humour.

***

Vente de la collection Étienne Charavay. — Les héritiers de M. Étienne Charavay ont mis en vente, les 5 et 6 avril, la belle collection d'autographes réunie par cet érudit.

Le premier lot qui a été mis aux enchères comprenait des pièces relatives à l'histoire de la Révolution. Tout un dossier se rapporte à la fuite de Varennes. On y lit :

1° Copie des ordres donnés par Bouillé pour l'escorte du roi à la frontière ; 2° lettre des administrateurs de Châlons-sur-Marne

relative à l'envoi des gardes nationales sur Varennes ; 3° décrets de l'Assemblée nationale portant nomination de commissaires pour ramener la famille royale de Varennes et prononçant la suspension de Bouillé.

Plus loin, les commissaires Baillot et Naissant, députés à l'armée par la Côte-d'Or, racontent la bataille de Valmy, la bravoure de Kellermann, l'effet terrible de l'artillerie, etc... « La vérité veut que nous ne vous taisions pas que généraux et troupes sont très mécontents des nouveaux fédérés de Paris : point de discipline, beaucoup de peur et le mot de trahison toujours à la bouche. L'un de nous a entendu de Kellermann lui-même : « Je vous ordonne de couper la tête au premier auquel vous entendrez prononcer le mot de trahison. C'était pendant le combat. »

Les signataires regardent la bataille de Valmy presque comme un échec, tout en rendant justice à la bravoure des généraux.

« L'ennemi, disent-ils, était derrière Sainte-Menehould lorsque nous sommes venus. Il nous a attaqués sur le flanc ; de là il a dépassé notre camp et s'est avancé entre nous et Châlons pour prendre un poste très avantageux dont nous n'avons pu le débusquer, et les suites de ce mouvement sont incalculables. » Ils prient leurs concitoyens de faire entendre cette vérité à la Convention.

***

Historique de l'École de médecine et de pharmacie de Reims, par le Dr Henrot. — Le Dr Henrot, directeur de l'École de médecine de Reims, a récemment exposé, dans une de ses leçons, l'historique de cette école, dont l'installation, on le sait, est maintenant une des meilleures qui existent en province.

L'auteur a divisé son travail en quatre périodes.

La première s'étend de 1550 à 1794 ; elle compte 244 années et correspond à l'Université de Reims.

La seconde commence le 1er juin 1809, s'étend jusqu'au 11 mars 1853 ; elle compte 44 années et correspond à l'École secondaire de médecine et de pharmacie.

La troisième période, de 1853 à 1885, compte 32 années et correspond à l'École préparatoire.

La quatrième période comprend l'École préparatoire réorganisée.

C'est un résumé très succinct mais d'une exactitude scrupuleuse, dont la publication, certainement, intéressera beaucoup tous ceux de nos concitoyens — et ils sont nombreux — qui s'intéressent au développement intellectuel et moral de la cité.

***

Jacques Carrey et les dessins du Parthénon. — A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 27 avril, notre

compatriote M. Babelon a communiqué à ses confrères un récent travail de M. Albert Vandal, de l'Académie française, sur *les Voyages du marquis de Nointel*. Il insiste sur ce point que les fameux dessins du Parthénon que Nointel fit exécuter en 1673, c'est-à-dire avant le bombardement d'Athènes par les Vénitiens, ne sont pas l'œuvre du peintre troyen Jacques Carrey, comme on l'a cru jusqu'ici. Ils sont de la main d'un peintre flamand dont on ignore le nom et qui accompagnait Nointel dans son voyage d'Athènes.

Carrey exécuta d'ailleurs d'autres dessins et diverses peintures pour le compte de l'ambassadeur français à la personne duquel il fut quelque temps attaché.

* * *

Guide du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, par M. Ernest Babelon. — Le même éminent académicien a présenté, dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 18 mai 1900, un *Guide illustré du Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale* (Leroux, éditeur), auquel il vient de mettre la dernière main.

On sait que le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, qu'on désigne, dans le langage courant, sous le nom plus simple de « cabinet des médailles », est formé de la réunion de monuments nombreux et variés qui appartiennent à l'antiquité classique ou orientale, au moyen âge ou même aux temps modernes.

Outre les monnaies anciennes qui sont l'élément essentiel, il renferme des pierres gravées, des statuettes de bronze et de terre cuite, des bustes en marbre, des vases peints, des ivoires, des bijoux et des inscriptions de toute sorte, qui ont été, de la part de M. Babelon, l'objet d'une étude approfondie.

* * *

M. et Mme Henri de Régnier, dont on se rappelle le départ il y a trois mois pour l'Amérique, sont arrivés à Paris dans les premiers jours de mai.

M. Henri de Régnier était allé faire une série de conférences sur la poésie contemporaine française dans les principales villes des États-Unis. Ces conférences, est-il besoin de le dire, ont obtenu un brillant succès. Les Américains ont fait l'accueil le plus flatteur au jeune et distingué poète et romancier français.

M. Henri de Régnier, dont c'était le premier voyage en Amérique, a donné sa première conférence au Cercle français d'Harward, à Boston. Ensuite, il s'est fait entendre à Philadelphie, New-York, Chicago, San-Francisco et la Nouvelle-Orléans.

Si l'arrivée de M. H. de Régnier fut fêtée aux pays d'outre-mer,

son retour le sera également dans la société parisienne et dans le monde des lettres où il compte beaucoup d'amis et d'admirateurs.

Questionné sur les impressions rapportées par lui de son voyage d'outre-mer, le jeune écrivain a répondu fort justement qu'il est fort difficile de se faire une idée exacte d'un pays où l'on a passé si peu de temps. Il serait prodigieusement intéressant de voir à l'œuvre ces étonnants brasseurs d'affaires, et l'on doit se hâter d'aller là-bas, si l'on veut avoir vu, nous dit M. Henri de Régnier, cette curieuse société encore jeune. Dans dix ans, il sera peut-être trop tard ; les grandes affaires sont faites, les grandes fortunes constituées, et toute une aristocratie se crée et s'organise, sur ce sol classique de l'égalité, qui bientôt ne le cédera pas à nos vieilles institutions européennes.

* * *

Le colonel Titeux et la capitulation de Baylen. — Notre distingué compatriote, le colonel Titeux, l'auteur du grand ouvrage sur l'École militaire de Saint-Cyr, dans le même temps qu'il travaillait à une Histoire de la Garde impériale, s'est occupé aussi de la capitulation de Baylen et a entrepris la tâche d'innocenter le général Dupont de la lourde responsabilité qui, jusqu'à présent, pèse sur sa mémoire.

Des papiers inédits, des rapports, des lettres — tout un volumineux dossier dont le colonel Titeux a pu obtenir communication — permettront sans doute qu'une lumière nouvelle éclaire les détails du drame.

* * *

La duchesse d'Uzès en ballon. — La duchesse douairière d'Uzès a reçu le baptême de l'air, à bord du ballon le *Rêve*, du volume de 1,000 mètres, qu'elle inaugurait après lui avoir donné ce nom, dans les derniers jours de mai, en compagnie du baron de Langsdorff, du comte de Contades et de M. Maurice Mallet, l'aéronaute expérimenté que l'on connaît. Le ballon s'est élevé à 4 h. 50 du soir, sous un vent rapide qui l'a mené en trois heures, par les Buttes-Chaumont, le bois de Vincennes et la forêt de Fontainebleau jusqu'à Montargis. En dépit d'un violent courant d'air à l'atterrissage, l'ancre a mordu au milieu des marais des Mignerettes, où la duchesse est descendue, ravie de sa première ascension.

* * *

Le drapeau des vétérans de Champaubert. — La 383e section des vétérans de Champaubert-la-Bataille (Marne) a reçu son drapeau, le 22 avril, en présence des sénateurs et députés de l'arrondissement.

La fanfare de Baye prêtait son concours à la cérémonie. Une

palme a été déposée au pied de la colonne commémorative du combat du 10 février 1814, puis la Société a défilé à travers la ville.

Un banquet de 120 couverts a suivi cette imposante cérémonie.

***

Pèlerinage annuel de Saint-Basle, a Verzy. — Le 22 mai a eu lieu à Verzy (Marne) le pèlerinage annuel de Saint-Basle, sous la présidence de M. l'abbé Compant, vicaire général de Reims, assisté de Mgr Juillet, doyen du Chapitre, de M. Collignon, archiprêtre de la cathédrale, de plusieurs chanoines, de l'abbé Millard curé-doyen de Verzy, et des curés du canton.

L'excellente musique du Pensionnat des Frères de Reims prêtait son concours à la cérémonie, qu'un temps radieux favorisait.

***

Noces d'or. — Le 20 avril, ont eu lieu à Somme-Tourbe (Marne), les noces d'or de M. Victor Millard, ancien chef cantonnier, et de Mme Millard.

Les deux vénérables époux étaient entourés de leurs enfants et petits-enfants, parmi lesquels : M. l'abbé Millard, curé de Dommartin-Lettrée, si connu dans la Marne par ses publications historiques, M. le capitaine Millard, M. Firmin Millard, adjudant au 47e de ligne.

***

Nominations et Distinctions. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner le prix Jean Reynaud, de 10,000 francs, destiné à récompenser le travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans, à notre compatriote M. Charles Fichot, de Troyes, pour sa *Statistique monumentale du département de l'Aube.*

***

Nous sommes heureux d'apprendre que le grand prix du Salon ou prix national (10,000 francs), vient d'être décerné, avec félicitations du jury, à un de nos compatriotes, M. Émile Wéry, peintre.

Il y avait à craindre que, cette année, la sculpture ne l'emportât sur la peinture.

Il est en effet d'un usage constant que la sculpture alterne avec la peinture dans l'obtention de cette haute distinction.

La peinture ayant été récompensée l'an passé, c'était cette année le tour de la sculpture.

C'est donc un double mérite pour le jeune lauréat, que nous avons suivi depuis ses débuts.

Nos félicitations ne seraient pas complètes, si en cette occurrence nous oubliions M. Wéry-Mennesson, qui a dirigé son fils dans la voie qui vient d'aboutir à un aussi heureux résultat.

***

C'est avec une très vive satisfaction que nous enregistrons aujourd'hui un nouveau succès de M. Ernest Lefèvre, l'heureux auteur du *Follet*.

Le directeur de la musique municipale de Reims vient de remporter le premier prix au concours organisé, en vue de l'Exposition universelle, par « l'Association des Jurés orphéoniques ».

Le jury, présidé par M. Théodore Dubois, était composé de MM. Lenepveu, de l'Institut ; E. Pessard, président de l'Association ; Samuel Rousseau ; Castinel, etc. ; il a décerné la première récompense à notre concitoyen M. Lefèvre.

Le poème de la cantate couronnée est de M. Th. Botrel et a pour titre : *Fraternité*.

Cet ouvrage écrit pour voix d'hommes et d'enfants, avec accompagnement d'orchestre complet et d'harmonie militaire, sera exécuté prochainement, au cours des grandes solennités musicales qui se préparent à Paris, par une masse considérable de six cents chanteurs, encadrés d'un orchestre imposant et de la musique de la Garde républicaine.

***

On sait que le colonel Marchand fit don à la Ligue maritime française du prix Audiffred, soit de 15,000 francs. La Ligue a consacré cette somme à des prix pour des ouvrages ou mémoires sur la marine française. Le prix d'histoire maritime, après concours, a été adjugé à un de nos compatriotes, l'enseigne de vaisseau Vigy, le fils du vaillant colonel du 32e de ligne, enfant de Pogny (Marne).

***

M. Léon Bourgeois, député de la Marne, vient d'être nommé président du Conseil d'administration du Conservatoire des Arts et Métiers.

***

Le colonel d'Eu. — M. Clément-Célestin d'Eu, récemment promu colonel, est né le 3 octobre 1848 à Courtisols (Marne) ; il sort de l'École spéciale militaire où il obtint, quand il termina ses études, le numéro 62 sur 360 élèves-officiers.

Nommé sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs algériens le 23 juillet 1870, il s'embarqua pour l'Algérie le 2 août suivant et revint en France à la fin du mois d'octobre. On l'affecta alors au

régiment de tirailleurs algériens de marche, qui entra dans la composition de la 2e brigade de la 1re division d'infanterie du 15e corps d'armée.

Après avoir suivi les opérations de l'armée de la Loire, M. d'Eu fut promu lieutenant sur place le 14 décembre 1870 ; puis il passa à l'armée de l'Est avec son régiment et fut interné en Suisse du 1er au 4 février 1871.

Le 12 février 1871, il retourna en Algérie alors en pleine insurrection et resta au 3e tirailleurs algériens jusqu'au 25 septembre 1875. A cette dernière date il rejoignit le 34e régiment d'infanterie, à Bayonne, où il avait été promu capitaine par décret du 11 août précédent.

Le 12 décembre 1876, M d'Eu permuta avec M. Raté, du 2e de tirailleurs algériens et s'embarqua de nouveau pour l'Algérie le 28 du même mois. Il fit partie des colonnes mobiles appelées à réprimer des mouvements insurrectionnels sur le territoire algérien du 26 juin 1881 au 29 janvier 1882 et du 1er mai au 31 décembre 1882 Au mois de juillet 1885, on le désigna pour exercer les fonctions d'adjudant-major à son régiment. C'est au titre du 2e de tirailleurs algériens qu'il reçut, à Oran, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, par décret du 24 juin 1886. Il était alors détaché dans cette ville, comme substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la division d'Oran.

Lorsqu'il fut promu au grade supérieur, M. d'Eu ne quitta pas l'Algérie, car on le nomma major du 2e régiment étranger (29 mars 1889). Au mois de mai 1892, il alla en Tunisie, à Sousse, prendre le commandement d'un bataillon du 4e régiment de tirailleurs algériens (décision ministérielle du 9 avril 1892). Il resta dans cette ville de la Tunisie jusqu'au 4 juillet 1896. La veille il avait été nommé lieutenant-colonel au 1er régiment de tirailleurs algériens, à Blidah. C'est là qu'on lui donna la rosette d'officier de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1898 (décret du 11 juillet). Il comptait 30 années de services, pendant lesquelles il était resté 21 ans en Algérie et 4 ans en Tunisie.

M. d'Eu a été nommé colonel le 22 mai 1900 et affecté au 59e régiment d'infanterie. Il est titulaire de la médaille coloniale « agrafe Algérie ».

Cet avancement de notre compatriote est justifié par sa brillante expédition d'In-Ghar.

***

M. Laurette, chef du génie à Givet, vient d'être nommé à Commercy, en remplacement de M. Gengembre, chef de bataillon, nommé à Bizerte.

***

Mouvement judiciaire. — M. Drouart, substitut du procureur

de la République au tribunal de première instance de la Seine, vient d'être nommé président du tribunal de première instance de Reims, en remplacement de M. Jalenques, nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris ;

M. Hu, procureur de la République à Châlons-sur-Marne, est nommé président du tribunal du même siège, en remplacement de M. Charles des Étangs, nommé juge au tribunal de première instance de la Seine ;

M. Fieffé, procureur de la République à Joigny, est nommé à Châlons-sur-Marne ;

M. Munsch, substitut du procureur de la République à Bar-sur-Aube, est nommé à Épernay, en remplacement de M. Thorel, nommé à Joigny;

M. Maestracci, attaché au cabinet du garde des Sceaux, est nommé substitut du procureur de la République à Bar-sur-Aube.

***

Jurys des Récompenses à l'Exposition. — Sont nommés membres des jurys des récompenses à l'Exposition universelle :

M. Alfred Macherez, sénateur. Sucres. Comités, Paris 1900, propriétaires des sucreries de Fismes, Braisne (Sucreries et produits de la confiserie) ;

M. Ch. Arnould. Vins de Champagne (maison Saint-Marceaux de Reims). Conseiller général de la Marne. Vice-président du syndicat du commerce des vins de Champagne. Comité d'admission, Paris 1900 (Produits viticoles) ;

M. Raoul Chandon de Briailles. Vins de Champagne (maison Moët et Chandon). Grand prix, Paris 1889. Président du Tribunal de commerce d'Épernay. Comités, Paris 1900 (Produits viticoles) ;

M. Paul Krug, président du syndicat du commerce des vins de Champagne. Comité d'installation, Paris 1900 (Produits viticoles) ;

M. Jules Poullot. Filature et tissage de laine (maison Poullot et fils). Médaille d'or, Paris, 1889. Comités d'admission. Paris 1900. Président de la Chambre de commerce de Reims (Membre suppléant à la section : Fils et tissus de laine).

***

Mariages. — Le mariage de Mlle Louise Hourblin et de M. Pierre Leroy-Beaulieu, fils du membre de l'Institut, a été célébré à Reims, le 18 avril, en l'église de Notre-Dame.

La jeune épouse est fille de M. Alfred Hourblin, le fabricant bien connu à Reims.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. le Dr Déhu, de Paris, son oncle maternel, et M. Charles-Albert Hourblin, son cousin paternel ; pour l'époux : M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de

l'Institut, son oncle paternel, et M. Léopold-Émile Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, son oncle maternel par alliance.

***

Le 25 avril a eu lieu, à Avize (Marne), le mariage de Mlle Véron, de cette ville, avec M. Schub, du Hâvre.

***

Le 22 mai a été célébré à Charleville le mariage de Mlle Maria Lejeune, fille de M. Émile Lejeune, président du tribunal civil de Charleville, avec M. René Piroux, juge d'instruction à Mirecourt, ancien juge au tribunal de Charleville.

***

Le 26 mai a été célébré à Vrigne-aux-Bois (Ardennes), le mariage de Mlle Marie Évrain, fille du baron Paul Évrain, de Vrigne-aux-Bois, avec M. Maurice de Panafieu, ingénieur des arts et manufactures, fils de M. de Panafieu, ancien conseiller d'État, directeur au ministère de la Guerre, officier de la Légion d'honneur.

***

Le 31 mai a été célébré à Épernay le mariage de M. Pierre Deullin, fils de M. et Mme Paul Deullin, négociant en vins de Champagne, avec Mlle Louise Encausse, fille du docteur Louis Encausse, et de Mme Louis Encausse, de Paris.

MÉLANGES

A Orléans. — M. G. Hanotaux, de l'Académie française, a présidé, le 7 mai, jour anniversaire de la fête de Jeanne d'Arc, à Orléans, la séance solennelle du concours quinquennal de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. Il a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

J'aime votre belle et simple devise : *Custodes antiquitatis*. Vous avez, à Orléans, de si belles antiquités à conserver !

Vous êtes la fleur et le cœur de la France. La Loire coule aux pieds de votre colline. La Loire sépare le Nord et le Midi, ou, plutôt, elle les unit. Elle est le lien souple et flexible qui, coulant nonchalamment des montagnes vers vos plaines fertiles, les entoure de sa boucle gracieuse, se tend vers Paris, se replie en une courbe immense, s'attarde parmi les vergers de la Touraine et les jardins de l'Anjou, mire, en ses eaux paresseuses, leurs ciels délicats et ne les abandonne enfin qu'à regret pour aller se perdre en la mer Océane.

Vous êtes le cœur de la France. L'effort suprême se fait toujours ici. Quand il fallut résister à la conquête romaine, c'est dans le mystère de vos forêts, c'est au *Genabum* des Carnutes que les Druides se réunirent au bord de la source sacrée et tinrent le conseil qui décida la grande guerre gauloise dont Vercingétorix fut l'âme et le chef. Plus tard, Attila vint jusque sous vos murs. Il assiégea Orléans ; mais votre évêque saint Aignan l'arrêta, selon la prédiction de sainte Geneviève. Il dut lever le siège et commencer cette retraite qui le mena périr aux champs catalauniques. De cette même guerre est issue la forte lignée des Robert et des Eudes qui, au siège de Paris, brisèrent l'invasion des Normands et gagnèrent la couronne pour avoir bien fait leur métier de soldats.

Au cours de la guerre de Cent ans, Bedford étant maître de Paris, et le fils des rois de France n'étant plus que roi de Bourges, quand Orléans fut assiégé, on sentit à un universel frisson que c'était l'heure décisive et que le sort de la France était en suspens. Tous les yeux étaient fixés sur vous ; les larmes avec les prières coulaient pour vous. L'âme nationale, tendue à se rompre, suscita l'autre vierge. Entre toutes, votre cité eut l'insigne honneur d'évoquer l'héroïne. Jeanne part ; elle vient, s'obstinant dans cette réponse « qu'elle était envoyée du Ciel pour faire lever le siège d'Orléans ». Quelle entrevue que celle qu'elle eut, dans vos murs, avec Dunois, qui, déjà, avait introduit un premier secours ! Il avait douté comme tant d'autres. Et, comme elle entrait par la porte de Bourgogne, au milieu de l'acclamation populaire, elle le reconnut dans le cortège, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu. Elle alla vers lui : « C'est vous, lui dit-elle, qui avez ordonné que nous vinssions par la Sologne, non par la Beauce ? » — « C'était le conseil des plus sages capitaines, répondit le bâtard d'Orléans ». — « Le conseil de Messire est encore meilleur que le vôtre. Nous n'aurions rencontré qu'un faible détachement que nous aurions pris avec le convoi qu'il escortait. Vous avez cru me décevoir et vous vous êtes déçu vous-même.

Sachez donc, gentil comte, que je vous amène le meilleur secours que jamais capitaine ait reçu : le secours du Roi des Cieux, lequel, à la requête de Charlemagne et de saint Louis, a eu pitié d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le corps du duc et sa ville ». Elle raisonnait comme un capitaine et son inspiration était soutenue par un clair bon sens. En quinze mois sa mission fut terminée et sa destinée s'acheva ensuite, comme elle devait finir, par une mort jeune et magnifique.

Peuple reconnaissant ! vous commémorez, tous les ans, depuis quatre cent soixante-dix ans, la journée de votre délivrance. Peuple fidèle ! vous oubliez vos joies pour vous contrister de sa mort. Peuple pieux ! les générations qui naissent ici se transmettent le pli de la gratitude. Ce soir, 7 mai, comme tous les autres 7 mai, vous célébrerez la date de son entrée parmi vous. Vous oublierez vos querelles d'un jour. Vous redeviendrez les mêmes Français que vous étiez il y a quatre siècles et vous montrerez, en ce sentiment unique, fidèlement transmis, la permanence de l'âme commune qui, depuis cette date ancienne, a fait naître et durer, en France, la Patrie. Orléans est comme vous, Messieurs, la sûre gardienne de ses antiquités.

En 1815, une autre invasion pousse encore son flot jusqu'ici. Après Waterloo, Davout réunit à Orléans les débris de l'armée française. Il établit son quartier général à la Source. Le Val et la Loire le séparaient de la ville occupée par les Prussiens de Blücher. Rangées sur les deux bords, les deux armées se mesuraient du regard. Le soleil de juillet emplissait la vallée ; les courages étaient ardents. Et le général en chef, prince d'Eckmühl, vainqueur d'Auerstædt, l'organisateur que Napoléon avait choisi pour être son ministre de la Guerre, au retour de l'île d'Elbe, Davout, le sage Davout, réfléchissait sur la résolution à prendre dans cette conjoncture tragique. Son état-major, ses officiers, l'armée entière avaient les yeux fixés sur lui et attendaient de lui la décision suprême, soit la continuation de la lutte, soit la soumission au roi Louis XVIII. Naturellement taciturne, il se repliait sur lui-même et interrogeait en sa conscience le devoir et l'honneur. Il avait, autour de lui, 80,000 hommes restant de ces vieilles bandes que l'Empereur avait menées à travers le monde. Grognards ou conscrits, c'étaient des figures farouches ; on les appela les brigands de la Loire. Ils voulaient se battre encore Au bruit de la défaite, du fond des provinces, étaient accourus vers l'armée, vers le général, vers le drapeau, tous ceux qui, en France, depuis vingt ans, avaient senti l'odeur de la poudre. Même les chefs royalistes de la Vendée, Sapineaud et La Rochejaquelein, avaient offert leur épée contre l'étranger. C'était, au château de la Source, sous les frais ombrages du parc, une étrange cohue d'uniformes délibérants. On dit qu'en raison de la chaleur excessive et de la foule, Davout s'était établi sur le balcon de pierre à la rampe forgée, qui, par-dessus la Loire, découvre Orléans inscrit sur sa colline. C'est donc là que se décidait le destin de la France.

Enfin Davout prit son parti. Il rédigea, au nom de l'armée, la fameuse adresse « au Roi » : « ... Sire, depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée française ne compte, dans ses rangs, que des citoyens. Elle est entièrement liée à la nation. Elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français..... » L'ayant écrite, il vint sur le balcon. A ses pieds s'était massée la foule des chefs vieillis dans les guerres, les généraux et les officiers accourus du fond de leurs retraites, les moustaches blanches et les jambes de bois. L'armée occupait le parc et la plaine. Davout lut son projet aux chefs et il déclara qu'il ne l'enverrait que si tous, tous étaient d'accord, et si tous signaient.

Alors, une formidable clameur s'éleva. Des protestations véhémentes, des cris, des appels, des injures, un tumulte indescriptible emplirent la vallée. La fierté des vainqueurs du monde se débattait en une terrible agonie. L'âme invaincue des soldats râlait avec fureur. On dit même qu'un des plus ardents, un vieillard, un général, se rua sur Davout et que les épées sortirent du fourreau. A la fin, les résistances fléchirent, les courages tombèrent. On brisa les épées. On signa. Mais le chef responsable, Davout, emporta dans son cœur la blessure de ces cruels moments, et son front grave ne s'éclaira plus jamais.

Vos pères virent ces événements. Vous en avez vu d'aussi poignants. Coulmiers, Patay, Beaune-la-Rolande furent la parure sanglante de la dernière guerre. Une lueur de fierté et de joie se glissa alors parmi les sombres jours. Un instant, on eût dit que la fortune hésitait. Prise et reprise, Orléans connut les alternatives de l'espoir et de l'abattement. Sa perte décida du sort de la seconde campagne. L'armée de la Loire commença sous vos murs la carrière de sacrifice et de dévouement qu'elle parcourut si noblement, jusqu'au bout, pour la patrie.

Tels sont, Messieurs, les grands spectacles qui se sont déroulés sur ces bords. Telles sont les grandes leçons que l'histoire recueille parmi vous. Fils d'un tel passé, vous avez, pour le passé, un culte fidèle. L'histoire veille autour de vous et vous réveille dès l'aube. Vous travaillez à ne pas laisser se briser le lien de la tradition. C'est elle qui, à travers le temps, comme votre Loire à travers l'espace, assure la forte et souple unité du pays.

Cependant, la paix règne. Les heures calmes reparaissent. Elles conviennent à vos horizons délicats, à votre activité fertile, à vos mœurs douces et humaines. La piquante causticité que vous attribue le proverbe est aiguisée, mais polie, par la longue habitude de la société et par cette culture ancienne que nos pères appelaient d'un si joli mot : « courtoisie. »

De tous temps, les lettres ont été, chez vous, en grand honneur. Au XVIe siècle, vous passiez pour les maîtres de la langue française. On disait l' « orléanisme » comme, en Grèce, l' « atticisme ». Tous les voyageurs sont mes témoins. Ils célèbrent la richesse de vos campagnes, l'océan infini de vos moissons, le luxe de vos maisons tendues de nattes ; ils ne tarissent pas sur la grâce des Orléanaises. On répétait à l'envi le mot de Charles-Quint : « En France, j'ai vu un jardin, la Touraine ; une ville, Orléans ; et un monde, Paris. »

Aussi, de toutes parts, les étrangers venaient séjourner et s'instruire parmi vous. Vos professeurs étaient illustres. Ces murs parlent, Messieurs. Baissons la voix pour les écouter. Que de choses ils nous apprendraient ! Dans cette même salle où vous tenez vos séances, sous ces fines voûtes fleuries, Pierre de l'Étoile et Dumoulin ont enseigné. Calvin et Théodore de Bèze se sont assis côte à côte, étudiants graves, retournant déjà en eux-mêmes le problème de conscience qui allait dominer leur vie. Chambord est là tout près. L'air de la Cour soufflait jusqu'ici ; et votre Loire a résonné des premiers et délicieux accents de la Renaissance française.

Le long de ses bords, d'ici jusqu'à Nantes, il n'est pas un coteau ni un pli de terrain qui ne cache, parmi la verdure et les fleurs, quelque monument exquis du culte que cette terre a toujours eu pour la Beauté.

Ah ! Messieurs, gardez précieusement, parmi vous, cet autre héritage. Soyez, dans nos âges tumultueux, les dévots des formes belles, des pensers choisis et du doux parler des aïeux. Que la France soit imposante par

sa grandeur, mais qu'elle soit toujours séduisante par ses grâces. Ce sont là ses véritables et durables conquêtes, celles qu'elle fait sur l'esprit humain par le flot constant des grandes découvertes et des grandes œuvres qu'elle épanche sur le monde. C'est l'autre leçon que vous donne aussi cette antiquité dont vous vous proclamez les gardiens.

Écoutez le grand orateur romain qui, tout haletant des luttes qu'il avait soutenues pour la République et, si je puis dire, tout fumant encore de l'action, écarté, déçu, menacé, tourmenté des grands malheurs qu'il prévoyait pour la patrie et pour la liberté, trouvait dans les lettres une consolation et un réconfort :

« Je l'avoue, disait-il, je me donne à l'étude avec passion. Il n'y aurait de honte que si on n'en pouvait tirer nul profit pour le bien public. Mais, moi, tout au contraire, au milieu de la vie la plus agitée, je ne l'ai jamais totalement délaissée ; ni les affaires, ni le repos, ni le plaisir, ni même le sommeil ne m'en ont complètement détourné. Et si ce n'était les lettres, qui donc m'aurait appris qu'il n'y a rien, dans la vie, qui mérite d'être recherché si ce n'est l'honneur et la gloire ? Qui donc m'aurait poussé, par les exemples de l'antiquité, à consacrer tout ce que j'avais de force aux intérêts du pays, à me jeter dans de si redoutables conflits, à soutenir le fardeau de pareilles responsabilités, à m'offrir aux attaques quotidiennes de si injustes adversaires ? Mais les livres anciens sont pleins de beaux exemples ; ils reproduisent les paroles des sages ; ils nous remettent l'âme par ces histoires admirables qui seraient restées ensevelies dans les ténèbres si l'éclat des lettres ne les avait illuminées. »

Croyons, Messieurs, avec Cicéron, à cette haute et noble mission des lettres. Elles achèvent l'action, si je puis dire, en la faisant pénétrer dans l'esprit des hommes. Elles incitent les générations futures et les enveloppent, dès leur naissance, d'une atmosphère où respire l'âme des aïeux. Sans elles, tout le travail des siècles serait perdu et l'œuvre humaine serait un perpétuel recommencement.

Mais, surtout, elles entretiennent, comme un feu toujours flambant sur l'horizon des grands peuples, l'aspiration vers la gloire. Voilà le noble excitant des courages et des sacrifices. C'est par là que le monde est sans cesse tenu en haleine. Si l'amour de la gloire s'éteignait, si les muses se taisaient, comme la terre deviendrait, soudain, froide et triste ! Dans son perpétuel mouvement de la pensée à l'action, de l'énergie à la douceur, de la nature à l'art, le génie humain s'élève et s'ennoblit sans cesse. Soulevé par l'amour du vrai et du beau, il tend les bras vers le ciel et, s'il pouvait jamais atteindre au voile qui cache la face mystérieuse du monde, c'est dans cet élan passionné qu'il parviendrait peut-être à l'entr'ouvrir :

> Muses, vous savez tout, vous, Déesses, et nous,
> Mortels, ne savons rien qui ne vienne de vous.

Aussi, Messieurs, sur cette terre heureuse que vous habitez, les deux activités et les deux gloires se sont toujours rencontrées. Votre ville a donné à l'histoire ses pages les plus nobles et les plus touchantes, et le parfum des lettres embaume vos collines. Vous avez, dans cette Académie, la mission particulière, la mission volontaire, d'entretenir l'une et l'autre flamme. Vous racontez les faits du passé et vous les célébrez. Vous honorez les lettres et vous ajoutez, sans cesse, vos œuvres à leur patrimoine.

Nos villes de province ont, à ce point de vue, un mandat spécial. C'est parmi leur grave et tranquille existence que naissent et s'accroissent les sources limpides qui alimentent sans cesse le flot de la pensée française.

Paris est votre perpétuel tributaire. Sa soif immense se satisfait par vous. Il vous prend vos fils : il ne vous les rend qu'après en avoir tiré tout ce que la grandeur de la France exige de chacun d'eux. Souvent, ils vous reviennent las, épuisés, brisés. Qu'importe ? puisque nos provinces, mères fécondes, en portent toujours de nouveaux dans leurs flancs.

La vie particulière est un incident si court qu'il ne compte vraiment que dans la mesure où elle sert au bien commun : les grandes vies sont celles qui se prolongent dans la mémoire des hommes. Votre Jeanne mourut à dix-neuf ans. Et pourtant, elle est parmi nous. Elle est là, simple et naïve. Ses ennemis eux-mêmes n'ont pas épuisé le regret de sa mort. Elle dure, pour eux comme pour nous, inoubliable et ineffaçable. Et quand, ce soir, la fête traditionnelle va commencer, quand la fanfare d'artillerie éclatera au haut de la Tour de Ville, quand la cloche du beffroi sonnera de quart d'heure en quart d'heure, de midi jusqu'à huit heures du soir, quand à huit heures, heure à laquelle la Pucelle entra dans Orléans, une salve d'artillerie sera tirée sur l'emplacement du fort, quand les cloches des paroisses sonneront à la volée, quand l'évêque d'Orléans, ayant près de lui les bannières de saint Michel, de saint Euverte, de saint Aignan, de sainte Catherine et de sainte Marguerite déployées, recevra, selon le rite, sur le parvis de la basilique illuminée, l'étendard de Jeanne d'Arc apporté par le maire, quand la procession se déroulera parmi vos rues et qu'une allégresse générale les emplira comme au jour de la délivrance, alors, ne nous laisserons-nous pas tous emporter au souffle joyeux qui haussera les cœurs jusqu'à la belle et grave figure de la vaillante fille, à jamais vivante, qui vécut assez et mourut assez jeune pour représenter éternellement l'âme de la France ?

Gabriel HANOTAUX.

* * *

LES GRANDS VINS DE CHAMPAGNE A PARIS. — L'Exposition du Syndicat des vins de Champagne est terminée, dit le *Vigneron Champenois* :

Cette exposition a réuni 31 adhérents qui ont fait une exposition collective d'où l'esprit de concurrence a été banni ; chacun des adhérents y est au même titre, et une Commission d'organisation a réglé toute chose de façon à éloigner tout esprit de partialité. Tout est uniforme dans la présentation des grands vins offerts chaque jour à la dégustation. Les étiquettes et les cravates, qui sont d'un très bon goût, portent « Syndicat du Commerce des Vins de Champagne », la collerette : « Exposition universelle de 1900 », avec la mention « sec », « demi sec » ou « extra sec ».

Chaque jour on déguste un vin d'une maison différente, et comme il y a 31 adhérents, le tour de chacun d'eux, tiré au sort, revient une fois tous les mois. De cette façon chaque maison connaissant à l'avance ses jours de dégustation, peut les faire connaître à ses amis et clients ; c'est ainsi qu'hier nous avons pu savoir, par hasard, que le champagne de la maison de Montebello, de Mareuil-sur-Ay, serait dégusté les mardi 15 mai, vendredi 22 juin, lundi 30 juillet, mercredi 5 septembre, jeudi 11 octobre et dimanche 4 novembre ; celui de la maison de Cazanove, d'Avize, les 22 avril, 26 mai, 24 juin, 3 juillet, 9 août, 15 septembre et 22 octobre, etc.

Le coût de la flûte de Champagne au Syndicat des Vins de Champagne est d'un franc.

L'ensemble de cette exposition paraît quelque peu, au premier coup d'œil, être le prolongement d'une exposition particulière voisine qui n'est pas encore terminée et qui sera très importante; mais cela n'empêche pas que l'exposition de notre Syndicat marquera comme une des beautés du genre dans la grande manifestation de 1900, et mérite le titre de « Palais du Champagne » qu'il a choisi.

Nous donnons ci-dessous une description qui a paru tout récemment dans un recueil sur les produits alimentaires :

L'exposition du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne est installée dans l'ancienne galerie des machines, dans la partie située contre l'avenue de La Bourdonnais et consacrée à l'Alimentation.

Le Syndicat a élevé là, avec la collaboration de MM. Bègue et Kalas, architectes à Reims, dans un des angles de cet immense hall, contre la salle des fêtes, un magnifique palais dans le style Louis XV, tel que l'avaient rêvé, dans leurs estampes, Watteau, Fragonard et Meissonier.

Au rez-de-chaussée, sous une profonde voussure, on pénètre dans une cave crayère dont nous parlerons plus tard ; au premier, s'ouvre, sous forme de loggia, une grande baie de 10 mètres de diamètre, au travers de laquelle on aperçoit les panneaux treillagés d'un salon d'honneur. Au point où l'arcade s'appuie sur le balcon, elle se transforme en un piédestal qui porte le groupe des *Vignerons champenois à la vendange,* tandis qu'au fronton de l'édifice se développe une colossale *Apothéose de la bouteille de Champagne.*

Ces deux derniers groupes sont dûs à la collaboration du statuaire Peynot, qui n'a jamais été mieux inspiré.

L'ensemble de ce palais couvre 400 mètres carrés ; ses façades se développent sur plus de 80 mètres ; les parties latérales sont décorées dans le même goût que la façade principale, mais avec plus de sobriété ; elles sont couronnées par des mâts entre lesquels courent des pampres joyeux.

En pénétrant par l'arcade inférieure, nous sommes d'abord dans une cave telle qu'on en rencontre seulement en Champagne. C'est une crayère, c'est-à-dire l'un de ces anciens puits d'extraction de la craie avec laquelle on bâtissait autrefois murs et maisons dans le pays ; le commerce champenois a déblayé ces catacombes et les a appropriées à ses besoins ; elles sont encore fort pittoresques et le visiteur aura plaisir à faire connaissance avec cette curiosité de la contrée rémoise.

Dans cette crayère est établi un buffet de dégustation où, chaque jour, le Syndicat présente au public les vins d'une des mai-

sons exposantes. Ce ne sera pas une des moindres attractions pour la généralité des visiteurs que cette facilité qu'on trouvera là de faire la connaissance des marques célèbres de la Champagne ; les vins sont servis par une domesticité de choix sous les trois formes chères aux amateurs des différents pays : très secs ou goût anglais, sec ou goût américain, demi-sec ou goût français ; inutile d'ajouter que chaque maison a expédié de ses caves ce qu'elle avait de mieux dans ces trois types.

Le visiteur passe dans une cave voûtée où tout d'abord on lui présente la réduction au dixième d'une cave de Champagne ; il peut ainsi se rendre compte de l'importance des manutentions nécessaires pour la préparation du vin mousseux. Près de lui, des ouvriers exécutent les dernières opérations que subit la bouteille avant que le vin n'arrive au point que l'on connaît.

C'est d'abord le remuage qui agglomère sur le bouchon le dépôt né dans la bouteille lors de la prise de mousse ; puis le dégorgement avec l'aide du froid, par lequel on expulse ce dépôt ; le dosage vient ensuite, qui donne au vin le degré de douceur qu'exige le goût du public suivant les pays. Le bouchage succède et on termine par la pose du muselet qui fixe le bouchon et l'empêche de s'échapper sous la pression intérieure du gaz.

Le visiteur quitte cette cave qu'enveloppe une atmosphère de mystère pour entrer dans un cellier où, tous les jours, trois mille bouteilles sont habillées, c'est-à-dire étiquetées, revêtues de la feuille d'étain ou de la capsule, et ensuite emballées dans les caisses et paniers qui doivent les emporter. Au mur sont suspendus les graphiques qui donnent d'une façon claire et curieuse tout à la fois, les chiffres de la production du vignoble champenois, du stock en cave et de l'expédition des vins mousseux de Champagne dans les cinquante dernières années. Le tableau qui, sous la forme de bouteilles colossales comparées à Notre-Dame et à la tour de 300 mètres, lui montre l'importance de ce commerce, frappera son imagination ; le chiffre fantastique de 29 millions de bouteilles expédiées annuellement, la vue du maniement en masse de ces bouteilles revêtant leur dernière et somptueuse parure, tout cela est de nature à donner à sa lèvre un pli souriant, et le courage lui viendra qui lui permettra d'entreprendre l'ascension du premier étage où l'attendent d'autres merveilles.

Un large escalier l'y conduit qui débouche dans un vestibule décoré, par MM. Riom et Pollaud, d'une large frise, gaie théorie de gracieuses filles rappelant les nations chez lesquelles la Champagne exporte principalement ses produits. Là est l'entrée du salon d'honneur et de repos, où à côté d'un buffet de dégustation, se trouve un meuble portant les spécimens des produits des trente-et-un exposants, et des sièges mis obligeamment à la disposition des visiteurs.

On aura plaisir à lire, soit sur les panneaux du salon, soit sur

les plateaux d'argent ciselé qui portent les bouteilles masquées d'or, d'argent ou de vives couleurs, les noms de ces marques aujourd'hui connues sur toutes les latitudes et propageant au dehors notre belle gaieté et notre bon renom ; on se rappellera, à la gloire de nos compatriotes, que c'est avec la petite grappe de raisin cultivée péniblement sous un ciel déjà septentrional, qu'est fait le premier vin du monde, et on s'éprendra d'une belle admiration pour le groupe plein d'activité courageuse des « Vignerons champenois » que le Syndicat nous a placé là comme un symbole.

Dans ce salon, décoré en style Louis XV et couvert d'une coupole en treillage du plus heureux effet, on a une vue prestigieuse sur l'ensemble de l'exposition dans cette partie du palais.

A gauche du salon d'honneur s'ouvre une galerie réservée à la viticulture où se déroule le diorama d'un des vignobles les plus typiques de la Champagne à l'époque de la vendange, œuvre du peintre Deconchy ; on voit ensuite la reproduction au dixième d'un pressoir de négociant, lors de l'amenée, de la pesée et du pressage des raisins, et, dans une longue vitrine, un exposé de la culture de la vigne depuis la taille du printemps jusqu'à la cueillette. En face de cette vitrine, une carte en relief du vignoble champenois au 20,000e, avec, à droite et à gauche, les détails du cep de vigne spécial à la contrée et à la manière de le diriger. Tout autour de cette salle court une frise où, sous une forme synthétique, passent les différents profils des vignobles et les noms des crus les plus célèbres.

Avant de sortir de l'exposition du Syndicat, le public a encore à examiner la galerie dite des industries accessoires, celle où la puissante association a montré les principales industries qui tirent leur existence du commerce des vins de Champagne.

Tout d'abord la *verrerie en bouteilles champenoises*, représentée par une reproduction au dixième d'un four à bassin, colossal creuset qui peut produire plusieurs millions de bouteilles par an ; puis le *bouchon*, dont la Champagne, chaque année, importe d'Espagne quatre-vingt millions ; ensuite le *sucre candi de canne*, employé pour la prise de mousse et le dosage des vins, et enfin les industries qui fabriquent le nécessaire pour l'habillage, c'est-à-dire : l'*étiquette*, la *feuille d'étain*, le *fil de fer*, etc.

Avant de dire adieu à ce palais, le visiteur jettera un coup d'œil sur les machines ingénieuses employées dans le travail et sur la vitrine où on a rassemblé les objets que nos pères avaient créés pour le champagne : la verrière, le seau à rafraîchir, la flûte et la bouteille au col effilé ; les plus vieux de ces objets datent d'un siècle et demi et nous paraissent déjà antiques ; il admirera les quelques notes d'art éparses dans les frises de cette salle, et son dernier regard sera pour le bronze à cire perdue de la « Vigne », dernière et superbe œuvre d'Etcheto, terminée par Dampt, bijou sorti pour la première fois de la collection d'un amateur rémois ;

ces dernières impressions diminueront pour lui la fatigue de la visite et fixeront son souvenir.

En résumé, le Syndicat du Commerce des Vins de Champagne a voulu faire voir au public toute l'importance que présente cette branche de notre production nationale, et il a mis à sa démonstration un cadre digne de lui et de la réputation centenaire de ses vieilles marques.

Voici le nom des maisons qui figurent au Palais du Champagne :

MM. de Ayala ; Deutz et Geldermann ; Duminy et Cie ; J. Bollinger, d'Ay.

MM. Billecart père et fils ; Bouché fils et Cie ; de Montebello et Cie, de Mareuil-sur-Ay.

MM. Werlé et Cie ; de la Morinerie ; Delbeck et Cie ; veuve Binet fils et Cie ; Charles Farre ; Charles Heidsieck, Heidsieck et Cie, G. Walbaum, Luling, Goulden et Cie, successeurs ; Ernest Irroy, Blondeau, Berque et Cie, successeurs ; Krug et Cie ; Lanson père et fils, Jules Mumm, de Mumm, Henriot et Cie, successeurs ; G.-H. Mumm et Cie ; Veuve Pommery fils et Cie ; Louis Rœderer, L. Olry-Rœderer, successeurs ; de Saint-Marceaux. Ch. Arnould, successeur ; George Goulet et Cie ; Ruinart père et fils ; Kunkelmann et Cie, de Reims.

MM. Gabriel Perrier et Cie, de Châlons-sur-Marne.

MM. Giessler et Cie ; de Cazanove ; Lécureux et Cie, d'Avize.

MM. Albert Chausson ; Pol Roger et Cie ; Wachter et Cie, d'Épernay.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

UN VILLAGE DE LA HAUTE-MARNE

VILLIERS-EN-LIEU

Par Saint-Eulien (Marne)

PENDANT LES INVASIONS DE 1814-1815

Voici une série de lettres bien curieuses que nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs.

Elles ont été écrites par le vénérable pasteur d'une commune de la Haute-Marne, pendant les années 1813, 1814 et 1815, au moment du déclin de la gloire militaire de la France. Décédé en 1817, à Villiers-en-Lieu, sa mémoire y est encore vivante.

Ce sont des pages vécues pendant les heures d'angoisse de l'invasion que M. l'abbé Sourdat écrivit de sa cure de Villiers-en-Lieu à la famille Soullié, de Reims.

Ce prêtre avait trouvé, pendant la Terreur, un refuge chez M. Nicolas-Clair Soullié, ancien greffier du bailliage de Châlons, et plus tard greffier du tribunal de ce même district. Il n'oublia jamais cette dette de cœur, et, le calme revenu après la tempête révolutionnaire, il en témoigna sa vive reconnaissance à ses bienfaiteurs en commençant les études de Pierre-Marie Soullié, et de son frère Désiré, les deux fils de son hôte.

Après que ses élèves furent rentrés dans leur famille, le précepteur et les parents entretinrent une correspondance suivie.

C'est de ce recueil de lettres que les héritiers de leurs destinataires ont bien voulu extraire pour nos lecteurs les pages que nous publions. Elles rappel-

lent les angoisses et les terreurs des populations rurales pendant les deux invasions de 1814 et 1815, dont le département de la Haute-Marne souffrit cruellement.

Nous n'avons rien retranché ni ajouté à cette correspondance : le style est le même, avec certaines incorrections qui sont comme le cachet de la sincérité ; nous l'avons éclairci par quelques notes absolument indispensables pour l'intelligence des événements et particulièrement pour 1814.

PREMIÈRE PARTIE

1813-1814

I

22 décembre 1813.

Combien d'événements depuis que j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec vous !... Dans huit départements, dans le nombre desquels le nôtre est compris, on a enrôlé pour la garde nationale grand nombre de jeunes hommes mariés, sans enfants et même avec enfants. Il en est plusieurs dans cette commune de l'un et l'autre cas qui sont déjà sur les bords du Rhin. Notre fameux ménétrier, Rollin, ne fait plus retentir nos échos des sons mélodieux de son violon. Toutes nos jeunes filles sont dans la tristesse. Ah ! que j'ai craint pour vous ! car on n'avait plus d'égard à la réforme. Combien de fois je me suis informé s'il en était de même dans le département de la Marne ? On me rassure, toutes mes inquiétudes à cet égard ont cessé. Mais les Cosaques, ces sauvages du Dniéper, ces Arabes du Nord ? Ah ! qu'ils nous ont effrayés ! Après les désastres de nos armées [1], on croyait les voir arriver par pelotons, nous piller, nous brûler, nous massacrer.

Dans votre grande ville, vous êtes préservés de cette frayeur, tandis que nous autres pauvres villageois n'ayant plus que des femmes pour nous garder, nous nous trouverions très heureux d'en être quittes pour nos poules et nos jambons. Au lieu de Cosaques, il nous est venu une légion

1. 29 novembre, à Arnheim ; abandon d'Utrecht par Molitor (1er décembre) ; évacuation de Breda, par Ambert (8 décembre) ; évacuation de Wilhelmstadt, par Legrand ; capitulation de Lorcet à Gertruydenberg (9 décembre) ; les Français rejetés de la Meuse que les alliés franchissent ; échec de Lefebvre-Desnoëttes devant Breda (20-21 décembre) ; tel était le bilan des débuts de cette campagne au moment où cette lettre fut écrite.

de pauvres soldats malades, estropiés, excédés, épuisés de fatigues, rongés de vermine. Une légion, c'est trop dire pour Villiers-en-Lieu, elle est répartie dans toutes les communes du canton. L'hôpital civil de Saint-Dizier et la *Foudroyante* en sont remplis. Nous en avons douze pour notre part, divisés en deux petits hôpitaux, tout à côté de moi, l'un à droite, l'autre à gauche, dont je suis pour ainsi dire le directeur, le médecin en sous-œuvre et l'infirmier, le tout sans appointements. Deux sont déjà morts, malgré tous mes soins et ma vigilance. Nous serons heureux si ces pauvres jeunes gens ne nous laissent point la peste par reconnaissance. M. Cotel, son frère, jeune élève médecin, M. Formey, pharmacien, étaient ces jours derniers à toute extrémité pour avoir reçu sans précaution leurs vapeurs empoisonnées. Toute la famille de M. Voillemier était plongée dans la tristesse la plus profonde. Mme Cotel en était presque aussi malade que son mari. Deux hommes forts et robustes sont morts, seulement pour avoir aidé ces pauvres malheureux à descendre de voiture. On commence à avoir quelque lueur d'espérance sur le sort de M. Cotel. Ce serait une grande perte pour le pays; il s'est déjà attiré l'estime générale. Pardonnez-moi de vous faire un détail si lugubre. Tout se peint en noir à nos yeux. L'atmosphère physique et politique n'offre qu'un brouillard épais; l'espérance peut à peine le pénétrer. Je me hâte de quitter ce chaos ténébreux pour porter mes regards vers votre horizon . . . . . .

II

4 janvier 1814.

. . . . . .

Nous sommes ici dans de continuelles alarmes, craintes bien ou mal fondées de l'invasion des ennemis que l'on nous a dit s'être, mais faussement [1], avancés jusqu'à 6 lieues de Langres. On répète, en ce moment, les mêmes

1. Il s'agit ici du corps ennemi Giulay; il n'arriva à Vesoul, qui nous paraît être le point visé, que le 7 janvier, y fit séjour et se mit en route pour Langres le 9 janvier.

bruits, ou du moins à peu près. On s'agite, on tremble. La garde nationale s'organise Dieu veuille que nous en soyons quittes pour la peur ! Hier, on a évacué nos militaires malades. Au même instant, j'enterrais un de leurs infirmiers. Tous nos médecins sont malades. M. Cotel est convalescent, ce qui console un peu la maison Voillemier.

. . . . . .

III

17 janvier 1814.

Nous nous trouvons dans des circonstances malheureuses. Je me hâte de vous en donner avis. Je viens de Saint-Dizier pour m'informer de ce qui se passe et rectifier tous les bruits populaires très effrayants qui circulent depuis plusieurs jours. Je viens d'acquérir la certitude que l'ennemi, après s'être emparé de Nancy [1], où il a été très bien reçu et où il s'est conduit d'une manière honnête et galante jusqu'à donner le bal aux dames de la ville, s'est avancé jusqu'à Toul [2] où il y a eu quelques escarmouches. On ne sait de quel côté est l'avantage, ce qui est certain, c'est que depuis huit jours, nous sommes encombrés de soldats de toutes armes, venant de ce côté-là, ayant l'air de fuir. Tous les dépôts, tous les caissons, les ateliers de Sampigny arrivent jour et nuit à Saint-Dizier. On avait établi un parc d'artillerie, il y a quatre jours, à Saint-Dizier. Le quartier général de l'Empereur devait s'y former ; tout est changé, tous ces débris d'armée vont entre Châlons et Épernay où se formera une armée de réserve dont les premières lignes s'étendront, dit-on, depuis Arzillières près de Vitry jusqu'à Reims. L'ennemi a paru

1. Nancy était tombé entre les mains de Sacken, commandant l'armée de Silésie, sans lutte, le 14 janvier, à la suite de l'évacuation de cette ville, par le maréchal Ney, malgré la proximité de Victor. Victor traversa également la ville ce même jour et se mit en retraite sur Toul.

2. Victor avait séjourné trois jours dans la place. Il y laissa 300 hommes. Toul capitula le 20 janvier devant le corps russe de Lieven.

devant Langres, il a été repoussé [1]. Ce petit avantage ne fera que retarder un peu les malheurs dont nous sommes menacés. Tous les jours nous recevons des soldats dans notre petit village. Le dépôt de dragons de Verdun est allé à Langres. Mon bon ami Désiré [2] en fait-il partie? C'est ce que je ne puis savoir. Il a passé à Saint-Dizier, ce dépôt. Hélas! que les jeunes gens d'aujourd'hui sont malheureux, et plus encore leurs pères et mères! L'ennemi est attendu de jour en jour à Bar-sur-Ornain. Nous l'aurons ici, selon la plus commune opinion, vendredi prochain. Quoiqu'on paraisse assez rassuré touchant le pillage, chacun s'empresse de cacher ce qu'il a de plus précieux. Je cache le bon vin que vous m'avez envoyé : vous ne le destiniez pas assurément pour les Cosaques et je serais bien fâché d'en boire une seule bouteille même avec leur principal chef. Ma pauvre Madeleine, qui s'imagine que vous avez encore plus à craindre que nous, ne cesse de m'exhorter de vous engager à venir vous réfugier chez nous. Si, en effet, vous étiez plus en risque, je vous prie et vous demande en grâce de regarder ma petite maison comme vous appartenant et vous prie d'en disposer comme de la vôtre, pour vous et pour tout ce qui vous appartient. On prétend que les ecclésiastiques sont respectés de ces Messieurs. Si c'est un asile sacre, envoyez chez moi Mlle Victoire et Mme Soullié la jeune. Disposez de moi, vous ne pourriez jamais me faire plus de plaisir. On s'attend qu'il se donnera sous peu une bataille dans les plaines de Châlons. Vous serez investi du côté des Ardennes et de la Flandre, vous serez donc au centre du théâtre de la guerre. Nous n'aurons à craindre ici que le retour des ennemis s'ils sont vaincus; mais les

1. Il s'agit probablement de la reconnaissance de Mortier, pendant la nuit du 13 au 14 janvier, sur Chatenay et Montaudon, à la suite de laquelle ces deux villages, occupés par des avant-postes ennemis, furent enlevés. Ce succès fut peu de choses puisque Mortier évacua Langres le 16 et se mit en retraite sur Chaumont. Langres fut occupé deux jours plus tard par de Giulay.

2. M. Désiré Soullié, qui s'engageait comme volontaire à 18 ans, depuis avocat à Reims et député de la Marne de 1848 à 1857, mort en 1868.

vainqueurs les poursuivront sans doute à outrance et ne leur laisseront pas le temps d'exercer leurs ravages. Voyez donc de votre côté ce qu'il y a de plus expédient. Tous les gens de marque de Nancy et environs arrivent en foule à Saint-Dizier, se dirigeant vers Paris. Je crois, au contraire, que nous sommes plus en sûreté du côté de nos bois où l'ennemi ne pénètrerait que difficilement. Je finis ce triste récit à dix heures du soir en vous embrassant tous de cœur et vous priant de me donner de vos nouvelles le plus tôt possible pour me tirer d'inquiétude à votre égard.

IV [1]

18 avril 1814.

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre datée du 31 janvier. J'avais répondu à celle que vous m'aviez adressée auparavant datée du 22. La poste d'ici chez vous ayant été alors interceptée, nous n'avons pu communiquer que par la pensée.

Oh ! combien de fois depuis cette époque j'ai pensé à vous et à toute votre respectable maison qui m'est aussi chère que si j'avais l'honneur d'en être membre ! Combien de choses se sont passées et combien de choses nous avons à nous dire, depuis la première apparition des Cosaques et leur fuite précipitée à l'approche de l'armée française dont je vous ai parlé dans ma dernière que vous recevrez probablement en même temps que je reçois la vôtre ! J'ai appris que Reims [2] avait été souvent pris et repris. Que

1. Entre cette lettre et la précédente, l'abbé Sourdat avait écrit à M. Soullié et lui racontait les événements qui s'accomplirent entre le 17 janvier 1814 et la date à laquelle il écrivait.

Son auteur renouvelle son récit dans la lettre V ; au point de vue des événements, elle doit être lue avant celle-ci.

2. Dès le 12 mars, l'Empereur, considérant Reims comme point de concentration possible des garnisons des places des Ardennes et de la Meuse, l'avait fait occuper par le général Corbineau auquel il donna 400 hommes de l'armée active pour renforcer la garde urbaine.

Le corps de Saint-Priest, alors devant Mézières, ayant été remplacé par de nouvelles troupes venues d'Allemagne, se dirigea sur

n'avez-vous pas souffert alors! Je tremblais chaque fois qu'on me racontait, quoique d'une manière vague et incertaine, ce qui s'y était passé. Nous sommes restés enfermés depuis trois mois, et la sphère de nos connaissances politiques ne s'étendait pas au-delà de Vitry et de Saint-Dizier; encore nos relations, même avec les plus proches villages du canton, se trouvaient-elles interrompues! En attendant que j'apprenne de vous ce qui s'est passé à votre égard, ce que je désire avec impatience, et même avec anxiété, je vais vous faire un récit succinct de ce qui s'est passé au mien. Il faudrait un volume entier pour le faire en détail. Nous ne sommes ni brûlés, ni égorgés, c'est ce qui nous restait à craindre jusqu'au moment inespéré où le gouvernement provisoire a pris les rênes de l'État en attendant l'arrivée de Louis XVIII.

Pillé jusqu'à trois fois, il ne me reste plus rien. J'ai tout perdu fors l'honneur et la vie, et une petite partie de mes effets que j'avais eu la prudence de cacher. Heureux, si, plus prudent encore et moins confiant, j'avais caché la totalité! Mais, ayant pris la résolution de rester dans ma maison et de garder fidèlement mon poste, je devais m'attendre à loger des officiers de l'un et de l'autre parti, et, par décence, ne point dépouiller trop notablement la maison de ce qui pouvait servir à les recevoir convenablement.

Reims où il entra le 12 mars, après une courte résistance de Corbineau. Dès que Napoléon eut connaissance de cette affaire, il rassembla 25,000 hommes, et, le 13 au matin, il joignait le corps de Marmont avec lequel il marcha sur Reims. Saint-Priest s'établit, dès la nouvelle de la marche de l'Empereur, sur les hauteurs de Tinqueux et de Sainte-Geneviève.

L'armée française arriva à quatre heures du soir devant les positions ennemies. Saint-Priest ne voulut pas engager l'action; il se replia en faisant contenir les Français par la cavalerie et six bataillons. Napoléon tourna l'ennemi et à une heure du matin, il entrait dans Reims. Il y prépara sa marche sur l'Aube après y avoir constitué des forces nécessaires. Par suite de circonstances trop longues à rapporter dans une note, Mortier était à Reims le 18, au soir. Le 19, Mortier quitta ce point, sur les instances de Marmont, pour se porter sur Fismes. Le soir même Wintzingerode reprenait possession de Reims. Napoléon blâma l'abandon de la ville.

Je reprends mon récit au départ des premiers Cosaques dont je n'ai eu à me plaindre qu'au sujet de la petite aventure dont je vous ai parlé.

L'armée française qui arrivait à Saint-Dizier était commandée par l'Empereur en personne [1]. Quel enthousiasme parmi les habitants de cette ville ! Les femmes du faubourg de la Noue portaient à l'envi l'une de l'autre des seaux de vin et autres rafraîchissements aux militaires haletants de la fatigue d'une marche précipitée. Une d'entre elles s'approchant de l'Empereur, lui disait en baisant son habit : « Ah ! vous voilà donc ! notre *chier ami !* Que je sommes heureux de vous voir ! Vous venez donc pour nous délivrer ! Vive l'Empereur ! » Ce que ses compagnes répétaient avec la foule des habitants ajoutait : « Vive aussi la fille d'Autriche ! » Ce compliment naïf a charmé l'Empereur qui s'en est entretenu toute la soirée. Mais, étant parti le lendemain se dirigeant sur Montiérender, Arcis-sur-Aube et Troyes, nous avons conçu les plus vives inquiétudes. En effet, deux jours après, les Russes et les Prussiens sont venus s'établir à Saint-Dizier [2], et n'ont cessé de nous accabler de leurs troupes nombreuses. L'Empereur est venu encore deux fois visiter Saint-Dizier, et chaque fois, il a doublé et triplé nos malheurs.

Pendant trois mois, le village de Villiers-en-Lieu, sans comprendre les réquisitions en toutes sortes de denrées, a logé et nourri au moins trente mille hommes et vingt-huit mille chevaux. Il ne reste plus ni foin ni avoine, presque plus de blé, très peu de bêtes à corne ; tout a été consommé, prodigué, pillé, détruit. Je ne vous parlerai point de mes divers logements, quelquefois passables, toujours dispendieux, qui avaient déjà épuisé une grande partie de mes petites provisions de ménage. Je me hâte d'arriver à ma mémorable époque des 25 [3] et 26 mars [4].

L'Empereur venait de passer une deuxième fois à Saint-Dizier pour filer encore du côté de Vassy et de Montiéren-

1. 23 mars.
2. C'était le corps de Wintzingerode.
3. Combat de Valcourt.
4. Combat de Saint-Dizier.

der. Il voulait, disait-on, tourner et surprendre Vitry que les ennemis avaient fortifié et où ils avaient une bonne garnison. Une nuée de Français affamés, tant de sa garde que d'autres corps, venaient de nous désoler. Ils nous disaient, en nous quittant, que nous allions voir les Cosaques, et en effet ils semblaient fuir devant eux. Car, à peine étaient-ils sortis du village, que 3,000 de ces derniers viennent s'y établir et exercer sur nous le pillage le plus affreux. Ce n'étaient plus les premiers Cosaques qui me prenaient si affectueusement la main en m'appelant *bonne camarade* et *brave pastour*. Tout en rentrant chez moi, l'on commence à me fouiller, l'on emporte tout mon argent que j'avais emprunté et que j'avais en ce moment dans ma poche dans l'intention de le cacher : une légion d'autres démons s'introduit par les portes et par les fenêtres : ma faïence est brisée, ma batterie de cuisine emportée, mes poules égorgées, mes paniers de mouches détruits, toutes mes provisions en beurre, lard et fruits deviennent en un clin d'œil leur propriété. On descend dans ma cave, tout ce qui me restait de vin, excepté celui que vous avez eu la bonté de m'envoyer, ficelé en fer, et que j'avais eu la précaution d'enterrer, est également emporté jusqu'à la lie, et pour le faire plus commodément, ils se sont emparés de presque toutes mes bouteilles. Pendant que les uns vident ma cave, les autres se répandent dans mes greniers, dans mes chambres, fouillent dans les armoires, enlèvent mon linge, prennent les draps de mes lits, couvertures, matelas, traversins, coupent les rideaux : ils enlèvent une partie de mes habits, tirent les papiers de mon secrétaire et les dispersent. Tout disparaît jusqu'aux peignes et rasoirs.

Madeleine avait le pain au four au moment de leur invasion ; ils enlèvent toute la cuite et ne m'en accordent pas le moindre petit morceau, de sorte que, sur le soir de cette triste journée, n'ayant pas encore mangé, j'étais réduit à souper d'une p tite galette cuite sous la cendre. Encore me fut-elle disputée par un Cosaque lorsqu'elle était encore en pâte. Madeleine a été aussi fouillée, mais moi, comme le maître de la maison, j'ai eu le privilège de l'être quatre fois. Comme j'ai tout vu et tout observé, je suis en état de

vous faire le beau détail, sans me tromper d'une syllabe. Cette spoliation a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à l'entrée de la nuit. Je n'ai pas été témoin de ce qui se passait chez M. Legrand, je sais seulement qu'il a eu les mêmes visites et qu'il porte de trente à quarante mille francs la perte qu'il a essuyée, y compris tous ses passages. Presque tous les habitants du village s'étaient réfugiés dans les bois ; mais la même scène de dévastation a eu lieu chez le peu de particuliers qui étaient restés. Un grand nombre avaient rempli l'église de leurs linges, habits et autres choses à leur usage. Les Cosaques foncent la porte et s'y introduisent. Une de leurs voitures était là pour recevoir les paquets. Averti à temps, je laisse ma maison en proie à mes spoliateurs et je cours chez M. Legrand invoquer la compassion d'un de leurs chefs qui était venu y loger. Ce chef était un de leurs colonels, ou plutôt un ange du ciel. Car je ne sais quel autre nom lui donner. Il court, il vole aussitôt à l'église et en chasse les brigands à coups de sabre, monte au clocher dont la porte était également enfoncée et brisée ; descendu, il fait sa prière avec une piété édifiante et ordonne qu'une sentinelle empêche d'y entrer.

Mais il n'est pas obéi sur-le-champ. Trois fois les pillards s'introduisent dans le temple, et chaque fois mon bon colonel, prévenu à temps, a la complaisance de venir lui-même les faire déguerpir, enfin, une sentinelle est posée avec responsabilité ; lui-même vient passer la nuit pour ma sûreté personnelle (car les brigands à qui j'avais plusieurs fois tenu tête, semblaient me menacer de quelqu'outrage plus sérieux) et pour la sûreté de l'église. Cet homme généreux à qui je n'avais absolument rien à offrir, a eu la complaisance de veiller pour moi toute la nuit, et a répondu à coups de plat de sabre à plusieurs visites nocturnes qui m'étaient rendues.

Ses propos édifiants, sa conduite envers moi ne sortiront jamais de ma mémoire. C'était pour moi une grande consolation de le voir et de l'entendre, et je goûte un doux plaisir de vous faire le récit. Il m'a dit qu'il n'était point Cosaque mais Hollandais. C'est un beau et grand jeune homme,

d'une figure agréable et distinguée : il parle notre langue très purement et avec facilité. Il a écrit mon nom sur ses tablettes ; je me reproche de ne pas lui avoir demandé le sien, mais sa figure et son bon naturel sont gravés dans mon cœur. Que Dieu le préserve de tout accident ! C'est le vœu que je lui ai exprimé en le quittant et en nous embrassant bien cordialement.

Ce jour-là même, 26 mars, à peine avait-il rejoint sa troupe à Saint-Dizier, nous entendons gronder le canon très près de nous. C'est que l'armée française, commandée par l'empereur Napoléon, était en embuscade sur les bords de la Marne à Valcourt, Moëslains et les côtes qui sont sur cette ligne. Là commence un combat d'abord assez opiniâtre. Les armées s'approchent de Villiers-en-Lieu. Nous devenons le théâtre de la guerre : toute la campagne, jusqu'à Saint-Dizier, est couverte de cavalerie et d'artillerie. Je quitte pour la première fois mon domicile et, suivi de toute la population du lieu, je vais à l'entrée de nos bois usagers contempler la bataille. En moins de trois heures, l'ennemi est mis complétement en déroute et fuit à travers les bois où j'étais retiré : bientôt rassuré par nos troupes victorieuses qui poursuivaient les fuyards, je viens me promener avec sécurité sur le champ de bataille. Plusieurs gardes d'honneur me crient en courant : « Eh ! bien, Monsieur le curé, n'avons-nous pas bien travaillé? [1]. »

Comme je venais d'entendre plus de deux cents coups de canon et, croyant que je ne pourrais rentrer chez moi qu'en marchant sur des cadavres, je m'écriai de toutes mes forces : « Je vous en fais compliment, Messieurs : Vive l'Empereur ! Vivent les braves Français ! » Mais bientôt je m'aperçois qu'on n'avait fait tant de tapage que pour effrayer mes Cosaques. En parcourant la plaine, au milieu d'une multitude de cavaliers qui allaient et venaient, l'esprit inquiet au sujet de mon brave colonel que je craignais de trouver parmi les morts, je ne vois qu'un pauvre misérable, étendu sur la poussière ; un peu plus loin, un cheval

1. Cette journée coûtait à l'ennemi 3,000 tués ou blessés, 1,000 prisonniers et 30 canons. Mais Wintzingerode conservait sa liaison avec la grande armée.

blessé et six tondus qu'on dépouillait, parmi lesquels je reconnais celui qui m'avait pris ma bourse, à qui je n'ai pu m'empêcher de dire : « Chacun à son tour, mon camarade ! » Hélas ! petite vengeance qui montre bien la faiblesse de l'homme. Enfin j'arrive au village clopin clopant, mes souliers en savates, car j'en avais caché les boucles qui m'avaient paru tenter la cupidité, je viens recevoir les ordres du général Berthier qui, m'ayant aperçu de loin, m'avait fait dire de venir près de lui. Il me charge de faire passer deux lettres pour faire venir un régiment de canonniers resté en station près de Doulevent. Tout fier d'être devenu un messager d'État, je vais remplir ma commission, et après avoir franchi les nombreux escadrons qui obstruaient le chemin de ma maison, je trouve en arrivant le général comte de Billy qui l'avait déjà pris pour son logement. Deux autres généraux s'installent, l'un chez M. Legrand, l'autre chez M. Bouzenot, tous les trois avec leur état-major. Villiers-en-Lieu devient un camp ; les jardins, les cours, les rues, ainsi que les maisons, sont occupés par des soldats de toutes armes. L'Empereur, qui s'était avancé jusqu'auprès du village, était retourné à Saint-Dizier. J'avais pour mon partage des gardes d'honneur et pour voisins les lanciers polonais, tous sous le commandement de mon général. Ceux-ci campaient dans le verger de M. Legrand qui est contigu à ma maison, où ils tenaient seize feux allumés, aux dépens de ma palissade et des bois de charpente de M. Legrand qui, en outre, avait encore une cinquantaine d'autres feux dans ses enclos.

Je n'avais rien, absolument rien à offrir à mes hôtes bien affamés ; aussi, ont-ils fait un maigre souper. Mais ces nouveaux Cosaques, j'excepte le comte de Billy, se sont bientôt mis en quête. Moins religieux que les Cosaques russes, ils font perquisitions jusque dans le lieu saint, parcourent le clocher, et en rapportent quelques jambons et morceaux de lard trouvés parmi les nippes de nos pauvres habitants : pauvre espèce que ces gardes d'honneur ou plutôt d'*horreur*, parfaits Cosaques, comme on les appelle dans tout ce canton où ils se sont montrés, dans tous leurs passages, insolents et avides de pillage. En furetant chez moi, ils ont trouvé ma petite provision de farine qu'ils ont

employé toute la nuit à faire cuire et ont emporté le reste le surlendemain, car nous avons eu l'avantage de les posséder un jour et deux nuits. Cette farine était tout ce qui me restait d'aliments, et leurs prédécesseurs avaient eu la conscience de n'y point toucher. Le 28, toute l'armée prend la route de Vitry qu'on avait résolu de bombarder. L'Empereur Napoléon avait couché la veille à Orconte, chez M. Duplessis, tandis que l'Empereur Alexandre, qu'il voulait surprendre, couchait à Vitry chez Mme Duplessis.

Mais ce dernier, averti et ayant quelques heures d'avance, quitte Vitry et marche sur Paris où bientôt il fait son entrée.

Comme vous le savez, Napoléon abandonne son projet de s'emparer de Vitry [1], et, tournant cette ville, il s'empresse de joindre son ennemi, mais trop tard ; il n'est bientôt plus que Bonaparte et nous voilà sujets de Louis XVIII.

Pendant ce temps-là, d'autres nuées de Cosaques fondaient de nouveau sur nous. Ils ont essayé de glaner, et n'ont pu rien trouver, si ce n'est mes échalottes nouvellement plantées qu'ils venaient arracher en se promenant à cheval dans mon pauvre petit jardin.

Dès ce moment, on fut un peu plus tranquille à quelques logements près.

Nous attendons, aujourd'hui 19 avril, 400 Autrichiens ou Bavarois, et demain un plus grand nombre. C'est partie d'une armée de quarante mille hommes qui passe à Saint-Dizier pour aller camper, dit-on, auprès de Nancy, ou, disent d'autres, pour retourner dans leurs foyers.

J'aurais encore bien d'autres choses à vous raconter. En voilà assez pour me disculper auprès de vous ou réparer la négligence dont vous m'accusez. Dites-moi, je vous prie, à votre tour, ce que vous êtes devenus, vous et toute la chère famille, pendant ce triste carnaval et ce carême bien

1. C'est à la suite de la nouvelle de l'échec de Fère-Champenoise et de la marche des Alliés sur Paris qu'il renonça à ce projet et se porta, par Montiérender, Troyes et la rive gauche de la Seine sur Paris où il espérait arriver avant l'ennemi. La convention de Marmont, signée dans la nuit du 30 au 31, mettait la capitale aux mains des Alliés, où ils entrèrent le 31 mars.

plus triste encore. M. Désiré, libre de ses travaux militaires, revient sans doute chez vous et va reprendre son cours de droit. Mlle Victoire s'est-elle un peu familiarisée avec le bruit du canon? Notre grand ami et son aimable épouse ont-ils eu bien peur? Avez-vous été pillés? Surtout apprenez-moi que vous n'avez pas éprouvé d'accidents fâcheux. Mais Cumières [1], qui était, je crois, à la gueule du canon, n'a-t-il pas beaucoup souffert? Que devenait alors Mme Soullié? Oh! je vous en prie, ne me privez pas longtemps d'un détail aussi intéressant pour moi. Mes civilités respectueuses à toutes les personnes dont j'ai l'honneur de vous parler, ainsi qu'à Mme Folliet et à MM. vos neveux. Madeleine se joint à moi et vous présente son respect; la pauvre Madeleine, qui avait d'abord tant de courage, pâlit maintenant au seul nom de Cosaques. Pour moi, je me suis assez bien soutenu, ma santé a été assez bonne, et j'espère qu'avec le temps, nos malheurs se répareront.

Recevez ici, mon cher et très cher ami, le témoignage des sentiments les plus sincères de votre tout dévoué serviteur et ami.

P.-S. — L'avant-garde de nos 400 hommes d'infanterie bavaroise arrive en ce moment.

V [2]

Ce 29 avril 1814.

Mon cher et très cher ami,

Je commence par vous faire mon compliment du titre respectable de paternité que vous venez d'acquérir. Je fais le même compliment à Mme votre épouse, à qui je présente en même temps mon hommage respectueux ainsi qu'à toutes les personnes de vos deux maisons, et vous félicite d'avoir moins souffert que je ne l'appréhendais des visites peu amicales de tous ces étrangers qui sont venus fondre sur nous comme des harpies.

1. Il s'agit de Cumières, commune du canton d'Ay (Marne), qu'habitait Mme Soullié-Folliet.

2. Cette lettre est adressée au fils aîné de M. Soullié, à Reims.

Vous n'avez donc pas reçu ma seconde lettre datée de la fin de janvier ou commencement de février, où je vous parlais de la descente des Cosaques à Villiers-en-Lieu. Monsieur votre père m'annonce aussi plusieurs lettres de lui que je n'ai pas reçues. Des lettres auront sans doute été saisies par les Russes qui en auront allumé leurs pipes.

En faveur de l'aventure arrivée chez moi, je recommencerai mon récit.

Nos Français étaient allés reconnaître les troupes alliées qui, venant de quitter Nancy, s'étaient avancées jusqu'à Ligny [1] : là se fit une légère escarmouche [2] après laquelle notre petite armée se replia sur Saint-Dizier [3], ce qui nous procura devant et après beaucoup de logements et sans interruption. Des officiers qui avaient logé chez moi venaient de sortir ; ils étaient déjà remplacés par d'autres. Ces derniers préparaient leur café pour déjeuner lorsqu'on est averti de l'apparition des Cosaques sur les confins de notre territoire. Ils délogent bien vite sans tambour ni trompette et nous laissent à la merci de ces trop fameux Cosaques dont le nom seul nous glaçait d'effroi ; il fallait cependant s'armer de courage. Ils arrivent sur le midi au nombre de 400 : je vais à leur rencontre avec d'autres curieux pour connaître leurs dispositions, examiner leur figure et leurs costumes. Hélas ! aucun d'eux ne parlait français. Par des manières affectueuses, je tâche de m'attirer leur bienveillance, je m'attache à l'un d'entre eux qui me paraissait être un des chefs de la troupe, je l'invite à venir chez moi partager mon dîner. Il me montre sur ses doigts qu'ils sont 8 ou 10. En même temps tous ces convives intrus entraient dans ma chambre accompagnés de plusieurs autres camarades. M. Legrand en avait une centaine pour sa part ; les autres habitants à proportion.

1. Il s'agit des combats de Saint-Aubin et de Ligny (22 et 23 janvier) entre la colonne de droite de l'armée de Silésie et le duc de Bellune.

2. Ce n'est pas l'avis des écrivains militaires : le lendemain 23, au point du jour, l'infanterie du prince Scherbatow attaqua Ligny, dont elle chassa l'arrière-garde française après un combat opiniâtre (Koch).

3. Victor y retrouva Ney et Marmont.

Ces Messieurs commencent par demander du *schnick* [1]. Je comprends que c'est de l'eau-de-vie. J'en avais fait par précaution une ample provision et Madeleine, avec une complaisance admirable, était occupée ainsi que moi à leur en distribuer. Tout est bientôt bu et escamoté. D'autres reviennent à la file, le gosier altéré. Heureusement je me souvenais d'un mot très significatif et qui fit alors un merveilleux effet. A chaque demande, je ne répondais plus et très laconiquement que ce grand mot : *Nix* [2], et chacun se retirait avec une grimace. Pendant ce temps mes hôtes s'établissaient dans ma cuisine et la grande salle de la maison commune qui lui est contiguë. Je retire la clé de mes appartements, bien résolu de ne plus les y laisser entrer. Les uns prennent sans permission les ustensiles de ménage qui leur conviennent pour préparer leur repas, d'autres vont se placer sans cérémonie autour du feu et obligent le maître du logis de former le second rang. Je m'étonnais du peu d'éducation que le grand Alexandre faisait donner à ses peuples. Bientôt je reprends ma supériorité et me fais faire place au coin du feu dont je ne bouge plus. Cependant une grande table sans nappe était dressée au milieu de la cuisine, sur laquelle ne cessaient de couler des flots de vin. De nouveau et sans cesse interpellé pour donner du *schnick*, je répondais *vine* ou *nix*, et il fallait se contenter du premier. A la façon des peuples septentrionaux, je buvais le premier et présentais ensuite mon gobelet au plus apparent de la compagnie ; ce qui leur paraissait être très agréable. Bientôt nous devenons *bonne camarade ;* ils ne m'appellent plus que le *brave pastour*. Un bon vieux capitaine assis près de moi m'annonce sous ce titre à tous les entrants. Chacun d'eux me respecte. On se prend la main en s'appelant *bonne camarade*, on se frappe d'amitié sur le genou, on me présente la pipe, etc.

Pendant ce temps-là, toute la maison, tout le village était en mouvement. C'était une lanterne magique ; les uns expédient des vaches qu'ils ont rencontrées sur leur

1. Eau-de-vie.
2. Non.

chemin, les autres vont à la rencontre du fourrage pour leurs chevaux ; ils montent dans les greniers, visitent tous les coins de la maison Ces perquisiteurs viennent dans mon logis, je quitte mon coin du feu et mon aimable compagnie pour les accompagner le plus honnêtement possible.

A l'approche de cette troupe de Cosaques, le beau sexe de mon village, fort effrayé, s'était réfugié chez moi et se tenait bien clos dans un cabinet qui est dans mon grenier donnant sur la rue. La porte de mon petit corridor était fermée à la clé, et d'ailleurs ce passage était obstrué par une trentaine de chevaux dont ma petite cour d'entrée était remplie, de sorte qu'on ne pouvait entrer dans ma cuisine que par le grand corridor.

Les perquisiteurs s'y étant introduits veulent ouvrir la porte du cabinet de la cuisine qui sert de garde-manger. Un grand *nix* les arrêta court : ils vont à la porte de la cuisine qui donne sur l'entre-deux. Mon *nix* n'a plus la même vertu ; ils passent outre et de là au grenier avec tant de vitesse que j'ai peine à les suivre. Je tremblais pour mon *harem*. Après avoir inutilement fureté partout, ils s'arrêtent à la porte sacrée. Hélas ! le *nix* reste encore sans vertu ! Je m'empresse d'entrer avec eux. Quel spectacle ! une trentaine de filles et de jeunes femmes tombent à genoux, se resserrant les unes contre les autres, faisant mille signes de croix et criant : « Mon Dieu ! mon Dieu ! mon bon Jesus ! » Ces Messieurs, frappés d'admiration en voyant tant de beautés rassemblées, se plaisaient à les contempler. Je rassure les unes et fais sortir les autres, mais ceux-ci, en sortant du grenier, en escamotent la clé, non sans doute sans quelque dessein : toutefois cette clé, d'après quelques représentations, me fut presqu'aussitôt rendue.

Déjà des feux de borde s'allumaient de toutes parts dans les rues, les cours, et jugez des transes de mes pauvres cloîtrées qui, apercevant la flamme s'élever jusqu'à leur fenêtre et n'apercevant que feux partout, s'imaginaient qu'après avoir évité le naufrage de leur pureté elles allaient être rôties toutes vives.

Je reviens à mon aimable compagnie que j'avais quittée

si brusquement. On se met à table, je leur laisse manger seuls leur viande presque crue. Après le repas, mon vieux capitaine fait sa toilette ; l'officieuse Madeleine lui sert de valet de chambre ; je deviens le gardien du sabre et des pistolets, tout m'est confié sans réserve. Après une longue conversation où je ne comprenais rien, mais où j'admirais en silence les ondulations douces et sonores de ce langage étranger, on se rhabille, on se revêt de ses armes, sabre au côté, pistolets à la ceinture, bottes aux jambes. Où vont-ils? me disais-je en moi-même. Des bottes de paille étaient répandues, ma cuisine en était encombrée : ils font le signe de la croix tournés du côté de l'Orient, se jettent sur cette paille, s'endorment et ronflent aussitôt comme des cochons, jusqu'à la pointe du jour. Autant en faisaient-ils partout ailleurs. Leurs chevaux dormaient aussi profondément, à demi-étendus dans la neige ; leurs lances reposaient aussi tranquillement.

Le coude appuyé sur une table, ma tête posée sur mon poignet, les pieds au feu, Madeleine à côté de moi, j'ai dormi cette nuit avec la plus profonde sécurité. — De peur qu'un si long détail vous ennuie, je vais abréger. Ces bons Cosaques, qui ne m'ont fait aucun mal, ne sont restés qu'un jour. Treize cents autres leur succédaient immédiatement.

Mon capitaine avait recommandé au chef de ceux qui devaient loger chez moi le *brave pastour* et toute sa maison. Mais les nouveaux venus se mettent à crier tout en entrant : « poule ! poule ! » Voulant leur éviter la peine d'aller au poulailler, je leur disais : « On va vous en donner. » Ils en savaient le chemin et l'affaire est faite en un clin d'œil.

Dès lors le protecteur qu'on venait de me donner ne me parut pas trop zélé ; il répondait d'ailleurs d'un air glacial à mes amitiés. Il ne voulut rien accepter de moi et fit chambrée avec ses camarades dans la salle de la maison commune.

Cette nouvelle troupe amenait avec elle, entr'autres provisions, un baril d'eau-de-vie La tête échauffée par cette liqueur, ils se mettent de belle humeur. Cinq ou six fem-

mes étaient venues tenir compagnie à Madeleine, tandis que je consolais M. Legrand et le maire, tous deux effrayés et consternés du tapage qu'on avait fait la veille et qui s'étaient retirés dans ma chambre à coucher comme dans un asile impénétrable.

Tout à coup Madeleine m'appelle à grands cris, je vole, je trouve quatre gaillards dont la voix et les gestes étaient plus que suspects. Tandis que j'essayais de leur inspirer plus de modestie, deux d'entre eux s'emparent de la sœur Geneviève qui venait de succéder à sœur Prudence, morte à Perthes, et ils l'emportaient à leur bivouac, lorsque m'en apercevant, je les arrête au passage de la porte du corridor et je leur enlève la pauvre victime à demi-morte de saisissement. Vous n'avez pas d'idée comme je sais jurer : mon coup d'essai était un coup de maître. Vert-Vert n'était pas mieux endoctriné par les bateliers de la Loire ; menaces, grosses invectives, poing sous le nez : je leur en ai imposé tout Cosaques qu'ils étaient.

Le lendemain, je suis allé chez leur général lui en porter ma plainte. Comme je conversais avec lui, on criait, hourrah ! dans la rue. C'était leur bouteselle : en effet, la plupart étaient déjà à cheval la lance en arrêt et galopant le mieux du monde. Les voilà partis. Je n'ai eu aucune envie de les retenir.

La cause de ce mouvement rapide était que l'armée française, Napoléon en personne entrait à Saint-Dizier [1]. Là se sont échangés quelques coups de canon à l'entrée de la ville, sur la place d'armes et au tournant de la rue de M. Voillemier. Une maison vis-à-vis a été criblée de mitraille. Une balle a percé la croisée d'une chambre haute de M. Voillemier et traversé un lit où personne n'était couché. C'est à quoi se réduit tout le désastre causé par

1. Dès le 25 janvier, l'Empereur avait prescrit la concentration des forces disponibles entre Vitry et Saint-Dizier. La cavalerie de Milhaud fut dirigée sur Saint-Dizier où elle surprit celle de Landskoy, en plein bivouac, tandis que la division Duhesme se lançait sur la brigade d'infanterie de Kastowski.

L'Empereur entra dans Saint-Dizier avant neuf heures du matin, le 26 janvier, et fit poursuivre l'ennemi dans les directions de Joinville et d'Éclaron.

cette fameuse bataille en y ajoutant une vingtaine d'hommes de part et d'autres tués ou blessés.

Voilà où se terminait ma lettre qui a été interceptée. Nous n'avions encore eu à cette époque que des roses ; les épines sont venues ensuite, épines bien piquantes. Tous les villages d'alentour sont comme le nôtre, ruinés et saccagés. Les faubourgs de Saint-Dizier ont beaucoup souffert, le bourgeois peu. M. Voillemier n'a perdu que son vin qu'il a eu le plaisir de boire avec ses hôtes, et quelques pièces de drap qu'il a fournies par réquisition. Mme Voillemier a conservé toute sa sérénité. M. Catel, retiré avec son épouse dans une chambre haute, achevait de se rétablir de sa longue et cruelle maladie dont il est maintenant parfaitement guéri, avec espoir d'être père aussi très prochainement. Pendant tout ce temps-là, Mme Legrand s'était réfugiée avec ses enfants, excepté l'aîné qui est resté avec le père, chez Mme Haré ; elle n'est revenue chez elle que depuis quelques jours. Tout ce monde, à qui j'ai fait part de votre lettre et de celle de M. votre père, vous remercie l'un et l'autre de votre bon souvenir et vous présentent leurs civilités. On est fort en peine d'Alexandre Allizé. On croit qu'il s'est trouvé à l'affaire de Toulouse [1] ; on n'a point reçu de ses nouvelles depuis janvier ; il était alors à Barcelone. Il est temps de finir, Madeleine vous prie d'agréer ses respects et moi les sentiments d'amitié que je vous ai voués.

VI

19 mai 1814.

. . . . . .

La tranquillité renaît dans nos cantons, l'espérance d'un meilleur avenir nous console des pertes qu'on y a éprouvées ; la campagne est belle, elle promet de belles moissons, du fruit abondamment, peu de raisins. Les poules sont hors de prix, je viens d'acheter une belle couvée et un essaim de mouches à miel ; je suis tenté de sauter de joie en les contemplant, et quand même je le ferais, je ne courrais pas les risques de Perrette. . . . . .

1. 10 avril.

DEUXIÈME PARTIE

1815

I

5 avril 1815

. . . . . .

Il faut convenir que ce qui vient de se passer tient du prodige. Les plus incrédules doivent maintenant croire aux miracles. Tout est extraordinaire en ce siècle. Le drapeau tricolore flotte sur la tour de ma cathédrale. Son inauguration a été faite au son des cloches, des pétards et de la mousqueterie, et des cris mille fois répétés de : « *Vive l'Empereur Napoléon !* »[1] Cette cérémonie s'est prolongée avec le plus grand enthousiasme jusqu'en avant dans la nuit. Quelques zélés auraient bien voulu trouver dans la commune un royaliste pour exercer leur fureur patriotique. Ils insinuaient que, de droit, le desservant devait en être, en sa qualité de prêtre. Mais cela n'a pas produit d'effet, je n'ai reçu aucune insulte. Il n'en a pas été de même de plusieurs curés, entr'autres du curé de Ville-Haute-de-Bar, et du curé de Charmont. Celui-ci avait d'avance préparé (disait-on ?) une grange pour remettre ses dîmes. Ses paroissiens l'ont tenu renfermé les jeudi et vendredi de la semaine sainte, puis, lui ont permis de se retirer où bon lui semblerait. On nous assure aujourd'hui que l'Impératrice et le Prince impérial sont arrivés à Paris par la route de Lyon. Les nobles sont méprisés, hués et détestés dans ce canton. . . . . .

II

12 avril 1815.

. . . . . .

Je vous remercie aussi des nouvelles que vous m'avez

1. Retour de l'île d'Elbe.

envoyées. Elles étaient alors inquiétantes. Nous les tenons aujourd'hui excellentes. Dieu nous aime et je l'en remercie. Le drapeau tricolore flotte sur notre clocher et sur tous les clochers du voisinage et nous crions à tue-tête : « *Vive l'Empereur Napoléon !* » qui nous rassure sur tous les dangers, présents et à venir, dont notre chère patrie paraissait menacée . . . . . .

III [1]

7 juin 1815.

Je suis inquiet de vous, et je désire ardemment d'avoir de vos nouvelles. Aussi voisins que nous le sommes ici de l'orage qui se prépare, je crains que vos contrées n'en reçoivent les premiers éclats. Il passe continuellement, par Saint-Dizier et les communes environnantes, une multitude de militaires armés et nos armées qui se dirigent vers Laon et Reims, ce qui nous fait présumer que les premiers coups se donneront de ce côté-là. Vous êtes trop près de la Belgique et nous trop voisins du Luxembourg. Vous êtes garantis par une quantité de places fortes qu'on appelle la *barrière de fer*. On dégarnit notre côté des troupes de ligne et toute notre confiance reste dans les gardes nationales, braves sans doute, mais peu expérimentées, et dans les défilés qui couvrent notre pays. Si les Suisses se joignent aux coalisés, comme on le prétend, ils ouvriront leurs passages, ils descendront de leurs montagnes et gare à nous ! Je ne vois guère à opposer sur ce point que les fédérés [2] de nos départements. De toutes parts, on crie « aux armes », et il semble qu'on n'en a pas en suffisance. Il vient de se former dans notre arrondissement une compagnie de corps francs. Le jeune Legrand s'est enrôlé : il espère être sous-lieutenant ; il part après-demain pour la revue qui se fera à Chaumont.

Vous n'êtes sans doute pas plus tranquilles que nous ni moins inquiets. J'ai vu ces jours derniers une lettre de M. Désiré adressée de Paris à M. Legrand, par laquelle il

1. Cette lettre est adressée à M. Soullié fils.
2. Gardes nationales.

lui annonce vouloir entrer dans les lanciers, et demande, par l'intermédiaire de Mme Legrand, la protection du frère de cette dame, M. Allizé, capitaine dans le corps et décoré. Alexandre Allizé est à Avesnes à la suite de son régiment... On dit ici qu'on fortifie Reims. On a mis dans les gazettes qu'on fortifiait Saint-Dizier ; c'est une des cent et une erreurs que publient ces feuilles mensongères. Mais la vérité est qu'on s'y agite comme ailleurs, qu'on craint, qu'on espère et qu'on y débite chaque jour des nouvelles importantes forgées dans les carrefours.

Au milieu de tout ce tracas, voilà donc nos beaux projets de voyage évanouis ! Il faut attendre le calme. Chaque matin, on se demande l'un à l'autre : « Les ennemis viendront-ils encore nous ravager ? Si ce malheur arrive, quel parti prendre ? Où se réfugier ? Où cacher ses pauvres effets ? Si on les soustrait à la rapacité des Cosaques, ne deviendront-ils pas la proie d'autres pillards ? »

En attendant ces tristes événements, un soleil brûlant fait tomber le peu de fruits que la gelée avait épargnés, mais la vigne reprend faveur, et si les ennemis ne viennent faire la vendange, on prétend généralement qu'elle fera une bonne demi-année...

IV

17 juillet 1815.

J'ai reçu hier, avec un plaisir inexprimable, votre lettre qui me rassure sur les dangers sans nombre auxquels je vous croyais exposé et que mon imagination, effrayée par le récit d'un grand nombre de malheurs, multipliait et exagérait malgré moi. Je vous croyais envahis depuis longtemps et livrés à toutes les horreurs de la guerre depuis la fatale journée du Mont-Saint-Jean [1]. Nous l'avons été dès le 1er de ce mois, et dans l'impossibilité de vous donner de nos nouvelles et d'en recevoir des vôtres. Cependant la lettre que vous avez adressée à M. Legrand lui était parvenue. Depuis ce moment, combien d'inquiétudes ou plutôt d'anxiétés ! Que deveniez-vous ? Qu'était devenu M. Désiré ?

1. 17 juin.

Était-il à cette déroute? Vous étiez l'objet presque unique de nos pensées : on ne recevait que des nouvelles incertaines, peu exactes, toujours alarmantes de ce qui se passait entre la Belgique et Paris. Ce n'est que depuis deux ou trois jours qu'Alexandre Allizé a écrit. La moitié de son régiment a péri ; il n'a reçu aucune blessure et s'est retiré avec les débris de son corps au-delà de la Loire, bien mécontent de son expédition.

A l'approche de l'ennemi dans nos contrées, l'épouvante nous a tous saisis. On s'est empressé de cacher non seulement ce qu'on avait de plus précieux, mais jusqu'aux moindres effets. On s'est réfugié dans les forêts voisines. Tout le village a été abandonné. M. Legrand et son fils, devenu officier honoraire ou *in partibus*, ont eu seuls le courage de rester avec une partie de leurs domestiques. Je voulus rester, mais tout le monde m'en dissuadant et voyant chacun fuir, le dirais-je, la peur m'a saisi, j'ai voulu en vain rappeler mon courage de l'année dernière : il était évanoui.

Madeleine est restée seule chez moi pour faire les honneurs de la maison en cas de logements. Je lui en ai su bon gré. Elle a reçu un officier russe très honnête et il ne lui est arrivé aucune mésaventure, si ce n'est un drap que le domestique de cet officier emportait, sans doute par mégarde, et que Madeleine lui a repris au moment du départ sans qu'il s'en soit aperçu, pour lui éviter la confusion de passer pour un voleur. Du reste, toutes nos frayeurs ont été jusqu'ici en pure perte, car nous n'avons eu que deux passages, le premier de 600 hommes, celui dont je viens de parler, et un autre de 50 à 60 brigands qui ont cassé quelques fenêtres, brisé quelques meubles et donné quelques roulées à ceux qui n'avaient pas de café à leur offrir. Ils ont respecté ma maison, et la courageuse Madeleine en a été quitte pour entendre les cris des maltraités.

Où étiez-vous, M. le brave? direz-vous. — Je m'étais réfugié chez le vénérable ermite de Beaulieu où, depuis douze jours, je passe fort agréablement le temps. De cet asile champêtre et solitaire, je vais me promener de temps

en temps à Villiers-en-Lieu, y faire mes fonctions ecclésiastiques, c'est-à-dire consoler des mourants et inhumer des morts, même y dire la messe, lorsque les circonstances le permettent, puis je reviens vers le soir retrouver mon ermitage et jouir d'une conversation savante et pieuse. C'est à Beaulieu que je vous trace ces lignes que je dois porter demain à Villiers-en-Lieu, pour les faire mettre à la poste, avec mon hôte M. Després.

Les citoyens de nos forêts passent leur temps moins agréablement. On ne parle dans leurs retraites que d'événements horribles et désastreux qui se répètent de loge en loge et de bouche en bouche, et sont malheureusement trop vrais : plusieurs maires tués, des femmes outragées et indignement violées, des voyageurs détroussés, des maisons pillées et ravagées de fond en comble, à Saint-Dizier, sur les bords de la Marne, sur toute la route de Bar à Vitry, dans le département de la Meuse. Quelle bonté de la Providence de nous épargner cette année ! Qu'elle daigne nous continuer cette faveur !

P.-S. — Toutes nos routes sont encombrées de soldats étrangers, de caissons, etc. Ils passent à côté de nous, à gauche et à droite, et semblent éviter Villiers-en-Lieu, ce qui ne nous fait pas de peine. Il en est cependant passé 800 hier comme je me disposais à dire la messe, mais ils n'ont fait que passer en nous régalant d'une assez bonne musique. On prétend que c'est le dernier passage. Dieu soit loué ! Ils vont, dit-on, se cantonner. Notre département en aurait 8,000 pour sa part.

V

22 juillet 1815.

Vous verrez dans ma réponse à votre lettre que nous avons été épargnés par les passages de troupe. Mais le bonheur n'a pas été de longue durée. Nous avons depuis plusieurs jours 120 hommes de garnison avec 260 chevaux d'équipages. Non seulement ils nous ruinent en vivres et fourrages, il faut, de plus, raccommoder toutes les roues de leurs voitures et leur en fournir trente paires de neuves

au compte de la commune. Ils sont de très mauvaise humeur parce que l'avoine dont leurs chevaux consomment une grande, une énorme quantité nous manque absolument et qu'on n'en peut plus trouver dans les environs. On ignore combien de temps ils resteront parmi nous. On craint qu'ils n'y restent plusieurs semaines. Si cela était, on ne pourrait y tenir. Nos habitants commencent à se désespérer. Ce qui me rassure tant soit peu, c'est que ces militaires sont sous la conduite d'un capitaine qui me paraît très humain et très honnête. Ce bon chef, qui loge chez M. Legrand, est un noble polonais russe. Ses soldats sont Cosaques : il ne sait parler que sa langue maternelle et le latin. C'est pourquoi j'ai quitté ma retraite de Beaulieu pour venir converser avec lui, et être par ce moyen de quelque secours à mes concitoyens. Nous jargonnons ensemble un latin passablement barbare, et notre ami rirait de tout son cœur de nous entendre faire maints et maints solécismes. Ce qui me console de ne plus parler un latin pur et élégant, c'est que l'ermite de Beaulieu, qui a conversé avec ce monsieur le capitaine, et quoiqu'il l'eût professé au collége de Louis-le-Grand, a fait lui-même des solécismes et des barbarismes qu'il n'eût pas autrefois passés au moindre de ses écoliers Ce qui nous a prêté beaucoup à rire en le reconduisant à Beaulieu. . . . . .

VI

8 août 1815.

... Beaucoup de contrées ont été malheureuses ; les nôtres ont beaucoup souffert. L'on s'attendait à de plus grands désastres. Les Russes sont de braves gens qui nous ont beaucoup moins molestés que les autres. C'est bien dommage qu'on ne peut causer avec eux. Je me sais bon gré de n'avoir pas tout à fait oublié mon latin qui m'a procuré l'avantage de converser avec le bon capitaine polonais dont je vous ai parlé, et de rendre ses pensées à mes concitoyens ainsi qu'à M. Legrand chez qui il logeait. On eût été fort embarrassé sans ce petit secours. Il est resté là douze jours. J'étais son secrétaire, son confident, son voisin de table, son truchement. Nous avons passé en revue toutes

les règles du rudiment. A défaut de dictionnaire, nous forgions à l'envi de nouveaux mots qui, certainement, ne se trouvent nulle part. A la longue nous serions devenus des génies créateurs, capables d'enrichir cette langue. Par exemple, vous ne vous doutez pas comment les Romains auraient exprimé ce mot *Maire*. Nous avons décidé qu'ils auraient dit *Marus*, en prononçant *Marous*. C'est le pauvre père Varin qui est notre *Marous*, et il avait bien peur pour le moins autant que ses subordonnés.

Comme eux, il se réfugiait dans la forêt, ce qui faisait dire au capitaine : *Marous fougit in sylvam ! Stoultous est Marous*, puis il riait à gorge déployée, souvent il ajoutait : *Qualis rex, talis grex.*

Tandis que nos bonnes gens tremblaient en le voyant, je causais très amicalement avec lui souvent sur des matières intéressantes. Car il m'avait pris en affection. Il nous a régalés plusieurs fois d'excellent thé de la Chine et de punch, et nous a embrassés, M. Legrand et moi, en nous quittant, avec toute l'effusion du cœur. Il se propose de revenir dans un mois avec sa troupe. Nous ne devons pas nous effrayer, car personne n'a eu à se plaindre, si ce n'est de la dépense que ce long séjour a occasionné.

Je voudrais que vous n'eussiez pas été plus malheureux que nous ne l'avons été jusqu'à présent. Mais l'orage n'est pas encore entièrement dissipé. On a continué à nous effrayer dans ce pays-ci par des bruits alarmants qui, pour moi, n'ont par bonheur aucun air de vraisemblance. Espérons ! L'espérance console et ranime le courage.

VII

29 août 1815.

Quoique les affaires paraissent se civiliser, je ne laisse pas d'être inquiet sur l'avenir. On n'exerce point de violences, il est vrai, mais tout se consomme ; nos pays vont être ruinés. Que faites-vous maintenant au milieu de vos 150,000 Russes qui vont passer la revue dans les plaines de Vertus ? Il en passe sans fin par Saint-Dizier pour le grand rendez-vous.

Après une courte absence, notre capitaine polonais est revenu prendre son logement chez M. Legrand, et sa petite troupe est cantonnée dans le village. Nous ne savons pas pour combien de temps. Nous les aimons bien, mais nous les aimerions davantage s'ils étaient dans leur pays.

... Nous parlons sans cesse de vous ; vous faites partie essentielle de presque tous nos entretiens. Nous plaignons vos malheurs, vous plaignez les nôtres sans prévoir la fin ni des uns ni des autres. Je crains que notre bon roi ne soit encore plus affligé que nous. Faites-nous part, s'il vous plaît, de vos craintes et de vos espérances pour nous consoler, s'il se peut, ou nous rassurer. Car nous ne savons que penser dans nos environs où l'on débite mille contes la plupart absurdes...

VIII

19 septembre 1815.

... Il faut attendre que ce torrent de troupes étrangères qui nous inonde soit écoulé. Outre le parc qui est encore stationné ici au grand détriment des cultivateurs et de toute notre pauvre commune, nous ne cessons d'essuyer des passages également onéreux tant par le grand nombre d'hommes que par leur avidité. Tantôt 700, tantôt 2,200. En ce moment, il en arrive 440 qui vont séjourner ici trois jours. Quel fléau ! La maison de M. Legrand en est accablée, écrasée. C'est un bien mauvais moment pour le mariage [1] qui va néanmoins s'accomplir dans quelques jours, mais avec l'appareil tout justement nécessaire. Les jeunes époux, n'ayant pour cortège que leurs respectables familles, ne seront pas moins heureux.

Tandis que mes concitoyens ont tant à souffrir des réquisitions et des logements, seul je m'en trouve exempt et par la bienveillance de l'autorité municipale qui a la première part de ma gratitude, et par la recommandation expresse du Ministre des Cultes qui pense bien que de pauvres pensionnaires ecclésiastiques aussi mal payés que nous le som-

1. Il s'agit du mariage de Mlle Legrand avec M. Leroy, notaire à Tours-sur-Marne.

mes ne peuvent point supporter, du moins que très difficilement, leur portion des charges publiques. Cependant, comme dans une forêt battue par l'orage, il n'est point d'arbre qui n'éprouve plus ou moins quelque secousse, je viens d'éprouver, dans l'orage politique qui agite nos contrées, la perte de ma petite provision de blé. Je l'avais réfugiée avec d'autres objets chez l'ermite de Beaulieu. On me l'a prise, et ce ne sont pas les Cosaques du Don.

. . . . . .

P.-S. — Au moment de fermer cette lettre, on nous annonce 200 ou 300 hommes de plus. Tout le village est en combustion : la plupart s'enfuient dans les bois parce que les vivres manquent. Je ne pourrai la faire partir que vendredi.

Ce 20 sept. — Vaines alarmes ! la troupe annoncée a une autre destination. D'ailleurs, nous en avons bien assez. Je n'entends de tous côtés que cris de femmes battues pour n'avoir pas d'eau-de-vie à donner à ces Messieurs.

X

10 janvier 1816.

. . . . . .

Nos Russes et nos Saxons nous ont enfin quitté le 2 janvier. Nous leur avons souhaité un bon voyage. Espérons qu'ils ne viendront plus dévorer notre substance de tant de pauvres familles qu'ils ont laissées dans la plus grande misère. . . . . .

Grâce à l'amitié de notre maire et à certaine loi qui exempte le clergé des logements, j'ai été fort heureux de n'en point avoir jamais été anéanti. Mais le bien et le mal se compensent dans ce bas monde. Depuis cinq semaines, je suis attaqué d'un rhume de poitrine qui ne m'a pas permis de quitter le coin du feu, si ce n'est pour vaquer aux fonctions les plus indispensables de mon ministère. . . . .

Espérons la fin de nos malheurs publics ! J'attends avec la plus grande confiance ce que la sagesse du gouvernement se propose pour calmer les esprits, relever sur des

bases plus solides l'édifice de la société et réparer tous les maux dont les principes prétendus philosophiques et révolutionnaires, l'anarchie et ensuite le despotisme ont accablé la France. Espérons, ayons confiance !

LE TESTAMENT DE MARIE SETON

ANCIENNE FILLE D'HONNEUR DE MARIE STUART

(14 AVRIL 1602)

PRÉAMBULE

En quittant la France le 15 août 1561, l'infortunée Marie Stuart y laissait bien des parents, des amis et des témoins de ses jours heureux, et aussi des familiers et des serviteurs qu'elle avait amenés ou fait venir d'Écosse durant la courte période de son mariage et de son éphémère royauté. De ce nombre, était une jeune fille appartenant à la noblesse écossaise, Marie Seton, qui fut attachée dès l'enfance à la personne de la future reine de France et devint sa fille d'honneur[1]. Plus tard, elle resta, pour un motif que nous ignorons, comme pensionnaire ou habituée dans l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames à Reims jusqu'aux premières années du XVIIe siècle[2]. Elle vécut dans ce tranquille abri tandis que sa maîtresse et souveraine luttait dans son pays en face de tant d'ennemis apparents ou occultes et succombait enfin, en rachetant ses fautes par la mort héroïque que l'on sait (1587).

Du moins, Marie Seton put encore aider la reine d'Écosse en perpétuant son souvenir et ses relations dans ce milieu rémois où la famille de Lorraine tenait une place si prépondérante. Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, sœur du cardinal de Lorraine, l'employa sans doute dans sa correspon-

1. Marie Seton doit avoir été l'une des quatre compagnes que Marie Stuart amena en France et qui s'appelaient les *quatre Maries* : Marie Levington, Marie Fleming, Marie Seaton et Marie Beaton. Henri II les éloigna et chargea Françoise de Vieuxpont, prieure des Dominicaines de Poissy, de les élever. (A. DE RUBLE, *La première jeunesse de Marie Stuart*, 1891, p. 90.) — De même, Francisque Michel cite (*Les Écossais en France*, 1862, t. II, p. 31), parmi les compagnons de Marie Stuart à Calais : « George Lord Seaton », lequel est vraisemblablement aussi de la même famille. On trouve, en effet, dans la liste des dames, demoiselles et femmes de chambre de la reine d'Écosse, de 1548 à 1553 : « Marie de Seaton, fille de Monsieur de Seaton. » (*La première jeunesse de Marie Stuart*, p. 282.)

2. Elle y serait entrée vers 1585, d'après une phrase de son testament.

dance avec sa nièce et avec les personnages d'Écosse qu'elle croyait favorables à sa cause. Nulle trace connue de cette correspondance ne subsiste à Reims, mais la main d'un habile chercheur, M. Duchénoy, qui fut si longtemps employé à la Bibliothèque de la ville, y découvrit le testament de Marie Seton daté de 1602 et gardé parmi les poudreuses minutes d'une étude de notaire. L'éveil et l'attention avaient été d'ailleurs appelés sur l'ancienne fille d'honneur de Marie Stuart par les recherches simultanées que poursuivaient en Écosse les descendants de sa famille encore honorablement connue [1]. L'un d'eux, M. George Seton, avocat à Abernethy, s'enquit avec un soin pieux des moindres détails relatifs au séjour de Marie Seton à Reims ; des envois et des lettres furent échangés avec lui en 1882 et en 1893 pour corroborer ces souvenirs et les fixer dans une histoire en projet de la famille Seton. Il peut être intéressant de signaler ce que nous connaissons de ces publications en Écosse [2].

De notre côté, nous tenons à publier le testament de Marie Seton avec les notes qu'il comporte, en précisant les renseignements qu'il offre sur d'autres nobles dames écossaises, restées en France après le départ de Marie Stuart. Nous y joindrons quelques documents nouveaux sur les relations de cette reine avec la ville de Reims, où ses partisans, fidèles au malheur, se maintinrent et honorèrent constamment sa mémoire.

C'est dans cette ville de Reims qu'elle avait séjourné dès son arrivée en France et probablement achevé son éducation auprès de sa tante Renée de Lorraine ; c'est là que dans ses fréquentes visites, notamment en 1551, elle reçut les hommages et les présents du conseil de ville sous la forme de « poinssons de bon vin », de « paonneaulx » et de « poulles de Yndes [3] » ; plus tard, en 1556, sous la forme de dispense d'im-

1. La famille *Seton*, et nous appelons pour cela Marie Seton selon le nom actuel, et non *Marie de Seton*, comme on la qualifiait et comme elle signait elle-même à l'imitation de la noblesse française.

2. *Memoir of Alexander Seton, earl of Dunfermline..... with an Appendix.....* by George Seton, advocate..... *Edinburgh and London*, avec portrait, 1882. (*Bibliothèque de Reims.*) — History of the Family of Seton, by George Seton, advocate... (*Prospectus de cet ouvrage, daté de septembre 1893, à la Bibliothèque de Reims.*)

3. Sur une visite de Marie Stuart à Reims le 11 août 1551, voir une note accompagnant un article d'Albert Baudon, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, janvier 1899, p. 44, note 4. — Pièce publiée en entier dans l'appendice de cette notice.

pôts pour l'un de ses « contrerolleurs d'escurie [1] ». C'est là surtout que, dans l'éclat de sa jeunesse, le 17 septembre 1559, elle assista au sacre de son royal époux et fut couronnée elle-même reine de France. L'année suivante, devenue veuve le 6 décembre 1560, sa pensée se reporta tout de suite vers la cité du sacre où elle revint chercher un refuge dans l'abbaye de Saint-Pierre, à la veille de son triste exode vers sa lointaine et ingrate patrie. Dépouillée des biens et des faveurs de la cour, elle excitait la pitié même des étrangers par sa beauté et tout le charme qui s'attache au malheur [2].

En quittant Reims, elle y laissait aux dames de Saint-Pierre un précieux livre d'heures, qui porte encore son nom et se conserve intact à la Bibliothèque de la ville. Nous renvoyons, pour tout ce qui concerne ce livre et sa riche reliure aux armes de France et d'Écosse, à la description que nous venons d'en faire pour la prochaine réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris [3]. Il suffit d'indiquer ici que cet inestimable souvenir restait entre les mains de Renée de Lorraine, de Marie Seton et de Marguerite Kirkaldy dont nous allons retrouver les noms dans le testament de l'ancienne fille d'honneur de la reine.

Le dernier regard d'affection de Marie Stuart en se séparant de ses amis de Reims, aura été pour cette abbaye de Saint-Pierre, où elle fut en partie élevée, comme nous le rappelions plus haut [4]. C'est de ce lieu qu'elle écrivait, à l'âge de douze

1. Délibération du conseil de ville, donnée plus loin en appendice.

2. Le Vénitien Michel Suriano peignit avec une rare délicatesse la situation de Marie Stuart au début de son veuvage : « Ainsi peu à peu sera oubliée par tous la mort du feu roi, excepté par la petite reine sa femme, laquelle étant aussi noble dame que belle et gracieuse d'aspect, et songeant qu'elle reste veuve dans un si tendre âge et qu'elle est privée d'un mari, si grand roi et qui l'aimait tant, et qu'elle est dépouillée de la possession d'un royaume de France, ne veut recevoir aucune consolation ; mais se remémorant toujours à l'un à l'autre de ses malheurs, par ses larmes incessantes et ses lamentations pleines de douleur et d'affection, elle fait grande compassion à tous. » (*Lettre de Suriano à la République de Venise, datée d'Orléans, le 8 décembre 1560.*) — La pension de Marie Stuart fut fixée à la médiocre somme de 60,000 livres de rente... Elle ne garda près d'elle que sa grand'mère, Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, et vécut avec elle en diverses résidences. Cfr. *Marie Stuart à Orléans*, par G. Baguenault de Puchesse dans les *Mémoires de la Société historique de l'Orléanais*, t. XXIII, 1892, p. 361.

3. Mémoire qui sera inséré dans le volume de la 25e Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris (juin 1901).

4. Elle y séjourna souvent, en voici une nouvelle preuve. On lit dans une lettre du cardinal de Lorraine à sa sœur, régente d'Écosse, datée du

ans, ce charmant billet, adressé à sa future belle-sœur, la princesse Élisabeth, fille de Henri II, qui devint reine d'Espagne :

« *Ce n'est pas assés au commencement de tes estudes, ma sœur très aimée, de demander l'aide de Dieu ; mais il veut que de toutes tes forces tu travailles. Car, ma mie, les anciains ont dit que les dieux ne donnent leurs biens aux oisifs, mais les vendent par leurs labeurs. Adieu et m'aime autant que je t'aime. A Reims* [1]. »

Quel exact commentaire de cette pensée tant de fois répétée chez les anciens que le travail vient à bout de tout :

> ..... *labor omnia vincit*
> *Improbus*.....

et comme elle s'allie bien à l'idée chrétienne de l'effort nécessaire de l'homme qui réclame le secours d'en haut, selon le mot de La Fontaine : *Aide-toi, le ciel t'aidera!* L'éducation, au XVIe siècle, savait donc mélanger la leçon de l'Écriture avec celle des sages de l'antiquité, et faisait éclore dans l'esprit d'une enfant bien douée un conseil frappant de bon sens dans un encouragement au devoir.

Marie Seton était au courant de tous les faits et gestes de Marie Stuart depuis son enfance jusqu'à sa dure captivité et à son héroïque martyre. Elle connut certainement son testament rédigé la veille du supplice, et apprit ainsi le legs de la reine d'Ecosse « à la miséricorde des enfans de Reims [2] ». De

camp près Dinan, le 12 juillet 1554 : « La royne est demourée à Reims, et la royne vostre fille (Marie Stuart) demourée avec elle, qui est quasi tous les jours à Saint-Pierre avec voz seurs, dont elles ont le plus grand contentement ; car elles n'avoient nul plus grand désir que de la veoir, et povez penser l'aise que ce leur est d'avoir si bonne compaignye, et c'est heur que de l'avoir quelquefois auprès d'elle » (*Balcarres Papers.*) — Citation dans *Les Français en Écosse*, par Francisque Michel, 1862, t. II, p. 27, note.

1. Extrait du *Livre de thèmes de Marie Stuart;* ms. très pet. in-4° de la Bibliothèque nationale, fonds latin, d'après la citation qui en est faite à l'article de Marie Stuart, dans *Les Femmes bibliophiles de France*, par E. Quentin-Bauchart, *Paris, Morgand*, 1886, t. I, p. 110.

2. *Choix de testamens anciens et modernes, remarquables par leur importance, leur singularité ou leur bizarrerie, avec des détails historiques et des notes*, par G. Peignot, avec l'épigraphe : *Testamenta hominum speculum esse morum vulgo creditur. Plin. Jun.*, VIII, Ép. 18. *Paris, Dijon*, in-8°, 1829. — On trouve, à la p. 238, le testament de Marie Stuart, reine de France et d'Écosse (1587), écrit la veille de son exécution, sommairement et rapidement, et qui débute ainsi : « Au nom du Père, du Filz et du Sainct Esprit. Je Marie, par la grâce de Dieu, royne d'Escosse, douairière de France, etc. Estant preste de mourir et n'ayant moyen de faire mon tes-

son côté, déjà âgée sans doute et malade au mois d'avril 1602, elle ne voulut pas mourir intestat, fit venir un notaire et lui dicta ses dernières intentions et l'emploi de sa fortune mobilière. L'acte est assez long, très détaillé en legs faits à des personnes de conditions diverses et en fondations pieuses et charitables. Il comporte beaucoup de noms qui se rattachent à l'abbaye de Saint-Pierre et à l'histoire de Marie Stuart, parmi eux un certain nombre de familles écossaises que nous n'avons pu que bien imparfaitement identifier, mais qui offriront quelque intérêt dans ce pays : Kirkaldy, Fayme, Pagesse, Hang, etc. Il y eut beaucoup d'Écossais en France à cette époque, et il était encore, au XVIIe siècle, de bon ton de provenir de ce royaume d'Écosse, le vieil allié de la France [1].

La fortune mobilière de Marie Seton se composait en majeure partie d'une créance sur un personnage de la haute noblesse du Berry, Baptiste de La Chastre, seigneur de Brillebault [2], et cette créance fut attribuée par la testatrice à l'abbesse de Saint-Pierre, Renée II de Lorraine. A ce propos, elle évoque la mémoire de Renée I, la grande tante de Renée II et la propre tante de Marie Stuart ; elle rappelle tous les bienfaits qu'elle a reçus de sa munificence « depuis seize ou dix-sept ans », et en reconnaissance elle fonde dans l'abbaye un service annuel pour le repos de l'âme de la reine d'Écosse.

L'homme d'affaires, à Reims, de Marie Seton, était Benoît Dozet, conseiller du roi en l'Élection, qui reçoit cent escus avec la charge d'exécuteur testamentaire. L'autre exécuteur, Antoine de Beauchesne, chanoine de Notre-Dame, reçoit une horloge comme marque de souvenir. Les Quatre mendiants, les Minimes, les Clarisses de Reims ont des legs particuliers, à charge de prières et de services ; les deux servantes son

tament, j'ay mis ces articles par escrit, lesquelz j'entens et veulx avoi
même force que si ilz estoient mis en forme.....
.....
... E reste de Secondat et de toutes mes casualitez, je veulx estre employ
sinq cens frankz à la misericorde des enfans de Reims, à mes escoliers de
mille franks, aux 4 mendians la somme qu'il sera nécessaire, à mes exe
teurs, selon les moyens qui se trouveront... » (*Bibliothèque de Reims.*)

1. Cfr. *Les Écossais en France et les Français en Ecosse*, 2 vol., *Lon dres*, 1862, par Francisque Michel, ouvrage qui relate beaucoup de pers nes attachées à Marie Stuart et établit qu'on allait volontiers chercher côté de l'Écosse les origines des familles françaises au XVIIe siècle, exemple pour les Colbert, note de A. de Boislisle dans son édition *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, 1901, p. 245.

2. *Brillebault* (Indre), canton de La Châtre.

fort bien traitées, l'une d'elles est renvoyée en Écosse chez le neveu de Marie Seton, M. du Fayme, qu'elle qualifie du titre de milord d'Écosse. Les apothicaire, procureur et avocat, mandataires divers, reçoivent des sommes proportionnées à leurs services ou à leurs avances. On sent que la testatrice a l'âme délicate et fière.

Deux legs de bienfaisance sont stipulés avec les clauses d'exécution les plus formelles : l'un en faveur de l'infirmerie de l'abbaye de Saint-Pierre pour l'assistance et les soins des malades, et l'autre « de soixante livres tournois de rente, pour faire apprendre mestiers à trois pauvres filles ». Une religieuse écossaise du prieuré de Notre-Dame de Pitié de Joinville, Françoise Pagesse, est légataire de « cinquante escus soleil pour subvenir à ses nécessitéz particulières et affin d'estre particippant à ses prières et oraisons ». Il y avait là sans doute une dette du cœur, une dette d'amie, comme pour les autres legs en faveur de l'humble servante Catherine Hang, de la sœur Merresse et de la noble Marguerite Kirkaldy, la future abbesse de Saint-Pierre, qui succéda à Renée II de Lorraine en 1626.

Mais il arriva qu'après avoir ainsi formulé tout le détail de ses dernières volontés, Marie Seton vint à guérir, et sa guérison amena, soit des modifications dans son entourage et ses dispositions, soit des changements dans ses vues d'avenir. Le 7 juin 1602, elle fit revenir dans l'abbaye les notaires qui avaient reçu son testament, et leur déclara qu'elle le révoquait, cassait et rendait de nul effet et valeur. Il en résulta une situation nouvelle pour son héritage, qu'aucune autre pièce des minutes de notaires de Reims n'a éclaircie pour nous, mais d'après une lettre d'un descendant de sa famille, nous pouvons croire que Marie Seton était morte avant l'année 1615, laissant un héritier ou légataire institué par un nouveau testament[1].

Quoi qu'il en soit de la fin de Marie Seton et de l'attribution définitive de sa fortune, son premier testament est le bon pour nous au point de vue historique. C'est un document qui se rattache au souvenir de Marie Stuart à Reims, et aux dernières relations qu'elle conserva en France. A tous ces titres, il

1. « Dans un bref mémoire sur Marie Seton, récemment publié, on y parle d'une lettre de son héritier datée de 1615, et, naturellement, entre 1602 et cette date, elle peut avoir écrit un autre testament. Je crois que l'on peut s'en assurer aisément dans les archives de Reims. » (*Extrait d'une lettre de M. Georges Seton, en date du 9 novembre 1893.*)

méritait de voir le jour et de s'adjoindre aux découvertes du même genre, dues au baron de Ruble et à M. Baguenault de Puchesse dans leurs récentes publications[1]. Notre part est plus modeste, mais elle peut encore être utile à l'histoire.

Henri JADART.

1. *La première jeunesse de Marie Stuart*, par le baron Alphonse de Ruble, *Paris*, 1891, in-18. — *Marie Stuart à Orléans*, par G. Baguenault de Puchesse, dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XXIII, 1892, p. 361.

APPENDICE

—

I

Conclusion du Conseil de ville de Reims relativement au passage de Marie Stuart.

(9 août 1551.)

Du dimanche neufiesme jour d'aoust l'an mil Vc LI, on conseil général tenu en l'hostel de la ville, président J. Briotin, escuier, seigneur de Sueil, lieutenant.

Preseus Me Jehan de Sailly, seneschal de l'église de Reims, damp Michel Chiertemps, religieux de Sainct Remy, Reguault Cauchon, Nicolas Goujon, Me Jehan Hennequin, Me Georges Chevalier, Gérard Le Cerf, Nicolas Chinoir, Me Jacques Moet, Gérard Bennoy, Nicolas Chiertemps, Jehan Cocquillart, Gilles Gaultier, Michel Frizon, Oudart Bachelet, Claude Vauchelet, Me Jehan Gaignereau, Poncelet Aubert, Jehan Frizon, Blanchet Lhommedieu, Poncelet Petit, Nicolas Locart, Charles du Chemin, Médard Capy, Pierre Gillot, Nicolas de Lhospital, Gibrian Dupont,

Sur la remonstrance faicte par le procureur qu'il est adverty que mardi prochain la royne d'Escosse vient en ceste (ville), à ce que l'on eust à adviser sy l'on yra au devant d'elle, et sy on luy fera aulcun présent,

Conclud a esté que l'on yra au devant de ladicte royne en plus gros nombre que l'on pourra, l'on priera monsr le lieutenant de Vermandois ou monsr le bailly de Reims pour porter la parolle envers elle pour lesdits habitans, oultre sera faict present a ladicte dame de quatre poinssons de bon vin, douze pannneaulx et douze poulles de Yndes [1], avec quelque fruict nouveau.

Conclud a esté que pour fournir aux fraiz des choses dessus dictes, sera mis ès mains de Oudart Bachelet par les fermiers de l'ayde la somme de cent livres tournois et sera icelle somme allouée ausdits fermiers sur ce qu'ilz doibvent de ladicte ferme en rapportant ceste presente avec quictance.

(*Archives communales de Reims, Registres du Conseil de ville*, t. X, p. 432.)

1. On prétend encore que c'est au mariage de Charles IX, à Mézières, en 1570, que l'on mangea pour la première fois du dindon, tandis que l'on en offrait déja à Reims en 1551. Il a été d'ailleurs prouvé que l'importation de cet oiseau en France est beaucoup plus ancienne sous François Ier probablement. Cfr. *La légende du dindon à Mézières*, par L. Demaison, article publié dans la *Revue historique ardennaise*, novembre-décembre 1896, p. 245 à 253.

II

Conclusion du Conseil de ville de Reims relativement à un officier de Marie Stuart.

(5 mars 1556.)

Du vendredy cinqme jour de mars l'an mil VcL VI, on conseil ordinaire tenu en l'hostel de la ville, president H. Feret, capitaine de Reims.

Presens Damp Pierre Chantereau, religieulx de sainct Nicaise, Nicolas Noel, seignr de Muyre, Jehan Cocquillart, Oudart Bachelet, Jehan Frizon, Jehan Maillefer, Anthoine Bourdon, Gobert Frizon, Claude Mothe, Berthélemy du Pré, Pierre Gillot, Nicolas Sallet,

Sur ce que Me Nicol Verde, Claude Chevalier, Pierre Dorigny, Me Jehan Augier et Jehan de la Motte, asseeurs de la taille ordonnée pour la soulde des cinquante mil hommes de pied, ont dict et remonstré que Jehan Breton s'estoit retiré pardevers eulx, leur avoit dict, declaré et signiffié qu'il est contrerolleur d'escurie de la Royne d'Escosse et partant non contribuable à ladicte taille et leur auroit à ces fins baillé et mis en leurs mains escript en parchemin signé Girard, lequel certifficat ilz ont presentement monstré et duquel la teneur ensuit : Je Jacques Girard, trésorier général des Finances de la Royne d'Escosse, certiffie à tous qu'il appartiendra que Jehan Breton est contrerolleur d'escurie de la dicte dame, couché en son estat et par moy payé de ses gaiges, comme les autres officiers domesticques de la maison d'icelle dame, tesmoing mon seing manuel cy mis, a Paris le XXe jour de septembre l'an mil cinq cens cinquante six, signé Girard, requérant par lesdis Verde, Dorigny et autres asseeurs sy l'on veult que ledit Breton soit cottizé et assis en ladicte taille ou s'ilz l'en exempteront.

Lecture faite dudit certifficat, conclud a esté que ledit Jehan Breton ne sera cottizé, ny assis à ladicte taille, ains en sera exempté.

. . . . . .

(*Archives communales de Reims, Conclusions du Conseil de ville*, t. XI, p. 508 et 509.)

III

Testament de Marie de Seton, ancienne fille d'honneur de Marie Stuart, reine d'Écosse.

(14 avril 1602.)

Extrait des minutes de G. Charlier, notaire a Reims.

Baillé en bref audit Dozet pour ladicte testateresse, pour envoyer en Écosse.

Comparut en sa personne damoiselle Marie de Sceton, fille

d'honneur de la feue Royne d'Escosse, demourant en la maison abbatialle de Saint Pierre de Reims, estant malade, couché en un lict d'une chambre haulte de ladicte maison, ayant bon sens, mémoire et entendement, comme il est apparu, considérant qu'il n'est chose plus certaine que la mort ne rien plus incertain que l'heure d'icelle, non voullant décedder de ce mortel monde intestat, mais désirant de tout son cœur pourveoir au remède et salut de son âme, a fait son testament et ordonnance de dernière volunté en la forme et manière quy ensuyt, en cassant, révocquant, et adnullant tous aultres testamens et codicilz quelle a ou pourroit avoir faict par cydevant, voulant cestuy présent son testament sortir son plain et entier effect tant de droict que de coustume.

Premier, ladicte damoiselle testateresse a recommandé et recommande son âme à Dieu, nostre Créateur, à la sacré Vierge Marie, à Monsieur Sainct Pierre et à toutte la court céleste de paradis.

Veult ses debtes estre payées et acquittées partout où il apparestera par les mains des exècuteurs de cestuy présent son testament cy après nommez.

Désir son corps après son trespas estre inhumée et enterrée en l'Eglise dudict Sainct Pierre [1], en tel lieu qu'il plaira à Madame dudict St Pierre, relligieuses et couvent, soubz leur bon plaisir.

Veult et ordonne que son enterraige soit fait par le couvent dudict Sainct Pierre, services, obsecques et funérailles, selon la volunté et ainsy que les exècuteurs dudict présent testament adviseront, ausquelz enterraiges, services, obsecques et funérailles sera par lesdictz exècuteurs employé jusques à la somme de cent escus soleil, ainsy aussy qu'ilz adviseront pour le mieulx.

Item ladicte damoiselle testateresse a donné, lègué, donne et lègue par ces présentes à Catherine Hang, sa servante, la somme de cent escus soleil pour s'en retourner en Escosse en la maison de Monsieur du Fayme, milore d'Escosse, nepveux de ladicte damoiselle testateresse [2], quelle supplie vouloir recepvoir ladicte Catherine, la nourir, loger et entretenir le reste de sa vye, et ce en considération des bons et agréables services quelle a faict à ladicte damoiselle par le passé.

Item ladicte testateresse veult et ordonne qu'il soit payé à Jehanne .... [3], son aultre servante, la somme de trente escus soleil tant pour les services quelle luy a faict par le passé que pour argent quelle luy a presté.

Item ladicte damoiselle testateresse veult estre payé à Jehan

1. Église entièrement détruite à la Révolution.

2. Ce neveu était probablement l'héritier du sang, celui qui devait avoir la fortune patrimoniale et les charges en Écosse.

3. Le nom illisible.

Bourgeois, appoticaire demourant à Reims, la somme de vingt ou vingt cinq escus soleil, sy tant se trouvent monter ses partyes de médecine depuis ses dernières partyes par elle acquittées.

Item ladicte damoiselle testateresse veult estre payé à Claude Roussel, bourgeois de Paris, la somme de cincquante escus soleil, tant pour ce qu'il a payé .... desbourcé pour ladicte damoiselle testateresse à la poursuite d'un procès qu'elle a en Parlement à Paris à l'encontre d'un sieur de Brillebault, que pour ce que icelluy Roussel peult avoir desboursé au voyage qu'il a faict à Berry [1], pour l'exécution de l'arrest contre le s^r de Brillebault que pour ses services et vaccations en ladicte poursuite et voyage.

Item ladicte damoiselle testateresse veult estre pareillement payé à M^re ....[2] Bonnefoy, procureur en Parlement, la somme de huict escus soleil qui luy sont deubz pour fraiz et sallaires pour ledict procès.

Item ladite testateresse a donné, légué, donne et lègue par ces présentes à sœur Françoise Pagesse, relligieuse au prieuré de Nostre-Dame de Pitié de Joinville [3], la somme de cincquante escus soleil pour subvenir à ses nécessitez particulières et affin d'estre particippant en ses prières et oraisons, priant Madame la prieure dudict lieu permettre à ladicte Françoise Pagesse d'accepter ledit don pour luy subvenir comme dict est.

Item ladicte damoiselle testateresse a donné, légué, donne et lègue par ces présentes à honorable homme Mre Benoist Dozet, esleu et conseillier pour le roy nostre sire en l'eslection dudict Reims, la somme de cent escus soleil tant pour son remboursement des deniers par lui advancez pour ladicte damoiselle testateresse audit procès que pour ses peines et vaccations d'avoir dès longtemps assisté ladicte damoiselle testateresse en ses affaires [4].

Item ladicte damoiselle testateresse veult et ordonne que pour l'accomplissement de sondit présent testament qu'il soit vendu par les exécuteurs du présent testament, sy faire se peult, six vingtz cincq livres tournoiz de rente deubz à ladicte testateresse par damoiselle Clarmonde de Fer, veufve de Mre François Thuret [5], et aultres denommez audict contract de rente de ladicte constitution

1. Peut-être pour *en Berry*, centre de la famille de La Chastre, ou au village de *Berry-Bouy* (Cher), arrondissement de Bourges.

2. Prénom illisible.

3. Ce prieuré dependait de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, et il avait été fondé par Antoinette de Bourbon, mère de Renée de Lorraine, première abbesse de ce nom à Saint-Pierre de Reims. Le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, avait confirmé cette fondation en 1533. *La France pontificale*, par H. Fisquet, Reims, p. 330.)

4. La famille Dozet est bien connue à Reims ; l'un de ses membres, Pierre Dozet, était dignitaire du Chapitre au XVIIe siècle.

5. La famille Thuret eut également des représentants au Chapitre de Reims à cette époque.

de rente, montant le sort principal d'icelle à la somme de six cens escus soleil, desquelz y en a remboursement faict de la somme de cent escus soleil, n'estant plus le sort principal d'icelle rente que de cincq cens escus. Et ou lesditz exécuteurs ne trouvent à vendre ladicte rente de six vingtz cincq livres tournois, les légataires et debteurs prendront par les mains desditz exécuteurs chacun à rata[1] des sommes leguez et déclaré estre deubz aux sus nommez ladicte rente.

Item ladicte damoiselle testateresse a donné, légué, donne et lègue par ces présentes à dame Marguerite Kircaldye, relligieuse en ladicte abbaye de Sainct Pierre[2], tous et chacuns ses biens meubles à elle appartenans quy sont en ladicte maison de Sainct Pierre, pour en faire joyr et disposer à sa volunté, suppliant madicte dame de Sainct Pierre luy permettre d'accepter ledit leg et d'en user et disposer par icelle Kircaldye, ainsi qu'elle advisera bon estre excepté ladicte rente deue par ladicte Clermond destinée par les legz et acquictz des debtes cy dessus.

Item ladicte damoiselle testateresse a dict et déclaré qu'il lui est deub par Baptiste de la Chastre, escuyer, s^r de Breuillebault[3], la somme de deux mil escus par contract et arrest de nosseigneurs du Parlement de Paris, ensemble les interestz de ladite somme ainsi que porté est par ledict arrest avec les despens taxez et à taxer alencontre dudit s^r de Breuillebault, lesquelles sommes, interestz et despens et tous les droictz d'actions, ypothecques et contrainctes que icelle testateresse a contre ledict s^r de Breuillebault et aultres qu'il appartiendra, elle les a donné, légué, donne et lègue par ces présentes à illustre princesse Madame René de Lorraine, naguères abbesse de Sainct Pierre dudict Reims, en considération des grandes faveurs, assistances et bienfaictz quelle a receue depuis seize ou dix sept ans qu'elle s'est retirée audict Sainct Pierre de feue de très louable mémoir Madame Renée de Lorraine grande taute de ladicte dame abbesse, et en son vivant

1. On dit encore que l'on est payé au *prorata* de sa créance dans une distribution de fonds

2. « Marg erite de Kirkaldi, issue d'une noble maison écossaise, devint abbesse de Saint-Pierre-les-Dames à la mort de Renée II de Lorraine Elle fut bénite par l'archevêque Guillaume Gifford le 27 août 1626 et quitta cette vie le 3 février 1629 dans la 51e année de sa profession. » H. Fisquet, *La France pontificale* (Métropole de Reims), p. 334.

3. La Chastre, illustre famille du Berry, dont celui-ci était membre : « Baptiste de la Chastre, chevalier, seigneur de Breuillebaut et Fontancier, fut maître d'hôtel de la reine Marguerite de Valois, partagea en 1570, avec ses frères et sœurs, la succession de leurs père et mère, fut pourvu par lettres du 4 janvier 1573 de l'office de panetier du duc d'Alençon et était écuyer d'écurie du roi de Navarre le 13 juillet 1573 Il est mort en 1615, après avoir épousé successivement Françoise de Vieubourg et Gabrielle Lamy, et laissant des enfants des deux lits. » *Dictionn. de la Noblesse*, par de la Chesnaye-Desbois et Badier, 3e édition, 1864, t. V, col. 356.

abbesse d'icelle abbaye, naguères déceddé, a la charge touteffoys que madicte dame Renée de Lorraine, à présent abbesse dudict St Pierre, lorsqu'elle aura receu lesditz deux mil escus interestz et despens, ladicte damoiselle testateresse la supplie très humblement d'employer lesdictz deux mil escus ainsy qu'il s'ensuyt : savoir d'en délivrer telle somme qu'il convyendra aux quatre ordres des mandians et minimes dudict Reims[1] pour achecter pour chacun desditz mandians quinze livres tournois de rente et auxditz minimes vingt livres tournois, pour les obleiger chacun d'eux à dir et célèbrer chascun an perpétuellement ung service de trois messes haultes et vigilles en l'Eglise de ladicte abbaye de St Pierre, pour le repos de l'âme d'icelle damoiselle testateresse, excepté lesditz minimes quy diront ledict service en leur église, et seront tenuz fournir lesditz quatre ordres de mandians et minimes les luminaires qu'il conviendra pour lesditz services, dont sera faict mention par lesdites constitutions de rente, ausquelles ladicte dame de Sainct Pierre sera appellée pour en passer les contractz.

Item ladicte damoiselle testateresse, affin que lesditz services ne soient obmis à estre celebrez selon l'intention de ladite damoiselle testateresse que elle supplie madicte dame lesditz services estre celebrez durant le caresme, icelle testateresse supplie madicte dame de délivrer telle somme qu'il convyendra audict Dozet pour achecter vingt livres tournois de rente pour appartenir à iceluy Dozet et à ses enffans et postérité à la charge d'avoir l'œil luy et les siens que lesditz services soient celebrez selon l'intention de ladicte testateresse sus déclairé, lequel Dozet ou les siens lesditz mandians et minimes advertiront du jour desdictz services pour y assister, et laquelle rente de vingt livres tournois ladicte damoiselle testateresse a donné, légué, donne et lègue par ces présentes audict Dozet pour en faire, joyr et disposer par luy et ses hoirs comme de leur propre chose aux fins que dessus.

Item ladicte damoiselle testateresse supplie pareillement madicte dame de Sainct Pierre de délivrer telle somme qu'il convyendra pour acheter la somme de cent livres tournois de rente que ladicte damoiselle testateresse donne et lègue par ces dictes présentes à l'enfermerye de ladicte abbaye[2] de Sainct Pierre, pour estre par la dame enfermière employé perpétuellement aux nécessitez de vivres, boys et aultres dont les relligieuses mallades en icelle enfermerye auront besoing, et sans que lesdictz cent livres tour-

1. Les quatre ordres mendiants de Reims étaient les Cordeliers, Jacobins, les Augustins et Carmes. Les Minimes venaient d'être établis dans une dépendance de l'abbaye de Saint-Remi par l'influence de la maison de Lorraine. Le sceau des Minimes, avec les armes de Lorraine, est conservé à la Bibliothèque de Reims.

2. Il s'agit de l'infirmerie de cette abbaye, dans laquelle, sans doute, Marie Seton était soignée au moment de sa maladie.

nois de rente puissent estre convertiz ny employez en aultre effect que pour les nécessitez desdictes relligieuses mallades; laquelle somme à ses fins sera baillé a ladicte dame enfermière par la dame dépositaire de ladicte abbaye, à la charge de rapporter par ladicte dame enfermyerre estat de la despense au bureau de ladicte abbaye, y assistante madicte dame, ou à madicte dame seulle à la fin de chacune année. Sur laquelle somme sera pris quatre livres tournois pour estre baillé par chascun an aux quatre chanoines, chappellains et clers de ladicte église de Sainct Pierre, pour cellébrer ung service de trois messes haultes et vigilles a ladicte église de Sainct Pierre pour le repos de l'âme de feue Marye Stuart, vivant Royne d'Escosse, et pour le repos de l'âme de ladicte testateresse, laquelle somme de quatre livres tournois sera délivré par ladicte dame enfermierre par chascun an ausdictz chanoines, chappellains et clers le jour dudict service qu'il plaira à madicte dame d'ordonner estre dict durant le caresme ou a aultre temps soubz le bon plaisir de madicte dame, ensemble lesdictz services desdictz quatre ordres de mandians, ausquelz ledict couvent sera tenu fournir les ornemens seullement.

Item ladicte damoiselle testateresse supplie aussy ladicte dame de Sainct Pierre de dellivrer telle somme qu'il convyendra pour constituer la somme de dix livres tournois de rente à dame Anne Danquoy et dix livres tournois de rente à dame Marie Mathei, religieuses en ladicte abbaye, que ladicte testateresse leur a légué et donné pour en joyr leur vye durant, affin de les obligier à prier Dieu pour l'âme d'icelle testateresse. Et après le décès desdictes Danquoy et Mathei, lesdictes rentes appartiendront audit Dozet et à ses hoirs ou ayans cause pour en joyr par eulx d'icelles deux rentes tost et incontinent le décès desdictes Danquoy et Mathei ou de l'une d'elles, auquel Dozet sesdictz hoirs ou ayans cause icelle testateresse a donné, légué, donne et lègue lesdictes deux rentes comme dessus pour les grandes obligations qu'elle a envers ledit Dozet de luy avoir continuellement assisté en ses affaires et secouruz en ses necessitez.

Item ladicte damoiselle testateresse supplye encore madicte Dame de delivrer telle somme qu'il conviendra pour acheter cent livres tournois de rente pour estre les lettres de constitution mis es mains dudit Dozet, affin d'employer ladicte somme à faire celebrer par chacun jour perpétuellement une messe basse en l'eglise dudict Sainct Pierre pour le repos et remede de l'âme de ladicte testateresse, laquelle messe elle désir et supplie Mre Anthoine Personnet icelle dir et celébrer tant qu'il n'aura charge ou benefice qu'il luy puisse empescher la célébration de ladicte messe, et en ce cas qu'il ne puisse commodement celebrer icelle messe, sera pourveu par ledict Dozet d'un aultre homme d'église tel qu'il advisera.

Item ladicte damoiselle testateresse supplie aussy madicte dame de fournir telle somme qu'il convyendra pour achecter soixante

livres tournois de rente et estre la constitution d'icelle mise es mains dudit Dozet pour recepvoir et employer lesdites soixante livres tournois de rente a faire apprendre mestier à trois pauvres filles, et pour la première année veult ladicte testateresse lesdictes soixante livres tournois estre baillez à la niepce de sœur Marie Merresse, à la niepce de Jehanne, servante de ladicte testateresse, et à la fille de Jehan Ytasse ; et pour les aultres années à telles pauvres filles que ledit Dozet et ses hoirs adviseront pour le myeulx.

Item ladicte damoiselle testateresse supplie pareillement madicte dame d'employer telle somme qu'il convyendra pour achetter vingt livres tournois de rente qu'elle a donné légué par ces présentes aux Cordelieres dudict Reims [1], à la charge de celebrer par chacun an à toujours perpétuellement en leur église ung service de trois messes haultes et vigilles pour le salut de l'âme de ladite damoiselle testateresse, et seront les ornemens et luminaires fourniz par lesdites religieuses Cordelieres.

Item ladicte damoiselle testateresse a donné, légué, donne et lègue par ces presentes a madicte dame de Sainct Pierre le surplus desdict deux mil escus, interests et despens, laquelle elle supplie, ensemble tous lesdictz legataires desdictz deniers, de tenir la main au recouvrement desdictes sommes, priant aussy ledict Dozet de les y assister en la poursuite, luy fourni-sant deniers pour ce faire par madicte dame et legataires chacun au rata de leur legz.

Item ladicte testateresse a pour les fins que dessus ceddé touttes ses actions et poursuites et ypothecques à madicte dame, mesme de faire adnuller le contract faict avec ledict s^r de Breuillebault à faulte de payement et disposer et allyener les droictz mentionnez ondict contract à telle personne ou personnes que bon luy semblera, sauf touteffoys employer par madicte dame les deniers aux effectz que dessus, et sans que madicte dame puis-e estre inquietté pour la délivrance desdictz deniers synon après quelle les aura receuz.

Item ladicte testateresse a dict declaré que combien quelle ayt laissé les meubles estant en sa chambre, garderobbe et cabynet a dame Margueritte Kirca'die pour en disposer à sa volunté, neanmoings ladicte testateresse veult et entend que ladicte Kircaldye distribue desdicts meubles selon et ainsy qu'elle luy a ordonné verballement et dont elle veult icelle Kircaldye estre creue par sa simple parolle.

Et pour lequel present testament accomplir et mectre à exécution deue de poinct en poinct selon sa forme et teneur, a icelle

1. Les Clarisses ou religieuses de l'abbaye de Sainte-Claire, laquelle se trouvait sur l'emplacement actuel du couvent du Bon-Pasteur, près de la rue du Jard.

damoiselle testateresse nommé et esleu pour executeurs d'icelluy vénérable et discrette personne Mre Anthoine de Beauchesne, prebtre, chanoine et soubz chantre en l'église de Reims [1], et ledict Mre Benoist Dozet, ausquelz et a chacun deulx elle a donné et donne par ces presentes plain pouvoir, puissance, auctorité et mandement spécial d'icelluy present testament accomplir en soubmectant pour ce faire entre leurs mains tous et chacuns ses biens jusques à plain et entier accomplissement d'icelluy, auquel de Beauchesne ladicte damoiselle a donné et légué son orloge pour ses peines de ladicte exécution testamentaire. Lequel présent testament a esté nommé, dicté et devisé par ladicte damoiselle testateresse motz après aultres, et à elle leue et releue par l'un de nous notaires l'aultre present, qu'elle a dict avoir bien entendu et estre sa dernière volunté. Ce fut faict en ladicte maison abbatialle de St Pierre après midy, le quatorziesme jour d'avril l'an mil six cens et deux par devant nous notaires royaulx. Et a ladicte dame testateresse signé ces présentes.

(Signé) : Marie de Seton.
Rogier.
G. Charlier.

7 juin 1602. — Ce jourdhuy septiesme jour de juing dudict an mil six cens et deux, est comparu en personne pardevant nous notaires du roy nostre sire hereditaires en son bailliaige de Vermandois demourans à Reims soubz signez, damoiselle Marie de Sceton, testateresse denommée on testament devant transcript et quy a dict et déclairé qu'elle a revocqué et revocque par ces presentes sondict testament devant transcript, qu'elle veult et entend qu'il soit de nul effect et valleur, n'entend s'en servir ny ayder en aucune chose et manière et qu'il soit et demeure cas et nul et comme chose non advenue et l'a revocqué et revocque par ces presentes, comme dict est, en tous ses poinctz, forme et teneur. Dont et laquelle revocation et chose susdicte ladicte damoiselle Marie de Sceton nous a requis le present acte pour luy servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Faict en la maison abbatialle dudict S. Pierre, après midy les jours et an que dessus, et a ladicte damoiselle de Sceton signé ces présentes.

(Signé) : Marie de Seton.
Rogier.
G. Charlier.

(Extrait des Minutes de G. Charlier, transcrit par M. A. Duchénoy, pour être envoyé à M. Seton, en Écosse (4 novembre 1893), copie faite par son fils Paul et sa fille Catherine.)

1. Personnage bien connu, qui fut l'un des bienfaiteurs de la Faculté de Médecine de Reims. Voir *La Chronique de Champagne*, 1883, t. IV, p. 351.

Glossaire du Mouzonnais*

Supplément et Proverbes

Jon-ne ou **jeun-ne**, adj., jeune. — On dit jeun-ne homme, jon-ne fille, pour garçon ou fille non mariés, de quelque âge qu'ils soient. Et c'est ainsi qu'il est permis de dire : *In vie* JON-NE *houme, in' viez* JEUN-NE *fille,* pour un vieux garçon ou une vieille fille, célibataires.

> Et me sembla que la plus *jon-ne* est la plus humble et plus courtoise.
>
> (La Tour Landry)

Jon-nesse, s. f., jeunesse.

> Elle se accoustuma en sa *jon-nesse* à servir Dieu.
>
> (La Tour Landry)

Jouaque, s. m., joueur maladroit ; terme de mépris.

Jouer, v.

> I(l) *jouerot* l' cu(l) da(ns) l'iaue.
>
> (*Proverbe*)

Jou(r), s. m., jour ; prononcez *joue*.

> Paris n'ai mi té fait d'in *jou(r)*.
>
> (*Proverbe*)

Jü n' sais quoi. Sert dans les comparaisons... qu'on ne trouve pas. — *Il est drole comme* JU N' SAIS QUOI.

K

Keûd(r)e, *eu* long ; coudre.

> Suere, *keudre*.
>
> (G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Kie pour *qui-iie(r)* dans *Kie à pot,* cuiller à pot.

* Voir page 395, tome XII de la *Revue de Champagne*.

L

Laid *(i fait)*. Le temps est mauvais, il pleut, il brouille, il vente...

Après le biau temps on ai *l' laid ;* après la guerre on ai la paix.

(*Proverbe*)

Gerars se vestit et chaussa, pour ce qu'il *faisoit moult lait* de pluie et de vent.

(*Gerard de Nevers*)

Laissie(r), la-iie(r), v.

Ce qui n' cuit mi pour vous, *la-iez* lü brûler pou(r) les aut(res).

(*Proverbe*)

Lait prins, s. m., lait caillé.

Laquer, v., boire, boire goulûment. C'est probablement *Lapper*.

Late, s. f., lente. On dit d'un enfant sale qu'on voudrait bien faire passer pour propre :

I(l) n'ai pont d' poux, i(l) n'ai qu' des *lates*.

(*Proverbe*)

Rarement est et peu souvent.....
Teste teigneuse sans *lendes* ou poux.

(*Trésor des sentences*, G. Meurier)

Laupite, s. f., le même oiseau que la « bête aux pou-ies ». — Sorte de buse.

Lequel quü, celui que. — *Prends* LAQUELLE *quü t'veux*.

Et dit à monseignor Gauguein qu'il preigne *laquele que* lui plera de ces deux voies.

(*Rom. de la Charrette*)

Lemer, lumer, v.

Quoi (est) ce qui *leme* mius qu'ine chandelle ? c'est deux.

(*Proverbe*)

Li, lie, pour à lui, à elle, elle, etc ..

Au jour qui *li* fut commandé.

(*La Chapele de Baiex*)

Quer petit *li* chaloit de *lie* (le Virge Marie).

(*Id.*)

A plesir pour la délivrance
De ceus qui en *lie* ont fiance.
(*Id.*)

Ligière.

En leurs litz n'avoit que une serge *ligière* sans plus.
(La Tour Landry)

Crupieres bones et colieres
Qui seront de fer et *legieres*..
(*Partkonopeus*)

Linette (jeun-ne dü), s. m., équivalent à « jeün-ne du pierrot », expression d'amical dédain qui s'adresse à un enfant peu vigoureux, qui manifeste une prétention à la force.

Lisard, lizard.

L'araignée mange la mousche et le *lisard* l'araignée.
(*Adages français, XVI*e *s.*)

Lisette, s. f., nom courant de la betterave (disette ?)

Liue, s. f., lieue.

D'ou (est) ce qu'est Chose ? — Il e(st) à Pampelune, trois *liues* l'aut(re) côté de la lune.
(*Proverbe*)

Londemain, s. m., le lendemain.

Ensi en ont grant plait tenu
Et *l'ondemain* sont tuit issu
Por le tornoi rencomancier.
(Rob. de Blois, *Biaudous*)

Li rois après vint *l'ondemain*.
(*Id.*)

N'y ai pont d' si p'tite fête qui n'ai s' *londemain*.
(*Proverbe*)

N'y ai pont de fête sans *lendemain*.
(*Id.*)

I(l) faut toujou(rs) remett(re) au *londemain* c' qu'on peut faire lü jou(r) mein-me.
(*Proverbe ironique*)

Lon arie(r), exprime un grand éloignement. — *Not(re) tante nü res(te) mi lon* ARIE(R) *de nous*. — *Les deux frères sant bin lon* ARIE(R) *l'un d' l'aut(re)*.

Lou. — *Pour* LOU *souper*. — Voyez *Rataint*.

Loupe (faire la).

Au descendre dessus la crouppe
S'en ala, et luy fit la *louppe*
Par manière de moquerie.
(Matheolus)

Lu, art. le. — Puis-je me permettre de supposer que *lu* = *li*, ancien article du nominatif singulier ?

Ly capelains dedit seignor de Warfesee celebroit la messe.
(*La belle Alix de Warfusée*)

Li cors de toi et ta maison
Serront destruit hastivement.
(*Vie St Nicholas*, Wace)

Une variante du manuscrit Douce, donne :

Lu cors de toi.....
Lu mort et l'avoir a rendus.
(*Id.*, Douce)

Se *lu* mort revivre fesoit.
(*Id.*)

A tut *lu* pople est communel.
(*Id.*)

Faut batt(re) *lü* fer tant qu'il est chaud.
(*Proverbe*)

L'un c' après l'aut(re). Évidemment un reste de l'ancienne écriture et prononciation, aujourd'hui encore fréquemment employé.

Si les baisèrent *l'ung* après l'autre.
(*Gerard de Nevers*)

Et ilz se partent par petites volees *l'ung apres l'aultre*.
(Jehan de Brie)

M

Maig(re), adj. et subst., maigre.

Quand on n'ai pont d' gras on ain-me mius l' *maig(re)*.
(*Proverbe*)

Il est *maig(re)* comme in cent d' clous.
(*Proverbe*)

Il est *maig(re)* comme in couceu.
(*Proverbe*)

Mait(re).

L' teus qu'est *mait*(re) est *mait*(re), la grandeur n'y fait rin.
(*Proverbe*)

Malengrougne, adj. et subst., — de mauvaise humeur, mal disposé, qui accepte mal les observations. — *A v'la, in* MALENGROUGNE ! *on n'oserai pus li parler !*

Malému, s. m., malhabile, lourdaud ; — maussade.

Malin, adj., méchant — quelquefois fin, rusé, adroit.

Il est *malin* comme la gale.
(*Proverbe*)

Il est *malin* comme in singe.
(*Id.*)

Manche à ramon, s. m., tige ou rondin de bois dit à présent manche à balai. — On dit d'une fille maigre et mal faite : *c'e(st) in* MANCHE A RAMON. J'ai lu quelque part la même comparaison faite entre la fille mal taillée et une chandelle.

Mangie(r), v.

Il ai *mangie* s' pain blanc d'vant s'noir (ou l' premie(r).
(*Proverbe*)

Manique, manic(le).

Si brac sont fors par les *manicles*.
(*Parthonopeus*)

Manque (i(l) n' peut). — Il ne peut manquer de réussir; il n'a rien à craindre, cela réussira ou arrivera.

Marner. C'est probablement le « marler » des citations suivantes qui a fourni notre mot par permutation des lettres *l* et *n*.

Et sur les boens veullent *marler*
Et yaus en tous temps deparler.
(*Gilles le Muisis*)

Seculer sour clergiet sevent mout bien *marler*.
(*Id.*)

Maraud. On dit d'une chatte qui cherche le mâle qu'*elle va à* MARAUD, comme d'une chèvre qu'elle va *à bouc*, ou d'une vache qu'elle va *à teuriaus, à torai, à ga-yot*.

Marrine, s. f.

Renier apelle a la chiere menbrée
Et sa *marrine* la cortoise senée.
(*Jordains de Blaye*)

Et sa *marrine* en est moult adolée.
(*Id.*)

Sa *marrine* a Jordains moult acolée.
(*Id.*)

Mascarade, s. m. C'est le nom que l'on donne à l'individu masqué ou déguisé, et non à la troupe des masques. On dit de même : *in carnaval*.

Maure, v., moudre.

Et je doi faire moulin au ban desd. villes souffisant, et il venront là *maure* au sessime.
(*Charte de Vautraincourt*, 1280)

Mé pour *mi*, comme à Raucourt.

Mais ne puis chascune aventure
Conter par sei, n'a *mei* ne tient
N'a ma matyre n'apartient
(*Guill. le maréchal*)

Mein-me, adv., même — ou pronom.

I' n' faut mi mett(re) tous ses u-ies da(ns) l' *mein-me* panie(r).
(*Proverbe*)

Mein-ner, v.

J' tu *mein-nerai* pa(r) in chemin d'ou (est) ce qu'i(l) n'y ai pont de pierres.
(*Proverbe*)

Ment(e)rie, s. f.

On peut bin derre in' *menterie* pou(r) a(v)oi(r) la paix.
(*Proverbe*)

Menteur, menteu(r), s. m.

Menteu(r) comme in chasseu(r) — ou comme in' arracheu(r) d' dents.
(*Proverbe*)

M...rde, s. f.

C'est comme Gribouille, i met s' nez da(ns) la *m...*, peu(r) d' la senti(r).
(*Proverbe*)

Merle, s. fém., merle.

Le rossignols, li mauvis et *la merle*.
(*Girbert de Metz*)

Mernie(r), s. m., menuisier. N'est plus employé, mais resté nom propre.

Métie(r), s. m., besoin ; — métier.

T' n'ais mi *métie(r)* d'y aller pa(r) quat(re) chemins.
(*Proverbe*)

Quant ons ai mangie, n'y ai pus *métie(r)* d' qui-iie(r).
(*Proverbe*)

N'y ai pont d' si petit *métie(r)* qu'i(l) n' nourrit s' mait(re).
(*Proverbe*)

Si vos requier que vos m'ediez se j'ai *mestier* de vos.
(*Rom. de la Charrette*)

Mettu, p. p., mis.

Quant j. barons oit la calor sentue
En ienoillons sunt ensamble *metue*.
(*Huon d'Auvergne*)

Mi, moi, pas.

Tout c' qui reluit n'est *mi* de l'or.
(*Proverbe*)

Ce qui n'est *mi* bon pour ti est bon pour *mi*.
(*Proverbe*)

Tu ne trouves *mi*? C'est qu' tu n' cherch(es) *mi* bin.
(*Proverbe*)

I(l) n' vaut *mi* la corde pou(r) l' pend(re).
(*Proverbe*)

La foire n'est *mi* sus le pont.
(*Proverbe*)

C' n'est *mi* pou(r) t' nez.
(*Dicton*)

On n' prend *mi* les mouche(s) aveu don vinaig(re).
(*Proverbe*)

N' faut *mi* couri(r) deux liév(res) à la fois.
(*Proverbe*)

Mimine, s. f., appellation familière et caressante de la chatte, comme minette.

Mins, p. p., mis.

Ons ai *mins* les petits plats da(ns) les grands.
(*Proverbe*)

I(l) ai *mins* la main à la pâte.
(*Id.*)

Mirain-ne, s. f., aigreurs, envies de vomir, pituite. — *Tous les jou(rs) au matin, j'ai 'n* MIRAIN-NE *terrib(le)*. Ce n'est nullement la migraine, qui se dit *migrain-ne*.

J'ai la *mirein-ne*
Marie Madelein-ne
Jü l' dirai trois fois sans repren(d)re halein-ne
Et je n'arai pus la *mirein-ne*.
(*Chant pour conjurer le mal*)

Mise-bas, s. f., vêtements abandonnés, qu'on ne veut plus porter. — *Oh! c'ti là, il est venu riche! i(l) rhabille tous ses parents aveu ses* MISE-BAS.

Mitant.

I(l) faut mett(re) lü clochie(r) au *mitant* don village.
(*Proverbe*)

Mius.

Vaut *miu(s)* allé(r) au pain qu'au médecin.
(*Proverbe*)

Vaut *mius* faire envie qu' pitiie.
(*Proverbe*)

La sauce vaut *mius* quû l' péchon.
(*Proverbe*)

Vaut *mius* ateurteni(r) quü d' bâti(r).
(*Proverbe*)

J'ain-me *mius* le croire quû d'y aller (v)oir.
(*Proverbe*)

Moin-ne.

C' n'est mi l'habit qui fait l' *moin-ne.*
(*Proverbe*)

Morciau.

Il ai d'né ça pou(r) in *morciau* d' pain.
(*Proverbe*)

Mort-bos, s. m., bois mort.

Hoc est pascua sua de Luzey (Luzy) et aisentias in silva ejusdem villæ, quod vulgo dicitur *morbois.*
(*Cartul. d'Orval*, 1226)

Mo-yen (a(v)oi(r) l'), v., être à son aise, riche.

Mu-ieu(r), adj., meilleur.

C'est da(ns) les vies pots qu'on fait la *mu-ieu(r)* soupe.
(*Proverbe*)

N

Naviau, s. m., navet.

Napa, *naviaus.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Na-yer, né iie(r), v., noyer. Plus ord. *no-iie(r).*

Et lors tout le monde fut *nayé* et périllé.
(La Tour Landry)

N'n = en, n'en. — *Jü* N'N *ai pont.* — *Si jü* N'N *ai.* C'est-à-dire : Je n'en ai pas ; si j'en ai.

Mais qui *'n* porra aveir si *'n* ait.
(*Guill. le Mareschal*)

Nichi(r), v., salir.

On n'est jamais *nichi* qu' pa(r) la boue.
(*Proverbe*)

Nonote, s. f., abréviation (?) de *minotte*, terme enfantin qui désigne la main.

Nougette, s. f.

C'est d'ner des *nougettes* à croqué(ir) aux teux qui n'ant pus d' dents.

(*Proverbe*)

Nozime, n. pr., Onézime.

Nu = ne, et ne le.

Et vos *nu* volons mais soufrir.

(*Tristan et Iseult*)

« Rois », ce dient li troi felon
Par foi, mais *nu* consentiron.

(*Id.*)

Ains *nu* pensames, Deu le set.

(*Id.*)

Et s'il i vient, et ge *nul* sai.

(*Id.*)

Ha ! nains, ca fait ta devinaille
Ja ne voie deu en la face
Qui *nu* ferra (ne le frappera) d'un glaive el cors.

(*Id.*)

O

Oche, s. m., os. En parlant d'un événement qu'on ne verra pas :

N'y arait longtas qu'on jouerai aux guilles aveu nos *oches*.

(*Proverbe*)

Ch'ti qui veut être ben venu al noche
Qu'il euch' cure d'y apporter s'n *oche*.

(*Dicton cambrésien*)

Ont, équivalant de notre finale *ant*, qu'emploient les personnes qui se figurent mieux parler.

Et si li Borgeis ne voulo*nt* ou ne savo*nt* jugier..... ou se il discordo*nt*.

(*Charte vaudoise de* 1285)

Outi(l), s. m., terme de mépris qui s'applique à un individu mal élevé, de mauvaises manières, déplaisant et disposé à mal faire. — *Ça fait in lai(d)* OUTI(L), *quand il est sau(l)*.

Fils, dist-elle soies soutil
Garde toi dou mauves *outil*
Dou lou qui toute nos estrangle.

(*Fable de capel a la chievre, man. Chartres*)

Tout ce a dis le mauves *outil* (le renard).

(*Fable dou Corbiau et dou Goupil, id.*)

Ozoir, v., oser. — *Et n' pus seulemat* OSOI(R) *respirer !*

P

Pai-iie(r), pé-iie(r), v., payer.

Oui, oui ! i(l) m'ai *pai-iie* en monnaie de singe.
(*Proverbe*)

Qui casse les verres les *pai-ie*.
(*Id.*)

Qui *pai-ie* ses dett(es) s'enrichit.
(*Id.*)

Pardounot, imp. de pardonner, 3e personne.

Se il vos *pardounot*, beau sire.
(*Tristan et Iseult*)

Parrinage, s. m., le fait ou le devoir d'être parrain. — *V'la assez d'* PARRINAGES *comna ! I(ls) finirant pa(r) m' ruiner.*

Ses *parrinaiges* fist forment à loer.
(*Amis et Amiles*)

Passé qu'oui ! probablement pour : pensez que « oui », espérons qu'il en sera comme vous le dites. — « *Oh bin ! not' Émile r'vinrai d'vant trois mois, bin sûr ?* » — « PASSÉ QU'OUI ! »

Paume, s. f., épi. — Je pense que c'est *palme*.

Pauvresse, s. f., avec le sens de pauvreté, misère. — *Qué* PAUVRESSE *da(ns) c' maison là ! C' n'est rin dü l' dire ! faut (v)oir.*

Car suffisance fait richesse
Et convoitise fait *povresse*.
(*Rom. de la Rose*)

Péchon, s. m.

I(l) boirot la mer et les *péchons*.
(*Proverbe*)

Molt y gaaingnent rispaille
Plenté de vins et de vitaille
De boens *peissons*, de bones char.
(*Guill. le Maréchal*)

Pêle, s. f., poële.

C'est le teus qui tint la queue d' la *pêle*, qu'est l' pu(s) abarrassie.
(*Proverbe*)

Quand quelqu'un s'avise de faire cette citation, il empoche d'ordinaire la réplique :

Non ! comme dit Henri IV, c'est l' *péchon* qu'est d'da(ns).

Pendant, s. m.

Declivs, *pendans*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Pénée, s. f., prise (de tabac). — *J'vans prenre in' boune* PÉNÉE, *mon cousin !*

Penser (se).

Quand il vit..... il *se pensa* et fist serment de non boire.
(*Gérard de Nevers*)

Perlinage. devrait s'écrire *Perelinage*, de l'ancienne forme *Perelin*, peregrinus, d'où pèlerin.

De cest eschange se soffrissent mult bien li *perelin*.
(*Villehardoain*, Ed. Wailly)

Pésée (faire une). Appuyer sur un levier pour « émouver » un fardeau.

Péter, v. On forme quelquefois le participe passé *Pétu*.

Il ai *pété* pu(s) haut quû l' cu(l) ; ça li ai fait in trau das le dos.
(*Proverbe*)

Piau, s. f.

Il écorcherot in pou, pou(r) s'an' a(v)oi(r) la *piaus*.
(*Proverbe*)

Pichie(r), v.

Mingere, *piscier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Picot, s. m.

La rose nû vint mi sans *picots*.
(*Proverbe*)

Pie(d), s. m.

Il(l) m'ai tiré n'belle épine hors don *pie(d)*.
(*Proverbe*)

Pincie, s. f., pincée, petite quantité. — *Mets 'n* PINCIE *d' poivr(r)e sus l'omenette.*

Pingnie(r), v., peigner.

..... soy *pingnier* devant les gens.
(*La Tour Landry*)

Et tout ce péchié vint pour soi *pingnier* et soi orguillir de son beau chief.
(*Id.*)

Pipeus, s. m., celui qui pipe ou fume. — L'expression est plutôt ironique.

Pitouner, v.

Et moy tantost de *pietouner*.

(*Franc archier de Baignolet*)

Plaiderie.

Voirs est qu'il s'esmut -I- contens
Et une tres grant plederie.

(*La Chapele de Baiex*)

Planchette (a(v)oi(r) la)... C'est se voir refuser l'absolution par le prêtre auquel on se confesse et qui, jugeant que vous ne méritez pas d'être absous, ferme une planchette sur l'ouverture croisillonnée par laquelle vous communiquez avec lui,..... vous renvoyant ainsi à quinzaine ou huitaine.

Planchie(r) des vaches, s. m., le sol.

N'y ai rin d'pus solide quü l' *planchie(r) des vaches*. Et pi(s) on ne choit mi pus bas.

(*Proverbe*)

Planter, v. L'équivalent d' « advienne qui pourra » est :

Arrive qui *plante*.

(*Proverbe*)

Plein, adj. — Ivre, soûl.

Il est *plein* comme in ue.

(*Proverbe*)

Plein (tout). C'est l'équivalent de l'ancien « a plenté », en quantité, en abondance.

Fertilitas, *plentés*.

(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Fecondare, doner *plenté*.

(*Id.*)

Ubertas, *plentés*.

(*Id.*)

Pleume pattes, s. m., se dit d'un paresseux dont le travail se réduit à plumer les pattes d'un volatile, au lieu d'enlever les plumes du corps.

Plu, p. p. de pouvoir. Voyez *Pou(v)oi(r)* et *Peullent*. — *Elle n'ai jamais* PLU *s' rapaigi(r) d'in' atout pareil.*

Plu-ie, s. f.

Plus espès ke *plue* ne grelle.

(Rob. de Blois, *Beaudous*)

Après la *plu-ie*, l' biau temps.

(*Proverbe*)

Le vent ai tout d' mein-me chu sans *plu-ie*.

(*Id.*)

Plûre, v.

St Médard, grand puchard
I *plûrai* quarante jou(rs) pus tard.
(*Dicton*)

I(l) plu-ie ? — La-iez *plûre !* faisans comme à Paris.
(*Proverbe*)

Poil, s. m. On dit d'un paresseux :

Il ai in *poil* da(ns) la main.
(*Proverbe*)

On ajoute parfois : *ça l'apêche dü* TRAVA-IIE(R).

Poiv(r)e. Dans leurs jeux, les enfants emploient l'expression : « *j'tû chie don poiv(r)e.* » Elle veut dire que celui qui va s'enfuir défie l'autre de l'atteindre, en lui disant quelque chose comme : « je me moque de ta poursuite. »

Pont, pas, point.

N'y ait *pont* d' rose sans épines.
(*Proverbe*)

Porrot, cond. de pouvoir, il *pourrait*.

Quar ne *porrot* en tout le mont
Par mal enging mon cuer torner,
A nul autre qu'a lui aimer.
(*Parthonopeus de Blois*)

Posson, s. m.

C' n'est pourtant mi pou(r) in *posson* de lait qu'i(l) faut d' temps en temps, qu'on doi(t) acheter 'n vache.
(*Proverbe*)

M. de Mayenne en prend (de cette drogue, le Catholicon) tous les jours, dans un posson de laict d'asnesse.
(*Satire Ménippée*

Poulain, s. m.

Item pour faire V *poulains* pour les caves.
(*Actes Normands*, 1332)

Pouni(r), v.

Les pouïes noires *pounant* des ues blancs.
(*Proverbe*)

Pourlichie(r), v., pourlécher, lécher, embrasser. — *I(ls) s'* POURLICHANT *comme deux amoureux.*

Pou(r) quoi 'ce quû ou **Pou(r) quoi (est) ce quû** et **Pou(r) quoi iest-ce quû**. — Pourquoi, pourquoi est-ce que ? POU QUOI *'s quû t' brais ?* pourquoi pleures-tu ? — POU QUOI IESSE QUU *t' fai(s) in trimard pareil, dont ?*

Poussie, p. p. de pousser, *poussie(r)*.

Vous r'semblez l' bouc, la barbe v'ai *poussie* d'vant l'esprit.
(*Proverbe*)

Prêchette, Prêchotte, s. f., chaire à prêcher ; ou quelque vaisseau analogue ; cloison qui cache des enfants dans certain jeu, qui consiste à lever par ceux-ci les bras au-dessus de la chaire, en dissimulant le reste de leur corps et déclamant :

Prêchi, prêchos
Prêchette en bos.

Prêchie(r), v.

Evangelisare, *preechier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Premie(r).

On n'abat mi in chêne don *premie(r)* coup.
(*Proverbe*)

Prenre, v., prendre. — *J'* PERNANS ; — *j'* PERNOS.

Les olz li *pernent* a lermer.
(*Vie de St Gilles*)

Kar nuls ne *perneit* d'autre cure.
(*Id.*)

C' qu'est bon à *prenre* est bon à garder.
(*Proverbe*)

Pri-iie(r), v.

Vaut mius *pri-iie(r)* l' bon Diu qu' ses saints.
(*Proverbe*)

Prins, p. p. de prendre, pris.

Il ai *prins* la clé des champs.
(*Proverbe*)

Il ai *prins* ça pou(r) d' l'argent comptant.
(*Id.*)

T'es *prins*, t'ais tort.
(*Id.*)

Promettu, p. p. de promettre, promis et souvent PROMINS.

Que noixir no me puisse ma foy ay *promettue*.
(*Huon d'Auvergne*)

Et ont *promins* li devans dis anfans.
(*Cart. d'Orval*, 1296)

Prop(r)e, propette, adj., proprette. — **Prop' à rin,** s. m., individu inhabile.

Couverte estoit, pour estre plus *propete*
De tarterons, flans de laict, tartelette.
(*Une ville flamande au XVI*e *s.*)

Puchalit, s. m., pissenlit (chicoracées) — et enfant qui pisse au lit. — D'une personne morte depuis longtemps, on dit :

In tel ?... I(l) mange les *puchalits* pa(r) la racine.
(*Proverbe*)

Puchart, Pichart, Pissart, s. m., qui pisse. Voyez *Plûre*.

Pus, prononciation de *plus*. Pourrait bien avoir été une prononciation ancienne dans le dialecte bourguignon-champenois, si la citation suivante nous permet cette supposition :

Si engendra le Borgoing Auberi
Ne fu *pus* preu, si com je l'entendi.
(*Auberi le Bourgoing*)

C' n'est mi toujou(rs) les *pus* grands les *pus* forts.
(*Proverbe*)

Il ai la langue *pus* longue quü les dents.
(*Id.*)

Pus pas, adv., plus du tout, pas un. — *Il ai tout bu l' lait, ma boune ; n'y a 'n ai* PUS PAS *'n goutte.*

Q

Quan (d est) ce quü (prononcez quans'quü) ou **quan(d) iest-ce quü**. Expressions signifiant quand, quand est-ce que. — *Voyons !* QUANS' *quü t'vinrai(s) à Douzy?* (quand viendras-tu). — A QUAN(D) *iest-ce la noce?* (à quand). — QUAN(D) IEST-CE QUÜ *j'rirans co à Paris* (quand est-ce que nous retournerons à Paris ?)

le **Quel quü** ou le **Teus quü**. Celui, quel qu'il soit, qui... : *le* QUEL QÜÜ *ça serai, ça n' fait d' rin, c'est comme on vaurai.*

Le *kel ke* soit convient estre maté.
(*Girars de Viane*)

Queud(r)e (eu bref), v., cueillir.

Qui petit sème petit *queut*.
(*Testament de Blanche de Navarre*)

Quoi iest-ce quü ou **Quoi (est) ce quü** (prononcez quois' quü). Qu'est-ce que ? — QUOI IEST-CE *qui va a résulter ?* — On dit également : *eh bin !* QUOI IEST-CE ?

Quiner, v.

Les quelz estoient chastes par défaut de membres génitaulx et n'avoient aucune *coinquination* à femelle.
(Jehan de Brie)

R

Rabouni(r), v., redevenir bon, ou du moins meilleur ou moins mauvais. — *J'an(s) iu in caque dü bière qui nous avot semblé mout mauvais au commencemat ! Mais la boisson s'ai bin* RABOUNI, *dud'puis !*

Rabrouches, s. f. pl., mauvaises herbes, mauvais chaumes qui restent sur les champs de moisson, après l'enlèvement. — *C' n'est mi 'n belle éteule, quoi! n'y ai qu' des* RABROUCHES.

Racalogie(r) est la forme, à Douzy, du v. *racalengie(r)*.

Raccuser, v., dénoncer. Employé surtout par les écoliers. — *C' n'étot mi in bon camarade, à l'icole : i* RACCUSOT *toujou(rs) les aut(res)*.

Raconduire.

> En tous temps doit le berger conduire et *raconduire* son bestial.
>
> (Jehan de Brie)

Racoumacie(r), racoumancie(r), v.

> Lor r'est tost à *racoumancier*.
>
> (*La Pâtenostre de l'userier*)

Racrampi(r) (se), v. — Se replier sur soi-même, comme quelqu'un qui a des crampes. — Rester chez soi et sur place. — *J'ain-me lü grand air : jü n' saros m'* RACRAMPI(R). (Traduction d'une chanson wallonne, intitulée le Pantalon.)

Radôr, s. m. C'est le nom, à Raucourt, de ce que nous avons appelé le *Renou* de la fête. Du verbe *radormi(r)*, endormir : en effet, on rendort, on clôt la fête que l'on avait éveillée quinze jours avant, un dimanche qui, pour ce motif, est nommé « *l' réveil* ». — *Oh oui, m' gueu(ie)! J'ans fait la fête, j'avains fait l' réveil, et ferans co l'* RADÔR.

Raf et **rif**? Employés dans le proverbe, où ils s'expliquent :

> *C' qui vint d'* RIF *s'a reva à* RAF.
>
> (*Proverbe*)

Rafachie(r), v. C'est le vieux verbe *faissier*, fasciare, envelopper.

> Si a trovée nafré Hugon
> *Faissier* le fist d'un peliçon.
>
> (*La mort du roi Gormont*)

Raidemat, adv., tout raide, vite, rapidement ; sévèrement, sèchement.

> Les ordres tènent *reddement*.
>
> (*Vie de St Gilles*)

Rallongie, adj. ; part. p. de rallongie(r).

> Quand l' soleil lui(t) à la Chandeleur, l'hiver est *rallongie* d' six semain-nes.
>
> (*Dicton*)

Ramounie(r), s., fabricant de « ramons ».

Les *Ramounie(rs)* d' Bossévau.
(*Blason des habitants de Bossèval*)

Ranichi(r), r'nichi, v., *nichi(r)* de nouveau, c'est-à-dire salir ce qu'on venait de rendre propre. — *Mes solers sant d'jà tout* RANICHIS.

Rapasse, s. f., râclée. — *J' tü li ai foutu n'* RAPASSE !

Rasette, s. f., petite houe, instrument de jardinage.

Rataint, p. p. de retenir, qui est ordinairement *r'ténu,* de *r'téni(r)* ou *rateni(r).* — *Jü n' sais c' qui m'ai* RATAINT *d' li d'ner 'n giffe !*

Se dit chascun, qui fort se plaint
Que por cela est-il *rataint* (atteint ?)
(*Le songe véritable*)

Adonc entre en sa maison,
Et lors par moy fu si *ratains*
Que quand laver vouloit ses mains,
Pour soy souper, il cheit mort.
(*Idem*)

Ratronchie(r), v., couper (un tronc), tronquer. — *Pou(r) quü l' lapin n' soit mi si gein-nant, j' li ai* RATRONCHIE *la tête.*

Rauchi-iier, v., plus ordinairement *rauqui-iie(r),* cracher.

Conspuere, *rachier.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Raucler, v., râcler.

Raucleus d' bo-iaus, s. m., mauvais joueur de violon.

Raugeüres, s. f., les grains et issues restant après qu'on a « raugie(r) » ou bluté le grain. — *Faurai d'ner les* RAUGEURES *aux pou-ies.*

Raullages, s. m. pl., objets de peu de valeur, débris, restes d'outils ou d'instruments qui ne servent plus, qu'on a ramassés en « raullant » dans la maison. — *C'e(st) in rude embarras da(ns) c' guernie(r)-là ! N'y ai in tas d'* RAULLAGES *da(ns) tous les coins ! on n' saï(t) aborder.*

Rawette, raouette, s. f., synonyme de *dringuelle;* supplément à un achat, prime qu'on obtient par dessus le marché et gratuitement. Au lieu de demander : « *vous m' donrez bin iauque pa(r) dessus l' marchie,* » on affirme : « *n'y ai bin 'n pétite* RAWETTE ! »

Réchauder, v. Passer à l'eau chaude, surtout les vases de faïence, la vaisselle, les pots (possons) destinés à faire « cramer » le lait.

Re. Cette syllabe de réduplication se prononce ordinairement comme s'il n'y avait pas d'*e*; ce que l'on peut écrire R(e).

R(e)ciner, v.

Cenare, souper.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

R(e)çœud(r)e, v., recoudre. Employé avec l'acception plus générale d'entretenir le linge. — *C'est c' femme la qui me* R'CŒUDS ; c'est cette femme qui a soin de mes effets, de mon linge.

Regiber, v.

Les chevaux, les juments..., trepent et *regibent* quand les mouches ou les guepes les poingnent ou piquent.
(Jehan de Brie)

R(e)joind(r)e, v. P. p., *r'joindu* : P. pr., *r'joindant*. — A R'JOINDANT *les deux deboutz, ons a ferai p'tét(re) co iauque.*

R(e)lo-ieus, s. m. Ouvrier qui attache le lien aux gerbes sur le champ de moisson, ou à la grange après le battage.

R(e)mu-iie(r). v.

... On n' sarot *r'mu-iie(r)* 'n gerbe sans faire choir lü blé.
(*Proverbe*)

Renvers (au, à la).

Tout à la *renvers* l'abatit par terre.
(*Gérard de Nevers*)

R(e)queud(r)e, voy. *Recueudre* (eu bref). Cette orthographe se rencontre plus ordinairement dans les vieux auteurs. — Recueillir, ramasser. — *Ai-t-on té* R'QUEUD(R)E *les ues do(ns) les nics ?* — *J'allans* R'QUEUD(R)E *les quat(r)e brins d' luzerne qu'ant bin v'lu poussie(r).*

R(e)sembler, v., plus fréquent que *ressanler*. Verbe toujours actif.

Les amys de ce tems
Ressemblent les melons
Il faut en goûter cent
Pour en trouver un bon.
1633.

(Inscription relevée sur une pierre encastrée dans le mur d'une maison de Vittel, Vosges.)

Vous *r'semblez* le bouc, la barbe v'ai poussié d'vant l'esprit.
(*Proverbe*)

Réssu-iiér, ou **réssu-iie(r)**, v.

Il vint vers le feu qui estoit moult grant pour se *ressuer* et aiser.
(*Gérard de Nevers*)

Reun-me, s. f.

Reuma, *reume*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Reuper, v.

Eructare, *reuper*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Révé-iie(r).

N' faut mi *revé-iie(r)* l' chat qui dort.
(*Proverbe*)

Rin, rien.

Rin pou(r) *rin*.
(*Proverbe*)

Dous quu l' soleil lui, n'y ai *rin* a faire.
(*Proverbe*)

C'est l'observation que fit un maire à son garde-champetre qui, à neuf heures du soir, se présentait dans un cabaret où se trouvait son chef, pour en ordonner la fermeture.

Rioteus, s. m., querelleur.

Un gentilhomme qui bien avoit male teste et *rioteuse*.
(La Tour Landry)

Roncin, s. m., cheval entier, etalon. — Souvenir du *roncin* ou *roncis* du moyen-âge.

Item je doune à petit Jacom, fil Alixandre mon freire tout le harnoix de mon cors a armeier, et Sorel, mon *roncin*.
(*Test. d'un bailli de Chiny*, 1327)

Devant lui viennent cinq meschin
Dont chascun est sor beau *roncin*.
(*Parthonopeus*)

Roseau, s. m., bâton bien droit que l'on passe sur les bords de la mesure où l'on a placé le grain, pour obtenir le *râcle* (ou ras). Ne faudrait-il point *raseau ?*

Roumi, adj., flétri, en *chiche*, ride : se dit des fruits, pommes, prunes.

Ruvière, s. f., rivière.

L'iaue va toujou(rs) à la *ruvière*.
(*Proverbe*)

S

Sacreus, s. m. Celui qui jure par : *sacré*.....

Sain-ni(r).

Sanguinare, *sain-nier*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XI V*e *s.*)

Saint-François (Faire). — Jeu d'enfants : on se couche, sur la neige, les bras étendus et sur le dos, de manière à bien marquer la forme du corps. — *La belle neige ! les biaus* St FRANÇOIS *quü j' vans faire !*

Sant (i), ils sont.

A la nuit, tous les chats *sant* gris.
(*Proverbe*)

Sa(v)oi(r), v.

On n' *sarot* servi(r) Diu et l' Diab(le) d'in coup.
(*Proverbe*)

Saumuire et **saumoire**, s. f.

Salsuga, *saumuire*.
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XI V*e *s.*)

Sé(l), s. m.

A v'la co iun qui n' mangerai mi 'n liv(r)e dü *sé(l)* chu nous.
(*Proverbe*)

S(e)main-ne, s. f.

J'irai la *semain-ne* des quat(re) jeudis.
(*Proverbe*)

S(e)rans (j'), futur de être, nous serons.

I(l) serai co pus tard quand j' *s'rans* riches.
(*Proverbe*)

Serveus, s. m., celui qui sert ; domestique que l'on prend pour un jour ou deux, lorsqu'il y a presse, comme à la fête patronale. — *In* SERVEUS *d' messe*. — Il y a le féminin *serveuse*.

Si, s'. Particule dont l'emploi, extrêmement fréquent dans l'ancien langage, est encore fort courant chez nous, avec le sens affirmatif, avec une idée d'attirer l'attention, d'appuyer sur la recommandation faite : *Va t'a chus ta tante et* s' *tü dépêche !* — Nous avons, à l'article *Arnicot*, rapporté : *Prends ta volée et* s' *t'enfous*. Et du reste sous : *Se, s'*, on trouve déjà l'expression expliquée.

Regnauld de Montauban
Trouve sa mère morte
Et lui souffle au c..
Et *se* le reconforte.
(*Ph. Mouskés*, Cit. de M. de Reiffemberg)

Silence. On dit : le *Balai silence,* pour l'objet en crins, servant à nettoyer, qui ne fait pas de bruit dans le maniement.

Soi(f), s. f.

Faut garder 'n poire pou(r) la *soi(f).*
(*Proverbe*)

Coco Roguin, d'Haroûcou(rt), qui battot sa femme, et qui n'aimot guère qu'on li doune des conseils, ai répondu 'n fois : « *J' n'ain-me mi les poires, mi !* » à iun qui li disot qu'i(l) ferot bin d' garder 'n poire pou(r) la soi(f).

S'n pour son, devant une voyelle : s'N *amoureux,* s'N *homme,* s'N *habit.* — Le vieux roman employait SEN (voyez SON) qui donne bien notre prononciation.

Quer bien cuidoit à *sen* entente.....
(*La Chapele de Baiex*)

L'evesque lour dit *sen* entente.
(*Idem*)

Puis qu'elle est a l'amende prise
Il me souffit pour *sen* église.
(*Idem*)

Sortrot, cond. du verbe sorti(r).

Si on t' serrot l' nez, il a *sortrot* co don lait.
(*Proverbe*)

Sottes (mains), s. f., mains gourdes, engourdies par le froid et incapables de sentir ou de saisir. — Voy. *Assotir*.

Sou(l), adj., ivre.

Tu (v)ois bin quand j' sos *sou(l)*, mais tu n' (v)ois mi quand j'ai soi(f).
(*Proverbe*)

Soumie(r), s. m., poutre.

Faire audit premier planchier soubs et entre les deux dits *sommiers* chaquun perquet.
(*Compte de 1520, palais de Dijon*)

Souner, v.

Boare, *souner*.
(G. Britou, *Voc. lat. fr., XIVe s.*)

Sourisette, s. f. Dans un petit jeu, on se passe une allumette ou un petit tison incandescent. Celui qui va le céder dit : *J' tü vends ma* SOURISETTE ! — *Est-elle vive?* demande le voisin. — *Toute vivelette*, répond le premier. Celui des joueurs dans les mains de qui meurt le feu doit un gage.

Souris-volante. Dans un jeu, on appelle ainsi :

Souris volante, vins par ci
J' tü baurai don pain moisi.

Sü pour **son.** Peut-être un reste du possessif *sue : la* SUE, la sienne, pronom du féminin, pourtant. On disait plus régulièrement *la soie.*

Je tieng..... le fié de Vans, ce que me sire Aubers et *sue* neveu y tiennent de mi.
(*Adveu de Louis V, comte de Chiny, avril* 1270)

Saint Nicholas nel veut lesser
La *sue* image ledengier.
(*La Vie St Nicholas*, Wace)

Trei *sues* filles assez beles.
(*Id.*)

Sumaison, s. f., époque, saison des semailles. — *Oh ! J' m'a rappelle bin ! c'étot à la* SUMAISON *des soiles, pa(r) d'vé(rs) l'vingt d' septembre.*

T

Tahon, s. m. Nous avons écrit : *ta-on.*

Oestrum, *tahons.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr., XIVe s.*)

Taniss., s. pr. Abréviation de Stanislas.

Tartine, s. f. — *T'arais 'n* TARTINE *dü pain sec :* promesse d'une récompense ironique.

Téchon, s. m., vase, cruche, pot. — Rosalie, servant deux verres de sirop à deux personnes, donne en même temps deux petites cruches contenant de l'eau, et dit, sur la remarque que c'est trop d'une : « *Eh bin ! tiens, chécun s'* TÉCHON. » — C'est évidemment *Tesson,* et désigne plutôt un vase en mauvais état, ébréché, fendu.....

Temps, prononcé souvent TAS.

Biau *temps* n'ai mi longue durée.

(*Proverbe*)

Faut pren(d)re lü *tas* comme i(l) vint.

(*Proverbe*)

I(l) fait in *tas* d' voleur.

(*Proverbe*)

Teni(r), v.

Quand ons est bin, on s'y *tint*.

(*Proverbe*)

Teus (le), celui. — *Les idées don* TEUS *qu' jü v' parle, nie sant mi d'jà si bounes.*

Les biens du *tieulx* ainsi jugé seront confisqués.

(*Charte de la Roche, p. de Vaud*, 1526)

C'est l'hiver :
Le *teus* qui quitte sa place la perd.

(*Dicton*)

En patois pur on dirait : la *perde*.

L' *teus* qu'est galeux qu'i(l) s' gratte.

(*Proverbe*)

Thé de bos. Nom d'une herbe des bois, dont on fait, par infusion, une boisson de goût analogue au thé.

Tins bon, impér., tiens! prends! — *Quoi (est)ce quü tü r'clames? Allons!* TINS BON, *v'la in sou.*

Torchette, s. f, petite torche, linge servant à torcher, iron., mouchoir.

Tourni-ile(r).

Le berger le voit *tournier*, et aler.

(Jehan de Brie)

Tourniole, s. f., tournant, mal blanc, analogue au panaris, qui vient au bout d un doigt. et l'entoure d'une sorte de bourrelet jaune, plein de pus et d'humeur.

Toutouille et souvent **doudouille**, s. f., plus fréquent que *tatouille*.

Tout raide, adv., tout de suite, sur-le-champ, immédiatement — rapidement. — *Jü n' sais quoi (est) ce quü j' li disos, i(l) m'ai répondu, j' l'ai ravo-ile* TOUT RAIDE.

Train-née, s. f.. traces laissées ou produites en traînant un animal mort ou tout autre appât pour attirer le gibier, les loups, etc.

Tramois, voy. **trémois**. Désigne aussi l'époque des semailles de l'avoine, orge, etc.

Chascune maisons me doit un sillour (cileus) au wain, et -I- au *tramois* (marsage).

(*Charte de Thionville*, 1239)

Trau, s. m., trou. On prononce *trauë*.

A v'la co iun qu'ai fait in *trau* à la lune.

(*Proverbe*)

I(l) s'arot cachie da(ns) in *trau* d' souris.

(*Proverbe*)

La souris qui n'ai qu'in *trau* est bintôt prise (ou *prinse*).

(*Proverbe*)

Treffe, s. f., trèfle.

Et est ainsi comme semblable à la *treffe*.

(Jehan de Brie)

Tu-ié(r) ou **Tu-iie(r)**, v., tuer.

I(l) n' faut qu'in coup.
Pou(r) *tu-iie(r)* in loup.

(*Proverbe*)

On n' *tue* mi tout c' qu'est gras.

(*Proverbe*)

Tumer, v.

C'est l' teus qu'es(t) en haut qui *tume*.

(*Proverbe*)

Usaige fait la coutume
Que d'un péchie en autre on *tume*.

(*Prov.*, Eust. Deschamps)

U, V

V' = vous.

Car si *v'* estes vaincu, vo geste arez honie.

(*Aye d'Avignon*)

Valoi(r), **i(l) vaurot** (condit.), *i(l) vaut*.

I(l) n' *vaut* mi la corde pou(r) l' pend(re).

(*Proverbe*)

In' homme averti a *vaut* deux.

(*Id.*)

Vant, ils vont conduisent.

Tous les chemins *van(t)* à Rome.

(*Proverbe*)

Va t'a dza, prononciation de *va t'en dreça* : c'est va-t'en, va-t'en d'ici, va-t'en plus loin ou *par ueça*, comme on disait jadis.

Vate.

Il ai les yus pus grands quü l' *vate.*

(*Proverbe*)

Vaute.

Item de faire la *volte* de ladite chambre.

(*Compte* 1520, *palais de Dijon*)

V(e)limeux (vli), adj. Palsgrave traduit les mots anglais *venym, venymousness* par VELIN, VELIMEUR.

V(e)ni(r), v., avec la signification de devenir.

Je cognois un gentilhomme..... lequel vouloit abrever le monde qu'il estoit *venu* amoureux d'une belle et honneste fame.

(*Brantôme*)

C'e(st) a forgeant qu'on *vint* forgeron.

(*Proverbe*)

Vermontant, s. m., espèce de verdier, tarin.

Viau.

C'est 'n bride à *viau* (chose inutile).

(*Proverbe*)

Viquer, v.

Quandius *uisquet* ciel reis Lothier (tant que vécut ce roi Lothaire).

(*Vie de St Léger*)

Vius.

C' n'est mi aux *vius* singes qu'on apprend à faire des grimaces.

(*Proverbe*)

Quois quü v' voulez? faut mori'r) jeun-ne, s'on ne veut mi v'ni(r) *vius.*

(*Proverbe*)

Vive, viv(e)lette, adj., vivante. Voyez citation à *sourisette.*

V'latie(rs).

Si l'escouta moult *voulentis.*

(*Gérard de Nevers*)

Vô-ie.

T'ai(s) 'n barbe dü jardinier : on chierot bin ateur les *vô-ies.*

(*Proverbe*)

Voû-ie. Signifie en outre et par extension : loin. A Douzy, d'un objet qui ne vaut plus rien et qu'on jette, on dit : « *j' l'ai foutu* VOU-IE, » alors qu'à Bulson on dit seulement : « *j' l'ai tapé bin long.* »

W

Wache, wage, wasse, s. f., œuf pondu sans coquille. Les paysans prétendent que la poule est trop grasse, ou encore qu'elle est trop bonne pondeuse et n'a pas le temps nécessaire « *pou(r) faire l'écarne* ». Le Picard dit *Hasse, h* très aspiré.

Waitie(r).

Excubare, *waitier.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Widie(r).

Exinanire, *widier.*
Vacuere, *widier.*
(G. Briton, *Voc. lat. fr.*, *XIV*e *s.*)

Y

Yus.

Ça li pend aux *yus* (ou au nez).
(*Proverbe*)

N. Goffart.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Paul-Henri Limbour, chef de bataillon d'infanterie de marine, décédé à Saïgon, le 31 mai, dans sa quarante-troisième année.

Né à Sedan, M. Limbour, un des plus brillants élèves du collège Turenne, était sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1880. Nommé lieutenant le 1er mars 1883, capitaine le 5 septembre 1887, et chef de bataillon le 23 août 1889, il avait passé la plus grande partie de sa carrière militaire en Indo-Chine où il a trouvé la mort du soldat ;

— De M. Machelard, ancien directeur de l'enregistrement à Châlons, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Chartres ;

— De M. Ambroise Michel, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire et des médailles d'Italie, du Mexique et coloniale, adjudant en retraite, président de l'association des décorés et médaillés du canton de Dormans, décédé dans cette ville à l'âge de 72 ans ;

— De M. le comte de Riocour, maire d'Omey ;

— De M. Isidore Charbonneaux, ancien négociant en tissus, administrateur des Hospices, du Mont-de-Piété, et censeur de la Banque de France, décédé à Reims, le 8 juin, dans sa soixante-et-onzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 11, en l'église Notre-Dame. Au cimetière du Nord, M. Neveux, président de la Commission des Hospices, a prononcé l'éloge du défunt, qui laisse aux hospices de Reims une somme de quarante mille francs ;

— De M. Félix Mougeot, docteur en médecine, conseiller général de la Haute Marne, ancien député décédé à Chaumont, à l'âge de 81 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 2 juillet à Chaumont ;

— De Mme Maria-Barbe Barbaras, en religion sœur Francisca, de la congrégation des sœurs de Sainte-Chrétienne de l'hôpital-hospice Auban-Moët, à Épernay décédée en cette ville, le 6 juillet, dans la trente-quatrième année de son âge et la dixième de sa profession religieuse.

Les obsèques ont eu lieu le 8, en la chapelle de l'hospice ;

— De M Stanislas Gabreau, manufacturier, décédé à Reims le 11 juillet, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 14, en l'église Notre Dame ;

— De Mme la vicomtesse de Saint-Léon, née Berthe d'Ambrugeac, décédée au château de Nogentel (Aisne), le 16 juillet.

Les obsèques ont eu lieu le 18, dans l'église de Neuvy (Aisne) ;

— De Mme veuve Lamorlette, décédée à Reims, le 24 juillet, dans sa centième année, chez son fils, M. l'abbé Lamorlette, chanoine titulaire de l'église métropolitaine.

Les obsèques ont eu lieu le 26, en l'église Notre-Dame ;

— De M. l'abbé Cuinat, curé de Loisy-en-Brie (Marne) depuis 1883.

Né en 1822, il avait été ordonné prêtre en 1849. Il était fils d'un brave officier du premier Empire, le capitaine Cuinat, qui avait fait ses premières armes à Friedland et qui a longtemps habité Châlons. Le frère de l'abbé Cuinat a lui-même suivi la carrière militaire et, après avoir servi dans la garde impériale, a pris sa retraite comme capitaine ;

— De M. Georges-François Guénon, de Neufmanil (Ardennes), soldat de l'infanterie de marine, mort à Tieu-Tsin en faisant son devoir de soldat, à l'âge de 23 ans.

Cette honorable famille, si cruellement éprouvée, avait déjà perdu un autre enfant, décédé pendant la campagne de Madagascar. Des deux autres fils, le dernier est en garnison à Montmédy et vient, sur sa demande, d'être désigné pour faire partie du prochain convoi de troupes en Extrême-Orient.

BIBLIOGRAPHIE

La Basilique de Saint-Remi, à Reims, par Alphonse Gosset, *architecte à Reims*. Reims, Michaud, gr. in-f° avec pl.

Tel est le titre du nouvel et très intéressant ouvrage de notre laborieux et éminent compatriote, M. A. Gosset. C'est la monographie de la basilique de Saint-Remi, le plus ancien de nos monuments religieux, élevé sur le lieu de sépulture du grand apôtre des Gaules, et qui, ayant subi, à partir du XIe siècle, de nombreux remaniements, soulève, au point de vue architectural, de très intéressants problèmes. Ce fut probablement d'abord une basilique latine, terminée au transept par des absidioles demi-circulaires, que l'abbé Pierre de Celles, au XIIe siècle, recouvrit de voûtes ogivales. Il fit construire en même temps l'abside actuelle, d'un style si original, et allongea la nef de deux travées donnant à la basilique les formes générales sous lesquelles nous l'admirons aujourd'hui. Au XVe siècle, l'abbé de Lenoncourt élève le portail méridional, d'une architecture fleurie si fine et si élégante.

M. Gosset nous présente, avec une science technique approfondie, l'historique de ces modifications successives, appuyant ses affirmations sur l'étude exacte de toutes les parties du monument, discutant les opinions émises précédemment par les maîtres de l'art, tels que Viollet-Leduc, nous exposant en un mot l'existence successive de l'édifice qui devient ainsi l'objet d'une étude singulièrement intéressante. Sa critique est sûre et ferme. Il loue ce qui est digne d'éloges ; mais il signale les imperfections, les tâtonnements inévitables dans l'érection des grands monuments à ces époques lointaines, les erreurs de construction qui auraient pu amener la ruine de l'édifice et qu'il a fallu racheter, surtout dans notre siècle, par de sérieux travaux de consolidation. Cette belle étude méritera les suffrages des artistes et aussi de tous les hommes de goût qui, dans la cité rémoise, aiment avec passion les souvenirs d'un glorieux passé.

Destinée à conserver les reliques vénérées d'un grand saint qui fut en même temps un grand homme d'État, la basilique, nous dit M. Gosset, est la *symphonie du recueillement* comme la cathédrale, consacrée aux sacres des rois, est la *symphonie triomphale*.

L'auteur décrit ensuite avec un soin égal les vitraux dont quelques-uns paraissent remonter au XIIe siècle ; le tombeau de saint Remi qui a conservé les belles figures sculptées, au XVIe siècle, par d'excellents artistes rémois, les frères Jacques ; la riche clôture qui l'entoure et qui date de 1666 ; les châsses qui ont successive-

ment recueilli les reliques du saint ; le mobilier qui, avant la Révolution, était splendide, et dont il reste seulement quelques fragments ; les tapisseries précieuses données en 1531 par l'abbé Robert de Lenoncourt, qu'une restauration intelligente, entreprise aux Gobelins, remettra dans leur éclat primitif, et dont trois échantillons obtiennent à l'Exposition universelle un éclatant succès ; le trésor qui contient quelques émaux intéressants.

De magnifiques planches, au nombre de quarante, sans compter celles insérées dans le texte, reproduisent l'architecture du monument en ses diverses évolutions, les détails de la décoration, les dalles tumulaires gravées, le fragment précieux de candélabre conservé au musée de la ville, les tapisseries, etc.

Pour qu'aucun document pouvant intéresser les esprits ne manque à son travail magistral, M. Gosset l'a fait précéder d'une traduction de la vie de saint Remi, par Flodoard, et suivre d'un index bibliographique très complet, comprenant 131 numéros, dû à la plume autorisée de notre collaborateur M. Henri Jadart, secrétaire perpétuel de l'Académie nationale de Reims.

J. B.

* * *

L'Economie sociale et les Institutions de prévoyance dans le département de la Marne et à Reims. Reims, Matot-Braine, 1900, gr. in-8°. Prix : 10 francs, *franco* 10 fr. 75.

Voici à quelle occasion a été composée cette enquête. En recherchant les personnes ou les œuvres susceptibles de prendre part à l'Exposition dans le groupe de l'Économie sociale, le Comité départemental de la Marne et le sous-Comité de Reims confièrent à certains de leurs membres la rédaction des rapports sur les différents éléments de l'économie sociale.

C'est le recueil de ces rapports qui constitue ce livre. M. H. Portevin, ingénieur, inspecteur départemental de l'enseignement technique, en a dirigé l'impression, sous l'impulsion de M. J. Poullot, président du Comité départemental de l'Exposition, assisté dans sa rédaction par MM. Lallement, Maire, Gosset, Houpillard, Desgeans, Regnault, Chauffert, Bernard, Hébert, Ch. Richard, Guelliot, V. Bourge. Il y a là un effort collectif très honorable pour la vieille cité rémoise.

Son commerce et son industrie à l'époque actuelle y sont très bien décrits, et nous avons particulièrement apprécié le soin pieux avec lequel les auteurs se sont appliqués à recueillir les traditions d'autrefois.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (juin 1900) :

HENRI VOLNEY, Une lettre inédite de Bayle. — Un poème français à la mémoire de Bayle.

Dr A. Lapierre, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois : Pièces justificatives, I-VII *(suite)*.

Nécrologie. — M. Marc Husson (P. Collinet).

Compte-rendu bibliographique. — Ch. Denis, *Inventaire des Archives de l'état-civil de Lunéville* (Lucien Thiéault).

Bulletin bibliographique. — Livres et périodiques.

— Juillet 1900 :

Stéphen Leroy, Le loyalisme des Sedanais et leur hospitalité de 1638 à 1680.

Dr A. Lapierre, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois : Pièces justificatives, IX-XVI *(suite et fin)*.

Hérisson, Joseph Jourdain, mort à Murtin-Bogny, et l'expédition de l'amiral d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse.

Chronique. — I. Ardennais lauréats de l'Académie de Reims.

II. Une nouvelle revue : *Le Sagittaire*.

III. François des Robert, seigneur de Sausseuil (E. H.).

Bulletin bibliographique.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (juillet-août 1900) :

I. Note sur les cimetières anciens de Biernes, par A. Lannois.

II. Mélanges. — La défense des redoutes de la Meuse, sous le marquis de Termes, par Charles Gailly de Taurines.

III. Quelques prix à Mézières et à Sedan, sous l'ancien régime, par Paul Laurent.

IV. Les derniers seigneurs de Sausseuil, par Al. Baudon.

V. Variétés révolutionnaires. — Une alarme à Rimogne, en 1790 (Numa Albot). — La mort de Jurbereau, inspecteur de la manufacture d'armes de Charleville, en 1792 (E. Petitfils).

VI. Bibliographie. — Baron Frédéric Seillière, *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm* (Henri Jadart). — Louis Pierquin, *Mémoires sur Pache* (A. C.).

VII. Planche hors texte. — Ruines du château de Salm en Ardenne.

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 juin 1900) :

Farce inédite du XVIe siècle, publiée d'après un manuscrit des Archives de la Nièvre, par M. Émile Picot.

Contributions à l'histoire du Sonnet. Les Rosaires, par M. Hugues Vaganay.

Les Archives de la Seine en 1900 et leur histoire *(suite)*, par M. Marius Barroux.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.
Livres nouveaux.

— 15 juillet 1900 :

Le Manuel des toilettes, dédié aux dames (1777), par M. le vicomte de Savigny de Moncorps.
Percy Bisshe Shelley, par M. Henri Cordier.
Notice sur la Société des bibliophiles lyonnais et sur ses publications. — Avril 1885 janvier 1900 par un Bibliophile lyonnais.
Les archives de la Seine en 1900 et leur histoire *(suite)*, par M. Marius Barroux.
Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.
Chronique.
Livres nouveaux.

CHRONIQUE

Société académique de Troyes. — *Séance du 7 juin 1900.*

Dons au Musée.

M. Pron annonce à l'assemblée que le Musée de peinture vient de recevoir, à titre de don, quatre tableaux qui sont des portraits de la famille Danton. Ils sont offerts au Musée par l'intermédiaire de M. Sardin, juge de paix à Arcis-sur-Aube, au nom de Mlle Marie Sardin, institutrice en retraite à Bar-sur-Aube, et de M. Léon Seurat, capitaine, tous deux résidant à Paris et exécuteurs testamentaires de Mlle Adélaïde Menuel-Seurat, petite-nièce de Danton.

M. le président adresse, au nom de la Société, de vifs remerciements à Mlle Marie Sardin et à MM. Seurat et Sardin.

M. Sardin offre en son nom personnel une médaille commémorative en argent du monument élevé, le 14 juillet 1891, par la ville de Paris, en l'honneur de Danton.

M. le docteur Patézon, membre correspondant, offre une médaille frappée à l'occasion de l'élévation au trône pontifical du pape Grégoire XVI.

Mme Hébert et M. Polin, neveu et nièce de feu M. Jacquin, font hommage à la Société Académique de brochures, estampes coloriées, dessins et manuscrits relatifs à la botanique, ayant appartenu au défunt.

Des remerciements sont adressés, au nom de la Société, à MM. Sardin, Patézon, Polin et à Mme Hébert.

Travaux et communications des membres de la Société.

M. Le Clert présente un travail sur les premiers seigneurs de Mathaux et la famille de Mathaux. Il donne lecture d'un intéressant chapitre de son ouvrage.

M. l'abbé Nioré lit un rapport sur deux anciens manuscrits liturgiques du midi de la France, qui ont été savamment étudiés par M. l'abbé Camille Daux dans le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*. Ces manuscrits, des xe et xie siècles, sont un Hymnaire de l'abbaye de Moissac et un Tropaire de l'abbaye de Montauriol.

M. Det donne des renseignements intéressants au sujet d'une vente de livres provenant d'un château des environs de Troyes, qui a eu lieu le 6 avril dernier. Au nombre des ouvrages vendus, il faut signaler un troisième exemplaire des « Postilles et expositions des Epistres » par Derrey de Troyes, qui a été adjugé à 1,290 francs. On ne connaissait jusqu'ici que deux exemplaires de cet ouvrage.

M. l'abbé Nioré informe la Société qu'un membre du récent Congrès d'archéologie chrétienne, tenu à Rome, croit avoir découvert le véritable nom du pape Urbain IV, notre compatriote. Ce nom ne serait pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, Jacques Pantaléon, mais Jacques Langlois ; Pantaléon n'aurait été que le nom de baptême du père d'Urbain IV, et la tradition l'aurait transformé en nom de famille.

M. l'abbé Nioré fait une autre communication relative au peintre troyen Jacques Carrey, auteur des grands tableaux de la nef de Saint-Pantaléon.

M. le président donne lecture d'une note de M. Ménétrier de Longchamp, sur des traces de constructions gallo-romaines reconnues par lui sur les territoires des communes de Rennepont et de Longchamp, à la limite des départements de la Haute-Marne et de l'Aube.

M. Charles Baltet présente : 1° une collection fleurie de l'Ancolie des jardins, plante vivace indigène qui a multiplié ses coloris par suite de croisements avec d'autres espèces exotiques du même genre. Les plants ayant fleuri la première année du semis ont produit tous des corolles bleues, et l'année suivante les autres plants portaient des corolles rose, lilas, violet, pourpre ; 2° des rameaux fleuris d'aubépine, à fleur simple ou double, blanche, rose, carmin, et la variété dite *Semperflorens*.

Élections et présentations.

Est élu membre associé : M. Derisson, maire de la commune d'Hampigny. Sont élus membres correspondants : M. Paul Combaz, archéologue à Armainvilliers (Seine-et-Marne) ; M. Joseph Guillemain, propriétaire à Avallon ; M. l'abbé Géraud-Bonnefoy, propriétaire au Puy.

Sont présentés comme membres correspondants : M. le baron Hoyningen-Huene, à Saint-Pétersbourg ; M. le docteur Ferdinand Ledé, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du 14 juin 1900.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

M. Gassies rend compte des fouilles qu'il a dirigées à Saint-Pathus. Rappelons que la Société avait voté, pour ces fouilles, une somme de 150 francs ; MM. Gassies et Andrieux, secondés par MM. Mélaye et Lemarié, membres de la Société, ont obtenu de M. Lécot, propriétaire à Saint-Pathus, l'autorisation de fouiller dans son jardin ; mais ils ont dû respecter les cultures et n'ont pas cru pouvoir s'engager dans de trop fortes dépenses en présence du peu de résultat fourni par les premiers sondages. Trois

sépultures, toutefois, ont été fouillées. Les squelettes ont été retrouvés dans des cercueils en pierre, mais ils ne portent aucun ornement ni bijou. Dans le même jardin, cependant, d'autres sépultures récemment ouvertes ont fourni des bijoux de l'époque gallo-franque, grandes boucles d'oreilles fourrées, colliers de verroterie, et des monnaies à l'effigie de l'empereur Constance. Des fouilles plus importantes pourraient être pratiquées à cet endroit ; elles donneraient assurément des résultats. La dépense faite à Saint-Pathus en cette occasion a été loin d'atteindre la somme votée.

M. Gassies rend ensuite compte de l'excursion, à Meaux, de la Société *L'Ami des Monuments et des Arts*. Elle a eu lieu le lundi 16 avril 1900, sous la direction de M. Charles Normand, architecte, son distingué président. M. Gassies a reçu la Société à la gare et s'est efforcé de faciliter aux excursionnistes la visite de la ville de Meaux. *L'Ami des Monuments et des Arts*, qui publie un artistique bulletin, a rendu compte de cette journée, et a, en termes chaleureux, exprimé ses remerciements à notre Société.

M. Andrieux communique ensuite une lettre du maréchal de Bercheny adressée à Mgr de La Roche-Fontenille, évêque de Meaux, et relative à une maladie contagieuse qui sévissait à Luzancy et dans les environs de ce village, en 1748.

M. Guérin, prenant la parole à son tour, donne lecture d'un arrêt de la Cour du Parlement du 16 mai 1783, relatif à une exécution capitale à Crouy-sur-Ourcq.

Procédant ensuite par une heureuse antithèse, il lit un poème humoristique du docteur Ricord, qui fut « chirurgien-major des pompiers de Crouy-sur-Ourcq ». Cette pièce, qui date de 1830, est intitulée : « la *Dhuizyade*, poème négligé en trois chants. » Il s'agit d'une expédition vraiment « épique » des pompiers de Crouy, qui, par une nuit d'hiver, vont éteindre, à Dhuisy, un incendie quasi imaginaire. Le fermier de M. D..., à Dhuisy, ayant rentré des avoines mouillées, la fermentation avait provoqué des flammes et causé une vive panique. Le réveil des pompiers à une heure avancée, leur mise plus ou moins négligée, le voyage de Crouy à Dhuisy (10 kilomètres), la nuit, par la neige, dans des chemins de traverse coupés d'ornières, la lune se levant prise pour un immense foyer d'incendie, le calme du fermier tranquillement assis dans son intérieur et n'offrant même pas un verre de vin aux pompiers transis, tout cela excite la verve du jeune docteur-poète, qui a évidemment voulu égayer ses concitoyens et ses malades.

* * *

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. — *Séance du 26 juillet 1900.* — Présidence de M. Jovy, président.

M. Jovy exprime les regrets qu'a causés à notre Société la perte

de deux de ses membres, M. Nicot, président du Tribunal civil, et M. Émile Chavance.

M. Chavance laisse après lui le souvenir d'une vie vouée au travail, au désintéressement, à la pratique consciencieuse de tous les devoirs de la vie publique et privée. Ses moments de loisirs, il les consacrait à l'histoire de son pays. Il avait, par exemple, rassemblé un grand nombre de pièces précieuses sur la châtellenie d'Arzillières, il les avait lues, classées, annotées avec une minutieuse exactitude. Il avait surtout suivi, avec une scrupuleuse attention, dans un mémoire étendu que son extrême modestie l'empêchait toujours de publier, l'histoire de la construction de l'église Notre-Dame de Vitry. Il avait poussé à fond ce travail d'archéologie en disposant les faits dans l'ordre chronologique. Il s'était ainsi rendu complètement compte et des commencements de cet édifice et aussi de ses développements année par année.

M. A. de Barthélemy fait hommage à la Société des trois opuscules suivants : *Inventaires de maisons des Templiers de la châtellenie de Vitry (Marne) réunies à l'ordre de Saint-Jean (1398)* (Extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. VI (1898), n° 1-2) ; — *Le Comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le Château*, Arcis-sur-Aube, Frémont, 1891 (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*[1]) ; — *Les deux sièges de Sainte-Menehould (1652-1653)*, Arcis-sur Aube, Frémont, 1899 (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*).

M. Lhote offre à la Société un opuscule intitulé : *Essais biographiques sur quelques intendants de Champagne*, par Amédée Lhote et Armand Bourgeois, Châlons-sur-Marne, 1900, et en même temps des gravures relatives à l'histoire de la Champagne.

M. le Dr Pol Gosset adresse à la Société son travail sur *Les Brûlements de papiers à Reims (1793)* (Extrait du tome CVI des *Travaux de l'Académie de Reims*). Reims, 1900.

M. G. Cappé, dans une causerie très spirituelle et pleine d'humour, que la librairie P. Tavernier vient de publier dans la *Petite collection vitryate*[2], nous communique ses impressions sur l'Exposition. Il nous montre qu'il possède également l'art d'observer et celui de décrire. Qu'il s'agisse de la Porte monumentale ou du Palais des Beaux-Arts, de la rue de Paris ou de la rue des Nations, du Vieux Paris ou de la Tour Eiffel, jamais l'idée piquante, le mot évocateur, la réflexion personnelle et neuve ne lui manquent. Sa fantaisie n'exclut cependant pas la méthode. C'est par un vérita-

1. Ce sujet qui intéresse l'arrondissement de Vitry, avait déjà été traité par M. A. de Barthélemy dans : *Les Seigneurs de Dampierre-en Astenois* (*Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*. Paris, 1882, p. 33-598).

2. G. Cappé, *A l'Exposition, Notes d'un Vitryat*. Vitry-le-François, P. Tavernier, 1900, 60 pp.

ble effort de synthèse qu'il est parvenu à enserrer dans quelques pages la vie de cette exhibition « mondiale ». M. Cappé s'est fait pour nous le plus agréable comme le plus sûr, le plus rapide comme le plus sincère des guides à travers les quartiers et les rues de la Cité fantastique, à la fois si colossale et si fragile dans sa structure et dans sa durée, surgie comme par enchantement sur les rives de la Seine et dont la vision demeurera longtemps dans l'esprit émerveillé des peuples.

M. Étienne de Felcourt lit la traduction qu'a faite M. le comte Julien de Felcourt d'une partie de l'introduction d'un livre allemand qui vient d'être publié sur la guerre du Transvaal, et qui a obtenu un grand succès de l'autre côté du Rhin. Dans cette portion de son introduction, l'auteur de ce livre, le lieutenant Von Müller, étudie la politique des Anglais à l'égard des Boers de 1806 à 1852. Il nous montre, dans un style animé et souvent éloquent, l'Angleterre qui s'empare, en 1795, de la colonie du Cap, hollandaise depuis 1650, parce qu'elle lui paraît une excellente station militaire. Elle rend cette colonie à la Hollande en 1803, la reprend en 1806, la garde définitivement en vertu des traités de 1815. Mais la forte et rude race de planteurs, issue des premiers fondateurs de la colonie batave, se soumet difficilement au joug de la suprématie anglaise. Les Boers s'avancent dans les terres et fondent, en 1835, l'État d'Orange. L'Angleterre insatiable place, en 1848, le nouvel État sous son protectorat qui s'exerça pendant quelques années. Il se produit alors un nouvel exode des Boers qui, sous la conduite de Prétorius, vont fonder le Transvaal. L'élégante traduction de M. Julien de Felcourt, bien qu'elle ne touchât pas à la guerre présente, nous a cependant fait apercevoir la physionomie de la scène et des acteurs de la lutte d'aujourd'hui. Elle nous a aidés à mieux comprendre que si les Boers ont donné au monde un des plus nobles et des plus imposants spectacles que lui ait jamais fournis l'histoire, ils y étaient poussés par les efforts de courage et les traits d'audace de leurs pères, par l'étonnante série de luttes, d'une beauté vraiment épique, qu'avaient soutenues leurs ancêtres pour avoir enfin une patrie dont la possession ne fût point troublée !

M. Jovy analyse l'étude précitée de M. A. de Barthélemy : *Inventaire de maisons de Templiers de la châtellenie de Vitry (Marne) réunies à l'ordre de Saint-Jean (1398).* Dans ce travail, M. de Barthélemy publie un inventaire dressé, en 1398, par les soins du commandeur de La Neuville-au-Temple, au moment de louer, pour une période de dix-huit ans et au prix de 200 florins d'or, 42 s. annuels, les biens que l'ordre avait sous son obédience dans la châtellenie de Vitry et qui, tous, provenaient des Templiers. Cet inventaire, qui se trouve aux archives de la Marne, fonds de la Neuville, bien que postérieur de près d'un siècle à la suppression des Templiers, nous renseigne probablement avec assez d'exactitude sur ce que contenaient, du temps de leurs

anciens possesseurs, les maisons auxquelles il se rapporte. Il donne une description assez longue et détaillée des « choses d'estat appartenant à la... maison de Moocourt ». La maison de Maucourt n'était plus à cette date, comme sans doute auparavant, un lieu fortifié, mais plutôt une véritable exploitation rurale assez complètement pourvue de mobilier aratoire. Le document publié par M. de Barthélemy ne saurait être négligé par l'historien qui traitera de la commanderie de Maucourt et des origines de Vitry-le-François.

M. le Dr Vast signale quelques documents nouveaux sur la défense de Saint-Dizier en 1544. Il rend compte de quelques récentes investigations qu'a provoquées la souscription pour le monument commémoratif de cette défense, dont l'histoire a été si magistralement écrite par M. Ch. Paillard, au tome XII (1882) des *Mémoires* de la Société. M. Albin Rozet, député de la Haute-Marne, a recherché le tombeau de Lalande, l'un des principaux et des plus héroïques défenseurs de la cité des « Bragards ». Il l'a retrouvé à la cathédrale de Laon ; mais il est mutilé. Le « belliqueux chevalier Eustache de Bimont, seigneur de Lalande », était représenté sur sa pierre tombale dans le costume guerrier de cette époque. Par malheur, le haut de la pierre sur lequel était la tête de Lalande a disparu. M. Albin Rozet a demandé au ministère des Beaux-Arts, qui a fait droit à sa requête, d'ordonner quelques fouilles dans la cathédrale de Laon, afin de retrouver les fragments de cette tombe.

M. Vast communique encore deux précieuses notes : l'une sur la maison du Petit-Bourg où, d'après la tradition locale, Lalande, « estant travaillé d'avoir remparé tout le jour », avait été prendre du repos, et où il fut tué par un boulet, au moment où il changeait de vêtements ; — l'autre sur la croix qui fut érigée à l'endroit où René de Châlon, prince d'Orange, l'un des premiers capitaines de l'armée impériale, fut frappé d'une mortelle blessure.

M. Jovy signale à la Société la rencontre qu'il a faite, à Vitry-le-François, de quelques documents relatifs à la famille de Loménie de Brienne et, en particulier, à Louis-Henri Loménie de Brienne, secrétaire d'État aux affaires étrangères sous Louis XIV. Il donne connaissance de quelques parties de ces documents, et se propose d'y revenir par la suite d'une manière plus complète.

***

Séance publique annuelle de l'Académie nationale de Reims. — L'Académie nationale de Reims a tenu sa séance publique annuelle, le jeudi 5 juillet 1900, dans la grande salle du palais archiépiscopal, sous la présidence du cardinal Langénieux, archevêque de Reims, assisté de MM. le docteur Guelliot, président ; le général Maillac ; Jadart, secrétaire perpétuel ; Demaison, secré-

taire-archiviste ; Morel ; les docteurs Henrot, Colleville et Seuvre ; Mgr Cauly, vicaire-général ; Gosset et Lamy, architectes, etc.

M. le docteur Guelliot, président, ouvre la séance par un fort intéressant discours sur la Champagne et le Champenois, discours que nos lecteurs retrouveront plus loin dans les *Mélanges*.

Le zélé secrétaire perpétuel, M. Henri Jadart, donne ensuite lecture du compte-rendu des travaux de l'année 1899-1900, qu'on lira ci-dessous.

M. Demaison, l'érudit secrétaire-archiviste, lit un rapport très goûté sur le concours d'histoire ; enfin M. l'abbé Charles, professeur de rhétorique au Petit Séminaire, présente son rapport sur le concours de poésie.

Des intermèdes musicaux sont fournis par l'exécution de divers fragments de la partition du *Follet*, opéra-comique de M. Ernest Lefèvre, et de la cantate *Fraternité*, du même auteur, avec le concours de Mme Bertozzi de Villeraye et de M. Havart.

M. Demaison donne lecture des récompenses accordées par l'Académie.

POÉSIE

1. Une médaille d'argent est décernée à M. Louis Mercier, membre correspondant, lauréat de précédents concours, à Besançon.

2. Une médaille d'argent à M. l'abbé Larmigny, curé de Boutancourt (Ardennes).

3. Une médaille de bronze à Mlle Marie Tangre, à Sedan.

4. Une mention honorable à M. Paul Salvigny.

HISTOIRE

Une médaille d'or est décernée à l'*Histoire de Saint-Étienne à Arnes* (Ardennes), composée par feu M. J.-N.-I. Louis, ancien professeur de philosophie au lycée de Charleville.

ARTS

Une médaille d'or est décernée à M. F. Michaud, libraire-éditeur de l'Académie, pour la suite de ses éditions illustrées, notamment pour : *Les Ravageurs de la vigne* et *Une vieille cité de France, Reims*.

ARCHÉOLOGIE

Une médaille d'argent est décernée à M. Jules Orblin, gardien du Musée archéologique, pour ses fouilles et découvertes à Reims et dans la région.

***

Académie de Reims. — Compte-rendu des travaux pendant l'année 1899-1900, lu dans la séance publique du jeudi 5 juillet 1900 par M. Henri Jadart, secrétaire général :

Messieurs,

En cette année d'Exposition universelle, et en ce jour de revue générale de nos travaux, ma pensée se reporte à la devise d'une vieille et féconde

famille de Reims, celle des Bachelier. Leur blason portait : *quatre paons rouants* avec ces mots : *Proprios ostentant honores*, que l'on peut ainsi traduire librement : *Ils se montrent tels qu'ils sont.* Les paons, en effet, s'ils se pavanent d'un air fier, montrent bien leur propre plumage, sans pouvoir cacher leurs pieds qui sont vilains. La magnificence des ailes ne rachète pas la laideur d'autres parties. Il faut donc être sincère : telle est, je crois, la leçon des Bachelier.

Loin de moi la pensée de comparer une académie à l'oiseau orgueilleux de Junon ; mais il faut qu'elle vienne, comme lui, se présenter au public à certains jours. Elle doit alors faire montre de ses œuvres, de ses publications qui sont bien à elle et qui forment son plumage, en confessant qu'à côté de ces productions achevées, elle a des desirs imparfaits, des lacunes dans ses préparations, des entreprises avortées, comme serait chez nous l'organisation de notre bibliothèque. Il faut, en somme, être modeste : tel est sûrement le devoir d'une académie.

Montrons-nous donc tels que nous sommes, Messieurs, dans la sincérité de nos actes et de notre bonne volonté, sans faste et sans appareil d'emprunt, ainsi que l'esprit d'ordre et d'économie nous y convie désormais. Montrons nos propres richesses d'érudition comme étant notre seul trésor, et sachons avec cela nous rendre toujours utiles comme de bons serviteurs du public.

Mieux encore, laissez-moi, Messieurs, faire à cette séance économie de paroles, c'est-à-dire de lignes à imprimer dans nos mémoires, et parler de nos travaux sommairement. Ils se recommandent d'ailleurs d'eux-mêmes, soit au sein de l'Exposition, où vingt-deux de vos volumes ont été classés par les soins du Ministère, soit ici, où vos efforts sont visibles au milieu de nos archives, de nos livres et de nos monuments, qui sont notre champ d'expérience. Résumons seulement les têtes de chapitres, avec les noms d'auteurs et les titres pour mémoire.

SCIENCES.

La grotte de Trépail (canton de Verzy, Marne) est l'une des curiosités naturelles de la région : M. J. Laurent a bien voulu nous lire la description qu'il en a faite à la suite d'explorations multiples dans la grotte elle-même, et à travers les gouffres de la montagne qui alimentent sa source. Les dessins de M. Ad. Bellevoye sont venus à l'appui de ce récit circonstancié, vraiment pittoresque autant que scientifique, et de nature à fixer les esprits sur les fissures de la craie et les rivières souterraines en Champagne[1].

M. le Dr Henrot vous a offert, de la part de l'auteur, l'ouvrage de M. le Dr Cordier, professeur à l'Ecole de médecine, *Recherches sur les levures du vignoble de Champagne*, et vous en a fait connaître toute la valeur scientifique et pratique[2].

Les vieux arbres forment un incomparable ornement dans la nature, et leur conservation s'impose au point de vue des souvenirs comme à celui de l'histoire naturelle. Il faut donc les protéger. Votre secrétaire général a dressé, dans ce but, un premier relevé de ceux dont il a pu connaître l'existence... ou la mort, dans les limites des départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. Vous avez bien voulu écouter cette lecture et vous

1. *Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims*, t. VIII, 1899, pp. 113 à 126.

2. Compte-rendu complet dans le *Courrier de la Champagne* du 24 juin 1900.

associer aux vœux qu'elle exprime en faveur du maintien de ces vétérans du règne végétal[1].

L'Institut Smithsonien des États-Unis vous adresse fréquemment des ouvrages d'un très haut caractère scientifique et d'une illustration merveilleuse. M. l'abbé Haudecœur n'a pas voulu que ces richesses restassent sans emploi, et il nous en a traduit de curieux passages sur les instruments de musique et de jeu dans la vieille Amérique, et sur la langue des Esquimaux.

Le même membre a été chargé d'un rapport, qu'il nous a lu sans retard (exactitude bien louable), sur un mémoire manuscrit : *Essai sur le paupérisme*, envoyé à l'Académie par M. Lalire, juge de paix honoraire à Sézanne. Cette question est connue à fond et bien exposée par l'honorable magistrat ; mais ses remèdes, même partiels, où sont-ils et comment les appliquer ? Voilà l'extrême difficulté pour l'auteur et pour le rapporteur qui ne s'en défendent pas. Ils ne reculent pas cependant en face d'un examen, plus nécessaire que jamais, de nos misères sociales et des améliorations déjà tentées, qu'il faudrait poursuivre d'un commun accord avec le seul souci du bien public.

M. le Dr Seuvre a bien voulu nous communiquer une étude approfondie de M. Brouillon, de Givry-en-Argonne, sur un magnétiseur champenois en 1785, qui n'est autre que le marquis de Bayet, grand seigneur qui guérissait, ou du moins soulageait en esprit ses vassaux par ces procédés encore dans l'enfance. Un notaire en dressait acte. Vous avez apprécié la méthode et le soin apporté à cette divulgation par M. Brouillon, déjà bien connu par d'autres études, et que vous serez heureux d'associer directement à vos travaux.

M. le Dr Bourgeois a pris pour sujet de sa communication : *Les Femmes-médecins d'autrefois*, et il remonte, comme pour les *Femmes-avocats*, aux auteurs classiques. Malheureusement, Valère Maxime est muet sur leur compte ; mais Pline, Galien et autres en parlent avec détails, donnent les noms les plus célèbres, indiquent leurs remèdes et leur genre de guérir. On suit leur descendance dans l'École de Salerne et dans l'*Histoire de la Médecine* de Daniel Le Clerc publiée en 1723. On les appelait, au moyen âge et depuis, des *mires*, *barberesses*, *saigneresses*, *belles-mères*, etc. Leur retour actuel n'est donc pas une nouveauté ; ce n'est d'ailleurs, conclut notre confrère, « ni un mal ni un bien ».

L'Exposition, dont je vous parlais plus haut comme d'un sujet qui touche tous les Français, compte dans nos rangs beaucoup de collaborateurs et d'admirateurs : l'un des plus fervents est M. Kalas, qui, dans le domaine de l'architecture, vous a révélé tout le secret des constructions improvisées au bord de la Seine. Il vous en a dépeint la hardiesse, le plan, l'étendue et l'harmonie ; nous l'avons interrogé sur ce gracieux palais du Champagne, où les produits viticoles du pays rémois vont s'épanouir et émerveiller le monde entier.

C'est d'un regard pareillement dévoué aux intérêts vitaux de la région qu'émane une autre publication destinée à l'Exposition[2]. Dans ce volume,

1. *Quelques vieux arbres de la contrée*, 1er article dans l'*Almanach Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, Reims, Matot, 1900, p. 252. La suite en 1901. Brochure tirée à part.

2. Exposition universelle de 1900 à Paris. Comité départemental de la Marne. L'Économie sociale et les institutions de prévoyance dans le département de la Marne et à Reims. — *Reims, Matot-Braine*, 1900. Gr. in-8° de 406-203 pp., avec planches et figures.

imprimé avec talent autant que composé avec ordre et illustré avec art, nous passons en revue toutes nos œuvres sociales et morales, de bienfaisance et d'utilité publique. Le livre restera et survivra au XIXe siècle, car il a condensé les leçons de l'avenir, en retraçant avec précision le chemin parcouru jusqu'ici dans la voie économique ; nous en avons pour garant le rapporteur général, le metteur en œuvre de l'idée, M. H. Portevin, notre confrère, qui nous a offert le volume, regrettant de ne pouvoir le détailler lui-même.

BELLES-LETTRES.

Le culte des lettres, pour être discret à Reims, n'en a pas moins de fervents adeptes, témoin la plume qui a signé du pseudonyme de Marie Valyère deux recueils de pensées qui vous furent successivement offerts : les *Heures grises* et les *Nuances morales*. Le docteur Delacroix vous avait analysé les premières, et M. Diancourt nous a tous charmés en commentant trop brièvement quelques traits fins ou aiguisés des secondes. Il vous a cité cette nuance bien sentie : « Ceux qui n'ont pas souffert peuvent être bons, exquis jamais. » Nous l'écoutions encore qu'il avait fini. Notre confrère voulait nous laisser la délicate jouissance de lire ce livre, dont la synthèse et la conclusion littéraire lui semblent être cette pensée : « La récompense de tous ceux qui ont beaucoup vu et beaucoup observé, est une indulgence suprême. »

Je n'oublierai pas de relater les souvenirs intimes et personnels que nous a retracés M. Ponsinet de ses entrevues avec Lamartine à Mâcon et à Saint-Point. Des traits curieux émaillaient son récit des réceptions du grand poète auxquelles il prit part dans son domaine favori, et notre confrère en parlait comme de choses familières, malgré l'espace de plus de cinquante ans ! M. Ponsinet est la fidélité même à Lamartine, plus encore à Reims et à l'Académie.

Notre doyen, M. Paris, est à l'ordre du jour pour continuer également ses notes et souvenirs personnels sur son cher Avenay et sa famille.

HISTOIRE.

L'histoire et la description de notre ville avaient besoin, même après les Géruzez, les Paris, les Tarbé, d'être renouvelées et présentées au public sous une forme condensée, originale et vivante à la fin du XIXe siècle. M. Hippolyte Bazin, proviseur du Lycée, s'est acquitté de cette tâche avec un sentiment profond et vrai de nos annales et de nos monuments. D'autre part, notre libraire M. Michaud, éditeur incomparable, a illustré le texte de façon à caractériser à jamais la vieille cité de France. Votre secrétaire général vous a rendu compte de l'œuvre ainsi produite, et vos suffrages se sont joints à ceux de la ville entière.

C'est aussi un résumé que nous a communiqué notre honorable confrère, M. le Dr Henrot ; mais un résumé nourri et plein de faits, qui suffit à classer en bon rang notre École de Médecine parmi les établissements d'instruction supérieure à l'Exposition universelle. Héritière de l'ancienne Faculté, faisant face à tous les progrès modernes, elle méritait bien l'honneur dont M. Liard la jugea digne en venant présider la dernière séance de rentrée.

La portion des Archives départementales, dont le dépôt à Reims préoccupa si vivement jadis l'Académie, va enfin devenir plus connue du public, grâce à l'inventaire commencé par le fonds de l'Archevêché de Reims et

imprimé aux frais de la Ville[1]. Notre confrère, M. L. Demaison, y a apporté sa haute compétence, et vous avez jugé du résultat obtenu par ses soins en écoutant la lecture de son introduction à ce premier volume. C'est une mine féconde ouverte aux érudits de la région.

A l'aide d'autres Archives, celles de la commune, M. le Dr Pol Gosset poursuit ses études sur divers épisodes de la Révolution à Reims : il vous a lu cette année les preuves des brûlements opérés officiellement à cette époque en ce qui concerne les titres féodaux, les privilèges nobiliaires et les papiers des sacres. Il vous a non moins intéressés par le récit de la fin tragique, à Quiberon, du jeune émigré rémois Souyn, fils du dernier lieutenant des habitants, qui eut le malheur de porter les armes contre sa patrie. Vous avez publié dans vos *Travaux* la première de ces notices, et la seconde a déjà paru ailleurs[2].

M. l'abbé Haudecœur vous a dépeint l'existence et la fin non moins tragique d'un ancien professeur à la Faculté de Théologie de Reims, O. Hurley, archevêque de Cashel en Irlande, et martyr pour la foi catholique. Il joindra plus tard à son esquisse les documents puisés aux sources.

Un livre, longtemps attendu et désiré, vient de voir le jour dans sa pleine perfection, et avec les détails les plus curieux sur la liturgie des abbayes et de l'église métropolitaine au moyen âge[3]. Il a été accueilli ici avec reconnaissance, comme le méritait son auteur, M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, notre savant correspondant, qui s'était associé dans cette entreprise un autre de nos correspondants, M. l'abbé Bouxin, vicaire à la cathédrale de Laon. Grâce à eux, plusieurs manuscrits de notre Bibliothèque (les *Ordinaires de Notre-Dame*) sont publiés dans les conditions les plus favorables avec l'approbation et les éloges de M. Léopold Delisle[4]. Puissent les études liturgiques refleurir dans leur sève, et leurs traditions les plus pures nous préserver des banalités modernes !

Notre savant et dévoué confrère, M. Louis Leger, nous écrit que sa belle édition de l'*Évangéliaire Slavon* en héliogravure Dujardin, sera prochainement épuisée[5]. C'est un plein succès dont nous pouvons d'autant mieux le féliciter qu'il a pris toute la charge pécuniaire de l'entreprise, en même temps que celle de l'érudition. Il nous a même adressé une note complémentaire suivie d'éclaircissements, que nous avons imprimée et qu'il éditera avec le même luxe que son introduction à l'*Évangéliaire*.

Nous avons eu le bonheur de rencontrer, par l'intermédiaire de M. le général Maillac, un habile traducteur des journaux et des correspondances de Russie qui nous sont transmis par M. le baron de Baye. C'est ainsi que nous avons appris de curieux détails sur les réceptions faites à notre confrère dans le Caucase, et qui ont été le préambule d'une conférence qu'il

1. *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques* (Marne). *Série G., t. I. Reims, Matot-Braine*, in-4°; prix : 5 fr.

2. Brochure extr. du *Courrier de la Champagne*, du 13 février 1900.

3. *Bibliothèque liturgique, t. VII, Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy. Martyrologe, calendrier, ordinaire et prosaire de la métropole de Reims* (VIIIe-XIIIe siècles), publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise, par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. Avec 9 planches en photogravure. *Paris, Picard*, 1900. Gr. in-8° de LVII-418 p.

4. Compte-rendu, signé L. D. (Léopold Delisle), du tome VII de la *Bibliothèque liturgique* (Métropole de Reims), dans le *Journal des Savants*, avril 1900, pp. 259-61.

5. Il en reste une quinzaine d'exemplaires sur la centaine éditée chez l'auteur et chez F. Michaud, à Reims. Prix : 100 francs.

est venu nous donner, avec sa bonne grâce habituelle, sur son voyage dans la Nouvelle Russie. Les projections, habilement dirigées par M. Lucien Houlon, nous ont mis sous les yeux les monuments, les paysages et les scènes elles-mêmes de ce pays, dont l'explorateur nous donnait la description entremêlée de vivants récits. Plusieurs personnages et écrivains russes assistaient à cette réunion, qui avait attiré aussi l'élite de nos fidèles auditeurs [1].

ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS.

Les plus anciens vestiges de l'habitation humaine et la série de ses transformations à travers les âges ont été étudiés par M. Flach, dans un mémoire dont M. Alphonse Gosset nous a présenté l'analyse. Une discussion s'en est suivie sur ce qui nous reste d'anciennes maisons tant en ville qu'à la campagne, et un type original du XVIe siècle vous en a été signalé à Villers-Franqueux.

Les Romains ont véritablement implanté à Reims une école d'oculistes dont les cachets sortent de notre sol avec une abondance qui n'existe nulle part ailleurs. M. le Dr Guelliot, notre président, poursuivant des études approfondies sur ces pierres sigillaires, nous a révélé deux nouveaux types très caractérisés, avec l'explication des noms et des médicaments qu'elles désignent. Le Dr Thédenat, de l'Institut, doit venir bientôt examiner ces cachets et les autres remarquables objets d'antiquité dûs à des recherches nouvelles dont nous sommes redevables à M. Théophile Habert. Les fouilles que cet archéologue a inaugurées ici, avec le concours de M. Jules Orblin, se continuent sans cesse, et toutes les trouvailles ainsi faites restent à la disposition des érudits.

Le hasard offre aussi son intervention, et vous avez appris avec intérêt que diverses pièces en argent de vaisselle gallo-romaine, du genre de celles du trésor de Montcornet, venaient d'être tirées d'un puits des caves très profondes de la maison Henri Lanson (10, boulevard Lundy). Autre découverte due à des travaux de construction sur l'avenue de Bétheny, c'est une tombe en plomb du IIIe siècle, garnie d'un mobilier funéraire très abondant, et couverte d'une dalle avec l'inscription : *D M. Primulo Saturnina ma(ter)... p(osuit)*, don de la Société protectrice de l'Enfance.

Le Musée de Reims ne peut espérer s'enrichir de toutes les fouilles opérées par des particuliers, mais les dons y affluent cependant en grand nombre pour les antiquités aussi bien que pour le tableaux et les œuvres d'art. Le Musée lapidaire spécialement, dont l'Académie a pris jadis l'initiative, s'agrandit sans cesse sous le cloître de l'Hôtel-Dieu.

De même, nous aimons à voir éclore la monographie d'un monument, d'une maison ou d'un édifice historique. Cette fois, c'était le tour de la grande abbatiale de Saint-Remi, dont notre zélé confrère, M. Alphonse Gosset, tenait à produire la description dans une publication analogue à celle qu'il a déjà consacrée à la cathédrale [2]. Son projet, malgré l'absence de secours et d'allocations quelconques, a pu être réalisé dans un vaste ensemble, où l'auteur développe à la fois le côté primitif et architectural, le côté décoratif et artistique. Le texte est suivi de nombreux plans, relevés et illustrations diverses exécutées par la maison Poussin-Druart, de Reims.

1. Voir le récit de M. Doubensky sur son séjour à Reims, dans le *Nouveau Temps*, du 4/17 juin 1900.

2. *La Basilique de Saint-Remi à Reims. Histoire, description, construction*, par Alphonse Gosset..., précédées de la vie de saint Remi, de Flodoard. *Paris, Reims* (Michaud), 1900. In-8° de 90 pp. avec figures et XL planches.

Notre confrère a bien voulu nous résumer son œuvre, qui est une part de sa vie et de son actif dévouement à nos gloires locales ; il nous en a offert l'un des premiers exemplaires, et nous l'avons félicité d'avoir atteint son but, ce qui est si rarement accordé aux efforts les plus méritoires.

S'attachant aux souvenirs du vieux Reims sous un autre aspect, M. Charles Givelet nous a présenté la suite de ses descriptions de nos vieilles maisons. La maison de la rue des Anglais, avec sa pittoresque tourelle, a subi les épreuves de la ruine et de la démolition pour aboutir à une résurrection des parties principales de la façade et de la décoration intérieure. Ce sera désormais la maison de la rue des Tournelles, reconstruite par M. Léon Margotin, décorée par M. Wendling, décrite et illustrée par notre confrère. Ajoutons que, plus heureuse encore, la maison en bois du Marché ne sera ni déplacée, ni modifiée, car elle vient d'être classée au nombre des monuments historiques.

La maison natale de Colbert n'avait pas encore été étudiée à part, bien qu'elle ait ses titres de noblesse conservés chez la propriétaire actuelle (Mme Duhalde), et d'intéressants vestiges, visibles sur ses façades et à l'intérieur. Votre secrétaire général a réuni les titres et précisé les dates, tandis que deux artistes se mettaient à l'œuvre pour reproduire l'ensemble, M. Dufay-Lamy le plan complet, et M. Auger, qui est bien coutumier du fait, les profils pittoresques, les plafonds, et surtout les lambris aux armes des Colbert.

En dehors de Reims, votre sollicitude s'étend à tous les travaux sérieux d'archéologie, et les plus dignes de notre appui viennent de notre infatigable chercheur, dessinateur et écrivain, M. l'abbé Chevalier, curé de Montbré, membre correspondant et lauréat de l'Académie. Il n'a ménagé ni son temps, ni ses peines, pour recueillir tout ce qui peut signaler en ce genre la petite commune de Trois-Puits : sa moisson est vraiment fructueuse et pleine d'attraits, digne d'être proposée en exemple aux plus laborieux archéologues [1].

Tel est également le programme minutieux et détaillé de notre nouveau volume du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, pour le canton de Beine. Vous l'avez eu sous les yeux avec ses notices par communes, ses plans, ses douze planches hors texte, et je n'y insisterais pas si je n'avais à vous soumettre la rectification d'un nom et l'addition d'une vieille cloche : l'église de Beine a eu pour architecte restaurateur M. Thiérot et non M. Brunette père, comme on nous l'avait dit ; la plus ancienne cloche du canton n'est pas celle de Saint-Masmes, mais celle de Saint-Martin-l'Heureux, que l'on croyait sans millésime, et qui porte cette légende : *L'an MCCCCLXIII me levèrent Perresson Drouet et Collette sa femme* [2]. Nous devançons le prochain volume, qui doit comprendre le canton de Bourgogne, pour compléter notre œuvre et attirer sur elle votre bienveillance et le concours de tous.

A la récente réunion des Sociétés des Beaux-Arts, votre secrétaire général a lu une étude sur Jacques Cellier, calligraphe et dessinateur rémois, organiste de Notre-Dame. En même temps, M. Léon Morel participait au

1. *Trois-Puits* dans l'*Almanach Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1900, pp. 277 à 283.

2. Nous devons la connaissance de cette cloche à M. l'abbé Saint-Denis, curé de Doutrien. Le nom de Person ou Perresson Drouet, qui y figure, est celui d'un habitant du lieu, peut-être le maître, qui est cité dans les comptes des cens dus à l'archevêque de Reims en 1475 et 1476. (*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, G. 103 et 104.)

Congrès des Sociétés savantes pour la section d'archéologie, et recevait les félicitations des organisateurs de l'Exposition rétrospective des Champs-Elysées pour les objets antiques si précieux qu'il y a apportés.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS.

M. l'abbé Bigot vous a dédié une notice sur les derniers descendants d'une famille de La Marck, qui a possédé de nombreux fiefs et résidé dans les domaines des environs de Ventelay. Cette famille se rattache-t-elle aux célèbres La Marck, ducs de Bouillon et de Sedan ? En tout cas, la branche champenoise des La Marck a fini sur place de nos jours dans la misère et l'abaissement.

M. le baron Léon Seillière nous a présenté, au nom de son père, le regretté baron Frédéric Seillière, le beau volume sur la principauté de Salm, la ville et l'abbaye de Senones, qu'il publia dans les derniers temps de sa vie. Vous avez nommé un rapporteur pour en rendre compte, et déjà les revues voisines ont fait connaître une œuvre inspirée par l'amour le plus pur de la petite patrie[1].

Un autre important ouvrage vous a été remis, c'est l'*Inventaire des Archives de la Marne*, que vient de publier M. Pélicier, et qui offre l'analyse de tous les fonds du clergé séculier dans le ressort de l'ancien évêché de Châlons. Nous pouvons en féliciter notre laborieux confrère, qui a déjà rendu tant de services à l'érudition dans notre département.

Nos autres confrères correspondants ont continué à nous doter de leurs œuvres courantes dont les titres seront plus loin énoncés avec reconnaissance ; ce sont : MM. J. Berthelé, Léon Germain, H. Lacaille, Bosteaux-Paris, l'abbé Chevallier, Stéphen Leroy, Armand Bourgeois, Camille Gilardoni, L. Quarré-Reybourbon, V. Froussard, E. Wallon (au rapport de M. le Dr Bagueris), Paul Pellot et F. Plateau (de Gand).

Il en est de même des Sociétés correspondantes de la région, de la France entière et de l'étranger, auxquelles nous ne saurions témoigner trop vivement notre gratitude pour l'envoi de leurs mémoires et de toutes leurs publications.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS.

La mort nous a ravi un seul de nos membres titulaires, mais c'était l'un de ceux dont le nom nous faisait le plus d'honneur, l'un de ceux dont les liens étaient pour nous les plus affectueux, les relations les plus suivies et les plus sincères. Élu en 1884, M. le Dr Decès ne nous a appartenu que seize ans ; sa vie, prodiguée dans l'exercice de la charité, lui laissait peu de temps pour nos séances, et cependant sa place était grande ici comme partout en notre ville ! Vous vous souvenez de sa présidence en 1891, et de son hospitalité large et empressée, qui nous permit de célébrer notre cinquantenaire dans une cordiale fête de famille.

En rendant hommage à sa mémoire au nom de l'École de Médecine, notre confrère, M. le Dr Henrot, a rappelé qu'il appartenait aussi à notre Compagnie[2], et vous, Messieurs, comme par un pressentiment, vous aviez élu pour vice-président celui qui pourra le mieux aujourd'hui le remplacer à notre tête[3].

1. *Revue historique ardennaise*, juillet-août 1900, p. 212.

2. Discours reproduit plus loin d'après le *Courrier de la Champagne*, du 11 février 1900. Cfr. Dr Decès, bibliographie, biographie et portrait, dans l'*Union Médicale du Nord-Est* du 16 février 1900, par le Dr Langlet, pp. 33-35.

3. M. le Dr Colleville, gendre de M. le Dr Decès.

Un départ pour la capitale, où il va occuper un siège à la Cour d'appel nous prive de la présence de M. le président Jalenques. En se rendant à nos invitations le plus souvent qu'il le pouvait, ce digne magistrat nous exprimait souvent ses regrets de ne point participer plus souvent à nos travaux. Nous lui restons reconnaissants de ce concours plein d'encouragement et d'amabilité : nous le prierons de rester l'un des nôtres par les liens de l'honorariat. — Les mêmes liens nous rattacheront à un compatriote aimé, notre ancien vice-président, M. Paul Henriot, ingénieur en chef des Mines, que ses fonctions fixent désormais à Paris.

Deux de nos plus anciens membres honoraires, qui avaient largement pris jadis leur part d'activité au sein de l'Académie, se sont rapidement succédés dans la tombe, en 1899, au soir d'une longue et laborieuse carrière : M. l'abbé Bouché, archiprêtre de Vouziers, professeur de philosophie à ses débuts au Petit Séminaire de Reims, écrivain disert et élégant, plus tard uniquement consacré à son ministère et décoré pour son dévouement aux jours d'invasion[1] ; — M. Maurice Poinsignon, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, l'historien qui, en 1855, édita pour l'Académie l'*Histoire des Gaules* de Richer, et qui, aux derniers jours de sa vie, publia une *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, dont vous couronniez la réédition l'an dernier en pareille séance[2]. Que leurs œuvres et leurs noms restent vénérés parmi nous et partout où ils ont passé !

Un autre ancien membre titulaire, M. Ernest Mourin, professeur d'histoire au Lycée de Reims en 1851, qui étudia alors ici l'origine de Jeanne d'Arc, est décédé cette année recteur honoraire de l'Académie de Nancy.

Plus près de nous, et en relations directes pour l'archéologie et les beaux-arts, M. Auguste Nicaise, membre correspondant à Châlons en 1858, fut, avec M. Léon Morel, l'un des pionniers des grandes découvertes antiques en Champagne. Il a offert à l'Académie le plus grand nombre de ses publications littéraires et historiques ; nous lui devons bien le tribut de notre souvenir.

Un deuil, très inattendu et tout récent, nous a atteint en la personne du comte de Marsy, décédé à Compiègne, directeur de la Société française d'Archéologie fondée par M. de Caumont, poursuivant vaillamment, à son exemple, la fructueuse série des congrès archéologiques. Vous l'avez vu plusieurs fois ici en cette qualité, de même qu'à nos séances ordinaires où il assistait parfois comme membre correspondant depuis 1887. Ses relations, ses communications avec nous étaient fréquentes et très bienveillantes, affectueuses ; il nous ouvrait l'accès du *Bulletin monumental*, et naguère il nous demandait l'hospitalité de nos *Travaux* pour le carnet de voyages de Pons Ludon le père. Hélas ! ces relations sont brisées, et nous ne pouvons que lui rendre l'hommage de nos regrets profonds et de notre reconnaissance.

Par suite des rapports que vous entretenez avec quelques représentants de l'érudition en Russie, vous avez élu par acclamation comme membre correspondant : Son Exc. le comte Serge Chérémeteff, président de la Société des Amis des anciens textes et de l'Art russe. Sa visite, annoncée à l'Exposition universelle, nous faisait un devoir de lui conférer ce titre avant son passage à Reims, où nous le recevrons avec tous les égards dont il est digne. D'autres correspondants restent à élire autour de nous, parmi ceux

1. Nécrologie par le Dr H. Vincent, dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1900, p. 399.

2. Notice sur lui, signée H. S., dans le *Courrier de la Champagne* du 22 mars 1900.

qui nous adressent déjà leurs œuvres, et que nous voulons nous-mêmes associer à nos travaux. Il en est deux que vous avez désignés d'un vote unanime : MM. Brouillon, avocat, demeurant à Givry-en Argonne, et Roger Grafin, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, docteur en droit, qui habite le domaine de Belval, ancienne abbaye dont il fait revivre les souvenirs avec ceux de la contrée.

***

Académie nationale de Reims. — Programme des concours ouverts pour les années 1901 et 1902 :

Prix à décerner en 1901.

HISTOIRE

Prix V. Duquénelle.

Histoire des Écoles de mathématiques et de dessin, fondées par la ville de Reims au XVIIIe siècle.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ETHNOGRAPHIE

Etude sur les traditions, les légendes et les patois de la Marne ou des Ardennes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

Prix L.-F. Clicquot.

1° Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ 30 à 80 vers.

En outre, l'Académie récompensera les auteurs d'études sur l'Économie politique, les Sciences et les Beaux-Arts appliqués aux besoins de la ville et de la région.

Prix à décerner en 1902.

Histoire de l'Art à Reims au moyen âge.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Prix à décerner chaque année.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

1° Monographie d'une commune ou d'un canton de la Marne ou des Ardennes.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

L'Académie récompensera aussi chaque année les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés *franco* à M. le secrétaire général, avant le 1er avril 1901, terme de rigueur.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 27 juillet 1900.

Le Secrétaire général,
H. Jadart,
15, rue du Couchant.

Le Président annuel,
Dr G. Colleville,
14, rue de l'Université.

***

Congrès des Sociétés savantes. — Le Congrès annuel des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à la Sorbonne et à l'École des Beaux-Arts, du 5 au 9 juin 1900. Parmi les notabilités scientifiques qui participèrent à ses travaux, nous citerons MM. Léopold Delisle, Gréard, Himly, A. de Barthélemy, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, le R. P. Thédenat, Héron de Villefosse, le Dr Hamy, Robert de Lasteyrie, Omont, Servois, Prou, Eugène Lefèvre-Pontalis, Babelon, Babeau, Laurent, Daguin, Fourdrignier, Finot, Teulet, de Mély, Cartailhac, Pasquier, etc.

Nous avons relevé, dans les comptes-rendus des séances des diverses sections, quelques communications intéressant particulièrement notre région.

A la section d'archéologie, dans la séance du 5 juin, M. l'abbé Brune, de la Société d'émulation du Jura, parlant des statues anciennes de saints locaux conservées dans les églises de villages, appelle l'attention particulière de ses auditeurs sur un groupe du XVIe siècle, consacré aux célèbres martyrs de Langres, les saints Jumeaux, dont les représentations anciennes sont rares et intéressantes.

M. Pilloy lit un mémoire sur divers objets découverts dans les cimetières romains ou francs du département de l'Aisne, et sur

lesquels on lit de courtes inscriptions. A Leury, par exemple, on a trouvé un vase en terre avec l'inscription MISCE et une curieuse cuiller sur le manche de laquelle est figuré le monogramme du Christ, et sur la coquille l'inscription VOT.FEC IOV que M. Pilloy lit *votum feci Jovi*. A Soissons, on a trouvé une cuiller en argent avec les mots MATER MEA et une petite urne en terre avec la légende REPLE. A Montceau-le-Neuf, on a recueilli une urne sur la panse de laquelle est gravé, en caractères grecs, le nom *Eraclès*. Des bagues avec inscriptions ont encore été trouvées à Aulnois-sous-Laon et à Erlon.

MM. Guignard et Fourdrignier présentent des observations sur plusieurs de ces inscriptions.

M. Héron de Villefosse fait remarquer que l'inscription gravée sur la cuiller de Leury doit être lue *Votum fecit Jovinus*, car le chrétien auquel cette cuiller appartenait ne l'aurait point consacrée à Jupiter, et d'ailleurs, pour que la lecture de M. Pilloy fût plausible, il faudrait que le nom de la divinité fût en tête de l'inscription.

Dans la séance du 6 juin, à la section d'histoire et de philologie, M. le chanoine Ulysse Chevalier donne lecture d'une *Étude critique sur l'origine du suaire de Lirey-Chambéry-Turin*.

Le 20 juin 1353, Geoffroy I de Charny, seigneur de Lavoisy et de Lirey, fondait une collégiale à Lirey, à 19 kilomètres de Troyes. L'acte, non moins que quatre bulles confirmatives du pape Innocent VI, une addition de Geoffroy et une approbation de l'évêque de Troyes ne font aucune mention d'un suaire qui aurait été le joyau du trésor de la nouvelle fondation. D'où vient-il ? Geoffroy l'aurait conquis à la guerre. Dans quelle guerre ? En Orient ou en Occident ? Ces documents ne le disent point. L'ostension de la relique attira bientôt les foules et les aumônes. L'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, convaincu qu'il ne pouvait être l'original, en interdit l'exhibition, trente-quatre ans après.

Geoffroy II profita du passage du cardinal Pierre de Thury, envoyé par le pape Clément VII à Charles VI, pour obtenir l'autorisation de replacer le suaire dans l'église de Lirey ; il obtint des lettres confirmatives du roi. Ces manœuvres émurent l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, qui défendit en plein synode d'encourager cette dévotion Menacé d'excommunication, le doyen de Lirey en appela au pape. Celui-ci autorisa l'ostension, moyennant certaines conditions. L'évêque rédigea un mémoire pour établir que le suaire de Lirey n'était pas l'original, mais une image ou représentation peinte de main d'homme, et que les cérémonies dont on accompagnait l'ostension exposaient les fidèles à l'idolâtrie. Ce mémoire, envoyé aux cours d'Avignon et de Paris, eut pour résultat une prohibition de Charles VI et quatre bulles de Clément VII : le pape autorisait l'ostension, mais interdisait les cérémonies

incriminées par l'évêque et exigeait que celui qui montrerait le suaire proclamerait à haute et intelligible voix que cette image ou représentation n'était pas le vrai suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement une peinture, un tableau qui le figure ou représente. D'ailleurs, dans aucun texte, les chanoines n'ont soutenu qu'ils possédassent l'original, ce que les bulles n'auraient pas manqué de relater dans leurs considérants.

En 1418, au plus fort de l'invasion étrangère, les chanoines de Lirey déposèrent entre les mains de Humbert, comte de la Roche, seigneur de Villersexel et de Lirey, gendre et successeur de Geoffroy II, le trésor de leur église ; dans le reçu qu'il en délivra, le 6 juillet, figure au premier rang « ung drap auquel est la figure ou représentation du suaire nostre Seigneur Jesuscrist ». Ces termes sont formels : ils témoignent de la conviction du donateur et des donataires. A partir de 1463, on assiste à une série de réclamations à la veuve d'Humbert, Marguerite de Charny, qui mourut en 1480 sans avoir restitué le suaire à ses propriétaires ni payé les sommes qu'elle s'était à plusieurs reprises engagée à solder comme compensation aux aumônes dont elle frustrait la collégiale. En 1449, Marguerite se rendit en Hainaut, exhibant le suaire aux populations. L'évêque de Liège, Jean de Heimberg, envoya à Chimay, où elle se trouvait, deux théologiens qui saisirent sur elle trois des bulles de Clément VII et constatèrent que sur le linceul était peinte la forme du corps sanguinolent de Jésus-Christ. Marguerite se rendit trois ans après en Savoie et céda son suaire au duc Louis Ier et à sa femme Anne de Lusignan. L'acte de donation n'a pas été produit et les médailles frappées à cette occasion sont apocryphes. La Sainte-Chapelle de Chambéry ne fut pas fondée pour le suaire, dont il n'est fait nulle mention dans les premiers documents relatifs à son érection. La tradition d'un culte public et autorisé s'établit seulement vers 1480 ; elle ne remplit en aucune façon les conditions pour qu'une relique insigne de la Passion puisse être qualifiée originale ou authentique. Après diverses pérégrinations, le suaire fut transporté de Chambéry à Turin, où il est resté.

En 1578, on a cru trouver à l'encontre des documents, une preuve d'authenticité dans la photographie du suaire de Turin faite en 1898.

On s'est étonné que l'épreuve directe ait été positive, ce qui semblait établir que le suaire était lui-même un négatif. A cela on a répondu : 1° On peut, quand on le veut ou à son insu, produire directement un positif à la chambre noire ; 2° on obtient souvent, à cause de la couleur photogénique, des objets photographiés, un négatif qui donne l'impression d'un positif ; 3° les valeurs photogéniques d'une peinture peuvent, pour une cause ou pour une autre, se renverser sans que ce renversement soit appréciable, pour un œil même exercé, et produire un positif sur la plaque, alors que primitivement elles eussent produit un néga-

tif ; 4° en employant les préparations panchromatiques connues et les écrans colorés nécessaires, la plaque aurait pu donner un négatif.

La communication de M le chanoine Chevalier donne lieu à un échange de vues entre divers membres du Congrès, notamment MM. Gauthier, archiviste du Doubs ; Morel et F. de Mély.

M. de Mély fait observer qu'il existe encore un saint suaire dont il n'a pas été fait mention, celui de Rome, qu'on regarda comme authentique parce qu'il avait supporté l'épreuve du feu. Or, dans le voyage de Marco Polo, nous voyons que c'était une ceinture de poil de salamandre (d'amiante) que le grand Khan avait envoyée au pape.

D'un autre côté, la date de l'incendie de la Sainte-Chapelle de Chambéry, dans lequel le saint suaire fut atteint par le feu, est très importante. Il eut lieu, comme l'indique M. U. Chevalier, en 1532, le 4 décembre. Rabelais en parle ; il est donc indiscutable que l'*Histoire de Gargantua* ne fut écrite qu'après cette date, alors qu'on supposait qu'elle avait été composée vers 1530.

Quant à la question du négatif, il faut remarquer que le saint suaire a été photographié par transparence à la lumière électrique ; par conséquent, les couleurs plus épaisses que l'étoffe ont dû forcément venir en noir et produire un négatif. Enfin, si l'image du Christ avait été produite par une sorte de rayon Rœntgen, il n'y aurait pas entre les deux parties du corps de séparation. Or, les photographies montrent que les deux côtés de la tête sont, absolument séparés l'un de l'autre, qu'il existe même entre eux un certain espace, qui précisent bien une peinture humaine.

M. Gauthier ajoute que le suaire de Besançon, estimé authentique par Jean-Jacques Chifflet dans son *Linteis sepulchralibus*, était un simple accessoire d'un drame liturgique, et n'est jamais mentionné dans les documents des XIIIe, XIVe, XVe siècles de l'église de Besançon. Au XVIe siècle, il fait son apparition sans être entouré au début de la moindre vénération, et ce n'est que grâce à l'amour-propre de clocher qu'il lutte avantageusement de 1540 à 1790 avec la réputation du saint suaire de Turin.

Il signale, en outre, l'existence d'un document précis de la fin du XIVe siècle où, dans une déclaration positive reçue par un official, le peintre qui aurait exécuté le pseudo-suaire de Lirey se fait connaître d'une manière précise.

A la section d'archéologie, dans la séance du même jour, M. Jules Pilloy, de la Société Académique de Saint-Quentin, lit une étude sur l'orfèvrerie cloisonnée de la période barbare en Gaule. Il fait passer sous les yeux de l'assemblée deux superbes boucles appartenant à M. Boulanger, trouvées à Monceau-le-Neuf et Anguilcourt-le-Sart (Aisne), et dont les plaques sont ornées de

verroteries rouges translucides combinées avec des pâtes de verre opaques de couleur verte.

M. Héron de Villefosse rapproche les belles boucles que M. Pilloy vient de présenter de celle qui appartint à la comtesse de Béarn. Il rappelle ensuite qu'un des plus beaux trésors d'orfèvrerie cloisonnée, celui de Pétrossa, est en ce moment exposé à Paris dans une des salles du Louvre.

M Babelon fait remarquer qu'on a peut-être exagéré l'influence orientale sur la formation de l'orfèvrerie cloisonnée. Les Romains connaissaient au moins l'art d'incruster les pierres, et le cabinet des médailles possède une curieuse statuette de Bacchus avec une peau de panthère semée de petits rubis, semblable comme travail aux deux panthères que l'on voit sur une coupe de Pétrossa.

A la section de géographie historique et descriptive, M. Buisson, président de la Société de Provins, lit un commentaire sur la carte archéologique du canton de Donnemarie (Seine-et-Marne).

Après avoir énuméré les différentes coupes géologiques de cette petite Suisse seine-et-marnaise, M. Buisson donne la succession des habitats humains dont il a rencontré les traces soit dans les gisements géologiques, soit à la surface du sol : habitat de l'époque acheuléenne dans l'empâtement des argiles rouges de Meigneux et de Savins ; de l'époque moustérienne au-dessus des sables supérieurs, sur les hauteurs de Montigny-Lencoup, de Gurcy et de Meigneux ; de l'époque robenhausienne, à Montigny-Lencoup, Chalantre-la-Reposte, Lizines, Paroy, Donnemarie, Cessoy, Meigneux, Sognolles, etc.

Passant ensuite à l'époque historique, il signale les monnaies des Sénons et des Leuques, des colliers, des bracelets, des couteaux, des poignards, des poteries, etc., de provenance gauloise ; des monnaies en argent et en bronze, depuis Trajan jusqu'à Magnus Maximus, et des boucles en fer et en bronze, des agrafes en argent et des couteaux en fer de l'époque franque.

Dans la séance du 7 juin, M. Alphonse Gosset, architecte à Reims, présente à la section un fort bel ouvrage orné de quarante planches, consacré à la description de l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims.

Le même jour, à la section des sciences économiques et sociales, la parole est donnée à M. Louis Morin, de la Société des études historiques, correspondant du ministère, pour la lecture de son étude sur *les Sociétés de secours mutuels aux XVIe et XVIIe siècles*.

Des associations de secours mutuels ont existé à Troyes dès la fin du XVIe siècle ; en 1586, on trouve les écorcheurs de la boucherie associés, au nombre de douze, par contrat notarié, pour subvenir aux inconvénients qui leur peuvent advenir par accident, maladie, vieillesse et autrement ; ils s'engagent à faire panser et médicamenter ceux qui seraient malades ou blessés. L'association se

transforma en coopérative dans laquelle la part des malades était réservée ; elle dura jusqu'en 1686 au moins.

Les joueurs d'instruments étaient également avant 1600, et jusqu'au moins en 1660, unis en des sortes de coopératives et de mutuelles, par « bandes » de trois à quinze membres ; de même les tambours et le fifre de ville, les encarteurs de bois, les portefaix et déchargeurs de charbons, etc. A côté de ces Sociétés d'artisans, on trouve celle des chanoines qui, en 1621, formaient une Société d'assistance mutuelle, matérielle et spirituelle.

Toutes ces Sociétés disparurent, avec le principe mutualiste, aux approches du XVIIIe siècle ; il n'en fut plus créé ensuite, à Troyes, qu'en 1814.

M. le président remercie M. Louis Morin de sa très intéressante communication qui pourrait avec avantage être publiée avec la copie de certains des contrats analysés en annexe.

Dans la séance de la Société des Beaux-Arts, l'assemblée entend la lecture de M. Henri Jadart, membre non résidant du Comité, à Reims, sur *les Dessins de Jacques Cellier, artiste rémois*. Ce travail a trait à un artiste aux aptitudes les plus variées, chez lequel, toutefois, domine le calligraphe. Cellier est d'une bonne époque ; il a été fertile au plus haut degré. Son portrait, tel que l'a dessiné d'un doigt appuyé M. Jadart, est attachant.

Cellier, nous apprend M Henry Jouin, dans son spirituel rapport annuel, vivait au XVIe siècle ; mais il se survit dans deux recueils écrits ou dessinés par lui et que conservent deux dépôts publics, la Bibliothèque de Reims, d'une part, et de l'autre, la Bibliothèque nationale, à Paris. Cellier est un polyglotte qui écrit vingt-six langues, un dessinateur d'architecture qui relève les façades du Louvre, du château de Vincennes, de la Sainte-Chapelle, enfin un calligraphe expert en fines arabesques. Esprit touffu, mais fertile et prompt, sa veine est abondante ; il court plutôt qu'il ne marche, sans trop regarder au sentier. A certains carrefours, il s'égare, soit ; mais il est lui-même, et c'est un mérite plus rare qu'on ne le suppose. M. Jadart ne s'est pas trompé en pensant que ce producteur original était digne de notre attention.

* * *

Banquet offert a M. Anatole de Barthélemy. — Les confrères de M. A. de Barthélemy à la Société des Antiquaires de France, désireux de lui offrir un témoignage de leur attachement, avaient organisé en son honneur un banquet qui a eu lieu le 7 juin 1900.

Quarante-quatre des confrères et admirateurs de l'éminent académicien assistaient à ces touchantes agapes ; nous citerons entre autres MM. Ernest Babelon, baron Joseph de Baye, Adrien Blanchet, prince Roland Bonaparte, Dr L. Capitan, l'abbé Ulysse Che-

valier, Max. Collignon, comte F. Delaborde, Louis Demaison, Ed. Fourdrignier, J. Gauthier, J. Guiffrey, A. Héron de Villefosse, E. Héron de Villefosse, Henri Jadart, comte Robert de Lasteyrie, Eugène Lefèvre-Pontalis, Léon Morel, Henri Omont, Félix Pasquier Jules Pilloy, Maurice Prou, Ulysse Robert, Gustave Schlumberger, l'abbé H. Thédenat, etc.

Un grand nombre d'autres, empêchés par diverses causes, avaient tenu du moins à exprimer à M. de Barthélemy leur vive affection en même temps que leurs sincères regrets; nous mentionnerons parmi eux MM. Albert Babeau, Samuel Berger, A. de Boislisle, Corroyer, F. Daguin, C. Enlart, H. Gaidoz, Ch. Givelet, A. Longnon, le chanoine Lucot, Louis Passy, G. Perrot, J. Roman, A. Tausserat-Radel, Em. Travers, Noël Valois, etc.

Au dessert, M. Collignon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président de la Société des Antiquaires de France, a porté un toast éloquent au confrère et à l'ami qui fait partie de la Société des Antiquaires de France depuis le 9 mai 1842, c'est-à-dire depuis cinquante-huit ans.

« .... En lisant cette date dans notre annuaire, a-t-il dit, j'avais peine à en croire mes yeux, tant vous êtes alerte et actif.... Depuis ce moment, vous avez parcouru tout le cycle des charges et des honneurs qu'on peut occuper dans notre Société. Vous êtes, suivant l'expression, que me souffle très à propos le savant épigraphiste assis à ma droite, *functus omnibus honoribus*. Mais vous exercez en outre une magistrature moins éphemère que celle qui me vaut le privilège de vous adresser ces paroles; magistrature qui vous appartient bien en propre, car vous l'avez créée, bien qu'elle ne figure pas dans nos statuts. C'est celle que confèrent la valeur et la continuité des services rendus, le zèle de tous les instants, l'intérêt passionné et discrètement utile que vous apportez aux travaux de notre Société. Vous êtes le représentant de nos traditions, et ce rôle, vous le remplissez avec une courtoisie charmante, agrémentée d'une pointe de bonhomie narquoise. Ne vous en défendez pas. Vous êtes quelque peu le compatriote du bon La Fontaine. Dans ces fonctions, que consacrent tous les suffrages, vous avez donné un exemple qui est un enseignement. Vous avez su vous faire des amis de tous ceux qui ont eu recours à votre expérience et à vos conseils, c'est-à-dire de tous vos confrères. Nous souhaitons que vous nous le donniez encore longtemps.... »

M. A. Héron de Villefosse, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre honoraire de la Société des Antiquaires de France, a pris ensuite la parole en ces termes :

« Mon cher Confrère,

et je me permets de dire aussi :

« Mon cher Ami,

« Au nom de tous ceux qui sont ici, je vous remercie d'avoir

accepté notre invitation. Vous nous avez procuré une véritable joie, vous nous avez fait un grand plaisir en vous y rendant.

« Un Antiquaire, à l'esprit plus curieux que sagace, a demandé pourquoi nous organisions cette réunion Je lui ai répondu : C'est bien simple, c'est parce que nous aimons tous celui qui en est l'objet. Personne n'a poussé l'indiscrétion jusqu'à demander pourquoi nous vous aimions. Tout le monde le sait du reste ; vous êtes probablement le seul à ne pas être tout à fait édifié sur ce chapitre spécial. Au risque de blesser votre modestie et votre délicatesse, je voudrais essayer de combler cette lacune de votre instruction personnelle.

« Nous vous aimons pour beaucoup de raisons La première, qui pourrait me dispenser d'énumérer les autres, c'est que vous possédez à fond une qualité, je puis bien dire une vertu, devenue de plus en plus rare. Vous êtes foncièrement bon, bon avec vos amis jusqu'au dévouement.

« Je voudrais trouver des mots exprimant ce que je sais sur ce sujet, ce que j'ai éprouvé moi-même si souvent ; je voudrais surtout être l'interprète fidèle des sentiments de ceux qui ont répondu à notre appel Pardonnez-moi si je reste au-dessous de ma tâche, je crains de n'avoir ni le talent ni l'éloquence nécessaires. Heureusement vous savez lire au fond des cœurs. Regardez les visages de ceux qui vous entourent ; vous y verrez l'expression d'une reconnaissance profonde, d'un attachement réel, d'une affection très sincère ; vous y lirez le bonheur ressenti par vos amis en se trouvant groupés aujourd'hui autour de vous.

« Quel est donc, parmi nous, celui qui n'a pas éprouvé les effets de votre bienveillance ? Nous sommes vos confrères, mais nous sommes aussi vos disciples, et si je ne craignais pas de vous offenser, j'ajouterais que nous sommes tous vos obligés. Vous avez été notre maître, notre guide notre soutien, et, avec cette discrétion qui vous caractérise, vous vous êtes toujours effacé pour rendre service à tous.

« Le titre de votre premier ouvrage indique à lui seul votre esprit d'abnégation C'est un *manuel*, c'est-à-dire un travail fait pour les autres, et où les autres doivent trouver ce qui leur manque, ce qui peut les aider dans leurs recherches, des idées qu'ils n'ont pas et souvent de la prose toute faite pour leurs propres travaux. Nous nous en sommes tous servis de ce *Manuel de numismatique*, — je ne parle pas de ceux qui l'ont pillé, — et c'est là que nous avons puisé les éléments d'une science dont vous êtes devenu un maître incontesté.

« Au cours de votre belle et laborieuse carrière, partout où vous avez paru, partout où vous êtes passé, vous n'avez fait que du bien et des heureux ; vous acceptiez toujours avec bonheur les fonctions les plus ingrates et les moins enviées, celles qui donnent le plus de mal et qui, trop souvent, ne procurent que des repro-

ches ou des ennuis. Si on dressait la liste des Sociétés où vous avez été secrétaire, trésorier, membre de la Commission des fonds ou des impressions, cette liste serait aussi longue que celle des maîtresses de don Juan. Ne vous offusquez pas de ce rapprochement, car vous avez certainement avec don Juan une ressemblance frappante : partout et toujours vous avez su charmer et conquérir les cœurs !

« Voilà plus d'un demi-siècle que vous exercez cette fascination à la Société des Antiquaires de France. Combien d'entre nous étaient déjà au monde, en 1842, lorsque vous êtes entré dans cette compagnie, dont vous restez le membre le plus jeune, le plus gai, le meilleur et le plus alerte ! Vous nous avez tous accueillis sur le seuil et vous nous avez introduits dans la maison. Au-dessus de la porte on devrait inscrire votre nom, accompagné de ce vers que nous avons murmuré dans notre jeunesse :

O et præsidium et dulce decus meum !

« Et lorsqu'il y a aujourd'hui dix-huit ans, — c'était le 7 juin 1882, — la Société des Antiquaires vous a décerné le titre de membre honoraire, vous n'avez pas voulu renoncer à vos habitudes. Quand on a choisi la carrière du dévouement, on ne s'arrête jamais en route !

« Nous avons bien le droit de rappeler aujourd'hui à notre général cinquante-huit années de bons et loyaux services, passées à défendre le drapeau. Il fut une période dont je me souviens bien, et pendant laquelle vous l'avez porté haut et ferme, mon cher ami, ce drapeau de nos études ; c'est au temps, déjà lointain, de la Commission de Topographie des Gaules. Vous étiez alors le chef d'état-major de l'archéologie nationale et, avec ces vieux maîtres dont les noms sont toujours chers, les Saulcy, les Longpérier, les Maury, les Creuly, les Robert et d'autres encore, vous étiez l'âme du grand mouvement de recherches et d'explorations scientifiques de la Gaule, mouvement auquel les travaux particuliers de l'empereur avaient imprimé une activité si féconde. Vous parcouriez la France, déterminant et soutenant les vocations, indiquant les points intéressants à reconnaître ou à fouiller, étudiant les musées, semant partout la bonne parole.

« Vos charmantes qualités personnelles, votre obligeance à toute épreuve, cette séduction qui vous est si naturelle et dont vous êtes le seul à ignorer peut-être toute la puissance, ont contribué plus efficacement que les plus gros volumes, autant au moins que vos recherches et vos excellents travaux, au triomphe des études qui nous sont chères. Vous avez été et vous êtes resté le grand patron bienfaisant et respecté de tous ceux qui ont eu le bonheur de vous rencontrer dans le chemin de la vie. Pour moi, je vous dois le meilleur de moi-même. J'en sais plus d'un autour de nous prêt à vous faire la même déclaration. Les jeunes, les inconnus, les indépendants, ceux qui n'étaient soutenus ni par

une confraternité puissante, ni par les amitiés dévouées, ceux pour lesquels les débuts étaient rudes et difficiles, ont trouvé en vous le meilleur des avocats et le défenseur le plus fidèle. Vous leur avez tendu la main, vous les avez encouragés et soutenus ; ils vous doivent, comme moi, la meilleure part de leur succès.

« Aussi, nous avons voulu nous réunir aujourd'hui pour célébrer votre bonté, pour rendre hommage à votre jeunesse de cœur, à votre courtoisie exquise et aussi à votre belle et galante humeur, si française et si appréciée de tous. Agréez les souhaits et les vœux de tous nos confrères présents ou absents, qui tous vous aiment tendrement et qui vous admirent tous les jours davantage.

« Désireux de laisser entre vos mains un souvenir de cette bonne réunion, nous vous prions d'accepter un manuscrit sur le dernier feuillet duquel nous avons pris la liberté d'apposer nos signatures. C'est un *Armorial de Champagne* remontant aux premières années du XVIIIe siècle. Il vous intéressera à plus d'un titre : vous y trouverez, nous l'espérons du moins, des renseignements utiles sur une province qui vous est particulièrement chère, et, en tournant la dernière page, vous éprouverez la satisfaction de relire de temps en temps les noms de quelques amis. Ils se réjouissent de penser qu'ils seront ainsi plus près de vous et plus souvent avec vous ! »

M. Héron de Villefosse a ensuite remis à M. de Barthélemy, au nom de tous ses confrères, le manuscrit dont il vient d'être question, provenant de la bibliothèque du chevalier d'Éon. Sur le plat de la reliure, on lit l'inscription suivante :

A LEUR CHER ET VÉNÉRÉ CONFRÈRE
ANATOLE DE BARTHÉLEMY
LES MEMBRES DE LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
SES AMIS ET SES DISCIPLES
(1842-1900)

7 JUIN 1900.

M. A. de Barthélemy a remercié en ces termes :

« Chers Confrères,

« Veuillez m'excuser, je ne sais vraiment pas comment vous exprimer combien je suis touché du sentiment délicat et affectueux qui a motivé cette réunion d'amis et de confrères ; je devrais dire cette réunion de famille, car les études communes créent des liens plus solides quelquefois que ceux de la parenté.

« Vous me faites ce soir un grand honneur, mais vous me causez aussi une grande confusion. Et, en effet, j'ai fait bien peu de choses pour justifier une pareille manifestation ; je n'ai peut-être qu'un mérite, c'est d'avoir seul survécu à tous vos devanciers qui étaient mes confrères en 1842, il y a cinquante-huit ans. Il me

semble que je suis un peu comme ces arbres centenaires devant lesquels on s'arrête dans une forêt, parce qu'ils sont très vieux.

« J'ai brossé et déchiffré un grand nombre de vieilles monnaies ; j'ai déroulé et transcrit une foule de parchemins ; j'ai recueilli une masse de notes dont je n'aurai jamais le temps de me servir, mais qui peuvent et pourront être utilisées par mes amis et mes confrères plus jeunes que moi ; j'ai publié nombre de notices, de mémoires, de brochures éparpillées partout, mais je n'ai pu faire ce que l'on appelle un gros volume : voilà d'où vient la confusion dont je vous ai fait l'aveu.

« Je vous remercie cordialement du souvenir que vous voulez bien me donner ; il m'est triplement précieux puisqu'il vient de vous, qu'il me rappelle ma petite patrie et flatte ma manie héraldique. Permettez-moi de vous féliciter des succès scientifiques que chacun de vous a déjà obtenus et de faire des vœux pour ceux que vous ne manquerez pas de recueillir encore. Le passé est un sûr garant de l'avenir. »

M. le Dr L. Capitan, professeur à l'École d'anthropologie, a ensuite porté un toast au nom de la Commission des Monuments mégalithiques Puis MM. Léon Morel et L. Quarré-Reybourbon ont exprimé en termes chaleureux les sentiments des archéologues de Reims, de Lille, et de tous les savants de province en général, à l'égard de M. A. de Barthélemy.

***

La nouvelle église de Sainte-Clotilde a Reims. — Dans quelques mois, vers l'automne, l'église dediée à sainte Clotilde sera livrée au culte, et le moment nous semble venu de dire un mot de ce bel edifice que les Rémois ont vu grandir et qu'ils peuvent extérieurement admirer quand le hasard de leurs promenades les conduit vers la chaussée des Bains.

M. Alph. Gosset en est l'architecte.

Avant de l'entreprendre, cet artiste consciencieux a tenu à visiter les principales eglises à coupole de l'Orient.

Il est revenu, rapportant de son voyage un faisceau d'observations personnelles qui lui ont permis, dans le silence du cabinet, de jeter sur le papier le plan de l'édifice qui domine maintenant le quartier Sainte-Anne.

Pour décrire le monument, nous ne pouvons mieux faire que de nous inspirer de la publication où M Gosset explique l'œuvre qu'il a entreprise et supérieurement exécutée.

Le plan de Sainte-Clotilde a été conçu dans le principe des églises à autel central, rappelé à l'attention par la haute autorité de Son Éminence le cardinal Langénieux, qui a consacré en 1896 le XIVe centenaire de la conversion de Clovis.

Le principe découle de la position de l'autel au milieu des fidè-

les, ainsi à portée de la parole du prêtre, comme dans le sermon sur la montagne. L'église est en croix grecque avec coupole centrale au dessus de l'autel, s'élevant sur les quatre demi-coupoles qui surmontent les bras de la croix, et forment ainsi de tous côtés, par l'effet des lignes et des proportions, une gradation continue d'effet ascensionnel ; à l'extérieur, vers la croix terminale, à l'intérieur, vers l'image du Christ bénissant l'assemblée.

Motif simple, monumental, alliant la hauteur à la largeur ; construction toute extérieure, permettant de supprimer intérieurement les piliers, au dehors les contreforts.

L'entrée est couverte par un porche demi-circulaire, voûté en conque entre les tours des clochers ; les hémicycles du grand axe sont allongés ; à l'entrée, une tribune pour l'orgue et les chanteurs, dont le rez-de-chaussée tient lieu de narthex, de préparation au recueillement, entre le plein air et le sanctuaire ; au fond, une chapelle absidiale en surélévation, dédiée à sainte Clotilde, dont le sous-sol est occupé par une chapelle basse.

Le sanctuaire est élevé d'un mètre, avec l'autel bien en vue sur trois marches, et le chœur à l'arrière.

Les sacristies, réunies par un corridor concentrique à l'abside, occupent les flancs de la chapelle absidiale.

Le baptistère est sous le clocher nord.

C'est uniquement à la peinture murale que M. Gosset a demandé la décoration de Sainte-Clotilde, ceci pour des raisons que l'éminent architecte expose très clairement dans un de ses rapports à l'Académie nationale de Reims.

Pour assurer l'unité harmonique de cette décoration, afin de ne déranger ni l'effet des proportions, ni les ondoiements des belles voûtes sphériques, il a supprimé les moulures architecturales, corniches, arcatures, bandeaux, archivoltes, etc., dont les saillies encombrantes modifieraient les proportions et seraient nuisibles en perspective à l'effet naturel de la peinture, par conséquent à celui des personnages représentés.

La décoration projetée, — car elle n'est pas achevée, les ressources disponibles étant loin d'être suffisantes pour mener à bien l'œuvre entière, — est celle adoptée par les Pères de l'Église avant les grands schismes d'Orient et d'Occident.

C'est à la représentation de Dieu, des Anges, des Prophètes, des Saints, des Pères, des faits de l'histoire religieuse de la France, en particulier du culte de sainte Clotilde, qu'elle emprunte ses sujets peints en grandes dimensions, en coloris intense sur fond safran (ton le plus riche, le plus lumineux), comme se rapprochant le plus du fond d'or, qui serait désirable, mais que l'économie imposée à l'édification générale défendait d'espérer.

De même qu'à l'extérieur, toutes les lignes de l'architecture convergent vers la croix.

Celles de l'intérieur guident l'œil vers le sommet de la coupole où est représenté le Christ bénissant les assistants, et tenant le livre de la Loi ; figure colossale nimbée, peinte sur fond d'or, dans un cercle d'azur de 4m25 de diamètre, inspiré par le plus beau de l'art grec, dessiné en 1879, au Mont-Athos, par Paul Durand.

Dans ce type, la physionomie exprime surtout la sérénité imperturbable, la confiance ; les yeux ouverts (voyant tout), et profonds (pensant à tout) ; les narines fines et souples expriment la sensibilité.

Conformément à l'histoire, le vêtement noblement drapé se compose de trois pièces : la Tunique sans coutures, la Robe de lin, la Geba nouée aux reins par une ceinture, et par-dessus tout, rejeté sur l'épaule gauche, le manteau de laine.

Dessous, rangés au pourtour de la gloire qui entoure l'image de Dieu et figure le ciel, au-dessus des archivoltes des vingt fenêtres qui éclairent la coupole, vingt anges aux ailes doubles, séraphins rouges et chérubins bleus alternés.

A la base de la coupole, sur les piédroits, les Prophètes, les Évangélistes, les Apôtres.

Conformément à la tradition, les pendentils seront occupés par les animaux symboliques des quatre évangélistes, enveloppés, comme à Sainte-Sophie, dans un rayonnement d'ailes diaprées sur fond safran. Le lion de saint Marc, le bœuf de saint Luc, l'ange de saint Mathieu, l'aigle de saint Jean.

Les arcs doubleaux à fond rouge comme fondements de la coupole, seront décorés par la chaîne chronologique des archevêques de Reims, figurée par une série de médaillons relatant les noms et les dates. Depuis le premier saint Sixte jusqu'à S. E. le cardinal Langénieux qui ouvre la deuxième centurie.

Au sommet des coupoles de pourtour, glorification des principaux faits de l'histoire religieuse de France, depuis la conversion et le baptême de Clovis et des Francs ; au-dessous, procession des personnages historiques venus à Reims prier sur le tombeau de saint Remi, rendant hommage à sainte Clotilde, représentée au fond de la chapelle absidiale à elle dédiée.

Sur les piédroits, les saints et les saintes de l'église de France ; puis, sur fond violet, dans les niches des arcades du pourtour des deux bras de la croix, les quatorze stations du chemin de croix.

Soubassement, fond rouge, sur lequel se détacheront, sur de hauts piédestaux, les bustes des principaux archevêques de Reims, qui se sont plus spécialement occupés du culte de sainte Clotilde.

A l'extérieur, les voussures du porche seront ornées de l'image de sainte Clotilde bénissant, et des reproductions de la médaille du centenaire de 1896 avec inscription.

Pour l'exécution des peintures, on avait le choix entre la mosaïque, la peinture à la cire ou à l'huile.

La première a pour elle la puissance et l'inaltérabilité du dessin et de la couleur, la solidité, puis le brillant de l'émail. Elle était d'un prix trop élevé pour qu'on pût s'y arrêter.

La seconde, la peinture à la cire, se prête au coloris et lui donne une suavité dont on peut constater le charme dans les belles frises d'Hippolyte Flandrin, mais étant attaquable par la fumée et la chaleur, elle n'offre pas une solidité suffisante pour un monument de longue durée comme une église.

Celle à l'huile, au contraire, grâce à sa pénétration et aux fonds d'or, lorsqu'elle est consciencieusement exécutée, peut, étant lissée autant que possible, sans ces empâtements qui retiennent les poussières et les fumées décolorantes et destructives, offrir toute sécurité et toutes ressources à la puissance des effets que le peintre veut exprimer.

Les figures peintes sur toiles marouflées sur les enduits, sont ainsi à l'abri des gerçures, c'est le procédé qui a été employé pour fixer au sommet de la coupole, dans une auréole, le grand Christ bénissant.

Le gros œuvre est entièrement terminé, moins le carrelage qui sera posé dans quelques mois. Voici les noms des entrepreneurs qui ont participé à la construction. Tous sont Rémois.

Maçonnerie : MM. Chevalier et Pénot.

Charpente : M. Prudhon-Revardeaux.

Couverture : MM. Godbillon et Molimart.

Vitrerie et impressions : M. Jaloux.

Dorure de la lanterne : M. Lecomte.

Menuiserie : M. Tailliet.

Serrurerie : MM. Lacourt frères.

On construit en ce moment l'autel central, qui est un don du clergé du diocèse.

La chaussée qui mène au porche est aussi achevée.

L'œuvre est donc en bonne voie, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout du côté de la décoration qui n'est qu'ébauchée, faute de ressources. Les auteurs du projet comptent de plus en plus sur la générosité habituelle des Rémois pour parachever un monument unique dans nos contrées et qui, conséquemment, mérite d'être à bref délai complètement achevé, pour être admiré comme il convient et devenir une demeure digne de Celui qui bientôt en sera l'hôte.

* * *

Destruction de la Croix du Jard, a Reims. — Par suite d'un arrêté municipal il a été procédé, le 7 juin, à la destruction de la croix monumentale dite « Croix des Jardiniers », qui se dressait à Reims à l'entrée de la rue du Jard, adossée aux bâtiments de l'école communale.

L'émotion a été grande dans la ville, où ce calvaire était des plus vénérés par toute la population. Diverses manifestations se sont produites et des protestations ont été adressées au maire par beaucoup de conseillers municipaux, par le cardinal Langénieux, alors en tournée pastorale à Charleville, etc.

Voici l'historique du monument, tiré de la Description historique des monuments de Reims rédigée en 1828 par Povillon-Pierrard, et publiée récemment dans le *Courrier de la Champagne* :

« ... Arrivons au rempart du Jard, dont la partie qui fait face à la rue du même nom est ornée d'une croix magnifique, à laquelle on donne le nom de *Calvaire du Jard*. Il fut renouvelé en 1757, par la libéralité d'un jardinier, et béni par le curé de Saint-Denis.

Le calvaire du Jard, que nous voyons aujourd'hui, a été posé en 1802, et béni solennellement par le clergé de l'église Notre-Dame. La croix est enclavée dans un massif en pierre composé de deux degrés et dans lequel est pratiqué un tronc destiné à recevoir les offrandes des fidèles pour l'entretien du monument. Au-dessous des pieds du Christ se trouve une lanterne dans laquelle les fidèles faisaient brûler des chandelles pour obtenir des grâces.

Ce calvaire en remplace un ancien érigé autrefois à la même place, en mémoire de la célèbre neuvaine de Saint-Remi, le 3 octobre 1757, et à l'époque de la nouvelle plantation des arbres du rempart. Le clergé de Saint-Remi fait tous les ans une station à ce calvaire, le deuxième jour de ses Rogations, parce que ce monument est dû à une époque mémorable.

La châsse de saint Remi fut exposée dans la nef de son église pendant neuf jours, en 1757, en actions de grâces pour la conservation de la personne sacrée de Louis XV, et en mémoire de l'année centenaire de la translation du corps de saint Remi dans une nouvelle châsse d'argent qui fut fondue en 1793. Il n'y a pas eu d'autres inscriptions sur le socle de cette croix que la date de son élévation. »

La croix érigée en 1757 par M. Gannelon, jardinier, a été bénie par le prieur curé de Saint-Denis. Enlevée en 1792, elle fut conservée par le jardinier Liénard-Cerlet; replacée en 1797, et définitivement remplacée en 1802 par une nouvelle croix que vint bénir le clergé de Notre-Dame. Cette dernière courut de grands dangers en 1830, au moment où tombait la croix de la Mission. Les jardiniers du quartier la défendirent avec courage. Quand les remparts durent disparaître, le 27 juin 1842, on transporta la croix contre la maison habitée par les Frères de la Doctrine chrétienne.

Ces déplacements, les pluies, endommagèrent le Christ et la croix; une restauration était indispensable. M. Bertrand Rosé se mit en tête de l'entreprendre avec les habitants du quartier. L'autorisation fut généreusement accordée au mois de novembre 1872.

Au mois de juin 1873 apparut le nouveau calvaire. La croix est en bois, le Christ en fonte, d'après le modèle de Bouchardon. Au bas de la croix est fixée une élégante lanterne en fonte, au-dessus de laquelle, sur une plaque dorée, on lit : « Que votre miséri-« corde, Seigneur, glorifie ce calvaire que notre amour vous a « élevé. » A l'intérieur de la lanterne, une inscription redit l'historique de la croix.

Le dimanche 14 septembre 1873, Mgr Landriot, entouré de tout son clergé, vint bénir solennellement le calvaire, au son des cloches et du bourdon. La foule était immense. les rues richement décorées ; ce n'était qu'un berceau de guirlandes et de fleurs tout le long de la rue du Jard. Les journaux de la localité, le *Courrier de la Champagne*, le *Bulletin du Diocèse* ont donné de nombreux détails de la fête [1].

L'évêque prononça en plein air un magnifique discours reproduit dans le *Bulletin*, où sont cités les artistes qui travaillèrent à l'exécution du monument.

Les habitants du quartier tiennent beaucoup à leur calvaire : Ils sont fidèles à l'ancien usage de venir mettre une bougie dans la lanterne, quand ils désirent obtenir quelques faveurs du Ciel ; surtout quand ils ont un malade gravement atteint. On s'arrête devant cette croix avec les morts que l'on conduit en terre, et le clergé chante le *Salve regina*.

L'ancienne croix du rempart, au moment de l'érection du nouveau calvaire, fut reposée à l'intérieur de la communauté des Frères, dans le jardin, mais quand ils durent quitter la maison pour aller s'établir dans la rue de Contray, la croix fut envoyée comme une relique dans l'établissement des Frères de Courlancy. Elle fut érigée dans une partie retirée des jardins, où l'on avait l'espérance d'ensevelir les défunts de la communauté.

Un Comité, composé de MM. Bertrand-Rosé, l'abbé Landrieux, vicaire général, et le chanoine Collignon, curé-archiprêtre de Notre-Dame, vient d'être nommé par l'Archevêché, avec mission de choisir un emplacement pour la réédification du Christ, et de recueillir dans le quartier du Jard les souscriptions destinées à couvrir les frais des travaux qui devront être exécutés.

On veut ainsi ménager les susceptibilités fort louables des habitants du Jard, qui revendiquent comme leur le crucifix.

Divers emplacements ont été déjà offerts ; le couvent du Bon-Pasteur, notamment, a mis à la disposition du Comité la façade de son immeuble donnant rue du Jard, vis-à-vis la rue Marlot. Il serait relativement facile d'exécuter dans le mur un encastrement pour y loger la croix. La question est à l'étude.

On nous assure que la municipalité, reconnaissant le mal fondé

1. *Bulletin du Diocèse*, samedi 11 septembre 1873.

de ses prétentions, aurait abandonné définitivement ses velléités de supprimer le Calvaire.

***

M. Edmond Haraucourt. — Au physique, M. Edmond Haraucourt évoque un peu l'idée de ces moines du moyen-âge, au maintien si grave, à la mine si austère, dont Fra Angelico a rempli le couvent de San-Marco. Il y a en lui du païen, avec son masque tourmenté, sa barbe capricante, ses yeux ardents et malicieux. Il y a aussi du mystique, qui combine les ardeurs spontanées et instinctives de la joie de vivre avec les élans réfléchis de la foi. Son œuvre est toute pleine tantôt de cette volupté, tantôt de ce mysticisme, et parfois, souvent, d'un exquis et bizarre mélange de l'une et de l'autre.

L'auteur de *Jean Bart*, qu'on applaudit en ce moment au théâtre, est né à Bourmont, dans la Haute-Marne, le 18 octobre 1857. Chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, il cumule le labeur de poète avec le métier de fonctionnaire. Il entretient et conserve, avec un zèle louable, le musée de sculpture rétrospective du Trocadéro.

Il est arrivé très jeune à la notoriété. Voici vingt ans passés que Leconte de Lisle disait de lui, dans un chapitre de l'*Anthologie* : « Entre tous les jeunes poètes qui se sont révélés dans ces dernières années, il est assurément le plus remarquable et le mieux doué, comme penseur et comme artiste ; il a su exprimer de hautes conceptions en une langue noble et correcte, et prouver qu'il possédait, dans une parfaite concordance, un sens philosophique très averti, uni au sentiment de la nature et à celui du grand art. »

Il a débuté dans les lettres par un recueil de vers paru en 1883, mais non livré au public et non signé, la *Légende des Sexes*. Il a donné successivement ensuite deux volumes de poésie, l'*Ame nue* et *Seul* ; un roman, *Amis* ; un volume de contes, l'*Effort* ; un poème dramatique, mi-parti prose et vers, *Héro et Léandre*, et un ouvrage poétique très récent, l'*Espoir du Monde*.

Au théâtre, il a fait applaudir un beau drame, la *Passion*, représenté tous les ans, depuis 1890, lorsque reviennent les jours saints ; *Shylock*, à l'Odéon ; la *Première*, à la Renaissance ; *Don Juan de Manara*, à l'Odéon, et un opéra que l'étranger a connu avant Paris, *Aliénor*. Aujourd'hui, c'est *Jean Bart*, à la Porte-Saint-Martin, et bientôt ce sera un drame lyrique, *Circé*, inscrit au programme de l'Opéra-Comique.

Dans un généreux élan de gratitude héréditaire, l'Académie française a décerné à M. Haraucourt le prix de trois mille francs qu'elle réserve à ceux qu'elle n'a pas encore élus et qui attendent leur tour prochain.

(Journal.)

***

LETTRE PASTORALE DE Mgr LE NORDEZ SUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A BOSSUET. — On sait qu'il a été créé à Dijon, par les soins de l'évêque de cette ville, un musée Bossuet. Ce n'est encore que l'embryon d'une œuvre plus considérable. Telle qu'elle est toutefois, avec ses portraits, ses gravures, ses éditions rares, ses souvenirs, la collection mérite de retenir l'attention du touriste.

En fondant ce musée à la gloire de son illustre prédécesseur dans la hiérarchie épiscopale, l'évêque de Dijon avait son idée de derrière la tête. Il ne l'a point dissimulée longtemps. Par lettre pastorale, Mgr Le Nordez a fait connaître aux fidèles de son diocèse et aux Français de partout qu'il avait l'intention de combler une regrettable lacune en élevant un monument à Bossuet à Dijon où le grand prédicateur est né.

Les dépêches d'hier ont annoncé que cette lettre pastorale venait d'être publiée. Nous avons souhaité en avoir le texte sous les yeux, convaincu qu'elle méritait à tous égards d'être lue. C'est sur des objets plus abstraits que roulent d'ordinaire les entretiens des évêques avec leurs ouailles. D'autant que l'évêque de Dijon n'a point coutume de s'embarquer dans le sentier banal, et c'est avec une familiarité charmante, mais point dans la manière de ces sortes d'écrits, qu'il raconte comment l'idée germa en son esprit d'élever un monument à Bossuet.

« C'est à l'un des fils de notre Bourgogne, à Désiré Nisard, que je devais d'avoir conçu puis nourri ce culte. J'avais lu les pages nobles et généreuses consacrées à Bossuet par sa plume un peu rude parfois, mais d'une science si sûre et d'une si forte conviction. Il avait écrit : « Le caractère propre de Bossuet, c'est le bon sens. » Ce jugement, je l'avoue, m'avait surpris ; j'avais de Bossuet l'idée qu'en ont une foule de nos concitoyens.

« Je saluais sa gloire et son génie d'un salut de convention. J'ignorais ses œuvres, dont je n'avais lu que ce que m'obligeaient de lire, au collège, les programmes d'examen, peu exigeants à cet endroit, n'ignorant pas moins sa vie et plaçant « cet Aigle de Meaux » en une aire inaccessible et mystérieuse où je ne pouvais songer à m'élever pour le mieux connaître. Le mot de Nisard ramenant au « bon sens » l'essence même du génie de Bossuet me frappa. J'en voulus voir le bien fondé, et, de ce jour, pour y arriver, je m'appliquai à l'étude assidue des œuvres de la vie du grand évêque. Je fus vite conquis et séduit. »

Après la sincérité de cette confession publique d'une conversion, Mgr Le Nordez raconte, avec une exquise simplicité, comment il se documenta. Il n'est pas encore l'administrateur d'un grand diocèse ; il n'est que le prédicateur éloquent, l'abbé qui a charge d'âmes, et dont les ardeurs se dépensent à glorifier

Jeanne d'Arc, une de ses passions de prêtre et de Français : deux titres qu'il ne sépare point. Il va au hasard des flâneries ; il muse aux boîtes des quais, il bouquine.

« Je me plaisais, chaque jour, après mon travail, c'était à peu près mon seul repos, à fouiller, le long des quais de la Seine, en ces réduits bien connus, où je pouvais, de temps à autre, — innocente et douce émotion, — trouver quelque volume égaré des œuvres de Bossuet, quelqu'un des nombreux portraits que nous ont laissés de lui les graveurs français. »

Soyez convaincus que c'est là le fond du musée Bossuet. Ces éditions qu'on admirera dans leur nouveau cadre, étaient dans les boîtes à quatre sous, quand la main pieuse de l'abbé Le Nordez en découvrit la profane poussière.

Les nécessités de l'interview nous firent à cette époque gravir les cinq étages qui conduisaient à l'appartement du futur prélat. Il occupait un des appartements où Musset avait vécu les dernières années de sa vie. Il se le rappelait volontiers en citant les vers dans lesquels le poète atteste sa foi. Tout dans ce logis était à la gloire de Bossuet : partout était son image ; et sa pensée, fixée par l'encre d'imprimerie, était partout. C'était déjà le musée Bossuet, patiemment rassemblé, produit d'heureuses conquêtes, qui avaient absorbé le superflu d'un revenu de prêtre fier de ne rien devoir à qui ne lui devait rien donner.

Si entre tant de prélats qui furent illustres et qui furent éloquents, il allait à celui-ci, c'est qu'il en admirait le clair bon sens. Il ne le jugeait point séparé de son temps — dont il fut l'homme.

Et à ce propos, il fait cette déclaration qu'il faut lire en la pesant. Il dit que le devoir de chacun est d'être de son temps.

« Je dois vivre le temps qu'il m'est donné de vivre, selon le mot de Pascal, et redevable de mon labeur à ma patrie, à mes frères, je dois aimer et servir et la patrie et les concitoyens que Dieu m'a donnés, au lieu de me consumer dans l'inutile regret d'un passé qui n'est plus ou le vain souhait d'un siècle à venir que je ne connaîtrai pas. »

Si Bossuet fut de son temps, il sut cependant ne pas de son temps épouser les travers. La remarque est piquante sous la plume d'un homme qui se présente à la foule ennobli du prestige de la plus édifiante des charges.

« Aux hommes de mon temps, qui de plus en plus comptent pour peu de chose l'apparat, les titres et le décor, et réclament un homme plutôt qu'un habit chamarré, je souhaite de connaître ce prelat, simple et bon, qui ne rêva nuls honneurs, ne brigua nuls titres et fut toujours plus jaloux d'honorer les conditions qu'il occupa que de leur emprunter la gloire vaine et l'éclat non durable qu'en recueillent les gens vulgaires, qui reçoivent des choses plus qu'ils ne leur apportent. »

On lui objecte que Bossuet a flatté les princes ; il répond « qu'il

crut sage de les instruire sans les insulter et de les reprendre avec fermeté sans les railler devant la foule, à laquelle leur autorité se doit imposer souveraine ». Ne faut-il pas voir dans cette maxime un écho de ces polémiques auxquelles l'épiscopat n'a pas redouté de prendre part ?

L'auteur de la lettre pastorale, ayant exposé la nécessité d'élever un monument à Bossuet, fait appel au concours de toute la presse, sans distinction de doctrines. « Les dissentiments doivent disparaître, dit-il, et les Français doivent s'unir comme ils le feraient devant le drapeau de la nation même. »

Convenez que cette lettre pastorale, par son esprit, son style et l'objet qu'elle propose aux méditations des fidèles, est un document qui méritait de ne point rester enfermé dans les strictes frontières du berceau de Bossuet. *(Éclair)*

***

Étymologies rémoises. — Dans son intéressant rapport à l'Académie de Reims sur le concours d'histoire, l'érudit archiviste, M. Louis Demaison, parlant de l'étymologie obscure de quelques rues de l'antique cité, s'exprime ici :

« ... Il paraît que la recherche des étymologies a conservé pour certains esprits beaucoup d'attrait, mais on oublie trop souvent qu'elle n'est pas un jeu, un simple divertissement, mais une vraie science. On ne peut l'aborder avec fruit sans des études préalables et des connaissances philologiques très approfondies. Faute de guide, on se laisse égarer dans le domaine de la fantaisie, et l'on s'expose à y faire les rencontres les plus étranges. C'est ce qui est arrivé à divers explorateurs qui se sont aventurés sur cette terre inconnue. Votre Commission a vu un investigateur des rues de Reims et de leurs noms, lui présenter la relation de son voyage, et vous faire part de ses découvertes, mais elle n'a pu que l'engager à prendre une meilleure boussole et à se remettre en marche, sans tenir trop de compte d'ailleurs des indications fournies par ses devanciers. Que d'erreurs n'a-t-on pas commises en cette matière ! N'a-t-on pas écrit et répété sans cesse — et on le répétera sans doute longtemps encore, — que le Barbâtre est la voie suivie par les Barbares à leur entrée à Reims, *Barbarorum iter*, tandis que toutes les lois de la phonétique protestent contre cette dérivation ? Et la rue de Châtivesle qui aurait tiré son nom du château de l'archevêque Ivellé, un prélat qui n'a jamais existé ? C'est, je crois, le docte Marlot qui a fait cette trouvaille, mais il est d'ordinaire mieux inspiré. L'archevêque Juhel, en effet, ne s'est jamais appelé *Ivellus*, que par suite d'une faute de lecture qui a estropié son nom. Le mot de *chaitivel* est un adjectif de l'ancienne langue française, un diminutif de *chétif* ; il a été sans doute, au moyen âge, donné par dénigrement à la rue qui nous occupe, et qui était alors une rue écartée, presque déserte, et peut-être d'une propreté douteuse.

On a écrit très sérieusement jadis que la rue de Contrai pouvait avoir été la rue du Contrat, à cause d'un accord passé au profit de l'abbaye de Saint-Pierre. Les contrats n'ont rien à faire ici. Notre rue s'appelait, dans les documents du XIIIe siècle, *vicus Contractorum Remensium*, la rue des Contrais, c'est-à-dire des infirmes, atteints de la terrible maladie connue alors sous le nom de mal des ardents et soignés près de là, dans l'hôpital Saint-Antoine. Telle est l'explication certaine de cette dénomination qui semble à première vue assez bizarre.

Non moins singulière est celle de la rue du Clou-dans-le-Fer, et l'on s'explique peu tout d'abord un clou dans une aussi étrange situation. Ici encore, les anciens documents nous fournissent la clef du mystère. La forme primitive du nom est *Cran d'Enfer*, trou d'Enfer, nom usité ailleurs dans la topographie des lieuxdits. Quelle circonstance avait motivé cette appellation fantastique ? Y avait-il dans cette rue une fondrière, un soupirail béant d'une cave, une brèche ou un souterrain dans le mur de l'enceinte gallo-romaine, de la cité qui se trouvait en cet endroit ? On ne saurait le dire, mais la forme et le sens du mot sont bien nettement déterminés.

Combien ces vieux noms sont pittoresques, et qu'il est à souhaiter de les voir à jamais respectés ! Ils ont la valeur d'un document historique et témoignent de l'antiquité de notre ville. Le Barbâtre, Fléchambault, la rue du Bailla, la Porte Mars ! Il semble que l'âme du vieux Reims est tout entière dans ces noms et dans le passé qu'ils évoquent. Ils ont le charme d'un ancien souvenir ; ils offrent je ne sais quel mystérieux attrait pour les cœurs rémois qui sont tous des cœurs bien nés, car la patrie leur est chère... »

***

Impressions sur Reims. — Nous lisons dans la *Presse* :

A Reims, je viens de passer des heures exquises ; j'ai admiré la somptueuse cathédrale, où jadis furent sacrés nos rois, et la poétique basilique qui renferme les cendres de saint Remi.

La cathédrale merveilleuse vient d'être en partie restaurée ; des échafaudages masquent encore la moitié de sa façade, mais on a la joie rare de constater que les portions restaurées de ce chef-d'œuvre n'ont pas altéré sa grandiose beauté.

Avec un soin louable, avec une minutieuse attention, les ouvriers ont consolidé les vieilles pierres, réparé les antiques statues, et l'artiste ne peut que s'émouvoir de cette piété qui a su conserver tout son caractère à l'un des plus beaux monuments de France.

Quelle différence avec notre Paris, où l'on massacre les édifices historiques ! Voyez plutôt le portail de la Sorbonne, ou certains coins de Saint-Eustache ! Je suis allé à Saint-Remi, où j'ai revu, restaurées par les soins de M. Guiffrey, trois admirables tapisse-

ries ; les sept autres de la série, pendant l'Exposition, sont visibles à Paris, au Petit Palais.

On est tout heureux de voir avec quelle science artistique ces tapisseries ont été réparées ; ce travail a coûté quatre cent mille francs ; mais quel travail !... Les tapisseries de Reims ont repris tout leur éclat, toute leur couleur, toute leur souplesse ; on pourrait demander à notre Garde-Meuble National pourquoi les Gobelins qu'il détient ne vont point, comme les tapisseries de Saint-Remi, chez M. Guiffrey.

A Reims, j'ai admiré encore quelques vieilles maisons pieusement conservées ; l'on n'oserait point jeter là-bas, à Reims, une maison ancienne ; que ne fait-on de même à Paris !

De toutes parts, même à Paris, on détruit les souvenirs historiques, ou démolit ou l'on abîme les édifices anciens.

Et c'est pourquoi, à Reims, où l'on a le souci des gloires artistiques de la cité, j'ai éprouvé une douce joie, la joie de l'artiste qui sent qu'il se trouve en une ville où les vandales ne sont pas encore passés...

***

Concert de la « Schubertbund », de Vienne, a Épernay. — La célèbre Société chorale *Schubertbund*, de Vienne (Autriche), composée d'environ trois cents chanteurs amateurs, s'est fait entendre à Épernay, le lundi 23 juillet, en revenant de l'Exposition universelle où elle a donné des concerts fort applaudis dans la grande salle du Trocadéro.

Arrivée à 2 heures et demie de l'après-midi, par train spécial, elle répondait à une invitation qui lui avait été adressée par MM. Mercier et Cie, de s'arrêter quelques heures dans leur important établissement.

Après la visite des caves, les chanteurs, groupés dans le beau parc de Pékin, en face de l'habitation, ont interprété, devant un public privilégié, plusieurs chœurs de leur riche répertoire artistique.

Sous l'habile direction de leur chef, M. Adolphe Kirchl, ils ont chanté, entre autres morceaux, un chœur admirable de douceur, *A l'absente*, de Franz Schubert, suivi de : *Ma belle a les cheveux roux*, de A. Kirchl ; *Salut des Étudiants*, de W. Berner ; deux quatuors ; une chanson populaire de l'Hymne national autrichien.

Les applaudissements et les bravos n'ont pas été ménagés à ces enfants de l'Autriche, chez qui la musique est si populaire et si expressive.

La réception a été terminée par un lunch de près de 340 couverts auquel la presse locale a été invitée.

Mets exquis, vins généreux, une gaieté large et communicative a présidé à ces agapes.

Au dessert, M. Ch. Hasel, employé à la maison Mercier et Cie,

né à Vienne, s'adressant à ses compatriotes, prononce en allemand une courte allocution dont voici la traduction et qui a été accueillie par des bravos :

« La maison Mercier remercie M. le président et MM les membres du *Schubertbund* d'avoir bien voulu lui faire l'honneur de visiter ses caves. Elle est heureuse de saluer en vous l'art, l'esprit et l'amabilité, ces qualités essentiellement viennoises, qui font aimer votre belle patrie partout. Elle lève son verre en votre honneur et en celui des charmantes dames qui ornent votre association et de MM. les membres de la presse locale qui vous accompagnent et qui rediront vos succès auxquels nous buvons amicalement. »

D'autres toasts ont été prononcés, puis des cris : Vive Mercier ! Vive la France ! Vive l'Autriche ! Ils ont dû être l'interprétation de la pensée de tous les convives, car tous ont été accueillis d'enthousiasme.

A sept heures du soir, les chanteurs viennois reprenaient leur train spécial, sous vapeur, près la maison Mercier et Cie, et partaient pour l'Autriche en emportant nos meilleurs souhaits de bon retour.

***

Distribution des prix au Collège de Juilly. — Le 23 juillet a eu lieu, au collège de Juilly, la distribution solennelle des prix. Cette cérémonie, toujours superbe dans cet établissement, était présidée par le vicomte Melchior de Vogüé, de l'Académie française, qui a prononcé un magistral discours dans lequel il a rappelé les fastes du collège et des illustrations de notre pays, qui sont sorties de ce célèbre établissement d'éducation que la congrégation de l'Oratoire a marqué à son effigie.

Voici un passage du discours de M. de Vogüé :

« On me dit, et je le crois, que vous avez bien travaillé. Je vous complimente sincèrement ; je vous admire. Vous avez travaillé ferme ?... Eh bien ! vous y avez quelque mérite. Car vous ne pouvez pas ignorer nos grandes disputes pédagogiques : les conversations, les journaux vous ont révélé l'affreuse incertitude où sont aujourd'hui les maîtres sur ce qu'ils doivent enseigner à leurs élèves.

« Encore du grec ! dit l'un. — Non, seulement du latin, force latin, répond un autre. — Plus de latin, proteste un troisième : des langues étrangères ! Des sciences, toutes les sciences ! — Un peu de métaphysique, réclame celui-ci. — Allons donc, objecte celui-là, de l'économie politique, de la sociologie ! — Votre enseignement classique ne rime plus à rien ! — Votre enseignement moderne nous replongera dans la barbarie intellectuelle ! » Devant ce désarroi un peu comique, le petit Français, né malin, pourrait tirer cette conclusion : « Puisqu'ils ne savent pas ce

qu'ils doivent m'apprendre, si je n'apprenais rien du tout? » Je crois bien qu'à votre âge je l'aurais tirée.

« J'aurais eu tort, grand tort! Cette conclusion serait fausse. Je vous engage à vous réfugier dans ce raisonnement d'un scepticisme supérieur : « Quelle que soit la gymnastique où il leur plaît de me plier, toutes se valent, et il m'en faut une pour assouplir mes muscles. » Vous l'avouerai-je? ces chauds débats de nos pédagogues n'ont jamais eu le don de me passionner. Le trapèze ou les anneaux, la barre fixe ou les barres parallèles, les haltères ou la corde lisse, tout cela a du bon; et ce n'est qu'une gymnastique, un entraînement indispensable. Les applications réelles de la force acquise viendront plus tard. Elles vont venir pour vous, Messieurs, au moment où vous sortirez du collège pour entrer à l'école de la vie. Là, dans l'infinie diversité des vocations, la réalité se chargera de distribuer à chacun de vous la leçon particulière qui lui convient.

« Jeunes hommes de demain, jeunes ouvriers qui allez, à votre tour, sculpter l'immortelle et chère figure de la France, laissez-moi vous regarder avec anxiété, avec espoir! A quel moment entrez-vous dans l'histoire? On n'en imagine pas de plus solennel. Je ne dis point ceci parce que vous commencerez un siècle. D'autres ont passé ce tournant imaginaire sans secousses; l'histoire, rebelle à nos supputations du temps, n'a pas toujours pris soin de faire coïncider avec le changement du millésime une de ces cascades d'événements, si je puis dire, qui donnent la sensation du saut dans l'inconnu.

« Mais cette fois, elle s'est mise en frais; il faut remonter aux dernières années du xve siècle, à la découverte des nouveaux mondes, à l'élargissement simultané de l'univers visible et de l'esprit humain, pour retrouver d'aussi brusques ruptures de l'ancien équilibre, d'aussi radicales transformations dans tous les points de vue, tous les problèmes, tous les emplois de notre activité.

« Vous entendez jusque dans votre retraite ces sourds craquements du globe, semblables aux bruits annonciateurs des tremblements de terre, cette coulée bouillonnante de la vieille Europe, de sa civilisation, de ses idées, de ses hommes et de ses richesses sur les immenses terres lointaines que nous soupçonnions à peine, nous autres, quand nous avions votre âge. Vous entendez les chocs des peuples en armes, transportés de nos champs de bataille classiques aux confins de l'Afrique et de l'Asie. Vous savez quelle terrible tragédie nous tient haletants à cette heure et comment se reforme sur les plateaux de Mongolie le camp des Attila et des Tamerlan, en face de l'Europe épouvantée qui s'engage dans une nouvelle Croisade.

« Et ce sol de la patrie où la pensée nous ramène toujours, vous n'ignorez pas dans quel état critique vous en recevez le pré-

cieux dépôt. Il y a cent ans, nos pères le recevaient encore intact ; leur race était prépondérante dans le monde par le nombre de ses citoyens, par l'éclat des lumières, par le consentement unanime des autres peuples à accepter la vieille primauté de la France ; depuis lors, nos divers voisins ont démesurément grossi ; ils marchent à pas de géants. Ils nous surpassent par le chiffre de leur population, ils nous égalent par l'activité, les richesses, les lumières. Ils nous enserrent et nous menacent partout, dans la puissance des anciens domaines, dans l'appropriation des nouveaux. Vous serez, Messieurs, la moins nombreuse des grandes nations : chacun de vous devra donner son maximum d'effort pour compenser cette infériorité, pour reconquérir notre ancien rang, le premier, le seul digne de nous, le seul qui vaille la peine de vivre. »

M. le supérieur, R. P. Olivier, a remercié l'éminent académicien d'avoir bien voulu présider la cérémonie.

« Je vous remercie, a-t-il dit, au nom de notre vénéré supérieur général, votre éminent confrère à l'Académie, le cardinal Perraud ; je vous remercie au nom de l'Oratoire et de cette vieille Académie royale de Juilly fondée en 1639, — quatre ans après l'Académie française.

« ... Je suis fier de saluer en vous le brillant diplomate qui a servi la France si habilement à Constantinople et à Saint-Pétersbourg. Je suis fier de saluer, — et à l'heure présente ce n'est pas un mince titre, — le vaillant engagé volontaire de 1870 qui a manié l'épée avec le même succès que la plume et qui a toujours combattu le bon combat pour la patrie. »

On procède ensuite à la distribution des prix : l'amiral Humann, délégué par l'Association amicale des anciens élèves, remet le grand prix d'honneur à Georges Chataignon et développe, dans une allocution très applaudie, la devise de Juilly : *Orior*.

* * *

Autographes champenois. — Dans le Catalogue d'autographes de la maison Gabriel Charavay (n° 236. Juillet 1900), nous remarquons une magnifique lettre de Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, le fondateur de Charleville, adressée au duc de Longueville ; une collection de 9 pièces relatives à Bossuet et 11 portraits du célèbre prélat ; un manuscrit autographe de J.-F. Adry, le savant bibliographe, bibliothécaire de l'Oratoire, consacré à l'examen des éditions diverses de l'ouvrage de Bossuet : « Exposition de la doctrine de l'Église catholique » ; des lettres de Ch.-G. Étienne (1813), du maréchal Pierre de Beurnonville (1820), du comte Beugnot (1812-1814), du cardinal Morlot (1859) et de M. Casimir Périer (1877).

***

Pèlerinage de Sainte-Hélène a Hautvillers ; inauguration de la nouvelle chasse. — Le 4 juin, au lendemain de la fête patronale, a eu lieu, dans l'église d'Hautvillers, la translation solennelle des reliques de sainte Hélène dans la nouvelle châsse offerte par le comte Gaston Chandon de Briailles, maire.

Le dessin de la châsse a été inspiré par les beaux modèles du moyen âge, et elle est exécutée par les procédés en usage à cette époque, qui permettaient de joindre la légèreté à une grande solidité. Sur une âme en bois sont lamés des moulures et des ornements ciselés en bronze doré qui la recouvrent entièrement.

Quatre dragons ailés, d'un caractère archaïque, supportent le corps de la châsse qui est divisé en trois panneaux par des contreforts et des arcatures en cuivre ciselé et finement découpé qui laissent voir le reliquaire intérieur. Les angles des panneaux sont ornés de cabochons de couleur, qui viennent rompre la tonalité de l'or.

D'autres ouvertures en forme quadrilobée, également ciselées et aux écoinçons ornés de motifs de feuillages, pratiquées dans la toiture, laissent pénétrer le jour dans l'intérieur de la châsse. Cette toiture est surmontée d'une légère arête fleuronnée formant faîtage.

Les deux côtés sont fermés par des plaques ciselées ; sur l'une se détache le monogramme de sainte Hélène ; sur l'autre, les armes et la devise du donateur.

A l'intérieur, sur un coussin de velours, est posé le reliquaire, composé d'un tube en cristal, muni d'une armature en bronze doré, très simple de lignes et d'une ornementation sobre qui laisse à la relique toute son importance.

Une inscription ciselée sur un des côtés de la châsse indique que cette belle pièce d'orfèvrerie a été offerte à la paroisse d'Hautvillers par M. le comte Gaston Chandon de Briailles, maire d'Hautvillers, en souvenir de son père ; cette châsse a été exécutée à Paris dans les ateliers de M. Edmond Lesage, bien connu dans notre région pour ses travaux artistiques.

La cérémonie a été présidée par M. l'abbé Landrieux, vicaire général de Reims, délégué par le cardinal Langénieux, assisté de M. l'abbé Santanbien, curé d'Hautvillers, du doyen d'Ay et des curés de Bisseuil, Germaine, Tauxières, Dizy, Magenta, Saint-Imoges, Louvois, Pourcy et Sermiers.

***

La statue de Jeanne d'Arc, par Paul Dubois, a Paris. — On vient enfin d'enlever les planches qui faisaient à la Jeanne d'Arc de Paul Dubois, sur la place Saint-Augustin, à Paris, une sorte de petit camp retranché.

L'œuvre du maître champenois se dresse donc définitivement — espérons-le du moins — sur son clair piédestal.

Montée sur son gros coursier à l'allure décidée, Jeanne s'en va, les yeux au ciel, dans une attitude d'extase, cependant que sa main mignonne brandit la lourde épée. La statue se détache sur l'église Saint-Augustin. On peut regretter peut-être que ladite église manque de caractère et que l'architecture ne s'identifie pas davantage avec l'héroïne du XVe siècle ; mais l'importance de l'amas de pierres remédie à l'absence de style, et la Jeanne d'Arc de Paul Dubois y est tout de même plus en valeur que n'est, sur la petite place resserrée des Pyramides, celle de M. Fremiet.

* * *

Fête annuelle du buste de La Fontaine, a Fontenay-aux-Roses. — Fidèles à leur tradition, les Rosati se sont rendus, le dimanche 17 juin, en pèlerinage au monument qu'ils ont élevé, à la mémoire de La Fontaine, près de l'église de Fontenay-aux-Roses.

Journée charmante. Tous les Rosati, le corsage ou la boutonnière fleuri d'une rose, ont quitté la gare du Luxembourg à dix heures et demie. A l'arrivée à Fontenay, une délégation du Conseil municipal s'est avancée sur le quai et a souhaité la bienvenue aux pèlerins. Les Rosati se sont ensuite dirigés sur la mairie, précédés du clairon des pompiers qui sonnait la marche.

A la mairie, réception par le maire, M. Mazoyer, qui a adressé aux Rosati un aimable compliment, auquel a répondu le président de la fête, M. Victor de Swarte, trésorier-payeur général du Nord.

Après une distribution de roses, le cortège a repris sa marche pour se rendre au monument de La Fontaine.

C'est M. de Swarte qui a prononcé, cette année, l'éloge du fabuliste. Puis les poètes ont dit des vers. On s'est enfin mis à table, sous les ombrages centenaires du collège Sainte-Barbe-des-Champs.

Les gais propos ont aussitôt commencé, et au dessert... les honneurs de la rose ont été faits au romancier Paul Adam et au peintre J.-J. Weerts.

* * *

Une ascension de la duchesse d'Uzès. — La duchesse-douairière d'Uzès vient de faire sa première ascension dans le ballon le *Rêve*, qu'elle a inauguré en compagnie du baron de Langsdorff, du comte de Contades et de M. Maurice Mallet. L'aérostat s'est élevé par les Buttes-Chaumont, le bois de Vincennes et la forêt de Fontainebleau, jusqu'à Montargis, où il a atterri dans les marais des Mignerettes.

***

M. Loubet au Palais du Champagne. — Le 12 juillet, dans la matinée, le Président de la République a visité le Palais du Champagne à l'Exposition.

Le Palais était artistiquement décoré de trophées de drapeaux et l'excellente *Fanfare des Tonneliers*, dirigée par son chef distingué, M. Louis Mailfait, se tenait en haut de l'escalier d'honneur. La Fanfare rémoise était arrivée dès le matin à six heures, accompagnée de MM. Gougelet, président; Moufflard, vice-président; Delouvin, président de la Société de Secours mutuels; Marniquet, vice-président; Hazard, Sellier, Maigrot, Buiron, Percebois, Fresse et Didier, membres de son conseil d'administration.

M. Loubet, accompagné de MM. Picard, commissaire général de l'Exposition universelle; Lépine, préfet de police; Dervillé et Bouvard, membres de l'Exposition, est arrivé vers dix heures au Palais du Champagne où il a été reçu par M. Paul Krug, président du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne, entouré de MM. Charles Arnould, vice-président, maire de la ville de Reims; Alexandre Henriot, secrétaire, un des organisateurs du Palais de Champagne; Louis Pommery, Jules Mumm, de Cazenove, Goulden, Th. Farre, Walfard, membres du Syndicat; Calas, architecte du pavillon; de Frayssinet, directeur du Palais.

M. Krug l'a invité à visiter l'exposition collective des maisons de vin de Champagne. M. Loubet s'est incliné en souriant et a pénétré dans le palais, suivi d'un grand nombre d'invités et de curieux. Successivement, le Président et sa suite visitent la salle affectée à la reproduction des différentes opérations de la culture de la vigne, le diorama Decouchy, représentant les coteaux de Verzenay et de la montage de Reims : M. Loubet s'extasie.

Arrivé dans le coquet salon d'honneur du palais, on fait halte, et M. Krug adresse ces paroles au Président de la République :

« Monsieur le Président,

« Les membres de la Commission exécutive du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne sont ici pour vous présenter l'expression de leur profond respect. Le Palais du Champagne, qui a l'honneur aujourd'hui de vous recevoir, est avant tout le Palais du Travail. Vous ne verrez ici que des travailleurs, des chefs de maison, possédant l'expérience des affaires, des ouvriers apportant leur habileté au travail, tous gens du métier unis pour la prospérité du pays.

« En participant à l'Exposition de 1900, le but du Syndicat est de revendiquer pour nos vins l'usage exclusif de la dénomination de champagne à laquelle, seuls, ils ont droit. Nous prenons aussi en mains la défense de cette grande et intéressante famille de viticulteurs de la Marne, qui, elle aussi, lutte d'autant mieux contre les dangereux ennemis de la vigne. Ainsi, nous conservons à

la France, notre chère patrie, un des plus beaux fleurons de sa couronne commerciale. Nous sauvegardons cette réputation séculaire de probité qui, jointe à l'excellence de nos produits, a été dans le monde entier notre gloire dans le passé et sera, pour l'avenir, le plus sûr garant du succès.

« En honorant notre institution par votre présence, vous donnez une grande marque d'intérêt à notre région vinicole, et vous nous apportez un précieux encouragement.

« Permettez-moi, M. le Président, de vous remercier de cette visite, au nom du Commerce des Vins de Champagne, des viticulteurs et des ouvriers des caves du département de la Marne et de tous ceux qui concourent, avec le gouvernement de la République, à la prospérité commerciale de la France. »

M. Loubet a répondu :

« Mais je ne demande pas mieux que de vous accorder ma protection particulière. Seulement, et vous êtes de mon avis, je suis persuadé que votre vin se défend très bien tout seul. Avec sa pétillance, son goût exquis, sa couleur d'or, ses qualités si françaises, il ne redoute aucune concurrence.

« Vous avez raison de dire que vous êtes de bons ouvriers de l'expansion du bon renom de la France. Votre vin va porter dans toutes les parties de l'Univers ce bon renom. On aime partout le champagne, et il fait par conséquent aimer le pays qui le produit.

« Vous n'avez rien à craindre. Votre suprématie durera encore de longues années, et ce ne sont pas les méridionaux qui pourront vous porter ombrage. »

Des applaudissements accueillirent cette petite allocution et le Président, avisant un de nos concitoyens, M. Farre, qui est un de ses amis personnels, lui dit en lui serrant les mains : « Un méridional qui fait du champagne ! »

On déguste une flûte et M. Krug présente au Président les membres du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne, parmi lesquels M. Charles Arnould, maire de Reims.

M. Krug, ensuite, lève son verre à la santé de M. Loubet, à la prospérité de la France et de la République, et M. Loubet en fait autant à la santé de tous et à la ville de Reims.

M. Ch. Arnould remercie.

M. Loubet s'est ensuite retiré par le grand escalier après avoir chaudement félicité les organisateurs de l'exposition du Champagne.

Le Président a tenu à visiter ensuite, dans tous ses détails, l'exposition de la maison Moët et Chandon, et il en a témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction à M. Raoul Chandon de Briailles, chef actuel de cette grande maison.

Ce dernier se tenait, pour recevoir M. Loubet, à l'entrée de la terrasse qui, prolongeant son pavillon, constitue une délicieuse

oasis de fraîcheur et de verdure — toute garnie de plants naturels provenant d'Épernay — et qui a enthousiasmé tout le monde. Le cortège est passé ensuite dans un fort joli salon Louis XVI, où M. Raoul Chandon de Briailles a fait au Président les honneurs de son exposition rétrospective, véritable monument élevé par lui à l'histoire du champagne et à la gloire de sa maison, presque deux fois centenaire.

Il y a là des pièces d'un intérêt tout à fait remarquable et qui ont longuement retenu l'attention du Président. A citer, une lettre datée de 1702 et écrite par Dom Pérignon, bénédictin de l'abbaye de Hautvillers et inventeur du champagne, dont il découvrit et songea à utiliser les qualités mousseuses, ainsi qu'en fait foi un livre tout à fait curieux, ainsi intitulé : *Traité de la culture des vignes de Champagne,* par le Frère Pierre, élève et successeur de Dom Perignon.

La fabrication du champagne devint bien vite l'objet d'un commerce fort important, grâce à la fondation de la maison Claude Moët, dont les livres sont là, remontant au 10 mai 1743. Ces premiers livres, soigneusement conservés par les maîtres de la maison, constituent un document des plus précieux, que le Président a examiné avec grand intérêt.

Il y a aussi toute une correspondance très suggestive, une lettre d'Arnim (août 1792), une de Cossé-Brissac au nom du roi de France (1828), etc., où la gloire du champagne et de la maison est chantée sur tous les tons.

D'autres documents tels qu'une composition de cuvée, datant de 1745, ont vivement intéressé le Président : toutes sont en l'honneur de la belle unité de cette maison, dont les maîtres sont, depuis deux siècles, restés dans la même famille ; où les ouvriers et les employés travaillent de père en fils ; dont les vignes elles-mêmes remontent à cette lointaine époque !

Il y a bien d'autres choses encore qu'il faudrait signaler, notamment une série de graphiques qui a coûté à M. Raoul Chandon de Briailles six années de travail, et où sont retracées les évolutions des quantités, qualités et prix du champagne, depuis l'année 975 jusqu'à l'année 1850 !

Voici également l'histoire en actions du champagne, avec une bibliothèque de vins unique au monde : l'Ay non mousseux, 1791 ; le vin de Sillery, 1807 ; le Cremant d'Ay blanc, 1815. Ce sont ces vins qu'on a donnés à déguster aux membres du jury ; je vous laisse à penser que ces Messieurs n'ont pas dû s'ennuyer. Et pourtant, ils n'ont pas eu la perle de cette collection, une bouteille de 1804 — la seule et unique qui restât ! — et qui a été réservée pour le dîner du prince Galitzine.

Et ce n'est pas tout, voici maintenant la rétrospective des bouteilles de champagne avec les diverses formes qu'elles ont affecté

depuis deux siècles : puis celle des flûtes, enfin celle des verres où, chaque matin, on offre la goutte aux vignerons.

Il y a aussi une série de statistiques qui nous montrent que, sous la raison sociale Claude Moët, de 1743 à 1762, on a vendu 143,217 bouteilles ; puis, que de 1787 à 1792 (les livres de 1762 à 1787 ont été brûlés), on a vendu 211,726 bouteilles, enfin sous la raison J. Moët et Cie, de 1792 à 1832, la vente s'est élevée à plus de 4 millions de bouteilles. D'autres encore concernent les employés de la maison : 1,500 en temps ordinaire, 4,000 pendant les vendanges.

Tout cela constitue la visite la plus attrayante qu'on puisse imaginer. Elle a prodigieusement charmé le Président, qui a vivement félicité M. Raoul Chandon de Briailles et a consenti, sur sa demande, à apposer sa signature sur un Livre d'or qui porte, entre autres noms, ceux de Napoléon Ier, du tsar Alexandre Ier, de Metternich, de Souvaroff, de Charles X, de Louis-Philippe, du prince-président Louis-Napoléon et du président Carnot.

***

Mgr Langénieux à Argenteuil. — Mgr Langénieux, cardinal-archevêque de Reims, a présidé, le 1er juillet, à Argenteuil, les dernières fêtes de la Sainte-Tunique.

Le prélat était assisté de Mgr Goux, évêque de Versailles, et d'un nombreux clergé.

Cette solennité avait, malgré le mauvais temps, attiré de nombreux Parisiens à Argenteuil.

***

La Maison des « Dernières cartouches », à Bazeilles. — Plusieurs journaux ayant annoncé que la maison de Bazeilles tombait en ruines, nous avons immédiatement envoyé, dit le *Gaulois*, au village glorieux, un de nos collaborateurs qui nous a adressé, hier soir, la dépêche suivante qu'on va lire :

Sedan, 24 juillet.

« Je vous télégraphie de Bazeilles, dans le jardin touffu où les groseillers montrent leur parure rouge et verte. Le visiteur qui a formulé sa plainte émue a un bon naturel, mais il aurait pu quitter ce souci. La meilleure enquête était d'aller sous le soleil de messidor revoir la maison des *Dernières cartouches* acquise par le *Gaulois* ; elle est telle que le devoir patriotique de ses amis l'a achetée. On a pris les traces des balles et des obus pour des délabrements.

« En janvier 1899, quelques réparations ont été faites à la toiture. Il est avéré qu'un volet est brisé, mais il l'a été par les balles bavaroises. Il y a des trous aux murs, aux fenêtres et au plafond ; mais si ces reliques n'étaient plus conservées en cet état,

ce ne serait plus la relique, le musée émouvant, le souvenir du jour héroïque, de l'année terrible.

« Le drapeau était détrempé par la pluie, mais ce n'est pas une loque, et il y en a un autre.

« Bref, la maison des *Dernières cartouches* a les blessures glorieuses qui sont sa raison d'être, et elle forme un but de pèlerinage patriotique. »

***

La fontaine Godinot, a Reims. — Le Conseil municipal de Reims, dans sa séance du 22 juillet, s'est entretenu des réparations urgentes à faire à la fontaine Godinot, à Reims.

Un devis de 13,100 francs avait été présenté en 1897 pour remettre en état décent le monument élevé à la mémoire du chanoine Godinot. Depuis, le projet a été repris à de meilleures conditions, semble-t-il, et 9,400 francs seraient suffisants pour que la fontaine pût être rétablie.

La question n'est pas encore au point, car, sur la proposition de M. E Leclère, expert en matière de constructions, l'étude en est renvoyée à une Commission composée de MM. E. Leclère, Berriot, Booms, Revardeaux, R Aubert et Tixier.

Il est à souhaiter que cette Commission agisse avec promptitude, car les dégradations vont s'accentuant tous les jours, et rendraient bientôt indispensables de nouveaux crédits.

***

Souvenirs de l'invasion de 1814 a Cramaille et Saponay. — Le 31 octobre 1817, Jean-Pierre Bobe, curé de Saponay [1] et de Cramaille [2] dès la fin du siècle précédent, mourait entouré du respect de ses ouailles. Il avait été maire de Cramaille au début de la Révolution. Pendant la Terreur, il resta caché dans le pays ; il mariait et baptisait en secret dans une grange. Dénoncé au district de Château-Thierry, on envoya des émissaires pour le prendre. Grâce au procureur Fournier, les émissaires partirent convaincus du civisme du citoyen Bobe. Peu après, on écrivit au procureur Fournier, qui attesta du pur civisme de Bobe ; il ajouta qu'il avait renoncé « à ses anciennes erreurs, et que s'il n'avait pas épousé sa servante, c'est comme s'il l'eût fait ».

Le district ne pensa plus à poursuivre un citoyen aussi respectable.

La domestique de l'abbé Bobe avait, à cette époque, 72 ans et était atteinte d'infirmités.

1. Saponay (Aisne), comm. de l'arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois.

2. Cramaille (Aisne), comm. de l'arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château.

Le curé Bobe a consigné, au temps de la première invasion, sur les registres paroissiaux de ses deux cures de Cramaille et de Saponay, pour l'année 1814, la double note suivante, que nous reproduisons textuellement, avec ses *lapsus* et ses fautes d'orthographe.

On lit, d'une part, sur le registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Cramaille :

« Sur la fin de l'année 1813, l'empereur de Russie Alexandre, le roy de Prusse Guillaume 3 [1], l'empereur d'Allemagne Ferdinand [2], le roy d'Angleterre et le roi de Suède coalisés contre Bonaparte, Empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier, fondirent sur la France de plusieurs côtés avec des troupes innombrables. Après plusieurs combats ou les François furent tantôt vaincus et tantôt vainqueurs ; les Russes et les Prussiens ayant rétablis *(sic)* le pont de Château-Thierry qui avoit été rompus *(sic)*, le passèrent et ayant été arrêtés par la résistance de la ville de Soissons, prirent leur route par le grand chemin nommé le chemin de Reims, qui traverse le terroir de Cramaille et une partie de celui de Saponay.

« Le 13 février 1814, nous vîmes défiler sur cette route plus de cinquante mille hommes suivis de bagages immenses. Le 15, à 7 heures du matin, parurent à Cramaille les Cosaques qui étoient les pillards de l'armée Russe ; la matinée s'est passée paisiblement, mais vers les 3 heures après midi, ces hommes féroces, échauffés par le vin, se jettèrent dans les maisons, maltraitèrent les habitans, enlevèrent tout ce qui leur plut et employèrent la nuit au pillage, au viol et à tous les crimes. Ce fut le prélude des maux auxquels Cramaille, comme les villages circonvoisins, étoient réservés *(sic)*. Durant les mois de février, mars et avril, les mêmes scènes recommencèrent très souvent. Les habitans, dépouillé *(sic)* de tout, recoururent aux souterrains pour cacher leurs effets et au bois pour sauver leurs personnes, jusqu'à ce qu'enfin le Ciel se déclarât pour eux et pour la France. Les alliés défirent à Laon une partie de l'armée de Bonaparte, l'arrêtèrent et le cernèrent à Fontainebleau ; assiégèrent Paris dans les derniers jours du mois, y entrèrent le 30 par capitulation avec le Sénat et le duc de Raguse, commandant de la garde nationale, et y proclamèrent la déchéance de Bonaparte et la Restauration des Bourbons dans tous leurs droits, particulièrement de Louis 18e sur son Thrône *(sic)*.

« Ce fut par une suite de ces malheureux événements que plusieurs personnes, entre autres Jacques-Théophile Claboeuf, Louise-Elixabeth *(sic)* Gérard et Jacques Nicolas, ont péri. Ce fut pendant ce temps, vers la mie *(sic)* mars que le général Yorck, Prussien, à la tête de 45 mille hommes, séjourna sur le territoire de

1. Frédéric-Guillaume III.
2. François II.

Cramaille ; son armée occupa la partie septentrionale, depuis la remise du marais jusqu'au terroir de Beugneux[1]. Ce sont ces luthériens qui pillèrent l'église de Cramaille, où ils profanèrent les saintes hosties, enlevèrent tout le linge, arrachèrent et brûlèrent une partie des lambris et presque tous les bans *(sic)* de la nef ; brisèrent le soleil et la croix de procession, et dégalonèrent les chapes et chasubles dont ils brûlèrent une partie dans leurs bivouaques *(sic)*.

« L'Église de Cramaille et tous ses habitans se souviendront toujours de la bienveillance de Mr et Mad. de Campigny, propriétaires des fermes de la Basse-cour, du Guet de la croix et du château de Cramaille, qui, dans cette occasion, leur firent présent d'un soleil neuf, d'une belle chasuble blanche et payèrent la réparation de la croix de procession. Le reste fut rétabli par les dons de quelques habitants et de Mr le curé. »

Signé : Bobe, curé desservant.

On voit, d'autre part, sur le registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Saponay :

« Sur la fin de l'an 1813, l'empereur de Russie Alexandre, Frédéric 3 Roy de Prusse, François 2e Empereur d'Autriche et autres puissances coalisées contre Bonaparte, empereur des françois sous le nom de Napoléon 1er, entrérent de plusieurs côtés en France avec des troupes innombrables et vinrent jusqu'à Chaalons où Napoléon alla enfin à leur rencontre. La Brie et la Champagne furent les théâtres des 1ers combats ; le pont de Château-Thierry ayant été rompu et celui de Soissons fermé par le siège de cette ville, toutes les troupes prirent leur route par le chemin de Reims qui traverse les terroirs de Saponay, de Cramaille, de Rosoir, et Oulchy. Tous ces villages furent, pendant les mois de février, mars et avril, dévastés par les troupes françoises et étrangéres qui, tour à tour, y apportoient le pillage, le viol et tous les crimes. Heureusement il ne s'y donna aucune bataille réglée et les maisons du moins restèrent debout. Les habitants, obligés de chercher leur sûreté, se retirèrent ou dans des souterrains ou dans les bois, et laissèrent tous leurs meubles et leurs provisions à la merci des pillards et surtout des cosaques[2], espèces de monstres à qui il n'étoit pas possible de faire entendre raisons. Parmi les objets volés, les habitants de Saponay regrettèrent par-dessus tout le calice et le saint-ciboire de leur église, enlevés avec les saintes hosties qu'il ne fut pas possible de retrouver. Une grande partie du linge fut aussi prise, plusieurs étoles et chasubles furent

1. Beugneux (Aisne), comm. de l'arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château.

2. C'étaient les Russes de Sacken.

dégalonnées. Il n'y eut de reste que ce que l'on avoit imaginé de bien cacher.

« Mr et Mad. Moreau, propriétaires de la ferme seigneuriale, signalèrent en cette occasion, comme ils l'avaient déjà faite *(sic)* plusieurs fois, leur piété bienfaisante. Ils contribuèrent, pour une somme de quatre-vingt-trois francs, à racheter un calice d'argent du poids de ladite somme. Mr le curé Jean-Pierre Bobe, pour achever de le payer, s'obligea de dire une messe par mois pour Mr l'abbé de Vertus de qui venait le calice, de le recommander aux prônes pendant l'année, et de lui faire un service anniversaire à la fin de ladite année. Le ciboire fut acheté aux frais de la fabrique, moyennant la somme de soixante-et-un francs soixante centimes.

« Les registres contenant les actes de batêmes et mariages furent lacérés et perdus en partie. Il a fallu réunir le mieux possible les lambeaux qui se sont retrouvés, et suppléer, par des copies faites sur les exemplaires déposés au secrétariat de l'Evêché, aux feuilles qui n'ont pu se retrouver Ces copies ont été faites avec la plus grande exactitude ; collationnées et certifiées conformes par MMrs Santus, doyen du canton de Fère, et Bobe, curé de Saponay ; et on doit y ajouter la même foi qu'aux minutes. Fait à Cramaille, le premier novembre 1814. Signé : Bobe, desservant. »

Pour copie conforme :
L.-B. Riomet.

* * *

Noces de diamant. — On a célébré, le 10 juillet, à Heutrégiville (Marne), les noces de diamant de M. l'abbé Bose, curé de cette commune depuis cinquante-six ans.

La veille au soir, une retraite aux flambeaux, à laquelle prirent part les sapeurs-pompiers et toute la jeunesse du village, parcourut les rues décorées d'arcs de triomphe.

Le lendemain, à la messe du matin, M. le vicaire général Bussenot, délégué du cardinal Langénieux, après une chaude allocution, donnait lecture d'une lettre de l'archevêque, conférant au digne curé la dignité de chanoine honoraire.

Un banquet, offert dans le chai d'un négociant en vins, continua la fête que terminèrent, le soir, diverses réjouissances populaires : jeux variés, concert, illuminations et feu d'artifice.

* * *

Inauguration de la nouvelle mairie a Fère-Champenoise. — Le dimanche 1er juillet, on a procédé, à Fère-Champenoise (Marne), à l'inauguration d'une nouvelle mairie.

A cette occasion, une grande fête, à laquelle assistaient MM. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil des ministres ;

Vallé, sénateur ; Peignot, député ; Gilbert, préfet de la Marne ; Hardy, sous-préfet d'Épernay, ainsi que de nombreux conseillers généraux et des notabilités officielles du département, a eu lieu dans cette petite ville.

Au vin d'honneur, le maire, le préfet et M. Léon Bourgeois ont prononcé des discours. A midi, un grand banquet de 820 couverts a été servi. A trois heures, des députés ou conseillers municipaux parisiens, MM. Spronck, Firmin Faure, Roussel, Paulin Méry, ont fait une conférence dans une maison particulière.

***

Banquet annuel des Hauts-Marnais, a Paris. — Les Hauts-Marnais de Paris ont fêté, le 26 juillet, les exposants de la Haute-Marne.

Le dîner était présidé par M. le docteur Jamin, président de l'Association des médecins de la Seine. On remarquait dans l'assistance : MM. Magnien, Wichard, Ernest Flammarion, M. de Boissat ; les peintres Morlot et Guérin, docteur Chompret, vicomte de Bucy, docteur Flammarion, capitaine Colas, le sculpteur Dagonet, Thivet, Hannetin, Keller, etc.

***

Talus-Saint-Prix. — Par décret en date du 29 juillet 1900, rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, est désormais attribuée à la commune de Saint-Prix (canton de Montmort, arrondissement d'Épernay, département de la Marne), la dénomination de Talus-Saint-Prix.

***

Erratum. — Deux erreurs typographiques se sont glissées dans la composition de l'étude de M. de la Guérivière sur les *Ascendants maternels du Bienheureux J.-B. de la Salle.*

A la page 237, livraison de mars-avril, au 5° du tableau généalogique, il faut lire Nicolas *Noël* de Muire, au lieu de Nicolas Moët de Muire.

A la page 330, livraison de mai-juin, au tableau généalogique, il faut lire Marie de *Scifame*, au lieu de Spifame.

***

Nominations et Distinctions. — *Le général Dubois.* — M. le général Émile-Oscar Dubois, le nouveau chef de la maison militaire du Président de la République, appartient à l'arme du génie. Il est né le 12 mai 1842, à Hermonville (Marne), où son père était instituteur et gérait en même temps la succursale de la Caisse d'épargne de Reims.

Élève à l'École polytechnique en 1861, puis sous-lieutenant élève à l'École d'application de l'artillerie et du génie le 1er octobre 1863, il fut promu lieutenant du génie le 1er octobre 1865 et fut affecté au 1er régiment de l'arme.

Au mois de février 1868, M. Dubois passa à l'état-major particulier du génie, à Digne. Ayant reçu les galons de capitaine le 26 décembre 1868, il alla de Digne à Toulon.

Pendant la campagne contre l'Allemagne, le capitaine Dubois fut adjoint au colonel Veye *dit* Chareton, commandant le génie du 5e corps d'armée ; il suivit les opérations de ce corps d'armée, fut fait prisonnier à la suite de la bataille de Sedan, et se vit interner à Cologne, puis dans la forteresse de Custrin.

Rentré en France au mois d'avril 1871, M. Dubois servit à l'armée de Versailles (4e corps) pendant le mois de mai. Il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 2 septembre 1871. A cette dernière date, il était officier d'ordonnance du général Chareton, près duquel il resta jusqu'en 1878.

De 1878 à 1882, le capitaine Dubois continua d'appartenir à l'état-major particulier du génie, à Lille. Il alla ensuite à Laon, où on le maintint avec le grade de chef de bataillon, par décret du 17 avril 1883 ; quelques mois après, il revint à Lille, en qualité de chef du génie de cette place.

Lieutenant-colonel le 9 avril 1892, M. Dubois passa, au mois d'août suivant, au 1er régiment du génie, à Versailles. Il reçut la rosette d'officier de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1894 (décret du 10 juillet).

En 1895, nous trouvons cet officier supérieur à Clermont-Ferrand, avec le titre de directeur du génie. L'année suivante, le 6 avril 1896, on le nomma colonel, directeur du génie à Épinal ; mais il resta peu de temps dans cette dernière position, et fut désigné pour exercer les fonctions de commandant militaire du palais du Sénat.

Par décret du 11 juillet 1900, M. Dubois vient de recevoir les étoiles de général de brigade.

En outre, il a été choisi pour remplacer, au palais de l'Élysée, le général Bailloud, qui part pour la Chine.

***

Le commandant du 6e corps. — Le général de division Alexis-Auguste-Raphaël Hagron, commandant la 14e division d'infanterie, 7e corps d'armée, et les subdivisions de région de Bourg et de Bellay, est nommé au commandement du 6e corps d'armée à Châlons-sur-Marne, en remplacement du général Kessler, maintenu dans ses fonctions de membre du Conseil supérieur de la guerre.

Originaire de Caen, où il est né le 31 janvier 1835, le général

Hagron est entré à Saint-Cyr à dix-sept ans ; capitaine en 1870, chef de bataillon en 1879, lieutenant-colonel en 1887, colonel en 1890 et général de brigade en 1894, il était appelé, à cette époque, à la présidence par M. Félix Faure pour y remplir les fonctions de chef de la maison militaire.

Il a été promu divisionnaire le 11 juillet 1898. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 28 décembre 1897.

***

M. Alphonse Barascud, vétérinaire principal de 2e classe au 28e régiment d'artillerie, à Vannes, vient d'être nommé directeur du service vétérinaire du corps expéditionnaire de Chine, placé sous le commandement du général Bailloud.

M. Barascud, ancien élève du collège de Châlons, avait déjà fait, en 1895, la campagne de Madagascar, à titre de vétérinaire du corps expéditionnaire ; il reçut la croix de la Légion d'honneur.

***

Notre distingué compatriote et collaborateur M. Paul Despiques, professeur au lycée de Reims, vient de recevoir de l'Académie française une récompense de 500 francs sur le prix Monthyon, pour son livre *Soldats de Lorraine*, si vibrant de patriotisme.

***

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, vient d'accorder à M. le docteur Moret, de Dormans, et à M. le docteur Verdet, de Damery, une médaille de bronze pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions de médecins-inspecteurs de la « Protection des enfants du premier âge ».

***

M. Firmin-Jules-Albert Thomas, directeur de l'école de la rue Ponsardin, à Reims, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

***

Notre compatriote rémois, M. Gaston Marchet, vient d'obtenir une première médaille, premier nommé, au concours de solfège des instrumentistes du Conservatoire de Paris.

***

Au nombre des promotions dans l'Instruction publique faites par décret en date du 8 juin 1900, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, nous remarquons les noms de M. l'abbé Jean-

Nicolas-Léonce Péchenart, curé-doyen d'Attigny (Ardennes), membre de l'Académie nationale de Reims et de la Société bibliographique de Paris, et de M. Paul-Marie-Louis Quesvers, membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, nommés officiers d'Académie.

***

Notre compatriote rémois, M. Lecat, successeur de M. Laloux, avoué, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en droit, qui lui a valu les félicitations du jury et tout particulièrement de M. Glasson, doyen de la Faculté de Droit, qui l'a retenue, — faveur très rare, — pour le concours de thèses.

***

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour le concours des antiquités de la France de l'année 1900, a décerné la première mention à notre compatriote M. Alexandre Tausserat-Radel.

Voici en quels termes M. Salomon Reinach, dans son rapport lu au nom de la Commission dans la séance du 6 juillet, apprécie le travail de notre collaborateur :

« M. Tausserat-Radel, titulaire de la première mention, a publié la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur à Venise (1540-1542)*. La courte période embrassée par ces lettres est celle où François Ier, en paix avec Charles-Quint depuis la trêve de Nice, travaille assidûment à réconcilier Soliman avec Venise pour le mettre en mesure de se tourner vers la Hongrie et d'en ravir la possession à Ferdinand d'Autriche. La part la plus personnelle de l'auteur consiste dans une substantielle introduction, où il raconte les antécédents et les dernières années de l'ambassadeur du roi de France à Venise ; mais il faut aussi tenir grand compte des sommaires qui précèdent les lettres, ainsi que des notes érudites qui les accompagnent. La tâche de commenter les lettres de Pellicier était loin d'être facile, car cet ambassadeur, quoique lettré, ne se distingue ni par la clarté du style ni par la logique de l'exposition. On doit encore louer M. Tausserat-Radel du soin avec lequel il a comparé les trois manuscrits, ou, pour mieux dire, les trois copies de cette correspondance. Si, par l'importance des résultats nouveaux, cette œuvre n'est pas à la hauteur de celles dont nous avons parlé jusqu'à présent, elle ne leur cède guère pour les qualités de méthode et de conscience qui recommandent les travaux historiques à votre attention. »

***

Mariages. — Le général de division Godart, dont la famille est, on le sait, originaire d'Épernay, vient d'épouser en secondes noces Mlle Anna de Birague.

La cérémonie nuptiale a eu lieu en l'église de l'Assomption, à Paris.

L'un des témoins du mariage était M. Vallé, sénateur.

***

Le 3 mai a été célébré à Reims, en l'église Notre-Dame, le mariage de M. le docteur Pierre Minelle, médecin de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, avec Mlle Camille Simon, fille de M. et Mme Paul Simon, de Reims.

***

Le 7 juin 1900 a été célébré, en l'église Notre-Dame d'Épernay, le mariage de M. Octave Labassé, négociant à Bordeaux, avec Mlle Caroline Évrard, fille de M. le docteur Évrard, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire d'Épernay.

***

Le 12 juin 1900 a été célébré, en l'église cathédrale de Châlons, le mariage de M. Jean Lafouge, lieutenant au 9e dragons, avec Mlle Marguerite Lescuyer.

Le lieutenant Lafouge est fils du regretté général de division Lafouge, grand-officier de la Légion d'honneur, mort l'an dernier.

Mlle Marguerite Lescuyer est fille de feu M. Paul Lescuyer, ancien conseiller de préfecture de la Marne, ancien vice-président du Conseil de préfecture de l'Aube, et petite-fille de M. Ponsard, ancien député, doyen du Conseil général de la Marne.

***

Le 20 juin a été célébré à Paris, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, le mariage du comte Louis Lannes de Montebello, lieutenant au 27e dragons, fils du marquis de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, et de la marquise de Montebello, avec Mlle de Salignac-Fénelon, fille du comte et de la comtesse de Salignac-Fénelon.

Les témoins étaient, pour la mariée : le vicomte de Salignac-Fénelon et M. Pierre Deschamps, ses oncles ; pour le marié : l'amiral Charles Duperré et le colonel Duplan, du 27e dragons.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par Mgr de La Passardière, évêque de Roséa, qui a prononcé une allocution touchante rappelant l'illustre maréchal Lannes, duc de Montebello.

***

Le 27 juin a été célébré, en l'église Notre-Dame d'Épernay, le mariage de M. Henri-Valery Meunier, docteur en médecine à Pau, avec Mlle Geneviève Deullin, fille de M. Paul Deullin, négociant en vins de Champagne à Épernay.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Marcel Deullin, négociant en vins de Champagne à Épernay, son oncle paternel, et M. Alfred Redouin, avocat à Châlons-sur-Marne; et pour le marié : M. Philippe-Ernest Augustin Renouard, maître imprimeur à Paris, son beau-frère, et M. Antoine-Joseph-Maurice, baron Séguier, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, ancien substitut à Épernay, demeurant à Paris.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par M. l'abbé Quittat, curé-archiprêtre de Notre-Dame.

MÉLANGES

La Champagne et le Champenois. — Discours prononcé, le 5 juillet 1900, à la séance publique de l'Académie nationale de Reims, par M. le docteur Guelliot, président :

« L'Académie de Reims s'occupe médiocrement d'art et de belles-lettres ; cependant, on y compose quelquefois des morceaux de poésie fort remarquables pour une ville industrielle ; mais les efforts de la Société académique se tournent plutôt vers les questions d'utilité pratique, et je suis certain qu'on accueillerait votre demande avec intérêt. »

Ces paroles s'adressent à M. Creton du Coche, ancien avoué, météorologue amateur, décoré de l'ordre du thermomètre, l'un des immortels « Bourgeois de Molinchard ».

Un peu plus loin, l'auteur fait le portrait d'un des principaux membres de l'Académie rémoise, un brave homme qui mesure les monuments avec son parapluie, conserve dans un triple coffre un fragment de l'éperon de Charlemagne, et est atteint de *Delirium archeologicum tremens*.

Les épigrammes de Champfleury à l'adresse de notre Société n'ont rien de bien nouveau, et beaucoup d'autres ont exercé leur verve contre les académies de province.

Vous ne vous étonnez, ni ne vous émouvez, mes chers confrères, des boutades plus ou moins spirituelles de nos critiques, clichés un peu effacés à l'usage, traits dont la pointe est depuis longtemps émoussée.

Aussi bien n'ai-je pas l'intention de présenter la défense de notre compagnie, vieille déjà de plus d'un demi-siècle. Ses titres, ce sont ses cent et quelques volumes de travaux ; son meilleur avocat est son secrétaire général dont vous allez entendre le rapport, j'allais dire l'éloquent plaidoyer.

Donc, provinciaux nous sommes, et, avouons-le, c'est un défaut que nous partageons avec quelques bons Français.

Cependant, la province est pour beaucoup une quantité négligeable. Écoutez Taine :

« Il y a deux peuples en France : la province et Paris. L'un qui dîne, dort, bâille, écoute. L'autre qui pense, ose, veille et parle ; le premier traîné par le second, comme un escargot par un papillon, tour à tour amusé et inquiété par les caprices et l'audace de son conducteur. »

Escargots, voilà qui est bientôt dit ; et il ne serait pas bien difficile de montrer les provinciaux venant, par un apport continu,

renouveler les forces intellectuelles et artistiques de la capitale qui, sans eux, vite s'éteindraient.

Les écrivains parisiens, qui sont presque tous d'origine provinciale — escargots devenus papillons en touchant le sol sacré de Montmartre — ont du reste établi une gamme dans l'expression de leur compassion plus ou moins dédaigneuse.

La Bretagne et la Savoie trouvent grâce devant eux pour leur pittoresque ; ils comprennent le Poitou, à cause des guerres de la Vendée ; la Lorraine, à cause de Jeanne d'Arc, qui, en réalité, était Champenoise ; les belles Arlésiennes et Mistral font admettre la Provence ; tout le Midi, du reste, s'est levé et a fini par conquérir Paris. Dans un rang inférieur sont la Flandre, l'Auvergne et quelques autres provinces.

Mais notre pauvre Champagne, je crois bien qu'elle est tout au bas de l'échelle, et qu'on lui donne en France la place de la Béotie dans la Grèce antique.

Et puisque aujourd'hui nous sommes en famille, entre Champenois, il m'a semblé qu'il n'était pas sans intérêt de rechercher le pourquoi de cette mauvaise réputation, de définir le caractère vrai de l'habitant de notre pays, de dégager la physionomie morale et intellectuelle, le génie, l'âme de la Champagne.

Pour cela, nous allons d'abord voir ce qu'on a dit de nous dans le passé ; puis nous parcourrons rapidement le pays, nous traverserons les villages, nous pénétrerons avec les proverbes dans la pensée intime du peuple ; et puisque, malgré le conseil du sage, on ne se connaît pas soi-même, nous recueillerons chemin faisant les opinions des écrivains qui ont parlé de notre vieille province.

Si nous voulions une étude complète, il nous faudrait analyser ses productions littéraires, énumérer tous ses enfants célèbres. Les hommes de talent sont, en effet, les fils de leur temps et de leur race : ils résument les tendances, les aspirations communes d'une époque, d'un pays.

Mais la tâche serait trop lourde et le temps nous manquerait pour la mener à bien.

Depuis longtemps on a donné comme caractéristique du Champenois la *naïveté*, quelques-uns prononcent *bêtise*, et nous jettent à la tête le fameux proverbe des quatre-vingt-dix-neuf moutons.

Laissons-le, si vous voulez, de côté ; car je crois bien qu'il ne s'applique pas à nous, les Champenois du Nord. Il a dû prendre naissance dans la Basse-Champagne ; du moins, c'est là qu'on en a été le plus touché. Une des gloires de Troyes, Grosley, lui a consacré une de ses facéties, et plus tard, la Société Académique de l'Aube a inséré dans ses mémoires une réfutation qui n'occupe pas moins de trente pages.

Je sais aussi qu'au moyen-âge, la *Nience de Châlons* était pro-

verbiale, et que longtemps on a traité les Champenois de *fourdauds*.

Victor Hugo s'est chargé de les venger.

« Quand on l'applique à la Champagne, écrit-il, le mot bête change de sens. Il signifie alors seulement naïf, simple, rude, primitif, au besoin redoutable. La bête peut fort bien être aigle ou lion. C'est ce que la Champagne a été en 1814. »

Acceptons cette explication du grand poète, et continuons notre revue rétrospective.

Avec la bonhomie, les auteurs reconnaissent aux Champenois la droiture et la loyauté.

César dit déjà que les Rémois sont remarquables par leur fidélité et leur constance.

> Veulx-tu la congnoissance avoir
> Des Champenois, et leur nature ?
> Plaines gens sont sans décepvoir
> Qui ayment justice et droiture.

Eustache Deschamps, dont je cite les vers, était de Vertus et fut châtelain de Fismes sous Charles V. Toute son œuvre serait à analyser, parce qu'elle est peut-être celle qui peint le mieux l'état d'esprit de nos compatriotes au moyen-âge, et que le poète est bien lui-même le type du Champenois.

Il s'élève « contre ceux qui ont deux langages », et contre les « grands donneurs de bonjours » ; il conseille de s'éloigner de la cour, où il faut souvent mentir, flatter, tromper :

> Il fait trop bon son pain en paix mangier.

C'est précisément ce que ne savent pas faire les Champenois, qui ont toujours été de bien mauvais courtisans. A la naissance du roi de Rome, Corvisart termine ainsi une lettre à l'Empereur : « Sire, arrêtez-vous ! la Fortune peut se lasser ; vous n'auriez qu'à descendre. » Et Napoléon répond : « Voilà bien un vrai discours de Champenois. »

Malgré son air bonhomme, notre Champenois n'entend pas trop raillerie.

> Teste de Champenois n'est que bonne,
> Mais ne la choque pas personne,

dit un vieux proverbe, et dans le roman du *Renard contrefait*, on reconnaît qu'il sait se défendre :

> Et quand ce viens aus cops donner
> Ils se sevent bien remuer.

On lui accorde généralement aussi une certaine gaîté, non pas cette joie bruyante et expansive du Midi de la France, mais cette heureuse disposition d'esprit qui fait que l'on prend, comme on dit, la vie du bon côté. La Champagne est, par excellence, le pays des fabliaux, des longs poèmes, des contes gais et facétieux.

Il me semble qu'on peut ajouter à l'actif du caractère champenois une autre qualité, la modestie. Ici, on ne sait se faire valoir ; on se déprécie plutôt, de peur d'être accusé de se vanter.

Je n'en veux que deux exemples :

Au XVIIe siècle, le Rémois Oudinet, avocat, et plus tard membre de l'Académie des Inscriptions, dit dans une *Satyre Rémoise* :

Soit vice de terroir enfin, soit influence,
Il y croît plus de sots qu'en aucun lieu de France.
On y compte bien moins d'André que de Magny,
Et pour un de Maucroix, il est cent d'Origny.

Et Taine, dont nous savons du reste le mépris pour la province, n'a pas la moindre indulgence pour son propre pays :

« ... Le blanc cru crayeux de la Champagne est horrible. L'effet prosaïque est complet. Impossible d'apercevoir une forme ou une couleur belle. Jamais les arts ne naîtront ici. Voyez, par contre, l'œil allumé, la bouche narquoise, le ton goguenard, le grand nez vulgaire, irrégulier des habitants. »

Malgré tout le respect que je professe pour la mémoire de mon très illustre compatriote, je suis forcé de reconnaître le mal fondé de cette appréciation. Tout le monde a remarqué, du reste, le pessimisme de l'auteur des *Carnets de Voyage*, et on a pu en dire que jamais touriste ne fut de plus méchante humeur.

Une ville comme Reims, qui a été pendant tout le moyen-âge une pépinière d'artistes, méritait mieux que cette condamnation sans appel. L'École architecturale champenoise est célèbre par la délicatesse, le fini et en même temps l'idéal élevé de ses conceptions. Elle a produit Saint-Urbain de Troyes, la cathédrale de Reims, Saint-Nicaise, Notre-Dame de l'Épine, et on vient de retrouver son influence incontestable jusque dans l'île de Chypre. Aussi Didron a pu écrire : « L'histoire de l'art à Reims ferait le chapitre le plus éclatant de l'histoire de l'art en France. »

Voilà pour le Champenois ; on a moins parlé de la Champenoise.

Gars normand et fille champenoise,
Dans la maison toujours noise,

dit un méchant et très faux proverbe.

M. A. de Géronval a dit d'elle, en style Restauration : « Les Champenoises sont à la fois pleines d'innocence et de candeur, d'esprit et de vivacité. »

J'aime mieux l'appréciation de La Fontaine, un connaisseur, sur les « friandes » Rémoises, et nous nous en tiendrons, si vous le voulez bien, Mesdames, aux vers de M. de Chevigné :

L'heureux pays que celui de Champagne...
Le peuple est bon, les maris point jaloux,
Et le beau sexe a le cœur aussi doux
Que les moutons qui peuplent la campagne.

Les citations que nous venons de faire ne donnent qu'un aperçu très superficiel du caractère champenois : il faut étudier plus à fond, plus scientifiquement, le pourquoi des tendances intellectuelles ou morales de nos compatriotes. Dans l'ordre social, en effet, pas plus qu'en histoire naturelle, il n'y a de génération spontanée.

Toute province a sa physionomie propre, et dans l'ensemble en apparence unifié qui constitue la France, chacun conserve — heureusement — une certaine individualité, une parcelle d'autonomie. On a pu coudre ensemble les anciens « pays » ; sous le réseau factice des divisions administratives, transparaissent pour l'œil attentif les différences d'aspect, de couleur, pourrait-on dire, qui distinguaient jadis les grandes divisions territoriales.

Les qualités, les défauts, les aptitudes d'une population s'effacent difficilement, parce que les causes qui les déterminaient persistent plus ou moins puissantes.

Or, l'esprit d'un peuple, d'une agglomération d'individus, est la résultante de trois principaux facteurs : la race, la situation géographique, le milieu. Appliquons ces données à la Champagne ; nous insisterons surtout sur l'action du milieu, la plus importante, croyons-nous, celle aussi dont on constate plus facilement les effets.

Les *influences ethniques* sont évidentes ; elles persistent malgré les variations individuelles et les modifications qu'introduisent l'évolution et le progrès.

Trois races principales ont occupé successivement notre sol : la race primitive, celte ou gauloise, que nous connaissons un peu par les historiens, et dont, grâce à nos archéologues, nous pouvons apprécier les œuvres industrielles et artistiques ; la race envahissante, d'origine germaine, venue de l'Est : Cimbres, Teutons, Alamans, Burgondes, Franks, guerriers de haute taille, aux cheveux blonds et aux yeux bleus ; enfin, les conquérants d'une civilisation plus raffinée, administrateurs et organisateurs de premier ordre, les Romains, qui ont fait dans ce pays un si long et si fructueux séjour, perçant des routes, construisant des aqueducs, bâtissant des palais.

Ne trouve-t-on pas dans l'âme champenoise l'empreinte de ces trois races ?

Elle a pris aux Gaulois l'amour de l'indépendance, sa bonhomie un peu narquoise, ce que Michelet appelle son « ironique naïveté » ; elle doit sans doute aux Germains sa fierté allant parfois jusqu'à la rudesse, tandis que les Romains lui ont légué leur esprit positif, le génie du commerce, la suite et la persévérance dans les entreprises.

Sa *position géographique* a donné à la Champagne une importance surtout militaire. D'un côté par l'Ile de France et la Picar-

die, elle touchait au cœur de la France, elle en sentait tous les battements, et ses habitants firent toujours preuve d'un profond patriotisme. De l'autre côté, elle confinait à la Lorraine et aux Flandres. Pays frontière, elle fut constamment envahie, pillée, conquise, reprise, et depuis l'aube de la nation française jusqu'à la malheureuse dernière guerre, elle fut le champ de bataille où cent fois se jouèrent les destinées de la patrie.

Toujours menacés, appelés à chaque instant à occuper les lignes de défense de la Semoy, de la Meuse et de la Chiers, obligés de se réfugier dans leurs églises fortifiées, derrière les remparts de craie ou dans les souterrains des villages, les pays vécurent dans une alerte perpétuelle : la race fut foncièrement guerrière. Nul pays ne pourrait donner une liste aussi longue et aussi glorieuse de célèbres soldats.

Encore faut-il s'entendre sur cet esprit militaire.

Tout prêt à prendre son fusil pour défendre le sol natal, le Champenois n'a jamais beaucoup goûté les beautés de la discipline et du service obligatoire.

Quant, au XVIIIe siècle, on leva les contingents de la milice en tirant au sort parmi les célibataires de vingt-deux à quarante ans, lesdits garçons, nous apprend le chroniqueur Taté, se réfugièrent dans les clochers, et les officiers durent allumer du feu dans les églises pour les forcer à descendre.

Plus tard, lors de la rédaction des cahiers du Tiers-État, beaucoup de villages champenois demandèrent l'abolition de la milice forcée et son remplacement par la milice volontaire.

Le *milieu* sur lequel elle vit, c'est-à-dire la nature et la configuration du sol, ont une importance de premier ordre dans le déterminisme du caractère d'une race.

L'étude de cette harmonie entre l'homme et le sol constitue même une science, sinon nouvelle, du moins nouvellement dénommée, l'*anthropogéographie*.

Nous allons essayer de montrer cette influence de l'habitat sur le caractère champenois. Mais pour rendre la démonstration plus claire et plus facile, nous devons nous limiter.

La Champagne est grande ; ses différentes parties, réunies administrativement sous l'ancien régime, sont quelque peu disparates. Nous ne nous occuperons que de la Haute Champagne, du pays dont Reims était et est encore la véritable capitale, et qui va du Tardenois à la frontière belge. C'est à peu près le territoire des anciennes élections d'Épernay, de Reims et de Rethel, auxquelles sont venues se souder les petites principautés ardennaises.

A l'ouest, la falaise tertiaire se soulève en massifs dont les arêtes, vers Sézanne et Épernay, se couvrent de forêts, tandis qu'aux flancs des coteaux pousse la vigne, fortune et gloire de la Champagne. Certes, l'habitant travaille ; il soigne admirablement

ses vignes, car il sait que *Les bons raisins font le bon vin*. Mais la nature lui est douce et le récompense largement : s'il peine une bonne partie de l'année, il gagne gros à la vendange. Bien portant, bon vivant, il dépense largement et n'aime pas à penser au lendemain ; ce n'est pas tout à fait un bourgeois, c'est plus qu'un paysan.

Les villages sont riches et propres ; tout le pays est comme égayé par le plus pétillant, le plus français de tous les vins.

C'est lui, ce vin,

... doux berceur des syllabes dorées,

qui a inspiré le vieux poète Eustache Deschamps et nos joyeux chanoines : Coquillard, Maucroix, Lattaignant ; c'est à lui encore que les *Contes rémois* doivent leur grâce et leur verve légère.

Mais un peu plus loin tout change.

Voici la vraie Champagne, celle dont Michelet a dit : « Le cœur de la Champagne est un morceau de craie. Sans parler du désert de la Champagne pouilleuse, une triste mer de chaume, étendue sur une immense plaine de plâtre, le pays est généralement plat, pâle, d'un prosaïsme désolant. Les bêtes sont chétives, les minéraux, les plantes peu variées. De maussades rivières traînent leur eau blanche entre deux rangs de jeunes peupliers. »

Voilà bien l'impression que notre pays fait sur le voyageur superficiel ; il passe rapidement et ne goûte pas le charme intime de nos immenses plaines aux longues et molles ondulations.

Comme la mer, comme le désert, la Champagne donne la sensation du calme, du repos, de l'infini.

On s'est aperçu qu'elle aussi avait sa poésie, et elle a fait brillamment son entrée dans l'art avec les paysagistes champenois, qui ont si bien rendu ses lignes fuyantes à perte de vue, coupées par la silhouette d'une meule ou d'un moulin à vent, les bords si frais de ses rivières, les sainfoins en fleur, les champs que jaunissent les *senés*, et les teintes éclatantes, les violets étranges de ses ciels d'automne.

Du reste, depuis Michelet, la campagne rémoise s'est transformée. Le temps n'est plus où on pouvait dire avec le proverbe : *Le paysan peut marcher tout le jour sans trouver d'autre abri que l'oreille de son âne*, ou encore : *L'arpent, avec un lièvre y vaut deux francs*. Alors le sol inculte cachait mal sa nudité sous quelques herbes clairsemées ; les seuls êtres qui animaient la campagne désolée étaient le berger recouvert de sa grande cape, ses chiens et ses maigres moutons paissant dans les *trios* ou dévalant les *hautes* poussiéreux.

L'habitant n'avait d'autres ressources que la récolte du seigle et la vente des toisons. Telle fut l'origine de cette industrie laitière, d'abord familiale le long de la Suippe et de la Retourne, devenue la richesse des grandes villes. Les *Suippats* sont venus à Reims

surtout édifier leur fortune faite de travail, d'entente des affaires et d'économie.

A force de peine et de persévérance, le Champenois a profondément transformé son pays. Le sol, qui semblait devoir rester éternellement stérile, produit maintenant de belles moissons, et les plantations de pins sont venues compléter cette transformation presque inespérée.

Le paysan est fier de ces résultats ; il en comprend toute la valeur, il a conscience de ses efforts. Robuste, il continue sa vie de labeur ; économe, il s'enrichit lentement, et les villages, jadis si pauvres, de la plaine crétacée, sont devenus aussi opulents que ceux des contrées voisines plus favorisées par la nature.

Le cultivateur dirige en maître sa maison ; il surveille ses domestiques ; il sait que

L'œil du fermier
Vaut du fumier.

Sa femme n'était naguère encore qu'une manière de gouvernante ; modeste, travailleuse, plus *intéressée* même que son mari, elle servait le maître à table et lui obéissait discrètement :

Femme sage et de façon
De peu remplit la maison.

Les villages sont comme les paysans : ils donnent l'idée de la propreté, de l'aisance et d'une certaine réserve. Ils sont le plus souvent agglomérés, groupés autour de l'église bâtie en craie, basse, trapue, avec une tour carrée, terminée en courte pyramide ou surmontée d'un toit en batière.

Les maisons ne s'ouvrent sur la rue que par une porte charretière ordinairement close ; sur la cour donnent la cuisine, les écuries, les granges presque toujours trop petites pour contenir les moissons, dont le surplus s'entasse en meules autour du village.

On vit en famille, entre soi, loin des regards indiscrets ; on cache sa fortune : c'est le pays des bas de laine.

Continuons notre excursion vers l'Est.

Le plateau crétacé se termine brusquement par le talus rapide des *Monts de Champagne*. Alors tout change, sol, culture, village, mœurs et caractère.

C'est d'abord la vallée de l'Aisne, si fraîche et si riante au sortir des plaines nues de la Champagne. Son tapis de prairies est marqueté çà et là par les taches rouges de l'osier, et les saules y dessinent des arabesques d'un vert plus pâle.

Puis le sol se relève ; les bois de chêne, de hêtres et de bouleaux apparaissent sur les coteaux de *gaize ;* les cerisiers et les pommiers forment autour des villages d'immenses vergers.

Au sud, un délicieux coin, moitié champenois, moitié lorrain : l'Argonne aux collines arrondies et couvertes de superbes forêts,

aux vallées encaissées et ombreuses. Si elle a perdu son importance défensive, et si elle ne prétend plus au rôle de Thermopyles, l'Argonne a du moins gardé toute sa fraîcheur et son attrait. Elle a eu la bonne chance de trouver son poète dans André Theuriet.

Il s'est plu à la peindre sous tous ses aspects, le matin et le soir, au grand soleil et sous les brumes de l'hiver. Il a parcouru ses *gorgeons* et ses *chavées* qui s'enfoncent entre les troncs argentés des hêtres; il a montré « le givre suspendant des filigranes diamantés aux fines branches des taillis », le « tronc satiné des bouleaux se détachant en blanc sur la verdure des ronciers », et encore « les chaudes rougeurs du soir empourprant les hautes frondaisons, tandis qu'au ras du sol les taillis s'emplissent déjà d'une ombre mystérieuse ».

Plus au nord, voici l'Ardenne, les hauts plateaux des terrains primaires, les vallées profondes et sinueuses de la Meuse et de la Semoy, puis

La grande Forêt qui mouit fort verdoiet...

Le sol disloqué se recouvre d'une végétation moins robuste ; le squelette schisteux transperce souvent son manteau vert. Ailleurs, plus sauvages encore, les landes s'étendent mornes et tristes, à peine égayées au printemps par l'or des genêts, en automne par les bruyères roses, avec, vers la frontière, les *fagnes* et les *riezes*, au sol marécageux et tourbeux.

Nous sommes au pays des contes chevaleresques, des chasses fantastiques, des preux, des fées et des *annequins*.

Au temps des trouvères, la forêt y était peuplée de lions, de léopards, d'éléphants et de dragons. Gérard de Nevers y cherchait très vertueuse et sage princesse Euryante, sa mie ; les quatre fils Aymon y bataillaient, et leur bon cheval Bayard, don de la fée Orlande, y a laissé maintes traces de son passage. Ogier le Danois y fuyait le courroux de Charlemagne : il y fut surpris par l'archevêque Turpin qui l'amena à Reims et l'enferma à la prison de la porte Chacre, devenue plus tard porte Cérès. Si vous êtes incrédules, apprenez qu'une tour voisine conserva longtemps le nom du preux, et qu'au XVIIe siècle encore, une maison près de la porte Cérès avait pour enseigne : *Ogier le Dannoys*.

La forêt perdit peu à peu sa renommée légendaire. Shakespeare en fait un bois d'opérette où le vieux duc proscrit chasse le cerf ; Orlando et Rosalinde s'y disent des choses très tendres ; on y voit des ruisseaux murmurants, des chaumières, des bergers, et même, Dieu me pardonne, un bouquet d'oliviers !

Cependant l'idée d'un pays perdu et sauvage n'a pas complètement disparu. En l'an IX, la Société d'agriculture du département des Ardennes regrettait encore que, « par une erreur de géographie », on ait donné ce nom à une partie de la Champagne, et

que « par une fatalité plus grande encore, on s'est persuadé, dans le monde savant, que les Ardennes, habitées par des espèces de sauvages, sans goût et sans culture pour les Beaux-Arts, étaient condamnés à rester éternellement dans les ténèbres de l'ignorance ».

Un auteur commençait ainsi, il y a quelques années à peine, la biographie d'un illustre Ardennais :

« Dans cette forêt des Ardennes, farouche et ténébreuse, il est encore des hommes qui mènent, comme leurs ancêtres, depuis des siècles, une vie extraordinaire. Tapis sous des huttes faites en lattes de bois et recouvertes de terre, ne connaissant du confortable de la vie que les ustensiles les plus simples ; couverts hiver comme été des mêmes vêtements, rudes et droits... »

Et n'est-ce pas au fond d'un sombre manoir des Ardennes que M. de Curel enterre ses *Fossiles*, les ducs de Chantemelle ?

Non, les Ardennais ne sont pas aussi arriérés ; il y a dans ce pays comme partout des hommes de science et des érudits. Le paysan y est réfléchi, honnête, actif, franc et hospitalier, plutôt timide, d'aspect rude et même bourru.

Il est prudent ; il sait qu'*On n'est brouzé que par les pots noirs* et que *Celui qui mange son pain tendre et brûle son bois vert est bientôt dans le désert.* Il ne se laisse pas duper ; *Il ne va en pèlerinage que là où sont les saints* ; et sait que *Les corbeaux ne font pas d'agaces.*

L'Ardennais est comme son cheval, il est robuste, mais manque de souplesse dans les allures comme dans le caractère ; le type a quelque chose de rustique : visage et moral sont à vives arêtes, taillés à *coup de serpe*, comme on dit.

Michelet, qui a fait plusieurs séjours dans les Ardennes, écrit : « Il ne faut pas s'étonner si chez ce peuple la dureté se mêle parfois à l'emportement colérique. Mais sous des allures brusques, vous découvrez une richesse de cœur surprenante ; rien n'est donné aux apparences ; tout y est en profondeur et à des degrés infinis. »

Aussi n'est-il guère apte aux productions de l'imagination ; les poètes, les peintres et les musiciens y sont des exceptions : les grands hommes s'appellant Mabillon, Turenne ou Chanzy.

Le paysan est épris de liberté et n'aime pas à être surveillé dans ses affaires. Il déteste le « rat de cave » et se moque du garde forestier. Braconner et faire la contrebande n'ont jamais été un péché. On dit d'un homme avisé et plein de ressources : *C'est un homme d'affût.*

Il est resté plus ou moins *Sanglier des Ardennes*, et quelques-uns seraient peut-être dignes encore de servir sous les ducs de Bouillon, qui offraient à sainte Marguerite, leur patronne, deux chandelles, l'une pour la sainte, l'autre pour M. le Diable, et pre-

naient pour devise : « Si Dieu ne me veut aider, le diable ne me faudra. »

Le caractère du paysan se retrouve dans les dispositions des villages ardennais ; les maisons, pas plus que les habitants, semble-t-il, n'aiment les règles, et l'alignement est inconnu.

Le long des rues sinueuses et irrégulières, dominées par la flèche aiguë de l'église, les maisons sont essaimées au hasard de la forme des propriétés, des accidents de terrain, ou simplement du caprice de leurs propriétaires ; elles se présentent de face ou de profil, souvent de travers, sans orientation, mais s'ouvrant directement sur la rue.

La rue est à tous et sert à tout ; on vit sur le *pas de la porte*. Devant les maisons s'amoncellent les charrues, les outils, les provisions de bois, et s'étale le tas de fumier qui s'augmente chaque fois qu'on *monde* les bêtes et qui, par son étendue et son élévation, fait l'orgueil du cultivateur. Chez les paysans ardennais, le fumier est certainement le meilleur « signe extérieur de la richesse ».

Ici, on ne cache pas sa fortune, on la montre.

On la dépense aussi, au cabaret surtout, et dans les fêtes patronales.

On fraternise volontiers ; les bêtes mêmes sont un peu de la famille ; dans quelques villages de l'extrême Ardenne, bêtes et gens entrent par la même porte, dans une sorte de couloir qui se bifurque ensuite vers la cuisine et vers l'étable. Dans les rues vagabondent poules, canards, vaches, cochons : les villages y perdent en propreté, mais y gagnent une vie, une animation inconnues dans les bourgs champenois.

Nous venons, dans un voyage rapide, de traverser la Champagne rémoise ; nous avons noté ses aspects si différents et remarqué combien les mœurs, le caractère du paysan changent avec la physionomie physique du pays qu'il habite.

Mais qu'il soit né dans la vallée de la Marne ou sur la montagne de Reims, dans la plaine champenoise, dans le pays de Rethel ou sur les bords de la Meuse ; qu'il soit vigneron, cultivateur, forestier ou forgeron, *brioleur* de l'Argonne, *écaillon* ou *gueule-noire* des Ardennes, l'habitant a gardé de son pays une empreinte ineffaçable. Plus instruit, commerçant, industriel, professeur, fût-il loin du sol champenois, il a encore, qu'il le veuille ou non, la marque de la petite patrie qu'il a peut-être oubliée. Ce peut être un *déraciné*, mais des qualités ancestrales qui se sont accumulées sur sa tête, du milieu où s'est passé son enfance il garde un pli indestructible.

Et au milieu des variétés individuelles ou régionales, on retrouve toujours des traits communs ; leur ensemble constitue, à proprement parler, un caractère type que l'on peut indiquer en quelques lignes, et qui a valu au champenois sa réputation.

Notre homme, en effet, possède des qualités plus solides que séduisantes : il est bon enfant, un peu moqueur, et son ironie n'a pas toujours la finesse qui la fait pardonner : son amitié est sûre, mais lente à se donner ; il est généreux à l'occasion, mais cependant économe ; franc, mais rude ; naturellement calme, il ne s'enthousiasme pas facilement, et sa réserve passe pour de la froideur ou de l'indifférence ; il ne sait pas flatter ; il fait ce qu'il doit sans se soucier de l'opinion, et sert sa patrie un peu à la façon de ces rudes grognards, qui marchaient bravement sans chercher à plaire au maître ou à quêter des faveurs. Il a sans vergogne les défauts de ses qualités, ou du moins celles-ci se présentent sous un aspect peu engageant : voilà pourquoi on les méconnaît, voilà pourquoi les écrivains ont notre pays en médiocre estime, voilà pourquoi la Champagne n'a pas une bonne presse.

Et cependant, Messieurs, cette façon de préférer le fond à la forme n'est point si mauvaise ; et l'esprit de notre province mérite que nous fassions, pour le conserver, quelques efforts.

Je veux bien que nous essayons de l'assouplir un peu, d'atténuer les angles, de le diriger davantage vers les choses de l'esprit.

C'est précisément le rôle d'une société comme celle-ci de cultiver le goût et d'en glorifier toutes les manifestations. La tâche n'est pas petite, car il y a longtemps que Reims ne mérite plus son nom d'Athènes des Gaules, et je m'imagine que Mercure y compte plus d'adorateurs que les Muses.

Encourageons donc toutes les bonnes volontés, mais, de grâce, restons Champenois.

Il faut raviver le patriotisme local, rechercher tout ce qui peut ajouter quelques rayons nouveaux à la gloire de notre province, fouiller son passé, et, à côté des faits historiques, recueillir les récits traditionnels, les coutumes symboliques, les multiples éléments du folklore.

Aussi bien, de tous côtés sonne le réveil de l'esprit provincial. Les universités reprennent leur autonomie ; on fonde des musées ethnographiques, on publie des œuvres en patois.

Faisons notre partie dans ce concert, ayons l'orgueil de la terre natale, montrons qu'elle vaut mieux que sa réputation, et efforçons-nous de conserver à nos productions intellectuelles ce *goût de terroir* qui fait le charme de nos vins.

***

Le Vin de Champagne. — Nous trouvons dans le *Gaulois* l'article suivant que nous sommes heureux de reproduire :

« Du champagne ! Ce mot seul, lancé au dessert, dilate nos papilles linguales et s'empare si vivement de notre esprit que la bouteille, casquée d'or, provoque tout d'abord le sourire et l'allé-

gresse. Ce vin aristocratique et généreux, que chantent les virtuoses du Caveau, a reçu du ciel le don précieux de nous rendre la vie moins amère en nous montrant les femmes plus belles et les hommes moins laids.

Du bourgogne rival, le champagne à son tour
Porte les jeux, les ris, les grâces et l'amour.

« Le bourgogne et le champagne, voilà bien les vins gaulois par excellence qui entretiennent dans la race française le tempérament, le caractère, l'esprit et les robustes vertus civiques et militaires.

« Le meilleur champagne est celui, sec ou doux, que l'on préfère, mais il s'en faut que tous les vins de ce nom, présentés avec assez d'art pour produire quelque illusion, soient du véritable champagne. Si l'on en excepte quelques maisons honorables, les unes en très petit nombre, tout à fait hors de pair, les autres les suivant avec distinction, le commerce des champagnes n'échappe point aux pratiques des margoulins, habiles, là comme à Bordeaux ou à Beaune, à tripatouiller des vins communs pour leur donner de l'allure et du ton.

« Dans le tableau que la Chambre de Commerce de Reims publie chaque année, nous voyons que le nombre de bouteilles existant chez les négociants en gros, était, au 1er avril de l'année dernière, de 106,447,755 et que 20,987,897 bouteilles ont été expédiées à l'étranger contre 8,370,570 livrées à la consommation française. La faveur qui s'attache au vin de champagne à l'étranger est toujours plus grande, car, depuis 1890, les expéditions ont dépassé 20 millions de bouteilles, alors que jusque-là ce chiffre n'avait jamais été atteint.

« Combien nos meilleurs crus entrent-ils dans ces quantités ? C'est ce que nous ne pouvons apprécier. Il est superflu de dire qu'il y a à Châlons, à Reims, à Épernay et ailleurs, des maisons qui n'ont pas un cep de vigne et font de la fabrication en chambre ; leurs produits entrent sans doute dans la statistique commerciale, à laquelle il faudrait ajouter les vins champagnisés de Saumur et autres lieux, pour se rendre compte de la consommation des vins mousseux.

« Notre enquête au sujet de l'Exposition nous conduisait récemment à Reims, d'où nous avons rapporté de curieuses observations au double point de vue industriel et social. Par une heureuse circonstance, nous avons eu la bonne fortune de nous entretenir avec les chefs de la maison Clicquot-Ponsardin, plus connue sous le nom de « Clicquot » tout court. M. le comte Werlé, avec une bonne grâce dont nous avions gardé le plus agréable souvenir, a bien voulu nous faire visiter ses caves et nous donner quelques renseignements très précieux. Nous avons déjà suivi, en d'autres temps, la fabrication du champagne, et ses mul-

tiples préparations sont toujours intéressantes, mais la grande autorité de notre interlocuteur donnait à ces renseignements une importance particulière. »

Ici, l'auteur de l'article expose le travail minutieux qu'exige la confection du vin de Champagne, signale que l'opération si importante du remuage est due à Mme veuve Clicquot, puis continue :

« Mme Clicquot, si chétive, si frêle dans sa jeunesse qu'on la croyait condamnée à une santé chancelante, fut une femme d'un mérite supérieur et d'une rare énergie. Elle avait apprécié les brillantes qualités de l'un de ses principaux employés, M. Werlé, qu'elle prit pour associé après un événement d'une exceptionnelle gravité et dont M. Werlé, qui n'avait que vingt-sept ans, fut le héros. La maison Clicquot-Ponsardin, puissante à la fois comme maison de banque et de commerce de vins, était menacée par l'effondrement d'une banque locale dans laquelle elle se trouvait engagée pour des sommes importantes; déjà les demandes de remboursement se pressaient à ses guichets. Sans en parler à personne, M. Werlé prit la poste en emportant toute sa fortune personnelle et se rendit à Paris, chez le banquier de la maison Clicquot, pour lui exposer la situation et lui demander la somme destinée à faire face aux premiers besoins. Il déposa sa fortune sur le bureau du banquier qui, frappé de l'esprit de décision du jeune homme et de sa chaleureuse éloquence, lui prêta l'argent nécessaire. Le soir même, M. Werlé repartait pour Reims.

« Dès son arrivée, il payait à caisse ouverte; le bruit s'en répandait à Reims, et non seulement le crédit de la maison ne fut pas ébranlé, mais il en reçut une force nouvelle.

« Mme Clicquot, qui avait autant de cœur que d'esprit, exprima sa reconnaissance à M. Werlé en lui confiant la direction de la maison dont il partagea avec elle la propriété dès 1834. Elle mourut à quatre-vingt-neuf ans, au château de Boursault, l'une des résidences de Mme la duchesse douairière d'Uzès, son arrière-petite-fille.

« A M. Werlé, qui fut longtemps maire de Reims et député au Corps législatif, succéda son fils, M. le comte Alfred Werlé, qui épousa Mlle de Montebello, petite-fille du maréchal Lannes.

« A MM. Werlé père et fils est venu, depuis deux ans, se joindre M. Bertrand de Mun, fils de M. le comte Albert de Mun, l'éminent académicien.

« L'aimable gentilhomme qu'est M. le comte Werlé ne nous pardonnerait pas de faire de ses caves un éloge qui risquerait fort de rééditer des louanges rebattues ; ce n'est point d'ailleurs pour constater l'illustration de cette maison séculaire que nous avions sollicité la faveur de la visiter, mais pour connaître la condition des ouvriers qu'elle emploie.

« Les travailleurs de l'industrie des vins de Champagne ne peuvent être comparés à ceux de la grande industrie textile qui occupe à Reims un nombre considérable d'ouvriers ; en effet, le personnel d'une maison de champagne est très disséminé et non concentré comme dans une usine. Chez MM. Werlé, il y a environ 160 hommes ou femmes, employés aux bureaux, aux caves et aux magasins, mais on en occupe plus de 500 sur une vaste étendue de domaines, à Bouzy, Verzy, Verzenay, au Mesnil, à Oger et à Ay, où se trouvent les vignes, les vendangeoirs et les pressoirs.

« Nous ne retrouvons pas chez M. le comte Werlé les institutions patronales dont nous avons donné quelques aperçus ; et cependant elles existent en fait, mais sans la réglementation qui distingue celles de l'industrie. La caractéristique de cette organisation, c'est l'esprit familial, la réciproque affection des chefs et de leurs ouvriers.

« La seule réglementation que nous ayons remarquée, c'est que, en sus du salaire, il est fait tous les trois mois, au moment du paiement des loyers, une distribution de gratifications au personnel. En outre, à la fin de l'année, semblable au père de famille qui, dans la joie de son cœur, escompte le bonheur de ses enfants devant ses cadeaux du jour de l'an, le comte, dans le secret de son inventaire, prend une part de ses bénéfices qu'il distribue à toute sa famille ouvrière ; il en fait la répartition lui-même selon le grade, le temps d'ancienneté et le mérite de chacun de ses ouvriers et employés.

« Nous retrouvons là le principe social de Romulus, qui voulait que les familles pauvres fussent protégées par les familles riches et puissantes, et qu'il en résultât une union cimentée par l'observation de devoirs réciproques ; la sollicitude de la famille Werlé pour ceux qu'elle emploie pénètre dans tous les foyers et suit les enfants dès leur naissance jusqu'à la mort. Lorsque l'heure de servir le drapeau sonne pour le jeune ouvrier, il part avec la certitude de reprendre sa place au milieu des camarades, et c'est encore la générosité du patron qui sait adoucir la vie du soldat.

« Les soins médicaux, en cas de blessures ou de maladie, une allocation journalière dans les moments de chômage forcé, et une retraite pour la vieillesse sont assurés par des caisses de secours mutuels largement dotées par MM. Werlé.

« Le caractère patriarcal de cette organisation produit d'heureux effets, puisque nous voyons dans ce personnel 2 ouvriers qui ont plus de 50 ans de services, 16 qui sont attachés à la maison depuis plus de 30 ans, 22 depuis plus de 20 ans et 77 qui dépassent 10 années de présence ; l'attachement des vieux ouvriers est si profond qu'ils tiennent à continuer, par des travaux très doux, à vivre dans leur vieillesse de la vie de la maison, dans ce cadre qui leur est familier et qui est tout l'horizon de leur existence laborieuse.

« MM. Werlé ont le respect des généreuses traditions qui leur ont été léguées par leurs devanciers ; s'ils ont apporté quelques modifications dans leurs rapports avec le personnel, elles ont été inspirées par des nécessités modernes, mais en restant fidèles aux principes bienfaisants qui font la force de leur organisation du travail. Le concours de M. Bertrand de Mun ne peut que développer encore ces excellentes pratiques. Il a puisé auprès de son illustre père, M. le comte de Mun, les enseignements d'une bonté vraiment chrétienne, alliée à la rigoureuse observation du devoir à remplir envers les humbles et les faibles, et il sera naturellement porté à faire le bien pour le plaisir qu'il procure.

« Nous avons quitté cette grande et hospitalière maison, convaincu que MM. Werlé et de Mun ne sauraient être heureux si tous leurs collaborateurs grands et petits, jeunes et vieux, n'étaient point satisfaits de la condition que des patrons justes et bons s'efforcent de rendre toujours meilleure. »

* * *

Arthur Rimbaud. — On va élever un monument à Arthur Rimbaud, poète et explorateur français, pour s'exprimer comme les dictionnaires biographiques. C'est à Charleville, sa ville natale, que s'élèvera le monument, œuvre de M. Paterne Berrichon (Pierre Dufour), son beau-frère. Celui-ci avait déjà consacré au poète et au voyageur un volume biographique et anecdotique fort intéressant, documenté de lettres écrites de l'Arabie et du Harrar, contenant de plus des vers inédits, ou peu publiés, de l'auteur du *Bateau ivre* et du fameux sonnet des *Voyelles*, devenu anthologique comme le poème d'Arvers. M. Paterne Berrichon et sa femme, sœur de Rimbaud, ont entretenu pieusement le culte de leur parent et ravivé la flamme un instant presque éteinte de sa notoriété.

Le nom, le souvenir et les œuvres poétiques d'Arthur Rimbaud sont liés à la mémoire de Paul Verlaine. L'existence fut, un temps, commune aux deux poètes. Les admirateurs de l'auteur de *Sagesse* observeront le culte de l'amitié, en s'associant à l'hommage posthume rendu à celui que Victor Hugo avait qualifié de Shakespeare enfant et dont Verlaine a chanté, dans des vers alertes et ironiques, la vagabonde camaraderie, évoquée par la suite dans la mélancolie de l'absence et du souvenir :

Les courses furent intrépides
(Comme aujourd'hui le repos pèse !)
Par les steamers et les rapides !
Que me veut cet atome obèse ?

Nous allions, — vous en souvient-il,
Voyageur où ça disparu ? —
Filant légers dans l'air subtil,
Deux spectres joyeux, on eût cru !

Arthur Rimbaud fut un être double. Son existence est étrange et sa gloire a quelque chose d'énigmatique. Il avait fait d'assez bonnes études classiques au lycée de Charleville. Comme Verlaine, il appartenait à une famille de bonne bourgeoisie provinciale, aux mœurs rigides, aux préjugés étroits. Rien de bohémien dans leur éducation. Rimbaud fut enfermé, à douze ans, dans un grenier, pour avoir été surpris par sa mère lisant quelques livres frivoles ou irréligieux, les *Confessions d'un enfant du siècle,* je crois. Verlaine fut violemment admonesté par son père, averti qu'on avait découvert dans son pupitre, à l'institution Landry, rue Chaptal, la *Vieille Maîtresse,* de Barbey d'Aurevilly. Rimbaud ne passa point son baccalauréat comme Verlaine, et n'entra pas, comme lui, dans les cadres réguliers d'une administration. Il sauta d'un bond dans la vie libre et dans l'aventure. Comme tous les jeunes provinciaux, ayant lu Balzac à quinze ans, il rêvait la conquête de Paris. Préludant à ses appareillages futurs pour des contrées lointaines et merveilleuses, il s'embarqua résolument, un matin, pour un voyage à la découverte de la ville de l'art et de l'action. Au son lugubre du canon de Sedan s'accomplit son départ furtif. Il avait vendu à quelque bouquiniste peu scrupuleux ses livres dorés, prix du lycée, et arriva à la gare de l'Est, à Paris, le matin même du 4 Septembre. Il ne s'était muni d'un billet que pour une station voisine de Charleville, soit désir de ménager son modeste viatique, soit insouciance ou dédain des règlements. On a beau être en révolution, les Compagnies réclament toujours aux voyageurs leur billet à l'arrivée. Le jeune Rimbaud fut arrêté et conduit en prison. Il y séjourna quelques jours sans donner de ses nouvelles à sa famille. Enfin il fut réclamé par un de ses anciens professeurs et ramené dans le giron maternel. Il n'avait vu de Paris, du Paris rêvé, ville de poésie, de savoir et de raffinements artistiques, qu'une cellule de Mazas et n'avait conversé qu'avec des agents de police, tandis qu'au loin grondait la rumeur de la foule renversant un trône et acclamant la République.

Après cette escapade, Rimbaud patienta dans sa petite ville natale, rimant des poèmes d'une originalité et d'une ironie intenses, combinant aussi un prochain exode. Il attendait la fin de la guerre. « On ne peut rien faire en ce moment, disait-il à son ami Delahaye. Paris assiégé ne songe guère à la poésie. On ne pense qu'à manger. Paris n'est plus qu'un estomac. » Après la guerre, il se remit en route, à pied. Il faillit être écrasé par une charge de uhlans dans la forêt de Villers-Cotterets, et tomba à Paris en pleine Commune. Son âme de révolté s'épanouit à l'aise dans cette tempête insurrectionnelle. Il fut enrôlé dans un de ces corps francs comme il en existait beaucoup au milieu de la garde nationale organisée. Il fut logé à la caserne Babylone en qualité de tirailleur de la Révolution. Au moment de l'entrée des troupes de Versailles, il parvint à s'échapper et regagna le bon gîte de Charleville. Ce fut à cette époque, dans le calme provincial, qu'il com-

posa plusieurs des petits poèmes qui devaient par la suite susciter l'admiration et capter l'amitié de Paul Verlaine : les *Poètes de sept ans*, les *Premières Communions*, enfin le *Bateau ivre*. Ce fut par la poésie qu'il entra en relation avec Verlaine, le seul poète qu'il admirât parmi les jeunes, et son départ précipité pour Paris fut décidé. Il avait écrit au poète, en lui envoyant ses poèmes qui parurent à Verlaine d'une beauté effrayante et l'empoignèrent par « leur puissante originalité ». Verlaine lui répondit qu'il l'attendait à Paris, et qu'il le logerait à Montmartre, rue Nicolet, dans la maison où il habitait alors avec sa femme chez M. et Mme Mauté, ses beaux parents.

Arthur Rimbaud, que je vis alors comme tous les amis de Verlaine, avec des yeux surpris et quelque peu défiants, était un grand garçon dégingandé, très maigre, ayant l'aspect d'un gavroche plutôt farouche, parlant peu, avec une solennité gouailleuse, très pénétré de son importance, affectant un mépris universel des hommes et des choses. Il prenait des attitudes baudelairiennes. Il toisait bustes et statues. Victor Hugo qui, se rappelant l'accueil flatteur de Chateaubriand, voulut bien le complimenter, était traité par lui de poncif et de vieux pompier. Il jouait, avec conscience, son rôle d'enfant sublime et de petit prodige. Verlaine l'imposait à tout son entourage. Il dînait avec nous aux « Vilains Bonshommes ». Fantin-Latour dut l'introduire dans ce *Coin de table*, commandé par Émile Blémont, et qu'on retrouve aujourd'hui à l'Exposition. Le petit prodige, pourvu d'un vorace appétit et d'une soif inextinguible, déplaisait fort à la famille Mauté. Il dut quitter cet asile trop bourgeois et s'en fut déambuler au quartier Latin, où Verlaine l'accompagna, fâcheusement pour sa santé morale, pour son repos domestique, peut-être pour sa destinée de poète. On a prétendu que la poétique singulière, d'une coloration capricieuse et d'une outrance extravagante, de l'auteur des *Illuminations*, avait eu une influence fécondante et directrice sur le génie de l'auteur des *Romances sans paroles*. C'est une erreur. Le tempérament poétique de Verlaine fut modifié par le changement de milieu, par les faits extérieurs d'abord et ensuite par une sorte de révolution spirituelle. Le poète des *Poèmes Saturniens* était objectif, descriptif, romantique, se rattachant à Victor Hugo, à Leconte de Lisle, à Théophile Gautier, avec une imitation visible de Baudelaire. Par la suite, Verlaine fut tout entier subjectif, personnel, intuitif, et, tout en conservant l'influence baudelairienne, acquit une spiritualité maladive et subtile issue des trois principaux événements de sa vie : la séparation conjugale et l'existence désorbitée, l'incarcération et le retour cérébral à la religiosité de l'enfance, le vagabondage parisien avec les tentations, auxquelles il succombait si facilement, du démon de l'alcool.

Ce fut plutôt sur la vie matérielle de Verlaine et sur sa destinée d'homme que Rimbaud eut une véritable et funeste influence. Bien qu'il fût plus âgé de plus de dix ans, Verlaine se laissa mener

comme un enfant par son despote petit compagnon. Verlaine avait tout faible, hors le talent poétique. Dans leurs beuveries des caboulots du quartier Latin, des tavernes de Londres, des estaminets de Bruxelles, Rimbaud gardait sa tête et son estomac. Verlaine, lui, succombait dans la lutte alcoolique, et glissait sur la pente du trou où devaient s'engouffrer sa fortune, son bonheur domestique, sa santé, et aussi par la suite, avec une part de son talent, la dignité de sa vie.

L'intimité avec Rimbaud servit de prétexte à des calomnies qui durent encore ; elle fut invoquée comme un argument de divorce. Une querelle survenue, à Bruxelles, entre les deux amis, eut pour dénouement un coup de pistolet, et une condamnation par la cour de Brabant à deux ans de cellule. Je n'ai pas ici à discuter ce rigoureux jugement. Le condamné a acquis l'amnistie de la gloire. On remarquera seulement — je cite le texte du jugement correctionnel, reproduit par l'arrêt de la cour — que Paul Verlaine a été condamné « pour avoir, à Bruxelles, le 10 juillet 1873, volontairement porté des coups et fait des blessures ayant entraîné une incapacité personnelle de travail à Arthur Rimbaud ». Rien de plus. L'infraction méritait quelques jours de prison en tout. Verlaine a été frappé avec une sévérité exceptionnelle par les juges belges, parce qu'il était Français, parce qu'il était poète, et aussi parce que les notes de police le donnaient comme ayant participé à la Commune. S'il y avait eu une cause immorale à l'origine du méfait, les bons magistrats brabançons n'eussent pas manqué de la signaler.

Les deux anciens amis ne se sont plus jamais revus. Verlaine subit sa prison, composa ses *Romances sans paroles*, puis *Sagesse*, et revint à Paris mener l'existence famélique et décousue que l'on sait. Arthur Rimbaud, lui, éprouva une révolution intérieure extraordinaire. Il renonça absolument à la littérature. Il détruisit ses manuscrits, il fit disparaître les rares exemplaires de sa plaquette imprimée : une *Saison en Enfer*, puis il se mit à parcourir le monde. Après avoir visité la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, la Grèce, Chypre, où il trouva un emploi de surveillant de travaux, il finit par se fixer à Aden. Il était alors employé, comme représentant, par la maison Bardey, de Marseille. Il se transporta ensuite au Harrar. Il fit du commerce avec intelligence et entretint des relations avec l'Abyssinie. Il fut même l'intermédiaire de négociations avec Ménélick. Il correspondit avec M. Félix Faure, alors ministre de la Marine et des Colonies, et avec la Société de géographie. On peut lui attribuer une certaine influence dans les bonnes relations qui s'établirent par la suite entre la France et l'empereur Ménélick. Il avait acquis quelque fortune et revenait en France pour se reposer, quand une tumeur au genou le fit s'aliter à Marseille. On dut procéder à une amputation. C'est là qu'il est mort, après un court séjour à Charleville, et au moment où son nom et ses œuvres, qui n'étaient

connus que de quelques amis, venaient d'être répandus dans le public et illuminés d'une gloire tardive mais durable.

C'est au poète mort jeune, — car, en Afrique, jamais Rimbaud ne s'occupa plus de littérature, et ses lettres ne contiennent que des demandes d'ouvrages scientifiques, — c'est également à l'explorateur français, qui a propagé notre influence au Harrar, que s'adresse l'hommage entrepris par M. Paterne Berrichon : à ce double titre, les amis de Paul Verlaine et les patriotes salueront avec respect le monument d'Arthur Rimbaud à Charleville.

E. Lepelletier.

* * *

Une journée a l'Évêché de Dijon. — Mgr Le Nordez et le vrai Bossuet. — Jamais Bossuet ne fut plus à la mode que de nos jours, et les « honnêtes gens » — comme on disait autrefois — doivent prendre un délicat plaisir à voir des laïques éminents — quelques-uns venus des frontières de la libre pensée — rivaliser d'ardeur avec les princes de l'Église pour remettre en honneur la mémoire du grand évêque de Meaux. Pendant que M. Brunetière, admis par faveur singulière à prendre la parole devant un parterre de cardinaux, répudiait solennellement, au Vatican, le « gallicanisme » et célébrait la « modernité » de Bossuet, le lointain successeur de ce dernier, Mgr de Briey, songeait enfin à élever dans sa cathédrale un monument, qui devrait être déjà vieux de près de deux siècles. Parallèlement, Mgr Le Nordez, à peine installé à Dijon, et s'apercevant avec tristesse que Bossuet n'avait pas même une statue dans cette ville qui fut son berceau, conviait les concitoyens du grand homme à réparer un si long, un si injuste oubli, et, pour préparer l'opinion à cette réparation nécessaire encore que tardive, inaugurait, dans son évêché même, à la gloire du plus illustre des fils de la Bourgogne, un musée, véritable chapelle affectée par une main filiale au culte de Bossuet.

J'ai voulu visiter ce musée, et je me suis mis en route pour Dijon, avec l'espoir que Mgr Le Nordez ne refuserait pas, entre temps, de me dire sa pensée sur les différentes formes sous lesquelles se manifeste l'admiration de nos contemporains pour le caractère et pour l'œuvre de celui qu'on a appelé « le dernier des Pères de l'Église ».

Une longue galerie, décorée actuellement des portraits des évêques de Dijon, et qui s'enrichira bientôt des bustes des Bourguignons qui ont conquis une juste célébrité dans les lettres, les sciences ou les arts, conduit au cabinet de travail du prélat.

— Les meubles que vous voyez dans ce cabinet, me dit Mgr Le Nordez, sont ceux-là mêmes qui meublaient mon appartement du quai Voltaire. C'est ici que je passe mes journées presque tout entières. Voilà pourquoi j'y ai transporté le coin de Paris que j'aimais le plus. Je me suis de la sorte acclimaté en ma nouvelle rési-

dence, où je me plais infiniment. Et il me semble bien que de votre Paris je ne regrette pas grand'chose, peut-être mes longues promenades sur les quais où j'aimais, vous le savez, à bouquiner. Encore ne pouvais-je guère, dans les derniers temps, me livrer à mon plaisir favori, ma « grandeur », contrairement à ce qu'a dit Boileau, me tenant éloigné du rivage... J'avais, il est vrai, de mon cinquième étage, une vue magnifique sur la Seine, le Louvre, les Tuileries, les Champs-Élysées. Maintenant, j'ai vue sur un immense jardin — que je vous ferai visiter tout à l'heure et où j'ai déjà planté environ sept cents pieds de vigne. Allons d'abord voir le musée.

Le « Musée Bossuet » est situé dans une des grandes salles du rez-de-chaussée, tout près de la chapelle, qui est fort belle.

— Voici un portrait de Bossuet par Mignard. C'est Bossuet à quarante-deux ans. Il était alors évêque de Condom.

« Je ne puis voir ce portrait sans me rappeler certaine phrase de l'oraison funèbre de Bossuet par le P. de Neuville : « Un Bossuet naît tout entier, » et sans protester intérieurement — ou même extérieurement — contre une pareille assertion. Bossuet n'est pas né tout entier. Il s'est formé peu à peu. Voyez-le à quarante-deux ans : les lèvres sont épaisses, le menton lourd ; les yeux seuls annoncent le génie.

« Rapprochez du portrait de Bossuet par Mignard le premier portrait du même par Rigaud. Celui-ci est de 1699. Quelle différence avec l'autre ! Rigaud nous donne un Bossuet affiné par sa longue fréquentation de la Cour et de la ville, mûri par un incessant labeur. Admirez la majesté, la sérénité de ce beau visage.

« Ce n'est plus le génie avec ses promesses. C'est le génie avec ses réalités. C'est le Bossuet des *Oraisons funèbres* et du *Discours sur l'histoire universelle,* et de tant de chefs-d'œuvre immortels ! Et permettez-moi d'ajouter : c'est le Bossuet *bonhomme* auquel j'ai consacré naguère maintes conférences. Bossuet était bon et simple, en dépit de la légende contraire.

« Cette légende, je crois bien qu'il faut en faire peser la responsabilité sur Rigaud lui-même. Rigaud était un ami de Bossuet et l'a portraicturé à plusieurs reprises. Il aurait bien dû se contenter de son coup d'essai, qui fut un coup de maître. Malheureusement, le plus connu, le plus célèbre des portraits de Bossuet par Rigaud, c'est celui qui est au Louvre et qui nous donne un Bossuet en pied, fulgurant, aux traits durs, tenant d'une main la barrette, la main gauche appuyée sur un livre ; par terre d'autres livres épars, que le vrai Bossuet n'aurait certes pas laissés traîner de la sorte.

« Tout le XVIIIe siècle a jugé Bossuet à travers ce portrait, qui n'en donne pas moins une idée très fausse de son caractère et de son génie. Bossuet n'était pas un Jupiter olympien toujours prêt à lancer la foudre, et c'est l'honorer très mal que de ne chercher

dans ses œuvres que des arguments propres à écraser l'adversaire...

« Je me propose de donner bientôt à Paris une conférence sur le « vrai Bossuet ». Je ne m'inspirerai pas du portrait de Bossuet par Rigaud seconde manière, mais de celui de 1699. »

Et Mgr Le Nordez revient avec amour vers la toile qu'il me faisait admirer tout à l'heure. C'est l'original même que nous avons sous les yeux, et dont il existe un double à Florence, à la galerie des Offices. Toile par conséquent d'un prix inestimable et qui a coûté à Mgr Le Nordez... un sermon.

— Mon Dieu oui, pas davantage. J'ai trouvé ce tableau dans un presbytère de campagne, où il était d'ailleurs relégué au grenier, car son propriétaire était bien loin d'en soupçonner la valeur. Il ne savait même, je crois, ni le nom du peintre, ni celui du modèle. Et il s'estima très heureux de me faire plaisir en se débarrassant d'une toile dont il n'avait que faire.

Puis Mgr Le Nordez me montre une série de gravures faites d'après les portraits de Bossuet par Mignard et Rigaud. Il n'y en a pas moins de cent vingt.

Pendant que j'examine ces gravures, mes yeux rencontrent une figure grimaçante, coiffée du bonnet de docteur, ornée des attributs symboliques du trône et de l'autel, sur l'oreille une plume d'oie. C'est une caricature de Bossuet, d'après les protestants qu'il avait malmenés si fort dans l'*Histoire des variations*. La pièce est des plus curieuses. On y reconnaît, tournés au grotesque, les traits saillants de la physionomie de l'évêque. Je la retrouve plus loin, dans les *Mémoires de Maurepas*, ouvrage extrêmement rare et dont les trois volumes ont coûté, ensemble, à Mgr Le Nordez... soixante centimes.

— C'est encore sur les quais, me dit-il, que j'ai fait cette trouvaille. En ce temps-là, ma situation de fortune ne me permettait de toucher que des yeux aux caisses contenant des volumes d'un prix supérieur à vingt-cinq centimes.

« Mais, quant aux Bossuet à deux, trois, quatre ou même cinq sous, j'en ai fait une véritable râfle. J'ai acheté tous ceux qui me sont tombés sous la main pendant douze ans.

« Passons aux manuscrits de Bossuet. Voici le manuscrit sur les Psaumes, superbe volume relié aux armes de l'évêque. Ce volume, extrêmement précieux, m'a été donné par un ancien curé de Passy. J'ai beaucoup prêché dans cette église, dont le curé, qui était un de mes bons amis, avait remarqué que maintes fois, après déjeuner et avant de monter en chaire, je m'oubliais, devant sa bibliothèque, à contempler ledit volume. L'excellent homme craignait que cela ne tournât à l'obsession, au point de me troubler pendant la conférence. « Vous aurez encore des dis- « tractions, aujourd'hui », me disait-il. « Il faut en finir », ajouta-t-il un jour, « et puisque ce volume vous tire l'œil à ce

« point, emportez-le, et qu'il n'en soit plus question ». Vous devinez avec quelle joie et quel empressement je le pris au mot.

« Nous avons aussi plusieurs autographes de Bossuet. Voici une lettre à l'abbesse de Faremoutiers, avec le cachet de l'évêque. Remarquez le *post-scriptum* : « Je suis fâché de l'indisposition de « ma filleule. » Dans les plus petites choses, Bossuet a le souci de rester vrai. Sa filleule est indisposée. Va-t-il se mettre au lit pour cela? Non, il est « fâché » de cette indisposition, mais il ne s'en désole pas autrement. Et l'expression répond exactement, comme toujours, au sentiment qu'il éprouve. Cette parfaite correspondance de l'expression au sentiment ou à la pensée, est une des caractéristiques du « vrai Bossuet ».

Maintenant, Mgr Le Nordez me parle de son projet d'élever un monument à Bossuet, et de la souscription dont il a pris l'initiative dans ce but.

— J'ai annoncé cette souscription dans mon mandement de carême. Vous le saviez, puisque le *Figaro* a eu l'amabilité d'en reproduire quelques passages. Vous savez aussi que je m'adresse, sans distinction de parti, ni même de religion, à tous les Français. L'Église honore sans doute, en Bossuet, le grand évêque, mais tous ses concitoyens ne doivent-ils pas honorer en lui le grand homme, dont la gloire fait partie intégrante du patrimoine national? Dans cette pensée, j'ai fait appel, directement, à toutes les autorités civiles, administratives, politiques, militaires, judiciaires de la Bourgogne, et je crois pouvoir compter sur le concours bienveillant du monde officiel, sans exception.

« Il en serait peut-être autrement, si j'avais constitué un Comité, parce que la composition de ce Comité, d'où il m'eût été difficile d'éliminer toute personnalité appartenant à un parti politique quelconque, aurait éveillé des susceptibilités d'ailleurs légitimes. C'est précisément ce que je n'ai pas voulu. Je n'ai donc pas de Comité. Je suis seul en cause, et on connaît assez mes sentiments, j'ai assez nettement indiqué le but que je poursuis, pour rendre impossible toute confusion à cet égard. Si j'échoue, l'échec ne retombera que sur moi. Si je réussis — ce qui me paraît beaucoup plus probable, — le succès de mes efforts rejaillira sur tous ceux qui m'auront aidé. »

Après dîner, j'ai eu le régal d'une conférence faite par l'évêque de Dijon en personne, non dans une église, mais dans la salle des fêtes de l'une des écoles libres de la ville. Encore une curieuse initiative de Mgr Le Nordez, que ces conférences qu'il donne lui-même, chaque semaine, à tour de rôle, dans chacune des paroisses de sa ville épiscopale, pour apprendre aux concitoyens un peu oublieux du grand homme à connaître et à aimer Bossuet.

Ces conférences sont accompagnées de projections lumineuses dont les pièces les plus intéressantes du musée Bossuet font les

principaux frais, et que le conférencier explique, au fur et à mesure, avec autant de bonhomie que d'esprit.

— Un évêque, commence-t-il, vous a-t-il jamais montré la lanterne magique ? Non ? Eh bien, vous allez voir ce spectacle.

Je ne puis malheureusement m'étendre sur cette conférence, qui fut pour l'évêque un véritable triomphe. C'était d'ailleurs une « première ». Mgr Le Nordez n'avait pas encore, auparavant, pris contact de cette manière avec ses diocésains. Je l'ai trouvé, dans la soirée, rayonnant de plaisir, tout heureux de l'accueil enthousiaste qu'il venait de recevoir, et parce qu'il se jugeait désormais en communion plus étroite, plus intime, avec son peuple.

Et, par une transition toute naturelle, Mgr Le Nordez me répète combien il l'aime, ce peuple, combien il lui est attaché, et combien cet attachement lui rend facile l'accomplissement de sa tâche pastorale.

— C'est un mariage que l'évêque contracte, selon le vœu de l'Église, avec son diocèse ; or, le mariage est, de sa nature, indissoluble. Comment voulez-vous qu'un évêque se fasse aimer de ses prêtres et de ses diocésains, si les uns et les autres se croient autorisés à penser que leur premier pasteur n'attend qu'une occasion favorable pour les quitter ? Est-ce que ce mot d' « avancement » convient à la dignité épiscopale ? Est-ce qu'un évêque devrait songer à « avancer » autrement que dans l'affection filiale et dans la confiance de son peuple ?

Et Mgr Le Nordez prend sur la cheminée et me tend une photographie de Bossuet, au bas de laquelle je lis ces belles paroles : « Ce n'est pas à moi qu'il peut convenir de me donner du mouvement pour les objets d'ambition. Ma vraie grandeur est de soutenir mon caractère, d'édifier et de servir l'Eglise. »

On ne peut que gagner en bonne compagnie,

a dit un de nos fabulistes. La compagnie de Bossuet est bonne, excellente, pour un évêque. Je sais nombre de prélats qui auraient beaucoup à y gagner

Julien DE NARFON.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES DEUX SŒURS DE COLBERT

Abbesses de Sainte-Claire de Reims

(1657-1714)

Le grand Colbert eut trois frères qui prirent rang dans la société : Charles Colbert, marquis de Croissy, Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, et François-Oudart Colbert, comte de Maulevrier ; — il eut cinq sœurs, dont une seule se maria : Marie Colbert [1], femme de Jean Desmarets, trésorier de France, puis intendant à Soissons, et les quatre autres firent profession religieuse : Cécile Colbert, abbesse de l'abbaye du Lys, près de Melun, Louise-Antoinette Colbert, prieure de la Visitation de Rouen, Claire Colbert, abbesse de Sainte-Claire de Reims, et Agnès Colbert, qui exerça ensuite la même dignité [2].

C'est sur ces deux dernières abbesses que nous voudrions appeler l'attention dans leurs rapports avec leur illustre frère. Elles naquirent vraisemblablement sous le même toit que lui et ne quittèrent point leur ville natale, où elles occupèrent tour à tour la première place, due à leurs seules vertus, au sein d'une communauté de la plus édifiante régularité. La maison des Clarisses de Reims conserva la vie pauvre et mortifiée des anciens temps, lorsque tout se renouvelait autour d'elle. Elle eut le privilège insigne de garder l'élection de ses abbesses à l'abri des convoitises de la commende, mais ce ne fut pas sans peine, comme nous le raconterons plus loin.

L'acquisition faite par la Bibliothèque de Reims de la maison Charavay, au mois de juin 1900, d'un document assez curieux pour l'histoire des Colbert, est l'occasion de cette étude. Il s'agit de la donation de cinq cents livres de rente consentie devant notaires, le 14 juillet 1679, par J.-B. Colbert

1. Née en 1626, selon la généalogie recueillie par Cocquebert de Taizy. En effet, un acte du registre paroissial de Saint-Symphorien porte son baptême à la date du 6 juillet 1626.

2. Nous suivons ici, sans le garantir, l'ordre généalogique observé dans la *Généalogie de la Maison de Colbert*, donnée dans le recueil ms. de M. de Taizy à la Bibliothèque de Reims, pièces diverses, biographie, p. 198.

et Marie Charon, son épouse, au profit de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims, en considération, y est-il dit, « de l'affection et amitié qu'ils ont pour Révérende dame Claire Colbert, sœur dudit seigneur, abbesse de ladite abbaye, et pour dame Agnès Colbert, aussi sœur dudit seigneur et religieuse professe de ladite abbaye ». Ce document entre dans de nombreux détails, tant sur la somme donnée que sur la fondation qui devait en résulter au profit des donateurs dans les offices et prières quotidiennes des Clarisses de Reims. Ces dames, réunies capitulairement en leur parloir, acceptèrent, en effet, par un second acte notarié du 4 septembre 1679, les clauses très précises de leurs engagements, entre autres de réciter chaque jour l'oraison propre en faveur du ministre : *Custodi, domine, hunc famulum tuum Joannem Baptistam, pro quo majestati tuæ supplicamus...* Ce contrat, dans ses mentions essentielles, devait être retracé « sur un marbre ou une lame de cuivre portant les armes des donateurs », dans le chœur de l'église pour en perpétuer la mémoire [1].

La découverte simultanée, aux Archives de Reims, de la lettre circulaire contenant l'éloge funèbre de Claire Colbert en 1680, nous amena à publier ces deux pièces et à y joindre quelques renseignements sur Agnès Colbert et sur la maison que les deux sœurs ont successivement gouvernée de 1657 à 1714. Il nous a paru utile d'y ajouter au début plusieurs particularités nouvelles sur la famille Colbert à Reims, sur les relations de ses différents membres entre eux et avec leur ville natale. Ce sont de simples jalons plantés pour une recherche d'ensemble sur les destinées d'une maison illustre, sortie des flancs de la bourgeoisie rémoise.

§ 1er. — La famille de J.-B. Colbert, diverses particularités sur son origine rémoise.

Le nom de Colbert revient sans cesse, à notre époque, dans les travaux de l'historien et de l'économiste [2], comme dans

1. Il n'existe plus à Reims aucune inscription relative à cette donation. L'église et le couvent des Clarisses ont été détruits vers 1795, et la communauté actuelle du Bon Pasteur en occupe l'emplacement à l'angle de la rue du Jard.

2. « Si l'historien étudie le règne de Louis XIV, il s'arrête plus longtemps à l'effort tenté par Colbert pour réformer la société française et faire de la France le grand atelier et le grand marché du monde, qu'à l'histoire

beaucoup de projets de l'art contemporain [1]. Cette figure reparaît ainsi à nos yeux sous toutes les formes et dans tous les décors avec un renouveau de jeunesse, comme celle d'un témoin et presque d'un acteur de nos luttes économiques actuelles [2].

Aussi, rien n'est à négliger dans les indications qui peuvent surgir et apporter quelques traits authentiques, quelques détails précis sur l'origine, la parenté et les premières fonctions du futur ministre de Louis XIV. Le roi, qui ressentit tout le premier la réelle valeur de l'homme incomparable que Mazarin mourant lui légua, ne se prêta cependant pas à tous les caprices de l'ambition du parvenu, en retour de son dévouement sans bornes et de services en tous genres. Il le combla de faveurs et de titres, le seconda dans ses efforts pour les alliances de ses enfants, mais il s'opposa à ce que Colbert prît dans ses armoiries des fleurs de lis qui ne devaient pas y figurer [3]. S'il consentit à une démarche près du roi d'Angleterre pour établir les rapports avec des aïeux d'Écosse, il fut offensé de telles prétentions dès qu'il connut les résultats de l'enquête [4]. Il faut donc prendre pour de véritables faiblesses

diplomatique et militaire de la guerre de Hollande, affaire depuis longtemps close. On ne s'étonnera donc pas si Colbert — et ceci n'est qu'un exemple choisi entre beaucoup — occupe dans notre récit une place plus grande que Lionne ou Louvois. » E. Lavisse, prospectus de l'*Histoire de France depuis les origines*, 1900.

1. M. Jean-Paul Laurens exécute en ce moment le modèle d'une *Apothéose de Colbert*, — tous les corps d'État, porteurs de palmes, saluant la statue du ministre de Louis XIV, — qui sera reproduit par la manufacture des Gobelins. La tapisserie, qui mesurera 13 mètres de longueur sur 8 de hauteur, est destinée à décorer le grand panneau de fond de la salle des Fêtes de la mairie du XIIIe arrondissement de Paris (*Journal des Débats* du 14 janvier 1901).

2. *Dialogues entre Louis XIV et Colbert*, article de Léonce André dans la *Revue universelle* (Larousse), 9 mars 1901, p. 235, avec renvoi aux études de Ern. Lavisse dans la *Revue de Paris*, 15 décembre 1900 et 1er janvier 1901.

3. Sur les armoiries des Colbert, qui avaient pris la devise : *Perite ac recte*, voir un intéressant article dans le *Bulletin de la Société héraldique* publié en 1882, col. 612-620. — Cfr. sur la couleuvre, le *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 486-88, 548, 550 et 557 ; il est dit que Colbert avait voulu placer dans son écu des fleurs de lis, que fit disparaître Louis XIV. Tous ces passages ont été relevés par M. de Boislisle dans son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, appendice VII.

4. Colbert obtint de Louis XIV, en 1680 et 1681, qu'il ferait chercher par le roi d'Angleterre (Charles II) les titres de ses aïeux d'Écosse. Mais cette enquête officieuse n'aboutit pas ou du moins Louis XIV traita de folie les prétentions de son ministre à cet égard, d'après un passage des *Mémoires de Saint-Simon*, édition par A. de Boislisle, t. XV, 1901, p. 244 et 245.

ces tentatives, en faveur d'une illustration de race, qui ont abusé bien des généalogistes, et en revenir purement et simplement à la véritable souche et à la maison natale [1].

Telle est aussi la conclusion d'une série de documents irrécusables, que M. A. de Boislisle vient de mettre en lumière et de résumer à propos de son édition des *Mémoires de Saint-Simon* [2]. On y trouvera même l'explication de la fameuse enseigne du *Long-Vêtu*, qui n'existe plus de longue date et a donné lieu à des interprétations différentes et incertaines [3].

Il s'en faut, d'ailleurs, que l'on puisse, à Reims, se vanter d'éclaircir tous les points essentiels dans l'origine et dans les diverses branches de la famille des Colbert. En ce qui touche particulièrement la famille propre du grand Colbert, nous n'avons trouvé dans les registres paroissiaux de Reims qu'un nombre insuffisant d'actes de naissance (les seuls relevés alors) pour dresser la généalogie exacte de sa plus proche parenté. Spécialement, dans les registres des églises Saint-Hilaire, Saint-Symphorien et Saint-Michel, examinés depuis l'an 1610 jusqu'en 1639 [4], on ne rencontre que les baptêmes de Jean (1619), Henri (1621), Marie (1622), Remy (1624), Nicolle (1625) et Nicolas (1628), portés comme enfants de Nicolas Colbert et de Marie Pussort. Et cependant nous connaissons, par l'histoire, l'existence de neuf de leurs enfants, dont les dates de décès, les fonctions et les alliances sont indiscutables. Nous les avons rappelés, dans l'ordre adopté, en tête de cette notice, et nous en donnerons, à la fin de l'appendice, un tableau d'ensemble, conformément aux recherches de MM. Louis

1. *La maison natale de Colbert*, par H. Jadart, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, avec sept dessins par E. Auger, t. CV, p. 307.

2. Boislisle (A. de), *Documents inédits sur Colbert* (1874), et nouveaux documents sur sa famille et son origine, dans son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, *Paris, Hachette* (*Les grands écrivains de la France*), 1901, pages 244 et 245, note, et en appendice VII, *Les Arnauld et les Colbert*, pages 542 à 548. La légende de l'origine écossaise y est définitivement abolie et réfutée jusqu'à nos jours.

3. « Oudart Colbert, marchand de soieries, acheta la maison à l'enseigne du *Long-Vêtu*, sans doute ainsi nommée d'une image de magistrat en robe. Cette attribution ressort d'une indication donnée dans les *Journaux de Pierre de l'Estoile*, t. I, p. 153, sur une pièce de 1576, intitulée : *Évangile des Long-Vêtus*. » — Cela est plus admissible que les interprétations précédemment tentées d'un sauvage court vêtu ou d'un marchand très habillé. Cfr. A. de Boislisle, édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, p. 543.

4. Les registres de Saint-Symphorien offrent malheureusement une lacune de 1609 à 1620.

Paris, Pierre Clément, A. de Boislisle, etc. Nous aurions voulu grouper à la suite toute la série de pièces les concernant dans les Archives de Reims et montrer qu'il y avait encore à Reims, du vivant du ministre, de laborieux marchands de son nom [1]. Mais ce dépouillement reste à faire dans une mesure trop vaste pour la tenter seul, et nous nous bornons à produire en appendice les extraits de baptême recueillis dans les registres de la paroisse Saint-Hilaire et autres paroisses de Reims.

En ce qui concerne les deux abbesses de Sainte-Claire, qui sont le sujet principal de cette étude, il nous faut avouer que la date et le lieu de leur naissance, ainsi que le nom qui leur fut donné au baptême, nous restent inconnus.

§ 2e. — La sœur aînée de J.-B. Colbert, Claire Colbert, abbesse de Ste-Claire de Reims (1657-1680).

Ce fut dans la maison des Cordelières ou Clarisses de Reims que la famille des Colbert maintint le plus longtemps son prestige et son autorité au lieu de son origine. Deux des sœurs du ministre, Claire d'abord, et Agnès ensuite, y exercèrent la charge d'abbesse après y avoir fait profession et rempli les devoirs de simples religieuses. On laissa, dans la suite, s'opérer quelque confusion entre les actes des deux sœurs qui se succédèrent dans le gouvernement de la maison [2]. C'est pour bien établir, autant que possible, le rôle de chacune que nous allons passer en revue les recueils et les nécrologes assez rares qui nous restent de cette maison religieuse, entiè-

1. Le 17 décembre 1668, comparaît honorable homme Jean Colbert, marchant demeurant audit Reims, au nom et comme tuteur des enfans mineurs de feu Jacque Colbert, son frère, et d'Élisabeth Homo, sa femme, qui déclare que Jean Colbert, son neveu, clerc au diocèse de Reims, possède divers biens. (*Archives de Reims*, série G, Visites, Chrétienté.) — Cfr. *Lettres... de Colbert*, par P. Clément, t. VII, appendice, p. 333 à 336, lettres inédites de la famille de Colbert, datées à Reims de 1649 à 1651, et que l'éditeur M. H. Beaune, donne, à tort selon nous, comme pouvant provenir du père du grand Colbert. Nicolas Colbert avait depuis longtemps quitté Reims, mais il y restait d'autres Colbert dans le négoce.

2. « Il y a erreur et confusion à l'égard des deux dames Colbert selon leurs éloges funèbres qui sont dans la bibliothèque de Saint-Nicaise, dans un in-4°, à la lettre J. 27, Recueil 11. » *Note de Dom Chastelain*, p. 38 de l'*Histoire abrégée de l'abbaye de Ste-Claire*, citée plus haut.

rement détruite après sa suppression en 1790. Le fonds des Archives de l'Abbaye, conservé en dépôt à l'Hôtel de Ville de Reims, ne donne aucun détail sur l'administration des dames Colbert et ne contient pas même la mention de leurs noms.

C'est aux listes des abbesses, consignées dans une notice inédite de D. Chastelain, bénédictin rémois [1], ou établies dans les éditions ou traductions de la *Gallia christiana*, que nous devons donc uniquement recourir [2]. Pour la période antérieure aux abbesses du nom de Colbert, c'est à D. Marlot, l'historien rémois, qu'il faudrait s'adresser, et lui seul renseignerait sur l'élection des anciennes abbesses, élection devenue triennale d'après les usages établis en 1647 [3]. C'est ainsi que Claire Colbert fut élue en 1657, élue de nouveau en 1675 et en 1678. Elle mourut, encore investie de sa charge par cette dernière élection, en 1680. Sa sœur Agnès lui succéda par élection l'année de son décès, fut réélue en 1683, continuée ensuite par le pape, réélue en 1701 et en 1704, enfin décédée en 1714.

Les relations de J.-B. Colbert furent très fréquentes avec sa sœur Claire [4]. Née en 1616 ou 1617, elle était son aînée de deux ans, et fut probablement la compagne de son enfance; elle entra en religion à l'âge de douze ans, en 1628, fut admise comme professe en 1634 chez les Clarisses et y vécut ensuite pendant quarante-six ans. Elle mourut à l'âge de soixante-trois ans, après avoir été élue sept fois comme

1. « Claire Colbert, élue en 1657, élue de nouveau en 1675, élue encore en 1678, morte en 1680, inhumée dans le chœur. — Agnès Colbert, élue la première fois en 1680 et la deuxième fois en 1683; ces six ans étant expirés, elle a encore gouverné quatre ans par authorité du pape; élue de nouveau en 1701 et 1704, morte en 1714 et inhumée dans le chœur. » *Histoire abrégée de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims*, par D. Pierre Chastelain, 1770, ms. de la Bibliothèque de Reims.

2. *Ste-Claire de Reims*. Abbesses triennales : 32. Claire Colbert devint abbesse en 1657. — Elle fut élue de nouveau en 1675 et en 1678, et mourut en 1680. — 34. Agnès Colbert, élue en 1680 et en 1683, puis gouverna pendant quatre ans sur l'ordre du pape. Elle fut élue de nouveau en 1701 et en 1704. (*La France Pontificale*, par H. Fisquet, *Métropole de Reims*, p. 397.) — Cfr. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 322.

3. Sur l'abbaye de Sainte-Claire, voir en outre D. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, 1846, t. III, p. 558 à 564, avec catalogue des abbesses jusqu'en 1647 ; — et *Metropolis Remensis historia*, t. II, 1679, p. 503 à 507.

4. Ce nom lui fut-il donné au baptême ou à son entrée au monastère? Nous l'ignorons, n'ayant pas trouvé d'acte qui lui soit applicable dans les registres de Saint-Hilaire.

abbesse, « sans que la considération de son illustre famille ait eu aucune part à ce choix », dit la lettre contenant son éloge funèbre[1]. « Elle ne s'est servy, ajoute ce document, du grand crédit que lui donnoit sa qualité de Sœur aînée d'un grand Ministre d'État, que pour en faire du bien à tout le monde, sans qu'elle en ait jamais fait aucun retour sur elle-même. » Elle tint à n'exercer les fonctions d'abbesse que dans les conditions triennales en usage, et, dans ce but, elle obtint un bref qui la dispensa d'être abbesse titulaire et perpétuelle. Sa charité fut grande envers les pauvres, et sa modestie lui fit refuser toute pompe extérieure pour ses funérailles.

Voilà le tableau tracé en raccourci de ses vertus, et ce fut cette admirable sœur que Colbert voulut honorer en 1679, l'année d'avant sa mort, par la donation faite à son monastère, selon les clauses analysées plus haut et données plus loin tout au long[2]. Il nous reste d'autres preuves de l'assistance qu'il lui procura dans ses vues généreuses et dont sa correspondance a conservé les preuves[3]. On sent, en lisant les lettres de demande, que la sœur respectait profondément son frère, mais lui parlait avec une entière franchise et un cordial abandon. Dans les réponses sur quelques affaires, le ministre entre dans des détails et témoigne des égards dont il ne devait pas être prodigue.

Voici quelques-unes de ces interventions de l'abbesse de Sainte-Claire : en 1661, elle intéresse son frère au sort du procureur du roi à Reims, « fort homme d'honneur », chargé de famille et victime des maux qui accablent la Champagne[4] ; — en 1662, c'est en faveur d'un membre de la famille Chertemps, alliée aux Colbert, qu'elle sollicite une prébende de la cathédrale[5] ; — en 1669, c'est un intérêt général qui la fait

1. Les dates de sa vie nous sont connues seulement par cette lettre circulaire publiée à son décès et qui est reproduite en appendice II.

2. Voir en appendice.

3. Nous empruntons les extraits ci-dessous aux *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément, 1881-82, huit volumes in-4°.

4. En 1661 (*Ibid.*, t. VII, p. 340), « protection demandée à son frère par Claire Colbert en faveur du procureur du roy de Reims, qui est un fort homme d'honneur, il demande pension pour sa grande famille et pour la misère extrême de notre pauvre Champagne. »

5. De Rome, 28 oct. 1662. Lettre signée de Marie Colbert, sollicitant pour son fils Chertemps une prébende de chanoine de Notre-Dame de Reims. — Cette supplique est appuyée deux jours après par Claire Colbert, abbesse de Ste-Claire, qui s'excuse de son importunité auprès de son frère et insiste par charité et connaissant la bonté de son frère. *Lettres*, t. VII, p. 343.

agir à propos du manque de médecins à Reims ; elle demande qu'on envoye des aides pour remplacer M. Raissant, retenu au service du maréchal de Schulemberg [1], et fait valoir les droits de ce médecin à la faveur du roi [2] ; — enfin, nous la voyons encore, en 1669, intercéder au profit d'un protestant, nommé Guérin, et solliciter pour lui le consulat de Venise [3], mais son frère est plus difficile qu'elle sur le chapitre de la religion, et il répond à sa sœur « qu'il observe de retrancher aux huguenots tous les emplois qui dépendent de lui [4] ». Ainsi Colbert s'affirmait à cet égard longtemps avant la révocation de l'Édit de Nantes, mesure si fâcheuse dont il ne devait pas voir les pitoyables résultats pour la prospérité de la France.

Une circonstance plus heureuse donna sujet à Colbert de recourir encore à une religieuse du couvent de Sainte-Claire, ce fut l'établissement d'un atelier de dentelles à Reims. Les ouvrières, en partie étrangères, furent mises sous la surveillance d'une nièce du ministre, Marie Colbert, recueillie sans doute par l'abbesse sa tante [5]. Là se bornent les rapports directs que nous avons pu découvrir entre le frère et la sœur, marquant la concordance habituelle de leurs vues, leur intimité, leur affection vraiment fraternelle.

Cette affection apparut une dernière fois en 1680, au moment où Claire Colbert, malade et affaiblie, allait disparaître de ce monde. Les nouvelles de sa santé étaient transmises

1. Jean de Schulemberg, maréchal de France, devait habiter alors son château du Mont-de-Jeux, près Attigny, où il mourut abandonné des siens en 1671. (*Biographie ardennaise* par l'abbé Boulliot, t. II, p. 378.)

2. Lettre à Colbert, de sa sœur Claire Colbert, abbesse de Ste-Claire, 2 mars 1669. Elle lui demande des « médecins pour Reims n'y en ayant plus qu'un bon, M. Raissant, qui est retenu par le maréchal de Schulamberg, à son service, il mérite les faveurs du roi ». *Lettres*, t. V, p. 520. — Appendice, pièce XXXII.

3. *Lettres*, t. VI, p. 120, lettre de Colbert à sa sœur Claire, relativement à un nommé Guérin, protestant, au sujet du consulat de Venise.

4. « En 1679, l'abbesse de Ste-Claire de Reims, propre sœur de Colbert, lui recommande un de ses protégés pour le consulat de Venise..... On apprend qu'il s'agit d'un hérétique... Le ministre soumet la question à sa sœur, « parce que j'observe, lui écrit-il, de retrancher aux huguenots tous les emplois qui dépendent de moi, et je suis bien aise de vous donner avis de ce qui s'est passé pour apprendre vos sentiments. » P. Clément, *Histoire de Colbert*, II, 405.

5. « A Reims, un atelier de dentelles privilégié fut fondé avec six Vénitiennes, vingt-deux Flamandes et trente Françaises, sous la surveillance de Marie Colbert, religieuse au couvent de Sainte-Claire, nièce du ministre. » P. Clément, *Histoire de Colbert*, t. I, p. 311.

au ministre par M. Dey de Seraucourt, vicaire général de Ch.-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et lorsque Colbert sut de lui que sa sœur Claire était à l'extrémité, il lui manda quelle était son affliction et le chargea de consoler sa sœur Agnès[1]. Claire mourut le 26 juillet 1680, et nous avons la réponse que fit Colbert à Louvois en le remerciant de ses condoléances à l'occasion de cette perte douloureuse[2].

§ 3e. — La sœur cadette de J.-B. Colbert, Agnès Colbert, abbesse de Sainte-Claire, et les troubles de l'abbaye (1680-1714).

La mort de Claire Colbert, vénérée dans son abbaye et universellement estimée, fut une calamité pour l'abbaye en ce qu'elle rouvrait la question des élections triennales que le roi voulait supprimer. Agnès Colbert, heureusement, se trouvait là, et, comme nous l'avons indiqué plus haut, son nom et son caractère suffirent pour lui concilier les suffrages dans une première et une seconde élection, en 1680 et en 1683. Son frère avait mission de faire remettre la nomination des abbesses entre les mains du roi[3], mais son crédit et sa haute situation suffirent sans doute pour garantir à sa sœur Agnès l'élection triennale.

Mais, à l'expiration du second triennat, en 1686, Colbert n'y était plus, et Louis XIV voulut imposer cette fois, à Agnès Colbert, le caractère d'abbesse perpétuelle en vertu de l'autorité royale. Un conflit éclata, suivi des plus graves excès. Nous en empruntons le récit à un document du temps intitulé : « Extrait d'un mémoire manuscript concernant la ville de Reims », à la page 75 :

« Le 26 aoust 1686, il y eut un grand bruit au couvent des Cordelières de Reims, touchant la réception d'une abbesse que le roy vouloit mettre (c'étoit Mde Agnès Colbert) ; toutes les religieuses ne vouloient pas et vouloient une prieure comme à l'ancienneté, si bien que (survinrent) nuitamment les archers, l'intendant de Châlons, les archers du guet, le lieute-

1. *Lettres*, t. VII, p. 117.

2. *Lettres*, t. VII, p. 118.

3. Abbayes de Ste-Claire en France, Colbert fait exécuter les ordres et désirs du roi pour que toutes les abbesses en soient nommées par lui, pièces produites dans les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, par P. Clément, t. VI, p. 101.

nant de la ville, plusieurs maçons, charpentiers, serruriers et manouvriers, et autres personnes ; les uns faisoient des trous aux murailles, les autres fonçoient les portes, d'autres cherchoient les religieuses qui s'étoient cachées, les unes au clocher, d'autres au jardin et d'autres qui s'étoient barricadées dans leurs chambres qui furent prises, et on les menoit en carosse à la Monnoie [1], d'autres aux Petits orphelins [2], et encore d'autres qu'on envoioit à Paris, et pour les celles qui n'étoient pas professes, elles se retiroient chez leurs parents ; il y en avoit qui étoient du parti de l'abbesse qui avoient signé, deux jours après elles ne voulurent plus, si bien que, quatre mois après, elles firent leur accommodement de la recevoir, à condition qu'on leur feroit absoudre leurs vœux par le pape, à cause que leurs vœux étoient d'obéir sous une mère prieure qui se nommoit de 3 ans en 3 ans. Elles rentrèrent le 2 décembre, là où les voisins firent des feux et tirèrent des fusées et pétards, et les cloches qu'on sonna audit couvent. Il fut dit que celle qui prétendoit à ladite abbaye seroit prieure (c'est-à-dire abbesse) pour 6 ans, et au bout il seroit nommée une autre mère prieure suivant l'ancienneté [3]. »

La rude main du pouvoir royal avait eu raison de la résistance des Clarisses, au moment même ou Agnès Colbert devait devenir abbesse perpétuelle. Mais celle-ci n'en continua pas moins à gouverner pendant quatre ans, de 1686 à 1691, sur l'ordre du pape, auquel sans doute le roi en avait appelé de son différend avec ces religieuses. Une autre abbesse fut élue en 1691, et Agnès Colbert ne fut élue de nouveau qu'en 1701 et en 1704. L'élection triennale par les religieuses paraît avoir triomphé, jusqu'en 1790, de tous les obstacles accumulés par Louis XIV en 1686 [4].

Le souvenir de la rébellion des Clarisses resta très vif dans les traditions locales, sans avoir cependant gardé une précision suffisante chez les historiens. L'un d'eux, Bidet, qui écrivait au milieu du XVIIIe siècle, confondit à cet égard les dates de 1647 et de 1686, et attribua à Colbert, mort en 1683, l'initia-

1. La Monnaie de Reims, établissement royal près la rue du Marc.

2. L'Hospice des Orphelins, dont une rue garde le nom, tenu par les Sœurs de l'Enfant-Jésus.

3. D. Chastelain, *Histoire abrégée de l'abbaye de Ste-Claire*, 1770, notice dans ses papiers mss. à la Bibliothèque de Reims, p. 49. — Cfr. le ms provisoire 1375.

4. *La France pontificale*, par H. Fisquet, Reims, p. 397.

tive qui fit éclater le conflit trois ans plus tard [1]. Au contraire, tant que vécut l'illustre homme d'État, ses sœurs furent abbesses par l'élection triennale, obtenue peut-être par la puissance de son nom, en tout cas pacifique et paisible, sans intrusion de la force armée.

Nous n'avons pu recueillir sur Agnès Colbert les mêmes sources de renseignements que sur sa sœur Claire [2]. Aucun éloge funèbre ou lettre circulaire n'existe à notre connaissance sur son compte. Ses relations avec son frère ne sont pas davantage révélées par sa correspondance. Elle était sans doute beaucoup moins âgée que lui, puisqu'elle lui survécut plus de trente ans (1683-1714), et qu'elle atteignit, avec les derniers survivants de sa lignée, presque la fin du règne du grand roi. Nous ne savons donc d'elle que les dates de ses élections comme abbesse, en 1680, en 1683, en 1701 et en 1704. Arrivée probablement à un âge très avancé lors de l'expiration de son dernier triennat, elle resta simple religieuse jusqu'à la fin de sa vie et reçut les honneurs de la sépulture dans le chœur de son église en 1714. Sa pierre tombale ne nous est point parvenue.

Il subsiste toutefois sur le bronze la mention de son nom, de son titre et de ses armes, sous la date de 1685. C'est une cloche d'une église voisine de Reims qui perpétue ainsi jusqu'à nous la mémoire d'Agnès Colbert [3]. Après avoir été fon-

1. « ... Il fut ordonné, sous la dernière abbesse perpétuelle (Claude Le Vergeur), qu'à l'avenir les abbesses seroient seulement triennales. « Cette décision a été vivement soutenue par ces religieuses contre les efforts de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'État, qui, par une nomination, mandiée de Louis XIV, vouloit faire sa sœur, religieuse de ce couvent, abbesse perpétuelle. L'opposition un peu violente de ces religieuses en fit exiler une à Brive-la-Gaillarde dans le bas Limosin. Mais cet exemple de sévérité n'ébranla pas la fermeté des autres, qui, après la mort de Claude Le Vergeur, au mois d'avril 1647, élurent Anne le Dieu première abbesse triennale. Depuis ce temps, les abbesses de cette maison ont toujours été électives tous les trois ans par la communauté. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de Reims* (par Briden), t. II, 1758, p. 171.)

2. Le nom d'Agnès est probablement, comme celui de Claire, un nom donné à l'entrée en religion.

3. La plus forte des trois cloches de l'église de Cernay-lès-Reims porte le nom et les armes d'Agnès Colbert. Cette cloche fut fondue, ainsi que les deux autres, en juin 1685, et transportée de l'abbaye de Saint-Remi, après sa suppression, en l'église de Cernay, où elle sonne toujours. Son diamètre est de 0m75, et sa note le *sol;* sa décoration offre les armes de l'abbaye et celles de la famille Colbert; sa légende porte : *Ie suis Agnès nommée par Madame Agnès Colbert, abbesse de Sainte-Claire de Reims, 1685* (Voir le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, commune de Cer-

due pour l'abbaye de Saint-Remi, cette cloche émigra à la Révolution et quitta la ville natale des Colbert pour trouver un nouveau gîte aérien dans la belle tour du XIIe siècle de l'église de Cernay-lès-Reims, où la sollicitude des habitants et les égards du sonneur lui maintiendront longtemps encore, nous l'espérons, une place d'honneur bien légitime.

Henri JADART.

Reims, le 12 mars 1901.

nay-lès-Reims, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CII, p. 121, 122.)

APPENDICE

—

I

11 JUILLET 1679. — Donation de 500 livres de rente à l'abbaye de Ste-Claire de Reims par J.-B. Colbert et Marie Charron, son épouse.

Furent présens Mre Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, baron de Seaux et autres lieux, conseiller du Roy ordinaire en tous ses conseils, du conseil royal, commandeur et grand trésorier de ses ordres, secrétaire d'État et des commandemens de sa majesté, controlleur général des Finances, surintendant et ordonnateur général des bâtimens de sadite Majesté, arts et manufactures de France, et Dame Marie Charron, son épouze, de luy deüment autorizée à l'effet des présentes, demeurans à Paris en leur hostel sciz rue Neuve des petits Champs, paroisse Saint-Eustache ; lesquels voulans donner des marques de l'affection et amitié qu'ils ont pour Reverende Dame Claire Colbert, sœur dudit seigneur, abbesse de l'abbaye de Sainte-Claire de la ville de Reims en Champagne, et pour dame Agnès Colbert, aussy sœur dudit seigneur et religieuse professe de ladite abbaye [1], et de leur charité et piété envers les dames religieuses et communauté de ladite abbaye, comme bienfaicteurs d'icelle, volontairement ont donné, ceddé, transporté et delaissé par cesdites présentes à toûjours par donnation irrévocable faite entre vifs en la meilleure forme qu'il se peut pour avoir lieu et promettent solidairement sous les renonciations ordinaires garantir de tous troubles et empeschemens généralement quelconques, excepté des faits du prince seullement, auxdites dames abbesse, religieuses et communauté de ladite abbaye de Ste-Claire de ladite ville de Reims absentes, ce acceptant pour elles les notaires soussignez en tant qu'ils le peuvent, cinq cens livres de rente payable par chacun an en deux quartiers égaux selon l'ouverture qui s'en fait à l'hôtel de cette ville, à prendre sur le million de livres de rente aliénné au denier seize sur les aydes et gabelles, en consequence de l'édit du mois de may dernier, vendues et constituez audit seigneur par Messieurs les Prévost des Marchands et échevins de cette dite ville, par contrat passé pardevant lesdits notaires soussignez cejourdhui, moyennant la somme de huit mil livres qui a été fournie des deniers dudit seigneur ès mains de M. Dumetz, conseiller du roy

1. Mention d'Agnès Colbert en renvoi au bas de la page et reportée ici dans le texte.

en ses conseils, garde de son trésor royal, par quittance transcrite en fin de la grosse dudit contrat de constitution, à la minutte duquel l'original est annexé ; laquelle grosse signée desdits notaires, lesdits seigneur et dame feront délivrer incessamment auxdites dames abbesse et religieuses, les faisant de ladite rente vrayes actrices et propriétaires, et les mettent et subrogent entièrement en leur lieu, droits et actions, à l'effet d'en jouïr, faire et disposer du premier jour de janvier dernier, ainsy qu'il est porté audit contrat ; cesdites donnation, cession, transport et delaissement ainsy faites pour les causes susdites, et à condition que lesdits seigneur et dame Colbert, leurs enfans et descendans seront (comme bienfaicteurs de ladite abbaye) participans à toutes les prières et bonnes œuvres qui s'y font et pratiquent journellement et jouiront des autres droits qui ont accoûtumé d'estre accordé aux bienfaicteurs, et qu'il sera dit et célébré par chacun an, à toûjours, en l'église de ladite abbaye, à l'intention desdits seigneur et dame telles prières et à tels jours que lesdites dames abbesse et religieuses désireront, lesdits seigneur et dame s'en remettant et raportant entièrement à la volonté et prudence desdites dames abbesse et religieuses qui s'obligeront, tant pour elles que pour leurs successeurs, à faire lesdites prières par l'acte d'acceptation qu'elles feront du present contrat, pour mémoire perpétuelle duquel et desdites prières, en sera fait mention sur un marbre ou lame de cuivre que lesdits seigneur et dame feront poser, quand bon leur semblera, dans le chœur ou en tel autre lieu qu'il leur plaira de ladite église avec leurs armes, et encorre est ladite donnation faite à condition expresse que ladite rente en principal et arrérages sera et demeurera à perpétuité affectée à la subsistance, nouriture et entretenement desdites dames abbesse et religieuses présentes et futures, sans qu'il en puisse estre employé ni diverty aucune chose, ni qu'elle puisse estre saisie, ni pretendûe par les créanciers présens ou à venir de ladite abbaye pour quelque cause et sous quelque pretexte que ce soit ou puisse estre, parce que, sans cette condition expresse, lesdits seigneur et dame n'auroient fait ladite donnation, et s'il arrive que le rachapt ou remboursement de ladite rente soit fait du vivant desdits seigneur et dame, il ne pourra estre touché et remployé par lesdites dames abbesse et religieuses qu'en la présence et du consentement desdits seigneur et dame ou du survivant d'eux, et après leur decedz en la présence de Monseigneur leur fils aisné et ses dessendans, et à son défaut en la présence du puisné, ou autres enfans masles ou femelles de leur nom et famille selon l'ordre de primogéniture, le tout afin que la rente ou autre fonds qui sera aquis des deniers dudit remboursement soit et demeure perpétuellement et à toûjours affecté et employé suivant l'intention desdits seigneur et dame, qui pour faire insinuer ces presentes au greffe des insinuations du Châtelet de Paris et ailleurs où besoin sera, ont fait et constitué leur procureur général et spécial le porteur d'icelles, luy

en donnant pouvoir et d'en prendre acte, promettant, obligeant... solidairement comme dessus, renonçant... Fait et passé à Paris en l'hostel desdits seigneur et dame, l'an mil six cens soixante dix neuf, le unziesme jour de juillet après midy. Et ont signé.

(Signé) : COLBERT, M. CHARRON, MORTIER, DE BEAUVAIS.

(A la suite, est écrit) : Mre Charles Spire de la Roche, bourgeois de Paris, demeurant rue des Poulies, parroisse St-Germain-l'Auxerrois, ayant charge, ainsi qu'il a dit, de ladite dame Claire Colbert, abbesse, de ladite dame Agnès Colbert et des autres dames religieuses de ladite abbaye de Ste-Claire de Rheims, a apporté à de Beauvais, l'un des notaires soussignez l'original en papier de l'acte d'acceptation de ladite donnation cy dessus par lesdites dames abbesse, religieuses, pardevant Nicolas L'Espicier, notaire royal à Rheims, présens témoins, le quatriesme septembre présent mois, estant en suitte d'une coppie de ladite donnation, pour l'annexer à la présente minutte et en délivrer des expeditions à qui il appartiendra, ce qui luy a esté accordé après que ledit acte a été paraphé de luy et des notaires soubsignez à sa réquisition. Dont acte fait à Paris ès estudes l'an mil six cent soixante dix neuf le huitième septembre après midy, et a signé :

CH. LA ROCHE, MORTIER, DE BEAUVAIS.

(En marge, au haut de l'acte est écrit) : La rente cy en droit a été remboursée à la descharge de sa Majesté ès mains de Jean Hocquart, comme procureur desdites dames abbesse, religieuses, en présence dudit seigneur Colbert, par quittance passée devant les notaires soussignez ce dix huitième juin mil VIc quatre vingt deux, contenant promesse de remploy de ladite rente en aquisition d'une autre et pouvoir de faire la présente mention.

(Signé) : DE BEAUVAIS, PASQUIER.

(A la suite de la copie de la donation transmise aux dames abbesse et religieuses de Ste-Claire, se trouve leur acceptation en ces termes) : Et le quatriesme jour de septembre audit an mil VIc soixante dix neuf, avant midy sont comparus pardevant Nicolas Lespicier, notaire royal à Reims et tesmoings soubsignez, ladite dame Claire Colbert, abbesse de l'abbaye de Ste-Claire de ceste ville de Rheims, et sœur Agnès Colbert, sœur de ladite dame abbesse, sr Claude Chastellain, présidente, sœur Perette Coquault, sr Charlotte Lespagnol, sr Adrienne Bourgeois, sr Margueritte Coquebert, sr Marie le Dieu, sœur Élizabeth de Mesvilliers, sœur Marie Cocquebert, sœur Remiette Amé, sœur Marie Viscot, sœur Thomasse Josseteau, et sœur Anthoinette d'Herbigny, touttes religieuses professes de lad. abbaye, capitulairement assemblées en la manière accoustumée en leur parloir, à l'effet des présentes, lesquelles après avoir pris communiquation et que lecture leur a

esté faicte par ledit notaire, présens lesdits tesmoings du contract de donnation des aultres parts escrips, qu'elles ont dit bien entendre, ont volontairement declaré et recognu l'avoir eu pour agréable, et acceptent icelluy, ont promis et promettent, tant pour elles que pour leurs successeurs en ladite abbaye, y satisfaire en tout son contenu selon sa forme et teneur, remerciant lesdits seigneur et dame Colbert de la donnation qu'ils leur ont faict des cinq cens livres de rente portés audit contract. Pour requérir l'insinuation duquel et du present acte d'acceptation, lesd. dames abbesse et religieuses ont faict et constitué leur procureur général et spécial le porteur d'icelluy, auquel elles en donnent pouvoir. Ce fut faict et passé au parloir de lad. abbaye en présence de Mre Antoine Fremin, conseiller du roy, esleu en l'eslection de Reims, Mre Jean-Baptiste Lempereur, advocat en parlement, temoings par moy pris pour l'absence d'un autre notaire. Et au mesme instant lesdites dames abbesse et religieuses capitulairement assemblez au devant de la grille dudit parloir en la manière acoustumée, en reconnoissance de ladite donnation, ont conclud unanimement qu'à l'intention desd. seigneur et dame Colbert et de tous leurs enfans, il seroit dict, chanté et célébré en l'église de ladite abbaie à tousjours perpétuellement par chascun an deux messes, l'une le vingt cinquiesme juin, lendemain de feste saint Jean Baptiste, et l'autre messe le vingt cinquiesme octobre de chacune année, auquel jour vingt cinquiesme octobre, il y aura communion généralle desd. dames abbesse et religieuses de lad. abbaie, et aussi que tous les jours perpetuellement il sera dict avant l'office de prime les prières ci après mentionnées, savoir *Veni sancte spiritus* et *emitte selitus (sic) lucis tuæ radium* et le reste, *Sub tuum presidium configimus (sic)* et le reste, *Santi (sic) angeli custodes nostry* et le reste, *Santi Dei omnes* et le reste, les oraisons propres et celle de *Pretende, Domine, fidelibus tuis, benefactoribus nostris,* ou celle de *Custodi, domine, hunc famulum tuum Joannem baptistam, pro quo majestati tuæ suplicamus* et le reste, et de commencer lesdites prières ce jourdhuy et ainsi continuer à tous jours perpetuellement chacun jour, et pour lesdites messes à commencer à lire, chanter et célébrer les vingt cinquiesme octobre et vingt cinquiesme juin prochain venant et ainsy continuer par chacun an à tousjours perpétuellement, et se sont lesd. dames abbesse et religieuses, tant pour elles que leurs succes(seurs), obligées de faire lesdites prières et reconnoisteront tousjours lesdits seigneur et dame Colbert et Messeigneurs leurs enfans comme leurs bienfaicteurs, déclarans lesdites dames abbesse et religieuses qu'elles supplient très humblement lesdits seigneur et dame Colbert d'agréer, s'il leur plaist, lesdites prières comme une petite marque de leur reconnoissance, de laquelle elles souhaiteroient leur donner d'autres preuves. Fait et passé comme dessus pour lesd. dames abbesse et religieuses comparantes. Signé avec lesdit tesmoings.

(Signé): Sœur CLAIRE COLBERT, humble abbesse ✠, sr AGNÈS COLBERT, sr CLAUDE CHASTELAIN, présidente, sœur PERETTE COQUAULT, sr CHARLOTTE LESPAGNOL, sr ADRIANNE BOURGEOIS, sr MARGUERITE COQUEBERT, sr MARIE LE DIEU, sr ÉLISABHET DEMESVILERS, sr MARIE COQUEBERT, sr REMIETTE AMÉ, sr MARIE VISCOTTE *(sic)*, sr THOMASSE JOSSETEAU, sr ANTHOINETTE D'HERBIGNY, FREMYN, J.-B. LEMPEREUR, LESPICIER.

Paraphé ce huit septembre mil VIc soixante dix neuf.

(Signé) : CH. LA ROCHE, MORTIER, DE BEAUVAIS.

(Bibliothèque de Reims, Collection des autographes, copie du 25 octobre 1900.)

II

Mort de Made Colbert, abbesse de Ste-Claire, 1680. Reims [1].

(Mention mise au dos.)

Ce Jourd'huy vingt-sixième de Juillet mil six cens quatre-vingt, entre sept et huit heures du matin, Madame Claire Colbert nôtre très-Réverende Mère, et très-digne Abbesse, est decedée dans nôtre Monastère de Sainte Claire de Reims : âgée de soixante-trois ans commencés Dont Elle a consacré quarante six au service de Nôtre Seigneur dans la Religion. Nous ôsons espérer une très-grande part dans vos saintes Prières, pour le repos de son âme, puisque son mérite extraordinaire la rendüe considérable à tous ceux qui l'ont conüe. Ayant porté toute son innocence dans la religion, où Elle est entrée à l'âge de douze ans, en mil six cens vingt huit, Elle a âjoûté à un si bon fonds, de continuelles Vertus, quelle a toûjours eü soin de perfectionner, depuis sa Profession, qui fut faite en l'an mil six cens trente-quatre. Son seul mérite la fit élire sept fois pour nôtre digne Abbesse, sans que la considération de son Illustre famille ait eü aucune part à ce choix. Et Elle a toûjours si bien remply tous les devoirs de bonne Religieuse, et d'excellente Abbesse, que les grandes qualitez de ces deux états ne se sont jamais séparées en Elle. Sa dignité ne luy valoit que pour étre plus humble, plus pauvre, et plus charitable.

1. LETTRE CIRCULAIRE ANNONÇANT LA MORT DE CLAIRE COLBERT, ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE DE REIMS, ET RETRAÇANT SA VIE ET SES VERTUS (26 juillet 1680.) Imprimé. (Placard in-4o.)

Elle ne se distinguoit au Chœur et au Reféctoire, que par la prémiére Place, qu'elle y remplissoit ; étant toûjours nourrie, vétüe, et logée au Dortoir, comme la derniére de la Communauté. Elle ne se dispençoit jamais d'aucun exercice de la Religion ; ses maladies et ses affaires n'étoient pas même contées, pour des raisons assez fortes pour la défendre de quelque observances, a moins qu'une inévitable nécessité ne l'y obligeat. La modestie étoit son propre caractère, ses paroles et ses actions étoient d'intelligence, pour faire connoître le fonds d'humilité qui étoit dans son cœur. Elle ne s'est servy du grand crédit que luy donnoit sa qualité de Sœur aînée d'un grand Ministre d'État, que pour en faire du bien à tout le monde, sans qu'elle en ait jamais fait aucun retour sur Elle même. Et bien loin d'avoir écouté les propositions qu'on luy a souvent faites, de changer son Abbaye en de plus considérables ; Nous sçavons qu'elle a employée les plus grandes puissances du Royaume, pour obtenir de sa Sainteté un bref qui lui a ôté la qualité d'Abbesse titulaire et perpetuelle, pour reduire cette charge à la triannalité. C'est une éternelle obligation que nous aurons à sa modestie et à son zèle. Mais elle n'est pas la seule, qui éternisera sa mémoire dans cette Maison. Combien de pieuses et de sçavantes exhortations faisoit-elle souvent à la Communauté ? Ses soins charitables, prévenoient tous nos besoins, sa douceur lui gaignoit tous les cœurs et les esprits : et on ne se retiroit d'Elle que contant et édifié. Toute la ville le sçait, et le publie, qu'elle ne faisoit d'autre usage de ce qui luy venoit de la libéralité de Messieurs ses Proches, que pour l'ornement de nôtre Eglise, pour l'augmentation du bien de nôtre Maison, et pour le soulagement des pauvres familles honteuses, dont le nombre étoit très-considérable. Son application à Dieu a été si continuelle, quelle luy étoit devenue comme naturelle ; et on a remarqué dans sa dernière maladie, que pour la faire revenir d'un grand assoupissement qui l'accabloit, il ne falloit que luy parler de Dieu. Elle paroissoit aussi-tôt éveillée et prête à tout ce qu'on désiroit d'Elle. Mais ce qui nous découvre mieux les dispositions intérieures où Elle à voulu mourir, est le commendement positif qu'elle nous a fait, quelques iours avant que d'expirer, de ne faire aucune pompe funébre à son enterrement, ni aucune cérémonie qui la distinguat des autres Religieuses. Et son zèle pour l'humilité, est allé si loin, que de nous menacer du dernier iugement de Dieu, où Elle s'éleveroit contre nous, si nous marquions *(sic)* de conformité à ses dernières volontez. Nous vous ferions son portrait avec plus d'étendüe, si nos larmes n'en effaçoient les caractères, à mesure que nos mains tachent de les former ; Et si nous ne creignions de vous dérober un temps que nous vous prions très-humblement d'employer, aux vœux, et aux saints Sacrifices, que nous vous demandons pour cette pieuse et illustre morte.

(Archives de Reims, Fonds de l'Archevêché, série G. 250.)

III

Descendants de Nicolas Colbert et de Marie Pussort.

(D'après la généalogie de la famille Colbert conservée aux Archives de Reims (cartons).

Nicolas Colbert de Vandière a épousé Marie Pussort.

- Claire Colbert, née en 1617, religieuse et abbesse de Sainte-Claire, † 1680.
- Jean-Baptiste Colbert, né en 1619, marquis de Seignelay, trésorier des ordres du roy, Ministre d'État, † 1683, a épousé Marie Charon des Mares, † 1687.
- Louise-Antoinette Colbert, religieuse de la Visitation à Rouen, † 1698.
- Agnès Colbert, religieuse, abbesse de Sainte-Claire de Reims, † 1714.
- Cécile Colbert, abbesse du Lys, proche Melun, † 1720.
- Marie Colbert, née en 1622, morte en 1703, femme de Jean Desmarest, maître des Requêtes, intendant de Picardie à Soissons.
- Charles Colbert, né en 1625, marquis de Torcy et de Poissy, trésorier des ordres du roy, Ministre d'État, président à mortier au Parlement, † 1696, a épousé Françoise Bérault.
- Nicolas Colbert, né en 1628, comte et évêque d'Auxerre, † 1676.
- François-Édouard Colbert, comte de Maulevrier, chevalier des ordres du roy, Lieutenant général des armées, Gouverneur de Tournay, † 1693, a épousé Madeleine Bautru, fille du comte de Serant.

IV

Famille Colbert.

(Extraits des Registres paroissiaux de Reims (1614-1639.)

Le 7 febvrier (1614). Marie, fille de Guillaume Charlier, notaire royal à Rheims, et de Margueritte Lagrelet, parin Jehan Colbert, marine Marie Bachelier, vefve de Jehan Colbert.

(Par. St-Hilaire.)

Le dernier (juin 1615). Jehan, fils de Chrystophe Bachelier et de Guillemette Fremyn, parin Jehan Collebert, marine Marie Bachelier sa mère.

(Par. St-Hilaire.)

Le 5 (may 1616). Marie, fille de Jehan Colebert et de Marie Bignicourt, parin Nicolas Colbert, Marie Pusort, sa femme, la marine.

(Par. St-Hilaire.)

Le mesme jour (21 août 1616). Nicolas, fils de Nicolas Vigneau et de Isabeau Bely (?), parin Nicolas Colebert, marine Marie Pussot, sa femme.

(Par. St-Hilaire.)

Le VIIIme (décembre 1616). Barbe, fille de Jacques Roger et Elizabet Collebert, parin Mre Guill^e Roger, marine Barbe Roland, feme de Nicolas Collebert.

(Par. St-Hilaire.)

Le mesme jour (29 août 1619). Jehan, fils de Nicolas Colbert et de Marie Pussot, parin Mre Charles Colbert, conseiller au siège présidial de Rheims, marine Marie Bachelier, vefve de feu Jehan Colbert (29 août 1619).

(Par. St-Hilaire.)

Le 26 febvrier 1621, Henri, fils de honnorable hoē Nicolas Colbert et de damoiselle Marie Pussot, fut baptizé, parain Mre Robert Dey, lieutenant criminel por le Roy au Pēsidial de Reims, et damoiselle Nicolle Martin, femē de honnorable hoē Henri Pussot, seigneur de Cernay les Reims.

(Par. St-Michel.)

Septembre 1622. Le dix huictiesme décembre 1622 a esté baptisée Marie, fille de honeste homme Nicolas Gislat (?) et de Marie Chastelain sa femme, parain honorable homme Nicolas Colbert, la marine damoyselle Marie Pussot, sa femme.

(Par. St-Symphorien.)

Novembre 1622. Le second novembre 1622 a esté baptisé

Marie, fille de honeste homme Jean le fondeur et de Marie Bachelier sa femme, le parain honorable homme Symon Colbert, conseiller et secrétaire du Roy, la marine damoizelle Marie Pinguis sa femme.

(*Par. St-Symphorien.*)

Le 6 (novembre 1622). Oudart, filz de Jean Colbert et de Marie Bignicourt sa feme, parin et marine Oudart Colbert et Marie Bachelier, vefve de feu Jean Colbert.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le mesme jour (29 janvier 1623). Jeanne, fille de Nicolas Colebert et de Barbe Rolan, sa feme, parin et marine Jean Vilain, Lieuten criminel, et Jacqueline Malot.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 20 (août 1623). Marie, fille de Pierre Bernard et de Catherine Bonvalet sa feme, parin et marine Jean Colbert, sr du Teron, et damoiselle Marie Bachelier sa mère.

(*Par. St-Hilaire,* double sans couverture.)

Le 28 (octobre 1623). Charles, fils de Gérard Dorigny et de Elizabeth Collebert sa femme, parin et marine ..... Jacqueline le Pagnolle (Lespagnol) sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

Janvier 1624. Le 3e de janvier 1624 a esté baptisé Nicolas, fils de Jehan Geofroid, estaminier, et de Marie Gérard sa femme, le parin honorable homme Nicolas Colbert et damoiselle Marie de Pussort sa femme, la marine.

(*Par. St-Symphorien.*)

Le premier du mois de febvrier 1624 a esté baptisé Barbe, fille de honorable homme Jehan Colbert, sieur de Teron, et de damoiselle Marie Bignicourt, sa femme, le parin honorable homme Nicolas Cocquebert (pour Colbert), sieur de Maigneux, et damoiselle Barbe Martin, sa femme, la marine.

(*Par. St-Symphorien.*)

Le 13 (febvrier 1624). Remy, fils de Nicolas Colbert et de damoiselle Marie Pussort, sa femme, parin et marine Jean Cocquebert [1], sr du Terron, et damoiselle Marie Bignicourt, sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 13 (fevrier 1624). Remy, fils de Nicolas Colbert et de damoi-

1. Nom écrit par erreur au lieu de Colbert, comme le prouve le double qui suit.

selle Marie Pussort, sa femme, parin et marine Jean Colbert, s^r du Theron, et damoiselle Marie Bignicour, sa feme.

(*Par. St-Hilaire,* double sans couverture.)

Avril 1624. Le 26e du mesme mois a esté baptisé Marie, fille de Poucelet la Court et de Aymé Renauld sa femme, le parin honorable homme Perette Visot, la marine damoiselle Marie Bignicourt, feme de honocable homme Jehan Colbert, sieur de Teron.

(*Par. St-Symphorien.*)

Le 17..... (1624). Elizabeth, fille de Nicolas Collebert et Barbe Roland sa femme, par. et marine Jacques Rogier et Elizabeth Collebert sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le vingt neufiesme juin 1625, fut baptisée Nicolle, fille de honorable homme Mre Nicolas Colbert, capitaine des arquebusiers de Reims, et de damoiselle Marie Pussot, parain honorable homme Henri Pussot, bourgeois de Reims et seigneur de Cernay les Reims, et damoiselle Nicolle Martin.

(*Par. St-Michel.*)

Le 7 (septembre 1625). Marie, fille de Jacques Jacquetel et de Elizabeth Collebert sa femme, parin et marine Hubert Auger et Estiennette Ducatel sa femme.

(*Par. St-Hilaire,* double sans couverture.)

Le 13 (janvier 1626). Nicolas, filz de Guill^e Collebert et de Perette Hachette.

(*Par. St-Hilaire,* double sans couverture.)

Juillet 1626. Ce jourd'huy sixiesme juillet a esté baptizé Marie, fille de honorable homme Nicolas Colbert et de damoiselle Marie de Pussort, sa femme, le parin noble homme Symon Colbert, escuyer, sieur d'Assy, conseiller et secretaire du Roy, por la marine damoiselle Marie Bachelier, sœur dudit sieur parin.

(*Par. St-Symphorien.*)

15 octobre 1626. Le mesme jour a été baptisé Nicolas, fils d'honneste homme Louis Gobinet..... marine damoiselle Barbe Martin, femme d'honorable homme Nicolas Colbert, sieur de Maigneux.

(*Par. St-Symphorien.*)

Le 1er (febvrier 1627). Anne, fille de Jean Colbert et de Marie Bignicourt sa femme, parin et marine Charles Colbert et Marie Colbert sa sœur.

(*Par. St-Hilaire,* double sans couverture.)

Le 13 (1626). Nicolas, filz de Guill^e Colebert et de Perette

Hachette sa feme, parin et marine Nicolas Hachette et Perette (?), vefve de feu Estienne Deschamps.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 1er febvrier 1627. Anne, fille de Jean Collebert et de Marie Bignicourt, sa femme, parin et marine Charles Collebert et Marie Collebert sa sœure.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 3 apvril 1627. Nicolas, fils de Nicolas Colbert et de Barbe Roland sa femme, parin et marine Mre Claude Margin et Marie Colbert.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 18 janvier 1628. Nicolas Colbert, gouverneur de Fisme et damoyselle Marie Bachelier sa mère.

(*Par. St-Hilaire.*)

25 janvier 1628. Ce jourduy XXVe janvier a esté baptisé Nicolas, filz d'honorable hommé Nicolas Colbert, gouverneur de la ville et tour de Fismes, et de damoiselle Marie de Pussort, le parin Nicolas de Pussort, filz d'honorable homme (*en blanc*) de Pussort, sieur de Cernay, la marine damoiselle Barbe Martin, veuve de feu Nicolas Colbert, seigneur de Maigneux.

(*Par. St-Symphorien.*)

Le 19 (may 1628, le mesme jour). Jean, fils de Jean Colbert et de Marie Bignicourt sa femme, parin et marine Mr Oudart Colbert, chanoine de Notre-Dame de Reims, et damoiselle Apolline Gaignebeau, vefve de feu Mons. (*le nom resté en blanc*), sr de Junchery.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 17 (juin 1628). Jean, fils de Nicolas Colbert et de Barbe Roland, sa femme, parin et marine Jean Oudry et Margueritte sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 5 (novembre 1628). Jean, filz de Nicolas Lefricque et de Perette Colbert sa femme, parin et marine Mr Jean Colbert et Marie Baschelier.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 30 (juin 1629). Nicolle, fille de Nicolas Colbert et de Barbe Roland, parin François Roland et marine Nicolle Cordier sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le mesme jour, François, fils de Nicolas Colbert et de Barbe Roland, par. François de la Framboisière, marine Isabeau (*en blanc*) sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

31 août 1634. Marie, fille de Pierre Chertemps et de Marie Colebert, p. Charles Colbert, conseiller du Roy, lieut. général au bailliage de Vermandois, président au siège présidial de Reims, marine Marie Bachelier, vefve de feu Jehan Colbert, vivant conseiller du Roy et controleur général des gabelles de Picardie et Bourgogne.

(*Par. St-Hilaire*, 31 aoust 1634.)

Février 1635. Jehan, fils de Gabriel Truchamps et Margueritte Serval (sieur ou seigneur ?) de Verzenay, par. Remy Cocquebert, mari. damoiselle Marie Bachelier, vefve de feu Jehan Colbert. (vers le 20) febvrier 1635.

(*Par. St Hilaire.*)

Le second jour (janvier 1636). Pierre, fils de Pierre Chertemps et de damoyselle Marie Colbert, par. Mr Pierre Cocquebert, esleu et controlleur à Reims, marine damoiselle Geneviève Branche, vefve de noble homme Mr Pierre Chertemps, conseiller du Roy, esleu et controlleur audit Reims.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le 4 juin 1638. Jacqueline, fille de Guillaume Colbert et de Perette Hachette, parin Nicolas Hachette, marine Jacqueline Frizon, sa femme.

(*Par. St-Hilaire.*)

Le mesme jour (23 septemb. 1639). Barbe, fille de Nicolas Colbert et de Nicolle Bourgeois, parin Claude Colbert et Elizabet Colbert, sa sœur, la marine.

(*Par. St-Hilaire.*)

(*Archives communales de Reims,* État-civil, copies faites par l'auteur et par V. Charlier, employé à la Bibliothèque de Reims, 1900 et 1901.)

LES BALIDART ET LES D'AIGREMONT

Du PETIT-MESNIL (Aube)

LES BALIDART

Dans son ouvrage intitulé : *Quelques seigneuries...*, M. l'abbé Caulin, à six reprises différentes, nous parle des Balidart ; mais il nous dit peu de chose, en définitive, de ceux du Petit-Mesnil. Ce travail comblera une lacune. Il nous donnera les trois branches des Balidart du Petit-Mesnil : la branche de *Fuligny-Ailleville*, celle du *Marchais* et celle de *Bouillauru ;* en même temps, il nous fera connaître les biens qu'ils ont possédés, et M. de Grassin se présentera, en dernier lieu, comme acquéreur de tous ces biens.

I

Les Balidart de Fligny (au Petit-Mesnil).

I. *Jean de Balidart.* Il y a au château de Dienville un échange fait entre Jean de Balidart, s^r^ de Fligny et d'Ailleville (en son nom et comme se portant fort pour *Jean de Marseul,* écuyer, s^r^ de Monnestot et du Fouchet, et d^elle^ *Claude de Balidart,* sa f^e^, sœur de Jean), — et d^elle^ Claude de Changy, sa f^e^, d^t^ audit Fligny, — et *David de Moléon,* écuyer, s^r^ de Braux, Villiers-le-Sec, y d^t^, duquel il appert que le s^r^ de Moléon a cédé au s^r^ de Balidart 14 arp. de bois taillis au finage du Petit-Mesnil, lieudit Ferrière, tenant d'une part aux héritiers feu *Valérian de Gruy,* à cause de l'acquisition qu'il a faite de *Christophe d'Adenet ;* d'autre à *Jean d'Aigremont ;* — et en contre-échange le s^r^ de Balidart a donné au s^r^ de Moléon tout ce qui lui compète et appartient à Chalette (25 septembre 1597). Ces biens qui consistent en terres, prés, vignes, cens, rentes, maisons, masures, droit de seigneurie sont échus au s^r^ de Balidart et à sa sœur, par le décès de *Marguerite de Potin,* leur mère. — Ratification de cette vente par *Françoise de Potin,* épouse de David de Moléon (28 novembre 1597). — Sentence de la justice du Petit-Mesnil rendue entre *Jean de Balidart,* écuyer, et d^elle^ *Marie d'Aigremont,* f^e^ séparée de biens de *Paul de Noury,* qui la condamne à garantir 5 denrées 60 carreaux de bois, et un quartier de terres labourables, et à payer au s^r^ de Balidart la somme de 13 écus 30 sols dont le s^r^ de Creney (Gilles),

son mari, lui était redevable (7 juillet 1598 [1]). Il est dit dans cet acte que *Guy du Mesnil* avait acheté tout le bien appartenant à *Jean de Creney*, fils mineur de Gilles et de Marie d'Aigremont.

Jean de Balidart eut cinq enfants, d'après l'abbé Caulin : *Nicolas-Marcel, Marcel-Louis, Edme, Maurice* et *Antoinette-Henriette*.

Nicolas-Marcel et Charles-Marcel son fils, Edme et Antoinette, sa fille, lui succédèrent dans la seigneurie du Petit-Mesnil. Quant à Maurice, il fut le père de Claude et l'aïeul de François, auteur de la branche du Marchais; et aussi l'aïeul d'Hector, l'aîné, auteur de la branche de Bouillanru.

II. *Nicolas-Marcel* (fils de Jean) et *Charles-Marcel* (son petit-fils). Foy et hommage par *Aubert*, écuyer, s^r de Villemorien, y d^t, en son nom et comme mari et administrateur des corps et biens de d^elle *Marie de Vauluysel*, auparavant v^e de feu Marcel de Balidart (fils de Jean), vivant, écuyer, s^r de Fligny, Ailleville et Montier-en-l'Isle, ladite d^elle mère et tutrice de *Charles-Marcel*, son fils mineur, pour 13 arp. de bois au Petit-Mesnil (29 juin 1632. Titre remis par M. de Lux à M. Grassin).

III. *Antoinette de Balidart* (fille de Charles-Marcel). Foy et hommage par messire *Jacques de Lux*, s^r de Vantelet, Ailleville, le Mosny, Fligny, Chaumesnil, Petit-Mesnil, Montier-en-l'Isle, lieutenant du régiment de Mgr le prince de Rohan, au nom et comme administrateur des corps et biens de dame *Antoinette de Balidart*, son épouse, fille unique de Charles-Marcel de Balidart, chevalier, s^r de Mosny et Fligny en partie, pour 13 arp. de bois ou environ au finage du Petit-Mesnil (6 février 1696).

IV. *Antoinette de Balidart* (fille d'Edme et petite-fille de Jean). Cette Antoinette épousa, en 1637, *Charles de Bossancourt*, s^r du Petit-Mesnil, et mourut en 1667. Ses biens et ceux de Charles échurent à leur nièce *Jeanne de Balidart*, comme il est dit ci-dessous.

II

Les Balidart du Marchais (au Petit-Mesnil).

Le Marchais est une contrée de Vernonvilliers, située entre les chemins de Lévigny et des Fontenelles.

I. *François de Balidart*, fils de Claude et petit-fils de Maurice, auteur de la branche du Marchais, apparaît au Petit-Mesnil à la suite d'une acquisition qu'il fit en 1602. Acquisition par François de Balidart, écuyer, s^r de Fligny, et d^elle Marie de Faussonnet, sa f^e, de Jean l'Evesque et de d^elle Claude de Potin, sa f^e, de 14 den-

1. Marie d'Aigremont avait épousé *Gilles de Creney*, frère de Jean ; elle en eut un fils nommé *Jean*.

rées de bois en Ferrière, près l'étang *pute-bête*, tenant d'une part à M. de Creney, et d'autre à Jean d'Aigremont, pour le prix de 36 l. (31 octobre 1602).

II. *Laurent de Balidart* (fils du précédent). Foy et hommage par Laurent de Balidart, écuyer, s^r du Marchais, Ferrière et en partie de Fligny, tant en son nom que comme tuteur et ayant la garde-noble de d^elles *Madeleine* et *Jacqueline de Balidart*, enfants mineurs de François de Balidart et de Marie de Faussonnet, à cause de ce qu'ils occupaient dans le bois de Ferrière, consistant en 6 arp. (4 juillet 1618). — Aveu par le même pour 5 arp. 6 d. de bois en 2 pièces, en Ferrière, avec tous droits de justice h^te..... tenant d'une part aux héritiers du s^r de Bury, d'autre au s^r de Nicey, d'un bout à Jean d'Aigremont, d'autre aux héritiers de Charles de Creney (15 août 1618).

III. *Charles de Balidart* (fils de Laurent). Charles de Balidart épousa *Claude de Bossancourt*, fille de Jean II et de Charlotte de la Bergère, et devint par là seigneur du Petit-Mesnil. — Foy et hommage par *Jean d'Aulnay*, écuyer, s^r de Fligny en partie au nom et comme tuteur avec *Jean de Lantage*, aussi écuyer, et s^r dudit Fligny en partie, des enfants mineurs de Laurent de Balidart, écuyer, s^r de Marchest, Ferrière, et en partie dudit Fligny, pour ce qui appartient auxdits mineurs ès prés, arpents de bois ou étangs situés au bois de Ferrière, finage du Petit-Mesnil (6 mai 1624). — Aveu par les mêmes à Léon de Luxembourg, au nom et comme tuteurs de 4 enfants de Laurent de Balidart : pour les 4/6 de 4 arp. de bois en Ferrière, et pour les 4/6 d'une autre pièce de bois de 14 denrées environ, avec justice h^te qui leur appartiennent, tant à cause de ce qui est échu à Laurent de Balidart, leur père, par le décès de François de Balidart et de Marie de Faussonnet, ses père et mère, que comme ayant les droits de *Juste de Balidart*, frère dudit Laurent (6 mai 1624).

IV. *Guy de Balidart*. Charles de Balidart eut 2 enfants : *Guy* qui lui succéda, et *Françoise* qui fut baptisée le 8 février 1637. Elle eut pour parrain François de Bossancourt le jeune, et pour marraine Françoise de Bossancourt, v^e de M. de Presté, écuyer. Elle mourut le 13 novembre 1696.

V. *Nicolas de Balidart*, fils de Guy, épousa *Nicole Baveux*.

VI. *Jeanne de Balidart* (fille du précédent). Donation par François de Bossancourt de Blumerey, fils de Charles et d'Antoinette de Balidart (ci-dessus p. 2, n° IV), à d^elle *Jeanne de Balidart*, fille de Nicolas de Balidart et de dame Nicole Baveux, de 2 maisons au Petit-Mesnil, aisances et dépendances, et toutes les terres et prés qu'il possède au Petit-Mesnil et Chaumesnil (65 j. de terres et 3 arp. de prés), 11 arp. 1/2 de bois, et tous les droits seigneuriaux, à la condition que ladite d^elle paiera toutes ses dettes, et qu'après son décès, elle le fera inhumer comme un bon chrétien, catholique, apostolique et romain, et se souviendra toujours

du sr donateur dans ses prières, pour le repos de son âme (9 décembre 1728). Tous ces biens ont été estimés 3,500 l.[1]. — Prise de possession, par delle Jeanne de Balidart, des biens de François de Bossancourt, son oncle (11 février 1729). — Foy et hommage de delle Jeanne Nicole de Balidart, comme donataire de delle Nicole de Bossancourt[2] et aussi de messire François de Bossancourt, sr et dame en partie du Petit-Mesnil, Chaumesnil et Blumerey (18 février 1729).

III

Les Balidart de Bouillanru (au Petit-Mesnil).

Ce qui était autrefois le fief de Bouillanru n'est plus aujourd'hui qu'une contrée du Petit-Morvilliers, commune de Morvilliers.

1. *Nicolas de Balidart.* Ce Nicolas de Balidart, qui devint seigneur du Petit-Mesnil, est le petit-fils d'*Hector*, auteur de la branche des Balidart de Bouillanru. Il épousa *Marie-Anne de Rance.* — Acquisition, par Nicolas de Balidart et delles *Élisabeth* et *Claude de Bossancourt,* du quart de tous les droits seigneuriaux utiles et honorifiques qui leur appartiennent au Petit-Mesnil et Chaumesnil, par contrat passé le 29 mars 1661.

Nicolas de Balidart eut 2 filles : 1° *Marguerite de Bouillanru*, épouse de *Charles Ligot de la Boulaye.* 2° *Marie de Balidart*, épouse de *Louis de Bury*, dont elle eut *Nicolas de Bury.*

IV

M. Grassin, successeur des Balidart.

Acquisition par M. Grassin, de Léonard de Saulx, écuyer, sr d'Arrentière, Angente, Fligny, et de dame *Louise de Minette*[3], son épouse — de *Charles Antoine* de Saulx et de dame *Anne de Minette*, son épouse (lesdites dames *Louise* et *Anne* filles et héritières de *Joachim de Minette*, écuyer, sr d'Arrantière, d'Angente et de Colombé-la-Fosse, et de dame *Edmée de Ligot*, son épouse, laquelle était héritière de *Charles de Ligot de la Boulaye* et de dame *Marguerite de Balidart de Bouillanru*, laquelle Marguerite était fille de *Nicolas de Balidart* et de dame *Marie-Anne de Rance*, et héritière pour moitié dans leurs successions), du *quart* de tous les droits seigneuriaux utiles et honorifiques au Petit-Mes-

1. François de Bossancourt est l'oncle de Jeanne de Balidart.

2. Fille de François de Bossancourt le jeune.

3. Les Minette portent : *d'or, fretté de gueules, au lion du même dans le 1er losange du chef* (d'Hozier).

nil et Chaumesnil acquis par feu *Nicolas de Balidart de Bouillanru*, bisaïeul desdites dames, de défuntes d^elles^ *Élisabeth* et *Claude de Bossancourt* (héritières pour moitié des successions de *Jean de Bossancourt* et de dame *Charlotte de la Bergère*, leur père et mère), par contrat passé le 29 mars 1661. L'autre *quart* appartient à *Nicolas de Bury*, écuyer, d^t^ à Vernonvilliers, héritier de *Louis de Bury* et de *Marie de Balidart*, ses père et mère, laquelle dame de Balidart était aussi héritière pour moitié des susdits Nicolas de Balidart de Bouillanru et d'Anne de Rance, ses père et mère. La présente vente faite moyennant 200 l. (7 septembre 1724). Les biens acquis par M. Grassin, de Léonard de Saulx, comprenaient 1/60 de la seigneurie. — Acquisition par M. Grassin, de *Jeanne de Balidart*, en son nom et comme fondée de procuration du s^r^ *de Messey* [1], son mari, chevalier, baron de Braux, s^r^ de Fligny, Blumerey et autres lieux, des portions qui leur appartiennent dans les seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil et Crespy, moyennant 7,000 l. (9 août et 20 décembre 1734). Ils possédaient 1/72, de plus 1/5 comme représentants de d^elle^ Charlotte de la Bergère, et enfin 1/60 comme représentants des s^rs^ de Rommecourt [2].

LES D'AIGREMONT

Cette famille entre dans la seigneurie du Petit-Mesnil par le mariage de *Pierre d'Aigremont* avec Claude du Mesnil, fille de Jehan Richier II (du Mesnil ancien) et de d^elle^ Marguerite Degand. Les membres de cette famille sont :

I. *Pierre d'Aigremont* (le bâtard de Choiseul). Commission pour contraindre les vassaux à rendre foi et hommage, et notamment Pierre d'Aigremont (6 novembre 1498). — Aveu fourni au comte de Brienne par Pierre d'Aigremont à cause de Claude du Mesnil, sa femme, pour la 9e partie de la terre du Petit-Mesnil et la 54e partie de celle de Chaumesnil (8 septembre 1509). — Pierre d'Aigremont et sa femme sont inhumés dans l'église d'Éclance, au pied de l'autel de S. Nicolas. Leur tombe a été enlevée récemment.

II. *Jehan I d'Aigremont.* Il épousa Angleberde d'Aulnay et mourut au Petit-Mesnil. On voit sa tombe dans le sanctuaire de cette église. Ses armes, au milieu, se composent d'une croix can-

1. Les Messey, en Mâconnais, portent : *d'azur au sautoir d'or* (P. Menestrier).

2. Les biens des Rommecourt sont passés, par alliance, aux Bossancourt, et des Bossancourt aux Balidart. Jeanne de Rommecourt épousa François de Bossancourt le jeune.

tonnée de 18 billettes, de cinq en 4, en chaque canton. L'inscription, autour de la pierre, remarquable par la forme allongée des lettres, est ainsi conçue : « Cy gist noble seigneur Jehan d'Aigremont, escuyer, seigneur du Petit-Maignil, Chaumaignil en partie, lequel deceda le 29 janvier lan 1558. »

III. *Jehan II d'Aigremont,* fils du précédent et époux de *Nicole de Gibraillon.* — Accord entre Jean d'Aigremont, écuyer, et Henri de Potin, d[t] à la Chaise, aussi écuyer, au sujet de l'achat qu'ils ont fait de tous les biens appartenant à feu Thomas de Champeaux (12 décembre 1571). — Partage d'une pièce de bois taillis, lieudit la *Verrerie,* appartenant à Jean d'Aigremont et à Henri de Potin, s[r] de Chalette. Il leur revient à chacun 14 arp. 1/2 et 5 cordes (4 juin 1575). — Aveu fourni par Jean d'Aigremont, tant pour lui que pour *Claude, Oudart* et *Marie* d'Aigremont, ses enfants, pour la 6e partie de la terre du Petit-Mesnil, pour les 5/63 de Chaumesnil, pour 45 arp. de bois en Ferrière, et une 9e partie d'un fief appelé anciennement le *bois des enfants du Mesnil,* situé au finage de Jouvanzé (10 mars 1588). — Ventes par Jean d'Aigremont à Nicolas du Mesnil-Chambourg et à Guy du Mesnil-Bourbonne (1598-9).

IV. *Enfants de Jean d'Aigremont.* — Partage des biens de la succession de Jean d'Aigremont et de Françoise de Gibraillon. Dans ce partage, il paraît que lors du décès dudit d'Aigremont et de ladite Gibraillon, il y avait 3 enfants : 1° *Oudart,* époux de Claudine d'Adenet, en secondes noces. 2° *Claude d'Aigremont* qui épousa en 1res noces Suzanne de Renty [1]. 3° *Marie d'Aigremont* qui épousa Antoine de Liébaut [2].

Ce partage a été fait entre *Oudart* d'Aigremont, *Antoine de Fauvilliers,* au nom et comme administrateur des corps et biens de ladite Susanne de Renty, mère et tutrice de Marguerite d'Aigremont, qui représentait Claude d'Aigremont, son père, et *Antoine de Liébaut,* au nom de *François, Claude, Marie* et *Jeanne* de Liébaut qui représentaient Marie d'Aigremont, leur mère (5 novembre 1599).

Le lot du s[r] *de Liébaut* comprenait *en fief* 41 j. 1/2 de terres environ, 2 f. de prés, 17 arp. 1/2 de bois; *en roture,* 6 j. 2 d. de terres, 1/4 et demi de prés, 13 d. 1/3 de vignes. — Le lot *d'Oudart* comprenait *en fief* 41 j. 1/2, 5 f. 2 d. de prés, 9 arp. d'eau, 17 arp. 1/2 de bois ; *en roture* environ 8 j. de terres, 2 f. de prés,

1. De ce mariage naquit *Marguerite d'Aigremont,* mariée à Joachim de Mauroy, et inhumée dans le chœur de l'église du Petit-Mesnil. Son écusson est creusé dans la pierre, et on lit encore sur sa tombe ce fragment d'inscription : « Cy gist damoiselle Marguerite d'Aigremont... » Après la mort de Claude, sa veuve épousa en secondes noces Antoine de Fauvilliers.

2. De ce mariage il y eut 4 enfants : *François, Claude, Marie* et *Jeanne* de Liébaut.

15 hommes 1/2 de vignes. — Le lot du s^r *de Fauvilliers* comprenait *en fief* un grand corps de logis, grange, étable, accin, colombier, 23 j. de terres, 6 j. 1/2 de vignes, 4 j. 1/2 de prés, 10 arp. de bois; *en roture*, 9 j. 1 d de terres.

V. *Oudart d'Aigremont* (fils de Jean II). — Vente par Oudart d'Aigremont et d^elle Françoise-Isabelle de Gibraillon, son épouse, en faveur de Nicolas du Mesnil, de 2 arp. de terres près la *croix Huguet*, plus 1/4 de prés à Chaumesnil, plus 1/2 arp. en friche sur la *Voie du bois*, moyennant 23 écus 1/3 (20 août 1596). — Vente par d^elle Isabeau de Gibraillon, v^e de feu Oudart d'Aigremont, en faveur de Nicolas du Mesnil (Chambourg), d'un journal de terres en 2 pièces, moyennant 4 écus sols (15 juillet 1606). — Quittance du s^r Balaizaux, receveur des droits féodaux de Brienne, desdits droits par lui reçus de M. du Mesnil (Nicolas du Mesnil-Chambourg), pour certaine acquisition faite de Odart d'Aigremont (10 octobre 1608).

VI. *Oudart II d'Aigremont* marié à *Claudine d'Adenet*. — Remise faite par Claudine d'Adenet, v^e Odart d'Aigremont, à François Liébaut, son neveu, d'une censive sur une place où était autrefois la maison de feu Claude Richier (13 janvier 1614). — Transaction entre Claudine d'Adenet, v^e Odart d'Aigremont, et François de Liébaut, s^r de la Halle, par laquelle ladite d^elle donne en place d'un journal de terre trouvé dans le partage dudit Liébaut, 1/2 j. de terre, au lieudit *les Quenoux*, et de plus une censive de 5 deniers que *François d'Aigremont*, son fils, avait le droit de prendre sur un sillon de terre et une place où était autrefois la maison de Claude Richier (15 juin 1616). — Vente par Claudine d'Adenet, v^e de feu Oudart d'Aigremont, en faveur de François Liébaut, de 1/2 j. de terre à la *croix Huguet*, moyennant 7 l. argent (24 décembre 1620).

VII. *François d'Aigremont*, fils du précédent, épousa en 1res noces *Louise Langlois* qui lui donna : 1° *François*, baptisé le 20 mars 1631, et qui eut pour parrain François de la Salle, écuyer, et pour marraine Marie de Plesche. 2° *François*, baptisé le 7 mars 1634, et qui eut pour parrain Claude de Blumerey, et pour marraine Claude de Bossancourt. 3° *Suzanne*, baptisée le 30 novembre 1637 [1].

Après la mort de *Louise*, François d'Aigremont s'unit à Jeanne d'Orbinot (3 septembre 1639) dont il eut : *Claude* et *Jean d'Aigremont* marié à Marguerite de Paillette [2] dont est issue Jacqueline de Paillette d'Aigremont (décédée le 20 janvier 1661).

Aveu fourni par François d'Aigremont, fils et héritier d'Oudart d'Aigremont et de Claudine d'Adenet, à Charles-Henri Clermont de Luxembourg pour les bâtiments, héritages, terres, prés, droits

1. Parrain, Louis du Mesnil, et marraine Suzanne Maurois.
2. 7 février 1662.

seigneuriaux, cens, rentes et autres droits qu'il possède au Petit-Mesnil et Chaumesnil (29 mars 1632).

VIII. *Claude d'Aigremont*, fille du précédent et de Jeanne d'Orbinot[1]. Elle épousa Jean du Tel, s^r de la Chapelle, Engente, Arrentière, Petit-Mesnil et Chaumesnil en partie. De ce mariage naquit : 1° *Jean du Tel*, baptisé le 8 novembre 1654, et qui eut pour parrain Jean d'Aigremont, et pour marraine Louise Picot. 2° *Anne*, baptisée le 16 novembre 1656, et qui eut pour parrain François du Mesnil d'Arrentière, et pour marraine Rachel-Anne d'Arrentière. 3° *Antoinette*, morte sans enfants. 4° *Françoise*, mariée à Nicolas Plumey, dont est issue Anne Plumey, épouse de François Gardin.

Vente par Claude d'Aigremont, v^e de Jean du Tel, s^r de la Chapelle, au profit de François Bouillevaux, gendarme de la compagnie écossaise, d^t à la Giberie, et à d^elle Louise Picot, sa f^e, de 3 j. de terres en 3 pièces, moyennant 45 l. tournois (25 août 1678). — Vente par Claudine d'Aigremont, pour se libérer envers le s^r de Véricourt-Maizières, ayant les droits du vicomte de Dampierre, à François Bouillevaux et à d^elle Louise de Picot, auparavant v^e de Jean d'Orbinot, s^r de Blumerey[2], de maisons, terres (42 j.), prés (6 f.) et bois au Petit-Mesnil (2 arp. en Ferrière), moyennant 500 l. (13 mars 1682). Déclaration des terres appartenant à Claude d'Aigremont (d^elle de la Chapelle), à François Bouillevaux, pour lui servir de titre à la jouissance des héritages à lui vendus par ladite d^elle. On y voit près de 50 j. de terres et prés (1682).

IX. *M. Grassin*. Acquisition par M. Grassin, d'Arcis-sur-Aube, de d^elle Jacqueline d'Aigremont, fille de feu Jean d'Aigremont et de Marguerite de Paillette[3], moyennant 4,000 écus et logement sa vie durant, des portions qui lui appartiennent dans les seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil et la Giberie, consistant en maisons, terres, prés, droits seigneuriaux, le 1/4 d'une tuilerie à partager avec Mr Louis de Creney, prêtre, chapelain du château de Pont-sur-Seine, 17 arp. de bois à partager avec M. de Bossancourt, provenant tant de la succession de ses père et mère que de celle de feu *Nicolas d'Aigremont*, son frère, et de d^elle Louise de Picot, f^e de feu M. de Bossancourt, à cause de d^elle Catherine d'Orbinot, fille de ladite d^elle de Picot et de Jean d'Orbinot, son 1er mari (14 septembre-28 novembre 1720).

P. CHAUVET.

1. Inhumée au Petit-Mesnil le 5 septembre 1661, et son mari le 27 septembre 1651.

2. Décédé le 23 novembre 1666.

3. Elle est décédée le 5 mars 1664.

LES ASCENDANTS MATERNELS*

DE

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

CHAPITRE VI

Philippe Moët.

I. — Naissance et charge.

Philippe Moët naquit de Nicolas et de Guillemette de l'Hospital ; le mariage de ces derniers remonte à 1545, et celui de Philippe à 1580 : par suite il dut naître vers 1550.

C'est le bisaïeul de Jean-Baptiste de la Salle.

Il succéda à son père dans sa charge de procureur du roi au siège présidial de Reims.

Ce détail, et de plus le fait qu'il eut en héritage le fief de Brouillet, nous indiquent sa qualité d'aîné.

II. — Mariage avec Marie Cauchon.

Il épousa, en date du 9 décembre 1580, Marie Cauchon, fille de Regnaut Cauchon, écuyer, seigneur de Condé, Verzenay, vicomte de Louvois, et de Nicole Coquebert, mariés eux-mêmes en 1540. Simone Cauchon, sœur de Regnaut, avait épousé Jean Coquebert, seigneur de Vaux, frère de Nicole [1].

Une sœur de Marie Cauchon, nommée Nicole Cauchon, se maria avec Hierome Goujon, écuyer, seigneur de Thuisy, lieutenant des habitants de Reims de 1567 à 1570, et sénéchal héréditaire de Champagne [2].

* Voir page 321, tome XII de la *Revue de Champagne*.

1. Contrat de mariage signé Bonnestraine et Augier, notaires au bailliage de Vermandois, entre Philippe Moët, escuyer, procureur du roi au Présidial de Reims, fils de Noble Homme Nicolas Moët, escuyer, sieur de Brouillet, dont il est assisté, d'une part, et Damoiselle Marie Cauchon, fille de Regnault Cauchon, escuyer, seigneur de Condé d'autre part.

2. On a précédemment expliqué comment les Goujon relevèrent le nom des Thuisy.

Regnaut Cauchon et Nicole Cocquebert sont les ascendants de la branche Cauchon de Sommyèvre.

Dès le XIIIe siècle, on rencontre à Reims le nom de Cauchon. En effet, sous le règne de Philippe le Long, Remi Cauchon, ayant querelle avec Jean Mercier, vint de nuit forcer et envahir la maison de ce dernier, avec une troupe de gens armés. Mercier et sa femme n'échappèrent à la mort que par la fuite. De même un Rémois, nommé Jean le Juif, fit une semblable invasion dans la maison de Pierre de Bezannes, famille que nous rencontrerons souventes fois dans le cours de ce travail (Marlot, *Arch. administ.*, tome II, page 231 et 261 [1]).

Nous avons déjà rencontré les Cauchon à plusieurs reprises : d'abord parmi les alliances de la famille Moët, et ceci dès 1407 ; puis dans divers titres : par exemple dans un compte d'échevinage de l'année 1353.

La famille Cauchon fut anoblie en 1392.

Elle posséda par la suite le marquisat de Lhéry. On peut encore admirer dans ce village les ruines fort pittoresques d'une vieille forteresse qui avait antérieurement appartenu aux sires comtes de Miremont [2]. Les Cauchon eurent aussi les sei-

1. Jean Cauchon, cher, sgr. de Savigny et du Godard, beau-père de Nicolas et Jean Moët, les deux frères anoblis, avait épousé Marie de Thuisy en 1421. Ce fait constitue donc une parenté de consanguinité entre Nicolas Moët et Pierre V de Thuisy, acheteur et vendeur de la seigneurie de Brouillet. Jean Cauchon testa en 1439 — En certains actes, il est qualifié « Jean Cauchon, dit du Marc », rue où était son hôtel.

2. Par devant J. Huart, demt à Aubilly, et M. Croulant, demt à Poilly, notaires royaulx, furent présens nobles hommes Philippe de Miremont, escuyer, seigneur de Lhéry, et Jehan de Bussy, escuyer, seigneur d'Ogny, et damoiselle Jehanneton de Miremont, sa femme, de luy suffisamment licentiée et authorisée, disans comme par le trespas de feu Alart de Miremont, vivant seigneur de Lhéry, père desdicts Philippe et Jehanneton, sont escheus le fief, terre et seigneurie dudict Lhéry, où est assis le chastel, et une pièce de bois au terroir d'Ogny, contenante trante arpens, auxquelz ledict de Bussy et sadicte femme prétendient avoir un septiesme ; le tout à diviser en sept parts, sauf la fortemaison et chastel, quy appartiennent audict Philippe de Miremont par droict d'aînesse..... tous lesquelz droicts appartiendront audict Philippe de Miremont pour ledict septiesme appartenant audict de Bussy, excepté que ledict de Bussy réserve sa part dudict bois d'Ogny, moienant que ledict de Miremont promet par ces présentes bailler par chascun an à damoiselle Jehanneton, sa sœure, trante quattre livres tournoiz de rente ou revenu pour les terres et seigneuries, et pour les heritaiges en roture quarante livres tournoiz de rente, en estimation de valleur pour le moing de 793 livres 10 solz tournoiz..., et seront ledict de Bussy et sadicte femme quictes et deschargés du douaire que Ysabeau Bouthillier, vefve dudict delfunct, prétand sur ladicte terre et seigneurie de Lhéry, et sera tenu ledict Philippe les acquicter envers ladicte damoi-

gneuries de Somme Yèvre, Montigny, Unchair, Faverolles, Treslon, Neuflize et Tiernut ; à Treslon existent des pierres tombales à leur nom. Ils eurent également à Treslon un château célèbre : si l'on en croit la tradition, l'on pouvait, du sommet des tours, apercevoir la cathédrale de Reims.

Ils occupèrent les premières charges de la ville de Reims, telles que celles de lieutenant des habitants et de capitaine pour le roi.

En 1608, Philippe de Cauchon de Treslon fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. De même pour François Cauchon de Neuflizo en 1631 ; Charles Cauchon d'Avize en 1662, et Henry Cauchon d'Avize de Lhéry en 1665 (frère du précédent).

Quant à Nicole Coquebert, elle était fille de Thierry Coquebert, capitaine en la ville de Reims au temps de la Ligue, et de Remiette Bâchelier.

Thierry eut encore, de Remiette Bachelier, Simon et Isabeau Coquebert.

Simon Cocquebert de Coulommes épousa Adrienne Noël, fille de Nicolas Noël, seigneur de Muire, et de Jeanne Moët, des seigneurs de Taissy.

Quant à Isabeau Coquebert, elle épousa Oudard Noël, seigneur de Muire, qui mourut le 30 septembre 1578 ; elle-même décéda le 22 mai 1594.

III. — Frère et sœurs.

Philippe Moët avait un frère et deux sœurs :

1° Thierry Moët, écuyer, seigneur de Brouville et Vauxelles en partie, contrôleur des tailles en l'élection de Reims, époux d'Anne le Bel, fille de Jean, écuyer, sieur de Sérizy, et

selle, leur mère. Mais ledict de Bussy et sadicte femme demoureront chargés de ce qu'ilz peuvent estre tenuz envers Simonne de Miremont, Relligieuse de Autery en Brie de la somme de dix livres tournoiz de rente annuelle, quy luy est promise sa vie durant, dont ladicte terre de Lhéry est chargée et ypothéquée..... Ce fut faict le quinziesme jour du moys de décembre, l'an mil cincq cens et trante ung.

Isabeau le Bouthillier était de l'illustre famille des Bouthillier de Senlis, qui tiraient leur nom de la charge héréditaire qu'ils avaient à la cour des premiers Capétiens : Boutheillier et par corruption Bouthillier. Souvent, dans cette maison, on féminisait le nom, lorsqu'il s'agissait d'une femme, et les anciens titres nous fournissent en ce cas l'orthographe de « la Bouthillière ».

de Marguerite Noblet[1]. Ce sont les auteurs de la branche Moët de Bronville, sur laquelle nous aurons à revenir.

Les registres paroissiaux de Châlons nous fournissent quelques actes sur Thierry et ses enfants.

Paroisse Saint-Éloy de Châlons :

« Le 29 avril 1670, né Claude, fils de Thiery Moyte, escuyer, seigneur de Bronville et de Récy, et de Madame Marguerite Lallemant. Parrain : Daniel Lallemant, seigneur de Germinon; marraine : damoiselle Claude Fagnier. »

« Le 24 octobre 1675, marié Messire Jean de Constant, chevalier, seigneur de Verrière, Montchutin, les Francs Fossés, la Malmaison et autres lieux, fils de Messire Aliaume de Constant, seigneur desdicts lieux, et de Dame Magdeleine Dorthe, et damoiselle Marie Lallemant, fille de noble Daniel Lallemant, seigneur de Germinon, et de Damoiselle Marguerite Deya. »

« Le 15 avril 1679, né Thierry, fils de Messire Jean de Constant, seigneur de Trière, les Francs Fossés, Montchutin, la Malmaison, et de Dame Marie Lallemant. Parrain : Messire Thierry Moët, chevalier, seigneur de Fagnières et Récy ; marraine : dame Marie Deya, femme de Monsieur Jean-Baptiste de Pinteville, seigneur de Montcey. »

2° Jeanne Moët, mariée à Jean Cauchon, écuyer, seigneur de Muizon et du fief du Griffon, à Terron-sur-Aisne.

Lors de la mort de sa sœur, Philippe hérita la seigneurie du Griffon, et en 1602 il en donna un dénombrement à Henry de Mazancourt, chevalier, gentilhomme de la maison du roi, seigneur du Plessie et des Grandes-Armoises.

Cette pièce porte mention de l'antique forteresse du Griffon, déjà entièrement démolie à cette époque, et pourrait aider à en retrouver l'emplacement, ainsi que celui de « la maison de Bronville ». Le Griffon faisait partie de la paroisse de Vandy (Ardennes).

On peut se demander pourquoi Jeanne Moët ne paraît pas au partage précité du 17 novembre 1580.

Était-elle déjà décédée à cette dernière date ?

Ce n'est guère probable : si Philippe Moët, en cette année 1602, avait été possesseur du fief du Griffon depuis plus de vingt ans, depuis longtemps déjà Henry de Mazancourt, le seigneur suzerain, aurait mis la main sur les revenus du vassal, retardataire en acte de foi et hommage.

1. Contrat de mariage en date du 28 juillet 1586.

Nous inclinons donc à croire que Jeanne Moët avait reçu en dot tout ce à quoi elle pouvait prétendre.

Par l'acte qui suit, on peut se convaincre que Jeanne Moët était sœur de Philippe. Ce fait confirme l'hypothèse énoncée au chapitre précédent : le double mariage de Nicolas Moët. Dans des notes écrites au XVIIe siècle par les descendants de Nicolas, nous lisons que, de Guillemette de l'Hospital, il ne laissa que trois enfants : Philippe, Thierry et Marie Moët.

Or, comme le degré de parenté de Jeanne Moët est indiscutable, il faut donc qu'elle soit issue du premier mariage de Nicolas. Et nous le rappellerons ici, la cheminée décrite par M. Givelet nous apprend que cette première femme était née Cocquebert (Cf. *Armorial des lieutenants de la ville de Reims*).

La pièce, qui va suivre, traite de l'emplacement de la forteresse du Griffon, détruite alors depuis peu : en effet, le 29 septembre 1591, l'armée de Henri IV étant campée à Vandy, « au refus fait par Griffon au sieur de Bournonville de vouloir donner à rafraischir au sieur d'Anglure, brig^r des armées du roy, il donna l'ordre d'aller raser led. chasteau et maison forte (de Terron), et mesme *l'autre fort* du sieur Griffon, et de mettre tout à feu et à sang. Griffon fut tué le premier d'ung coup de lance et d'ung coup de fauconneau, et ses deux filles la teste couppée et jettéez dans le puits dudict chasteau, qui estoit en esplendeur excessive de feu. Après le roy donna à Anglure, parent au sieur Griffon, le domaine de Terron, et le faubourg qui approche la ville de Voulzy. Sans Jules d'Aspremont, comte de Dun et de Busancy, sgr. de Vandi, Terron auroit esté bruslé, et tout à sang ». (Ancienne pièce d'écriture du château de Sy, citée par le Dr Vincent dans les *Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*.)

DESNOMBREMENT DU GRIFFON POUR NOBLE HOMME PHLE DE MOUET, ESCUYER, PROCUREUR DU ROY A REIMS.

C'est l'adveu et desnombrement, que Phelippe Moët, escuier, sieur de Brouillet, procureur du roy aux baillage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims, baille à honoré seigneur Henry de Mazancourt, escuier, sieur du Plessié et des Grandes Armoizes, des héritaiges que il tient en fief, foy et hommaige dudict seigneur à cause de son chastel desdictes Armoizes : Assavoir : la moictié par indivis, partissant contre Pierre Lecguisé, petit filz et seul héritier de feu Jean Cauchon, vivant escuier, sieur de Muison, des heritaiges, du fief de Broville et du Griffon, assis au ter-

roir de Vendy et Terron sur Ayne, à moy advenu par la succession de feu damoiselle Jeanne Moët, ma sœure, vivant femme dudict Jean Cauchon, sieur de Muison. Premier : une place, ou soulloit estre antiennement ung chasteau, fermé de fossé, appellé la Forteresse du Griffon, contenante environ six quartelz. Item ung gardin derrière ladicte forteresse. Item deux carrastres (?) de maison appellé la maison de Broville avec la..... tenant à icelle maison. Item ung gardin appellé le courtil dame Gilles, royé antiennement madame du Lorry d'une part, et d'aultre, aboutissant d'ung bout à ladicte damoizelle et d'aultre au chemin. Item ung aultre gardin sur le Ruisseau du Moulin, royé le curé de Terron d'une part, et Jean Parent dict Gacquet d'aultre, budant d'ung bout à la vefve Simonnet, et aux aisance d'aultre part. Item ung aultre gardin appellé le gardin Dame Agnel, royé les heritiers de Jean Parent d'une part et le chemin des abrisseaulx d'aultre. Item une pièce de terre à la Noire Terre, royé Madamoiselle D'Aultrecourt d'une part et madamoiselle du Lorry d'aultre, budant d'ung bout à ladicte du Lorry, contenant vingt arpens. Item une aultre pièce de terre assise dessus les Loges, royé madamoiselle D'Aultrecourt d'une part et le prieur d'Escharson d'aultre, budant d'ung bout aux terres Germansy, et à Pierre des Ormes d'aultre, contenant quatre vingt quinze verges. Item une aultre pièce de terre, lieudict en Peugnon, royé Madamoiselle d'Aultrecourt d'une part, et le chemin d'aultre, budant d'ung bout à Henry Brissel, d'aultre à une coste de terre de ladicte pièce, laquelle n'a esté vergée, et ladicte pièce contient troys arpans deux verges. Item une aultre pièce, lieudict à la Thuillerie, royé Adam Guillaume d'une part et le chemin d'aultre, contenant six quartelz dix sept verges et demy. Item une aultre pièce, lieudict en [Steulle ?], royé Jean Parent d'une part, et Peschon Gaudet d'aultre, budant d'ung bout au chemin, contenante quatre vingt dix neufz verges et demy. Item une aultre pièce, lieudict de Vergne, royé les terres de la chappelle d'une part et les vignes de [.....] d'aultre, budant d'ung bout au terroir de Vaucel, à madamoiselle du Lorry d'aultre, contenante ung arpent quatre vingt dix huit verges, lesdictz heritaiges assiz au village et teroir de Cheroy. Item une pièce de prez lieudict la..... royé le prieur de Senne d'une part, et la vefve Jean Guion d'aultre, budant d'ung bout à Jacques Guion, et d'aultre bout à madamoiselle du Lory, contenante troys fauchés soixante verges. Item une aultre pièce de prez à Longue Roye, royé le pré de la Cure d'une part et madamoizelle d'Aultrecourt d'aultre, budant d'ung bout à madamoizelle du Lory, contenant une faulché vingt verges et demy. Item une aultre pièce de prez, lieudict Barangy, royé la naux de Barangy d'une part, et les terres de Savard d'aultre, budant d'ung bout au chemin des prez, et à madamoizelle du Lory d'aultre, contenante huict fauchés soixante trois verges. Item une aultre pièce aux Pastures royé le chemin des prez d'une

part et le prevost d'Escharson d'aultre part, budant d'ung bout à madamoiselle d'Aultrecourt et d'aultre bout auxdicts Moët et Lesguisé, contenante trois arpens cincquante verges. Item une aultre pièce à la petitte Pasture, royé le Prevost d'Escharson d'une part, et madamoiselle du Lory d'aultre, budant d'ung bout à madamoiselle d'Aultrecourt et d'aultre au chemin des prez, contenant quatre vingt verges.

Une aultre pièce appellé le Cloux, près le gardin du Griffon royé le prevost d'Escharson d'une part, et le ruisseau de Vendy d'aultre part, budant d'ung bout au ruisseau du Moulin, et d'aultre au chemin des prez, contenante cinq fauchés quatre vingt verges et [.....] fauchés au gardin du Griffon.

Item une aultre pièce, appellé le pré de la Tuillerie, royé madamoiselle d'Aultrecourt d'une part, et madamoiselle du Lory d'aultre, budant d'ung bout à ladicte damoiselle du Lory, contenante trois fauchés cincquante cincq verges, lesdictz prez assis au terroir dudict Terron. Item une pièce de terre aux Gros Seriziers royé..... d'une part, et la cure d'aultre part, contenante cincq arpens trante verges, lesdictz heritaiges chargés de vingt sous tournois de cens annuelle, perpétuelle, envers ledict seigneur des Armoises, paiables au jour Sainct Martin d'hiver.

Pour lesquelz heritaiges cy dessus spécifiez luy peuvent valloir par commune année la somme de cincquante livres.

Je recongnoy l'advoir en foy, hommaige dudict sieur des Armoises et proteste que, sy j'avois aulcune chose oublié audict desnombrement, de le desclarer lors qu'il viendra à ma congnoissance, et aussy sy y avons trop mis ; touteffoy à que mestier sera.

En tesmoing de quoy j'ay signé le présant desnombrement de mon nom et signe manuel, et icelluy scellé de mon scel et armoirye de mes armes, et ay requis les nottaires soubsignez, et ont signé avec moy icelluy desnombrement à Rheims, ce quinziesme jour de novembre, mil six cens et deux

Signé : MOUET.
H. GALLOT.

et scellé de cire rouge, le tout contrescellé et contresigné par Messire Henry de Mazancourt, chevalier, gentilhomme de la maison du roi, seigneur des Armoizes.

3° Marie Moët, mariée à René Féret, vidame de Châlons, fils de Hubert Féret, écuyer, seigneur de Montlaurent, et de Pérette le Folmarié.

René Féret rendit en 1581 un dénombrement à l'évêque de Châlons pour les trois quarts du vidamé, et Madeleine Féret pour un quart.

Le 17 août 1593, il acheta ce dernier quart à Madeleine

Féret, femme alors de Zacharie de Vassan. Enfin, en 1598, il revendit sa charge à Philippe de Thomassin.

Les Féret formaient une des maisons les plus distinguées du Rémois.

Elle fournit plusieurs chevaliers de Malte :

1° En 1555, Hubert Féret[1], fils de Hubert Féret, écuyer, sieur de Montlaurent, capitaine gouverneur de Reims, et de Pierotte (*sic*) de Folmarié, natif de Reims. 2° Barthélemy Féret de Montlaurent (1610), fils de René et de Marie *Moët*. 3° Louis de Féret de Varimont (1718).

Les Féret de Montlaurent possédèrent la seigneurie de Gueux[2]. Ils donnèrent leur nom à une rue de Reims, et leur hôtel se trouvait au coin de cette rue et de la rue du Barbâtre. C'est l'ancien hôtel de la Monnaye, acheté en 1540 par Hubert Féret, époux de Pérette le Folmarié.

Les Féret donnèrent à Reims des capitaines pour le roi ; par exemple : Hubert Féret en 1554 ; Regnault Féret en 1574 ; Charles Féret de Dugny en 1630 ; Regnaut Féret de Varimont en 1650, et des lieutenants des habitants, par exemple : Hubert Féret, qui fut nommé par trois fois à cette charge au XVIe siècle.

Un frère de René Féret, Barthélemy, épousa, comme on s'en souvient, Agnès Moët, fille de Jacques, de la branche de Variscourt. Une fille de René et de Marie Moët, Marguerite, se maria en 1617 à Nicolas de Cugnon, écuyer, dont les des-

1. Hubert Féret, qui avait été reçu en la commanderie de Hautavesne en Artois, en fut nommé commandeur en 1582. Le 1er auteur connu de cette famille est Wibers Ferreis, écr, qui, en 1336, vendit aux Religieux de St-Denys de Reims les deux tiers de la sgrie de Montlaurent (Communication de M. de Puisieux).

2. Le château de Gueux, qui venait des Miremont, avait le privilège d'héberger le roi de France avant le sacre, et le fils aîné du seigneur était page-né du roi. Ainsi Jehan II de Miremont et Guillaume II, son fils, reçurent l'un, Louis XII, et l'autre, François Ier. Comme, lors du sacre de Charles IX, la postérité mâle de la branche des Miremont de Gueux était éteinte, Guillaume de Miremont, abbé de Saint-Remy de Sens, protonotaire apostolique, aumônier de la reine Eléonore d'Autriche, présenta comme page du sacre son petit-neveu, Jean de Bezannes, fils de Nicolas, fils lui-même d'Adrien de Bezannes et de Louise de Miremont, dame de Prouvais, Menneville, Guignicourt, Savigny, Faverolles, Coëmy, Treslon et Tramery.

A l'arrivée du monarque à Gueux, le seigneur allait à sa rencontre, et, en signe de bienvenue, lui offrait deux œufs, du pain, du sel et de l'eau.

Rappelons enfin que Gueux obtint, dès 1212, une charte communale de Baudouin de Reims, celui-là même que cite plusieurs fois Joinville, en le qualifiant de « bon preudom ».

cendants ont relevé le nom d'Alincourt. Nous verrons aussi plus tard Robert Féret, arrière-petit-fils de Hubert et de Pérette le Folmarié, épouser Marie de Salnove, fille de Remy, écuyer, et d'Anne Moët, sœur de Jean, le vénérable aïeul de Jean-Baptiste de la Salle.

Nous avons vu plus haut la réception, en 1610, dans l'ordre de Malte, de Barthélemy Féret, fils de René et de Marie Moët, et parlé de la généalogie Moët dressée à cette occasion, dont nous avons relevé les erreurs. La maison de Féret offre un curieux exemple de cet antique usage champenois de la « noblesse du ventre ».

D'Hozier nous apprend en effet qu'Edmée de Ferrette, ayant épousé Guillaume le Compasseur, fit conférer la noblesse à son mari, par sentence du baillage de Troyes en date du 25 février 1491 (Registre cinquième, livraison dix-septième).

IV. — Achats à Brouillet.

Philippe Moët [1] fit à Brouillet plusieurs achats :

1° Le 1er novembre 1598, Jacques de la Bruyère et Alison Darloys, sa femme, vendent à noble homme maître Philippe Moët, quatre arpents de terre sis à Brouillet, lieudit à la Croix de Brouillet.

2° Le 30 décembre 1598, Pierre Darloys, manouvrier à Arcy-le-Ponsart, et Jeanne Bazin, sa femme, vendent à Philippe Moët trois quartels de terre au terroir de Brouillet, lieudit au chemin de Béry.

3° Le 30 janvier 1599, Françoys Darloys, laboureur demeurant à Lagery, vend à Philippe Moët une pièce de terre sise au terroir de Brouillet, lieudit aux Fondz Jehan Claude.

4° Le 15 mars 1599, honnête homme Florent Cuvillier, laboureur, demeurant à Coulommes, vend à noble homme Maître Philippe Moët, écuyer, sieur de Brouillet, une pièce de terre sise au terroir de Brouillet, contenante trois quartels, lieudit au chemin des Bastis.

5° Le..... 1599, Philippe Moët baille et délaisse à titre de louage à Jehan Neury, laboureur demeurant audit Brouillet, une maison, granges, estables, couvertes de chaumes, lieudit à la Croix dudit Brouillet.

1. D'après une note autographe de Jean Moët, fils de Philippe, Brouillet fut alors partagé de la manière suivante : une moitié à Philippe, et l'autre, divisée également entre Thierry et Marie Moët, femme de René Féret. La part de ce dernier fut revendue par son fils, le chanoine Féret d'Alincourt, à Jean Moët de Brouillet précité.

Nous reviendrons sur cette dernière pièce en faisant l'historique du château de Brouillet.

V. — Mort de Marie Cauchon.

Philippe Moët devint veuf en 1601, deux ans après la naissance de son fils Jean.

« Acte du 18 novembre 1601, signé Josseteau, du baillage de Vermandois à Reims, qui contient la déclaration faite par noble homme Mre Philippe Moët, escuyer, sieur de Brouillet, procureur du roi au baillage et siège présidial de Reims, qu'il entend prendre et avoir la garde noble de ses enfants, et de damoiselle Marie Cauchon, savoir d'Anne agée de 9 ans, Marie agée de 3, et Jean de 2 ; en conséquence de quoi, main levée lui a été baillée de la saisie et scellée des biens de la communauté d'entre lui et ladite deffunte damoiselle Marie Cauchon. »

VI. — Registres paroissiaux.

Philippe Moët est souvent cité dans les registres paroissiaux de Reims :

1° Le 28 avril 1575, baptême de Marie, fille de Liéger Charbonnet. Parrain : Philippe Moët. Marraine : Marie, fille dudict procureur du roy à Reims.

(Saint-Hilaire.)

2° Le 13 avril 1577, baptême de Roberte, fille de Liéger Charbonnet. Parrain : Mre Philippe Moët, procureur du roy. Marraine : Roberte, vefve de Nicolas Moët [1].

(Saint-Hilaire.)

3° Le 14 mars 1589, baptême de Nicolas, fils de honoré homme Philippe Moët, procureur du roy à Reims, et de Marie Cauchon. Marraine : Isabeau Coquebert, vefve de Oudard Noël.

(St-Pierre.)

4° Le 21 septembre 1591, baptême de Marie, fille de Thierry Moët, contrôleur des tailles, et de Anne, sa femme. Parrain : Mre Philippe Moët, procureur du roy. Marraine : Marie, sa femme.

(St-Hilaire.)

5° Le 16 juin 1592, baptême d'Anne, fille de noble homme Philippe Moët, procureur du roy au présidial, et de Marie Cauchon. Parrain : noble homme Thierry Moët, controleur des tailles en l'eslection de Reims. Marraine : Anne Lebel, sa femme.

(St-Pierre.)

1. Roberte le Florinier.

6° Le 8 février 1594, baptême de Marie, fille de Mre Philippe Moët, procureur du roy, et de Marie, sa femme. Parrain : Regnault Cochon (*sic*), sieur de Condé. Marraine : dame Marie Moëtte, femme de René Feret. vidasme de Chaalons.

(St-Hilaire.)

7° Le 1er septembre 1595, baptême de Marie Regnault. Parrain : Mre Philippe Moët, procureur du roy. Marraine : Marie Cauchon, sa femme.

(St-Hilaire.)

8° Le 24 août 1601, baptême de Philippe, fils de Philippe Moët, procureur du roy, et de Marie Cauchon. Parrain : Anthoine Fremyn. Marraine : Simonne Moëtte, sa femme.

(St-Hilaire.)

9° Le 9 may 1602, baptême de Marie, fille de Anthoine Fremyn et de Symone Moët. Parrain : Philippe Moët, procureur du roy. Marraine : Nicolle Moët, sa fille.

(St-Hilaire.)

10° Le 29 avril 1603, baptême de Philippe, fils de Regnault Moët et de Jehanne Godinot. Parrain : Mre Philippe Moët. Marraine : Nicolle Moët, sa fille.

(St-Hilaire.)

Regnaut Moët appartient à la branche de Bronville.

VII. — Mort de Philippe Moët.

Philippe Moët mourut en 1610.

Jean Moët, son fils, n'avait alors que onze ans, et on dut lui donner pour tuteur son beau-frère Claude Lespagnol, vicomte de Bouilly.

VIII. — Thierry Moët de Bronville.

Nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises le frère de Philippe Moët, Thierry, écuyer, seigneur de Vauxelles, Bronville, Récy, Fagnères, etc., contrôleur des tailles en l'élection de Reims, décédé avant 1593. De sa femme, Anne Lebel, il eut plusieurs enfants :

1° Marguerite Moët, épouse de Jean Béguin [1], écuyer, sieur

1. Jean Béguin, sieur de Châlons-sur-Vesle, conseiller du roi, obtint la protection de Fouquet, pour avoir, en 1638, sauvé les jours du marquis de la Vieuville, menacés par une sédition de frondeurs.

« Une émeute en 1649 (à Reims). Mazarinade (publiée par P. Paris). Société des bibliophiles de Reims (Reims. Jacquet) 1842.

Cette émeute des Rémois contre le marquis de la Vieuville, lieutenant au

de Châlons-sur-Vesle, élu en l'élection de Reims, fils de Jean Béguin, conseiller au présidial et seigneur de Châlons-sur-Vesle, et de Nicole de Paris, encore existante en 1604, année du mariage de Marguerite Moët.

Nicole de Paris ne mourut, en effet, que le 3 mai 1621, âgée de 68 ans, et fut inhumée en l'église Saint-Pierre de Reims, à côté de son mari, Jean Béguin, décédé lui-même le 8 juillet 1590 à 46 ans.

2° Jérôme Moët, écuyer, seigneur de Bronville et Vauxelles, avocat, époux de Marie Billet, dont il eut Thierry Moët, marié à Marguerite Lallemand, Pierre Moët de Précourt, prêtre, Agnès, Marguerite et Jean Moët [1].

Les registres paroissiaux de Vrigny contiennent le mariage d'une sœur de Marie, nommée Espérance Billet, ainsi que son décès.

« Le 9 julié 1670, a etté solemnisé en l'esglise de Vrigny le mariage d'entre messire Antoine Doucet, d'Huice, seigneur de Saint-Gobert [2] et de Lude en partie, de la paroisse dudict Ludes d'une part, et de Madame Espérance Billette, dame de Blacy, de la paroisse dudict Vrigny d'aultre part. On en a publié un banc *(sic)*, les deux aultres ont esté omis de l'authorité de Messieurs les grands Vicaires; Monsieur de Saint Gobert, père dudict Antoine Doucet et Mr de Lude, son frère, qui estoient présens, ont signé le présent acte avec ladicte Dame de Blacy. »

Ont signé : DOULCET.
Espérance BILLET.
SAINGOBERT *(sic)*.
Charles DOULCET.
P. HERMONVILLE, curé.

gouvernement de Champagne, eut pour cause l'arrestation d'un courrier et la violation des lettres dont il étoit porteur. Les habitants de Reims se soulevèrent, enfoncèrent les portes de la maison habitée par M. de la Vieuville, s'emparèrent de sa personne, et après l'avoir insulté et battu, l'expulsèrent de la ville. Cet événement eut lieu le 1er mars 1649. Le tumulte continua pendant les deux jours suivants. Le 4, on se saisit des deux plus mutins, qui furent pendus le lendemain, et l'ordre fut alors rétabli. »

(Léon TÈCHENER.)

Le marquis de la Vieuville habitait alors l'hôtel de Mr Lebel, seigneur de Sors, plus tard rue de Vesle, n° 9, hôtel ou Anne le Bel, femme de Thierry Moët, avait été elle-même élevée. Cette demeure paraît vouée aux tragédies : ce fut en effet de là que les Septembriseurs de 1792 vinrent arracher Mr de Montrozier pour l'assassiner.

1. Thierry Moët et Marguerite Lallemand eurent cinq enfants, dont l'un fut lieutenant-colonel du régiment de Rouergue. On y reviendra plus tard.

2. L'enquête de M. Dorieux, en 1666, révoque en doute la qualité de gentilhomme d'Antoine :

« L'an 1687, le 28 juillé, est décedée à Vrigny Madame Espérance Billet, vefve de feu Messire Antoine Doulcet, seigneur de Saint Gobert, agée de soixante et seize ans. Son corps a été inhumé dans l'église de Vrigny, devant l'autel de la Saincte Vierge, en présence de Pierre Delosse, maistre d'escolle de Vrigny, et Nicolas Cousin. »

Cet acte nous apprend qu'Espérance Billet était âgée de cinquante-neuf ans, lorsqu'elle épousa Antoine Doulcet de Saint-Gobert.

Son épitaphe se voit encore en l'église de Vrigny :

« Ci gi le cor de Dame Espérance Billet, veufve de feu Monsieur Antoine Doulcet, chevalier de Lude, et....., laquelle a décédé le XX6 juillé 1687, et a leissé à l'église de ce lieu la somme de deux cins livres, à fondé un avy à perpétuité. Priez Dieu pour son nâme [1]. »

Marie et Espérance Billet étaient filles de Pierre Billet, écuyer, seigneur de Fagnères, et de Marie Naux, nom célèbre parce qu'il s'est trouvé mêlé aux malheurs de Marie Stuart.

Pierre Billet, écuyer, sgr. de Fagnères, épousa Marie Nau ; il décéda à Paris en 1641, âgé de 62 ans, et sa femme, en 1629, âgée de 43 ans ; ils sont inhumés tous deux en l'église Notre-Dame de Châlons.

De ce mariage sont issus :

1° Martin Billet, IIe du nom, chevalier, sgr. de Fagnères, Montgazon, Soing, Perthe, etc., époux en 1665 d'Anne Senocq, d'où un fils, Pierre, qui, en 1701, est procureur du roi au siège présidial de Châlons ;

2° Marie Billet, femme de Jérôme Moët ;

3° Espérance Billet, femme d'Antoine Doulcet de Saint-Gobert. Marie Nau était fille de Martin Nau, trésorier général, et nièce de Jacques Nau, vicomte de Neuville, sieur de Villepatour, secrétaire du roi, maison et couronne de France. Jacques Nau appartient à l'histoire : il fut en effet secrétaire de l'infortunée Marie Stuart dans sa captivité, et eut plusieurs fois l'honneur d'être envoyé en mission par sa royale maîtresse. Il épousa, vers 1594, Marthe de Chaulnes, des sgrs. de

« Antoine Doulcet, sieur de Saint-Gobert. Titre de quatre races depuis 1586. Ne passe pas pour noble dans le pays. »

1. Espérance Billet, la belle-sœur de Jérôme Moët, habitait le château de Vrigny, qui, après avoir appartenu à la famille de La Prairie, est aujourd'hui possédé par Mr Bourgeois-Botz.

Bures (famille Nau, branches masculines et féminines, 1550 à 1894, notice historique et généalogique ; Delalain frères [1]).

Quant à Antoine Doulcet, il était fils de Nicolas Doulcet, sgr. de Tourlemont, et de Marie de Framery, et avait un frère, Jean Doulcet, sgr. de Tourlemont, époux en 1668 de Marie-Claude de Marle, fille du sgr. de Coucy-les-Eppes. Nicolas épousa en secondes noces Marguerite de Conflans, fille de Jacob, baron de Vézilly, et de Marie Lévesque. L'aïeule paternelle de Nicolas était née Maigret, de la famille des sgrs. de Devise. En décembre 1522, Jean Doulcet, bachelier en théologie, fut nommé archidiacre de Champagne (Marlot).

Le chartrier du château de Rosnay nous fournit trois pièces, d'où il résulte que les Moët de Bronville héritèrent d'Espérance Billet. On y voit, de plus, le second mariage d'Anne Senocq avec François de Guénaud.

31 octobre 1687. Comparut Messire Thierry Moët, ch^er^, sgr. de Bronville, Récy, Fagnière, etc., dem^t^ aud. Récy, heritier de Dame Espérance Billet, sa tante, lors de son décès veuve d'Antoine Doucet, vivant, escuyer, sgr. de St-Gobert, et Messire François de Guénaud, ch^er^, sgr. de la Rochechargée, Lestang, Lavaux, et autres lieux, dem^t^ à Paris, rue Culture Ste Catherine, pss^e^ de St Paul, et Dame Anne Senoc, son épouse, auparavant veuve de Messire Martin Billet, vivant, sgr. de Fagnière, cons^ler^ du roy et procureur général au Parlement de Metz, lesd. s^r^ et D^e^ de Guénaud comme tuteurs des enfans mineurs dud. deff. s^r^ Martin Billet et de lad. D^e^ Anne Senoc, heritiers de lad. D^e^ Billet, leur tante ; lesquels s^r^ de Bronville, s^r^ et D^e^ de Guénaud vendent par ces présentes à Jacques Moët, escr, sgr. de Dugny : une pièce de bois au terroir de Ronnay, lieudict en Hazin, le Bois des Dix Quartels au terroir de Muyson ; etc...

HOURLIER.
DALLIER.

Cejourd'hui 4e nov. 1687, est comparu par devant nous, Jean Gaillard, lieutenant en la justice de Muyson, Messire Jacques Moët, escuyer, sgr. de Dugny, lequel nous a montré un certain contrat d'acquisition, daté du 31 octobre en la présente année, lequel contract fait mention que led. sieur de Dugny a acquis de Messire Thiery Moëtte, escuyer, sgr. de Bronville, et consors, heritiers de

1. La famille Nau figure parmi les ascendants des Jourdain de Muizon, et c'est à la bienveillance du regretté M. Ernest de Muizon que nous devons la communication de cet ouvrage.

deff. Madame Espérance Billet, premier une pièce de bois sur le terroir de Muyson, lieudict au bois des Dix Cartels, etc...

1681. Arpentage de la cense de Mr de Lude Saint Gobert Doucet, demt à Lude, assise au terroir de Rosnay, et voisins.

« Lad. cense en 1623 appartenante à Demlle Claude Fillette, vefve de feu Anthoine du Puy, vivant, escuyer, sgr. de Vaux, et de Lude en partie, demte à Reims. Led. Anthoine du Puy est le père de la mère dud. Mr de Lude Doucet, laquelle se nomoit Charlotte du Puy [1]. »

3° Marie Moët, dont on ne sait rien.

4° Jacques Moët, écuyer, conseiller du roi, « esleu » au conseil de ville et contrôleur en l'élection, époux d'Agnès de Bar, dont il eut : Jacques Moët, Marie-Anne Moët, mariée à un de ses cousins, Moët de Duguy ; Nicolas, Jeanne et Philippe Moët. Jacques Moët, fils de Jacques et d'Agnès de Bar, naquit en 1639 et devint prêtre de l'Oratoire.

Un autre Jacques Moët, fils de Jacques Moët l'élu, épousa Marie Roussel : il était né du premier mariage de celui-ci avec Nicole Béguin, mariage dont on donnera bientôt le contrat (1626).

IX. — Les Bronville dans les registres paroissiaux.

Les registres paroissiaux de Reims fournissent de nombreuses dates sur les Moët de Brouville : mais nous croyons inutile de rappeler ici les actes déjà vus à leur sujet.

1625, le 3 juin. Baptême d'Anne, fille de Rigobert Levesque et de Nicolle Moët. Parrain : honneste homme Hierosme Moët. Marraine : Anne Le Bel, sa mère.

1627, le 27 décembre. Baptême de Jean, fils de Mre Jerosme Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et de Marie Billet.

1629, le 28 juillet. Baptême de Thierry, fils de Jerosme Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et de Marie Billet. Parrain : Jerosme Lebel, escuyer, sieur de Sors, conseiller au présidial. Marraine : Anne Lebel, veuve de Thierry Moët, controleur en l'élection de Reims.

1629, le 3 aoust. Baptême de Nicolas, fils de Messire Jacques Moët, escuyer, conseiller du roy en l'eslection de Reims, et Agnès de Bar, sa femme.

1630, le 25 décembre. Ont été parrain et marraine Jean Moët [2],

1. « Lad. cense à Dlle Claude Fillette faisant un quart dans le total d'une plus grosse cense, ditte à Rosnay la Cense de Muizon, attendu et à cause que les trois autres quarts appartiennent à Mr de Muizon. »

2. Jean Moët, fils de Jérôme, était alors âgé d'un an.

fils de Monsieur de Brouillet et Aniès *(sic)* de Bar, femme de Monsieur l'esleu Mouët.

1630, le 25 décembre. Baptême d'Anne, fille de Jacques Moët, élu à Reims, et d'Agnès de Bar. Parrain : Jerosme Moët, escuyer, sieur de Brouillet. Marraine : Anne Le Bel.

1632, le 10 juin. Baptême de Jeanne, fille de Mre Jacques Moët, esleu à Reims, et d'Agnès de Bar. Parrain : noble homme Jean Béguin, esleu à Reims. Marraine : Marguerite Moët, sa femme.

1633, le 27 aout. Baptême de Marie, fille de noble homme Jacques Moët, escuyer, éleu de Reims, et d'Agnès de Bar. Parrain : Hierosme Moët, escuyer, sieur de Brouillet. Marraine : Marie Billet, sa femme.

1634, le 27 octobre. Baptême de Marguerite, fille de Jerosme Moët, escr, sieur de Brouillet, et de Marie Billet.

1654, le 19 mars ; est parrain d'Anne du Plessy Thierry Moët de Broville *(sic)*, fils de très noble Monsieur de Bronville. Marraine : Anne Moët, fille de feu noble personne l'élu Moët.

(Tout ce qui précède est extrait de la paroisse St-Pierre de Reims.)

1590, le 15 juillet. Baptême de Hierosme, fils de Thierry Moët, contrôleur, et d'Anne, sa femme. Parrain : Mre Hierosme Goujon, sieur de Vraux. Marraine : Nicolle sa femme.

(Le 4 septembre de la même année, Jérôme Goujon et sa femme sont encore parrain et marraine de Hierosme, fils de Jehan Moët et de Thomasse, sa femme.)

(St-Hilaire.)

1591, le 21 septembre. Baptême de Marie, fille de Thierry Moët, contrôleur des tailles, et d'Anne, sa femme. Parrain : Mre Philippe Moët. Marraine : Marie Cauchon, sa femme.

(St-Hilaire.)

1640, le 18 avril. Ceremonie du baptême de Jacques Moët, fils de Mr Jacques Moët, escuyer et conseiller du roy en l'eslection de Reims, et d'Agnès de Bar (ayant été baptisé le 25 décembre 1639).

1642, le 8 may. Baptême de Philippe, fils de Monsieur Moët, conseiller du roy, élu, et delle de Bar. Parrain : Philippe Moët, son frère. Marraine..... [1] Moët, vefve de feu Mr Béguin.

(St-Hilaire.)

1589, le 20 mars. Baptême de Marguerite, fille de Thierry Moët et d'Anne Lebel. Parrain : Jehan Lebel. Marraine : Marguerite Noblet, sa femme.

1592, le 16 octobre. Baptême de Jacques, fils de Thiéry Moët, escuier, controleur en l'eslection de Reims, et de delle Anne Lebelle, sa femme.

(St-Hilaire.)

1. Marguerite Moët.

1618, le 20 juin. Baptême de Jean, fils de noble homme Jean le Bel, sieur de Sors, et de Charlotte le Picard. Parrain : Mre Hierosme Moët, advocat, et Marguerite Moët, sa sœur, femme de Mr Béguin, marraine.

1637, le 19 octobre. Baptême d'Agnes, fille de Hierosme Moët, escuier, sieur de Bronville, et Marie Billet, sa femme. Parrain : Jehan Moët, fils audict sieur de Bronville. Marraine : Agnès de Bar, femme de Jacques Moët, escuier, conseiller du roy et eslu en l'eslection de Reims.

1640, le 1er juillet. Cérémonie du baptême de Pierre Moët (lequel baptême a été fait le 5 décembre 1639), fils de noble homme Hierosme Moët, escuyer, sieur de Bronville, et de Marie Billet. Parrain : Thierry Moët, fils dudict sieur de Bronville, et marraine : demoiselle Espérance Billet, tante du parrain.

(St-Jacques.)

1663, le 2 juillet. Baptême de Marguerite, fille de Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny, et de demoiselle Anne Moët. Parrain : Jean Moët, escuyer, seigneur de Brouillet. Marraine : demoiselle Marguerite Moët, veuve de Mre Jean Béguin, conseiller, eslu en l'eslection de Reims.

1669, le 9 juin. Baptême de Jacques, fils de Jacques Moët, sieur de Dugny, et d'Anne Moët. Parrain : Jacques Moët. Marraine : Agnes de Bar, veuve de Jacques Moët, escuyer et eslu de Reims.

(St-Jacques.)

Les minutes des anciens notaires de Reims donnent quelques renseignements sur les Moët de Bronville.

Le 26 fevrier 1590, Philippe Moët, escuyer, sieur de Brouillet, procureur du roy, René Féret, escuyer et vidâme de Chaalons, Thierry Moët, escuyer, contrôleur en l'eslection de Reims, Anthoine Fremyn, marchand à Reims (époux de Marie Moët), baillent à louage une maison à la Croisée de Porte Mars pour 9 ans moyennant 13 escus 20 sols par an.

(Brisset.)

5 may 1604. Contract de mariage entre Mre Jehan Béguin, eslu en l'eslection de Reims, fils de feu Mre Jehan Béguin, vivant conseiller au Présidial et seigneur de Chalons sur Vesle, et de Nicolle de Paris, aujourd'huy sa vefve, et Marguerite Moët, fille de feu Thierry Moët, vivant escuyer, controlleur pour le roy en l'eslection de Reims, et de Anne Lebel, aujourd'huy sa vefve.

(Taillet.)

Le 26 fevrier 1605, Pierre Moët, escuyer, sieur de Précourt, sous diacre, agé de 25 ans, demeurant au séminaire de St Sulpice

à Paris, fils de feuz Hierosme Moët et Marie Billet, donne à Thierry Moët, escuyer, sieur de Brouillet et de Fagnères, demeurant audict Fagnères, son frère, et à demoiselle Agnès Moët, sa sœur, tous ses biens meubles.

(Insinuations de 1665-71).

Ainsi Pierre Moët de Précourt précéda d'un demi-siècle, à Saint-Sulpice, son saint et illustre cousin, Jean-Baptiste de la Salle.

Le 8 novembre 1626, contrat de mariage entre Jacques Moët, fils de feu Thierry Moët et Anne Lebel, et Nicolle, fille de Pierre Béguin, seigneur de Chaalons sur Vesle [1].

(P. Augier.)

Avant d'épouser Agnès de Bar (dont il eut un fils, Nicolas, dès 1629), Jacques Moët avait donc eu une première femme, Nicole Béguin.

On s'en souvient peut-être, du chef de sa femme, Guillemette de l'Hospital, Nicolas Moët de Brouillet devint possesseur de la terre de Rosnay, qu'il laissa à son fils Thierry Moët de Brouville. Pour compléter notre sujet, nous devons donc passer à l'examen du chartrier de Rosnay, mis à notre disposition par le vicomte de Breuil, comme on l'a vu plus haut. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, Anne le Bel, veuve

1. Extrait du chartrier de la maison de Bussy :

« Comparut Nicolas de Bussy, escr, sr d'Ongny, demt à Montgeton, se portant fort de Damelle Anne de Garges, sa femme, lequel recongneut debvoir à noble homme Mr Charles Béguin, conslr du roy, la somme de 400 livres .... Faict au logis dudict, le sabmedy, 26e jour de novembre, l'an 1614. » Signé de Bussy et Béguin Ch.

« Anne de Garges, vefve de feu Nicolas de Bussy, constitue à Nobles Hommes Mr Pottier, conslr du roy, lieutenant particulier au Baillage de Chau ry (pour Château-Thierry), à cause de Damelle Anthoine Béguin, sa femme, et comme tuteur des enfans myneurs de deffunct noble Homme Mr Charles Béguin et damelle Jehanne de la Planche, et à Mr Pierre Béguin, licencié ès loix, advocat au Parlement, heritier pour un quart dudict Charles Béguin, son père, la somme de 25 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, sauf rachapt, sur la terre et seigneurie d'Ongny, pour estre à faulte de paiement vendue, subhastée et adjugée en la manière accoustumée.

Faict et passé le 22e janvier 1622. »

A la même époque, le 6 février 1611, Elisabeth Béguin, fille de Noble Homme Jean Béguin, sgr. de Châlons-sur-Vesle, et de Nicole de Paris, épousa Jacques de Mongeot, écuyer, sgr. de Sainte-Euphraise : d'où un fils, Pierre, mari de Delle Marie Marlot, fille de Nicolas. Marguerite Moët-Béguin était la belle-sœur d'Elisabeth Béguin.

de Thierry Moët, augmenta ce domaine par de nombreuses acquisitions, et, à partir de 1655, on fait la même remarque au sujet d'Agnès de Bar, veuve de Jacques Moët, fils de Thierry ci-dessus[1]. Puis à cette dernière succède Jacques Moët de Dugny, son gendre. Pour ne pas trop nous étendre, nous ne donnerons ici que l'analyse des principales pièces de ce chartrier.

16 mai 1594. Fut présente damoiselle Anne le Bel, vefve de feu maistre Thierry Moët, vivant controlleur ancien des tailles en l'eslection de Reims, et baille à tiltre de louage à Jehan Gaillart, laboureur demourant à Ronnay, les pièces de prez et deux pièces de terres arrables cy-après, sises au terroir de Germigny..., etc.

BRETAIGNE.

4 janv. 1612. Bail d'une maison à Rosnay, à Remy Chaillet, par Anne le Bel, vefve de Thiery Moët.

BAILLET.

6 janv. 1642. Transaction entre Pierre Béguin, sgr. de Châlons sur Vesle, Jacques de Mongeot, sgr. du Peztranché, et Élisabeth Béguin, sa femme, heritiers de defl^t Jehan Béguin[2], aussi sgr. de Châlons sur Vesle et Saincte Frize, et dam^elle Marguerite Moët, vefve dud. Jehan Béguin, assistée de Hiérosme Moët, esc^r, sgr. de Brouillet, et de Jacques Moët, esc^r, esleu en l'eslection (au sujet de douaire de Marguerite Moët).

BRETAIGNE.

Juin 1636 : dernier acte où parait Mme la controleuse Moët, Anne le Bel, veuve de Thierry Moët (Partage des bois de l'Hotel Dieu de Reims sur le terroir de Rosnay, signé Mimin : Nicolle Girardot, femme de Jean Joran, ayant fait donation d'un tiers de ses bois aux héritiers de Thierry Moët, et des deux autres tiers à l'hotel Dieu).

20 nov. 1630. Echange de terres à Rosnay entre Hierosme Moët, escuier, sieur de Brouillet, dem^t à Reims, et Jacques Caullier, vigneron, dem^t à Rosnay : passé devant Philippe Boniface, not^re royal héréditaire résidant à Ronnay.

4 juillet 1631. Je soussigné Liesse de Fouquet, vefve de feu Englebert de Cambray, escuier, dem^t à Ronay, vends à Dam^elle Anne le Bel une pièce de terre à la Grosse Saulx.

SSE DE FUQUET *(sic)*.

1. Jacques Moët de Bronville avait épousé, en 1628, Agnès de Bar, fille de Nicolas de Bar, bourgeois de Châlons, et de Margueritte Billet. Il fut confirmé dans sa noblesse en 1640, et mourut vers 1654. Agnès de Bar était donc parente de Marie Billet, belle-sœur de son mari.

2. Il avait testé le 1er septembre 1633. Sainte-Frize pour Sainte-Euphraise.

26 nov. 1655. Achat de pré au terroir de Germigny, proche Rosnay, par Agnès de Bar, veuve de Jacques Moëtte, eslu et cons^ler du roy dem^te à la ville de Reims.

1656, le 12e janvier, signification faite par Dam^elle Anies de Bar, vefve de Jacques Moët, à hon. homme M^tre Nicollas de la Framboisière, prestre curé de Ronnay.

26 aoust 1662. Eschange d'heritages entre Jacob de Conflans, baron de Ronnay, sgr. du Fay Lesecq, y dem^t, et Anne Marguerite de Carelle, son espouze, d'une part, et Agnès de Bar, vefve de Jacques Moët.

20 juin 1665. Eschange de terres à Ronnay entre Agnès de Bar, vefve de Jacques Moët, et Nicolas Lespaignol, gentilhe servant de feu Madame Duchesse Douairière d'Orléans, et Marie Coquebert, sa femme.

1672, 13 juin. Vente de terres à Agnès de Bar, au nom de Jacques Moët, son fils, diacre au Diocèse de Reims, de présent à Saumur, par René Graillet, escuier, sgr. de Mouchery, et Perrette Lelarge, sa femme, dem^t à Courcelles-les-Rosnay, lesd. terres provenant surtout d'acquests sur Pierre d'Amerval, escuier, sgr. de Fauril ; en présence de Jeanne de Bernet, veuve de F^ois Graillet, escuier, sieur de Beine, dem^te aud. Courcelles.

Nicolas LESPICIER.

3 mai 1675. Arpentages des terres de Rosnay appartenant à M^tre Jacques Moët, prestre de l'Oratoire, dem^t à Paris.

8 juin 1675. Eschange entre Jacques Moët, esc^r, sgr. de Dugny, et Jean Gaillard père et Jean Gaillard fils, dem^t à Vrigny.

X. — Lettres royales obtenues par Hierome Moët de Bronville.

Nous possédons encore, à propos des Bronville, un original de lettres royales datées de 1637. Pour éviter, en cas de guerre, de dégarnir la ville de Reims de ses meilleurs défenseurs, Louis XIII exempte de la convocation du ban et arrière-ban les gentilshommes qui y habitent réellement « sans fraude [1] ».

Une note, écrite au XVIIe siècle au verso de ce parchemin, nous fait savoir que ces lettres royales furent obtenues « à la sollicitation » de Jérôme Moët, fils de Thierry de Bronville.

1. Nous possédons, dans notre chartrier, toute la série des exemptions du même genre accordées par nos rois, depuis Henry II jusqu'à celle en question. Jérôme Moët les avait toutes réunies, avant d'en solliciter une nouvelle en 1637, et cette collection nous est fort heureusement parvenue intacte.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, aux Baillifs de Vermandois, Vitry et autres noz baillifs de Champagne et Picardie, ou leurs lieutenans, et chacun d'eux en droict soy salut. Les roys noz prédécesseurs, considérans combien la conservation de nostre ville et cité de Reims importoit au bien de l'Estat, comme estant l'une des principalles clefz du royaume, proche ès frontières du Luxembourg et des pays bas, et recongnoissant les bons services, que les Nobles et Gentilshommes, résidans en nostre ville de Reims, rendoient ordinairement à la garde et seureté d'icelle, comme estant plus expérimentez au faict des armes, ordre de la guerre et fortiffications, que les autres habitans de ladite ville, et qu'ilz se pouvoient reposer sur leur fidélité, valeur et bonne conduicte, en la garde et deffence d'icelle, sanz autrement la charger, et incommoder d'autres personnes, que ceux qui y sont actuellement résidans, à fin de les convaincre et obliger d'autant plus à continuer leur devoir ; qu'ils sont par leurs lettres patentes exemptez, quictez et affranchis du faict, service, et comparution de noz bans et arrière bans, lors de la convocation d'yceulx : et mesme faict deffence de désemparer ladite ville, pour empescher qu'une place de si grande importance, en laquelle Nous et noz prédécesseurs roys avons esté sacrez, ne fust diminuée de la force et conduicte des principaux et plus capables d'y veiller, et d'autant que nous pouvions cy après convocquer nostre ban et arrière ban, et qu'en conséquence de cette convocation, vous pourriez contraindre lesdits Nobles et Gentilhommes de nostre ville de Reims d'y aller servir, comparoir et contribuer, et que cela pourroit préjudicier à la seureté de ladite ville, et seroit contraire à noz intentions : à ces causes voulant, à l'example de noz prédécesseurs roys, pourveoir à la garde et conservation d'icelle ville de Reims, Nous en continuant lesdites exemptions y attachéez soubz le contrescel de nostre chancellerie, avons de nouveau, en tant que besoin est, ou seroit, exanpté, quicté et affranchy, exanptons, quictons et affranchissons par ces présentes, signées de nostre main, lesdits gentilhommes résidans ès nostre ville de Reims, et habituez en icelle sans fraude, et depuis l'an et jour du faict, service, comparution et contribution à nostre ban et arrière ban. Ne voulant mesme, ny entendant que, pour raison de leurs fiefz, ils y puissent estre contrainctz en quelque sorte que ce soit. Et si aucuns de leursditz fiefz avoient esté pour ce saisis, arrestez ou autrement empeschez, Nous voulons que lesdits saisys et arrestz soient incontinent par vous levéez et ostéez, et vous mandons, ordonnons, tres expressanant enjoignons que ces présentes vous faciez enregistrer, et du contenu d'icelles souffrir et laisser jouir et user lesdits Nobles et Gentilhommes de nostre ville de Reims plainement, paisiblement, et pour tousjours, encores que, par les commissions qui pourroient estre expédiées par cy après, Nous vous mandions d'y comprendre examps, privilégiez, ou non privilégiez, dons nous exanptons et réservons lesdits gen-

tilhommes domiciliez en nostre ville de Reims. Car tel est nostre plaisir. Donné à Saint Germain en Laye, cin^me^ jour de may ; l'an de grâce mil six cens trente sept, et de nostre règne, le vingt septiesme.

Signé : Louis.
Par le roy :
Boutheillier.

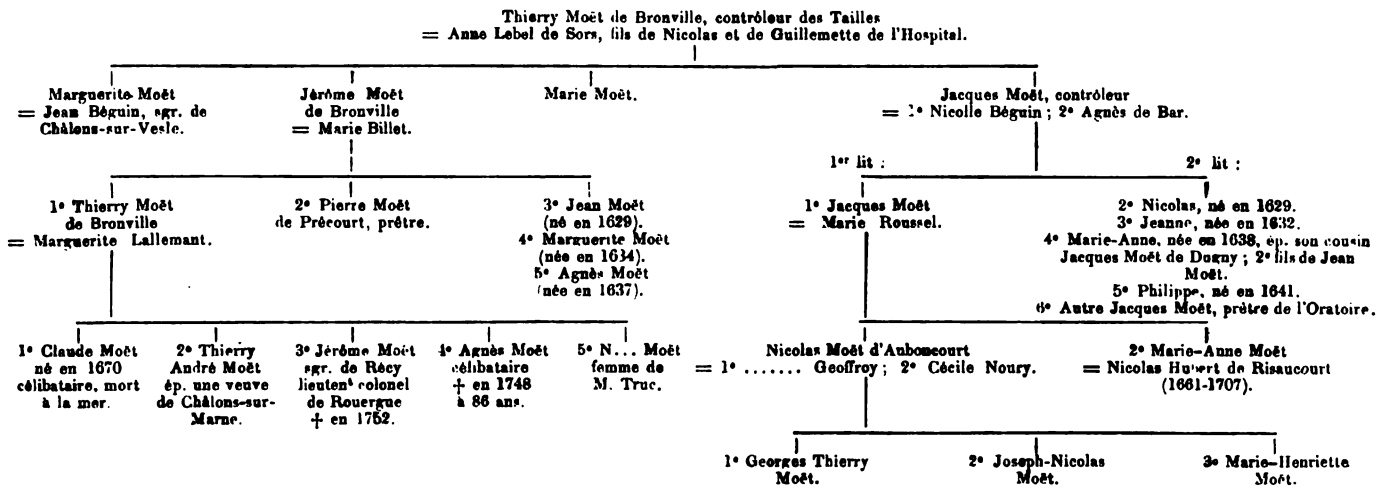

(*Moët de Bronville et d'Auboncourt-les-Vauxelles.*)

CHAPITRE VII

Jean Moët et Pérette Lespagnol.

I. — Naissance de Jean Moët.

Jean Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, Dugny, Louvergny, Terron-sur-Aisne, le Griffon, Thillois, etc., conseiller au siège royal et présidial de Reims, naquit en 1599 de Philippe Moët, aussi écuyer, seigneur de Brouillet, procureur du roi au même siège, et de Marie Cauchon [1].

Nous nous étendrons sur ce sujet, pour bien étudier la vie du grand-père de Jean-Baptiste de la Salle ; nous le verrons tout d'abord augmenter son domaine de Brouillet, pour lequel il nourrissait une prédilection toute particulière : antique demeure, où, bien des fois sans doute, le vénérable aïeul dut prodiguer ses enseignements à son jeune petit-fils et filleul ! Vieux jardin, si fécond en souvenirs, dont les ombrages abritèrent les saintes rêveries du jeune adolescent, ainsi que le bréviaire quotidien de l'austère magistrat, digne ascendant d'un tel rejeton !

Le souvenir du vieux seigneur se perpétue à travers les âges au sein de ce village qu'il a tant aimé : le legs de son cœur, dont il a voulu doter l'église de Brouillet, legs si émouvant dans sa simplicité, est immortalisé par une plaque funéraire, qui, grâce à Dieu, a pu échapper à la barbarie des iconoclastes révolutionnaires ; elle est toujours là, cette touchante épave des temps féodaux, ce symbole de l'affection, qui unissait alors maîtres et vassaux, quoi qu'en puisse dire une histoire que depuis un siècle on nous fausse à plaisir.

Qu'on nous pardonne cette longue entrée en matière ; nous qui avons toujours nourri le respect le plus profond pour la mémoire de notre vertueux sextaïeul Jean Moët, nous sommes heureux de proclamer la bienfaisante influence qu'un tel parrain exerça sur une nature aussi richement douée que celle de cet angélique jeune homme, et cela pendant vingt années entières accordées par la Providence à cette intimité salutaire. Oui assurément ! au premier rang de ceux qui ont contribué

1. La plus grande partie des documents de ce chapitre ont paru dans la brochure déjà citée : *Les aïeuls maternels du Bienheureux J.-B. de la Salle à Brouillet.* Il en sera de même pour l'historique du château de la Bouvrie, dernier chapitre de ce travail.

à la formation du glorieux Jean-Baptiste de la Salle, le vénéré seigneur de Brouillet peut à juste titre revendiquer une place bien méritée.

N'oublions pas non plus d'adresser un hommage respectueux à sa digne épouse, Dame Pérette Lespagnol, la grand'-mère aimante qui, pendant son veuvage, fut la seule de toute la famille à ne point jeter le blâme à son petit-fils : la première en effet, en face de la plus parfaite humilité évangélique, elle eut l'insigne honneur d'apercevoir l'héroïsme de la vertu, là où les autres parents du saint, aveuglés par des vues purement humaines, ne voyaient que folies condamnables, pour ne pas dire scandales. Ce fait seul suffirait à assurer à Pérette Lespagnol un titre de gloire inoubliable devant la postérité.

Nous nous imposons donc la tâche de nous essayer à restituer l'historique de la vie de Jean Moët et de Pérette Lespagnol d'après les pièces de notre chartrier familial. Nous commencerons par la nomenclature des frères et sœurs de Jean Moët, nécessaire pour l'intelligence des actes qui se rapportent à lui.

II. — Frères et sœurs de Jean Moët.

Jean Moët eut plusieurs frères et sœurs, mais ses frères moururent tous en bas-âge. On commencera donc par ses sœurs.

1° Nicole Moët.

A coup sûr, Nicole Moët était de beaucoup l'aînée, car elle était mariée dès 1607. Nous n'avons pu découvrir son acte de baptême [1].

Elle épousa Claude Lespagnol, vicomte de Bouilly en partie, seigneur d'Artaize, Ourezy, le Vivier, Malvoisin, etc., procureur du roi au présidial de Reims, fils de Jean Lespagnol, sieur de Fontenoy, lieutenant des habitants de Reims en 1595 et en 1604, et d'Isabeau Coquebert, fille elle-même de Jean Coquebert de Coulommes et de Marguerite Béguin, déjà cités. Lors de la mort de Philippe Moët, en 1610, Claude Lespagnol fut nommé tuteur de son beau-frère Jean Moët, âgé de onze ans seulement.

Claude est un personnage historique à Reims. Il fut lieute-

1. De plus elle se maria *probablement avant 1601*. Autrement l'acte de cette même année, qui attribue à Philippe Moët la garde-noble de Jean, Marie et Anne, ses enfants, eut fait mention de Nicole.

On se souvient que Philippe avait épousé Marie Cauchon en 1580.

nant des habitants de 1633 à 1637, et c'est en cette qualité qu'il inaugura la statue de Louis XIII sur le fronton de l'Hôtel de Ville. Il mourut en 1638.

1607, 28 décembre. Baptême de Nicolle Lespaignol. Parain : Mre Claude Lespaignol, procureur du roy. Maraine : Nicolle Moët, sa femme.

(St-Hilaire.)

1610, 4 février. Baptême de Marie, fille de Mre Claude Lespaignol et de Nicolle Moët.

(Ibid.)

1618, 24 may. Baptême de Louys, fils de Mre Claude Lespaignol, procureur du roy au Présidial, et de Nicolle Moët. Parain : Remy de Salnove, escuyer, sieur de Perthes. Maraine : demoiselle Anne Moët, sa femme.

(Ibid.)

1622, 1er juin. Baptême de Claude Pépin. Maraine : Nicolle Moët, femme de Mre Claude Lespagnol, procureur pour le roy au Présidial de Reims.

(St-Michel.)

Claude Lespagnol eut plusieurs enfants de Nicole Moët :

1° *Marie Lespagnol*, épouse de Jacques le Gorlier, écuyer, seigneur de Verneuil, conseiller du roi, et son procureur au bureau des finances en la généralité de Champagne.

Leur épitaphe se voit encore en l'église Notre-Dame de Châlons.

En voici la copie :

« Cy gist noble homme Jacques le Gorlier, vivant escuier, seigneur de Verneuil sur Marne, conseiller du roy, et son procureur gnal au bureau des Finances et Domaines de la Gnalité de Champagne, estably à Chaalons, qui déceda le 28e jour de novembre 1640. Priez Dieu pour son âme.

Et damelle Marie l'Espagnol, sa femme, fille de Claude l'Espagnol, en son vivant escuier, vicomte de Bouilly, seigneur d'Artaise et du Vivier, conseiller du roy, et son procureur au siège royal et présidial et autres juridictions royalles de Reims, qui est décédée le 2 janvier 1646. »

De leur mariage ils eurent deux enfants : l'aîné eut un fils, mort sans postérité ; et sa sœur cadette épousa un sieur du Sorton, dont elle eut descendance. Les du Sorton appartenaient à la famille Braux, aussi de Châlons.

La famille le Gorlier, originaire de Château-Thierry, était

une des premières de la ville de Châlons, et remontait au XIVe siècle.

Elle possédait les seigneuries de Verneuil, Saint-Martin, Sainte-Cohière, Drouilly, la Grand'Cour, Saulneuf, la Motte de Chaudefontaine, le Pré Pringy, Vésigneux, etc., et était alliée aux Noisette, Hennequin, Molé, de Rupt, de Joybert, etc.

Elle a produit un poète qui n'est plus guère connu que des bibliophiles [1].

Dans la liste des trésoriers généraux au bureau des finances de Châlons depuis 1586, on relève :

François le Gorlier (16..).
Claude le Gorlier, procureur (1666).
Nicolas le Gorlier (1666-88).
N... le Gorlier de la Grand'Cour (1710).
Jacques le Gorlier.

2° *Louis Lespagnol*, procureur du roi au présidial de Reims ; il épousa Jeanne de Monbeton, Dame d'Epoye et d'Hoyrie, décéda en 1692, et fut inhumé en l'église St-Hilaire « sous la grande vitre, du côté du cimetière [2] ».

3° *Isabelle Lespagnol ;* elle épousa Antoine d'Y de Séraucourt, issu d'une famille distinguée du Rémois, qui fournit plusieurs membres au chapitre de Notre-Dame de Reims. Isabelle Lespagnol eut huit enfants ; l'un d'eux, lieutenant aux gardes françaises, fut tué au siège d'Ypres ; deux autres furent grands archidiacres, le premier à Reims, le second à Rouen.

La famille d'Y de Séraucourt est anciennement connue, et a encore des représentants, issus de la branche d'Y de Résigny.

Elle fut reconnue noble en 1666 :

« Eustache Day de Séraucourt, demeurant à Séraucourt.

A produit des titres en bonne forme depuis 1509. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par Monsieur Dorieux.

Porte : *d'azur à 3 chevrons d'or superposés.* »

Dans la liste des chanoines « en appelans du pape au pape

1. *Le Juvénal françois*, composé par Jacques le Gorlier, escuyer, sieur de la Grand'Court. Paris, Cl.-Collet, 1624. Pour la famille le Gorlier, consulter la notice généalogique sur la famille de Joybert et ses alliances, parue à Laon en 1900.

2. Note de la généalogie Lespagnol de M. le chevalier de Beffroy, citée au chapitre suivant.

mieux informé », exclus en 1722 des cérémonies du sacre par ordre royal, on rencontre Jean-Baptiste d'Y de Séraucourt archidiacre, chanoine « a latere dextro chori », præbende n° 17.

Dans un manuscrit appartenant à M. le sénateur Blavier, et rédigé par un de ses ancêtres, Jean-Baptiste Blavier, né à Reims en 1705, on peut lire :

« Magneux les Fismes et vicomté d'Ormont : dix parts à Monsieur Dey, sieur de Séraucourt, maître des requestes en 1738. »

2° Anne Moët.

« 16 juin 1592. Baptême d'Anne, fille de noble homme Philippe Moët, procureur du roy au Présidial, et de Marie Cauchon. Parain : noble Homme Thierry Moët, contrôleur des Tailles en l'Eslection de Reims ; maraine : Anne Lebelle, sa femme. »

(Saint-Pierre de Reims.)

Anne Moët épousa Remy de Salnove, écuyer, seigneur de Perthes [1]. C'était un allié des Miremont. Au XVIe siècle, Charles de Miremont, fils d'Henry, seigneur de Berrieux, et d'Anne d'Aspremont, épousa Nicole de Salnove, d'où, entre autres enfants, une fille, nommée Françoise, mariée à Valérien de Salnove.

Nous citons ce mariage à titre de curiosité, parce qu'au XVIIIe siècle Brouillet échut en héritage à notre trisaïeul le marquis de Miremont de Berrieux (arrière-neveu de Charles), ainsi qu'on l'a déjà exposé plus haut.

3° Marie Moët.

« Le 8 fevrier 1594, baptême de Marie, fille de Me Philippe Moët, procureur du roy, et de Marie, sa femme. Parain : Regnault Cochon *(sic)*, seigneur de Condé. Maraine : damoiselle Marie Moëtte, femme de René Feret, vidasme de Challon. »

(St-Hilaire de Reims.)

Marie Moët épousa, par contrat du dernier janvier 1618,

1. Quelques années après, la famille de Salnove suscita une histoire à laquelle se trouva mêlé le puissant Mazarin lui-même. Melle de Salnove, fille du seigneur de Cuisle et de Pérette Goujon de Thuisy, se fit enlever à l'issue de la messe par Mr de Saint-Etienne ; mais trois semaines ne s'étaient pas écoulées qu'elle se prit à le détester « comme un diable ». Il s'en consola philosophiquement par la pensée « qu'il n'en avait pas toujours été ainsi ». Après de nombreux coups d'épée, cette folle équipée se termina par le mariage de l'héroïne avec Mr de Livron, marquis de Bourbonne (*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, tome III).

Oudard de Paris, écuyer, seigneur de Branscourt[1] et de Bourgogne, fils de Robert de Paris, écuyer, aussi seigneur de Branscourt, et de demoiselle Simonne Noël. Oudard de Paris mourut en 1646 des blessures qu'il avait reçues au siège de Dunkerque. Ce fut son fils Remy, né le 1er mars 1623, qui continua la lignée.

Ce dernier vivait encore en 1675 :

« 1675, le 6 janvier. Décès de messire Oudard de Paris (filleul du susnommé), escuyer, seigneur de Bourgogne, agé de 81 ans. Témoins : *Remy de Paris,* Philippe Chertemps. »

(SAINT-HILAIRE.)

De ce mariage sont issus :

1° Jacques de Paris, né le 14 février 1622. De tous les enfants d'Oudard, Caumartin ne mentionne que Remy, qui suit. Les autres sont-ils donc tous morts sans postérité ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

2° Remy de Paris, né le 1er mars 1623. Il épousa, le 24 mars 1653, Pérette de Paris (fille de Jacques de Paris, écr, sgr. de Branscourt, et de Jeanne Ancelet), sa cousine germaine.

3° Thomas de Paris, né le 2 août 1624.
4° Jean de Paris, né le 1er septembre 1625.
5° Élisabeth de Paris, née le 19 février 1627.
6° Nicolle de Paris, née le 2 juillet 1628.
7° Marie de Paris, née le 12 décembre 1630.
8° Pérette de Paris, née le 5 août 1632.
9° Catherine de Paris, née le 25 novembre 1633.

1622, 14 febvrier. Baptême de Jacques, fils de Mre Oudard de

1. Les Paris, seigneurs de Bourgogne, Branscourt, Muire, Sainte-Euphraise, etc., fournirent à l'histoire le trop célèbre diacre Paris, « appelant et réappelant », sur le tombeau de qui les convulsionnaires de Saint-Médard se livrèrent à toutes leurs excentricités.

« De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu. »

Le diacre François de Paris, décédé en 1727, naquit de Nicolas de Paris, écuyer, conseiller au Parlement de Paris, et d'une demoiselle Roland. Sa tante maternelle, Marie Roland, épousa Jean-Baptiste Coquebert, chevalier, seigneur de Montbret ; le petit-fils de ces derniers, également nommé Jean-Baptiste, comme son aïeul paternel, mourut le même jour que l'infortuné Louis XVII, et fut inhumé à côté de lui au cimetière Sainte-Marguerite, si l'on en croit Saint-Allais.

On voit à Romain, château patrimonial de la famille Coquebert de Montbré, une curieuse gravure du diacre Paris.

Paris, seigneur de Branscourt, et de demoiselle Marie Moët, sa femme.

(St-Hilaire.)

1622, 2 juillet. Baptême de Marie Baron. Parain : Mre Oudard de Paris, seigneur de Bourgoigne. Maraine : demoiselle Marie Moët, sa femme.

(*Ibid.*)

1623, 1er mars. Baptême de Remy, fils de Mre Oudard de Paris, seigneur de Bourgoigne, et de Marie Moët.

(*Ibid.*)

1624, 2 aoust. Baptême de Thomas, fils de Mre Oudard de Paris, seigneur de Bourgoigne, et de Demoiselle Marie Moët, sa femme.

(*Ibid.*)

1625, 1er septembre. Baptême de Jean, fils de Mre Oudard de Paris, escuyer, sr de Bourgoigne, et de Marie Moët, sa femme. Parain : Mre Jean Moët, conseiller, seigneur de Brouillet. Maraine : Marie Lespagnolle, sa niepce.

(*Ibid.*)

1627, 19 fevrier. Baptême d'Élisabeth, fille de Mre Oudard de Paris, seigneur de Bourgoigne, et de Marie Moët. Parain : Oudard Noël, seigneur de Muire. Maraine : Anne Ancellet, femme de Jacques de Paris.

(*Ibid.*)

1628, 2 juillet. Baptême de Nicolle, fille des mêmes. Parain : Claude Lespagnol, procureur du roy. Maraine : Nicolle Moët, sa femme.

(*Ibid.*)

1630, 12 décembre. Baptême de Marie, fille de honorable homme Oudard de Paris, seigneur de Bourgogne, lieutenant en l'eslection, et de Marie Moët.

(*Ibid.*)

1632, 5 août. Baptême de Pérette, fille des mêmes.

1633, 25 novembre. Baptême de Caterine, fille des mêmes.

(*Ibid.*)

A la mort de Philippe Moët, Jean Moët n'avait plus que les trois sœurs susdites : car les papiers de partage ne portent que leurs quatre noms. Mais il avait eu deux frères, morts apparemment en bas-âge.

4° Nicolas Moët.

« 1589, le 14 mars, baptême de Nicolas, fils de honoré homme

Philippe Moët, procureur du roy à Reims, et de Marie Cauchon. Maraine : Isabeau Coquebert, veufve de Oudard Noël. »

5° Philippe Moët.

« 1601, le 24 août, baptême de Philippe, fils de Philippe Moët, procureur, et de Marie Cauchon. Parain : Anthoine Fremyn. Maraine : Simonne Moëtte, sa femme. »

(SAINT-HILAIRE.)

III. — Cédule proclamatoire de la cense de Brouillet.

Une des premières pièces que nous ayons au sujet de Jean Moët est une « cédulle proclamatoire » annonçant aux amateurs du temps la mise en location de la petite cense de Brouillet.

Suivent les attestations des curés de Crugny, Brouillet et Lagery, qui affirment avoir donné à cette cédule la publicité de la chaire.

La cense dont il s'agit était « royé » la rue du Rouilliz, et ne doit pas être confondue avec celle dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la mairie de Brouillet. Car cette dernière ne fut réunie à la propriété que lors du veuvage de Perette Lespagnol, à la mort de son ancien domestique, Simon Drouin, comme on le lira plus loin.

CÉDULLE PROCLAMATOIRE POUR LA PETITE CENSE DE BROUILLET.

On faict assavoir de par le roy nostre Sire, Monsieur le bailli de Vermandois ou son lieutenant à Reims, que à la requeste de noble homme Claude Lespaignol, seigneur d'Artaise et de Bouilly en partye, conseiller du roy au siège royal et présidial de Reims, tuteur de Jehan Moët, fils myneur de feu Maistre Philippe Moët, vivant escuyer, sieur de Brouillet, procureur du roy audict siège : une cense assise audict Brouillet, consistante en maison, grange, iardin, estables, le lieu et pourpris comme il se comporte, tant terres que prez, scizes au terroir dudict Brouillet, appartenant audict Jehan Moët, est à bailler à louage pour six ans.....

(Puis viennent les conclusions qui servent de base à cette sorte d'adjudication.)

En bas de la pièce, les attestations des curés de Lagery et de Crugny nous apprennent son mode de publicité :

« Je soubssigné, ptre curé de Cruny et Brouillet, certifie avoir leu et proclamé la pnte scédule proclamatoire pendant la messe le dimanche, le treiziesme d'aoust de l'an cy dessus, et faict attacher

aux deulx portaux des églises de Cruny et Brouillet. Faict les jour et an que dessus. »

Signé : LESCAILLON [1].

« J'ay soubsigné, curé de Lagery, certifie avoir proclamé et publié ce que dessus à nostre prosne de Lagery. »

Signé : COUSIN.

En 1625, Jean Moët passa à Brouillet un bail de terre avec un laboureur nommé Jacques Morel, et, faute de paiement, se vit bientôt obligé à le faire saisir.

A Monsieur le Bailly de Vermandois ou vostre lieutenant à Reims.

Remonstre Jean Moët, escuyer, sgr. de Brouillet, cons^ter au siège présidial de Reims, que par bail du 16 décembre 1625, passé par devant Viscot et Rogier, notaires royaux à Reims, Jacques Morel, laboureur, dem^t audict Brouillet, a pris à louage de luy une cense size audict Brouillet pour neuf années et neuf despouilles, moyennant 60 l. par chaun an, au jour Sainct Martin, de laquelle pension luy en sont deub cent quatre vingt livres pour trois années, escheus à la Sainct Martin 1632, et qu'il luy en sera encor deub soixante livres pour une année au jour St Martin prochain, dont il ne peut estre payé.

Ce considéré, Monsieur, qu'il vous appert dudict bail, il vous plaise permettre au suppliant faire saisir les grains creus sur les terres de ladicte cense ou les prix d'iceux, ensemble les autres biens appartenans audict Morel.

Signé : MOET.

(Ladite supplique écrite entièrement de la main de Jean Moët.)

Soit faict ainsy que requis.

Signé : AMÉ.

L'an mil six cens trente trois, le sixiesme jour du mois d'octobre, à la requeste de Jean Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, je, sergent royal dem^t à Lagery, soubsigné, certifie que je me suis transporté audict Brouillet, où estant, je dict et déclarai à Jacques Morel, laboureur dem^t audict lieu, et estant à sa ferme à domicille, que pour surté des sommes et deniers qu'il doit audict sieur, mentionné en ladicte requeste, je saisissois, comme de faict j'ai saisy, arresté et mis en la main du roy nostre Sire tous et ung chascun, des deniers, grains, meubles et aultres choses, généralement quelconques, que luy doibt ou debvroit sy apprès Estienne de France, laboureur dem^t audict lieu. Ce faict, me suis transporté

1. Les registres paroissiaux de Gueux nomment M. Milet Lescaillon, curé du lieu en 1678. Il signe le plus souvent : Lescaillion.

en l'hostel dudict de France, où estant et parlant à sa personne, luy ay signiffié, dict et déclaré que je saisissois, comme de faict je saisy, arresté et mis en la main du roy nostre sire les deniers, grains et aultres choses qu'il doibt ou debvroit sy apprès audict Morel, luy faisant deffance de par le roy nostre sire de ne payer à aultre personne que audict sieur de Brouillet. Faict en présence de Pierre Saugniez, de Nicolas Gérard, de Jean ....., tesmoings par moy soubsigné.

DUCHESNE.

Reçu pour le présent acte de saisy vingt sols.

IV. — Mariage avec Pérette Lespagnol.

Par contrat en date du 16 décembre 1629, Jean Moët épousa demoiselle Pérette Lespagnol, fille de Nicolas Lespagnol, lieutenant de Reims en 1626-27, décédé en 1628, et de Jeanne Coquebert du Metz.

Nicolas Lespagnol était lui-même fils de Jean Lespagnol et de Marguerite Béguin, et Jeanne Coquebert, fille de Jean Coquebert de Coulommes et de Marguerite Béguin, nos aïeux, en même temps que ceux de la branche Coquebert de Montbret.

Pérette Lespagnol était née le 29 juillet 1615, et avait été tenue sur les fonts du baptême par son oncle Claude Léspagnol et la femme de celui-ci, Pérette Frémyn, fille d'Antoine Frémyn, secrétaire de la reine régente, et de Simonne Moët, sa femme.

Quant à Simonne Moët, elle était fille de Nicolas Moët, d'abord clerc, puis receveur des aides en l'élection, et de Roberte le Florinier, fille issue du premier mariage de Guillemette de l'Hospital, celle-ci femme en secondes noces de Nicolas Moët, père de Philippe et aïeul de Jean. Ces divers points ont tous été élucidés plus haut.

« Contrat de mariage du 16 décembre 1629 signé Viscot, notaire royal au baillage de Vermandois, passé entre Jean Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, conseiller du roi au baillage et siège présidial de Reims d'une part, et damoiselle Perrette Lépagnol d'autre part. »

On lira plus loin la généalogie de la famille Lespagnol.

Qu'on nous permette cependant une remarque sur la maison où a été élevée la vénérable aïeule de J.-B. de la Salle.

Comme on vient de le voir, Jeanne Coquebert, mère de Pérette Lespagnol, était *dite* du Metz.

Il s'agit ici du Metz-Saint-Thierry, situé à Reims, rue du Clou-dans-le-Fer.

C'était anciennement un refuge, en cas de guerre, pour les religieux de l'abbaye de Saint-Thierry. Puis ce « Metz » était passé entre les mains de la famille Coquebert, tout en gardant le nom de sa destination primitive. Dans le testament d'un de nos arrière-oncles, « noble homme André Coquebert, conseiller au Présidial », passé par devant Rogier et Viscot, et daté du 12 décembre 1618, le testateur, beau-frère de Nicolas Lespagnol (père de Pérette), donne à ce dernier la faculté de racheter la moitié du Metz-Saint-Thierry [1].

« Item ledict testateur veut et entend qu'aprez son décez, et sy bon semble à Honorable Homme Nicolas Lespaignol, bourgeois de Reims, de prendre à luy pour luy appartenir en tout droict de proprieté la moictié appartenante audict sieur testateur, en la maison en laquelle ledict testateur est demeurant, ledict Lespagnol le poura faire, en payant pour la prise d'icelle moictié la somme de 5,000 livres tournois ; ce que ledict Lespagnol sera tenu desclarer six mois aprez le decez dudict testateur, s'il entend l'accepter ; ne fera touteffois le paiement d'icelle somme de 5,000 livres que six sepmaines aprez le decez de Damoiselle Marguerite Béguin, sa mère, et pour lors commencera à entrer en joissance de ladicte moictié de maison. »

André Coquebert mourut bientôt après, car les partages eurent lieu au commencement de 1619.

« Partage faict le 28e jour de mars 1619 entre Simon, Charles, Thomas, Pierre Coquebert, Gérard Colbert, sieur de Mont Saint Pierre, et Élisabeth Coquebert, sa femme, à cause d'elle, Nicolas Lespagnol et Jehanne Coquebert sa femme, aussy à cause d'elle, tous héritiers de feu honorable homme Jehan Coquebert Laisnel, vivant bourgeois de Reims, et de Me André Coquebert, conseiller du roy au siège présidial de Reims, tant des heritages à eux escheus par le deceds dudict deffunct Me André Coquebert que des rentes ou debtes de sa succession, mêmes de celles qui se sont trouvées estre deubz à Damoiselle Marguerite Béguin après deceds dudict Jehan Coquebert, lesquelles rentes ou debtes icelle Damoiselle a voulu estre partageez de son vivant entre ses enfants dessuz nommés.

1. Nous devrions même dire : doublement beau-frère. Car si d'un côté Nicolas Lespagnol avait épousé Jeanne Coquebert du Metz, de l'autre André Coquebert était le mari d'Élisabeth Lespagnol, sœur de Nicolas.

André et Elisabeth furent parrain et marraine d'un frère de Pérette Lespagnol, nommé André, qui ne vécut que vingt-quatre heures.

Au regard de la maison, appellée le Metz Sainct Thierry, où est demourante ladicte Damoiselle Marguerite Béguin, provenant de la succession dudict Me André Coquebert, elle n'a esté mise en partage, attendu le testament dudict deffunct. Elle a esté acheptée par ledict Nicolas Lespagnol, dont il luy sera passé contract. »

C'est au Metz de la rue du Clou-dans-le-Fer que Pérette Lespagnol a passé la plus grande partie de son enfance, côte à côte avec sa grand'mère, Marguerite Béguin.

V. — Achat de la grande cense de Brouillet.

Le 23 juin 1632, Jean Moët acheta à son cousin germain Hubert Féret, seigneur d'Alincourt, chanoine de Reims, une ferme située à Brouillet.

Hubert Féret était fils de René Féret, vidame de Châlons, et de Marie Moët, tante de Jean Moët.

Il faut se garder de confondre le seigneur d'Alincourt avec son oncle paternel, Hubert Féret, qui, lui aussi, fut chanoine de l'église de Reims.

Cette ferme, appelée jusqu'à la Révolution la Grande Cense, était située à main gauche de la rue de Crugny, lorsqu'on se dirige vers ce village.

ESCHANGE ENTRE Mrs HUBERT FÉRET, SEIGNEUR D'ALINCOURT, ET Mrs JEHAN MOET, ESCUIER, SEIGNEUR DE BROUILLET.

Furent présens en leurs personnes Noble et Discrette personne Mre Hubert Féret, seigneur d'Alincourt, chânoine de l'esglise de Reims, y demeurant, et Mre Jehan Moët, escuier, seigneur de Brouillet, conseiller au présidial de Reims, y demeurant, lesquelz ont faict l'eschange qui ensuit :

Assavoir : ledict sieur d'Alincourt avoir baillé audict sieur de Brouillet une cense et mestairie assize au villaige et terroir de Brouillet consistante en maison, court, grange, estables, jardin, tenante à la grande Rue d'une part et aux terres de ladicte cense d'aultre, budante d'ung bout à l'abbaye de Sainct Remy, et d'aultre aux héritiers Artur Thibert ; et plusieurs pièces (arpentées le 26 novembre 1626.).....

.....

Et par contreschange ledict sieur de Brouillet délaisse audict sieur d'Alincourt le quartz par indivis de partaige contre Noble Homme Mre Claude Lespagnol, seigneur vicomte de Bouilly, procureur du roy au siège royal et présidial de Reims, auquel les trois aultres quartz appartiennent, en une maison consistante en chambres, cuysine, salles, greniers, cave celliers, court, estables, jardin,

assize à Reims, rue du..... [1], ayante issue par derrière à une rue qui conduict à Porte-Mars, tenante à Jehan Binet d'une part, et aux héritiers du deffunct sieur Despoys d'aultre, restante en la seigneurie de Monseigneur l'Archevesque dudict Reims, quicte de touttes charges, excepté de sa part aux fraiz du Sainct Sacre des roys de France.....

Eschange faict moiennant la somme de 2,600 livres tournois que pour ce ledict sieur de Brouillet a payé contant *(sic)* audict sieur d'Alincourt en escus solz, pistolles et aultre monnoye..... laquelle somme ledict sieur de Brouillet a desclairé estre proceddé des deniers à luy fournys par Damoiselle Jehanne Coquebert, vefve d'honorable homme Nicolas Lespagnol, vivant bourgeois de Reims, pour la dot et mariage de Damoiselle Pérette Lespagnol, sa femme..... Promettans les parties par leur foy..... etc.

Faict le 23 juin 1632.

Signé : Rogier.
Viscot.

Acte de vesture.

Par devant nous, Henry Beslier, maire de la justice de Cruny, comparut en sa personne Simon Drouin, serviteur domestique de Mre Jehan Moët, escuier, seigneur de Brouillet, demeurant à Reims, et procureur de Mre Hubert Feret, seigneur d'Alincourt...., etc. (lequel Drouin a fait enregistrer le précédent échange). Fait le 8 juillet 1632.

Signé : Beslier.
S. de France, greffier.

Une déclaration de la même année 1632 donne une description plus détaillée de la cense en question :

« Déclaration des heritaiges de la cense de Brouillet, acquise de Mre Hubert Feret, sieur d'Alincourt, chânoine de Reims ; que deffunct Mre Nicolas Moët, luy vivant seigneur de Brouillet, avoit audict lieu :

Premier :

Une maison assize au villaige dudict Brouillet, consistante en un corps de logis sur le devant, auquel il y a cuisine, chambres basses, célier, grenier, le comble faict à deux goultes, couvert de thuiles plattes, attenant dudict corps de logis y a des estables couvertes de paille, grange ayans cincq ramures, couverte de paille, coulombier couvert de thuiles à l'entrée de ladicte maison, la tenance de laquelle environ deux arpens, lieu pourpris comme le tout se comporte, tenant aux Religieux de l'Abbaye de Sainct Remy de Reims d'une part, à Jacques Grenier d'aultre.

1. Nous demandons encore la permission de taire le nom de cette malencontreuse rue, bien connue des archéologues rémois.

Item : une pièce de vignes au dessus de la maison de ladicte cense, contenante deux arpens, budante à plusieurs. »

..... etc.

Au bas de la pièce est une remarque sur les droits seigneuriaux dont était chargée cette ferme :

« La cense cy dessus doib par chascun an au jour de St Remy, premier d'octobre, à Crugny pour le cens trante six solz ung denier. »

VI. — Achat de droits seigneuriaux à Brouillet et achat de maisons.

Le 30 mai 1640, Jean Moët racheta à ses beaux-frères tous les droits qu'ils avaient en la seigneurie de Brouillet.

Oudard de Paris et Remy de Salnove existaient encore, tandis que Claude Lespagnol, vicomte de Bouilly, était représenté par ses enfants, dont on a lu les noms plus haut.

On se rappelle que Claude mourut en 1638.

ACQUISITION POUR MONSIEUR DE BROUILLET.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Nicolas Mathé, conseiller du roy nostre sire, grenetier au grenier à sel de Saincte Manehoult, garde des sceaux aux contractz, obligations, sentences et autres actes du baillage de Vermandois à Reims, establiz de par ledict seigneur, salut. Scavoir faisons que par devant Claude Viscot et Guillaume Rogier, notaires royaux héréditaires dudict seigneur roy audict baillage, demeurans audict Reims et à ce faire establiz de par icelluy seigneur, furent présens en leurs personnes Jacques le Gorlier, escuier, seigneur de Verneuil, conseiller du roy et son procureur au bureau des finances en la generalité de Champaigne à Chaalons, estant à Reims, à cause de damoyselle Marie Lespaignol son espouze, comparant pour maistre Louis Lespaignol, procureur du roy au présidial de Reims et damoyselle Isabelle Lespaignol, fille émancipée par justice comme elle a dict, tous heritiers de feu maistre Claude Lespaignol, vivant conseiller du roy et son procureur audict présidial de Reims, et de damoyselle Nicolle Moët, leur père et mère ; Remy de Salnove, escuier, seigneur de Pertes, demeurant à Sainct Estienne à Arne, marit de Damoyselle Anne Moët ; Oudard de Paris, escuier, seigneur de Branscourt et de Bourgongne, conseiller du roy, lieutenant particulier en l'eslection de Reims, y demeurant, marit de Damoyselle Marie Moët ; lesquelz, de leur bonne voulonté, sans force ne contraincte, ont recougneuz et confessez avoir vendu, ceddé, quicté et transporté, et par ces présentes vendent, ceddent, quictent et transportent dès maintenant et pour tousjours à Jean Moët,

escuier, seigneur de Brouillet, conseiller du roy au siège présidial de Reims, à ce présent achepteur pour luy, ses hoirs, tout le droict quy leur peult apartenir en la seigneurye dudict Brouillet; item ung surcens à prendre sur un jardin assiz au village dudict Brouillet, attenant la maison dudict sieur achepteur, sans dudict droict en ladicte seigneurye et surcens en rien réserver, et pour en jouir par ledict sieur achepteur comme lesdictz sieurs vendeurs ont droict de faire aux charges des droictz seigneriaux et quintz que ledict sieur achepteur sera tenu payer à la descharge desdicts sieurs vendeurs, franc d'hypothèques.

La presente vendition faicte moyennant la somme de 293 livres tournois franc denier aux vendeurs, quy est pour la part desdictz sieur de Verneuil, dudict Louis Lespaignol et damoiselle Isabelle Lespaignol 93 livres tournois et pareille somme à chacun desdictz sieurs de Pertes et de Branscourt; de laquelle somme ils sont et demeurent quitte vers ledict sieur de Brouillet, quy luy estoit deue tant par ledict feu maistre Claude Lespaignol sieurs de Pertes et de Branscourt *pour solte de partaige* et comme porté est par leur promesse du 27e décembre 1633, quy demeure nulle, et laquelle a esté rendue audict sieur de Verneuil pour la faire veoir audict sieur procureur du roy, lequel ne tiendra la presente vente, s'il ne l'a agréable. Ledict sieur de Brouillet demeurera quitte et deschargé des arreraiges desdictes choses vendues qu'il a receu depuis l'an 1625; duquel droict en ladicte seigneurie lesdictz vendeurs se sont desmis, devestus et dessaisis ez mains et pardevant lesdictz notaires et ont consenti ledict sieur achepteur en estre vestu par tout au besoing sera. Promettans lesdictz sieurs vendeurs de bonne foy, soubz l'obligation de tous leurs biens garantir et faire valloir la présente vendition... etc.

Ce fut faict et passé à Reims le trentiesme may, l'an mil six cens quarante et ont les parties signé en la minutte des présentes, quy est demeuré aux registres dudict Guillaume Rogier.

Signé : Viscot.
Rogier.

A la suite d'un achat fait à Nicolas de France, fils d'Adam, Jean Moët sollicita en 1639 un nantissement sur une maison de Nicolas[1]. Ce nantissement était probablement l'équivalent d'une vesture.

1. Nous exposons à la fin de ce chapitre les querelles de préséance des Moët avec la famille de France, vieille race chevaleresque, originaire d'Artois. La communauté des prénoms, tels que Gabriel et Adam, nous induit à penser que les laboureurs de Brouillet, nommés de France, étaient issus de cet estoc de noblesse bien authentique. *Ense et aratro !*

NAMPTISSEMENT POUR JEAN MOET, ESCr, SGR. DE BROUILLET, CONTRE LES HOIRS ADAM DE FRANCE.

Sçachent tous que, ce dixiesme novembre 1639, par devant nous Hubert Dubois, mayre en la justice de Crugny, est comparu personnellement Germain [Tan..... ?], notaire royal, demeurant audict Crugny, cõme procureur de Jean Moët, escr, sgr. de Brouillet, lequel, à fin de namptissement, nous a monstré un contract en parchemin passé par devant Rogier et Viscot, du 17e jour de juing 1639 ; par lequel appert Nicolas de France, laboureur demeurant à Brouillet, avoir vendu audict sieur de Brouillet :

....
(ici une énumération de terres).....
avec rattificaõn de Martinne Levesque [1], fẽme dudict Nicolas de France.

Nous requérant ledict [Tan..... ?] vouloir ledict sieur de Brouillet namptyr et asseurer sur une maison assize audict Brouillet, lieudict la Bouvrie, consistant en cuisine, chambre, estable, de fondz en comble, couverte de chaulmes, droict de cour devant, jardin derrière, contenante 4 arpens, tenante d'une part au chẽmin, d'autre aux prez, d'un bout par devant en la rue et d'autre bout par derrière aux terres. Ladicte maison appartenante audict de France par la succession de feu Adam de France et Marie d'Ogny, père et mère dudict Nicolas, de feu Jacques et Jehan ses frères, que d'acquests par eulz faicts de Estienne de France et Marie Levesque, sa fẽme, demeurans à Brouillet, que de Gilles Boucher et Jacqueline de France, sa feme, demeurans à Fil *(sic)* en Tardenois.....
..... Obtempérant à ladicte requeste, namptissons et asseurons ledict sieur de Brouillet sur ladicte maison.

Signé : DUBOIS.

Nicolas de France avait épousé en premières noces Simonne Neury, fille d'un censitaire de Philippe Moët, et en avait eu un fils nommé Gabriel, que l'on rencontre dans des actes de vente.

La maison de Nicolas est énoncée une autre fois : « royé le chemin qui conduict dudict Brouillet à Crugny, d'aultre aux prez, d'un bout et par devant à un autre chemin, d'aultre aux terres. »

Elle était donc au bout du verger de Brouillet, et donnait sur la rue du Rouilliz.

Simon Drouin, ancien domestique de Jean Moët, put, grâce

1. Martinne Levesque était veuve en premières noces de Bertrand Franquet, qui mourut dans l'intervalle, 1627-29.

à un emprunt de 400 livres fait à ce dernier, acheter en 1640 à Simon de France, écr, une maison, qui devint plus tard la petite cense du domaine de Brouillet (aujourd'hui emplacement de la mairie).

ACHAT POUR SIMON DROYN, MARCHAND, CONTRE SIMON DE FRANCE, ESC^r, DEM^t A BROUILLET.

Par devant Anthoine Denisart, fut présent Simon de France, escuyer, demeurant à Brouillet, lequel a recogneu avoir vendu à Simon Droyn, marchand, demeurant à Brouillet, une maison à double estage, consistante en cuysine, chambres, estable attenant, grange devant le tout, de fond en comble couverte de chaulmes, court au mittant, jardin au pignon et à costé de ladicte court, scize audict Brouillet lieudict au dessoubz de l'Esglise, tenant d'une part et par devant à la rue, d'aultre part à la cimestière, de par derrière à une ruelle qui monte à l'esglise ; et ung jardin, de la contenance qu'il est et doit estre, scize audict Brouillet, lieudict la Bouvrie, tenant d'une part à Phélippes Charles, d'aultre à Toussaint Bouvry, d'un bout au chemin et d'aultre à Monsieur de Brouillet,

.....

appartenant audict sieur vendeur à cause de l'acquest par luy faict de Michel Charles et Marie Desnouilles, sa femme, venuz à ladicte femme par la succession de deffunct Jean Desnouilles, vivant son père, moyennant 450 livres tournois, laquelle somme ledict achepteur a promis acquitter vers Jean Tranchant, demeurant audict Brouillet, héritier de feu Pierre Tranchant, sur et tant moings de plus grande somme, qui estoit deu audict deffunct Tranchant à constituōn de rentes par ledict feu Jean Desnouilles, et de toute ladicte somme de 450 livres tournois ensemble de la rente d'icelle à proportion de ladicte constituōn en desdommager et du tout rendre quicte et indampne ledict sieur de France et ses hoirs à l'advenir suivant ledict contract de constituōn, à laquelle ladicte maison et lieux sont spéciallement obligez d'ypothèques.

Faict le dernier jour de novembre l'an 1640, environ midy à Lagery, présens Simon Thibert et Anthoine Chopin, demeurans audict Brouillet.

DENISART.

Receu le droict vante. Faict le 15 may mil six cens quarante cinq.

DE FRANCE.

Cette signature est celle du greffier de la justice de Crugny, dont dépendait Brouillet.

Le 29 décembre 1673, damoiselle Pérette Lespagnol, alors veuve de Jean Moët, adressa requête à Messieurs du Prési-

dial de Reims, pour faire valoir ses droits d'hypothèques sur les biens de défunts Simon Drouin et Sébastienne Thibert, sa femme, demeurant à Brouillet, « pour seureté » de la somme de quatre cents livres de principal, baillées à titre de prêt par Jean Moët à Simon Drouin.

GENERALITÉ DE CHAMPAGNE.

EXTRAIT DES REGISTRES DU GREFFE DES ENREGISTREMENS.

L'an 1673, le xxixe jour du mois de décembre, est comparue au greffe des Enregistremens du Présidial de Reims, registre premier, feuillet 234, Damoyselle Perette Lespagnol, légateresse universelle testamentaire de feu Jean Moët, escuyer, s^r de Brouillet, son mary, laquelle a déclaré qu'elle forme opposition pour estre conservée en ses droits d'hypothèque, privilège et preference sur tous les biens appartenans à défunct Simon Drouin, et Sébastienne Thibert, sa femme, demeurant à Brouillet, spéciallement sur ceux dont il y a nemtissement fait par devant la justice de Crugny et Brouillet le 18 janvier 1645, pour seureté de la somme de quatre cens livres de principal, deue par lesdits susnommés à ladite opposante en lad. qualité par contract du 3e septembre 1644, signé Rogier et Viscot, notaires à Reims, led. Viscot gardien de la minutte. Et à l'effet de la présente opposition a ladite opposante esleu son domicile en sa maison du Marc, paroisse S^t hylaire, et a signé dans le registre.

Reçu 3 l. pour le droit d'enregistrement et pour extraict.

En 1728, la Petite Cense, acquisition de Pérette Lespagnol, fut adjugée entre les héritiers Moët à Thomas Moët de Brouillet.

ADJUDICATION PAR LICITATION, FAITE LE 27 FEVRIER 1728, DE LA PETITE FERME DE BROUILLET, PROVENANTE DE SIMON DROUIN.

(Mairie actuelle de Brouillet.)

Nous soussignés, Thomas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, Marguerite Moët de Dugny, Madeleine Françoise Moët de Dugny, veuve de Jean Baptiste Moët, vivant écuyer, seigneur de Louvergny, écuyer de Son Altesse Royale Madame, et Jean François Moët, écuyer, seigneur de Louvergny et du Mont Saint Pierre, capitaine au régiment de Guyenne, tous propriétaires pour chacun un quart par indivis d'une petite ferme size à Brouillet, consistante en une maison avec ses dépendances et de quinze pièces d'héritages, tant terres, bois, prés, patûres, jardin que vignes faisans ensemble sept arpens ou environ, laquelle maison et héritages proviennent de Simon Drouin par l'acquisition qu'en a fait feu Dame Perette Lespagnol, veuve de Jean Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, notre ayeule, laquelle petite ferme et maison a été

successivement tenue à louage par Jacques Baron, Simon Gobin, Nicolas Denise, et Simon Charlet. Désirans sortir de communauté au sujet de laditte petite ferme sommes convenus de la liciter entre nous pour par celuy qui en sera le plus offrant et dernier encherisseur en jouir en toute propriété et usufruit en l'état où elle est actuellement, et comme elle se comporte, sans verger ny arpenter, ainsy que les fermiers cy dessus en ont jouits, sans en rien réserver ny retenir, sinon tout ce qui compose notre grande ferme, sise au dit Brouillet, que tient à louage Henry et Simon Gobin, et la pièce de terre lieudit aux petits noyers, tenue à louage par Gerard Robert.

Pour procéder à la licitation de laditte petite ferme, aux conditions et réserves cy dessus, elle a été mise à prix par moy Brouillet à trois cens livres, par moy Louvergny Mont Saint Pierre à trois cens vingt livres, par moy Marguerite Moët de Dugny à trois cens trente livres, par moy Brouillet à trois cens quarante, par moy Madelaine Francoise Moët de Louvergny à trois cens cinquante, par moy Brouillet à trois cens cinquante et une livre. Et après l'avoir publiée plusieurs fois sans que personne de nous l'ait voulu porter à plus haut prix, nous l'avons délivrée et adjugée audit sieur de Brouillet pour laditte somme de trois cens cinquante et une livre. Laquelle somme ledit sieur a payé comptant sur le champ en louis d'or de vingt quatre livres et autres monnoye, au moyen de laquelle adjudication et payment fait, que nous avons aussitost partagé entre nous par quart, dont nous nous tenons pour contant, et le tenons quitte, et tous autres nous reconnoissons que ledit sieur de Brouillet est propriétaire de laditte petite ferme provenant de Simon Drouin pour en jouir par luy en toute propriété et usufruit dès maintenant et pour toujours comme chose à luy appartenante. Fait quadruple à Reims ce vingt et un fevrier mil sept cens vingt huit.

Signé : MOET DE BROUILLET.
M. MOET DE DUGNY.
Jean-François MOET DE LOUVERGNY de Mont-Saint-Pierre.
Madeleine-Françoise MOET DE LOUVERGNY.

VII. — Nouvel achat de droits seigneuriaux à Brouillet.

On se le rappelle peut-être, Brouillet avait été acheté en 1555 par Nicolas Moët et Guillemette de l'Hospital, veuve le Florignier, sur les seigneurs de Thuisy, puis, à la mort de ceux-là, partagé entre les héritiers Moët et les héritiers le Florignier.

Le 10 avril 1644, Jean Moët racheta à Jérémie Mauclerc, avocat au Parlement, fondé de procuration de sa mère, demoiselle Marie le Florignier, la part à elle échue en la seigneurie de Brouillet, moyennant quarante livres.

1644.

Je, soussigné, Jeremie Mauclerc, advocat au Parlement, demeurant à Vitry le Français, au nom et comme fondé de procuration spéciale de demoiselle Marie le Florignier, ma mère, confesse avoir cédé et transporté à Noble homme Mre Jean Moët, escuier, sr de Brouillet, consler du roy au siège présidial de Reims, un seizième en la moytié des bourgeoisies de Brouillet, appartenant à ladite le Florignier, ma mère, pour par luy en jouir, faire et disposer comme de choses à luy appartenant, à toujours, et ce moyennant, et parmy la somme de trente livres, que je confesse avoir reçu dudit sr de Brouillet, et la somme de dix livres pour la part de maditte mère au revenu dudit droit jusques à présent. Dont je me tiens pour content, et promets luy en passer ou faire passer contract par devant notaires royaux à sa volonté. Fait à Reims le dixiesme avril 1644.

Signé : J. Mauclerc.

La famille Mauclerc est anciennement connue à Vitry, où elle s'est alliée aux Jacobé, aux Collin de Morambert, issus de Jean Racine, etc.

Une de ses branches s'est établie en Allemagne lors de la révocation de l'Édit de Nantes ; elle s'y qualifia du titre de baron de Mauclerc.

Madeleine Mauclerc épousa en 1609, à Vitry, Claude de Joybert, 1er du nom, écr, sgr de Soulanges et d'Amblancourt (*Notice généalogique sur la famille de Joybert et ses alliances*). Mauclerc porte : *d'azur, à un verrou d'argent, accompagné de 3 trèfles d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

VIII. — Droit de chasse à Brouillet.

Jean Moët possédait bien à Brouillet la moitié du droit de bourgeoisie : redevance que tout habitant devait annuellement au seigneur du lieu. Mais il n'en était pas seigneur justicier : qualité qui appartenait à l'abbé de Saint-Remy. Aussi essaya-t-on de lui interdire, pour cette raison, la chasse sur le terroir. En 1645 et 1647, Jean Moët demanda sur cette question des délibérations à des jurisconsultes de Paris.

On y remarque une théorie sur la propriété qui eut fait bondir le célèbre Proudhon.

Quant à la rédaction de ces pièces, nous la recommandons tout spécialement au lecteur.

Vraiment, ces messieurs les robins préparaient la partie bien belle aux sarcasmes de Molière !

Le jurisconsulte, signataire de cette délibération, se nommait « de Gomont ». Or, l'achat du fief de Brouillet, en date de 1393, mentionne un propriétaire de bois appelé Jehan Gomont. Est-ce un hasard ? ou peut-on admettre que ce Jean soit l'ancêtre du jurisconsulte et lui ait transmis à travers les âges des intérêts à Brouillet ? On trouverait là l'explication du choix de Jean Moët, lorsqu'il recourut aux lumières de M. de Gomont.

Du 4 décembre 1645.

Le Conseil est supplié de répondre si un seigneur pour partie d'une terre qui a droit en ycelle de la moitié des bourgeoisies, seulement, qui est le droit que chacun habitant du lieu doit par chaque an, qui n'a droit en la justice, ni aux cens et ventes par transaction, a droit de chasser sur le terroir du lieu auquel il a moitié aux bourgeoisies. Le fait est tel.

En 1555, Pierre de Thuisy a vendu à Mre Nicolas Moët ledit fief conformément à la transaction duquel le possesseur dudit fief a le droit.

La question est de savoir si le possesseur de ce fief à Brouillet n'a pas le droit de chasse sur le terroir dudit Brouillet. Ce qui fait la difficulté, c'est que l'on pourra dire que le possesseur dudit fief n'a aucun droit à la justice ni aucun droit de censives ni ventes sur les terres, qui est le droit de la reconnaissance de la seigneurie foncière et par conséquent qu'il n'est seigneur censier du terroir et qu'ainsy n'étant ni seigneur hault justicier ny censier du terroir il n'a droit de chasse.

On peut répondre à cela que par les ordonnances du roy Henry quatrième en 1610 articles 4 et 5 sur le faict des chasses quiconque est seigneur de fief a droit de chasse, ainsy qu'il a été jugé par divers arrêts rapportés par Bacquet au dernier chapitre des droits de justice, que lorsqu'un seigneur n'a droit de justice, il ne laisse d'avoir droit de chasse sur son terroir pourvu qu'il soit seigneur du fief féodal.

De plus que le droit de bourgeoisie est un des principaux droits seigneuriaux qui se paient en reconnaissance de la seigneurie, qu'en quelque lieu du terroir où il y ait habitants et maisons, le droit est dus et par conséquent c'est un droit féodal et seigneurial sur tout le terroir et par quiconque a part aux droits seigneuriaux d'un lieu il en est seigneur et a le droit de chasse sur tout le terroir ou il a part. On peut dire aussy que l'abbaye ayant seule les droits du censive et de vente qui ne sont que de 8 deniers pour chacun arpent par chacun an et en ont la transaction, le possesseur de ce

fief ayant tous les droits de Bourgeoisie, il est à présumer que c'a été par partage et transaction précedente afin de ne diminuer en communauté et par conséquent que n'ayant renoncé au droit de chasse, il appartient encor à celuy qui a le droit de bourgeoisie.

Les soussignés qui ont vu le memoire cydessus sont d'avis que le seigneur qui a droit en la moitié des bourgeoisies peut chasser dans l'étendue de la seigneurie aux termes de l'ordonnance, mais qu'il n'a pas droit prohibitif pour les chasses : il peut chasser tant en qualité de gentilhomme qu'à cause du titre de seigneur. Les ordonnances qui ont défendu la liberté des chasses se doivent renfermer dans leurs termes parce qu'elles sont contre la liberté du droit des gens. Tant s'en faut que la chasse ait esté defendue aux gentilshommes qu'au contraire il est porté que cela est de leur exercice, les defenses n'en ayant été faittes qu'aux roturiers et à ceux pour qui ce divertissent et abandonnent ce qui doit estre de leur profession. Il faut pourtant entendre cette liberté laissée aux gentilshommes pour les mêmes gibiers et pour les saisons qui ne sont point défendues suivant les termes des ordonnances de François Ier, Henry II, Charles IX et Henry IV. Par la même raison les seigneurs peuvent chasser comme il est traité dans le dernier chapitre des droits de justice de Mr Jean Bacquet cy dessus cité, et qu'il a esté jugé par plusieurs arrests, et quoy que celuy nommé au présent mémoire n'ayt ni le cens ni justice, on peut dire néantmoins qu'il doit jouir des mêmes droits pour raison de la chasse, que le droit de bourgeoisie est un droit seigneurial, mais le droit de chasse qui luy peut appartenir par les raysons cy dessus et aux termes des ordonnances ne s'étend pas jusques à prohiber aux autres de chasser en ladite seigneurie.

Délibéré à Paris le 4 novembre 1645. Signé Hilaire et de Gaumont.

DÉLIBÉRATION DU 16 DÉCEMBRE 1647.

En la genèse Dieu dit parlant aux hommes : Dominamini piscibus maris, volatilibus cœli et bestiis terræ.

Aristote, en sa politique, dit que la chasse est commune à tous les hommes.

De par le droit civil des Romains a esté toujours permise à tous les hommes excepté qu'il défend d'entrer dans l'héritage d'aultruy pour chasser ou posséder quand le propriétaire de l'héritage le défend.

L. De acquirendo rerum dominio.

Nec interest quod ad feras, bestias et volucres utrum in suo fundo quis capiat an in alieno. Plane qui in alienum fundum ingredietur, venandi occupandique gratiâ, potest a domino, si is providebit, jure prohiberi ne ingrederetur (de Acquirendo rerum dominio).

Le soubssigné qui a reçeu le mémoire cy devant donné sur

ycelui et les authorités cy dessus précittés, est au même advis donné que le droit de chasse est propre aux seigneurs de fief, et aux gentilshommes mais seulement pour le même gibier et aux saisons qui ne sont point defendus, mais que ceux qui ont seulement qualité de seigneurs de fief et gentilshommes ne peuvent pas défendre aux autres le droit de chasser sur le terroir. A l'égard des roturiers à qui la chasse est défendue ils ont pourtant ce droit de prohibition pour ce qui concerne leurs garennes ou héritages particuliers. Ce qui est cy dessus remarqué de la genèse ne pourra pas donner la liberté de chasser indifferemment à toutes sortes de personnes. Le droit de domination est donné à tous les hommes comme tous les biens à eux assignés, mais sans préjudice de la distribution qui en devait être faite par après où les particuliers ont acquis droit de propriété et de possession à l'exclusion des autres, le tout au commencement de la nature. le tout considéré comme un seul patrimoine à tout le monde mais pour être par après divisé entre les particuliers : sans quoy ce serait un désordre en la possession des biens. C'est pourquoy après la division on punit comme usurpateurs des biens ceux qui, dans le commencement de la nature, se pouvaient dire avoir droit à tous les autres hommes pour participer aux biens generallement donnés. Sy le droit de chasse debvait être commun par l'autorité de la genèse. Il y a passage, parait, pour rendre toutes les richesses aussy communes.

Le sentiment d'Aristote est véritable pour la permission de la chasse par le droit des gens.

Sa disposition du droit civil est aussy formelle ;

Toutes ces dispositions cessent par les ordonnances de nos roys dans le royaume. Il y a quantité d'ordonnances particulières pour raison de ce, plusieurs arrests intervenus, faites aulcunes desquelles soit pour des Provinces. Il y en a un de Charles VI de 1402, de François Ier de 1515 et 1533, de Henry II 1547, 1548 et 1552, de Charles IX aux estats d'Orléans, d Henry III en 1578 et 1581 ; d'Henry IV en 1599 en 1601. Il y a aussi un article dans l'ordonnance de Louis XIII de 1629, c'est l'article 203 ; « quoy que la citation de nostre ordonnance ne passe pas pour autorité. »

La difficulté est plus grande sur ce qui a esté nouvellement proposé de sçavoir sy l'on peut amoyndre tout le gibier qui fait le dégast d'un héritage ou demander que la vente en soit faite au proffit commun des seigneurs ; il faut faire différence du gibier qui serait dans une garenne soit particulière à l'un des seigneurs soit commune aux seigneurs d'avec le gibier qui se trouveroit sur le terroir sans aucune garenne ; si la garenne estoit particulière à l'un des seigneurs, l'autre n'y auroit pas droit de chasse. Et tout ce que l'autre seigneur pourroit prétendre seroit de faire en la propriété de la garenne ou à faire faire en sorte que le gibier n'endommageroit pas les terres voisines par la raison que les

garennes estoient anciennement défendues, et mesme aux propriétaires dans leurs terres s'il n'y auroit permission du roy et la permission registrée en la Chambre des Comptes.

« Quamvis non sit permissum in aliena leporaria et in aliena garenna venari, tamen si cuniculi sæpe egrediantur alienique populentur messes, jus est vicino vagos hujus modi cuniculos occidere, non enim cujus concessum est in villa sua habere animalia qui pascantur nihil intra parietes ; villa sua conclusa sint et eorum domini amplum habeant territorium in quo alere possint citra vicini jacturam ; imo variis arrestis prohibitum est leporaria habere si vicinis damnum inferat. Sunt enim cuniculi fecunditatis innumera. »

Sy la garenne est commune aux seigneurs, l'un d'eux peut bien y chasser quand bon luy semblera, mais non pas y tuer tout le gibier à dessin de la dépeupler au préjudice de l'autre.....

Si le gibier étoit sur tout le territoire sans aulcun boys ni buissons particuliers, on doibt encor en rester de la même sorte.....

Délibéré à Paris le x6e décembre 1647.

Signé : De Gomont.

IX. — Parrainage de Jean Moët et de Pérette Lespagnol.

C'est en 1651 que Jean Moët et sa femme furent parrain et marraine de leur petit-fils, Jean-Baptiste de la Salle, l'aîné de la lignée.

On lit en effet dans les registres paroissiaux de Saint-Hilaire de Reims :

« 1651, le 30e april, Jean Baptiste, fils de Mr Louis de la Salle, conseiller du roy au siège présidial, et de Demoiselle Nicolle Moët, nommé par Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et conseiller audit siège, et Demoiselle Pérette Lespagnol, sa femme. »

Dans une précédente brochure (*Une famille d'épée sous l'Ancien Régime*), nous avons exposé notre conviction, que les la Salle de Reims étaient issus de la vieille race des la Salle d'Ogny, et que le château, qui dominait ce dernier village, était le berceau des aïeux de Jean-Baptiste de la Salle. Depuis, nous avons eu l'heur de nous trouver en relation avec le duc de la Salle de Rochemaure ; grâce à ses communications, notre conviction s'est alors étayée d'un fait indiscutable : les archives des la Salle de Reims, étudiées par les aïeux du duc au XVIIIe siècle, et brûlées à la Révolution, *prouvaient leur origine des la Salle d'Ogny.*

De plus, ces archives faisaient remonter les la Salle d'Ogny à Hortingo de la Salle, capitaine de routiers en 1350 [1].

Comme nous l'avons remarqué dans le travail précité, les la Salle d'Ogny embrassèrent la religion réformée. Le duc de la Salle a bien voulu nous envoyer copie d'une note, prise au siècle dernier, sur les papiers des la Salle de Reims, comme nous le disions plus haut. La voici dans son intégralité : « Venus d'Hortingo, frère de Bernard, implantés à Ougny-lez-Reims (*sic*), où ils ont bâti une maison forte, portant leur nom ; la branche aînée avait passé à la Réforme, et a fini au XVIe siècle [2]. »

Comme on le voit, ce que nous avions avancé dans l'historique d'Ogny se trouve parfaitement corroboré par tous ces renseignements.

On s'explique ainsi la présence du nom de la Salle « de Aulâ » dans des archives du pays antérieures à Menault de la Salle, longtemps considéré comme le premier ascendant connu du saint fondateur des frères.

On lirait peut-être avec intérêt la description du château des seigneurs de la Salle, prise dans un exploit d'huissier, en date du 20 août 1654, à propos de la saisie opérée sur la famille de Sérigot :

« Premièrement une maison de fond en comble, couverte de thuilles, scize aud. Ougny, proche l'esglize dud. lieu, consistant en salles et chambres basses, chambres haultes, grenier, cave, granges, estables, court, jardin et clos, tenant à lad. maison, fermé de hays, contenant environ quatre arpens et demy, ampouillé en bled, froment et seigle, lad. maison et accin comme elle se comporte, tenant d'une part à Gilles de la Bruyère, d'autre au grand chemin. »

Tel était le château de la Salle au moment de son adjudication à Nicolas de Bussy, notre arrière-oncle : comme le Plessier d'Ogny, il avait cessé d'être maison forte [3].

1. *Vie de saint J.-B. de la Salle*, par M. l'abbé Guibert.

2. C'est en vertu du droit d'aînesse que cette branche avait gardé en sa possession la maison forte d'Ogny. Elle s'éteignit en mâles au début du XVIIe siècle, en se fondant dans la famille de Sérigot.

3. C'est à partir des guerres de religion que le Plessier perdit sa qualification de « maison forte ». Les la Salle étaient huguenots comme les Bussy, propriétaires dudit Plessier. On doit donc supposer que les châteaux de la Salle et du Plessier furent mis à sac à la même époque, peut-être par le maréchal de Saint-Pol, qui commandait à Reims pour la Ligue.

Il fut détruit par un incendie dans les dernières années du XVIIe siècle [1].

Aux partages de la succession de Miremont, le clos de la Salle échut à la famille de Colnet, qui le possède encore aujourd'hui.

X. — Querelles avec Simon de France.

Simon de France, écuyer, seigneur de la Montagne, capitaine d'infanterie au régiment de Guise, issu d'une vieille famille d'Artois, habitait aussi Brouillet.

Naturellement, des questions de préséance éclatèrent à plusieurs reprises, portant la désunion entre les familles Moët et de France.

Gentilshommes de vieille roche, ceux-ci, sans doute, devaient être mal disposés pour leurs voisins, qui représentaient la noblesse de robe. Et de leur côté, ceux-là s'opposaient avec raison à ce que leurs rivaux empiétassent sur leurs droits.

Simon de France prenait parfois la qualité de seigneur de Brouillet.

Il disputait aux Moët le banc seigneurial de l'église, et son fermier faisait « des entreprises » sur leurs terres. Quant à Jean Moët, il voulait se faire payer par Simon un droit de bourgeoisie, et se plaignait fort des dégâts commis sur ses propriétés par les lapins du jardin de ce dernier, etc. Pour trancher toutes ces questions litigieuses, le 30 avril 1658, Jean et Simon signèrent une transaction; de la part du sieur de France, ce n'est guère autre chose qu'une capitulation, comme le lecteur va en juger.

TRANSACTION CONTRE LE SIEUR SIMON DE FRANCE DEMEURANT A BROUILLET.

Pardevant les notaires du roy nostre sire, héréditaires à Reims, furent présens en leurs personnes Jean Moët, escuier, seigneur de Brouillet, conseiller du roy au siège présidial dudit Reims d'une part, et le sieur Simon de France demeurant audit Brouillet d'autre, disans les parties qu'elles sont en procès par devant Monsieur le bailli de Vermandois ou son lieutenant audit Reims pour le trouble que ledit sieur de Brouillet prétend luy avoir esté faict par ledit sieur de France, en la jouissance, droicts et hon-

1. *Une famille d'épée sous l'Ancien Régime, maison de Bussy d'Ogny*, par E. du Pin de la Guérivière, pages 36, 37 et 38.

neurs de ladite seigneurie de Brouillet, et pour évitter procès, désirans vivre en bonne amitié sont demeurés d'accord ensemblement des choses qui ensuivent. Açavoir est que ledit sieur de France advoue se demeurer d'accord que les droitz honorifiques de l'église, et autres et chasse, appartiennent audit sieur de Brouillet, à la damoiselle sa femme et à messieurs ses enfans; déclarant qu'il ne prétend rien en ladite terre et seigneurie de Brouillet, n'y a jamais eu aulcun droict, et n'y a pris la qualité ni le titre ; et quant au droit de bourgeoisie prétendu par ledit sieur de Brouillet sur ledit sieur de France, ils sont demeurés d'accord et s'est ledit sieur de France chargé de paier le total dudit droit de bourgeoisie, pour lequel doibt à Monseigneur l'abbé de Saint Remy de Reims, ou à celluy qui aura son droict, par lesquelz ledit sieur de France sera tenu le faire agréer ; et au lieu de ladite charge que ledit sieur de France prend pour ledit droict de bourgeoisie, dont moitié est appartenant audit sieur de Brouillet, icelluy sieur de Brouillet prendra par forme de compensation sur son fermier dudit Brouillet le total du droict de bourgeoisie qu'il debvra ; et pour les arrérages dudit droict de bourgeoisie, pour le passé, ledit sieur de Brouillet a remis audit sieur de France, en ce qui le concerne ; et aussy ledit sieur de France demeure d'accord sur les plainttes faictes par ledit sieur de Brouillet que les lappins qui sont en un jardin appartenant audit sieur de France font dégast et ruinent les ampouilles qui sont sur les terres dudit sieur de Brouillet, que ledit sieur de Brouillet ou les siens puissent tirer et tuer lesdits lappins sortans dudit jardin et des environs d'icelluy, mesme de réparer le dommage que lesdits lappins auront fait sur lesdittes ampouilles, sans pourtant pouvoir tirer dans ledit jardin ; a esté aussy accordé par ledit sieur de France que ledit sieur de Brouillet ayt à se faire faire ung banc au costé droit de l'église et au dessus du sien, suffisant pour ledit sieur de Brouillet, la damoiselle sa femme et famille ; et au cas que ledit sieur de Brouillet ne trouve la place suffisante pour dresser ledit banc, ledit de France fera rapprocher le sien quelques pas plus bas ; sera tenu et s'est chargé ledit sieur de France de faire oster incessamment les bacquets ou aqueducs qui sont dans une pièce de terre appartenant audit sieur de Brouillet, incontinant après les grains qui sont sur lesdittes terres seront levés ; et sy sera obligé ledit sieur de France de faire murer la porte qu'il a faict en la muraille de son jardin et en oster les jambages en sorte qu'il n'en demeure aulcune remarque ; et au regard de la censive pour avoir faict ampouiller par ledit sieur de France sept arpens de terre appartenant audit sieur de Brouillet, accorde ledit sieur de France

à la déduction de ce que le fermier ou censier dudit sieur de Brouillet demeurera d'accord debvoir audit sieur de France pour le labourage des terres appartenant audit sieur de Brouillet quy se

avoir esté faictz par les soins dudit sieur de France qu'il fera advouer par ledit fermier ; et quant à l'entreprise prétendue par ledit sieur de Brouillet avoir esté faict par ledit sieur de France en la cloture de la muraille de son jardin de quatre pas de large sur toute la longueur de son jardin, les parties prendront consignation réciproquement de leurs tiltres pour recougnoistre s'il y a entreprise, et où ils ne se pourroient esclaircir par lesdits tiltres, sera admise entre les parties d'aultres moiens raisonnables ; et ainsy ledit promet de nouveau terminer et assoupir, sans despens, dommages intérests.

Promettant les parties respectivement par leur foy soubz l'obligation de leurs biens ni contrarier au contenu des présentes repugnant à touttes fraudes. Faict et passé audit Reims le dernier jour d'apuril mil six cens cinquante huict ; et ont lesdits sieurs de Brouillet et de France signés en la minutte signiffié suivant ledit jour.

Signé : ROGIER.
BRETAIGNE.

XI. — Famille de France et prêt à Jeanne Desain.

La famille de France de Brouillet, qui a ainsi disputé la préséance aux Moët, seigneurs du lieu, se rattache donc à notre sujet.

Originaire d'Artois, elle portait : *fascé d'argent et d'azur, chargé de six fleurs de lys de gueules, 3, 2 et 1.*

Caumartin dit à son propos :

« Simon de France, sieur de la Montagne, demeurant à Brouillet.

La maison de France peut se dire des plus illustres, quoiqu'elle manque de vieux titres..... l'on en voit à présent jusqu'à sept, qui exposent tous les jours leur vie pour la gloire de leur prince et de leur patrie. »

On ne peut remonter que jusqu'au trisaïeul de Simon :

I. Raulin de France, écuyer, seigneur de la Motte, épousa Marguerite Bouillard ;

D'où :

II. Jacques de France, écuyer, seigneur de la Tour, capitaine de la terre, château et seigneurie de Crugny, à ce nommé par le cardinal de Lorraine en 1566 ; il épousa Marguerite Buirette ;

D'où :

III. Anthoine de France, écuyer, seigneur de Monbenton et la Tour, époux de Marguerite Jobart ;

D'où :

IV. Adam de France, écuyer, seigneur de la Montagne, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers. Adam, qui demeurait à la Bonnemaison, avait plusieurs frères : Charles, Pierre, Jean et Forien ; ce dernier, aussi écuyer, habitait Brouillet à la date de 1627.

Adam de France épousa Jehanne de Vaux ;

D'où :

V. Simon de France, écuyer, sieur de la Montagne, capitaine d'infanterie au régiment de Guise [1], lieutenant de la louveterie de France.

Son frère Jacques mourut au service du roi de Suède, et son frère Alexandre au service du roi de France, comme capitaine au régiment de Pagny.

Simon épousa Anthoinette Moreau, fille de Mtre Pierre Moreau, licencié ès loix, et de Jehanne Martinet. Il eut pour enfants :

1° Toussaint, enseigne au régiment de Vaubecourt, mort en 1642 au siège de [.....] ;

2° Alexandre, chevau-léger en 1652 ;

3° Gabriel, capitaine au régiment de Navarre [2] ;

4° Louis, lieutenant au régiment de Plessis-Praslin ;

5° Jacques, page de M. le marquis de Charost ;

6° Marie, épouse de Paul Moreau, dont le fils, aussi nommé Paul, marchand, demeurant à Brouillet, épousa à son tour Nicole Gallois [3].

1. En date du 10 octobre 1654.

2. Dans une nomenclature des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, dressée en 1681, on lit le nom de Gabriel de France de Brouillet, premier capitaine au régiment de Navarre.

3. Marie épousa un Moreau, nom de la femme de Simon de France ; dans les actes, elle reçut toujours la qualification de demoiselle, et à sa mort, c'est dans l'église de Brouillet qu'elle fut inhumée : toutes choses réservées, en général, aux familles nobles, et qui, selon nous, prouveraient qu'elle était fille de Simon et non d'un des laboureurs de Brouillet portant le même nom. La famille Prévot, de Brouillet, est issue de Marie de France.

Nous avons rarement rencontré le cas de gentilshommes inhumés en plein cimetière : les registres paroissiaux de Pargny-les-Reims en offrent cependant un exemple : « L'an 1782, le 22 juin, décedé en cette paroisse Messire Jacques Lefébvre de Vanoise, escuyer, capitaine réformé au régiment de Royal Wallon, veuf de Demoiselle Francoise Vassières, lequel le landemain de son déceds a été conduit dans le cimetière de ladite paroisse, où nous, Alexis Gillet, prestre, desservant de l'église de Pargny, l'avons

Ci-dessous les actes des registres paroissiaux de Brouillet, qui reconstituent la vie de Marie de France.

« L'an de grâce 1696, le 19 avril, est decedé en cette paroisse M^tre Paul Moreau, vivant mary de Demoiselle Marie de France en secondes nopces, agé de 66 ans, et a été inhumé dans l'église de cette paroisse, où nous l'avons conduit avec les cérémonies accoustumées, les jour et an que dessus. »

« L'an de grâce, 1706, je soussigné, ai baptisé la fille de Paul Moreau et Nicole Gallois, mariés ensemble à cette paroisse, à laquelle on a imposé le nom de Madeleine. Le parain a été Toussaint Gallois, de la paroisse de Bethniville, et la maraine Demoiselle Marie Madeleine de France, de la paroisse de Courcelles. »

« L'an de grâce 1715, le 24e de may, est décédée en cette paroisse Demoiselle Marie de France, vivante femme de Paul Moreau, âgée de 70 ans, et a été inhumée le landemain, 25e, dans l'église de cette paroisse ou nous l'avons conduite avec les cérémonies accoustumées, en présence de moy, Louis Moreau, prestre curé de Mont Notre Dame, et Menessier, curé de Mont, et a signé Monsieur Dominé, prestre curé de ladite paroisse. »

« L'an de grâce 1747, le septiesme jour du mois d'octobre, est décedée en cette paroisse Madame Nicolle Gallois, agée de 62 ans environ, épouse de deffunt Monsieur Paul Moreau. Laquelle a été inhumée le lendemain de son décès par moy, Jean François Ragayet[1], prestre curé de Crugny et Brouillet, soussigné dans l'église, de cette paroisse, où elle a été conduite avec les cérémonies accoustumées, en présence de Monsieur Charles Gallois, frère, et de Messieurs ses fils, Jean Baptiste, Paul, et Charles Moreau, tesmoins, lesquels ont signé avec moy, lesdits jour, mois et an que dessus. »

Au commencement de ce siècle, on voyait encore en l'église

inhumé avec les cérémonies accoustumées, en présence de Messire Louis Jacques Armand Francois Lefébvre de Vanoise, escuyer, son fils, de Messire Pierre de Berthet, escuyer, gendre dudit deffunt, de Messire Jacques Antoine Duchène, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien capitaine au corps royal d'artillerie et seigneur de Jouy, et de Monsieur Etienne François Cadot de Bauvoisis, changeur en titre pour le roi en la monnoie de Reims. » Ont signé : Duchesne, de Berthet, de Vanoise, Cadot de Bauvoisy et Gillet.

1. Il y a quelques années, on découvrit en l'église Saint-André de Reims l'inscription suivante : « A la gloire de Dieu, cest premier pierre a été pose par Monsieur Francois Ragayez, pretre et curé de l'église paroissialle de Saint André et aussi par Monsieur jean le Riche, receveur de la Fabrique Saint anDré le 14 juillet 1740. » — (*Saint-André de Reims*, par M. Ch. Givelet.) — On peut s'étonner que, d'une cure paroissiale de Reims, l'abbé Ragayet ait été envoyé dans le village de Brouillet, si tant est qu'il y ait identité de personne.

de Crugny d'anciennes pierres tumulaires au nom de la famille de France, des seigneurs d'Aubanton.

Une note marginale écrite par Nicolas Moët, fils de Jean et de Pérette Lespagnol, nous apprend qu'à sa mort Simon de France laissa « quatre fois plus de dettes que de biens ».

Une lettre de ce même Nicolas, adressée à M. Digeon, procureur au Parlement, rue Simon-Lefranc, à Paris, donne de plus amples détails sur Simon de France.

« A Reims, le 18 juillet 1689.

Monsieur,

On poursuit, aux requestes du Palais, le décret de quelques héritages sises sur le terroir de Brouillet, à la requeste de Mre Remy Philippe, curé de Bethniville et consors, sur la succession vacante de Simon de France, que l'on qualifie escuier, sieur de Brouillet (quoiqu'il n'eut aucun droit à la seigneurie) parce qu'il demeuroit à Brouillet. Et d'autant que dans ce decret, on y a compris une maison lieudit devant la Croix, consistant en une cuisine, chambre attenant, grenier au dessus, jardin derrier *(sic)* tenant d'une part à la rue, d'autre au cimetière, dont ma mère est en possession depuis près de vingt ans. Je vous prie d'y former opposition pour elle au plus tot. En voicy les moiens : Cette maison a été vendue par ledit sieur de France au nommé Simon Drouin, paysant de Brouillet, le dernier novembre 1644. Simon Drouin, pour en faire le payement, emprunta de feu mon père la somme de 400 livres à constitution de rente par contrat du 3 décembre audit an 1644.....

Il est à propos de former opposition audit décret au nom de Dame Perette Lespagnol, ma mère, veuve et légataire universelle testamentaire de Jehan Moët, escuier, sieur de Brouillet..... mesme, si vous jugés à propos, que la qualité de seigneur de Brouillet que l'on donne audit sieur de France dans ce décret soit rayé, attendu qu'il n'a aucun droit dans la seigneurie de Brouillet ; plusieurs personnes d'icy ne me le conseillent pas, et disent que cela ne me peut pas préjudicier, parce que l'on énonce *(sic)* aucun droit de seigneurie ny de fief dans le decret. J'attends néant moins votre avis là dessus.....

.....

Je vous prie de croire que je suis toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DE BROUILLET.

Je vous prie d'assurer Mademoiselle Digeon que je suis son très humble serviteur. »

Nous avons déjà signalé la présence de nombreux labou-

reurs portant le nom de France aux villages de Brouillet et Crugny dès le XVIe siècle [1].

Nous croyons, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il y avait communauté d'estoc entre eux et les rivaux des Moët, par suite de la communauté des prénoms familiaux.

Simon de France laissa une succession tellement obérée, que ses enfants y renoncèrent :

Le sieur René Philippe, prestre curé de Bètheniville, Antoine Vuatelet, marchand aud. lieu, mary de Dam^elle Marie Philippe, sa femme, demandeur, et Louis Dulion, curateur, et Me Claude Lefebvre, deffendeurs.

Lesdits supplians, comme cohéritiers de leur mère, qui l'estoit de Jean Joran, son frère, sont créanciers aux successions de defunct de France, esc^r, s^r de Brouillet, et Dam^elle Anthoinette Moreau, sa femme, d'une somme de 1,079 livres, contenue en une promesse solidaire, faitte par led. s^r et lad. Dam^elle de France, au proffit dud. Jean Joran, de laquelle led. Jean Joran a obtenu desdits s^r et Dam^elle de France, par sentences des juges consules de Reims du 18 may 1651, surséance néanmoins accordée pendant 3 ans en payant les interests au denier dix huit jusqu'à plain payement... Pendant lesquelles (3 années) led. Jean Joran estant déceddé, la dam^elle Jeanne Joran, mère des supplians, auroit fait tous les effors pour estre payée de lad. some de 1,079 livres... a obtenu sentence de criée des biens desdits s^r et Dam^elle le 27 may 1687 par le sieur Comtesse, procureur du poursuivant, à laquelle sentence il n'a point été satisfait... et à présent que lesd. s^r et Dam^elle de France estoient déceddez, et que leur succession avoit esté abandonnée, et le nommé Louis Dulion curateur aux successions vacantes,..... qu'il soit commandé aud. Dulion de déposer lad. somme de 1,079 livres. Lesd. supplians ayant fait reflection que les biens saisis n'estoient pas de valleur, de 15 à 1,600 livres, proposent de reprendre lesd. biens moyennant 1,800 livres.

Ce 13 fevrier 1690.

Les notes de Pons Ludon (fin du XVIIIe siècle) donnent quelques détails sur les de France :

1. La fréquence de ce nom de France s'explique, du reste, rien qu'en jetant un simple coup d'œil sur notre pays au temps de la féodalité. On appliquait alors le mot « France » au seul domaine royal. Tout serf, émancipé ou échappé, qui, de ce domaine, passait en une province voisine, se distinguait de ses nouveaux concitoyens par le surnom d'origine « de France ». Si donc l'origine illustre de certains laboureurs de Brouillet est vraisemblable, à en juger par leurs noms de baptême, d'autres habitants du même lieu pouvaient, en dépit de la synonymie, être absolument étrangers à la race des sgrs. de la Montagne.

« N..., seigneur de Magneux les Fismes, gendarme du roy à Fontenoy, et eut un fils page, capitaine de milice, tous deux chevaliers de Saint Louis. »

Comme son père, Simon de France était seigneur *de la Montagne :* c'etait une dépendance du village de Chéry-Chartreuve dans l'Aisne.

L'abbaye de Chartreuve eut pour abbé, au XVIe siècle, Thierry Moët, fils de Gérard et de Nicole Coquebert, ainsi qu'on peut se le rappeler.

Pour en revenir à notre sujet, le 8 février 1661 Pérette Lespagnol, au nom de son mari Jean Moët, prêta à Jeanne Desain, veuve de feu Jérôme Thierion, la somme de 339 livres tournois, dont un certain Guillaume Charlet se portait le répondant.

Quant à Jérôme Lespagnol, qui figure dans le prêt ci-dessous, c'est le fils de Claude, vicomte de Bouilly, et de Nicole Moët ; il était marié à Balsamie Leleu, arrière-tante du baron d'Aubilly.

PRÊT FAIT PAR JEAN MOET A JEANNE DESAIN.

1661.

Présens les notaires du roy nostre sire hereditaires à Reims, le huictiesme febvrier, mil six cent soixante ung. Jeanne Desain, vefve de feu Hierosme Thiérion, demourants audict Reims, ayant les droits cedés de honnorable homme Hierosme Lespagnol, bourgeois de Reims, par traité portant transport passé par devant Bretaigne et Rogier, notaires royaux audict Reims le 25e may 1658 ; lequel sieur Hierosme Lespagnol estoit fils et heritier de feu honnorable homme Claude Lespagnol, vivant bourgeois dudict Reims, a eu et receu comptant de Jehan Moët, escuier, sieur de Brouillet, conseiller du roy nostre sire au siège présidial de Reims, par les mains de Damoizelle Perette Lespagnol, sa femme, en conséquence de l'acquisition que ledict sieur de Brouillet a faict de Guillaume Charlet tant en son nom que pour Marie Desnouilles d'une pièce de bois mentionnée au contract de vendition de ce, fait et passé par devant Rogier et Viscot, notaires royaux audict Reims le 23e septembre 1658, de Damoizelle Nicolle Fremin, vefve de feu noble homme me Jacques Leclercq, vivant conseiller du roy nostre sire au siège présidial dudict Reims à ce présent en conséquence de l'acquisition que laditte damoizelle Fremin a faict de Denis Ponsart et autres des héritages scis à Brouillet, mentionnés au contract de ce faict et passé par devant Augier et son compagnon, notaires royaux audict Reims le [ ] de l'année dernière 1660, des heritages mentionnés audict contract et de honnorable homme Claude Scellier, bourgeois dudict

Reims, à ce présent en conséquence des héritages qu'il a acquis de Toussaint Bouvry et Marguerite Tranchant sa femme par contract duiourd'huy passé par devant Bretaigne et son compagnon, notaires royaux audict Reims, et d'ung aultre contract d'auparavant la somme de 339 livres tournois en louis d'or, escus sols, pistoles d'Espagne, et aultre bon paiement compté, nombré, présens lesdicts notaires, et dellivrés à laditte Desain audict nom, dont elle s'est contanté, en a quitté et quitte lesdicts sieurs de Brouillet, Scellier, et damoizelle Frémin, de laquelle somme laditte damoizelle Fremyn en a fourny 188 livres 13 sols 4 deniers tournois sur et tant moing du paiement des héritages par elle acquis, ledict Scellier 75 livres 3 sols 4 deniers tournois, aussy sur et tant moing des heritages par luy acquis et de laditte Damoizelle de Brouillet pareille somme de 75 livres 3 sols 4 deniers tournois, scavoir : 66 livres tournois faisant le prix de laditte pièce de bois acquise par ledict sieur de Brouillet, le pardessus montant à 9 livres 3 sols 4 deniers tournois paié par laditte Damoizelle de Brouillet plus que ledict sieur de Brouillet ne doibt. Ledict Guillaume Charlet, à ce pnt, a promis soubs l'obligaõn de ses biens randre incessament audict sieur de Brouillet laditte somme de 339 livres tournois, ainsy fourny à laditte Dessain ; scavoir : 300 livres tournois faisant le principal de 18 livres 15 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle, que Philippe Delabruyère, Jeanne Gruet, sa femme, Jean Gruet, Quentin de Nouille et Charlotte Maloiseau, demourans à Brouillet et Crugny, ont vendu et constitué audict feu sieur Claude Lespagnol par contract de constitution de rente de ce, faict et passé par devant Rogier et Viscot, notaires royaux audict Reims, le 11e juing 1622, namptié par namptissement faict par devant les officiers dudict Brouillet de 39 livres tournois, tant pour 2 années moing ung mois huict jours d'arrérages de ladite rente deue jusques à huy et loiaux cousts dudict namptissement ; au moien de quoy laditte Desain a rendu et remis ès mains de laditte damelle Fremin, du consentement desdits Scellier et damelle de Brouillet la grosse dudict contract de constitution de rente et namptissement et a laditte Desain subrogé lesdittes damelles Fremin, sieur de Brouillet et Scellier en son lieu pour plus grande seuretté de leur acquisition, sans que laditte Desain pour raison de laditte subrogaõn soit tenue de garantir ni restitution de deniers ; en tel cas que se puisse estre autrement, elle n'auroit faict laditte subrogaõn, et sans aussy que cette dicte subrogation puisse préiudicier audict sieur Hierosme Lespagnol au pardessus des arrérages à luy deues, courues auparavant, celles payées par ces présentes à laditte Desain et à tous les frais de poursuittes et décret commancé des héritages des debteurs ; pour quoy ledict sieur Lespagnol demourera dans les droicts et ypothèques, nonobstant cette ditte subrogaõn jusques à ce qu'il soit paié, en estans les parties demourés d'accord, ce

que ledict sieur Lespagnol pût a stipulé. Faict audict Reims les Jour et an que dessus, et ont lesdittes Desain, Damelle Fremin, Perette Lespagnol, Scellier, Guillaume Charlet et sieur Lespagnol signés en la minutte.

ROGIER.
BRETAIGNE.

CONCLUSION.

Présens lesdicts notaires, le 10e jour desdicts mois de feburier en au, ledict sieur Hierosme Lespagnol, nommé en la quittance cy dessus, a eu et receu comptant de la ditte Damoizelle Fremin y desnommée, à ce présente, la somme de cent cincq livres douze sols huict deniers tournois, estant à pair du prix desdicts héritages mentionnés au contract d'acquisition seiz à Brouillet, que laditte Damoizelle Fremin a acquis desdicts Ponsart et aultres dudict sieur Scellier, nommé audict acte pour ce en l'acquit de Toussaint Bouvry, à cause de l'acquisition qu'il a faict de luy la somme de trente livres dix sept sols tournois, et encores dudict Scellier la somme de dix neuf livres trois sols quatre deniers tournois pour ledict Denis Ponsart et consors, heritiers de Quentin de Nouilles, sauf à les recouvrer contre eux et de Monsieur de Brouillet par les mains de Damoizelle Perette Lespagnol, sa femme, la somme de quarante quatre livres tournois pour Guillaume Charlet et Marie de Nouilles sa femme, laquelle somme ledict Guillaume Charlet a promis par ces présentes raudre audict sieur de Brouillet soubz l'obligation de ses corps et biens, faisant les quatre sommes, devant dictes : celle de cent quatre vingt dix neuf livres treize sols tournois deus audict sieur Lespagnol, estant de tous les arrérages deus audict sieur Lespagnol, frais de poursuittes, et décret commancé, et lesdicts héritages prestés à dellivrer, sans toucher aux frais du commissaire, aux saisies réelles que ledict Scellier a paié à l'acquit dudict Bouvry ; au moien de quoy ledict sieur Lespagnol a subrogé les devant nommés en son lieu et droit d'hypothèques, sans garantir de la part dudict sieur Lespagnol ny restitution de deniers en aucun cas, et ont lesdicts sieurs Lespagnol, Scellier, Damoizelle Perette Lespagnol, Damoizelle Frémin, Guillaume Charlet signés en la minutte.

BRETAIGNE.
ROGIER.

XII. — Maintenue de noblesse.

Le 9 août 1668, Caumartin accorda à Jean Moët et aux branches cadettes de sa famille une maintenue de noblesse, dont nous donnons ci-dessous la copie.

Les autres branches énoncées sont celles de Bronville et de la Fortemaison.

Une 4e branche, issue de Georges Moët, et aujourd'hui

représentée par M. Henry Moët, n'est pas mentionnée : en effet, Nicolas Moët, son chef à cette époque, avait récemment vendu sa terre de Fleury la Rivière, et abandonné son titre d'écuyer pour exercer le métier de drapier au détail[1].

Il n'avait donc plus aucune raison de figurer au nobiliaire de Caumartin.

Il ne l'aurait pu qu'à condition de se faire « réhabiliter » par lettres royales, ainsi que son ascendant Philippe Moët en 1515, avec promesse de s'abstenir dorénavant « du fait de marchandise ».

De même pour les autres branches mentionnées plus loin.

MAINTENUE DE NOBLESSE.

Louis-François Lefèvre de Caumartin, chevalier, conseiller du roy en tous ses conseils, maistre des Requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, police, finances et armées de Sa Majesté, commissaire départi pour l'exécution de ses ordres et arrests de son Conseil en la généralité de Champagne :

Veu l'arrest du Conseil du vingt deuxième mars mil six cens soixante et six, commission à nous addressante pour l'exécution d'iceluy sur la recherche des usurpateurs de la noblesse et de la qualité d'escuier, les lettres patentes et arrests donnés pour l'exécution des déclarations de Sa Majesté des huictième fevrier 1661, vingt deuxième juin 1664 et autres précédans l'exploit de commandement et assignations, donnés aux dits deffendeurs cy après nommés, à la requeste de Me Jacques Duret, préposé par Sa Majesté à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse en la généralité de Champagne, en exécution desdites déclarations d'une part :

Jean Moët, escuier, seigneur de Brouillet, de Dugny, Louvergny et de Bronville en partie, conseiller du roy au baillage et siège présidial de Reims; Nicolas Moët, escuier, seigneur dudit Brouillet, Jacques Moët, escuier, seigneur dudit lieu de Dugny, Jean Moët, escuier, seigneur de Louvergny, lieutenant au régiment de Monseigneur le Dauphin, tous enfans dudit Jean Moët, demeurans à Reims ; Thiery Moët, escuier, seigneur de Bronville, Fagnères et Récy, y demeurant, baillage et eslection de Chaalons ; Jacques Moët, escuier, demeurant audit Reims ; Marie Noël, demoiselle, veufve de deffunct César Moët, vivant escuier, seigneur de la Fortemaison ; et Scipion Moët, escuier, son fils ;

1. Cet acte de vente, passé entre Nicolas Moët et André Coquebert, écuyer, seigneur de Belleaucourt, premier président en l'élection de Reims, notre sextaïeul, existe dans le chartrier de Belleaucourt : on le donnera plus loin.

demeurante à Piéry, baillage et eslection d'Esparnay ; deffendeurs, d'autre part.

L'acte de comparution faite en nostre greffe suivant nostre ordonnance du 21e janvier de l'année dernière 1667 ; les titres, actes et contracts, énoncés en la généalogie et autres pièces employées dans leur inventaire de production ; les contredicts dudit Duret, salvations fournis par lesdits deffendeurs ; conclusions du procureur du roy ; et ce qui a esté mis et produit par devers nous ; et tout considéré, Nous, commissaire susdit avons renvoyé et renvoyons lesdits les Moët cy dessus dénommés et Demelle Marie Noël, veufve dudit César Moët, de l'assignation a eux donnée à la requeste dudit Duret ; et ordonné qu'ils seront compris dans l'estat qui sera par Nous envoyé à Sa Majesté, pour estre insérés dans le catalogue des veritables gentilshommes du royaume. Fait à Chaalons, ce neufiesme jour du mois d'aoust mil six cens soixante et huict.

Ainsi signé :

LEFEBVRE DE CAUMARTIN.

Et plus bas : Par mondit seigneur :

BEAUPARÉ.

XIII. — Procès de Jean Moët contre la communauté de Brouillet.

Un mois environ avant sa mort, Jean Moët intenta un procès à la communauté de Brouillet.

Les habitants envoyaient leurs bestiaux à la pâture sans les faire garder.

Naturellement, ceux-ci en profitaient pour faire des excursions dans les bois et les prés de Jean Moët.

Malgré l'affection toute particulière que ce dernier portait à Brouillet, il ne voulut pas tolérer cet abus et fit condamner la communauté par un jugement en bonne et due forme.

SENTENCE 1670.

Despens adjugez à Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet Contre les manans, habitans et communauté dudict Brouillet.

Scachent tous qu'en jugement des plaids tenus en la Cour et Pallais Royal de Reims que nous, Henry Fremin, conseiller du roy, assesseur civil et criminel au Baillage de Vermandois, siège royal et présidial dudit Reims, le mardy, dixiesme juin, mil six cens soixante dix, en la cause d'entre Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet, demandeur, comparant par Maistre Jean [ ] son procureur, et les habitans et communauté dudit Brouillet, deffendeurs, par Maistre Nicolas Pierre, leur procureur, à l'appel de la cause, le demandeur a dit que les deffendeurs envoyent

journellement leurs bestiaux en pasture dans les bois, prez, à luy appartenans, où ils font de grands dégasts, sans garder de paistres, ce quy est contre la police, pourquoy il les a fait appeller pour leur dire qu'ils auront un paistre pour la garde du gros bestail et des porqs, avec deffence de laisser aller lesdits bestiaux qu'à la garde dudit paistre, et deffences leur seront faittes de faire paistre dans les bois et pré ny d'autres terres, lorsqu'elles seront ampouillées : pour ce avoir fait, dommages interests, et demande de despens, sauf aux gens du roy à prendre telles conclusions qu'ils adviseront ; lesdits deffendeurs ont dit qu'ils ont ordinairement un paistre pour garder leur bestail, mais depuis quelque temps, la plupart du lieu ayant abandonné *(illisible)* pas capables d'entretenir le paistre ; celuy qui les gardoit a aussy quitté. Et nient les deffendeurs que leurs bestiaux soient entrés en aucuns héritages pour y faire dommage pendant la recherche du paistre pour garder leurs bestiaux ; mais le demandeur n'a pas subjet de se plaindre, puisqu'ils ne luy font aucun dégasts. Pourquoy ils concluent contre la solution des despens.

Le demandeur a dit que les deffendeurs ne se peuvent exempter d'avoir un garde pour les bestiaux, et quant à ce qui est dit qu'il n'y a aucun dégast faict dans les héritages du sieur demandeur, il peut encore paraître par la visitation, qu'il requiert, et que lesdits deffendeurs ny les gardes des bestiaux, qu'ils seront obligés de commettre, ne pourront, en tel temps que ce soit, conduire les bestiaux dans les bois ni dans les prés.

Le procureur du roy deffend auxdits deffendeurs de faire paistre sans avoir un paistre pour la conduitte de leurs bestiaux ; deffend de laisser aller lesdits bestiaux dans les bois ny les prés ; et quant aux dommages intérests demandés contre lesdits deffendeurs, les condamne aux despens.

Sy mandons au premier sergent royal sur ce requis que à la requeste dudit demandeur pour l'exécution des présentes, il fasse tous exploits de justice contre lesdits deffendeurs. Donné audit Reims, les jour et an que dessus.

Signé : Le Blanc (avec paraphe).

Signiffié et baillé coppie à Mr Nicolas Pierre, procureur desdits habitans et communauté de Brouillet en parlant à sa personne. Donné ce 18 juin 1670.

Signé : [Vassier ?]

Signiffié et baillé coppie de la presente sentence par moy, Jacques Duchesne, sergent royal, au siège royal de Chasteauthierry sur Marne, résidant à Lagery, soubsé, aux habitans et commé de Brouillet, en parlant à Oudard Godinot, laboureur demeurant audict Brouillet[1] (d'aultant qu'il n'y a aultre saindicque dans

1. Ce laboureur pourrait être filleul de M. de Paris.

ladicte paroisse), qui a promis le faire assavoir auxdicts habitans. Donné le vingt troiziesme juin, mil six cent soixante et dix.

Signé : DUCHESNE.

Reçu pour la présente signiffication et coppie dix solz.

XIV. — Décès de Jean Moët.

Jean Moët mourut le 28 juillet 1670, en son château de Brouillet.

« 1670, le 28 juillet. Mort de Jean Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, agé de 71 ans, inhumé le 31 en l'église Saint Hilaire. »

(Psse St Hilaire.)

Il légua son cœur à l'église de Brouillet, et une pierre en forme de losange en marque encore la place devant le grand autel.

A droite de cette pierre, en regardant l'autel, est l'inscription suivante :

« A la mémoire de Messire Jean Moët, seigneur de Brouillet en partie, Dugny, Louvergny, Brouville, etc., fils de Messire Philippe Moët et petit-fils de Messire Nicolas Moët, aussy seigneur desdicts lieux, lequel, après avoir fait plusieurs présents à cette église pendant sa vie, a voulu que son cœur y fut déposé, et il est mort en ce lieu de Brouillet le 27 juillet 1670, agé de 71 ans. Son cœur est enterré au bas de l'autel de cette église, et son corps en celle de Saint Hilaire de Reims, dans la tombe de ses ancêtres.

et de Messire Nicolas Moët, seigneur de Brouillet en partie, et autres lieux, son fils, lequel est mort le 25 may 1706, agé de 74 ans, et est enterré à Reims dans ladite tombe de ses ancêtres. »

XV. — Nouvelles querelles avec Simon de France.

Après la mort de Jean Moët, Simon de France renouvela ses disputes de préséance.

Le dimanche 24 novembre 1675, ainsi que le dimanche suivant, il se fit offrir le premier le pain bénit par le marguillier, au mépris de la législation féodale, qui n'admettait à cet honneur que le seigneur seul.

Pérette Lespagnol, veuve de Jean Moët, réclama énergiquement, et nous avons retrouvé l'assignation qu'elle en donna au sieur de France à comparoir par devant ces Messieurs du Présidial de Reims en la Cour du Palais Royal.

Voici cette curieuse pièce en son entier :

Monsieur le Bailli de Vermandois ou son lieutenant et Messieurs les gens tenans le siège présidial de Reims.

Remontre Damoiselle Perette Lépagnol, veuve de Jean Moët, escuier, s^r de Brouillet, que de tout temps le deffunct s^r de Brouillet, son marit, elle et ses enfans sont en possession en qualité de seigneurs de Brouillet d'avoir les droits honorifiques dans l'église dudit Brouillet et particulièrement le Pain Bénit privativement au s^r de France et à toutte sa famille qui n'a aucun droit dans la seigneurie. Au préjudice de quoy Leonard Doucet, marguillier de l'église, s'est avisé le dimanche 24e novembre dernier à la sollicitation dudit s^r de France, de porter deux paniers de pain bénit quoyque jamais on n'en ait porté qu'un dans laditte église, et de présenter ou faire présenter le premier audit s^r de France et à ses filles, puis le second à laditte demoiselle de Brouillet, ce qu'il a encore réitéré dimanche dernier huictiesme du présent mois, jour de la Conception de la Vierge, ce que la ditte Demoiselle a interet d'empescher.

Ce considéré, Messieurs, il vous plaise permettre à laditte Demoiselle de Brouillet de faire assigner par devant vous ledit s^r de France et le marguillier de l'église dudit Brouillet pour estre dit avec eux qu'elle sera maintenue en la possession dans laquelle elle et le s^r de Brouillet, son marit et leurs enfans, ont toujours esté de recevoir le Pain Bénit avant ledit s^r de France et ses enfans, et en conséquence de ce, qu'il soit fait deffense audit s^r de France et à ses enfans de la troubler en laditte possession et de recevoir le Pain Bénit avant laditte demoiselle de Brouillet et ses enfans et pour l'avoir fait lesdits jours 24e novembre et 8e décembre dernier, qu'il soit condamné en ses domages et interests et à ce que le marguillier soit tenu en deffences de plus porter à l'advenir deux paniers de pain bénit mais seulement un ainsy qu'il s'est toujours pratiqué et condamné de le porter à laditte Demoiselle de Brouillet et à ses enfans avant que de le porter audit s^r de France et à ses enfans et pour en avoir porté ou fait porter deux et en avoir porté un audit s^r de France et à ses filles avant que d'en porter à laditte Demoiselle de Brouillet lesdits jours 24 novembre et 8 décembre en ses domages et interêts et cependant deffances audit marguillier de porter dimanche prochain et à l'advenir deux paniers de pain bénit ou d'en faire porter deux, mais seulement un comme il est accoustumé, déclarant qu'elle constitue pour son procureur M^tre Jean Deuil, procureur au présidial et ferez justice.

L'an mil six cens soixante quinze, le quatorziesme jour du mois de décembre, je Jacques Duchesne, sergent royal au siège royal de Ch.-sur Marne résidant à Lagery soubsigné certiffie la requeste de dam^elle Perette L'Espagnol, veuve de feu Jean Moët, escuyer, s^r de Brouillet, estant de présent à Brouillet, laquelle a constitué

pour son procureur au présidial de Reims M^tre Jean Deuil et m'estant transporté audit Brouillet où estant j'ay adjourné et donné assignation à Simon de France, escuier, seigneur de la Montaigne, demeurant audit Brouillet, et à Léonard Doucet, marguillier de la fabrisque dudit Brouillet y demeurant.....

A comparoir à la huictaine depuis le présent exploit par devant Messieurs les gens du siège présidial audict Reims et la Cour du Palais Royal audit lieu hors des plaidz ordinaires pour respondre sur le contenu de ladite requeste, circonstances et despendances d'ycelle,

.....

Signé : DUCHESNE.

Original controllé à Lagery le quatorziesme de décembre mil six cent soixante et quinze.

H. BENOIST.

XVI. — Décès de Pérette Lespagnol.

Pérette Lespagnol mourut le 7 octobre 1691 et fut inhumée en l'église Saint-Hilaire, ainsi que l'avait été son mari Jean Moët.

« Le 7e 8bre 1691, Mademoiselle Perette Lespagnol, veufve de Monsieur Moët, escuyer, seigneur de Brouilliet, grande merre de ma femme, est décedé à sept heures et un quart du soir, et a esté enterré à Saint Hylaire dans leur sépulture. »

(Mémoires de Maillefer fils.)

Elle était donc âgée de soixante-seize ans.

Elle avait assez vécu, car elle avait assisté au miracle de la Fondation des Frères, opéré avec l'aide de Dieu au milieu des contradictions humaines, grâce à l'héroïque énergie de ce petit-fils tant aimé, que les humiliations les plus poignantes devaient poursuivre jusque sur son lit de mort !... Les hommes ont passé, et en 1900 l'heure de Dieu a sonné !

Les partages effectués entre les divers héritiers de Pérette Lespagnol existent toujours au chartrier de Belleaucourt. Mais ils ne sont point signés de Jean-Baptiste de la Salle, alors qualifié de « prestre, docteur en théologie, demeurant à Paris » : par procuration, il avait choisi pour mandataire son beau-frère, Jean Maillefer, l'auteur des Mémoires précités.

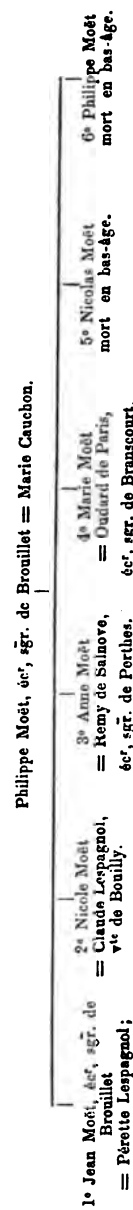
Philippe Moët, écr, sgr. de Brouillet = Marie Cauchon.
1° Jean Moët, écr, sgr. de Brouillet = Péretta Lespagnol; aïeuls de St J.-B. de la Salle.
2e Nicole Moët = Claude Lespagnol, vte de Bouilly.
3e Anne Moët = Remy de Sainove, écr, sgr. de Porthes.
4e Marie Moët = Oudard de Paris, écr, sgr. de Branscourt.
5e Nicolas Moët mort en bas-âge.
6e Philippe Moët mort en bas-âge.

CHAPITRE VIII

Généalogie de la famille Lespagnol.

Origine du nom.

On lit dans les mémoires de Jean Rogier, échevin du Conseil en 1614 (page 448), que cette famille portait anciennement le nom de Saulce, ainsi qu'il appert de l'interrogatoire de Raulin Cochinard, maître d'hôtel du roi Louis XI; Raulin était chargé du rétablissement des fortifications de la ville, dont les Anglais voulaient s'emparer. Mais, à cause de ses exactions, il fut poursuivi sous le règne suivant, à l'instigation de Pierre de Laval, archevêque de Reims. A la suite de ces concussions, le nom détesté de « Cochinard » était devenu un terme injurieux que ne pouvaient souffrir ceux à qui on l'appliquait. On en trouve un exemple dans la plainte que Jean Cauchon, lieutenant du capitaine pour le roi dans la ville de Reims, forma le 7 août 1486 contre Jean Maubrouet, qui avait osé le traiter de fou, et particulièrement de « Cochinardeau ».

Or, on voit dans l'interrogatoire de Raulin Cochinard qu'il avait enlevé à Jean Saulce, dit l'Espaignol, tant en argent qu'en autres effets, la valeur de cent écus, sous prétexte de taxes et d'impositions pour les réparations des fortifications.

Depuis lors, cette famille n'a été connue que sous son second nom, et nous en commençons la généalogie par Jean Lespaignol, le premier auteur de cette famille au point de vue filiatif, né vers la fin du xve siècle.

1er *degré*.

Jean Lespaignol[1] épousa Marie Briotin, fille de Nicolas Briotin, éc^r, s^r de Seuil, et de Pérette Bourguet, fille de Jean Bourguet, bailli de l'archevêché de Reims en 1500. Jean Lespagnol décéda le 15 mars 1570, et fut inhumé au cimetière de Saint-Denis.

La famille Briotin avait sa sépulture au cimetière Saint-Symphorien, sous une tombe de marbre noir ; une épitaphe en cuivre, dans la chapelle Sainte-Anne de la même église, retraçait les noms des défunts de cette famille.

1. Cette généalogie est en partie extraite d'un manuscrit du chartrier du vénérable chevalier de Beffroy, décédé à Reims en 1898.

De leur mariage sont issus :

1° Gérard Lespagnol, qui suit ;

2° Martin Lespagnol, né en 1523, homme d'armes des ordonnances du roi sous Mr de Lorraine, comte de Vaudemont ; il fut assassiné à Reims dans l'hôtellerie de l'Écu de France, où fut depuis bâti le présidial, et mourut sans alliance ;

3° Jean Lespagnol, mentionné ci-après ;

4° Pérette Lespagnol, femme de Nicolas Lelarge, dont on ne connait pas la postérité ;

5° Catherine Lespagnol, femme de N... Josseteau, d'où est issu Jean Josseteau : elle se remaria à Claude Prévot, dont on ne connait pas la postérité.

Aujourd'hui, l'emplacement de l'hôtel du présidial est occupé par la chambre des notaires.

2e *degré.*

Gérard Lespagnol, né le 17 mars 1522, épousa Jacqueline Boucher, native de Rethel, décédée le 7 octobre 1603. De leur mariage sont issus :

1° Jean Lespagnol, qui suit ;

2° Nicolas Lespagnol, qui épousa Anne Colbert et mourut sans enfants en 1585 ;

3° Ponce Lespagnol, lieutenant assesseur criminel au présidial de Reims, mentionné ci-après ;

4° Jeanne Lespagnol, femme de Claude Châlons ;

5° Pérette Lespagnol, femme de Gérard Colbert, sr du Mont-Saint-Pierre, garde des sceaux du baillage de Vermandois à Reims [1].

3e *degré.*

Jean Lespagnol, sgr. de Fontenoy, lieutenant des habitants de la ville de Reims en 1595, épousa Isabeau Cocquebert, veuve de Guillaume Josseteau.

Guillaume Josseteau avait eu un fils, Thomas Josseteau.

De leur mariage sont issus :

1° Claude Lespagnol, qui suit ;

1. Gérard Colbert, grand-oncle paternel du fameux ministre Jean-Baptiste, et marié : 1° à Jeanne Couvert ; 2° à Pérette Lespagnol, était fils d'autre Gérard Colbert, marchand à Reims, demeurant au « Long Vêtu », rue Cérès, né vers 1550, et de sa seconde femme Marcelle Collet. Gérard Ier était fils lui-même de Jean Colbert, laboureur au faubourg Cérès, inhumé à Saint-Symphorien, et de Marie Thuillier (Bibliothèque de Reims, portefeuille de Mr Coquebert de Taizy).

2° Jean Lespagnol, sr de Mordant, dont la filiation sera établie ci-après ;

3° Gérard Lespagnol, sr de Fontenoy, qu'on donnera ensuite.

4e degré.

Claude Lespagnol, sr de Bouilly, procureur du roi au baillage et présidial de Reims, lieutenant des habitants de la ville de Reims en 1633, épousa Nicole Moët, comme nous l'avons exposé plus haut.

L'épitaphe de Nicole existait avant la Révolution dans l'église Saint-Hilaire, sous la grande vitre, du côté du cimetière, à côté de celles des autres membres de la famille Moët. Claude décéda en 1638.

D'où sont issus :

1° Louis Lespagnol, qui suit ;

2° Marie Lespagnol, née le 10 mai 1610, épouse, le 26 février 1629, de Jacques le Gorlier, procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Champagne à Châlons.

De leur mariage sont issus : 1° Claude le Gorlier, procureur du roi au bureau des finances de Châlons, qui épousa N... de Châtillon, dont il eut Claude le Gorlier, mort sans alliance, et Catherine le Gorlier, dont on ignore l'alliance ; 2° Isabelle le Gorlier, épouse de N... du Sorton, trésorier de France à Châlons. De leur mariage sont issus : 1° Charles du Sorton, qui épousa N... Donilliers, native de Paris ; 2° Charles du Sorton, religieux de l'ordre des Jésuites ; 3°, 4° et 5° Geoffroy, Charles et Claude du Sorton, morts en bas-âge ; 6° Claudine du Sorton, décédée sans alliance, âgée de 20 ans ;

3° Élisabeth Lespagnol, femme d'Antoine d'Y de Séraucourt. De leur mariage sont issus : 1° Louis d'Y de Séraucourt, maître des requêtes, intendant de la province de Touraine ; 2° Charles d'Y de Séraucourt, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, aide-major au régiment des gardes françaises ; 3° Antoine d'Y de Séraucourt, lieutenant aux gardes françaises, qui fut tué au siège d'Ypres ; 4° Jérosme d'Y de Séraucourt, grand archidiacre du Chapitre et grand vicaire de l'archevêché de Reims ; 5° Joseph d'Y de Séraucourt, grand archidiacre du Chapitre de Rouen, décédé en 1704 ; 6° Robert d'Y de Séraucourt, religieux de l'ordre des Jésuites ; 7° Isabelle d'Y de Séraucourt, sœur jumelle d'Antoine d'Y, lieutenant aux gardes, religieuse à l'abbaye de St-Pierre, à Reims [1].

1. Les liasses paroissiales d'Onrezy établissent que vers 1686 « Mon-

5e *degré.*

Louis Lespagnol, sr de Bouilly, né le 12 mars 1618, fut conseiller du roi et procureur au baillage et présidial de Reims ; il épousa Jeanne de Monbeton, dame d'Époye et d'Hoyrie, décédée le 13 mai 1692.

Son épitaphe et celle de deux de ses enfants se voyaient en l'église de Saint-Hilaire, sous la grande vitre, du côté du cimetière, à proximité, par conséquent, des inscriptions tumulaires des Moët.

De leur mariage sont issus :

1° Jean-Baptiste Lespagnol, sr de Bouilly et d'Espoye, conseiller au présidial de Reims, décédé sans alliance en 1710 ;

2° Claude Lespagnol, époux de Marie-Anne de la Haye, dont on ne connaît pas la postérité ;

3° François Lespagnol, prêtre docteur en théologie, décédé prieur curé de..... [1] ;

4° Pierre Lespagnol, religieux de l'ordre des Jésuites ;

5° et 6° Isabelle et Barbe Lespagnol, mortes religieuses au couvent de Longueau, à Reims.

Ainsi finit cette branche.

4e *degré.*

Jean Lespagnol, sr de Mordan, 2e fils de Jean Lespagnol, sr de Fontenoy, et d'Isabeau Coquebert, épousa Jacqueline de la Salle, fille de François de la Salle [2] et de Jeanne Lespagnol, fille elle-même de Jean Lespagnol et de Jeanne Lespagnol.

De leur mariage sont issus :

1° Claude Lespagnol, qui suit ;

2° Pierre Lespagnol, qui épousa Jeanne Callou, fille d'Adam Callou et de Catherine Maunourry, d'où est issu Gilles Lespagnol, qui épousa Jeanne Regnaut, fille d'Adam Regnaut et de Barbe le Poivre ;

3° Jean Lespagnol, religieux de l'ordre des Bernardins à l'abbaye d'Igny ;

sieur de Séraucourt » y avait un château aujourd'hui détruit. Jérôme de Séraucourt, archidiacre, occupait déjà cette charge, lorsque son cousin, J.-B. de la Salle, entra au Chapitre en 1667.

1. François Lespagnol, moine augustin en 1696, desservit, cette année-là, la paroisse de Pargny-les-Reims (Registres paroissiaux dudit lieu).

2. François de la Salle, bourgeois de Reims, était un des nombreux enfants de Lancelot de la Salle, mari en 1580 de Jeanne Josseteau, fille de Simon. Lancelot était le trisaïeul paternel de J.-B. de la Salle.

4° Marie Lespagnol, femme de Pierre de Mongeot[1], sgr. de Ste-Eufraize, conseiller en l'Élection de Reims, d'où sont issus : 1° Claude de Mongeot, sgr. de Ste-Eufraize ; 2° Élisabeth de Mongeot, première femme de Louis Frémyn, bailli de l'archevêché de Reims (mariés le 2 février 1677) ; elle décéda sans enfants le 16 juin 1681, en faisant son mari légataire de ses biens. Il se remaria, par contrat du 29 mai 1690, à dlle Jeanne Blanchon, fille d'Adam Blanchon, sgr. d'Arzillières, et de Pérette Thierry. De ce second mariage sont issus : les Frémyn de la branche de Beine et de l'Étang, aînés de cette famille ;

5° Anne Lespagnol, religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre, à Reims.

5e *degré.*

Claude Lespagnol, sr de Mordan, capitaine des Arquebusiers à Reims, épousa Catherine Ravineau.

De leur mariage sont issus :

1° Claude Lespagnol, lieutenant d'infanterie au régiment de Vaubecourt ;

2° Pierre Lespagnol, prêtre docteur en théologie ;

3° Remy Lespagnol, religieux Bénédictin ;

4° Henriette Lespagnol, religieuse à l'abbaye de St-Pierre, à Reims ;

5° Marie Lespagnol, religieuse à la Congrégation ;

6° Catherine Lespagnol, religieuse à l'abbaye d'Argensolles.

4e *degré.*

Gérard Lespagnol, 2e du nom, sr de Fontenoy, secrétaire du roi, 3e fils de Jean Lespagnol[2], sr de Fontenoy, et d'Isabeau Coquebert, épousa Élisabeth Martin, originaire de Laon. Il décéda le 24 février 1651. D'où sont issus :

1° Claude Lespagnol, sr de Bombart, conseiller au Parlement de Paris, né le 15 décembre 1619, mort sans alliance ; il possédait des biens à Coulommes du chef de son aïeule paternelle, et notamment l'emplacement de l'étang de Belleaucourt ;

2° Nicolas Lespagnol, sr de Fontenoy, maître des comptes

1. De Mongeot, famille connue, dont la filiation se trouve dans Caumartin et dans d'Hozier. Ils s'allièrent aux Marlot, Picot d'Aguizy, de Bar, etc. On a déjà rencontré ce nom plus haut.

2. Châtillon-sur-Marne, 23 janvier 1600. Gérard, filz de honorable homme Jehan Lespagnol le jeune, bourgeois, demt à Reims, parin de Jehan Petit (*Notice sur les Petit de Richebourg*, par Paul Pellot, page 14).

à Paris, époux de Marie de Bourlon, sœur d'un évêque de Soissons ; sans postérité ;

3° Nicole Lespagnol, religieuse carmélite, décédée en 1690 ;

4° Claire Lespagnol, épouse de Pierre-Guillaume, baron de Saint-Heulien, vidame de Châlons, trésorier de France et garde des sceaux en la généralité de Châlons. D'où sont issus : 1° François Guillaume, baron de Saint-Heulien, vidame de Châlons, conseiller au Parlement de Paris, décédé sans alliance en 1698 ; 2° N... Guillaume, religieuse à l'abbaye de Sainte-Claire, à Reims ; 3° Claire Guillaume, femme de Nicolas d'Haussonville, comte de Vaubecourt, gouverneur de la ville de Châlons, lieutenant général commandant les villes de Metz et de Verdun, veuf en premières noces de Charlotte le Vergeur (dont était issue Dᵉˡˡᵉ Anne-Françoise de Vaubecourt, femme de Jérôme-Ignace Goujon, marquis de Thuizy, maître des requêtes). De ce second mariage sont issus : 1° Louis d'Haussonville, comte de Vaubecourt, colonel d'un régiment d'infanterie, tué en 1705 en Savoie, lieutenant général des armées du roi, sans enfants de N... Amelot, sa femme ; 2° Henry-François-Joseph d'Haussonville, évêque du diocèse de Montauban ; 3° Nicolas-Joseph d'Haussonville, dont on ignore l'alliance ; 4° Marie d'Haussonville, femme du comte d'Estaing[1] ; 5° Catherine-Angélique d'Haussonville, dont on ne sait rien.

Ainsi finit cette branche.

3ᵉ *degré.*

Ponce Lespagnol, fils de Gérard et de Jacqueline Boucher, épousa Marie Frizon.

De leur mariage sont issus :

1° Pierre Lespagnol, qui suit ;

2° et 3° Jean Lespagnol ; Claude Lespagnol, dont les articles viendront ensuite ;

4° Nicolas Lespagnol, décédé sans alliance ;

5° Élisabeth Lespagnol, née le 7 octobre 1600, décédée sans alliance ;

6° Pérette Lespagnol, née le 31 octobre 1601, aussi décédée sans alliance ;

7° Nicole Lespagnol, née le 28 septembre 1607, femme de

1. Le comte d'Estaing eut de cette alliance : 1° Alexie, mariée au marquis de Saint-Sulpice ; 2° Louis, colonel ; 3° Jean, comte de Murol, aide-de-camp, tué en Espagne ; 4° Marie, mariée à Charles Colbert, comte de Maulevrier.

Georges Henry[1], lieutenant général au baillage et prévôté d'Épernay, d'où est issu N... Henry, avocat, fils unique des précédents, décédé sans alliance à l'âge de 40 ans.

4e degré.

Pierre Lespagnol, avocat au Parlement et bailli du Chapitre de Reims, épousa Marie Barrois, fille du lieutenant du baillage ducal de l'archevêché de Reims. De ce mariage sont issus :

1° Jean Lespagnol, religieux, abbé de l'ordre de Citeaux ;

2° Thomas Lespagnol, religieux de l'ordre des Jésuites, né le 24 mai 1616 ;

3° Nicole Lespagnol, épouse d'Henry Robin, contrôleur au grenier à sel de Château-Portien ; de leur mariage sont issus : 1° N... Robin, femme du sr N... de Mongeot, écr, sgr. de Cambron, dont on ignore la postérité ; 2° Ignace Robin, sr de la Barre, gendarme de la garde, qui épousa Jacqueline Cocquault, de Reims, d'où est issue Jeanne Robin de la Barre, mariée le 23 janvier 1708 à Pierre Frémyn, de Fontenilles, dont trois garçons, l'un abbé de N.-D. de Baugerais, ancien sénéchal du Chapitre de Reims, et les autres mariés avec postérité ; 3° Pérette Robin, femme de Michel Canelle, écr, sr de Séry et de la Lobe, dont est issu Nicolas Canelle, sr de Séry et de Provisy, commandant pour le roi aux châteaux de Bouillon et Sedan, époux de Catherine Regnaut, fille du président en l'Élection de Reims, et de Marguerite Frizon. De leur mariage sont issus Léonard Canelle, lieutenant-colonel commandant dans le corps royal du génie, marié, décédé sans postérité en 1782, et inhumé en la paroisse St-Jacques de Reims ; Louis Canelle, dit de Provisy, capitaine d'infanterie, époux de N... de la Rochelambert (dont il eut un fils unique), mort à Charleville en 1782 ; Delle Barbe Canelle, sans alliance, et Charlotte Nicole Canelle, née le 9 novembre 1733 au château-fort de Béneuil (Registres paroissiaux d'Aubilly). Jeanne Robin mourut en 1744, et le sr Frémyn, son mari, en 1727 : ils furent inhumés en la chapelle Ste-Barbe aux Cordeliers.

Louis-Thomas-Joseph Canelle de Provisy épousa Louise-Clémentine-Éléonore des Lyons, fille d'Ange-Joseph-René, baron des Lyons, député de la noblesse d'Artois aux États

1. Georges Henry et Nicole Lespagnol devaient une rente de 75 livres à la succession de Thomas Coquebert et de Marie Chaalons (Chartrier de Belleaucourt, pièce du 8 janvier 1646). Parmi les cohéritiers se trouvait François Lespagnol, receveur des deniers, époux de Marie Coquebert.

généraux, et de Marie-Joséphine Godet de Neuflize, vicomtesse de Vadenay, guillotinée à Arras en 1794. Il vendit, en 1808, le château de Vadenay à Mr Loche. Louis-Thomas-Joseph était sans doute né de Louis Canelle de Provisy et de N... de la Rochelambert.

4e *degré.*

Jean Lespagnol, avocat au Parlement, fils de Ponce et de Marie Frizon, épousa Marie Nicole, native d'Avaux, baillage de Rethel-Mazarin ; de ce mariage est issu :

1° Nicolas Lespagnol, qui suit ;

5e *degré.*

Nicolas Lespagnol, contrôleur au grenier à sel de Ste-Menehould, épousa Marie François, de Ste-Menehould, d'où sont issus :

1° Marie Lespagnol, femme de Claude Tilquain, notaire royal ;

2° Pérette Lespagnol, femme de Nicolas Cuissotte, fils d'un conseiller au présidial de Reims ;

3° Jeanne Lespagnol, femme de Christophe Meunier, marchand à Reims.

4e *degré.*

Claude Lespagnol, 3e fils de Ponce Lespagnol, lieutenant assesseur criminel au présidial, et de Marie Frizon, épousa Louise Fagnier, *alias* Favier.

D'où sont issus :

1° Nicolas Lespagnol, qui suit ;

2° Marie Lespagnol, décédée sans alliance.

5e *degré.*

Nicolas Lespagnol épousa Nicole Petit, fille de Remy Petit et de Jacqueline le Fondeur.

D'où sont issus :

1° Georges Lespagnol, époux de Françoise Marchand, dont on ignore la postérité ;

2° Remy Lespagnol, époux d'Anne Petit, dont on ignore la postérité,

3° Nicole Lespagnol, dont on ignore l'alliance ;

4° Marie Lespagnol, décédée sans alliance en 1706.

Ici finit la généalogie des descendants de la branche aînée.

2e branche principale divisée en quatre rameaux.

2e *degré.*

Jean Lespagnol, 2e du nom, né en 1532, 3e fils de Jean

Lespagnol, le 1er auteur connu de cette famille, et de Marie Briotin, épousa Jeanne Loreignol, fille de Raulin Loreignol, et de Marie Grandjean ; il décéda le 22 février 1613, âgé de 81 ans, et fut inhumé en l'église St-Michel de Reims. Sa femme décéda le 23 juin 1593.

De leur mariage sont issus :

1° Nicolas Lespagnol, qui suit ;

2° Claude Lespagnol, auteur de la 2e branche ci-après ;

3° Jean Lespagnol, auteur de la 3e branche ci-après ;

4° Lancelot Lespagnol, auteur de la 4e branche ci-après ;

5°, 6° et 7e Jeanne, Jacqueline et Isabeau Lespagnol, dont on donnera ensuite la filiation ;

8° Élisabeth Lespagnol, femme d'André Cocquebert, conseiller. C'est André Cocquebert dont nous citons le testament à propos du Metz Saint-Thierry, demeure de l'aïeule de Pérette Lespagnol, la femme de Jean Moët.

3e *degré.*

Nicolas Lespagnol, né le 6 juin 1566, tenu sur les fonts du baptême par Nicolas le Large et Pérette Lespagnol, sa femme (celle-ci, fille de Jean Lespagnol et de Marie Briotin), épousa, le 29 août 1588, Jeanne Cocquebert, fille de Jean Cocquebert de Coulommes et de Marguerite Béguin ; Jeanne naquit le 20 janvier 1573, fut tenue sur les fonts du baptême par Simon Chertemps et Jeanne Béguin, sa femme, et décéda le 8 octobre 1635. Nicolas Lespagnol décéda lieutenant de ville le 23 janvier 1628.

De leur mariage sont issus :

1° Jean Lespagnol, né le 28 juin 1593 ; il eut pour parrain et marraine Jean Cocquebert de Coulommes, dit l'aîné, et Marguerite Béguin, sa femme ; il décéda sans alliance en 1636 ;

2° Nicolas Lespagnol, né le 4 mars 1596 ; il eut pour parrain et marraine Jean Lespagnol « Laisnel » et Jeanne Lespagnol, sa tante, femme de François de la Salle ; il décéda le 22 novembre de la même année et fut inhumé au cimetière de St-Denis ;

3° Gérard Lespagnol, né le 28 janvier 1600 ; il eut pour parrain et marraine Gérard Colbert, sr du Mont-Saint-Pierre, et Élisabeth Coquebert, sa femme ; il décéda le 5 février suivant, et fut inhumé au cimetière de St-Denis ;

4° Lancelot Lespagnol, né le 7 novembre 1606 ; il eut pour

parrain Lancelot Lespagnol, son oncle, et pour marraine Thomasse Pillois, sa femme ; il mourut le lendemain de sa naissance et fut inhumé au cimetière St-Hilaire ;

5° André Lespagnol, né le 16 septembre 1607 ; il eut pour parrain et marraine André Cocquebert, conseiller au présidial, et Élisabeth Lespagnol, sa tante ; il décéda le 17 dudit mois, et fut inhumé à St-Hilaire ;

6° Nicolas Lespagnol, né le 21 septembre 1609 ; il eut pour parrain et marraine Jean et Jeanne Lespagnol, ses frères et sœurs, mourut le même jour et fut inhumé à St-Hilaire ;

7° Nicolas Lespagnol, qui suit ;

8° Élisabeth Lespagnol, née le 2 septembre 1590 ; elle eut pour parrain et marraine Jean Lespagnol et Isabeau le Cerf, sa femme, veuve de Pierre Béguin ; épousa en juin 1608 Jacques Frémyn, contrôleur des tailles à Reims : de leur mariage sont issues les branches des Frémyn de l'Estang, de Sapicourt et de Fontenilles ;

9° Jeanne Lespagnol, née le 14 octobre 1597 ; elle eut pour parrain et marraine François de la Salle et Jeanne Lespagnol, sa femme. Elle épousa, le 27 novembre 1617, Jacques Oudan, secrétaire du roi Elle décéda en couches le 27 février 1629 et fut inhumée en l'église des R. P. Cordeliers. De leur mariage sont issus : 1° Jean Oudan, sr de la Fontaine, décédé sans alliance ; 2° Nicolas Oudan, sr de la Cressonnière, marié en Hollande ; 3° Jacques Oudan, diacre ; 4° Jeanne Oudan, femme de Nicolas Lespagnol, conseiller en l'Élection ; 5° Marguerite Oudan, carmélite ; 6° Jacqueline Oudan ;

10° Simonne Lespagnol, née le 19 mars 1601 ; elle eut pour parrain et marraine Simon Cocquebert et Jeanne Boulet, sa femme ; elle épousa, le 27 novembre 1617, Nicolas Bâchelier, fils de Henry Bâchelier et d'Ysabeau Cachette ; Nicolas mourut le 20 juillet 1627 et fut inhumé à St-Jacques ; elle décéda le 18 septembre 1690. De ce mariage, deux filles mariées à deux frères Bâchelier ;

11° Jacqueline Lespagnol, née le 7 octobre 1603 ; elle eut pour parrain et marraine Charles Cocquebert et Jacqueline Lespagnol, sa femme ; elle épousa, le 28 septembre 1621, Jean Arnoulet, sr de la vicomté de Pévy, conseiller en l'Élection et contrôleur des tailles à Reims, natif de Mouzon ; elle décéda en 168. ; de leur mariage est issu Jean Arnoulet, sr de Lochefontaine, président en la Cour des Monnaies, qui épousa

Élisabeth de Creil, fille d'Étienne de Creil[1], conseiller au Grand Conseil, et de Catherine le Tellier ;

12° Nicole Lespagnol, née le 5 mars 1609 ; elle eut pour parrain et marraine Jacques Frémyn et Élisabeth Lespagnol, sa femme, sœur aînée de Nicole ; elle décéda le même jour et fut inhumée au cimetière de l'église St-Hilaire ;

13° Isabeau Lespagnol, née le 17 août 1611 ; elle eut pour parrain et marraine Nicolas Ancelet, conseiller en l'Élection, et Isabeau Lespagnol, sa femme. Elle épousa, le 9 juillet 1629, Simon Cocquebert, fils de Nicolas Cocquebert et de Barbe Bâchelier. De leur mariage sont issus : 1° Marie Cocquebert, femme de Louis de la Salle[2], lieutenant de ville ; 2° Marguerite Cocquebert, femme de François Noblet, conseiller au présidial et lieutenant de ville ;

14° Nicole Lespagnol, née le 6 octobre 1613 ; elle eut pour parrain et marraine Thomas Cocquebert, frère de sa mère, et Nicole Boulet, sa femme ; elle décéda le 30 août 1619 ;

15° Pérette Lespagnol, née le 29 juillet 1615 ; elle eut pour parrain et marraine Claude Lespagnol, son oncle, et Pérette Frémyn, sa femme, fille d'Antoine Frémyn, secrétaire de la reine régente ; elle épousa, en 1629, Jean Moët, écr, sgr. de Brouillet, conseiller au présidial, fils de Philippe Moët, 2e du nom, et de Marie Cauchon. Ce sont les grands parents de J.-B. de la Salle.

Les registres paroissiaux de Bouilly nomment en 1657 Jeanne Oudan, précitée, tante à la mode de Bretagne de J.-B. de la Salle :

Vigesimā quinta Januarii in anno 1657, baptizata fuit Joanna Ribrot, filia Guillelmi, et Johannæ Minel. Patrimus Dominus Lepagnol ; matrina Joanna Oudan, ejus uxor.

25 januarii.

Les mêmes registres portent encore le décès d'un arrière-neveu de J.-B. de la Salle, mort à Commetreuil en 1778 :

1778, 11 juin. Décédé à Comtreuille Jean-Baptiste Lespagnoil, âgé de 14 mois ; il étoit fils de Mr Charles-Jean Lespagnoil,

1. De Creil, sgr. de Beaufort (*d'azur au chevron d'argent, chargé de 3 molettes de sable, acc. de 3 roses d'or, 2 et 1*). Ancienne famille sortie de la bourgeoisie de Beauvais, anoblie en l'une de ses branches dès 1442 ; elle s'est éteinte après être parvenue à une grande fortune dans le cours du XVIIIe siècle.

2. Louis de la Salle, écr, conslr, secrétaire du roi, maison et couronne de France, mourut lieutenant des habitants le 21 mars 1698.

écuier, et de Dame Anne-Marie Magdelene-Thérèse Sutaine, de la paroisse St-Jacques de Reims. Ledit enfant étoit à Comtreuille, chez Mr de Vandières, sgr. dud. Comtreuille, son oncle, et le lendemain il a été inhumé au cimetière dudit Bouilly avec les cer. ord. de l'Eglise par moy, Pierre Dauphinot, en pnce de Pierre Primault, clerc de Bouilly, et Jean Verrier, charron.

PRIMAULT,
DAUPHINOT,
Jean VERRIEZ.

On lira plus loin le mariage de J.-B. Lespagnol avec Delle A. Sutaine, dont le contrat fut passé à Reims le 28 janvier 1776 devant le notaire Desain, en l'hôtel de Mr Sutaine (Communication de M. de Puisieux).

Nous demandons la permission de citer, à titre de curiosité, un acte quelque peu énigmatique, également extrait des liasses de Bouilly :

« 1663, secundâ decembris, obiit Gerardus Duran, qui vivus ter fuit inhumatus : primo toto corpore terræ mandatus, secundo in pede, tertio in tibiâ, quarto in reliquo corpore defunctus semel celebravi, et semel terræ mandavi. 1663.

Fabricæ reliquit viginti solidos, capellis singulis quinque, bursis singulis quinque. »

(« Capellis singulis » sont les chapelles annexes de Courmas et d'Onrezy.)

L'explication de cet acte est la suivante :

Gérard Duran fut enseveli dans une carrière, d'où on réussit à le retirer vivant ; mais on dut lui couper d'abord le pied, et ensuite la jambe, et il ne put survivre à cette double opération.

4e degré.

Nicolas Lespagnol, gentilhomme de la maison de Madame la duchesse d'Orléans, né le 8 février 1617, eut pour parrain et marraine Jean Lespagnol, son oncle, mentionné ci-après, et Élisabeth Cocquebert, sa femme, fille de Simon Cocquebert et de Jeanne Boulet.

Il épousa Marie Cocquebert, fille de Henry Cocquebert et de Jeanne le Fondeur.

D'où sont issus :

1° Simon Lespagnol de Villette, qui suit ;

2° Jean-Baptiste Lespagnol, dit de Cour, qui suivra ;

3° Antoine Lespagnol, capitaine de cavalerie, mort sans alliance, au mois d'octobre 1700, à Reims ;

4° N... Lespagnol, mort sans alliance, âgé de 17 ans;

5° et 6° N... et N... Lespagnol, filles, religieuses à l'abbaye de Saint-Étienne, à Reims.

5e *degré.*

Simon Lespagnol, sr de Villette, chevalier d'honneur au Présidial de Reims, épousa Marie-Anne de Bignicourt, dite de Bussy ; de leur mariage sont issus :

1° Gérard-Félix Lespagnol, sr de Bezannes, qui suit ;

2° Nicolas-Antoine Lespagnol de Villette, qui suivra;

3° Marie-Angélique Lespagnol, femme de Me Joseph-Antoine Béguin de Coucy, lieutenant général au baillage royal et siège présidial de Reims, dont sont issues deux filles, religieuses à St-Étienne, et une fille morte en bas-âge.

6e *degré.*

Gérard-Félix Lespagnol, sr de Bezannes, grand bailli d'épée du Vermandois, épousa Delle N... Béguin, sœur de Mr de Coucy, lieutenant général, ci-dessus.

De leur mariage sont issus :

1° Jean-Baptiste-Félix Lespagnol de Bezannes, qui suit ;

2° Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes (1735-1789), femme, le 4 novembre 1760, de François-Joseph Souyn, cher, sgr. du Cosson, d'abord capitaine au régt royal infanterie, puis lieutenant-colonel du régt provincial de Champagne, licencié en 1783, ensuite nommé maréchal des camps en 1784. Il fut lieutenant des habitants de 1776 à 1782, et renommé en 1785, il remplit de nouveau cette charge jusqu'en 1790, année de sa mort. Sa fille, Robertine-Marie-Françoise Souyn, épousa, le 3 janvier 1791, Jean-Étienne-Thomas de Cugnon, cher, sgr. d'Alincourt, Branscourt, etc., issu de Marie Moët et de René Féret d'Alincourt en ligne féminine.

Ainsi, la maison de Cugnon d'Alincourt a tout à la fois descendance directe des Lespagnol comme des Moët.

3° N... Lespagnol, religieuse à St-Pierre de Reims.

4° Angélique-Melchior-Armand Lespagnol, né en décembre 1726 et décédé à Vrigny le 29 janvier 1727, où il fut inhumé en l'église du lieu.

On lit en effet dans les registres paroissiaux de Vrigny :

« L'an 1727, le 29 janvier, décédé Angélique-Melchior-Armand Lespagnol, fils de Monsieur Gérard-Félix Lespagnol, chevalier, seigneur de Besannes, Mesneux [Dauxcourt ?] et Villette, grand

bailly de Vermandois, et de Madame Jeanne-Elisabeth Béguin, ses père et mère, inhumé le 30 dans ladicte église, agé de 1 mois et demy. »

Signé : Th. Jacquetelle, prestre curé de Coulommes et Vrigny en Secours.
Hierôme Cousin.
Simon Rose.

7e *degré.*

Jean-Baptiste-Félix Lespagnol, sr de Bezannes, grand bailli d'épée du Vermandois, épousa N... Lespagnol, sa cousine germaine, fille de Nicolas-Antoine Lespagnol de Villette et de Catherine Petit, mentionnés ci-après.

D'où sont issus :

1° N... Lespagnol, mort ecclésiastique à Reims en 1783, âgé de 20 ans ;

2° et 3° Deux fils, dont on ne sait rien ;

4° Henry-Jean-Baptiste Lespagnol de Bezannes, qui suit ;

5° Angélique Lespagnol, mariée en juin 1781 à N... de la Bove, sr de Jumont, garde du corps, demt à Rocquigny en Thiérache, fils de Robert Dieudonné de la Bove de Liste, cape au régt de Surgères dragons, et de Delle N... le Sueur. D'où postérité.

8e *degré.*

Henri-Jean-Baptiste Lespagnol de Bezannes, 4e fils de Jean-Baptiste-Félix et de Marie-Anne-Félix Lespagnol de Villette, épousa Madeleine-Nicole-Clotilde Prévost de Vaudiguy et mourut à Reims le 10 janvier 1868.

D'où :

1° Marie-Angélique, née en 1810, mariée le 20 octobre 1832 à Alexandre-Hyacinthe de Beffroy. Elle fonda, en 1851, le couvent de la Divine Providence à Reims, et y mourut le 23 mai 1870 ;

2° Marie-Félicie, née en 1808, mariée à Prosper Jourdain de Muizon, cher de St-Grégoire le Grand, et décédée à Reims le 14 décembre 1890 [1].

6e *degré.*

1° Nicolas-Antoine Lespagnol de Villette, fils de Simon, cher d'honneur au Présidial de Reims, épousa Catherine-Madeleine Petit et décéda en 1777.

1. En 1739, le 18 octobre, Me Jourdain, prestre, chanoine de St-Thimotée de Reims, vint célébrer un baptême à Pargny (Registres paroissiaux dud. lieu).

D'où :

A. Antoine-Jean-Baptiste-Félix Lespagnol de Villette, ch^er^ d'honneur audit Présidial, époux, le 17 janvier 1768, de Henriette-Éléonore Coquebert de Mutry.

D'où :

Thérèse-Antoinette, mariée l'an III à Charles de Bezannes, ch^er^, vic^te^ de Vaurocine, sous-lieutenant de cavalerie, mort à Festieux le 23 mars 1848, fils de Charles-François, ch^er^, sgr. de la Plaine et Guignicourt, et d'Élisabeth de la Motte. Elle mourut à Festieux le 30 juillet 1843.

B. Elisabeth Lespagnol de Villette, mariée le 31 janvier 1763 à Regnaud-Joseph Béguin de Savigny, ch^er^, sgr. dudit lieu, de Coucy, etc.; cap^e^ de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France à Reims, fils de Melchior-Armand, enseigne de vaisseau, mort à la mer en 1741, et de Marie-Anne Aubert. Élisabeth décéda en 1800.

C. Marie-Anne Félix, mariée à Jean-Baptiste Félix Lespagnol de Bezannes, son cousin germain, et décédée en 1803.

2° Gérard Félix Lespagnol de Villette, qui suit.

3° Marie-Angélique, mariée en 1728 à Antoine Béguin, sgr. de Sausseuil et Châlons, fils de Remy François et de Jeanne Lombart.

6e *degré*.

Gérard Félix Lespagnol de Villette, épousa, en 1760, Jeanne-Élisabeth Béguin de Tauffreuil, sœur d'Antoine ci-dessus.

5e *degré*.

Jean-Baptiste Lespagnol, s^r^ de Court, conseiller au Parlement de Metz, fils de Nicolas Lespagnol et de Marie Cocquebert, épousa, en 1670, Charlotte Rogier de Ludes, veuve d'Antoine-Henry Maillefer, lieutenant criminel au baillage royal de Reims, fille de Charles Rogier de Ludes, lieutenant criminel, et de Nicole Roland. Le sgr. de Court décéda en 1728.

D'où sont issus :

1° Nicolas-Simon Lespagnol, qui suit.

2° Nicole-Charlotte Lespagnol, femme d'Antoine Collart; de ce mariage sont issus : 1° N... Collart, qui épousa N... Lespagnol, sa cousine germaine, dont il n'y eut point d'enfants; 2° N... Collart, s^r^ de Boutancourt; 3° N... Collart, s^r^ des Alleux; 4° N... Collart, femme de Mr de Salency.

La famille Collart avait été anoblie en 1481 par René II, duc de Lorraine et de Bar. L'épitaphe d'Antoine Collart, sgr. des

Alleux, mari de Nicole-Charlotte Lespagnol, se voit encore en l'église de Flize (*Insc. de l'arr. de Vouziers*, par le docteur Vincent). Il décéda le 20 septembre 1746.

6e *degré.*

Nicolas-Simon Lespagnol, sr de Court, conseiller au Parlement de Metz, épousa, en 1712, Marie-Simone-Pérette Chrétien de Raffay, et décéda le 11 octobre 1772.

De ce mariage sont issus :

1° Charles-Nicolas Lespagnol, qui suit ;

2° Charles-Jean Lespagnol de Chanteloup, cher, époux de Melle Sutaine en 1775 ; elle était fille de Mr Sutaine, secrétaire du roi, conseiller et échevin de la ville de Reims, et de Marie-Anne-Thérèse-Madeleine Maillefer. On donnera plus loin leur descendance ;

3° N... Lespagnol, femme de N... Collart, son cousin germain, ci-dessus ;

4° Simone Lespagnol, femme de Mr Levesque de Vandières, conseiller au Parlement de Metz, sgr. de Commetreuil et de Bouilly, d'où une fille. Ce mariage se célébra en 1780 ;

5° Élisabeth Lespagnol, femme d'Adam Lespagnol, cher en 1770. Il est qualifié de trésorier de France en la généralité de Champagne ; d'où sont issus 3 enfants morts en bas-âge et une fille ;

6° Charlotte Lespagnol, femme, en 1775, de Jean de la Croix, capitaine d'infanterie, dont 2 enfants.

Le mari de Simone Lespagnol, Simon-Jean-Baptiste Levesque de Vandières, cousin issu de germain de Marie-Jacob Levesque, vicomte de Champeaux, était fils de :

Jean-François Levesque de Vandières et de Marie-Anne Levesque de Bussy, cousine dudit Jean-François, fils à son tour de :

Simon-Jean-Baptiste Levesque de Vandières et de Marie Canelle ; ce dernier fils de :

Jean Levesque de Pouilly et de Vandières, décédé en 1704, et de sa seconde femme Roberte Josseteau.

Et enfin Jean Levesque, fils de Rigobert Levesque et de Marie Marlot, que l'on retrouvera au chapitre de la descendance de Regnaut Moët.

Pour en revenir à Simon-Jean-Baptiste Levesque de Vandières, il eut de Jeanne-Françoise-Nicole Lespagnol :

Jeanne-Charlotte Levesque de Vandières, femme de Charles-Marie Paté.

D'où :

Marie-Charlotte-Paté[1], épouse de Jacques-Edmond Ruinart de Brimont. Nous ignorons s'il y aurait communauté d'estoc entre la famille Paté et les Pasté, sgrs. de Taissy, Challerange (à Cormontreuil) et St-Pierre-à-Armes, qui ont donné un maréchal de France, Ferry Pasté, en 1240, dont le petit-fils fut évêque en 1328. Les armes de ces derniers étaient : *de..... au chef pallé de plusieurs pièces.*

Marie-Caroline Paté de Vandières laissait une fille, Marie-Jeanne-Lucie, née en février 1818, entrée au couvent de la Visitation de Reims en 1843, sous le nom de sœur Marie de Sales[2].

Puisque le nom des Sutaine vient de se trouver sous notre plume, qu'on nous permette une courte digression sur un cousin de J.-B. de la Salle, fils d'une Delle Sutaine : nous avons relevé son décès dans les registres paroissiaux de Pargny-les-Reims :

« L'an 1714, le 6e avril, j'ay enterré Jean-Baptiste Lacaille, aagé de six mois, lequel estoient *(sic)* en nourrice aud. Pargny, vivant fils de Mr Lacaille-Sutaine, demeurant à Reims. »

Signé : Lefranc, prestre curé de Pargny.
Lié Dorigny (le père nourricier).

Or, si nous consultons la généalogie imprimée à Reims en 1761 chez la veuve Pierrard, et conservée aux archives de la ville, nous voyons que le trisaïeul paternel de J.-B. de la Salle, nommé Lancelot de la Salle, eut de Jeanne Josseteau un fils, Guillaume de la Salle, marié en deuxièmes noces à Jeanne Noblet.

D'où :

Jean de la Salle, président au grenier à sel de Reims, époux de Marie Flamain.

1. Enterrement de Mme Marie-Caroline Paté de Vandières, épouse de M. Jacques-Edmond Ruinart, décédée le 23 janvier 1819, âgée de 20 ans (Collection de billets de faire part de la famille Contant, de Reims). En 1747, Charles-Nicolas Paté fut prêtre vicaire de Pargny (Registres paroissiaux dud. lieu).

2. Jacques-Edmond Ruinart de Brimont (8 novembre 1795-18 janvier 1856), se remaria avec Mlle de Lalot : ce sont les aïeuls du vicomte André de Brimont, de Reims.

D'où :

Jeanne de la Salle, épouse en 1res noces de Jean Frizon.

D'où :

Marie Frizon, épouse de Jacques Hibert.

D'où :

Marie Hibert, épouse de Philippe Lacaille.

D'où enfin :

Philippe *Lacaille*, qui épousa *Elisabeth Sutaine :* ce sont les parents de Jean-Baptiste, ci-dessus nommé.

Ils eurent aussi une fille, nommée Claude, qui se maria à Antoine-Rigobert Bourgogne.

7e *degré.*

Charles-Jean Lespagnol de Chanteloup, cher (1746-28 août 1809), épousa, en 1771, Élisabeth Sutaine précitée.

D'où :

1° Jean, contrôleur des droits réunis, mort à Paris le 29 novembre 1812;

2° Philibert, qui suit.

8e *degré.*

Philibert Lespagnol de Chanteloup, officier de marine, épousa, en 1810, Eugénie de Condamine de Lescure.

D'où :

1° Léopold, qui suit ;

2° Hippolyte, officier au 15e de ligne, qui épousa, en 1847, Lucinde Lefebvre de Saint-Aiglan ;

3° Amélie, mariée en 1833 à Louis, comte de Bertoult d'Hauteclocque, officier démissionnaire de la garde royale, nommé chevalier de St-Louis en 1830 ; il était petit-fils, par sa mère, née de Miremont, de dame Madne Françoise-Louise Moët de Louvergny, déjà nommée.

9e *degré.*

Léopold Lespagnol de Chanteloup, inspecteur des lignes télégraphiques, épousa, le 5 septembre 1835, Antonine du Conseil.

D'où :

1° Maxime, né en 1840, lieutenant de vaisseau ;

2° Raoul, né en 1842, qui a épousé Mlle de la Pérelle ;

3° Eugène, né en 1844, officier.

7e *degré.*

Charles-Nicolas Lespagnol, cher, sgr. d'Imécourt et Cuses, officier au corps royal du génie, épousa Marie-Remiette Coquebert, de la branche des Coquebert de Montfort, fille d'Antoine-Étienne Coquebert, conseiller au Parlement de Metz, et de Françoise Rogier, Dame de Ludes. Il acquit la terre d'Imécourt près Charleville, puis la revendit et acheta ensuite la terre de Cuisles près Chastillon, où il fit son domicile. De leur mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres un au mois d'avril 1784, « baptisé sur la paroisse de St-Hilaire ou de St-Pierre de Reims, dont la mère est accouchée pendant son séjour qu'elle y fit pour cause de maladie [1]. »

2e rameau issu de la 2e branche

3e *degré.*

Claude Lespagnol, 2e fils de Jean Lespagnol, l'auteur de la 2e branche, et de Jeanne Loreignol, naquit le 19 août 1581. Il épousa, le 23 janvier 1606, Pérette, fille d'Antoine Frémyn, secrétaire ordinaire de la reine Marie de Médicis, et de Simone Moët, déjà nommée. Il décéda le 2 août 1646.

D'où sont issus :

1° Jérôme Lespagnol, qui suit ;

2° Philippe Lespagnol, avocat du roi en l'Élection, décédé le 20 mai 1689 ; il épousa en 1res noces Barbe Souyn, morte le 18 mars 1657, dont il eut : 1° Jean Lespagnol, chanoine régulier ; 2° Antoine Lespagnol, décédé en 1669, âgé de 17 ans. Il épousa en 2mes noces Charlotte du Houx de Sierge, dont il eut : 1° Charles Lespagnol, dont on ignore l'alliance et la postérité ; 2° Marie-Anne Lespagnol, religieuse de l'abbaye de St-Pierre, décédée le 2 mai 1693 ;

3° Christophe Lespagnol, né le 2 novembre 1612, mort le

1. La citation donnée ici entre guillemets est une note marginale du manuscrit de feu M. le chevalier de Beffroy, manuscrit qui remonte à la fin du XVIIIe siècle.

D'après les recherches de notre érudit cousin, M. Alfred de Puisieux, Charles-Nicolas eut une autre femme, Jeanne Maillefer, fille d'Antoine écuyer, et d'Élisabeth Coquebert de Mutry, dite de Montfort. D'où deux filles :

1° Jeanne Lespagnol, femme de Jean de Beffroy, cher, sgr. de Saint-Juin, Marcq, etc.

2° Eugénie Lespagnol, décédée en 1846.

Charles-Nicolas était lieutenant des maréchaux de France à Châtillon.

17 août 1668 ; il épousa Anne Josseteau, fille de Thomas Josseteau et d'Anne le Duc, de Châlons, sa 2me femme. De leur mariage est issu Thomas Lespagnol[1], sieur de Parmailles, gentilhomme de la vénerie de S. M., qui épousa Catherine Coulon ; il en eut Jeanne-Anne Lespagnol, qui épousa, au mois de septembre 1705, Jacques Carbon, inspecteur au grenier à sel de Reims, et décéda en octobre 1706, laissant de son mariage un fils unique, nommé Jacques Carbon, chanoine régulier de l'abbaye de St-Denis ; Jacques Carbon se remaria en 2mes noces à N... Bouton, dont il eut 5 enfants, parmi lesquels : N... Carbon, chanoine de l'église de Reims et prieur de Belval ; Louis-Robert Carbon[2], mtre particulier des eaux et forêts ; Jacques Carbon, lieutenant en l'Élection, etc. ;

4° Claude Lespagnol, décédé sans alliance le 7 juillet 1659 ;

5° Renée Lespagnol, née le 24 avril 1609 ; elle épousa André le Fricque et décéda le 8 octobre 1650. De leur mariage sont issus : 1° Nicolas le Fricque, qui suit ; 2° François le Fricque, sr d'Orainville ; 3° Jérôme le Fricque, prêtre curé d'Unchair ; 4° Charlotte le Fricque, femme de Gérard de Châlons ; 5° Thomasse le Fricque, dont on ignore l'alliance. Nicolas le Fricque ci-dessus épousa Pérette Oudin et en eut : N... le Fricque, sr d'Aguillecourt, qui épousa N... Robin ; de leur mariage est issue N... le Fricque, femme de N... Bouchet ;

6° Charlotte Lespagnol, née le 23 juin 1618 ; elle épousa Gérard Josseteau, fils de Thomas Josseteau et d'Anne le Duc, sa 2me femme ; elle décéda le 6 juin 1989, laissant une fille, Pérette Josseteau, femme de Robert Souyn, élu en l'Élection ; d'où sont issus : 1° Louis Souyn, qui suit ; 2° Jeanne Souyn, qui épousa Rigobert Levesque ; d'où Robert Levesque, mort sans alliance en 177. ; 3° Anne Souyn, décédée sans alliance ; 4° Louis Souyn, ci-dessus, capitaine d'infanterie, époux d'Anne Cappy, de Châlons-sur-Marne, d'où sont issus : 1° N... Souyn, dont il a été fait mention ci-dessus (art. 2, 6e degré de la 2e branche) ; 2° Robert Guarlache-Souyn, dit de Taincourt, décédé le 22 mai 1785, capitaine de grenadiers au régiment Royal Infanterie, époux de N... Mail-

1. Thomas fut enterré à Reims le 11 mai 1671 (Maillefer).

2. Louis-Robert Carbon épousa Remiette Dorigny, fille de Claude, contrôleur des guerres, et en eut N... Carbon, mariée en 1784 à N... Lefebvre, écr, sgr. de Vanoise, de Pargny-les-Reims ; d'où trois filles, dont l'une épousa Mtre Aubé, écr, sgr. de Bracquemont, capitaine d'artillerie.

lefer, fille de Jean-Baptiste-Antoine Maillefer et de Barbe Forzy ; 3° N... Souyn des Tournelles, maréchal de camp ; 4° N... Souyn, femme de Mr du Chatelet, commandant pour le roi à Rocroy, sans postérité ; 5° une fille sans alliance [1] ;

7° Thomasse Lespagnol, née le 17 septembre 1619 ; elle épousa René Bourgeois, avocat à Reims, et mourut le 20 mai 1656, âgée de 36 ans. De leur mariage est issu Pierre Bourgeois, avocat et capitaine de ville, décédé sans alliance le 19 avril 1696 ;

8° Isabeau Lespagnol, née le 8 mars 1621 ; elle épousa Oudart Frizon, procureur du roi et syndic de la ville de Reims, dont elle n'eut qu'un fils décédé à 18 ans ; elle mourut elle-même le 16 janvier 1684 [2] ;

9° Élisabeth Lespagnol, née le 31 juillet 1622, morte sans alliance le 3 octobre 1660 ;

10° et 11° Jeanne et Marie Lespagnol, religieuses à l'abbaye de St-Pierre, où Jeanne mourut le 26 juillet 1641.

4e degré.

Jérôme Lespagnol, conseiller en l'Élection, épousa Catherine Leleu, fille de Pierre Leleu, notaire royal, et d'Ysabeau Challerange ; il décéda le 16 avril 1669 ; sa veuve se remaria à Robert de Chaalons, sr de la Fosse. De leur mariage sont issus :

1° Jérôme Lespagnol, qui suit ;

2° Antoine Lespagnol, lieutenant d'un régiment de cavalerie, décédé sans alliance en 1695 ;

3° Catherine Lespagnol, religieuse à la Congrégation.

5e degré.

Jérôme Lespagnol, conseiller en l'Élection, épousa Françoise Lespagnol, sa cousine issue de germaine, fille de François Lespagnol, conseiller de ville, et de Marie Coquebert, fille elle-même de Thomas Coquebert et de Marie Châlons.

1. A l'article Souyn, on lit dans le livre de raison du château de Romain, domaine patrimonial de la famille Coquebert de Montbré :

« Deux furent officiers généraux. En voici la cause : Mesdames d'Egmont, venant en leur château de Brême, eurent envie d'y danser. Elles s'informèrent, en descendant du coche, s'il n'y avait pas d'officiers aux environs. D'où invitation aux MM. Souyn, qui plurent, et furent dès lors poussés par le comte d'Egmont. »

2. Commendata fuit anima Domini Frizon precibus, quod reliquit fabriciæ viginti asses, quos recepi (Registres paroissiaux de Bouilly, anno 1660).

D'où : Simone Lespagnol, femme de Pierre Rogier, sr de Ludes, conseiller en la Cour des Monnaies à Paris, d'où est issue : Françoise Rogier, Dame de Ludes, épouse d'Antoine-Étienne Coquebert de Montfort, conseiller au Parlement de Metz ; ces derniers eurent un fils et quatre filles, dont une est mentionnée ci-devant, 7e degré de la branche précédente. Antoine-Étienne Coquebert de Montfort était lui-même fils de Remy-Joseph Coquebert de Montfort et de Louise-Marguerite Coquebert.

5e *degré.*

Pierre Lespagnol, 2e fils de Jean Lespagnol, sr de Mordan, et de Jacqueline de la Salle, épousa Jeanne Callou, fille d'Adam Callou et de Catherine Maunoury ; d'où : Gilles Lespagnol, qui suit. Quant à Jacqueline de la Salle, elle était la propre grand'tante de J.-B. de la Salle.

6e *degré.*

Gilles Lespagnol épousa Jeanne Regnaut, fille d'Adam Regnaut et de Barbe le Poivre. D'où sont issus : Adam Lespagnol, qui suit, et plusieurs filles : dont Jeanne, née le 4 mai 1700, religieuse à St-Pierre de Reims, décédée le 25 janvier 1784.

(*A suivre.*) E. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE.

NÉCROLOGIE

Le bon peintre Charles Monginot, dont nous avons mainte fois relaté ici les succès aux Salons du Palais de l'Industrie, vient de mourir à Dienville (Aube), le 15 septembre 1901, à l'âge de 70 ans.

Élève de Couture, qui avait peint du jeune homme un beau portrait que nous admirâmes naguère dans son atelier, il fut un des peintres à la mode du second Empire.

L'Impératrice, la princesse Mathilde venaient fréquemment à son atelier. Très droit, un peu ombrageux même, il détestait les solliciteurs et il ne fit jamais une démarche pour obtenir la croix qu'il aurait eue aisément sous le régime impérial. Aussi l'administration des Beaux-Arts, sous la République, le tint-elle obstinément à l'écart. On le classa parmi les « bonapartistes » et on l'oublia. C'est en vain que des artistes tels que Chapu, Bonnat, Puvis de Chavannes réclamèrent le ruban rouge pour l'auteur de *Pierrot galant*. Leur démarche échoua, et Monginot, qui ne vivait que dans son atelier, ne s'en inquiéta guère.

Monginot fut, avec Vollon, un des maîtres incontestés de la nature morte ; mais il fit aussi nombre de portraits. Celui du comédien Lafontaine, dans le rôle d'Alceste, qui est au foyer de l'Odéon, est fort intéressant. Le tableau de lui qui est au Luxembourg — un entassement rutilant de victuailles — a un éclat merveilleux.

***

On annonce également la mort :

De M. Aubert, percepteur des contributions directes à Givry-en-Argonne, décédé à l'âge de 50 ans.

Ancien lieutenant d'infanterie, il avait été grièvement blessé au bras et à la main à la bataille de Champigny, lors du siège de Paris.

Il avait dû alors quitter l'armée et avait été nommé percepteur à Passavant, puis à Givry, où, depuis dix-huit ans, il avait acquis de nombreuses sympathies ;

— De M. Antony Valabrègue, homme de lettres, officier de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 55 ans.

Il avait épousé à Épernay Mlle Mayer, fille du fondateur de l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, journal avec lequel s'est fusionné la *Vérité* pour former le *Réveil de la Marne ;*

— De M. Jean-Charles Wéry-Mennesson, graveur-ciseleur,

décédé à Reims le 1er août 1900, dans sa soixante-neuvième année.

Artiste de talent, il laisse dans sa ville d'universels regrets.

Les obsèques ont eu lieu le 3 août, en l'église Notre-Dame ;

— De Mme Sylvie Caussin, en religion sœur Sainte-Alexisse, décédée au couvent des religieuses de Sainte-Chrétienne d'Épernay, le 1er août, dans la vingt-septième année de son âge et la sixième de sa profession religieuse.

Les obsèques ont eu lieu le 3, en l'église Notre-Dame. L'inhumation a eu lieu à Wadelaincourt (Ardennes) ;

— De M. Mougeot, ancien notaire, juge de paix à Neuilly-l'Évêque (Haute-Marne), père du sous-secrétaire d'État des postes ;

— De M. Ernest Brion, négociant, décédé à Villedommange (Marne), le 7 août, dans sa soixante-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 10, en l'église Saint-André ;

— De Mme Léon Favier, née Cécile-Marie Gosset, décédée à Cherbourg (Manche), le 17 août, à l'âge de 28 ans ;

— De Mlle Adèle Gribius, décédée à Épernay, le 23 août, à l'âge de 71 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 25, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Alphonse-Joseph Panis, docteur en médecine, professeur à l'École de médecine de Reims, officier de l'Instruction publique, décédé à Reims, le 23 août, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 25, en l'église Notre-Dame. Au cimetière du Nord, un discours a été prononcé par M. le Dr Henrot, directeur de l'École de médecine ;

— De M. Aignan-Jules Tassin de Montaigu, décédé à Paris, le 28 août, dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 31 août, en la chapelle du cimetière du Nord ;

— De M. Eugène Chanoine, négociant en vins de Champagne, vice-président honoraire de la Caisse d'épargne et de la Société de secours mutuels d'Épernay, vice-président du Bureau de bienfaisance, décédé en cette ville, à l'âge de 82 ans, le 28 août.

Les obsèques ont eu lieu le 30, en l'église Notre-Dame. Au cimetière, un discours a été prononcé par le Dr Évrard ;

— De M. Hubert-Isabey-Ernest Remy, propriétaire et négociant en vins de Champagne, maire de Mailly (Marne), délégué cantonal, décédé à Mailly, le 29 août, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu le 31, en l'église paroissiale de Mailly. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Raison, adjoint ; André, inspecteur primaire ; Gibert, Chaudelot, Petit-Nicolas et Beaumont ;

— Du capitaine Moreau, du 4e bataillon d'artillerie de forteresse, décédé à l'hôpital militaire de Châlons, à l'âge de 38 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 31, en la chapelle de l'hôpital militaire ;

— De M. l'abbé Auguste Thibault, décédé à Reims, le 31 août, dans sa vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le 3 septembre, en l'église Notre-Dame ;

— Du docteur Petit, maire de Longeau (Haute-Marne), président du Conseil d'arrondissement de Langres ;

— De M. l'abbé Appert, curé de Châtel-Raoult (Marne) depuis cinquante-deux ans, décédé dans ce lieu à l'âge de 81 ans.

Le 19 août 1897, il avait été nommé chanoine honoraire par Mgr Latty.

Les obsèques ont eu lieu le 7 septembre à Châtel-Raoult, sous la présidence de M. l'abbé Vallet, doyen de Saint-Remy-en-Bouzemont, entouré d'une vingtaine de prêtres.

Au cimetière, M. Pothier, maire, a prononcé quelques paroles émues ;

— De M. Augustin-Henry Nicolas, instituteur honoraire, chevalier du Mérite agricole, adjoint au maire de Plivot (Marne), décédé en ce lieu.

Les obsèques ont eu lieu le 11 septembre, à Saint-Martin d'Ablois (Marne) ;

— De M. Marie-Louis-Floribert Lalire, juge de paix honoraire, officier d'Académie, décédé à Sézanne (Marne) le 15 septembre, dans sa soixante-quatorzième année.

L'inhumation a eu lieu aux Grandes-Loges (Marne).

Cinquante-trois années des plus brillants succès dans l'enseignement primaire, comme des meilleurs services dans la magistrature cantonale, avaient signalé M. Lalire à la reconnaissance publique.

Sorti de l'École normale à 18 ans, il fut nommé instituteur en 1845 à Rieux, près Montmirail, en 1849 à Puisieulx, en 1852 à Châtillon-sur-Marne, en 1862 à Verzy, son dernier poste scolaire.

Nommé juge de paix en 1876 à Marcilly-le-Hayer (Aube), il fut envoyé six mois après à Anglure, puis enfin en 1891 à Sézanne, où il termina sa carrière judiciaire le 19 septembre 1899 ;

— De Mme veuve Eugène Barrois, née Marie-Louise Mailfait, décédée à Reims le 16 septembre, dans sa soixante-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19 en l'église Saint-André ;

— De Mme la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, née Marie-Marguerite-Victoire-Charlotte de Rigaud de Vaudreuil, décédée le 17 septembre, dans sa soixante-et-onzième année, au château de Brugny (Marne).

Les obsèques ont eu lieu le 20, en l'église de Brugny.

Après l'absoute, le corps a été déposé dans le caveau des Clermont-Tonnerre, qui se trouve sous le chœur de l'église ;

— De M. Carré-Legrand, conseiller général du canton de Châtillon-sur-Marne (Marne), décédé le 18 septembre ;

— De M. Eugène Sellier, beau-père de M. Léon Bourgeois, député de la Marne, décédé à Châlons le 30 septembre.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE CHAMPENOISE. — *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle. Étude sur la transition de l'art gothique à l'italianisme*, par RAYMOND KŒCHLIN et JEAN-J. MARQUET DE VASSELOT, attaché des musées nationaux. — *Paris, Armand Colin*, 1900 *(Coulommiers, imprimerie Paul Brodard)*. — 1 volume grand in 8° de 421 pages, avec 116 figures et une carte hors texte. Prix : 20 francs.

Annoncé par M. André Michel, dès son apparition, comme l'une des contributions les plus approfondies et les plus attachantes sur l'art français au XVIe siècle, cet ouvrage n'a besoin ni de nos éloges, ni de la présentation de ses auteurs au public. Il vaut mieux entrer avec eux dans le vif du sujet, sinon pour signaler en détail tant de choses vues, jugées et reproduites par eux, du moins pour préciser les grandes lignes et les conclusions d'un volume si compact et si nourri.

Au point de vue particulièrement rémois, bien que notre pays forme la Champagne septentrionale, il y a encore à glaner et à retenir à la suite des auteurs de ce livre qui sont venus chez nous observer quelques statues dans les monuments, les musées de la ville et jusque dans les églises rurales. Ils ont ainsi mis en lumière des œuvres qui gisent dans les recoins d'une chapelle de Saint-Remi et dans le modeste sanctuaire d'Ormes, en les rattachant à l'école si brillante des sculpteurs troyens. Conservons donc précieusement nos rares et vieilles statues, parfois si traîtreusement anéanties ou trop souvent remplacées par des banalités modernes. Elles sont l'honneur de nos édifices, les témoins du goût et de la piété de nos pères ; n'en trafiquons pas comme d'objets au rebut, mais laissons-les au contraire s'épanouir dans leur naïve beauté et sous leur aspect séculaire.

Il ressort, en outre, du livre de MM. Raymond Kœchlin et Marquet de Vasselot, une seconde leçon pour nous : c'est qu'à Troyes et dans la Champagne méridionale, non seulement on respecte les œuvres des artistes locaux, mais encore on étudie leur vie, on cite leurs noms avec savoir et exactitude. A Reims, quand cessera-t-on de parler des *frères Jacques*, alors qu'il est prouvé que nos grands sculpteurs de ce nom ont fait souche du XVIe au XVIIIe siècle ? Pierre, Nicolas et François *Jacques* descendent les uns des autres : ce ne sont point des *frères*, ce sont des *héritiers* qui se sont transmis leur ciseau et leur talent avec les traditions de la famille. Que l'on rectifie donc à cet égard une erreur courante, rééditée chaque jour ici et qui ferait sourire nos visiteurs mieux instruits que nous sur nos propres artistes !

Les grandes œuvres de l'École Troyenne, la vie de ses principaux maîtres, tout cela était connu en grande partie, décrit en particulier et apprécié en détail avant ce jour. Mais le nouveau livre que nous signalons est la synthèse des travaux antérieurs dont il cite complaisamment les auteurs avec leurs titres, notamment MM. Arnaud, d'Arbois de Jubainville, Aufauvré et Fichot, Babeau, Coffinet, Lalore, Lebrun-Dalbanne, Le Clert, Pigeotte, Rondot, Roserot, Socard, Tridon, etc. Il rend justice aux efforts de chacun et les complète au besoin ; son caractère original est de tirer profit de l'ensemble, de classer les artistes et les œuvres, de juger des causes et des conséquences.

Il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir généraliser de la sorte et préciser les traits caractéristiques d'une école et d'une époque, puis d'en suivre les traces à travers les variations de la mode et du goût et jusque dans les moindres débris parvenus jusqu'à nous. Tel est, en un mot, le service rendu à l'histoire de l'art par MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot : ils ont expliqué la transition de l'art gothique à l'italianisme en Champagne et nettement déterminé ce qu'y fut la Renaissance. Jugeons de leur œuvre d'après les sommaires de la très copieuse table des matières qui termine le volume, à la suite d'une table des noms qui est non moins utile pour les chercheurs en tous genres.

L'introduction énonce d'abord la richesse de la région troyenne en monuments de sculpture depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe, puis embrasse les traditions dans leur ensemble à cette époque finale de l'art gothique, et enfin aborde la genèse des créations nouvelles dans le goût italien. La fécondité et l'originalité des vieux imagiers, leur supériorité sur leurs successeurs voués à l'italianisme, sont des points désormais établis. Le jugement des siècles suivants a pu varier, le vandalisme a pu sévir sous ses diverses formes, l'essentiel survit sous ses traits primitifs catégoriquement accusés, et la classification des œuvres que nous admirons peut s'opérer d'elle-même dans un ordre logique plutôt que chronologique absolument.

Trois parties s'ouvrent alors pour grouper les renseignements recueillis à l'infini et les donner avec la méthode sans laquelle tout serait confusion. La première partie étudie la période gothique des XVe et XVIe siècles, la seconde la transition qui est tardive à Troyes, et la troisième comprend l'italianisme qui fut la fin de l'art troyen.

I. — L'Époque gothique.

Ce fut une ère de prospérité véritable qui s'ouvrit pour Troyes à la suite des guerres anglaises et bourguignonnes : les églises s'achèvent dans le style traditionnel, les demeures bourgeoises se reconstruisent ou s'embellissent de même, les rues s'élargissent et se décorent à l'envi. Pour accomplir ces multiples entreprises, les artistes surgissent et au premier rang les sculpteurs, qui marchent d'accord avec les maîtres maçons, huchiers, orfèvres, verriers,

peintres, et tous ensemble assurent l'unité de l'art troyen. Ateliers de la ville, ateliers de la campagne, châteaux ou hôtels, cathédrale, paroisses ou chapelles, une idée préside à l'exécution du plan et garantit sa perfection.

Ce qu'étaient les derniers imagiers gothiques dans cette période d'activité, on le devine aisément : ce furent les initiateurs du mouvement, tout en restant simplement les continuateurs de leurs devanciers. Leur essor fut prodigieux dans les chantiers où ils se succédaient de père en fils : on cite Drouin, les Copain, les Cordonnier, Jean Gailde, les Jacquet, Nicolas Haslin, les Bachot, etc., comme les auteurs principaux de cette rénovation et de cette activité féconde. L'École troyenne est en pleine voie de formation dès le début du XVIe siècle, « sa constitution était fort avancée dès avant 1510 ou 1512 », disent nos auteurs après un mûr examen de la *Vierge* de l'Hôtel-Dieu de Troyes, comparée à la *Sainte Catherine* de Saint-André-lez-Troyes.

A ce moment, on crée un type admirable de statue, la *Sainte Marthe* de la Madeleine de Troyes, et on peut la qualifier de chef-d'œuvre d'un atelier qui dut en créer beaucoup de similaires et atteindre une perfection sans rivale. Avec elle surgissent la *Pitié* de Bayel, la *Mise au tombeau* de Chaource et les groupes de Saint-Nicolas de Troyes.

Au commencement du XVIe siècle, il y a un renouveau du vieux style. Le genre gothique s'efface lentement; la tendance vers l'antique s'accentue cependant par suite de nouvelles pénétrations dans les ateliers, de voyages, de publications de maîtres italiens. Les dernières œuvres gothiques sont des groupes qui ont un cachet traditionnel presque ineffaçable : les tombeaux du Christ, les portements de croix, les statues de sainte Anne et de la Vierge enfant, les calvaires des jubés et surtout les retables des autels où s'accumulent les personnages en des scènes multiples et variées à l'infini. Ces dernières survivances gothiques sont d'ailleurs mélangées en général d'influences étrangères venues de Flandre ou d'Allemagne ; notons qu'il y eut des imagiers flamands à Troyes, mais qu'il n'y eut pas d'imagiers allemands, malgré les relations d'affaires de cette ville avec l'Allemagne. L'afflux flamand n'eut, d'ailleurs, qu'une médiocre importance dans la Champagne méridionale.

II. — L'Époque de transition.

Nous arrivons, avant le milieu du XVIe siècle, à l'époque de transition, c'est-à-dire au moment où l'évolution se précipite par l'arrivée à Troyes de Dominique le Florentin (1540). On attribue une part, peut-être excessive, à ces changements de méthode et de goût aux travaux d'ensemble nécessités par les incendies qui ravagèrent la capitale de la Champagne en 1524 et en 1530. Les maisons bourgeoises furent, il est vrai, reconstruites à la nouvelle mode, mais les églises furent réparées ou remaniées généralement dans le style traditionnel. On unit parfois les deux genres,

le gothique pour le portail et la Renaissance pour la décoration des chapelles, comme à l'église Saint-Pantaléon. Les imagiers de transition sont donc d'une manière visible, par là même, coexistants aux survivants de la période gothique. Les uns retardent, les autres avancent. La production est toujours intense.

La plupart de ces maîtres de la transition nous sont connus par les comptes, et leurs œuvres dénotent leur talent propre, leur savoir faire, surtout leurs tendances vers l'imitation italienne. L'atelier, dit de Saint-Léger, petit village dont l'église contient un type de *Vierge* très caractéristique de leur école, peut être considéré comme l'un des foyers d'expansion de leur forme particulière et d'un maniérisme spécial. L'atelier des Juliot, lignée célèbre de sculpteurs, fut non moins fécond pour la propagande d'un genre nouveau qui fit son chemin jusqu'au palais de Fontainebleau. Les bas-reliefs, les retables, les statuettes, les statues-portraits sortis de ces ateliers abondent partout à Troyes et aux environs. Il est difficile souvent d'en démêler les auteurs, mais à force de comparaison et de sagacité, voici que les attributions sont discutées de nouveau et parfois résolues. Il appartient aux érudits troyens, qui ont les originaux sous les yeux, de contrôler et de ratifier ces jugements.

III. — L'Italianisme.

Telle était la prospérité apparente de l'École troyenne lorsque sa décadence se manifesta dès la seconde moitié du XVIe siècle, à mesure que la bourgeoisie penchait vers sa ruine et que les progrès de la Réforme s'accentuèrent au milieu des plus atroces guerres civiles. Toutefois la production n'était pas interrompue; le zèle religieux des catholiques soutenait les manifestations de l'art, et les actes de vandalisme amenaient une réaction. Ainsi les travaux se succédaient sous une forme nouvelle qui s'accommodait mieux du goût de la Renaissance propagé par les Guise en Champagne.

Ce fut surtout de Fontainebleau, où les Juliot exercèrent leur ciseau, qu'il revint à Troyes comme une irrésistible poussée vers l'italianisme. Le sort en était jeté et le vieux moule gothique n'enfantait plus de chefs-d'œuvre. L'initiation définitive fut accomplie, comme nous le disions plus haut, à la suite du séjour de Dominique le Florentin, amené à Troyes par l'évêque Caracciolo. Le maître italien y avait pris une influence sans rivale, et ses collaborateurs, aussi actifs qu'habiles, Picard, Gentil et Favereau, devinrent des chefs d'école. Le Chapitre de Saint-Étienne avait choisi le maître florentin pour la construction de son jubé dont il subsiste d'admirables détails ; il travailla également au tombeau du duc de Guise à Joinville, et partout il l'emporta par la souplesse, le mouvement, le grand style et l'effet. On lui attribua bien plus d'œuvres qu'il n'en avait taillées, et le catalogue du Musée de Reims, par Ch. Loriquet (1881, p. 320), le donne comme

auteur d'un fragment de retable en marbre offrant le fond d'une scène de la Nativité du Christ. On pourrait aussi bien le restituer au sculpteur rémois Pierre Jacques, qui florissait alors dans les mêmes données classiques qu'il avait étudiées à Rome d'après l'antique.

Les imagiers de la suite de Dominique furent légion à Troyes et se signalèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle dans la décoration des églises et aux entrées royales ou ducales. Le nom de François Gentil l'emporte sur ses rivaux comme étant le plus en vue de nos jours dans la « suite de Dominique ». Ses œuvres, pourtant, ne sont pas toutes bien connues ; les *Saints Crépin et Crépinien* de Saint-Pantaléon, notamment, lui sont à tort attribués. Un seul ouvrage authentique nous reste de lui, les *Prophètes* du portail sud de Saint-Nicolas, et encore ce groupe d'œuvres remarquables ne peut servir de pierre de touche pour reconstituer la série de productions.

Après les propres élèves de Dominique vinrent ses imitateurs qui se perdirent dans l'excès de leur servilisme, toujours sous l'influence italienne. La recherche de l'effet et du « grand style » anéantirent l'étude directe et annulèrent la volonté et l'effort personnel. On arriva à l'exagération des formes, à l'agitation des attitudes : il y eut une transformation dans la manière de sentir et de rendre les scènes les plus caractéristiques. Bref, l'italianisme en vint à ôter tout caractère local à l'art troyen, sauf les survivances de l'art traditionnel dans l'iconographie. Les troubles de la Ligue, les circonstances politiques, le défaut d'équilibre et de raison dans les affaires publiques hâtèrent de leur côté ce résultat néfaste.

En résumé, et pour conclure, nos auteurs affirment que « l'Italie du XVIe siècle ne pouvait pas vivifier l'art français », si riche et si puissant par lui-même, et que les grands artistes transformèrent son apport et vécurent encore, mais que les ouvriers l'acceptèrent servilement et succombèrent. L'italianisme fit sur ces esprits simples un effet désastreux ; il dessécha toute source d'inspiration, et bientôt « la vie se retira de l'Ecole troyenne comme d'un corps épuisé d'où le sang a disparu ».

Voilà des conclusions à méditer pour l'art français en général, dans le passé et dans le présent. Raison de plus pour visiter, sans se lasser jamais, ces merveilleux trésors des églises et du Musée de Troyes. Nous les avons vus en détail, naguère, avec un sentiment d'admiration qui ne s'efface pas, et nous conseillons à tous les rémois demeurés fervents dans le culte des arts, de lire d'abord *La Sculpture à Troyes* de MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot, et d'aller ensuite en étudier eux-mêmes les types originaux dans l'ancienne capitale de la Champagne.

Henri JADART.

***

LE DEUXIÈME CENTENAIRE DE RACINE, par Maurice Henriet (Château-Thierry, Lacroix, imprimeur).

Les fêtes organisées au printemps de l'année 1899 pour célébrer le deuxième centenaire de la mort de Jean Racine, méritaient mieux que les articles de reportage des journaux d'actualité. Elles ont trouvé fort heureusement un historiographe plus sérieux en M. Maurice Henriet, un jeune magistrat qui consacre volontiers aux bonnes lettres les loisirs que lui laissent ses fonctions.

M. Henriet a suivi les fêtes raciniennes sur leurs différents théâtres, à Paris, à la Ferté-Milon, à Port-Royal, comme membre délégué de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Il en a donné à ses collègues le compte-rendu le plus complet qui en ait été fait, et vient de le publier en une brochure extraite du Bulletin des travaux de cette Société pour l'année 1899.

On sait combien nos honnêtes Académies provinciales sont en général peu expéditives. La Société de Château-Thierry ne fait pas exception à la règle. Le retard de son Bulletin de 1899 explique le retard regrettable de la brochure qui perd à ces lenteurs le bénéfice de l'actualité.

Ce serait un désavantage sérieux si l'auteur s'était borné à décrire les pompes extérieures, depuis longtemps fanées, de ces journées mémorables; mais il en a pris prétexte pour rentrer dans le vif d'un sujet sur lequel il a déjà fait preuve de compétence. Sans répéter ce qui est déjà connu de la vie du poète tragique, il a indiqué, précisé d'un mot rapide mille petits faits ou particularités, inédits jusqu'ici, puisés aux sources les plus authentiques, complétant ainsi les annotations et les commentaires des plus savants biographes de Racine, de M. Paul Mesnard lui-même, le plus érudit et le plus consciencieux de tous.

Ce qui a échappé à ce dernier ou a été découvert postérieurement à la deuxième édition des *Grands écrivains* de Hachette se trouve consigné dans la brochure de M. Henriet, qui devient ainsi comme une sorte d'appendice à cette édition.

Dans le chapitre consacré à l'Exposition racinienne organisée à la Bibliothèque nationale, M. Henriet ne s'est pas contenté d'admirer de belles reliures ; il a relevé les annotations marginales dont J. Racine avait l'habitude de surcharger ses livres et les a ingénieusement rapprochées des productions du poète. On peut ainsi se pénétrer de sa pensée et surprendre, dans les remarques sommaires écrites de sa main, dans les passages qu'il a soulignés, l'origine de beautés que nous admirons dans *Mithridate*, dans *Phèdre*, *Athalie*, etc.

On voit que l'ouvrage de M. Maurice Henriet est mieux qu'une brochure de circonstance, et plus qu'un simple procès-verbal des

fêtes du deuxième centenaire ; c'est une étude littéraire, un document bibliographique que les fervents de Racine auront plaisir à lire et à conserver.

***

Les Hommes de France a Rome. — *Le Jubilé. — La Canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle*, par François Veuillot. Paris, librairie Bloud et Barral, in-12 de 64 pp.

L'imposant et pieux pèlerinage accompli, le mois dernier, par les dix à douze mille Français qui sont à Rome afin d'y gagner les indulgences jubilaires et d'assister à la canonisation de saint Jean-Baptiste de la Salle, est présent encore à toutes les mémoires.

L'opuscule que publie M. François Veuillot fixe le souvenir de ces grands jours ou, plutôt, les fait revivre.

Tous les détails du séjour à Rome et toutes les beautés des cérémonies religieuses sont contenues dans ce petit livre. Elles sont encadrées entre un premier chapitre exposant l'origine et les raisons de ce pèlerinage et un dernier traçant le tableau d'ensemble et indiquant les résultats de ces manifestations. En outre, un chapitre est consacré à la biographie de saint Jean-Baptiste de la Salle.

En parcourant ce récit, les pèlerins reverront leur voyage et les autres lecteurs croiront y assister.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (août 1900) :

Stéphen Leroy, Le loyalisme des Sedanais et leur hospitalité, de 1648 à 1686 *(suite)*.

Variété. — Antiquités découvertes lors du percement du canal des Ardennes (Paul Collinet).

Comptes-rendus bibliographiques. — *Le Champenois*, par le Dr Guelliot (P. Collinet). — *Un couvent janséniste : Voisins et sa dernière abbesse*, par L. Bossu (E. H.). — *La halle de Rethel et les autres halles de la région* (Ardennes, Marne, Aisne), par H. Jadart (P. Collinet).

— Septembre 1900 :

Paul Pellot, L'union des Catholiques à Rethel en 1589.

Stéphen Leroy, Le loyalisme des Sedanais et leur hospitalité, de 1638 à 1680 *(suite)*.

Chronique. — Trouvaille numismatique à Sedan (P. Collinet).

Variétés. — I. Les deux saints Joseph de Fumay (Jean Bourguignon).

II. Origine du nom de Quérimont (A. P.).

Compte-rendu bibliographique. — *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois*, par le Dr A. Lapierre (P. Collinet).

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (septembre-octobre 1900) :

I. Les délégués mineurs à Fumey en 1615, par NUMA ALBOT.

II. MÉLANGES. — L'affaire Colet de Villette, de Donchery (1395-1405), par le Dr H. VINCENT.

III. VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES. — La compagnie de grenadiers du 1er bataillon de volontaires des Ardennes, par ARTHUR CHUQUET.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — A. Bouillet, *Au pays du frère Hugo*. — Louis Bossu, *Un mariage dans la chevalerie lorraine en 1771* (N. ALBOT). — *Catalogue de la bibliothèque de feu le baron de Ruble* (H. JADART). — *Portrait de Turenne* (H. JADART). — A. Meyrac, *Géographie illustrée des Ardennes*. — H. Bourguignat, *Le 14e régiment de dragons et la famille d'Imecourt*. — J. Daris, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*. — M. Vattier, *Notice sur Jacques-Léopold-Charles-Godefroy de la Tour, dernier duc de Bouillon*. — *Catalogue des expositions des monuments historiques et des édifices diocésains, à l'Exposition universelle de 1900*.

V. CHRONIQUE. — Une sépulture franque à Charleville (N. ALBOT). — Une brique de foyer du XVIe siècle, à Mézières (N. ALBOT).

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 août 1900) :

Les fareinistes et leur livre, par M. ERNEST QUENTIN-BAUCHART.

Une lettre inédite de l'auteur des « Maximes », par le marquis de GRANGES DE SURGÈRES.

Une prétendue *seconde* édition du Dictionnaire de l'Académie, par l'abbé A. TOUGARD.

Le musée centennal de la reliure à l'Exposition universelle, par M. GASTON DUVAL.

Les Archives de la Seine en 1900 et leur histoire *(fin)*, par M. MARIUS BARROUX.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Chronique.

Livres nouveaux.

— 15 septembre 1900 :

Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs. Particularités oubliées ou peu connues, 1470 à 1600, par M. J. C. W.

Le musée centennal de la reliure à l'Exposition universelle (*suite*), par M. GASTON DUVAL.

Le Concours Brunet Rapport de M. ÉMILE PICOT.

Congrès international des bibliothécaires.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

* * *

A TRAVERS LES REVUES. — Le *Journal des Savants*, dans ses livraisons de mars et d'avril 1900, renferme une remarquable

étude de M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise (1540-1542)*, récemment publiée par notre compatriote et collaborateur, M. Al. Tausserat-Radel.

***

La livraison d'avril du même recueil renferme un curieux article de M. Brunetière sur la *Bibliothèque de Bossuet*, qui fut vendue à Paris le 3 décembre 1742, avec celle de son neveu l'évêque de Troyes, qui en avait hérité et venait de mourir le 12 juillet de cette année.

CHRONIQUE

Séance publique annuelle de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Chalons. — Le lundi 20 août 1900 s'est tenue à Châlons, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, la séance publique annuelle de la Société académique de la Marne.

Elle était présidée par M. Doutté, président, assisté de MM. Marcout, vice-président ; Léon Bourgeois, député de la Marne ; le commandant Simon ; Mouliéras, professeur à la faculté d'Alger et orientaliste distingué ; Chifflard, vice-président du Conseil de préfecture, etc.

Après un discours du président sur le rôle des ferments dans l'agriculture d'après les doctrines de Pasteur, M. Nicol, secrétaire, lit le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, en payant un juste tribut de regrets aux membres disparus : MM. Marangé, Horguelin, Auguste Nicaise.

M. Edmond Doutté fils fait ensuite une conférence fort intéressante sur le Sahara algérien et la côte marocaine récemment parcourus par lui.

Viennent alors le rapport accoutumé de M. Redouin sur le concours de poésie, la notice de M. Armand Bourgeois sur une gloire artistique et châlonnaise, le dessinateur et peintre Willette, dont l'humour montmartroise flagelle de façon si piquante les vices et les ridicules d'un temps fécond en scandales de toute sorte.

Après des intermèdes musicaux dûs au beau talent de MM. et Mmes Huet, M. Lemoine, trésorier de la Société, donne lecture du palmarès.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES EN 1900

1er concours. — Agriculture.

Prix décernés au nom du Gouvernement de la République :

Médaille d'or. — M. Barnaut, agriculteur-viticulteur à Bouzy.

Médaille d'argent. — M. Lasseaux, instituteur à Vavray-le-Petit.

Médailles de bronze. — MM. Ruche, instituteur à Bassuet ; Lequeux, instituteur à Saint-Lumier en Champagne ; Abel Olivier, instituteur à Orbais-l'Abbaye ; Alexandre, cantonnier à Saint-Jean-sur-Tourbe.

2e concours. — Serviteurs ruraux.

Médaille de vermeil. — M. Louis-Médéric Briez, berger de la commune de Faux-Fresnay depuis trente-sept ans.

Médailles d'argent. — MM. Louis Beaumont, jardinier depuis vingt-sept ans chez M. de Cazanove, à Avize ; Eugène Songy, gar-

çon de culture depuis vingt-deux ans chez M. Auguste Valentin, à Vésigneul-sur-Coole.

Médaille de bronze. — M. Charles Pérard, garçon de culture depuis seize ans chez M. Lhuillier, à Vanault-les-Dames.

3e concours. — Histoire et Archéologie.

Médaille d'or. — M. Heuillard, libraire à Sainte-Menehould, pour son étude sur le patois de la commune de Gaye.

Mention honorable. — M. Mayence, à Broyes, pour son étude sur le patois de Sézanne.

Médaille de bronze. — M. E. Beck, instituteur à Villers-aux-Bois, pour son mémoire sur deux stations de l'âge de pierre.

6e concours. — Prose et Poésie.

Médailles d'argent. — MM. E. Langlade, à Sannois (Seine-et-Oise), pour sa poésie : « Entre flamme et cendre » ; Joseph Chapron, à Châteaubriant, pour ses poésies : « Notre-Dame de Reims » et « Les imagiers de Notre-Dame ».

Médailles de bronze. — MM. Léopold Thomas, à Saint-Remy-sur-Bussy, pour sa poésie : *Usque ad mortem ;* V. Lambinet, à Paris, pour sa poésie : « Ce que nous dit la terre. »

Mentions honorables. — Mlle J. Portron, à Niort, pour sa poésie : « Le loup » ; MM. Arthur Castanier, à Lamalou-les-Bains (Hérault), pour sa poésie : « Aux pentes des côteaux » ; Louis Mercier, à Besançon, pour sa poésie : « Comment je devins faneur » ; Auguste Champion, à Herpont (Marne), pour sa poésie : « La revue nocturne », imitation de Zedlitz.

7e concours. — Chemins ruraux.

Des diplômes d'honneur aux communes : de Vertus, arrondissement de Châlons, M. le Dr Bonnet étant maire, pour 245 chemins de 115 kilomètres 274 mètres ; — Connantre, arrondissement d'Epernay, M. Charles Flizot étant maire, pour 7 chemins de 8,083 mètres ; — Bouilly, arrondissement de Reims, M. Gustave Demoulin étant maire, pour 7 chemins de 15,500 mètres ; — Dampierre-le-Château, arrondissement de Sainte-Menehould, M. Émile Charpentier étant maire, pour 14 chemins de 13,333 mètres ; — Bassu, arrondissement de Vitry-le-François, M. Paulin Hurel étant maire, pour 12 chemins de 9,700 mètres.

8e concours. — Objets d'utilité publique.

Mentions honorables. — Mme Gorgeault-Jouan, à Locquemicquelic (Morbihan), pour son recueil de poésies : *L'écrin solaire ;* M. Turpin, à Beauvais (Oise), pour son mémoire sur la mutualité agricole.

9e concours. — Prix Picot.

Médaille d'argent. — M. Ernest Lacroix, à Châlons, pour son appareil à fabriquer des porte-fraises.

10e concours. — Prix Savey.

Un diplôme d'honneur et un objet d'art de 75 francs. — Mlle Montgérard, à Athis (Marne).

13e concours. — Prix Garinet.

Un diplôme d'honneur et 200 francs. — Melle Gondreville, chez M. Maître, à Châlons, depuis quarante-et-un ans ; Melle Stéphanie Massard, chez M. Delestré, à Châlons, depuis quarante ans ; — Melle Modestine Collard, chez M Masson, à Châlons, depuis trente-neuf ans.

***

Le Saint-Suaire de Lirey. — Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 7 septembre 1900, M. Léopold Delisle a présenté à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, un volume intitulé : « Étude critique sur l'origine du Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin. »

L'auteur avait communiqué un résumé de ce travail au dernier Congrès des Sociétés savantes. Tous ceux qui l'avaient entendu avaient été frappés de la solidité des arguments invoqués pour démontrer la fausseté du Saint-Suaire de Turin.

Les textes que M. le chanoine Ulysse Chevalier a joints à sa dissertation ne peuvent laisser le moindre doute dans l'esprit des lecteurs. Nous y suivons année par année, pour ainsi dire, les vicissitudes de cette relique depuis le jour où un doyen de la collégiale de Lirey la fit fabriquer frauduleusement dans un atelier champenois, au milieu du XIVe siècle, jusqu'à nos jours.

Justice est faite des arguments qu'on a prétendu tirer d'une épreuve positive obtenue par la photographie.

Le mémoire du savant correspondant de l'Académie n'est pas simplement l'histoire d'une très célèbre relique, dont la fausseté est établie d'une façon irrécusable. Il se recommande encore par des considérations générales d'une haute portée sur la critique avec laquelle doit être traitée l'histoire des reliques, et notamment des reliques de la Passion.

***

Le Folklore des bateliers au port de Reims en 1900 *(suite et fin)*. — La plus amusante variété se manifeste toujours à l'observateur qui suit de l'œil le passage des bateaux sur le canal de l'Aisne à la Marne. Les traits de mœurs, les saillies, les souvenirs historiques et légendaires, le reflet des passions du jour, le patriotisme, l'idée religieuse, tous les sentiments se succèdent sur ces modestes navires qui n'ont aucune étiquette officielle.

Voici l'idée religieuse dans son élan : *Volonté de Dieu, Dieu protège les deux amis, Notre-Dame des Ardents, Saint-Quirin,*

Saint-Antoine de Padoue, Céleste. — Voici la négation à son tour : *Libre Pensée* (A. Gobert, de Nancy). — Voici l'idée libérale, le patriotisme : *Génie de la Liberté, Patriote, l'Alsacien, l'Alsacienne.*

Voici les noms de divinités, de héros, de célébrités de tous les âges et même du nôtre : *Vénus, Ève, Horace, Calvin, Amiral Jean Bart, Vauban, Marceau, Prince Albert, Thiers, Général Krüger, Doods, Daumesnil, Négrier, Massenet, Diaz, Mazas ;* — les noms de fleuves, de montagnes, de pays et de villes : *Cana, Tombouctou, Pretoria, Laon, Lyon, Andorre, Carthage, Tunisie, L'Himalaya, Le Comorin, L'Ile d'Ambre, Ténériffe, L'Escaut, Le Thibet, Sydney, Donon, Capitole ;* le mélange est complet.

Il y a plusieurs noms de bâtiments historiques : *La Belle Poule, Great Eastern, Adamastor, Le Fram, Léviathan ;* ensuite des noms divers de qualités ou de vertus morales : *Candeur, Aurore, Aléa, Le Bienvenu, Le Réveillon, Le Forfait, Le Plongeur, Pactole, L'Ami des Forêts, Le Chat, La Fourmi, Fort Porteur, Victoire, Alluvion, Faisan, Goujon, Lobélia, Beffroi, J'attends l'autre, Radius, L'Horizon, Opéra, L'Étoile, Midi, Le March, Mélinite.*

Enfin viennent les noms de famille, souvenirs d'affection et de regrets parfois : *Deux Sœurs, Petit Jules, Bonne Gabrielle, La Nelly, Isabelle, Vanadis, Fils des 21 frères, Adelson, Le Beau-Père*, ce dernier avec un décor peint représentant un zouave perçant un Prussien, allusion plutôt patriotique que familiale. Terminons avec *Barca* (assez), le mot arabe bien connu de nos troupiers algériens.

Ainsi parlent les bateaux dans leur langage populaire et spontané. On est étonné de cette variété empruntée à tous les genres, et dont il est curieux de saisir au vol l'expression pittoresque et imagée. H. J

***

Couronnement de Notre-Dame de l'Usine, a Reims. — Par un bref en date du 10 décembre 1899, le pape a délégué le cardinal Langénieux pour couronner la statue de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, en son nom et avec son autorité.

Comme on le pense bien, c'est moins la statue que l'œuvre dont elle est l'emblême que le chef de la chrétienté couronne, et il pose cette couronne comme on décore un drapeau.

Cette coutume pontificale de couronner des statues a été introduite dans l'Église par le pape actuel.

A Lourdes, à Cambrai et prochainement sur la montagne de Fourvières, l'hommage de Léon XIII a marqué et marquera les fronts marmoréens de blanches et célèbres vierges.

Dans le nord de la France et surtout à l'étranger, ces cérémonies sont l'occasion de pompes religieuses superbes : processions, cortèges historiques, etc., et elles se développent sur les places publiques, en présence des autorités locales.

Il n'en peut être de même à Reims, et pour cause. Toutefois, le 19 août, l'antique basilique de Saint-Remi contenait à grand'peine les foules qui se pressaient dans son enceinte.

La présence de Sa Béatitude Pierre IV, patriarche des Grecs Melchites ; de Mgr Enard, évêque de Cahors, et de Mgr de Pélacot, évêque de Troyes, qui assistaient Son Éminence le cardinal Langénieux, légat du pape, rehaussait encore l'éclat des cérémonies, auxquelles de nombreuses délégations ouvrières et patronales avaient pris part.

Nous citerons, entre autres, celles d'Haironville, conduite par M. Godinot, un descendant du chanoine rémois bien connu ; de Couzance-aux-Forges, Fumay, Fourmies, Lille, Charleville, Mohon, Mulhouse, etc.

A neuf heures et demie, une messe solennelle a été célébrée par Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris.

A l'issue de l'office, le cortège s'est rendu au pensionnat des Frères de la rue de Venise où un immense banquet était servi dans les vastes réfectoires. Quatorze cents convives prirent place à de petites tables. De nombreux toasts se succèdent, portés tour à tour par MM. Harmel, l'abbé Garnier, l'abbé Collignon, archiprêtre de Notre-Dame, le Frère Victor, directeur du pensionnat, et l'abbé Cetty, curé de Mulhouse.

A trois heures, célébration des vêpres, chantées par Mgr de Pélacot, évêque de Troyes ; discours de Mgr Enard, évêque de Cahors, et couronnement de la statue.

Celle-ci, en marbre blanc de Carrare, est l'œuvre du statuaire Pierson, de Vaucouleurs, auteur de la statue colossale de Notre-Dame de Sion. Le cardinal Langénieux dépose sur la tête de la statue une magnifique couronne d'or et de pierreries, montée sous la direction du regretté Wéry-Mennesson.

On sait que couronne et statue sont le produit d'une souscription qui a atteint le chiffre de 6,000 francs, somme due en grande partie aux pieuses oboles des ouvriers.

Une procession majestueuse se déroule enfin à l'intérieur de l'église, aux accents d'une cantate populaire, dont les paroles sont du R. P. Cleisen, la musique de M. Louis Mailfait, organiste de Saint-Remi.

C'est le 24 août 1875 que l'œuvre de Notre-Dame de l'Usine fut fondée à la manufacture du Val-des-Bois.

Le 27 mai 1879, Léon XIII érigea l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine de Reims, et par rescrit du 17 décembre 1881, à la demande du cardinal Langénieux et de plusieurs évêques d'Europe et d'Amérique, il étendit l'œuvre au monde entier.

Maintenant l'œuvre est en marche et fait tache d'huile. Partout, des groupements considérables se sont formés, à Lille, à Roubaix, à Mulhouse, — où M. l'abbé Cetty a formé une association de

1,200 ouvriers, avec un capital de plusieurs centaines de mille francs, grâce aux œuvres coopératives de consommation, — à Tourcoing, à Angers, etc.

A Reims, l'effort s'est porté vers la mutualité, ce grand facteur de la question sociale, et déjà des résultats probants ont été obtenus avec les caisses de prêts gratuits qui rendent chaque jour des services inappréciables aux ouvriers. Les chiffres sont éloquents ; c'est ainsi qu'il est sorti de ces caisses, en 643 prêts, la somme de 21,461 francs 95 centimes.

***

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *L'Hôtel de l'Asne royé.* — Au moment où l'hôtel de la *Maison Rouge* clôt son huis et laisse tomber les feux de ses fourneaux sur lesquels, au cours de plusieurs siècles, mijota la cuisine des escuiers, seigneurs, barons, marquis et commis-voyageurs de passage en la bonne ville de Rheims ; au moment où, peut-être, la pioche du démolisseur va faire disparaître, pour cause d'alignement, un immeuble où grincèrent, en bon voisinage et au rude souffle de la cathédrale, les enseignes des hostelleries célèbres de l'*Asne royé* et de la *Rouge Maison*, il est opportun de rappeler les souvenirs historiques qui se rattachent à ces vieilles auberges de la place du Parvis.

L'*Asne royé* hébergea les membres de la famille de Jeanne d'Arc — son père, Jacques, sa mère (?), son frère Pierre et son oncle Durand Laxart — aux alentours du 17 juillet de l'an mil quatre cent vingt-neuf, date du sacre de Charles VII : le plus beau jour de l'histoire de Reims et de la France.

Les parents de la bergère de Domrémy, obéissant à un sentiment bien légitime, étaient venus à Reims, en effet, à travers le pays des Bourguignons, pour revoir et admirer leur fille. Je ne puis résister au plaisir de vous citer le charmant tableau qu'un poète ancien fait de leur arrivée en pays rémois :

Voyez-vous à costé quelque peu s'écartant,
Une femme, qu'un homme en croupe va portant ?
Leur simplete façon, leur habit nous décèle
Les deux progéniteurs de Ieanne la Pucelle :
Qui désia du renom de leur fille advertis,
De leur maison rustique ensemble sont partis,
Et viennent droit à Rheims pour la voir en son lustre ;
Paroissant à travers de cette bande illustre,
Comme parmy les feux luisans au firmament
Le Croissant argenté brille plus clairement.
Ha ! qu'ils ont de plaisir, la voyant qui devance
Tout l'ost qui doucement vers la ville s'advance.

Ha ! — je m'exclame avec le poète — l'*Asne royé* dut être témoin d'une scène délicieusement tendre quand, dans la belle guerrière aux yeux angéliques qui les pressait sur son armure martelée de coups d'épée, leur donnant une filiale accolade, les

vieux d'Arc constatèrent que s'ils ne reconnaissaient plus en elle leur petite bergère, ils retrouvaient du moins chez celle-ci la candeur, l'innocence et l'amour filial de celle-là. Et quelle navrante scène dut être celle de la séparation ; les uns retournaient à la maison rustique, l'autre, hélas ! allait au bûcher de Rouen !

Il y eut de bien doulces effusions à l'*Asne royé*, et le peuple de Reims en fut très touché, et même je ne serais pas étonné si l'on m'apprenait que ce fut pour traduire, à sa manière, le sentiment populaire que feu le Conseil municipal d'alors paya gracieusement aux deux progéniteurs de Ieanne la Pucelle les dépens de leur séjour en l'hostellerie de dame Alis, l'hôtesse de l'*Asne royé*, dont la note se monta à 24 parisis, et poussa l'amabilité jusqu'à leur bailler un cheval, au moment du départ, afin qu'ils regagnassent sans se fatiguer la maison rustique vers laquelle ils retournaient.

C'est donc, en quelque sorte, un pieux sentiment qui m'a incité à aller presque en pèlerinage, l'autre jour, au moderne *Asne royé* qui va clore son huis et a laissé tomber les feux de ses fourneaux.

Ma visite s'est bornée, bien entendu, à la curiosité du logis, la salle de Jeanne d'Arc, un coquet bar-restaurant qui présente un intérêt historique relatif, attendu qu'il n'existe plus rien de la chambre primitive qui reçut l'intéressante famille ; néanmoins, on peut y admirer une imitation parfaite de boiseries du xve siècle et un superbe bahut dans le goût de l'époque ; par contre, les murs de cette salle disparaissent sous des peintures pas du tout jolies, représentant les principaux épisodes de la vie de Jeanne d'Arc ; pour un tel cadre il eût fallu d'autres toiles que celles-là.

Une fois dehors, j'ai contemplé, un instant et avec mélancolie, parmi les armes de France, de Reims et de la Pucelle que l'on aperçoit aux clefs des fenêtres du rez-de-chaussée de l'hôtel, celles de dame Alis, l'hôtesse d'antan :

De gueules à un âne rayé passant au naturel.

Las ! c'est ainsi qu'*au naturel* tout passe, casse..., les souvenirs s'envolent, les vieilles pierres tombent ; les villes de notre France secouent leurs antiques poussières et se rajeunissent, il faut marcher avec le siècle. Mais, heureusement, il y a assez de cœurs de Français qui battent en France et qui soient capables de recueillir le glorieux souvenir qui s'envole, la bonne tradition qui s'en va, afin de les transmettre pieusement à la postérité.

Je disais, en préambule, que la pioche du démolisseur allait jeter à bas les murs de la *Maison Rouge ;* c'est une simple supposition que je formule à la suite d'un de nos plus aimables confrères de la presse rémoise.

On sait que la ville, sous les précédents Conseils, a nourri le dessein de dégager la place du Parvis et de faire déboucher sur

cette même place la spacieuse rue Libergier. Plusieurs immeubles ont déjà été achetés ; or, voici que la *Maison Rouge* va probablement être mise en vente : le premier coup de pioche qui serait donné dans cet immeuble aurait résolu l'intéressant problème de voirie dont nous parlons.

Le Conseil municipal actuel qui n'est point suspecté d'aimer les Parvis, donnera-t-il ce coup de pioche ?

Paul FLAMANT.

***

Le théâtre populaire de Mesnil-en-Xaintois. — Nous avons parlé ici du *Mystère de Jeanne d'Arc*, joué à Mesnil-en-Xaintois par les habitants du village et dirigé par le curé de la paroisse. L'abbé Maigniez, depuis plus de cinq ou six ans, s'est donné tout entier à cette œuvre avec une ténacité toute vosgienne.

Or, dimanche dernier, une représentation gratuite a été improvisée en l'honneur de l'armée pour la 2e division de cavalerie de Lunéville, qui manœuvre en ce moment dans les Vosges et cantonne aux environs de Mesnil-en-Xaintois.

Huit cents officiers, sous-officiers et soldats ont répondu à l'invitation du curé.

Parler de Jeanne d'Arc, faire revivre sa merveilleuse épopée, c'est redire à nos soldats une des plus belles pages de nos annales. Aussi l'auditoire a-t-il souligné le *Mystère* de ses chauds applaudissements.

Dans un entr'acte, Jeanne d'Arc, en cuirasse, est venue offrir des fleurs aux officiers supérieurs ; tout le monde s'est levé dans une évocation de patriotisme et les cris de « Vive l'armée ! » ont retenti.

Belle et bonne initiative, comme l'on voit.

***

La verrière de Jeanne d'Arc, à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Épernay. — L'église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Épernay vient de s'enrichir d'une nouvelle verrière, sortie des ateliers de la Société artistique de peinture sur verre (96, rue Notre-Dame-des-Champs), à Paris, et donnée par le comte et la comtesse Gaston de Maigret.

Jeanne d'Arc y est représentée assistant triomphante au couronnement de Charles VII, terme de sa mission divine. Les artistes qui ont collaboré à cette œuvre ont su lui donner le caractère grandiose qu'elle comportait. Le maître dessinateur auquel est due l'habile composition de la scène et le groupement bien compris des personnages a trouvé dans le coloriste un interprète consciencieux dont le talent a apporté dans l'ensemble une harmonie et une douceur de tons qui en font une œuvre maîtresse.

Ainsi se complète tous les jours l'édifice religieux qui deviendra, par la pureté de son style et l'homogénéité de son ordonnance, un des plus beaux monuments de la ville et de la région et à l'embellissement duquel concourent, avec un zèle et un empressement des plus louables, le conseil de fabrique, les paroissiens et d'autres donateurs.

***

Trentième anniversaire du massacre de Passavant. — Le mardi 28 août a eu lieu, au milieu d'une grande affluence, le service du trentième anniversaire de fondation, à la mémoire des gardes mobiles du 4e bataillon de la Marne, prisonniers de guerre, massacrés par les Prussiens, à Passavant (Marne), le 25 août 1870.

A dix heures du matin, une réunion des patriotes, présidée par le maire de Passavant, s'est tenue au pied du monument élevé sur le lieu du massacre des quarante-neuf mobiles tués et des quatre-vingt-douze autres mutilés. Le commandant Duval, ancien chef du 4e bataillon des mobiles, aujourd'hui juge de paix en Seine-et-Marne, avait été convié à cette solennité, ainsi que les survivants du 4e bataillon habitant les arrondissements de Sainte-Menehould et de Vitry-le-François. Les Comités locaux du Souvenir français de ces deux villes, ainsi qu'une délégation du 6e régiment de cuirassiers, de Sainte-Menehould, figuraient également dans le cortège.

Les délégations, après avoir salué les restes de leurs anciens compagnons d'armes morts pour la patrie, se sont rendus à l'église de Passavant où une messe de *Requiem* a été célébrée à l'autel des mobiles par le curé de la paroisse. Au cours du service funèbre, M. l'abbé Appert, curé d'Aigny-sur-Marne et originaire de Passavant, a prononcé une émouvante allocution patriotique.

Après l'absoute donnée autour d'un catafalque orné d'armes et de faisceaux de drapeaux tricolores, l'assemblée s'est rendue processionnellement au cimetière communal où, sur la tombe des martyrs, ont été dites les dernières prières. Les anciens mobiles et les familles des défunts assistaient en grand nombre à cette touchante cérémonie du souvenir.

Les survivants de la mobile se sont ensuite rendus à la mairie où il a été décidé qu'une plaque commémorative serait offerte par la Société du Souvenir français à la commune de Varimont, au pied de l'Argonne. Cette plaque est destinée à perpétuer la mémoire du mobile Célestin Bourgeois, originaire de Saint-Amand-sur-Fion, mort héroïquement au combat de la ferme de La Basse, près de Varimont, après avoir tué trois uhlans, en avoir blessé trois autres et avoir reçu seize blessures mortelles qui mutilèrent son corps.

C'est avec une émotion profonde que les assistants se sont sépa-

rés, emportant un souvenir réconfortant de ce pèlerinage aux tombes de ces vaillants soldats qui poussèrent jusqu'au sacrifice de leur vie le culte de la patrie.

***

Mélanges sur Bazeilles. — *La reconstruction de l'église.* — La reconstruction de l'église de Bazeilles, incendiée par les Bavarois en 1870, est menée activement. Le Conseil municipal a adopté l'emplacement désigné, a voté 75,000 francs et a décidé que l'adjudication des travaux aura lieu au rabais, dans la forme habituelle. Les offices s'effectuent actuellement dans une demeure particulière transformée en chapelle et offerte par un habitant du village.

***

La croix pour Bazeilles. — Dans le *Sedan-Journal*, que dirige M. Henri Bourguignat, notre excellent confrère, M. Charles Dey demande la croix pour la ville de Bazeilles.

C'est une noble initiative à laquelle nous sommes heureux de nous associer. Bazeilles n'est pas seulement, comme Dijon, Châteaudun, Belfort, Rambervillers, une ville héroïque, c'est aussi la ville martyre.

Oui, certes, nous demandons, tous les patriotes demandent que l'on décore Bazeilles comme on a décoré déjà Belfort, Rambervillers et Châteaudun. On lui doit cet hommage suprême, et la Légion d'honneur, dont on a fait un si étrange abus, en sera réhabilitée.

***

Anniversaire du combat de Bazeilles. — On a célébré, le dimanche 2 septembre, à Bazeilles, le trentième anniversaire des sanglantes journées des 31 août et 1er septembre 1870.

Comme d'habitude, la chapelle provisoire s'est trouvée trop petite pour contenir la foule des fidèles et des patriotes qui avaient tenu à assister au service religieux fondé, à perpétuité, par le gouvernement, à la mémoire de nos glorieux morts.

L'armée y était représentée par un commandant du 14e dragons, le commandant Loisy, et deux capitaines du 147e de ligne, un adjudant du 14e dragons et de nombreux cavaliers de ce régiment, des sous-officiers du 40e d'artillerie et des soldats du 147e ; les officiers en retraite habitant Bazeilles et les environs avaient pris place à côté de leurs collègues de l'armée active ; la Société des Combattants de 1870-71 de Bazeilles, précédée de son drapeau et conduite par son nouveau président, M. Vautier, maire de Bazeilles ; de magnifiques couronnes et des gerbes de fleurs portées par des sociétaires ; puis venaient les membres de la presse et parmi ceux-ci, notre confrère Burlet, du *Gaulois*, le journal parisien qui, on le sait, s'est rendu acquéreur de la maison historique

des *Dernières Cartouches* où sera installé prochainement un gardien.

A la tribune, se trouvaient les douaniers, les membres de la Société de secours mutuels et, enfin, tous ceux qui, faute de place, n'avaient pu se caser dans la nef.

Par suite du départ pour les manœuvres, les généraux et chefs de corps stationnés à Sedan avaient envoyé à M. le curé de Bazeilles l'expression de leurs sincères regrets ; le brave Poittevin, de Cumières, retenu par un deuil récent, s'était aussi excusé.

Un catafalque, recouvert du drapeau national, était brillamment illuminé.

M. l'abbé Bertrand, professeur de rhétorique et préfet des études au collège Notre-Dame de Rethel, officiait.

Au cours de la cérémonie qui s'est poursuivie au milieu d'un profond recueillement, M. l'abbé Pierrard, curé de la paroisse, après avoir recommandé aux prières des fidèles les soldats et habitants de Bazeilles tués par l'ennemi, a prononcé une allocution empreinte du plus pur patriotisme et qui a fait couler bien des larmes.

L'après-midi, à trois heures, les délégations de Paris, Reims, les coloniaux de Charleville se sont réunis devant la mairie et de là au monument de l'infanterie de marine où plusieurs discours ont été prononcés et chaleureusement applaudis ; puis le cortège, précédé de tambours et clairons, de drapeaux, de l'Harmonie sedanaise et escorté par les membres de la *Citoyenne* de Nouzon, s'est rendu, en passant par la maison Bourgerie, au cimetière où de nouveaux orateurs ont pris la parole.

Un vin d'honneur a été servi ensuite dans la grande salle de la mairie ; en fort bons termes, M. Vautier, maire de Bazeilles, a remercié tout le monde.

***

Reconstruction de la fontaine Godinot, a Reims. — Le Conseil municipal de Reims, dans sa séance du 30 septembre 1900, s'est enfin occupé de la fontaine Godinot, demeurée à l'abandon depuis de longues années et réduite à l'état le plus déplorable.

M. Ernest Leclère propose, au nom de la Commission, de reconstruire le monument à neuf en en mettant le plan au concours entre les élèves de l'Ecole régionale des arts industriels.

C'est là une excellente idée.

La dépense ne devra pas excéder 10,000 francs ; les concurrents auront toute la liberté de leurs conceptions, mais devront se garder d'un trop grand débit d'eau ; l'auteur du meilleur projet recevra 300 francs, les deux suivants chacun 100 francs, et la ville restera propriétaire de ces projets.

Le rapport de M. Leclère est adopté.

***

Dons au Musée de Reims. — Le Musée rémois, qui s'enrichit tous les jours des vestiges artistiques du passé, vient, depuis peu, d'acquérir un tableau de M. Henri Vermont, élève de M. Coquelet-Méreau, le distingué professeur de l'Ecole des Arts industriels de Reims. Cette toile reproduit, avec beaucoup de sincérité, une vieille demeure que le jeune artiste rémois connaît bien puisqu'il l'a habitée ; c'est la maison où est né J.-B. de la Salle, le 30 avril 1651. Elle porte aujourd'hui le n° 6 de la rue de l'Arbalète.

On sait l'importance archéologique de cet échantillon — fort bien conservé — de la Renaissance.

M. Henri Vermont a représenté la tourelle qui s'élève au fond de la cour intérieure et l'aile du bâtiment qu'elle termine : la couleur est fidèle et le dessin exact.

— Mme veuve Courville-Leblanc a fait don au musée d'un portrait de notre confrère Abel Maurice, de quelques fusains et d'un dessin représentant la cathédrale.

***

Inauguration des orgues de l'église d'Attigny. — Le 17 septembre avaient lieu la réception et l'inauguration des grandes orgues d'Attigny (Ardennes), reconstruites par M. C. Renault, facteur d'orgues à Signy-le-Petit.

Le matin, les membres du conseil de fabrique, assistés de MM. les vicaires généraux Butot et Bussenot, le doyen d'Attigny, le doyen de Juniville, Bertelier, violoncelliste à l'Opéra, et Louis Mailfait, organiste de la basilique de Saint-Remi de Reims, procédaient à l'expertise et à la réception de l'instrument.

Il comprend dix-huit jeux, auxquels il faut ajouter une série de neuf pédales d'accouplements et de combinaisons. L'orgue, examinée dans son ensemble et dans ses détails, a donné satisfaction à tous les membres de la Commission.

La cérémonie de l'après-midi était présidée par le vicaire général Butot, entouré des chanoines Bussenot et Périn, des archiprêtres de Mézières, de Rethel et de Vouziers, du directeur de l'institution Saint-Remi, de Charleville, et de quinze autres ecclésiastiques.

Le chanoine Broyé, directeur de l'institution Saint-Remi, a donné le sermon, puis M. le doyen a remercié ses paroissiens.

Le dimanche suivant a eu lieu à la messe de dix heures et aux vêpres, une nouvelle audition, avec le concours de Mlle Colas, de MM. Mailfait, Havart, Bertelier, etc.

***

Un frère de lait du roi Humbert. — Il s'agit de M. Léon

Gorinflot, maire de la commune de Maubert-Fontaine, près de Rocroi. M. Gorinflot est fils d'un cocher de l'ambassade de France à Turin, au temps de Charles-Albert.

Sa mère, une robuste Ardennaise, servit de nourrice au futur roi d'Italie ; le petit Gorinflot était, à cette époque, âgé de quelques mois seulement.

La famille royale d'Italie s'est toujours souvenue de la nourrice du roi Humbert, celle-ci recevait en mars, époque de la naissance du souverain, un magnifique *ricordo*.

Et parmi les splendides couronnes qui recouvraient le cercueil du roi assassiné, on pouvait remarquer, toute simple, celle du maire de Maubert-Fontaine, le frère de lait de Humbert Ier.

***

Inauguration du buste du docteur Decès, a Reims. — Le samedi soir 1er septembre, on a inauguré dans les locaux de la Société de gymnastique *La Fraternelle*, à Reims, le buste du docteur Decès, bienfaiteur et ancien président de la Société.

Le buste, œuvre du sculpteur rémois Navlet, est fort ressemblant.

***

Légumes géants. — On peut voir en ce moment à Dormans, dans la propriété de M. Vallé, sénateur, un véritable phénomène de végétation.

C'est un plant de potirons provenant d'une seule graine qui a donné naissance à quatre énormes potirons, tous attachés au même pied de la plante rampante.

Le plus gros de ces magnifiques cucurbitacés mesure 1m60 de circonférence, un autre 1m52 et les deux autres 1m43 et 1m30, et ils ne sont pas encore parvenus à leur maturité. Quant à leur poids total, il peut sans exagération être évalué à 150 kilos environ.

***

Nominations et Distinctions. — M. le comte de Montebello, ambassadeur de France à la cour de Russie, prend le titre de marquis de Montebello.

Le père de l'ambassadeur avait laissé six enfants : deux filles, mariées à M. Messier de Saint-James et à M. Alfred Werlé, et quatre fils : Napoléon, qui fut officier de marine ; Charles, ancien officier, marié à une O'Tard de La Grange ; Gustave, le diplomate actuel, marié à une Guillemin ; Fernand, marié à une de Mieule, et Adrien, député de la Marne. Napoléon, qui mourut en 1896, laissa le titre de duc de Montebello à son fils, mort, cette année, à l'Ecole de Saint-Cyr. Le titre de duc est alors passé à Charles de Montebello, et celui de marquis au comte Gustave.

Les Montebello tiennent leur marquisat du roi Louis XVIII et leur duché de l'Empereur.

***

Le général Hagron. — Le général Hagron, nouveau commandant du 6e corps, a fait le 31 août, à huit heures du matin, son entrée officielle à Châlons-sur-Marne. Les troupes de la garnison étaient échelonnées depuis la gare jusqu'au quartier général et commandées par le général de Benoist.

Le général Hagron a traversé les rues qui étaient pavoisées et a gagné le quartier général où il a reçu les autorités civiles et militaires.

Le soir, un banquet a été offert par le général de Benoist, commandant d'armes, au général Hagron.

***

Le général de Salignac-Fénelon. — Le général de brigade de Salignac-Fénelon, commandant la 7e brigade de dragons à Epernay, 3e division de cavalerie, vient d'être nommé au commandement de la brigade de cavalerie de Tunisie, à Tunis, en remplacement de M. le général Marion.

***

Le colonel Dautelle. — M. Alcime-Cyrille Dautelle est né le 3 octobre 1849, à Fagnières (Marne) ; il était élève de première année à l'Ecole spéciale militaire quand la guerre fut déclarée à la Prusse.

Nommé sous-lieutenant au 32e régiment d'infanterie le 14 août 1870, M. Dautelle fit ensuite partie du 13e régiment d'infanterie de marche, créé avec des éléments des 28e, 32e et 49e de l'arme. Le 13e de marche entra dans la composition de la brigade Susbielle (1re) de la division Blanchard (3e) du 13e corps d'armée (général Vinoy, commandant en chef) ; au mois de novembre, il devint 113e régiment d'infanterie.

M. Dautelle, qui fut promu lieutenant au 113e le 25 novembre 1870, suivit toutes les opérations du 13e corps (marche sur Mézières, puis siège de Paris). Sa belle conduite le fit proposer pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, et cette distinction lui fut accordée le 24 juin 1871. Maintenu lieutenant (rang du 14 août 1871) par la Commission de revision des grades, il reçut les épaulettes de capitaine par décret du 21 février 1876, et passa au 23e d'infanterie.

Au mois de janvier 1884, le capitaine Dautelle partit pour le Tonkin avec les troupes du général Millot. Là, on lui confia le commandement de la 4e compagnie d'un bataillon du 143e d'infanterie, qui constituait, avec un bataillon du 23e et un bataillon

du 111e, le 4e régiment de marche de la brigade du général de Négrier.

M. Dautelle suivit d'abord les opérations du général Millot, de février à septembre 1884 (Les Sept-Pagodes, 20 février; Yen-Ninh, Naou et Dan-Son, 8 mars; Dap-Cau et Bac-Ninh, 12 mars, etc.). Au mois d'octobre 1884, il reprend la campagne (général Brière de l'Isle, commandant en chef), et combat à Kep (8 octobre), à Chu (10 et 11), puis il suit son bataillon à Hanoï. Au mois de janvier 1885, la colonne du général de Négrier se remet en marche, et M. Dautelle se bat de nouveau à Nui-Bop (3 et 4 janvier). A la suite de ces deux dernières journées, il fut cité à l'ordre général n° 24 du corps expéditionnaire, en date du 27 janvier 1885. — La citation était ainsi conçue :

« M. Dautelle, capitaine au 143e : a repoussé, avec une vigueur exceptionnelle, une attaque de flanc qui aurait pu ralentir le mouvement de son bataillon. »

Cet officier suivit ensuite la colonne de Lang-Son, et assista aux nombreux combats livrés par son bataillon ; son nom se retrouve d'ailleurs plusieurs fois dans l'ouvrage du commandant Lecomte consacré à *Lang-Son*.

Rentré en France, M. Dautelle fut promu chef de bataillon au 139e régiment d'infanterie le 1er octobre 1887, et lieutenant-colonel au 21e le 30 décembre 1895. On vient de le placer à la tête du 1er régiment étranger, avec le grade supérieur, par décret du 29 août 1900.

M. Dautelle est titulaire de la médaille du Tonkin.

***

M. le commandant breveté Pelain vient d'être nommé sous-directeur de l'École normale de tir au camp de Châlons.

***

M. Martin d'Escrienne, de Vitry-le-François, enseigne de vaisseau, vient d'être nommé au grade de lieutenant de vaisseau.

On se rappelle que M. Martin d'Escrienne a reçu, à l'âge de 23 ans, la croix de la Légion d'honneur pour sa brillante conduite dans un combat à la Guyane, où il fut blessé.

***

Le lieutenant Poulet. — Parmi les officiers inscrits d'office par le ministre de la Guerre au tableau d'avancement pour faits de guerre à In-Salah, In-Rahr et à la colonne d'Igly (Soudan), figure le lieutenant Poulet, des tirailleurs sahariens, dont le nom est suivi, au *Journal officiel*, de cette mention flatteuse : « A fait preuve de la plus grande vigueur au combat d'In-Rahr. »

Le lieutenant Poulet, âgé seulement de 31 ans, est un enfant de Vrigne-aux-Bois (Ardennes), où vivent estimés de tous sa mère et son frère. Tous deux ont le droit d'être fiers du troisième galon qui ornera bientôt la manche du valeureux lieutenant.

Avant d'être envoyé sur sa demande aux tirailleurs sahariens, Benjamin Poulet, depuis sa sortie de Saint-Maixent, appartenait au 4e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Saint-Nicolas-du-Port, près Nancy.

***

Un de nos compatriotes, M. Alexis Naudé, de Festigny (Marne), adjoint du génie de 2e classe, vient de recevoir de la Société de géographie de Paris, le prix Charles Grad, médaille d'argent grand module.

Chef d'études du chemin de fer de Konakry au Niger, M. Naudé est déjà titulaire de l'Étoile noire du Bénin et de l'Étoile d'El-Anouar.

Nous espérons que notre ami pourra bientôt compléter sa constellation par l'étoile des braves. Sa modestie nous oblige à ne pas signaler ici ses nombreux états de services, mais nous sommes certains que le gouvernement de la République saura apprécier justement un de ses serviteurs les plus modestes.

***

Le R. P. Michel, supérieur du Séminaire de Binson et vicaire général de Son Ém. Mgr le Cardinal, vient d'être appelé à Alger par Mgr Livinhac, supérieur général des missionnaires d'Afrique, pour l'aider dans le gouvernement de la Société.

***

Parmi les nombreuses promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition universelle et du 14 juillet, nous relevons celles de MM. Maguin, ingénieur-constructeur à Charmes (Aisne) ; Mortier, membre de la Chambre de commerce de Troyes ; Buirette-Gaulard, filateur de laine peignée à Suippes, vice-président de la Chambre de commerce de Châlons-sur-Marne ; Salomon, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la Compagnie de l'Est, nommés officiers ; — Alphonse Gosset, architecte à Reims ; Grantil, fabricant de papiers peints à Châlons-sur-Marne ; Krug, président du Syndicat du commerce des vins de Champagne de Reims ; Ferdinand Réal, rédacteur en chef de l'*Indépendant rémois ;* Paul Ponsart, de Reims, capitaine d'artillerie ; Antoine-Marie-Ferdinand Mestrude, de Prouilly (Marne), médecin-major de première classe ; Hue, inspecteur de l'enseignement primaire à Reims ; Combe, président de la collectivité ouvrière de la Haute-

Marne ; Deperthes, architecte ; Rieffel, agriculteur à Beauregard (Seine-et-Marne) ; René-Xavier Prinet, peintre ; Lalique, d'Avize (Marne), joaillier-bijoutier, nommés chevaliers.

***

Mlle Fesquet, professeur au collège de jeunes filles de Vitry-le-François ; Mlle Güntz, professeur au lycée de jeunes filles d'Épernay ; MM. Henry, professeur au lycée de Reims ; Henry, professeur au collège d'Epernay, viennent d'être nommés officiers d'Académie.

***

M. Guillaume, notaire honoraire à Fismes (Marne), vient de recevoir la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

***

M. Roudaud, sous-préfet de Toulon, vient d'être nommé sous-préfet de Reims, en remplacement de M. Huard, nommé préfet du Cantal.

***

M. Levesque de Varannes, receveur des finances de 1re classe à Châtellerault, vient d'être nommé receveur des finances à Epernay, en remplacement de M. Prudot, appelé à d'autres fonctions.

***

M. Comte, principal du collège de Barcelonnette, vient d'être nommé principal au collège de Sainte-Menehould, en remplacement de M. Huard, nommé principal au collège d'Epernay, dont le titulaire, M. Desmaison, a été mis en congé sur sa demande.

***

LA MARNE DANS LE PALMARÈS DE L'EXPOSITION.

GROUPE I

CLASSE 1 (Éducation et enseignement).

Médaille d'or. — André, inspecteur primaire ; Écoles maternelles de Reims.

Médaille d'argent. — Inspection académique de la Marne ; École normale d'instituteurs à Châlons-sur-Marne.

Médaille de bronze. — École primaire supérieure de Châlons-sur-Marne ; Circonscription d'inspection primaire de Sézanne.

Mention honorable. — Les instituteurs du canton de Vitry-le-François.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — Brunette ; Ville de Reims.

Classe 3 (Enseignement supérieur).

Médaille d'argent. — Académie nationale de Reims ; École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

Classe 4 (Enseignement spécial artistique).

Médaille d'or. — École municipale et régionale des Arts industriels.

Médaille de bronze. — École municipale de Dessin de Châlons-sur-Marne.

Mention honorable. — École municipale de Dessin d'Épernay ; École municipale de Dessin de Witry-le-François.

Collaborateurs.

Mention honorable. — L'Hoste, École municipale et régionale des Arts industriels de Reims.

Classe 6 (Enseignement spécial industriel et commercial).

Grand Prix. — École nationale d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

Médaille d'or. — Société Industrielle de Reims : École pratique de Commerce et d'Industrie de Reims.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — Beauvais ; École pratique de Commerce et d'Industrie de Reims.

GROUPE II

Classe 10 (Architecture).

Médaille de bronze. — Alphonse Gosset.

Classe 12 (Photographie).

Médaille d'argent. — Rothier, à Reims.

Médaille de bronze. — E. Belval, à Reims (refuse cette récompense).

Classe 13 (Librairie).

Médaille d'or. — Michaud, Reims.

Médaille de bronze. — Mennesson et fils, Reims ; Matot-Braine ; Auger, Trigny.

Classe 16 (Médecine et chirurgie).

Médaille d'argent. — Émile Morin, Reims.

Classe 17 (Instruments de musique).

Médaille de bronze. — Émile Mennesson et fils, Reims.

GROUPE VI

Classe 28 (Matériaux, matériel et procédés du génie civil).

Médaille d'or. — Alphonse Gosset, Reims.

GROUPE VII

Classe 35.

Médaille d'argent. — E. Modaine, pour son distributeur d'engrais.

CLASSE 36 (Matériels et procédés de la viticulture).

Collaborateurs.

Médaille de bronze :

M. Bossois (J.). — Chandon et Cie, France.

M. Paulet (Nicaise). — Chandon et Cie, France.

CLASSE 38 (Agronomie, statistique agricole).

Médaille d'argent. — Doutté, professeur départemental d'agriculture.

GROUPE VIII

CLASSE 43 (Horticulture et arboriculture).

Médaille d'or. — Redont, Reims.

Mention honorable. — Pelletier, Reims; Lacroix, Châlons-sur-Marne.

GROUPE X

CLASSE 55 (Procédés des industries alimentaires).

Médaille d'argent. — Alexis Mathieu, Reims.

CLASSE 56 (Produits farineux et leurs dérivés).

Exposant hors concours. — Vincienne frères, Vitry-le-François.

Médaille d'argent. — Amelin frères, Reims; Montlaurent Ernest, Cormontreuil.

CLASSE 57 (Boulangerie et pâtisserie).

Médaille d'or. — Jules Sigaut, à Reims; Charles Tarpin, à Reims.

Médaille d'argent. — Pierre Petitjean, à Reims; Pinteaux et Mozet, à Reims; Élie Sigaut, à Reims; Triqueneaux, à Reims.

Médaille de bronze. — Rousseaux Jean, à Reims.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — Moch et Levrot (maison Jules Sigaut).

Médaille de bronze. — Léopold Tellier, Mme veuve Fizaine (maison Tarpin).

CLASSE 60 (Vins et eaux-de-vie de vins).

Hors concours. — Ch. Arnould et Cie, Reims; Louis Blondeau, Ay; Chandon et Cie, Épernay.

Grand prix. — Syndicat du commerce des vins de Champagne.

Médaille d'or. — Louis Boizel, Avize; Eugène Buirette-Gaulard. Suippes; Eugène Mercier et Cie, Épernay.

Médaille d'argent. — Carteron fils, Épernay; Marcel Delêtre, Épernay; Valet et Cie, Mareuil-sur-Ay.

Médaille de bronze. — Élie Haumont, Reims; Jules Lebœuf, Mareuil-sur-Ay; Société agricole et viticole de Courdemanges; Raoul de Veslud, Reims.

Mention honorable. — Albert Pottier, Passavant.

Collaborateurs.

Médaille d'or. — Ernest Goubaut (Moët et Chandon); Alexan-

dre Henriot (exposition collective, Madère, Portugal), Henri Lebègue, Marcel Mazade (Moët et Chandon, Épernay).

Médaille d'argent. — Corporation des tonneliers et ouvriers de caves, Reims (Syndicat des vins de Champagne).

GROUPE XI

CLASSE 63 (Métallurgie).

Médaille de bronze. — Société des blancs minéraux de la Marne, à Saint-Germain-la-Ville.

CLASSE 65 (Petite métallurgie).

Médaille d'or. — G.-H. Bauche, Reims.

Médaille de bronze. — Auguste Paillet, Reims ; Arthur Dagot, Reims.

GROUPE XII

CLASSE 66 (Direction des édifices publics).

Médaille d'argent. — Kalas, Reims ; Haussaire, Reims.

CLASSE 67 (Vitraux).

Médaille d'argent. — Haussaire, à Reims.

CLASSE 68 (Papiers peints).

Grand prix. — Grantil, à Châlons-sur-Marne.

CLASSE 72 (Céramique).

Médaille d'or. — Gilardoni fils et Brault, à Pargny-sur-Saulx.

CLASSE 73 (Cristaux et verreries).

Grand prix. — Exposition collective des verreries champenoises.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — A. Levraux et Firmin Faileur (Exposition collective des verreries champenoises).

Médaille de bronze. — Jean Galandon ; A. Levasseur ; Cartier (Exposition collective des verreries champenoises).

Mention honorable. — Valéry Gaillard ; Guillaume Pillot ; Jules Poirrier ; Louis Boiret (Exposition collective des verreries champenoises).

GROUPE XIII

CLASSE 76 (Procédés de la filature et corderie).

Médaille d'or. — Bourgeois-Botz et fils, à Reims.

CLASSE 82 (Fils et tissus de laine).

Exposants hors concours. — Buirette-Gaulard, à Suippes ; Poullot et Cie, à Reims.

Grand prix. — Exposition collective de la Société Industrielle de Reims ; Lelarge et Cie, à Reims ; Grandjean et Cie, à Reims.

Médaille d'or. — Jonathan Holden, à Reims ; Walbaum frères et Desmarest, à Reims ; Harmel frères, à Warmeriville ; Oudin frères et Reynaud, à Bétheniville ; Benoist frères et Benoist Édouard, Reims ; Benoist et Cie, Reims ; Marteau et Cie, Reims.

Médaille d'argent. — Max Haehnelé, Reims; J.-J. Voos, à Reims; Bouchez frères; Jules Appert, Reims.

Médaille de bronze. — Madaye et fils, Reims.

Collaborateurs.

Médaille d'or. — J.-L. Barbry (Exposition collective de la Société industrielle de Reims); Édouard Jaunet (Société anonyme de filature, tissage et apprêts de Reims);

Eugène Godfrin (Société anonyme des déchets de la fabrique de Reims); Ovide Fauvet (Poullot et Cie); Julien Lorsignol (Lelarge et Cie); Anatole Caron (Walbaum frères et Ch. Desmarest); P. Perreau (Benoist et Cie); André Cocâtre (Benoist frères et Édouard Benoist); Émile Albaut (Buirette-Gaulard et fils); Léon Ladame (Harmel frères).

Médaille d'argent. — R. Regnault, Hugueny (Exposition collective de la Société industrielle de Reims); Eugène Dupont-Nouvion, Eugène Princiaux (Nouvion-Jacquet); Paul Piette (Filature rémoise); Magloire Favril (Société anonyme de filature, tissage et apprêts de Reims); Ambroise Petit, E. Duval (Société anonyme des déchets de la fabrique de Reims); Eugène Hennegrave (Hennegrave-Philippot); Édouard Berthe, Charles Thiéry, Edmond Delettrée, Louis Féret, Victor Galiègue (Poullot et Cie); Arthur Antoine (Manteau et Cie); Joseph Kesselé (Max Haehnlé); Jules Jacquesson, Léon Moret, Jules Tronchet (Lelarge et Cie); Désiré Delacour, Arthur Thiéry, Alcide Collet (Walbaum frères et Ch. Desmarest); E. Thiéry, Ed. Legay, H. Leloup (Benoist et Cie); Théodore Raulin (Benoist frères et Édouard Benoist); Henri de Magnin (Jules Appert); Albert Imbach, Henri Gibout, Chrétien Laenger (Buirette-Gaulard et fils); Edmond Aubry, Émile Esqui (Harmel frères).

Médaille de bronze. — Dupont (Exposition collective de la Société industrielle de Reims); Eugène Chrétien (maison Nouvion-Jacquet); H. Trottin, E. Choque (Société anonyme des déchets de la fabrique de Reims); Louis-Alexandre Balle (maison Mme veuve Auguste Billard); Henri Bonnier, Jules Peltier (maison Camille Simonnet); Gustave Hellot (maison Hennegrave-Philippot); Paul Bruno, Jean-Baptiste Delhaye, Eugène Questiaux, Léonis Vallart (maison Poullot et Cie); Désiré Menu, Alfred Tandart, Gabriel Maurois, Auguste Loucol (maison Lelarge et Cie); Jules Lacroix, Louis Filaine, Alcide Muller, Ernest Thomas, Jean Lasson (maison Walbaum frères et Ch. Desmarest).

Beglot, Tersol, Camus, Alcide George, Alexandre Monnier (maison Benoist et Cie); Émile Bourscheidt, Léon Nautre, Ernest Godard (maison Benoist frères et Édouard Benoist); Édouard Brazier, Émile Michelet, Constant Guérin, Jules Antoine, Alphonse Leroy, Antoine Abelard (maison Buirette-Gaulard et fils); Henri Delcroix, Antoine Maquinay, Charles Scherrer, Charles Rudler (maison Harmel frères).

Mention honorable. — Louis Remy (Exposition collective de la Société industrielle de Reims) ; Berton, Roussel, Carel (Société anonyme des déchets de la fabrique de Reims) ; Ernest-Donatien Postal (Mme veuve Auguste Billard) ; Zénaï Prévôt, Auguste Faivre (Hennegrave-Philippot) ; Prosper Gérardin, Jean-Baptiste Petit, Marie Huguenin, Denise Dejean, Élisée Charlier, Gustave Maquin (Lelarge et Cie) ; Lalouette, Camille Viette, Félix Saint-Dizier, Léon Lemaire, Alexandre Brucker, Eugène Parmentier, Germaine Langlet, Désiré Douillet, Honoré Albert, Aug. Coureaux (Benoist frères et Édouard Benoist) ; Justin Gohé (Buirette-Gaulard et fils).

GROUPE XIV

Classe 87 (Industries chimiques).

Médaille d'or. — Alexandre Grandval, Reims.

Mention honorable. — Olivier, à Châlons-sur-Marne.

GROUPE XVI

Classe 102 (Rémunération du travail).

Médaille d'or. — Harmel frères à Warmeriville.

Médaille d'argent. — Établissements économiques de Reims.

Mention honorable. — Caisse d'épargne et de prévoyance de Reims.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — Léon Aulner (Harmel frères).

Classe 103 (Grande et petite industrie, associations coopératives, etc., etc.).

Médaille d'or. — Comité départemental de la Marne.

Médaille d'argent. — Chambre syndicale des négociants en grains et farines de Vitry-le-François.

Classe 104 (Syndicats agricoles).

Médaille d'argent. — Syndicat agricole de la Champagne, Warmeriville ; Association des agriculteurs du canton d'Anglure.

Médaille de bronze. — Syndicat agricole libre de la Marne ; Syndicat agricole de Montmirail.

Classe 106 (Habitations ouvrières).

Médaille d'or. — L'Union foncière, Reims ; Chandon et Cie, Épernay.

Médaille d'argent. — Harmel frères, Warmeriville ; la Fraternelle rémoise, Reims ; Société de secours mutuels des ateliers des chemins de fer de l'Est, Epernay ; Société de secours mutuels de la corporation des tonneliers, Reims ; Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de la Marne ; Société de secours mutuels de Sézanne ; la Solidarité, Reims ; Harmel frères, Val-des-Bois ; la Ruche, Reims.

Médaille de bronze. — Cercle des Mutualistes de Reims ; Société de secours mutuels de Châlons-sur-Marne ; Société des

Enfants d'Alsace-Lorraine, Reims ; Société de secours mutuels de Fismes ; Union fraternelle des ouvriers et employés de Reims ; Union mutuelle, Reims ; Société anonyme réunie pour l'amélioration des logements à bon marché.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — E. Pilardeau (Harmel frères).

Médaille de bronze. — Griffon-Champenois (Harmel frères).

Mention honorable. — Alexandre Godfroy (Harmel frères).

CLASSE 107 (Sociétés coopératives).

Collaborateurs.

Mention honorable. — Jhobie et Langlais (Société coopérative de consommation de l'Est, Châlons-sur-Marne).

CLASSE 108 (Développement intellectuel et moral des ouvriers).

Médaille d'or. — Harmel frères, au Val-des-Bois.

Médaille d'argent. — La Fraternelle, Reims.

Classe 109 (Institutions de prévoyance).

Grand prix. — Caisse d'épargne de Châlons-sur-Marne.

Médaille d'or. — Caisse de réassurance de Reims ; Société mutuelle de prévoyance pour la retraite, Reims ; Caisse d'épargne et de prévoyance de Reims.

Médaille d'argent. — Association amicale des sourds-muets de la Champagne.

Mention honorable. — La Fraternité, Reims ; Société de secours mutuels du dépôt de Châlons.

Collaborateurs.

Médaille d'or. — Nicolas Dudet (Caisse d'épargne de Châlons) ; Alex. Goubault (Chandon et Cie, Epernay) ; Melle Hérisson (Chandon et Cie).

Médaille d'argent. — Michel, caissier (Caisse d'épargne de Châlons).

Médaille de bronze. — Henri Mercier (Association des sourds-muets de la Champagne) ; Nocton (Caisse d'épargne de Reims) ; Maquelin (Caisse d'épargne de Sézanne) ; François Gentilhomme (Harmel frères, au Val-des-Bois) ; Hippolyte Gosse (Société de secours mutuels des Ateliers d'Epernay).

Mention honorable. — Charles Bruno, Eugène Glatigny, Etienne Gobinet (Harmel frères).

CLASSE 111 (Hygiène).

Médaille d'or. — Ville de Reims.

Médaille d'argent. — Gilardoni, à Pargny-sur-Saulx.

Collaborateurs.

Médaille d'argent. — Langlois, Dr Hoël, Lajoux, Cordier (Ville de Reims).

Médaille de bronze. — Lamandière (Ville de Reims).

Classe 112 (Assistance publique).

Médaille d'argent. — Société protectrice de l'Enfance, à Reims.

Médaille de bronze. — Asile d'aliénés de Châlons-sur-Marne; Crèche de Châlons-sur-Marne ; Œuvre rémoise de l'Hospitalité de nuit.

M. Lhotelain, président du Comice, nous a en outre informé que le Comice a obtenu une médaille d'or pour l'ensemble de son intéressante exposition.

De plus, une médaille d'or est décernée à M. Bonnet, directeur du vignoble de Murigny, pour son ouvrage sur : *Le Vignoble champenois* et l'*Invasion phylloxérique*.

Une médaille d'argent est décernée à M. J. Laurent, président de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims, pour ses Cartes et Notices agronomiques des communes de l'arrondissement de Reims.

***

Mariages. — Le 8 août 1900 a été célébré, dans la cathédrale de Reims, le mariage de M. le docteur Léon Mabille, de Reims, avec Mlle Elisa Jouglet, de Pontavert (Aisne).

***

Le 5 septembre 1900 a été célébré le mariage de M. Charles Maury, de Planty (Aube), attaché au ministère des Affaires étrangères, avec Mlle Berthe Triollet.

MÉLANGES

La Pastoure inspirée. — Jeanne d'Arc songeait dans son petit jardin. Elle regardait une haie vive où blanchissaient des aubépines, un arbre, le toit jaune de la proche maison, mais elle ne regardait aucune de ces choses qui, douces et familières, donnaient seulement un point d'axe et d'appui au tourbillon qui montait en elle.

Il y avait du soleil ce matin-là, un soleil aigu et neuf qui dorait la terre de Lorraine. Et la joie et l'espérance étaient dans ce soleil comme le printemps tient dans le bourgeon. Et ce qui s'agitait dans le cœur de Jeanne, ce n'était pas la joie du soleil, ce n'était pas l'espérance de Jeanne, c'étaient la joie et l'espérance de toute une race opprimée, comprimée, consciente de son renouveau et qui veut vaincre la mauvaise fortune.

Jeanne avait tant de fois conduit les moutons que cela faisait comme une seule conduite, où les sens enivrés de la bergère groupaient toutes les sensations aiguës de la route blanche, du ciel léger, des nuages qui passent avec lenteur. Elle avait tant de fois entendu le concert qui monte de ces âmes inférieures, qui traduit tant bien que mal le trouble de ces âmes bêlantes que cela faisait comme une seule plainte, harmonieuse et triste, que coupaient les grelots des clochettes, lorsque la faim se satisfait, courbe les têtes dures, laineuses et broutantes. Elle entendait aussi, comme d'une seule bouffée, toutes les colères soudaines du vent qui rase les plaines, terrasse les moissons, interrompt de grandes ombres rapides et pourchassantes la lumière aux flancs des côteaux.

Elle connaissait tellement bien l'orage qu'il faisait partie de sa personnalité, qu'elle le confondait avec sa véhémence. Dans l'air lourd rôdent des vapeurs lourdes qui se condensent avec gravité sur un point de la courbe céleste, qui s'assemblent comme des cavaliers avant la bataille, et l'on voit parfois, dans les nuées sombres, les formes retenues des chevaux. Un coup de feu décide, qu'accompagnent des roulements affreux, tout le cortège guerrier de la terreur ; et les oiseaux fuient, et la terre tremble, et les arbres, courbés par des mains invisibles, balayent le sol de leurs panaches.

Elle avait aussi maintes fois savouré la détente qui suit ces grandes crises, l'humide renouvellement de la nature, l'allègre retour de la confiance, admiré l'harmonie secrète de ces forces qui se succèdent en s'apaisant.

Il arrivait que, sur les routes où rôdent les formes des vivants,

elle rencontrât un cavalier blessé, se maintenant à peine sur sa monture et qui lui demandait à boire. Elle connaissait tous les ruisseaux, toutes les sources vives ou qui serpentent. Et, quand l'homme rude, sa soif satisfaite, murmurait quelques remerciements, il y joignait des imprécations contre l'horreur du temps, la défaite de la France et la faiblesse du roi. Elle rencontrait aussi des mendiants, faces poussiéreuses et peu lisibles, où souvent les plis de la misère suivent ceux de la méchanceté, de la fourberie, de la trahison. Elle n'avait peur d'aucun d'eux, mais leur détresse lui soulevait l'âme. Et leur complainte était identique, qu'ils fussent isolés ou nombreux, car, victimes de la mauvaise guerre, ils fuyaient leurs maisons brûlées, leurs champs détruits et ne croyaient plus en la justice.

Or elle savait que tout le pays était comprimé par cette angoisse, comme son propre cœur bondissant. Elle imaginait, par toutes les routes, les longues cohortes disséminées des vaincus et des misérables. Elle les voyait descendant les côteaux, diminuant à l'orée des bois et traversant d'immenses plaines tristes comme les personnages des gravures. Ce spectacle renouvelé lui faisait, le soir, les yeux humides, avant qu'elle ne plongeât dans les rêves.

Jeanne d'Arc songeait, dans son petit jardin.

Comme elle ne lisait pas dans les livres, elle n'avait pas l'esprit troublé par d'anciennes paroles desséchées et contradictoires. Elle ne pensait que par images, comme pensent ceux qui doivent agir, et ces images étaient belles, hautes en couleur et véhémentes. Elles ne conseillaient point la paresse, elles ne conseillaient point l'abandon.

La vierge avait pris l'attitude de ceux qui absorbent les sons et les formes pour en faire de la destinée. Elle penchait la tête, un peu de côté, et son regard voyait dans le temps, au lieu de se perdre dans l'espace. Il voyait des supplications, un long trajet, comme celui des mendiants, sur la route très blanche, un roi, des armures étincelantes et des batailles. Puis cette ligne de vision, après bien du sang et des fureurs, devenait immaculée, candide, et montait vers le paradis jusqu'aux pieds de la divine Mère.

Car la prière quotidienne de Jeanne était devenue efficace. Elle donnait au moment le goût de l'avenir, et la certitude du triomphe. Il n'était pas une fibre secrète dans la trame vivante de la pastoure qui ne tressaillît pendant l'oraison et qui ne tendît vers un grand salut où toute la nation serait englobée, vers une miséricorde suprême, telle que la pluie après l'orage sur la terre de France renouvelée. Alors l'hymne de reconnaissance qui monterait des cœurs enfiévrés avait le tremblement des voix moutonnières, les notes aiguës et graves de l'assemblée laineuse, leur humble confusion, leur essor.

Et cette prière quotidienne n'était même plus un point de la Grâce. Elle se répandait sur toute la journée, ardente et lumi-

neuse et printanière comme elle, comme elle charriant la sève et l'espoir. Elle appelait à elle toutes les puissances de l'Être miraculeux qu'était Jeanne, en faisait le dénombrement, comme Dieu dénombre ses cohortes, et les lançait contre l'adversaire.

Le miracle c'est, au-delà des lois, la plus grande loi de la nature. C'est l'explosion irrésistible de forces mystérieuses accumulées ; c'est la détente double du risque et de la foi. Il est imminent et prodigue. Par ses à-coups violents, il libère les humains de la destinée étroite et visible. Il autorise l'éternelle espérance. Il brise les cadres fallacieux de la raison et fait signer une Raison plus haute. Et qui l'a conçue le réalise.

Jeanne concevait sans cesse le miracle.

Il montait en elle du sol même, comme la vie monte dans la plante. Il circulait avec son sang. Elle devait le répandre avec lui. Le miracle rôde à travers la France depuis le début de son histoire. Et il avait rencontré Jeanne. Il ne saisit point tous ceux qu'il touche, mais il avait saisi la vierge, parce qu'elle l'attendait et s'ouvrait à lui, parce que le tiède petit jardin était l'enclos même de la race, distinct, particulier, menacé, et que la pastoure, ce matin-là, à cette seconde précise, se trouvait le point sensible de tout un grand pays, qui ne doit pas mourir.

Jeanne tressaillit, releva la tête, et, droite et frémissante, reçut ce primordial baptême.

C'est alors que dans son esprit s'assemblent les projets irrésistibles, ceux qui se fondent sur les présages. Un extraordinaire silence, une fulgurante stupeur du ciel, de l'enclos, des arbres et des herbes laissent parler en elle distinctement ces voix prophétiques, jusque-là confuses et chuchotantes, que couvraient le tintement des clochettes, la plainte de l'ouragan et des hommes, et jusqu'à la faveur de la prière. Ainsi qu'un fruit, l'avenir s'ouvre et montre à l'inspirée son dur sacrifice. Elle l'accepte avec un sourire. Dans sa main moite elle sent déjà la hampe du drapeau, blanc comme la journée, où la lumière d'or prend des formes liliales. Elle sent sur son front l'onction sainte. Elle sent jusqu'à l'ardeur du feu.

En cet instant redoutable il n'était pas une de ses intuitions qui ne tendît vers la victoire. Les forces inemployées de l'amour humain servaient en elle un amour plus vaste, lui prêtaient une harmonie plus complète, une illumination plus haute. L'idée de la mort montait en elle, acceptée et presque joyeuse, non plus sur l'excès du plaisir, tel qu'il prend les flexions, les sueurs de l'agonie, mais sur la nécessité de la victoire, suprême jouissance qui veut, pour s'accomplir, le sacrifice de la victorieuse. Et sa pureté la servait aussi, écartant d'elle ces images louches, qui, chez l'ordinaire des humains, accompagnent les mouvements héroïques.

.....

Cette transe se prolongea jusqu'au soir, jusqu'au bas déclin du crépuscule.

Alors Jeanne, se réveillant du miracle, distingua le petit jardin, la haie vive où blanchissaient les aubépines, l'arbre, le toit jaune de la proche maison, toutes les choses douces et familières qu'elle devait abandonner. Elle songea à ceux qu'elle aimait et qu'elle ne reverrait jamais plus, à son troupeau, aux sources mystérieuses, à la prière paisible qui l'avait insensiblement menée jusqu'à sa prière belliqueuse. De ses beaux yeux extasiés jaillirent ainsi les dernières larmes qui ne fussent pas d'essence divine.

Léon Daudet.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

SOUVENIRS DU COMTE DE PLANCY

(1795-1815)

Au moment de livrer à la publicité les souvenirs laissés par le comte de Plancy, le lecteur nous saura gré de le mettre au courant des origines de ce gentilhomme que tout le passé de sa famille rattachait à l'ancien régime et dont les services politiques parurent à nombre de ses pairs une apostasie qui devait lui valoir un jour une condamnation à mort. Lorsqu'il eut, comme on le verra par la suite, échappé à cette condamnation et qu'il fut venu se réfugier dans la solitude de sa terre de Plancy, l'animadversion des royalistes l'y poursuivait encore avec cette ténacité qui caractérise, en France, l'esprit de parti : on m'a rapporté que plus d'un des châtelains de son voisinage, longtemps après les événements de 1815, se détournait de sa route pour ne pas passer devant la demeure de celui qui était considéré par eux comme un renégat.

Issu d'une ancienne famille noble fixée en Champagne depuis plusieurs générations, dont les titres et armes figurent au répertoire de d'Hozier, et dont plusieurs membres faisaient partie de la maison du roi, Adrien Godard d'Aucour, comte de Plancy, naquit à Paris le 22 octobre 1778.

Tout jeune encore, il perdit successivement son père et sa mère, emportés par le chagrin que leur causa la tourmente révolutionnaire qui commençait à se déchaîner et menaçait de tout submerger.

Ainsi que cela est exposé dans l'*Histoire du Marquisat de Plancy* publiée en 1895 dans cette Revue, il ne restait plus à Adrien Godard d'Aucour d'autre protecteur que son grand-père, Claude Godard d'Aucour, ancien fermier général, le gracieux auteur des Mémoires Turcs et de plusieurs autres ouvrages qui le placent au premier rang parmi les écrivains anonymes du siècle de Louis XV.

Peu s'en fallut qu'il ne perdît encore ce dernier appui, lorsque le spirituel vieillard fut jeté dans la prison de la Force et condamné à l'échafaud. La mort de Robespierre sauva Godard d'Aucour, et l'ancien fermier général put

bientôt rejoindre ses petits-enfants dans son beau château d'Ivry, aux portes de Paris. On retrouve encore, dans les papiers de la famille de Plancy, le certificat de résidence et de civisme qui fut délivré à Adrien Godard d'Aucour, trop jeune pour avoir tenté les pourvoyeurs de la guillotine. Entré au collège militaire de Rebaix-en-Brie, Adrien Godard d'Aucour s'y préparait sans doute à la carrière des armes : mais il dut bientôt sortir de cette école, à laquelle les troubles de l'époque ne permettaient plus de subsister. Grâce à l'apaisement qui succéda à la période révolutionnaire, et comme il n'avait pas émigré, il put rentrer en possession de la part qui lui revenait des biens dont la Révolution n'avait pas dépouillé sa famille. Par un arrangement intervenu entre lui et son frère aîné, le marquis de Plancy, il prit les terres de Champagne qui devaient revenir à celui-ci en sa qualité d'aîné, mais qui ne tentaient pas un jeune homme lancé dans la vie élégante et désœuvrée des muscadins. Ce n'est toutefois qu'à la fin de sa carrière qu'il lui fut loisible de se consacrer à l'administration de ce vaste domaine, avec le sérieux et la compétence dont furent marquées toutes les occupations de sa vie.

Pénétré du besoin de réorganisation qui s'imposait à la France à sa sortie du chaos révolutionnaire, comprenant qu'une ère nouvelle pouvait ménager encore à son pays une grandeur égale à celle qui en avait illustré le passé, il lui parut indigne de lui de ne pas travailler pour sa part à cette réorganisation. Au lieu de prétexter d'anciens préjugés, puisés dans le souvenir de sa naissance, pour mener à l'écart des fonctions publiques une vie frivole en rapport avec sa fortune, il aspirait à servir son pays. Son mariage avec la fille de Lebrun, le troisième consul de la République française, lui en fournit l'occasion.

Nommé auditeur au Conseil d'État, il devient bientôt sous-préfet de Soissons, puis préfet de la Loire, préfet de la Nièvre, et enfin préfet de Seine-et-Marne. C'est dans ce poste difficile qu'il traversa les événements qui eurent pour conséquence la chute définitive de l'Empire et la restauration de la Royauté. Le cours de ces mémoires montrera par quelles péripéties durent passer certains fonctionnaires de cette époque troublée, et comment le comte de Plancy put terminer dans son château de Plancy une existence vouée désormais à la retraite la plus absolue. C'est là qu'il s'éteignit le 6 septembre 1855.

CHAPITRE PREMIER

Relations avec Barras. — Séjours à Grosbois. — Disgrâce de l'ancien directeur. — Les hôtes de sa retraite : les Tallien, Kosciuszko, Fouché, Bernadotte, etc. — Divertissements de Grosbois. — La prophétesse Tallita. — Exil de Barras à Bruxelles.

Il me fut donné de pénétrer, quoique bien jeune encore, dans l'intimité de Barras, et j'ai pensé que je pourrais intéresser les générations futures en fixant ici les quelques souvenirs, si frivoles qu'ils soient, que m'ont laissés mes rapports avec cet homme d'État qui fut un moment tout-puissant.

Mais d'abord il me faut raconter par quel concours de circonstances je me trouvai faire sa connaissance.

J'avais pour condisciples, à l'École militaire de Rebaix-en-Brie, deux jeunes gens nommés Chomel : ils avaient un frère plus jeune qu'eux, à qui son âge ne permettait pas encore de suivre les mêmes cours que nous, qui fut comme eux mon ami, et devint plus tard le premier médecin du roi Louis-Philippe.

Sorti de l'École la même année qu'Auguste Chomel, je le retrouvai à Paris où nos bonnes relations ne firent que se développer : nous nous rencontrions chaque jour, tantôt dans sa famille, tantôt dans la mienne, et nous nous encouragions mutuellement à supporter les conséquences de la situation dont étaient victimes les jeunes gens bien élevés de l'époque, par suite de la politique de bascule que poursuivait le Directoire. Il nous fallait continuellement entamer des luttes à mort dans les rues, sur les places publiques, ou bien dans les théâtres, contre des masses d'ouvriers ou d'individus sans profession qu'on appelait *la Queue de Robespierre* et qui nous provoquaient en chantant la *Marseillaise*, tandis que nous leur répondions en entonnant le *Réveil du Peuple*. L'habitude que nous avions prise, Auguste Chomel et moi, de livrer ces batailles tous les jours pendant plus d'une année, par la seule raison que nous avions 20 ans, que nous sortions

de l'École militaire, où l'on mettait le point d'honneur à ne pas compter avec son existence, resserra encore notre amitié.

Peu à peu, cependant, les esprits se calmaient. Sur la recommandation d'un de ses parents nommé Dufour, qui était médecin de Barras, Auguste Chomel entra chez le Directeur comme secrétaire et aide de camp, et à partir de ce moment ses occupations ne lui permirent plus de me voir aussi souvent que par le passé. J'allais cependant lui rendre quelquefois visite au Luxembourg, où il avait son appartement, tandis que lui, de son côté, venait de temps à autre chez moi. Chomel avait peu de fortune personnelle, mais les appointements attachés à sa nouvelle position d'aide de camp et au grade de sous-lieutenant qui venait de lui être conféré, lui avaient apporté une certaine aisance.

Or, voici que le 18 brumaire de l'an VIII de la République, dans des circonstances que chacun sait, Bonaparte s'empare du pouvoir et donne au général Lefebvre, commandant la garde du Directoire, l'ordre de dissoudre le pouvoir dictatorial. Au moment où éclatait cette révolution, je venais d'avoir 21 ans et d'entrer en possession d'une partie de ma fortune. Effrayé du danger que la crise pouvait faire courir à Chomel, et de l'embarras financier dans lequel il se trouverait peut-être, s'il était obligé de s'expatrier, je courus chez mon ami et lui portai 500 louis. Barras, à qui Chomel confia ce procédé, en conçut aussitôt pour moi d'autant plus d'affection que je n'avais jamais demandé à lui être présenté, alors qu'il était à peu près le seul chef du pouvoir et qu'il devait être au courant de mes relations avec son aide de camp. Appréciant ma démarche plus qu'elle ne le méritait, il voulut bien, avec la plus flatteuse confiance, m'admettre de suite dans son intimité.

Sur ces entrefaites, j'appris que Barras venait de recevoir de Bonaparte l'ordre de se retirer dans sa propriété de Grosbois : ses aides de camp et toute sa maison l'y suivirent.

Cette résidence fut bientôt assiégée par un grand nombre de gens qui étaient restés fidèles à Barras : elle était embel-

lie par un essaim de femmes d'une beauté remarquable, et l'ancien Directeur, quoique déchu de la plus haute charge de l'État, y tenait cependant un cercle non moins brillant et nombreux que celui qu'on avait coutume d'appeler sa Cour du Luxembourg. On rencontrait à Grosbois des fonctionnaires de tout ordre, anciens protégés de Barras, pour la plupart partisans effrénés de la République, et considérant l'acte opéré le 18 brumaire par Bonaparte contre la forme du gouvernement, comme un attentat à la liberté.

Moi aussi, je me rendis à Grosbois, pensant n'y voir que mon ami Chomel, mais Barras, qui avait appris ma présence, voulut que je lui fusse amené : il me donna mille marques d'affection et exigea que je restasse quelques jours auprès de lui et de mon ami. Jeune et n'ayant pas d'occupation, j'y consentis volontiers. Pendant mon séjour, la route de Grosbois ne cessa d'être couverte d'une foule de gens qui venaient rendre visite à l'homme déchu du pouvoir suprême, les uns à titre d'amis, les autres par reconnaissance, ceux-ci en curieux, ceux-là comme émissaires du général Bonaparte. De cet intéressant défilé, je ne citerai qu'un certain nombre de personnages sur lesquels mon attention se trouva plus particulièrement appelée ou que mon ami songea à me signaler.

Au premier rang de la cour de Grosbois brillait celle qui en était la reine, la belle Mme Tallien, que l'ancien Directeur appelait Tallita : on disait qu'elle était la maîtresse de Barras, et qu'il lui avait donné une superbe maison rue de Babylone. De l'aveu de tout le monde, comme du mien, Tallita était la femme la plus accomplie de Paris. Ses grâces ressortaient avec une distinction sans pareille, lorsqu'elle apparaissait vêtue à la grecque, les bras et les épaules nus, dans une simple robe de mousseline que retenait négligemment une ceinture. Aspasie ne devait pas être plus belle : son port, son ensemble et ses formes étaient d'une déesse. Mlle Cabarrus, avant d'être Mme Tallien, avait été Mme de Fontenay ; elle devait plus tard devenir princesse de Chimay. Comme Mlle Cabarrus, elle avait été souvent reçue dans ma famille, et lorsqu'elle me revit à Grosbois, elle se montra particulièrement bienveillante pour moi.

Je rencontrai aussi Tallien qui venait faire sa cour à l'ancien Directeur et peut-être à Tallita elle-même. Je ne me rappelle pas si, à cette époque, il avait déjà divorcé, mais sa contenance me parut timide et embarrassée. Je me souviens encore de l'impression doublement douloureuse que je ressentis en voyant si abattu et presque dans la misère cet homme qui, le 9 thermidor, s'était montré si amoureux et si courageux, sauvant de l'échafaud la plus belle des femmes et tirant la France de la plus sanglante anarchie. Et cependant, sa femme l'en avait payé par la plus grande légèreté, tandis que son pays l'en avait récompensé par le plus coupable oubli. Je me disais que, quels qu'eussent été les crimes de ce représentant du peuple, la France aurait dû les couvrir de sa reconnaissance et même de sa munificence, de même que sa femme aurait dû les lui faire oublier par sa tendresse et les soins les plus dévoués. Mme Tallien aurait dû se souvenir seulement du courage qu'il avait montré en l'arrachant au dernier supplice, et la France entière se rappeler l'énergie avec laquelle il l'avait tirée des mains de ses bourreaux.

Parmi les visiteurs de Grosbois se trouvaient aussi la belle Mme de Château-Renaud et son mari. Celui-ci était l'amant de Mme Simon, qui peu de temps avant était la charmante actrice du Théâtre Français, Mlle Lange, et qui venait d'épouser un riche carrossier de Bruxelles.

M. de Château-Renaud, au moment d'être surpris par le mari de cette dame, fut assez chevaleresque pour sauter par la fenêtre d'un premier étage, afin de ne pas la compromettre. Il lui était resté de sa chute une cicatrice au milieu de la figure, avec le nez aplati et de travers, ce qui ne l'empêchait pas d'être encore assez joli garçon.

Mme de Château-Renaud m'avait permis plusieurs fois d'être un de ses chevaliers et de la conduire dans ma voiture chez l'ancien Directeur. Or, parmi les assidus de Grosbois, se trouvait le colonel Fournier, qui commandait un régiment composé de jeunes gens appartenant aux meilleures maisons de Paris, et que l'on appelait le Régiment des Serins, parce que l'uniforme en était jaune rehaussé de vert. Ce régiment, d'ailleurs, lorsqu'il entra en campagne

par la suite, fit des prodiges de valeur. Quant à son colonel, devenu plus tard général, il fut disgracié par l'Empereur et mis en surveillance pour des faits que l'on disait fort graves. Fournier avait la réputation d'être le meilleur tireur au pistolet, et d'avoir tué ou blessé en duel une demi-douzaine de jeunes gens. Il était un des amants de Mme de Château-Renaud. Dans un moment de fanfaronnade, et pensant que j'avais les faveurs de cette dame, il se permit un jour, fort cavalièrement, d'enfoncer de grand matin la porte de la chambre à coucher de Mme de Château-Renaud, mais sa stupéfaction fut grande en voyant, au lieu de moi, Chomel se dresser sur son séant. Après un instant de silence, ces deux messieurs se mirent à rire, et Fournier, en se retirant, se contenta de dire à Chomel : « Je ne me « doutais pas que ce fût toi ! »

Chaponnais venait également à Grosbois : il était officier au régiment dit des Serins et était l'amant de la jolie et aimable comtesse de Valence, femme du général de ce nom, qui fréquentait aussi la cour de Barras. Mme de Valence donnait à Paris des petits soupers galants auxquels elle m'avait convié : ses invités me parurent généralement plutôt des gens d'esprit que des hommes politiques.

La marquise de Montpezin et sa fille, parentes de Barras, qui passaient pour exercer quelque influence sur son esprit, venaient aussi de temps à autre à Grosbois.

J'y vis encore un de ses cousins, dont j'ai oublié le nom, qui me fit l'effet d'un homme simple et modeste et qui, pourtant, si je ne m'abuse, envoyé comme chef d'escadre en Amérique sur la flotte commandée par M. de Grasse, signa, en l'absence de cet amiral, avec Washington et le comte de Rochambeau, après la prise de New-York par les Américains et les Français, le 19 octobre 1781, le traité à la suite duquel 8,000 Anglais déposèrent les armes.

Outre Chomel, Barras avait encore deux aides de camp : l'un petit et laid, en apparence peu capable, s'appelait le capitaine Victor ; l'autre, petit aussi, mais par contre fort joli garçon, et ne paraissant guère plus intelligent que son collègue, passait pour être l'amant de la femme du général Vidal.

J'ai peu vu Boltot, le secrétaire de Barras : c'était un homme assez grand et fort, qui ne m'a pas paru être dans l'intimité du salon.

On me montra encore, à Grosbois, un ancien jacobin nommé Lombard, qui avait une figure repoussante, et mes lecteurs me pardonneront de leur narrer une anecdote peut-être un peu trop licencieuse, concernant ce monstre à figure humaine, tout pénétré de sentiments sanguinaires. Après une maladie des plus graves qui l'avait mis aux portes du tombeau, sa santé se trouva si ébranlée que son médecin, pour lui rendre des forces, enjoignit de lui faire boire du lait de femme. Quand il eut connaissance de son état, il demanda que dans cette extrémité on lui cherchât au moins une jolie nourrice. Quand on la lui eût trouvée, on lui en fit prendre le sein, et au bout de onze mois au plus tard il devint père d'un gros garçon.

Un des personnages les plus intéressants parmi les familiers de Grosbois était le général Kosciusko. Ce noble et intrépide républicain était venu, après le désastre de Pologne, chercher un asile en France, où sa chevaleresque bravoure et l'élévation de son caractère lui avaient fait de nombreux amis. Le Directoire lui avait offert une pension de 6,000 francs, mais avec un désintéressement aussi délicat que rare, il l'avait refusée, disant qu'il ne pouvait rien accepter de la France, en l'état de gêne financière où il la savait. De même que Kosciuszko était l'ami intime de Barras, il devint aussi celui de mon futur beau-père, le troisième consul Lebrun, et c'est pourquoi il signa mon contrat de mariage à la suite de Bonaparte, premier consul, et de tous les membres de sa famille. Kosciuszko, par le fait même de son désintéressement, ne disposa jamais que de peu d'argent : plus tard, quand je fus nommé préfet de Seine-et-Marne, j'allai le voir de temps à autre dans une commune de ce département, où il vivait dans la retraite chez un de ses amis, de nationalité suisse et nommé, je crois, Zeldener, qui lui avait offert l'hospitalité. Cet ami et sa femme le comblaient de soins : ils avaient poussé la délicatesse et l'attention jusqu'à faire exécuter dans leur parc des mouvements de terrain figurant le relief d'un champ de bataille

que le général avait, par sa valeur, conquis sur l'ennemi.

Le fameux Fouché, le futur duc d'Otrante, qui avait été ministre de la Police sous le Directoire et qui conserva ce ministère après que Bonaparte se fut emparé du pouvoir, ainsi qu'à toutes les époques d'ailleurs, venait voir Barras très souvent : en outre, il correspondait avec lui dans l'intervalle de ses visites.

Je rencontrai enfin, à Grosbois, bon nombre de membres des assemblées nationales et surtout beaucoup d'officiers et de généraux, entre autres le général Bernadotte, beau-frère de Bonaparte.

Il y avait donc beaucoup de mouvement à Grosbois. Comme je l'ai raconté plus haut, la plupart des personnages qui s'y rendaient étaient mécontents de la Révolution qui venait de s'opérer, et il est probable que dans l'intimité la plus stricte, ce mécontentement se manifestait sous une forme très hostile. Néanmoins, je n'en voyais rien paraître, et la vie ostensible de Barras à Grosbois, où il tenait table ouverte, paraissait être celle d'un seigneur châtelain qui accueille tous les visiteurs avec une égale affabilité, et qui cherche, en amusant les personnes qu'il reçoit, à s'amuser lui-même. Si son occupation secrète était d'entretenir les mauvaises dispositions que ses amis ou ses faux amis lui témoignaient pour le nouveau gouvernement, s'il tenait même des conciliabules avec certains généraux, je n'étais pas initié à ces dangereuses réunions. Barras, en apparence, ne s'occupait que de ses plaisirs, parmi lesquels la chasse tenait le premier rang.

Souvent avaient lieu de grandes chasses à courre dirigées par Alexandre de Girardin, qui était alors attaché, en qualité d'aide de camp, à l'état-major du général Berthier, ministre de la Guerre, et qui devint plus tard grand veneur de France. Girardin avait pour second M. d'Anecourt, qui, toujours en tête des chasseurs, sonnait du cor pour indiquer les mouvements des chiens et de la bête et qui, lui aussi, fut plus tard un des grands officiers de la vénerie. Je devais, par la suite, retrouver ces deux messieurs à Fontainebleau, dirigeant une chasse qu'y donna le duc d'Angou-

lème, et à laquelle j'avais été invité comme préfet de Seine-et-Marne. Barras suivait généralement la chasse de Grosbois en compagnie de plusieurs dames et cavaliers.

Un jour, il y avait grande chasse : nombre de cavaliers et de dames en calèches y prenaient part. La bête que l'on avait lancée était un chevreuil que Barras avait fait prendre la veille dans son parc et lâcher ensuite dans les bois qui commencent à la grille du château pour se continuer par d'autres bois d'assez grande étendue. Après le déjeuner, chiens, piqueurs, veneurs, cavaliers et dames s'élancèrent à la poursuite de l'animal, craignant bien que, pendant la nuit, il n'eût gagné du pays, et ne dût les faire beaucoup courir. Comme je n'ai jamais aimé particulièrement la chasse à courre, je restai avec quelques dames qui s'étaient bornées à accompagner les chasseurs jusqu'au dehors de la grille. Le temps était superbe et je rentrais tranquillement au château en cette agréable société, quand nous aperçûmes le timide chevreuil couché paisiblement au milieu d'un buisson. Nous l'eûmes bien vite entouré : ces dames le prirent et le caressèrent : il se défendit peu, car il était apprivoisé. Elles attachèrent leur prisonnier et le conduisirent dans une chambre du château contiguë au salon. Là, Tallita et moi eûmes bientôt fait d'orner ses bois d'une couronne de roses et d'entourer de rubans ses membres délicats. Jugez avec quelle impatience nous attendions le retour des chasseurs ! Ils arrivèrent enfin harrassés de fatigue, nous racontèrent tous les tours et détours du chevreuil, ne tarissant pas en éloges sur les chiens qui avaient merveilleusement chassé et qui eussent infailliblement forcé l'animal si la chasse se fût prolongée. Comment vous dépeindre le plaisir que nous éprouvions à écouter les chasseurs s'étendre avec complaisance sur les louanges qu'ils se donnaient aussi à eux-mêmes ? Cela eût duré indéfiniment, si la porte du salon, s'ouvrant tout d'un coup, n'eût donné passage à des serviteurs en livrée portant sur un coussin de velours, qui fut déposé aux pieds de Barras, l'innocent animal tout enguirlandé. Mais la pauvre bête, effrayée par l'éclat des lumières et les voix de tout ce monde, eut vite fait de bondir sur ses pieds. Il s'ensuivit une scène burlesque au possible, quand chacun, par un

instinct naturel, reprenant son rôle, d'Anecourt se mit à sonner la vue. Girardin animait de la voix piqueurs et chiens, criant Ravageot, Faraud, etc..., tandis que tous les veneurs couraient dans le salon après la bête. Ce fut, pendant un instant, un tumulte indescriptible, un bruit à n'y pas tenir ; enfin le chevreuil, après cent tours, fut saisi : D'Anecourt sonna la bête à bas et un silence profond succéda au charivari. Puis tous de se regarder en éclatant de rire et de convenir qu'on ne s'était pas autant amusé de la journée. Nous donnâmes le mot de l'énigme ; le chevreuil reçut une bonne provende, et l'on fût se mettre à table sur le perron du château, devant le parc, où l'on mangea avec un appétit de chasseurs.

Parfois la chasse était simplement à tir, et Barras se dirigeait avec nous vers la forêt de Sénart, où nous chassions le lièvre, souvent même tout uniment le merle !

Ou bien encore nous faisions une poule aux oiseaux sur le perron de Grosbois. Chacun des tireurs, au nombre desquels était l'ex-Directeur, jetait dans un chapeau quatre pièces de cinq francs. Un garde, qui se tenait près d'une cage contenant une centaine de pierrots, en lâchait un successivement, et chacun des tireurs en ajustait un à son tour. Si l'oiseau tombait, celui qui l'avait tué prenait une des pièces de cinq francs dans le chapeau. Je pensai tout d'abord qu'à ce jeu, comme aux autres de la vie, le hasard servait toujours la fortune et la puissance, mais en y regardant de plus près, je crus m'apercevoir que quand c'était le tour des jeunes gens, le garde avait soin de choisir les oiseaux les plus éveillés et même de les accompagner d'un mouvement de jet qui les faisait partir comme des flèches et gagner rapidement les cheminées, tandis que quand Barras ou quelque haut personnage connu du garde tirait, l'oiseau était accompagné au départ d'un demi-coup de pouce tel qu'il tombait mort au moment du tir, parfois même avant, ce qui n'en provoquait pas moins des salves d'applaudissements de la part des spectateurs, tandis que la pièce de cinq francs tombait généralement, en ce cas, dans la poche du malin garde.

Le soir, lorsqu'il y avait peu de monde à Grosbois, on

faisait quelques parties. Une fois entre autres où les invités s'étaient retirés de bonne heure et où Barras était resté au salon avec quelques dames seulement et moi, la conversation vint sur le magnétisme. Comme je parlais de l'incrédulité que cette science éveillait en moi, Barras me proposa de me magnétiser, et je me prêtai à la plaisanterie, bien que je ne connusse pas au juste ce que cela signifiait et quels effets en pouvaient résulter. Barras s'approcha, puis, se mettant bien en face de moi, fit jouer ses mains devant mes yeux tantôt en haut, tantôt en bas, puis de mille manières, si bien que je commençai à me troubler et éprouver une violente envie de dormir. La peur alors me prit, je fis un bond et me sauvai, ce qui fit beaucoup rire tout le monde.

Un jour qu'il y avait peu de monde à Grosbois et qu'après le déjeuner Barras était remonté chez lui pour y conférer avec quelques personnes, je restai avec Mme Tallien dans une petite chambre du rez-de-chaussée, dont une fenêtre donnait sur la belle avenue du château qui aboutit à la grande route. Je me trouvais seul avec la plus belle femme de Paris, et je me rappelle aujourd'hui que je me conduisis en cette occasion comme un véritable enfant : je perdis contenance, je me montrai timide, embarrassé, et certes je dus avoir l'air bien gauche ! (c'est qu'à cette époque on restait jeune longtemps, au lieu qu'à présent on devient vieux de bonne heure). Je crois que Mme Tallien eut pitié de mes vingt-et-un ans, et pour avoir l'air de faire quelque chose, elle m'offrit de me tirer les cartes. Je saisis avec empressement cette occasion de lui montrer que je n'étais pas absolument pétrifié : aussitôt elle se plaça devant une table qui se trouvait contre la fenêtre, y prit un jeu de cartes qu'elle mêla et remêla, me le fit couper, me fit souffler dessus en prenant des airs de sorcière, puis se mit, avec un regard scrutateur et un sérieux admirable, à me prédire mon avenir. Elle me dit ce que les blondes et les brunes pensaient de moi, ce que je pensais d'elles : elle entremêlait le tout de perfidies, de trahisons, de duels (ces derniers étaient alors à la mode), puis s'arrêtant tout à coup, elle hésita longtemps, et finit par me dire : « J'ai une

nouvelle bien triste à vous annoncer. » Comme elle demeurait silencieuse, je la plaisantais de la terreur qu'elle paraissait éprouver et que son air grave finissait par me communiquer, et je la pressais de questions. Se levant alors, elle me dit : « Vous allez recevoir un courrier por-« teur d'une nouvelle qui vous affligera. » Sa phrase était à peine achevée qu'un postillon en livrée franchissait au grand galop, sous nos yeux, la grille du château et me remettait une lettre qui m'annonçait la mort d'une personne bien chère, de ma bonne grand'mère. Tout affligé, je pris congé de la belle Mme Tallien, et bien des fois je me suis remémoré cette petite scène. Si j'avais pu croire aux devineresses, j'avoue que la belle Tallita m'aurait fait penser qu'elle était un peu sorcière, d'autant que sa beauté, sa grâce, son amabilité ensorcelaient tout le monde, au point que je ne pense pas qu'un homme pût sortir d'auprès d'elle sans penser qu'elle était la personne la plus accomplie qui fût au monde.

Si j'ai raconté ces anecdotes qui pourront paraître puériles à plus d'un, c'est pour montrer qu'à cette époque, même dans les circonstances les plus graves, des hommes dont l'existence était en péril, se divertissaient à des jeux d'enfants.

Cependant Barras, dans la journée, recevait beaucoup de monde en son particulier, et son valet de chambre venait souvent le chercher dans le salon où on ne le voyait plus reparaître. Comme je l'ai déjà dit, je n'étais pas admis à ces scabreux entretiens, mais je n'en appris pas moins, par mon ami, que la situation devenait sérieuse et que dans peu il y aurait de graves événements.

Un jour, Barras avait réuni dans son cabinet plusieurs généraux républicains qui semblaient partager ses opinions et ses mécontentements. On se plaignait ardemment de la violence avec laquelle Bonaparte s'était saisi du pouvoir et de ses actes tyranniques. On rappelait notamment ce qui s'était passé lorsque les Chambres furent convoquées à Saint-Cloud, et l'on suggéra plusieurs moyens de renverser le tyran (c'est ainsi que dans ce milieu on appelait Bonaparte). Quelqu'un, je crois que c'était Barras, proposa,

comme meilleur et plus sûr moyen, qu'à la première revue vingt généraux tirassent leur épée pour la plonger dans le cœur du Premier Consul. Bernadotte, beau-frère de Bonaparte, qui depuis fut roi de Suède, assistait à cette réunion. Il se leva avec précipitation de son siège, se promena avec agitation à travers la chambre, puis s'écria avec l'enthousiasme d'un conjuré : « C'est sublime, sublime ! C'est un « moyen infaillible et digne de l'antiquité ! » Puis il s'arrêta et ajouta : « Mais..... je n'en aurai jamais le courage. »

J'ignore ce qui se passa à la suite de cette réunion ; je remarquai seulement que l'on devenait inquiet et que la cour de Grosbois revêtait un aspect de tristesse.

Le Premier Consul, qui ne savait sans doute pas que la belle Tallita tirait les cartes, qu'on mettait aux trousses d'un chevreuil ami une meute que l'on ne déchaîne le plus souvent que contre les loups et les sangliers, qu'un garde donnait des coups de pouce à des moineaux afin de faire passer Barras pour le plus adroit tireur, mais qui était certainement instruit du mauvais esprit de la petite cour du Directeur déchu, lui fit intimer l'ordre de se retirer à Bruxelles.

Cette injonction contraria vivement Barras : il déclara avec un semblant d'énergie, à son ami Fouché, qu'il n'obéirait pas à ces ordres tyranniques et que même il y résisterait par la force. Je me trouvais justement à Grosbois le jour où l'on organisait la résistance en cas d'attaque par la force armée. Une sorte de démence semblait s'être emparée de tout le monde. La petite cour était, à la vérité, bien diminuée parce que beaucoup de ceux qui la fréquentaient avaient eu connaissance des ordres du Premier Consul ; tandis que les autres, comme je l'ai déjà raconté, ne venaient que par curiosité ou dans l'espoir de tirer profit de leur visite, ou bien encore pour surveiller. En résumé, chacun venait pour soi, personne pour Barras. Quant à Fouché, il continuait à venir tout aussi régulièrement.

Il ne restait donc plus à Grosbois que quatre aides de camp, quelques militaires, plusieurs femmes, et surtout énormément de mauvaise humeur. Les armes que nous

avions à notre disposition n'étaient que nos fusils de chasse, et moi, pauvre jeune homme de vingt-et-un ans, venu là pour tendre une main amie à un ancien camarade, je me trouvais engagé dans une affaire qui semblait devoir très mal tourner. Mais, je l'avouerai ici, il ne me convenait pas de paraître reculer au moment du danger.

J'étais prêt à compromettre mon existence ou simplement mon avenir en me battant pour un homme qu'au fond je connaissais peu, et pour une cause que ma jeunesse ne me permettait pas d'apprécier pleinement. Qu'on n'oublie pas, comme je l'ai déjà dit, que j'entrais à peine dans ma vingt-deuxième année, que je sortais de l'École militaire dont les élèves avaient tous des sentiments un peu chevaleresques. Il eût suffi qu'un homme que nous n'avions jamais vu nous regardât de travers pour que nous nous fussions battus avec lui. Il me semblait qu'il y aurait eu quelque chose de vil, lorsqu'on ferme les grilles d'un château pour en défendre l'entrée contre l'ennemi, à se les faire ouvrir pour se sauver ! Heureusement que tout cela ne fut qu'une courte comédie !

Les courriers se succédaient entre Paris et Grosbois. Fouché, l'ami de Barras, et plus encore sans doute celui du Premier Consul, dont il me parut être le négociateur dans toute cette affaire, vint plusieurs fois engager Barras à obéir à l'ordre d'exil et à partir pour Bruxelles, mais il se heurtait toujours à un refus opiniâtre. J'appris qu'il venait de quitter Grosbois en disant à l'ex-Directeur qu'il ferait les plus grands efforts pour faire révoquer l'ordre d'exil, et qu'en tout cas il le préviendrait à temps de ce qui pourrait arriver.

Malgré les dispositions prises en vue de la résistance, les gens de la maison n'en faisaient pas moins préparer les voitures de voyage. Mon ami Chomel vint alors me trouver et me dit : « Il se peut que Barras soit obligé de partir sur-« le-champ pour Bruxelles : comme tu retourneras à Paris « dans ton cabriolet, il voudrait te charger d'une partie de « l'or qu'il ne pourra pas emporter : tu le lui remettras « aussitôt que les circonstances te le permettront. » Chomel et un autre aide de camp m'apportèrent dans une serviette

des lingots d'or qu'ils eurent beaucoup de peine à placer dans mon cabriolet. C'était le soir, nous y montâmes nos pistolets à la main et prîmes la route de Paris.

Quelques heures après, un courrier apportait à Barras une lettre de Fouché le prévenant que le général Bonaparte était bien décidé à le faire enlever de vive force s'il ne partait à l'instant, et que plusieurs brigades de la gendarmerie marchaient sur Grosbois (c'était sans doute Fouché qui avait lui-même dirigé ces brigades). Un palefrenier de confiance, que Barras avait envoyé en éclaireur sur la route, revint au grand galop lui dire qu'il avait vu à Creteil les brigades de gendarmerie en marche. Comme à ce moment le château se trouvait réduit à ses seuls habitants, outre quelques femmes et quelques amis, on se décida à partir.

Quant à moi, à mon arrivée à Paris, je plaçai, avec l'aide de Chomel, les lingots sous le parquet de ma chambre, dans l'appartement de garçon que j'occupais rue de Grammont, puis mon ami rejoignit l'ancien Directeur sur la route de Bruxelles. Pendant plus d'un mois, je montai dans cette chambre une faction qui fut pour moi, au début, un terrible sujet d'esclavage et de crainte. Enfin, au bout d'un an, Chomel vint reprendre le dépôt et le rendit à Barras qui devait en avoir besoin, car on me dit qu'à Bruxelles il continuait à tenir grand état de maison.

Ce fut seulement après la restauration des Bourbons que Barras rentra à Paris, mais il était devenu vieux et, de plus, assez malade : j'allai le voir et il me reçut avec la même amitié que par le passé, puis je ne le revis plus.

Barras était de haute taille, d'une complexion vigoureuse et avait assez de dignité. Il était gai et aimable, mais semblait tenir à ce que chacun, autour de lui, se conduisît avec décence et modestie. La coquetterie chez les hommes ne lui plaisait pas : plusieurs fois, dans son salon, il me mit en parallèle avec mon ami, son aide de camp, lui faisant remarquer combien ma toilette était simple, comparée à la sienne qui paraissait éminemment recherchée et frivole par suite de l'arrangement de la cravate, des gilets de dessus et de dessous, la coupe des habits bourgeois, etc...

La figure de Barras était agréable, bien qu'il portât constamment une mouche de taffetas d'Angleterre, large comme une pièce de cinq francs, placée à la hauteur de l'œil et à un pouce de distance de celui-ci. Au 18 brumaire, il avait quarante-quatre ans.

Comme on a pu le voir par ce récit, la cour de Barras était très licencieuse. Elle passait, au dire de toute la France, pour bien plus corrompue encore, et n'être pas seulement composée de courtisanes, mais aussi de spoliateurs qui ruinaient l'État. Tout jeune, j'avais entendu parler de ces bruits, et c'est pourquoi j'avais éprouvé beaucoup de répugnance à me laisser présenter à l'ancien Directeur. Je crois que, par la suite, l'opinion publique n'a point varié et que la postérité ne modifiera pas ce jugement. Toutefois, j'estime qu'on est allé trop loin en prêtant à Barras des goûts dépravés : ses aides de camp et lui avaient des maîtresses bien connues.

Si je me suis trouvé momentanément dans ce cercle, on se rappellera que, seuls, mes sentiments pour un ami m'y amenèrent. Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, le nom de Barras se présenta bien rarement à mon esprit, alors même que plus tard j'engageais Chomel à revenir auprès de moi, me trouvant désormais en situation de lui procurer un emploi avantageux.

(*A suivre.*)

Documents relatifs aux Pays

D'YVOIS ET MOUZON

(ARDENNES)

A vrai dire, il ne s'agit, dans les courtes notes que nous nous proposons de transcrire ici, que de conserver deux pièces fort anciennes dans lesquelles se retrouvent quelques noms intéressant au plus haut point l'histoire d'Yvois, ou du moins celle de localités voisines, Blagny, Pouilly, Inor, Mouzon et plus particulièrement Margny et Villy. Nous rencontrerons le prévôt d'Ivois, Thierry Gehel et plusieurs autres seigneurs dont les noms ont été ou sont encore fort connus, comme les Custine, les Pouilly, les du Hautoy, etc.

Les documents en question sont des feuilles égarées ayant appartenu à un dossier de l'antique famille lorraine « du Hautoy » qui a son berceau dans la région qui nous occupe, et tire son nom, comme elle-même prétend le prouver, d'un château bâti par un puîné de Luxembourg sur un terrain qui serait aujourd'hui la *ferme du* HATTOY, dépendant de la commune de Margny, à 18 kilomètres de Carignan, non loin de l'actuelle frontière belge et d'Orval, sur l'ancienne marche des Luxembourg français et autrichien.

Dans ses *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*[1],

1. Editées par le P. Lécuy, ancien abbé général de Prémontré, en 1822, chez Desoer, à Paris. — Dans un catalogue d'octobre 1900, de la librairie Henri Leclerc (anc. Téchener), nous avons lu l'indication suivante :

1055. ANNALES ECCLÉSIASTIQUES et civiles des ville, châtellenie et prévôté D'Ivois, dit Carignan en Luxembourg fra çois, enrichies de notes dans lesquelles, outre des éclaircissemens nécessaires et curieux, on trouve la notice de plusieurs villes et autres lieux des environs qui ont rapport à l'histoire d'Ivois, auxquelles est joint dans un mémoire à part le nobiliaire de cette ville et de sa dépendance. — Manuscrit in-4° d'environ 600 pages, mar. rouge, larges dentelures à petits fers, doublé de tabis, tr. dor. (anc. rel.). — Manuscrit de dédicace aux armes du duc de Penthièvre. Superbe reliure avec larges dentelles à petits fers parmi lesquels des fleurs de lis et le lion de Luxembourg. Conservation parfaite.

Nous avons été assez heureux pour pouvoir examiner ce précieux manuscrit, entièrement écrit de la main de Nicolas-Joseph Delahaut, signé de lui et daté de 1773. Le duc de Penthièvre, auquel il est dédié, était pour lors

le P. Delahaut s'exprime ainsi sur ce lieu du Hattoy : « C'est le seul endroit de cette nature dont nous ayons à parler pour la dépendance d'Yvois. Ce n'est qu'une ferme sur la paroisse de Margny, laquelle fut aumônée à l'abbaye d'Orval, en 1230, par Luc, écuyer, seigneur de la Ferté, donation qui fut autorisée par les lettres patentes d'Arnoul III, comte de Chiny ; *mais anciennement* CE DUT ÊTRE *un château qui a donné son nom à l'ancienne famille qui le porte encore.* En 1417, demoiselle du Hattoy fit son testament en faveur d'Orval. Messire Thierry du Hattoy est rappelé comme propriétaire de plusieurs pièces de pré dans la déclaration des prés de Villy, de l'an 1459 (Arch. de Dun). En 1464, Gérard du Hattoy, prieur d'Orval, en fut tiré pour être abbé de Châtillon, diocèse de Verdun, le 15 novembre 1478. Gilles du Hattoy, prévôt de Stenay, reçut une procuration des bourgeois de la Hache de Villy. Plus récemment, Jean du Hattoy épousa Bonne de Pouilly, et en eut Madeleine du Hattoy, femme de Jean de Hézecques, sieur de Messaincourt, capitaine des gardes de la reine de Hongrie. »

De toutes ces citations, il ressort clairement que l'origine du nom des du Hattoy, transformé plus tard en Duhastoy et du Hautoy, est empruntée à l'existence du château qu'a dû être la ferme actuelle « le Hattoy ». C'est apparemment dans la plus récente des pièces que nous détenons, que le P. Delahaut a trouvé l'hypothèse de l'existence du château au lieudit aujourd'hui le Hattoy. Le parchemin en question est la copie d'un jugement, rendu le 16 novembre 1674, qui déclare que « *Claude* et *Jean-Paul* DUHAUTOY [1], chevaliers, seigneurs de

duc de Carignan. — Quel est aujourd'hui l'heureux possesseur de ce manuscrit ?... Tout ce que nous savons, c'est que le libraire en demandait 2,000 francs et ne connaissait pas l'édition Lécuy.

1. Le préambule du jugement mentionne que « Nicolas Duhautoy, chevallier, seigneur de Boinville et Bullainville », intervient tant en son nom que comme « tuteur de Mre féderieque-hyacinthe Duhautoy, chevallier, seigneur de Nubécour, son nepveux ». Or, Boinville appartient au canton d'Etain (Meuse), à 13 kilomètres de Verdun ; et l'on trouve parmi les écarts la ferme St-Anne qui était, récemment encore, un moulin dit le moulin *du Hautoy*, du nom de ses propriétaires. Quant à Bulainville, aussi dans la Meuse, il fait partie du canton de Triaucourt, tout comme Nubécourt.

Dans le même préambule, Claude et Jean-Paul Duhautoy sont désignés comme « seigneurs de Recicour, Dombasle et Parrois en febvrier 1671 ». Ces trois villages sont aujourd'hui trois communes du même canton de Clermont en Argonne qui touche celui d'Etain, à une distance moyenne de Verdun de 18 kilomètres : aujourd'hui encore, Parois présente un (de ses deux) château bien conservé. La célèbre abbaye de St-Vanne de Verdun,

Recicour ont suffisamment faicts preuves de *Leurs qualités de Chevalliers, mesme de leur descente et origine d'Un cadet de la maison souveraine de Luxembourg, comme il est justifié ci dessus* ». On remarquera d'abord la déformation du nom de Hattoy en Hautoy, ainsi que la singulière et bien peu sérieuse étymologie que donne l'extrait suivant cité parmi les preuves apportées au tribunal :

« Autre Extraict de l'histoire généalogique de la maison de Beauvau, Justifiée par Tiltres Et autres bonnes preuves par Scevole Louis de Saincte Marthe historiographe du Roy en La page quarante quatre où il est porté que Nicolle de Beauvau fille d'Adolphe Baron de Rostay Et de Claude de Ludre sa première femme fut coniointe par mariage avec FRANCOIS DUHAUTOY, chevallier seigneur de Nubecour en Lorraine Issus de l'ancienne et illustre maison de Luxembourg de laquelle sont issus plusieurs empereurs. Et pour marque de cette origine ceux Duhautoy en ont retenus les armes qui sont *d'argent au Lyon de Geulles la queüe noüée et passée en saultoir couronné armé et lampassé d'or.* Et qu'un puisné de cette maison de Luxembourg aiant querelle avec ses frères pour avoir quelque marque de supériorité sur eux *fit construire et édifier ce chasteau fort* HAUT *Et à ce subiect le nomma* HAUTOY et ordonna que ses successeurs en porteroient le nom Et néanmoins retiendroient tousiours les armes du Luxembourg Et que..... »

Il ne nous a pas été possible de découvrir quel pouvait être le nom du cadet de Luxembourg que désigne l'acte produit par les frères Duhautoy. Berthollet, qui ne paraît du reste pas s'être posé la question, au tome III, p. 140 de son *Histoire de Luxembourg*, rapporte que Gilbert, comte de Luxembourg, mourut en 1057 laissant trois fils, Conrad l'aîné qui lui succéda, Hermann le cadet qui fut tige des comtes de Salm en Ardenne, et Henri le puîné qui resterait inconnu si une charte de 1066 de Théoduin, évêque de Liège, n'en faisait mention (Comes Lucemburgensis Henricus). « On voit, ajoute Berthollet, que ce Henri de Luxembourg était encore en vie au temps de cet

dont il est si souvent question dans nos annales mouzonnaises, possédait la justice du lieu et la seigneurie de Parois précisément à l'époque dont il est ici question et même en 1630. Quant à Récicourt, qui emprunte quelque importance à notre document, on n'y voit plus guère que des débris du château qui avait appartenu aux Duhautoy jadis et en dernier lieu aux seigneurs de Gourcy. De tout ceci, nous ne voulons constater qu'un fait, c'est que si la famille du Hattoy avait son berceau à Margny à l'époque de l'acte que nous relevons, elle s'était depuis longtemps déjà répandue dans tous ces cantons de la Meuse qui confinent au sud-est de notre département des Ardennes.

acte, quoiqu'on ne sache pas ce qu'il devint ensuite, ni quelle fut sa destinée ». S'il avait eu quelque querelle avec ses frères, il y a apparence que la chronique, tout au moins, en aurait conservé des traces; ce n'est donc que d'une façon entièrement hypothétique qu'on peut faire de ce Henri la tige de la famille du Hattoy. Parmi les fils de Conrad, nous rencontrons bien encore un puiné (du nom de Conrad) dont Berthollet (p. 307) dit de même qu' « on ne lit pas qu'il ait été marié, ni qu'il ait laissé des enfants, ni quel a été son sort ».

Pour ajouter quelques indications à celles du P. Delahaut, touchant cette famille du Hattoy, nous pouvons relever dans un de nos parchemins (démuni de son scel et daté du 14 septembre 1575) les noms de *Françoys du Haultoy* (c'est le mari de Nicolle de Beauvau), seigneur de Nubescourt [1], et de *Nicolas du Hautoy*, seigneur de Récicourt [2] et chambellan du duc de Lorraine : ils reçoivent quittance de la dot de leur sœur *Margueritte Duhaultoy*, fille de Philippe, que leur fournit Jean Dessalles [3], son mari.

La généalogie de la famille d'Hezecques, produite devant Caumartin en 1669, rappelle, sous la date du 6 août 1527, le contrat de mariage entre Jean de Hézecques le jeune, seigneur de Messaincourt [4], commandant une compagnie de 50 hallebardiers de la garde de Marie, reine de Hongrie [5], et *Magdeleine du Hastoy*, fille de *Jean du Hastoy*, seigneur d'Ino [6], et de Bonne de Pouilly. Cette même généalogie évoque une sentence de février 1507, scellée des sceaux de Martin de Solongonne, seigneur de Poulruz (Pouru-Saint-Remy) et de Villiers, capitaine et prévôt d'Yvois ; de Thibaut de Custine, seigneur de Vuilly, et d'Aubertin, seigneur de Pouilly, rendue par les hommes de fief de ladite prévosté, au sujet de Lombut [7]. Mar-

1. Nubécourt, département de la Meuse, canton de Triaucourt, à 33 kilomètres de Bar-le-Duc.

2 Récicourt, département de la Meuse, canton de Charny, 18 kilomètres de Verdun.

3. La famille Des Salles figure à l'indicateur nobiliaire de Champagne, *Revue des Ardennes*, V, p 324. — D'autre part, on trouve qu'un seigneur de Tassigny avait épousé Catherine des Salles. Les Tassigny habitent Tétaigne et Pouru-Saint-Remy.

4. Près Carignan : son château était l'une des filles d'Yvois.

5. La famille de Hézecques, qui existe toujours, est établie en Autriche: elle est originaire de l'Artois.

6 Inor, dans le département de la Meuse, près de Pouilly, à la limite du département des Ardennes.

7. Petite-fille d'Yvois, aujourd'hui de la commune d'Euilly.

tin de Solongonne, qui devint le second mari de Bonne de Pouilly, est déjà cité parmi les prévôts, par Delahaut, sous le nom de Sullogone : son nom figure au bas d'un reçu pour le compte du chapitre d'Yvois ; il était donc déjà connu, et nous ne le rappelons que pour faire ressortir les noms des deux témoins qui se liront si souvent dans la pièce suivante, dont nous avons une copie collationnée de 1787. L'original de ce titre, qui est un aveu du 6 août 1462, était aux archives de S. A. R. Mgr le prince de Condé. Il intéresse plus spécialement la topographie d'Inor, et ne se rattache à l'histoire d'Yvois que par les personnages qui figurent à l'acte.

« Je Jehan Du hattoy, seigneur D'Ynor en partie, fais sçavoir et congnoissant à tous que je tieng et advoue tenir en foids, fied et hommaige, de très hault, excellent et puissant prince et mon très redoubté et puissant seigneur le Roy de hyerusalem et de Sicille, Duc d'Anjou et de Bar ad cause de son chastel et chastellerie de Sathenay, tout ce que cy après s'ensuyt.

Et premier le nuefviesme en toute la seigneurie d'Ynor, haulte justice, moyenne et basse.

Item le huitiesme ou moulin dud. Ynor.

Item le nuefviesme ou four dud. Ynor.

Item sept cens de preiz seants ou ban dudict Sathenay pres du *gros buisson*.

Item deux cents de preitz seants ou ban dud. Ynor en lieu con dit à *Venuelle*, Royé des pasquis dud. Ynor.

Item soixante verges de preitz seans en *la Saulx*, royez Jehan de Noirefontaine d'une part et Aubertin de Poilly d'aultre part.

Item six vingts verges de preits *au poupliers*, Royé Jehan de Noirefontaine d'une part et Jehan de Castine (Custine) d'aultre part.

Item quarante verges de preits en *la Vigne*, Roye led. Aubertin d'une part et Jehan de Castine d'autre part.

Item quatre vingts verges de preits à *l'isle Arnoulx*, Royé led. Jehan de Noirefontaine d'une part et les hoirs Willaine de Poilly d'autre part.

Item deux jours de terre *derrier le jardin*, Roye Jehan de Castine d'une part et ledict Aubertin d'autre part.

Item six vingt verges de terre *au pouplier*, Roye led. Aubertin d'une part et d'aultre.

Item deux cent de terre au *Montey de Renard*, Roye led. Aubertin d'une part et led. Willaine d'aultre part.

Item ung quarteron de terre *desoubz la basse vigne*, Roye led. Jehan de Noirefontaine d'une part et led. Willaine d'aultre part.

Item six vingt verges de terre *derrier la basse Vigne*, Roye led. Willaine d'une part et led. Aubertin d'autre part.

Item ung cent de terre sur le *fond de Lyouiche,* Royé led. Aubertin d'une part et d'aultre.

Item quarante verge de terre *sur le heurs,* Roye led. Aubertin d'une part et ledit Willaine d'aultre part.

Item huictz vingtz verges de terre ou *tort Champs,* Roye led. Aubertin d'une part et led. Jehan de Castine d'autre part.

Item ung cent de terre *derrier Renaulmuse* ferant (aboutissant) ou chemyn de Poilly, Roye led. Aubertin d'une part et d'aultre.

Item encor ung cent de terre *derrier Renaulmuse,* Royé led. Aubertin d'une part et led. de Castine d'aultre part.

Item demy jour de terre *dessoubz Roullot,* Roye led. Villaine d'une part et led. Aubertin d'aultre part.

Item six vingt verges *desseur Renaulmuse,* Roye led. Aubertin d'une part et led. Villaine d'autre part.

Item trois cent de terre en *la Ruelle,* Royé led. Aubertin d'une part et le chemyn d'aultre part.

Item quatre vingt verges de terre *devant la basse Vigne,* Roye Jehan de Castre (Custine) d'une part et d'aultre.

Item demy cent de terre *au Wey,* Roye led. Aubert. d'une part et le chemin d'aultre part.

Item huict vingt verges de terre *au Muret,* Roye led. Villayne d'une part et le chemin d'aultre part.

Item en icelluy lieu vingt jour et demy de terre, roye led. Aubertin d'une part et led. de Gastine (Custine) d'autre part.

Item soixante verges de terre *dessur la basse vigne,* Roye led. Aubertin d'une part et led. Villaine d'autre part.

Item en icelluy lieu soixante verges de terre, Roye led. Aubertin d'une part et le *Champ sainct pierre* d'autre part.

Item deux cent de terre à *Loiseral,* Roye led. Aubertin d'une part et led. Villaines d'autre part.

Item quatre vingts verges de terre *dessoubz la Chavée,* Royé de Jehan de Castre (Custine) d'une part et d'autre.

Item deux cent de terre *ou fond de Naülz,* Roye led. Aubertin d'une part et d'aultre.

Item deux cent de terre *dessoubz la Chavée,* Roye led. Aubertin d'une part et d'aultre.

Item quarante verges de terre *dessoubz les Fourches,* Royé led. Aubertin d'une part et d'autre.

Item trois cent de terre *ou fond eurart.*

Item quatre vingtz verges de terre ou *fond Huon,* Royé led. de Castine.

Item ung cent de terre en la *voye de la Fertey,* Roye led. Aubertin d'une part et d'autre.

Item encor en icelluy lieu soixante verges de terre, Roye led. Aubertin d'une part et le *Champ St Pierre* d'autre part.

Item deux masures seantes audit Ynor avec les jardins par derrière.

En tesmoing de vérité, je Jehan Duhattoy dessus nommé ay mis et appendu mon ppre scel à ce present dénombrement et avec ce j'ay prié et requis a mes chiers et bons amis Jehan du Champy et Henry de St Lorent mettre et appendre leurs scelz avec le mien. Et nous Jehan du Champy et Henry de St Lorent dessus nomez a la priere et requeste dud. Jehan Duhattoy nostre bon ami avons mis et appendu en ce pnt dénombrement nos ppres scels avec le sien ad cause de tesmoignage.

Ce fut fait le sizième jour du mois d'aoust l'an mil quatre cent soixante et deux. »

Ynor est presque de la banlieue de Mouzon : s'il ne fit jamais partie du gouvernement de cette ville, ses rapports avec elle furent fréquents et étroits, et cela suffit pour justifier la publication des détails contenus dans l'aveu qui précède. Mais c'est bien plus par les noms des cinq principaux détenteurs du sol que la pièce devient intéressante : qu'on veuille bien, en effet, retenir que ceux-ci furent Jehan du Hattoy, Jehan de Custine, Jehan de Noirefontaine et Villaine et Aubertin de Pouilly. Dans ce dernier, ne retrouve-t-on pas le témoin qui appose son scel à une sentence des jurés d'Ivoy en compagnie de Thibaut de Custine ? Cette famille de Custine elle-même, qui, comme la famille de Pouilly [1], s'est conservée jusqu'à nos jours, dont le nom s'est éclairé d'une flamme ardente à la grande révolution, n'attire-t-elle pas, à chaque instant, notre attention dans l'histoire de la contrée ? Outre que Custine est un village des environs de Givet, nous voyons une branche de la famille établie, dès le xve siècle, comme l'indique notre pièce, dans les pays d'Yvois, de Mouzon, Stenay, etc. Les Custine de Wiltz et de Louppy sont seigneurs de Moiry, d'Inor, de Malandry, etc. ; ils ont un château à Auflance, et le comte Théodore de Custine de Wiltz, qui l'habite en 1789, verra ses biens mis sous séquestre et vendus comme biens nationaux [2]. Reconnaissons toutefois que ce nom de Custine fut rayé de la liste des émigrés le 13 messidor an

1. Voir *Gén. de Pouilly*, *Rev. hist. des Ard.*, VI, p. 361. La branche qui habitait Pouilly-sur-Meuse jusqu'à la fin du siècle dernier, est à présent fixée en Autriche (comtes de Mensdorff-Pouilly).

2. L'estimation qu'on fit de ces biens, le 12 novembre 1793, détaille qu'à Auflance « existait un vieux château à quatre tours, dont deux démolies en partie, composé d'un logement personnel, d'une cour, d'une grange, d'une écurie, avec un jardin derrière et un terrain à côté, le tout évalué 18,000 livres ». Cette propriété est encore presque telle en ce moment.

IX, et que les héritiers (les Vassinhac d'Imécourt) rentrèrent en possession de la succession du feu comte de Custine de Wiltz et d'Auflance.

Pour Jean de Noirefontaine, on lit dans sa généalogie qu'il est qualifié écuyer du lieu et d'Yvois en 1467 [1].

Mais il est temps enfin de transcrire l'acte qui paraît se rapporter le plus directement au pays d'Yvois et surtout au village de Villy. Il est daté d'octobre 1382 : l'original était aux archives du Palais-Royal en 1787, époque à laquelle une copie en fut tirée pour fournir des preuves de noblesse destinées très apparemment à l'admission d'un du Hautoy à l'une de nos écoles militaires. C'est, dit le copiste, une « vente par Jehan Bigot et consorts à Thierry Gehel de Verton [2] et sa femme, dans laquelle vente il est mention de *Jacomin du hatoit* ». Ici, ce n'est plus un seigneur du Hattoy qui attire notre attention : c'est le capitaine et prévôt d'Yvoix, Thierry Gehel, déjà seigneur d'une partie de Villy, sur lequel se porte tout notre intérêt. Il est en train d'arrondir sa terre et de se constituer un domaine sérieux : les vingt-sept ou huit jours de terres et prés que lui cèdent les hoirs Bigot vont grossir la seconde seigneurie de Villy, voisine de celle du prieur de St-Gilles de Dun, qu'il a peut-être déjà acquise des anciens seigneurs il y a quelques années, et sur laquelle il a obtenu du duc de Luxembourg la permission d'édifier un château. Cette faveur lui sera confirmée dans la charte donnée à Yvoix le 23 septembre 1384 par laquelle Wenceslas accorde à Gehel et à ses héritiers sa part du village de Villy, avec les manans des deux sexes (cum omnibus hominibus utriusque sexûs ibidem commorantibus) voulant qu'il la possède comme avait fait le feu duc de Luxembourg et de Brabant. Le duc y met toutefois la condition que *le chateau bâti récemment par* THIERRY, *et qu'on nomme le* NEUF CHATEAU [3], serait toujours ouvert à lui et à ses successeurs ducs de Luxembourg, qui pourront s'en servir en cas de besoin contre tous et sans exception. Ainsi, le second château de Villy fut commencé antérieurement à 1384 et probablement à 1382. Et c'est précisément ce commencement d'exécution qui nous fait supposer que Gehel était dès ce

1. *Indic. nobil.*, *Revue des Ard.*, V, p. 197.

2. Virton, Luxembourg belge.

3. Tali tamen conditione adjecta, quæ præfati *Theodorici Gehel* castrum, quod *novum Castrum* nuncupatur, et per ipsum Theodoricum in dicta de Villeyo erectum, et constructum, et fondatum existit.

(BERTHOLLET.)

moment le seigneur de Villy, voisin du prieur, dont il semble qu'on ne connaisse plus le nom, bien que Delahaut affirme que ce n'est qu'au milieu du xve siècle que les premiers maîtres de cette seconde seigneurie furent remplacés par Gehel. Quoiqu'il en soit, il est du moins certain que Thierry Gehel est un seigneur de Villy, puisqu'il succède au duc de Luxembourg, et que c'est à son Neuf château qu'il faut accorder le nom de « Petite fille d'Yvoix » : si Wenceslas en est le parrain ou l'aïeul, lui Thierry Gehel, prévôt d'Yvoix et serviteur du duc, en est l'auteur.

On reconnaît très nettement, aujourd'hui encore, l'emplacement qu'avait choisi le prévôt d'Yvoix pour asseoir sa maison seigneuriale, flanquée de tours de défense : les vestiges informes mais évidents qui nous le désignent ont gardé le nom de « la Forteresse ». Et le « Pré de la Forteresse », avec ses boutons d'or, rappelle par une légende gracieuse que Thierry Gehel en imposait à ses contemporains par la richesse que ses bons services et sa fidélité à ses ducs souverains avaient su lui procurer.

Ajoutons que le château en question fut plusieurs fois assiégé au commencement du xve siècle ; qu'il fut enfin rasé après 1443, à la suite d'une entreprise du comte de Bar dirigée par le sire de la Ferté [1] ; ce voisin indélicat usa de stratagèmes hypocrites pour dépouiller Guillaume Gehel, alors seigneur, qui fut néanmoins et presque aussitôt remis en possession. Un des derniers héritiers qui aient gardé le nom de Gehel est Marguerite dite de Villy qui, en 1504, fournit un dénombrement et s'allie à la famille de Custine en formant ainsi la branche des Custine de Villy : l'un de ces derniers se rendra plus tard acquéreur de la première seigneurie, celle du prieur ou de la Hache de Villy.

Sans faire d'autres observations sur l'intérêt qu'offrent la topographie et la division de la propriété, nous passons à la transcription de notre document [2] :

« Nous Jehans Lescuier, Jacomin, Noblet et Thomassins, Jureis d'Yvoix, Wardeurs du scel de la Prevosteit d'Yvoix, faisons savoir a tous que pardevant nous qui ad ce summes especialment estaublis, Monsire Jehan Bigot, prestre curez de Blengney (Blagny, près

1. La Ferté-sur-Chiers.

2. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que cette pièce est écrite dans un roman-français presque irréprochable : les règles de la grammaire et des deux déclinaisons, encore en usage au commencement du xive siècle, sont respectées d'une façon très satisfaisante.

Carignan), Gaudoin Bighot son neveul et Aelis sa femme, fille Agnès La merciere, pour ce estaublis en leurs propres personnes, ladicte Aelis de l'auctorité congié et licence dudict Gaudoin son marit, qui de faire, passer et recongnoistre, promectre et acorder les choses cy apres escriptes, li donna plain povoir, et elle le receupt en lie aggreablement per devant nous, et recongnurent tous les dessus nomeis et chascuns d'euls, de leur plain gré et frainche volenté, sens contrainte, que pour leurs pourfis clerement apparant et pour eschuer leur grant dommaige en autre manière, ils avoient et ont vendut bonement et loalment, pour eauls et pour leurs hoirs per bon leal vendaige fait a sage homme *Thierry Gehel* de Verton et a damoiselle Mennon sa femme, ad tenir avoir et possider des maintenant pour tousjours mais, perpetuelment en heritaige les heritaiges ci apres en ces presentes lettres contenus et denommeis, seans en la ville et ou ban de Villey (Villy). Premiers Ung jour au *Chene,* royet d'ung costel Jehans Dufour. Item ung jour devant Sailley (Sailly), royet a iceux d'ungs part et d'autre. Item trois quars au *Werz Lambert,* royet le Prieur [1] d'une part et Thierry Gehel d'autre. Item demy jour en *Haillonpiece,* royet le Prevost d'une part et Jacomin Colin d'autre part. Item demy jour en *hoche Renard,* royet Jacomin Colin d'une part et Jehan Bernier d'autre part. Item deux jours entrevenant qui furent Pierrelot, royet Jacomin Colin d'une part et le Prevost d'autre. Item demy jour encor en *Haillonpiece,* entre Jacomin Colin et Thierry Gehel. Item un jour en *Roymont,* roant au Poutterel et Collignon fil Le Chéne Item ung jour et demy ou *fond de Nowe* qui fut Jehan Gobert, royant à Thierry Gehel, Prevos d'Yvoix d'une part et Martin d'autre part. Item demy jour en la *sente de Prayelle,* royant a Jacomin Colin d'une part et le Prevost Thierry Gehel d'autre part. Item demy jour en la *voe de la herde,* royant à Jacomin Colin et Gerard fil le Chene. Item trois quars a l'*Enclos,* royant à Jehan Bernier d'une part et *Jacomin* DU HATOIT d'autre. Item ung jour qui passe par mey la Sente de Malandrey (Malandry), royant as hoirs le Belchene. Item demy jour au *Mossel,* roiant Thierion Nautilmont d'une part, et les hoirs Lechene d'autre. Item un jour lonc le *Chemin les Diaules,* d'ung costeit, et les *Tournales,* d'autre. Item deux jours en la *voe de Laffreteit* (La Ferté-sur-Chiers) en *longue voe* (voie), roant aux hoirs Lechene d'ung costeil. Item a *la Corresselle* deux jours, royant Gillebin filastre (beau-fils) Frainquart d'une part, et Jacomin Baynel d'autre. Item trois quars vers la ville en *bounetau,* royet Jacomin Colin et les hoirs le Chene. Item trois quars deleis (près, auprès) Lescuier et Jacomin Colin dou champ qui fut (appartint à) Lowoys Bertrenneux. Item deux jours sur la *Menay,* royet a Baynel d'une part, et le Prieux d'autre. Item trois quars en la *voe de Failly,* royant le Prevos d'une part et Jehan Bernier

1. Le prieur de St-Gilles, seigneur de la Hache de Villy.

d'autre. Item ung jour en *Souc le mont*, roant a Jacomin Colin. Item entres venant un jour ferans (aboutissant, on dit aujourd'hui *épetant*) ou *chemin les Diaules*, deleis Thierry Gehel et Jacomin Colin. Item demy faucié (fauchée) de preis es douze faucies en *Gros preit*. Item une faucie vers Laffreteit en *Bertelpreit*, roant a Jacomin Colin. Item une faucie en *Thiebaussart*, roant Gerard fil le Chene d'une part, et Jacomin genre (gendre) Nantilmont d'autre part.

Et fut fait cis presens vendaige pour et parmy le pris et la somme de sixante et douze francs de bon aur et de juste poix dou cung (coin, monnaie) dou Roy de France, don li dis vendeurs dessus nommeis s'en sont tenus a bien sols (soldés, payés) et a bien payes et dou tout aggréeis per devant nous desdis acheteurs. Auquel vendaige dessus dit faire furent presens, huchies et appelleis *Dudet fauvillain* Maire pour Monseigneur le Duc (de Luxembourg) ; Jehans Baynel et Perotin, eschevins ; Frainquart, maire ; le Priour, Colin Lefevre et Leclerc de Villey, eschevins, lesquels tesmongnerent par leurs faulteis (féauté) que nul ne se tenoit aus dis héritaiges, fors les dis vendeurs ; ne ne savoent en yceuls estre empeschement pour lequel cis presens vendaige se deust retarder : et misrent lesdis Monsire Jehan Bigot, prestre, Gandoin Bighot, son neveul, et Aelis sa femme, vendeurs, pour eauls et pour leurs hoirs, la vesture d'iceuls héritaiges en la main desdis maeurs ; pour en vestir et hériter lesdis Thierry Gehel et damoiselle Mennon sa femme, acheteurs, pour eauls et pour leurs hoirs pour tousjours mais, comme de leurs propres héritaiges : lesquels maeurs (maieurs, maires), par l'ensengnement desdis eschevins, revestit ledit Thierry, prevos d'Yvoix, et damoiselle Mennon sa femme, acheteurs pour eauls et leurs hoirs pour toujours mais des héritaiges dessus dis comme de leurs propres heritaiges, sauf tous drois. Se promirent lesdis Monsire Jehan Bigot prestre, Gandoin Bigot son neveul et Aelis sa femme, vendeurs, pour eauls et pour leurs hoirs, par la foy de leurs corps donnée nuement en nos main en lieu de sairement, et sur l'obligation de tous leurs biens quelconques meubles et non meubles, présens et advenir, que jamais contre le vendaige dessus dis, les dis et la teneur de ces presentes lettres ils n'iront ne venront, diront ne opposeront ; aler, dire, venir ne opposer ne feront per eauls ne per aultres pour euls pour quelconques raisons ne occoisons que ce soit ou estre puist, qu'il hait o vendroit ou puist avoir en temps advenir. Et encor promirent lesdis Monsire Jehan Bigot prestre, Gandoin Bighot son neveul et Aelis sa femme vendeurs, et sont et seront tenus de porter audic Thierry Gehel, a damoiselle Mennon sa femme et a leurs hoirs bonne et leale Warentise (garantie) des héritaiges dessus dis envers tous et contre tous ceauls qui ad jour et a droit en venroent, pourroent et douvroent venir, selonc le *droit, l'usaige et la coustume du* CHASTEL D'YVOIX.

Et pour toutes les convenances dessus dites à tenir, wardeir (garder) et acomplir plus fermement, s'en sont don tout lesdis vendeurs submis et submettent en la jurisdiction et.. .....
(La suite manque.)

Il est curieux de constater que les noms de lieuxdits de ces temps déjà si lointains se sont transmis, pour le plus grand nombre, jusqu'à notre époque. Si le Werz Lambert, qui est, selon toute apparence, une mauvaise lecture du copiste, de « le Meix Lambert (jardin, verger) » ; si Roymont, Mossel, Souc le Mont sont des coûtures aujourd'hui inconnues, il n'en faut pas moins convenir que le lieudit le Chêne est toujours le *Chêne ;* qu'Haillonpiece est aujourd'hui simplement la *Pièce ;* que Hoche Renard se dit le *Pâquis a'Hoche ;* que Fond de Nowe est encore le *Fond de Noue ;* que la sente de Prayelle est transformée en *Chemin de Praiêt ;* qu'on connaît toujours la *vôie de la Herde* (troupeau de bêtes à cornes); que l'Enclos se dénomme *aux Enclos ;* que la sente de Malendrey s'est élargie pour devenir le *chemin de Malandry ;* que le chemin des Diaules est à présent le *Trou du Diable ;* que les Tournales sont restées les *Tournales ;* que la voe de Laffreteit se confond avec le *chemin de la Ferté* où se voit la *Longue vôie ;* que Corresselle se lit les *Courichelles ;* que ce que le copiste a lu Bounetan devait se lire Bouneron qui se prononce maintenant *Bounet rond ;* que la Menay est effectivement *la Venay ;* que la voe de Failly a fait place au *Chemin de Carignan ;* que Gros Preit est ce que désigne à présent *les Gros prés ;* que de même Bertelpreit, c'est *les Prés Bartay ;* et enfin que Thiebaussart a dégénéré en *Thibauçay.*

De pareils rapprochements permettraient de rétablir d'une façon presque certaine l'ensemble des acquisitions du prévôt d'Yvois, châtelain de Villy.

En nous arrêtant à cette réflexion, qui termine notre travail, mince contribution à l'histoire d'un canton de notre département des Ardennes, nous laissons au lecteur le soin de résumer les quelques points qui se trouvent un peu éclairés par les notes précédentes.

N. Goffart.

L'ÉGLISE DE SERMIERS

(MARNE)

SA VALEUR ARCHÉOLOGIQUE
SON INCENDIE PARTIEL, SA RESTAURATION

Un édifice frappé et mutilé par la foudre inspire une instinctive commisération : il semble que les ravages causés par ce fluide mystérieux soient de ceux qu'il faille réparer le plus promptement possible. La main de l'homme, qui n'a pris aucune part au fléau, tient à remettre en état ce qu'une force brutale de la nature a bouleversé en un instant. La vue d'une ruine que le temps a lentement préparée n'oppresse pas comme celle que le feu du ciel a subitement produite.

A plus forte raison doit-on se hâter d'y porter remède s'il s'agit d'un monument public, d'un témoin des âges écoulés et de la vie quotidienne des générations. Tel est le cas, pour la commune de Sermiers, de l'incendie de son clocher et de ses cloches, qui provoqua en outre, au dedans et au dehors de son église, des plaies béantes et des lézardes qu'il importe de guérir sans retard et de cicatriser à jamais. L'église de ce village est l'une des plus intéressantes de la région, bien que modernisée à l'extérieur, car elle offre au dedans une rare harmonie dans sa nef voûtée, avec ses bas-côtés, dans le style le plus pur de la première période gothique. Son clocher n'était plus, hélas ! le vieux clocher du XIIe siècle, mais on l'avait cependant reconstruit avec solidité et couronné d'une façon originale il y a plus de soixante ans ; depuis lors, il se détachait avec fierté sur l'horizon de la Montagne de Reims, à la hauteur des premières cimes de la forêt.

Un orage, tel qu'il en survient rarement aux époques printanières, vint s'abattre sur Sermiers, entre midi et une heure, le mardi 16 avril 1901, et l'on ne s'aperçut pas de suite, au milieu des éclairs et du tonnerre, que la foudre était tombée de la pointe jusque dans la flèche et à l'intérieur du clocher et

mettait en feu rapidement les poutres nombreuses du beffroi [1]. L'air venant de l'intérieur de l'église redoubla bientôt l'intensité de ce foyer, qui devint un véritable haut-fourneau par la fusion du bronze des trois cloches et de l'horloge. Pour comble de malheur, la partie haute du clocher, formée d'un lanternon surmonté d'une flèche, ayant perdu sa base en charpente, vint pirouetter et s'abattre sur la toiture de la nef dont elle perça la voûte. Les secours ne pouvaient que préserver les autres portions de la toiture et concentrer la violence du feu dans la tour. Cette dernière fut assez solide pour résister au fléau et, sur le soir, la part du feu avait été faite et l'édifice se trouvait préservé dans ses parties essentielles.

Tel est le récit sommaire et suffisant de ce fatal événement, transmis de suite aux journaux dans une fidèle relation [2], conforme à celle qui nous fut donnée sur place les 13 mai et 3 juin suivants. On avait encore, à cette date, le tableau du désastre dans sa réalité : la tour restait debout avec sa corniche et ses murs effrités, la toiture de la nef se montrait dévastée en tous sens, et, au dedans, l'église, en partie démeublée, la voûte béante à la première travée, offrait dans son ensemble l'image de la désolation et du chaos [3].

La sollicitude des autorités ne s'était point ralentie cependant, et des calculs avaient été faits, d'une part, pour récupé-

1. La maîtresse poutre de la flèche, qui mesurait environ 14 mètres de hauteur, est restée intacte dans sa partie supérieure jusqu'à 7 mètres environ. Le feu a dû éclater au niveau de la couverture en plomb du lanternon, d'après les observations et les indications qu'a bien voulu nous donner sur place M. Mongardien, maire de Sermiers, le 3 juin 1901.

2. On lit dans l'*Indépendant rémois* du jeudi 18 avril 1901, sous la rubrique : *La Foudre à Sermiers*, le récit suivant d'une désastreuse ruine : « Mardi, vers midi, pendant l'orage qui s'est abattu sur la région, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Sermiers. Le feu, qui s'était déclaré dans le clocher, a rapidement consumé les pilastres soutenant la toiture qui, perdant son point d'appui, vint tomber sur le toit même de l'église qu'elle traversa, pointe en avant, et se ficha dans la voûte. Les trois cloches ont été littéralement fondues. Les dégâts, nous dit-on, s'élèvent à 30,000 francs au moins. » — Voir le même journal du 20 avril suivant et le *Bulletin du Diocèse de Reims*, n° du 20 avril 1901.

3. Autre relation de l'incendie dans le *Courrier du Nord-Est d'Épernay*, numéro du 21 avril 1901. — Les trois cloches avaient été fondues en 1813. L'horloge datait de 1822 ou environ. — Cfr. *Statistique de Sermiers*, par M. le curé Binet, en 1847, déposée à l'Archevêché de Reims. — *Annuaires de la Marne*, 1830 et 1868. — Une photographie de l'état de la nef de l'église de Sermiers, la voûte percée par la flèche du clocher, après l'incendie du 16 avril 1901, se trouvait à l'Exposition du Photo-Club de Reims à l'Ecole professionnelle, le 30 mai 1901, cliché de M. Emile Walbaum.

rer de la caisse départementale l'indemnité du sinistre, et préparer, d'autre part, la restauration du monument par les soins de M. Boësch, architecte à Reims. Il est indispensable, en effet, de bien comprendre à ce moment le travail complet à opérer d'abord sur tous les points visiblement en souffrance et ensuite sur les autres portions simplement ébranlées qu'il s'agit de consolider et de raffermir à jamais. Pourquoi, s'inspirant de la leçon du malheur, après avoir rétabli la tour et sa flèche en la munissant d'un paratonnerre, ne remettrait-on pas pareillement la nef entière et les bas-côtés en bon état, non seulement à la toiture, mais à l'intérieur et dans toutes les travées ? Les ressources, dit-on, seront limitées, mais la bonne volonté aidant, les secours et les dons venus du dehors, ceux de l'État et du département, ne pourront-ils s'y joindre, pour atteindre le but le plus élevé ?

C'est en vue de ce but, et pour tenter d'associer les esprits et de réunir les fonds accessoires nécessaires, que nous voudrions mettre en relief la valeur archéologique et l'intérêt historique de cette église rurale. Maintes fois nous l'avions visitée avec le plaisir et le charme qui s'attachent aux choses demeurées vivantes malgré les efforts destructeurs du temps et des hommes. Ces derniers avaient détruit le porche pour élargir la rue, et le vieux clocher avait fait place à un nouveau ; l'incendie vient à son tour de ravager toute la partie supérieure et d'atteindre la voûte. Il ne faut pas qu'après sept à huit siècles d'existence, ce petit monument reste délabré, noirci et poussiéreux au dedans. Il faut qu'il revive pleinement après le désastre, orné au dedans de la pleine harmonie de ses voûtes et de la parure de ses chapiteaux, rehaussé au dehors par une flèche qui le signale encore au loin parmi les villages qui forment la ceinture de la Montagne.

Notre programme, en ébauchant ainsi l'histoire et la description de l'église de Sermiers, ne peut être de rédiger la notice qui la fera connaître un jour, nous l'espérons, dans le *Répertoire archéologique du canton de Verzy* [1], mais d'en offrir simplement la première esquisse, accompagnée d'un plan et de vues que nous devons à l'obligeant concours de M. Boësch, l'architecte rémois chargé de sa restauration. Il est prêt à remplir sa tâche complètement, en véritable réparateur, res-

1. *Répertoire archéologique de l'arrondissement*, publié, sous les auspices de l'Académie de Reims, par MM. Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison. Les seules parties publiées sont les cantons de Reims, ceux d'Ay et de Beine, 1900.

pectueux des grandes lignes de l'architecture et des moindres détails de la décoration historique.

§ I. — Historique de l'église de Sermiers.

La localité remonte sans doute aux temps des invasions barbares, aux Sarmates, qui implantèrent sur ce revers de la Montagne, probablement alors en pleine forêt, une colonie destinée à défendre l'empire romain dans la région rémoise. Comme les Goths à Gueux, les Germains à Germaine, les Burgondes à Bourgogne, les Francs à Villers-Franqueux, on vit les Sarmates établir un groupe de population à Sermaize et un autre à Sermiers en même temps. On en peut présumer ainsi d'après les formes successives du nom dans le cours des siècles et selon l'identification reconnue possible par M. Longnon[1].

Quoi qu'il en soit de cette lointaine origine, que confirme aussi la place de Sermiers sur le chemin de la Petite-Barbarie, nous trouvons Sermiers cité dans le Polyptyque de Saint-Remi[2], mais nous ne pouvons trouver de traces certaines de la communauté d'habitants qu'à partir du XIIe siècle. A cette époque, l'abbaye de Saint-Nicaise y jouait le rôle d'un grand propriétaire foncier et en percevait toutes les dîmes[3]. Cependant, dès le XIVe siècle, Sermiers relevait de la châtellenie archiépiscopale de Nogent, l'une de ses dépendances actuelles, et avait pour seigneur l'archevêque de Reims[4].

1. Les Sarmates, *Sarmatæ* (?), auxiliaires des Romains ; — *Sarmedum* (vers 850) ; — *Sarmiers* (1200) ; — *Sarmerii* (1224) ; — Salmiers (1252) ; — Saumiers (XIIIe siècle) ; — *Sermiers en la Montagne* (1384) ; — *Cermiers* (1668), etc. *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, par A. Longnon, 1891, p. VIII et 258.

2. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, par B. Guérard, 1853, page 4. — Ce document est attribué au milieu du IXe siècle ; on y voit décrit le domaine de Fleury et ses environs : « Inter Floreium et Curte Otmunde et Sarmedi et Euvila et Moriniago.... » III, 1.

3. *Inventaire du chartrier de l'abbaye de Saint-Nicaise*, contenant, aux f°s 101 et 102 de la pagination primitive, les titres et dates de nombreuses pièces relatives aux propriétés de l'abbaye à Sermiers depuis l'an 1214 jusqu'au XVIIIe siècle, sans qu'il soit fait mention, dans aucune d'entre elles, de l'église de ce lieu ni de son entretien. (*Archives de Reims, fonds de cette abbaye.*)

4. Nombreuses pièces inédites sur Sermiers, Fleury, Nogent, le Cosson, Chamery, etc., datées de 1394 à 1782 et analysées dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives de la Marne*, par L. Demaison, archiviste de Reims,

Cette dépendance de Sermiers, vis-à-vis de l'abbaye rémoise et de l'archevêque-duc de Reims, dura tout le moyen âge et jusqu'à la Révolution, les pouillés en font foi. Ces documents indiquent déjà aussi l'existence des quatre groupes d'habitations formant la paroisse, placée autrefois sous le vocable de la Vierge et plus récemment sous celui des deux apôtres, SS. Simon et Jude[1]. Quant à l'église, bâtie sans doute pour les habitants à l'endroit actuel dès le XIe siècle tout au moins, l'architecture de son abside indique une construction de ce siècle ou du suivant, que la réédification de la nef à la fin du XIIe siècle respecta et consolida à la fois. La nef était à la charge de l'abbé de Saint-Nicaise, en sa qualité de gros décimateur, et tout porte à croire que la nef actuelle doit à la munificence et au bon goût du maître des œuvres de cette célèbre abbaye son élégance et sa solidité[2]. Elle fut entretenue de même et avec une grande sollicitude, comme en témoignent les procès-verbaux de visites du XVIe siècle.

On constatait, en effet, vers le milieu de ce siècle, avant les dégâts que purent entraîner les guerres de religion, la bonne conservation de l'église et du presbytère; le mobilier en était bien fourni; il manquait seulement une grille à l'entrée du cimetière[3]. Quelques années plus tard, l'état intérieur et exté-

1900, série G. Archevêché de Reims, châtellenie de Nogent-en-la-Montagne, nos 105 à 108, p. 57 à 59 ; ces pièces sont déposées aux Archives communales de Reims.

1. Pouillé du commencement du XIVe siècle : « Perrochia de Sarmiers, fundata in honore B. Marie Virginis ; quatuor sunt ibi ville, et ibi est quoddam oratorium apud Fleury. Patronus abbas S. Nichasii remensis. » — Pouillé dit de Bauny en 1777 : « Sermiers, patrons S. Simon et S. Jude ; présentateur, le chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris (autrefois l'abbé de S. Nicaise) ; communiants, 430 ; seigneur, l'archevêque de Reims... » (*Archives adm. de Reims*, par P. Varin, t. II, p. 1053, 1055). — Nous laissons de côté ici l'étude des dépendances si intéressantes de Sermiers, qui sont Nogent, Montaneuf, Fleury, Courtaumont, le château du Cosson, etc.

2. Visite de 1523 : « Patronus parrochialis ecclesie de Sarmiers est abbas S. Nichasii Remensis, qui percipit omnes decimas et tenetur retinere navim et missale dicte ecclesie..... Curatus Remigius Doyer, qui residet. » (*Archives de Reims*, fonds déjà cité). — L'abbaye de Saint-Nicaise avait sur la gauche de l'église, de l'autre côté de la rue, un domaine assez important (propriété Mongardien), dont les bâtiments subsistent en partie dans leur ancien état.

3. Visite de 1547 : « Ecclesia... cum cymiterio et domo presbyterali optime disponitur et est bene munita libris, calicibus, cæteris que ornamentis..... Ecclesie custodes sunt Remigius Quenoche et Joannes Millet, quibus injunxi ut jubeant fieri craticulam ligneam vel ferream in ostio præfati cymiterii... » (*Ibidem.*)

rieur de l'édifice semblait de même excellent ; un chapelain du nom de Jean Percheron desservait la paroisse, en l'absence du curé, dignitaire du chapitre de Reims, qui ne résidait pas [1]. L'année suivante, en 1554, la tenue était encore trouvée bonne et suffisante, sous la garde des mêmes personnes [2].

Les renseignements font défaut pour la fin du XVIe siècle, mais, dès le début du suivant, l'église est donnée comme n'ayant besoin d'aucune réparation [3]. Même état satisfaisant en 1609 et 1610 ; le cimetière seul est mal tenu. La paroisse est pourvue à ce moment d'un maître d'école, qui enseigne le catéchisme aux enfants [4]. A la suite des visites de l'archevêque Ch.-Maurice Le Tellier, une enquête très précise est opérée en 1698, mettant en relief toutes les particularités sur les vocables, la décoration, la régularité prescrite des choses et des personnes [5].

Durant toute la première partie du XVIIIe siècle, il y a peu de visites à signaler, et celles qui eurent lieu se ressentent d'une note plutôt optimiste que malveillante. C'est ainsi qu'en 1739 le chanoine délégué qualifie l'église de « très belle et en très bon état [6] ». Pareil éloge est donné en 1758 par le suffragant de l'archevêque, Henri Hachette des Portes, qui se

1. Visite de 1553 : « Ecclesia... prout per ejus interiora et extoriora apparet, optime disponitur..... deservit in divinis D. Joannes Percheron... » (*Ibidem.*)

2. Visite de 1554 : « Ecclesia..... est in bono et sufficienti statu. Curatus est magister Robertus Chollet, ecclesie remensis canonicus..., in divinis deservit Joannes Percheron... » (*Ibidem.*)

3. Visite de 1607 : « Ecclesia..... nullis reparationibus opus habet.... Curatus est magister Franciscus Leclerc, residens..... » (*Ibidem.*)

4. Visite de 1609 : « Ecclesia, excepto cemetorio, est satis in bono statu..... Est magister scholæ, pueros docens cathecismum. » — Visite de 1610 : « Ecclesia optime retinetur. » (*Ibidem.*)

5. Visite de 1698 : « L'église est bâtie sous l'invocation de St Symon et de St Jude, apôtres. On la croit consacrée, quoy qu'on n'en ait aucune certitude... L'église de la paroisse est en bon estat. Il y a 380 communians... Il y a six autels (leurs vocables) 1° St Symon et St Jude, 2° la Ste Vierge, 3° N.-D. de Pitié, 4° St Fiacre, 5° St Nicolas, 6° St Pierre (non consacré). Il y a une piscine proche du maître autel. Il n'y a point de peintures, ni de statues indécentes. Il n'y a point de sacristie... Le curé réside, il se nomme Me Guillaume Gelot, prêtre du diocèse, âgé de 41 ans... Il y a un maître d'école de bonnes mœurs, les garçons et les filles vont à la même école..... » (*Ibidem.*)

6. Visite du 14 juin 1739, par Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, chanoine de l'église de Reims, commis par l'archevêque J.-A. de Rohan, qui parcourt « le corps de l'église, tant en dedans que dehors, et la trouve très belle et en très bon état. » (*Ibidem.*)

contente d'ordonner l'érection d'une nouvelle chaire [1]. Mais, au dernier quart du XVIIIe siècle, sous l'impulsion d'un coadjuteur résidant et zélé, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, les investigations administratives reprennent avec vigueur et sollicitude. Ce ne sont plus seulement les doyens ruraux qui transmettent les résultats de leurs démarches, c'est l'autorité centrale qui s'informe par voie d'enquête directe, et dresse de la sorte un tableau d'ensemble du diocèse sur le même plan pour chaque localité. L'état des églises donne lieu, notamment, à des interrogations très précises.

Voici les demandes sur les points les plus saillants de ce *Questionnaire*, adressé au curé de Sermiers par l'archevêché de Reims en 1774, et auquel il donna les réponses suivantes :

Nom du curé? Sébastien Laplanche, natif du diocèse, prêtre en 1731, et curé du lieu en 1743 [2].

Présentateurs? Messieurs les chanoines de la Sainte Chapelle.

Seigneur? Mgr l'Archevêque de Reims.

Bailliage? Celui de Reims. Coutume de Reims.

Possesseurs des grosses et menues dîmes? Les religieux de St-Nicaise pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers.

Communiants? 430 environ [3].

1. Visite du 7 novembre 1758 par l'évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Reims. Il trouve l'église en bon état et il ordonne de « faire construire et élever une nouvelle chaire à prêcher. » (*Ibidem.*) La chaire actuelle, formée de panneaux bien assemblés et de bon goût, paraît remonter à cette époque. Elle a un peu souffert des chocs de l'incendie au sommet, mais sa conservation s'impose.

2. Liste de MM. les anciens curés et desservants de Sermiers, dressée par M. l'abbé Binet en 1847, d'après les registres paroissiaux, savoir : en 1668, Bertieux ; 1671, Lebrun ; 1680, Frère Nicolas Moutart, des Frères prêcheurs ; 1681, Frère Robert Denault, religieux de St-Nicaise ; 1681, Lapille ; 1694, Gélot ; 1709, Vanin ; 1742, Calmet ; 1743, Pacquot ; 1743, Sébastien Laplanche ; 1774, Philippe Laplanche ; 1787, Jean-Renaut Thomassin ; 1792, Chevrion, curé constitutionnel ; 1803, Ignace Adam ; 1827 à 1831, Maille et Lefebvre, curés de Chamery ; 1831, Labaume ; 1835, Saury et Jacques Connaissant ; 1836, Christophe-Alexis Buffet ; 1842, Alexis-Victor-Xavier Binet, précédemment vicaire de Saint-André de Reims, ensuite curé de Cumières en 1849 et décédé en retraite à Reims en 1894.

3. La commune comptait, en 1900, 610 habitants répartis entre différentes localités ainsi décrites en 1847 : « Le village de Sermiers est un composé de sept hameaux, y compris l'endroit appelé spécialement Sermiers, et qui est comme le chef-lieu ; les six autres sont : Nogent, Courtaumont, le Petit-Fleury, Montaneuf, St-Martin et le Cosson... Le lieudit Sermiers possède l'église et le presbytère, la maison d'école et la mairie, toutefois Nogent excède un tant soit peu Sermiers en population... » (*Statistique de la paroisse en 1847*, déjà citée, p. 1 et 2.)

Caractère des habitants ? Celui que le climat donne, grossier et indisciplinable ; ils sont laborieux et voluptueux, préférant cependant le plaisir au travail.

Professions ? Vignerons ou bûcherons, deux fermiers et quelques manouvriers.

Maître d'école ? Le maître est pour le chef-lieu et les hameaux..., le nombre des écoliers est d'une cinquant^e^ en hyver, d'une vingt^ne^ en été. L'assemblée et les exercices se font dans une maison destinée pour cela qu'il occupe près de l'église, et a d'attribution fixe 18 s. par chacun chef de famille, et pour le casuel ce que le nouveau tarif lui adjuge.

Registres ? Ils sont en bon ordre jusqu'à l'année 1668 ; en remontant à l'année 1642, il y a encore plusieurs actes en forme ; avant cette époque, il n'y a plus rien de clair et instructif.

Église ? Suffisamment grande : le sanctuaire a 13 pieds de longueur sur 17 de largeur, non compris 12 pieds de chacun bas côté, qui longe le chœur, et où l'on a placé des bancs ; la nef a 50 pieds de longueur sur 41 de large, y compris les deux bas côtés. L'église est voûtée dans toutes ses parties.

Autels ? Le maître autel est sous l'invocation de St Simon et St Jude...., il y a un 2^d^ autel sous le titre de Notre Dame de Pitié [1] ; il est surmonté d'une pierre majuscule qui le couvre en entier, je le crois consacré [2] ; on y dit la messe d'ancienneté. Le projet d'un troisième autel dans la chapelle des fonds baptismaux est conçu et doit être exécuté.

Sacristie ? Il y a une sacristie distinguée du corps de l'église.

Cimetière ? Bien fermé de murs.

Réparations ? Le chœur et le pavé sont en état.

Cloches ? En bon état, et la plus grosse des trois est cassée.

Presbytère ? Il y a un presbytère bâti en l'année pluvieuse de 1725, avec la fidélité et la solidité qu'on a coutume de donner aux ouvrages faits par adjudication, il est près de l'église.....

Sermiers, ce 20e de l'an 1774.

SÉBASTIEN LAPLANCHE [3].

Quinze ans après ce relevé de la situation de la paroisse, dressé jusqu'à la fin de l'ancien régime, s'ouvrait l'ère de la Révolution, favorable à d'autres points de vue, mais qui amena

1. La statue en pierre de N.-D. de Pitié se trouve maintenant au bas du collatéral sud, en mauvais état, brisée et mutilée malgré son caractère bien respectable.

2. Cette pierre majuscule pourrait être celle qui est aujourd'hui placée en avant du seul autel latéral actuel, et qui est bordée d'une sculpture et paraît porter les traces des croix de consécration.

3. Pièce autographe des Archives de Reims, fonds de l'archevêché, série G. Doyenné de la Montagne.

de grandes modifications dans la tenue et l'entretien des églises en général. Une période calamiteuse s'ouvrit pour elles, quel que fut le bon vouloir des habitants, autant par suite de la suspension du culte, presque complète de 1793 à 1795, que par l'absence de ressources affectées directement à la conservation de l'édifice. Le Concordat rendit, en 1801, la situation plus favorable, et la commune s'intéressa, à Sermiers comme ailleurs, à la conservation du petit monument qui restait le seul vestige du passé.

Nous savons qu'en 1813 la sonnerie fut rétablie, composée comme l'ancienne l'avait été, c'est-à-dire avec trois cloches installées dans la vieille tour [1]. Plus tard, de 1825 à 1830, une somme de neuf mille francs fut dépensée dans les différentes parties de l'église, et à ce moment une notice descriptive du village, par M. Lacatte-Joltrois, vint affirmer l'intérêt et l'état satisfaisant de cette église encore intacte [2]. Il n'en était plus de même lorsqu'une nouvelle notice fut composée vers 1847 par M. l'abbé Binet, curé du lieu : le clocher avait été reconstruit [3]. Une dernière notice fut rédigée par M. Ed. de Barthélemy en 1868, offrant d'utiles renseignements sur les modifications opérées à la façade [4].

Dans l'intervalle, en effet, deux portions anciennes de l'édifice avaient été sacrifiées à des nécessités différentes : le clo-

1. Cette vieille tour, disent les anciens du pays, avait l'aspect de celle de Chamery. Les trois cloches de l'église de Sermiers dataient de 1813, M. de Foucault étant maire, elles avaient été fondues par Antoine et F. Loiseaux. Elles ont été entièrement détruites lors de l'incendie du clocher par la foudre le 16 avril 1901. Les noms de leurs parrains nous ont été indiqués depuis par M. Al. Fay-Parent, instituteur en retraite, qui communique fort obligeamment les notes recueillies par ses soins.

2. Nous ignorons ce qui a pu faire fixer au XVe siècle, la date de construction de l'église par cet historien rémois : « L'église de Sermiers, écrit-il, qui date de 1480, est bâtie en pierres et voûtée dans toutes ses parties. Elle est grande, propre, bien entretenue, et possède un très beau mobilier et de beaux ornements ; son porche est un des plus beaux du canton... » Notice sur Sermiers, dans la *Statistique du canton de Verzy* par Lacatte-Joltrois, publiée au tome de l'*Annuaire de la Marne*, 1830, p. 50 à 58.

3. On lit dans cette notice : « L'église de Sermiers est une édifice qui fait l'admiration des connaisseurs et même de tous indistinctement. Son élévation du sol au coq est de 43m87c..... » *Statistique de la paroisse de l'église de Saint-Simon et Saint-Jude de Sermiers* par l'abbé Binet, curé desservant, terminée en novembre 1847, p. 3, aux Archives de l'Archevêché de Reims, 30 pages manuscrites in-4°.

4. Sermiers : *Sarmedum* (vers 850), détails sur la seigneurie, les hameaux, l'église, etc., dans une notice sur les communes du canton de Verzy, par Ed. de Barthélemy, dans l'*Annuaire de la Marne*, 1868, p. 241

cher en 1838, abattu probablement pour cause de vétusté, et le porche quelques années plus tard, vers 1855 environ, pour cause d'agrandissement de la rue et du passage d'une route amenant une circulation plus fréquente. Il ne reste pas de vue ancienne de ces deux monuments sur les plans antérieurs à la Révolution [1] ; nous possédons seulement un dessin de restitution du porche d'aspect roman, qui offre un grand intérêt pour l'histoire de l'église [2].

Ainsi réduite à son état actuel, dégagée sur la façade sud par la suppression du cimetière transféré hors du village vers 1860, embellie du voisinage d'une fontaine près du portail à la même époque, l'église a gardé la même physionomie jusqu'à l'incendie du 16 avril 1901. Il ne peut s'agir, à la suite de ce désastre, ni de reconstruire l'ancien porche, ni de rétablir une tour à l'imitation de l'ancienne. Il convient simplement de tirer bon parti de ce qui reste, et de respecter tout ce que nous allons décrire avec l'intérêt que nous attachons aux portions des différentes époques.

§ II. — Description de l'église de Sermiers.

Nous allons successivement examiner l'édifice au dehors et au dedans, pour signaler tour à tour les choses saillantes dans la construction, aussi bien que les inscriptions et les œuvres d'art.

Extérieur.

Abside. — C'est l'abside qui est le plus ancien vestige du

à 248. D'après cet article, l'église de Sermiers mesure 25 mètres de longueur sur 14 de largeur et 11 de hauteur sous voûte ; la tour atteignait 30 mètres de hauteur. — Cfr. les renseignements donnés sur Sermiers dans la *Géographie historique et statistique du département de la Marne* par G. Lesage, 1839, p. 566.

1. Plan général du terroir et du village de Sermiers et Nogent, dressé en 1773 par Villain, arpenteur, qui offre le plan de l'église avec son porche en avant faisant saillie sur la rue, le cimetière au sud de l'église, la cure en face, et le domaine de Saint-Nicaise sur le côté. Pas de vue perspective de l'église, ni du clocher. (*Archives de Reims*, fonds de l'Archevêché, G. 154, registre terrier, t. VII, f° 69.)

2. *Église de Sermiers*, plan de l'édifice, vue latérale, coupe, façade occidentale avec détails des chapiteaux de l'ancien porche, dessins de Gosset père, architecte, et de l'abbé A. Chevallier, publiés dans *La Messe* (SS. Simon et Jude) par Rohault de Fleury, 14 janvier 1898, 2 planches gravées offertes par l'abbé Chevallier, à la Bibliothèque de Reims, le 12 février 1898.

monument, avec le transept qui la suit, datant de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle ; l'abside, circulaire au dedans, forme au dehors cinq pans ; elle est bâtie en grosses pierres, flanquée de quatre contreforts peu saillants, percée actuellement sur les côtés de deux fenêtres seulement, lesquelles ne sont plus les ouvertures romanes, agrandies au XVIIIe siècle ou plus récemment. Primitivement il dut y avoir cinq petites baies cintrées dont les traces ne sont plus visibles. La corniche seule est restée intacte, sauf au pan du milieu avec sa corniche ornée de trois rangs de billettes. Toiture en ardoises. Sacristie construite dans l'angle de l'abside et du croisillon nord, sans caractère.

Transept. — De même élévation que l'abside et beaucoup plus bas que la nef, le transept n'offre plus grand caractère au dehors. Ses murs sont très épais. Au sud, sa façade a été percée d'une fenêtre flamboyante au XVIe siècle. Au nord, la baie a été également agrandie. Pignons des deux côtés et contreforts refaits à des époques successives. Mur très épais vers l'est au croisillon sud, à l'endroit correspondant à la niche intérieure renfermant l'autel latéral.

Nef et bas-côtés. — Ces trois parties sont d'une construction simultanée de la fin du XIIe siècle, mais on n'en retrouve au dehors les caractères primitifs qu'au sommet des murs de la nef et au bas-côté nord. Tout le mur extérieur du bas-côté sud et la chapelle des Fonts, bâtie à l'angle du même côté près du portail, sont d'une construction identique du XVIIIe siècle. On en retrouve la date au-dessus de la porte latérale qui ouvrait naguère sur le cimetière. On y lit sur la clef de la fenêtre :

1754

et sur la clef de la porte :

HÆC
PORTA
DOMINI
REÆDIFICATA

La porte et les fenêtres, de forme carrée, accusent le style

de cette époque [1]. Les fenêtres hautes de la nef, en partie masquées par la toiture des bas-côtés, sont en plein cintre du XIIe siècle ; les modillons de la corniche supérieure sont de la même époque que les fenêtres. Ces dernières prennent jour à l'aide de vitres placées dans les toitures des bas-côtés.

Au bas-côté nord, le mur s'appuye sur trois contreforts saillants qui séparent autant de petites fenêtres cintrées. Les contreforts du croisillon nord sont plats et en pierres dures.

Façade occidentale, portail et ancien porche. — Toute cette façade a été remaniée et reconstruite au sommet, percée d'une rosace surmontée d'une baie géminée sous le pignon [2]. La porte actuelle est le seul reste de l'architecture du XIIe siècle ; elle ouvre sous un arc brisé garni d'un cordon de feuillages ; le tympan plein est encadré, en outre, de deux tores reposant sur deux colonnes annelées, munies encore de leurs chapiteaux à feuillages.

Le porche faisait saillie sur la rue, recouvert d'un toit en appentis ; sa façade, de la même longueur que l'église [3], était divisée en cinq arcades en plein cintre et géminées, les baies séparées par des colonnettes munies de chapiteaux du XIIe siècle d'un dessin varié [4], l'arcade du milieu plus élevée que les autres. Au-dessus du porche ouvrait une fenêtre cintrée, et plus haut une lucarne éclairait les combles. On entrait sous le porche par deux entrées latérales également cintrées.

La démolition du porche a eu lieu, comme nous l'avons déjà mentionné, vers 1855, et pour élargir la route contiguë ; il n'est resté de l'ancienne disposition si bien comprise que la porte de l'église, exposée maintenant aux intempéries. Elle est

1. Toutes les fenêtres de l'église ont été munies de barreaux et de grillages à la suite d'un vol sacrilège commis dans la nuit du 22 au 23 octobre 1844. (*Statistique de la paroisse*, p. 29.)

2. Une vue de l'ancien porche et de l'ancien pignon a été indiquée plus haut d'après les dessins de M. Gosset père, architecte à Reims, qui a refait le pignon actuel.

3. La statistique de la paroisse, en 1847, donne au porche 15 mètres en longueur, 3^m40 en largeur et 6 mètres en hauteur jusqu'au faîte de sa toiture, p. 4.

4. Il y avait un chapiteau singulier à une des colonnes latérales du porche, brisée en 1813 : « Il représentait d'un côté une femme nue et les cheveux épars, des dragons et des serpents paraissaient vouloir l'attaquer ; sur les trois autres faces étaient représentés des serpents enlacés. » (*Statistique de la paroisse*, 1847, p. 4 et 5.)

en arc brisé à la différence du porche, qui avait un aspect roman quoique contemporain de la porte [1].

Tour et clocher. — La vieille tour romane, qui s'élevait à la croisée du transept, en avant de l'abside et contre la nef, avait été démolie longtemps avant le porche, et la nouvelle tour fut élevée sur la base de l'ancienne, avec la flèche et le lanternon, en 1837 et 1838 [2]. Pas de traces matérielles ni de dessin ne subsistent pour nous donner une idée de la construction anéantie. On peut supposer qu'elle offrait des baies cintrées, qui ont été reproduites sans goût dans leur simplicité sur les quatre faces de la nouvelle tour à l'étage supérieur. De simples cordons entre les étages et une corniche aussi simple à la naissance de la toiture accusent seuls les lignes de cette construction sans style, assez lourde et bâtie en moëllons recouverts d'un enduit. Une toiture la surmontait, affectant une forme bulbeuse et s'élargissant pour supporter un étage à jour formant galerie que dominait une flèche couronnée par la croix et le coq à 43 mètres de hauteur [3].

Intérieur.

Les dimensions de l'église de Sermiers et son style s'accusent beaucoup mieux au dedans qu'au dehors. La longueur totale atteint environ 25 mètres et la largeur des trois nefs 14 mètres, sur 10 mètres environ de hauteur sous voûte dans la nef principale et le carré du transept, servant de chœur et placé sous la tour. L'abside, servant de sanctuaire, est d'une élévation bien moindre (6 mètres), ainsi que les chapelles latérales. Malgré ce disparate, l'ensemble est intéressant comme coup d'œil général.

Abside. — Sa voûte en cul de four, ses murailles et ses anciennes fenêtres ont été remaniées et chargées d'une décoration moderne qui en a masqué l'appareil primitif vers 1828 [4].

1. La porte et le bas de la façade, dans leur état actuel, ont été l'objet d'une réfection d'ensemble par M. Boësch, vers 1898.

2. Cette dernière date se lisait sur les ardoises de la toiture incendiée. L'architecte de cette reconstruction avait été M. Cadet, de Reims. La dépense est évaluée de 20 à 25,000 francs.

3. Quelques photographies du clocher avaient été faites avant l'incendie, l'une d'elles, prise récemment par M. l'abbé Jacquemot, curé de Sermiers, a permis d'en reconstituer le plan.

4. M. l'abbé Adam, ancien religieux augustin, curé de Sermiers de 1803 à 1827, légua 500 francs à la fabrique, qui furent employés à ces décorations. (*Statistique de la paroisse*, 1847, p. 9 et 27.)

La fenêtre centrale a été transformée en niche contenant une statue de la Vierge haute de 1m25 [1]. Une arcade cintrée sépare le sanctuaire du chœur ou carré du transept.

Transept, carré et chapelles latérales. — Le carré du transept, au-dessous de la tour, garde des traces de son caractère primitif, bien qu'il ait été recouvert d'une voûte semblable à celle de la nef et de la même époque. Il nous reste tous les murs de la construction romane, ainsi qu'une arcade en plein cintre ouvrant sur le croisillon nord. De l'autre côté, l'arcade, également en plein cintre, a été surélevée. Une fenêtre en arc brisé ouvre sur le carré du transept à la hauteur de la voûte de l'abside; son encadrement a été modernisé en même temps que l'abside, et l'on a placé en avant le Christ de l'arc triomphal.

Les nervures de la voûte reposent sur des colonnettes à chapiteaux de la fin du XIIe siècle, dont les bases ont été établies sur une corniche plus ancienne qui règne autour des arcs latéraux. Du côté sud, la corniche a été détruite au milieu, par suite de la surélévation de l'arc. Une ouverture a été ménagée dans la voûte pour le passage des cloches.

Le croisillon nord a gardé sa voûte romane complète, voûte d'arète sans nervures. La fenêtre cintrée ouvrant au nord a été refaite au XVIIIe siècle et agrandie démesurément. La porte de la sacristie se trouve dans le mur vers l'est, à l'endroit occupé sans doute par un autel avant sa construction.

Le croisillon sud a été recouvert d'une voûte semblable à celle de la nef, avec nervures s'appuyant sur des supports analogues à ceux du carré du transept. La fenêtre ouvrant au sud a été refaite au XVIe siècle avec goût dans le style flamboyant, décorée au sommet d'un fenestrage reposant sur un meneau [2]. La niche cintrée assez profonde qui s'ouvre dans la muraille, vers l'est, est remplie par un retable de la fin du XVIe siècle que nous décrirons plus loin.

Nef et bas-côtés. — Nous arrivons à la partie de l'église

1. Peut-être en souvenir du vocable primitif, relaté plus haut. Des deux côtés, vitraux avec les figures de S. Simon et de S. Jude, patrons actuels, posés en 1873 par les soins de M. l'abbé Marquant, alors curé de Sermiers.

2. Dans l'un des lobes de ce fenestrage, à gauche, on remarque un débris du vitrail de l'époque, offrant un ange jouant de la viole. C'est le seul reste des vitraux anciens de l'église ; toutes les fenêtres actuelles sont en verre blanc, sauf les deux baies de l'abside, qui sont garnies de vitraux en couleur avec personnages (S. Simon et S. Jude), peints par Marquant-Vogel en 1873.

homogène et véritablement intéressante, celle qui mérite à elle seule tous les sacrifices pour son entretien et sa bonne tenue.

La nef du milieu comprend trois travées d'inégales dimensions : la plus large est voisine du transept, la plus étroite près du portail ; les arcades en tiers-point reposent sur des piles rectangulaires, barlongues, garnies d'une simple moulure à la hauteur de l'imposte ; au-dessus, dans chaque travée, s'ouvre une fenêtre haute en plein cintre et ébrasée. Le sommet cintré de quelques-unes a été comme écrasé et déformé à l'intérieur.

En avant des piles sont adossés à la muraille les supports de la voûte, composés d'un faisceau de colonnes engagées et munies de chapiteaux à crochets et à feuillages d'une sculpture assez fine[1] ; dans chaque travée, un formeret ayant le profil d'un tore encadre la fenêtre et s'appuye de part et d'autre sur la dernière colonne du faisceau. La voûte à croisée d'ogive est supportée par des nervures à trois tores, celui du milieu taillé en amande ; elles reposent sur les colonnes engagées. Pas de clefs. Les arcs doubleaux sont composés de deux tores et d'un bandeau carré. L'arc triomphal, séparant la nef du carré du transept, repose de chaque côté sur des pilastres.

Les nefs latérales sont de la même longueur que celle du milieu, moins hautes et comprenant le même nombre de travées. Elles sont également voûtées sur croisées d'ogive, mais les arcs doubleaux sont en plein cintre ; les nervures retombent au sud sur des pilastres flanqués de colonnettes avec chapiteaux à feuillages avec crochets du XIIe siècle. Du côté nord, les supports des nervures de la voûte sont des colonnes avec chapiteaux sans pilastres. Quelques portions des voûtes et des supports ont été remaniées au XVIe siècle ; la voûte d'une travée dans le collatéral nord a été récemment consolidée à l'aide de soutiens en fer[2].

1. L'un de ces chapiteaux offre une figure ; tous ont de la ressemblance avec ceux des églises d'Hermonville et de Cernay-les-Reims, mais les nombreuses couches de badigeon qui les recouvrent ont empâté leur relief ; il faudrait, non les gratter, mais simplement les laver, comme on l'a fait pour ceux de la nef de la cathédrale de Reims.

2. On remarque dans le bas-côté nord une grande irrégularité dans l'architecture et même des défectuosités qui se sont accentuées d'une manière inquiétante par suite de l'abaissement du sol contigu. On a creusé vers 1847, du côté nord de l'église, le niveau du chemin qui longe l'édifice, et l'on a ainsi mis à jour les bases des contreforts et diminué la solidité des supports de la voûte. De nombreux ossements ont été trouvés lors de ces travaux. (Voir la *Statistique de la paroisse* par M. l'abbé Binet, p. 18.)

La basse nef du nord a conservé ses trois petites fenêtres cintrées de l'époque, mais celle du sud est percée d'une porte et d'une fenêtre carrée du XVIIIe siècle. Les supports de la voûte ont été cependant ménagés avec soin dans les réfections extérieures opérées à la date de 1754. A ce moment, sans doute, on construisit, en saillie sur l'ancien cimetière, une chapelle de forme carrée, non voûtée, ouvrant sur la dernière travée du bas-côté sud, près du portail, et contenant les Fonts baptismaux. Cette chapelle, sans caractère d'architecture, est éclairée par une large fenêtre carrée vers le midi (H^r de la chapelle, 4^m80 ; — L^r 3^m80 ; — Profondeur 4^m12).

Une tribune, de forme arrondie, garnie d'une balustrade à fuseaux, a été fixée vers 1864 au-dessus du portail, à l'entrée de la nef, pour contenir un grand orgue avec buffet. Le portail en plein cintre, avec tympan plein, ouvre au-dessous. Une petite porte latérale ouvre à côté, vers le nord, donnant accès dans l'escalier à vis qui conduit aux combles et date de la construction de l'église.

Le sol des nefs paraît avoir été abaissé à une époque que l'on n'a pu préciser, et par ce travail les fondations des piliers sont devenues visibles ; il y aurait avantage à rétablir le niveau primitif qui replacerait l'intérieur de niveau avec l'ancien seuil du portail. On descend actuellement deux marches en entrant dans l'église à l'ouest.

Autels et retable. — L'abside a reçu une décoration que nous signalions plus haut comme remontant à 1828 et qu'il est superflu de décrire ; le maître-autel en pierre est recouvert d'ornements et de marbres du même temps probablement.

Dans le croisillon sud, sous l'arcade romane, a été encastré un retable de la fin du XVIe siècle, en pierre, avec fronton et entablement supporté par des consoles et reposant sur deux colonnes corinthiennes cannelées ; au milieu, une grande niche cintrée, et sur les côtés deux petites niches, au-dessus desquelles se tiennent deux anges agenouillés [1]. Le massif de l'autel, en pierre sculptée aux bords, est recouvert en avant d'un panneau de menuiserie.

Statues et inscriptions. — A l'angle sud de ce retable, se trouve une statue de l'*Ecce Homo*, en pierre, d'une sculp-

1. Ce retable, nous a-t-on dit sur place en 1881, viendrait de la chapelle Ste-Marguerite de la cense de Montrieul, ancien domaine de l'abbaye de Saint-Nicaise, située dans la forêt près des étangs de ce nom et disparue au XVIIIe siècle.

ture expressive mais grossière et de grandeur naturelle, assis sous une niche flanquée de deux pilastres cannelés et surmontée d'un fronton cintré ; aux pieds du Christ, on a sculpté une tête de mort et un écusson en forme de losange, avec une cordelière au-dessus, et offrant neuf besans ou pièces d'argent, posées en bande, 3, 3 et 3, sur un fond peint naguère en bleu. Une inscription en dix lignes s'étend au-dessous, gravée sur une pierre blanche, en caractères gothiques d'assez bonne conservation, sauf aux deux lignes du bas (H^{r} 0^{m}65 ; — L^{r} 0^{m}70). Voici ce texte [1] :

Vénérable et discrette personne maistre Claude Coulon natif de Sermiers pbre et chanoine en leglise Notre Dame de Rains a faict enrichir ceste présente chapelle en laquelle a fondé a perptuité et a tosjours douze messes haultes par chacun an lune du Sainct Sacrementet lautre de Requiem qui se diront et seront celebreez alter mativement le premier iour de chacun mois de lan avec diacre soubdiacre et choriste sil sen trouve aud. lieu de Sermiers pour laquelle fondation a donne a leglise de céans huict homez de..... lieu dict a la nau roié led. fonda teur..... ... mois de..... 1566.

Nous devons rapprocher de ce monument et de cette pierre commémorative de la fondation établie dans son église natale par Claude Coulon, chanoine de l'église métropolitaine de Reims en 1545 et décédé en 1566, un autre monument et une autre inscription relatant une première fondation du même personnage [2]. On a rapporté dans la muraille latérale de la chapelle des Fonts une jolie niche en pierre, de la Renaissance, ornée de caissons en relief et d'une coquille au fond, avec frise à enroulements, palmettes et têtes d'anges dans les écoinçons, colonnettes cannelées à chapiteaux corinthiens sur les côtés. Ce morceau, d'une sculpture fine et élégante, garde tout son intérêt, malgré quelques dégradations (H^{r} 1^{m}50 ; —

1. Nous le donnons ici sans les abréviations, de manière à en rendre la lecture courante.

2. Voici sa notice dans le recueil ms. de Weyen à la Bibliothèque de Reims : « Præbenda 17 Ecclesiæ Remensis : Claudius Coulon, presbyter Remensis diocesis, in propria authoritate ordinaria, 20 april 1545, per dimissionem seu resignationem causa permutationis cum Gabriele de Voisines ad curam de Monte Marino cum succursibus, Remensis diocesis. Obiit Remis canonicus Remensis, 30 maii 1566. — Præbenda 41, Joannes Coulon, canonicus, 16 augusti 1563, succentor, julii 1573, obiit 14 jun. 1595. »

L^r 1^m), à cause de l'inscription, en sept lignes, gravée au-dessous, sur une pierre de même largeur et de 0^m35 de hauteur, en lettres gothiques bien nettes et ainsi conçue :

Maistre Claude Coulon pbre chanoine en leglise de Reims
natif de Sermier a donné a la fabrique de lesglise de céans une pièce
de vigne assise aud^t Sermier cont. vingt deulx verges ou environ a la
charge de faire dire une messe haulte et vigille a notte a
[tousiours par
chacun an le IIIe io^r de novembre et payer au curé ·VIII· solz et
[au diacre
soubdiacre et coriste chacun X d^s et le pbre apres vespre et grande
[messe
en passant diront : Anime istorum requiescant in pace. Faict lan
[1549 le 12 septembre.

Il résulte de ces deux inscriptions que Claude Coulon, originaire de Sermiers, voulut y marquer profondément sa mémoire, et que, dans ce but, il fonda dans cette paroisse, d'abord en 1549, une messe de *Requiem* au 3 novembre pour le repos de l'âme de ses parents, puis, au moment de son décès, en 1566, douze autres messes hautes, mensuelles, la moitié pour les défunts et l'autre moitié en l'honneur du Saint-Sacrement. Il fit, en même temps, embellir et enrichir la chapelle où la mention de son legs a été fixée à perpétuité [1]. Il peut être de la sorte considéré comme le bienfaiteur de l'église de son village natal ; en outre il avait tenu à l'être également de l'église métropolitaine de Reims [2], qui le compta plus de vingt ans parmi les membres de son chapitre, et où il fut

1. Il est possible que la fenêtre flamboyante qui l'éclaire ait été construite et garnie d'un vitrail à ses frais.

2. « Le 10 février 1556 (latin), acceptation, par MM. du Chapitre, de la fondation faitte par Mre Claude Coulon, chanoine, de quatre messes basses par semaine à célébrer par des chanoines à l'autel de Ste-Marie-Magdelaine, pour quoi il a donné au Chapitre la somme de 800 livres pour employer en acquisition d'héritages, et en outre 100 livres à la fabrique pour supporter les charges de la fondation. Joint une autre acceptation du 17 août 1565, d'une nouvelle fondation faitte par led. Mre Claude Coulon de trois autres messes basses à célébrer touttes les semaines pour compléter la semaine à l'aulel St-Paul près l'entrée du chœur, où il désire d'être inhumé ; avec aspersion d'eau benitte sur la tombe. Pourquoi il a donné la somme de 640 livres pour acquérir des héritages. » (*Inventaire des chartes, titres et documents de l'église métropolitaine de Reims* par P.-C. Le Moine, 1785, t. I, p. 206, aux Archives de Reims.)

inhumé dans la nef, près de l'autel de saint Paul, à côté du jubé[1].

La niche de la Renaissance, précédemment décrite comme accompagnant la fondation de Claude Coulon en 1545, devait contenir à cette date une statue offerte par le même donateur. Elle a disparu, et à cette place se trouve actuellement une statue en bois de saint Sébastien, d'une date plus récente, mais qui ne manque pas d'un certain mérite (Hr 1 mètre).

Nous avons vu, en outre, les débris d'une grande statue en pierre de la *Pieta*, *Vierge de Douleurs ou de Pitié*, au bas de la nef latérale du sud, dressée sur une sorte de massif, en souvenir probablement de l'ancien vocable d'un autel sous ce titre, relaté dans la visite de l'église en 1696.

Fonts baptismaux. — Les Fonts baptismaux sont placés dans la chapelle de ce nom, déjà décrite, sur la droite du portail en entrant. La cuve en pierre bleue de Tournay, à fond plat, cantonnée de têtes ou figures, peut remonter au XIIe siècle, mais le support doit être plus récent ; elle repose sur un pied circulaire bien dégradé, et l'ensemble a reçu une couche de peinture blanche qui en a changé le caractère (Circonférence de la cuve : 2m95).

La chapelle des Fonts est éclairée au sud par une grande baie, et son plafond est décoré d'ornements et d'attributs dans le style du XVIIIe siècle au centre et dans les coins[2].

Menuiserie, boiseries, tableaux. — Nous signalerons d'a-

1. Voici l'épitaphe qui se lisait sur sa tombe dans l'église métropolitaine de Reims « au pilier proche l'hostel St-Paul, dans la nef » : « *Cy devant gist vénérable et discrette personne Me Claude Coulon, prêtre, natif de Cermiers, en son vivant chanoine de cette église, lequel a fondé à perpetuité une messe basse qui se doit dire et célébrer chacun jour en cet autel de St Paul, incontinent après les matines, par un de Messieurs les chanoines ou son commis, et est tenu celuy qui l'aura célébré par chacun jour, en la fin d'icelle jetter de l'eau bénite sur la fosse du fondateur, en disant : Requiescat in pace..., qui trépassa le... jour de l'an 1509* (G *sic*). » Cette dernière date a été mal copiée. Cfr. WEYEN, *Dignitates Eccles. metrop. Remensis*, ms. de la Bibliothèque de Reims, Præb. 17, fo 232 verso. Chanoine en 1545, il échange pour sa prébende la cure de Montmarin avec ses secours au diocèse de Reims, et il meurt chanoine de Reims, « obiit Remis can. Rem. » le 30 mai 1566. *Ibidem*, fo 489 recto, no 182 pour son épitaphe. Voir, sur Jean Coulon, le fo 286 verso.

2. Cette chapelle sert pour la célébration du culte depuis l'incendie ; on y a placé un autel en bois sans caractère, mais nous avons remarqué, dessus et à côté, six jolis petits chandeliers argentés du XVIIIe siècle de solide facture (3 juin 1901).

bord la porte principale comme un type d'ancienne porte très solide, parquetée en dedans, et garnie au dehors de clous saillants à tête ronde. Près de cette porte, en entrant sur la gauche, se trouve encore un vieux banc à dossier du XVIe siècle, orné de compartiments sculptés avec des dessins en parchemin ; le banc lui-même formait un coffre dont les ferrures y sont encore attachées.

Les six stalles du chœur sont des sièges du XVIIe ou XVIIIe siècle, d'assez solide structure, avec têtes d'anges et feuillages sculptés aux miséricordes. On retrouve sur la balustrade de l'orgue, l'aigle de l'ancien pupitre ou lutrin du chœur, qui tournait, dit la *Statistique*, sur « une espèce de colonne triangulaire [1] ».

La chaire est, nous l'avons remarqué plus haut, une assez belle œuvre du milieu du XVIIIe siècle, composée de solides panneaux d'une menuiserie fine et régulière : « beau morceau sans sculpture, » dit la *Statistique* [2]. On y voit cependant, au sommet, un vase d'où s'échappent des flammes, symbole de la charité, et, au bas, une boule ornée de rinceaux et d'arabesques.

L'église ne possède rien à noter de remarquable en fait de tableaux, si ce n'est, dit la *Statistique*, « un tableau de la *Résurrection de Notre-Seigneur* [3] ». Il est actuellement placé dans la chapelle des Fonts ; c'est une peinture sur toile du XVIIIe siècle, assez fine, mais malheureusement très détériorée. Cadre en bois du temps (H^r 2^m50 environ ; — L^r 1 mètre).

Un autre tableau, représentant *saint Louis*, roi de France, avait été offert par le vicomte de Foucault pour orner l'autel de la chapelle latérale du sud, où se trouvait le banc qui lui avait été concédé. Cette toile moderne portait les armoiries de cette famille, que l'on retrouve encore sur les tombes en pierre à l'entrée du nouveau cimetière. Le vicomte de Foucault y est désigné comme ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Sermiers le 27 octobre 1846, dans sa soixante-dix-huitième année. Sa femme, qui le précéda dans la tombe le 26 mars 1836, Anne-Joséphine Souyn,

1. *Ibidem*, p. 15.

2. *Ibidem*, même page.

3. *Ibidem*, p. 10. Ce tableau nous a semblé représenter plutôt l'*Ascension*, car les personnages du bas sont bien les apôtres et la sainte Vierge et non les gardes du tombeau. Il n'y a pas de doute à cet égard, le sujet du tableau est bien l'*Ascension de Notre-Seigneur*.

était la fille de François-Joseph Souyn, maréchal de camp, qui fut le dernier lieutenant des habitants de la ville de Reims et mourut en cette ville le 14 juin 1790[1]. Il avait acquis, vers 1772, la seigneurie du Cosson de la princesse de Nassau, et ce fut sans doute le voisinage de cette terre qui fixa à Sermiers ses descendants après la Révolution.

Clocher et cloches. — Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en reproduisant la description, faite en 1847, du clocher et des cloches, portions aujourd'hui à renouveler après l'incendie. La sincérité du rédacteur de la *Statistique*, déjà citée si utilement, est une garantie de la fidélité de ses appréciations, qui ne manquent pas d'ailleurs de saillie et d'originalité :

« Le clocher, fait à neuf en 1838, imite en quelque chose, par sa forme, le minaret des Turcs ; on critique beaucoup sa construction en elle-même et dans ses circonstances : en elle-même, elle tient de la mosquée ; dans les circonstances, elle n'est pas de bonne exécution, manquant de proportions. Voici la forme et les dimensions de ce clocher :

« Sur le grand comble, au-dessus du chœur, est placée une maçonnerie carrée sans ornements[2] ; sur cette maçonnerie, un dôme octogone en bois et ardoisé, se rétrécissant par le haut et soutenant une balustrade en fer de même forme, d'où l'on découvre un bel et vaste horizon. Du milieu de cette balustrade s'élève hardiment la flèche à six pans, soutenue par six colonnes et surmontée d'une boule, d'une croix et d'un coq. Cette flèche est haute de 17^{m}80 ; du sol à la flèche, on compte 26 mètres (Hauteur totale : 43^{m}80).

« L'église a trois cloches, la plus forte, pesant, 444 kil., porte cette inscription : *En 1813, j'ai été nommée Élizabeth par Mr Ignace Adam, curé de ce lieu, et par M^{de} Élizabeth Benoit, épouse de Mr Eustache Girardin.* Vers le bas, un crucifix en relief, environné de vignettes.

« La 2e, pesant 318 kil., porte : *En 1813, j'ai été nommée Marie par Mr I.-C.-L. (Jean-Charles-Louis) de Foucault, maire de Sermiers, et par M^{de} Marie-Magdelaine Girardin.*

1. *Armorial des lieutenants des habitants de la ville de Reims*, par Ch. Givelet, 1887, p. 219.

2. Une précédente description de l'église, annexée à la *Statistique* que nous citons, ajoute : « Figurez-vous les murs en talus, comme on en voit dans les fortifications, les contreforts ou les escarpes d'un fossé, et vous aurez la tour de Sermiers... »

épouse de Mr Antoine Chambon. Vers le bas, une statuette de la Ste Vierge portant l'Enfant Jésus.

« La 3e, du poids de 243 kil., a cette inscription : *En 1813, j'ai été nommée Louise par Mr Eustache Girardin et par Melle Louise Plumet.* Au bas, deux statuettes paraissant représenter les deux patrons, St Simon et St Jude.

« Avant la Révolution, l'église de Sermiers avait aussi trois cloches, mais beaucoup plus fortes, la première pesait 1,200 livres (suivant un ancien du pays), les deux autres étaient d'un poids en rapport avec celui-ci [1]. »

Après avoir ainsi parcouru et décrit ce qui nous reste et ce qui a été détruit ou mutilé dans l'église de Sermiers, on nous permettra de renouveler nos vœux pour sa réfection complète, sa garantie actuelle et sa sauvegarde dans l'avenir. Ces vœux, d'ailleurs, sont ceux de tous les habitants qui comprennent que l'honneur du pays est lié au sort du vieux monument. C'est lui qui retrace le mieux l'histoire de la localité et y maintient, à travers les variations et les changements du temps présent, ces deux sentiments indissolubles et toujours vivants dans leurs cœurs, de l'amour du pays et de l'amour du clocher.

H. JADART.

Reims, le 6 juin 1901.

1. *Statistique de la paroisse* par M. l'abbé Binet, 1847, p. 17. — Nous ajouterons ce détail, relevé sur le bronze le 21 août 1884, que les fondeurs des cloches de 1813 étaient ceux qui en fournissaient alors à toutes nos communes : *Antoine et F. Loiseaux*, originaires de la Haute-Marne.

LES ASCENDANTS MATERNELS*

DE

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

7e degré.

Adam Lespagnol, né le 7 avril 1698, conseiller en l'Élection à Reims, épousa Élisabeth de la Salle, fille de Pierre de la Salle[1] et de Françoise-Henriette Bâchelier, des seigneurs de Fontaine ; de leur mariage sont issus :

1° Claude-Pierre Lespagnol (1732-52) ;

2° Pierre-Joseph Lespagnol, né le 9 février 1725, qui servit aux mousquetaires ; sans alliance ;

3° Louis-Adam Lespagnol, trésorier de France à Châlons, conseiller du Conseil de la ville de Reims. Il était né le 21 août 1740. Ci-dessous son article ;

4° Élisabeth Lespagnol, femme de Mr de Mussan, gentilhomme demeurant en la vallée de Bourg, chevalier de l'ordre de St-Louis, mort sans enfants ;

5° N... Lespagnol, religieuse à l'Hôtel-Dieu, à Reims ;

6° et 7° 2 filles mortes sans alliance.

Dans l'ouvrage précité des *Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*, le docteur Vincent mentionne à Semuy l'épitaphe d'Élisabeth de Lespagnol (*sic*), femme de Messire Henri-Louis de Mussan, vivant sgr. de Semuy, ancien cape au régt d'infanterie du Poitou, chevalier de St-Louis, décédé le 15 décembre 1779, âgé de 59 ans.

La cloche de l'église de Semuy porte l'inscription suivante :

« L'an 1779..... j'ay pour parrein Adam Lepagnol, conseil. ecuyer du roy, chelier d'honnr.....

* Voir page 673, tome XII de la *Revue de Champagne*.

1. Pierre était le frère cadet de Jean-Baptiste de la Salle.

D'après les recherches de M. de Puisieux, Adam a épousé, à la date du 27 janvier 1718, Dlle Élisabeth de la Salle. Il fut élu en l'Élection de Reims et décéda le 20 octobre 1757.

mareine dame Marie-Elisabeth Lepagnol de Mussent, Dame de Semuy. » (*Ibid.*, p. 368.)

Il s'agit ici de Louis-Adam Lespagnol, qui fut sans doute ch^er d'honneur au bureau des finances de Châlons, après avoir résigné sa charge de trésorier. C'était donc le frère de Mme de Mussan.

8e *degré.*

Louis-Adam Lespagnol, trésorier de France, conseiller au Conseil de la ville de Reims, épousa Antoinette-Charlotte-Remiette Lespagnol, fille de Nicolas-Simon Lespagnol, s^r de Court, conseiller au Parlement de Metz, et de N... Chrétien.

6e *degré*, 1er *rameau issu de la* 2e *branche.*

De leur mariage sont issus plusieurs enfants :

1° Un fils, mort en bas-âge ;

2° Une fille, morte en bas-âge ;

3° Joséphine-Rose Lespagnol, née en 1769 ;

4° Une fille, morte en bas-âge.

Joséphine Lespagnol épousa Claude-André-Jean-Baptiste Coquebert de Taisy, capitaine d'infanterie, major à l'armée des princes, chevalier de Saint-Louis, etc..., décédé en 1815, laissant de curieux manuscrits à la Bibliothèque de Reims. Quant à sa femme, elle mourut sans enfants à l'âge de 21 ans. (*Biogr. rém.*, par Danton, page 24.)

3e rameau issu de la 2e branche.

Jean Lespagnol, s^r de Muire, fils de Jean Lespagnol, l'auteur de la 2me branche, et de Jeanne Loreignol, épousa, le 25 janvier 1606, Élisabeth Coquebert, fille de Simon Coquebert et de Jeanne Boulet. Il décéda au mois d'octobre 1640. De leur mariage sont issus :

1° Nicolas Lespagnol, né au mois de septembre 1611, conseiller au présidial ; il épousa Marie Bâchelier, fille de Nicolas Bâchelier et de Simone Lespagnol, nommés ci-devant. Ils n'eurent qu'une fille, Marie Lespagnol, morte en 1651 ;

2° François Lespagnol, conseiller en l'Élection, né le 17 septembre 1614 ; il épousa Marguerite Bâchelier, sœur de la précédente ; il décéda en 1679, et sa femme, née le 28 juin 1621, mourut elle-même le 12 novembre 1706, sans enfants ;

3° Élisabeth Lespagnol épousa Nicolas de Paris, s^r de Muire, conseiller au Parlement de Metz, fils d'Édouard de Paris et de Jeanne Ancellet. D'où sont issus : 1° Jean-Fran-

çois de Paris, s^r de Muire, décédé sans alliance à Paris, âgé de 25 ans ; 2° Jeanne-Renée de Paris, femme de Philippe Chertemps, vicomte de Machaut ;

4° et 5° Thomasse et Renée Lespagnol, religieuses au couvent de Longueau, ordre de Fontevrault, à Reims.

Ainsi finit ce 3e rameau.

4e rameau issu de la 2e branche.

3e *degré.*

Lancelot Lespagnol, conseiller en l'Élection, 4e fils de Jean Lespagnol, auteur de la 2e branche, et de Jeanne Loreignol, épousa Thomasse Pillois, veuve dès 1649. D'où sont issus :

1° François Lespagnol, qui suit ;

2° Nicolas Lespagnol, né le 14 mars 1618, conseiller en l'Élection ; il épousa, au mois de novembre 1641, Jeanne Oudan, née le 17 août 1620, fille de Jacques Oudan [1], conseiller, secrétaire du roi, et de Jeanne Lespagnol (voir plus haut le n° 9 du 3e degré de la 2e branche) ; il décéda sans postérité, et sa femme mourut le 23 septembre 1685 ;

3° Antoinette Lespagnol, épouse de Jean Amé, fils de Jean Amé et de Renée Frizon ; de leur mariage sont issus : 1° Jean-Baptiste Amé, dont la filiation s'éteignit dans la famille de Bart, des sgrs. de Castelmor et d'Artagnan ; 2° Thomasse Amé, dont la filiation s'éteignit dans les familles de Thierry, Blanchon et Frémyn ;

4° Jeanne Lespagnol, femme de Henry Josseteau ;

5° Pérette Lespagnol, femme de Pierre Pothé ; de ce mariage est issue Antoinette Pothé, femme en premières noces de Nicolas Souyn, président au grenier à sel de Reims ; elle se remaria ensuite à Pierre Gargan, s^r de Bezannes, fils de Pasquier Gargan, de Châlons, et d'Antoinette Josseteau ;

6° Nicole Lespagnol, mariée le 16 août 1621 à Jean Robin, s^r de la Lobe, maître de forges (4e degré du 4e rameau issu de la première branche). De leur mariage est issu : Jean Robin, s^r de Gribonval, qui épousa Renée Lamarin, de St-Germain-en-Laye ;

7° Charlotte Lespagnol, religieuse à l'abbaye de St-Pierre de Reims, décédée en 1685.

1. En 1718, Nicolas Oudan, sgr. de Montmarson et Gueux, vicomte de Vrigny et Coulommes, maria sa fille avec Michel, comte d'Aumale ; il laissa un fils, Jean-Baptiste-François Oudan, décédé en 1766.

4e degré.

François Lespagnol, conseiller de ville, épousa Marie Coquebert, fille de Thomas Coquebert et de Marie Châlons.

De leur mariage sont issus :

1° Claude Lespagnol, sr d'Herbigny, officier des gardes du corps, dont on ignore l'alliance et la postérité ;

2° Henry Lespagnol, qui suit ;

3° Jacques Lespagnol, « religieux de l'ordre des Jésuites » ;

4° Françoise Lespagnol, femme de Jérôme Lespagnol, son cousin issu de germain (5e degré du 2e rameau ci-dessus). De ce mariage est issue : Simone Lespagnol, femme de Pierre Rogier, sr de Ludes ;

5° Simone Lespagnol, dont on ignore l'alliance ;

6° N... Lespagnol, religieuse au couvent de Longueau.

5e degré.

Henry Lespagnol, conseiller au Présidial de Reims, épousa Louise-Marie Coquebert, fille de Pierre Coquebert, conseiller en l'Élection, et de Marguerite Chertemps. De leur mariage est issu :

François Lespagnol, qui suit.

6e degré.

François-Nicolas Lespagnol, sieur de la Metz, conseiller au Présidial de Reims, épousa N... de Blois, fille d'Antoine de Blois et de Claudine Saubinet [1].

De leur mariage sont issus :

1° N... Lespagnol de Lametz, mort jeune sans alliance ;

2° Simone Lespagnol, qui suit.

7e degré.

Simone Lespagnol, dame de la Metz, décéda sans alliance en l'année 1776.

Avec elle s'éteignit cette branche des Lespagnol [2].

La généalogie Lespagnol étant terminée, nous demandons la permission d'insérer ici quelques pièces et renseignements sur certains membres de cette famille. En les introduisant plus

1. Mr Lespagnol de Lamay (*sic*), écrit Maillefer en ses mémoires, fut sept ans marié et mourut en septembre 1679.

2. Une grande partie des biens de cette branche fit retour aux familles Coquebert et Chertemps (*Affiches de Reims* et *Journal de Champagne* du 21 juillet 1777).

tôt, nous aurions craint de nuire à la clarté nécessaire au milieu d'une filiation aussi compliquée. Dans la production de ces documents, on suivra leur ordre chronologique.

1641.

Furent présens honorables hommes Jacques Oudan et Simon Cocquebert, bourgeois de Reims, lesquelz ont desclaré renoncer aux ypothèques qu'ilz ont sur la terre et seigneurie de Forzy, réquérant haut et puissant seigneur Messire Charles de Ligny, chevalier, seigneur du Plessis, scavoir, le sieur Oudan pour la somme de 800 livres en principal, constitué à son profict par dame Claude de Sainct Blaise, vefve de feu Messire Jehan de Suzanne, vivant chevalier, seigneur baron de Cardelac, vicomte de Villers Agron, Dame dudict Forzy, par contract du dernier jour de janvier, 1622 ; et ledict sieur Coquebert, pour la somme de 2,100 livres, principal constitué par ladicte damoiselle de Sainct Blaise au proffict de deffunct honorable homme Nicolas Lespagnol, vivant bourgeois de Reims, duquel ycelui Cocquebert est heritier à cause de damoiselle Isabeau Lespagnol, sa fame, par trois contracts de 1620, 1622 et 1634. Faict et passé à Reims le 25e jour de novembre 1641.

(Chartrier de Belleaucourt, dossiers Coquebert.)

Jacques Oudan avait épousé Jeanne Lespagnol en date du 27 novembre 1617, et Simon Cocquebert, Isabeau Lespagnol en date du 9 juillet 1629. C'étaient donc les beaux-frères de Pérette Lespagnol, l'aïeule de J.-B. de la Salle.

1667.

En 1667, le 13 août, le feu du ciel est tombé sur le clocher du prieuré de Saint-Thibault (canton de Braine), et a brûlé entièrement le clocher et une partie de la nef, fondu les cloches « refaites avec l'assistance de D.-L. Aimecen, sacristain dudit prieuré. »

Une inscription en perpétue le souvenir :

« Jésus Maria. — Faict l'an 1670. Je suis nommée Marie par Messire Claude Lespagnol, escuier, seigneur de Bombar, et par Dame Marie Bourlon, femme de Messire Nicolas Lespagnol, conseiller du roy en ses conseils ordinaires, en sa chambre des conte, et seigneur et baron de Balinvilliers. »

Signes : une croix, une Vierge.

(*Revue de Champagne et de Brie*, livraison de novembre 1890, page 873 ; communication de M. Barbey.)

Comme on l'a dit plus haut, Claude Lespagnol, sr de Bombart, conseiller au Parlement de Paris, possédait une partie de la terre de Coulommes, qu'il tenait de sa grand'mère, Isabeau

Cocquebert. Marie de Bourlon, sœur de l'évêque de Soissons, était sa belle-sœur.

Mr de Bombart vendit les biens en question à son cousin André Coquebert, écuyer, seigneur de Belleaucourt.

(4e degré de la branche aînée.)

1670.

On a vu au 4e degré du 2e rameau issu de la 2e branche que Jérôme Lespagnol, fils de Claude et de Pérette Frémyn, épousa Catherine Leleu, fille de Pierre Leleu, notaire royal, et d'Ysabeau Challerange [1].

Les registres paroissiaux de Vrigny nous ont fourni à son sujet un acte auquel nous devons ici une mention particulière :

« 1670, le 28 auril, a esté présenté en l'esglise de Vrigny, par Monsieur Antoine Leleu, notaire royal, demeurant à Reims, Claude, fille de feu Jerosme l'Espagnol et de Balsamie Leleu, sa vefve, baptisée il y a deux ans ou enuiron, en l'esglise de Sarcy, pour lui estre donné ledict nom de Claude, et subir les cérémonies, qui ont été omises audict baptême, à raison des maladies, qui estoient pour lors de ce jour, à l'absence du sieur curé de Sarcy, qui en est mort audict Sarcy ; aujourd'huy et a esté nommée par ledict Antoine Leleu et Claude Cuissotte, qui ont signé avec nous. »

La mort de Jérôme [2] se trouve mentionnée par Jean Maillefer :

« Du 21 apvril 1669, jour de Pâques.

1. « Vous êtes priez aux messes qui seront célébrées mardi, 21 avril 1744, en l'église paroissiale de Saint-Hilaire, depuis 7 heures jusqu'à 11, et au service à 10 heures, pour l'anniversaire de Dame Marie Lelarge, veuve de Nicolas Leleu, escuyer, seigneur d'Aubilly, Hourges et autres lieux, conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances, décédée le 13 may 1743. » « Requiescat in pace. »

(Extrait de la collection des billets de faire-part de M. Paul Contant.)

2. Jérôme Lespagnol était propriétaire à Sarcy. Nous possédons une « Déclaraõn d'héritages et d'acquests faicts constant le mariage de feu André Coquebert, escuyer, seigneur de Belleaucourt-Coulommes, Mutry, Pypa, Fleury la Rivière, etc..., conseiller secrétaire du roy, et Dame Agnès de Santeuil, femme dudict feu sieur ».

Cette déclaration est sans date : mais on peut facilement y suppléer par le fait qu'André Coquebert mourut en 1681.

Or, on y lit :

« Une pièce de terre audict Sarcy, lieudict soubz les hayes, contenant un quartel six verges sept pieds, royé les héritiers du sieur *Hiérosme Lespagnol* d'une, et ceux de France d'aultre. »

Nous avons un très long hivert, et il a fait tout ce mois et fait encore un bien grand froid. Je laisse les nouvelles aux historiens et gazettiers. Il y a 3 jours que Mr Hierosme Lespagnol, de mes amis, qui n'avoit environ que 38 à 40 ans, est mort, et n'a esté que quatre jours malade. »

(Mémoires de Jean Maillefer père.)

En 1668, Reims fut en effet ravagé par une peste affreusement meurtrière, et l'on y vit les capucins et les chirurgiens rivaliser d'héroïsme.

Une procession annuelle, qui portait le nom de Procession des Pestiférés, en perpétua le souvenir jusqu'en 1793.

L'acte précité prouve que l'épidémie sévit aussi sur les campagnes avoisinantes [1], dans un rayon assez étendu, Sarcy se trouvant déjà à plusieurs lieues de Reims.

« 1681, le 17 ..... baptisé la fille de Jacques Aubry, garanier, et d'Élisabeth Dorigny, à laquelle on a imposé le nom de Élisabeth-Jeanne. Parain : Jehan Lespagnol, fils de Jean Lespagnol, marchand demeurant à Reims. Maraine : Élisabeth Robinet, femme de Monsieur Nicolas Blervache, chirurgien, demeurant à Gueux. »

Signé : LESCAILLION.
LESPAGNOL.
Élisabeth ROBINET.

1695.

Élisabeth Coquebert [2] de Machaux, fille de Simon Coquebert, seigneur de Crouy et de Montfort, né à Reims en 1570, et de Nicole Boulet († 1641), fille elle-même de Pierre Boulet, seigneur de Verzenay, et d'Amé de Saint-Didier, épousa en 1606 Jean Lespagnol, seigneur de Muire, d'où une fille, Élisabeth Lespagnol, qui, en 1643, épousa Nicolas de Paris, seigneur de Muire et de Branscourt, fils d'Édouard et de Jeanne

1. L'année 1650, le registre paroissial de Coulommes porte comme en-tête la lugubre inscription :

« ANNÉE DE PESTE. »

Le curé de Coulommes desservait alors Rosnay et ses secours, c'est-à-dire Janvry, Germigny et Courcelles. Il ne se passait pas de jour qu'il n'y eût dans ces villages au moins un décès.

Le fléau exerça ses ravages depuis le mois d'octobre 1650 jusqu'au mois de février 1651.

Quant au registre de l'année 1668, il est malheureusement perdu.

La peste de 1650 n'est pas, que nous sachions, mentionnée par les historiens.

2. Élisabeth Coquebert eut une sœur nommée Barbe, qui, née en 1593, épousa André d'Aoust.

Ancellet, d'où une fille, Jeanne-Renée de Paris, femme de Philippe Chertemps, écuyer, vicomte de Machaux.

Nicolas de Paris finit d'une façon tragique :

« Le pauvre Monsieur de Muire a esté renversé de son carrosse et tué à la montaigne de Feismes (pour Fismes) ; quant on se lève, on ne sçait sy on se couchera. »

(Mémoires de Jean Maillefer, febvrier 1678.)

6 septembre 1695.

Extrait de la sentence des requestes du Palais pour la succession de Madame de Machaux.

Déclare que la Cour, faisant droit sur toutes les demandes et contestations des parties, a ordonné et ordonne que tous les héritages qui se trouvent dans la succession de dame Jeanne-René de Paris, lesquels appartenaient à Jean l'Espagnol au jour de son mariage avec Elisabeth Coquebert, ensemble la moitié des héritages si aucuns il y a situés hors la coutume de Reims acquis pendant la communauté qui a été entre ledit Jean l'Espagnol et ladite Coquebert, appartiendront audit Nicolas Lespagnol, Fremyn et consorts comme heritiers des biens de la ligne de Jean l'Espagnol. Comme aussy que tous les héritages qui appartenaient à ladite Elisabeth Coquebert au jour de son mariage ensemble, la totalité de ceux acquis pendant la communauté d'entre elle et ledit Jean l'Espagnol. Et ceux par elle acquis en viduité tant dans la coutume de Reims qu'ailleurs, dans lesquels biens entrera la portion de la terre de Branscourt et autres choses cédées par Pierre Chertemps par l'échange du 18 mars 1671 comme tenant même nature. Que les effets donnés en contr'échange appartiendront auxdits Jean Daoust et consors comme héritiers des biens de la ligne de ladite Elisabeth Coquebert, à l'exception néanmoins de la moitié des héritages acquis pendant ladite communauté si aucuns il y a situés hors la coutume de Reims cy dessus adjugés auxdits Lepagnol Fremyn et consors, le tout sans avoir égard à la demande des Fremyn et consors à fin de nullité du testament dudit J. Lepagnol en laquelle ils sont déclarés non recevables. Ordonne en outre que sans avoir égard à la demande desdits Nicolas et Marie de Paris et le Ferron à fin de nullité du testament dudit Nicolas de Paris père, de ladite Jeanne-Renée de Paris dont ils sont déboutés, que la moitié des héritages situés hors la coutume de Reims ensemble la totalité de ceux situés dans ladite coutume acquis pendant la communauté d'entre ledit Nicolas de Paris et Elisabeth Lépagnol, dans lesquels sont les maisons et autres héritages compris dans la donation de 7 mars 1671 ; lesquels ayant été eschangés contre la portion de la terre de Branscourt ont été depuis acquis pendant la communauté, ensemble tous ceux acquis par lad. Lépagnol pendant sa viduité, soit dans la coutume de Reims que autres, appartiendront auxdits Daoust et

consorts pour être tous lesdits biens provenant de ladite Elisabeth Lépagnol partagés entre eux et ledit Nicolas Lépagnol seuls cest a dire parents au même dégré, à l'exception des héritages en roture situés dans la coutume de Reims, lesquels seront partagés entre lesdits Fremyn et consors par représentation de leurs autheurs et autres qui peuvent y avoir droit suivant la coutume de Reims, a fait et fait délivrance audit Remy de Paris du legs à luy fait par le codicille de ladite Jeanne-Renée de Paris du 15 fevrier 1692, en affirmant par luy à l'audience que le leg est sérieux et qu'il n'a point prêté son nom audit Philippe Chertemps et autres personnes prohibées, ce faisant ordonné que la moitié de tous les propres maternels de ladite de Paris situés dans la coutume de Reims, le tiers de ceux situés dans celle de Vitry, et le cinquième de ceux situés dans celle de Paris appartiendront audit Remy de Paris... Des 60,000 f. portés par contrat de mariage de Madame de Machaux appartiendra 30,000 f. à Jean Daoust et consors et Nicolas Lespagnol avec les intérets du jour du décès de ladite Dame de Machaut. Toutes rentes appartiendront à Messieurs de Paris et le Ferron.

(Chartrier de Belleaucourt, dossiers Moët.)

1713.

Nous avons retrouvé, dans les liasses paroissiales d'Aubilly, l'acte de mariage de Nicolas Canelle, des seigneurs de Provisy : mariage dont les fêtes eurent lieu, en effet, au château-fort de Béneuil, annexe d'Aubilly [1].

L'an de grâce 1713, le 14e de fevrier, après avoir publié les bans, dont les parties ont obtenu dispense de deux, à la messe de paroisse, entre Messire Nicolas Canelle, escr, sgr. de Séry et Maumont, major du régiment de Sauzay, fils de deffunt Messire Michel Canelle [2], escr, sgr. de Séry, et de Dame Poncette Robin, de cette paroisse d'une part, et Damelle Catherine-Remiette Regnault, fille de Messire Léonard Regnault, escr, sgr. de Montgon, conslr du roy, président en l'Election de Reims, et de deffunte Dame Marguerite Frizon, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims d'autre part.... j'ay, curé de Bouleuse, desservant Aubilly, reçu d'eux la promesse de consentement de mariage, et fait les

1. Ce château n'existe plus, mais les fossés en sont encore bien visibles dans les bois de M. le baron d'Aubilly. En 1750, par suite de rivalités avec leurs voisins, les Canelle, seigneurs d'Aubilly, se virent forcés à leur abandonner la forteresse de Béneuil, et à accepter en échange la seigneurie de Bourgogne. Une descendante des châtelains de Béneuil, Marie-Clémentine-Ermance Canelle de Provizy, « artiste peintre », épousa à Paris, le 13 mai 1841, Adolphe-Félix Cals, aussi artiste peintre (Paroisse Ste-Elizabeth).

2. Michel Canelle mourut en 1702.

cérémonies accoustumées, et célébré le mariage dans l'église dudit Aubilly en présence des témoins soussignés.

Nicolas CANELLE DE PROVIZY.
Catherinne REGNAULT.
L.-R. REGNAULT.
CANELLE.
HACHETTE.
H. NONNON.
H. FRIZON.
REGNAULT DE MONTIGNY.
MONTFORT.
SAGNET.

1759.

La famille Collard, on s'en souvient, s'est alliée aux Lespagnol.

M. de Devise, de Salency, a eu l'obligeance de nous transmettre à ce sujet la note suivante :

« Charles-François-Laurent Danré de Salency, chevalier, seigneur de Salency, Donimois, etc , ancien capitaine au régiment de Fumel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, étant à Reims chez son cousin Marc-Antoine Samson Danré d'Armancy de Loupeigne, premier receveur général des fermes du roi, se maria en premières noces, le 24 février 1759, par contrat passé devant Noël et son confrère, notaires à Reims, à Anne-Marie-Simonne Collart, fille d'Antoine Collart de Boutancourt, escuyer, seigneur de Boutancourt, la Maison-Rouge d'Acy, les Alleux, etc., et de Nicolle-Charlotte Lespagnol.

Madame de Salency mourut à Salency, sans laisser d'enfants, le 8 septembre 1771, et fut inhumée dans le chœur de l'église dudit lieu.

Elle avoit trois frères :

1° Charles-Jean-Pierre Collart (ou Colart) de Boutancourt, escuyer, seigneur de Boutancourt, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France au département de Hesdin, demeurant à Châlons.

2° Jean-Baptiste-Nicolas, escuyer, seigneur de la Maison-Rouge, capitaine de cavalerie au régiment de commissaire général.

3° Marie-Raoul Collart des Alleux, écuyer, commissaire des guerres.

Ces trois frères furent les héritiers de Mme de Salency, ainsi qu'il résulte d'une transaction passée entre eux et Mr de Salency, leur beau-frère, le 20 septembre 1771. (SAUVEL, notaire royal à Noyon.)

Mr de Salency épousa en secondes noces Marie-Thérèse de Montguyot de Cambronne, d'où naquit, en 1781, Charlotte Danré

de Salency, dite Mademoiselle de Salency, mariée en 1799 à Pierre-Laurent Mégret de Devise, mon grand-père. »

Quant aux armoiries des Lespagnol, elles varièrent dès le second degré de leur généalogie.

Gérard, l'aîné, portait : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 têtes d'épagneuls, 2 en chef, 1 en pointe.* Ces armes parlantes lui venaient sans doute de ses aïeux.

Plus tard, quand Claude Lespagnol, vicomte de Bouilly, posa la statue équestre de Louis XIII sur le fronton de l'Hôtel de Ville de Reims, il remplaça la tête d'épagneul posée en pointe par une tour d'or, en commémoration de cet événement.

Jean, frère cadet de Gérard, avait adopté les suivantes : *d'azur, à la foi d'argent posée en fasce.* Devise : *Fides concordia.* On suppose qu'il fit ce changement pour embrasser la profession commerciale, en symbolisant ainsi en quelque sorte l'extrême honnêteté apportée dans ses affaires.

CHAPITRE IX

Les enfants et petits-enfants de Jean Moët et de Pérette Lespagnol.

Jean Moët et Pérette Lespagnol eurent quatre enfants qui fondèrent famille, et une fille, morte sans être mariée. Ce sont : Nicolas Moët de Brouillet, Jacques Moët de Dugny, Jean Moët de Louvergny, Nicole Moët, épouse de Louis de la Salle, et Marie Moët, morte sans alliance en 1680. Les autres enfants issus de Jean et de Pérette moururent en bas-âge. Nous en donnons ci-après la liste, extraite des registres paroissiaux de Reims.

I. — Les enfants précités de Jean Moët.

Jean Moët et Pérette Lespagnol eurent donc cinq enfants, qui arrivèrent à l'âge adulte.

1° Nicolas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, conseiller au présidial de Reims, époux de Marie Coquebert, fille de Claude Coquebert, seigneur d'Agny, lieutenant des habitants de Reims, et de Nicole Coquebert ; il naquit en 1631 et mourut en 1706.

« 1706, 25 may. Mort de Messire Nicolas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, conseiller du roy, doyen au Présidial, époux de Marie Coquebert, agé de 57 ans, inhumé en cette église. Témoins : Thomas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, et Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny. »

(St-Hilaire.)

On n'a pas oublié que la plaque commémorative de l'église de Brouillet le mentionne.

2° Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny (1635-1716) ; il épousa sa cousine Marie-Anne Moët et mourut en 1716.

« 1635, 23 juillet. Baptême de Jacques, fils de Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet, conseiller au Présidial, et de Pérette Lespagnol. »

(St-Pierre.)

« 1716, 6 avril. Mort de Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny, agé de 81 ans, inhumé dans cette église. »

(St-Jacques.)

3° Jean Moët, écuyer, seigneur de Louvergny, né en 1642,

écuyer de Son Altesse Royale Madame, lieutenant au régiment du dauphin[1]; il épousa Marie-Madeleine Coquebert, fille également de Claude Coquebert d'Agny et de Nicole Coquebert, et mourut vers 1700.

« 1642, 17 avril. Baptême de Jean, fils de Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et de Pérette Lespagnol. »

(St-Pierre.)

Claude Coquebert d'Agny, lieutenant des habitants, était fils de Thomas Coquebert et de Jeanne Maillefer, et Thomas, fils de Simon Coquebert de Coulommes[2] et d'Adrienne Noël. Quant à Mme d'Agny (Nicole), elle était fille de Thomas Coquebert et de Nicole Boulet. Leurs enfants furent :

a) Thomas Coquebert d'Agny, décédé en célibat au château de Forzy en 1708 ; on le retrouvera à l'article de Jean-François Moët ;

b) Marie, femme de Nicolas Moët ;

c) Marie-Madeleine, femme de Jean Moët de Louvergny, comme on le verra plus loin ;

d) Jeanne, née en 1652, femme, en 1681, de Claude-André Coquebert, écr, sgr. de Belleaucourt, Coulommes, etc., et plus tard de Forzy, Ogny, le Plessier et Berthenay, fils du président André Coquebert de Belleaucourt et d'Agnès de Santeuil, nommés tous deux au cours de cet ouvrage.

4° Nicole Moët, née en 1633, décédée en 1671 ; elle épousa Louis de la Salle, conseiller au Présidial de Reims, et devint la mère de Jean-Baptiste de la Salle.

« 1633, 31 novembre. Baptême de Nicolle, fille de Mre Jean Moët, conseiller du roy, et de Roberte *(sic)* Lespagnol. »

(St-Hilaire.)

« 1671, 19 juillet. Mort de Nicolle Moët de Brouillet, vivante femme de Mr Louys de la Salle, conseiller du roy au Présidial.

1. Il existe à Belleaucourt une miniature de Jean Moët de Louvergny enfant, ainsi qu'un portrait de son beau-père, Claude Coquebert d'Agny.

2. Simon Coquebert de Coulommes se trouve être un ascendant de l'illustre maison de Polignac ; en effet, il eut de Marguerite Béguin un fils, Simon Coquebert, marié à Jeanne-Nicole Boulet, d'où Barbe Coquebert, femme d'André d'Aoust ; d'où Jean d'Aoust, marié à Antoinette Frizon ; d'où Barbe d'Aoust, mariée à Jacques de la Garde ; d'où Jean-Baptiste de la Garde, mari de N... Dravalle ; d'où enfin Marie-Louise de la Garde, femme, en 1742, de François-Camille de Polignac, comte de Polignac, lieutenant de la gendarmerie de Lunéville.

Témoin : Mr Nicolas Moët de Brouillet, conseiller au Présidial. »
(St-Symphorien.)

5° Marie Moët, née en 1647, morte sans alliance en février 1680.

« 1647, 19 novembre. Baptême de Marie, fille de Jehan Moët, escuier, sieur de Brouillet, conseiller au Présidial, et de Pérette Lespagnol. Parain : Mtre Nicolas Moët, advocat au Parlement. »
(St-Hilaire.)

« Febvrier 1680. Le 5 je suis priée à l'enterrement de Madelle de Brouillié, fille, tante de ma belle fille, aagé 32 ans. »
(Mémoires de Jean Maillefer père.)

II. — Enfants morts en bas-âge.

Nous allons passer à l'énumération des enfants issus de Jean Moët de Brouillet et morts en bas-âge.

1° Anne Moët.

« 1636, 19 septembre. Baptême d'Anne, fille de Jean Moët, escr, sr de Brouillet, et de Pérette Lespagnol. »
(St-Pierre.)

2° Oudard Moët.

« 1639, 16 septembre. Baptême d'Oudard, fils des mêmes. Parrain : Oudard de Paris, escr, sgr. de Bourgoigne, lt particulier en l'élection. Marraine : Marie Moët, sa femme. »
(St-Hilaire.)

3° Simon Moët.

« 1640, 16 novembre. Baptême de Simon, fils des mêmes. »
(St-Pierre.)

4° Autre Simon Moët.

« 1645, 29 janvier. Baptême de Simon, fils des mêmes. Parrain : Simon Coquebert. Marraine : Isabeau Lespaignol. »
(St-Hilaire.)

5° Philippe Moët.

« 1648, 28 décembre. Baptême de Philippe, fils des mêmes. Parrain : Nicolas Moët. Marraine : Nicolle Moët (tous deux enfans dudict sr Moët). »
(*Ibid.*)

Nous reprendrons successivement l'historique détaillé des auteurs des branches de Brouillet, de Dugny et de Louvergny.

III. — Nicolas Moët.

Nicolas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet (1631-25 mai 1706), épousa Marie Coquebert en 1659 :

« Contrat de mariage du 23 mai 1659, signé Augier et Bretagne, notaires royaux à Reims, entre Nicolas Moët, escuyer, sieur de Brouillet, fils de Jean Moët, escuyer, sieur dudit lieu, dont il est assisté d'une part ;
et damoiselle Marie Coquebert, fille de Claude Coquebert, bourgeois de Reims, d'autre part. »

Les minutes du notaire Rogier nous apprennent que Nicolas Moët habita un certain temps rue des Chapelains.

« 16 juin 1671, Nicolle Marlot, veuve de Jean de la Salle, baille à louage pour six ans à Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, une grande maison rue des Chapelains, consistant en grande porte cochère sur le devant, et sur le derrière, cour, cuisine, chambres basses, cabinets, salles basses, chambres hautes, grenier, cellier, haut pressoir, estiquet, tenant à ladite bailleresse et faisant coin, avec les plaques de fer des cheminées, et autres tableaux estant au dessus des portes, comme aussy le plat fond estant dans le cabinet de ladite damoiselle, moyennant 325 livres par an. »

(Rogier.)

IV. — Jacques Moët de Dugny.

Jacques Moët de Dugny, par contrat en date du 2 septembre 1662, épousa sa cousine, Anne Moët, fille de Jacques Moët et d'Agnès de Bar.

« Contrat de mariage du 2 septembre 1662 passé par devant Roger et Rolland, notaires royaux à Reims, entre Jacques Moët, escuyer, sieur de Dugny, fils de Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet, conseiller du roy au baillage et siège présidial de Reims, et de damoiselle Pérette l'Espagnol, ses père et mère d'une part ;
et damoiselle Anne Moët, fille de deffunt Jacques Moët, vivant escuyer, conseiller du roy, contrôleur en l'élection de Reims, et de damoiselle Agnes Debar, sa veuve, dont elle est assistée, d'autre part ; à la fin de ce contrat est une quittance de partie de la dot de ladite damoiselle Anne Moët, donnée par Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny. »

Anne Moët de Dugny mourut en 1695 :

« 1695, 25 mars. Mort d'Anne Moët, femme de Mr Jacques

Moët, écuyer, seigneur de Dugny, agée de 64 ans et demi, inhumée en la nef de cette église. »

(St-Jacques.)

V. — Jean Moët de Louvergny.

Jean Moët de Louvergny, écuyer, sgr. dudit lieu, lieutenant au régiment du dauphin, épousa Marie-Madeleine Coquebert, fille de Claude Coquebert, seigneur d'Agny, et de Nicole Coquebert.

« 23 février 1669. Contrat de mariage entre Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, lieutenant au régiment de Monseigneur le Dauphin, fils de Jean Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, et de Pérette Lespagnol.

Et demoiselle Marie-Madeleine Coquebert, fille de noble homme Claude Coquebert, et de Nicole Coquebert.

Le futur aura 20,000 livres et la future 25,000. »

(André Augier.)

Marie-Madeleine Coquebert mourut en 1691 sur la paroisse St-Pierre, et fut inhumée dans le chœur de Saint-Hilaire.

« 1691, 21 octobre. Mort de dame Marie-Madeleine Coquebert (décédée en la paroisse Saint-Pierre), agée de 45 ans, femme en premières noces de Messire Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, escuyer de Son Altesse Royale Madame, inhumée en l'église Saint-Hilaire dans le cœur *(sic)*. Témoins : Messire Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, frère, et Monsieur Coquebert d'Agny, père de la deffuncte. »

(St-Hilaire.)

« 1691, 22 octobre. Mort de Marie-Madeleine Coquebert, femme de Messire Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, agée de 45 ans, inhumée en l'église Saint-Hilaire. Témoins : Nicolas-Joseph Moët, fils, et Nicolas Moët, seigneur de Brouillet, frère de la deffunte. »

(St-Pierre.)

VI. — Petits-enfants de Jean Moët et de Pérette Lespagnol.

Nous passons aux enfants issus des branches précitées de Brouillet, de Dugny et de Louvergny. Puis nous reviendrons à Mme de la Salle et à ses enfants, pour finir par les partages effectués au décès de Pérette Lespagnol, la vénérable aïeule commune à tous ces divers rameaux.

De Nicolas Moët et Marie Coquebert sont issus :

1° Louis Moët.

« 1665, 25 juin. Baptême de Louys, fils de Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, conseiller du roy au Présidial de Reims, et de demoiselle Marie Cocquebert, sa femme. Parrain : Mre Louis de la Salle, conseiller du roy audit Présidial. Marraine : demoiselle Nicolle Moët, sa femme. »

(St-Symphorien.)

2° Claude Moët.

« 1660, 8 mai. Baptême de Claude, fils de Nicolas Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et de Marie Coquebert. »

(St-Pierre.)

3° Madeleine Moët (1662-1745).

« 1662, 7 juin. Baptême de Madeleine, fille de Nicolas Moët, escuyer, sieur de Brouillet, conseiller au Présidial, et de Marie Coquebert. »

(Ibid.)

Madeleine mourut sans s'être mariée à 83 ans.

« 1745, 3 juin. Mort de Marie-Madeleine Moët de Brouillet, agée de 83 ans, inhumée dans le chœur de l'église Saint-Hilaire, à gauche du lutrin. Témoin : Thomas Moët, chevalier, seigneur de Brouillet. »

(St-Hilaire.)

Comme on le verra plus tard, elle avait nommé Mme de Fougères de Courlandon sa légataire universelle.

4° Marie-Anne Moët.

« 1661, 10 juillet. Baptême de Marie-Anne, fille de Mre Nicolas Moët, escuier, sieur de Brouillet, et de Marie Cocquebert. Parrain : Mre Jean Moët, escuier, sieur de Brouillet. Marraine : Pérette Lespagnol, sa femme. »

(St-Hilaire.)

5° Jean-Baptiste Moët.

« 1664, 17 janvier. Baptême de Jean-Baptiste, fils de Nicolas Moët, escuyer, conseiller au Présidial, et de Marie Coquebert. Parrain : Jean Moët, escuyer, sieur de Brouillet. Marraine : Pérette Lespagnol, sa femme. »

(Ibid.)

Jean-Baptiste Moët épousa Marie-Claude de Malval (1668-1748), et devint lieutenant-colonel du régiment de Provence.

« 1713, 24 juin. Mariage entre Messire Jean-Baptiste Moët, seigneur de Brouillet, chevalier de l'ordre de Saint Louis, capitaine d'une compagnie, fils de feu Nicolas Moët et de Marie Coquebert.

Et Marie-Claude de Malval, veuve de Mr François-Helie Maillefer, vivant secrétaire du roy. »

(Ibid.)

Marie-Claude de Malval eut un fils, Mr Maillefer, avocat du roi, qui épousa Mlle Moët de Dugny, en même temps que sa mère se remariait à J.-B. Moët de Louvergny.

Marie-Claude de Malval mourut en 1748.

« 1748, 10 avril. Mort de Marie-Claude de Malval, veuve de Messire Jean-Baptiste Moët, chevalier, seigneur de Brouillet, agée de 80 ans, inhumée dans le chœur de cette église. »

(St-Hilaire.)

Au XVIIIe siècle, la famille de Malval habita Dontrien, ancienne seigneurie des Moët de Crèvecœur. On y relève en effet les actes suivants :

« 1707. Baptême de Marie Remiette de Malval. »

« 1708. Sépulture de Marie Regnault, épouse de Malval. »

« 1713. Sépulture, en l'église de Dontrien, de Pierre de Malval, ancien garde du roi. »

Quant à Jean-Baptiste, il périt de façon tragique. A 60 ans, lieutenant-colonel du régiment de Provence, il eut sous ses ordres un jeune lieutenant de 22 ans, fils du commandant de Douai, qui lui avait été fort recommandé. Un jour qu'il témoignait à son subordonné son mécontentement, il se laissa emporter par la colère jusqu'à le frapper. Ils allèrent sur le terrain, et Jean-Baptiste y fut tué par son ex-protégé. C'est à Rocroy qu'eut lieu ce duel vers 1724.

6° Jacques Moët (1668-1676).

« 1668, 19 février. Cérémonies du baptême (fait le 5 de ce mois) de Jacques, fils de Nicolas Moët, escuyer, sieur de Brouillet, et conseiller du roy au Présidial de Reims, et Delle Marie Cocquebert. Parain : Jacques Moët, escuyer, sieur de Dugny. Maraine : Delle Anne Moët, sa femme. »

Signé : Moët de Dugny, Moët de Brouillet.

(St-Jacques.)

« 1676, 10 novembre. Sépulture de Jacques Moët, agé de 8 ans et 9 mois environ, fils de Mr Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, conseiller au Présidial, et de Marie Cocquebert. »

(St-Pierre.)

7° Thomas Moët [1].

1. Thomas Moët, accompagné de ses cousins Claude Moët de Louvergny, et Antoine Coquebert, passant un soir par la porte du Moulinet, à Reims, se prit de querelle avec le capitaine Bertin. On dégaîna, et ce dernier fut tué d'un coup d'épée. Thomas fut d'abord arrêté, mais il obtint par la suite des lettres de rémission (1699).

« 1693, 5 avril. Baptême de Thomas, fils de Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, et de Marie Cocquebert. »

(St-Pierre.)

Dans les liasses paroissiales de Bouilly, on rencontre le nom de Thomas :

« 21 septembre 1719. Baptisé par Mr le curé de Ste-Eufraize la fille de Messire Jean d'Argy, cher, sgr. de Villé devant Rancourt, capitaine au régiment de Gennes, et de Dame Nicolle-Antoinette de Chaalon, ses père et mère, mariés ensemble, à laquelle on a imposé le nom de Marie Thomasse. Le parein a été Messire Thomas Moët, cher, sgr. de Brouillet ; la mareine Dlle Henriette-Marie Chaalon. Signé : Fault, curé. » — (Gennes, pour Gesvre.)

Le château de Courmas appartint, en effet, successivement aux familles de Chaalon et d'Argy, sgrs. dudit lieu, annexe de Bouilly. C'est en ce château que mourut, le 19 août 1740, Simon de Chaalon, chevalier, âgé de cent ans et trois mois, beau-père de Jean d'Argy, déjà nommés.

8° Jean-Joseph Moët, décédé en bas-âge (1671-1672).

« 1671, 22 novembre. Baptême de Jean-Joseph, fils de Mrs Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, conseiller du roy au Présidial, et de Marie Coquebert, sa femme. Parrain : Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, Mont-St-Pierre, Thillois en partie. Marraine : demoiselle Marie-Madeleine Cocquebert. »

(St-Pierre.)

« 1672, 1er août. Inhumation de Jean-Joseph Moët, agé de 8 mois environ, fils de Mr Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet, et de Marie Cocquebert. Témoins : le père et Claude Moët, frère du défunct. »

(Ibid.)

Thomas Moët épousa Marie-Madeleine de Montigny (1662-1743).

« 1727, 6 mai. Mariage entre Messire Thomas Moët, chevalier, seigneur de Brouillet, fils de feu Messire Nicolas Moët, aussi chevalier, seigneur de Brouillet, et de Marie Coquebert ;
et demoiselle Marie-Madeleine de Montigny. »

Cette dernière mourut en 1743.

« 1743, 17 may. Mort de Marie-Madeleine de Montigny, aagée de 79 ans 8 mois, épouse de Messire Thomas Moët, seigneur de Brouillet. »

(St-Hilaire.)

Nous possédons un acte de vente qui concerne les héritiers de la veuve de Thomas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet (Chart. de Belleaucourt, dossiers d'Ogny).

Un intéressant article de M. Pellot, paru dans la *Revue de Champagne et de Brie* du mois d'avril 1891, nous donne l'explication des parentés énoncées par cet acte.

1er *degré.*

Jean Petit, écuyer, conseiller du roi, vicomte d'Ormont, seigneur de Magneux, Grigny et Richebourg, né le 23 janvier 1600, eut de Madeleine Grenet :

1° Madeleine Petit (1637-66), épouse, en 1653, de Roland de Montigny, écuyer, seigneur de Violaine.

2° Anne Petit, née en 1639, épouse, en 1658, d'Antoine de Priolet, chevalier, seigneur de Madirand, lieutenant-colonel au régiment de Mr le marquis de Gesvres : d'où une fille, Marie-Madeleine de Priolet, célibataire, demeurant à Reims en 1749, époque où fut passée la vente en question.

3° François Petit, qui suit.

2e *degré.*

François Petit ou le Petit (1640-1715), épousa Françoise Lamblet, d'où, entre autres enfants :

Suzanne le Petit (1693-1768), épouse, en 1721, de Jean Héloin, procureur au baillage de Châtillon-sur-Marne.

CONTRACT DE VENTE PASSÉ DEVANT CLOTEAU ET JEUNEHOMME, NOTRES ROYAUX, A REIMS LE 4 FEBVRIER 1749.

Demoiselle Magdeleine de Priolet, De Jeanne le Petit, veuve du sr Jean Roland, et De Marie-Magdeleine le Petit, veuve du sr Jean-Jacques Petit, demtes audit Reims, Jean Cabaret, bourgeois dudit Reims, y demt, au nom et comme procureur de Delles Marie-Louise le Petit de Grigny, fille majeure demte à Paris, Jean Guy le Petit, écuyer, sieur de Grigny, demt à Abbeville, et de Me Jean Héloin, procureur au baillage de Chatilion, et de De Suzanne le Petit, demts audit Chatilion, fondé de leurs procurations généralles et spécialles à l'effect des présentes, tous heritiers de Dame Marie-Magdelene de Montigny au jour de son decès épouse de Messire Thomas Moët, chevalier, seigneur de Brouillet, demt audit Reims, lesquels ont reconnu avoir vendu, cedé, quitté et transporté dès maintenant et à toujours et promectent.....
au sieur François Jeunehomme, marchand libraire, et imprimeur, et demoiselle Barbe Jacta, son épouse, demts à Reims, à ce présens et acceptans.....
Deux corps de ferme à eux appartenants et écheus par le décès de

ladite Dame de Montigny, le premier situé sur le terroir d'Ogny, consistant en 13 arpens 67 verges et demy de terres et prez, en 27 pièces, et le second situé au terroir de Villersagron, consistant en 20 arpens 37 verges et demy tant terres que prés en 48 pièces avec les censives qui échoiront au jour de Saint Martin d'hiver... La presente vente fait moiennant la somme de 2,400 livres.

Signé Cloteau et Jeunehomme, notaires, controllé à Reims pour le Soissonnois le 18 febvrier 1749 par Mr de Récicourt.

Au revers du parchemin est la quittance du droit de lots et vente :

« J'ay receu de Monsieur Jeunehomme, acquéreur au présent contract, les lots et ventes pour les heritages du corps de cense, scize à Ogny, et aussy pour ceux de la cense de Villersagron, qui sont sur le terroir de Forzy, sauf les droicts d'autruy, sans préjudice aux droits seignaux qui me sont deus, et aussy aux droits et actions. Fait ce 4 may 1749. »

Signé : D'Ogny.

De Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny, et Marie-Anne Moët sont issus :

1° Marguerite Moët.

« 1663, 2 juillet. Baptême de Marguerite, fille de Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny, et de delle Anne Moët. Parrain : Jean Moët, escuyer, seigneur de Brouillet. Marraine : delle Marguerite Moët, veuve de Mre Jean Béguin, conseiller, eslu en l'eslection de Reims. »

(St-Jacques.)

2° Marie-Anne Moët.

« 1665, 22 septembre. Baptême de Marie-Anne, fille de Jacques Moët, escuyer, sieur de Dugny, et d'Anne Moët. Parrain : Jean Moët, sieur de Brouillet. Marraine : Pérette Lespagnol, sa femme. »

(St-Hilaire.)

3° Jacques Moët (1669-1730).

« 1669, 9 juin. Baptême de Jacques, fils de Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny, et d'Anne Moët. Parrain : Jacques Moët. Marraine : Agnes de Bar, veuve de Jacques Moët, escuyer et eslu de Reims. »

(St-Jacques.)

« 1730, 28 avril. Mort de Mr Jacques Moët, seigneur de Dugny, lieutenant particulier au présidial, agé de 60 ans, inhumé en cette église. »

(*Ibid.*)

Les Archives nationales renferment un acte au sujet de Jacques :

« 19 septembre 1720. Jacques Moët, sgr. de Dugny, lieutenant particulier au siège présidial de Reims, en la présente année de disette, établit des gardes messiers pour la conservation des récoltes. »

Jacques Moët de Dugny, IIe du nom, épousa Marie-Madeleine Viefville.

Marie-Madeleine Viefville était fille de :

Philbert, écuyer, secrétaire du roi, et de Madeleine le Carlier, mariés le 15 septembre 1663 (cette dernière, fille de Jean, assesseur, et de Claudine Ravaux).

Philbert, fils de :

Pierre et de Gabrielle de Lamer, mariés le 27 février 1639 (cette dernière, fille d'Antoine, avocat, et de Simone Bellotte, des sgrs. de Précy et Aubilly).

Pierre, fils de :

Louis, grenetier du grenier à sel, et d'Anne le Couvert, fille elle-même de Jacques, notaire à Saint-Quentin, et de Marguerite Princepré.

Louis, fils de :

Nicolas, époux 1° de Jeanne Pelletier ; 2° de Suzanne Josseteau, fille de Claude et de Jeanne Aubert.

Nicolas, fils de :

Pierre Viefville et de Jeanne Denis.

De Jacques Moët de Dugny et de Marie-Madeleine Viefville sont issus :

1° Jean Moët.

« 1700, 22 juillet. Baptême de Jean, fils de Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny, lieutenant particulier, assesseur au tribunal, et de Marie-Madeleine Viéville. Parrain : Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny, de cette paroisse Marraine : Madeleine Lecarlier, de la paroisse de Saint-Remy de Laon. »

(St-Jacques.)

2° Anne-Thérèse Moët.

« 1702, 28 septembre. Baptême d'Anne-Thérèse, fille de Mre Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny, lieutenant particulier au présidial, et de Dame Marie-Madeleine Vieuville. »

(St-Denys.)

3° Marguerite-Hyacinthe Moët.

« 1705, 16 août. Baptême de Marguerite-Hyacinthe, fille des mêmes. »

(*Ibid.*)

Anne-Thérèse Moët épousa Jean-Baptiste-François Maillefer de Résigny, et Marguerite-Hyacinthe, Alexandre-César de Cauchon, chevalier, seigneur baron de Neuflize : Marguerite-Hyacinthe en eut une fille, Marie-Élisabeth, en 1730.

Puis, Alexandre-César de Cauchon étant mort, Marguerite-Hyacinthe épousa en deuxièmes noces Messire César-Alexandre de Fougères, chevalier, seigneur de Courlandon.

« 1729, 29 may. Mariage entre Alexandre-César de Cauchon, baron, seigneur de Neuflize, et Marguerite-Hyacinthe Moët de Dugny, fille de Messire Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny, lieutenant particulier, assesseur au tribunal, et de Marie-Madeleine Vieuville. »

(St-Jacques.)

« 1730, 8 mai. Baptême de Marie-Élisabeth, fille de Messire Alexandre-César de Cauchon et de Marguerite-Hyacinthe Moët de Dugny. »

(*Ibid.*)

Quant à Anne-Thérèse Moët, elle eut cinq enfants de Pierre-François Maillefer de Résigny.

« 1724, 2 mars. Baptême de Jean-Baptiste-François, fils de Pierre-François Maillefer et de Thérèse Moët. Parrain : Messire Jean-Baptiste Moët, seigneur de Brouillet, major au régiment de Provence. Marraine : Claude de Malval, sa femme. »

(St-Étienne.)

« 1725, 11 mars. Baptême de Marguerite-Thérèse, fille des mêmes. »

(*Ibid.*)

« 1726, 17 mai. Baptême de Joseph-Élie, fils des mêmes. »

(*Ibid.*)

« 1730, 16 mai. Baptême d'Alexandre-César-Hyacinthe-Philippe, fils des mêmes. »

(*Ibid.*)

« 1734, 22 octobre. Baptême de Jean-Philippe-Jacques, fils des mêmes. »

(*Ibid.*)

De Jean Moët, écuyer, sgr. de Louvergny, et de Marie Madeleine Coquebert, sont issus :

1° Claude Moët (1671-1748), officier de marine, chevalier de Saint-Louis.

« 1748, 12 décembre. Mort de Messire Claude Moët de Louvergny, ancien officier de marine, âgé de 77 ans. »

(St-Hilaire.)

C'est, en effet, à St-Hilaire qu'il fut inhumé ; mais son acte de décès fut également dressé à la paroisse St-Philippe, qu'il habitait évidemment.

« 1748, 12 décembre. Mort de Messire Claude Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, ancien officier de marine des vaisseaux du roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, agé de 77 ans. Inhumé en l'église Saint-Hilaire. Témoins : Messire Jean-François Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre et Tillois, ancien capitaine au régiment de Guyenne, frère du deffunt, et Messire Charles Rogier, seigneur de Ludes, ancien capitaine au régiment d'Auvergne. »

(St-Philippe.)

2° Jean-Baptiste Moët (1672-1724), époux de Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny.

« 1672, 10 juillet. Baptême de Jean-Baptiste, fils de Mre Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre et Thillois en partie, et de Marie-Madeleine Coquebert. Parrain : Mre Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet. Marraine : Pérette Lespagnol, vefve de Mre Jean Moët, escuyer, seigneur dudit Brouillet, conseiller au Présidial. »

(St-Hilaire.)

« 1724, 24 avril. Mort de Jean-Baptiste Moët, écuyer, seigneur de Louvergny, Mont-St-Pierre, Tillois, écuyer de Son Altesse Royale Madame, agé de 51 ans, époux de Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny, inhumé en l'église Saint-Hilaire. Témoins : Mre Philippe Moët, écuyer, seigneur de Louvergny, capitaine au régiment de Guyenne, et Jean-François Moët, écuyer, seigneur de Mont-Saint-Pierre, aussy capitaine audit régiment, tous deux frères du deffunct. »

(St-Pierre.)

Il fut inhumé dans le chœur de l'église St Hilaire.

« 1724, 20 avril. Mort de Jean-Baptiste Moët, écuyer, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre, Thillois et autres lieux, écuyer de feu Son Altesse Royale Madame, agé de 51 ans, époux de Dame Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny, inhumé en l'église de Saint-Hilaire dans le chœur proche l'aigle. Témoins : Philippe-Louis Moët, écuyer, seigneur de Louvergny, son frère, capitaine

au régiment de Guyenne, et Jean-François Moët, écuyer, seigneur de Mont-Saint-Pierre, capitaine au même régiment, aussi frère. »

(St-Hilaire.)

Sa femme ne mourut qu'en 1737.

« 1737, 7 avril. Mort de Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny, veuve de Jean-Baptiste Moët, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre et Thillois en partie, agée de 64 ans. »

(*Ibid.*)

Il l'avait épousée en 1704 :

« 1704, 20 may. Mariage entre Messire Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, escuyer de Son Altesse Royale Madame, de la paroisse Saint-Michel. Et Madeleine Moët de Dugny, fille de Mr Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny, et de feue Anne Moët. »

(St-Jacques.)

L'acte de décès de Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny se trouve en double en la paroisse Saint-Philippe, où elle est décédée.

« 1737, 7 avril. Mort de Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny, veuve de Jean-Baptiste Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre, Tilloys, écuyer de feu Son Altesse Royale Madame, agée de 64 ans, inhumée le 9 en l'église Saint-Hilaire. »

Le portrait de Jean-Baptiste Moët se trouve à Belleaucourt : il y est qualifié de capitaine au régiment de Guyenne, de même que dans le testament de son frère, Nicolas-Joseph, rapporté ci-après.

3° Nicolas Moët (1678-1709), prêtre.

« 1678, 3 mars. Baptême de Nicolas-Joseph, fils de Jean Moët, escuyer, sgr. de Louvergny, Mont-St-Pierre, Thillois en partie, escuyer de Son Altesse Madame la duchesse d'Orléans, et de delle Marie-Madeleine Coquebert, habitans de la paroisse dudit Tilloys. Parrain : Nicolas Moët, escuyer, seigneur de Brouillet. Marraine : Marie Coquebert, sa femme. »

(St-Pierre.)

« 1709, le 2 juin. Mort de Mire Nicolas-Joseph Moët, prestre, licencié en théologie, agé de 31 ans et 3 mois, inhumé le 3 en l'église Sainct-Hilaire. Témoins : Jacques Moët, escuyer, sieur de Dugny, et J.-B. Moët, escuyer, sieur de Louvergny. »

(St-Hilaire.)

Il avait testé le 19 mai précédent.

« 19 may 1709. Testament de Messire Nicolas-Joseph Moët de Louvergny, prestre licencié en théologie, demeurant à Reims, couché..... malade.

Remet ses funérailles à la discrétion de Messire Jean-Baptiste Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, capitaine au régiment de Guyenne, son frère.

Donne 200 livres à l'Hostel-Dieu, 200 livres à l'Hospital Général, et 100 livres aux Incurables.

Déclare que luy et Claude Moët de Louvergny, son frère ainé, étant obligés au paiement du douaire de Dame Marie-Madeleine de Louvergny, épouse dudit sieur Jean-Baptiste Moët de Louvergny, il veut que si le revenu des biens dudit sieur Jean-Baptiste Moët ne sont pas suffisans pour ledit douaire, il soit pris le reste sur sa succession. »

(Minutes de Dallier.)

4° André Moët (1684-88).

« 1684, 7 avril. Baptême d'André, fils de Jean Moët, seigneur de Louvergny. »

(St-Hilaire.)

« 1688, 11 juillet. Mort d'André, fils de M. Jean Moët, écuyer, seigneur de Louvergny, écuyer de la duchesse d'Orléans, et de Marie-Madeleine Coquebert, agé de 4 ans 3 mois, inhumé au préau de cette paroisse. »

(St-Pierre.)

5° Philippe-Louis Moët (1688-1729), capitaine au régiment de Guyenne, époux de Marie de la Houssaye : d'où une fille, Aldegonde-Jeanne-Josèphe, abbesse de Sainte-Claire, sur laquelle on reviendra bientôt [1].

« 1688, 24 août. Baptême de Philippe-Louis, fils de Jean Moët, et de Marie-Madeleine Coquebert. Parrain : Mre Claude Moët, frère de l'enfant. Marraine : Marguerite, fille de Jacques Moët, escuyer, seigneur de Dugny. »

(*Ibid.*)

« 1729, 8 mars. Est mort en la paroisse Saint-Pierre Messire Philippe-Louis Moët, agé de 40 ans et 6 mois, chevalier, seigneur de Louvergny, Mont-St-Pierre, capitaine au régiment de Guyenne, veuf de Dame Marie de la Houssaye, inhumé le 9 dans l'église dudit Saint-Hilaire dans le chœur sous le marchepied du lutrin. Témoins : Messire Claude Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, chevalier de Saint Louis, enseigne des vaisseaux du roy, et Messire Jean-François Moët, chevalier, seigneur de Louvergny et Mont-St-Pierre, capitaine au régiment de Guyenne. »

(St-Hilaire.)

1. Le portrait de Philippe-Louis Moët se trouve à Belleaucourt.

6° Marie-Madeleine Moët (1686-87).

« 1686, 13 mars. Baptême de Marie-Madeleine, fille de Jean Moët, escuyer, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre, Thillois en partie, escuyer de Son Altesse Royale Duchesse d'Orléans, et de Marie Coquebert. Parrain : Thomas Coquebert, seigneur d'Agny (oncle maternel de l'enfant). Marraine : Marie-Madeleine Moët de Brouillet. »

(St-Pierre.)

« 1687, 3 juillet. Decès de Marie-Madeleine Moët de Louvergny, aagée de 16 mois. »

(*Ibid.*)

Comme on vient de le voir, Louis-Philippe Moët de Louvergny, décédé le 8 mars 1729, n'eut qu'une fille de Marie de la Houssaye : Aldegonde-Jeanne-Josèphe, abbesse de Sainte-Claire de Reims.

Dans nos dossiers d'Ogny, nous avons trouvé une seule pièce qui la concerne :

« 4 janvier 1730, je soussigné, Claude Moët de Louvergny, *curateur aux lettres d'émancipation* de Damoiselle Aldegonde-Jeanne-Josèphe Moët de Louvergny, et fondé de sa procuration, reconnois avoir donné à Henry Gauthier[1], laboureur demeurant à Ogny, une cense appartenante à ladite damoiselle Aldegonde-Jeanne-Josèphe Moët de Louvergny, ma nièce, située au terroir dudit Ogny..... pour six années consécutives..... moyennant la somme annuelle de 230 livres. »

Les religieuses du Bon Pasteur de Reims, en démolissant, rue du Jard, un bâtiment de l'ancien monastère de Sainte-Claire, ont mis au jour l'inscription suivante :

« A ✠ la gloire de Dieu, cet' pierre a été posé par Md Aldegnde Moët de Louvergni, abesse de ce monastère ; Md Marguerite Mopinot depositere en cheffe, et Md Marie Remiette de la Court depositère en secon ; Md Marie-Anne Nouvelet aussi depositère le 29 septembre en l'an de grâce 1772. »

1. Henry Gauthier eut une nièce religieuse, ainsi qu'on peut le voir par l'acte suivant : « Le 11 septembre 1747 fut présente Marie-Anne-Henriette Gauthier, sœure novice demeurante au couvent du Charme, ordre de Fonte Vrault, diocèse de Soissons, émancipée et procédante sous l'hautorité d'Henry Gautier, son oncle paternel et son curateur, laquelle vend la 6e partie d'un héritage échu par le déceds d'Augustin Gauthier son frère, et Madeleine Laplanche, sa femme, moyennant 60 livres. Controllé à Oulchy-le-Château. »

Signé : Lamy.

Aldégonde vécut donc au moins une soixantaine d'années, et fut abbesse de Sainte-Claire. C'est tout ce que nous savons d'elle.

7° Jean-François Moët (1690-1774), capitaine au régiment de Guyenne.

« 1690, 20 avril. Baptême de Jean-François, fils de Jean Moët, et de Marie-Madeleine Coquebert. Parrain : Jean-Baptiste Moët, seigneur de Mont-Saint-Pierre, frère de l'enfant. Marraine : Pérette Lespagnol, veuve de Jean Moët. »

(St-Pierre.)

Il épousa Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt, sa cousine en ligne maternelle.

« 1726, 20 août. Mariage entre Messire Jean-François Moët, seigneur de Mont-Saint-Pierre, capitaine au régiment de Guyenne, fils de feu Jean Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, escuyer de feue Son Altesse Royale Madame et de feue Marie-Madeleine Coquebert, Et Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt. »

(St-Jacques.)

Ainsi qu'on vient de le voir, Jean-François Moët de Louvergny, né le 20 avril 1690, capitaine au régiment de Guyenne, épousa, le 20 août 1726, Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt, fille de Claude-André Coquebert, écuyer, seigneur de Belleaucourt, Coulommes, Ogny, le Plessier, Forzy, vicomte de Berthenay, et de Jeanne Coquebert.

Les registres paroissiaux de Coulommes nomment Marie-Agnès Coquebert :

« L'an 1715, le 9 décembre, baptisé Marie-Agnès, fille de Jean Mingon. Le parain a été Me Claude-André Coquebert de Belleaucourt, escuyer, seigneur de Coulommes, et la mareine Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt, fille bourgeoise de Reims. »

Signé : COQUEBERT DE BELLEAUCOURT.
A. M. DE BELLAUCOURT.
PONS HERMONVILLE, curé dudit lieu.

Jean-François est aussi nommé une fois comme parrain.

Le rédacteur de l'acte s'est trompé de prénom, et l'appelle « André-François ».

Simple question : Ce filleul de Jean-François a-t-il cru toute sa vie porter le nom de son parrain ?

« L'an 1743, le vingt quatriesme janvier, je soussigné, prestre

curé de Coulommes, ai baptisé le fils de Jean Dorigny, jardinier, et de Jeanne Robert, ses père et mère, mariés ensemble, auquel on a imposé le nom de André-François, lequel a esté ainsi nommé par François Hannon et Jeanne Coulon, pour et au nom de Messire André-François Moët de Louvergny, chevalier, seigneur de Mont-Saint-Pierre, et de Damoiselle Marie-Magdelaine-Françoise Moët de Louvergny, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims.

Signé : JACQUETELLE, curé de Coulommes.
F. HANNON.
J. DORIGNY.

Dans notre Chartrier, un acte du 11 septembre 1708 porte bail par Thomas Coquebert, sgr. d'Agny, à Jean Moreau, de Romigny, de plusieurs pièces de terre sises sur les terroirs de Forzy et Berthenet. Une annotation, écrite en bas de cet acte, nous apprend que Jean-François Moët de Louvergny fut l'exécuteur testamentaire de Mr d'Agny, fils lui-même du lieutenant des habitants de Reims, et beau-frère de Mr de Brouillet, ainsi que de Mr de Louvergny, père de Jean-François.

Nous rencontrons aussi Jean-François Moët comme témoin dans deux autres actes mentionnant le décès de deux sœurs, issues de la famille de Bussy d'Ogny ; l'une d'elle avait épousé un frère de Claude-André Coquebert, déjà cité, et se trouvait ainsi tante par alliance de Jean-François Moët.

« 1737. Le 20 fevrier, est décedée en cette paroisse Mlle Nicolle-Charlotte de Bussy d'Ogny, agée de 90 ans, et a été conduite le 21e en l'église de Saint-Remy d'Ogny, pour y être inhumée dans le tombeau de ses ancêtres, le tout avec les cérémonies décentes et ecclésiastiques, en présence de Dame Marie-Anne de Bussy, sa sœur, veuve de Messire Henry Coquebert, escuyer, seigneur de Fleury, Forzy, vicomte de Berthenay, Ogny, le Plessier, capitaine de dragons, et de Messire Jean-François Mouët, chevalier, seigneur de Louvergny et de Mont-Saint-Pierre, ancien capitaine au régiment de Guyenne, lesquels ont signé à Coulommes, les jour, mois et an susdits. »

Signé : COQUEBERT D'OGNY.
MOUET DE LOUVERGNY.
BAJULET, curé de Ste-Euphraise.
Thomas JACQUETELLE, curé de Coulommes.

A cette date on lit dans les registres d'Ogny :

« 20 fevrier. Ce jour, est morte à Colomme Mlle Charlotte de Bussy, agée de 90 ans, ou environ, et a eté transferée à Ogny,

pour y estre enterrée ; a étée enterrée dans l'église de Sainct-Remy, avec les cérémonies accoustumées, en présence des témoings soussignés. »

Signé : COQUEBERT D'OGNY.
MOUET DE LOUVERGNY.
Th. JACQUETELLE, curé de Coulommes.
BILLET, curé d'Ogny.

Quant à la dame de Bussy, veuve de Henry Coquebert, elle mourut centenaire[1], comme on l'a exposé dans une précédente brochure sur Ogny et ses seigneurs.

Jean-François maria sa fille, Madeleine-Françoise-Louise Moët de Louvergny, Dame de Belleaucourt, au comte de Miremont, marquis de Berrieux ; il avait eu un fils aîné, André-François Moët de Louvergny, mort célibataire.

« 1750, 10 septembre. Mariage entre Messire Alphonse-César-Emmanuel-François, chevalier, seigneur de Berrieux, baron châtelain de Montaigu, etc., et Madeleine-Françoise-Louise, fille de Mre Jean-François Moët, seigneur de Louvergny, et de Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt. »

(St-Philippe.)

Ci-dessous le baptême d'un de leurs enfants, retrouvé à Reims :

« 1755, 18 décembre. Baptême de Jean-François-Charles-Alphonse, fils de Messire Alphonse-César-Emmanuel-François de Miremont et de Madeleine-Françoise-Louise Moët de Louvergny. »

(*Ibid.*)

Jean-François-Charles-Alphonse épousa :

1° Catherine-Pierrette-Louise de Maillard d'Hanesse (1790).

2° Caroline de Baillet, fille de Mre Antoine de Baillet et de Dame Anne-Louise Grossard de Virly.

D'où une fille, Mme de Montangon.

1. La *Gazette de France* consacra un article au décès de Mme de Bussy. On y trouve deux erreurs : Perthenay au lieu de Berthenay, et cent au lieu de cent six.

« Dame Marie-Anne de Bussy, veuve de Messire Henry Cocquebert, vicomte de Perthenay, capitaine de dragons, est morte au village de Coulommes, près Rheims, en Champagne, agée de cent ans. »

Par une étrange anomalie, la table des matières de ce journal exagéra au contraire l'âge de la défunte :

« Mort de Dame Marie-Anne de Bussy, âgée de cent et sept ans. »

Le 9 mars 1757, Jean-François Moët fit les actes de foi et hommage, accompagnés du dénombrement, à l'abbé de Saint-Remy, à cause du fief de Belleaucourt, qu'il tenait de sa femme, et, selon l'ancienne charte de cette érection de fief, il dut payer « une médaille d'or de Saint Remy, du prix de cent sols, où une pièce d'or de même valeur ».

Il mourut en 1775, survivant de 15 ans à sa femme.

« 1775, 15 août. Mort de Messire Jean-François Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, Mont-Saint-Pierre, ancien capitaine au régiment de Guyenne (infanterie), inhumé le lendemain au préau de cette église. »

(St-Pierre.)

« 1760, 22 avril. Mort de Dame Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt, aagée de 66 ans, épouse de Messire Jean-François Moët, seigneur de Louvergny, inhumée le 24 en cette église. »

(*Ibid.*)

Quant à la fille de Jean-François Moët, Mme de Miremont, elle mourut au château de Belval, près Berrieux, le 11 floréal de l'an V de la République.

Deux ans auparavant, elle avait été rayée de la liste des émigrés :

« 28 nivôse, an III de la République une et indivisible. Le Comité de législation, vu les pièces à l'appui de la réclamation de la citoyenne Madeleine-Françoise-Louise Moët, veuve du citoyen Alphonse-César-Emmanuel-François Miremont, dit Berrieux..., arrête que le nom de la citoyenne Louise Moët sera rayé définitivement de toutte liste d'émigrés, que le séquestre apposé sur ses biens sera levé..., etc... »

(Extrait des papiers de M. P. Contant.)

Mr de Miremont était mort lui-même le 12 janvier 1790. La vie de Jean-François Moët nous a entraîné un peu loin : revenons donc en arrière à la génération des enfants de Jean Moët et de Pérette Lespagnol.

VII. — Nicole Moët de Brouillet et Louis de la Salle.

Nicole Moët de Brouillet épousa Louis de la Salle, conseiller au siège royal et présidial de Reims, fils de Lancelot de la Salle et de Barbe Coquebert.

Nous allons donner les noms de leurs héritiers en 1693, époque de la succession de Pérette Lespagnol.

1° Jean-Baptiste de la Salle, qualifié « prestre docteur en théologie, demeurant à Paris ».

2° Marie de la Salle, née le 26 février 1654, mariée à Jean Maillefer, conseiller du roy, assesseur en l'Hôtel de Ville de Reims, fils de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims, et de Madeleine Roland.

Ci-dessous trois extraits des mémoires Maillefer (publiés par M. Jadart), où l'on peut voir ce que le père et le fils pensaient de leur belle-fille et épouse :

Mars 1679.

« Il y a deux jours, javois besoing de patience pour des petittes douleurs. Aujourd'huy jay besoing de modération pour ma joye du mariage de Jean Maillefer avecq Mad^elle de la Salle, qui se fera, Dieu aydant, dans 8 jours. »

(MAILLEFER père.)

« J'ay espousé le 20e mars 1679, et ma bonne femme est morte aagé de 57 ans subitement le 23e mars 1711. Ce sont 32 ans que j'ay esté marié. J'ay tout perdu, ayant perdu ma chère femme, et je ne peue m'en consoler qu'en offrant incessamment mes prières pour son âme. Je suis resté paralitique en attendant qu'il plaise à Dieu de me retirer de ce monde où je suis à charge, ne pouvant plus rien faire. Mes enfants pourront voir la relation funèbre que j'ay fait sur la mort de ma bonne femme à la fin de ce livre. »

(MAILLEFER fils.)

« Ma bonne femme est décédée le 23e mars 1711 à minuit, et après avoir mangé le soir, elle est tombée en apoplexie. J'ay esté 32 ans marié avec elle ; il me semble que ce temps s'est passé bien viste. Voyez cy après ce que j'en ay escrit. »

(*Ibid.*)

« Le 20 mars 1679, J. Maillefer, mon fils, a espouzé à St-Hilaire Mad^elle de la Salle. La nopce s'est fait chès Mad^elle de Brouillié, sa mère grand. Il y avoit quatre plats à disné, et autant à soupé, sans lendemain, à cause du caresme. »

(J. MAILLEFER père.)

Il s'agit ici de Pérette Lespagnol, veuve de Jean Moët de Brouillet.

3° Jean-Louis de la Salle, prestre, licencié de Sorbonne, né le 25 décembre 1664, et filleul de son frère Jean-Baptiste, le saint fondateur des Frères. Il devint par la suite chanoine de Notre-Dame de Reims et mourut en 1724.

4° Pierre de la Salle, conseiller au Présidial de Reims. Il naquit le 3 septembre 1666, et fut le filleul de son frère Jean-

Baptiste, dont nous trouvons à cette date la signature autographe dans les registres de Saint-Symphorien.

Il épousa Françoise Bachelier, et en eut postérité, éteinte lors de la Révolution.

5° Remy de la Salle, d'abord écuyer, mousquetaire du roi, puis sous-lieutenant au régiment de Navarre, fils de Jean-Remy de la Salle (frère des précédents) et de Marie Bertin du Rocheret.

Jean-Baptiste de la Salle avait encore un frère et une sœur qui ne figurent pas dans les partages de 1693 : Rose-Marie de la Salle, religieuse de Saint-Etienne de Reims, née le 29 février 1656, était en effet morte en 1681.

Prenons encore Maillefer à partie :

« Le 22 mars 1681, je suis prié à l'enterrement de Madame de Lasalle, religieuse à St-Estienne, sueure de ma belle fille, femme de J. Maillefer, qui mourut hier subitement, n'a été que 10 heures malade, morte aagée de 24 ans. »

(MAILLEFER père.)

« Le 21 mars 1681, Marie-Rose de la Salle, religieuse de Saint-Estienne-aux-Dames, soeure de ma femme, est morte aagée de 25 ans, presque subitement. C'estoit une fille d'une grande douceur, qui nous aimoit beaucoup. Requiescat in pace. »

(MAILLEFER fils.)

« Le 9 je suis alée à la Congrégation, où ma fille m'a entretenue, c'est a dire que elle m'a escrit[1] 2 bonnes heures et demy, entre aultres que 4 dames religieuses, à St-Estienne, Barois, Chertemps, Mode et de la Salle avoient pencé mourir pour des médecinnes que elles avoient pris despuis 3 jours, come aussy un prestre. On croit que cela a esté causé par du sené qui ne valoit rien. »

Febvrier 1675. (MAILLEFER père.)

« Mad^e^ de la Salle en est morte le 21 mars 1681, elle estoit sœure de Marie de la Salle, feme de Maillefer. »

(Note de MAILLEFER fils.)

Mais pour le dernier frère, Jacques-Joseph de la Salle, mort curé de Chauny en 1723, nous ne pouvons deviner pourquoi il n'est pas nommé parmi les co-partageants.

Mme de la Salle mourut en 1671, et son mari l'année suivante.

1. Maillefer était, en effet, atteint de surdité.

« Le 19 juilliette 1671, je suis priée au convoye de Madelle la consilière de la Salle, Nicolle Moët de Brouillet, mère de Marie de la Salle, feme de J. Maillefer, quy est morte à l'aage de mes deux femes, à 38 ans. Voila son marit bien affligée.

Le 21 j'ay assisté au service à S. Simphorien de ladite Damelle. »

(MAILLEFER père.)

« Apvril 1672. Mort de Monsieur le consilier de la Salle, aagé environ 45 ans, quy n'a esté que 2 jours malade, veufe depuis 6 mois. »

(*Ibid.*)

« Père de Marie de la Salle, femme de Jean Maillefer, qui a 47 ans et plus aujourd'huy 22e 7bre 1701, et feue ma bonne feme est morte le 23 mars 1711 subitement. »

(Ajouté par Maillefer fils à différentes époques.)

(*Voir le tableau ci-après.*)

VIII. — Succession de Jean Moët et de Pérette Lespagnol.

Pérette Lespagnol mourut le 7 octobre 1691.

Jean Moët, décédé vingt-et-un ans auparavant, lui avait laissé la pleine jouissance de tous les biens de leur communauté, sauf les droits seigneuriaux, partagés en 1670 entre les quatre héritiers déjà nommés.

Nous avons, en effet, un acte de foi et hommage délivré en 1683 par Nicolas Moët de Brouillet à Monseigneur l'abbé de Saint-Remy de Reims.

ACTE DE FOY ET HOMAGE.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que ce jourd'huy vint huictiesme janvier mil six cens quatre vingt trois, par devant nous Louis Dallier, avocat au Parlement, bailly du baillage de St-Remy de Reims, terres et seigneuries en dépendantes, est comparu Nicolas Moët, écuyer, sr de Brouillet en partie, conseiller au Présidial de Reims, y demeurant, lequel, en présence de Mr Michel Clouet, procureur fiscal dudit baillage, et Simon Rollin, greffier, nous a dit et remontré qu'il luy appartient, comme héritier de feu Jean Moët son père, vivant escuyer, seigneur de Brouillet, moitié de ladite seigneurie de Brouillet par indivis avec Monseigr l'abbé dudit St-Remy de Reims, consistant en droit de bourgeoisies qui sont deux quartels d'avoine, l'un à comble et l'autre à radde, une poulle et cinq deniers deus par chascun habitant et par chascun an au jour de St Martin d'hiver, et attendu que ladite seigneurie est mouvante en plein fief de Monseigr Charles-Maurice le Tellier, premier pair de France, archevesque et abbé de ladite abbaye de St-Remy, Il se présente,

Jean Moët de Brouillet = Pérette Lespagnol (ils eurent en outre 1 fils et 1 fille morts en bas-âge).

- 1° Nicolas Moët de Brouillet = Marie Coquebert d'Agny.
  - 1° Louis Moët.
  - 2° Claude Moët.
  - 3° Madeleine Moët (1662-1745).
  - 4° Marie-Anne Moët.
  - 5° Jean-Baptiste Moët, chevalier de St Louis, lieutenant-colonel de Provence = Marie-Claude de Malval.
  - 6° Jacques Moet (1668-76).
  - 7° Thomas Moet = Marie-Madeleine de Montigny.
  - 8° Jean-Joseph Moet (1671-72).
- 2° Jacques Moët de Dugny = Marie-Anne Moet.
  - 1° Marguerite Moët.
  - 2° Marie-Anne Moet.
  - 3° Jacques Moët de Dugny = Marie-Madeleine de Viefville (d'où Mmes de Maillefer de Résigny et de Cauchon).
- 3° Jean Moët de Louvergny = Marie-Madeleine Coquebert d'Agny.
  - 1° Claude Moët, officier de marine, chevalier de St Louis.
  - 2° Jean-Baptiste Moët = Marie-Madeleine-Françoise Moët de Dugny.
  - 3° Nicolas Moët, prêtre.
  - 4° André Moët (1684-88).
  - 5° Philippe-Louis Moët, capitaine au régiment de Guyenne = Marie de la Houssaye (d'où l'abbesse de Ste-Claire).
  - 6° Marie-Madeleine Moët (1686-87).
  - 7° Jean-François Moët, capitaine au régiment de Guyenne. = Marie-Agnès Coquebert de Hellemaucourt (d'où Mme de Miremont).
- 4° Nicole Moët = Louis de la Salle.
  - 1° Jean-Baptiste de la SALLE
  - 2° Marie de la Salle = Jean Maillefer.
  - 3° Jean-Louis de la Salle, prêtre.
  - 4° Pierre de la Salle = Françoise Bâchelier.
  - 5° Jean-Remy de la Salle = Marie Bertin du Rocheret.
  - (Seuls copartageants, en 1693, de la succession de leur aïeule Pérette Lespagnol, veuve de Jean Moët.)
- 5° Marie Moët (1647-1680) sans alliance.

nous requiert et supplie le vouloir recevoir à faire les foy et homage dues à mondit s^r pour ledit fief de Brouillet et observer les formalités requises dont il nous requiert acte, Nous inclinant à laquelle requeste Nous avons receu et recevons ledit s^r Moët de Brouillet en foy et homage pour ledit fief de Brouillet et ses dépendances cy dessus mentionnées et pour lequel fief il a présentement fait et rendu les devoirs et presté le serment de fidélité qu'il doit suivant la coutume pour ledit fief mouvant en plein fief de mondit seigneur dont nous luy avons donné acte, et après la déclaration dudit s^r Moët qu'il n'a fourni son dénombrement, ordonnons qu'il le fournira dans le temps porté par la coutume pour en prendre, par le procureur fiscal, communication et dire ce que de raison et a ledit s^r de Brouillet signé les jour et an que dessus.

La première pièce du dossier de succession a pour cause les prétentions exagérées de l'aîné, Nicolas Moët, seigneur de Brouillet : il soutenait que la maison de la Bouverie étant un bien *noble*, lui devait appartenir « par préciput » avec les accins, vergers et prairies.

« Pour entretenir la paix et amitié, sy nécessaires entre parens », les cohéritiers convinrent de s'en rapporter à un arbitrage composé de Mr Rogier de Ludes, lieutenant criminel, de Mr Levesque, lieutenant particulier, et de Mr Amé, conseiller au Présidial de Reims. Ceux-ci donnèrent tort à Nicolas.

Nous remarquons ici, et nous remarquerons de même dans tous les autres actes de succession, que Jean Maillefer est fondé de procuration de son beau-frère : « Vénérable et discrette personne *Me Jean-Baptiste de la Salle, dem^t à Paris.* »

16 MAY 1693. JUGEMENT EN FORME DE TRANSACTION QUI CONDAMNE MONSIEUR DE BROUILLET.

Par devant les notaires royaux, demeurant à Reims, soussignés, sont comparus Nicolas Moët, écuyer, s^r de Brouillet, cons^ler du roy au Présidial de Reims, y demeurant, d'une part, et Jacques Moët, écuyer, s^r de Dugny, Jean Moët, aussi écuyer, s^r de Louvergny, de Mont-Saint-Pierre et Thillois, écuyer de S. A. R. Madame, duchesse d'Orléans, vénérable et discrette personne Me Louis de la Salle, prêtre au Diocèse de Reims, Me Pierre de la Salle, cons^ler du roy audit Présidial de Reims, et honorable homme Jean Maillefer, cons^ler du roy, assesseur en l'hotel de ville dudit Reims, au nom et comme marit et bail de d^elle Marie de la Salle, son épouse, et encor au nom et comme fondé de procuration de vénérable et discrette personne Me Jean-Baptiste de la Salle, prêtre au Diocèse de Reims, demeurant à Paris, et de Remy de la Salle, escuyer, mousquetaire du roy, pour lesquels il se porte fort, tous lesquels

srs cy dessus nommés sont enfans, petits enfans et héritiers de Jean Moët, vivant escuyer, sr dudit Brouillet, conslcr du roy audit présidial de Reims, et de Dame Perette l'Espagnol, leur père et mère et ayeux, scavoir, lesdits srs Nicolas, Jacques et Jean Moët, de leur chef, et lesdits srs de la Salle et Maillefer esdits noms, à cause de dame Nicolle Moët, leur mère, vivante épouse de Me Mr Louis de la Salle, vivant conslcr du roy audit présidial de Reims, fille desdits srs Jean Moët et dame Perette l'Epagnol d'une part, lesquels voulant procéder au partage desdits srs Jean Moët et Dame Perette Lépagnol, et difficulté étant survenue entre eux sur la prétention dudit sieur Nicolas Moët, que la maison sise à Brouillet, acquise de Pierre de Thuisy par Nicolas Moët, leur trysaieul, en mil cinq cens cinquante cinq, était féodalle et fait partie du fief de la Bouverie, et que comme telle elle luy doit entièrement par préciput appartenir avec les accints, en qualité d'aîné, et avait droit aussi de prendre seul, en cette qualité, non seulement moitié de ce qui appartenait audit sr Jean Moët, leur père, lors de son décès, au fief de la Bouvrie, qui consiste au droit de bourgeoisie, mais encore l'autre moitié, en les recompensant en fiefs de pareille nature ou en argent, suivant l'estimation à leur choix, et lesdits srs de Dugny, de Louvergny, de la Salle et Maillefer, soutenant au contraire que ladite maison n'est point fief, et doit être partagé entre eux comme roture, et aussi qu'il n'est point fondé à prétendre l'autre moitié dudit fief en les récompensant, après avoir sur ce pris accès et conseil de leurs amis communs, pour entretenir la paix et amitié sy nécessaire entre parents, sont demeurés d'accord : Que ladite maison, avec le jardin qui en dépend, demeurera et appartiendra entièrement audit sr Nicolas Moët, en fournissant par luy auxdits srs de Dugny, de Louvergny, de la Salle et Maillefer et dits noms, pour leur part en laditte maison, la somme de deux mille livres au jour et feste de St-Martin d'hyver prochain, auquel jour et après ledit paiement ledit sr Nicolas Moët entrera en la possession et propriété de ladite maison, clos et jardin, qui en dépendent, et au regard du fief de la Bouverie, consistant en droit de bourgeoisie, comme dit est, ledit sr Nicolas Moët en aura seul la moitié pour son préciput, et l'autre moitié sera partagée entre lesdits srs de Dugny, de Louvergny, de la Salle et Maillefer, suivant et conformément à la coutume, sans pourtant y comprendre la part qui était écheue à delle Marie Moët, sœur desdits sieurs de Brouillet, Dugny et Louvergny, décedée depuis leur père, laquelle part sera partagée seulement entre eux trois conformément à ladite coutume, sans que lesdits sieurs de la Salle et Maillefer esdits noms puissent n'en prétendre à laditte part, promettant les parties...., et ce fait et passé audit Reims l'an 1693, le 16 may avant midy, et ont les parties signé en la minutte des présentes, qui a été controllée.

Signé : Herbin et Dallier.

« Cette transaction pour raison de la maison et verger de Brouillet a été dressée par Messieurs Rogier de Ludes, lieutenant criminel, Levesque, lieutenant particuliers, et Amé, conseiller au présidial de Reims, arbitres dont nous étions convenus, par laquelle Mr de Brouillet est déboutté de toutes ses prétentions. L'acte est passé par Dallier. »

« Nous soussignés confessons avoir receu de Mr de Brouillet la somme de 2,000 livres portée au traitté cy dessus au moien de 3 billets de pareille valeur, qu'il nous à mis en mains, aujourd'huy, scavoir : deux deubs par Mr de Louvergny écheus audit sr de Brouillet par son partage, l'un portant la somme de 1,000 livres et l'autre celle de 500 livres avec un billet dudit sr de Brouillet, qu'il nous a donné aujourd'huy, portant en principal la somme de 500 livres, et 20 livres de rente par an pour parachef de la somme de 2,000 livres, dont nous nous sommes contenté, et en tenons quitte ledit sr de Brouillet, sans qu'il soit garend des 2 billets de Mr de Louvergny. Fait ce 11e novembre 1693.

Signé : Moët de Dugny, Moët de Louvergny et Delasalle, « tant pour moy que pour mes frères et soeures ».

Un mois après, tous les cohéritiers se réunirent à nouveau pour se partager la succession en quatre lots, qu'ils firent tirer au sort par Edme Lapinte, praticien.

23 juin 1693.

Lots de partage de la succession de Jean Moët, écuyer, sr de Brouillet, et dame Perette Lépagnol, nos père et mère. Desquels le second lot est écheu à Jean Moët, écr sr de Louvergny, ledit jour 23 juin 1693.

Nous, soubsignés, Nicolas Moët, escuyer, sr de Brouillet, conseiller du roy au présidial de Reims, Jacques Moët, escuyer, sr de Dugny, Jean Moët, escuyer, sr de Louvergny, de Mont-Saint-Pierre et Tillois en partye, escuyer de Son Altesse Royale Madame, Jean-Louis de la Salle, prestre licencié de Sorbonne, Pierre de la Salle, conseiller du roy au présidial de Reims, tous en nos noms, et Jean Maillefer, conseiller du roy, assesseur en l'hotel de ville de Reims, et Damoiselle Marie Delasalle, mon espouse, à cause d'elle, de moy licentiée et authorisée, et encore moy, Maillefer, au nom et comme fondé de procuration, l'une de vénérable et discrette personne Mre Jean-Baptiste de la Salle, prestre docteur en théologie, demeurant à Paris, passé par devant Carnot et Levasseur, nottaires royaux à Paris, en date du vingtième novembre mil six cent quattre vingt onze, et de l'acte de consentement sous escriture privée du chef de Jean-Baptiste de la Salle de faire et signer par moy Maillefer en son nom ledit partage, les lots et tous autres actes à ce nécessaires, soit par devant nottaires, soit sous

escriture privée, ledict consentement en datte du vingt un juin mil six cent nonante trois, et l'autre du sieur Remy de la Salle, à présent sous lieutenant dans le régiment de Navarre, passé par devant la Boüe et Le Grand, nottaires royaux à Paris, en datte du seizième octobre mil six cent quatre vingt onze, que moy, Maillefer, ai représenté tous enfans, petits enfans et héritiers de deffuncts Jean Moët, vivant escuyer, sr de Brouilliet et autres lieux, conseiller au présidial de Reims, et de Dame Perette Lepagnoi, son épouse, par lequel sieur Remy de la Salle nous, Jean-Louis de la Salle, Pierre de la Salle, Maillefer et sa femme, promettons solidairement de faire agréer et ratifier les présents lots de partage, quand il aura atteint l'aage de vingt cinq ans, nous tous susdits soubsignés, pour sortir de communauté, et jouyr chacun de nous séparément des parts et portions qui nous appartiennent ès biens procédants des successions desdits deffuncts sieur et Dame de Brouilliet, avons faict faire quattre lots desdits biens, desquels nous avons pris communication, et après les avoir trouvés bien faits et reconnus esgaux, nous les avons faict tirer au sort par Edme Lapinte, praticien, duquel nous somes convenus, et par le ject d'yceux le premier desdits lots est escheue à Monsieur Nicolas Moët de Brouillet, contenant ce qui suit :

Une maison sise à Reims, rue du Mars, occupée par nos père et mère lors de leurs décez, avec touttes les depandances et ajustements, énoncés dans un mémoire particulier signé de nous en datte du quinziesme juin mil six cens quatre vinct traize, estimée douze mille livres.

Un quart des biens roturiers situés à Brouilliet.....

Deux billiets portants vente deus par Mr de Louvergny.....

Une partie de constitution de rente à prendre sur la ferme du quatrième des Vins vendue à la ville de Reims.....

La somme de vingt trois livres, dues par Antoine Chasse, demeurant à Lagery.

La somme de seize livres dix sols dues par Nicaise Rollet, demeurant à Rilly.

Ce qui peut être deu de restant par la communauté de Thin le Moutier.

Par Nicolas Cognart, demeurant à Louvois.

Par Jean Denise le jeune, demeurant à Brouilliet.

Par Nicolas Baudesson, demeurant à Vieux lez Escry.

Le second desdits lots est escheu à Jean Moët de Louvergny, contenant ce qui suit :

Une maison sise à Reims rue de la Chauderie, proche le coin de St-Jean, ou demeure à présent la veuve Cuvillier, estimée la some de deux mille livres, avec la somme de trente quattre livres pour louage du quart des biens de roture sciz à Brouilliet.

Une cense au terroir de Reims, estimée trois mille six cent livres.

Une cense au terroir de Mesnil à Nesle, estimée six cent cinquante livres.

Une cense au terroir de Sept Saulx, estimée six cent livres.

Le tiers d'une rente constituée par les religieux de l'abbaye de Foëgny, moyennant la somme de quatorze mille trois cent livres en principal.

Un contrat de constitution de rente, deu par Thomas Draveny, voiturier par terre, demeurant à Reims, moyennant douze cens livres.

Un gros pressoir à Rilly, au bas de la grande Rue, avec la halle dans laquelle il est contenu, estimé la some de cinq cens livres.

Un autre contract de constitution de rente, deue par Etienne Feneuil, demeurant à Villers Allerand (trois cens livres en principal).

Un contrat de vendition portant vente d'une maison scize à Lagery à s^t Jean Moët par Charles Rigault, charron, demeurant à Lagery (cens cinquante livres en principal).

Un contract de constitution de rente, deue par Renault Courbé et Marie Godefrin, sa femme, à présent femme de Jean Muiron, demeurant aux faux bourgs de Cérès de Reims (quatre vingt dix neuf livres).

La somme de cinquante livres deu par Marguerite Legendre, veuve de Jacques Brunet, demeurante à Lagery.

Ce qui peut estre deu par Gilles Collignon, demeurant à Germon sur Barre, près Briquenay.

Par Gobert Poterlot, demeurant à Coegny.

Le troisième desdits lots est escheu à Delasalle et Maillefer, contenant ce qui suit.

Une maison scize à Reims rue de la Fourberie, ou pend pour enseigne la Lune, estimée seize cens livres[1].

Le quart des biens roture scituez à Brouilliet.

Une cense au terroir de Bethny, provenant de nostre ayeul Nicolas Lépagnol (trois mille livres).

Une cense au terroir de Vasigny (dix neuf cens livres).

Une cense au terroir de Saint-Gilles (huit cens livres).

Le tiers de la rente des religieux de Foygny.

Constitution de rente par Perette Dumanjotte, veuve de Simon Lagnier, demeurant à Damery.

Un billet portant vente deu par dame Philippe de Salnove, veuve de Monsieur de Barbaise.

Ce qui est deu en principal par Perette Lagnier, veuve en premières noces de Renard, et en secondes de Letourneur, orfèvre, demeurant à Epernay.

1. C'est donc ce lot qui échut pour partie à saint Jean-Baptiste de la Salle.

Par Jean Liépard, de Pont Favergier.

Le quatrième desdits lots est escheu à Jacques Moët de Dugny, contenant ce qui suit.

Le quart des biens roture de Brouilliet.

Une cense au terroir de Bethny, acquise du sieur Remy de Paris.

Une cense scize à Coulommes les Attigny.

Une cense scize à St Estienne à Arne.

Une cense scize à Noroy.

Une maison au village de Rilly, avec un gros pressoir.

Le tiers de la rente des relligieux de Foigny.

Constitution de rente deu par Messieurs du Présidial de Reims (deux mille cinq cens livres).

La somme de cent quatre vingt livres, deu par Toussainct Bouvry, demeurant à Brouillet, qui a acquis une maison de Simon Tibert.

La somme due par obligation de Nicolas Brunet, demeurant à Tauxière, et par Jean de Singly, et Remy Domangeot, demeurant à Grandpré, et par Mr du Fresneau, s^r de Beaurepaire, pour restant d'intérest. .....

.....

Au regard des biens fiefs procédants desdites successions, ils seront partagés entre nous, scavoir : les fiefs de Brouilliet, du Griffon, et..... assis au terroir de Terron sur Aisne, lesdits fiefs scituez dans l'estandue du baillage de Vermandois, seront partagés entre nous, pour en appartenir moitié au total à moy, Moët de Brouillet, pour mon chef, un dix huitième dans l'autre moitié comme héritier pour un tiers dans la part qui appartenait auxdits fiefs à damoiselle Marie Moët, ma sœur décedée, à moy Moët de Dugny, il m'appartiendra dans lesdits fiefs deux sixiesme dans ladite seconde moitié de mon chef, et un dix huitiesme comme heritier pour un tiers de ladite Damoiselle Marie Moët, ma sœur, à moy Moët de Louvergny, il m'appartiendra dans laditte seconde moitié desdits fiefs deux sixiesmes de mon chef et un dix huitième en qualité d'heritier aussy pour un tiers de ladite Damoiselle Marie Moët, ma sœur, et à nous Delasalle et Maillefer, tant pour nous que pour Messieurs Jean-Baptiste et Remy de la Salle, un sixiesme seulement dans laditte moitié, et au regard des bois en fief de Dugny, scitué en la montagne de Reims, dans le baillage de Vitry, lorsque nous les partagerons, ce qui se fera dans le jour de Saint Martin d'hyvert prochain, il en appartiendra à chacun de nous, Moët de Brouilliet, Moët de Dugny et Moët de Louvergny à chacun de nous trois, deux huictièmes de nos chefs au total, les huit parts faisant le tout, et encore à chacun un vingt quatrième aussi au total en qualité d'heritiers, chacun de nous trois pour un tiers, de laditte Demoiselle Marie Moët, et à nous

Delasalle et Maillefer, tant pour nous que pour nos frères, un huictiesme pour nous tous, et au regard des biens de Brouilliet en roture, consistants en maison, jardins, terres, prés, bois, chennevières et autres, mesme les heritages procédants de Simon Drouin, de quelque nature qu'ils soient, scituez audit Brouillet, et terroir d'ycelui, et terroirs voisins, ils seront partagés en quattre parts égales dans le jour de St Martin d'hyvert prochain, le tout sans que ce qui est dessus exprimé puisse nuyre ny préjudicier à ce qui est stipulé par le traité faict entre nous le seiziesme may dernier, passé par devant Dallier et son confrères, nottaires royaux audit Reims, que nous voulons être exécuté en tout son contenu. Nous serons tenus d'entretenir les baux faicts des héritages eschus en nos lots, sy mieux n'aiment ceux qui voudront évincer les fermiers et locataires, leur payer leurs domages et interests, en cas qu'ils aient droict d'en prétendre, a été accordé que les loyers des maisons, qui eschoiront au jour de St Jean-Baptiste prochain, et les pensions des fermes, appartiendront à ceux à qui sont escheus lesdits héritages, et au regard des arrérages eschus et à eschoir des principaux des rentes et principaux partagez, ils appartiendront aussy à ceux à qui les principaux sont eschus, et quant à la some de deux mille livres ou environ, qui est deu d'arrérages de pension escheus de la cense de Brouilliet par la veufve Dumont et son fils, elle restera à partager en commun, et le payement en sera poursuivi à frais communs, si besoin est, aussy bien que l'année courante, qui eschoira à la St Martin prochain.

Nous recoignossons, nous, Moët de Brouillet, Moët de Dugny, Moët de Louvergny, que nous avons receu chacun de nous un mariage esgal de nos perre et merre dont nous nous tenons pour contants et satisfaicts, et nous Delasalle et Maillefer auxdits noms, reconnoissons que M^r^ et Madame de Brouilliet, nos ayeux maternels, ont fourni à nos perre et merre le mariage de nostre merre esgal à ceux de nos oncles, pourquoy nous tous soubsignés ès noms et qualités, que nous somes nommés cy dessus, déclarons que nous ne prétendons pas revenir l'un contre l'autre pour l'égalité de mariage, ayants chacun de nous receu pareille some; nous reconnoissons de plus que les tiltres de propriété des héritages et les pièces justificatives des ventes escheus en nos lots sont en nos mains, aussi bien que les quittances de nos mariages, que nous avons retirez d'un commun consentement; faict quadruple entre nous. Reims, le 23 juin mil six cent quattre vingt treize.

Ont signé : MOET DE BROUILLET.
MOET DE DUGNY.
MOET DE LOUVERGNY.
MAILLEFER.
DE LA SALLE.
DE LA SALLE.
DELASALLE.

Les 11 novembre 1693 et 20 février 1698, les sieurs de Brouillet, de Dugny, de Louvergny et Maillefer se réunirent encore pour régler le montant des billets mentionnés au bas de la première pièce de partage.

11 novembre 1693.

Nous, soubsignez, reconnoissons que pour le payement de la somme de 2,000[l] à nous deue par Monsieur de Brouillet, suivant et conformément au traitté fait entre nous, passé par devant Dallier, notaire royal à Reims, le 16 may 1693, payable à nous par tiers et égalle portion auiourd'huy 11 novembre de la présente année 1693, pour raison de la maison dudit Brouillet, il nous a fourny trois billets de pareille valeur, scavoir : un billet de 1,000[l] en principal et de 40[l] de rente, deue par ledit sieur de Louvergny en datte du 26 juillet 1686, un autre billet de 500[l] en principal et de 20[l] de rente deu par ledit sieur de Louvergny en datte du 15 décembre 1686, yceux billets échéus audit sieur de Brouillet par son lot de partage du 23 juin 1693, et encore un billet de 500[l] en principal et de 20[l] de rente deu par ledit sieur de Brouillet en datte du jourd'huy 11 novembre 1693, et dont le premier payement échoira au 12 novembre 1694. Lesquels trois billets font ensemble la somme de 2,000[l], dont il apartient à Monsieur de Dugny, pour son tiers, celle de 666[l] 13[s] 4[d], à Monsieur de Louvergny, aussy pour son tiers, pareille somme de 666[l] 13[s] 4[d], à Messieurs de la Salle et Maillefer, aussy pour leur tiers, pareille somme de 666[l] 13[s] 4[d], desquels trois billets nous avons fait le partage qui s'ensuit. C'est assavoir : que le billet de 500[l] en principal et de 20[l] de rente deu par ledit sieur de Brouillet, payable au 12 novembre, comme dit est, demeurera en commun pour en jouir par indivis, chacun pour son tiers, jusques au remboursement d'iceluy entre ledit sieur de Dugny, ledit sieur de Louvergny et lesdits sieurs de la Salle et Maillefer, que le billet de 1,000[l] en principal et de 40[l] de rente deu par ledit sieur de Louvergny payable au 27e juillet apartiendra audit sieur de Dugny pour moitié, faisant la somme de 500[l], et auxdits sieurs de la Salle et Maillefer pour l'autre moitié ; reconnoissans touttefois lesdits sieurs de Dugny, de la Salle et Maillefer que les interests de ladite somme de 1,000[l] courues depuis le 27 juillet 1693 jusques à ce jourd'huy onze novembre audit an, montant à la somme de 11 livres 13 sols 4 deniers pour trois mois et demy d'interests ont esté payez par ledit sieur de Louvergny audit sieur de Brouillet, et qu'il n'en sera deu auxdits sieurs de Dugny, de la Salle et Maillefer, au 27 juillet 1694, que la somme de 28 livres 6 sols 8 deniers pour huit mois et demy d'intérests de ladite somme de 1,000[l], et qui écheeront audit jour 27 juillet 1694 ; et qu'à l'égard du billet de 500[l] en principal deu par ledit sieur de Louvergny, il luy a esté remis entre les mains pour l'entier de la somme de 1,500[l] que nous avons partagée, comme dit est cy dessus, et con-

sentons que ledit billet de 500[l] en principal de 20[l] de rente deu par ledit sieur de Brouillet, demeuré en commun, reste entre les mains dudit sieur de Dugny jusques au remboursement d'iceluy, aussy bien que celuy de 1,000[l] deu par ledit sieur de Louvergny jusques au remboursement. Lesquels effectivement luy ont estez mis entre les mains. Fait triple ledit iour, onziesme novembre mil six cens quatre vingt treize.

Signé : MOET DE DUGNY.
MOET DE LOUVERGNY.
DE LA SALLE.

11 NOVEMBRE 1693. PARTAGE DES BILLETS PORTANS LA SOMME DE 2,000 LIVRES POUR RAISON DE LA MAISON ET VERGER DE BROUILLET.

Le 20 février 1698, nous avons, Monsieur de Dugny, mon frère et moy, fait transport de nos parts de la somme de 500[l] deües par Monsieur de Brouillet, mon frère, portées par le présent billet, à Monsieur Jean Maillefer, de qui nous avons receu la somme de 346 livres 13 sols, qui nous étoient deues, à Monsieur de Dugny et à moy, chacun par moitié et égalle portion, tant pour le principal des deux tiers de ladite rente de 500[l] que pour une année d'interest au denier 25, écheue à la Sainct Martin 1697; au moyen de quoy nous avons remis à mondit sieur Maillefer le susdit billet de mon frère de Brouillet avec notre transport au bas, signé ledit iour 20 février de mondit sieur de Dugny et de moy, et encore de mondit sieur Maillefer, qui a accepté ledit transport, Monsieur de Brouillet, mon frère, étant obligé de nous payer la somme de 2,000[l] pour raison de la maison et verger de Brouillet, conformément à la transaction du 16 may 1693 entre Monsieur de Dugny pour un tiers, Messieurs de la Salle et Maillefer pour un tiers, et moy pour l'autre tiers. Monsieur de Brouillet a donné en payement la somme de 1,500[l] par moy deue à la succession de ma mère par deux billets de moy, l'un de 1,000[l] et l'autre de 500[l], lesquels mes deux billets étoient écheus à mondit sieur de Brouillet par son lot de partage. Et pour achever ladicte somme de 2,000[l], il nous a fait son billet de 500[l]. J'ay repris pour mon tiers desdits 1,500[l] mon billet de 500[l], et des autres 500[l] deues par le billet de mondit frère de Brouillet, il m'en apartient le tiers, qui est 166 livres 13 sols 4 deniers en principal, faisant 6 livres 13 sols 4 deniers de rente au denier 25, payables le 11 novembre. J'ay fait transport à Monsieur Maillefer de mondit tiers de 500[l] et des interests deus le 20 février 1698; Monsieur de Dugny en a fait autant de la sienne, et avons remis à mondit sieur Jean Maillefer le billet avec le transport au bas. J'ay receu pour mon tiers 23 livres 6 sols 6 deniers, outre la somme de 150[l], employée au payement de la moitié de la part de fiefs. J'ay en tout, pour ma part, receu 173 livres 6 sols 6 deniers.

J'ay remboursé, le 3 avril 1699, la somme de 1,000 livres portée

par mon billet du 26 juillet 1686 avec tous les interests deus jusqu'audit jour 3 avril. J'ay transporté à Monsieur Jean Maillefer mon tiers de billet de Monsieur de Brouillet de 500[l] en principal en datte du 11 novembre 1693. Et partant je nay plus d'interest à ce pnt billet et partage, tout étant acquitté à mon égard.

Signé : MOET DE LOUVERGNY.

Le 20 février 1698, Messieurs de Dugny et de Louvergny achetèrent chacun une moitié des parties de fief échues en partage à Messieurs de la Salle et Maillefer, aussi bien à Brouillet qu'à Terron-sur-Aisne et à Dugny.

Pour les biens nobles, comme c'est le cas ici, l'aîné avait la première moitié par préciput, et les cadets se partageaient l'autre moitié, qui leur était seule abandonnée.

Acquisition de fiefs sis à Brouillet, Dugny et Terron échues par partage à Messieurs Delasalle et Maillefer pour Messieurs de Dugny et de Louvergny, chacun pour moitié, du 20 février 1698.

Le 20 février 1698, nous avons acquis, Monsieur de Dugny, mon frère, et moy, chascun pour moitié et égalle portion, touttes les parts de fiefs et dépendances d'yceux, appartenants aux héritiers de d[elle] Nicolle Moët, ma sœur, femme de Monsieur Louis de la Salle, conseiller du roy au présidial de Reims ; lesdittes parts de fiefs escheues à Mr Jean Maillefer à cause de Dem[elle] Marie de la Salle, son épouse, et ma nièce. Par le partage qu'ils ont fait entre eux des biens à eux escheus de la succession de mon père et ma mère, le 30 juillet 1693, en vertu duquel partage et lots à eux escheu mondit sieur Maillefer et ma nièce nous ont ceddé touttes les parts desdits fiefs ainsi à eux écheus et dépendances d'yceux, sans n'en réserver ny retenir, moyennant la somme de trois cens livres, pour le paiement de laquelle somme de 300 livres nous avons fait transport à mondit sieur Maillefer des deux tiers de la somme de cinq cens livres en principal, deus par Mr de Brouillet, mon frère, lesdits deux tiers appartenant à mon frère de Dugny et à moy par égalle portion, montant lesdits deux tiers à la somme de trois cens trente trois livres six solz huit deniers en principal, l'autre tiers montant à 166[l] 13 sols 4 deniers appartenant à mon neveu, Jean Remy de la Salle, laquelle somme de 333[l] 6[s] 8[d] nous avons ceddée à mondit sieur Maillefer avec une année d'intéret de ladite somme au denier 25, écheue à la S[t] Martin 1697, montant à 13[l] 6[s] 8[d], lesquels deux sommes, tant en principal qu'intérests, montant ensemble à celle de 346[l] 13[s] 4[d] M[r] Maillefer nous a rendu, à M[r] de Dugny et à moy, la somme de quarante six livres treize solz, que nous avons partagée, mondit frère et moy, et ay receu pour ma moitié 23[l] 6[s] 6[d] au moien de quoi nous avons remis 23[l] 6[s] 6[d] es mains de mondit sieur Maillefer, le billet de 500[l] deues

par mondit s^r de Brouillet avec le transport à luy par nous fait et mis au bas dudit billet et sygné de mon frère de Dugny et de moy et encore de mondit sieur Maillefer, qui a accepté le susdit transport ledit jour 20 février 1698, ainsy qu'il est porté par l'acte sous seing privé comme s'ensuit :

20 février 1698.

Nous, soussignés, Jean Maillefer, cons^ler du roy, assesseur en l'hostel de ville de Reims, et dem^elle Marie Delasalle, mon espouse, de moy licentiée et autorisée, reconnoissons avoir abbandonnés et cédés à Messieurs Jaques Moët, écuier, s^r de Dugny, et Jean Moët, escuier, s^r de Louvergny, touttes les pars et portions provenans des successions de deffuns Jean Moët, écuyer, s^r de Brouillet, et de dame Perette l'Espagnol, son espouse, nos ayeul et ayeule, suivant le partage qui en a été faict, le 23 juin 1693, entre les héritiers desdits s^r et Dame de Brouillet, et ensuite escheus à nous Maillefer et Delasalle par autres partages faits entre les enfans et heritiers de deffunct Monsieur Louis de la Salle, vivant cons^ler du roy au présidial de Reims, et de Damoiselle Nicolle Moët, son épouse, le 30 juillet 1695 ; lesdittes pars de fiefs consistantes scavoir : en un sixiesme dans la moitié des biens fiefs sis tant à Brouillet qu'au terroir de Terron sur Aisne et un huictiesme au total dans le fief de Dugny.....
pour jouir par lesdits sieurs de Dugny et de Louvergny, scavoir : pour ce qui regarde les bois de Dugny et tous les chênes, autres arbres et taillis crus jusqu'à ce jourd'huy, et à l'égard des fiefs de Griffon et Bronville, scituez audit terroir et terroirs voisins, et dépendances d'yceux, soit en fief, soit en roture, sy aulcuns y en a, et de notre part du fief de Brouillet. Lesdits s^rs de Dugny et de Louvergny entreront en jouissance d'iceux à commencer du jour St Martin d'hiver dernier, mil six cent quatre vingt dix sept. Ce qui a été volontairement accordé entre nous. Fait triple et signé à Reims ce jourd'huy, vingtiesme février mil six cens quattre vingt dix huit.

Ont signé : MAILLEFER.
DELASALLE.
MOET DE DUGNY.
MOET DE LOUVERGNY.

(*A suivre.*) E. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort :

De M. l'abbé François-Alexandre Laculle, curé de Viâpres (Aube), décédé le 29 septembre 1900, à l'âge de 83 ans.

Il était né en 1817 à Beurey, et fut ordonné à Troyes en 1844. D'abord professeur à l'institution Saint-Louis, dirigée par M. Isambert, il fut nommé la même année curé de Pars et vicaire de Chavanges, puis l'année suivante curé de Montfey, ensuite de Vailly (1849), de Colombé-le-Sec (1853), d'Arrentières (1856) et enfin de Viâpres en 1873. Il y avait donc vingt-sept ans que M. l'abbé Laculle était curé de cette dernière paroisse. Sa vie fut toute modeste, mais consacrée au devoir. D'un caractère naturellement enjoué et serviable, il sut se faire aimer et respecter dans ses différents postes, et le long séjour qu'il fit dans sa dernière paroisse est une preuve des sympathies qu'il y avait rencontrées.

Ses obsèques ont eu lieu à Viâpres le mardi 2 octobre ;

— Du sous-officier Henri Pannet, de Courtisols (Marne), membre de la mission Foureau-Lamy, décédé au Congo ;

— De M. Jean-Auguste-Eugène Sellier, décédé à Châlons-sur-Marne, à l'âge de 73 ans, le 1er octobre.

M. Sellier était le beau-père de M. Léon Bourgeois, député de la Marne.

Les obsèques ont eu lieu à Châlons, le 3 octobre ;

— De M. Jean-Baptiste Counhaye, antiquaire, collectionneur et archéologue distingué, décédé dans les Ardennes et inhumé à Suippes (Marne) ;

— De M. Marc de Haut, avocat, et l'un des membres les plus zélés de la Société des agriculteurs de France, décédé à Signy (Seine-et-Marne) ;

— De M. Alfred Chemery, agronome distingué, maire de Moiremont (Marne) ;

— De M. l'abbé Louis-Paul Denizet, décédé à Châlons-sur-Marne, à l'âge de 68 ans ;

— De M. Louis Duhamel, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons-sur-Marne, à l'âge de 68 ans ;

— De Mme la baronne de Launay, décédée à Châlons-sur-Marne.

Les obsèques ont eu lieu le 11 octobre, en l'église Notre-Dame.

Le deuil était conduit par le général baron de Launay et ses

fils, M. Pagès, MM. Perrier, beau-frère, neveux et parents de la défunte.

Les enfants des écoles chrétiennes formaient la haie autour du cercueil.

C'est avec une émotion profonde que l'on a conduit à sa dernière demeure Mme la baronne de Launay. On songeait à cette existence semée de tant d'épreuves au milieu même de l'éclat de la fortune, et dont la seule consolation fut la pratique de la charité chrétienne.

Cette charité se continue au-delà de la mort : la ville, les paroisses, les établissements charitables, l'asile municipal de vieillards ont été l'objet de munificences qui perpétueront le souvenir de la donatrice ;

— De M. Louis-Martial-Gabriel-Paul de Clédat, lieutenant-colonel au 132e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Reims le 19 octobre, à l'âge de 54 ans.

Entré à l'école de Saint-Cyr le 19 octobre 1865, il comptait donc, au jour de sa mort, exactement trente-cinq années de services. Promu sous-lieutenant le 1er octobre 1867, M. de Clédat fut nommé lieutenant le 9 août 1870, capitaine le 6 février 1874, chef de bataillon le 6 mai 1887 et lieutenant-colonel au 132e le 11 novembre 1894. Entre temps, il avait acquis le brevet de l'École de guerre et la croix.

Les obsèques ont eu lieu le 23, en l'église Notre-Dame.

M. de Clédat fils conduisait le deuil, suivi de la famille.

A l'issue du service religieux, célébré par M. l'abbé Collignon, archiprêtre de Notre-Dame, le cortège funèbre s'est dirigé vers la gare où le colonel Gény, commandant le 132e, a retracé la carrière militaire du défunt.

M. l'abbé Collignon a donné une dernière absoute.

L'inhumation a eu lieu le 24, à Toul (Meurthe-et-Moselle) ;

— De M. Th. Boulland, conseiller honoraire à la Cour de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 20 octobre, à l'âge de 80 ans.

Né à Sainte-Menehould, où son père exerçait la profession de médecin, il fit ses études au Petit-Séminaire de Châlons, puis au lycée de Reims.

Juge d'instruction à Châlons pendant quinze ans, de 1850 à 1864, il y a laissé des souvenirs encore vivants, comme magistrat intègre, esprit cultivé, savant jurisconsulte.

En quittant Châlons, il occupa tour à tour divers postes à Épernay, à Dreux, à Nancy et à Rouen, où il atteignit l'âge de la retraite et reçut la croix de la Légion d'honneur ;

— De Mme Marie-Anne Béhé, en religion Sœur Ludovilla, supérieure des Gardes-malades du Très-Saint-Sauveur de Reims, décé-

dée en cette ville le 20 octobre, dans sa quarantième année, dont seize de profession religieuse.

Les obsèques ont eu lieu le 22, en l'église de Saint-Jean-Baptiste ;

— De M. Pouilliot, vétérinaire, ancien maire d'Heiltz le-Maurupt (Marne), délégué cantonal, chevalier du Mérite agricole, décédé à l'âge de 74 ans.

Ancien conseiller d'arrondissement, il remplissait depuis longtemps les fonctions de suppléant de la justice de paix.

Les obsèques ont eu lieu à Heiltz-le-Maurupt.

M. Pouilliot était le beau-père de M. Morel, conseiller d'arrondissement, maire du Buisson ;

— De M. l'abbé Anatole-Edouard Henriot, curé de Cormontreuil (Marne), décédé le 1er novembre, à l'âge de 61 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 5, en l'église de Cormontreuil. L'inhumation a eu lieu le même jour à Reims, au cimetière du Nord, à l'issue du service religieux célébré en l'église de Saint-André ;

— De Mlle Valentine-Thérèse Deullin, décédée à Épernay, le 2 novembre, à l'âge de 14 ans ;

— De M. Alexandre Philipponnat, décédé à Ay, le 10 novembre, dans sa soixante-quatorzième année ;

— De M. Millot, professeur d'agriculture et de sciences au collège de Vitry-le-François, décédé à l'âge de 40 ans ;

— De M. Alphonse-Émile Marguet, ancien notaire, décédé à Reims, le 17 novembre, dans sa soixante-dix-septième année.

C'est une personnalité bien rémoise qui disparaît. Après dix-huit ans de pratique notariale, pendant lesquels il avait su se faire apprécier de sa nombreuse clientèle, M. Marguet avait cédé, en 1872, à Me Lemoine, une étude qui longtemps s'était transmise de père en fils.

Il avait en effet succédé, en 1854, à son père, Me Jean-Baptiste Marguet, qui occupa pendant trente-quatre ans une place exceptionnelle dans le notariat rémois, et qui lui-même avait succédé à son père, Me Jean-Baptiste Marguet, lequel était venu s'établir, en 1808, à Reims, de Suippes où son père exerçait déjà une charge notariale.

Les obsèques ont eu lieu le 21, en l'église Notre-Dame ;

— De Mme Gouilly-Noailles, fondatrice de l'hospice-hôpital de Vienne-le-Château (Marne), décédée en ce lieu le 19 novembre, à l'âge de 73 ans.

Les obsèques ont été célébrées le 21, à Vienne-le-Château ;

— De M. Henras, instituteur en retraite, décédé dans sa quarante-septième année, le 19 novembre, à Cramant (Marne), où il avait exercé ses fonctions pendant quatorze ans.

Les obsèques ont eu lieu le 21, à Cramant. A l'issue du service, MM. le curé de Cramant, Allard, inspecteur primaire, Puisard, maire de Cramant, président de la délégation cantonale, E. Bugeaud, au nom des jeunes gens de la commune, et Ch. Bourlon, au nom des enfants de l'école, ont rendu hommage à la carrière toute de dévouement du regretté défunt.

L'inhumation a eu lieu le lendemain à Aulnay-aux-Planches (Marne) ;

— De M. l'abbé Pierre-Maximilien Bosc, chanoine honoraire de Reims, curé d'Heutrégiville et de Selles (Marne).

Les obsèques ont eu lieu le 28 novembre, en l'église d'Heutrégiville, en présence de MM. l'abbé Pommier, curé-doyen de Bourgogne, qui a célébré la messe ; le chanoine Bussenot a prononcé l'oraison funèbre du défunt et donné l'absoute.

Au seuil de l'église, le maire a prononcé quelques paroles émues.

BIBLIOGRAPHIE

Dr A. Lapierre. La Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois. — *Sedan, impr. Émile Laroche*, 1900. Gr. in-8 de 126 pages. (Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1899-1900.)

Ce n'est pas sans une préparation très soutenue, activée par des recherches multipliées, que l'honorable docteur Lapierre, de Sedan, a rédigé cette étude consciencieuse sur une époque particulièrement ingrate pour les chercheurs. Il a choisi son terrain avec prédilection : c'est celui de son pays d'origine, de cette région aux confins du Hainaut, de la Belgique, de la Champagne et de la Lorraine, qui a vu passer tant d'envahisseurs et reculer tant de troupes ennemies après le pillage et la dévastation de la contrée au XIVe siècle.

Il fallait rassembler les faits, les appuyer des témoignages contemporains, c'est-à-dire de preuves et de pièces justificatives. Les faits se déroulent en douze chapitres, accompagnés de notes au bas des pages et suivis de seize documents en appendice. L'ordre du récit est chronologique, bien que les événements se groupent souvent autour des mêmes localités.

Les Grandes Compagnies et Eustache d'Auberchicourt ouvrent la marche en 1358, puis l'on assiste aussitôt à l'invasion anglaise, à la mêlée des Tard-venus, à la rançon des forteresses. L'armée de Charles VI vient enfin en Argonne en 1388, mais la misère du peuple croît avec le nombre des belligérants, bourguignons, orléanistes et armagnacs. Un nom, celui de Clignet de Brabant, résume la guerre de 1411 à 1419. La seconde invasion anglaise, qui assiégea Rethel sans le prendre, amène le rôle d'Edouard de Grandpré. Les dernières luttes ont pour acteurs Jean de Luxembourg et Guillaume de Flavy, de 1428 à 1430.

Mais la guerre de Cent ans ne finit pas avec Jeanne d'Arc et le triomphe de Charles VII. La lutte se poursuit sur notre sol avec René d'Anjou et Barbazan jusqu'en 1434, avec les Ecorcheurs, Artur de Richemont et Robert de Sarrebruck jusqu'en 1441. Enfin, la pacification s'accentue, et Philippe le Bon paraît en Champagne de 1441 à 1445.

Sous ces récits perce la misère, car l'auteur nous déclare que « l'histoire de ce siècle est pour le peuple un long martyrologe ». Faits de guerre brillants, prouesses de chevalerie, voilà pour la gloire des hommes d'armes ! Oppression, impositions, dévastations, voilà le sort des malheureuses populations ! Les documents abondent et surabondent : ils nous intéressent d'autant plus qu'ils

relatent des faits locaux. Ce livre est un tissu de ces faits. Peut-être même y en a-t-il trop, groupés l'un contre l'autre, se succédant sans transition possible. C'est une trame très serrée. Toutefois, il n'est pas une localité qui ne soit citée sans être identifiée et bien précisée. Pas un personnage, pas un auteur ne figure dans le texte sans une justification.

Remercions donc l'auteur dévoué de cette étude locale, si instructive et si fidèle. Il n'est pas un Ardennais, pas un Champenois qui ne la lise et ne la conserve sans reconnaissance pour un labeur si méritoire.

H. JADART.

Reims, 8 novembre 1900.

***

Sous ce titre nouveau : *Un Gentilhomme de lettres au XVIIe siècle, Honorat de Bueil, seigneur de Racan,* M. Louis Arnould vient de donner une deuxième édition de sa thèse de doctorat ès-lettres, qui lui valut, on se le rappelle, les plus chaudes félicitations de la Sorbonne, un prix à l'Académie et la chaire de littérature française à l'université de Poitiers. La thèse (qui s'est très bien vendue, chose rare) était « destinée aux gens de science » ; l'édition actuelle a été spécialement faite pour « les gens de goût » ; ce qui ne veut pas dire que les érudits, moins austères qu'on ne pense, ne la goûteront pas, ni que les lecteurs mondains n'y trouveront pas l'érudition, dont ils sont parfois si friands. Le volume allégé, comme il l'est, de 200 pages, et dégagé de son appareil critique, plaira sûrement à ceux-ci, mais ne sera pas pour déplaire à ceux-là.

L'auteur a fait aussi à son travail des additions du plus haut intérêt : une préface où est racontée, avec beaucoup d'humour, la fête qui eut lieu à Champmarin, le 1er octobre 1899, pour la pose de la plaque commémorative de la naissance de Racan ; deux pièces de vers, de facture et d'inspiration diverses, composées en son honneur par un vieil admirateur de la vallée du Loir et par un jeune et brillant poète du Poitou, M. Raymond Lécuyer ; l'unique lettre autographe de Racan qui soit connue, avec le fac-simile de son écriture : dix-sept nouveaux documents, dont quatorze inédits, notamment une lettre du père du poète, datée de 1586, et trois stances de six octosyllabes chacune, datées de 1620, etc.

Quatorze gravures inédites ont été adroitement disséminées dans le texte ; elles contribuent, avec le portrait de Racan et son blason sur champ d'azur, à jeter une série de notes gaies et pittoresques dans cet ouvrage, remarquable d'ailleurs à tant de titres : par la méthode d'exposition, très vivante, à la Sainte-Beuve, par la solidité du fond, fruit de longues, patientes et consciencieuses recherches, par la hauteur morale des aperçus, enfin par les agréments d'une forme variée, simple et poétique

tour à tour, souvent à la fois, toujours limpide et lumineuse. Il est donc aisé de le prédire et agréable de le souhaiter : ce volume, ainsi réduit et augmenté, obtiendra un succès au moins égal à celui qui suivit sa première apparition ; d'autant plus que le prix de vente a été diminué d'un tiers.

Pour résumer l'impression que nous avons ressentie à cette lecture, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques-uns des vers de M. Lécuyer, dont nous parlions tout à l'heure, en regrettant de ne pouvoir citer la pièce entière :

Racan, tendre poète épris de la retraite,
Ton œuvre sort enfin de l'ombre trop discrète
Où depuis deux cents ans dormait ton Alcidor ;
Il est bon que ce siècle, avant qu'il ne finisse,
Puisqu'il aima les champs, à l'amant d'Arthénice,
Au chantre des moissons apporte un rameau d'or.

Un homme a su t'aimer et te faire comprendre ;
Ton nom qu'on oubliait, il vint nous le rapprendre ;
Grâce à lui, nous l'avons buriné sur l'airain,
Son livre délicat a rajeuni ta gloire,
Il a redit tes vers aux rives de la Loire,
Il a conduit la foule au seuil de Champmarin...

Heureux celui qui put en ses rimes fécondes
Faire auprès des roseaux glisser de fraîches ondes,
Dérouler le manteau rutilant des moissons,
Remplir cuve et pressoir des vendanges nouvelles,
Dire les chars pliant sous le poids des javelles,
Et peindre les bergers couchés sous les buissons...

Nous recueillons le miel des strophes savoureuses,
Que formèrent jadis, dans les roches ombreuses,
Tes vers, abeilles d'or d'un murmurant essaim.
Car pour nos faibles cœurs, conteur de Pastorales,
Nous voulons prendre en toi les vertus ancestrales,
Et le robuste amour du sol fécond et sain.

P.-M.-J. Lefranc.

Nous savons que M. Louis Arnould prépare actuellement une édition des poésies de Racan.

***

Vie de Mgr Garot, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, ancien archiprêtre de Rethel et de Charleville, par M. l'abbé J. Gillet, curé-archiprêtre de Charleville, docteur ès-lettres, membre de l'Académie nationale de Reims. — *Charleville, Anciaux*, 1900. Vol. in-8° de VIII-446 pages, avec portrait en tête, phototypie Ponsin-Druart à Reims.

Les membres du clergé qui ont tenu un rang supérieur et rendu des services hors ligne, trouvent presque toujours des biographes

de talent pour retracer leur existence et faire vivre leur mémoire. Les volumes qui leur sont consacrés de la sorte, outre leur portée d'édification, prennent place parmi nos livres d'histoire locale les plus méritants et les plus recherchés. Tel est le cas pour l'ouvrage que nous annonçons sur l'une des personnalités éminentes du clergé rémois au XIXe siècle, Mgr Garot, décédé en 1897 âgé de 86 ans, ancien curé de Charleville. Sa vie se trouve, par une heureuse rencontre, écrite d'une main très compétente et sous l'inspiration des mêmes devoirs à remplir.

Nous n'avons pas à analyser ici la vie et les actes de Mgr Garot, racontés en détail et dans tous leurs ressorts. Au point de vue historique, ce que nous devons signaler c'est le rôle qu'il joua, partout utile et souvent prépondérant pour le bien, d'abord dans ses études à Charleville et à Reims, puis dans les postes divers qu'il occupa successivement comme desservant, vicaire, curé, doyen, archiprêtre, à Dom-le-Mesnil, à Mézières, à Revin, à Fumay, à Rethel et à Charleville. On y trouvera, sous la plume de son biographe, autant de tableaux vivants et lumineux de son passage et de son action dans chacune de ces localités, entremêlés de récits que l'historien doit recueillir et qui fixent le jugement sur les époques comme sur les hommes. Les épisodes multiples se présentent avec la description des mœurs et des coutumes des populations, la construction et la décoration des monuments religieux, les fêtes publiques, les jours de deuils et les jours d'invasions. Les événements contemporains sont mis en jeu et se dégagent en traits marquants et durables pour l'étude des annales du diocèse de Reims, aussi bien que pour l'histoire propre du département des Ardennes.

Ajoutons que beaucoup de chapitres empruntent au passé leurs prémices ou leur entrée en matière. L'esprit suit sans peine le cours des choses dans une trame ininterrompue, et cette méthode devient particulièrement instructive en ce qui touche les plus intimes traditions religieuses des paroisses citées plus haut. C'est ainsi que la vie d'un homme mêlé en des lieux divers à tout ce qui agita ses compatriotes, devient un sujet de généralisation et comme la leçon de tout un siècle.

A tant de titres, le nouvel ouvrage de M. l'abbé Gillet sera lu et conservé en de nombreuses bibliothèques. Il perpétuera la mémoire d'une noble figure ardennaise, d'un prêtre demeuré simple et modeste dans les honneurs de la prélature, honoré surtout par le respect public que lui avait conquis la sincérité de sa foi robuste. Étranger aux vaines querelles, il fit prédominer le sentiment religieux dans ses actes comme dans les accents de sa pénétrante parole. De ceux-là on peut dire que leur vie est un exemple et leur souvenir un encouragement au bien.

Henri JADART.

Reims, le 23 octobre 1900.

***

Plantations et exploitation. Abrégé de sylviculture à l'usage des Lycées, Collèges et autres Établissements....., par DOMINIQUE MARLIER, ancien négociant en bois, expert de propriétés boisées, chevalier du Mérite agricole, conseiller d'arrondissement et maire de Faverolles (Marne). — *Reims, typographie de l'Indépendant Rémois*, 1900, in-8° de 48 pages.

La conservation, non seulement des forêts, mais des bois s'impose, actuellement plus que jamais, en présence de la crise qui sévit sur les charbons. Il y a donc une véritable opportunité à vulgariser les préceptes et les bonnes méthodes de plantation et d'exploitation.

L'auteur de cet opuscule l'a composé surtout en vue des plantations en Champagne et d'après les données de sa propre expérience. Il cite des exemples encourageants autour de lui, comme les pineraies des frères Saint-Denis, de Boult-sur-Suippe ; celles, plus récentes, du baron d'Aubilly, de la famille Charbonneaux et du vicomte de Breuil dans les cantons de Fismes et de Ville-en-Tardenois. — Après les pins, il fait valoir les peupliers qui forment dans les vallées marécageuses de si fructueux massifs. — Puis, il conseille les bois feuillus sur les plateaux, où tant de terrains sont impropres à l'élevage comme à la culture ; il en décrit l'aménagement le plus favorable, la durée moyenne, l'estimation et les modes d'exploitation les plus rémunérateurs. Ces pages sont donc instructives, faciles à s'assimiler, c'est-à-dire utiles et profitables pour tous.

H. JADART.

***

Répertoire général des collectionneurs et des principaux artistes, lettrés et savants de la France, de la Belgique et de la Suisse, par E. RENART. — Nouvelle édition. Paris, 1901, chez l'auteur, 30, rue Jacob ; in-18 de XXX-708 pp. : cartonné toile, prix : 10 francs, net.

Il convient de louer ici le zèle et la persévérance avec lesquels notre compatriote rémois M. E. Renart a su mener à bonne fin cette nouvelle édition de son Répertoire, entièrement refondue avec les deux précédentes et réduite de format, pour la rendre plus portative et plus commode. Soucieux avant toutes choses de fournir les renseignements les plus exacts et les plus complets, et sollicité, d'autre part, de faire paraître son utile recueil au moment de l'Exposition universelle, l'auteur a décidé de ne mettre au jour que la première partie de sa publication, réservant à une date ultérieure l'apparition de la seconde partie, afin de mettre à profit ce délai pour compléter ses informations sur les grandes collections existant à l'étranger.

Ce premier volume, déjà fort compact, comprend les listes des collectionneurs de la France (Alsace-Lorraine comprise), de la

Belgique et de la Suisse, pays de langue française. On conçoit aisément la singulière opportunité de ce travail, destiné à faciliter les relations intellectuelles entre les lettrés et les artistes, au grand profit de tous les travailleurs, qui rencontreront dans ce répertoire les indications les plus précieuses sur des matières infiniment variées. Plus de dix mille noms y figurent, classés par départements et communes, donnant la nature des collections, des occupations artistiques, scientifiques ou littéraires, des goûts ou des desiderata des personnes citées. Cette abondance de renseignements, condensés en termes nets et précis, rend l'œuvre de M. E. Renart absolument indispensable à tous les amateurs, savants, littérateurs, artistes, comme à tous les libraires, éditeurs, experts, commissaires-priseurs, aussi bien qu'aux bibliothèques, musées et dépôts d'archives. Les touristes, les érudits et archéologues, parcourant la France et l'étranger pour en visiter les curiosités et participer aux différents congrès apprécieront particulièrement l'importance de ce livre qui leur rendra mainte fois les plus signalés services. Grâce à lui, ils sauront où trouver des confrères avec lesquels ils pourront échanger des idées utiles, accroître le trésor de leurs connaissances, et faire bénéficier la science universelle du fruit de leur commune expérience.

Les nombreuses et belles collections de nos compatriotes champenois sont naturellement mentionnées avec un soin jaloux, tant dans leurs demeures provinciales que dans leurs résidences parisiennes. A côté des collectionneurs proprement dits sont enregistrés minutieusement les membres des Sociétés académiques et autres, les artistes peintres, statuaires et graveurs, etc.

Parmi ces multiples renseignements, le plus souvent aussi complets qu'exacts, nous nous permettrons de relever toutefois quelques *lapsus*, inévitables au cours d'une tâche si vaste et si compliquée, et qu'il sera aisé de corriger dans la prochaine édition. Il faut lire, notamment à l'article Chalons (Marne), p. 263, Blondiot (et non *Blandiot*), directeur des postes et télégraphes ; — à l'article Juilly (Seine-et-Marne), p. 416, l'abbé Jean-Marie Bordes (et non *Bordier*), censeur du collège des Oratoriens (et non *des Jésuites*), membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, et l'abbé Bouscaillou des Valades (et non *Pierre Bouscaillou*), bibliothécaire du collège.

A.-T.-R.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (octobre 1900) :

H. Jadart, Un Quatorze juillet dans la vallée de la Semoy.

Stéphen Leroy, Le loyalisme des Sedanais et leur hospitalité, de 1638 à 1689 *(suite)*.

Chronique. — I. Vente de l'ancien château de Jametz (Meuse).

II. Le Rubens de l'église de Givet. Notre-Dame est-il authentique ?

III. Publication partielle de la Correspondance du général Hardy, de Mouzon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

— Novembre 1900 :

PAUL COLLINET, Les inscriptions romaines du département des Ardennes.

A. LACAILLE, Quelques notes sur les Hautes-Rivières.

STÉPHEN LEROY, Le loyalisme des Sedanais et leur hospitalité, de 1648 à 1680 *(suite)*.

CHRONIQUE. — I. Une nouvelle Revue : *Le Souvenir Ardennais*.

II. Une impression sedanaise de Mathieu Hilaire.

III. Manuscrit d'une histoire d'Ivoir-Carignan (L. G.).

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES. — *Quelques vieux arbres de la contrée*, par H. Jadart (P. C.). — *Répertoire archéologique du canton de Berne*, par Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison. — *Inventaire-sommaire des Archives départementales de la Marne ; Archives ecclésiastiques. Série G : Clergé séculier*. Tome I, par Louis Demaison (P. COLLINET).

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (novembre-décembre 1900) :

I. La Renaissance au XVe siècle : Une correspondance entre Nicolas de Clémangis et Jacques de Nouvion, par l'abbé J. BOULANGER.

II. Le vitrail de Puiseux et autres anciens vitraux des églises du département des Ardennes, par HENRI JADART.

III. Le diocèse de Reims à l'Exposition rétrospective de l'Art français, en 1900, par A. BOUILLET.

IV. PLANCHES HORS TEXTE. — Lettre de Nicolas de Clémangis sur la mort de Jacques de Nouvion (XVe siècle). — Ancien vitrail de l'église de Puiseux (XVIe siècle). — Calice dit de saint Remi (XIIe siècle).

V. Table des matières du tome septième de la *Revue historique ardennaise* (année 1900).

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 octobre 1900) :

Les Garnier imprimeurs et libraires à Troyes, par M. LOUIS MORIN.

L'auteur y fait le curieux historique de cette dynastie d'imprimeurs-libraires qui fleurirent à Troyes pendant plus de trois siècles, depuis Claude Garnier, *dit* Saupiquet, qu'on rencontre de 1563 à 1587, jusqu'à Jean-Antoine-Étienne Garnier, mort le 24 janvier 1846, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dont les excentricités défrayèrent longtemps la chronique locale.

Un débris de la Bibliothèque de Napoléon, par M. l'abbé TOUGARD.

Le musée centennal de la reliure à l'Exposition universelle, par M. GASTON DUVAL *(suite)*.

On y trouve de magnifiques volumes reliés aux armes du comte d'Asfeld, du cardinal Mazarin, de Caumartin, de Ch.-L. Trudaine, de Paul Barrillon d'Amoncourt, marquis de Branges, etc. Un exemplaire des Statuts et règlements des relieurs-doreurs de Paris, 1750, relié en veau écaille par un praticien, nommé Jean Redon, porte sur les plats et le dos les mentions suivantes : JEAN / REDON / NÉ LE 2 DE / JUILL[ET] 1739 / A BRÉGY / DIOC [ÈSE] DE MEAUX / — Marié / le 2 AVRI[L] / 1765 PARO[ISSE] / S[AINT] HILAIRE / A / PARIS / — J REDON / REÇU / APPRENT[I] / AN 1757 / MAÎTRE / 2 AVRIL 1766 / PRÊTÉ / SERMEN[T] / LE I MAY /.

Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs. Particularités oubliées ou peu connues, 1470 à 1600, par M. J.-C. WIGGISHOF *(suite)*.

Il y est fait mention de Guillaume Le Rouge, imprimeur troyen, parent des Le Rouge établis à Venise, à Pignerol et à Ferrare, dans la seconde moitié du XVe siècle. Il fleurit à Paris de 1493 à 1517.

Chronique.

Livres nouveaux.

— 15 novembre 1900 :

Recherches sur Mlle de Gournay (2e article), par M. E. COURBET.

Les Garnier imprimeurs et libraires à Troyes, par M. LOUIS MORIN *(fin)*.

Notules sur Châteaubriand, par M. HENRI CORDIER.

Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs. Particularités oubliées ou peu connues, 1470 à 1600, par M. J.-C. WIGGISHOF *(fin)*.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Chronique.

Livres nouveaux.

***

Sommaire du volume 107 des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*. Année 1899-1900. — Tome I :

Les constructions de l'Exposition universelle, par M. E. KALAS.

Les femmes-médecins d'autrefois, par M. le Dr BOURGEOIS.

Essai sur le paupérisme, par M. l'abbé HAUDECŒUR.

Résumé de l'histoire de l'Académie de Médecine et de Pharmacie de Reims, par M. le Dr HENROT.

Notes complémentaires sur le texte du Sacre (Évangéliaire slave), par M. Louis LÉGER.

Deux nouveaux oculistes gallo-romains, par M le Dr GUELLIOT.

Les brûlements de papiers à Reims en 1793, par M. le Dr Pol GOSSET.

Notes de voyage à Reims, par un journaliste russe, P. VOJINE.

La Nouvelle Russie (Kiew, Ekaterinoslaw, Mariopol), par M. le baron DE BAYE.

Les Arnoult, d'Avenay, par M. Louis PARIS.

Aperçus bibliographiques d'un Recueil liturgique rémois, par M. Henri JADART.

Notice généalogique sur les derniers membres de la famille Monet de la Marck, par M. l'abbé BIGOT.

La maison du XVIe siècle, rue des Anglais, actuellement transportée rue des Tournelles, à Reims, par M. Charles GIVELET.

La mosaïque romaine de la rue Nicolas-Perseval, par M. Henri JADART.

COMPTES-RENDUS. — *Nuances morales*, par Mme Marie Valyère (V. DIANCOURT). — *Une vieille cité de France* (*Reims, monuments et histoire*), par M. Hippolyte Bazin (H. JADART).

PLANCHES HORS TEXTE. — Portrait du Dr Decès. — Vues et détails de la maison de la Renaissance, rue des Anglais. — Mosaïque de la rue Nicolas-Perseval.

CHRONIQUE

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du 11 octobre 1900.* — Présidence de M. Gassies, vice-président.

La Société adresse ses remerciements à M. Maurice Leconte, pour l'envoi de son opuscule sur le Prieuré de Reuil-en-Brie, près La Ferté-sous-Jouarre (Le Blondel, éditeur à Meaux).

Les membres présents expriment toutes leurs félicitations à M. Alfred Droz, président de la Société, pour sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Lecture est faite d'une communication de M. le docteur Corlieu, membre correspondant, relative à une députation de la garde nationale de Nanteuil-sur-Marne, auprès du roi Louis-Philippe, en 1831. Le général de la garde nationale était alors La Fayette, qui habitait le château de la Grange-Bléneau, en Seine-et-Marne.

La Société s'égaye ensuite en entendant les vers, où le même docteur Corlieu raconte, avec une verve discrète bien que gauloise, l'arrivée de Ricord au Paradis.

Puis on s'occupe de l'impression du *Bulletin* en cours. Comme il a été décidé, la Société publiera une série d'opuscules qui seront ensuite réunis en un volume.

Le travail de M. Gassies sur les Chartes communales de Meaux est sous presse. et la Société admet le tirage, dans les meilleures conditions possibles, de la carte des voies romaines que M. Mélaye a déposée dans le courant de l'année et dont l'impression a été décidée en séance le 12 avril 1900 ; M. Mélaye s'engage à prendre à son compte un certain nombre d'exemplaires de cette carte, ce qui permettra un plus grand tirage et diminuera d'autant les frais généraux.

M. Gassies donne communication d'un dessin de lui, reproduisant un fragment de bas-relief, en terre cuite, de l'époque gallo-romaine, trouvé à Meaux par M. Chardon, vice-secrétaire de la Société. C'est une plaque moulée, analogue à celles qui figurent au Musée du Louvre, parmi les terres cuites provenant de la collection Campana. Elle représente un satyre agenouillé. M. Gassies a reconstitué la partie brisée, à l'aide d'un monument exposé au Louvre, et il a signalé la plaque à M. Pottier, conservateur de la céramique antique.

Séance du 8 novembre 1900. — Présidence de M. Müller, vice-président.

Le président dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Par la *Société d'histoire et d'archéologie* de l'arrondissement de Provins : le *Bulletin* de ladite Société, tome IV, octobre 1900 ;

2° Par M. Lemarié, la *Petite Gazette* de Dammartin.

Sont présentés comme membres titulaires :

1° Par MM. Gassies et Chardon : MM. les docteurs Graverry et Vilpelle fils, demeurant à Meaux ;

2° Par MM. Droz et Gassies : M. Monmarte, architecte, demeurant à Meaux ;

3° Par MM. Guérin et Nansot : M. Peythieu, greffier de la justice de paix de Lizy, y demeurant ;

4° Par MM. Andrieux et Gassies : M. Gaston Marchand, imprimeur, demeurant à Meaux ;

5° Par MM. Gassies et Barigny : M. Miguet, directeur de l'école de la place Henri-IV, à Meaux ;

6° Par MM. Müller et Barigny : M. Daniel Charpentier, conseiller municipal, demeurant à Meaux.

M. Andrieux présente à la Société un petit buste en bronze représentant Mercure, donné au musée de Meaux par Mme Marguerith-Dupré. Ce buste a été trouvé dans les fondations d'une maison que son père, M. Boucher, ancien imprimeur, avait fait bâtir il y a vingt-cinq ans dans la rue Saint-Faron.

Le président donne lecture d'une petite notice concernant l'éclairage de Meaux en 1524.

Après l'incendie qui, le 24 mai 1524, détruisit le tiers de la ville, le prévôt des marchands ordonna, dans la crainte d'un semblable sinistre à Paris, à chaque habitant de mettre à l'avenir une lanterne à sa fenêtre et un seau d'eau près de sa porte (Ordonnance du 7 juin 1524).

M. Müller lit ensuite un spirituel quatrain, concernant Napoléon Ier, et une délicieuse chanson berrichonne ; quatrain et chanson figureront au prochain *Bulletin*.

Le président donne lecture d'une notice de M. Andrieux, sur la vie et les ouvrages de M. de Saint-Martin, sieur de Chassonville.

M. de Saint-Martin, sieur de Chassonville, naquit à Meaux le 15 mars 1696. Ses parents, bourgeois aisés, furent honorés de la protection de Bossuet. Dès son enfance, le jeune de Saint-Martin montra un goût très vif pour l'étude, car à six ans il possédait les éléments de la langue latine. Ayant perdu son père en 1704 et sa mère s'étant remariée, il fut envoyé à Paris, au collège de Sainte-Barbe, pour continuer ses études, mais il s'enfuit du collège au bout de quelques mois. Il revint à Meaux perdre quelques années. En 1712, on le place au collège de Juilly, mais, d'un caractère inconstant, il retourne à Paris pour y faire sa philosophie. Ses études terminées, Saint-Martin partit pour Marseille chez les Trinitaires et prit l'habit de cet ordre ; mais au bout d'un an il quitta le monastère et revint à Meaux en 1717. Il se livra

alors à un tel libertinage que sa mère et un de ses beaux-frères obtinrent contre lui une lettre de cachet ; il fut mis en prison et transporté à Paris. L.-P. Machault prit sous sa protection le jeune prisonnier qui retourna à Meaux. Quelques jours après il alla s'enfermer dans l'abbaye de Prémontré et prit l'habit de cet ordre. Il s'enfuit encore du monastère, et de retour à Meaux en 1721, il entra chez un procureur où il resta très peu de temps et s'embarqua pour la Martinique. Saint-Martin reparut à Meaux en 1740. Il visita ensuite la Hollande, la Suisse. En 1743 il publia à La Haye le tome premier de ses Mémoires. En 1744, il publia encore à Lausanne une traduction des Nouvelles de Cervantès. On ignore la date de sa mort.

***

Les Collections rémoises au Petit Palais des Champs-Élysées. — 1. *La Collection Léon Morel.* — Parmi les nombreuses collections exposées au Petit Palais des Champs-Élysées, il en est une qui frappe le visiteur, tant par la rareté que par la diversité et l'abondance des objets exposés ; nous voulons parler de celle de M. Léon Morel, archéologue, receveur des finances en retraite à Reims. Les nombreuses et heureuses fouilles qu'il a faites en Champagne et spécialement dans la Marne depuis 1862, époque à laquelle il fut remarqué par MM. Henri Martin, l'abbé Cochet, Quicherat et tant d'autres aujourd'hui disparus, ont pris une telle importance que les objets trouvés dans cette contrée furent classés sous le nom générique : époque marnienne.

M. Léon Morel possédant, après le musée de Saint-Germain, l'un des beaux musées de France, M. Émile Molinier, chef des travaux des Expositions rétrospectives, suivant en cela l'exemple de M. Alexandre Bertrand qui, en 1876, était allé chercher 1,500 des pièces les plus remarquables du musée de M. Morel, M. Molinier, disons-nous, a tenu à s'assurer un concours aussi précieux.

Nous allons donc donner un aperçu aussi succinct que possible de cette exposition, en plaçant les objets chronologiquement et d'après l'ordre du catalogue.

ÉPOQUE DU BRONZE.

Cinq épées courtes de bronze, avec bouterolles, et une lance ajourée provenant des environs de Reims, armes de la plus grande rareté.

ÉPOQUE GAULOISE, TYPE DE HALSTATT.

Deux longues épées en bronze avec leurs bouterolles, trouvées dans la Vaucluse, qui ont attiré l'attention et valu les félicitations du chef de l'État à leur propriétaire, lors de l'inauguration du Petit Palais.

Deux petites épées gauloises en fer, dont l'une, trouvée à Mar-

son, porte un écusson de bronze représentant trois têtes humaines placées deux et une.

Une autre, trouvée à Salon (Aube), possède une poignée de bronze représentant une figure humaine ; ces deux pièces sont très curieuses, car on sait que les Gaulois étaient très sobres de la représentation de la figure humaine.

SÉPULTURE DE GAULOIS INHUMÉ SUR SON CHAR.

La découverte de cette sépulture à Sommebionne (Marne) fit sensation dans le monde savant à cause de l'œnochoé de bronze revêtue de sa couronne d'or, et de la coupe italo-grecque qu'elle renfermait. Les objets faisant partie de la même découverte, c'est-à-dire l'anneau d'or, les phalères du guerrier, etc., sont fixés sur un carton spécial (carton n° 1).

TORQUES.

En Champagne, les femmes gauloises, ainsi que leurs enfants, portaient le torque ; aussi n'est-il pas étonnant que M. Morel ait pu recueillir environ 140 de ces objets. (La collection Caranda, de M. Frédéric Moreau, n'en possédait qu'une centaine environ.)

Le carton n° 2 porte le torque de Pleurs faisant voir le principe ternaire des Gaulois, et 2 fibules remarquables ornées de coraux.

Le carton n° 3 porte, avec un anneau d'or, un très beau torque et 2 boucles d'oreilles en or ayant la forme d'un croissant.

Le carton 4 porte un splendide bracelet à godrons pesant 180 grammes ainsi qu'un beau torque à tampons décoré de figures humaines.

Le carton 5 contient un grand torque de bronze tors, et d'autres représentant des serpents cherchant à se mordre la queue.

Carton 6. — Torque à tampons orné de 6 figures humaines opposées et d's enchevêtrés, provenant de Courtisols (Marne). Autre torque avec 2 têtes de chevaux affrontés ornés de leur têtière. Autre torque portant 3 groupes de 6 têtes humaines. Enfin un bracelet de forme crénelé trouvé à Loisy-en-Brie, et de la plus insigne rareté.

Le 7e carton porte 2 torques de femme et d'enfant, bracelets de verre, colliers de grains bleus, bracelet de fil de bronze artistement tordu, fibules jumelles attachées par une chaînette.

Carton 8. — Grand torque à spirale ayant dû servir de couronne funéraire, bracelet de corail, bracelet de verroteries multicolores, etc.

Carton 9. — Grand torque en torsades régulières et ornées d'un cordon de petits points en relief du plus heureux effet, avec 2 bracelets absolument semblables, de forme aplatie. Plusieurs autres bracelets ornés de doubles *s* opposés, en relief.

CÉRAMIQUE GAULOISE.

La céramique gauloise de la Gaule autochtone remontant à 700 ans avant J.-C. qui n'a pu, faute d'une vitrine suffisante, trouver place parmi les objets de son époque, a dû être placée avec les objets de période gallo-romaine qui ne datent que de l'ère chrétienne ; elle se trouve néanmoins en bonne compagnie, car ces vases sont placés au milieu de la salle dans une grande vitrine, à côté de la belle exposition de Mme veuve Plique et de la remarquable collection de vases en verre appartenant à M. Boulanger.

Les sept vases qui représentent cette céramique, choisis parmi plus de 150 de ces objets, constituent les plus beaux spécimens de l'art gaulois ; ils méritent, par leur élégance, leurs formes et les peintures dont ils sont couverts, une mention spéciale.

Vase rouge, décor brun, trouvé à Brunay (Marne) ; haut. 0m32.

Vase noir en forme de cornet, col évasé avec une quinzaine de cordons circulaires en relief ; haut. 0m26.

Vase fond rouge pâle avec décor rouge foncé, forme spéciale. Provenance : Beine (Marne) ; haut. 0m19.

Autre vase du même genre, avec dessin représentant un soleil. Provenance : Beine (Marne) ; haut. 0m22.

Vase de forme évasé, orné de 8 rangs d'incisions en relief faites avec le pouce. Provenance : Marson (Marne).

Vase en terre fine et noire, de forme carénée, décorée de filets rouges et de losanges dans un carré concentrique. (Ce vase a beaucoup d'analogie avec les étrusques.) Provenance : Marson (Marne).

Autre vase en terre noire plus grossière, décoré de grecques en couleur rouge. Provenance : Marson.

Un splendide médaillon provenant d'un vase gallo-romain représentant Mars et Hercule soumettant leur querelle à Jupiter, trouvé à Orange (Vaucluse), par Émilien Dumas, et provenant de la collection Daty, d'Arles. Cette magnifique pièce a une *importance capitale*, puisque, paraît-il, elle fait revivre le vers suivant qui manquait au manuscrit d'un auteur ancien :

Adesse ultorem nati m...(ei)
Credas met...(ipsum)
— Virtus nusquam terreri potest.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Sur le carton 10 se trouvent de nombreuses fibules, pour la plupart émaillées, de forme différente, représentant des animaux, des oiseaux, provenant de la Marne. Deux stylets pour écrire dont l'un, en argent, est entouré de deux filigranes d'or, et une merveilleuse petite statuette en bronze, représentant Vénus sortant de l'onde, n'ayant pour tout vêtement qu'un diadème, travail

grec, hauteur 0m095mm. Un malintentionné a voulu en faire une Vénus impudique en en accentuant maladroitement le sexe.

Dans la grande vitrine du fond, où sont les bronzes romains, à côté de l'œnochoé, se trouve un *avant-bras en bronze doré*[1], plus grand que nature, trouvé à Reims, au fond d'un puits de l'époque romaine, provenant sans doute de la statue d'un dieu ou d'un empereur. D'après M. Adrien de Longpérier, cette pièce capitale, d'un travail admirable, *n'aurait sa semblable dans aucun musée;* c'est l'un des plus beaux spécimens connus de la statuaire grecque ou romaine.

Dans cette même grande vitrine, se trouve *un peson en bronze,* représentant un Nubien.

Un *Génie ailé* orné d'un anneau mobile, qui devait lui servir d'auréole, trouvé à Sompuis (Marne).

Une statue en bronze de *Mercure,* tenant sa petite bourse de la main droite, jambe gauche fléchie, trouvée à Bari (Vaucluse).

Une autre statue de *Mercure,* auquel le bras manque, provenant du Petit-Vavray (Marne).

Un petit *Aigle en bronze,* monté sur tuff champenois, provenance : Reims.

CÉRAMIQUE GALLO-ROMAINE.

Vase en terre samienne, à anse et col étroit, décor en relief.

Grande écuelle en terre rouge représentant quatre scènes identiques de personnages nus.

Petite cruche à anse, à vernis plombifère.

Joli vase craquelé, à pied rond, teint bleuâtre.

Trois autres petits godets, avec et sans anse, décorés de cordons de perles.

ÉPOQUE FRANQUE OU MÉROVINGIENNE.

Le cimetière de Brébant (Marne), fouillé, il y a plus de trente ans, par M. Morel, a offert les objets les plus remarquables provenant surtout d'une sépulture féminine, objets contenus sur le carton n° 11. Nous y voyons la paire de boucles d'oreilles en or, avec grenats rouges, que portait l'inhumée. Elle avait au cou un collier d'ambre ; au poignet, un bracelet de verre multicolore ; des fibules et des épingles, ornées aussi de grenats rouges, soutenaient ses vêtements ; une épingle en bronze était placée derrière sa tête ; sur la poitrine, se trouvait une broche en argent ornée de cabochons rouges, et, enfin, elle tenait entre les mains une petite lame d'argent. Au milieu de ces objets, il s'en trouve un qui mérite spécialement d'être noté ; c'est un fragment de bague de jais, sur lequel se trouve le monogramme du Christ et qui provient également de la même sépulture.

1. Dix ans auparavant, un pied chaussé ayant dû appartenir à la même statue, a été vendu, à Reims, à un Anglais.

12e et 13e cartons, à côté des cartons gaulois et romains.

L'époque franque est représentée en outre par plusieurs boucles simples avec leurs ardillons, par des plaques et des contre-plaques de ceinturons en bronze et en fer, damasquinées en argent. Quelques-unes de ces pièces sont remarquables par les gravures et ciselures qui les décorent.

Sur le carton 13, on remarque entre autres une grosse boucle de cristal de roche munie de son ardillon en argent bas, pièce de la plus grande rareté, pensons-nous, trouvée aux environs de Châlons-sur-Marne.

Le carton 14 et dernier renferme cinq disques découpés à jour, dont trois à la croix et deux à têtes de serpents et plusieurs boucles de ceintures ornées de grecques, de ciselures représentant des têtes de bœufs, et autres décorations.

M. Morel ne s'est pas contenté de donner les principales pièces de sa collection archéologique : il a bien voulu aussi fournir plusieurs œuvres d'art que nous allons rapidement décrire.

MINIATURES.

Portrait d'homme, de profil à gauche, par C. Bourgeois.

Portrait d'homme, présumé de Voltaire jeune en Angleterre. Cadre en filigrane d'argent.

Tabatière. Portrait de femme, chapeau à larges bords orné de roses, cheveux poudrés.

Tabatière. Portrait d'homme, habit militaire de la Révolution (officier de marine). Cravate blanche, perruque poudrée, épaulettes en argent.

Portrait d'homme de trois quarts à gauche, cravate blanche, gilet rouge, habit bleu. *Signé :* Bauzil 1795. Cadre rond en or.

Portrait d'homme de trois quarts, teint coloré, cravate blanche, habit vert foncé, cadre rond en or avec bélière. *Signé :* Zeuder, 1797.

IVOIRE.

Portrait de *Napoléon Ier et Marie-Louise,* de profil à gauche, cadre ébène. *Signé :* Andrieu *Dedit*, pièce unique et de toute rareté qui ferait l'honneur de nos musées nationaux.

RAPES A TABAC ET COFFRET.

Dans la galerie de gauche, une vitrine contient :

1° Grande râpe à tabac en bois, finement sculptée, datée de 1718, avec écusson portant dans le champ une hache et une tour surmontée d'une couronne, pièce de toute beauté.

Râpe à tabac en ivoire, représentant deux singes, dont l'un soulève une ruche, tandis que l'autre cherche à en enlever le miel.

Râpe à tabac en buis, représentant les attributs de la boulangerie, datée de 1738, signée Charles Turbat.

Râpe à tabac en buis, représentant une chasse à courre, époque Louis XIV avec fleurs de lys. *Objet qui aurait pu appartenir* à Monsieur, frère du roi.

Joli coffret de Bayard, de Nancy, aux armes de Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne, et femme de Louis XV, orné de tous côtés de fines ciselures représentant des fleurs de lys, des oiseaux et des bouquets de myosotis.

FAÏENCE.

Grand plat en faïence d'Aprey, représentant deux grands oiseaux sur un tronc d'arbre. Dans le fond, paysage. Pièce splendide sauvée du pillage des Tuileries et apportée à Sommetourbe (Marne), en 1815, par la nièce du cuisinier de Louis XV.

Plaquette en faïence de Moustiers, décor polychrome représentant le jugement de Pâris et signée de Jean Thion, marque qui n'existe sur aucun recueil de céramique.

CHAMPAGNE SOUTERRAINE.

La *Champagne souterraine, matériaux et documents ou résultats de trente-cinq années de fouilles archéologiques dans la Marne*, par M. Léon Morel, ouvrage honoré d'une souscription du ministre de l'Instruction publique et du Conseil général de la Marne.

Il est fâcheux que cette belle publication n'ait pu trouver place dans une vitrine spéciale pour que le visiteur ait pu l'admirer, comme au musée de Saint-Germain, où chaque planche est développée.

Voir aussi une charmante miniature. Portrait de *Mme Adélaïde d'Orléans*, par Mme Vincent (1749-1803), née des Vertus, élève de Latour, peintre des Altesses Royales. Cadre rectangulaire en cuivre doré.

Rappelons en terminant qu'en 1878, 1889 et 1894, M. Léon Morel avait déjà apporté ses collections aux Expositions de Paris, Reims et Épinal ; que, depuis près de quarante ans, il a fait, presque chaque année, de nombreuses lectures à la Sorbonne, et qu'il a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique en 1879.

Il serait à désirer que tous les services qu'il a ainsi rendus à la science archéologique permettent d'attirer à nouveau sur lui la bienveillante attention de M. le ministre de l'Instruction publique, ce qui serait le couronnement d'une carrière généreusement et infatigablement remplie.

(Journal des Arts.) Pierre Dubois.

II. *La collection Alvin-Beaumont.* — Il est au Petit Palais des Champs-Élysées une vitrine qui, placée dans la salle consacrée

à l'époque Louis XVI, attire l'attention des visiteurs par la nature spéciale des objets qu'elle renferme et qui sont des objets ayant appartenu ou relatifs à Louis XVI, Marie-Antoinette, au dauphin et à la dauphine, ainsi que des lettres autographes de l'abbé Barthélemy et de la duchesse de Choiseul au conventionnel Courtois. Cette collection a été exposée par M. Alvin-Beaumont, un de nos érudits collectionneurs rémois.

Cet ensemble de souvenirs d'une époque si troublée est très rare, pour ne pas dire unique.

Ces pièces proviennent de quatre sources : de l'abbé Poupard, confesseur de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; de Mme de Dillon, dame du palais; de Huret, un des municipaux chargés de la garde de la famille royale au Temple, et enfin du conventionnel Courtois, qui exécuta le mandat de perquisition chez Robespierre après le 9 thermidor. Ce sont donc, comme l'on voit, des provenances d'une authenticité indiscutable.

Nous allons maintenant donner la description des objets formant ce curieux ensemble, en respectant l'ordre suivi par M. Alvin-Beaumont.

N° 1. *Almanach de Versailles*, 1786, chez Blaisot, petit volume in-32, reliure maroquin rouge aux armes de la reine Marie-Antoinette, accolées des écussons de France et de Lorraine.

N° 2. *Portrait de Henri IV*, par Le Clerc, 1 volume in-8°, de l'imprimerie de Pierre, 1753, reliure maroquin rouge.

Ce volume, aux armes de la dauphine Marie-Thérèse, lui fut offert par l'auteur : c'est un des cinquante exemplaires sur papier vélin, le premier qui ait été fabriqué en France, comme l'indique une note imprimée à la fin de l'ouvrage. Ce volume, qui provient du municipal Huret, fut trouvé dans une fouille faite au Temple dans la chambre de la reine et de la dauphine, fouille que relate cette dernière dans ses mémoires.

Le n° 3 est un almanach de 1732.

N° 4. *Le Triomphe de la sympathie*, manuscrit in-4°, avec belle reliure, d'une comédie par Ramier de Baudière, offert à Marie-Antoinette le 1er septembre 1780. Cette comédie, bien qu'inédite, fut très probablement jouée sur le petit théâtre de Trianon.

Le n° 5, *La Connaissance des hommes*, manuscrit par Malesherbes, aux armes de Louis XVI, et lui ayant appartenu, est un monument des plus intéressants.

Cet ouvrage, composé spécialement par Malesherbes pour Louis XVI à la fin du règne de Louis XV, fut beaucoup lu et médité par le roi, notamment à la page 93, qui contient un passage relatif à Charles Ier d'Angleterre, dont la destinée eut tant de points d'analogie avec celle de Louis Capet ; Louis XVI avait marqué cette page d'une croix et souligné quelques passages.

Quand il fut en prison, il se rappela le volume de Malesherbes et la fameuse page 93, ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes de Cléry dans ses *Mémoires :* « Le roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque le volume de l'histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles Ier. Il en fit la lecture les jours suivants. »

On voit tout l'intérêt que présente ce volume qui fut feuilleté par le roi dans des jours heureux et dans ceux qui précédèrent sa mort.

Nos 6 et 7. Portefeuille en soie portant, brodées en or fin, les armes de Marie-Antoinette. Ce portefeuille contient une feuille de papier à lettre portant dans la pâte en filigrane le portrait du roi, la légende : « Vive le roi ! » et l'écusson de France.

Nos 8 et 9. Autre portefeuille en soie, aux armes et ayant appartenu à la dauphine Marie-Thérèse. Il renferme le papier dont se servait cette princesse pour sa correspondance privée.

No 10. Bel éventail en nacre peinte, dit travail de Burgau, à médaillons représentant des scènes rustiques. Cet éventail fut donné à Mme de Dillon, dame du Palais, par Marie-Antoinette.

No 11. Portrait en miniature, par Dumont, de Marie-Thérèse à l'âge de 9 ans, représentée de profil, les cheveux tombant en boucles, vêtue d'une robe blanche avec ceinture violette.

No 12. Miniature, portrait du dauphin Louis XVII à l'âge de 3 ans, représenté de face.

A propos de cette miniature du dauphin, on trouve dans l'ouvrage de M. de Reiset, intitulé : *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, le passage suivant qui donne tout lieu de croire que ce médaillon est celui que portait la reine : « Marie-Antoinette portait toujours un médaillon ovale renfermant des cheveux bouclés et le portrait du dauphin ; il était ployé dans un petit gant de peau canarie... On ne sait pas ce que ce médaillon est devenu. » Il faut rappeler que le gant de peau fut trouvé par Courtois chez Robespierre et rendu par lui en 1816 à Louis XVIII.

Nos 13 et 14. Tasse et soucoupe en porcelaine tendre de Sèvres, dite à la reine, avec décor de fleurs sur fond bleu foncé. Cette tasse renferme une partie de la matière odorante composant un pot-pourri fait par la reine avec des fleurs, d'après la recette que lui avait fournie Houbigan, le parfumeur de la cour. La mode italienne des pots-pourris fut importée en France par Catherine de Médicis. A cette époque, on en composa même dont le parfum était mortel.

No 15. Autographe de la reine ; billet adressé le 12 décembre à l'abbé Poupard au sujet de l'arrivée de l'évêque de Clermont.

Les objets que nous allons décrire à présent proviennent de Courtois, dont nous avons parlé.

N° 16. Couteau à deux lames qui avait été donné par Louis XVI à son fils et que le geôlier Simon lui prit.

N° 17. Pelote faite par la fille de Courtois avec un morceau d'étoffe provenant de l'appartement de la reine à Versailles.

N° 18. Pendants d'oreilles en argent et pierres bleues ayant appartenu à Marie-Antoinette.

N° 19. *La Henriade,* 2 volumes in-8°, reliure en maroquin rouge, aux armes de Marie-Antoinette.

Une circonstance donne à ces volumes un intérêt très grand Sur le premier, le cordonnier Simon a fait disparaître les écussons sur la reliure à l'aide d'un tranchet. Sur le deuxième, on voit seulement un commencement d'exécution du même acte par un trait tracé autour des armoiries. Courtois avait acquis ces volumes de la veuve Simon.

N° 20. *Office de la Semaine sainte,* un volume in-8°, reliure maroquin rouge, aux armes de Marie Leczinska. Nous rappellerons qu'à la vente de la bibliothèque du comte de Lignerolle, en 1894, le même ouvrage, aux armes de Louis XVI, offert par lui à la princesse de Lamballe, fut acheté 30,000 francs.

N°s 21, 22 et 23. Cheveux de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin.

On sait qu'au moment de partir pour l'échafaud, Louis XVI confia à Cléry, comme le dit celui-ci dans ses Mémoires, un paquet de cheveux de toute sa famille.

Pour finir, il faut citer deux éventails en ivoire peint et sculpté avec feuilles peintes à la gouache, à sujets champêtres pour l'un et à deux Chinois pour l'autre ; ces deux éventails furent pris aux Tuileries le 10 août 1792.

Il faut encore noter un portrait de Marie-Antoinette, eau-forte signée Boizot ; un portrait de l'abbé Poupart ; une lettre autographe de l'abbé Dillon ; une lettre autographe du comte de Dillon, époux de la comtesse de Dillon, dame du palais de Marie-Antoinette ; une lettre autographe de Mme de Vellaire, héritière de l'abbé Poupart.

Comme on le voit, la vitrine de M. Alvin-Beaumont est un remarquable et très rare ensemble de souvenirs de la famille royale, qui sont d'autant plus intéressants par leur authenticité.

***

Fêtes en l'honneur de Saint Jean-Baptiste de la Salle, a Reims. — Les fêtes du Triduum en l'honneur de saint Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, canonisé le 24 mai dernier, ont commencé le jeudi 15 novembre, à huit heures du soir, par un salut solennel à la cathédrale.

Son Éminence le cardinal Langénieux, ayant à ses côtés Mgr Douais, évêque de Beauvais, et les membres du Chapitre métropolitain, présidait la cérémonie.

En l'absence de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, indisposé, qui devait prononcer un discours, M. l'abbé Landrieux, vicaire général, a pris sa place.

Le vendredi 16, après une messe de communion célébrée à la cathédrale par Mgr Douais, la messe pontificale a été chantée dans la magnifique chapelle du Pensionnat des Frères par Mgr Mare, évêque de Constance, abbé d'Igny, en présence du cardinal Langénieux, de l'évêque de Beauvais et de tout le Chapitre métropolitain qui occupait le chœur.

Le Frère Albert des Anges avait composé, pour la fête de la Canonisation, une messe solennelle qui a été parfaitement exécutée, par la maîtrise du Pensionnat, avec l'aide de MM. Boudin, ténor de Notre-Dame, et Laloyau, baryton de Saint-Remi. L'orgue était tenu par M. Mailfait, organiste de Saint-Remi.

Le soir, à huit heures, au salut célébré dans la cathédrale, Mgr Douais a prononcé le panégyrique du saint ; puis le cardinal Langénieux, assisté de Mgr de Pélacot, évêque de Troyes, et de l'abbé d'Igny, a donné la bénédiction papale.

Le samedi 17 a eu lieu l'inauguration et la bénédiction solennelle, par le cardinal Langénieux, de la nouvelle Ecole Saint-Jean-Baptiste de la Salle, ou école d'arts et métiers, fondée par les Frères des Écoles chrétiennes de la rue de Contrai.

Ces cérémonies ont été particulièrement touchantes et recueillies ; pour les Frères, pour leurs élèves, pour leurs amis, pour les vrais Rémois, elles ont constitué ce que le *Programme des fêtes* appelle très justement un *pèlerinage*, car la maison, l'emplacement, évoquent les souvenirs les plus vénérables : ils ont vu l'enfantement de l'Institut, sorti des pures entrailles de la charité et du sacrifice.

Le 24 juin 1682, M. de la Salle quitta son hôtel de la rue Sainte-Marguerite et vint s'établir, avec les disciples dont il ne partageait pas encore l'existence, dans une maison qu'il avait louée rue Neuve. Cette rue porte aujourd'hui le nom de Gambetta ; celui de la Salle serait mieux justifié. A la rue Sainte-Marguerite, le saint chanoine avait forcément partagé son temps entre l'éducation de ses jeunes frères, ses fonctions au Chapitre, ses relations de famille et la direction des Écoles ; il menait ainsi une existence à part de celle des jeunes maîtres. A la rue Neuve, toute distinction cesse, c'est la vie en commun : ce sont les occupations réglées du cloître, où pas un instant, pas une action, rien n'est abandonné au hasard. On y transféra d'abord l'école Saint-Symphorien, en attendant qu'un noviciat de jeunes maîtres y fût installé.

Là se tint la première assemblée de l'Institut : elle se compo-

sait des trois directeurs des écoles de Réthel, de Guise et de Laon, de ceux des écoles de Reims, des principaux Frères, en tout douze disciples dont le maître. Ce jeune *Collège apostolique* s'ouvrit le 9 mai 1684 ; il jeta les fondements de l'ordre naissant, en adoptant de sages règlements qu'une longue et rigoureuse pratique avait déjà éprouvés et en se liant par les vœux d'obéissance et de stabilité.

La cérémonie des vœux eut lieu le 27 mai, jour de la Sainte-Trinité, date à jamais mémorable et chère aux disciples du grand Fondateur ; en ce jour chaque année les Frères renouvellent leurs solennels engagements.

Quelques années après, l'habitation fut agrandie ; M. de la Salle loua trois autres maisons, et le tout forma une vaste propriété qui fut achetée en 1700. D'après Maillefer, un des meilleurs biographes du saint, cette propriété donnait sur quatre rues et comprenait ainsi une partie des immeubles qui s'étendent entre les rues de Contrai et des Orphelins. Elle fut « sécularisée », c'est-à-dire confisquée en 1790, et ce n'est que près d'un siècle plus tard, en 1880, que le *Comité des Écoles libres de Reims* fit l'achat d'une maison rue de Contrai, sur l'emplacement de l'ancienne propriété des Frères. Les Frères y établirent une *École primaire* et une *École professionnelle*. Enfin, l'acquisition de maisons provenant de la succession Goulet a permis de reconstituer l'ancien groupe et de fonder cette *École Saint-Jean-Baptiste* de la Salle, sur laquelle on fonde les plus légitimes espérances.

A dix heures, dans la modeste chapelle de l'école, la messe pontificale est célébrée par l'évêque de Constance, abbé d'Igny ; le chanoine Girard prononce l'éloge du saint ; puis le cardinal, assisté des prélats, va bénir les nouveaux locaux.

Le comte Werlé, président de la Société civile, souhaite la bienvenue à Mgr Langénieux en ces termes :

« Éminence,

« En vous priant de vouloir bien baptiser un nouvel enfant de Reims, je remplis un devoir bien doux et j'éprouve une vive émotion, car la création de cette École des Arts et Métiers, sur laquelle vous allez appeler la bénédiction de Dieu, réalise une des pensées de mon père qui attachait une haute importance au développement de l'enseignement pratique et chrétien.

« Je viens vous demander, Monseigneur, de bénir aussi les 350 anciens élèves des chers Frères de la doctrine chrétienne, qui sont venus apporter à leurs anciens maîtres le témoignage de leur reconnaissance et qui, par leur participation à la fondation de ce bel établissement, en sont les vrais créateurs et en resteront les soutiens. »

Le cardinal remercie chaleureusement M. le comte Werlé, le félicite en termes éloquents d'être resté fidèle aux traditions

paternelles, et manifeste sa joie de voir, grâce à tant de bonne volonté, les œuvres se multiplier et se développer sous le patronage de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Plusieurs discours sont prononcés par M. Cail et par MM. Mennesson-Dupont et Duval, avocats, anciens élèves de l'École des Frères.

Tous félicitent les Frères de la création de la nouvelle école d'arts et métiers.

A midi, un banquet de cinq cents personnes est donné au pensionnat de la rue de Venise, dans l'immense salle de spectacle, décorée pour la circonstance. Les toasts se succèdent ; le Frère Victor, le duc de la Salle, remercient au nom de l'Institut des Frères, de la famille du saint. Des vers sont lus, une cantate exécutée par la maîtrise.

Le soir, à l'issue des vêpres du Chapitre, l'abbé Collignon, curé de la cathédrale, paye un tribut de reconnaissance aux dames patronnesses des écoles libres qui n'ont fait que suivre l'exemple offert jadis au temps du saint par ces Rémoises, Mmes Maillefer, Leclère, etc. A son tour, saint Jean-Baptiste de la Salle, après la mort de son ami le chanoine Roland, a hérité de celui-ci du soin d'encourager l'établissement d'écoles chrétiennes de jeunes filles. Il a donné son couronnement à cette œuvre si belle.

Au salut solennel donné ensuite, assistaient, autour du cardinal Langénieux, Mgr Lorenzelli, nonce apostolique ; Mgr Lamaze, évêque d'Olympie, vicaire apostolique de l'Océanie centrale ; Mgr Potron, évêque de Jéricho ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié ; Mgr Latty, évêque de Châlons ; Mgr de Pélacot, évêque de Troyes ; Mgr Rumeau, évêque d'Angers ; Mgr Douais, évêque de Beauvais ; Mgr Mare, évêque de Constance, abbé d'Igny ; Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris ; le prélat de la nonciature. Mgr Rumeau, évêque d'Angers, fait un nouveau panégyrique du saint, qu'il rapproche de Fénelon ; tous deux se rencontrèrent au séminaire de Saint-Sulpice, berceau de leur commun sacerdoce. On sait quelle fut leur double mission. L'un fut éducateur de prince, l'autre éducateur d'enfants du peuple. Aujourd'hui, c'est l'apothéose de l'humble prêtre : vingt mille de ses fils célèbrent sa gloire, tandis qu'ils n'étaient que trois cents pour pleurer sa mort ; cinq cent mille lèvres s'unissent dans son immense famille pour l'invoquer et le prier.

Le dimanche 18, à 10 heures du matin, Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, a célébré la grand'messe à la cathédrale.

Le soir, après les vêpres, devant cette même brillante assemblée d'évêques et de prélats, le nonce a évoqué les grands souvenirs religieux, qui donnent tant de prestige à Reims comme à sa cathédrale, le baptême de Clovis, le fondateur de la France chrétienne, la naissance de la Salle, le fondateur des Frères des Écoles chrétiennes.

Mgr Lorenzelli étend, en terminant, sa bénédiction sur l'archidiocèse de Reims et la France tout entière.

Avant le discours du nonce, les reliques de saint Jean-Baptiste de la Salle, suivies du magnifique cortège des évêques qui marchaient mitre en tête et crosse en main, avaient été portées au milieu de la foule en grande pompe.

***

Les travaux de la cathédrale de Reims. — La cathédrale de Reims, dont le portail pourrait être classé parmi les sept merveilles du monde, est un monument non seulement grandiose dans sa masse, mais aussi superbe dans chacun de ses détails.

Elle est un chef-d'œuvre, de ceux dont la foi seule permet l'exécution.

A sa vue, le penseur reste muet dans sa contemplation en songeant à tant d'efforts accumulés, à tant de passions ardentes révélées par le ciseau du sculpteur. Devant cette masse imposante, il ne peut, si connaisseur soit-il, traduire immédiatement son admiration. Il y a des frissons mystérieux de notre être dont nulle parole humaine ne peut traduire le tremblement.

Mais notre ambition n'est pas de faire au lecteur une nouvelle description de ce monument. Il y en a déjà de si nombreuses, de si parfaites, tracées d'une main habile par des écrivains d'une telle autorité, que nous n'oserions en grossir le nombre. Ce serait essayer de refaire en plus mal ce qui a été splendidement fait.

Nous nous bornerons, croyant répondre à un désir général, à satisfaire la curiosité de bien des gens qu'intrigue la vue de ces chantiers, si vastes, qu'une fois montés, ils semblent abandonnés, malgré le nombre des ouvriers qui y travaillent.

Qu'a-t-on fait, que fait-on depuis trente ans que la cathédrale est entourée, tantôt à droite, tantôt à gauche, et maintenant sur la façade principale, d'échafaudages colossaux ?

Comment ont été engloutis les quatre millions qu'ont coûtés les réparations jusqu'à ce jour ?

A ces questions multiples, se joint l'inquiétude, non fondée, de certaines gens qui redoutent un effondrement général.

Nous avons voulu rassurer ceux de nos lecteurs qui craindraient la chose, et nous avons interrogé diverses personnes qui nous ont fourni d'amples renseignements. Voici le résultat de notre enquête à ce sujet.

La cathédrale est un de ces monuments dont la masse reste inébranlable au milieu des siècles.

Exposées continuellement aux intempéries du temps, au soleil ardent, à la pluie, au froid, au vent, à la gelée, les pierres finissent nécessairement par se fissurer superficiellement. Elles s'effri-

tent. Que des pluies abondantes surviennent alors, l'usure due au frottement des gouttelettes d'eau est facilitée. De là, le lent effacement des sculptures qui finissent par devenir informes. Mais il n'y a rien à redouter pour la masse, car elle est inébranlable.

L'échafaudage qui se trouve rue Robert-de-Coucy et qu'on a en partie retiré il y a dix mois, avait été édifié pour permettre de procéder à la réparation de l'abside qui se trouvait alors dans un triste état.

La direction générale du chantier est confiée à MM. Darey et Thiérot, le premier, architecte de Paris, le second, si connu de nous, architecte diocésain.

Les travaux exécutés à l'abside sont très importants.

La galerie a été remplacée presque entièrement, parfaitement sculptée, ne le cédant en rien comme modèle à la partie de l'abside restée intacte. La charpente a été refaite dans ses parties défectueuses de façon à pouvoir supporter sans effort la couverture de plomb qui la recouvre et qui est excessivement lourde. Quant à la galerie elle-même, elle est achevée dans toutes ses parties et on peut dire qu'elle a été faite d'une façon irréprochable.

On a même remédié à certains inconvénients auxquels les artistes du moyen-âge n'avaient même pas songé ou auxquels ils n'avaient pas pu parer faute de moyens, d'éléments. L'écoulement des eaux, provenant de la couverture de plomb, se fait maintenant par des tuyaux de fonte pénétrant dans les murs de ladite galerie. Grâce à ce procédé, l'eau ne vient plus tomber le long des contreforts dont, à la longue, elle usait les sculptures. Elle coule au sommet des arcs-boutants disposés en caniveaux, puis se rend dans les gargouilles par des tuyaux dissimulés derrière les contreforts d'où elle est crachée.

Tout aurait été terminé pour l'abside, si les pyramides avaient été refaites. L'architecte les a abandonnées pour faire face au danger que présentait le portail, et l'on ne pouvait mener de front les travaux des deux chantiers, faute d'argent.

Ce fut l'abside qu'on sacrifia.

On ne peut reprocher l'interruption de ces travaux à l'architecte. Peut-être aurait-il pu, usant de son influence, démontrer à l'État combien était onéreux l'abandon de ce travail et serait-il parvenu à lui démontrer la nécessité qu'il y aurait d'en finir au plus vite. Mais toutes ces récriminations auraient nécessité un vote, d'où perte de temps considérable, et on ne pouvait plus attendre. Les réparations étaient urgentes, en effet, vers la partie située sous la tour droite du monument. Car on n'était pas sans ignorer les grands dangers qu'il y aurait eu à ne pas se hâter et à abandonner le portail.

Il fallait donc songer à construire immédiatement l'échafaudage, d'où une dépense nette de 50,000 francs.

On hésitait. Cependant de menus morceaux de pierre tombaient, et, un jour, un bloc énorme se détacha. Il fallut se hâter.

Vite, on entoura le portail d'un grillage de fer et l'on édifia un échafaudage de 90 mètres de hauteur.

Mais ceci n'aurait pas empêché cela. Le travail des sculpteurs et des charpentiers pouvait aller de pair. C'est alors que la ville, qui était au courant de la pénurie des fonds, aurait dû, dans un élan de générosité tout naturel, offrir de prendre à sa charge les frais de la construction de l'échafaudage.

La reconstruction des pyramides nécessitait un travail de deux ans environ. Par conséquent, elle serait achevée aujourd'hui et l'on pourrait en jouir. On a dû, afin de pouvoir reprendre ce travail plus tard, immobiliser la partie de l'échafaudage attenante, qui se trouve à cheval sur l'abside et sur le transept. Exposé aux intempéries du temps, l'échafaudage se détériore. On sera obligé, lors de la reprise des travaux, de remplacer une partie du bois qui aura été pourri. C'est donc une perte d'argent d'au moins dix mille francs. Si l'emprunt dont nous parlerons tout à l'heure avait été consenti, on aurait économisé cette somme

Examinons maintenant, si vous le voulez bien, l'importance des travaux à faire sur le portail. Ils se divisent en trois parties bien distinctes : réfection de la tour, de la rosace et du pignon. Les Rémois qui ignorent complètement ces questions d'architecture, de construction, ne seront pas indifférents aux renseignements que nous leur donnons.

Bien des fois nous avons entendu demander autour de nous combien d'années le portail resterait masqué. Nous jugeons que cet échafaudage sera enlevé dans un délai de six à huit ans. Le travail de réfection de la tour durera de quatre à cinq ans, celui de la rosace, qui est dans un état lamentable, durera un an ou deux. Le pignon demandera dix-huit mois.

Ces évaluations sont purement personnelles. Elles résultent des observations auxquelles nous avons pu nous livrer lors d'excursions faites à cet effet sur le balcon intérieur. Cependant notre évaluation, si problématique soit-elle, est assez vraisemblable.

Nous étant adressé à une personne compétente, voici ce qui nous a été répondu : « Que les amateurs se rassurent ; dans huit ans, tout sera fini. A moins, toutefois, nous a-t-elle dit sérieusement, qu'une lézarde soit constatée en un autre endroit ignoré quant à présent, occurrence fâcheuse qui obligerait de transférer l'échafaudage vers la nouvelle partie malade. »

Régulièrement, il eût été plus naturel de commencer les travaux par le sommet, c'est-à-dire par la tour. La réfection eût été plus prompte. Malheureusement, il y avait une pierre d'achoppement : l'échafaudage était coûteux. Il fallait procéder le plus économiquement possible. On commença par la rosace. Qu'y avait-il à faire et à quoi était dû l'état lamentable de la rosace ?

Voici l'explication :

Les deux tours qui l'encadrent se sont inversement écartées. La rosace, entraînée dans ce mouvement, de ronde qu'elle était, est devenue elliptique. Les pierres se sont écrasées, présentant alors de nombreuses fissures. Quant aux vitraux, ils n'ont presque pas souffert de cette dislocation, grâce à l'articulation due aux multiples lames de plomb. Du même coup, le pignon fut détérioré. De la dislocation de la rosace, il résulte un affaissement. Les tirants qui y étaient adaptés, épais de 4 à 5 centimètres, ont éclaté sous la charge des pierres. Les pierres du pignon se sont disjointes, séparées, et, par place, il y a des échancrures, des trous permettant d'y passer un bras sans aucune difficulté.

On se demande comment le travail de redressement, si monstrueux, si pénible, peut être mené. De la place du Parvis, les travaux paraissent abandonnés. Les chantiers sont si vastes. Cependant, en observant un peu, on s'aperçoit que les travaux d'étayage sont menés très activement.

Pendant une grande partie de l'été, il était d'ailleurs très facile de s'en rendre compte. Depuis quelque temps, on semble s'être ralenti. Maintenant que l'étayage est terminé, qu'attend-on pour commencer les travaux de réfection proprement dits ?

Pourrait-on émettre le vœu de voir établir les flèches des tours telles que Charles Blanc les avait conçues ? Si ce travail était fait un jour ou l'autre, la cathédrale serait alors un monument unique. Et nous ne demandons pas l'impossible. Il faudrait élever l'échafaudage de 80 mètres. Quant à la tour, elle est à même de supporter la pyramide que serait la flèche de 30 mètres de haut, creuse en son centre.

Mais voilà, il faudrait des fonds. Si la ville voulait... Ce désir paraît insensé avec notre conseil municipal.

Ce n'est pas une œuvre religieuse que nous demandons, mais une preuve de goût, d'embellissement d'un monument architectural d'une beauté incomparable. Les travaux ne nous semblent pas encore menés avec assez de promptitude. Il faut soigner à temps les parties malades pour les sauver d'une ruine plus considérable et éviter une réparation plus coûteuse.

On manque de fonds, paraît-il. Il y a environ dix-huit mois que, pour remédier à cet inconvénient qui est la plaie de toute entreprise, l'État proposa à la ville une combinaison qui aurait pu être la solution de ce problème pécuniaire : « Faites un emprunt de cinq cent mille francs, lui disait-il. On pourra, grâce à cette importante somme, terminer rapidement les travaux restant à exécuter. Nous nous engageons à rembourser cette somme en cinq ans. Annuellement nous vous verserons non seulement l'amortissement quinquennal, mais encore l'intérêt de votre argent à cinq pour cent. »

Comme on voit, l'emprunt n'était pas onéreux pour la ville. Il

lui fallait seulement faire preuve d'un peu de bonne volonté. L'État, au contraire, se montrait libéral, puisque, indépendamment des cent mille francs versés comme il en avait l'habitude, il s'imposait un sacrifice de soixante-quinze mille francs, sans tenir compte des intérêts.

Nous savons très bien que cette œuvre de réfection est une entreprise excessivement importante, et qu'elle doit présenter de nombreuses difficultés. Il est certain qu'avant de commencer quoi que ce soit, il est bon d'étudier sérieusement les réparations à faire.

Pour terminer, nous assurons Messieurs les architectes de notre entière confiance dans l'exécution de travaux qui, nous le savons, seront menés avec toute l'autorité de maîtres.

Maurice Lajoux.

* * *

Nouveaux travaux a l'église de Saint-Jacques de Reims. — Les travaux entrepris par M. l'abbé Legras sont entrés dans une nouvelle phase : après l'éponge, le ciseau ; après le ciseau et même simultanément le pinceau.

L'opération du lavage des voûtes et des murailles a fait revivre l'œuvre architecturale des siècles passés. Ce fut en effet plus qu'un rajeunissement de l'édifice, ce fut une véritable résurrection du monument qu'avec stupéfaction nous avons vu sortir de la poussière, secouer son linceul. Les grands ancêtres ont repris une place d'honneur parmi nos modernes architectes auxquels ils ne le cèdent en rien sous le rapport de l'ampleur des conceptions, de l'étude de la perspective et du soin minutieux des détails. Le retrait des échafaudages qui occupaient encore le fond de l'église nous permet aujourd'hui d'apprécier par un coup d'œil d'ensemble le résultat du travail exécuté. Maintenant, la lumière circule dans les hauteurs et descend jusqu'au pavé ; elle éclaire les nervures des voûtes, elle met en valeur la sveltesse et la légèreté des colonnes, toute l'ornementation sculpturale de la partie supérieure de l'édifice.

Et maintenant, abandonnons la nef principale pour aller examiner ce qui se passe dans le transept méridional. De ce côté, c'est une œuvre de consolidation qui s'accomplit. Il ne s'agit pas seulement d'embellissement, de la toilette de l'édifice, mais du rehaussement des colonnes, du remplacement des pierres effritées par le temps. Le souci de la conservation du monument pour les siècles futurs s'affirme. Rien n'est négligé. Jusqu'à la hauteur des chapiteaux, les assises sont reprises pour ainsi dire pierre par pierre et fortement cimentées de manière à résister aux plus violentes commotions du sol ou de l'atmosphère, à l'affaissement

inévitable des années. Ce n'est qu'un commencement qui annonce et qui promet une restauration complète, une sorte de réédification nouvelle et d'entière réfection, pour un lointain avenir, de la maison de Dieu dont nous bénirons nos neveux. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce dessein louable.

Enfin, il nous reste un mot à dire de l'introduction du pinceau dans l'achèvement du nettoyage de l'église. Ici une question délicate se posait : Fallait-il, par respect de la tradition, renouveler les peintures murales défraîchies ou bien les sacrifier ? C'est ce dernier avis, du sacrifice de ces lambeaux de décorations, qui a prévalu.

Nous aurons bientôt à parler de l'installation du calorifère et des travaux préparatoires qui ont été exécutés à cette fin.

Enfin, il nous reste un mot à dire de l'introduction du pinceau dans l'achèvement du nettoyage de l'abside. Il s'agissait de ne pas arrêter l'essor de la lumière, de porter l'effusion du flot lumineux jusqu'aux dernières limites. Le problème de la lutte courtoise entre la lumière et les ténèbres a été résolu de la façon la plus heureuse en ce sens que la victoire finale est restée à la lumière qui se reflète dans un magnifique panneau de céramique qui est elle-même de la lumière cristallisée, et dans le poli du marbre qui est aussi de la lumière en fusion répandue à profusion sur la paroi inférieure de l'abside. Nous espérons que l'appréciation unanime nous donnera raison et que l'avenir ne fera que nous confirmer dans notre conviction présente...

Un groupe de paroissiens.

***

La psychologie de Taine. — Taine, dans sa jeunesse, avait conçu le projet de composer un traité de psychologie. Ce traité devait comprendre deux parties, dont l'une aurait été intitulée *Fonctions théoriques*, l'autre *Fonctions pratiques*. De ces deux parties, la première seule a été achevée. Reprise et reconstruite sur un plan nouveau, elle a formé les deux volumes *De l'Intelligence*. Avec la seconde, l'éminent philosophe se proposait de donner, comme suite à ces volumes, un ouvrage sur *la Volonté*. Ses travaux historiques ont suspendu ce projet, qu'il n'a jamais pu exécuter. Cependant, le livre sur *la Volonté* a été commencé et même mené assez loin. Taine y avait beaucoup travaillé entre les années 1853 et 1855. Il s'était remis à la besogne dans l'hiver de 1870 et avait écrit, à cette époque, de nouveaux plans, des notes et des essais. Ces fragments, qu'on a retrouvés dans ses papiers, sont assez considérables pour former une véritable esquisse du livre qu'il voulait composer. La *Revue philosophique de la France et de l'étranger* en a commencé la publication dans son dernier fascicule. Autant qu'on en peut juger par ce premier extrait, Taine se tient à égale distance entre les déterministes et

les partisans de la liberté. Il répudie la doctrine fataliste, parce que la fatalité suppose une force étrangère et extérieure, laquelle nous contraindrait à prendre tel ou tel parti. Il croit à une liberté limitée parce que la volition n'est, d'après lui, que « le désir à l'état définitif », ou, comme il le dit encore, « la fixation de notre tendance prédominante, après le conflit des tendances contraires ». Il ne nie nullement la conscience et, s'il conclut que la responsabilité n'est pas toujours entière, et que les crimes sont parfois excusables, c'est qu'il les considère comme étant, le plus souvent, chez le criminel, les conséquences du tempérament, de l'éducation, du milieu physique ou moral où il a vécu. La prédilection de Taine pour Stendhal s'affirme une fois de plus dans cet ouvrage inachevé. Et l'on remarquera avec curiosité que presque tous les exemples invoqués à l'appui de sa thèse ou des explications qu'il donne du mécanisme de la volonté sont empruntés à *la Chartreuse de Parme*, au *Rouge et Noir* et aux autres écrits du romancier en qui Taine se plaisait à voir « le plus exact des analystes ».

***

La décoration de Bazeilles. — Le Président de la République vient de signer un décret portant que les villes de Paris, Lille, Valenciennes et Bazeilles sont autorisées à faire figurer dans leur blason la croix de la Légion d'honneur.

On a bien tardé à décorer la vaillante petite ville de Bazeilles, près Sedan. Mais mieux vaut tard que jamais, quoique trente ans après. Et elle a reçu la croix « que Napoléon ne donnait jamais qu'à ses braves ».

Deux peintres illustres ont achevé d'immortaliser l'héroïque défense de Bazeilles pendant la dernière guerre. C'est François Lafon qui, dans le tableau l'*Incendie de Bazeilles*, a représenté l'héroïsme de l'abbé Baudelot, curé de cette ville ; puis Alphonse de Neuville, qui, dans les célèbres *Dernières Cartouches*, a peint le commandant Lambert et le plus brillant épisode de cette lutte prodigieuse...

Tout Bazeilles est dans ces *Dernières Cartouches*. Aussi, par une souscription publique faite l'an dernier par le *Gaulois*, a-t-on racheté cette maison historique — la maison Bourgerie — pour l'offrir à l'État comme monument historique. L'État n'a pas fait connaître son acceptation de ce legs patriotique, mais il ne peut tarder, puisqu'il remet lui-même la croix d'honneur à la ville. Déjà l'on a réuni dans la maison Bourgerie un véritable et intéressant musée du siège, et la chambre célèbre a été conservée telle : le général Lambert est allé la revoir le 2 septembre 1895.

Aujourd'hui, il ne reste plus, avec le général Lambert, que six survivants de ceux qui furent les Léonidas de l'armée française. Leurs noms sont même oubliés du public, comme le furent les

récompenses auxquelles ils avaient droit. Nous voulons les rappeler, car ils doivent être à l'honneur au moment où l'on décerne la croix qu'ils ont fait gagner à Bazeilles. Ce sont : MM. Escoubet et de Saint-Félix, alors sous-lieutenants ; Herrewyn, Merson Despalanques et Alphonse Poittevin. Le capitaine Aubert, qui seconda tant le commandant Lambert, est mort l'année dernière en Normandie. L'un d'eux, le sergent Poittevin, est propriétaire-vigneron dans son pays. Comme il avait écrit, au jour le jour, et sur un calepin, des notes sur sa campagne de 1870-1871, nous lui avons demandé à voir les *Souvenirs de Bazeilles* de cet ancien sous-officier du 2e de marine, qui, le soir de l'héroïque défense, offrit la moitié de son unique morceau de lard à son commandant, prisonnier comme lui.

Ces lignes modestes et sans prétention d'un survivant sont trop exactement vraies et trop d'actualité pour que nous n'en citions pas quelques extraits :

C'était le 1er septembre 1870, le matin. Le sergent Poittevin, du 2e de marine, nous trace, entre autres, un lugubre tableau de la défense de Bazeilles :

« Quoique le nombre de nos ennemis fût bien supérieur au nôtre, nous avons soutenu son feu toute une demi-journée avec une résistance incroyable dans ce village de Bazeilles, qui a été repris trois fois par chaque adversaire, mais avec des causes et des faits bien pénibles... On ne peut s'imaginer ce que ce village souffrit de la guerre pendant la journée. L'ennemi, déjà en nombre dans une partie du village et aux alentours, s'acharnait à prendre nos positions. Nos ripostes vigoureuses nous permirent d'abord de résister, mais il fallut céder sous le nombre, et à quel prix !... Les ennemis s'embusquèrent dans les maisons pour se mettre à l'abri de nos balles et tirer sur nous avec plus de sûreté ; nous employâmes aussi ce système de défense dès que nous le pûmes.

« Des luttes de corps à corps s'engageaient dans les bâtiments. A chaque instant des cris rauques se faisaient entendre ; des corps inanimés recouvraient les parquets des maisons, dont les murs étaient maculés de sang et noircis par la poudre. Quand les ennemis s'apercevaient que leurs positions allaient être enlevées, ils pillaient les maisons eux-mêmes auxquelles ils mettaient ensuite le feu avec des torches et sans se préoccuper s'il y avait des femmes, des vieillards et des enfants. Ils incendièrent aussi l'église après s'être servi du clocher pour diriger leurs coups de feu sur une plus grande étendue et principalement sur les maisons de la grande rue et sur la rue elle-même : celle-ci tellement sillonnée de projectiles qu'on n'osait plus aller chercher les blessés dont les cris dominaient le bruit de la fusillade... Ce combat de maison en maison dura plusieurs heures. Combien de camarades, hélas ! sont disparus pendant cet horrible carnage !... »

Après six heures d'un combat acharné, l'ennemi réussit à cerner nos troupes, qui commencèrent à se replier vers Balan. La retraite fut aussi héroïque que la défense de Bazeilles.

« Pendant cette retraite, dit le survivant Poittevin, nous occupions encore aussi longtemps que possible les dernières maisons du village et celles qui se trouvent à proximité. Nous nous embusquions par groupes, combattant en désespérés, pour nous retirer le moins vite possible. Nous étions à peu près à ce moment 150 à 200 combattants. Après plusieurs tentatives de ce genre qui décimaient les troupes, on s'arrêta pour s'embusquer à nouveau et chercher, par une dernière tentative désespérée, à défendre ce qui restait du village, si terriblement éprouvé par les flammes. Près de la jonction de la route de Balan et d'une autre sortant du village, nous rencontrâmes une maison complètement détachée qui, comme les autres, avait été visitée par nos soldats et occupée ensuite sans trop de dégâts dans le mouvement de retraite. »

C'était la maison du célèbre tableau de Neuville, la maison Bourgerie des *Dernières Cartouches*. Le survivant Poittevin en a noté une description exacte ; mais comme elle existe encore, nous ne donnons pas ces lignes. Mais il ajoute :

« Je ne sais pourquoi j'ai eu l'idée d'étudier en détail cette maison, que j'avais reçu l'ordre de visiter dès notre arrivée pour vérifier s'il n'y avait pas d'habitants ou de personnes suspectes, et empêcher les soldats descendus dans la cave de boire des bouteilles de vin placées en deux tas. En tout cas, ma mémoire a toujours conservé l'image de cette maison et le souvenir du combat qui s'y est livré.

« Notre entrée dans cet immeuble se fit graduellement, sans être trop inquiétés, le feu de l'ennemi ayant cessé pendant quelques instants de ce côté qu'il croyait libre. Nous en profitâmes pour nous placer dans les endroits propices à la défense, depuis le bas jusqu'au grenier, où des créneaux furent faits immédiatement dans la toiture.

« Nous étions environ une soixantaine : officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des quatre régiments d'infanterie de marine, et un sergent et deux soldats d'infanterie de ligne, arrivés en dernier lieu d'une autre direction et qui s'étaient joints à nous. »

Le sergent Poittevin cite les noms des officiers de la maison des *Dernières Cartouches*. Nous tenons à reproduire les noms de ces braves. Ce sont : le commandant Lambert (aujourd'hui général et sénateur) ; les capitaines Bourchet (Eugène) et Aubert (Georges) ; le capitaine Bourgey (Eugène), décédé inspecteur général de la marine ; le lieutenant Sériot (Édouard) et les sous-lieutenants de Saint-Félix (Gaston-Joseph) et Escoubet (Alexandre). Ces deux derniers sont encore vivants, croyons-nous.

Nous ne pouvons reproduire ici le long et minutieux récit de ce

combat héroïque ; nous en extrayons ce passage, qui en dit long, puis nous relaterons la reddition de ces braves :

« Une véritable pluie de mitraille venait s'abattre contre la façade de la maison, pénétrant dans les appartements par les fenêtres d'où nous tâchions de riposter de la manière la moins dangereuse. Dans la chambre qui était le plus près de la route, et où je me trouvais seulement avec le caporal Aubry, pour nous protéger, nous mettions devant la fenêtre tous les objets qui nous tombaient sous la main : commode, literie, couchette, chaises, etc. En un clin d'œil tout cela était brisé, émietté, réduit à néant par la mitraille... »

Devant cette résistance opiniâtre, l'ennemi amena des pièces de canon près de la maison pour tirer au besoin presque à bout portant, et des pionniers commencèrent à saper les murs à la base...

« Prévoyant une issue fatale pour nous tous, a noté Poittevin, le chef de bataillon fit rassembler dans la troisième chambre, où il se trouvait, tous les officiers pour leur demander leur avis sur la conduite à tenir en présence de cette situation.

« Avant toute décision, le commandant manifesta le désir que les sous-officiers fussent présents à cette réunion. Le sous-lieutenant Saint-Félix répondit que j'étais le seul existant et il vint me chercher. Je pris place dans le petit cercle des sept officiers, près de la porte de communication et le buffet.

« Après avoir formé quelques projets, qui furent impraticables, — nous n'avions plus de cartouches et la tentative de sortie à la baïonnette de ceux du rez-de-chaussée avait échoué et été trop meurtrière, — il fut décidé à l'unanimité que pour échapper à un massacre inévitable, nous devions nous soumettre à nos adversaires et faire par la fenêtre le signal convenu en pareil cas.

« Sur sa demande formelle, il fut convenu qu'en se rendant à l'ennemi, le commandant (blessé au talon) serait en tête.

« Pendant que nous prenions cette décision, la mitraille pénétrait toujours dans la maison. Nos coups de feu étaient de plus en plus distancés ; enfin, un dernier épuisa ce qui nous restait de ressources.

« Pour indiquer à l'ennemi que nous nous rendions, le rideau percé du côté droit de la fenêtre, près du buffet, fut arraché et placé à la baïonnette du fusil Chassepot, série A, n° 69,939, dont j'étais le détenteur.

« A ce moment, l'émotion nous étreignit tous. L'entrain donné par le désir de vaincre nos adversaires, l'ivresse causée par l'odeur de cette poudre que nous avions brûlée pour la Patrie, firent place à l'abattement et à la tristesse. Nos ennemis éprouvèrent une sensation contraire. Après n'avoir cessé que peu à peu le feu, ils poussèrent des cris retentissants de haine et des hourrahs frénétiques.

« Immédiatement la maison fut cernée par nos vainqueurs, qui n'approchaient que baïonnette au canon et en proférant des menaces.

« Le commandant Lambert et les officiers, suivis par nous, se présentèrent à la sortie. On nous accueillit avec les baïonnettes et des cris de haine et de vengeance. Il fallut l'intervention spontanée et très énergique du capitaine bavarois Lissignolo, qui commandait ces premières troupes et vint se placer entre elles et nos officiers, pour qu'il n'y ait eu aucune victime des brutalités des soldats ennemis.

« L'ordre nous fut donné d'abandonner immédiatement tout ce que nous possédions en armes, munitions et équipement. Une nouvelle douleur nous étreignit en écoutant cet ordre... Il fallut tout laisser dans la maison, et les ennemis nous surveillaient, le doigt sur la détente du fusil, s'assurant que nous n'emportions rien. En témoignage d'estime pour notre courage, le colonel von Isenburg prescrivit que le chef de bataillon Lambert, qui nous commandait, conserverait son sabre comme marque distinctive de l'acte héroïque accompli. Cette décision d'un officier ennemi fit briller sur tous nos visages un éclair de fierté... »

Ils peuvent, en effet, être fiers, les héros de Bazeilles et des *Dernières Cartouches*. Mais pourquoi n'a-t-on pas donné à tous ces braves, à Poittevin et à ses compagnons, au moins la médaille militaire qu'ils ont tant de fois méritée ? La France ne devrait pas oublier ces survivants au moment où l'on décerne la croix à Bazeilles.

Un bien curieux détail pour finir : la petite ville de Bazeilles n'a pas d'armes et elle devra s'en composer. Avis à nos héraldistes !

Théophile JANVRAIS.

* * *

On vient de s'aviser que Bazeilles ne possédait point d'armoiries, et, là-dessus, d'aucuns ont composé pour l'héroïque petite ville des blasons divers ; l'un a proposé une maison en flammes sur champ d'azur ; l'autre, une ancre d'or sur champ de gueules.

Or, tout auprès de Bazeilles, se trouve une localité qui, tout comme celle des *Dernières Cartouches*, ne formait jadis qu'un faubourg de Sedan ; nous voulons parler de Balan.

Balan n'est séparé de Bazeilles que par la fameuse maison des *Dernières Cartouches ;* c'est de Balan et non de Bazeilles que de Neuville a daté son célèbre tableau ; on peut s'en convaincre en regardant, soit l'original, soit les reproductions de cette œuvre.

A Balan se trouvait autrefois un château ; les seigneurs de Balan portaient : *d'azur au balancier d'or à une étrille mise en chef, accostée de deux étoiles, aussi d'or, et un croissant d'argent en pointes.*

Ce blason pourrait convenir à la fois à Bazeilles et à Balan, villes sœurs, qui se disputent l'honneur de posséder la maison des *Dernières Cartouches*.

***

Le maire de Bazeilles, au lendemain du décret conférant la croix de la Légion d'honneur à cette ville, a fait publier à son de caisse la proclamation suivante :

« Le maire de Bazeilles est heureux et fier de porter à la connaissance des habitants que, par décret du Président de la République en date du 9 octobre courant, la ville de Bazeilles est autorisée à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur.

« En décorant Bazeilles, le gouvernement de la République a voulu accorder une récompense exceptionnelle aux habitants qui ont donné, en 1870, des preuves éclatantes de leur abnégation et de leur esprit de sacrifice à la Patrie. Il a tenu à perpétuer le souvenir d'une conduite digne de servir d'exemple aux générations futures.

« Le maire engage vivement ses administrés à pavoiser, en cette circonstance, leurs habitations de couleurs nationales.

« Vive la ville de Bazeilles ! Vive la France ! Vive la République !

« Bazeilles, le 14 octobre 1900. »

Le maire,
Signé : VAUTHIER.

— Les fêtes organisées à Bazeilles pour célébrer la décoration dont la ville vient d'être l'objet ont été très brillantes. Toutes les maisons et monuments publics étaient pavoisés et illuminés les 21 et 22.

Très prochainement, une grande fête patriotique aura lieu, à laquelle les notabilités départementales ont été invitées.

***

RÉCEPTION DU BARON DE BAYE A L'ACADÉMIE DE IAROSLAVL. — Dans son dernier voyage en Russie, notre compatriote, M. le baron de Baye, a parcouru la province de Iaroslavl, et il y a été, de la part de la Société académique, l'objet d'un accueil des plus sympathiques.

La séance de la Commission des Archives scientifiques de Iaroslavl s'est tenue dans la maison du riche négociant I. A. Vakhroméeff, et notre distingué compatriote a été convié à y assister. Au début de la séance, le président de la Commission, M. V. Stürmer, a souhaité, en un excellent français, la bienvenue

au voyageur, en rappelant ses mérites scientifiques et l'intérêt qu'il porte depuis longtemps à l'ancien art russe.

« Depuis l'année 1866, a-t-il dit, époque où parut son premier travail intitulé : *Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise,* le baron de Baye a enrichi la science archéologique par des œuvres classiques. A leur tête, je citerai son ouvrage sur l'*Archéologie préhistorique* et son traité sur l'*Importance des temps néolithiques.*

« Ceux qui ont eu la chance d'assister au Congrès international de Moscou, en 1892, doivent se rappeler le succès obtenu par la conférence du baron sur la *Bijouterie des Goths en Russie.* La haute importance de ce travail fut signalée au Congrès par le comte Brobinskoy, président de la séance ; il démontra que l'œuvre du baron de Baye établissait un trait d'union dans le domaine de l'orfèvrerie archéologique entre l'art français et l'art russe. C'est ainsi qu'à une époque où se resserraient les liens d'amitié qui unissaient déjà la France et la Russie, le baron de Baye en créait de nouveaux entre les deux pays dans le domaine de la science.

« Depuis dix ans, les études du baron de Baye sont consacrées à l'archéologie russe, et nous lui devons des œuvres de la plus haute valeur, au nombre desquels son traité sur les bijoux gothiques de Kertch lui a valu une popularité exceptionnelle. Désireux d'étudier les origines de l'ancienne architecture russe, si bien conservée dans les origines de Iaroslavl et de Rostov, ainsi que leur ancienne peinture et les sujets décoratifs si riches et si variés des monuments historiques de notre pays, le baron de Baye est venu à Iaroslavl.

« Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue dans un pays qui a vu naître une reine de France, Anna Jaroslavna, fille de Jaroslav Ier, fondateur de notre ville, dans un pays où furent ainsi noués, il y a neuf siècles, les premiers liens qui, de nos jours, unissent si étroitement la France à la Russie. C'est en cette ville que nous saluons aujourd'hui un représentant de la science française en mission archéologique dans notre pays.

« Au nom du Comité savant des archives du gouvernement de Iaroslavl, je prie M. le baron de Baye de bien vouloir accepter le titre de membre honoraire de ce Comité. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, le baron de Baye a remercié la compagnie de l'honneur qui lui était fait, et a témoigné la vive admiration que lui avaient inspiré les beaux monuments archéologiques de la ville, notamment les portes sculptées de l'église de Saint-Jean-Baptiste, d'un curieux travail gothique allemand. Il a signalé l'utilité qu'il y aurait à recueillir tous les documents relatifs aux motifs scandinaves qui se rencontrent dans les sépultures de la région ; cette idée lui a été suggérée par les nombreux objets du musée qui portent des traces évidentes de cette influence scandinave.

Comme conclusion aux paroles de remerciements adressées par le président Stürmer à M. Vakhroméeff pour sa gracieuse hospitalité, le maître de la maison a répondu en faisant à ses visiteurs les honneurs de sa belle bibliothèque, riche en anciens manuscrits à miniatures et a fait don au baron de Baye d'un exemplaire de ses diverses publications historiques.

***

Crédit affecté a la cathédrale de Reims. — Le total des crédits spéciaux votés en 1900 pour diverses cathédrales s'élevait à 325,000 francs ; la Commission, pour le nouvel exercice, propose de le réduire à 295,000 francs.

Un crédit de 100,000 francs est affecté, comme les années précédentes, à la cathédrale de Reims, dont la restauration a coûté, depuis vingt-cinq ans, 3 millions et demi. Il reste maintenant à restaurer le portail, la rose et les tours de la façade. Afin de hâter ces travaux, l'État avait demandé au département et à la ville un concours pécuniaire qu'il n'a pu obtenir.

La ville de Rouen s'est montrée plus généreuse pour sa cathédrale ; grâce à une subvention municipale et à des dons privés, une vingtaine de mille francs vient s'ajouter, chaque année, au crédit de 20,000 francs alloué par l'État.

***

Séance de rentrée de l'École de Médecine de Reims. — Le jeudi 9 novembre a eu lieu la séance solennelle de rentrée de l'École de Médecine de Reims, sous la présidence du docteur Lancereaux, l'un de ses anciens élèves, aujourd'hui professeur à la Faculté de Médecine de Paris et membre de l'Académie de Médecine.

Originaire des environs de Vouziers (Ardennes), il y a juste cinquante ans qu'il commençait à Reims ses études et c'étaient, comme il l'a dit lui-même, les noces d'or de ses débuts dans la carrière médicale qu'il célébrait en quelque sorte.

A ses côtés, MM. Payot, inspecteur d'Académie ; Henrot, directeur de l'École de Médecine ; Bazin de Bezons, proviseur du lycée ; les généraux Hartschmidt et Maillac, et nombre de notabilités siégeaient sur l'estrade.

M. de Bovis, professeur suppléant de clinique chirurgicale, dans son discours d'ouverture, a prononcé l'éloge du regretté docteur Decès.

Le docteur H. Henrot, directeur de l'école, retrace ensuite la laborieuse carrière du docteur Lancereaux, qui, lui-même, a rappelé les nombreuses illustrations de l'École rémoise déjà quatre fois centenaire.

Enfin, M. Génot de Lamarlière donne lecture des récompenses décernées au dernier concours.

***

Conférence de M. Despiques, a Reims. — Notre collaborateur M. Despiques, professeur au Lycée de Reims, a inauguré dans les derniers jours de novembre, par une causerie sur la Champagne, une série de conférences qu'il se propose de donner aux élèves d'une école communale sur les provinces françaises.

On doit féliciter M. Despiques pour l'initiative qu'il a prise de sortir des sentiers battus par les conférenciers pour vagabonder, en compagnie de jeunes écoliers, de clochers en clochers, au travers des belles provinces dont l'ensemble forme notre France. C'est un ingénieux moyen de développer le sentiment du beau et l'instinct du patriotisme chez ses jeunes auditeurs.

Le sujet choisi : *La Champagne poétique*, pouvait paraître, au premier abord, un peu au-dessus de la portée de l'auditoire que le conférencier s'était composé ; point du tout, chacun a compris et écouté avec beaucoup d'attention la parole colorée de M. Despiques, — la nature, pour parler aux âmes les plus humbles, a besoin quelquefois d'un interprète. M. Despiques s'est octroyé ce rôle et s'en est acquitté d'une façon merveilleuse.

« J'ai la tristesse, a-t-il dit en préambule, de constater combien la Champagne a mauvaise réputation en France. Les Champenois mêmes n'aiment pas leur pays et lui dénient tout caractère esthétique. »

M. Despiques cite les appréciations peu flatteuses de bon nombre de savants, — jusqu'à Michelet, le peintre et l'historien des provinces françaises, dont il est d'ordinaire le juge indulgent, que M. Despiques nous montre, pour la période de 1792-1814, très sévère à l'égard de notre province :

« Le cœur de la Champagne, a-t-il écrit, est un morceau de craie.

« La Champagne est une triste mer de chaumes sur une plaine de plâtre, des rivières maussades y traînent leurs robes blanches entre de maigres peupliers ; villages aux maisons caduques, villes moroses. Châlons, triste ; Reims, triste, n'ayant pour tout agrément que ses pains d'épices, ses pèlerinages et ses foires. »

Taine a écrit également :

« En Champagne, nul excès, nulle énergie, tout est sur un petit modèle ; les montagnes sont des collines, les bois sont des bosquets. »

Après les contemplateurs, les admirateurs. M. Despiques évoque la douce figure du premier amant de notre province, un poète du moyen-âge, Eustache Deschamps, bailli du roi à Fismes, qui

s'était pris, à un tel point, d'amour pour la Champagne, qu'il sacrait Troyes, sa capitale, première ville du monde.

M. Despiques n'oublie pas non plus le bon La Fontaine et le quatrain dans lequel il exalte son amour pour Reims :

Il n'est cité que je préfère à Reims, etc.

Tous les jolis petits coins de nature que l'on retrouve à chaque instant dans les fables de La Fontaine ont dû être copiés sur les paysages de notre pays; c'est la terre de Champagne qui l'a inspiré.

Victor Hugo lui-même consacra un long dithyrambe à la Champagne.

Flaubert, champenois par sa mère, les frères de Goncourt ont célébré également notre province ; actuellement, deux rémois, le poète Richardot et le délicat romancier Pol Neveux, dans *Golo*, ont retracé, chacun en son genre, les beautés de la Champagne.

M. Despiques, à ce propos, a ouvert le roman de Pol Neveux et, au hasard des feuillets, a donné lecture, à son auditoire, de charmantes descriptions de paysages où se meuvent au premier plan des paysans champenois de nos jours : ce sont les charmes du printemps sur le village du champenois Golo, le triomphe de l'été, les splendeurs de l'automne et les beautés de l'hiver; quatre aquarelles aux tons frais où mille petits détails précis de la nature champenoise ont été accumulés dans l'exactitude d'instantanés.

« On a dit, ajoute M. Despiques, que la terre de Champagne est une terre ingrate, qui ne fournit aucun motif aux esprits doués d'imagination ; nos cathédrales champenoises : Reims, Châlons, Troyes, ne sont-elles pas là pour prouver le contraire ?

L'art champenois s'est imposé, au moyen-âge, par sa vigueur et son originalité et il a même rayonné à travers l'Europe.

Notre pays est monotone, a-t-on dit. Regardez au nord, c'est le massif des Ardennes, une des contrées les plus visitées de la France ; à l'ouest, c'est la falaise de Champagne, cette série de montagnettes gracieuses couvertes de vignes et de maisons de campagne, la joie de notre pays ; à l'est, c'est l'Argonne, avec son grand manteau de forêts et ses villages de sabotiers qu'André Theuriet a si bien dépeints ; au centre, c'est la grande plaine — mais ce n'est pas la plaine monotone.

Et M. Despiques, avec une argumentation persuasive, prend la défense de cette plaine tant décriée. « Il y a en art, déclare-t-il, des esthéticiens qui ont dit des lignes d'horizon de la plaine qu'elles expriment, dans la nature, le calme et la majesté, impliquant ainsi l'idée de repos, de grandeur et de durée.

« Il est, en peinture, un art moderne qui, dédaigneux des contours, s'applique surtout aux apparences que revêtent les formes : c'est l'impressionnisme. La nature champenoise, par ses

couleurs heurtées, changeantes, s'y prête beaucoup : c'est un pays impressionniste.

« Les couchers de soleil, dans ses grandes plaines, y sont incomparables et il faut voir ses immenses ciels d'orage qui évoquent l'idée de cataclysme final ; ses lointains vaporeux, ses jeux de lumière, sont revêtus d'une beauté particulière et spéciale à la région.

« Souvent, nous avons tous été surpris, en contemplant aux vitrines de la rue du Cadran-Saint-Pierre les toiles aux tons heurtés qui y sont exposées par des peintres champenois ; ce sont presque des paysages algériens avec leurs ciels d'un bleu cru, le rouge sang de leurs toits et leurs prés bleus, et c'est pourtant bien là l'image exacte de notre Champagne qui est la reine des couleurs. »

Et M. Despiques avoue que les peintres champenois lui ont fait sentir ainsi plus vivement ce qui, auparavant, n'était chez lui qu'un vague instinct d'observateur et de poète. Il en conclut que la Champagne peut être placée en bon rang parmi les contrées originales de la France, dont elle est d'ailleurs une des contrées les plus prospères et les plus riches ; ne produit-elle pas en abondance le vin, le blé, le sucre, et ses coins les plus déshérités n'ont-ils pas, depuis ces vingt dernières années, complètement régénéré leur sol ? Les jachères ont disparu sous les plantations de pins ; les villages sont propres et riants, avec leurs maisons blanches coiffées de tuiles, leurs bons vieux clochers et leurs populations saines et laborieuses.

M. Despiques, pour terminer, nous fait visiter un de ces villages avec l'auteur de *Golo*.

C'est, dans la petite rue silencieuse du village champenois, le calme qui endort la souffrance et berce la vie, et l'on s'attendrit à cette description d'une journée d'été au village de Golo : — tout le village s'intéressant aux lointains accords d'un musicien qui, quelque part, essaye avec peine d'expulser un dièze de son bugle ; tout à coup le dièze tant désiré sort joyeux de l'instrument, et s'en va dans les vols d'alouettes réveiller la campagne environnante endormie sous les blés d'or.

C'est exquis.

Puis vient l'intrigue naïve des amours du pauvre Golo, une peinture exacte des mœurs primitives du paysan champenois ; Golo partant, pris pour cinq ans par la conscription, et laissant, désolée, sa fiancée au village — fiancée qu'il retrouvera mariée à son retour.

Sentimental Golo au cœur brisé comme la coupe fragile du poète Sully-Prudhomme.

***

Autographes champenois. — Dans les derniers catalogues d'au-

tographes à prix marqués de M. Noël Charavay, nous relevons les noms de quelques illustrations champenoises. C'est, pour les mois d'octobre-novembre 1900, une lettre du jeune poète et romancier Pierre Loüys, une curieuse pièce de Régnier-Destourbet, l'écrivain romantique né à Langres, et dont les autographes sont fort rares; pour le mois de décembre, une lettre de l'abbé Deguerry, s'excusant à une comtesse, le 30 mars 1848, de n'avoir pu lui rendre visite, en ayant été empêché « par la nécessité de bénir encore des arbres de la liberté, cérémonie qui, depuis quelques jours, occupe une partie de la journée le clergé de Paris ».

Dans un catalogue de vente faite le 15 novembre 1900 par les soins du même expert, on rencontre (n° 23) une précieuse pièce signée par le cardinal de Bérulle et par Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, surintendant des finances, et divers autres témoins. C'est l'acte de fondation (Paris, 27 avril 1627) d'une chapelle, desservie par les PP. de l'Oratoire, destinée aux habitants d'Effiat (Puy-de-Dôme) et de ses dépendances ; — un passeport (n° 52) signé de Danton, Delacroix et autres membres du Comité public (Paris, 11 juin 1793), en faveur de Philippe Buonarotti, l'ami de Babeuf, se rendant en Corse pour y prendre, au nom du Pouvoir exécutif, des renseignements sur l'agriculture, le commerce, les arts et l'instruction publique ; — un reçu (n° 100) de Mignard, le grand peintre troyen (Paris, 4 juillet 1692) ; — une magnifique lettre (n° 143) de l'illustre maréchal de Turenne (1669).

Dans les catalogues à prix marqués de Mme veuve Gabriel Charavay, nous trouvons également, pour octobre 1900, un manuscrit autographe de Charles-François Hérisson (1762-1840), savant biographe et historien, contenant, en 64 pages in-4°, l'éloge de Bossuet ; — des lettres de Laurent Détouche, peintre d'histoire, élève de Paul Delaroche, né à Reims ; de Guyot des Herbiers, jurisconsulte et poète, aïeul maternel d'Alfred de Musset, né à Joinville (1745-1828) ; — une importante lettre historique de Claude II de Lorraine, duc d'Aumale, grand veneur de France, gouverneur de Dauphiné et de Bourgogne (1526-1573), adressée au duc d'Anjou, depuis Henri III. Ayant appris par M. de Montaigu son arrivée à Châlons-sur-Marne, il lui envoie le sieur de Chaussin pour se mettre à sa disposition, ainsi que le maréchal de Tavannes. « Vous trouverez, lui dit-il, ceste trouppe aultant deslibérée de bien frapper et vous faire très humble service que gens que vous vistes oncques. Monsieur mon nepveu [Henri de Guise] a voullu tousjours s'approcher jusques à Saincte Menehou [Sainte-Menehould] pour l'extrême envye qu'il a de le vous faire paroistre. » M. de Chaussin lui dira ce qu'ils savent des reitres depuis la dépêche apportée par M. de Cossac ; — deux registres originaux sur vélin de la seigneurie de Thieux (Seine-et-Marne), reliés en cuir, avec fermoirs de cuivre : 1° Terrier de Tristan de Rostaing, chevalier baron de Brou, seigneur de Villemomble et de Thieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (6 novembre 1558-2

juillet 1563 ; 397 pp. in-f°) ; 2° Terrier de Michau de Montaran, conseiller du roi en son grand conseil, seigneur de Thieux et de Coigny (14 septembre 1740-28 février 1743 ; 388 pp. in-f°). Ces registres, précédés d'une table alphabétique des noms de tenanciers, intéressent les localités de Thieux, Mitry, Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne).

Dans le catalogue de novembre 1900, figurent dix lettres émanées du comte Beugnot (1803-1820) et quatre de son fils, Arthur-Auguste, avocat et écrivain distingué ; — six d'Athanase de Loménie, comte de Brienne, ministre de la Guerre sous Louis XVI, adressées au comte de Langeron (1788) ; — une quittance signée du célèbre statuaire troyen Girardon (2 août 1700) ; — une lettre signée de Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, amiral des mers du Levant, gouverneur de Champagne et de Provence, avec souscription et cinq lignes autographes, adressée de Soissons, le 3 septembre 1616, aux consuls d'Aix ; — une pièce signée de Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, frère du précédent, archevêque duc de Reims, pair de France, du 19 mai 1610.

Dans le catalogue de décembre 1900, on rencontre encore une lettre signée d'Ath. de Loménie, comte de Brienne, à M. de Saint-Ours, pour lui annoncer sa nomination de capitaine de cuirassiers (octobre 1787) ; — une pièce autographe de J.-B. Colbert, note pour son fils Seignelay, ministre de la Marine, au sujet des coups de vent, aux équinoxes de printemps et d'automne ; — trois lettres de l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, à Berryer fils, relatives à la messe qui devait être célébrée à la Madeleine pour l'anniversaire de la mort de Berryer (novembre 1869) ; — une lettre de Ch. Guillaume Étienne, l'auteur dramatique, publiciste et homme politique, membre de l'Académie française, à Édouard Mounier, sur le voyage de l'Empereur en Espagne ; — une pièce signée de Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, gouverneur de Champagne, déjà cité plus haut, et datée du 22 mai 1594 ; — une autre pièce signée, en italien, de Robert II, cardinal de Lenoncourt, évêque de Châlons, puis de Metz, archevêque d'Embrun, puis d'Arles, abbé de Saint-Remi de Reims, où il fit achever le tombeau du saint. Datée de Rome, le 12 juillet 1547, cette quittance est délivrée à André du Pin, patron de navire de Marseille, pour le transport de ballots contenant des tapisseries et autres meubles à l'usage de son palais ; — une lettre de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avec la souscription autographe à M. de Poyanne. Écrite de Paris, le 14 février 1635, elle se rapporte à l'arrestation d'Antoine de Laage de Puylaurens, favori de Gaston d'Orléans, qui venait d'avoir lieu le jour même. Puylaurens fut transféré à Vincennes et y mourut le 1er juillet 1635 ; — une lettre du P. Loriquet, datée de Saint-Acheul, le 2 avril 1826 ; — une bulle originale sur vélin du pape Innocent X, en faveur du monastère bénédictin de Saint-Pierre d'Hautvillers (Marne), au

diocèse de Reims, datée du 3 octobre 1647, pour l'érection d'un autel privilégié consacré à sainte Hélène ; — le procès-verbal d'enlèvement de la précieuse relique du corps de sainte Hélène, déposée dans l'église de Montier-en-Der par le curé Drion, qui l'avait reçue en dépôt de Dom Grossard, ancien procureur d'Hautvillers (1er août 1820). Cette relique avait été soustraite aux chances possibles de profanation, dans la nuit du 8 au 9 mars 1791 ; elle fut remise en 1820 à des membres délégués par l'ordre du Saint-Sépulcre. Une lettre autographe signée de Dom Manuel, dernier prieur d'Hautvillers, attestant les faits précédents, et datée d'Épernay, en 1820, est jointe au dossier

***

Nouvelles artistiques. — *Le monument de Bossuet, à Meaux.* — M. Laurier, ministre du Canada, vient d'envoyer à la souscription pour le monument qui doit être élevé, à Meaux, à la mémoire de Bossuet, une somme de 2,600 francs.

Cette souscription atteint aujourd'hui une cinquantaine de mille francs.

***

Le monument d'Arthur Rimbaud, à Charleville, et celui de Paul Verlaine, au Luxembourg. — Un certain nombre d'écrivains, d'artistes, qui saluent en Arthur Rimbaud un novateur et le créateur de beaux poèmes ayant eu sur les générations actuelles la plus noble influence, qui admirent en lui l'énergie et la bonté, seraient désireux qu'un buste commémoratif s'élevât dans Charleville, cité natale du poète.

Ce buste existe, œuvre de M. Paterne Berrichon. Mais, pour le mettre en place, il y a des frais auxquels on doit pouvoir faire face.

Le Comité du monument a obtenu de la municipalité de Charleville la concession d'un emplacement. Il s'adresse aujourd'hui aux poètes qui savent la valeur des œuvres littéraires de Rimbaud, aux lecteurs qui ont trouvé dans le *Bateau Ivre* et dans les *Illuminations* de belles sensations ; il s'adresse aux colonisateurs qui connaissent l'activité et la bienfaisance de Rimbaud en Arabie et en Éthiopie, et il les prie d'envoyer leur souscription à M. Ernest Delahaye, trésorier du Comité, 45, boulevard Pasteur, à Paris.

Le Comité :

Alfred Bardey, Alexandre Charpentier, Félix Fénéon, Paul Fort, René Ghil, Francis Jammes, Gustave Kahn, Pierre Louys, Charles Martyne, Octave Maus, Stuart Merrill, Jean Moréas, Edmond Picard, Louis Pierquin, Ernest Raynaud, Laurent Tailhade, Émile Verhaeren.

REN, Alfred VALLETTE, directeur du *Mercure de France;* Alexandre NATANSON, directeur de la *Revue blanche;* Karl BOÈS, directeur de la *Plume;* Édouard DUCOTÉ, directeur de l'*Ermitage;* Tristan KLINGSOR, directeur de la *Vogue.*

Ernest DELAHAYE, trésorier.

Jean BOURGUIGNON, Auguste BRUNET et Henry-J.-M. LEVEY, secrétaires.

M. Paterne Berrichon, poète, dessinateur et même statuaire, a épousé, voici quelques années, la sœur du poète des *Illuminations.*

Quant au buste de Paul Verlaine, qu'il est depuis longtemps question d'inaugurer, il est loin d'être achevé; le sculpteur, M. de Niederhausen Rodo, a voulu agrémenter le piédestal qui soutiendra ce buste de plusieurs figures décoratives, ce qui a augmenté son travail.

D'autre part, pour exécuter ces figures, il faut plus d'argent qu'on n'en a recueilli; on songe à l'organisation d'une matinée théâtrale, au bénéfice du Comité Verlaine; mais l'affaire en reste là.

***

M. de Saint-Marceaux et la tombe du Président Félix Faure. — Le sculpteur René de Saint-Marceaux vient de livrer au fondeur le modèle définitif à la grandeur d'exécution du monument funéraire qui sera placé au Père-Lachaise sur la tombe du président Félix Faure.

Ce modèle, que l'artiste achevait il y a quelques jours seulement, diffère peu de la maquette primitive.

Sur une dalle polygonale, Félix Faure est étendu, à demi couvert par les plis des drapeaux russe et français placés à sa droite. Sa tête, aux yeux clos, est encore tournée vers ces drapeaux, tandis que sa main repose sur leurs hampes unies.

Autour de la dalle se dessine, en une bordure qui ajoute au décor, l'inscription suivante extraite de l'Évangile de saint Jean : *Ego sum resurrectio et vita. Qui credit in me, etiam mortuus fuerit, vivet.*

Ce monument de bronze sera posé sur une assise de granit d'un seul bloc, parée seulement à sa partie antérieure de deux couronnes, l'une de chêne et l'autre de laurier, entre lesquelles seront gravés le nom du président défunt et les dates de sa naissance et de sa mort.

L'inauguration de ce monument aura lieu, nous a dit M. de

Saint-Marceaux, au deuxième anniversaire de la mort du président Félix Faure, c'est-à-dire en février prochain.

***

Don au Musée de Reims. — M. Paul Krug, président du Syndicat du commerce des Vins de Champagne, vient de faire don au musée de Reims du groupe des *Vendangeurs,* œuvre du sculpteur Penaud, que tout le monde a admiré à l'Exposition, au Palais du Champagne. C'est un don d'une valeur de 15,000 francs ; aussi le Conseil municipal a-t-il voté de chauds remerciements à M. Krug.

***

Inauguration d'un orgue au Chesne. — Le 25 novembre a eu lieu, dans l'église du Chesne (Ardennes), l'inauguration de l'orgue reconstruit et amélioré par M. A. Brisset, facteur d'orgues à Reims.

La métropole avait bien voulu prêter, pour ce jour-là, le maître de son grand orgue, M. l'abbé Duval, qui, de son côté, ne voulait rien refuser à son ancien professeur de philosophie, M. l'abbé Colas, curé doyen du Chesne, et exécuta avec une merveilleuse *maestria,* aux divers offices de la journée, des morceaux fort remarquables de Théodore Dubois, Lemmens, etc.

L'orgue se compose de vingt jeux effectifs répartis sur deux claviers et un pédalier et dix pédales de combinaisons ; il est muni d'une machine pneumatique, système Barker perfectionné, en communication d'une part avec les claviers, de l'autre avec les soupapes de l'orgue. Des accouplements d'octaves, de grand orgue et de récit mettent, à volonté, tous les jeux sous son action, de telle sorte qu'il ne faut pas plus d'effort pour les morceaux d'ensemble que pour faire parler un seul jeu. Le doigté garde la douceur d'un piano.

MM. les fabriciens, satisfaits des qualités de force, de sonorité, de justesse et de facilité de l'instrument, n'ont eu qu'une voix pour féliciter le facteur, M. Brisset, et l'artiste qui l'avait si bien fait valoir.

***

Le buste de M. Maillet-Valser, par Léon Chavailliaud. — Les membres du conseil de surveillance, du conseil de perfectionnement et les professeurs de l'École des Arts industriels de Reims se sont adressés à leur compatriote, le bon statuaire Chavailliaud, qui a exécuté, avec son grand talent, un buste de M. Maillet-Valser. Ce buste a été offert le 26 novembre à M. Maillet-Valser en reconnaissance des importants services qu'il a rendus à l'École.

Étaient présents : MM. Charles Arnould, maire ; Wiet, adjoint ; Maillet-Valser, conseiller général, vice-président du Comité de

perfectionnement de l'École ; Vermonet, artiste peintre, président du Comité de souscription ; Chazaren, administrateur de l'École ; le docteur Langlet, Raymond Aubert, Laurent, conseillers municipaux ; Cornet, inspecteur honoraire d'Académie ; Portevin, inspecteur régional de l'enseignement technique ; Poullot, président de la Chambre de Commerce ; Lhoste, Marteau, Wary, Walbaum et Houlon, négociants ; ainsi que tous les professeurs de l'École.

M. Vermonet, président du Comité de souscription, a fait la remise, au maire de la ville, du buste destiné à prendre place dans l'École due à la généreuse initiative du fondateur, et M. Charles Arnould, en l'acceptant au nom de la cité, a rendu hommage au zèle et au dévouement de M. Maillet-Valser, qui a remercié ses collègues et amis en termes émus.

* * *

Don d'une horloge a l'église de Ville-sur-Tourbe. — L'église de Ville-sur-Tourbe vient de s'enrichir d'une magnifique horloge due à la générosité du vénérable abbé Mathieu, curé de la paroisse. Elle est munie de trois cadrans qui indiquent l'heure dans tous les quartiers, et sort des ateliers de la maison Choisy, de Reims.

Cette horloge, dont le prix, nous dit-on, dépasse 15,000 francs, sera certainement une des plus belles de la région. Aussi la commune de Ville-sur-Tourbe se montre-t-elle profondément reconnaissante, envers son digne pasteur, de ce cadeau véritablement princier.

* * *

Vente de la collection Wéry-Mennesson, a Reims. — Le vendredi 15 novembre et jours suivants a eu lieu à Reims la dispersion, au feu des enchères, de la belle collection artistique lentement formée par le regretté Wéry-Mennesson, graveur de talent dont la réputation était établie dans toute la contrée.

Plus de 1,200 numéros constituaient cet ensemble fort curieux dans lequel nous avons remarqué des spécimens excellents des anciennes faïences de Rouen, Sinceny, Nevers, Strasbourg, Moustiers, etc. ; des porcelaines de Chine et du Japon, des tableaux et gravures anciens et modernes, parmi lesquels un portrait de Dupuytren, par Ary Scheffer, un *Paysage lorrain*, par Petit-Jean, et quelques toiles de Rêve et de Rigon ; des miniatures sur cuivre et sur ivoire ; des poteries, des verreries gallo-romaines, des vases en verre de Venise et de Bohême ; des émaux, des argenteries, des monnaies et médailles, des étains et cuivres repoussés, des meubles des XVIIe et XVIIIe siècles ; des instruments de musique, des armes, etc., etc.

***

Le dimanche 7 octobre a eu lieu à Varimont (Marne) l'inauguration de la plaque commémorative érigée par la Société *Le Souvenir français*, en souvenir du garde mobile Célestin Bourgeois, tué en cette commune le 25 août 1870.

Voici l'historique de cette fatale journée, du moins en ce qui concerne le mobile Célestin Bourgeois, héros de la cérémonie d'aujourd'hui :

« Le 24 août, le 4e bataillon des mobiles de la Marne avait quitté Vitry, que le capitaine Hamen, de l'état-major des places, jugeait incapable de la moindre défense, et se portait à marche forcée sur l'Argonne, comptant rejoindre l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

Le 25, la colonne arrivait à la ferme de la Basse, près de Varimont. Là, elle se heurte à une troupe prussienne, composée de cavalerie et d'artillerie. Les obus commençaient à pleuvoir Malgré le petit nombre de cartouches qu'on leur a attribuées au départ de Vitry, à raison de dix par homme, les mobiles acceptent résolument le combat.

Le 16e régiment de hussards prussiens pousse alors une charge. Les mobiles attendent, sans bouger, les premiers rangs ennemis. Quand les cavaliers allemands sont à 200 mètres, un feu de peloton abat quelques hussards et contient, pendant quelques instants, le régiment ennemi.

De son côté, le colonel Von Friesen a chargé à la tête de son régiment, le 15e uhlans. A la vue de cet officier supérieur, un mobile s'avance, le met en joue et l'abat raide mort, mais il est lui-même tué à bout portant. Au même moment, le sous-lieutenant Lorette, ignorant les choses de la guerre, s'élance follement au-devant de la charge de cavalerie et tombe, le crâne traversé d'un coup de fer de lance en donnant l'exemple de la bravoure à ses hommes.

Le jeune garde mobile Célestin Bourgeois, originaire de Saint-Amand-sur-Fion, se conduit en véritable héros. Abrité par un arbre, il se défend comme un lion et parvient à tirer sept coups de fusil qui tuent trois uhlans et en blessent trois autres. Les cavaliers allemands, furieux de la résistance que Célestin Bourgeois leur oppose, chargent contre lui. Le malheureux est massacré après avoir eu les doigts de la main gauche coupés, le crâne fracassé et le corps tailladé de nombreux coups de sabre et de lance. On compta seize blessures sur le cadavre mutilé du jeune héros!

Après une nouvelle charge du 15e régiment de uhlans, renforcé d'un régiment de cuirassiers blancs, les mobiles sont obligés de se rendre à merci. La colonne de prisonniers se met en marche, traverse Épense, le Vieil-Dampierre, Sivry-sur-Ante, Ante, Villers-en-

Argonne, et parvient aux premières maisons de Passavant, dans la forêt d'Argonne, lorsqu'un mobile ayant voulu quitter les rangs pour aller boire à un ruisseau, les uhlans se mettent à tirer dans le tas des prisonniers désarmés ! Quarante-neuf de ces malheureux furent massacrés sur place et soixante-quinze mutilés ! »

La plaque inaugurée est en bronze et porte cette inscription :

HONNEUR — PATRIE

CÉLESTIN BOURGEOIS

CULTIVATEUR A SAINT-AMAND-SUR-FION

Au 4e bataillon de la Marne, mort héroïquement sur le territoire de Varimont où il lutta en désespéré, et, atteint de 16 blessures, se fit tuer plutôt que de se rendre. Il fut la première victime du bataillon qui, quelques heures après, fut cerné et emmené par l'ennemi (25 août 1870). Le soir même, ce bataillon prisonnier, réduit à 659 hommes et sans armes, était massacré à Passavant.

49 morts et 96 blessés.

A nous le souvenir ! à lui l'immortalité !

***

BANQUET DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DE LA MARNE. — La Société amicale de la Marne, à Paris, a offert un banquet, le mercredi 21 novembre, dans les salons du restaurant Corazza, au Palais-Royal, en l'honneur des sociétaires promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

M. le général Mourlan, président de la Société, élevé à la dignité de grand-officier ;

MM. Cornet, vice-président, et Bunel, architecte de la préfecture de police, promus officiers ;

MM. le capitaine Pein, chef du poste d'Ouargla (Algérie), et Lucien Chauré, publiciste, nommés chevaliers.

***

LEGS A LA VILLE DE CHALONS. — Dans sa séance du lundi 29 octobre, le maire a donné connaissance au Conseil municipal des dispositions testamentaires de la baronne de Launay, qui laisse à la ville de Châlons une somme totale de 140,000 francs, ainsi répartie :

1° 25,000 francs à la ville de Châlons, à charge d'entretenir à perpétuité les chapelles et monuments du cimetière de l'Ouest, des familles de Launay, Barrois et Perrier ; au cas où le cimetière serait supprimé, la ville devrait faire réédifier lesdits monuments dans un autre cimetière ;

2° Au bureau de bienfaisance, pour l'hospice des vieillards, 40,000 francs, à employer au mieux des intérêts de cet établissement municipal ;

3° Au même, 30,000 francs pour la fondation de deux lits, l'un pour un homme, l'autre pour une femme.

4° Aux hôpitaux, 45,000 francs pour deux lits, aux mêmes conditions et intentions que ci-dessus.

Ces quatre lits seront réservés exclusivement à des Châlonnais.

***

Réédification de la croix du Jard, a Reims. — Le beau calvaire du Jard, récemment abattu par une inexplicable mesure, a été rétabli à Reims par les soins zélés d'un Comité présidé par M. Bertrand-Rozé, sans que la municipalité, consciente de la première faute commise, ait songé cette fois à intervenir.

***

Inauguration d'un chemin de croix a l'église de Hautvillers. — Le dimanche 21 octobre a eu lieu, dans l'église de Hautvillers (Marne), la bénédiction d'un nouveau chemin de croix offert à la paroisse.

La cérémonie religieuse était présidée par Mgr Cauly, vicaire général de Son Éminence, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Collignon, curé-archiprêtre de la cathédrale de Reims.

***

Nominations et Distinctions. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance publique annuelle tenue le 16 novembre 1900, sous la présidence de M. le comte Robert de Lasteyrie, vice-président en exercice, remplaçant M. de Barthélemy, indisposé, assisté de M. Wallon, secrétaire perpétuel, a décerné la première médaille (prix de 1,500 francs) du concours des Antiquités de la France à notre collaborateur M. C. Enlart, pour son grand travail sur *l'Art gothique et la Renaissance en Chypre*, dont quelques fragments ont paru ici même, et la première mention à notre compatriote et collaborateur M. A. Tausserat-Radel pour sa publication de la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, ambassadeur de France à Venise.

Nous reproduisons ici l'appréciation élogieuse donnée par M. de Lasteyrie, dans son discours, sur l'œuvre de ces deux lauréats :

« M. Enlart est un archéologue dont l'Académie a déjà eu l'occasion de distinguer les travaux. Il a su marquer sa place dans cette phalange de jeunes érudits qui font si grand honneur à

l'École des Chartes, en s'adonnant à l'exploration méthodique du vaste et beau domaine que la France du moyen-âge s'est taillé dans le royaume des arts. Il s'est fait une spécialité, c'est l'étude de la diffusion de l'art français dans les divers pays de l'Europe. Il en a recherché successivement les traces en Italie, en Espagne et jusqu'en Suède ; cette fois, il nous transporte à l'extrémité orientale de la Méditerranée, dans une île qui, pendant trois siècles, fut une terre française et sur laquelle nos pères ont su marquer leur empreinte par des monuments si importants et si durables qu'aujourd'hui encore, après quatre siècles d'abandon, ni l'incurie des hommes, ni les injures du temps, ni l'inclémence d'un sol fréquemment secoué par les tremblements de terre, n'ont pu en avoir raison.

« L'île de Chypre est encore remplie d'édifices élevés par des artistes venus de France à la suite des Lusignan, et qui avaient formé dans l'île une école si fortement imprégnée de notre génie artistique que l'on peut, au premier coup d'œil, reconnaître les liens intimes qui rattachent ces constructions à leurs sœurs de la mère patrie.

« M. Enlart a consacré plusieurs mois à visiter l'île en détail et en a rapporté un grand nombre de notes, de photographies et de dessins. La Commission compétente a exprimé le regret qu'il ait mis trop de hâte dans la rédaction de son livre, mais elle a été unanime à reconnaître combien l'ouvrage était rempli d'observations ingénieuses et neuves. Rien de plus instructif que les monographies consacrées par M. Enlart aux églises de Nicosie ou de Famagouste ; à l'abbaye de Lapaïs ; aux châteaux de Cérines, de Saint-Hilarion, de Buffavent, etc. Et ce qui en double l'intérêt, c'est que les plus importants de ces édifices remontent au XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque qui marque en Chypre l'apogée de la puissance des Lusignan, et en France le commencement des désastres occasionnés par la guerre de Cent ans. Aussi ne pourrait-on citer dans aucune de nos provinces un édifice du XIVe siècle ayant à la fois l'importance et l'unité de style de la cathédrale de Famagouste.

« M. Enlart a su démêler avec habileté les différents courants d'influence qui se sont manifestés dans l'île depuis le jour où Hugues de Lusignan et Alice de Champagne y appelaient, pour bâtir la cathédrale de Nicosie, des disciples ou des émules de ces maîtres incomparables qui couvraient l'Ile-de-France et la Champagne d'immortels chefs-d'œuvre. Il a donc eu une heureuse inspiration en entreprenant cette étude, et tous les admirateurs de notre vieil art français lui seront reconnaissants d'en avoir fait revivre une des pages les plus oubliées et non des moins glorieuses.

« .... Pellicier n'est pas un des moindres parmi les hommes d'église, si nombreux au XVIe siècle, qui mirent au service de notre

diplomatie leur haute culture intellectuelle et leur connaissance professionnelle de toutes les passions et de tous les détours du cœur humain. Il était évêque de Montpellier quand son métropolitain, le cardinal de Lorraine, le présenta à la cour. Il sut rapidement conquérir les bonnes grâces de la reine de Navarre, et par elle la faveur de François Ier. C'est à l'époque la plus critique du règne de ce prince qu'appartient son ambassade à Venise. Sa correspondance offre un intérêt considérable, non seulement pour l'histoire politique, à cause des renseignements précieux qu'elle fournit sur les grands événements du temps et sur les agissements secrets des principales puissances de l'Europe, mais encore pour l'histoire des lettres et des arts, en raison des relations multiples que Pellicier entretenait avec les artistes et les humanistes les plus marquants d'Italie, et de la clientèle érudite qu'il avait groupée autour de lui. Des documents où sont relatés tant de faits et où figurent tant de personnages exigeaient, pour être mis en pleine valeur, une copieuse annotation. M. Tausserat-Radel n'a pas reculé devant les recherches minutieuses qu'elle nécessitait; il a, de plus, retracé dans une introduction substantielle la vie de Guillaume Pellicier, et raconté avec une grande sûreté d'informations la suite des événements auxquels il fut mêlé. Tout cela contribue à assurer à ce livre une place distinguée dans la belle série de publications dont, depuis vingt ans, nos archives diplomatiques ont fourni la matière. »

***

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès du fils de notre éminent compatriote M. Auguste Longnon, de l'Institut, qui, à la suite des épreuves d'admission, est entré troisième sur vingt, dans l'ordre de mérite, comme élève de première année à l'École des Chartes.

***

Un des prix de vertu de l'Académie française, grand prix de 1,000 francs Savourat-Thenard, a été attribué à Marie-Louise Beaudet, de Chaudefontaine (Marne).

***

M. le général de brigade Maillac, commandant supérieur de la défense des places du groupe de Reims, commandant les subdivisions de région de Mézières et de Reims, vient d'être nommé commandant supérieur de la défense d'Alger, gouverneur d'Alger, et commandant supérieur du génie en Algérie, en remplacement du général Duval-Laguierce, décédé.

***

Notre compatriote rémois M. Henri Thuillier vient d'être élu vice-président du conseil général d'Alger.

On sait quels importants services M. Thuillier a rendus à la colonisation française dans ses domaines agricoles de la province d'Alger.

***

Le sergent Lamiable, du 1er régiment étranger, nommé adjudant pour fait de guerre près d'Igli (Sahara), où l'honneur de la journée lui revenait, vient, de plus, d'être proposé d'office pour la médaille militaire.

L'adjudant Lamiable, qui est originaire de Suippes (Marne), n'a pas encore 23 ans et promet d'être un excellent et énergique officier.

***

Mouvement judiciaire. — M. Piétu, procureur de la République à Privas, vient d'être nommé procureur de la République à Rocroi, en remplacement de M. Lalubie, nommé à Privas ;

M. Jacquemier, juge suppléant à Sens, vient d'être nommé juge suppléant rétribué au tribunal de première instance de Troyes, en remplacement de M. Guibaud, nommé juge suppléant à Étampes ;

M. Tenting, juge suppléant au tribunal de première instance de Troyes, est nommé juge au même siège, en remplacement de M. Boulangé, décédé.

***

Le prix baron de Joest (2,000 francs) (2,000 francs à décerner successivement par les cinq Académies à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public) — a été attribué, comme nous l'avons déjà annoncé, à notre vénérable compatriote troyen M. Charles Fichot, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques.

***

LISTE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE REIMS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1899-1900.

DOCTORAT

1re ANNÉE. — ANATOMIE.

Mention honorable : M. Pierre Maisonnave, de Vincennes (Seine).

2e ANNÉE. — PHYSIOLOGIE.

Mention honorable : M. Henri Nocton, de Reims.

CERT, P. C. N.

Prix Jolicœur : M. René Thomas, de Sézanne (Marne).

SAGES-FEMMES

1re ANNÉE.

Médaille de bronze : Mlle Léa Gobin, de Saint-Just (Marne).

Mention honorable ex-æquo : Mlle Léontine Parisse, de Sedan (Ardennes) et Melle Lucie Vernadet, de Nogent-l'Abbesse (Marne).

2e ANNÉE.

Médaille de bronze : Mlle Henriette Radière, de Thilay (Ardennes).

1re mention honorable : Mlle Olga Hubiche, de Saint-Souplet (Marne).

2e mention honorable : Mlle Alix Brédaux, d'Hautvillers (Marne).

PHARMACIE

1re ANNÉE.

Médaille d'argent : M. Albert Charlier, de Lavannes (Marne).

2e ANNÉE.

Médaille d'argent : M. Marcel Jaloux, de Reims.

CONCOURS DE TRAVAUX PRATIQUES

1re ANNÉE.

Médaille de bronze : M. Charlier, déjà nommé.

2e ANNÉE.

Mention honorable : M. Jaloux, déjà nommé.

3e ANNÉE.

Médaille d'argent : M. Henri Barbarin, de Veyre-Monton (Puy-de-Dôme).

Mention honorable : M. Maurice Gravet, de Braisne (Aisne).

PRIX DE FONDATION

Prix Simon-Tarbé (médecins), M. Fernand Bocquillion, de Reims.

Prix Duquénelle (pharmaciens), n'a pas été décerné.

Prix de clinique, M. Charles Demain, de Reims.

***

Mariages. — Le 4 octobre 1900 a été célébré, à Reims, en l'église Saint-André, le mariage de Mlle Élisabeth Gosset, fille de M. Alphonse Gosset, le distingué architecte rémois, chevalier de la Légion d'honneur, avec M. Max Sainsaulieu, architecte diplômé par le gouvernement, demeurant à Paris.

***

Le 9 octobre a été célébré, en l'église Notre-Dame d'Ay, le mariage de Mlle Marie Prudhomme avec M. Hubert Gaumet, de Bourbonne-les-Bains.

La jeune mariée est la fille de M. Pol Prudhomme, conseiller municipal et membre administrateur de la musique municipale d'Ay ; aussi cette excellente harmonie s'est-elle fait un devoir d'as-

sister à la cérémonie religieuse, en faisant entendre quelques œuvres de son répertoire.

* * *

Dans les premiers jours de novembre a été célébré à Verzenay (Marne), le mariage de M. Charles Degouy, fils du sympathique régisseur de la maison Olry-Rœderer, avec Mlle Marthe Foureur.

M. Olry avait tenu à assister, en qualité de témoin, le jeune fiancé.

Mgr Colson, camérier du pape Léon XIII, grand commandeur de l'ordre militaire du Saint-Sépulcre et aumônier d'honneur des chevaliers pontificaux, a adressé une délicate allocution aux nouveaux époux et leur a transmis, au nom du Saint-Père, la bénédiction apostolique.

* * *

Le lieutenant Prunaux, du 1er bataillon de chasseurs, vient d'épouser, à Troyes, Mlle Anne-Marie de Lafosse, fille du conservateur des hypothèques de cette ville.

Les témoins du marié étaient : le général Debatisse, commandant l'École polytechnique, et le colonel Raguet ; ceux de la mariée, M. d'Averdoing et le commandant Driant.

* * *

Le 14 novembre a été célébré, à Reims, le mariage de Mlle Marie Tailliet avec M. Charles Fossier.

Les témoins du marié étaient : MM. Duval, avocat, et Fallon, médaillé militaire, ses cousins.

Ceux de la mariée étaient : MM. Ch. Strapart, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique, et Tailliet, ses grand-oncle et oncle.

* * *

Le 29 novembre a été célébré à Reims, en l'église Saint-André, le mariage de Mlle Marie Quinquet de Monjour, fille de M. Quinquet de Monjour, juge au tribunal civil, avec M. André Ordioni, capitaine au 4e régiment de tirailleurs algériens, chevalier de la Légion d'honneur.

Les témoins du marié étaient : M. Dominique Peuciolelli, officier d'administration principal, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle maternel, et M. Jean-Louis Brouart, officier d'administration principal, du service de l'intendance militaire, chef du cabinet de l'intendant général directeur, officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, officier du Nicham Iftikar, ami de la famille.

Les témoins de la mariée étaient : M. François-Clément-Marie-Théodore Gaudron, ancien magistrat, chevalier de Saint-Grégoire-

le-Grand, son oncle, et M. Alexandre-Victor-Adolphe Peschart d'Ambly, baron de Lavallée et Lenoncourt, lieutenant-colonel du 90e d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, son cousin.

***

Noces de diamant. — Le 29 novembre ont eu lieu, à Condé-sur-Marne, les noces de diamant des époux Persault, entourés de leurs dix neveux. M. l'abbé Persault, leur fils, a célébré la messe à l'intention de ses père et mère.

MÉLANGES

Bazeilles. — La Patrie française m'a appris beaucoup de choses que j'ignorais et, entre autres, la géographie. Les nécessités de la propagande, qui me font courir d'un bout à l'autre de la France, m'ont mené l'autre jour à Sedan. Et c'est ainsi que j'ai visité le coin de terre où sombra la fortune d'un Empire et où fut faite à mon pays une blessure dont il ignore, après trente ans, s'il guérira.

Plateau tragique. Les habitants vous montrent le cercle de collines qui l'enserre en vous disant : « Ici c'est la Belgique, là c'etaient les Allemands ; entre l'obstacle indifférent de la frontière et la poussée des ennemis, nos soldats furent écrasés, puis capturés. » Et l'on reste étonné comme toujours que le lieu d'un si grand drame soit si restreint, si étroitement délimité, facile à embrasser d'un coup d'œil. Dans ce resserrement, l'horreur de la bataille et de la défaite grandit, s'amplifie, s'exaspère, comme la passion de Phèdre ou la fureur d'Oreste prennent leur valeur dans le cadre net et rigide de la tragédie classique.

Ici, aucune sottise de sculpteur ou d'architecte, aucune déclamation d'écriteau ne viennent nous gâter notre douleur. Nos yeux recueillent les témoignages de haine et de meurtre tels que la guerre, en se retirant, les laissa sur le sol. Le champ de bataille est semé de petits cimetières. Au troisième ou quatrième que l'on découvre, la rage vous prend contre les envahisseurs qui sont venus faire cela chez nous ; il est vrai que beaucoup d'entre eux sont couchés parmi les nôtres, mais c'est une chose à quoi l'on ne songe pas.

On voit aussi, près d'un arbre isolé, la croix de Mac-Mahon, qui marque la place où le maréchal fut blessé, une autre croix à l'endroit où fut tué un aide de camp de Napoléon III, enfin la croix de Margueritte. Cette dernière illustre le calvaire d'Illy et avoisine les fondrières où culbuta la charge imprudente de nos cavaliers. Et pendant toute cette promenade, mes compagnons s'efforçaient de me faire apercevoir sur la hauteur, dans les arbres jaunissants, un bout de toit ou de cheminée — le château de Bellevue, où l'Empereur vaincu signa la capitulation, et que nous n'avions pas le temps d'aller visiter.

Car nous nous étions attardés au centre, au cœur du paysage historique, au village de Bazeilles, où notre armée, déjà vaincue, s'arrêta et fit face aux Allemands lancés, sur la grande route, vers la ville de Sedan.

C'est sur la maison de la *Dernière cartouche* que débouche le

visiteur venu de Sedan. Elle est la dernière ou la première du village, comme on voudra. Pour la voir comme elle était, isolée en sentinelle de grand'garde, il faut la débarrasser par la pensée de tout ce qui a poussé devant elle depuis la guerre : les platanes qui lui font une cour verdoyante, la maison neuve où l'on a mis un cabaret pour les touristes, et, toujours en face, de l'autre côté de la route, le pâté de maisons qui bouche la vue de la prairie de Balan et de Sedan. Tout cela rasé, on la voit attendant toute seule et toute petite l'assaut des Bavarois qui viennent d'emporter le pont du chemin de fer et courent vers elle à travers les prés.

Modeste maison de villageois aisés. Celui qui y parlait en maître et s'y asseyait au haut bout de la table vendait dans le pays des balances et des objets de quincaillerie. Après être resté caché dans la cave avec les siens pendant la journée du 31 août, il l'a quittée le 1er septembre, l'abandonnant aux « marsouins » qui s'y retranchèrent.

... On entre. Des deux petites salles du bas, l'une est complétement nue. Dans l'autre, on a réuni les premières pièces d'un « musée de Bazeilles » : des boulets, des armes, des effets d'équipement. Je m'attache à regarder les pièces françaises où presque partout, sur les clairons, les ceinturons, les coiffures, l'aigle impériale étend ses deux ailes. Un shako de chasseur à cheval, un shako d'artilleur, légers et souples, me disent combien elle était brillante et jolie, d'allure élégamment crâne, l'armée qui fut détruite ici...

En haut, au bout de l'escalier en casse-cou, trois pièces. Elles portent au plafond, sur les murs, sur les portes et les fenêtres, les traces des balles et des éclats d'obus. Une seule a gardé ses meubles. C'est celle que représente le tableau d'Alphonse de Neuville. Voilà bien la grande armoire de noyer, la console empire à dessus de marbre entre les deux fenêtres, et au fond l'alcôve avec ses deux lits allongés l'un vers l'autre, les pieds se faisant face. Le papier de tenture à ramages bleuâtres pend en lambeaux sur la muraille.

La femme qui guide notre visite — c'est la fille de l'ancien propriétaire, le *Gaulois* lui a laissé la garde de la maison — explique que là, à la fenêtre de droite, se tenait le soldat qui a tiré la dernière cartouche, qu'il y avait un blessé sur le premier lit, qu'un soldat désarmé s'appuyait à la porte, que l'officier blessé était debout au milieu de l'alcôve, contre la pièce de bois qui marque la séparation des deux lits. La mise en scène du tableau de Neuville est devenue la vérité historique que les ciceroni imposeront éternellement aux visiteurs. Pourquoi cela nous choquerait-il ?

Nous redescendons, et mes compagnons, membres du Comité sedanais de notre ligue, m'expliquent ce qu'il « faudrait faire ». Ils sont contents que le *Gaulois* ait acheté la maison, l'ait enlevée aux hôteliers qui en exploitaient la célébrité douloureuse. Ils vou-

draient encore autre chose : qu'on envoyât bientôt comme gardien un vieux soldat ; qu'on installât au rez-de-chaussée un musée plus complet où seraient réunis en plus grand nombre les souvenirs authentiques de la bataille, et qu'on fît de la *Dernière cartouche* un lieu de pèlerinage national tel que la maison de Domrémy.

Au cimetière, ensuite, nous allons voir la crypte qui fut construite en 1873 ou 76. Je ne l'aime pas. Elle est la seule chose « ajoutée » à ce décor véridique. Massive, surmontée d'une malencontreuse pyramide, elle n'est point belle. Cependant, ses caveaux où sont entassés, derrière les grilles, à la vue du visiteur, les crânes et les ossements des morts, Français à droite, Allemands à gauche, donnent une forte impression. Et je n'oublierai pas une tête que le terrain a momifiée et dont la bouche semble se contracter durement dans la broussaille de la barbe. Les cinq ou six cents morts qu'on a réunis ici ont été exhumés de la prairie de Balan. Ce sont les seuls qu'on ait eu le temps d'enterrer. Les cadavres étaient si nombreux que, pour échapper à leur infection, il fallut les mettre en tas, les enduire de pétrole et les brûler.

L'unique rue du village est faite de maisons neuves. Les Bavarois avaient tout incendié. Une souscription nationale, le « sou des chaumières », a rendu leurs demeures aux habitants. Nous nous acheminons vers la maison commune où nous voulons serrer la main du maire.

M. Vautier est bien le maire qui convient à Bazeilles. C'est un ancien sous-officier, d'aspect énergique, très fièrement courtois. Il nous accueille en toute cordialité. Ici, à la mairie, on songe surtout, en ce moment, à la décoration récemment accordée à la « ville » de Bazeilles. De village, Bazeilles est devenue, officiellement, par les termes mêmes du décret, une ville ! On en est fier. Mais cet honneur impose des obligations. Et d'abord il faut composer les armoiries où l'on placera la croix de la Légion d'honneur, Bazeilles, jusqu'ici, n'ayant point eu de blason.

Des projets sont déposés sur la table de la salle du conseil. Celui qui rallie les suffrages a été donné par le *Gaulois du Dimanche :* sur champ de gueules une ancre, qui symbolise les marsouins, et à laquelle la croix est attachée. La composition est simple et frappante. On ne fait qu'une objection : le ruban rouge de la croix ne se détachera pas assez vivement sur le champ de gueules qui est rouge aussi ; il faudrait le champ d'azur ou de sable. C'est bien facile à arranger...

Notre conversation m'explique encore autre chose. Dans le pays, paraît-il, les envieux se sont étonnés qu'on ait décoré Bazeilles — parce que les habitants, contrairement à la légende, ne prirent point de part active à la défense. Non, mon cher Déroulède, le curé de Bazeilles lui-même n'a pas fait le coup de feu contre les Bavarois : il a été victime sans avoir renié à un seul moment son

caractère de ministre de charité et de paix. Mais ce que méritent les exploits de colère patriotique, le martyre héroïquement supporté le mérite aussi. Le village martyr, incendié et égorgé, détruit, en violation de toutes les lois de la guerre, par la plus atroce sauvagerie, le village dont le nom crie la honte des vainqueurs avait bien droit au lambeau de ruban rouge.

Et le conseil municipal de Bazeilles rêve, de son côté, d'une fête patriotique où serait célébrée l'entrée de la ville dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Voilà les idées qui fermentent, à l'heure présente, dans ce coin sacré de la terre française. L'amertume de la défaite, la fierté d'une lutte héroïque, la haine de l'ennemi y sont entretenues par les pierres et par le sol.

Quiconque a peur d'oublier ou de faiblir doit aller retremper là-bas sa foi patriotique. Entre les champs de bataille de la dernière guerre et le reste de la France, entre Bazeilles où fut consommé le plus sanglant sacrifice fait au pays et Paris qui lutte si vaillamment contre les détracteurs de la patrie et de l'armée, il faut qu'un courant ininterrompu s'établisse.

Le *Gaulois*, qui a racheté la maison des *Dernières cartouches* avec le produit d'une souscription nationale — dont le plus généreux donateur a voulu rester inconnu — a pris, en ce sens, une initiative dont il peut avoir quelque fierté. Le vaillant petit journal ardennais, le *Sedan-Journal*, qui a entrepris la campagne pour la décoration de Bazeilles, a répondu au cri d'appel de son grand confrère parisien. Rien de cela ne doit être perdu.

Rien n'en sera perdu. Il suffit que les gens de cœur qui se sont rencontrés et compris veuillent bien s'unir pour donner à leur œuvre commune une définitive consécration.

(Gaulois.) Gabriel Syveton.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

TABLE

DU

Tome XII, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS, programme du concours. 135, 565, 909
ARTISTES RÉMOIS au Salon de 1900 458
ATTIGNY, restauration d'orgues 781
AUTOGRAPHES CHAMPENOIS (coll. Charavay). 457, 463, 600, 941
AVENAY, noces d'or des époux Masson-Vailly . . . 151
BANQUET des Hauts-Marnais. 611
— de la Société amicale de la Marne. . . . 949
BARASCUD (Alphonse) 613
BAR-SUR-AUBE, fêtes publiques il y a cent ans . . . 158
BAYE (le baron de), l'art russe à Paris 277
— — Ses missions en Russie 279
— — Sa conférence à Troyes 279
— — — à la Société de Géographie commerciale 457
— — Sa réception à l'Académie de Iaroslavl 936
BAZEILLES 957
— La maison des » Dernières cartouches » . 606
— Reconstruction de l'église 782
— (La décoration de) 782, 931
— Ses armoiries 935
BEAUDET (Marie-Louise), prix Monthyon. 952
BOSE, curé d'Heutrégiville. 610
BOSSUET, son monument à Meaux 141, 461, 944
— Conférences de M. Brunetière 276, 291
— Musée Bossuet, à Dijon 277
— Une journée à l'évêché de Dijon 636
— Sa bibliothèque. 772
CARREY (Jacques), peintre troyen 464
CHALONS, legs de la baronne de Launay à la ville. . 949
CHARLEVILLE 944
CLOCHES du département de la Marne : Ambonnay, Boursault, Igny-le-Jard, Plivot, Bouzy 315

COLBERT INTIME, par P. DESPIQUES 239
— (Les sœurs de) 64
CONGRÈS des Sociétés savantes 576
COURAJOD, ses leçons, par A. MICHEL. 304
DAUTELLE (le colonel). 786
DE LA SALLE (le bienheureux) 71
— — Sa canonisation . . . 452
DESPIQUES (Paul). 613
DOCUMENTS relatifs aux pays d'Yvois et de Mouzon, par N. GOFFART. 818
DOYEN (le Dr), conférence à Londres 151
DUBOIS (le général) 611
ENLART, l'art gothique en Chypre, influence champenoise. 950
ÉPERNAY, concert de la Schubertbund 597
— Verrière de St-Pierre et St-Paul 780
EU (le colonel d') 280, 468
FÈRE-CHAMPENOISE, inauguration de la mairie . . 610
FEUILLETTE (le Père) 282
FICHOT (Charles), obtient le prix J. Reynaud. . . . 467, 953
FONTENEY (le capitaine Émile) 155
GLOSSAIRE DU MOUZONNAIS, par N. GOFFART . 395, 528
GUIDE ILLUSTRÉ du Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, par E. BABELON . . . 465
HAMPIGNY, tombe de Marguerite Chérot, mère de Nicolas Picart, abbé de Boulancourt 274
HANONNET DE LA GRANGE (le capitaine Alexandre) 155
HARAUCOURT (Edmond) 592
HAUTVILLERS, pèlerinage de Ste-Hélène 601
HENRI Ier et HENRI II, comtes de Champagne (chartes de) 442
HEUTRÉGIVILLE, noces d'or du curé (d') . . . 610
HURAULT DE SORBÉE (le général) 311
JEANNE D'ARC, sa statue devant l'église St-Augustin, à Paris 140, 449, 601
— Sa statue à Rouen 140
— (Mélanges sur) 447
— Sa fête à N.-D. de Paris 450
— — à Rennes 452
— Discours de M. Hanotaux à Orléans . 472
— L'hôtel de l'Asne royé 778
— Verrière de St-Pierre et St-Paul d'Épernay 780
— La pastoure inspirée 796
JANNOT (le général). 153
JUILLY, banquet annuel des anciens élèves de . . . 463
— Distribution des prix 598

LA CHAMPAGNE ET LE CHAMPENOIS, par le docteur GUELLIOT 617
LA FONTAINE, fête annuelle à Fontenay-aux-Roses . 602
LA MARNE dans le Palmarès de l'Exposition. . . . 789
LAMIABLE (le sergent) 953
L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE LIREY, par A. PRÉVOST. 37
LANGRES (Mgr Herscher, nommé évêque de) . . . 152
LARDENOIS (le Dr), lauréat de l'Académie de médecine 152
LA SALLE (le bienheureux J.-B. de) 71, 226, 321, 673, 852, 921
LEBÈGUE (le capitaine Léon-Pierre) 154
LE CHESNE, inauguration de l'orgue 946
LE COQ GAULOIS devant l'Institut. 443
LEFÈVRE (Ernest), sa Légende lyrique LE FOLLET . 460, 468
LÉGION D'HONNEUR : Ch. Arnould, George Reynaud, François Garet, Paul Bouquet 281, 788
L'ÉGLISE DE SERMIERS, par H. JADART 830
LEROUX (Pierre) de Comblizy, centenaire 281
LES ASCENDANTS maternels du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, par M. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE 71, 226, 321, 673, 852
LES BALIDART et les D'AIGREMONT, par l'abbé CHAUVET 665
LES DEUX SŒURS DE COLBERT, abbesses de Ste-Claire de Reims, par H. JADART 64
LES NOMS PROPRES TROYENS, par A. DE MAUROY 100
LES SEIGNEURS du fief de Nicé, par P. CHAUVET. . 211
LE TESTAMENT de Marie Seton 512
LE VILLAGE ET L'ÉGLISE de Renneville, par H. JADART. 161, 375
LIREY. 37
— (Le Saint Suaire de). 775
M. LOUBET au Palais de Champagne 605
MA CAMPAGNE à Saint-Domingue, par J. MOPINOT . 5
MAILLET-VALSER, son buste 946
MAILLY (le camp de) 149
MARTIN D'ESCRIENNE 787
MISSA (Edmond), son drame de l'*Hôte* 143
MESNIL-EN-XAINTOIS, théâtre populaire 780
MONTEBELLO (le marquis de) 785
MOUZON. 818
MOUZONNAIS (glossaire du) 395, 528
NAUDÉ (Alexis). 788
NAVVET, buste du docteur Decès 143, 785
NEVEUX (Pol), chevalier de la Légion d'honneur . . 155
NICÉ (Aube). 211

NOCES D'OR : Barthélemy-Mercier. 281
— de Victor Millard 467
NOCES DE DIAMANT de l'abbé Bose 610
— — des époux Persault, de Condé-sur-Marne 956
OFFICIERS de l'Instruction publique et d'Académie. . 283, 613, 789
OFFICIERS ET CHEVALIERS du Mérite agricole. . 286
PARIS (Gaston) 152, 156
PASSAVANT (anniversaire du massacre de) 781
PASSY-GRIGNY, inauguration d'une croix. 151
PEIN (le capitaine), lauréat de la Société de Géographie d'Alger 153
PIÉPAPE (le général de) 154
PLANCY (le comte de) 801
POINSIGNON (Maurice). 317
PONTIGNY (une excursion à) 445
POULET (le lieutenant Benjamin) 288, 787
PROVINS, souterrains 149
REGNIER (Henri de). 465
REIMS. Distribution du prix de vertu 145
— Dons et legs faits au Musée 147, 784, 946
— (Dons à la ville de). 152
— Reims révolutionnaire. 308
— Les trésors des églises à l'Exposition 444
— Historique de l'École de Médecine. 464
— La nouvelle église Ste-Clotilde 586
— Destruction de la croix du Jard. 589, 951
— Étymologies rémoises. 595
— Impressions sur Reims 596
— La fontaine Godinot 607, 783
— Le folklore des bateliers 775
— Couronnement de N.-D. de l'Usine 776
Collections rémoises à l'Exposition 913
Travaux à la cathédrale 925, 938
Travaux à Saint-Jacques 929
Société de l'École de Médecine 938, 953
Conférence de M. Despiques 939
RENNEVILLE (Ardennes) 161, 375
RETABLES (quelques aperçus sur les) 300
RETHEL, monument du sénateur Linard 280
RIMBAUD (Arthur). 632
RIMBAUD (Arthur), son monument à Charleville . . 944
ROMILLY, sépultures gallo-romaines 149
SAINT-BASLE (pèlerinage de) 467
SAINTE-CLAIRE DE REIMS (couvent de) 641

SAINT-MARCEAUX 462
— Monument d'Alexandre Dumas fils. 141
— Monument de Félix Faure . . . 142, 945
SAPONAY ET CRAMAILLE (la cure de) 607
SAUVIGNIER (Frédéric) d'Hautvillers 282
SETON (Marie). 512
SOCIÉTÉ AMICALE de la Marne, son banquet . . . 280
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE de l'Aube . . . 124, 137, 269, 560
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. Enquête sur le Folk-Lore 137, 772
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES de France : banquet offert à M. A. de Barthélemy 581
SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS de Vitry-le-François 117, 123, 567
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE de Brie-Comte-Robert. 435, 911
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE de Reims . . 126, 270
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE de la Brie. 121, 268
435, 561
SOMMAIRE DE LA REVUE D'ARDENNE ET D'ARGONNE 118, 265
433, 557, 770, 907
SOMMAIRE DE LA REVUE HISTORIQUE. . . . 120
SOMMAIRE DE LA REVUE HISTORIQUE ARDENNAISE. 120, 266,
433, 558, 908
SOMMAIRE DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE . . 119, 266
434, 558, 771, 908
SOUVENIRS DU COMTE DE PLANCY 801
STRADIVARIUS DE KREUTZER, Massart et L. Doyen 143
TAINE (la psychologie de) 930
TALUS-SAINT-PRIX, changement de nom. 611
TAUSSERAT-RADEL (Alex.) 614, 951
THUILLIER (Henri) 952
TITEUX (le colonel) 466
TROUPEAUX DE MOUTONS en Champagne. . . . 148
TROYES, l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes 128
— Dons faits au musée. 271
VARIMONT, le Souvenir français. 948
VERLAINE (Paul) (buste de) 945
VÉTÉRANS DE CHAMPAGNE (drapeau des) . . . 466
VIGY, enseigne de vaisseau 468
VILLE-SUR-TOURBE, horloge de l'église. 945
VILLIERS-EN-LIEU pendant les invasions de 1814-1815, par M. l'abbé SOURDAT 481
VILNET (Paul), sa thèse à l'Ecole des Chartes sur l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes 128

VINS DE CHAMPAGNE (les grands) 467, 628
WERY (Emile), grand prix du Salon. 467
WERY-MENNESSON, vente de sa collection. . . . 947
YVOIS. 818

BIBLIOGRAPHIE

Trois recueils de portraits représentant des souverains et des personnages de France et des Pays-Bas, par L. QUARRÉ-REYBOURBON 116
Du toucher des écrouelles par les rois de France, par le chanoine Ch. CERF 116
Correspondance de G. Pellicier, par Alex. TAUSSERAT-RADEL 260
Almanach-Annuaire de la Marne et des Ardennes 263
Notice sur l'abbé Joseph Reynart, par l'abbé Alex. HANNESSE 432
Dictionnaire liturgique et martyrologe de la métropole de Reims, par le chanoine U. CHEVALIER 432
La basilique de Saint-Remi, à Reims, par Alph. GOSSET . 557
L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans le département de la Marne 557
La sculpture à Troyes au XVIe siècle, par R. KŒCHLIN et J.-J. MARQUET DE VASSELOT 764
Le deuxième centenaire de Racine, par Maurice HENRIET 769
Les hommes de France à Rome, par F. VEUILLOT . . . 770
La guerre de Cent ans dans l'Argonne, par H. LAPIERRE . 902
Un gentilhomme de lettres au XVIIe siècle, par L. ARNOULD 903
Vie de Mgr Garot, par l'abbé J. GILLET 904
Plantations et exploitations, par Dominique MARLIER . 906
Répertoire général des collectionneurs et principaux artistes et lettrés, par E. RENART. 906

MARIAGES

Bouissou (J.) et Mlle de Follenay 156
Cadart (Louis-Charles) et Mlle de Benoist 156
Degouy (Ch.) et Mlle Marthe Foureur 955
Deullin (Pierre) et Mlle Louise Encausse. 471
Fossier (Ch.) et Mlle Marie Tailliet 955
Godart (le général) et Mlle Anna de Birague 614
Gobert (Gaston) et Mlle Camille Laydeker 289
Goumet (Hubert) et Mlle Marie Prudhomme 954
Jacquin (Paul) et Mlle Jeanne Gestin 157
Labassé (Octave) et Mlle Caroline Evrard 615
Lafouge (Jean) et Mlle Marguerite Lescuyer 615
Lardenois (Henry) et Mlle Louise Bourgeois 289

Leroy-Beaulieu (Pierre) et Mlle Louise Hourblin . . . 470
Martin (Henri) et Mlle Louise Chabault 157
Meunier (Henri-Valéry) et Mlle Geneviève Deullin . . 615
Minelle (Pierre) et Mlle Camille Simon 615
Montebello (le comte Louis de) et Mlle de Salignac-Fénelon 615
Ordioni (André) et Mlle Marie Quinquet de Monjour . 955
Panafieu (Maurice de) et Mlle Marie Evrain. 471
Pasté (Emile) et Mlle Laurent (Jeanne) 156
Piroux (René) et Mlle Maria Lejeune 471
Prunaut (le lieutenant) et Mlle Marie de Lafosse . . . 955
Saintaulieu (Max) et Mlle Elisabeth Gosset 954
Salmon (Eugène) et Mlle Marie Mercier 157
Schub et Mlle Véron 417

NÉCROLOGIE

Appert (l'abbé) 762
Arlot (Charles) 258
Aubert. 760
Augé-Colin 259, 428
Barbaras (Marie-Barbe) 554
Barbé (Louis-Frédéric) 115
Barrois (Mme Eugène). 762
Bary (Alex. de) 113
Bauche (Gustave) 430
Béhé (M.-Anne), sœur Ludivine 899
Berthelé (Jean-Hippolyte) 114
Bliard (l'abbé) 429
Boulland (Th.) 899
Brion (Ernest) 761
Calonge (Louis). 258
Carré-Legrand 763
Cassier (Camille) 428
Caussin (Sylvie), sœur Sainte Alexisse 761
Chamery (Alfred) 898
Chanoine (Eugène). 761
Charbonneaux (Isidore) 554
Charbonneaux (Marie-Ch.) 429
Chauffert (Augustin-Léon) 115
Chavance (Émile) 430
Chevigné (le colonel de) 257
Clédat (L.-M.-G.-P. de) 899
Clermont-Tonnerre (comtesse Gédéon de) 762
Condé (Octave de) 259
Counhaye (J.-B.) 898
Cuinat (l'abbé) 555
Debrousse. 115

Decès (le Dr). 256
Delacroix 431
Delorme (l'abbé Pierre-Prosper) 429
Delvaux (l'abbé) 115
Denizet (l'abbé L.-P.) 898
Deullin ((Mlle V.-Th.). 900
Dezert (Ern.-Léopold) 114
Diancourt (Mme) 115
Duhamel (Louis) 898
Dumoulin. 113
Faultrier (Maurice de) 431
Favier (Mme Léon) 761
Florion (Pierre-Arthur) 257
Fonte (Mme Émile). 430
Gabreau (Stanislas). 554
Gallois (le Dr) 114
Girardot 257
Godfrin (Adolphe) 259
Gouilly-Noailles (Mme) 900
Gribius (Mlle Adèle) 761
Guenon (Georges-François) 555
Harot (sœur Ludmilla) 429
Haut (Marc de) 898
Henras. 900
Henriot (Louis-Maurice) 115
Henriot (l'abbé A.-E.) 900
Herveux (Ulysse-Ernest) 429
Horguelin. 113
Houssart (Mme), centenaire 259
Joly (Albert) 259
Joly (Charles) 259
Josem 115
Laculle (l'abbé) 898
Lalire (Marie-L.-Floribert). 762
Lamorlette (Mme) 555
Launay (la baronne de) 898
Lebon (J.-B.-Hubert). 114
Le Brun de Neuville (Mme) 430
Lejeune (Mme) 431
Lemaire 259
Lesecq (René) 429
Limbour (Paul-Henri) 554
Longnon (Ph.-Adolphe-Marie) 430
Machelard 554
Madeleine Mouth (sœur Ange). 257
Marguet 115
Marguet (Alp.-Emile) 900
Massey (Pierre-Nicolas) 257

Millet 900
Minet (sœur Pélagie) 259
Monginot (Charles) 760
Moreau (le capitaine) 762
Mougeot 761
Mougeot (Félix). 554
Muison (Paul de) 430
Musart (Zenobe) 258
Nicaise (Auguste) 427
Nicolas (Augustin-Henry) 762
Nolin (Marie-L.-Amédée), chanoine 257
Oudot 256
Palloteau-Guyotin (J.-B.-Jules). 430
Panis (Alph.-Joseph) 761
Pannet (Henri) 898
Payer 115
Percin (le général) 256
Pététin 428
Petit (le docteur) 762
Philiponnat (Alex.). 900
Pille (L.-Ch.-Henri) 114
Pommery (Mme Louis). 113
Poulliot 900
Rault (Anne-Marie), religieuse 258
Remy (H.-J.-Ernest) 761
Renault (Pierre-Jules). 258
Riocour (le comte de). 554
Rose (l'abbé Pierre-Maximilien) 901
Saint-Léon (la vicomtesse de) 259
Saint-Léon (la vicomtesse de) 554
Sainte-Geneviève (sœur). 429
Sellier (J.-A.-E.) 898
Sellier (Eugène). 763
Senart (Félix-Ovide) 114
Senicourt 430
Simon (le Dr Paul) 258
Singly (Léon de) 114
Tassin de Montaigu (Aignan-Jules) 761
Tavernier (Mme). 115
Thibaut (l'abbé Aug.). 762
Thuly-Rousseau (Mme) 256
Valabrègue (Antony) 760
Vernier (Louis) 429
Vernouillet 429
Voilquin (Edmond) 256
Wery-Mennesson (J.-Ch.) 760
Willemin (Georges-Henri) 428

Stanford University Libraries
3 6105 005 782 433

DC
611
C44
ser.
v.12
1900

DATE DUE